I

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

Paris. — Imprimerie polyglotte A. Labouret, passage Gourdon, 6.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

O. RIEMANN ET ÉM. CHATELAIN

ANNÉE ET TOME IX - XII

PARIS
C. KLINCKSIECK, LIBRAIRE DE L'INSTITUT DE FRANCE
11, RUE DE LILLE, 11

1885 - 88
Tous droits réservés

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

635742
17.5.56

PA
2
R34
n.s.
t. 9-12

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

ALBERT DUMONT[1]

M. Dumont était né à Scey-sur-Saône (Haute-Saône) le 21 janvier 1842; il est mort soudainement aux environs de Paris le 12 août 1884. Ce n'est pas ici le lieu de dire toutes les qualités d'esprit et de cœur qui font de sa mort un deuil profond pour ses anciens élèves et ses amis; ce n'est pas non plus à moi qu'il appartient de raconter tout ce qu'il a fait pour relever dans notre pays l'enseignement supérieur, tâche à laquelle il s'était dévoué et où il a usé sa vie : je voudrais simplement rappeler en quelques mots quels sont les titres scientifiques qui l'avaient placé, jeune encore, parmi les maîtres de l'érudition française et lui avaient valu, en 1882, d'être élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Depuis le moment où il quitta l'École Normale en 1864, comme premier agrégé d'histoire, jusqu'au moment où, après avoir été pendant quelques mois recteur à Grenoble, puis à Montpellier, il prit, en 1879, la direction de l'enseignement supérieur, la plus grande partie de sa vie s'était passée en Grèce, et c'est à l'antiquité grecque aussi que se rapportent presque tous les travaux qu'il a laissés. D'abord membre de l'École d'Athènes, puis chargé

1. Voy. le discours prononcé sur sa tombe par M. G. Perrot (ce discours a été reproduit dans la *Revue internationale de l'enseignement*, 1884, p. 237-44, et dans la *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur*, n° du 1er sept. 1884); cf. aussi les articles de MM. Girard (*Gazette des Beaux-Arts*, 1884, II, p. 473 sqq., et *Rev. de l'enseign. second. et de l'enseign. sup.*, n° du 15 sept. 1884), Monod (*Revue hist.*, t. XXVI, p. 318-22), Homolle (*Bull. de corr. hell.*, 1884, p. I-XXIV) et Lavisse (*Rev. intern. de l'enseign.*, 1885, p. 97-112).

d'une mission en Thrace, il était revenu en France mettre la dernière main à ses thèses de doctorat, qu'il soutint en 1870. Après la guerre de 1870-71, où il fit simplement et noblement son devoir de Français, il retourna bientôt en Grèce, chargé d'une nouvelle mission (1872). C'est vers le même temps qu'il mûrit la pensée de créer à Rome une école nationale de hautes études d'érudition; après bien des difficultés, dont pouvaient seules triompher sa douceur obstinée et patiente et la foi qu'il avait en l'avenir de son idée, il obtint en 1873 la fondation de l'École de Rome, dont il fut le premier directeur; enfin, en 1875, il fut appelé à la direction de l'École d'Athènes, qui se trouvait à ce moment dans une situation difficile, et où il demeura jusqu'en 1878. C'est là qu'il créa, en 1877, le *Bulletin de correspondance hellénique*[1], dont il conçut le plan, dont il assura l'existence, et qui, grâce à ses efforts et à ceux de son successeur, M. Foucart, est devenu un instrument de travail indispensable pour tous ceux qui s'occupent d'archéologie ou d'épigraphie grecque.

Ces longs séjours en Grèce, les voyages qu'il fit dans presque toutes les parties du monde grec, au milieu de tant de débris de l'antiquité, au milieu de paysages qui n'ont guère changé depuis les temps anciens et d'une race dont le caractère et les mœurs offrent encore bien des points de contact avec ceux de la vieille race hellénique, l'avaient singulièrement aidé à comprendre la Grèce d'autrefois. Nul ne sentait mieux que lui ce qu'elle avait produit de grand et de beau; en ce temps où bien des gens veulent amoindrir nos études classiques, il était de ceux qui estiment que l'antiquité est encore aujourd'hui la meilleure institutrice de nos sociétés modernes. Le tour particulier de son esprit le portait de préférence vers l'étude des restes *matériels* de la civilisation hellénique qui sont parvenus jusqu'à nous; il y voyait autant d'images que la vie grecque a laissées d'elle-même, capables, plus que toute autre chose, dans ce voyage que la lecture des anciens nous fait faire dans le passé, de nous donner le sentiment exact des différences qui séparent le monde grec du nôtre, et indispensables à connaître pour qui veut pénétrer vraiment dans l'intimité des grands écrivains. Ses travaux ont presque tous pour point de départ des textes épigraphiques ou des monuments figurés. D'ailleurs la justesse naturelle de son esprit, sa

---

1. Ce titre s'explique par le rôle que devait avoir, dans la pensée de M. Dumont, cette revue, destinée, avant toute autre chose, à recevoir des *correspondances* scientifiques des différents pays grecs et à réunir ainsi les faits, intéressant l'antiquité, qui pourraient être signalés sur les divers points de l'orient hellénique.

largeur de vues et ce sentiment de la vraie mesure qu'il portait en toutes choses le gardaient de l'excès où tombent ceux qui ne veulent voir dans l'antiquité que le côté par où ils l'étudient; il savait faire leur place à toutes les sciences qui, se complétant entre elles, ont pour objet commun de nous faire mieux comprendre et mieux admirer les anciens, à la philologie, à la grammaire, qu'il avait en particulière estime, comme étant le fondement de tout le reste, à la littérature aussi, qu'une certaine érudition affecte aujourd'hui de dédaigner et qui de son côté prend quelquefois ombrage des progrès de l'érudition : M. Dumont pensait que la vraie science n'est point l'ennemie du sentiment littéraire, qu'elle doit tendre au contraire à lui donner plus de sûreté et de délicatesse[1].

Je donnerai plus loin une liste, aussi complète que j'ai pu la faire, de tous les ouvrages ou articles publiés par M. Dumont; on y verra le nombre et la variété des questions qu'il avait étudiées, des sujets qu'il avait touchés en mettant partout sa marque propre. Je laisse à de plus compétents que moi le soin d'apprécier en particulier chacun de ces travaux et d'exposer en détail ce qu'ils ont ajouté à la connaissance de l'antiquité; je ne m'arrêterai qu'aux deux œuvres qui ont tenu le plus de place dans ses préoccupations et ses recherches et qui sont les plus beaux monuments de son activité scientifique : je veux parler de ses études sur l'éphébie attique d'une part, et, de l'autre, sur la céramique grecque.

Pendant son premier séjour en Grèce, M. Dumont avait mené à bonne fin la tâche laborieuse de copier et de rassembler toutes les inscriptions et tous les fragments relatifs à l'éphébie attique, dont le nombre avait été fort accru par de récentes découvertes et dont une grande partie était encore inédite. Ces documents se répartissant sur un espace d'environ 500 ans, il fallait avant tout chercher à déterminer la date de chacun d'eux, établir la succession chronologique des divers magistrats éphébiques nommés sur les différentes stèles; et, comme, à côté des magistrats propres au collège, les inscriptions éphébiques mentionnaient pour chaque année l'archonte éponyme, fixer la chronologie de ces textes revenait à fixer la chronologie des archontes athéniens eux-mêmes, qui, pour toute la période postérieure à la CXXII^e Olympiade, était jusqu'alors fort douteuse. C'est de ces recherches que sortit l'essai sur la chronologie des archontes, ouvrage capital, qui ne supprime point toutes les incertitudes, mais qui, en même temps

1. Voy. Préface de la *Vie antique*, p. XVIII-XIX.

qu'il montre la méthode à suivre, établit l'ordre de succession relatif de séries entières d'archontes, dont la date peut être déterminée avec plus ou moins de précision, et qui délimite ainsi nettement l'étendue des lacunes que présente encore notre connaissance de la chronologie athénienne.

Mais ce livre, qui fut la thèse de doctorat de M. Dumont et dont il compléta les résultats par des recherches ultérieures sur la même question, n'est qu'un des chapitres de son étude sur l'éphébie attique. Le vrai sujet de l'ouvrage, c'est l'histoire et l'organisation de cette institution, qui tenait une si grande place dans la vie athénienne, puisque tous les Athéniens, avant d'entrer en possession de leurs droits politiques, devaient passer par ce noviciat, destiné à les former à la vie publique et à leur rôle futur de soldats et de citoyens. La manière dont se recrutait l'éphébie, les devoirs politiques ou religieux des éphèbes, leurs exercices physiques ou intellectuels, les magistrats et fonctionnaires éphébiques, l'administration financière du collège, telles sont les questions que traite tour à tour M. Dumont, en insistant surtout sur les faits nouveaux que les inscriptions mettent en lumière. Mais ce n'est point là le seul intérêt de son livre : il sait rattacher à ce sujet, en apparence tout particulier, bien des observations d'une portée plus générale. Les catalogues éphébiques nous donnant pour telle année le chiffre à peu près complet des jeunes gens de 18 à 19 ans, on peut en déduire le chiffre approché de la population libre de l'Attique à la même époque ; en parcourant tous ces catalogues, on suit donc les variations de la population, c'est-à-dire de la prospérité même du pays, qu'on voit tomber de plus en plus, sauf quelques époques de renaissance temporaire. Les catalogues de l'éphébie éclairent en même temps l'histoire particulière de chaque dème, souvent aussi ils nous font connaître l'histoire de telle ou telle famille importante, points que M. Dumont ne fait que toucher, mais dont il montre l'importance. Ailleurs la présence de noms étrangers dans les listes des éphèbes lui fournit une étude neuve et intéressante sur les rapports de la Grèce avec les pays étrangers du temps de l'empire romain ; pour faire comprendre les changements que la domination romaine amena dans l'éphébie, il est conduit à examiner rapidement ceux qu'elle introduisit dans la constitution d'Athènes en général ; enfin la question des devoirs religieux des éphèbes lui inspire, sur le caractère de la religion même des Grecs, quelques pages tout à fait remarquables.

L'autre ordre de recherches que M. Dumont poursuivit pendant toute sa carrière scientifique, ce furent ses études sur la céramique grecque, et principalement sur les vases, monuments où il voyait

une des formes les plus curieuses et les plus intéressantes de l'art grec. A cette question se rapporte toute une série de mémoires et d'articles dont on trouvera plus loin l'indication; et c'était là le sujet du beau livre auquel il travaillait avec amour, malgré le fardeau pesant des affaires, pendant les dernières années de sa vie, et au milieu duquel la mort l'a surpris. Cet ouvrage, pour lequel il s'était associé un artiste éminent, M. Chaplain, devait former deux volumes, le premier consacré aux vases peints, le second aux terres-cuites. Deux livraisons du tome premier, — il devait y en avoir quatre en tout, — ont paru en 1881 et en 1883; la troisième était sous presse quand M. Dumont est mort et doit être publiée dans le courant de cette année par les soins de M. Pottier. Quant aux terres-cuites, les idées que M. Dumont aurait sans doute développées dans la seconde partie de son ouvrage sont indiquées dans plusieurs articles qu'il publiait, l'an dernier, dans le *Journal des savants*.

Dans le premier fascicule des *Céramiques* (p. 1 à 80, avec 10 planches), M. Dumont s'occupe des plus anciens vases grecs; dans le deuxième (p. 81 à 160, avec 10 planches), il traite des vases dits « de style géométrique » et du « style oriental ». Par l'étude minutieuse des formes et des moindres détails de l'ornementation, il parvient à distinguer un certain nombre de types, nettement définis et représentant autant de phases successives du développement de l'industrie grecque; chacun de ces types se rencontre, plus ou moins, dans toutes les parties du monde grec, et les noms par lesquels M. Dumont les désigne (type d'Hissarlik, type de Santorin, etc.) n'indiquent point l'endroit qui aurait été le siège principal de telle ou telle fabrication, mais simplement le lieu où le hasard a conservé et fait découvrir le plus grand nombre d'exemplaires de chacun d'eux. Cherchant ensuite à préciser, dans la mesure du possible, l'époque probable de ces différents types, M. Dumont rapproche d'abord les séries de vases les plus anciennes des autres objets trouvés, à côté de ces vases, dans les mêmes fouilles; il essaie de se rendre compte de l'état de civilisation que ces objets supposent; il examine s'ils présentent, ou non, des motifs de décoration qu'on puisse rapporter à une influence étrangère. Il arrive ainsi à cette conclusion que les objets trouvés à Mycènes, où l'on remarque certains détails asiatiques d'origine, mais bien antérieurs, à ce qu'il semble, au style dit « oriental » qui, vers le xe siècle, se répand dans l'orient de la Méditerranée, peuvent remonter au XIIe ou au XIIIe siècle, au lieu que les objets trouvés à Spata, plus modernes et présentant des traces plus nombreuses de la même influence asiatique, pourraient être du XIe; que les pote-

ries de Santorin, antérieures au cataclysme qui a donné à l'île sa forme actuelle, lequel est antérieur lui-même aux plus anciennes traditions grecques, ne peuvent pas être plus récentes que le XVIe siècle; que celles d'Hissarlik sont plus anciennes encore, et que celles d'Ialysos au contraire se placent, par leur date, entre celles de Santorin et celles de Mycènes. Ces céramiques primitives représentent d'ailleurs les différentes périodes d'une même industrie, qui a fleuri pendant plusieurs siècles sur les côtes de la Méditerranée, qui a eu son âge de perfection relative et son âge de décadence, et qui admettait, à côté d'ornements géométriques très élémentaires, des motifs de décoration empruntés aux règnes végétal et animal. C'est seulement à une époque plus récente que l'on voit apparaître le « style géométrique » proprement dit, bien distinct du précédent et qui, considéré à tort par certains savants comme un style essentiellement indo-européen, aryen, pélasgique, pourrait bien être dû en partie, suivant l'opinion de M. Dumont, à une influence phénicienne. Les vases qui appartiennent à ce style sont rapportés par M. Dumont à deux types: le type des îles et le type ancien d'Athènes; ce dernier, en même temps qu'il forme l'époque de perfection de la décoration purement géométrique, montre sur un certain nombre de vases les premiers essais que la céramique grecque ait tentés pour reproduire par le dessin la figure humaine : à côté de détails d'ornementation évidemment empruntés à l'Asie, ces représentations naïves sont indépendantes de toute imitation de modèles étrangers; c'est la première étape de l'art vraiment grec. M. Dumont n'arrive pas, dans le second fascicule, jusqu'à la description des vases dits « de style oriental », mais il étudie d'une manière générale les caractères et les origines de ce style. A une époque bien antérieure (dans la période caractérisée par le type de Mycènes et surtout par celui de Spata), l'industrie grecque avait déjà subi des influences asiatiques; mais, ce qu'on est convenu d'entendre par « style oriental », c'est un style décoratif qui, vers les environs du Xe siècle, paraît s'être propagé de l'Asie sur les côtes de la Méditerranée. M. Dumont décompose ce style en un certain nombre de principes d'ornementation, qu'il étudie chacun en particulier, et, par la présence des mêmes motifs décoratifs sur des objets trouvés en Assyrie, en Asie mineure, en Phénicie, en Grèce, en Italie, etc., il établit d'une façon incontestable l'existence de cette *seconde* influence asiatique sur l'industrie grecque, où le « style oriental » restera longtemps prépondérant; dans cette comparaison, la description d'une série de coupes en bronze, en argent ou en or, décorées au trait ou au repoussé, et qu'on découvre depuis un certain nombre d'années en Assyrie, en Grèce et en Italie, tient une place

importante et fournit des renseignements particulièrement précis. M. Dumont cherche ensuite à distinguer, dans ce style oriental, diverses périodes et divers éléments; c'est par l'intermédiaire de l'art phénicien et de l'art propre à l'Asie mineure que les Grecs l'auraient connu et imité; au xe et au IXe siècle, ce serait la décoration assyrienne qui aurait prédominé dans l'art phénicien; cette période n'est pas représentée dans nos musées par des monuments grecs d'une date certaine, — pour les plus anciens vases de style oriental, on ne peut guère remonter au-delà du VIIe ou du VIIIe siècle, — mais les poëmes homériques nous offrent une image fidèle de la civilisation grecque d'alors, et l'industrie qu'Homère avait sous les yeux présenterait des ressemblances évidentes avec l'industrie assyrienne. — Tels sont, autant qu'une sèche analyse peut en donner l'idée, les principaux résultats où s'arrête M. Dumont[1]. Il est inutile d'insister sur l'intérêt de ces études. Ce ne sont pas seulement les plus anciens monuments de l'art grec qu'elles nous font connaître; dans le premier fascicule, c'est toute une civilisation grecque antérieure aux témoignages historiques qui nous est révélée; dans le second, c'est le problème si compliqué des relations de la Grèce primitive avec l'Orient qui est approfondi. D'autre part, les pages sur Homère intéressent directement tout helléniste[2].

Je voudrais, en terminant, relever quelques traits qui doivent, je crois, frapper dans la méthode de M. Dumont. Le premier est une recherche extrême de la précision, s'étendant jusqu'aux plus petites choses. Dans l'essai sur les archontes, le raisonnement revêt parfois une rigueur mathématique[3]; dans les *Céramiques*, la

---

1. Pour plus de détails, voy. les deux articles publiés par M. Collignon sur la 1re et sur la 2e livraison des *Céramiques* dans la *Rev. crit.*, 27 mars 1882 et 12 janvier 1885.

2. M. Dumont remarque, par exemple (p. 144), que certaines des épithètes dites « homériques » avaient, du temps du poëte, leur raison d'être dans la nouveauté de certains usages et qu'elles nous renseignent sur l'état de l'industrie à cette époque. C'est ainsi que « le palais des fils de Priam est fait en pierres bien polies, λίθοι ξεστοί; le détail est digne d'être noté, parce que l'habitude de tailler la pierre n'est pas encore ancienne et qu'une maison royale peut tirer honneur du soin avec lequel on a égalisé les parois », etc.

3. Ainsi (p. 60 sqq.) il s'agit, étant donné une liste d'archontes gravée sur cinq colonnes qui devaient toutes commencer à la même hauteur, mais qui ont toutes perdu leur partie supérieure, de déterminer le nombre de noms que contenait l'inscription complète, sachant que l'on connaît, d'une façon approchée, la date d'un archonte de chacune des colonnes extrêmes (M. Dumont croyait en effet pouvoir placer un des archontes de la première colonne entre l'an 11 av. J.-C. et l'an 1 ap. J.-C. et un des archontes de la cinquième entre les années 41|42 et 54|55). M. Dumont s'adresse, pour cela, à un mathématicien, qui établit la discussion algébrique du problème : si la date des deux archontes des colonnes extrêmes était exactement connue, il n'y aurait qu'une solution; comme on connaît seulement les limites entre lesquelles l'un et l'autre doit être placé, il se trouve que 42 solutions

minutie des descriptions pourrait sembler excessive, si l'on ne voyait quels résultats importants l'auteur fait sortir précisément de la comparaison des petits détails. Un trait de son esprit dont j'ai déjà parlé et que je rappelle ici, c'est qu'il aime à prendre pour point de départ de ses études des *réalités concrètes,* inscriptions, monuments figurés, etc.; il copie et recueille les marques des anses d'amphores, il étudie les tessères, il décrit des mesures, des poids anciens; de pareils objets l'intéressent, parce que ce sont des vestiges *authentiques* de la vie grecque, des témoignages qu'il a été impossible d'altérer. On remarque, dans toutes ses recherches, un même besoin de s'appuyer, autant que possible, sur des faits positifs, indiscutables; c'est ainsi qu'il voit aussitôt tout le parti que la science des vases peut tirer de l'examen microscopique des poteries, et les travaux de M. Fouqué sur Santorin[1] tiennent une place importante dans le chapitre qu'il consacre à l'industrie céramique de cette île. De là aussi son goût pour les recherches chronologiques rigoureuses et l'importance qu'il attachait avec raison aux monuments de l'art qui portent avec eux leur date, par exemple aux bas-reliefs athéniens qui servent d'en-tête à des décrets datés (*Bull. de corr. hell.*, II, p. 569); prendre de pareils monuments comme points de repère, analyser leur style, puis procéder par voie de comparaison, telle était la méthode qu'il appliquait et telle est en effet la seule manière d'établir une chronologie sévère, fondement nécessaire de toute histoire de l'art. Cette préoccupation constante du vrai et de l'exact avait pour conséquence une parfaite sincérité scientifique, qualité plus rare qu'on ne croit. M. Dumont voulait que ses élèves portassent dans leurs études ce qu'il appelait un certain « enthousiasme tempéré par le scepticisme », mais il avait horreur du charlatanisme dans l'érudition, qui veut faire illu-

---

sont possibles. Mais la liste une fois restituée doit satisfaire encore à d'autres conditions, étrangères à l'énoncé du problème d'algèbre; et ainsi, par voie d'éliminations successives, M. Dumont prouve qu'une seule combinaison est admissible. De cette manière, la date de tous les archontes de l'inscription se trouverait fixée, à condition d'admettre le point de départ de toute la discussion, c'est-à-dire la date des deux archontes des colonnes I et V. Depuis, des recherches nouvelles ont fait reconnaître que ces deux dates n'étaient pas exactes (voy. *Corp. Inscr. Att.*, t. III, n° 1014), et par conséquent le résultat final n'est pas juste non plus; mais le raisonnement en lui-même garde toute sa valeur, et c'est à ce titre que j'ai cru pouvoir rappeler ce passage, comme un exemple curieux de la méthode de M. Dumont.

1. Il résulte de l'analyse géologique des poteries de Santorin : 1° qu'elles sont antérieures au tremblement de terre qui, à une époque très reculée, a changé la forme de l'île; 2° qu'elles n'ont pas été importées, comme on le supposait jusqu'ici, mais fabriquées à Santorin même (*Céramiques*, p. 40-41). Ceci « montre une fois de plus, ajoute M. Dumont, que les hypothèses les plus légitimes en apparence sont très fragiles ».

sion aux autres et qui en vient souvent à s'abuser soi-même. S'il arrive à M. Dumont de faire des hypothèses, il indique toujours le point précis où finissent les faits matériels et où l'hypothèse commence. Dans son travail sur la chronologie des archontes, il insiste sur ce que les résultats proposés par lui ont de provisoire et d'incertain; cet ouvrage, dit-il ailleurs (*Éphébie*, I, p. x), est tout simplement un cadre pour les recherches de ce genre, qui pourra conserver son utilité *pendant quelques années,* et il se plaint qu'en reproduisant sa liste d'éponymes dans la 5e éd. du *Manuel d'Hermann*, on ait supprimé les réserves qu'il avait exprimées pour la date de beaucoup de noms. Cette précision et cette sincérité, il cherchait à les communiquer aux jeunes gens dont il dirigeait les travaux; il recommandait aux débutants de se contenter d'abord de signaler simplement des faits, de se défier des généralisations hâtives, « de s'habituer à ne rien publier que d'exact[1] » : c'était suivant lui la meilleure manière de se préparer à des travaux plus importants. Lui-même caractérise ainsi la vraie méthode archéologique, qui est aussi celle de la philologie et de la grammaire : « L'archéologie est une science d'observation; elle doit avoir pour base des catalogues bien faits[2]. Quand un monument est découvert, il faut tout d'abord se rappeler les œuvres du même genre qui sont déjà publiées, voir en quoi il leur ressemble, le détail original qu'il présente. Ce détail est la nouveauté qui constitue le progrès scientifique. » (*Rev. arch.*, 1874, I, p. 58).

Mais il n'était pas de ceux qui, à force de s'attacher aux détails, perdent la vue de l'ensemble. Il aimait à laisser parler les faits, il ne s'interdisait pas d'interpréter discrètement leur langage. Le peu que j'ai dit plus haut de son *Éphébie* et de ses *Céramiques* suffit pour montrer comment il savait étendre les limites des sujets qu'il traitait et donner un intérêt général aux questions les plus techniques et en apparence les plus arides. Dans un monument nouveau, dans un texte inédit, il voyait aussitôt ce que ce monument ou ce texte ajoutait à notre connaissance de l'hellénisme[3]. L'érudition n'était pour lui qu'un moyen d'étudier la pensée humaine dans le monde ancien, comme il se plaisait à l'observer dans le monde qui l'entourait.

---

1. Voy. le discours prononcé par lui à la première séance de l'Institut de correspondance hellénique (*Rev. arch.*, 1876, I, p. 420 sqq.).

2. On sait que plusieurs de ses élèves ont fait d'excellents catalogues de ce genre. Voy. la *Bibliothèque des Écoles de Rome et d'Athènes*, fondée par M. Dumont pour publier les mémoires des membres des deux écoles.

3. Les bustes des cosmètes ne sont pas seulement pour lui des œuvres de sculpture; ils lui servent à se représenter les types de physionomie et les caractères que on pouvait rencontrer dans la haute société grecque d'alors (*Éphébie*, I, p. 247-8).

Cette variété de connaissances, cette hauteur de pensées, cette sûreté de méthode, cette vive imagination jointe à un esprit éminemment critique, avec cela la facilité qu'il avait d'entrer dans les études qui avaient le moins de rapport avec les siennes, le talent qu'il possédait à un haut degré de démêler les aptitudes de chacun et de le diriger vers les recherches où il devait le mieux réussir, tout cela faisait de lui le directeur par excellence qu'il fallait pour établir l'École de Rome et réorganiser l'École d'Athènes. Parmi les travaux entrepris sous sa direction par les membres de l'une ou de l'autre école, quelques-uns ont été inspirés par lui, d'autres sortaient plus ou moins du cercle ordinaire de ses études; mais il n'en est aucun qui ne lui doive quelque chose, d'une manière directe ou indirecte. En effet la méthode scientifique, variée à l'infini dans ses applications, est une dans son principe; et les aptitudes particulières restent stériles, s'il ne s'y joint une discipline générale de l'esprit. C'était cette discipline que M. Dumont excellait à donner. Aussi ceux qui, comme moi, ont eu le privilège de l'avoir pour directeur et d'être accueillis dans son intimité ne penseront pas seulement bien des fois à ce temps comme à une des époques les plus heureuses de leur vie; ils se souviendront aussi combien ils ont appris et gagné à ce commerce journalier avec ce cœur si bon et si généreux, avec cet esprit si rigoureux, si élevé et si fin.

O. RIEMANN.

LISTE DES TRAVAUX

PUBLIÉS PAR ALBERT DUMONT

Cette liste contient l'indication de tous les travaux de M. Dumont *qui ont été publiés* et dont j'ai pu avoir connaissance; par conséquent, des nombreuses communications qu'il a faites à l'Académie des Inscriptions, je citerai seulement celles qui, dans les *Comptes-rendus* de cette Académie, se trouvent *reproduites textuellement*[1], soit en entier, soit par fragments; je ne dirai rien non plus de toutes les notes qu'il a lues aux séances de l'Institut de correspondance hellénique, à Athènes, parce qu'elles ne font l'objet que d'une simple mention dans les comptes-rendus de ces séances, publiées par le *Bull. de corr. hell.* (années 1877 et 1878).

Pour l'énumération des divers ouvrages, articles, lettres, etc., un classement chronologique eût eu l'inconvénient de séparer des travaux qui, se rapportant aux mêmes sujets, se complètent l'un l'autre et quelquefois se répètent, sous une forme plus ou moins modifiée[2]. D'autre part, un classe-

1. Par exception, je mentionnerai aussi une lettre à M. Egger dont les *Comptes-rendus* de 1867 donnent, sinon le texte même, du moins une analyse assez détaillée.

2. Toutefois, dans chacune des divisions que j'ai cru devoir établir, les ouvrages ou articles seront cités par ordre de date.

ment *régulier* par ordre de matières (épigraphie avec les subdivisions, archéologie avec les subdivisions, etc.) était difficile à adopter, parce qu'il y a tel ouvrage ou tel article qui rentre à la fois dans plusieurs catégories. Il m'a semblé que le plus commode pour les lecteurs serait de classer simplement *par ordre de sujets* (Antiquités de la Thrace, Éphébie attique, Miroirs grecs, etc.) ceux des travaux de M. Dumont qui forment un certain nombre de *séries*, ayant pour objet autant de questions particulières, bien définies, puis de citer, *par ordre de matières* et sous des titres généraux (Archéologie, Épigraphie, etc.), les ouvrages ou les articles qui sont, au contraire, *isolés* et n'ont entre eux d'autre lien que d'appartenir, d'une façon générale, à un même ordre d'études. J'ai réservé pour la fin ce qui se rapporte plus spécialement aux idées de M. Dumont sur l'antiquité, sur la méthode archéologique, sur la pédagogie, etc.

M. Dumont avait publié deux fascicules de *Mélanges archéologiques* (Paris, Didier, 1872-73), où il avait réuni divers articles donnés par lui à la *Revue archéologique*; dans ce qui suit, je renverrai, pour chacun de ces articles, non aux *Mélanges*, mais au volume de la *Revue archéol.* où l'article avait paru en premier lieu. — Les *Études d'archéologie athénienne* (Paris, Thorin, 1879) sont un tirage à part de deux articles publiés dans les *Monuments grecs* de 1878. O. R.

Rapports de M. Dumont sur ses deux missions.

Rapport sur un voyage archéologique en Thrace, *Archives des missions*, 1871, série II, t. VI, p. 447-515. (Cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1868, p. 416-422; 1869, p. 151-62.)

Rapport sur une mission archéologique en Grèce, *Archives des missions*, 1872, série II, t. VII, p. 479-483. (Cf. *Rev. arch.*, 1872, II, p. 191-3; *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1872, p. 108-109.)

Au rapport sur la seconde mission, on peut rattacher l'article suivant : Découvertes récentes à Salone, *Rev. arch.*, 1872, I, p. 118-25.

Antiquités de la Thrace.

Deux inscriptions de Thrace, *Rev. arch.*, 1868, II, p. 441-2.

Autel votif trouvé en Thrace, *Rev. arch.*, 1869, I, p. 179-85.

Inscriptions et monuments figurés de la Thrace, Paris, Thorin, 1877. (Extrait des *Archives des missions*, série III, t. III, p. 117-200.)

Inscriptions grecques de l'Hémus, *Bull. de corr. hell.*, 1878, p. 401-12. (Cf. plus bas : *Métrologie grecque; Descr. de Musées :* Musée de Sainte-Irène, Musée de Belgrade.)

Éphébie attique.

Mémoire sur les jeunes gens étrangers admis dans le collège des éphèbes à Athènes, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1871, p. 4-25.

Essai sur l'éphébie attique, Paris, Didot, t. II (textes éphébiques et étude sur la chronologie de ces textes), 1875; — t. I (histoire de l'éphébie), 1876.

Compte-rendu de l'ouvrage de M. Collignon : Quid de collegiis epheborum apud Græcos, excepta Attica, ex titulis epigraphicis commentari liceat, *Rev. crit.*, 1878, 15 juin.

Aux études sur l'éphébie se rattachent :

1° Les travaux sur la Chronologie athénienne :

Essai sur la chronologie des archontes athéniens postérieurs à la cxxii^e^ *olympiade et sur la succession des magistrats éphébiques* (thèse de doctorat), Paris, Didot, 1870 (réimprimé dans le t. II de l'*Essai sur l'éphébie attique*).

Inscription des murs d'Athènes, *Rev. arch.*, 1870, i, p. 319-25.

Compte-rendu de l'ouvrage de Neubauer, Commentationes epigraphicæ, *Rev. crit.*, 1870, ii, p. 11-21.

Inscription mentionnant un nom inédit d'archonte pour l'année 173, *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1872, p. 108-9.

Liste d'éponymes athéniens. Olympiades clxxix-clxxxi, *Rev. arch.*, 1873, i, p. 246-50.

La chronologie athénienne à Délos, *Rev. arch.*, 1873, ii, p. 256-8.

Fastes éponymiques d'Athènes. Nouveau mémoire sur la chronologie des archontes postérieurs à la cxxii^e^ *olympiade; tableau chronologique et liste alphabétique des éponymes*, Paris, Thorin, 1873. (Extrait des *Archives des missions*, série iii, t. I, p. 125-192.)

Remarques sur les archontes athéniens postérieurs à la cxxii^e^ olympiade, *Rev. arch.*, 1876, ii, p. 108-111.

Supplément à la chronologie des archontes athéniens postérieurs à la cxxii^e^ olympiade. Λύσανδρος et Λυσιάδης, *Bull. de corr. hell.*, 1877, p. 36-9.

2° Le mémoire sur la Population de l'Attique :

La population de l'Attique, d'après les inscriptions récemment découvertes, Paris, Thorin, 1873. (Extrait du *Journal des savants*, 1871, p. 639-652).

3° L'*Essai sur l'éphébie* devait être complété par la publication des Monuments figurés relatifs a l'éphébie et des Bustes des cosmètes. Les premiers n'ont pas été publiés; la publication des seconds a été commencée, mais non terminée :

Bustes des cosmètes de l'éphébie attique, *Bull. de corr. hell.*, 1877, p. 229-35, cf. p. 360.

Articles divers relatifs à l'épigraphie.

Δοκίμιον περὶ χρηματικῆς τινος ἀποδείξεως γεγραμμένης ἐπὶ κεράμου, Athènes, 1867 (tirage à part de la Πανδώρα, n° 418). Reproduit sous le titre « Ostraka » dans les *Inscriptions céramiques*, p. 419-22. (Cf. *Rev. arch.*, 1869, i, p. 225-6.)

Anecdota Græca. Camée avec inscription, *Bull. de l'École française d'Athènes*, 1868, p. 30-2.

Inscriptions et bas-reliefs de Thessalie, *Rev. arch.*, 1873, ii, p. 52-4.

Compte-rendu de : Le Bas et Waddington, Voyage archéologique, Inscr. de la Mégaride et du Péloponnèse, par P. Foucart, *Rev. crit.*, 1873, i, p. 163-8, et ii, p. 206-11.

Inscription de Scopélos, *Rev. arch.*, 1875, i, p. 330-1.

Inscription découverte sur la pente méridionale de l'Acropole, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1876, p. 208-10.

Inscriptions de Salonique, *Bull. de corr. hell.*, 1884, p. 462-4. (Cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1884, p. 257-260.)

Tablettes des héliastes, tessères, épisèmes, etc.

Anecdota Græca. Tablette judiciaire du tribunal des héliastes, *Bull. de l'École française d'Athènes*, 1868, p. 27-30.

Lettre à M. Egger sur quelques tablettes du tribunal des héliastes, *Rev. arch.*, 1868, I, p. 140-6.

Tablette judiciaire récemment découverte en Attique, *Rev. arch.*, 1869, I, p. 225.

De plumbeis apud Græcos tesseris commentatio I (thèse de doctorat), Paris, Thorin, 1870.

Tessère militaire et tessère nautique du Musée d'Athènes, *Rev. arch.*, 1870-71, p. 35-9. (Reproduit *Inscr. céramiques*, p. 413-7.)

Lettre sur les épisèmes des Grecs, *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1872, p. 150-1.

Note sur une tessère des héliastes, *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1873, p. 177-9.

Métrologie grecque.

Sur un poids grec trouvé à Babylone, *Rev. arch.*, 1869, II, p. 191-207. — Reproduit, avec plus de développements, sous le titre « Notice sur un poids grec inédit », dans l'*Ann. de l'assoc. pour l'encour. des études grecques*, 1870, p. 40-66.

ΣΗΚΩΜΑ trouvé à Panidon, en Thrace, *Rev. arch.*, 1872, II, p. 229-31.

Chœnix de système attique, *Rev. arch.*, 1872, II, p. 297-303. (Cf. *Inscr. céramiques*, p. 417-8.)

Monument métrologique trouvé à Naxos, *Rev. arch.*, 1873, II, p. 43-7. (Cf. plus bas : *Archéologie byzantine*.)

Stèles funèbres.

M. Dumont avait écrit un mémoire intitulé : « Explication théorique et catalogue descriptif des stèles représentant la scène connue sous le nom de *Repas funèbre*. » Ce mémoire, qui obtint le prix de l'Académie des Inscriptions en 1868, n'a jamais été publié. On en trouve l'analyse dans le rapport sur le concours des stèles, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1868, p. 354-5. L'article suivant peut donner une idée de la manière dont M. Dumont avait dû traiter la question :

Bas-relief funèbre du cabinet de M. Brunet de Presles, *Rev. arch.*, 1869, II, p. 233-50 et 421-433.

Voy. aussi :

Stèle athénienne représentant la déposition funèbre, *Rev. arch.*, 1872, II, p. 339-41.

(Cf. plus bas : *Sculpture grecque*, et plus haut : Bas-reliefs de Thessalie.)

Céramique.

(Ostraka, voy. plus haut : *Articles divers relatifs à l'épigraphie*.)

Sur un vase de Phalère, *Rev. arch.*, 1869, I, p. 213-19.

Timbre amphorique rhodien portant le nom d'un mois intercalaire, *Rev. arch.*, 1869, II, p. 360-1.

Inscriptions céramiques de la Grèce, Paris, Thorin, 1870. (Extrait des *Archives des missions*, série II, t. VI, p. 1-445.)

Timbres rhodiens trouvés à Arezzo et à Chiusi, *Rev. arch.*, 1872, II, p. 155-9.

Inscriptions céramiques de l'île de Chypre, *Rev. arch.*, 1873, I, p. 317-26.

Compte-rendu de l'ouvrage de Heydemann, Die Vasensammlungen des Museo nazionale zu Neapel (Berlin, 1873), *Rev. crit.*, 1873, I, p. 245-52.

Les céramiques de la Grèce propre, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1873, t. VIII, p. 111 sqq.; 1874, t. IX, p. 121 sqq.

Les vases peints de la Grèce propre, Paris, Thorin, 1873. (Extrait du *Journal des savants*, 1872, p. 577-596, 793-808; 1873, p. 245-260, 575-587; compte-rendu de Heydemann, Griech. Vasenbilder, Berlin, 1870, et de Benndorf, Griech. und sicilische Vasenbilder, 1re et 2e livr., Berlin, 1869-70.)

Peintures céramiques de la Grèce propre. Recherches sur les noms d'artistes lus sur les vases de la Grèce, Paris, Thorin, 1874.

Pyxis athénienne représentant Persée et les Gorgones, *Monuments grecs*, 1878, p. 15 suiv.

Compte-rendu de la 3e livr. de l'ouvrage de O. Benndorf : Griechische und sicilische Vasenbilder (Berlin, 1877), *Rev. arch.*, 1878, I, p. 420-424.

Les céramiques de la Grèce propre (avec la collaboration de J. Chaplain, membre de l'Académie des Beaux-Arts). Première partie : *Vases peints*. Paris, Didot, 1er fascicule, 1881; 2e fascicule, 1883.

Vases d'Ialysos, *Rev. arch.*, 1882, II, p. 349-51.

Du style géométrique sur les vases grecs, *Bull. de corr. hell.*, 1883, p. 374-382.

Vases trouvés à Marseille, *Bull. de corr. hell.*, 1884, p. 188-194. (Cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1883, p. 303-6.)

Compte-rendu de l'ouvrage de L. Heuzey : Catalogue des figurines antiques de terre-cuite du Musée du Louvre, *Journal des savants*, 1884, p. 96-106, 161-173, 334-345 (cf. *Bull. de corr. hell.*, 1883, p. 519). — Tirage à part (Paris, Thorin, 1884), publié sous ce titre : *Terres cuites orientales et gréco-orientales.*

Miroirs grecs.

Lettre à M. de Witte sur un miroir, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1867, p. 332-3.

Miroir trouvé à Corinthe, *Rev. arch.*, 1868, I, p. 89-90.

Miroir grec orné de dessins au trait, *Rev. arch.*, 1872, I, p. 207-8.

Miroirs grecs ornés de figures au trait. Miroir de Corinthos et Leukas, *Monuments grecs*, 1873, p. 23 suiv.

Miroir trouvé dans l'île de Crète, *Gaz. arch.*, 1876, p. 107-110. (Cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1876, p. 142-5, et *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1876, p. 111-2.)

Miroirs grecs (à propos de la dissertation de K. Mylonas, Ἑλληνικὰ κάτοπτρα, Athènes, 1876), *Bull. de corr. hell.*, 1877, p. 108-115.

Sur un nouveau miroir grec décoré de figures au trait, *Gaz. arch.*, 1878, p. 90-92. (Cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1878, p. 113-6.)

Miroir grec, *Gaz. arch.*, 1880, p. 49-52.

Un miroir grec, *Bull. de corr. hell.*, 1884, p. 391-6.

Sculpture grecque.

Bas-reliefs grecs de la collection Gréau (dont trois *stèles funèbres*), *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1873, p. 54-6.

Bas-relief votif à Apollon, *Rev. arch.*, 1873, I, p. 159-65.

Note sur une lionne de style ancien trouvée à Corfou, *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1877, p. 53-5. (Cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1876, p. 270-2, où ce monument est reproduit.)

Notice sur une tête de statue en marbre d'ancien style athénien, *Monuments grecs*, 1878, p. 1 suiv.

Sur une sculpture d'ancien style découverte à Tanagra en Béotie, *Gaz. arch.*, 1878, p. 160-2. (Cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1878, p. 89-92.)

Deux bas-reliefs athéniens datés, *Bull. de corr. hell.*, 1878, p. 559-569.

(Cf. plus haut : Inscr. et bas-reliefs de Thessalie.)

Monuments divers de l'art antique.

(Camée, voy. plus haut : *Articles divers d'épigraphie.*)

Bronze archaïque trouvé à Gourizi (Albanie), *Rev. arch.*, 1872, II, p. 1-3.

Note sur des bijoux d'or trouvés en Lydie, *Bull. de corr. hell.*, 1879, p. 129-130.

Détails complémentaires relatifs à la découverte d'un poisson en or, faite en Allemagne en 1882, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1883, p. 46-47.

Sur deux photographies reproduisant un vaste pavement en mosaïque récemment découvert à Nîmes, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1884, p. 11-12.

(M. Dumont avait fait également, en 1884, une communication à l'Académie des Inscriptions sur une épée trouvée à Mycènes; nous ne savons pas si cette communication doit être publiée dans la partie qui n'a pas encore paru des *Comptes-rendus* de 1884.)

Archéologie préhistorique.

Note sur quelques monuments de l'âge de pierre trouvés en Grèce, *Rev. arch.*, 1867, I, p. 356-9.

Renseignements nouveaux sur la Grèce avant la légende et avant l'histoire, *Rev. arch.*, 1867, II, p. 141 suiv.

Compte-rendu de l'ouvrage de Finlay : Archéologie préhistorique en Suisse et en Grèce (en grec; Athènes, 1869), *Rev. arch.*, 1869, II, p. 296-300.

Collection préhistorique de M. Finlay à Athènes, *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*, 1872, mai.

Archéologie chrétienne ou byzantine[1].

Lettre à M. Egger sur des inscriptions chrétiennes du Musée de la Société archéologique d'Athènes, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1867, p. 167-8.

Lettre à M. Miller sur une inscription chrétienne de Mégare, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1867, p. 247.

Médaille inédite de Jésus Sauveur Chalcéen, *Rev. de numism.*, 1867 (t. XII), p. 195-200. (Cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1867, p. 253-4.)

Ὁ Ἰησοῦς Σωτὴρ Χαλκήτης à Constantinople, *Bull. de l'École française d'Athènes*, 1868, p. 58-64.

Deux formules d'épitaphes chrétiennes de la Syrie, *Rev. arch.*, 1869, I, p. 455-7.

Poids byzantin du cabinet de M. Verdot, *Rev. arch.*, 1870, I, p. 236 suiv.

---

1. Cf. plus haut : Rapport sur un voyage en Thrace, p. 483 sqq.; Découvertes récentes à Salone; *Inscr. céramiques*, p. 423-4.

Sarcophage chrétien trouvé à Salone, *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France,* Paris, 1872, p. 188-97.

Fragment de l'office funèbre de l'Église grecque sur une inscription d'Égypte, *Bull. de corr. hell.*, 1877, p. 321-327.

Description de Musées.

Le Musée de Sainte-Irène à Constantinople. Antiquités grecques, gréco-romaines et byzantines, *Rev. arch.*, 1868, II, p. 237-263. (Cf. *Rapport sur un voyage en Thrace,* p. 490 sqq.)

Note sur quelques objets antiques conservés au Musée de Belgrade, *Rev. arch.*, 1868, II, p. 407-16.

Compte-rendu des deux ouvrages : Catalogue du Musée Fol a Genève (Antiquités. Première partie : céramique et plastique), et : Musée Fol (études d'art et d'antiquités publiées par la ville de Genève), *Rev. arch.*, 1875, I, p. 271-4.

Les moulages du Musée du Louvre, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1875, t. XI, p. 415.

Communications et rapports sur des découvertes ou des travaux divers.

Rapport au ministre sur la mission de l'abbé L. Duchesne et de M. Ch. Bayet, *Rev. arch.*, 1874, II, p. 195-7. (Extrait du *Journal officiel*, 31 juillet 1874.)

Fouilles d'Olympie, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1876, p. 97-101.

Note sur les antiquités trouvées à Mycènes par M. Schliemann, *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1877, p. 91-4.

Lettre relative : 1° à la Vénus de Milo; 2° à la découverte d'un temple de Jupiter Olympien; 3° à une inscription découverte à Thèbes, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1877, p. 203-5.

Lettre sur la découverte faite en Attique d'objets qui offrent d'importantes analogies avec ceux qui ont été trouvés à Mycènes par M. Schliemann (il s'agit des objets de Spata), *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1877, p. 264-6.

Découvertes et publications récentes, *Bull. de corr. hell.*, 1878, p. 281-288.

Je crois pouvoir rattacher à cette section l'article sur :

Les Syllogues en Turquie, *Ann. de l'assoc. pour l'encourag. des études grecques,* 1874, p. 527-538;

Et les deux rapports suivants :

Rapport de la commission sur les ouvrages proposés pour le prix Zographos, *Ann. de l'assoc. pour l'encourag. des études grecques,* 1871, p. 1-16.

Rapport de la commission des Écoles d'Athènes et de Rome sur les travaux de ces deux écoles pendant l'année 1883, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.,* 1883, p. 346-75.

Art et archéologie du moyen âge ou des temps modernes.

Tombeau carolingien trouvé à Bannoncourt (Vosges), *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1869, p. 122.

Remarques archéologiques sur quelques détails de la cathédrale de Strasbourg, *Rev. arch.*, 1870-71, p. 219-46.

Sur quelques représentations de la mort de la Vierge, *Rev. arch.*, 1870-71, p. 337-44.

Compte-rendu de Sp. Lambros : Περὶ Βελισαρίου Κορενσίου Ἕλληνος ζωγράφου ἐν Νεαπόλει, *Rev. arch.*, 1872, II, p. 335-6.

Comptes-rendus de divers ouvrages relatifs à l'art ou à l'archéologie.

Compte-rendu de E. Boutmy : Philosophie de l'architecture en Grèce (Paris, 1870), *Rev. arch.*, 1870, I, p. 283 sqq.

Compte-rendu de Vinet : Bibliographie des beaux-arts (Paris, 1870), *Rev. arch.*, 1870-71, p. 60-9.

Compte-rendu de V. Guérin : Description géographique, historique et archéologique de la Palestine, *Rev. des Deux-Mondes*, 1872, 15 oct.

Compte-rendu de Perrot, Guillaume et Delbet : Exploration archéologique de la Galatie, *Rev. arch.*, 1872, II, p. 255-8.

Un nouveau dictionnaire d'archéologie (il s'agit du dictionnaire de Daremberg et Saglio), *Gaz. des Beaux-Arts*, 1873, t. VIII, p. 264 sqq.

Je citerai également ici l'article suivant :

Compte-rendu de E. Isambert : Itinéraire de l'Orient, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1873, t. VIII, p. 479.

Histoire grecque ancienne.

Compte-rendu de H. Houssaye : Histoire d'Alcibiade et de la république athénienne depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avènement des trente tyrans, *Rev. arch.*, 1874, II, p. 278-9.

Littérature et philologie grecque ancienne.

Lettre à M. Egger sur un papyrus contenant des comptes de dépenses domestiques, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1867, p. 167.

Lettre à M. Miller sur un ms. de Macarius Magnes, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1867, p. 138-9.

Compte-rendu de l'ouvrage de Dorothée Evelpidès : Discours de saint Jean Chrysostome sur le sacerdoce, réédités d'après les anciennes éditions et en particulier d'après deux mss. du monastère de Vatopédi. T. I : Introduction et premier discours, avec commentaire perpétuel (Athènes, 1867), *Rev. arch.*, 1868, II, p. 151-2.

Notice sur la vie et les travaux de M. F.-D. Dehèque, *Rev. des cours littéraires*, 19 août 1871.

Lettre à M. Miller sur quatre mss. grecs appartenant à un marchand de Janina, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1872, p. 52-3.

Compte-rendu de G. Perrot, L'éloquence politique et judiciaire à Athènes, *Rev. des Deux-Mondes*, 1873, 1er juin.

Littérature moderne.

Chants populaires du Rhodope, *Bull. de l'École française d'Athènes*, 1868, p. 68-73 (reproduit dans le *Rapport sur un voyage en Thrace*, p. 509 sqq.). Cf. *Rev. arch.*, 1872, II, p. 331-2.

Histoire moderne.

Vingt sous-officiers français prisonniers en Thrace, *Rev. arch.*, 1869, I, p. 387-8. (Cf. *ibid.*, p. 457-8 : *Les Français de Démotika.*)

Journal de la campagne que le grand-vizir Ali-Pacha a faite en 1715 pour la conquête de la Morée, publié pour la première fois d'après le manuscrit de Brue, Paris, Thorin, 1870.

Histoire contemporaine.

Un mois dans les Ardennes au milieu des armées en août 1870, *Rev. des Deux-Mondes*, 1870, 15 nov.

Les mobilisés aux avant-postes (siège de Paris), *Rev. des Deux-Mondes*, 1871, 15 janv.

L'administration et la propagande prussienne en Alsace, Paris, Didier, 1871 (publié d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1871, 1er juin et 15 juin, sous ces deux titres : L'Alsace sous le régime prussien. — La propagande prussienne en Alsace).

Le Balkan et l'Adriatique (Les Bulgares et les Albanais. — L'administration en Turquie. — La vie des campagnes. — Le panslavisme et l'hellénisme), Paris, Didier, 1873 (réunion de divers articles publiés dans la *Rev. des Deux-Mondes* : Souvenirs de la Roumélie, 15 juillet, 15 août, 1er octobre 1871; Souvenirs de l'Adriatique, 1er oct., 1er nov., 1er déc. 1872). — Cf. plus haut : Les Syllogues en Turquie.

Pédagogie. — Idées sur la méthode scientifique, sur l'enseignement, etc.

Succursale de l'École française d'Athènes à Rome. Cours d'archéologie. Objet du cours (discours d'ouverture), *Rev. arch.*, 1874, I, p. 57-64.

Les études d'érudition en France et en Allemagne, *Rev. des Deux-Mondes*, 1874, 15 oct.

Discours prononcé à l'ouverture de l'Institut de correspondance hellénique, *Rev. arch.*, 1876, I, p. 420-7. (Reproduit *Ann. de l'assoc. pour l'encourag. des études grecques*, 1876, p. 277 sqq.)

Académie de Grenoble. Séance annuelle de rentrée des Facultés. Allocution de M. Albert Dumont, recteur de l'Académie, Grenoble, Baratier et Dardelet, 1878.

Rapport sur la communication de M. Maspero relative à l'Institut archéologique du Caire, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1882, p. 287-291.

Introduction (p. XI-XXIV) de la traduction française (par F. Trawinski) de l'ouvrage de Guhl et Koner, *La vie antique* (Paris, Rothschild, 1re partie, 1884).

Notes sur l'enseignement supérieur en France (rapport lu au Congrès pédagogique de Londres), *Rev. internationale de l'enseignement*, 1884, p. 193-234.

UN FRAGMENT SUR PAPYRUS

DE LA VIE D'ÉSOPE

Nous possédons deux rédactions de ce qu'on appelle la *Vie d'Ésope*. L'une, attribuée à Planude, est la plus répandue : c'est celle que La Fontaine a traduite en l'expurgeant *ad usum Delphini*. Le texte en a été publié en dernier lieu, d'après un grand nombre de manuscrits, par A. Eberhard dans le volume de la Bibliothèque Teubner intitulé *Fabulæ Romanenses*. L'autre rédaction a été éditée par A. Westermann (Brunswig, 1845); elle contient quelques détails, quelques développements qui manquent dans l'autre. Dans une collection de papyrus et de parchemins, provenant, ce semble, d'El-Fayoum, que M. Golenischeff, de Saint-Pétersbourg, a confiée à M. Revillout, et que M. Revillout a bien voulu me communiquer, j'ai trouvé un feuillet de papyrus contenant un morceau d'une troisième rédaction, qui se rapproche de celle qu'a donnée Westermann, mais qui est, à son tour, plus développée et plus détaillée. De rédaction en rédaction, cet écrit semble avoir été abrégé plutôt qu'amplifié.

On sait que cette *Vie* est un tissu de traditions et d'inventions très diverses, d'origine et de valeur inégales. Aux récits des Grecs sont venues s'ajouter plus tard des fables orientales, les rois de Babylone et d'Égypte se proposant l'un à l'autre des énigmes et le vainqueur de ces combats puérils imposant un tribut au vaincu comme après une bataille gagnée. Le fragment conservé sur papyrus est relatif à ce qu'il y a de plus ancien dans les traditions grecques sur Ésope. On racontait déjà au siècle de Périclès comment le malin conteur avait été mis à mort par les habitants de Delphes irrités de ses propos railleurs : c'est là ce qu'on lit sur le papyrus, autant que cela peut se lire encore. Aucune phrase n'y est complète. Le feuillet, qui a trente-deux centimètres de haut, porte cinquante-deux lignes sur le recto; sur le verso, dont l'écriture est plus effacée, j'en ai compté quarante-sept. Il faisait partie d'un livre (*codex*) d'assez grand format. En haut, pour les cinq premières lignes, la marge extérieure est intacte. Il y a là comme une oreillette au-dessous de laquelle cette marge est entamée; cependant, il n'y manque que peu de lettres, quelquefois même l'écriture y est complète, car le copiste s'est toujours arrêté, autant que je puis voir, à la fin d'un mot. Le côté intérieur du feuillet est détruit. Une déchirure inégale et sinueuse a enlevé une bonne moitié des vingt-sept premières lignes, souvent plus de la moitié. A partir de la vingt-huitième ligne, il ne reste qu'une bande étroite

portant un petit nombre de lettres; sur la dernière ligne, on ne voit plus qu'une seule lettre.

Je vais transcrire les premières lignes du recto, en séparant les mots, pour la commodité des lecteurs, et en les complétant par des suppléments. Je ne cherche pas à rétablir l'ensemble du contexte. Mais le sens s'éclaire par la partie correspondante de l'édition de Westermann que j'ai placée en dessous. On verra que, malgré quelques différences, les deux rédactions se ressemblent et s'accordent quelquefois textuellement. Je mets un point au-dessous des lettres indistinctes.

1 ΠΟΛΕΙΣ ΕΠΕΔΕΙΚΝΥΤΟ ΤΗΝ ΕΑΥΤΟΥ
2 ΕΙΣ ΔΕΛΦΟΥΣ ΚΑΚΕΙ ΕΠΕΔΕΙΚΝΥΤΟ· ΟΙ ΔΕ
3 ΤΟ ΚΑΤ ΑΡΧΑΣ ΟΥΔΕΝ ΑΥΤΩ ΠΑΡΕΙΧΟΝ
4 ΙΣ ΑΝΟΙΣ ΟΜΟΧΡΩΜΑ ΕΦΗ ΠΡΟΣ ΑΥΤΟΥΣ· ΟΙ
5 ΑΙ ΑΝΔΡΩΝ ΕΤΙ ΔΕ Και ΑΥΤΟΙΣ ΠΡΟΣΚ[Ρ]ΟΥΣΑΣ
6 ΞΥΛΩ ΕΝ ΘΑΛΑΣΣΗ ΦΕΡΟΜ[ΕΝΩ
7 ΔΙΑΣΤΗΜ]ΑΤΟΣ ΥΠΟ ΚΙΜΑΤΩΝ ΦΕΡΟΜΕΝ[ΟΝ
8 ΕΓΓΥΕΤΑ ΕΛΘΗ ΕΛΑΧΙΣΤΟ[Ν
9 ΟΜΟΙΩΣ ΔΕ ΚΑΓΩ ΑΠ[Ο] ΠΟΡΡΩΘ[ΕΝ
10 ΚΑΤΕΠ]ΛΗΣΣΟΜΗΝ ΔΟΚΩΝ ΥΜΑΣ Π
11 ΑΣ ΤΩΝ ΑΛΛΩΝ ΑΝ
12 Ν· ΟΧΛΟΝ ΓΑΡ ΑΞΙΟΝ

1 Περιερχομένου οὖν τὰς πόλεις τῆς Ἑλλάδος καὶ τὴν ἑαυτοῦ
2 ἐπιδεικνυμένου σοφίαν, παρεγένετο ἐν Δελφοῖς· οἱ δὲ ὄχλοι
ἡδέως μὲν αὐτοῦ ἠκροῶντο, οὐδὲν δὲ αὐτὸν ἐτίμησαν.
5 Προσκρούσας δὲ πρὸς αὐτοὺς ὁ Αἴσωπος ἔφη
6 « Ὅμοιοί ἐστε ξύλῳ ἐν θαλάσσῃ φερομένῳ· ἐκεῖνο
7 γὰρ θεωροῦντες ἐκ πολλοῦ διαστήματος φερόμενον δοκοῦμέν
8 τινος χρυσίου ἄξιον εἶναι, ἐπειδὰν δὲ ἐγγυτάτω προσέλθωμεν, ἐλάχιστον
9 ὁρῶμεν. Κἀγὼ οὖν πόρρωθεν ὑπάρχων τῆς ὑμῶν πόλεως
10 κατεπληττόμην ὑμᾶς ὡς μεγίστους, ἐλθὼν δὲ πρὸς ὑμᾶς,
11 ὦ Δελφοί, εὗρον ὑμᾶς τῶν ἄλλων ἀνθρώπων καὶ ἀχρειοτέρους ὄντας.
12 Πεπλάνημαι καλὴν ἔχων ὑπὲρ ὑμῶν διάνοιαν· ὧδε ἄξιον ποιεῖτε τῶν

13 ΕΦ]ΗΣΑΝ· ΤΙΝ. ΓΑΡ

14 ΜΑΘΕΤ]Ε· ΕΘΟΣ ΗΝ ΑΡΧ[ΑΙΟΝ

15 ΝΤΕΣ ΤΩ [Α]Π[ΟΛΛΩΝΙ] ΔΕΚ[ΑΤΗΝ

16 ΡΟΥ ΟΙΟΝ ΑΠΟ ΠΡΟΒΑΤ[ΩΝ

17 Α]ΠΟ ΑΛΛΩΝ ΤΕΤΡΑΠΟ[ΔΩ]Ν ΑΠ[Ο

18 ΓΥΝΑ]ΙΚΩΝ· ΕΚ ΤΟΥΤΩΝ ΥΜΕΙΣ ΕΓΕΝ[ΕΣΘΕ

13 προγόνων ὑμῶν. » Ταῦτα ἀκούσαντες οἱ ἐν Δελφοῖς ἔφησαν· « Τίνες γάρ
εἰσιν οἱ πρόγονοι ἡμῶν; » Ὁ δὲ « Σύνδουλοι· εἰ
14 δὲ ἀγνοεῖτε, μάθετε. Νόμος ἦν παρὰ τοῖς Ἕλλησιν, ἐὰν πόλεις
15 καταβάλωνται, τῶν λαφύρων τὸ δέκατον μέρος
16 πέμπειν, ἀπό τε βοῶν, προβάτων, αἰγῶν
17 καὶ τῶν λοιπῶν κτηνῶν, ἀπὸ χρημάτων, ἀπὸ σωμάτων
18 ἀνδρῶν τε καὶ γυναικῶν. Ἐκ τούτων οὖν ὑμεῖς γεννηθέντες

A la ligne 8, il faut évidemment lire ἔγγιστα. En revanche, le copiste écrit, un peu plus haut, κιματων pour κυμάτων. Quant au sens, le texte complet sert de commentaire au texte mutilé. Cependant, il faut dire un mot des lignes 3 et 4. Après οὐδὲν αὐτῷ παρεῖχον, on peut suppléer πρᾶγμα ou ἀηδές; mais le reste est très obscur. Ésope dit souvent au début de ses fables ὅτ' ἦν τὰ ζῷα ὁμόφωνα, ou bien, d'après une variante de quelques manuscrits, ὁμόφρονα. Les mots [θηρία το]ῖς ἀνθρώποις ὁμόχρωμα semblent faire allusion à cette formule. ὁμόχρωμα, « de même couleur, de même apparence », est une variante imprévue. Les Delphiens se moquaient-ils des fictions du fabuliste? raillaient-ils sa difformité? Je ne sais.

Voici maintenant quelques lignes qui présentent un récit plus détaillé et mieux motivé que celui des deux rédactions connues.

19 ΕΙ]ΠΩΝ Ο ΑΙΣΩΠΟΣ ΠΕΡΙ ΕΚΔΗΜ[ΙΑΝ

20 ΑΙΣΩ]ΠΟΝ ΛΟΓΙΖΟΜΕΝΟΙ ΟΤΙ ΕΑΝ ΕΙΣ Ε[Τ]Ε[ΡΑΣ

21 ΑΥΤ]ΟΥΣ ΚΑΚΟΛΟΓΗΣΗ ΕΒΟΥΛΕΥΣΑΝΤ[Ο

19 ἀνελεύθεροί ἐστε... « Ταῦτα εἰπὼν ὁ Αἴσωπος περὶ ἐκδημίαν
20 ἐγένετο. Οἱ δὲ Δελφοὶ λογισάμενοι, ὅτι καὶ ἂν εἰς ἑτέρας
21 ἀπελθὼν Αἴσωπος πόλεις χείρονα αὐτοὺς κακολογήσαι, ἐβουλεύσαντο
ἀνελεῖν δόλῳ καὶ ὡς ἱερόσυλον αὐτὸν καταδικάσαι.

22 ΝΟΣ ΣΥΝΕΡΓΟΥΝΤΟΣ ΑΥΤΟΙΣ ΔΙΑ ΤΗΝ ΑΤ
23 Τ]ΑΙΣ Θ̄ ΜΟΥΣΑΙΣ ΟΥ ΚΑΘΙΔΡΕΥΣΕΝ ΑΥΤ
24 ΕΣ ΞΕΝΟΙ ΒΟΗΘΗΣΩΣΙΝ ΑΥ[ΤΩ
25 Π]ΑΡΑΤΗΡΗΣΑΜΕΝΟΙ ΔΕ ΤΟΝ ΔΟΥ[ΛΟΝ
26 ΤΑ Και ΑΠΥΠΝΩΚΟΤΑ· ΕΝΕΚΡΥΨΑΝ
27 ΑΥΤΟΥ ΕΚ ΤΟΥ ΙΕΡΟΥ ΑΡΑΝΤΕΣ· Ο

25 Παρατηρησάμενοι οὖν τὸν δοῦλον αὐτοῦ πρὸ τῆς πύλης
τῆς πόλεως σκεύη φέροντα, ἐνέκρυψαν εἰς τὰ στρώματα
27 ἣν ἔλαβον φιάλην χρυσῆν ἐκ τοῦ ἱεροῦ τοῦ Ἀπόλλωνος. Ὁ δὲ

Les lignes 21-23 sont assez intéressantes. Disons tout d'abord qu'il y a une faute évidente dans ΚΑΘΙΔΡΕΥΣΕΝ; on peut penser à καθύδρευσεν ou à καθιέρευσεν, mais je ne doute pas qu'il ne faille lire καθίδρυσεν. Quant au sens de la phrase mutilée, on se demande d'abord quel est celui qui s'associe à l'attentat des Delphiens. Tout bien considéré, je crois que ΝΟΣ doit être complété Ἀπόλλωνος. Quelque étrange que cela puisse paraître, le dieu Apollon pouvait bien favoriser une entreprise contre la vie d'Ésope, si celui-ci l'avait irrité. Si je devine bien, Ésope, en dressant un autel aux neuf Muses, avait négligé de le consacrer aussi à Apollon, et le dieu lui en voulait de ce refus d'honneurs, διὰ τὴν ἀτ[ιμίαν, ὅτι βωμὸν ποιησάμενος τ]αῖς θ' Μούσαις οὐ καθίδρυσεν αὐ[τῷ. Nous découvrirons peut-être plus loin en quoi consistait l'intervention du dieu; en attendant, remarquons que ce trait est tout à fait conforme aux croyances de la vieille Grèce. Déjà dans Homère[1], Artémis fait ravager le pays d'Œnée par le sanglier de Calydon, afin de punir ce roi de l'avoir oubliée seule quand il offrait des hécatombes à tous les autres dieux. Stésichore expliquait les égarements des filles de Tyndare de la même façon. Pour se venger d'un oubli pareil, Vénus voulut qu'aucune des filles de Tyndare ne se contentât d'un seul époux : διγάμους τε καὶ τριγάμους τίθησιν[2].

Le sens de la ligne 24 se complète facilement : Craignant que les étrangers présents à Delphes ne prennent le parti d'Ésope, les Delphiens n'usent pas de violence ouverte, mais cachent, parmi ses bagages, une coupe d'or consacrée à l'usage du temple. On sait que

1. *Iliade*, IX, 533 sqq.
2. Frg. 35, Bergk.

ce trait est ancien; Aristophane y fait déjà allusion. Cette coupe est la même que Joseph fit cacher dans le sac de Benjamin; elle a passé de pays en pays, on ne sait trop comment. Mais ici, il y a un détail nouveau : les Delphiens épient le moment où l'esclave d'Ésope s'est endormi. Si je devine bien, il s'était endormi dans le temple même; voici comment je voudrais combler les lacunes du texte :

[φοβούμενοι δὲ μὴ οἱ παρόντ]ες ξένοι βοηθήσωσιν αὐ[τῷ, ἄντικρυς μὲν οὐκ ἐπεχείρησαν, πα]ρατηρησάμενοι δὲ τὸν δοῦ[λον αὐτοῦ εἰς τὸ ἱερὸν εἰσελθόν]τα καὶ ἀφυπνωκότα, ἐνέκρυψαν [φιάλην χρυσῆν εἰς τὰ στρώματα] αὐτοῦ ἐκ τοῦ ἱεροῦ ἄραντες.

C'est ainsi que le dieu favorisait, ce me semble, les desseins de ses serviteurs. D'autres légendes grecques parlent de personnes endormies dans un temple par une influence divine; on se souvient de Cléobis et de Biton.

Quoique les lignes suivantes soient très imparfaitement conservées, on voit que le verso faisait suite au recto et que le récit était généralement conforme à celui de la *Vie* de Westermann. Le papyrus nous permet même de corriger une erreur de ce dernier récit. Il porte à la ligne 6 du verso les mots [γ]υνή τις εἶχεν θυγατέρ[α]. Or, vers la fin de la *Vie* de Westermann (p. 56, lignes 20 sqq.), on trouve un apologue qui commence par ces mêmes mots, et qui n'a que faire en cet endroit; il n'est pas même rattaché à la narration. C'est le conte qui explique comment l'esprit vient aux filles; à la fin, la mère s'écrie : « Malheureuse, tu as perdu l'esprit même que tu avais. » Dans le papyrus, Ésope reconnaissait ainsi, en s'entretenant avec un ami, qu'en faisant de l'esprit aux dépens des Delphiens, il avait manqué d'esprit et s'était attiré une mauvaise affaire. Dans la *Vie* de Westermann, cet ami prend la parole à deux reprises sans avoir reçu de réponse; la lacune du dialogue se comble par le morceau égaré.

On voit que le papyrus n'offre que la partie la plus ancienne de la *Vie d'Ésope*. Contenait-il aussi la légende orientale? Il est certain, d'abord, qu'Ésope n'arrivait pas à Delphes en venant de Lydie avec une mission du roi Crésus, comme cela se voit dans Plutarque[1]. Puis notre papyrus s'accorde si parfaitement, dans sa partie conservée, avec les deux rédactions gréco-égyptiennes plus récentes, que l'on peut croire que cet accord s'étendait plus loin. Ce point étant admis, la question de la date de notre manuscrit prend quelque intérêt. Il est certainement antérieur de sept ou huit siècles aux manuscrits de

1. Plutarque, *De sera numinis vindicta*, c. XII.

la *Vie d'Ésope* dont aucun, d'après Eberhard, ne remonte plus haut que le XIVe siècle. Les données suivantes permettront peut-être aux paléographes de préciser la date du papyrus plus exactement que je n'ose le faire. L'écriture est une belle onciale ronde, légèrement inclinée; le Z se termine par un petit crochet qui descend au-dessous de la ligne; le Θ a le corps grêle et la ligne horizontale qui le traverse dépasse de côté et d'autre : c'est la lettre dont la forme se rapproche le plus du caractère minuscule. La conjonction ΚΑΙ est rendue par un Κ muni d'une queue; les mots ne sont pas séparés; je ne vois aucune trace d'accentuation; les seuls signes accessoires sont le point en haut, qui sert de ponctuation, et la barre horizontale, qui donne à la lettre Θ sa valeur numérique, et qui indique l'abréviation ΑΝΟΙC pour ἀνθρώποις. L'iota que nous souscrivons est régulièrement omis. Les voyelles Ι et Υ sont deux fois confondues. En somme, je ne crois pas vieillir le manuscrit en l'attribuant au sixième siècle, provisoirement et sauf meilleure information. A cette date, la légende gréco-orientale d'Ésope était donc déjà formée et arrêtée, avec les détails que nous connaissions et avec quelques-uns que nous ignorions.

HENRI WEIL.

ENNIVS AP. FEST. 325.

Festus et son abréviateur donnent *Virgines nam sibi quisque domi Romanus habet sas.* Le barbarisme *uirgnes,* proposé par O. Müller et accepté récemment par M. Lucien Müller, fournit un spondée, mais non un sens. *Romanus* est d'ailleurs bizarre pour dire un Romain, *quisque Romanus* pour dire chaque Romain. Cf. Enn. ap. Cic. de Orat. 3,168 *At Romanus homo, tamenetsi res bene gesta est, Corde suo trepidat*; et Enn. ap. Fest. 302 : *unus homo Romanus...* Concluons que, sur le mot corrompu *uirgines,* il faut prélever *uir*. Le sens indique aussi de chercher, pour aller avec *sibi quisque,* le possessif *suam* : nous le reconnaîtrons dans les lettres *s nam. Virgines nam* est donc une corruption d'un texte tel que celui-ci :

Virque suam sibi quisque domi Romanus habet sas.

« Les Romains les ont chez eux, chaque homme la sienne. » Verrius Flaccus, qui lisait le vers encore intact et avec le contexte, traduisait correctement *sas* par *eas* (les Sabines enlevées). Festus avait sous les yeux le vers isolé et déjà corrompu : aussi prétend-il comprendre *uirgines... suas.* Mais cela aurait signifié : chacun pour son compte, s'il est Romain, a chez lui un harem.

LOUIS HAVET.

NOTES CRITIQUES

SUR LES

DIALOGUES DES MORTS DE LUCIEN

En 1881, M. Tournier avait publié un choix des *Dialogues des Morts* à l'usage des classes; ce petit recueil ne contenait que les dialogues I, II, VI, X, XI, XXII, XXIV et un fragment du dialogue XXVII. Il voulut bien l'année dernière, d'accord avec la maison Hachette, me charger de compléter son travail sous sa direction, c'est-à-dire d'éditer les autres dialogues, sauf ceux qu'il est naturel d'éliminer dans un livre de classe. Après avoir pris pour base, comme de raison, le texte de Fritzsche, nous avons jugé à propos de nous en écarter parfois. Nous avons cru voir, en étudiant chacun de notre côté l'appareil critique, que le *Vaticanus* 87 (appelé 𝔄 par Fritzsche), offrait souvent une tradition plus pure, pour les Dialogues des Morts, que les autres manuscrits. Fritzche lui-même paraît le reconnaître lorsqu'il exprime le regret tardif de ne pas avoir profité plus souvent des leçons de 𝔄. Ce n'est pas que ce manuscrit soit toujours excellent: sa valeur semble même n'être pas égale dans tous les dialogues. Par exemple, pour une raison ou pour une autre, il est tout à fait inférieur à lui-même en ce qui concerne le dialogue XIX, omis d'ailleurs dans notre recueil. Les omissions surtout y sont fréquentes, principalement celles qui s'expliquent par l'homéotéleute. Mais enfin, dans l'ensemble, il nous a paru dériver, soit directement, soit indirectement, d'un excellent exemplaire négligemment copié. Nous sommes partis de cette idée pour constituer le texte de notre édition[1].

Peut-être y aura-t-il quelque intérêt pour les philologues, qui se préoccupent peu de livres élémentaires, de trouver ici la liste et des leçons que nous avons empruntées à 𝔄 en nous écartant du texte de Fritzsche, et des conjectures qui nous ont été suggérées par l'étude de ces dialogues.

---

1. Paris, Hachette, 1884.

I

BONNES LEÇONS[1] DU *VATICANUS* 87

Dialogue IV (9 de notre édition)

Le numéro du paragraphe est donné d'après Fritzsche, celui de la page d'après Reitz.

1. p. 341. ὅπως μὴ αὖθις ἐρίζωμεν [τι] περὶ αὐτῶν. Fritzsche.] ὅπως μὴ αὖθις ἐρίσωμεν περὶ αὐτῶν. Le manuscrit a confirmé une conjecture de Fritzsche, qui supprimait τι devant περί.

2. p. 343. Οἱ δὲ πλεῖστοι αὐτῶν διὰ χρήματα ἥκουσιν ἐπιβουλεύοντες ἀλλήλοις, ὡς ἐοίκασι. ΧΑΡ. Πάνυ γὰρ περιπόθητά ἐστι ταῦτα. Fr.] Οἱ δὲ..... ἀλλήλοις. ΧΑΡ. Ἐοίκασι· πάνυ γάρ... Fritzsche remarque que cette leçon vaut bien la vulgate (*non deterius est*). Or, on comprend que la leçon de 𝔄 se soit changée en celles que donnent ordinairement les éditions; le contraire serait étonnant. Voyez d'ailleurs, pour ἐοίκασι ainsi employé, *Dial. Mort.*, X, 5 : Ναὶ, ἐοίκασι.

Dialogue V (23)

1. p. 344. εἰ δὲ οἷόν τε ἦν καὶ ἔτι πλείω. Fr.] Ce texte est celui de plusieurs manuscrits (entre autres le *Vindobonensis* B, l'un des meilleurs) modifié par Voigtländer en substituant δὲ à γε. Mais, comme l'a bien vu M. van Herwerden (*Mnemosyne*, 1879, p. 217), cette phrase supposerait que la chose parût impossible à Hermès : « Si cela se pouvait. » Or, il n'est pas plus difficile d'augmenter une vie de cent ans que de quatre-vingt-dix. Il propose donc de supprimer ἦν. Il nous a paru plus simple d'écrire avec 𝔄 : εἰ οἷόν τε, ἢ ἔτι πλείω. Rien n'est plus explicable que la confusion de ἤ avec καί d'une part, avec ἦν de l'autre.

2. p. 345. Γελοῖα πείσονται πανοῦργοι ὄντες... πολλά. Κἀκεῖνος εὖ μάλα διαβουκολεῖ αὐτούς. Fr.]. Tel est le texte de tous les manuscrits, sauf 𝔄. Fritzsche a cru y trouver une lacune. Mais notre manus-

---

1. Nous entendons par là les leçons qui, *par elles-mêmes*, nous ont paru meilleures que le texte ordinairement admis. Il y a au contraire d'autres passages où nous avons adopté la leçon du *Vat.* 87 plutôt que celle des autres mss., non que celle-ci ne fût aussi bonne en elle-même, mais simplement à cause de l'autorité que nous croyions devoir attribuer au *Vaticanus;* on trouvera l'indication des leçons de cette dernière catégorie dans la seconde partie de ce travail.

crit, confirmant une ancienne conjecture reproduite par Bekker, donne : ἀλλὰ κἀκεῖνος, « d'ailleurs lui aussi (comme s'il voulait préparer la mystification de Pluton) ». Fritzsche n'était pas très sûr que telle fût bien la leçon de 𝔄 (*parum constat*). M. de Nolhac a bien voulu faire pour nous la vérification sur le manuscrit même.

Dialogue VII (12)

2. p. 357. τί τοῦτο γελᾷς; Fr.] τί τοῦτο ἐγέλασας; L'emploi de l'aoriste est très fréquent en pareil cas, et il semble qu'avec γελᾷς Lucien aurait écrit plutôt δεῖ que ἔδει dans la phrase qui suit. De plus, ici encore on comprend qu'un copiste ait écrit, soit par distraction, soit volontairement, γελᾷς pour ἐγέλασας; on s'explique moins bien le changement contraire.

Dialogue VIII (16)

1. p. 358. ἔδοξε δή μοι..... θέσθαι διαθήκας ἐς τὸ φανερόν, ἐν αἷς ἐκείνῳ καταλέλοιπα τἀμὰ πάντα. Fr.] ἐν αἷς ἐκείνῳ καταλελοίπειν. Le plus-que-parfait s'adapte mieux au sens que le parfait. Pour la question de savoir si Lucien omettait ou non l'augment du plus-que-parfait, elle nous a paru très obscure et non résolue jusqu'ici.

1. p. 359. ὥστε σόφισμα κατὰ σαυτοῦ συντέθεικας. Fr.] ὥστε τὸ σόφισμα, « *ton* stratagème a tourné contre toi-même » ; la phrase écrite ainsi a un sens plus précis. D'ailleurs l'omission de τό entre τε et σο de σόφισμα est très facile à expliquer.

Dialogue XII (13)

1. p. 381. ἐγὼ δὲ, ὥσπερ ἅπαντες ἴσασιν, οὐχὶ τούτου μόνον, ἀλλὰ πάντων σχεδὸν τῶν πρὸ ἐμοῦ φημὶ διενεγκεῖν τὰ πολέμια. Fr.] ἐγὼ δὲ... οὐχὶ τούτου μόνον, ἀλλὰ καὶ πάντων τῶν πρὸ ἡμῶν σχεδὸν φημὶ διενεγκεῖν τὰ πολεμικά. Ἀλλὰ καί est plus ordinaire que ἀλλά après οὐ μόνον. Πρὸ ἡμῶν dit plus que πρὸ ἐμοῦ : car πρὸ ἐμοῦ laisserait place à la prétention d'Hannibal de surpasser Alexandre, auquel il est postérieur. Enfin τὰ πολεμικά est une expression très usitée (voy. Thucydide, II, 39; II, 89; Platon, *Banquet*, 174 c; *Xénophon*, Anab., III, 1, 38, et dans Lucien lui-même, *Hérod.*, 6, τὸν ἐς τὰ πολεμικὰ ἔρωτα). De τὰ πολέμια nous ne voyons guère d'exemple. Hérodote l'emploie, mais comme épithète de ἔργα.

2. p. 382. τοσούτους ἀπέκτεινα μιᾶς ἡμέρας ὥστε τοὺς δακτυλίους αὐτῶν μεδίμνοις ἀπομετρῆσαι καὶ τοὺς ποταμοὺς γεφυρῶσαι νεκροῖς. Fr.] καὶ ποταμοὺς γεφυρῶσαι τοῖς νεκροῖς. Le second membre de phrase, lu ainsi, correspond plus symétriquement au premier : « *les* anneaux rem-

plissaient *des* boisseaux, *les* cadavres pouvaient combler *des* fleuves » ; dans les deux parties, le nom de la chose mesurée a l'article, le nom de la mesure ne l'a pas.

3. p. 383. *Ἀλέξανδρος δὲ πατρῴαν ἀρχὴν παραλαβὼν ηὔξησε καὶ παρὰ πολὺ ἐξέτεινε.* Fr.] *καὶ ἐπὶ πολὺ ἐξέτεινε* va mieux pour le sens. La faute des manuscrits autres que 𝔄 peut s'expliquer par l'influence de *παραλαβών* qui précède et qui restait présent à l'esprit du copiste.

3. p. 384. *ἐγὼ δὲ ἦρξα ἐπ' ἴσης τῆς πατρίδος καὶ ἐπειδὴ μετεπέμπετο.... ταχέως ὑπήκουσα καὶ ἰδιώτην ἐμαυτὸν παρέσχον.* Fr.] *ἐγὼ δὲ καὶ ἦρξα...* La répétition de *καί* rend l'opposition entre *ἦρξα* et *ἰδιώτην ἐμαυτὸν παρέσχον* plus frappante, comme ferait en latin *cum...tum.*

3. p. 385. *εἰ δ' ἐστὶ καλλίων οὗτοσί, διότι διαδήματι τὴν κεφαλὴν διεδέδετο.* Fr.] *εἰ δ' ἐστὶ καλλίων οὗτος ἢ νὴ Δία διαδήματι τὴν κεφαλὴν διεδέδετο.* La beauté d'Alexandre et la magnificence de son costume sont deux choses différentes, deux raisons pour lesquelles il pourrait se croire supérieur à Hannibal. C'est le sens que donne le texte adopté par nous. Au contraire, on ne comprend pas qu'Hannibal dise : « Alexandre est plus beau que moi, parce qu'il portait un diadème. » L'omission de *νὴ* après *οὗτος ἤ* a produit *οὗτος ἢ διὰ διαδήματι* que les copistes ont corrigé comme ils ont pu.

4. p. 386. *ἐχρῆν μέν, ὦ Μίνως, μηδ' ἀποκρίνασθαι πρὸς ἄνδρα οὕτω θρασύν.* Fr. par conjecture.]. Notre manuscrit est ici d'accord avec les meilleurs des autres pour donner : *ἐχρῆν μέν... μηδὲν πρὸς ἄνδρα οὕτω θρασύν*, phrase qui va très bien, si l'on sous-entend *φάναι*, d'après la question qui précède : *τί πρὸς ταῦτα φῄς*;

5. p. 387. Notre manuscrit, au lieu de *σχεδίας διαπηξαμένους*, donne *σχεδίας πηξαμένους*, justifiant ainsi la conjecture d'Hemsterhuys et de Fritzsche.

6. p. 387. *ὡς γὰρ δὴ ἐκράτησε τῶν Ἰταλῶν, ἐῶ λέγειν, ὅτι οὐκ ἰσχύϊ, ἀλλὰ πονηρίᾳ καὶ ἀπιστίᾳ καὶ δόλοις, νόμιμον δὲ ἢ προφανὲς οὐδὲν ἦν.* Fr. Le dernier mot est ajouté par conjecture.] *ᾧ γὰρ δὴ ἐκράτησε* (ms. *διεκράτησε*, faute d'iotacisme) *τῶν Ἰταλῶν, οὐ σύνεσις ἦν ἀλλὰ πονηρία καὶ ἀπιστία καὶ δόλοι, νόμιμον δὲ ἢ προφανὲς οὐδέν.* Il n'est pas besoin de montrer combien cette phrase est plus simple et plus correcte que l'autre. Nous avons adopté ce texte, en ajoutant cependant après *οὐ σύνεσις* les mots ⟨*οὐδ' ἰσχύς*⟩, dont l'omission se comprendrait facilement : car, s'ils sont nécessaires au sens, ils ne le sont pas à la construction grammaticale.

6. p. 388. *ἐπὶ τὴν ἕω μᾶλλον.* Fr.] *ἐπὶ τὴν ἑῴαν μᾶλλον.* Ici, comme en plusieurs endroits, nous avons pris le texte de 𝔄, d'après le principe (qui pourtant n'est pas un axiome) *lectio difficilior præferenda faciliori.*

7. p. 388. ὃς ἐδίωξα. Fr.] ὅς γε ἐδίωξα. L'omission de γε entre ὅς et ἐδίωξα s'explique plus aisément que l'addition de ce mot, et γε, *quippe*, va parfaitement ici.

Dialogue XIII (10)

1. p. 390. καὶ σὺ τέθνηκας, ὥσπερ ἡμεῖς ἅπαντες. Fr.] ὥσπερ καὶ ἡμεῖς. Le redoublement de καί dans une comparaison est un fait bien connu.

Ib. ib. οὐ γὰρ ἂν ἐτεθνήκειν Ἄμμωνος ὤν. Fr.] Ἄμμωνός γε ὤν. Comparez le début du dialogue suivant : οὐ γὰρ ἂν ἐτεθνήκεις Ἄμμωνός γε ὤν.

Ib. ib. Ἀλλὰ τὸ ψεῦδος αὐτῶν οὐκ ἄχρηστον, ...· πολλοὶ γὰρ ὑπέττησσον. Fr.] Ἀλλὰ τό γε ψεῦδος αὐτῶν οὐκ ἄχρηστον.....· οἱ πολλοὶ γὰρ ὑπέπτησσον. On ne voit pas d'où pourrait provenir l'addition de γε, qui ajoute d'ailleurs au sens; quant à la leçon οἱ πολλοί, « le vulgaire », elle a l'avantage d'être plus précise que πολλοί seul, et d'opposer à l'opinion de la multitude celle d'une minorité à laquelle Alexandre n'imposait pas.

Ib. ib. ΔΙΟΓ. Τί γὰρ ἄλλο ἢ ἀνεμνήσθην...; Fr.]. Notre manuscrit, d'accord ici avec l'un des *Marciani* collationnés par Sommerbrodt (Ω) et le *Vaticanus* 90, collationné par M. de Nolhac (voy. *Rev. de Phil.*, tome VIII, 1884, p. 147), donne τί δὲ ἄλλο, que nous avons adopté et qui, selon Fritzsche lui-même (voyez sa note, page 15), est plus fréquent chez Lucien que τί γὰρ ἄλλο dans les cas analogues.

6. p. 394. ϒ donne seul la bonne leçon que Fritzsche a adoptée : μικρὸν ἔμπροσθεν. Tous les autres manuscrits portent μικρῷ γε ἔμπροσθεν, où γε ne signifie rien.

Dialogue XIV (11)

3. p. 397. λέουσι συγκατακλείων πεπαιδευμένους ἄνδρας. Fr.]. Notre manuscrit donne : πεπεδημένους ἄνδρας. Il me semble qu'il faudrait adopter cette leçon. D'abord πεπαιδευμένους serait bien insuffisant pour désigner des hommes remarquables par leur intelligence. D'autre part, c'est un raffinement de cruauté que d'exposer aux bêtes un homme chargé d'entraves, qui ne peut même fuir un moment, essayer par quelque moyen de se soustraire à la mort[1].

---

1. On dit ordinairement que la phrase de Lucien fait allusion à la fameuse histoire de Lysimaque; j'avoue qu'en écrivant πεπεδημένους on ne pourrait songer à cette allusion, puisque Lysimaque n'était pas enchaîné d'après la tradition. Mais

Enfin, il est naturel que le verbe πεδᾶν, peu fréquent en prose (voyez pourtant Platon, *Timée*, LXXI), ait étonné les copistes qui l'ont remplacé, volontairement ou non, par un mot plus connu. Je dois dire cependant que M. Tournier n'a pas été du tout de mon avis sur cette question; c'est pourquoi nous n'avons pas, dans notre recueil, changé le texte de Fritzsche.

5. p. 397 fin. φοράδην τοῦ πολέμου ἐκκομιζόμενον. Fr.] φοράδην ἐκ τοῦ πολέμου. Après les verbes composés de ἐξ, la préposition se répète le plus généralement. (Voy. Krüger, *Griech. Sprachl.*, 47, 22, 3.) En particulier, je ne trouve pas d'exemple de prosateurs où ἐκκομίζεσθαι soit employé avec le génitif sans préposition.

5. p. 398. δεόμενον τῶν ἰατρῶν βοηθεῖν. Fr.] δεόμενον τῶν ἰατρῶν (sans βοηθεῖν). L'infinitif, qui se trouve à deux places dans les autres manuscrits, indice fréquent d'intrusion, peut avoir été appelé par le solécisme δεόμενον τὸν ἰατρόν, qui se trouve dans BOΔ. Car on aura vu dans τὸν ἰατρόν le sujet d'une proposition infinitive dont on aura voulu restituer le verbe.

Ib. Ib. ἄλλως τε καὶ τοῦτο ὃ χρήσιμον ἔφης, ὦ Ἀλέξανδρε, τὸ διὰ τοῦτο κρατεῖν ῥᾳδίως. Fr.] ἄλλως τε, ὦ Ἀλέξανδρε, καὶ τὸ χρήσιμον ὃ ἔφης, διὰ τοῦτο κρατεῖν ῥᾳδίως. Ce texte a l'avantage d'éviter l'équivoque qui résulte du rapprochement de καί et de ἄλλως τε. Le sens est aussi plus clair : « l'utilité dont tu parlais, τὸ χρήσιμον ὃ ἔφης », et non « ce que tu disais utile, τοῦτο ὃ χρήσιμον ἔφης ».

Dialogue XV (18)

3. p. 401. Φέρει δὲ παραμυθίαν καὶ ἡ κοινωνία τοῦ πράγματος. Fr.] Φέρει δὲ παραμυθίαν ἡ κοινωνία τοῦ πράγματος. L'absence de καί va mieux avec le sens. En effet, on ne voit pas à quelle autre consolation il serait fait allusion ici. La faute s'explique très aisément par la paléographie, étant donné la ressemblance de καί et de ἡ dans la minuscule.

Ib. ib. μὴ καὶ γέλωτα ὄφλωμεν. Fr.] μὴ καὶ γέλωτα προσόφλωμεν. Cette leçon doit être prise pour deux raisons : elle va très bien pour le sens et est conforme à l'usage de Lucien (cf. Dial. XXII : ἵνα καὶ πληγὰς.... παρὰ τοῦ Αἰακοῦ προσλάβω) ; on ne voit pas comment l'idée serait venue à un copiste d'ajouter προς, tandis que l'omission s'explique tout naturellement. On sait que Cobet a signalé et

---

aurait-on pensé à désigner Lysimaque par le mot πεπαιδευμένος? Qu'on adopte l'un ou l'autre de ces deux textes, il faut croire, ce semble, qu'il est question d'autre chose que de la lutte de Lysimaque contre un lion.

expliqué par une ancienne abréviation, l'omission très fréquente de cette préposition.

Dialogue XVIII (19)

1. p. 408. Ὀστᾶ μόνα ὁρῶ. Fr.] ὀστᾶ μόνον ὁρῶ. Il semble qu'il y ait une petite nuance de sens entre les deux expressions, ὀστᾶ μόνα ὁρῶ signifiant : « je vois des os seuls, sans rien qui les accompagne », et ὀστᾶ μόνον ὁρῶ, « ce que je vois, ce sont des os, et rien autre ».

1. p. 409. Καὶ μὴν ἐκεῖνά ἐστιν. Fr.] καὶ μὴν ἐκεῖνά γέ ἐστιν. Outre que l'emphatique γε est loin d'être inutile ici, l'omission de cette particule est plus aisée à admettre que son addition.

Dialogue XXI (17)

2. p. 421. κατεθρασύνετο ὡς δῆθεν οὐκ ἄκων πεισόμενος. Fr.] κατεθρασύνετο δῆθεν ὡς οὐκ ἄκων πεισόμενος. C'est la construction la plus naturelle et la plus usitée. Cf. Euripide, *Ion*, 656, ἄξω θεατὴν δῆθεν ὡς οὐκ ὄντ' ἐμόν, et *Herc. Fur.* 949, κἄθεινε κέντρον δῆθεν ὡς ἔχων χερί.

Ib. ib. ὡς θαυμάσονται οἱ θεαταί. Fr.]. D'autres manuscrits donnent θαυμάσωνται. Si nous avons préféré écrire avec 𝔄 : ὡς θαυμασομένων τῶν θεατῶν, c'est que θαυμάσονται est une espèce de solécisme[1] et θαυμάσωνται un barbarisme, au moins à l'égard de la langue attique.

Ib. ib. καὶ ὅλως περὶ πάντων γε τῶν τοιούτων εἰπεῖν ἂν ἔχοιμι· ἕως τοῦ στομίου τολμηροὶ καὶ ἀνδρεῖοι. Fr.]. 𝔄 donne τοῦτ' εἰπεῖν ἂν ἔχοιμι : le membre de phrase qui suit est alors une sorte d'apposition à τοῦτο, au lieu de ne se rattacher à rien, comme dans l'autre texte.

Dialogue XXV (14)

2. p. 432. ὀνείρατά μοι λέγεις· ἐγὼ δὲ...ἃ βλέπω καὶ ἃ νῦν ἔχεις, ἐκεῖνα δὲ οἱ τότε ἴσασιν. Fr.]. C'est un texte formé en partie avec B, en partie avec 𝔄 ; de plus, Fritzsche croit y découvrir une lacune. Ce membre de phrase est diversement construit dans les manuscrits. On peut, ce semble, garder la leçon entière de 𝔄 : ἐγὼ ἃ βλέπω καὶ ἃ νῦν ἔχεις, en sous-entendant οἶδα après ἔχω. L'asyndète rend plus frappante cette explication de ὀνείρατα λέγεις.

---

1. On ne voit pas que ὡς puisse, comme ὅπως, s'employer avec l'indicatif futur pour marquer une intention. Du moins n'en voyons-nous pas d'exemple certain.

Dialogue XXVI (24)

2. p. 437. ἄλλως τε οὔτε διψῆν, ὥσπερ ἄνω, οὔτε πεινῆν δεῖ, ἀλλ' ἀνεπιδεεῖς τούτων ἁπάντων ἐσμέν. Fr.]. 𝔄, avec d'autres manuscrits, donne ἀτελεῖς, qui nous paraît préférable à tous égards : le mot est plus piquant (les besoins sont considérés comme un impôt payé à la nature) ; ἀνεπιδεεῖς a tout l'air d'une glose explicative, et encore inexacte. Si ce dernier mot s'était trouvé dans le texte primitif, qui se serait avisé de l'éclaircir, et cela au moyen d'une métaphore?

Dialogue XXIX (15)

1. p. 448. ἀλλ' ὑπεροπτικῶς μεγάλα βαίνων παρῆλθες. Fr.]. La leçon du *Vaticanus* 87, μεγάλα διαβαίνων, prend plus d'autorité si on la rapproche d'un autre passage de Lucien (*Anacharsis,* 32), ὑμῶν οὕτω μεγάλα διαβαινόντων ἐπ' αὐτούς. L'omission de διά après λα est fort simple.

Ib. ib. αὐτὸς γάρ μοι τῆς μανίας αἴτιος κατέστη. Fr.]. Au lieu de αὐτός, *ipse,* qui ne paraît guère convenir, 𝔄 donne οὗτος, qui va très bien.

1. p. 449. ὁ δὲ Λαέρτου... ἀμείνων ἠξίου εἶναι. Fr.]. μόνος ἀμείνων ἠξίου εἶναι. Μόνος est important pour l'antithèse contenue dans la phrase : « Cet Ulysse, que j'avais sauvé si souvent, osait, et osait seul, quand les autres reculaient, se croire plus brave que moi. » D'ailleurs comment ce mot se serait-il introduit dans le texte?

Ib. ib. συγγνώμη... εἰ ἄνθρωπος ὢν ὠρέχθη δόξης ἡδίστου πράγματος. Fr.]. La leçon de 𝔄 ἠράσθη δόξης est plus jolie que celle-là, et il est plus simple de voir dans ὠρέχθη une glose de ἠράσθη que le contraire. A cette raison s'en ajoute une autre : l'expression δόξης ἐρασθείς est dans le Dialogue XIX, 2.

Dialogue XXX (21)

2. p. 451. ἐπεκέκλωστό μοι ὑπὸ τῆς Μοίρας. Fr.] ἐπεκέκλωστό μοι ἐκ τῆς Μοίρας. Cette leçon semble devoir être préférée à l'autre, justement parce qu'elle offre un exemple d'une construction plus rare. Un copiste n'eût pas songé à écrire ἐκ s'il avait eu sous les yeux ὑπό; ce mot, au contraire, a pu venir naturellement sous sa plume au lieu de ἐκ.

Ib. ib. διάκονος γὰρ ὁ κομίσας ἦν. Fr.]. διάκονος γὰρ ὁ κομίζων. Cette leçon, ayant un sens plus général, va mieux avec le reste de la discussion : « *Le porteur* n'est qu'un commis. »

II

LEÇONS ET CORRECTIONS
fondées sur l'autorité du Vaticanus 87.

Dialogue IV (9)

2. p. 342. ὡς ἂν ἀπὸ τούτων ἀπολάβοιμι. Fr.]. ὡς ἀπὸ τούτων ἀπολάβοιμι. Après un infinitif aoriste marquant le futur, l'optatif, qu'il soit ou non accompagné de ἄν, est incorrect. On trouve dans Lucien des exemples des deux tournures. C'est l'autorité de 𝔄, plus que toute autre raison, qui nous a fait adopter la seconde.

Dialogue XII (13)

4. p. 386. καὶ τὴν ἀρχὴν τεταραγμένην κατέσχον καὶ τοὺς φονέας τοῦ πατρὸς μετῆλθον. Fr.]. De la leçon de 𝔄 : καὶ ἀρχὴν τεταραγμένην ἔσχον καὶ τοὺς φονέας μετῆλθον, nous avons tiré καὶ ἀρχὴν τεταραγμένην κατασχὼν τοὺς φονέας... μετῆλθον. L'ε de ἔσχον peut provenir de l'abréviation de κατά mal lue ; le καί qui précède τοὺς φονέας ne serait alors qu'une fausse interprétation de κατ rétabli à la marge en face de ἔσχον.

Ib. ib. fin. Ἔνθα Δαρεῖος ὑπέμεινε μυριάδας πολλὰς στρατοῦ ἄγων. Fr.]. πολλὰς στρατοῦ μυριάδας ἔχων. Ἔχων va mieux avec ὑπομένειν que ἄγων, et la construction semble meilleure. (La place différente de στρατοῦ suivant les manuscrits pourrait faire croire à une intrusion : πολλὰς μυριάδας ἔχων suffirait.)

Dialogue XIII (10)

2. p. 391. Οὐκ οἶδα, ὦ Διόγενες· οὐ γὰρ ἔφθασα ἐπισκῆψαί τι περὶ αὐτῆς, ἢ τοῦτο μόνον... Fr.]. La leçon de 𝔄, οὐ γὰρ ἔφθασα σκηψόμενός τι, peut mettre sur la trace de la vraie leçon : nous avons écrit σκεψάμενός τι et ponctué toute la phrase comme il suit : οὐκ οἶδα, ὦ Διόγενες (οὐ γὰρ ἔφθασα σκεψάμενός τι περὶ αὐτῆς), ἢ τοῦτο μόνον... Le participe est nécessaire après ἔφθασα : Cobet, approuvé par Dübner et H. van Herwerden, avait corrigé ἐπισκήψας.

Dialogue XV (16)

2-3. p. 400. Ταῦτά με ἀνιᾷ καὶ ἄχθομαι ὅτι μὴ θητεύω ζῶν. ANT. ὅμως τί ἄν τις πάθοι... Tel est le texte donné par Fritzsche, grâce à

la suppression de οὖν entre τί et ἄν : tous les manuscrits portent ce mot. 𝔄 coupe autrement le dialogue. Ταῦτά με ἀνιᾷ καὶ ἄχθομαι ὅτι μὴ θητεύω ζῶν ὅμως. ΑΝΤ. τί οὖν ἄν τις πάθοι; Ainsi se trouve expliquée la présence de οὖν, dont l'intercalation se comprendrait malaisément. De ce texte nous avons cru pouvoir tirer celui-ci : ... ἄχθομαι ὅτι μὴ ζῶ καὶ θητεύων ὅμως. Si l'on suppose que telle était la leçon d'un exemplaire ancien, le texte a pu passer par les états successifs ζῶν θητεύω ὅμως, puis θητεύω ζῶν ὅμως (texte de 𝔄) et enfin, par une méprise facile à comprendre, θητεύω ζῶν. — Ὅμως...[1] Il n'est pas besoin, je pense, de justifier par des exemples l'emploi de καὶ... ὅμως avec un participe.

Dialogue XVII (22)

Ce dialogue présente un assez grand nombre de difficultés, que nous avons tâché de résoudre en partie, comme on le verra dans la troisième partie de cet article. Nous n'avons pris à 𝔄 qu'une de ses leçons, et encore par suite de la confiance que son témoignage nous inspirait, plutôt que pour une raison intrinsèque.

1. p. 406. τί σεαυτὸν ὀδύρῃ. Fr.]. τί σεαυτὸν οἰκτείρεις. (Nous avons écrit οἰκτίρεις.) Je ne sais si l'on trouverait un autre exemple de ἑαυτὸν ὀδύρεσθαι : ὀδύρομαι s'emploie bien transitivement, mais avec un complément autre que le réfléchi. Mais on s'explique qu'une glose ὀδύρῃ, donnant le sens de σεαυτὸν οἰκτίρεις, ait passé dans le texte et se soit substituée à un des deux mots seulement.

Dialogue XXI (17)

1. p. 420-421. Πόρρωθεν μέν, ὦ Μένιππε, ἐδόκει ἀτρέπτῳ τῷ προσώπῳ κατιέναι καὶ προσίεσθαι τὸν θάνατον ἑκὼν καὶ τοῦτ' ἐμφῆναι τοῖς ἔξω τοῦ στομίου ἑστῶσιν ἐθέλων. Fr.]. Ce passage a fort embarrassé les critiques. Nous renverrons les lecteurs à la note de Fritzsche pour se rendre compte des diverses conjectures qui ont été proposées. Dans le texte que nous venons de transcrire, κατιέναι καί est une correction de Fritzsche, suggérée par la leçon de quelques manuscrits, non des meilleurs : προσιέναι καί ; ἑκών est une correction de Bekker, approuvée par Dindorf, jugée *palmaire* par Fritzsche, au lieu de δοκῶν, donné par tous les manuscrits. Or voici ce que nous fournit 𝔄 : ἐδόκει ἀτρέπτῳ τῷ προσώπῳ προσιέναι, οὐ πάνυ δεδιέναι τὸν θάνατον δοκῶν καὶ τοῦτ' ἐμφῆναι τοῖς ἔξω τοῦ στομίου ἑστῶσι θέλων. A

---

1. L'altération du texte pourrait aussi s'expliquer par la transposition de ζῶ après θητεύων : καὶ aurait disparu après μὴ et θητεύων ζῶ serait devenu θητεύω ζῶν.

cette phrase, on ne peut, ce semble, reprocher que la répétition choquante de ἐδόκει... δοκῶν : nous y avons remédié en écrivant, au lieu de ἐδόκει, ἐῴκει (de plus, nous avons écrit ἑστῶσιν ἐθέλων : θέλειν est substitué partout systématiquement dans 𝔄 à ἐθέλειν). Quant à la leçon de B et d'autres manuscrits, elle s'explique d'une manière plausible :

1° Par l'omission de οὐ πάνυ δεδιέναι après προσιέναι, due à l'homéoteleute ;

2° Par le désir d'avoir un sens raisonnable, que ne présentait plus προσιέναι τὸν θάνατον. On a alors écrit προσίεσθαι.

Dialogue XXV (14)

1. p. 432. Τίνες δὲ καὶ ἔστε ; Fr.]. De la leçon de 𝔄 ἔστων, nous avons cru pouvoir tirer τίνες δὲ καί ἐστον ; la faute n'est guère compréhensible autrement.

Ib. ib. ἡλίκον σε Ὅμηρος ἐκεῖνος ὁ τυφλὸς ἐπῄνεσεν. Fr.]. Notre manuscrit ne donne pas Ὅμηρος : la phrase en devient plus piquante. Ὅμηρος doit provenir d'une glose marginale ou interlinéaire. (Voir, sur cette même phrase, la troisième partie de cet article.)

2. p. 432. fin. οὔτε σὺ οὔτε ἄλλος εὔμορφος. Fr.] La leçon de 𝔄 ἄλλος τι εὔμορφος nous a suggéré la correction ἄλλος τις (cf. Dial. XXII : εἰ μὲν καὶ ἄλλος τις, οὐκ οἶδα). Le σ final aura disparu devant l'ε initial du mot suivant.

Dialogue XXVI (24)

2. p. 432. καὶ μηδὲν αὐτῶν ἀφόρητον οἴεσθαι. Fr.]. ἀφόρητον ἡγεῖσθαι. Le second mot a été préféré à cause de son origine, d'autres leçons de 𝔄 nous ayant paru bonnes dans ce dialogue.

Dialogue XXX (21)

2. p. 451. οὐκοῦν καὶ οἱ χρηστοὶ... ταῦτα ἐδρῶμεν. Fr.]. ταῦτα ἐπράττομεν. Dans une discussion de ce genre, où le raisonnement porte sur une suite d'analogies, il est naturel de répéter constamment le même mot. Les Grecs aimaient à le faire ; on en trouve à chaque instant la preuve dans les dialogues de Platon.

Ib. ib. οὐ δυνάμενος ἀντιλέγειν ἐκείνῳ βιαζομένῳ. Fr.]. ἐκείνῳ τῷ βιαζομένῳ donne un sens meilleur, car ἐκείνῳ βιαζομένῳ signifierait : « à son supérieur au moment où il le forçait » ; l'omission de l'article s'explique facilement par son peu d'importance et par la ressemblance des finales.

D'ailleurs, peut-être faudrait-il voir dans les deux derniers mots une intrusion et écrire simplement οὐ δυνάμενος ἀντιλέγειν ἐκείνῳ (se rapportant à ὑπ' ἄλλου, bien entendu). Alors βιαζομένῳ ou τῷ βιαζομένῳ serait une glose.

2. p. 454. ἥκῃ αὐτὸς χρυσὸν ἢ ἀργυρὸν κομίζων. Fr.]. Nous trouvons dans notre manuscrit : ἥκῃ αὐτὸς κομίζων ἢ χρυσίον ἢ ἀργύριον, dont la construction et les termes semblent meilleurs, car il s'agit d'apporter de l'or ou de l'argent *monnayés,* probablement.

Mais αὐτός, qui se trouve dans tous les manuscrits, n'a pas de sens : il est parfaitement inutile à la phrase. « Si quelqu'un, sur l'ordre d'un maître, vient *lui-même* (ou *seul*) apporter... » Il nous a semblé qu'il fallait écrire αὐτοῦ, se rapportant au maître. Le mot prend alors une valeur. Sostrate insiste surtout sur cette idée que le porteur est intermédiaire, et rien autre.

3. p. 454. Οὐκοῦν ὁρᾷς, ὅπως ἄλικα ποιεῖς εἰ κολάσεις ἡμᾶς ὑπηρέτας γενομένους ὧν ἡ Κλωθὼ προσέταττε, καὶ τούτους τιμήσεις τοὺς διακονησαμένους ἀλλοτρίοις ἀγαθοῖς; οὐ γὰρ δὴ ἐκεῖνό γε εἰπεῖν ἔχει τις. Fr.]. Le texte de cette phrase est fort altéré ; les manuscrits diffèrent notablement entre eux. Nous avons essayé de tirer un texte raisonnable de la phrase telle que la donne 𝔄, en écrivant : Οὐκοῦν ὅρα ποῖόν τι (ms. πῶς ἂν καὶ) σὺ ποιήσεις (ms. ποιήσῃς) κολάζων ἡμᾶς ὑπηρέτας γεγενημένους ὧν ἡ Κλωθὼ προσέταττε, τούτους τιμήσας (ms. προσέταττεν ἢ τούτους τιμήσεις) διακονησαμένους ἀλλοτρίοις ἀγαθοῖς· οὐδὲ γὰρ εἰπεῖν ἔχει τις ὡς τὸ ἀντιλέγειν κ. τ. λ. Si l'on suppose un archétype portant le texte tel que nous le constituons, les leçons données par 𝔄 s'expliquent par des fautes assez simples. Quant au texte des autres manuscrits, il est sans doute (comme peut-être celui de l'archétype même) le résultat de conjectures. Une tache d'encre ou un trou qui aurait rendu illisibles un grand nombre de lettres suffirait à expliquer le fait.

Ib. ib. Πλὴν ἀλλὰ σὺ τοῦτο ἀπέλαυσας τῆς ἐρωτήσεως, διότι οὐ λῃστὴς μόνον, ἀλλὰ καὶ σοφιστής τις εἶναι δοκεῖς. Ἀπόλυσον αὐτόν, ὦ Ἑρμῆ. Fr.]. Tous les manuscrits donnent πλὴν ἀλλὰ σὺ τοῦτο ἀπολαύσεις. Ἀπέλαυσας est une conjecture de Fritzsche, nécessaire si l'on entend, suivant l'explication habituelle, διότι comme un synonyme de ὅτι. Car alors le présent δοκεῖς appelle un aoriste comme ἀπέλαυσας. Mais nous avons expliqué la phrase autrement, en donnant à διότι son sens le plus ordinaire : « Voici le bénéfice que tu retireras de tes interrogations, puisque tu es non seulement un brigand, mais aussi une sorte de sophiste. Délie-le, Hermès. » Nous avons donc écrit : πλὴν ἀλλὰ σὺ τοῦτο ἀπολαύσεις τῆς ἐρωτήσεως, διότι οὐ λῃστὴς μόνον, ἀλλὰ καὶ σοφιστής τις εἶναι δοκεῖς· ἀπόλυσον αὐτόν, ὦ Ἑρμῆ, κ.τ.λ. La forme

active ἀπολαύσεις se retrouve dans Denys d'Halicarnasse et d'autres écrivains. Peut-être pourtant faudrait-il écrire ἀπολαύσει.

Rappelons que nous n'avons pas eu à étudier dans 𝔄 tous les dialogues, parce que certains ne devaient pas entrer dans notre recueil, et que d'autres figuraient déjà dans le choix de M. Tournier. Il en est pour lesquels notre manuscrit fournirait encore d'utiles leçons, par exemple pour le dialogue XXIII, où il nous paraît excellent.

III

CONJECTURES

Certaines conjectures adoptées dans le texte de notre Choix ne se retrouvent pas dans cet article, soit qu'elles fussent de simples expédients d'éditeurs pour donner un sens à un passage incompréhensible, soit que nous les abandonnions après les avoir jugées bonnes. Il en est d'autres, au contraire, que nous donnons ici et dont nous n'avons pas eu à faire usage dans notre publication.

On a cru bien faire en publiant aussi quelques-unes des corrections introduites par M. Tournier dans les dialogues qu'il avait primitivement édités seul; comme on ne les trouve que dans ce petit livre scolaire, et souvent sans justification développée, on peut les considérer comme inédites.

II. 2. p. 337.

Καὶ μὴν... οὕτω γιγνώσκετε ὡς οὐδὲ παυσομένου μου.

On ne voit pas de sens possible à ces mots : « Sachez que je ne cesserai même pas (ou pas non plus). » Il est évident que le contexte demande une phrase comme celle-ci : « Sachez que, malgré les bonnes dispositions de Pluton à votre égard, je ne cesserai pas. » On obtient facilement cette signification en écrivant ὡς οὐδ' ⟨ὡς⟩ παυσομένου μου. L'omission de ὡς s'explique le plus simplement du monde : on l'a pris pour un redoublement fautif du premier ὡς, ou bien il a été omis à cause de la répétition.

V. 2. p. 346.

Καὶ ὅλως ἀεὶ θανόντι ἐοικὼς ἔρρωται πολὺ μᾶλλον τῶν νέων.

Cette phrase donne lieu à plusieurs observations. Καὶ ὅλως, « et en un mot », ne se comprend pas ici; il ne serait à sa place que s'il suivait une énumération de faits prouvant qu'Eucrate, tout mori-

bond qu'il paraît, se porte fort bien. Il faut sans doute écrire καὶ ὅμως. Cf. Xénophon. *Cyrop.* VIII, 2, 21 : καὶ ὅμως ἔνδον ἔχοντες τοσαῦτα οὔτε ἐσθίουσι πλείω ἢ δύνανται φέρειν. Cf. Lucien, Dial. Mort. XIV, 3.

Ce n'est pas tout : Eucrate ne ressemble pas *toujours* à un *mort*, mais bien à un homme mourant de maladie ; outre que le sens n'est pas bien rendu, ἀεί semble niais à côté de θανόντι. D'ailleurs Lucien, se conformant à l'usage attique, emploie plutôt le composé ἀποθανόντι. H. van Herwerden a bien vu la faute et propose d'écrire θανατῶντι : mais ce participe est un désidératif qui ne peut guère prendre le sens de ἀποθανεῖσθαι μέλλοντι. Que donnent les manuscrits en cet endroit? Les leçons les mieux autorisées sont ἀεὶ θανέοντι (A), ἀεὶ θανοῦντι (B) ; la leçon θανόντι doit être une correction. Cela nous conduit à penser que l'on doit écrire ἀσθενοῦντι (écrit peut-être ἀσθενέοντι), ou, en supposant l'omission facile de ἀσ après ἀεί, ἀεὶ ἀσθενοῦντι.

VII.

Dans ce dialogue, nous avons cru devoir changer le nom de Πτοιόδωρος (ou Πτυόδωρος, comme le donnent quelques manuscrits) en Πτῳόδωρος. Les noms grecs en -δωρος sont formés d'un nom de divinité. Πτῷος est un surnom d'Apollon ; on aurait donc une sorte de synonyme d'Ἀπολλόδωρος.

VIII, p. 358.

Ἔδοξε δή μοι καὶ σοφὸν τοῦτ' εἶναι, θέσθαι διαθήκας ἐς τὸ φανερόν.

Les meilleurs manuscrits portent τοῦτο. L'ordre des mots laisse à désirer ; Cnémon vient de dire qu'il entourait de petits soins le riche Hermolaos : c'était une première habileté ; il s'avisa ensuite d'une autre, qui était de faire son testament. On aura ce sens si l'on écrit καὶ τοῦτο σοφὸν εἶναι. Un mot très usité et qui ordinairement n'a pas grande valeur, comme τοῦτο, a pu être d'abord omis, puis écrit à la suite de σοφόν, pour éviter au copiste une correction qui eût gâté le manuscrit.

IX, 2. p. 361.

Μῶν καὶ σύ [τινα], ὥσπερ ὁ Φάων τὴν Ἀφροδίτην ἐκ Χίου διεπόρθμευσας...;

Le texte des manuscrits avec τινα et τήν est évidemment mauvais, car une divinité seule pouvait opérer le miracle dont il est parlé. Fritzsche, dans ses *Quæstiones Lucianeæ*, proposait de retrancher τήν. Dans son édition, sans renoncer à sa première conjecture, il met entre crochets τινα, d'après Hemsterhuys. Pour avoir un sens

convenable, il suffit de supposer une transposition de Ἀφροδίτην et d'écrire : μῶν καὶ σύ τινα, ὥσπερ ὁ Φάων τὴν ἐκ Χίου, Ἀφροδίτην διεπόρθμευσας ;

X, 5-6. p. 367.

Ἰδού σοι γυμνὸς, ὡς ὁρᾷς, ἀληθῶς εἰμι καὶ ἰσοστάσιος τοῖς ἄλλοις νεκροῖς. — Οὕτως ἄμεινον ἀβαρῆ εἶναι, ὥστε ἔμβαινε.

Avec ἀβαρῆ εἶναι, οὕτως serait inutile ; la phrase, outre qu'elle languirait, viendrait mal à propos. Car il ne s'agit pas de ne rien peser du tout, mais le moins possible. Les mots ἀβαρῆ εἶναι doivent être considérés comme une glose de οὕτως.

X, 8. p. 368.

Φιλόσοφός τις, ὦ Ἑρμῆ, μᾶλλον δὲ γόης καὶ τερατείας μεστός.

Les mots γόης et τερατείας μεστός ne peuvent ainsi être réunis par καί. A la vérité, γόης pourrait être considéré comme une épithète. Mais alors il serait précédé d'un substantif comme dans Ϡ, où il y a σοφιστὴς γόης καὶ τερατείας μεστός, leçon qu'il y aurait peut-être lieu d'adopter. Sinon, il semble qu'il faut écrire γόης τερατείας μεστός. L'addition de καί s'explique justement parce qu'on a pris γόης pour un adjectif et par sa place après ης.

X, 9. p. 371.

Εὖ λέγεις· ἀπόθου καὶ τοῦτον.

Hermès adresse les premières de ces paroles à Ménippe, les autres au faux philosophe. Il faut que ce changement de personnage soit marqué par quelque chose. Nous proposons d'ajouter σύ, dont l'omission après ἀπόθου est ce qu'il y a de plus aisé.

X, 9. p. 373.

Οὐκοῦν καὶ σὺ, ὦ Μένιππε, ἀπόθου τὴν ἐλευθερίαν..... καὶ τὸν γέλωτα· μόνος γοῦν τῶν ἄλλων γελᾷς.

La particule γοῦν, « du moins », n'a rien à faire ici. Une abréviation de γάρ a pu causer la faute ; il faut sans doute écrire γὰρ οὖν.

X, 12. p. 375.

Ἡ Δαμασίου μήτηρ κωκύουσα ἐξάρχει τοῦ θρήνου ταῖς γυναιξὶν ἐπὶ τῷ Δαμασίᾳ.

Après ἡ Δαμασίου μήτηρ, les mots ἐπὶ τῷ Δαμασίᾳ sont bien insipides ; il faut probablement les considérer comme une glose.

XII, 2. p. 382.

Καὶ ἀναστάτους ἐποίησα τοσαύτας πόλεις καὶ τὴν πεδινὴν Ἰταλίαν ἐχειρωσάμην κ. τ. λ.

Si l'on avait ὃς ἀναστάτους ἐποίησα τοσαύτας πόλεις, τοσαύτας seul s'expliquerait et serait exclamatif : « Moi qui ai soumis tant de villes. » Mais tel n'est pas le cas. C'est une revue rapide de ses exploits que fait ici Hannibal. On attend donc un corrélatif de τοσαύτας. (Cf. quelques lignes plus bas : καὶ τοσούτους ἀπέκτεινα.... ὥστε...) Nous proposons d'ajouter ὅσας τῶν ἄλλων (ou ἄλλος) οὐδείς, groupe de mots qui a pu facilement être omis après πόλεις.

XII, 3. p. 384.

Ἐς δίαιταν τὴν Μηδικὴν μετεδιήτησεν ἑαυτὸν καὶ ἐμιαιφόνει ἐν τοῖς συμποσίοις τοὺς φίλους καὶ συνελάμβανεν ἐπὶ θανάτῳ.

Le verbe μιαιφονεῖν s'emploie plutôt absolument (voy. Platon, *Rép.* VIII, 585 E) ; de plus, dans la phrase telle que nous l'avons, l'ordre des idées est contraire à la gradation naturelle : celle qui vient la seconde devrait venir la première. En transposant simplement καί, on a ἐμιαιφόνει ἐν τοῖς συμποσίοις (allusion au meurtre de Clitus) καὶ τοὺς φίλους συνελάμβανεν ἐπὶ θανάτῳ (allusion à d'autres morts).

XII, 3. p. 385.

Ταῦτά ἐστιν, ἃ ἐγὼ Ἀλεξάνδρου ἀμείνων φημὶ εἶναι. Il ne s'agit pas de dire *en quoi* Hannibal surpasse Alexandre, mais *pourquoi*. Ταῦτά ἐστιν ἅ ne peut guère signifier : « Voilà pour quelles raisons. » Pour avoir ce sens, nous écrirons, en tenant compte de la ressemblance de ΔΙ et de Ν : ταῦτά ἐστι δι' ἅ.

XIII, 2. p. 391.

Οἷα ἐποίει ἡ Ἑλλάς, ἄρτι σε παρειληφότα τὴν ἀρχὴν κολακεύοντες..... ἔνιοι δὲ καὶ τοῖς δώδεκα θεοῖς προστιθέντες καὶ οἰκοδομοῦντές σοι νεὼς καὶ θύοντες ὡς δράκοντος υἱῷ.

Σοί se trouve à deux places dans les manuscrits, et n'est pas dans ceux qui portent οἰκοδομούμενοι : il est à supprimer probablement. Très souvent, comme on sait, le grec s'abstient de répéter un pronom, même en le mettant à un autre cas.

XIII, 6. p. 394.

La phrase καὶ γὰρ Κλεῖτον ἐκεῖνον ὁρῶ se lie à la précédente d'une façon bizarre : γάρ ne se comprend pas du tout. Quant à ce que

l'on doit écrire, c'est sans doute καὶ δή ou καὶ μήν, si usité pour annoncer l'arrivée d'un nouveau personnage.

XIV, 3. p. 396.

Καὶ ὅμως οὐ διαστήσας αὐτοὺς οὐδὲ προδοσίαις ὠνούμενος τὰς νίκας ἐκράτουν αὐτῶν.

Le mot προδοσίαις, qui affaiblit l'expression, doit peut-être être regardé comme une glose de ὠνούμενος τὰς νίκας, qui aura passé dans le texte.

XIV, 3. p. 396.

Κλεῖτος γὰρ ἀπήγγειλέ μοι, ὃν σὺ τῷ δορατίῳ διελάσας μεταξὺ δειπνοῦντα ἐφόνευσας..

Au lieu de ἐφόνευσας, des manuscrits portent ἀπέκτεινας. Les deux mots peuvent être également des gloses de διήλασας, corrigé naturellement en διελάσας après l'intrusion d'un autre verbe.

XIV, 5. p. 398.

Θεὸς γάρ εἶναι δοκῶν εἴ ποτε τρωθείης.... ταῦτα γέλως ἦν τοῖς ὁρῶσι, καὶ ὁ Ἄμμων γόης καὶ ψευδόμαντις ἠλέγχετο καὶ οἱ προφῆται κόλακες.

La faute retombait, soit sur Ammon, soit sur ses prêtres, non sur les deux à la fois; car, si Ammon était un faux devin, ses prêtres n'étaient pas coupables de flatterie. Il semble donc nécessaire d'écrire ἢ οἱ προφῆται, ce qui n'est presque pas une correction, tant les signes de καί et de ἤ ont d'analogie.

XVI, 2. p. 403.

Comment le fantôme d'Héraclès, qui le remplace aux enfers, a-t-il pu échapper à la vigilance d'Éaque? Telle est la question que pose Diogène. C'est, dit l'ombre, que je lui ressemblais exactement, ὅτι ἐῴκειν ἀκριβῶς. — Ἀληθῆ λέγεις· ἀκριβῶς γάρ, ὥστε αὐτὸς εἶναι. Ὅρα γοῦν μὴ τὸ ἐναντίον ἐστὶ καὶ σὺ μὲν εἶ ὁ Ἡρακλῆς, τὸ δὲ εἴδωλον γεγάμηκε τὴν Ἥβην παρὰ τοῖς Θεοῖς.

La suite des idées est détruite par une glose : ὥστε αὐτὸς εἶναι, qui rendrait inutile la phrase suivante et détruirait la plaisanterie. Si on l'enlève, comme nous le croyons nécessaire, il s'ensuit qu'il ne faut pas lire ὅρα γοῦν, mais ὅρα δ'οὖν, « en tout cas. » Ajoutons que la correction d'Hartman, qui supprime ἐστὶ καί après ἐναντίον, nous paraît excellente.

XVI, 5. p. 405.

Le dialogue se termine par une plaisanterie de Diogène, qui disparaît à peu près complètement dans Fritzsche. Il donne en effet : — *τίς δὲ καὶ ὢν τυγχάνεις*; — *Διογένους τοῦ Σινωπέως εἴδωλον· αὐτὸς δὲ οὐ μὰ Δία μετ' ἀθανάτοισι θεοῖσιν, ἀλλὰ τοῖς βελτίστοις νεκρῶν ἀνδρῶν συνὼν Ὁμήρου καὶ τῆς τοιαύτης ψυχρολογίας καταγελῶ.*

L'image de Diogène est censée s'opposer elle-même au vrai Diogène. Du Diogène réel, elle doit parler à la troisième personne, comme l'image de Héraclès parle du Héraclès qui est au ciel. On pourrait être tenté d'écrire, avec le manuscrit Ϡ : *αὐτὸς δὲ οὐ μὰ Δία μετ' ἀθανάτοισιν* (sans *θεοῖσιν*), *ἀλλὰ τοῖς βελτίστοις τῶν νεκρῶν σύνεστιν, Ὁμήρου καὶ τῆς τοιαύτης ψυχρολογίας καταγελῶν.* Mais, de cette façon, *μετ' ἀθανάτοισι* ne se relie à rien. Mieux vaut donc s'en tenir au texte de Fritzsche, en remplaçant seulement *καταγελῶ* par *καταγελᾷ* : « Il rit, non chez les dieux immortels, mais dans la société des meilleurs, etc. »

XVII, 2. p. 407.

Disons d'abord que la suite des idées, dans tout ce dialogue, est rendue malaisée à saisir par une sorte de sophisme qu'il faut sans doute attribuer à Lucien lui-même. Ménippe feint toujours de croire que Tantale craint la soif (*τί δ' οὖν σοι τὸ δεινὸν ἔσται*; ... *τὴν δίψαν πεφοβημένος*). Or il serait facile à Tantale de lui répondre : « Je ne crains pas, je souffre, voilà tout. »

Ἀλλὰ τοῦτο μὲν οὕτω πιστεύσωμεν, ἐπεὶ φῄς κολάζεσθαι τῷ δίψει.

Les mots *κολάζεσθαι τῷ δίψει* doivent, selon nous, être considérés comme une glose ; car non seulement ils ne font que répéter ce qu'a dit Tantale, mais, de plus, ils sont autrement placés dans certains manuscrits, ce qui, dans un grand nombre de cas, indique une intrusion. En retranchant *ἀλλὰ τοῦτο μὲν πιστεύσωμεν*... jusqu'à *ἢ δέδιας*, qu'on écrirait *ἢ δέδιας*, on ferait disparaître toute la difficulté du raisonnement ; mais le sophisme que j'ai signalé se retrouve plus loin dans le dialogue.

Deux lignes plus bas, nous lisons :

Οὐχ ὁρῶ γὰρ ἄλλον ᾅδην μετὰ τοῦτον ἢ θάνατον ἐντεῦθεν εἰς ἕτερον τόπον.

C'est le texte tel que le donne Fritzsche ; mais la leçon autorisée par presque tous les manuscrits, et les meilleurs, est *ἢ θάνατον ἐντεῦθεν ἢ ἕτερον τόπον*, qui n'a aucun sens.

Fritzsche lui-même n'est pas satisfait de son texte, car il propose en note : *ἢ θάνατον ἢ ἐντεῦθεν ἕτερον τόπον*. Il nous semble que

tout le membre de phrase est une scholie qui voulait dire : « ἄλλον ᾅδην peut signifier ou : une autre mort, ou : un autre enfer », et qui a passé dans le dialogue ; nous pensons que Lucien avait écrit simplement : οὐχ ὁρῶ γὰρ ἄλλον ᾅδην μετὰ τοῦτον.

XVII, 2. p. 408.

Καίτοι οὐ πάντες ὥσπερ σὺ ἐκ καταδίκης διψῶσι τοῦ ὕδατος αὐτοὺς οὐχ ὑπομένοντος.

Avec l'article, on est forcé d'expliquer τοῦ ὕδατος comme un génitif absolu. Nous écririons, en faisant dépendre le génitif de διψῶσι : οὐ πάντες ... διψῶσιν ὕδατος αὐτοὺς οὐχ ὑπομένοντος.

XVIII, 2. p. 409.

Ἐπεὶ καὶ τὰ ἄνθη ξηρὰ ὄντα εἴ τις βλέποι ἀποβεβληκότα τὴν βαφήν, ἄμορφα δῆλον ὅτι αὐτῷ δόξει.

Nous considérons les mots ἀποβεβληκότα τὴν βαφήν (variante μορφήν), où le terme βαφήν, « teinture », est bien impropre pour désigner la couleur des fleurs, comme une glose introduite dans le texte.

Nous n'avons même pas à essayer de corriger le dialogue XX, qui fourmille d'inepties et de grossièretés ; nous sommes à son sujet de l'avis de Jacobs, qui le regarde comme indigne de Lucien.

XXI, 1. p. 421.

Κἀγὼ ἔτι διαμέλλοντα αὐτὸν δακὼν τῷ κωνείῳ κατέσπασα τοῦ ποδός.

Jacobitz explique διαμέλλοντα τῷ κωνείῳ « tardant par l'effet de la ciguë. » Ce sens serait plausible ; on sait, en effet, que la ciguë engourdit les membres ; mais la construction empêche de l'adopter.

Fritzsche, avec Dübner, réunit δακὼν τῷ κωνείῳ et en fait un « lusus verborum » comique : j'avoue ne pas le saisir.

Nous avions pensé à supprimer τῷ κωνείῳ. Nous nous rencontrions ainsi avec H. van Herwerden. Mais il vaut mieux, je crois, adopter le sens de Jacobitz, à condition de supprimer δακών, note destinée à expliquer que c'est en le mordant que Cerbère tire Socrate par le pied, ou de transposer δακὼν après τῷ κωνείῳ.

XXI, 2. p. 421.

Οὔκ· ἀλλ' ἐπείπερ ἀναγκαῖον αὐτὸ ἑώρα, κατεθρασύνετο κ. τ. λ.

Le verbe ὁρᾶν se construisant d'ordinaire avec un participe, il est simple de supposer l'omission de ὄν après ἀναγκαῖον, par suite

de l'homéotéleute. On cite, il est vrai, quelques exemples où le participe manque avec des verbes analogues et qui semblent difficiles à corriger. Mais ils sont en petit nombre. Les grammaires donnent souvent à tort des exemples où, comme dans celui-ci, rien n'est plus simple que de supposer l'omission du participe.

XXII, 1. p. 423.

ΧΑΡ. Ἀπόδος, φημί, ἀνθ' ὧν σε διεπορθμεύσαμεν. — ΜΕΝ. Οὐκ ἂν λάβοις παρὰ τοῦ μὴ ἔχοντος.

Le pluriel διεπορθμεύσαμεν n'a pas de raison d'être en un dialogue familier, surtout dans la bouche de Charon furieux. La dernière syllabe doit provenir par redoublement de l'abréviation ΜΕΝ. pour ΜΕΝΙΠΠΟΣ, qui suit.

XXII, 1. p. 424.

Κἀγὼ τῷ ξύλῳ σου πατάξας διαλύσω τὸ κρανίον.

C'est le texte de Fritzsche et le plus autorisé. Mais le verbe διαλύσω est bien impropre. Il a paru tel à van Herwerden, qui a proposé διαθρύψω. Il serait simple d'écrire διασχίσω, plus facile à justifier paléographiquement.

XXIV, 2. p. 430.

Εἰ γοῦν ἑλοίμεθα δικαστὴν εὐμορφίας πέρι, οὐκ ἔχω εἰπεῖν, τίνος ἕνεκα τὸ σὸν κρανίον προτιμηθείη ἂν τοῦ ἐμοῦ.

Le sens paraît exiger : οὐκ ἔχεις εἰπεῖν.

XXIV, 3. p. 431.

Ἀνόνητα οὖν μοι ἐκεῖνα πάντα καὶ ἰσότιμος ἔσται Μαύσωλος καὶ Διογένης.

Cobet (*Variæ Lectiones*, p. 114) signale la faute : il faudrait, ce semble, le pluriel. Il propose en conséquence d'écrire Διογένει. Nous trouvons que la phrase prend plus de sens si c'est Μαυσώλῳ καὶ Διογένης que l'on écrit : «Un Diogène même égalera Mausole. » Remarquons que, d'après les inscriptions, la vraie orthographe serait Μαύσσωλλος : voy. Haussoullier, *Bull. de corr. hell.*, IV, p. 315 et suiv.

XXV, 1. p. 432.

Ἓν μὲν ἤδη τοῦτ' ἔχω, ὅτι ὅμοιός εἰμί σοι καὶ οὐδὲν τηλικοῦτον διαφέρεις, ἡλίκον σε Ὅμηρος ἐκεῖνος ὁ τυφλὸς ἐπῄνεσεν.

Nous avons déjà dit que nous suivions l'autorité de 𝔄 en omettant Ὅμηρος comme une glose. Mais un autre défaut nous a choqué, c'est la bizarrerie ἡλίκον σε ἐπήνεσεν. Il faudrait un verbe qui signifiât *dire :* c'est sans doute ἐποίησεν, employé souvent dans le sens de « dire en vers. » Cf. Hérodote, II, 38 : ὀρθῶς μοι δοκέει Πίνδαρος ποιῆσαι νόμον πάντων βασιλέα εἶναι.

XXVI, 1. p. 432.

Τίς δέ σε ἔρως τοῦ θανάτου ἔσχεν, ἀνεράστου τοῖς πολλοῖς χρήματος ;

Dans les manuscrits, les mots τοῦ θανάτου sont placés tantôt avant, tantôt après ἔρως. Comme il est question du désir de mourir qu'a senti Chiron, ils sont parfaitement inutiles. Nous écrivons donc seulement τίς δέ σε ἔρως ἔσχεν ἀνεράστου τοῖς πολλοῖς χρήματος ;

XXVI, 1. p. 432.

Ἐγὼ δὲ ἔζων ἀεὶ καὶ ἀπέλαυον τῶν ὁμοίων, ἡλίου, φωτός, τροφῆς....· ἐνεπλήσθην οὖν αὐτῶν.

Ce texte a été pris par Fritzsche à des manuscrits ordinairement inférieurs ; les meilleurs, B et 𝔄, sont d'accord pour donner ἐγὼ δὲ ζῶν ἀεὶ καὶ ἀπολαύων. Avec cette leçon, la phrase reste suspendue ; celle de Fritzsche a le défaut de rendre mal la pensée. Chiron doit dire, si je ne me trompe : « Comme je vivais toujours, je jouissais toujours des mêmes choses. » On obtient ce sens en écrivant ἐγὼ δὲ, ζῶν ἀεὶ, ⟨ἀεὶ⟩ καὶ ἀπέλαυον τῶν ὁμοίων. L'omission d'un ἀεί entre ἀεί et καί est des plus faciles ; elle a rendu la phrase incompréhensible, si bien qu'on l'a corrigée de deux manières, en mettant δὲ ζῶν à l'indicatif ou ἀπέλαυον au participe.

XXVI, 2. p. 432.

Οὐκ ἀηδῶς, ὦ Μένιππε· ἡ γὰρ ἰσοτιμία πάνυ δημοτικόν, καὶ τὸ πρᾶγμα οὐδὲν ἔχει τὸ διάφορον, ἐν φωτὶ εἶναι ἢ ἐν σκότῳ.

Tous les manuscrits donnent δημοτική. Fritzsche prend la leçon des anciennes éditions, δημοτικόν, et note que Lucien a dû écrire « haud dubie » : πάνυ δημοτικὸν πρᾶγμα καὶ οὐδὲν ἔχει, d'après Hemsterhuys. Ni l'une ni l'autre de ces leçons ne nous contente. Les mots ἔχει τὸ διάφορον nous paraissent avoir été ajoutés en marge, puis dans le texte, pour expliquer : τὸ πρᾶγμα οὐδέν, sous-entendu ἐστί. L'expression οὐδὲν πρᾶγμα est bien connue. Quant à l'article, il se justifie facilement : « *l'affaire n'est rien, la question* est insignifiante, d'être dans la lumière ou dans les

ténèbres. » Ce qui donne plus de probabilité à notre conjecture, c'est que dans 𝔄 on trouve une autre glose, qui n'est pas dans les autres manuscrits : οὐδὲν κακὸν ἔχει, et qu'on a combinée tant bien que mal avec celle que nous signalons (οὐδὲν κακὸν ἔχει· τὸ δὲ διάφορον ἐν τῷ φωτὶ εἶναι...). En résumé, nous écrivons : ... πάνυ δημοτικὴ καὶ τὸ πρᾶγμα οὐδὲν, ἐν φωτὶ...

XXVII, 1. p. 432.

Τί οὐκ ἄπιμεν εὐθὺ τῆς καθόδου περιπατήσοντες, ὀψόμενοι τοὺς κατιόντας;

Ὀψόμενοι semble devoir dépendre de ἄπιμεν comme περιπατήσοντες : « Allons, afin de nous promener d'une part, et d'autre part afin de voir. » Il faut alors supposer l'omission de καί, aussi facile que l'addition du même mot entre deux participes.

XXVII, 7. p. 441.

Σὺ μὲν, ὦ Κράτης καὶ Ἀντίσθενες, τοιούτων ἐτύχετε τῶν ξυνοδοιπόρων.

Σύ devant le pluriel ne se justifie par aucune raison valable. Il faut sans doute : εὖ μὲν ... τοιούτων ἐτύχετε τῶν ξυνοδοιπόρων. « C'est une chance que les compagnons que vous avez rencontrés fussent tels. » Les confusions entre σ et ε sont constantes soit dans l'onciale, soit dans la minuscule.

XXVII, 9. p. 444.

Ἦ που βασιλεύς τις ἦσθα; — Οὐδαμῶς. — Ἀλλὰ σατράπης; — Οὐδὲ τοῦτο. — Ἆρα οὖν ἐπλούτεις;

La correction ἀλλ' οὖν pour ἆρ' οὖν nous paraît nécessaire, après ἀλλὰ σατράπης : « mais au moins... »

XXVIII, 1. p. 445.

Ὦ Τειρεσία, εἰ μὲν καὶ τυφλὸς εἶ, οὐκέτι διαγνῶναι ῥᾴδιον· ἅπασι γὰρ ἡμῖν ὁμοίως τὰ ὄμματα κεναὶ μόνον εἰσὶ χῶραι αὐτῶν, τὰ δ' ἄλλα οὐκέτ' ἂν εἰπεῖν ἔχοις, τίς ὁ Φινεὺς ἦν, ἢ τίς ὁ Λυγκεύς.

C'est par conjecture que Fritzsche édite ainsi la phrase. La leçon la mieux autorisée est celle-ci : ἅπασι γὰρ ἡμῖν ὅμοια τὰ ὄμματα κενὰ, μόνον δὲ αἱ χῶραι αὐτῶν.

Ὁμοίως, que donne un manuscrit, a pu facilement devenir ὅμοια par suite du voisinage de τὰ ὄμματα. Mais nous avouons ne pas comprendre la phrase de Fritzsche : « Pour nous tous, nos yeux sont seulement leurs places vides. » Il nous paraît aisé d'avoir

un sens en écrivant μᾶλλον δέ au lieu de μόνον δέ : « nous avons tous pareillement les yeux vides, ou plutôt, ce que nous avons de vide, ce sont leurs places. » (Comparer le portrait de la Faim dans Ovide, *Métam.* VIII, 805, éd. Merkel : « *Ventris erat pro ventre locus.* ») Pour le reste de la phrase, il n'est pas facile à entendre : tout au moins ἔχοις, adressé à un aveugle, serait une maladresse, car l'expression, bien que pouvant signifier : « *On* pourrait dire », prête à l'équivoque. Peut-être en expliquant τὰ δ' ἄλλα par : « et pour le reste », devrait-on écrire οὐκέτ' ἂν εἰπεῖν ἔχοι ⟨τι⟩ς, τίς ὁ Φινεὺς ἦν.

XXX, 1. p. 450.

Ὑμεῖς δὲ οἱ ἀγαθοὶ ἄπιτε κατὰ τάχος ἐς τὸ Ἠλύσιον πεδίον καὶ τὰς μακάρων νήσους κατοικεῖτε, ἀνθ' ὧν δίκαια ἐποιεῖτε παρὰ τὸν βίον.

On peut sans doute expliquer ἀνθ' ὧν par : ἀντὶ τούτων ὅτι. (Voyez Krüger, *Griechische Sprachlehre,* 51, 10, 4.) Cependant, nous avons cru qu'il valait mieux voir une glose dans δίκαια (var. δίκας) et expliquer ἀντὶ τούτων ἅ : « Habitez les îles des Bienheureux, en échange de ce que vous avez fait pendant votre vie. »

XXX, 1. p. 451.

Οὐ γὰρ ἐξελήλεγξαι, ὦ Σώστρατε, πονηρὸς ὢν καὶ τοσούτους ἀπεκτονώς ;

Τοσούτους ne se comprend pas avec cette construction : « N'as-tu pas été convaincu d'avoir tué tant de gens ? » On attendrait πολλούς. Nous croyons que καί a été ajouté par mégarde entre deux participes dépendant l'un de l'autre et que le sens est : « N'es-tu pas convaincu de méchanceté, toi qui as tué tant de gens ? »

XXX, 2. p. 451.

Ναί, τῇ Κλωθοῖ, ἥ ἑκάστῳ ἐπέταξε γεννηθέντι τὰ πρακτέα.

Avec ce texte, on est forcé d'expliquer ἑκάστῳ... γεννηθέντι par : « à tout homme lorsqu'il est né. » Or le sens semble devoir être plus précis, d'après le contexte : « à tout homme *dès* sa naissance. » Ἅμα doit, selon nous, être rétabli devant γεννηθέντι. Une faute, ἀναγεννηθέντι, en aura motivé la suppression.

XXX, 3.

Ἀπόλυσον αὐτόν, ὦ Ἑρμῆ, καὶ μηκέτι κολαζέσθω. Ὅρα δὲ μὴ καὶ τοὺς ἄλλους νεκροὺς τὰ ὅμοια ἐρωτᾶν διδάξῃς.

Rien n'indique que Minos s'adresse, dans la dernière phrase, non plus à Hermès, mais à Sostrate, ce qu'on est bien forcé d'admettre pourtant à cause de διδάξῃς. La première idée qui nous est venue à l'esprit était d'écrire : ὅρα δὲ ⟨σὺ⟩. Pourtant nous avons tous deux préféré une correction qui rend la phrase plus piquante. Minos s'adresse encore à Hermès, et lui dit de veiller, lorsqu'il lui amènera d'autres morts, à ce que Sostrate ne leur enseigne pas son moyen de gagner l'impunité, ὅρα δὲ μὴ καὶ τοὺς ἄλλους νεκροὺς τὰ ὅμοια ἐρωτᾶν διδάξῃ. La faute s'explique par ce fait que, le personnage principal du dialogue étant Sostrate, le copiste pensait à lui. A. M. DESROUSSEAUX.

P. S. Le numéro I du tome XIII de *Mnemosyne* (nouvelle série), qui vient de paraître, contient des conjectures sur Lucien et notamment sur les Dialogues des Morts. L'auteur, M. Schwartz, s'y est rencontré avec nous sur plusieurs points. Il propose d'écrire, comme nous avons fait, V, 2, ἀσθενοῦντι (au lieu de ἀεὶ θανόντι), et XXI, 2, ἐπείπερ ἀναγκαῖον ⟨ὂν⟩ αὐτὸ ἑώρα. Nous croyons bon de faire remarquer, afin d'éviter tout reproche, que nous avons déjà publié ces corrections dans notre petite édition des Dialogues des Morts, parue en 1884. A. M. D.

ARISTOTE

De la divination par les songes, ch. I.

(Éd. Bekker. 462, b, 20.)

On ne s'explique guère, dit Aristote, comment les songes pourraient présager l'avenir :

Τό τε γὰρ Θεὸν εἶναι τὸν πέμποντα, πρὸς τῇ ἄλλῃ ἀλογίᾳ, καὶ τὸ μὴ τοῖς βελτίστοις καὶ φρονιμωτάτοις, ἀλλὰ τοῖς τυχοῦσι πέμπειν, ἄτοπον· ἀφαιρεθείσης δὲ τῆς ἀπὸ τοῦ Θεοῦ αἰτίας, οὐδεμία τῶν ἄλλων εὔλογος εἶναι φαίνεται αἰτία.

Dans ce texte, on ne se rend pas compte de l'expression πρὸς τῇ ἄλλῃ ἀλογίᾳ, qui ne signifie rien. Le sens général est évidemment : « Si quelque puissance envoie les songes, ce doit être celle des Dieux ; or, l'hypothèse qu'un Dieu envoie les songes est choquante par plusieurs impossibilités logiques, entre autres par celle-ci... » Il serait facile d'écrire καὶ τῷ μὴ τοῖς βελτίστοις...

Le τέ du commencement de la phrase serait opposé au δέ qui suit, comme dans Eschyle (*Perses*, 624-625) σύ τε πέμπε χοὰς θαλάμους ὑπὸ γῆς, ὑμεῖς δ' ὑμνοῖς αἰτησόμεθα, et dans Andocide (*De myster.* 58) σιωπήσαντι μὲν αὐτῷ τε αἴσχιστα ἀπολέσθαι μηδὲν ἀσεβήσαντι, ἔτι δὲ...

A. M. DESROUSSEAUX.

LE DIALECTE ATTIQUE

D'APRÈS LES INSCRIPTIONS

SECOND ARTICLE[1].

Je me propose d'énumérer ici les principaux faits, intéressants pour la connaissance du dialecte attique, que j'ai relevés dans le dernier volume du *Corpus Inscriptionum Atticarum* publié par M. U. Koehler (t. II : *pars altera, tabulas magistratuum, catalogos nominum, instrumenta juris privati continens ;* Berlin, G. Reimer, 1883). Pour beaucoup de questions, les exemples qui vont être cités n'apprennent rien de bien nouveau et ne font que confirmer ou que préciser ce qu'on savait déjà ; j'ai cru qu'il y avait néanmoins quelque profit à les recueillir : quand le temps sera venu d'entreprendre une grammaire scientifique du dialecte attique, — ouvrage qui est encore à faire, — il sera utile de pouvoir donner, pour chaque point, une liste aussi complète que possible des exemples épigraphiques. Je n'oserais d'ailleurs affirmer que, pour les diverses questions dont je m'occuperai, aucun exemple ne m'a échappé; le contraire est plutôt fort vraisemblable.

Au reste, j'avertis que, dans la lecture que je viens de faire du nouveau volume du *Corp. Inscr. Att.*, j'ai laissé de côté, sauf pour quelques points, les inscriptions du *Bulletin*, de l'Ἀθήναιον, des *Mittheilungen*, du *British Museum*, des *Urkunden über das Seewesen* de Böckh qui sont reproduites dans ce volume et que j'avais déjà lues en vue de mon précédent article[2]. Je ne me suis, de plus, guère occupé que des inscriptions de l'époque attique, c'est-à-dire qu'à défaut de mention spéciale, il sera entendu que les inscriptions qui vont être citées sont rapportées par M. Köhler au 4e siècle ou à une époque très voisine de la fin de ce siècle. Dans mes citations, *les chiffres qui ne seront précédés d'aucune indication* désigneront les nos des inscriptions contenues dans la 2e partie du t. II du *Corp. Inscr. Att.;* les chiffres suivant ceux de ces nos désigneront les lignes. Enfin je me servirai des abréviations suivantes :

---

1. Voy. t. V, p. 145 sqq.
2. Cf. la *Note* qui termine le présent travail.

Lap. test. = H. van Herwerden, *Lapidum de dialecto Attica testimonia*, Utrecht, Beijers, 1880;

Wecklein = N. Wecklein, *Curæ epigraphicæ ad grammaticam Græcam et poetas scenicos pertinentes*, Leipzig, Teubner, 1869;

A. von Bamberg, III ou VIII = *Thatsachen der attischen Formenlehre*, comptes-rendus publiés par A. von Bamberg dans les *Jahresberichte des philologischen Vereins zu Berlin*, t. III et t. VIII;

Cauer = P. Cauer, *De dialecto Attica vetustiore quæstiones epigraphicæ*, dans le t. VIII des *Studien* de Curtius;

Bull. = *Bulletin de correspondance hellénique;*

Mitth. = *Mittheilungen des deutschen archäologischen Institutes in Athen;*

Dittenberger = W. Dittenberger, *Zur griechischen Nominalflexion*, Hermes, 1882, p. 34 sqq.;

Syll. = W. Dittenberger, *Sylloge inscriptionum Græcarum*, Leipzig, Hirzel, 1883[1];

Keck = St. Keck, *Ueber den Dual bei den griechischen Rednern, mit Berücksichtigung der attischen Inschriften*, Würzburg, Stuber, 1882;

Riemann = O. Riemann, *Qua rei criticæ tractandæ ratione Hellenicon Xenophontis textus constituendus sit*, Paris, Thorin, 1879.

A. Phonétique.

§ 1. — Αι *alternant avec* α *devant une voyelle* (*Rev. de ph.*, V, p. 148).

Ἀθηνάα 673, 13 (entre 395/4 et 367/6); Ἀθηναία 643, 1-2 (400/399), et 660, 2; 40; 50. — Cf. Wecklein, p. 10-11; *Rev. de ph.*, V, p. 151[2].

Ἐλάα (désignant *l'arbre)* : 1055, 34; 36; 40; 41; 45; 47 (345/4). — Cf. Wecklein, p. 63. La règle de Suidas, ἐλάα ὁ καρπός, ἐλαία δὲ δένδρον, n'est sans doute qu'une invention des grammairiens.

Πειραεύς 770, 4; 7; 10. 1058, 9. *Add.* 834 *b*, I, 64, II, 23. De même *Syll.* nº 337 (= Ἀθήναιον, VI, p. 157), l. 9; 14; 36. — Cf. Wecklein, p. 53.

Φ]η[γ]α[εύ]; *Syll.* nº 90 (= *C. I. A.*, II, 66), l. 7.

La forme αἰετός (Wecklein, p. 63) se rencontre 678, B, 38 (entre 378/7 et 367/6), 835-6, A, *i*, 72 (entre 320 et 317), 1054, 39 (2e moitié du

---

1. Les tables placées à la fin de cet ouvrage contiennent, p. 780-785, un index grammatical et orthographique, où j'ai trouvé plusieurs faits qui avaient échappé à mon attention.

2. Pour la forme Ἀθηναία, cf. l'inscription *Syll.* nº 101 (= Ἀθήναιον, VI, p. 152), qui est de l'époque de Démosthène, et où, dans une formule de dédicace, l'ancienne forme Ἀθηναία est conservée (l. 38), au lieu que, dans le texte même du décret (l. 34), c'est la forme ordinaire Ἀθηνᾶ qui est employée.

4e s.); cette orthographe n'est donc pas si archaïque que Wecklein paraît le dire.

Wecklein, p. 63, dit que, dans la formule ἡ βουλὴ ἡ ἀεὶ βουλεύουσα, on trouve toujours ἀεί, jamais αἰεί; ceci est inexact: voy. *Syll.* nº 43 (= *C. I. A.*, I, 59), l. 33, et nº 78 (= *C. I. A.*, II, 54, inscr. de l'an 363/2), l. 44. — Aux exemples de la forme αἰεί cités par Wecklein on peut encore ajouter εἰς [τ]ὸν αἰεὶ χρόνον *Syll.* nº 85 (= Ἀθήναιον, V, p. 424, inscr. de l'an 361/60), l. 12. Cf. αἰεί dans une inscr. de l'époque macédonienne, Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1884, p. 45-6, l. 6.

J'ai essayé ailleurs (*Rev. de ph.*, V, p. 159) de montrer que l'orthographe Ἀχαϊκός, Φωκαϊκός, etc., est au moins aussi correcte que Ἀχαιικός, etc. Cf., dans des inscr. de la bonne époque : Φωκαϊκός 651, 5. 660, 19. 708, 5; Ἀχαϊκός 723, 3; Φωκαΐς 649, 18. 660, 44, cf. *Syll.* nº 366 (= *C. I. A.*, II, 652), l. 42; Ἀθηναΐς 751, B, *a*, II, 16. 756, 26; Παναθη[ναϊ]κοῦ *Syll.* nº 111 = (*C. I. A.*, II, 176), l. 17-18, Παναθην]αϊκόν *Syll.* nº 124 (= *C. I. A.*, II, 240), l. 19; — Ἀχαιικός 716, 7; et, dans des inscr. du 2e siècle av. J.-C. : Ἀχαιία 966, 48; 50; 54; Πτολεμαιΐς 966, 42. 968, 18; 22; 24; 26; 28. 969, A, 5; 12; 21; 33.

§ 2. — Ει *alternant avec* ε *devant une voyelle* (*Lap. test.*, p. 9 à 11. *Rev. de ph.*, V, p. 148-9 et 180).

a) Ει employé là où nous écrivons d'ordinaire ε[1] : ῥείουσα 681, 22, ἱερεί[ως 766, 18, Ἀριστοκλείους 804, A, 5, νεῖα 818, 30, Θεμι]στοκλε[ί]ους 701, I, 24, Θρασείας 943, 29, Ἀντικλείους 944, 16, -οκλείους 1060, 5, Ἀ[χαρνε]ίως 1060, 5-6, Εἰκαδείων 1098, 2, Θ]είοι[ν *Add.* 834 *b*, I, 2 (cf. II, 2 et 5), κολειό[ν *Add.* 729 *b*, A, 6, Λειωντ[ίδος *Add.* 834 *b*, I, 7, Μοιροκλείους *ibid.*, II, 74, νειωκορίου *ibid.*, II, 28-9, Σοφοκλείους *ibid.*, II, 55, ἀμφιδεῖαι *ibid.*, II, 55-6, προσειωνήθησαν *ibid.*, II, 73, πτελεῖναι *ibid.*, II, 15; 16; 18, Ζείᾳ 1054, 4 (cf. *Syll.* nº 352, note 6), Λειωγόρο(υ) *Syll.* nº 420 (= *C. I. A.* II, 553), l. 22; enfin κατειαγότων *Add.* 834 *c*, 55 (peu après la fin du 4e s.), στελειούς *ibid.*, 55, à côté de στελεοί, 29 et 30[2]. — Cf. Κολλυτεῖες (= Κολλυτέες) 872, A, 17.

Il faut peut-être également citer ici Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 125-6, fr. γ, l. 11 : ῥυμείια à côté de ῥυμεῖα (mot qui manque dans les lexiques); toutefois il est possible qu'il n'y ait ici qu'une faute de lapicide.

---

1. Il n'y a là rien, du reste, qui soit particulier au dialecte attique, voy. *Syll.*, nº 404, note 4, et l'Index, t. II, p. 780. — *Rev. de ph.*, V, p. 148 (avant-dernière ligne), j'ai accentué à tort βασιλεῖα au lieu de βασιλεία (= βασιλέα); l'α de l'accusatif est long.

2. Cf. Hérodien de Lentz, I, p. 355, 13-4 : στελεόν, ὃ καὶ στελειὸν λέγεται ποιητικῶς, καὶ στελεός.

La forme δωρειά, qui paraît être la forme la plus fréquente dans les inscriptions (*Lap. test.*, p. 10 et 82, A. von Bamberg, VIII, p. 195), se rencontre encore : 872, B, 2. *Mitth.*, VII, p. 103. *Syll.* nº 101 (= Ἀθήναιον, VI, p. 152), l. 20 et 23. L'orthographe δωρειά se rencontrant déjà *avant Euclide*, l'ι est sans doute primitif, comme le fait remarquer avec raison H. van Herwerden [1]. Mais d'autre part l'orthographe δωρεά, qui s'appuie aussi sur des exemples épigraphiques, ne saurait être considérée comme précisément incorrecte, et je crois qu'on irait trop loin, si on voulait rétablir partout, contre le témoignage des mss., l'autre orthographe dans le texte des auteurs attiques. On trouve dans l'Hérodien de Lentz un texte en faveur de δωρειά (II, p. 601, 26, note), un autre en faveur de δωρεά (I, p. 285, 6).

b) E employé là où nous écrivons ει [2] : ἱ]έρεα 706, B, 7, Θησέων 741, A, *c*, 13 et *d*, 6, Ἀσκλ]ηπιέω[ν *ibid.*, A, *d*, 13, Μενεκράτεα 758, B, II, 8 et 9, Ξ]ενοκράτεα *ibid.*, B, II, 35, ἱέρεα *ibid.*, A, II, 8, βατραχεοῦν (cf. § 16) *ibid.*, B, II, 12, πλατέα 818, 18, δορκάδεοι 766, 23, Ὑπερβορ[έ]ων 813, A, 8, ἡμισέαν 1055, 15-16, Θησέου *Add.* 834 *b*, I, 10 et 68, II, 31, προτανέας *ibid.*, I, 11-12, ταυρέαν *ibid.*, II, 25, κούρεον *Add.* 841 *b*, 28 [3]; Βεν(δ)ιδέων *Syll.* nº 374 (= *C. I. A.*, II, 741), l. 22 (cf. l. 53), ἐπιμελέας *Syll.* nº 329 (= *C. I. A.*, II, *Add.* 256 *b*), l. 24, πρυτανέον *Syll.* nº 48 (= *C. I. A.*, II, *Add.* 1 *b*), l. 27, τελέῳ *Syll.* nº 106 (= *C. I. A.*, II, 115), l. 47.

Cf. Πλ]ωθεεύς [4] 703, 9, Δεκελέεως 733, B, 6, Διομεεύς 1020, 13, Ἐρικεεύς 1042, 4, Ἐρικεεῖς 872, 25, et, au 2e siècle, Τριν]εμεεύς 983, 83.

---

1. Cette circonstance doit empêcher d'assimiler *entièrement*, comme le voudrait Dittenberger, p. 40, l'orthographe δωρειά aux orthographes εἰάν, ἱδρύσειως, etc., qui ne se rencontrent qu'au 4e s.

2. Ceci encore n'est nullement spécial au dialecte attique, voy. *Syll.*, Index, t. II, p. 780.

3. Il est vrai que, dans cette inscription, E a encore la valeur de ει, mais cf. *Rev. de ph.*, V, p. 148, note 1.

4. On sait que les noms de dèmes en -εια ont un double démotique : Διομειεύς ou Διομεύς, Δεκελειεύς ou Δεκελεύς, Πλωθειεύς ou Πλωθεύς, etc. (et de même Ἀμαξαντειεύς ou Ἀμαξαντεύς, ce qui prouve qu'on disait Ἀμαξάντεια) ; voy. *Rev. de ph.*, V, p. 151, et surtout Dittenberger, p. 39-40. La forme Ἀλωπεκειεύς au lieu de Ἀλωπεκεύς s'explique, comme le fait remarquer Dittenberger, par cette hypothèse que Ἀλωπεκή est une contraction d'une forme aujourd'hui disparue Ἀλωπεκεά, cf. le nom commun ἀλωπεκέη, ἀλωπεκῆ (le nom de dème serait le même mot, si ce n'est que l'accentuation aurait été changée pour le nom propre). C'est donc à tort que Graux (*Rev. de ph.*, I, p. 262 sq.) concluait de l'existence de formes comme Ἀλωπεκεεύς (= Ἀλωπεκειεύς) à l'existence d'une forme Χαλκιδεεύς (= Χαλκιδεύς).

§ 3. — Οι *alternant avec* ο *devant une voyelle* (*Rev. de ph.*, V, p. 148 et 149).

a) Οι employé là où nous écrivons d'ordinaire ο : οἰνοχοίη 729, 5, et, au 3e s., 856, 5; Λευκονοιεύς 797, *b*, 33. 864, 31. 1001, 8. 1113, 3. Cf. *Lap. test.*, p. 11; *Syll.*, Index, t. II, p. 781.

b) Οἰῆθεν (cf. *Lap. test.*, p. 81, et *Rev. de ph.*, V, p. 158) se trouve encore *Syll.* n° 351 (= *C. I. A.*, II, 804), l. 331. La forme ordinaire est 'Οῆθεν (Ὀῆθεν), cf. *Syll.*, Index, t. II, p. 759.

c) Ο employé au lieu de οι dans le radical de ποιεῖν : 721, A, I, 10. 872, B, 2. 972, 16. 1054, 14 (*ibid.*, 29, 35, 65, 74, 77, 84, 85, 88, on trouve ποιεῖν). 1058, 20. *Add.* 741, B, 6. *Add.* 808, 11; — au 3e s., 973, 20; — au 2e s., 975, II, 8, III, 17, IV, 17 et 21. — Cf. Wecklein, p. 53.

d) *Add.* 834 *c*, 28 (peu après la fin du 4e s.), on lit ὁδοποιίαν. L'orthographe ὁδοποΐαν serait sans doute tout aussi correcte (voy. *Rev. de ph.*, V, p. 159 : τριηροποϊκά et τριηροποιικά, etc.).

§ 4. — Υι *s'abrégeant en* υ *devant une voyelle* (*Lap. test.*, p. 9, *Rev. de ph.*, V, p. 148).

a) Au participe parfait féminin de la voix active : κατεαγῦα 678, B, 65. 720, B, 16. 816, 9. 818, 22; 31; 32. Cf. διερρωγύας *Add.* 834 *c*, 40 (peu après la fin du 4e s.). Cette orthographe est signalée comme attique dans l'Hérodien de Lentz, II, p. 281, 6. On en trouve des traces dans le *Parisinus* A de Platon, voy. l'éd. de Schanz, t. XII, p. IX.

b) L'orthographe ὀργυά se rencontre *Add.* 834 *b*, I, 9 et 54; Ἐφημερὶς ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 21.

Je remarquerai, en passant, que cette particularité de l'orthographe attique des 5e et 4e siècles, d'après laquelle les diphthongues αι, ει, οι pouvaient, devant une voyelle, s'abréger en α, ε, ο, semble bien prouver que, dans la prononciation de ces diphthongues chez les Athéniens à l'époque en question, c'étaient les sons *a, e, o* qui prédominaient[1].

---

1. Je suis convaincu, pour ma part, que, pour ces trois diphthongues, la prononciation érasmienne usitée aujourd'hui en France ne doit pas s'éloigner beaucoup de ce que pouvait être la prononciation des Athéniens du 5e ou du 4e siècle. Les diphthongues ᾳ, ῃ, ῳ devaient se prononcer à peu près comme αι, ει, οι, si ce n'est qu'ici le son *a*, *e*, *o* devait être plus prolongé et le son *i* moins marqué. Quant aux diphthongues αυ, ευ, ηυ, je suppose qu'elles devaient se prononcer *aou* et *eou* (avec un *e* bref ou long) : ce serait pour cela que, dans les inscr. ioniennes du 4e s. av. J.-C., αυ et ευ s'écrivent souvent αο et εο (voy. *Bull.*, III, p. 51, et *Syll.*, Index, t. II, p. 781). De même ου se serait prononcé à l'origine *oou*, pour se prononcer plus tard simplement *ou*, et l'ionien ωυ se serait prononcé également *oou* (avec un *o* long).

§ 5. — Ηι *alternant avec* ει.

L'article de Dittenberger (voy. p. 37-8) m'a convaincu que l'explication que j'avais donnée des formes πόλῃ, γραμματῇ (*Rev. de ph.* IV, p. 186) est fort incertaine et qu'il ne faut voir là sans doute qu'une confusion d'orthographe. L'orthographe ῃ au lieu de ει est infiniment moins fréquente dans les inscriptions que l'orthographe ει au lieu de ῃ, mais cependant on en trouve un certain nombre d'exemples. Dittenberger cite, comme exemples de cette orthographe incorrecte au 4e s., δοκῇ (indic.) *C. I. A.*, II, *Add.* 52 *c*, 12 (= *Syll.* no 74) et Ἀργῇος (*Syll.*, no 421, l. 5). On peut ajouter : -κ]ράτῃ (dat. sing.) 644, 6 (année 400/399), Ἀριστήδης 666, 18. 708, 25. 804, A, *a*, 20. 814, *a*, B, 22. 864, 29. 986, II, 25. 996, 17, Ἀρρενήδης 804, B, *a*, 18. 864, 20 (à côté de Ἀρρενείδης 961, 11. *Add.* 834 *b*, II, 60), Ἀπολλοφάνῃ *Add.* 834 *b*, II, 54, Πεντελῃκός[1] 1054, 31; 33; 45.

Pour les noms des tribus et leur double orthographe, -είς ou -ής, voy. *Lap. test.*, p. 6, et *Rev. de ph.*, V, p. 171; cf. Αἰγής 872, A, 1. 943, 23. 971, *c*, 7, Αἰγείς 830, 1 (année 394/3). 872, B, 13. 941, 2. 991, 16, et, au 2e s., 966, 37. 969, A, 8; — Ἐρεχθής 941, 2. 943,3, Ἐρεχθείς 966, 39 et 44 (2e s.); — Οἰνής 943, 3e col., 29. 997, 2. *Add.* 834 *b*, I, 7[2], Οἰνείς (dans des inscriptions postérieures au 4e s.) 956, 21. 957, 8. 968, 39. 969, A, 14. L'orthographe -ής semble être l'orthographe ancienne, l'orthographe -είς semble appartenir surtout à l'époque non attique.

Au lieu de Χολλείδης[3] (943, 2e col., 26. 1001, 14. 1028, 10. 1040, 14. 1049, I, 116 et, au commencement du 3e s., *Add.* 834 *c*, 36), on trouve Χολλήδης 864, 38 et, au commencement du 3e s., *Add.* 834 *c*, 34 et 35. D'après cela, Χολλήδης (*C. I. A.* II, 82), cité *Lap. test.*, p. 5, est sans doute une faute de lapicide pour Χολλήδης : car, dans les inscr. attiques de cette époque, ει est quelquefois remplacé par ηι, mais non pas, autant que je peux voir, par η seul (cf. *Rev. de ph.*, V, p. 146).

Pour l'orthographe de κλήω ou κλείω, voy. Wecklein, p. 65-6[4]. Les exemples de κλεῖθρα et de κλεῖ[δ]ες cités par Wecklein, p. 63, se lisent maintenant 807, 2e col., 121 et 143 (2e moitié du 4e s.). On peut ajouter κλειδίον 766, 27 et κλειομένην 1054, 65; ces deux exemples sont aussi de la 2e moitié du 4e s. Cf. κ]λεῖδες Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 45 (329/8).

---

1. Pour l'orthographe Πεντελεικός (et non Πεντελικός), voy. *Lap. test.*, p. 31; *Rev. de ph.*, V, p. 156.
2. Cf. un fragm. de la même inscr. publié Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 123-4, et où l'on trouve également l. 50 Ἐρεχθῇδος, l. 51 Αἰγῇδος, l. 54 Οἰνῇδος.
3. Cf. *Lap. test.*, p. 40.
4. « Tb. n. XVII » est une faute d'impression ; c'est XI qu'il faut lire.

§ 6. — *Confusion de* ει *et de* η (*Lap. test.*, p. 5, *Rev. de ph.*, V, p. 146).

Cette confusion est en général d'une mauvaise époque; cf. μαντ]ήαν 950, 6, Αἰνήου 1049, A, 55 (ces deux exemples sont du 1er s.). — Toutefois τ]εθη[κ]ότας, 1053,7, est de la bonne époque (l. 6, ο est employé pour représenter la diphthongue ου); il se peut qu'il y ait là une formation populaire, distincte de τέθεικα, et non une simple confusion d'orthographe. Cf. l'exemple ἀνατέθηκεν cité *Rev. de ph.*, l. l., qui se lit aujourd'hui 835, *ab*, 45, dans une inscription que M. Köhler place entre 320 et 317.

§ 7. — *Confusion de* ει *et de* ι *dans l'orthographe* (*Lap. test.*, p. 6 sqq., *Rev. de ph.*, V, p. 147).

a) Ει au lieu de ι :

πλινθεῖα *Add.* 834 *b*, II, 67 devrait sans doute être écrit πλινθία (voy. *Rev. de ph.*, V, p. 175), quoique le sens de ce mot soit obscur dans le texte dont il s'agit;

θαλ[αμ]έα[ς] (s. ent. κώπας) 790,*b*,29, au lieu de θαλαμίας (voy. par exemple 789), est une forme bien extraordinaire : s'il n'y a pas là une erreur de lapicide, il faudrait admettre que θαλαμέας remplace (voy. § 2, *b*) θαλαμείας, qui serait une orthographe incorrecte.

b) I au lieu de ει :

ὀρίχα(λ)κ(ος), 689, 1, si toutefois il n'y a pas là une faute de copie (pour l'orthographe ὀρείχαλκος, voy. 751, A, *b*, 21. 766, 24-5);

ὀφίδιον[1] 722, A, 17. 766, 16. 835-6, A, *d*, 6, *i*, 52, *h*, 62; ὀφείδιον est demandé par Hérodien (éd. Lentz, II, p. 508, 6, cf. p. 486, 4 sqq.), d'après la règle qui veut que les noms en -ις, gén. -εως, aient leur diminutif en -είδιον : ἑξείδιον, λεξείδιον, πραξείδιον, πολείδιον (cf. *Etym. M.*, s. v. ἀργυρίδιον), etc. Toutefois, à voir la constance de cette orthographe ὀφίδιον sur les inscriptions, on peut se demander si cette règle était absolue.

---

1. Cette orthographe irrégulière se rencontre aussi sur les inventaires du temple de Délos : voy. *Bull.* VI, p. 127, note 2.

§ 8. — ι *adscrit* (Wecklein, p. 45 sqq., *Rev. de ph.*, V, p. 169 sq.).

Voici les exemples nouveaux qui m'ont paru intéressants à noter :

ἐνῷδιον 645, 15. 660, 56. 663, 10. 672, 14. 677, 27. 751, A, *b*, 2e col., 8 et 19. 758, A, II, 40.

ζῷον 701, 81 ; — ζῷδιον 676. 46. 678, B, 59. 714, 24. 717, 10. 733, A, 20. 756, 12 ; — cf. l'adjectif ζῳωτός *Bull.* VI, p. 126 (inventaire de Dèlos de la 1re moitié du 3e s.) et *Syll.* no 170 (= *C. I. G.* 2852; inscr. de Milet du milieu du 3e s.), l. 54.

καλῷ(δ)ια 826, 13 (cf. Wecklein, p. 47 et *Lap. test.*, p. 55).

κερᾷδιον 826, 22 (Köhler écrit à tort κεραΐδιον) ; — d'après cela, chez Aristoph.[1], *Plut.* 227, il faut restituer κρεᾷδιον, au lieu de κρεάδιον (cf. Cobet, *Nov. lect.*, p. 475 sq.).

πανταχῇ 1054, 82.

ᾠῶ[δες 835, *c-l*, 15.

Ἡρῷδης 859, 12 (3e s.).

θνῄσκω (deux fois) dans une inscr. du Pirée, Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1884, p. 65-6.

L'orthographe πρῷρα (et non πρώρα, cf. A. von Bamberg, III, p. 7) est confirmée par *Syll.* no 207 (= *Bull.* VI, p. 219; inscr. de Delphes de l'an 192/1), où l'on rencontre, l. 9, l'adjectif βούπρῳρος.

La forme dorienne de κλῆς (κλείς) est κλᾷξ, et non κλάξ : voy. *Syll.* no 388 (inscr. d'Andania, de l'an 91), l. 92 et 93[2]. De même les formes doriennes κλᾳξῶ, ἔκλᾳξα, etc., du futur et de l'aoriste de κλῆω doivent prendre un ι, comme le prouve l'adjectif verbal κλᾳκτός *Syll.*, ibid., l. 91.

L'exemple Ἀνασῳζο(μένοις), cité par Wecklein, est tiré du no 235 (et non du no 231) du *C. I. G.*; il se lit maintenant *C. I. A.*, II, 972[3]. La forme peu correcte διέσῳσε (*Rev. de ph.*, V, p. 169 sq.) se rencontre encore *Bull.*, V, p. 202, l. 15 (inscr. de Cos, du 3e s.).

Il est douteux s'il faut écrire πρᾶος ou πρᾷος. Schanz (éd. de Platon, t. XII, p. VI) cite, en faveur de cette seconde orthographe, ΠΡΑΙΑΙΣ dans une inscr. béotienne (*C. I. G.* 1598), et un passage de l'Etymologicum Gudianum (= Hérodien de Lentz, II, p. 573, 3, en note) : πρᾷος παρὰ τὸ ῥᾷον... ἔχει δὲ τὸ ἰῶτα. Mais ce dernier texte peut sembler

---

1. Je citerai toujours les vers d'Aristophane d'après le texte de Bergk.

2. Le radical κληδ- devient en dorien κλᾳκ-. Cf. παίζω, aoriste attique ἔπαισα, en dorien ἔπαιξα.

3. Les trois exemples *Bullet. dell. inst.* 1864, p. 88, *Eph. A.* 1 et 1027, cités également par Wecklein, se trouvent maintenant, le premier *C. I. A.*, I, 397, les deux autres *C. I. A.*, II, 332 et 225.

suspect : car il serait bien possible que ce fût l'étymologie παρὰ τὸ ῥᾷον qui eût fait inventer l'orthographe πρᾷος. Pour ce qui est de l'inscr. béotienne, qui est de l'époque romaine, je crois qu'il faut y lire πραΐαις (= πραείαις). D'autre part Πρᾶος (nom propre) se lit 945, 20, dans une inscr. de la bonne époque (ο y a encore la valeur de ου), et, dans l'Hérodien de Lentz, I, p. 109, 5, πρᾷος (lisez : πρᾶος) figure dans la liste de τὰ εἰς -ος καθαρὰ δισύλλαβα τῷ α μακρῷ παραληγόμενα[1]. L'orthographe πρᾶος me paraîtrait donc avoir plus d'autorité que πρᾷος.

L'orthographe ληδίον (cf. *Rev. de ph.*, V, p. 170) se rencontre encore 751, B, II, 10 et 12. 756, 23; cette orthographe paraît donc, après tout, plus sûre que ληδίον, quoique j'aie dit le contraire dans mon premier article. Il y avait d'ailleurs des cas où l'orthographe était douteuse même pour les anciens : cf., pour σῶος (plus autorisé que σῷος), *Rev. de ph.*, V, p. 177-8; pour θωά (θῳά), voy. plus loin, § 16.

Aux exemples cités *Rev. de ph.*, V, p. 170, pour l'omission de l'ἰῶτα adscrit dans l'orthographe dès une époque assez ancienne, on peut ajouter : τῇ πόλει 804, A, *b*, 70 (année 334/3). Cf. ταμία(ι) Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 35 (année 329/8).

§ 9. — *Crase faite ou négligée* (Wecklein, p. 49 sq.; Cauer, p. 266 sq., 291 sq.).

Voici les exemples nouveaux que j'ai notés :

Τἀθηναίᾳ (= τῇ Ἀθηναίᾳ) Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 36, nº 2 (5e siècle); — 742, A, 14 ἡτέρα (= ἡ ἑτέρα), cf. 797, *a*, 14, *c*, 18; au contraire ἡ ἑτέρα 798, *b*, 45. 797, *c*, 24, et τὸ ἕτερον 798, *c*, 19. *Add.* 682 *c*, 16; — 814, *b*, 33 [τ]ἀπ[ι]τήδεια; — *Syll.* nº 4 (= *Bull.*, V, p. 12, inscr. du 5e s.) τἀκροτέρια; — 841, 11 et 16 τοὔνομα, mais *Add.* 841 *b*, 19 τὸ ὄνομα; — *Add.* 834 *b*, I, 44 et II, 7 τἀναλισκόμενα, mais I, 12 τὰ ἀναλισκόμενα (τἀναλισκόμενα dans un autre fragm. de la même inscr., Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 42); — *ibid.*, II, 56-57 τἀπὸ..., mais 853, 10 τὰ ἐπὶ...; — 813, A, 11. 1054, 75. 1059, 3 et 16. 1061, 13 τἄλλα[2], mais *Add.* 834 *c*, 27 (1re partie du 3e s.) τὰ ἄλλα; cf. *Syll.* nº 112 (= *C. I. A.* II, 809), l. 67 τ[ὰ] ἄλ[λα, nº 380 (= *C. I. A.* II, 163), l. 29 τἄλλα; — *Add.* 834 *b*, II, 70 ὀκτὼ Ἀ[ο]λῶν, *Add.* 834 *c*, 36 (peu après la fin du 4e siècle) τοὐβολοῦ (= τοῦ ὀβολοῦ); de même δύο τοὐβολοῦ Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 48; — 1054, 8 τὸ ἄλλο; — *ibid.*, 81 τὸ αὐτό (cf. Wecklein, p. 29); — *Add.* 841 *b*, 24; 41; 51

1. Platon, *Critias*, 120 *e*, le *Parisinus* A a πραότητι, *Lois*, 733 *e*, il porte πρᾶον.
2. Il est douteux s'il faut accentuer τἄλλα ou τἆλλα. Le seul texte de grammairien que je connaisse est le précepte de Tzetzès, *Anecd. Oxon.* de Cramer, III, p. 360 : ὄξυνε τ ἄ λ λ α, μὴ περίσπα δυστέχνως.

τὸ ἀργύριον; de même *Syll.* nº 112 (= *C. I. A.*, II, 809), l. 36; — *Add.* 834 *b*, II, 3 τὰ ἔργα; — κἀποίεσεν (= καὶ ἐποίησεν) Ἐφημ. ἀρχαιολ. 1883, p. 38, nº 8 (5e s.); — τἀνδρός et τἀδελφοῦ Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1884, p. 45-6, l. 19 et 32 (époque macédonienne).

Ces exemples suffisent pour montrer combien, en pareille matière, l'orthographe attique était peu fixe. Cobet (*Nov. lect.*, p. 323 sqq., 602 sqq.) a montré que la tendance des copistes avait été de supprimer les crases employées par les auteurs; mais il ne suit pas de là qu'on ait toujours le droit de rétablir la crase simplement parce qu'elle est possible, sans se préoccuper de ce que donnent les mss. Cf. Schanz, éd. de Platon, t. V, p. XII.

D'autre part, *Add.* 834 *b*, I, 11 on lit προέλαβεν, cf. *Mitth.* V, p. 323 προεδάνει[σεν. Ces deux exemples du 4e siècle prouvent qu'en pareil cas la crase de πρό avec l'augment n'était point obligatoire en prose; par conséquent, dans un passage comme Xén., *Hell.* 1, 2, 18, où les mss. ont προέδοσαν, rien n'autorise à corriger προὔδοσαν, comme le font L. Dindorf et Cobet.

§ 10. — Ἐς *et* εἰς; ἔσω *et* εἴσω.

Wecklein, p. 58, montre qu'après Euclide ἐς, au lieu de εἰς, ne se rencontre plus guère, sur les inscriptions, que dans certaines expressions toutes faites. Il est probable, du reste, que dans quelques-unes de ces expressions ἐς dut rester en usage pendant assez longtemps, cf. A. Martin, *Le ms. d'Isocrate* Urbinas CXI *de la Vaticane* (Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 24e), p. 30. — Ainsi 804, A, *b*, 13 (334/3) on lit encore : εἰσαχθεὶς ἐς τὸ δικαστήριον.

Suivant Elmsley cité par L. Dindorf (*Thesaurus*, III, p. 343), les tragiques n'auraient employé ἔσω que pour les besoins du mètre, les comiques auraient toujours dit εἴσω. Platon (voy. Schanz dans son éd., t. VII, p. XIII) n'emploie également que cette seconde forme. Au contraire, chez Thucydide, Stahl a rétabli partout ἔσω. — J'ai noté εἴσω 1054, 24 (4e s.) et 1079, 4 (« titulus sæculo quarto vix multo recentior »).

§ 11. — *Aspiration* (Wecklein, p. 42-43).

a) *Addition ou omission incorrecte de l'aspiration* :

Pour l'emploi incorrect de l'aspiration[1], on peut ajouter aux exemples cités *Rev. de ph.* V, p. 161 : *C. I. A.*, I, 139-140, *d*, 1 ἐν, *Bull.* V,

1. L'addition incorrecte de l'aspiration n'est d'ailleurs point particulière au dialecte attique : voy. les exemples cités *Syll.*, Index, t. II, p. 781-2.

p. 178 et 179, Ἀθηναῖος (sur plusieurs fragments de vases), *Mitth.*, V, p. 247, Ἑροιάδου; — cf. 923, 1 Φιλοφεί[θου (= Φιλοπείθους?), 826, 11 κεχομμέ[ν...

Voy. aussi ἀφειληφότας *Syll.* nº 42, l. 20 (= *C. I. A.*, IV, p. 15), et cf. καθειληφότος et καθειληφότων *Syll.* nºs 162, l. 10 et 163, l. 14 (= *C. I. A.*, II, 331 et 332), dans des inscr. de la première moitié du 3e s.

L'aspiration est omise d'une façon fautive dans καλκοῦν 722, 13, προκοίδιον 778, c, 11, κιτῶνα 764, 4, Κιτωνεῖα («sacra Dianæ Χιτώνης»?) 778, A, 16.

b) On sait que l'aspiration disparaît régulièrement dans toute une série de mots composés tirés de δέχομαι : πανδόκος, πανδοκεύς, πανδοκεύτρια, πανδοκεῖον, ξενοδόκος, ξενοδοκῶ, ξενοδοκεῖον, ἱστοδόκη, καπνοδόκη, etc.; les formes πανδοχεύς, πανδοχεῖον, etc., sont étrangères au dialecte attique : voy. Lobeck, éd. de Phrynichos, p. 307, et Wecklein, *l. l.* — Πανδοκεῖο[ν se lit maintenant 817, A, 30.

c) *Transposition de l'aspiration* :

Au lieu de χιτών, on rencontre 759, II, 11 κιθωνίσκον (la forme première paraît avoir été χιθών, voy. *Rev. de ph.*, V, p. 162, et cf. χιθωνίσκ[ιον 756, 7).

Φ]άτνη, forme attique de πάθνη (voy. Mœris), se rencontre 733, A, 12.

§ 12. — N « *euphonique.* »

La question du ν improprement appelé *euphonique* a été étudiée par Hedde J. J. Maassen dans la 1re livr. du t. IV (1881) des *Leipziger Studien zur classischen Philologie* (De littera ny Græcorum paragogica quæstiones epigraphicæ). L'auteur montre que, si l'on considère l'usage des inscriptions *officielles* depuis le 5e siècle jusqu'à l'an 300, l'emploi du ν « euphonique » devient de plus en plus ordinaire : au lieu qu'avant Euclide, il manque souvent, même devant une voyelle, dans la dernière partie du 4e s. (336-300) il ne manque *jamais* devant une voyelle et *très rarement* devant une consonne (pour plus de détails, cf. le compte-rendu de A. von Bamberg, VIII, p. 192-4).

L'étude des inscriptions *non officielles* confirmerait probablement ces résultats, à peu d'exceptions près. Dans les inscr. 1054, 1055, 1059 et *Add.* 834 *b*, qui sont de la 2e moitié du 4e s., on trouve :

a) ν *ajouté devant une consonne* : 1054, 35 ἅπασιν, 86 παραρρύμασιν, 1055, 8; 10; 13 Αἰξωνεῦσιν, 1059, 2 μισθοῦσιν, *Add.* 834 *b*, I, 5 ἀνδράσιν, 11 προέλαβεν, 26 τέκτοσιν, 27 πλινθοβολήσασιν, ἀνδράσιν, τρισίν, 29 πλινθοφοροῦσιν, πηλοδευστοῦσιν, ἀνακομίσασιν, 33 ἀνδράσιν, 35 περίεστιν, 46 ἀνδράσιν, 49 ἔτεμεν, 61 ἀνδράσιν, II, 22 ἀναγκαλίσασιν, 23 κατακομίσασιν, ἐνθεῖσιν, 24 διαπρίσασιν, 37 θυροκυκλίσιν, 38 de même, 41 ἀποξέσασιν, ἀνδράσιν, τέτταρσιν, 42

ἀποξοῦσιν, 43 κονιῶσιν, πιττοκοποῦσιν, 48 τέκτοσιν, 49 ἀναβαλοῦσιν, 50 παραστάσιν, 56 θυροκινκλίσιν, 66 de même, 75 περίεστιν; — ν *omis devant une consonne* : 1054, 14 et 29 εἴκοσι[1], 1059, 13 καταθήσουσι, *Add.* 834 *b*, I, 23 εἵλκυσε, 59 ἤγαγε, 60 βωλοκοπήσασι, 66 πρίσασι, II, 5 ἀνδράσι;

b) ν *ajouté devant une voyelle* : 1054, 2; 4; 10; 26; 72; 91; 96. 1055, 7; 32; 33; 34; 44. 1059, 7; 16; 17. *Add.* 834 *b*, I, 6; 29; 56 (deux fois); 60; II, 57; 69; — ν *omis devant une voyelle*: 1055, 12 ἐξείργωσι, 26 εἰσενέγκωσι, 46 ἔτεσι (ces trois exemples se trouvent devant un *repos* plus ou moins marqué du sens); *Add.* 834 *b*, I, 45 ἀπο[φ]ο[ρήσαται] (il manque *six* lettres), 46 βωλοκοπήσασι (légère pause du sens), II, 38 Ἀλωπεκῆσι.

Dans le *Critias* de Platon (p. 106-121 de l'éd. H. Estienne), le *Parisinus* A, suivant le texte publié par Cobet (*Mnem.*, III, p. 161 sqq.), ajoute *toujours* le ν devant une voyelle[2]; devant une consonne, on trouve le ν *ajouté* (tantôt devant une ponctuation, tantôt dans le cours de la phrase) : 107 *b* ἔχωσιν, *c* ὁρῶσιν, 108 *d* ἐστίν, *e* κατοικοῦσιν, 111 *a* ἔφερεν, *c* ἔφερεν, *d* ἐστὶν, 113 *a* εὗρεν, *b* ἐστὶν, *d* περιρήγνυσιν, 114 *b* ἐκάλεσεν, *d* τισὶν, 115 *a* ξύμπασιν, ἔφερέν, ἐστιν, *b* ἔφερεν, *d* μεγέθεσιν κάλλεσίν τε, ναυσὶν, 116 *a* εἶχεν, 117 *d* διαφέρουσιν, *e* ἔγεμεν, εἶχεν, 118 *a* ὄρεσιν, *b* σύμπασίν, *c* ὑπῆρχεν, 119 *c* ἦρχεν, παρέδωκεν, 121 *c* ξυνήγειρεν, μετείληφεν; — plus rarement le ν est *omis*, soit dans le cours de la phrase : 109 *b* σώμασι, 110 *b* γυναιξὶ, ἀνδράσι, *e* ἐστι, 111 *c* et *e* εἶχε, 114 *a* ἀπένειμε, 115 *b* γέγονε, 116 *d* τρισὶ, 117 *d* τριήρεσι, 118 *b* γένεσι, *c* ἐνέλειπε, πονήμασι, soit devant une ponctuation : 111 *a* ἔτεσι, 114 *a* κατέστησε, *e* γέγονε.

Dans ces deux listes d'exemples, je n'ai pas tenu compte des cas où la forme terminée par le ν est un adverbe en -θεν. Dans ces adverbes, l'omission du ν est tout-à-fait exceptionnelle dans le dialecte attique: Hedde J. J. Maassen cite deux exemples épigraphiques de ἔμπροσθε; *Rev. de ph.*, V, p. 172, j'ai cité un exemple de ὄπισθε, un autre de Μουνιχίαθε; *Add.* 834 *b*, I, 38 on lit Ἀλωπεκῆθε et 781, 11 νοτόθε (mais ce ne sont peut-être que des négligences des lapicides); 871, 7 on rencontre καθύπερθε (348/7). Cf. encore Ἐλευσινόθε(ν) Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 38.

---

1. Sur les inscr. étudiées par Hedde J. J. Maassen, on trouve à peu près constamment, même devant les voyelles, εἴκοσι, une seule fois εἴκοσιν; cette dernière forme se rencontre devant une voyelle *Add.* 834 *b*, II, 57, devant une consonne 804, A, *b*, 74.

2. A la 3e pers. du plus-que-parf. : 112 *b* κατῳκήκειν, 114 *d* προσῄειν, 117 *e* ᾔειν.

§ 13. — Ξύν.

Wecklein, p. 57 sq., dit qu'en dehors de l'expression γνώμην ξυμβάλλεσθαι, ξύν disparut à peu près à partir de l'Ol. 92. Il faut cependant noter ξυναρχόντων 645, 7 (Ol. 95, 2).

Pour le changement de ξύν en σύν, on peut comparer σύλινος (= ξύλινος) 745, B, 3. 778, C, 18. *Syll.* n° 351 (= *C. I. A.* II, 804), l. 332.

§ 14. — P *non redoublé après une voyelle dans un mot composé* (*Lap. test.*, p. 64 : ἀπορραντήριον ou ἀποραντήριον, ἀρράβδωτος ou ἀράβδωτος, παραρρύματα ou παραρύματα).

Aux exemples épigraphiques cités par M. van Herwerden j'ajouterai περιραντήριον 744, B, 5. 778, C, 5. 818, 25; ἀναρηθέντες 719, 12; Ἀντίρητος (nom propre) 864, 31.

Chez Platon, *Critias*, 113 *d*, le *Parisinus* A donne également περιρήγνυσιν.

§ 15. — *Métathèse de* ρ (Wecklein, p. 43 sqq.; *Rev. de ph.*, V, p. 172).

En regard des exemples épigraphiques cités par Wecklein et par moi-même en faveur de la forme φάρξαι (= φράξαι), il faut placer 1054, 63 (2e partie du 4e s.) διαφράξει; ce texte prouve que la métathèse, dans ce mot, n'était point obligatoire.

La forme κάτροπτον, au lieu de κάτοπτρον, se rencontre encore 694, 6. 720, B, I, 40; 42; 43; II, 30; 32. 721, B, 6; 7; 8. 751, B, *c*, 14; 17. 755, 15. 756, 2. 757, 30. 758, B, III, 38. Je n'ai noté au contraire qu'un seul exemple de κάτοπτρον : κάτ]οπτρον 721, B, 5.

B. Questions diverses d'orthographe[1].

§ 16. — De même qu'il n'existe pas jusqu'ici, pour les formes du dialecte attique, un répertoire de faits semblable à celui que Neue a donné pour les flexions latines, de même il n'y a pas non plus de manuel d'orthographe attique, analogue au manuel d'orthographe latine de Brambach.

Le chap. III des *Lapidum testimonia* contient diverses remarques d'orthographe; en voici d'autres, par ordre alphabétique :

---

1. Je ne m'occuperai point, dans cet article, de l'orthographe des noms propres.

Ἁμαξήπους, ἁμαξίπους, ἁμαξόπους. — La première orthographe est celle qu'on rencontre *Add.* 834 *c*, 42 (peu après la fin du 4e s.).

Ἀντροκύ (= ἀντικρύ): cette orthographe singulière se rencontre dans deux inscr. de la 2e moitié du 4e s.: καταντροκύ 1054, 88, ἀπαντροκύ *Add.* 834 *b*, I, 25.

Ἀρκεθέωρος, ἀρκιθέωρος, ἀρχεθέωρος, ἀρχιθέωρος. — M. van Herwerden (*Lap. test.*, p. 18 et 80) a cité un exemple de la 1re orthographe au 4e s., et il a montré que cette forme devait être considérée comme très correcte. Mais ἀρχεθέωρος se rencontre aussi au 4e s.: voy. 814, *a*, A, 34 (année 374/3). Cf. 835-6, B, *b*, 30 (première moitié du 3e s.). Ἀρχιθέωρος (ἀρκιθέωρος) ne paraît pas être attique[1].

Ἀσπιδεῖον 720, B, 16 et 18 ne doit pas être confondu avec le diminutif ἀσπίδιον : l'ἀσπιδεῖον paraît être une partie de l'ἀσπίς, cf. Hésychios, *s. v.*

Τὸ Βατραχιοῦν, selon Pausanias, 1, 28, 8, était le nom d'un tribunal d'Athènes; mais l'adjectif auquel ce tribunal empruntait son nom, et qui désignait une couleur, s'écrivait βατραχειοῦς · voy. 758, B, I, 24, II, 23 (cf. γλαυκειοῦς 759, II, 11; 760, B, 5, adjectif qui manque dans les dictionnaires).

Βορρᾶς (voy. *Rev. de ph.*, V, p. 162-3). — Mon opinion sur cette forme est un peu ébranlée aujourd'hui : 777, 4 et 11 (commencement du 4e s.) et 781, 15 on lit βορρᾶθεν; je crois qu'on peut en conclure que βορρᾶς non plus ne devait pas être étranger au dialecte attique. Il est vrai que les dictionnaires ne donnent que la forme βορρᾶθεν, et qu'ainsi βορέαθεν ne paraît pas se rencontrer chez les bons auteurs[2]; mais on peut se demander s'il y a là autre chose qu'un effet du hasard : il me semble bien extraordinaire que de βορέας on n'ait pas formé βορέαθεν Quoi qu'il en soit, βορρᾶθεν est certainement très attique. D'autre part, chez Platon, *Critias*, 112 *b*, 118 *b*, le *Parisinus* A donne aussi les adjectifs πρόσβορρος, κατάβορρος (= προσβόρειος, καταβόρειος), et προσβόρρους est garanti par le mètre chez Euripide, *Ion*, 11[3]. D'après tout cela, je ne serais pas éloigné de croire que, pour la double orthographe de βορέας et des mots dérivés, le plus sûr, en éditant un texte attique, est peut-être encore de suivre les mss.

---

1. Mon ami Th. Homolle me communique le renseignement suivant : à Délos, ἀρχεθέωρος se rencontre, d'une façon constante, dans des inventaires de 280, 279, 277 (archontats de Hypsoclès, Ménécratès, Sosimachos); ἀρχιθέωρος se rencontre pour la première fois sur un inventaire de 270 (archontat de Charilas); cette forme est dès lors la seule employée, si l'on excepte deux inventaires, l'un de 250 (archontat de Sosisthénès), l'autre de 244 (archontat de Dionysios), dont le premier donne *partout* ἀρκιθέωρος et l'autre ἀρκιθέωρος *par exception* à côté de ἀρχιθέωρος.

2. Le *Thesaurus* ne connaît qu'un exemple certain de βορέαθεν, lequel se trouve chez Georgios Pachymeres.

3. Je citerai les vers des tragiques d'après le texte de G. Dindorf.

Γναφεύς, κναφεύς. — La seconde forme appartient à l'*ancien* dialecte attique (voy. *Rev. de ph.*, V, p. 171); γναφε[ῖ]ον se rencontre 817, A, 28 (358/7).

Δεῦρε. — Cette forme nouvelle de l'adverbe δεῦρο se rencontre *Syll.* nº 301 (= Ἀθήναιον, VIII, p. 291, inscr. du 5e s.). — Koumanoudis avait pensé à lire δευρεί, mais la vraie orthographe est δευρί (Hérodien de Lentz, II, p. 196, 27, et 464, 1), et on ne saurait admettre, à cette époque, une confusion de ει et de ι.

Διανεκής, et non διηνεκής : voy. *Lap. test.*, p. 48, et cf. 1054, 81; — au contraire *Syll.* nº 353 (= Ἀθήναιον, IV, p. 369 sqq.), dans une inscr. de Lébadée en langue commune, on rencontre, l. 108, l'orthographe διηνεκής.

Ἔκπωμα, et non ἔκπομα (voy. Schanz, éd. de Platon, t. XII, p. v, et cf. la règle générale posée par Cobet, *Nov. lect.* p. 455, 494, 791, d'après laquelle tous les substantifs en -μα, chez les Attiques, ont la pénultième longue) : ἔκπωμα se lit 649, 13. 667, 38. 820, 2e fragm., l. 7, et est garanti par le mètre Soph. *Phil.* 35.

Ἐμπόριον, et non ἐμπορεῖον : voy. *Syll.* nº 140 (= *C. I. A.* II, 311, inscr. de l'an 287/6), l. 15. L'exemple que j'avais cité *Rev. de ph.*, V, p. 168, est douteux : Dittenberger (voy. *Syll.* nº 112, note 3) lit ἐμπορία, au lieu de ἐμπόρια.

Ἐνῴδιον, et non ἐνώτιον (Wecklein, p. 47) : voy. les exemples cités plus haut, p. 56. — *Syll.* nº 367, l. 59 (inventaire de Dèlos de la 1re moitié du 2e s.), on trouve la forme commune ἐνώτιον.

Ἐσχάριον, ἐσχαρεῖον. — Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 125-6, fr. γ, l. 12, on lit : αὐχένες δρύϊνοι IIII εἰς τὸ ἐσχαρεῖον καὶ τοὺς ἐνδέσζμους (*sic*) τοῦ τείχους. D'après cela il faut peut-être distinguer ἐσχαρεῖον, signifiant « échafaudage, plancher, etc. », de ἐσχάριον, diminutif de ἐσχάρα.

Ἡμέδιμνον, et non ἡμιμέδιμνον, est l'orthographe qu'on trouve dans une inscr. de 329/8, Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 123-4, l. 52; 56; 61. Cf. *Rev. de ph.*, V, p. 169.

Ἡμιωβέλιον, et non ἡμιωβόλιον (*Rev. de ph.*, V, p. 173) : cf. *Add.* 834 *b*, II, 70, et *Add.* 834 *c* (peu après la fin du 4e s.), 52.

Ἥμυσυς, au lieu de ἥμισυς, se lit 794, *d*, 58. 803, *b*, 33. 1055, 38. 1137, 7. Cf. 835-6, B, *h*, 64 et *i*, 92 (1re moitié du 3e s.). Il est à remarquer que, dans tous ces exemples, cette orthographe singulière se rencontre exclusivement dans des formes où la seconde syllabe présente déjà un υ (ἥμυσυ, ἥμυσυν). Il y a là peut être un phénomène d'*assimilation*.

Θεηκόλος, θεοκόλος. — M. van Herwerden cite des exemples de la forme θεηκόλος à l'époque impériale; un exemple plus ancien (θεηκολοῦντι) se trouve *Bull.* V, p. 262 (1er siècle av. J.-C., selon Laticheff). Les exemples de la forme θεοκόλος cités *Syll.*, Index, t. II, p. 776, sont empruntés à des inscr. non attiques.

Θοᾶν (θῳᾶν), « frapper d'une amende ». Ce verbe, qui manque dans les dictionnaires, se rencontre 841 (= *Syll.* nº 359), l. 14 : θοάσει (peu après la fin du 4e s.?). Dittenberger veut corriger θῳάσει, en comparant *Inscr. Græcæ antiquissimæ* de Röhl, nº 322, 9 θοιέστο = θῳήστω (dans une inscr. locrienne); mais la forme θοάσει à côté du substantif θωά (θῳά), dans lequel l'ι adscrit peut manquer[1], ne me semble pas plus extraordinaire que στοά à côté de προστῷον ou que la double orthographe Μινόη et Μινῷα (voy. *Rev. de ph.*, V, p. 155 et cf. Μινοῆται, *Lap. test.*, p. 29).

Καταπάλτης, καταπαλτικός, et non καταπέλτης, καταπελτικός (Graux, *Rev. de ph.*, III, p. 124, *Lap. test.*, p. 56). Cf. 720, B, 25. 733, B, 9; 10; 24. 734, 1.

Κλείσιον, et non κλίσιον, est l'orthographe qu'on rencontre Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 14. Les grammairiens anciens n'étaient pas d'accord sur l'orthographe de ce mot (Hérodien de Lentz, II, p. 415, 21 sqq.); cette inscription donne raison à ceux qui écrivaient κλείσιον, et confirme l'étymologie κλείσιον παρὰ τὸ κεκλεῖσθαι (Pollux, 1, 50).

Κρατευτής, κραδευτής. M. van Herwerden (*Lap. test.*, p. 56) cite, pour la première forme, un exemple du 5e s., cf. 678, B, 53 (4e s.); l'autre forme se rencontre, au 4e s., 678, B, 80. *Add.* 682 *c*, 20.

Κυμβίον, et non κυμβεῖον (voy. *Rev. de ph.*, V, p. 171). Cf. 757, 32. 758, A, 38.

Μικός (= μικρός). L'exemple κανᾶ μικά (*Rang.* 857), cité par Wecklein, p. 54, se lit maintenant 818, 18; cf. *ibid.* l. 20 οἰνοχόη μικά, l. 32 τράπεζα[ι μι]καί, et 667, 10 χρυ]σίδια μικά.

Μόλυβδος est la seule orthographe qn'on rencontre sur les inscr. attiques : voy. *Rev. de ph.*, V, p. 172, et cf. 826, 11. *Add.* 834 *b*, II, 40 (voy. aussi μολυβδίδω[ν] 734, 6). — Hérodien (Lentz, II, p. 551, 28 sqq.) admet μόλυβδος et μόλιβος.

Ὀλίον au lieu de ὀλίγον (*Lap. test.*, p. 60) : cette orthographe vulgaire se rencontre encore dans une inscr. de l'époque macédonienne, Ἐφημ ἀρχαιολ., 1884, p. 41-2, l. 22.

Ὀπτάνιον, et non ὀπτανεῖον : *Add.* 834 *b*, II, 53; cf. l'Hérodien de Lentz, II, 459, 32. Ὀπτάνιον est garanti par le mètre Aristoph., *Paix*, 891 et, dans un passage en hexamètres, *Chev.* 1033.

---

1. M. van Herwerden, *Lap. test.*, p. 54, cite un exemple de l'orthographe ΘΟΑ au 5e s. (*C. I. A.*, I, 57, *b*, 4); l'orthographe θωή (avec un ι souscrit) est demandée par Hérodien, éd. Lentz, II, p. 523, 8; au contraire, I, p. 307, 9-10, on lit seulement : θωή ἡ ζημία, τοῦτο δὲ καὶ σὺν τῷ ι.

2. Voy. l'Hérodien de Lentz, II, 925, 23-926, 8. Le texte de Platon le comique, que M. van Herwerden donne, je ne sais pourquoi, comme étant d'Eupolis, prouve que, dans ὀλίγος, la prononciation *moderne* du γ était connue à Athènes dès le 5e s., mais qu'on la considérait comme barbare.

Ὀρεωκόμος, et non ὀρεοκόμος : *Add.* 834 *c* (peu après la fin du 4e s.), 18 et 20; la forme par un ω est d'ailleurs demandée par le mètre Aristoph., *Thesm.* 491.

Ὀρροπύγιον, et non ὀρθοπύγιον (cf. Mœris, *s. v.*) : voy. 742, B, 6.

Παλαστή, et non παλαιστή (*Lap. test.*, p. 61). Cf. 1054, 18-19; 41; 43; 47; 50; 54; 55; 68; 69; 72. *Add.* 834 *b*, II, 17[1]; 18; 20-21; 21; 33.

Πεντώροβος (πεντόροβος dans Pape) : 682, 29. 683, 7. — Cf. πεντώβολος, πεντώροφος, préférable à πεντόροφος (Lobeck, éd. de Phryn., p. 709), πεντώρυγος (*Lap. test.*, p. 62), plus attique que πεντόργυιος, etc.

Πλείων, et non πλέων (*Rev. de ph.*, V, p. 173 sqq.). Cf. 1113, 4 πλείονος (inscr. assez ancienne; ο y est employé pour figurer la diphthongue ου).

Προτανεία (= πρυτανεία) se lit *Add.* 834 *b*, I, 6; 8; 11-12; II, 6-7 (I, 37, II, 1, on trouve l'orthographe usuelle). Προτανεία se rencontre encore dans un fragment de la même inscr. publié dans l' Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 24 et 37.

Σάκος, σάκκος. La première orthographe est l'orthographe attique selon Mœris; c'est celle qui est demandée par le mètre Aristoph., *Acharn.* 822. — *Add.* 834 *b*, I, 73 et 74, on rencontre l'orthographe σάκος, *ibid.*, II, 62, σάκκος; σάκος se trouve encore Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 31 (fragment de la même inscription).

Σαλπικτής, et non σαλπιστής (*Lap. test.*, p. 64-5, A. von Bamb., VIII, p. 195-6). M. van Herwerden ne cite, pour la forme σαλπικτής, que des exemples du 2e s.; en voici un du 4e : 814, *b*, 28 (374/3) σαλπικτεῖ.

Σημεία, et non σημαία, est, suivant M. Dittenberger, d'après les inscr. un peu anciennes comme d'après les meilleurs mss. de Polybe, l'orthographe du mot qui, chez Polybe et d'autres écrivains postérieurs, signifie « enseigne, drapeau » : voy. *Syll.* n° 353[2], note 57. L'orthographe σημαία s'expliquerait par la confusion de αι et de ε dans l'orthographe postérieure, σημεία s'étant écrit aussi σημέα (cf. § 2, *b*).

Σμῆμα, et non σμῆγμα (σμῆν, et non σμήχειν) : 731, B, 14 σμηματο[φ]ορεῖον. Cf. Phrynichos, éd. Lobeck, p. 253.

Στρατιά, dans le sens de στρατεία, « expédition », se rencontre *Syll.* 111 (= *C. I. A.*, II, 176; an 330/29), l. 31 ; de même chez Aristophane, Thucydide, Platon. Cf. la note de Dittenberger.

Στυππεῖον, et non στυπεῖον ou στυπίον, στύππινος, et non στύπινος, etc. — *a*) Στύππινος se rencontre 675, 26. 751, B, *a*, 10, *b*, 17. 758, B, 9; 10;

---

1. C'est par erreur que la transcription en caractères courants porte ici et l. 33 παλαιστιαῖαι, voy. le texte en caractères épigraphiques et le fac-simile publié dans l' Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, pl. 10.

2. Dans cette inscription, qui est de Lébadée et de l'époque romaine, σημεία, l. 138, est simplement mis au lieu de σημεῖον et n'a pas le sens technique spécial que ce mot a, par exemple, chez Polybe.

15; 27; 47. 759, 5; 10; 20. 760, B, 19. 763, 15; 16; 20. 778, C, 17. 827, 13; cf. le latin *stuppa*, orthographe garantie par l'italien *stoppa* et le français *étoupe* (*stupa* serait devenu *étouve*); — *b*) Στυππεῖον ou στυπεῖον[1] se lit 811, *c*, 90; cf. *Add.* 834 *c*, 41 (peu après la fin du 4e s.) στυπ]πειοπλόκῳ[2]. Aristoph., *Chev.* 129, στυππειοπώλης, avec ει, est garanti par le mètre.

Σφόνδυλος, et non σπόνδυλος : *Add.* 834 *c* (peu après la fin du 4e s.), 78 sqq., Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 125-126, fr. γ, l. 14. Cf. Wecklein, p. 42-3 (*De aspiratione Atticorum*).

Ταριχοπώλιον, et non ταριχοπωλεῖον : voy. 821, 14. D'ailleurs ἀρτοπώλιον, οἰνοπώλιον sont garantis par le témoignage d'Hérodien (éd. Lentz, I, p. 361, 22-23; 362, 14), et ἀρτοπώλιον est demandé par le mètre Aristoph., *Gren.*, 112.

Ταρτημό[ριον (= τεταρτημόριον) se lit 741, B, *c*, 13.

Τετράδραχμον, τέτραχμον (*Lap. test.*, p. 66, *Rev. de ph.*, V, p. 178). La première forme se rencontre encore 766, 30; l'autre, qui est moins attique[3], est celle que donne un inventaire de Dèlos du 2e s. : *Syll.* n° 367, l. 14; 15; 17; 40; 93.

Τήθη, τίτθη. Sur le sens de ces deux mots, qui sont quelquefois confondus par les copistes et dont le premier veut dire « grand mère », le second « nourrice », voy. Lobeck, éd. de Phrynichos, p. 133-5, et Κόντος, *Bull.* I, p. 180-1. Τήθη opposé à μήτηρ et pris évidemment dans le sens de « grand mère » se lit 835-6, B, ι', 43 (1re moitié du 3e s.).

Τριακόντορος, τριακόντερος. M. van Herwerden (*Lap. test.*, p. 67) remarque que la première forme est celle qui se rencontre d'une façon pour ainsi dire constante sur les inscr. attiques; toutefois il cite un exemple de τριακόντερος. En voici un autre : 827, 6.

Τροχιλεία (*Lap. test.*, p. 68) se rencontre encore 751, B, *d*, 18 et *Add.* 834 *b*, II, 69, cf. Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 125-6, fragm. γ, l. 10; 12; 13: telle est sans doute la vraie orthographe de ce mot dans le dialecte attique. Les dictionnaires mentionnent diverses orthographes : τροχιλία,

---

1. C'est-à-dire que le texte en caractères épigraphiques porte ΣΤΥΠΕΙΟΝ, au lieu que la transcription en caractères courants donne στυππεῖον; ce qui me ferait croire que ΣΤΥΠΕΙΟΝ est une simple faute d'impression, c'est que Böckh, *Urkunden über das Seewesen*, etc., p. 533, avait donné στυππεῖον : or Köhler ne mentionne à cet endroit aucune variante.

2. Köhler : στυ]πειοπλόκῳ, mais, d'après le texte en caractères épigraphiques, le jambage qui précède -πειοπλόκῳ peut, à ce qu'il me semble, avoir appartenu aussi bien à un π qu'à un υ. Sur le fac-simile publié Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, pl. 1, on distingue, avant -πειοπλόκῳ, les traces d'un π.

3. Toutefois on a vu (*Rev. de ph.*, l. l.) que l'orthographe τέτραχμον était employée d'une façon constante dans l'inscr. *Bull.* II, p. 423 sqq. (= *C. I. A.*, II, 835-6), dont Köhler place la première moitié entre 320 et 317.

τροχηλία, τροχηλέα, τροχαλία, etc.; l'orthographe correcte τροχιλεία est la seule qui n'y figure point.

Τύπιον, pour le remarquer en passant, est la seule accentuation possible du diminutif que M. Köhler (nos 835-6) accentue partout τυπίον : voy. la règle bien connue donnée, par exemple, dans l'Hérodien de Lentz, I, p. 356-7.

Ὑγίεια, plus correct que ὑγεία (cf. *Lap. test.*, p. 9, *Rev. de ph.*, V, p. 148). Ὑγίεια (nom de vaisseau) se rencontre encore 794, *a*, 46. 804, B, *a*, 65. Cf. Mœris, *s. v.*, et l'Hérodien de Lentz, II, p. 595, 22 sqq.[1].

Φάσκωλος, et non φάσκαλος : 665, 6. 672, 22.

Φρατέρες, et non φρατόρες (*Lap. test.*, p. 70). Cf. *Add.* 841 *b* (396/5), 9; 15-16; 18; 37; 44.

Χερνιβεῖον, et non χερνίβιον, est l'orthographe constante dans le nouveau vol. du *C. I. A.* : 660, 41. 674, *a*, 1. 677, II, 42; 43. 680, 8; 9. 681, 27. 711, 10. Cf. le *Thesaurus*, s. v., où l'on distingue avec raison χερνιβεῖον, synonyme attique de χέρνιβον[2], du diminutif χερνίβιον.

§ 17. — *Substantifs ou adjectifs composés des noms de nombre* πέντε, ἕξ, δέκα.

On sait que, chez les Attiques, les nombres πέντε, ἕξ, ὀκτώ, etc., restent en composition tels qu'ils sont, c'est-à-dire que l'on dit, par exemple, πεντέπους, ἕξπους (ou ἕκπους), ὀκτώπους, et que des formes comme πεντάπους, ἑξάπους, ὀκτάπους ne sont pas attiques : voy. Riemann, p. 75-6; Wecklein, p. 49; *Lap. test.*, p. 60 (ὀκτωδάκτυλος) et 62 (πέντε); *Rev. de ph.*, V, p. 173.

Voici quelques nouveaux exemples épigraphiques : πεντέποδος 1054, 44, πεντέποδες Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 121-2, l. 53 et 54; πεντεβάλανον 765, 27; ἐγδάκτυλοι *Add.* 834 *b*, II, 18; — πεντετηρίς (nom commun ou nom propre) 756, 15. 758, A, 19. 816, 12. 818, 14. Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 123-4, l. 46; p. 167-8 (inscr. du 5e s.), l. 24.

Δέκα, en composition, perd l'α devant une voyelle, comme πέντε : δεκέτης, πεντέτης, et non δεκαέτης, πενταέτης, voy. Riemann, *l. l.* Cf. 837, 23 δεκώβο[λον, mot qui manque du reste dans les dictionnaires (pour l'ω dans ce mot, cf. τριώβολον, πεντώβολον, etc.).

---

1. Il est dit à cet endroit que la prononciation attique était ὑγιεία. Cette remarque n'est applicable sans doute qu'à l'*ancien* dialecte attique, où, suivant Ælios Dionysios cité par Eustathe (voy. Hérodien de Lentz, I, p. 302, 11, note), l'α final était long dans les substantifs abstraits en -εια, -οια (ionien -οίη, -είη ou -ηίη).

2. Suivant Athénée, IX, p. 408 *b-c*, χέρνιβον était la forme de la langue commune, le dialecte attique disait χερνίβιον (lisez : χερνιβεῖον).

C. Déclinaison.

§ 18. — *Mots en* -αρχος *ou en* -άρχης (*Rev. de ph.*, V, p. 161).

Dans les inscr. du 4e s. contenues dans le nouveau volume du *Corp. Inscr. Att.*, je n'ai rencontré que la formation en -αρχος : δήμαρχος 841, 15. 1055, 22; 35; — ἵππαρχος 962, 2; — τριήραρχος plusieurs fois 736. 794. 804. *Add.* 789 *b;* cf. 797, *e*, 3. 814, *a*, A, 35. 959, *a*, 14. 961, 1; ἐπιτριήραρχος 794, *b*, 89; συντριήραρχος 804, A, *b*, 72-3, B, *b*, 4-5; — φρατρίαρχος plusieurs fois *Add.* 841 *b*. — Voy. aussi les noms propres Βούλαρχος 948, 9 et Τείσαρχος 946, 26. — On rencontre encore δήμαρχος Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1884, p. 71-2, l. 19-20; 29; 34.

Cf. aussi, pour compléter le choix d'exemples que j'ai donné *Rev. de ph.*, V, p. 161 : *Syll.*, Indices, t. II, p. 753 et suiv. (aux mots πολέμαρχος, ἵππαρχοι, ταξίαρχοι, τριττύαρχοι, φύλαρχοι).

§ 19. — Ἡ Θεά *au lieu de* ἡ Θεός.

Rev. de ph., V, p. 169, j'ai cité un exemple épigraphique du 5e s., prouvant qu'en cas de besoin, la langue attique pouvait se servir de ἡ Θεά (au lieu de ἡ Θεός), non seulement au plur. (*Lap. test.*, p. 53), mais encore au sing. (cet exemple se lit aujourd'hui *Syll.* nº 13, l. 39).

Comme exemple du pluriel Θεαί, on peut citer *Syll.* nº 83 (= *C. I. A.*, II, 112, inscr. de l'an 362/1), l. 8-9 : τοῖς δώδεκα Θεοῖς καὶ ταῖς Σεμναῖς Θεαῖς. Mais *Syll.* nº 386 (= *C. I. A.*, II, 315, inscr. de 282/1), l. 23 et 28, au lieu de τα]ῖς [Θ]εα[ῖ]ς et de τὰ]ς Θεάς, l'ancien usage aurait plutôt demandé τοῖν Θεοῖν, τὼ Θεώ (cf. § 20), quoiqu'on trouve déjà dans une inscr. du 5e s., Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 167-8, l. 26 : τοῖ]ν Θεαῖ[ν.

§ 20. — *Duel féminin* (Wecklein, p. 13 sqq., *Rev. de ph.*, V, p. 165 sq.).

Aux exemples déjà cités pour τοῖν Θεοῖν (Dèmèter et Perséphonè), on peut ajouter : 660, 33; 36. 661, 12. 672, 34. *Add.* 834 *b* (an 329/8), I, 2; 3; 35; 37; 38; II, 1; 2 (Θεινοῖν, faute de lapicide au lieu de Θειοῖν = Θεοῖν, voy. § 2, *a*); 5 (Θεινοῖν); 75. Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 35; 37; 38; 40 (τ]οῖν Θ[εο]ῖν); p. 121-2, l. 58; fragm. *β*, l. 29; p. 123-4, l. 36; 50; 67; 71; p. 125-6, l. 4; 6. Cf. τὼ Θεώ Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1884, p. 71-2, l. 17; 24.

Pour ce qui est du duel féminin des participes, Keck, p. 34 sqq., combat l'opinion de Cobet, d'après laquelle ce duel, chez les Attiques, aurait toujours eu la forme masculine. Il se peut qu'il y ait dans cette assertion de Cobet quelque exagération : le texte des *Anecdota* de

Bekker (I, p. 368, 1-2), καὶ γὰρ κέχρηνται ταῖς ἀρσενικαῖς μετοχαῖς ἀντὶ θηλυκῶν πολλάκις, semble indiquer en effet que les formes masculines du duel des participes n'étaient pas les seules usitées; j'accorde aussi à M. Keck qu'il faut attacher une certaine importance à ce fait que, chez Isocrate (7, 21), le *codex Urbinas* donne νομιζομέναιν. Mais, où je ne suis pas du tout de l'avis de M. Keck, c'est lorsqu'il veut démontrer que, *C. I. G.* 150 (= *C. I. A.*, II, 652), A, 45, Graux a eu tort de corriger en ἔχουσα la lecture ἐχούσα de Böckh[1]. Les raisons par lesquelles M. Keck combat l'argumentation de Graux m'échappent absolument. Du moment que l'on a, dans deux inscriptions (660, 21 et 667, 40), σφραγίδια λίθινα δύο (ou δύο λίθινα), χρυσοῦν ἔχον δακτύλιον (ou τὸν δακτύλιον), ἡ δὲ ἀργυροῦν, il me paraît aussi évident que possible que, dans la répétition un peu modifiée de la même formule, 652, A, 45, δύο σφρ]αγῖδε λιθίνω, χρυσοῦν ἔχουσα τὸν δακτύλιον, ἡ [δ' ἑτέρα ἀργυ]ροῦν (pour la restitution, cf. 649, 21 sqq.), le participe est également au singulier. Le singulier est exigé par le sens : au lieu de dire « deux sceaux, un premier ayant un anneau d'or, l'autre un anneau d'argent », il serait absurde de dire « deux sceaux ayant un anneau d'or, l'autre un anneau d'argent »; l'ellipse de ἡ μὲν (ou de τὸ μὲν), possible, tant que le participe ne se rapporte qu'à l'un des deux objets et doit être suppléé de nouveau avec le second[2], devient tout à fait inadmissible, si le participe se rapporte aux deux à la fois. Donc, et dans l'inscr. n° 652, et dans les deux fragments 657, 6 et 658, 6, c'est ἔχουσα qu'il faut lire, de sorte qu'il n'y a toujours pas d'exemple épigraphique de la forme ἐχούσα au lieu de ἔχοντε.

§ 21. — Σχένδυλα *ou* σχενδύλη.

La seconde forme est celle qui se rencontre Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 25.

§ 22. — *Le neutre singulier* σταθμόν (cf. *Rev. de ph.*, V, p. 177).

L'existence de cette forme, qui ne paraît pas se rencontrer chez les auteurs[3], est mise hors de doute par les exemples suivants : 701 (an 344/3), I, 50 στα(θ)μὸν ὁ ἐπι[γέγραπται, 54 σταθμὸν ὁ ἐπ[ιγ]έγρα[πται, 706, *a*, 17 σταθμὸν ἐπιγέ[γραπται, 722, A, 4 σταθ]μ[ὸ]ν ἐπιγέγρ[απται. Nulle part d'ailleurs, dans les inscr. attiques, je n'ai vu la forme σταθμός.

---

1. Hicks et Köhler lisent encore ἐχούσα, mais Dittenberger lit ἔχουσα : voy. *Syll.*, n° 366, note 22.
2. Cf. par exemple Homère, *Iliade*, 22, 157 : τῇ ῥα παραδραμέτην, φεύγων, ὁ δ' ὄπισθε διώκων (= ὁ μὲν φεύγων).
3. Le *Thesaurus* dit : « Sing. σταθμὸν, Pondus, Gl., nisi est accus. sing. »

§ 23. — Ναῦλον, ναῦλος.

L'une et l'autre forme est attique : pour la première, voy. *Lap. test.*, p. 58; l'autre se rencontre *Add.*, 834 *b*, II, 23; Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 49.

§ 24. — *Genre de* λίθος.

La règle d'après laquelle λίθος est plutôt du féminin quand il désigne une pierre *précieuse*[1] est confirmée par 713, 21 χρυσῖτις λ[ίθος.

§ 25. — *Décl. de* σῶς.

Sur la déclinaison de cet adjectif chez les Attiques, voy. Riemann, p. 72-3; *Lap. test.*, p. 66; *Rev. de ph.*, V, p. 177-8.

Le nominatif féminin singulier σᾶ (au lieu de σῶς), connu déjà par un vers d'Aristophane, a été rétabli par Dittenberger (cf. sa note) *Syll.* nº 88 (= *C. I. A.*, II, 62, an 357/6), l. 8 : ὅπως [ἀ]ν Ἄνδ[ρος] ἔ[ι] σ[ᾶ]τῶι δήμωι τῶι Ἀθη[να]ίων, etc.

§ 26. — *Décl. attique* (-εως *au lieu de* -αος).

Les exemples de la forme ναός cités par Dittenberger, *Syll.*, t. II, Indices, p. 778, proviennent tous d'inscr. non attiques, excepté ceux de l'inscr. nº 356 (= *C. I. A.*, II, *Add.* 489 *b*), qui est de la 2e moitié du 1er s. av. J.-C. Au contraire, dans l'inscr. *Syll.* nº 163 (= *C. I. A.*, II, 332), qui est de l'an 268/7 ou de l'an 267/6, on rencontre encore, l. 44, la forme νεώς, seule attique selon Mœris. Même forme, sur des inscr. de l'époque macédonienne, Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1884, p. 41-2, l. 21 et 31; p. 47-8, l. 49.

Il serait intéressant de noter d'une façon exacte à partir de quelle époque la forme commune ναός est employée dans les inscr. attiques[2]. Cf. *Rev. de ph.*, V, p. 154-5 (Μενέλαος).

§ 27. — *Acc. des composés de* πούς.

Rev. de ph., V, p. 158, j'ai cité des exemples épigraphiques des acc. τετράποδα, τρίποδα, ἑπτάποδα; les textes suivants montrent que la forme

---

1. Cette règle admet d'ailleurs des exceptions, voy. le *Thesaurus*, où l'on cite, entre autres exemples, Eur. Fragm. 995 (Nauck) : λευκοὺς λίθους ἔχοντες αὐχοῦσιν μέγα.

2. La présence de formes comme ναός, λαός, Μενέλαος, etc. chez les *tragiques* (même dans les trimètres) ne prouve rien pour l'emploi de ces formes en prose.

en -πουν est également attique : 1054, 14 τετράπουν, 24 δίπουν et δεκάπουν, 1057, 23 δ]ίπουν.

Le substantif ἀμαξήπους se rencontre à l'acc., ἀμαξήποδα, *Add.* 834 *c*, 42 (peu après la fin du 4e s.).

§ 28. — *Décl. des noms propres en* -ης.

1° *Bull.* III, p. 506-7, j'ai montré qu'au nominatif des noms propres en -κλῆς la forme -κλέης était rare sur les inscr. dès le 5e s. (cf. Dittenberger, p. 35); aux exemples de cette forme cités *Bull.*, l. l., et Wecklein, p. 22[1], on peut ajouter : 652, 4 et 5 (an 400/399). 653, 4 (398/7). 884, 1; cf. *Syll.* nos 56 (394/3) et 334 (341/0), l. 9. Au contraire j'ai noté près de cent exemples du nomin. -κλῆς dans le nouveau tome du *C. I. A.*

2° L'inscr. 814 (= *C. I. G.* 158, an 374/3), qui contient plusieurs exemples du nomin. -κλέης (voy. Wecklein), présente aussi deux exemples du datif -κλέει au lieu de -κλεῖ : Παστικλέει, Φοινικλ[έ]ει, *b*, 12 et 13.

3° A l'acc. des noms en -κλῆς, la forme vraiment attique était celle en -κλέα, voy. Riemann, p. 80, note 1, *Bull.*, III, p. 505, et cf. : 766, 3. 774, 18; 20. 794, *d*, 3; 10; 18; 56; 63. 968 (2e s.), 30. Toutefois voici deux exemples assez anciens de l'acc. en -κλῆν : 949, 7 (1re moitié du 3e s.); 987, 12 (= *C. I. G.* 110), exemple déjà cité par Wecklein et qui, selon Köhler, pourrait encore être du 4e s.[2]. Cf. *Rev. de ph.*, V, p. 150. — Je ne connais toujours pas d'exemple de l'acc. en -κλῆ sur les inscr. attiques (les exemples cités *Syll.*, t. II, p. 782, proviennent d'inscr. non attiques).

4° Au gén. des noms propres en -ης de la 3e décl., -ου au lieu de -ους, d'après M. van Herwerden (*Lap. test.*, p. 15 sqq.), se rencontrerait à partir du milieu ou de la fin du 4e s. pour les noms en -κλῆς, -κράτης, -τέλης, -φάνης[3], à partir du 3e s. pour les noms en -γένης, -μήδης, -σθένης, à partir du 1er s. av. J.-C. pour les noms en -μένης (cf. *ibid.*, p. 80, quelques additions et corrections). Je crois au contraire que tous ces génitifs hétéroclites ont dû commencer à être en usage à peu près vers la même époque, et que les différences qu'on croit remarquer tiennent surtout au hasard. J'ai noté dans des inscriptions du 4e siècle : *gén.*

---

1. Chez Wecklein, *C. I. G.* 171 est une faute d'impression; il faut lire : 172.
2. Chez Wecklein, *Rang.* 1274, au lieu de 1247, est une faute d'impression, et l'exemple *Meier*, 65, se lit maintenant *C. I. A.*, II, 305 (Ol. 122).
3. Cf. A. von Bamb., VIII, p. 199, qui relève plusieurs inexactitudes dans la liste de M. van Herwerden. — L'inscr. *C. I. G.* 115 de Wecklein = *C. I. A.*, II, 329.

en -κλέου : 772, A, 7-8; 11-12. 774, 14. 873, 31-2. 962, 9. 1007, 5; 14[1]; — *gén. en* -κράτου : 769, II, 5. 822, 4. 869, 4. 870, 8. 872, B, 5. 873, 21-22; 26-27. 962, 8. 1001, 9. 1007, 24; 26. 1058, 7. 1011, 20; — *gén. en* -φάνου : 869, col. III, l. 8. 944, 16; — *gén. en* -γένου : 873, 5-6; 16. 962, 10; — *gén. en* -σθένου : 1006, A, 6. 1058, 4; cf. *Syll.*, n° 295 (= *C. I. A.*, II, 564), l. 22; — *gén. en* -μένου : 1007, 10; 23; — *gén. en* -χάρου : 805, 6. 1058, 4; 8; — *gén. en* -τέλου : 1001, 11; — *gén. en* -κύδου : 869, col. I, l. 3 et col. III, l. 24; — *gén. en* -κήδου : 869, 9. Cf. *Rev. de ph.*, V, p. 149 sq.; Wecklein, p. 22 sqq. — Quelques-uns des exemples cités ci-dessus remontent jusqu'au milieu du 4e s. (voy. 870, 8. 872, B, 5. 1006, A, 6).

D'autre part, Wecklein cite des exemples assez anciens de l'emploi du gén. en -ους dans des noms propres en -ης de la 1re décl.[2] (peu après Euclide : Ἀντιφάτους, Αἰσχίνους; dans une inscr. d'une bonne époque : Καλλιάδους); ajoutez 1007, 32 Δημάδους (ibid. 29 Δημάδου).

5° L'acc. en -ην des noms propres en -ης de la 3e décl. est assez fréquent dans la 2e moitié du 4e s.[3] : voy. les exemples réunis chez Wecklein, p. 22-3[4], Riemann, p. 80, note 1[5], *Bull.*, III, p. 504-5, *Rev. de ph.*, V, p. 150 (cf. p. 180, *Addenda*). — Voici quelques exemples nouveaux, empruntés à des inscr. du 4e s. : *acc. en* -κράτην : 774, 4. 948, 5. 1058, 19; 24-25; 27; — *acc. en* -χάρην : *Add.* 776, *b*, A, 6; 11; — *acc. en* -γένην : 962, 10. Ἀθήναιον, VIII, p. 402; — *acc. en* -πείθην : *Add.* 776 *b*, A, 10; — *acc. en* -μήδην : 794, *d*, 28 (an 356/5); — *acc. en* -σθένην : *Syll.* n° 295 (= *C. I. A.*, II, 564), l. 16[6].

D'autre part, dans un nom propre en -ης de la 1re déclinaison, on rencontre l'acc. -η au lieu de -ην 772, A, col. II, l. 7 (Φερεκλείδη), ce qui est tout à fait exceptionnel.

§ 29. — *Acc. de* τριήρης, τετρήρης.

Wecklein, p. 23, donne un exemple de l'acc. τριήρην; cf. Riemann, p. 80, un exemple de τετρήρην : l'un et l'autre exemple est de la 2e moitié du 4e s. On peut ajouter : τριήρην 804, A, *b*, 32 (an 334/3).

---

1. *Add.* 834 *b*, II, 74, Köhler donne Μοιροκλείου ΔΔΔΠ; le fac-simile publié Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, pl. 10, porte au contraire Μοιροκλείους ΔΔΠ.

2. L'inscr. *C. I. G.* 213 = *C. I. A.*, II, 553.

3. Il y a des exemples antérieurs à cette époque : voy. Ἀστυκράτην *C. I. A.*, II, 54, *a*, 20 (363|2), Ἀ[ρ]ιστοπείθην ibid., *Add.* 52 *c*, 33 (368|7), [Δαχάρη]ν *C. I. A.*, II, 70, 9 (355|4).

4. L'inscr. *Rang.* 386 se lit aujourd'hui *C. I. A.*, II, 54.

5. Les deux exemples *C. I. G.* 214 (an 320) et *Rang.* 430 (an 304) se lisent maintenant *C. I. A.*, II, 581 et 258.

6. Kaibel, *Hermes*, 1882, p. 416, fait remarquer que le papyrus d'Hypéride donne toujours Διοπείθη, Φιλοκράτη, Δημοσθένη, Λεωσθένη, et il est d'avis que chez les orateurs on doit partout rétablir les accusatifs en -η. Il est évident que la tendance des copistes a dû

§ 30. — *Nomin. du duel des noms contractes de la 3e décl.* (*Rev. de ph.*, V, p. 165-6).

Dans l'inscr. 652 (= *C. I. G.*, 150), A, 24, B, 26, je crois aujourd'hui, avec Böckh et Dittenberger (p. 36), que les formes ΣΚΕΛΕ, ΖΕΥΓΕ doivent bien être lues σκέλει, ζεύγει : dans mon précédent article, j'ai sans doute attribué trop d'importance à l'orthographe ΑΝΕΘΕΚΕΝ, qui se rencontre dans la même inscription, A, 25 ; cette orthographe étant tout à fait isolée (ailleurs l'inscription donne partout ἀνέθηκεν), il est permis de supposer qu'il y a là une simple faute du lapicide, et j'ai eu tort de conclure de cette orthographe que la lecture σκέλη, ζεύγη était aussi probable que l'autre. D'autre part, ces formes σκέλη, ζεύγη se rencontrent dans une autre inscr. : 660, 12 [σ]κέλη δύο· σταθμὸν τούτων..... et 63 ζεύγη δύο· ταῦτα.....; mais ici il est impossible de dire si σκέλη et ζεύγη sont des duels ou des pluriels (voy. Dittenberger, *l. l.*).

La question du nominatif duel des noms contractes de la 3e décl. est du reste des plus difficiles. Pour les noms en -ις, Keck, p. 22, cite deux exemples de la forme πόλη chez Isocrate : 4, 17 et 8, 116; mais, suivant Albert Martin[1], dans le premier de ces deux passages, l'*Urbinas* porterait πόλεις, ce qui semblerait indiquer, comme leçon primitive, πόλει, et dans l'autre passage πόλη, dans l'*Urbinas*, serait de 4e m., la 1re m. aurait été πόλει. Quant au passage de Platon, *Rép.*, III, p. 410 *e*, que j'ai cité *Rev. de ph.*, l. l., comme exemple de la forme de duel φύσει, Keck remarque que le texte y est douteux : φύσει est, dit-il, la leçon du *Venetus* D; quant au *Parisinus* A, il porte φύση, mais η est d'une main récente : la première main a écrit en marge σε. — D'après ce qui précède, au duel des noms contractes en ις, -ει aurait certainement plus d'autorité que -η. Il est vrai que la forme πόλη est citée plusieurs fois par Chœroboscos[2] (Hérodien de Lentz, II, p. 711, 31. 715, 17. 756, 26-7), mais dans des passages où il s'agit simplement de savoir si -εε au duel se contracte ou ne se contracte pas; au contraire, là où il s'agit de savoir si la contraction de -εε se fait en -η ou en -ει, Chœroboscos dit très nettement qu'au duel -εε se contracte ordinairement en -η, mais quelquefois aussi en -ει, et il donne comme exemples ταρίχει, πόλει (Lentz, II, p. 322, 14-5, p. 696, 11-2); il semble

---

être de remplacer les anciens accus. en -η par des accus. en -ην, mais, d'après les exemples épigraphiques cités ci-dessus, il me paraît difficile d'affirmer comme une chose certaine que Démosthène, par exemple, n'a pas pu employer un accus. en -ην.

1. *Le ms. d'Isocrate* Urbinas CXI *de la Vaticane*, p. 26-8.

2. On remarquera qu'un même passage d'Eschine le Socratique est cité par Chœroboscos tantôt avec la forme πόλη, tantôt avec la forme πόλει (voy. Lentz, II, p. 756, 26-7, et d'autre part II, p. 322, 14-5).

d'ailleurs vouloir dire que, pour τάριχος et πόλις (c'est-à-dire pour les noms en -ος et en -ις), la forme -ει est *obligatoire* (II, p. 323, 11-2, p. 696, 35-6 : ταρίχεε ταρίχει, πόλεε πόλει· ταῦτα γὰρ διὰ τῆς ει διφθόγγου γράφεται). — A ces témoignages en faveur de la forme πόλει, A. Martin (*l. l.*) a ajouté celui du scholiaste d'Aristophane, *Gren.*, v. 1378[1].

Pour les noms neutres en -ος, outre l'exemple épigraphique de σκέλει et de ζεύγει, je viens de citer les textes de Chœroboscos d'après lesquels le duel doit être en -ει (cf. γένει, Plat., *Rép.*, VIII, p. 547 *b*, 1re m. du *Parisinus* A, selon l'édition de Stallbaum); mais, d'autre part, comme je l'ai déjà dit *Rev. de ph.*, l. l., la leçon σκέλη chez Aristophane est confirmée par un témoignage de Jean d'Alexandrie (Lentz, I, p. 420, 11 sqq. : τὰ δύο ε εἰς η συναιροῦσιν Ἀθηναῖοι, et τὼ σκέλη chez Aristophane est donné comme exemple).

Pour les noms et adjectifs en -ης, divers textes de Chœroboscos mentionnent la contraction de -εε en -η au duel : voy. Lentz, II, 322, 11. 324, 2-4. 695, 39. 696, 8. 711, 25. 715, 16. 756, 21-2. Cf. Aristophane, *Thesmoph.*, 282, où la forme contracte du duel, περικαλλῆ, est garantie par le témoignage du scholiaste (voy. A. Martin, *l. l.*).

Pour les noms en -υς ou -υ, gén. -εως, on peut supposer que le nomin. du duel se contractait en -η : 1° la forme πρέσβη (ou πρεσβῆ) est attestée par Jean d'Alexandrie (Lentz, I, p. 420, 14) et Chœroboscos (Lentz, II, p. 324, 4 sqq.); 2° d'après ce que dit Chœroboscos (Lentz, II, p. 711, 24 sqq.), il semble que la règle admise par les grammairiens ait été celle-ci : « -εε ne se contracte pas dans ἡδέε, parce que le gén. sing. est en -εος; là où le gén. sing. est en -ους ou en -εως, -εε au duel se contracte. »

Pour les noms en -υς, gén. -υος, les formes non contractes μύε, σύε, δρύε sont citées par Jean d'Alexandrie (Lentz, I, p. 420, 16); d'autre part, le duel ἰχθῦ est garanti par le mètre chez Antiphane cité par Athénée, X, 450 *d*, si on lit avec Schweighäuser : πίννη καὶ τρίγλη φωνὰς ἰχθῦ δύ' ἔχουσαι; toutefois ἰχθῦ δύ' n'est qu'une correction au lieu de ἰχθύδι', qui, si je ne me trompe, pourrait bien être gardé. L'analogie de βόε, dont j'ai cité un exemple épigraphique, *Rev. de ph.*, V, l. l., demande plutôt ἰχθύε : car la déclinaison de βοῦς et de γραῦς est la même que celle des noms en -υς, gén. -υος.

Les adj. en -υς font au duel -εε, suivant le témoignage formel de Chœroboscos (Lentz, II, p. 324, 10 sqq., 711, 24 sqq.); toutefois il cite,

---

1. Quant à la forme πόλεε, donnée par les mss. Thuc., 5, 23, et Isocrate, 12, 156 et 157, je croirais, contrairement à l'avis de Keck, qu'elle est à corriger; les passages de Chœroboscos cités par Keck ne prouvent en aucune manière que Chœroboscos ait considéré cette forme comme attique. Ce qui montre du reste la tendance des copistes à remplacer la forme attique par la forme non contracte, c'est que le passage d'Eschine le Socratique, donné par Chœroboscos comme exemple de la contraction de πόλεε en πόλει (ou πόλη), se lit chez Ælius Aristide (t. II, p. 222, 6) avec la forme πόλεε.

à titre d'exception, le duel contracte τραχεῖ chez Ion le tragique[1] (Lentz, II, p. 324, 12 sqq., p. 711-712). D'après le passage de Jean d'Alexandrie cité Lentz, I, p. 420, 5 sqq., il semblerait aussi que le duel de ces adj. pouvait se contracter : en effet, après avoir cité les duels ταχέε et πήχεε, il ajoute : τὰ δύο ε εἰς η συνναιροῦσιν Ἀθηναῖοι[2]. La forme ἡδέε est la seule qui figure aujourd'hui dans les grammaires.

On admet de même aujourd'hui que le duel des noms en -εύς était en -έε, quoique Chœroboscos dise que cet -έε se contractait en -ῆ : voy. Lentz, II, p. 711, 31. 715, 17. 756, 25[3].

§ 31. — *Déclinaison des noms en -εύς.*

1° Dittenberger (p. 34 et suiv.) a montré qu'au nominatif pluriel des noms en -εύς la forme attique -ῆς est probablement une contraction de -έης, et non, comme on l'enseigne, de -ῆες. En effet : 1° dans la déclinaison attique des noms en -εύς, c'est partout la voyelle de la désinence (et non l'ε du radical) qui est allongée : voy. (βασιλευος βασιλεϝος) βασιλέως, et de même βασιλέα avec un α long ; 2° on a des exemples épigraphiques de la forme primitive -έης, souvent accentués à tort -εῆς par les éditeurs : le plus incontestable[4] est ἱππέης, *Syll.* n° 56 (394/3) ; de même ΧΑΛΚΙΔΕΕΣ *C. I. A.*, I, *Suppl.* (= IV), 27 *a*, 57 ne peut se lire que Χαλκιδέης (cf. *Rev. de ph.*, V, p. 168, et voy. plus haut, p. 52, note 4). Les deux autres exemples cités par Dittenberger, Ἑκαλείης (= Ἑκαλέης) 864, 16 (= Ἀθήναιον, IV, p. 196) et Ἀγρυλέης, *C. I. A.*, I, 338, 3 (408 av. J.-C.), déjà cité *Lap. test.*, p. 66, ne sont pas absolument certains[5] : Dittenberger combat l'accentuation Ἑκαλειῆς par cette raison que Ἑκαλειεύς au lieu de Ἑκαλεύς ne se rencontre pas ailleurs et que rien n'autorise ici à dire que Ἑκαλή pourrait être une contraction d'une forme disparue en -ε(ι)α (cf. plus haut, p. 52, note 4) ; toutefois Dittenberger reconnaît lui-même, à cause du datif Ἀγκυλεε[ῖ, *C. I. A.*, I, 185,

---

1. II, p. 324, 14, le texte de Lentz porte τὼ τραχέε τὼ τραχῆ, quoiqu'il soit dit à la ligne précédente que, dans ce duel, -εε se contracte en ει. Ce fait prouverait que les copistes ont eu une tendance à remplacer les duels contractes en -ει par les formes en -η. Cf. plus haut, p. 73, note 2.

2. *Syll.* n° 367, l. 4, dans une inscr. de Dèlos de la 1re moitié du 2e s. avant J.-C., on rencontre le duel ἡμίση.

3. Pour le gén.-dat. du duel des noms en -ις, j'ai cité, *Rev. de ph.*, V, p. 166, un exemple épigraphique de πολέοιν ; pour les noms en -εύς, ἀριστέοιν est garanti par le mètre, Soph., *Aj.*, 1304. La contraction de -έοιν en -οῖν ne se faisait que dans les mots qui, au gén. plur., contractaient -έων en -ῶν : voy. l'Hérodien de Lentz, II, p. 677, 16 sqq.

4. C'est le même que l'exemple *Koum.* n° 13, déjà cité *Rev. de ph.*, V, p. 168.

5. Dans les deux inscr. 1006, 9 et 870, 10 (milieu du 4e s.), il faut sans doute accentuer Δε]κελεῆς, Πλωθεῆς (voy. § 2, *b*), et non Δε]κελέης, Πλωθέης.

23, la possibilité[1] d'accentuer Ἀγκυλειῆς 947, 9 (= *Rang.* 1001) : or, si à côté de Ἀγκυλή Ἀγκυλεύς on admettait un démotique Ἀγκυλειεύς, qui se tirerait d'une forme hypothétique Ἀγκυλεια, l'existence de Ἑκαλειεύς et même de Ἀγρυλειεύς venant de formes supposées Ἑκαλεια, Ἀγρυλεια ne pourrait pas être regardée comme impossible[2]. Quoi qu'il en soit, d'après les deux exemples certains qui ont été cités plus haut, il existait chez les Attiques un nominatif pluriel en -ένης au 5e s. et au commencement du 4e.

2° Le nominatif pluriel en -ῆς, presque seul usité dans la première moitié du 4e s., se rencontre sur les inscriptions jusque vers la fin du 4e s. Le nominatif en -εῖς se rencontre déjà dans une inscr. de 378/7 (*C. I. A.*, II, 17); dans la seconde moitié du 4e siècle, cette forme devient la forme ordinaire. Voy. Wecklein, p. 19; Riemann, p. 82; *Bull.*, III, p. 505[3].

Dans le nouveau volume du *C. I. A.*, j'ai relevé les exemples suivants[4], dont plusieurs du reste sont déjà cités chez Wecklein : 864 (première moitié du 4e s.), nomin. en -ῆς l. 22, 32, 39 (sans compter, l. 16, Ἑκαλείης, voy. plus haut); 865, -ῆς l. 13, 17, -εῖς l. 1 : 866 (= Rangabé, 1254), -ῆς l. 2; 868 (= Ἀθήναιον, V, p. 526, inscr. déjà citée chez Riemann, *l. l.*), -ῆς l. 18, 21 ; 869 (milieu du 4e siècle), -ῆς 1re col., l. 12, 15, 18, 2e col., l. 1, 8, 13, 3e col., l. 1, 12, 14; 870 (milieu du 4e s.), -ῆς l. 9 (sans compter Πλωθεῆς, l. 10), -ἐες l. 6, 8, 14; 871 (année 348/7), l. 7 -ΕΣ (lisez -εῖς); 872 (341/40), -εῖς l. 4, 12, 15, 21, 25, 26, -ΕΣ (= -εῖς) l. 10 et 23, enfin l. 17 Κολλυτεῖες[5], déjà cité *Rev. de ph.*, V, p. 168, note 1; 873, -εῖς l. 3, 25, 37; 943 (325/4), -ῆς 5e col., l. 23, -εῖς 1re col., l. 17, 2e col., l. 13, 20, 24, 3e col., l. 10, 4e col., l. 20, 5e col., l. 16, -ἐες 1re col., l. 4, 10, 24, 30, 2e col., l. 1, 15, 3e col., l. 20, 4e col., l. 5, 24, 29, 5e col., l. 7, 6e col., l. 7, 18, sans compter Ἰκαριεῖες, Διομεῖες (= Ἰκαριέες, Διομέες) 2e col., l. 8 et

---

1. Dittenberger ajoute d'ailleurs qu'on pourrait songer à une autre explication du datif ΑΝΚΥΛΕΕΙ; que l'ι bref du datif pourrait avoir été allongé en -ει comme les terminaisons -ος du gén. sing. et -ες du nomin. plur. en -ως et -ης (Ἀγκυλέει pour Ἀγκυλευϊ Ἀγκυλεϝι). A l'appui de cette explication, bien incertaine d'ailleurs, on pourrait citer ΙΚΑΡΙΕΕΙ 1116, 2 (Ἰκαριειευς est une forme inadmissible), s'il était sûr qu'il n'y a pas là tout simplement une erreur de lapicide (Ἰκαριεῖ *ibid.* l. 7).

2. Cf., à côté de Πεντέλη, l'adjectif Πεντελεικός (cf. p. 54, note 1), qui a également donné lieu à M. van Herwerden de supposer qu'il avait pu y avoir à l'origine une forme Πεντελεια.

3. Les exemples *Rang.* 381 et 868, cités chez Wecklein, se lisent maintenant *C. I. A.*, II, 17 et 61 ; l'exemple *C. I. G.*, *Add.*, 85 *b* (Riemann, l. l.) = *C. I. A.*, II, 51.

4. Je citerai chaque fois les nos des *lignes* d'après le texte en caractères épigraphiques.

5. Dittenberger, *Syll.* n° 334, donne Κολλυτείες, de même qu'il lit Ἰκαριείες dans l'inscr. 943 (= Ross, *Demen*, n° 5), voy. *Hermes*, 1882, p. 41. Je ne m'explique pas cette accentuation.

11; 944, -εῖς l. 3, 9, 12, 17, 21, 22, 36, 37, 39, 48, 54; 947 (= Rangabé, 1001), -ῆς l. 1, 7, 11 (sans compter Ἀγκυλείης ou Ἀγκυλειῆς, l. 9); 960, (1re moitié du 4e s.), -ῆς *a*, l. 8, 12, *b*, l. 3; 962 (2e moitié du 4e s.), -εῖς l. 1; 963 (fin du 4e s.), -εῖς l. 14, 18, 27, 31, 33, 46, 50, 69, 73; 965 (1re moitié du 4e s.), -ῆς *b*, l. 3, 5, 6, 8, 10, 11, 13, 14, 16, 17, 19, 20, 23, 26 (= Rangabé, 960 et 961; Wecklein se trompe, quand il dit qu'on rencontre deux fois dans cette inscr. la forme ἀμφορεῖς); 991, -ῆς l. 7, 8, -εῖς l. 6, 15, 19; 995 (= Rangabé, 1280), -ῆς l. 4; 996 (1re moitié du 4e s.), -ῆς l. 14; 997, -ῆς l. 3; 998, -ῆς l. 1, 7; 1006 (peu avant le milieu du 4e s.), -ῆς B, l. 2, 5 (sans compter, B, 9, Δεκελεῆς), -εῖς B, 16; 1007 (= Rangabé, 1275), -εῖς l. 11; 1010 (= Rangabé, 1281), -ῆς l. 4, 6; 1013 (= Rang., 2351), -ῆς l. 7; 1024 (peu avant 307), l. 1 -εῖς, l. 6 -ῆς suivant la transcription en caractères courants, -εῖς suivant le texte épigraphique; 1026 (= Rangabé, 1276), -ῆς l. 9 (« titulus ultimis decenniis sæculi quarti vix recentior », dit Köhler); 1029 (= Eph. A. 3419), -ῆς l. 4; 1030 (= Rangabé, 3350), -εῖς l. 6; 1055 (= *C. I. G.* 93, année 345/4), l. 1 -εῖς; 1059 (= *C. I. G.*, 103), -εῖς l. 2.

Quant au nomin. plur. en -ἐες, il se rencontre à partir du milieu du 4e s. (voy. plus haut les exemples des inscr. 870, 872, 943); mais on ne trouve cette forme que sur un petit nombre d'inscriptions. Cf. Wecklein, p. 19-20 (l'exemple Εἰκαδ'ἐες de Ross, *Demen*, I, se lit aujourd'hui *C. I. A.*, II, no 609).

3o Pour la contraction au gén. et à l'acc. du sing. et du plur. des noms en -ιεύς, voy. Wecklein, p. 18-9; Riemann, p. 81; *Bull.* III, p. 506; *Rev. de ph.*, V, p. 168; Dittenberger, *Hermes*, 1881, p. 185.

Au 5e siècle, comme le dit avec raison Dittenberger, on rencontre toujours, sur les inscr., la forme contracte[1] : voy. les exemples cités *Bull.* III, p. 506, *Rev. de ph.*, V, p. 168, auxquels il faut ajouter ceux qu'avait déjà donnés Foucart, *Bull.* I, p. 305, et l'exemple Αἰγιλιῶς (*C. I. A.*, I, 318, 9) cité par Dittenberger.

Au 4e siècle, voici les exemples que je connais :

a) *Gén. sing.* : forme -ιῶς : 4 exemples chez Wecklein[2]; 6 exemples *Rev. de ph.*, V, p. 168; cf. 654, *b*, 4. 661, *d*, 20. 698, 4 (an 350/49). 739, 17. 751, B, *a*, 21. 756, 30. 761, B, 8. 804, A, *a*, 21 (334/3). 1109, 6. 1113 (Λευκονοιῶς). *Add.* 834 *b*, II, 10; 14; 29; 37[3]. *Add.* 834 *c* (peu après la fin du 4e s.), 20; — forme -ιέως : 1 exemple chez Wecklein; 1 exemple

---

1. Wecklein cite Πολιέω[ς *C. I. G.* 70 (« circa Ol. 81 »), mais c'est là une lecture plus que douteuse : voy. *C. I. A.*, I, 2, c, 4 et The collection of ancient greek inscr. in the Brit. Mus., I, n° 1, *a*, 4.

2. *Tb. N.* XVI, au lieu de XIV, est une faute d'impression.

3. Cf. encore Πειραιῶς Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 48.

Bull., III, p. 506; 2 exemples *Rev. de ph.*, V, p. 168; cf. 660, 23. 698, 6 (-αιέ, abréviation de -αιέως). 728, A, 17. 756, 5 (Παιανιέ, abréviation de Παιανιέως). 779, 5 (fin du 4e s. ou peu après). 817, A, 31 (358/7). 839, 6; 8. *Add.* 834 *b* (329/8), II, 53; 58. *Add.* 834 *c*, 10 (peu après la fin du 4e s.)[1].

b) *Gén. plur.* : forme -ιῶν : 1 exemple chez Wecklein (*C. I. G.* 101 = *C. I. A.*, II, 589, voy. ci-dessous) ; 1 exemple chez Riemann, p. 81 ; cf. *Add.* 841 *b* (396/5), 33; 42; — forme -ιέων : chez Wecklein, 4 exemples dans une même inscr., *C. I. G.*, 101 (= *C. I. A.*, II, 589; 1re moitié du 3e s. ou un peu avant, suivant Köhler); 2 exemples chez Riemann, p. 81 (l'exemple *Rang.* 391 se lit aujourd'hui *C. I. A.*, II, 65); 3 exemples *Bull.*, III, p. 506; cf. 784, A, 2 (fin du 4e s. ou peu après). 871, A, 6 (348/7).

c) *Acc. sing.* : forme -ιᾶ : 1 exemple chez Wecklein (*C. I. G.*, 213 = *C. I. A.*, II, 553); 1 exemple *Bull.* III, p. 506 (sans compter ceux qui sont postérieurs au 4e s.); cf. 794, *d*, 3; 71; 92 (356/5). 822, 11. 872, B, 8 (341/40); 773, A, 42 Köhler lit Ἁλαι[έ], abréviation de Ἁλαιέα, il serait plus simple de lire Ἁλαι[ᾶ]; 794, *d*, 27 le lapicide a écrit AZHNIA au lieu de 'Αζηνι(ᾶ) ἀ... ; Διομειᾶ 794, *d*, 10 et 11, Πλωθειᾶ 872, B, 8 ne sont pas concluants : on pourrait lire Διομεία, Πλωθεία = Διομέα, Πλωθέα; — forme -ιέα : 2 exemples chez Wecklein (*Rang.* 425 = *C. I. A.*, II, 190, inscr. antérieure à l'Ol. 115, 2; *C. I. G.* 102 [et non 101] = *C. I. A.*, II, 573, inscr. du milieu du 4e s.); 1 exemple chez Riemann, p. 81 ; 2 exemples (plus un 3e dont l'époque est douteuse) *Bull.* III, p. 506; cf. 770, 1; 2. 872, B, 5; 8; 9-10; 10; 12 (341/40; inscr. déjà citée *Rev. de ph.*, V, p. 180, *Addenda*).

d) *Acc. plur.* : 1 exemple de Πειραέας chez Wecklein (*C. I. G.* 102 [et non 120] = *C. I. A.*, II, 573); à côté de cela, il y a 3 exemples de la forme contracte -ιᾶς au 5e s., voy. Foucart, *l. l.* (chez Wecklein, *C. I. G.* 73 *c*. B. = *C. I. A.*, I, 29).

Les formes non contractes deviennent surtout fréquentes à partir de la 2e moitié du 4e s.; après le 4e s. les formes contractes sont rares.

La contraction ne se fait du reste en général que là où -έως, -έα, -έων, -έας sont précédés de la voyelle ι. Après une autre voyelle, la contraction paraît avoir été beaucoup plus rare, quoique la question n'ait pas encore été bien étudiée, et, déjà au 5e siècle, on trouve ὀαέως *C. I. A.*, I, 318, 8. Toutefois, dans le nouveau volume du *C. I. A.*, *Add.* 834 *b*, I, 64, on lit Πειραῶς ; d'autre part, Apollonios Dyscole (περὶ ἀντων., p. 126) mentionne comme attique Εὐβοᾶς au lieu de Εὐβοέας (cf. *Rev.*

1. Sans compter Δεκελεέως 733, B, 6.

de ph., VI, p. 145), et de même le témoignage de divers grammairiens garantit, pour le dialecte attique, les contractions χοῶς (Eustathe, *Il.*, ι, 203, p. 746, π, 764, p. 1085, *Od.* σ, 17, p. 1835), χοᾶ (Suidas, *s. v.* Ἀτρέα, Eustathe, *Il.* ι, 203, p. 746, *Od.* α, 137, p. 1401, σ, 17, p. 1835, Hérodien de Lentz, II, 13, 21 et 706, 3) et χοᾶς (Eustathe, *Il.* ι, 203, p. 746, *Od.* α, 137, p. 1401).

§ 32. — *Décl. de* ἥρως, ἅλως, κάλως.

L'accus. ἥρω[1] se rencontre 1058, 25 (« pactio... parte altera sæculi quarti vix recentior »): cette forme est la forme attique, suivant Thomas Magister; toutefois ἥρωα est donné par le *Parisinus* A de Platon, *Lois*, V, p. 738 *d* (ἥρω *Rép.* III, p. 391 *d*, cf. Dém., 18, 180). Au génitif, la forme ἥρω serait également attique, selon Chœroboscos (Lentz, II, p. 714, 2-4, 30-31), cf. Dém. 19, 249 : πρὸς τῷ τοῦ ἥρω τοῦ ἰατροῦ; mais la forme ἥρωος n'est pas moins attique, car elle se trouve sur une inscr., 778, A, 6. Au datif, ἥρῳ, forme attique suivant Mœris, est garanti par le mètre chez Aristoph., *Ois.* 1490 (partie lyrique), et, dans un trimètre, chez Platon le comique cité par Athénée, X, p. 442 *a*[2]. Au pluriel, Phrynichos (p. 158 de l'éd. Lobeck) enseigne que l'accusatif est ἥρως et le nominatif au contraire ἥρωες, mais qu'Aristophane a dit οἱ ἥρως pour le besoin du vers (le même vers d'Aristophane est cité aussi par Chœroboscos, voy. l'Hérodien de Lentz, I, p. 424, 12-13); chez Eschyle, *Ag.* 516, l'acc. pl. ἥρως est garanti par le mètre, ἥρωας est donné par les mss. de Platon *Crat.* p. 397 *d* (cf. 398 *d*).

Au duel enfin, ἥρῳν se rencontre dans une inscr. attique du 5e s. conservée au *British Museum* (The collection of ancient greek inscriptions in the british Museum, t. I, nº LXXIII, c, l. 6-7); mais, selon Chœroboscos (Lentz, II, p. 715, 9-10), on disait ἥρωε, et non ἥρω.

Ἅλως, chez les Attiques, semble s'être décliné toujours d'après la seconde déclinaison : voy. Chœroboscos chez Lentz, II, p. 763, 33-4, qui qualifie la déclinaison ἅλως ἅλωος etc. de πταῖσμα νεωτερικόν[3]; seulement l'accusatif ne se rencontre, chez les auteurs attiques, que sous la forme ἅλω, donnée également par une inscription, Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 121-2, l. 20.

---

1. Une scholie d'Homère (*Il.*, ν, 428), citée *Thesaurus*, IV, p. 206, mentionne l'accusatif hétéroclite ἥρων (« ἥρων τινὲς Ἀττικῶς »), en citant à l'appui un vers d'Aristophane, où cette forme n'est du reste point garantie par le mètre.

2. Cf. Ἀθήναιον, VIII, p. 151, où ΕΡΟΙ = ἥρῳ est garanti par le mètre dans une inscription métrique gravée au commencement de l'ère chrétienne, mais où l'on s'est efforcé de reproduire l'orthographe et les formes d'avant Euclide.

3. Ἅλωος se trouve *Syll.* nº 233, l. 63, dans une inscr. de Delphes, du 2e siècle.

Κάλως, chez les Attiques, suit la seconde déclinaison; ce n'est que chez des poètes postérieurs (par exemple Apollonios de Rhodes, 1, 1277; 2, 725) qu'on rencontre des formes comme κάλωας, κάλωες. Toutefois, à voir les textes épigraphiques suivants, on serait tenté de croire à l'existence d'un nominatif pluriel κάλως (cf. plus haut ἥρως) : 793, *a*, 62-65 ἱ]μάντες II, [πόδες] II, ὑπέραι III, [χαλιν]ὸς I, κώλως (lisez κάλως) Π III; 794, *b*, 17-21 το]π[εί]ων ἀριθμὸς etc. ἱμάντες II, πόδες II, [ὑ]πέραι III, ἄγκοινα I, [χ]αλινὸς I, κάλως Π III; *Add.* 834 *c* (peu après la fin du 4e s.), 18 κάλως εἰς καταγωγίδα, etc. (cf. plus haut et plus bas : κίρκοι δέκα..., λοῖσθοι ἓξ..., ὀβελίσκοι Δ..., τριπτῆρες τέ(τ)ταρες..., φορμοὶ..., στελεοὶ..., ἧλοι..., etc., *partout le nominatif*).

§ 33. — Εὔνους = εὖνοι.

Sur ce nominatif pluriel εὔνους (= εὖνοες), qui, au témoignage des grammairiens anciens, avait été employé par le comique Philémon et qui est donné par les mss. dans le discours du Pseudolysias, Ὑπὲρ Πολυστράτου, § 17, voy. Wecklein, p. 26-7; *Lap. test.*, p. 52. L'exemple *C. I. A.*, II, no 315, 19 (= *Eph. A.* 3651) cité par M. van Herwerden est de l'an 282/1 (voy. *Syll.* no 386); M. van Herwerden a négligé de citer l'exemple le plus ancien, *C. I. A.*, II, 270, 10 (= Curtius, *De portubus*, etc., p. 46 = *Syll.* no 135), qui est de l'an 302/1.

§ 34. — *Déclinaison des comparatifs en* -ίων.

Suivant Mœris, les formes attiques sont les formes contractes, ce qui semble confirmé jusqu'ici par l'usage des inscriptions, quoique les exemples épigraphiques connus soient malheureusement peu nombreux : voy. *Bull.*, IV, p. 146-150; *Rev. de ph.*, V, p. 163. Voici deux nouveaux exemples : ἐλάττο[υς] (lacune de *deux* lettres) 678, B, 50 (1re moitié du 4e s.), ἐλάττω 1055, 39 (345/4).

§ 35. — *Déclinaison de* κέρας.

La plupart des exemples épigraphiques que j'ai notés présentent la forme non contracte[1] : *C. I. A.*, I, *Suppl.* (= IV), p. 33, fragm. B, 47, κέρ]ατε δύο; κέ]ρατ[α 728, B, 4, κέρατ[α 778, A, 2, κέ[ρατα 835-836, A, *d*, 20; toutefois, dans cette dernière inscr., qui est placée par Köhler

1. Cf. κέρατος Hermippe (dans un rhythme trochaïque) chez Meineke, *Fragm. Com. Græc.*, II, p. 400, κέρατα Eschyle, *Fragm.* 170, κεράτων (partie lyrique) Soph., *Trach* 519, κέρατα (partie lyrique) Aristoph., *Ois.* 902, κέρατα Eur., *Bacch.* 921. — Comp. Antiatticiste de Bekker, *Anecd.* p. 104, 2 : κέρατα, οὐ μόνον κέρα.

entre 320 et 317, on lit également, A, *d*, 2, τύπο]ς, ἔνι κέρα. Cet exemple prouverait que l'emploi des formes contractes n'est pas restreint, comme le pense A. von Bamberg (*Griech. Formenlehre*, § 28), aux cas où κέρας est un terme de la langue militaire.

Suivant Mœris, *s. v.* τέρα, τερῶν, les formes attiques, pour τέρας, seraient également les formes contractes (Aristophane, *Gren.*, 1343, dans un chœur, le ms. de Ravenne a conservé τάδ' ἔτερα, lisez : τάδε τέρα). Toutefois on lit, par exemple, dans les mss. de Platon τέρατα *Philèbe*, 14 *e*, *Hipp. maj.*, 300 *e*, τέρατος *Crat.* 394 *d*, etc.[1].

§ 36. — *Accus. de* Ἀπόλλων, Ποσειδῶν.

On sait que, d'après Cobet, les accus. Ἀπόλλω, Ποσειδῶ n'auraient été employés que dans l'expression νὴ (μὰ) τὸν Ἀπόλλω, νὴ (μὰ) τὸν Ποσειδῶ. — *Rev. de ph.*, V, p. 158, j'ai montré par un exemple épigraphique qu'on pouvait dire aussi ὀμνύναι Ἀπόλλω; *ibid.*, j'ai fait allusion à une inscr. encore inédite à ce moment et publiée depuis *Bull.* V, p. 463 : elle est gravée sur la base d'une statue, élevée à Dèlos par les *Athéniens* domiciliés dans l'île et exécutée par un Athénien; on peut donc la considérer comme une inscr. attique; malheureusement elle n'est que du milieu du 2e s.; on y lit, l. 6-7, τῆς περὶ τὸν Ἀπόλλω... εὐσεβείας.

M. von Bamberg, VIII, p. 201, cite Aristophane, *Ois.* 586 (rhythme anapestique) ἣν δ' ἡγῶνται σὲ Θεόν...., σὲ Ποσειδῶ et *Nuées*, 1234 τὸν Δία, τὸν Ἑρμῆν, τὸν Ποσειδῶ (s. ent. ἀπομόσαι). On peut ajouter Esch., *Suppl.* 214 ἁγνόν τ' Ἀπόλλω (s. ent. καλοῦμεν).

Je serais assez disposé à croire que les formes Ἀπόλλω, Ποσειδῶ étaient, dans le dialecte attique, d'un usage plus étendu que ne l'admettent Cobet et ses élèves, et, par exemple, je me garderais bien de changer Ἀπόλλω chez Thuc., 2, 102, 5.

J'ai été frappé d'ailleurs de la manière dont les formes Ἀπόλλωνα et Ἀπόλλω, Ποσειδῶνα et Ποσειδῶ semblent avoir été employées par Platon dans le passage suivant du *Cratyle* : 402 *d* τοὺς ἀδελφοὺς δὴ αὐτοῦ λέγομεν, τόν τε Ποσειδῶ καὶ τὸν Πλούτωνα..., 404 *b* Δήμητράν τε καὶ Ἥραν καὶ Ἀπόλλω καὶ Ἀθηνᾶν καὶ Ἥφαιστον καὶ Ἄρη .. πῶς λέγομεν; *ibid.* *c* πολλοὶ μὲν καὶ τοῦτο

---

1. Il ne faut pas confondre avec la déclinaison de κέρας ou de τέρας celle des mots κρέας, γῆρας, γέρας (dans les *Premiers éléments de grammaire grecque* que M. Tournier et moi avons publiés, la rédaction du § 24 est fautive). La déclinaison κρέατος, γήρατος, γέρατος ne paraît se rencontrer que chez les grammairiens anciens ou chez des auteurs de basse époque (voy. *Thesaurus*, s. v. κρέας et γῆρας); la seule déclinaison vraiment usitée est (κρέαος) κρέως, (γήραος) γήρως, etc., et naturellement on ne rencontre chez les Attiques que les formes contractes (cf. κ]ρεῶν *C. I. A.*, I, 9, 7, κρέα *C. I. A.*, II, 163, 15 et 24, Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 167-8, l. 17 (5e s.), etc.).

φοβοῦνται τὸ ὄνομα καὶ τὸν Ἀπόλλω..., *ibid. e* ταὐτὸν δὲ καὶ περὶ τὸν Ἀπόλλω...; — et au contraire 402 *e* τὸν οὖν... Θεὸν ὠνόματε Ποσειδῶνα, 405 *d* οὕτω καὶ Ἀπόλλωνα ἐκαλέσαμεν. On dirait que Platon, lorsqu'il parle pour son propre compte d'Apollon et de Poseidon, emploie, pour les désigner, les formes Ἀπόλλω et Ποσειδῶ et qu'il met une certaine intention à réserver les formes *primitives* Ἀπόλλωνα, Ποσειδῶνα pour les deux phrases où il est question de la *première apparition* de ces deux noms dans la langue. Si ceci ne paraît pas trop subtil, cela semblerait indiquer que les formes usuelles, du temps de Platon, étaient plutôt Ἀπόλλω et Ποσειδῶ. Quant à croire que, dans le passage de Platon, cette variété de formes provient simplement des copistes, cela me semble difficile à admettre; le hasard eût vraiment été ici trop ingénieux.

§ 37. — *Déclinaison hétéroclite de* ὑός.

Les formes de ὑός (υἱός)[1] qui suivent la 3e déclinaison se ramènent, non point, comme on le disait autrefois, à un nominatif ὑεύς, mais à un vieux nominatif ὑύς (υἱύς), dont on a des exemples sur des inscr. très anciennes[2] (cf. A. von Bamberg, III, p. 6, VIII, p. 201); ὑύς se déclinait sur πέλεκυς, avec cette différence toutefois que le gén. était ὑέος, et non ὑέως (voy. l'Hérodien de Lentz, II, p. 675, 24-6; cf. ὑέος *Mitth.*, V, p. 318, dans une inscription du commencement du 4e siècle). L'accusatif devait donc être ὑύν (υἱύν), et cette forme se rencontre en effet, sinon dans le dialecte attique, du moins, comme le fait remarquer A. von Bamberg, dans une inscr. archaïque d'Aléa (Arcadie), *Inscriptiones Græcæ antiquissimæ* de Röhl, no 105,3.

Toutefois le nomin. ὑύς dut disparaître de bonne heure du dialecte attique (suivant Thomas Magister, p. 367 Ritschl, le nomin. et l'accus. sing. sont toujours υἱός, υἱόν) : de là l'opinion, qui s'accrédita dans la suite (voy. Thomas Magister, *l. l.*), que les formes υἱεῖ, υἱεῖς, etc., venaient d'un nomin. inusité υἱεύς[3]; de là aussi cette autre assertion de Thomas Magister, que l'accus. plur. est υἱέας ou υἱεῖς : je crois que c'est là une erreur et que la première de ces deux formes est étrangère au dialecte attique (cf. Riemann, p. 82).

---

1. Sur l'omission constante de l'ι dans les inscr. attiques en prose, voy. *Rev. de ph.*, I, p. 35-6; *Lap. test.*, p. 11-12.

2. Ὑύς sur une inscr. attique du 5e s. (*C. I. A.*, I, n° 398, 4), υἱύς sur deux inscr. archaïques, l'une de Sparte, l'autre de Crète, qu'on lit maintenant dans les *Inscr. Gr. antiq.* de Röhl, nos 54 et 475, ainsi que sur l'inscr. d'un vase, *C. I. G.*, n° 8202.

3. La langue postérieure forma alors un accus. υἱέα, qui se rencontre sur des inscriptions : voy. *C. I. G.*, 425, 2 (inscription métrique de l'époque impériale). La même forme se rencontre encore dans une inscription en distiques copiée par Cyriaque d'Ancône à Paros et *mentionnée* (sans être transcrite) *Bull.*, I, p. 135, n° 53.

§ 38. — *Déclinaison de ὑγιής.*

Rev. de ph., V, p. 163, j'ai montré que la forme ὑγιῇ, au lieu de la vraie forme attique ὑγιᾷ, se rencontrait sur les inscr. attiques à partir de l'Olymp. 105, 3/4 ou 106, 3/4. Voici de nouveaux exemples de cette forme ὑγιῇ : 720 (320/19), A, II, 22; B, I, 3; 17; 18; 27. 731, B, 20. 736, A, 5. *Add.*, 682 *c*, 8. *Add.*, 834 *c*, 42 (peu après la fin du 4e s.).

§ 39. — *Déclinaison de ἥμισυς.*

A. von Bamberg, VIII, p. 202, montre, par plusieurs exemples épigraphiques (*C. I. A.*, II, 546, 29. 37 et *Tab. nav.* X = *C. I. A.* II, 803, *b*, 39. 47. 85. 100. 148. 172; *c*, 70), ainsi que par des témoignages de grammairiens anciens, que le pluriel neutre de ἥμισυς est, chez les Attiques, ἡμίσεα, et non ἡμίση; cf. encore ἡμίσεα 1055, 14 (345/4). M. von Bamberg admet que Démosthène et Hypéride ont pu cependant employer la forme ἡμίση; cela me paraît douteux, malgré la présence de cette forme dans le papyrus d'Hypéride et dans le ms. Σ de Démosthène, où rien n'empêche, ce me semble, de l'attribuer aux copistes.

Le gén. chez les Attiques est, comme on sait, ἡμίσεος, et non ἡμίσεως; cf. l'Hérodien de Lentz, II, p. 707, 30 sqq., et ἡ]μί[σε]ος 794, *d*, 6 (an 356/5).

§ 40. — *Adverbes de lieu correspondant aux noms de dèmes.*

M. van Herwerden a donné (*Lap. test.*, p. 40-41, cf. p. 81-82), d'après les inscriptions, une liste des adverbes ou expressions adverbiales usitées pour chaque nom de dème aux questions *ubi*, *unde* et *quo*. A cette liste, déjà complétée en partie *Rev. de ph.*, V, p. 157-8, on peut ajouter encore :

Ἀναφλυστοῖ 784, B, 11, Ἐπικηφισιᾶ(ι) 773, A, 27, Θρίᾳ *Syll.* nº 37 (= *C. I. A.*, I, 277), l. 2, Κεφαλῆσ[ι 785, 2, Ὀῆσι 773, A, 6, ἐν Κειριαδῶν 768, 21, ἐλ Λακια(δῶν) *Add.* 834 *b*, I, 71, ἐπὶ Σουνίῳ *Syll.* nº 29 (= *C. I. A.*, I, 273), l. 80, ἐπὶ Φυλῇ *Syll.* nº 121, l. 2 et 7; — Θριῶθε(ν) Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-20, l. 32, Σφηττῆ[θεν] *Add.*, 834 *b*, I, 52, ἐκ Κολω(νοῦ) *ibid.*, I, 52, ἐκ Πειραιῶς *ibid.*, I, 64; II, 10; 14; 29; 37, ἐκ Σκαν[βωνιδῶν] Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-20, l. 17.

Il faut ajouter la forme extraordinaire ΦΑΛΗΡΕ[1], au lieu de Φαληροῖ,

---

1. M. Köhler transcrit sans doute avec raison Φαληρεῖ, en admettant une confusion de οι avec ει (cf., même inscription, ΠΕΙΡΑΙ au lieu de Πειραεῖ); l'hypothèse de Bergk, d'après laquelle E serait une prononciation vulgaire de οι, devenu d'abord οε, puis ε, me semble moins vraisemblable.

768, 24, déjà mentionnée, comme étant sans doute une forme vulgaire, par Bergk, *Griech. Literaturgeschichte*, I, p. 77, note 73.

Au lieu du locatif Θορικοῖ (*Rev. de ph.*, l. l.), on trouve ἐν Θορικῷ 772, A, 5-6, 9-10 (fin du 4e s. ou peu après); vers la même époque on trouve aussi ἐν Μαραθῶνι, ἐν Ἐλευσῖνι, au lieu des datifs adverbiaux ordinairement employés dans le dialecte attique, Μαραθῶνι, Ἐλευσῖνι : pour ἐν Μαραθῶνι, voy. *Rev. de ph.*, l. l.; ἐν Ἐλευσῖνι se rencontre *Syll.* n° 121 (fin du 4e s.), l. 2, à côté de l'expression ordinaire Ἐλευσῖνι, *ibid.*, l. 5[1].

§ 41. — *Féminin des adj. en* -αιος.

L'inscr. *Add.*, 834 *b* (329/8) montre que le féminin de παλαστιαῖος est παλαστιαῖος ou παλαστιαία : voy. παλαστιαῖαι II, 17; 33, παλαστιαῖαι (fém.) II, 21.

§ 42. — *Déclinaison de* δύο.

C'est vers la fin du 4e s. que le gén. δυεῖν commence à se rencontrer dans les inscriptions : voy. Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 125-6, fragm. β, l. 73 (inscr. de 329/8; *ibid.* δυοῖν, fragm. α, l. 34, et, dans un autre fragment de la même inscr., *Add.*, 834 *b*, II, 42, etc.). Cf. les exemples cités par Wecklein, p. 28, et *Rev. de ph.*, V, p. 167; l'exemple *Eph. A.* 2751 cité par Wecklein est de l'an 302/1 (= *C. I. A.*, II, 1138, 7), l'exemple *Eph. A.* 1074 est, selon Köhler, du commencement de l'époque macédonienne (= *C. I. A.*, II, 281).

C'est également vers la fin du 4e s. qu'apparaît le dat. δυσίν, voy. l'exemple *Eph. A.* 1950 (= *C. I. A.*, II, 591) cité par Wecklein[2].

§ 43. — *Noms de nombre cardinaux compris entre* 10 *et* 20.

Dans la 2e moitié du 4e s. on rencontre déjà : δεκαεπτά Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-20, l. 40, δεκαοκτώ 1054, 47, au lieu de ἑπτὰ καὶ δέκα, ὀκτὼ καὶ δέκα. Cf. *Rev. de ph.*, V, p. 164.

Add. 834 *c*, 60 (peu après la fin du 4e s.) on lit τριῶν καὶ δέκα; cet exemple confirmerait l'opinion de ceux qui considèrent τρεῖς (τρία) καὶ δέκα comme plus sûr, pour le dialecte attique, que τρισκαίδεκα indéclinable[3].

---

1. Cf. ἐν Σαλαμῖνι 777, 10, et 784, A, 14 (fin du 4e s. ou peu après).

2. L'exemple *Eph. A.* 4104 (= *C. I. A.*, II, 467) cité par Wecklein est de l'an 100 avant J.-C., voy. *Syll.*, n° 347, note 1.

3. Voy. les grammaires de Krüger (§ 24, A. 6) et de Kühner (I, § 183, p. 481, note 1). Cf. τρία καὶ δέκα Aristoph., *Plut.* 194 et 846, *Paix* 990, Andocide, 3, 4; τριῶν καὶ δέκα Thuc., 2, 97, Isée, 8, 35; τρισὶ καὶ δέκα Thuc., 8, 108, Dém. 9, 25 et 34, 25. Les passages où l'on rencontre τρισκαίδεκα employé comme *nomin.* ou comme *accus.*

§ 44. — *Emploi du singulier du pronom* ἀλλήλων.

Ce singulier, qui manque dans les dictionnaires, se rencontre 1054, 58-9, où il est du reste très naturellement amené par le sens *collectif* du substantif qu'il représente : κεράμῳ ἁρμόττοντι πρὸς ἄλληλον.

§ 45. — οὐθείς, μηθείς.

Pour ces formes, évitées par les auteurs attiques, mais qui se rencontrent sur les inscr. dès l'an 378/7, voy. Wecklein, p. 30-31, *Lap. test.*, p. 61. En voici de nouveaux exemples, tous du 4e s. : οὐθείς 790, *b*, 13; 24; μηθείς 1058, 19-20. 1098, 5-6.

L'exemple *Eph. A. N.* 118, cité par Wecklein, est du commencement du 3e s. : voy. *C. I. A.*, II, 842, 5; 10.

D. Conjugaison.

§ 46. — *Augment.*

a) On peut considérer aujourd'hui comme à peu près démontré que les verbes commençant par ει ou ευ prenaient toujours l'augment, à l'époque attique, tout comme ceux qui commencent par αι, οι ou αυ : voy. Wecklein, p. 33[1]; Riemann, p. 78; *Bull.* III, p. 500. Aux exemples épigraphiques déjà connus l'on peut ajouter : ηὑρέθη 720, A, II, 24 (320/19), 747, 4 (peu après le milieu du 4e s.), 813, B, 16 (antérieur au 4e s.?). — Pour la forme incorrecte οἰκοδομημένοι, on peut ajouter à l'exemple cité *Bull.* III, p. 501, les exemples suivants : 808, *d*, 95 (326/5) et 811, *c*, 6 (323/2) (la forme correcte ᾠκοδομημένοι se lit, par exemple, 809, *e*, 55).

b) Les formes attiques sont ἀνήλωσα, ἀνήλωκα, etc., et non ἀνάλωσα, ἀνάλωκα, etc. (« formarum ἀνάλωσα cett. nullum omnino repperi in titulis Atticis exemplum », *Lap. test.*, p. 44) : voy. Wecklein, p. 33;

---

n'ont aucune importance : la confusion de ι et de ει dans les mss. est un fait bien connu, et il serait facile de rétablir partout τρεῖς καὶ δέκα. Je n'ai vu citer que deux passages d'auteurs attiques où τρισκαίδεκα fût employé comme *gén.* ou comme *dat.* : Thuc., 8, 22 τρισκαίδεκα *dat.* (ici encore τρισὶ καὶ δέκα serait une correction aisée) et Isée 8, 35 τρισκαίδεκα *gén.*; mais ici précisément cette forme peut sembler suspecte : quelques lignes plus haut Isée a dit τριῶν καὶ δέκα ; le changement de forme serait bien surprenant, s'il provenait d'Isée lui-même. On s'expliquerait au contraire qu'un copiste eût remplacé, peut-être sans y penser, la forme attique par la forme postérieure. Mais la question demanderait à être étudiée de plus près.

1. L'exemple *Eph. A.* 556 = *C. I. A.*, II, 628.

Rev. de ph., V, p. 162, note 5. Cf. 766, 64-5 ἀνηλώθησαν, 834, 12 ἀνηλω-[μ]ένου, *Add.* 834 *b*, I, 41 et II, 4 ἀνήλωται, *Add.*, 834 *c* (peu après la fin du 4e s.), 20 ἀνηλώθη, 24 ἀνηλώσαμε[ν, Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 39 et p. 125-6, fragm. *β*, l. 75-6, fragm. *γ*, l. 5 et 7 ἀνήλωται, fragm. *γ*, l. 10 ἀνήλωνται. — Les exemples *C. I. G.* 158 et *Philist.* III, 150, cités par Wecklein, se lisent aujourd'hui *C. I. A.*, II, 814 et 444.

c) J'ai traité de l'augment de ἐργάζομαι *Bull.* III, p. 499[1]. Voici de nouveaux exemples des formes ἠργαζόμην, ἠργασάμην, qui sont rejetées par les écrivains, mais se rencontrent dans les inscr. attiques dès la 1re moitié du 4e s. : ἠργάζετο 782, 11, ἐξηργάσατο 834, 10 et 23.

d) On lit ἔμελλον, *Add.* 834 *c*, 28 (peu après la fin du 4e s.). Cet exemple est à ajouter aux exemples épigraphiques cités *Bull.*, III, p. 499, et où l'on rencontre ἐδυνάμην au 4e s., ἠβουλόμην et ἠδυνάμην au 3e et au 2e s. Sur l'augment de ces trois verbes, cf. Riemann, p. 86.

e) 835-6, A, *a*, 16 (vers 320-317), ἐ]ξέ[τ]αζεν est une forme fort extraordinaire. Il est à remarquer que la lecture n'est pas tout à fait certaine : *Bull.*, II, p. 420, où cette inscr. a été publiée pour la première fois, P. Girard et J. Martha avaient donné, dans le même fragment, ἐ]ξετάζειν[2]; mais, en admettant que la lecture de M. Köhler soit exacte, il ne faudra sans doute voir dans cette forme, jusqu'ici sans exemple, qu'une erreur du lapicide.

La forme correcte ἐξητά[σθη se lit 716, A, 13.

§ 47. — *Désinences verbales.*

a) Wecklein, p. 32, cite un exemple épigraphique (*C. I. G.* 80) de la forme, seule attique, ἀ]ποδιδόασιν. Cf. *C. I. A.*, I, *Suppl.* (=IV), p. 17, fragm. *e*, 11 διδόασιν, *Syll.* no 101 (=Ἀθήναιον, VI, p. 152), l. 20-1 διδόασιν, l. 34 ἀνατιθέασι.

b) On sait que les inscr. attiques découvertes depuis une dizaine d'années ont fait connaître une forme, propre à la langue attique du 5e s., et dont ni les auteurs ni les grammairiens anciens ne semblent avoir conservé de trace; je veux parler des 3e pers. plur. de l'impér. moyen ἐπιμελόσθων, εὐθυνόσθων, etc.(= ἐπιμελέσθων, etc.) : voy. A. von Bamberg, III, p. 4 (ou bien *Lap. test.*, p. 13), et *Rev. de ph.*, V, p. 149. On peut ajouter : Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 167-8 (5e s.), l. 18 ἐπιμελόσθον, l. 29 πρ]οσελόσθον.

---

1. L'exemple *Eph. A.* 3701 cité par Wecklein, p. 36, est le même que *C. I. A.*, II, 240.

2. La 3e personne de l'indicatif semble confirmée par ἀποκατέστησεν, qui se lit *ibid.*, *b*, 17 (fragm. que Girard et Martha ne connaissaient pas encore). D'autre part, mon ami Th. Homolle me fait remarquer que l'ἐξεταστής ne devrait pas être fait par une *seule* personne.

c) On sait que l'infin. des verbes en -άω doit s'écrire -ᾶν, et non -ᾷν. Voy. Wecklein, p. 32[1]; *Rev. de ph.*, V, p. 171; cf. l'Hérodien de Lentz, II, p. 422, note relative au fragm. 6, et p. 813, 15 sqq. Aux exemples épigraphiques déjà connus il faut ajouter ὁρᾶν 1054, 91.

d) Wecklein, p. 32, affirme que c'est une chose tout à fait certaine qu'à la 2e pers. sing. de l'indicatif présent passif la forme en -ει est la seule forme attique. Cette assertion me paraît trop absolue; il est à remarquer que Chœroboscos (*Anecdota Græca* de Bekker, p. 1290) dit formellement « que les tragiques s'accordent avec les κοινοί pour faire la 2e pers. sing. de l'indic. prés. passif en -ῃ, au lieu que la forme attique est ailleurs -ει[2]. » Ce texte n'est nullement infirmé par ceux où la forme -ει est signalée comme attique (schol. d'Aristophane cité par Wecklein; Eustathe, *Iliade*, Z, 261, p. 641; Hérodien de Lentz, II, p. 831, 34); il est très admissible que le dialecte attique ait employé à l'origine la forme λύῃ, plus tard λύει, puis que la forme λύῃ ait été reprise par la langue commune[3]. Un fait qu'on peut citer à l'appui de cette opinion, c'est que, dans l'histoire de l'orthographe attique, les formes avec -η ou -ῃ sont en général plus anciennes que les formes avec -ει et caractérisent souvent l'ancien dialecte attique (Bergk, *Griech. Literaturgeschichte*, I, p. 474, note 27), quoique l'époque où -η ou -ῃ a fait place à -ει varie pour chaque forme : voy. κλῇω κλείω, λῃτουργία λειτουργία, βατιλῆς βασιλεῖς, ἐλελύκη ἐλελύκειν, etc.[4]. — Il semble d'ailleurs naturel d'admettre que λύεαι a dû commencer par se contracter en λύῃ et que λύει doit être une forme plus récente.

§ 48. — *Verbes contractes.*

Voici un nouvel exemple prouvant que, dans le dialecte attique, on contractait ξῶ (ξέω), « je gratte », comme δῶ (δέω), « je lie » : *Add.* 834 *b*, II, 42 (329/8) ἀποξοῦσιν. Cf. *Rev. de ph.*, V, p. 160. — Au contraire *Syll.* nº 353, l. 123 (inscr. de Lébadée en langue commune) on lit ἀναξέων.

---

1. L'exemple *Rang.* 250 = *C. I. A.*, I, 40.
2. Il explique que la forme attique est τύπτει, ποιεῖ; puis il ajoute : οἱ τραγικοὶ τοῦτο οὐ ποιοῦσιν, ἀλλ' ἀκολουθοῦσι τοῖς κοινοῖς.
3. Cf. ce qui s'est passé pour des formes comme πράσσω et πράττω, ἄρσην et ἄρρην, etc.
4. Il est vrai qu'Eustathe, *Odyssée*, M, 295, p. 1723, dit : τὸ τύπτομαι τύπτῃ καὶ τὰ λοιπὰ ὅλα, κατὰ τὴν παλαιὰν Ἀτθίδα διὰ τῆς ει διφθόγγου γραφόμενα, ὡς καὶ ἐν τοῖς τοῦ κωμικοῦ πέφηνεν, οἱ ὕστερον Ἀττικοὶ γράψαντες διὰ τοῦ η σὺν τῷ ἰῶτα προσγεγραμμένῳ, etc.; mais les mots de παλαιοί et de ὕστεροι n'ont pas toujours un sens bien précis : Eustathe peut vouloir désigner par là d'une part les contemporains d'Aristophane, d'autre part les Athéniens de l'époque postérieure à Démosthène. Il est d'ailleurs fort possible qu'ici, comme pour l'emploi de σσ au lieu de ττ, les tragiques, en employant la forme τύπτῃ, faisaient un archaïsme et étaient en retard sur l'usage de leur temps.

Dans une inscr. de l'an 320/19, *Syll.* nº 337, l. 10-11, on trouve la contraction extraordinaire προσδεῖται (subjonctif), c'est-à-dire προσδῆται (= προσδέηται). Cette contraction se retrouve (à la 3e pers. sing. du subj. de l'impers. δεῖ) dans des inscr. non attiques, *Syll.* nos 126, l. 7; 353, l. 62. (La forme correcte, δέῃ, se lit par exemple *C. I. A.*, II, 61, *a*, 22.)

§ 49. — *Aoriste des verbes en -αίνω ou -αίρω.*

On admet que l'aor. de τετραίνω est ἐτέτρηνα (forme donnée par les mss. d'Aristophane, *Thesm.* 18) et que ἐτέτρανα est une forme postérieure (voy. Veitch, Krüger). Toutefois la forme régulière ἐντετρά-[ν]αντι se lit *Add.* 834 *b*, II, 40 (329/8).

J'ai montré ailleurs (*Bull.*, IV, p. 150 sqq.) que la tendance de la langue commune avait été de remplacer les anciens aoristes en -ηνα, -ηρα par des formes en -ανα, -αρα : ainsi, à Dèlos, on trouve καθάρασθαι dans une inscr. du 3e s. (*Bull.*, V, p. 468), καθᾶραι et ὑφανάστη(ι) dans une inscr. de la 1re moitié du 2e s. (*Bull.*, VI, p. 23, l. 185, et 25, l. 206). Toutefois l'inscr. 1054 (2e moitié du 4e s.) prouve aujourd'hui que les formes avec α avaient déjà commencé à être en usage vers la fin de l'époque attique; on y rencontre, l. 8, ἀνακαθαράμενος. La forme correcte, καθῆραι, se trouve *Add.* 834 *b*, II, 47, Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 43 et 49, p. 121-2, fragm. α, l. 51, fragm. β, l. 19.

§ 50. — *Parfait des verbes en -αίνω.*

Dans l'inscr. 678, B, 67 (entre 378/7 et 367/6), on lit ὑφάμματα. S'il n'y a pas là une erreur de lapicide, cette forme supposerait un parfait passif ὕφαμμαι, dont on n'a pas jusqu'ici d'exemple; cf. l'Hérodien de Lentz, II, p. 810, 21 : ὅτι, ὥσπερ τὸ ὕφασμα διὰ τοῦ σ, οὕτω καὶ μετοχή ἐστιν ὑφασμένος Ἡρῳδιανὸς δηλοῖ, ὃς καὶ Ἀττικῶν αὐτό φησιν εἶναι, οἳ καὶ μεμολυσμένος φασὶ καὶ μεμαρασμένος, εἰ καὶ ἄλλως, ὥσπερ αἰσχύνω ἠσχυμμένος, οὕτως ὤφειλε εἶναι καὶ μολύνω μεμολυμμένος καὶ μαραίνω μεμαραμμένος.

§ 51. — *Futur des verbes en -ίζω.*

A. von Bamberg, VIII, p. 208, fait remarquer avec raison que c'est par erreur que j'ai cité (*Rev. de ph.*, V, p. 179), comme étant une forme de futur, πτωματίσει (= πτωματίσῃ) *C. I. A.*, II, 167, 47; cela étant, M. van Herwerden (*Lap. test.*, p. 69) a sans doute eu raison de suspecter, dans la même inscr., qui est de la 2e moitié du 4e s., le futur περιεγκεντρίσει.

Dans le nouveau volume du *C. I. A.*, j'ai simplement noté deux exemples nouveaux du futur attique (στρωματιεῖ 1054, 9 et 10).

§ 52. — Σ *du passif* (σέσωμαι *et* σέσωσμαι, etc.).

Il résulte des faits cités chez Wecklein, p. 60 sqq., et *Rev. de ph.*, V, p. 176 sq.: 1° que la tendance de l'époque postérieure a été d'*ajouter* des σ à certaines formes d'aoriste et de parfait passif, qui n'en prennent pas dans le dialecte attique[1]; 2° qu'un certain nombre de verbes prennent le σ à l'aoriste et ne le prennent pas au parfait[2].

Voici quelques nouveaux exemples épigraphiques :

a) Προσκεκρουμέναι se lit 720, B, 14 et 20; d'après cela, chez Aristophane, *Ach.* 459, on a eu raison de rétablir ἀποκεκρουμένον (ἀποκεκρουσμένον *mss.*); dans un passage de Chœroboscos cité chez Lentz, II, p. 811, en note (à la fin de la page), κέκρουσμαι figure, dans une liste de parfaits passifs, entre κέκλειμαι[3] et ἵππευμαι, βεβασίλευμαι, τετόξευμαι : il faut sans doute corriger κέκρουμαι.

b) On voit, par l'exemple qui précède, que les copistes ont souvent dû remplacer les formes attiques sans σ par les formes postérieures avec σ; l'exemple suivant est encore plus concluant : Hérodien, éd. Lentz, I, p. 224, 14 sqq., on lit : τὰ εἰς τος ὑπερδισύλλαβα τῇ αυ διφθόγγῳ παραληγόμενα προπαροξύνεται, ἄπαυστος, ἄθραυστος, ἄκλαυστος· σεσημείωται ἐνιαυτός ὀξυνόμενον. Il est aussi évident que possible qu'il faut lire ἄπαυτος, ἄθραυτος, ἄκλαυτος. Le parfait τεθραυμένα se rencontre *Syll.* n° 367, l. 27, mais ce texte, par lui-même, ne prouverait rien pour le dialecte attique : c'est une inscr. de Dèlos, de la 1re moitié du 2e s.

c) La forme χῶμα (et non χῶσμα), — voy. par exemple *Syll.* n° 112 (= *C. I. A.*, II, 809), l. 84, — semblerait indiquer que le parfait passif du verbe χοῦν (χωννύναι n'est pas attique) devait être κέχωμαι, et non κέχωσμαι.

d) Le verbe (νάω) νῶ, « je file »[4], a également au parfait passif, chez les Attiques, νένημαι (et non νένησμαι, tiré de la forme non attique νήθειν) : voy. 757, 23 ν]ενημένη.

e) Au contraire ἀρυστῆρας, ἀρυστῆρες 817, B, 24 et 818, 20 sembleraient prouver que ἠρύσθην est plus attique que ἠρύθην[5]; d'ailleurs, au présent, c'est ἀρύτω, et non ἀρύω, qui est la vraie forme attique (voy. par exemple ἀρυτόμενοι, *Parisinus* A de Platon, *Critias*, p. 120 *a*).

---

1. Voy. par exemple les parfaits σέσωμαι, ἔζωμαι, νένημαι (de [νάω] νῶ, « j'entasse »), κέκλημαι (κέκλειμαι), κέκαυμαι, ἐλήλαμαι, πέπρημαι, les aoristes ἐκαύθην, ἠλάθην, etc.

2. Ἔζωμαι ἐζώσθην, κέκλημαι ἐκλήσθην, δέδραμαι ἐδράσθην, etc.

3. Κλείω κέκλειμαι, δέον δὲ (lire simplement : δέον?) κέκλεισμαι, ἀφ' οὗ τὸ ἐκλείσθην.

4. Et non νέω, comme le prouvent les formes contractes νῶσι, νῶντα : voy. Cobet, *Mnemos.* I, p. 38, et cf. l'Hérodien de Lentz, II, p. 302, 14 sqq.

5. Toutefois ἀπαρυθέντα est garanti par le mètre dans un fragm. d'Alexis : voy. Meineke, *Fragm. Comic. Græc.*, III, p. 405.

f) Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 46, ἐπισπατῇ[ρες est sans doute une simple faute de lapicide : le σ dans ἐσπάσθην, ἐπισπαστήρ, etc., paraît bien certain.

§ 53. — *Remarques sur différents verbes.*

Je suivrai l'ordre alphabétique :

Ἀνοίγω. — Mœris cite ἀνοιγνύτω comme étant la forme attique, ἀνοιγέτω comme étant la forme de la langue commune; toutefois, *C. I. A.*, I, 32, 16-7 (= *Syll.*, nº 14), on trouve συνανοιγόντον (impératif). Ἀνοίγνυμι se rencontre 1054, 88-9 (ἀνοιγνυμένας). — Comme futur passif de ce verbe, Veitch mentionne ἀνοιχθήσομαι, ἀνοιγήσομαι, en ajoutant que l'une et l'autre forme appartient à l'époque postérieure; la forme attique est ἀνοίξομαι, voy. 1054, 25 (ἀνοίξεται).

Ἁρμόττω, ἁρμόζω. — Je n'ai relevé jusqu'ici, sur les inscr. attiques, que la première forme; voy. *Rev. de ph.*, V, p. 160, et cf. 1054 (2e moitié du 4e s.), 38; 58; 61; 62; 84.

Δίδωμι. — Sur les formes ἐδώκαμεν, ἐδώκατε, ἔδωκαν, voy. Riemann p. 74[1]; *Lap. test.*, p. 48; *Rev. de ph.*, V, p. 164. L'exemple épigraphique le plus ancien que je connaisse est παρέδωκα[ν 673, *a*, 23 (entre 395/4 et 367/6); cf. *Add.* 737, B, 28 ἐδώκ]αμεν (306/5); Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 121-2, l. 29 ἔδωκαν (329/8), p. 125-6, fragm. *γ*, l. 1 et 3 παρεδώκαμεν (même inscription).

Ἐφορῶ. — L'aoriste ἐπιωψάμην, que Suidas (*s. v.*) mentionne comme un équivalent attique de κατέλεξα, ἐξελεξάμην, se rencontre maintenant, dans le sens que dit Suidas, 948, 1 : τούσδε ἐπιώψ[ατ]ο ὁ ἱεροφάντης, etc.

Ἵστημι. — On a remarqué que la vraie expression attique était τρόπαιον ἱστάναι, et non ἵστασθαι (voy. par exemple Nitsche, *Jahresbericht* de Bursian, 1879, compte-rendu sur Xénophon, p. 78); cette remarque est confirmée par l'inscr. 708, 26 : νεανίσ]κος τρόπ[αι]ον ἱσ[τ]ᾶς. — J'ai essayé de montrer, *Rev. de ph.*, V, p. 169, par des exemples épigraphiques, que les formes ἑστηκώς, ἑστηκέναι, etc., n'étaient pas moins attiques que ἑστώς, ἑστάναι, etc. : cf. encore ἑστηκότι 758, B, 32[2]. — Ἐ]νεστᾶσι *C. I. A.*, I, 99, 2 est une lecture très douteuse.

---

1. L'exemple *Rang.* 880 = *C. I. A.*, II, 334.

2. Chez Thucydide, suivant M. van Herwerden (*Studia Thucydidea*, p. 113 sqq.), on ne rencontre que les formes tirées du radical ἑστα-, excepté au participe féminin (ἀφεστηκυίας). Chez les tragiques et chez Aristophane, il semble aussi que les formes tirées du radical ἑστα- sont les formes ordinaires; j'ai du moins noté (généralement dans des passages en trimètres) les exemples suivants :

a) D'une part : ἕσταμεν Soph., *Œd. R.* 1442. *Œd. C.* 23. 1017. *Trach.* 1145. Eur. *Bacch.* 1059. *Her.* 145. *Ion* 1283; ἕστατε Soph. *Œd. R.* 10. *Trach.* 1091. Eur. *Med.* 1293. *Bacch.* 1261. Aristoph. *Paix* 383 (rhythme trochaïque); ἑστᾶσιν Soph. *Œd. C.* 1312. *Aj.* 945. Eur. *Or.* 602. *Phén.* 277. 1079; ἕστατον (2e ou 3e pers.) Soph. *El.* 1401.

Μείγνυμι(?). — Voy. *Lap. test.*, p. 29 (Μειξίας, Μειξωνίδης) et p. 57-58; *Rev. de ph.*, V, p. 154 (Μειξιάδης) et 172. Il résulte des inscriptions que le futur du verbe qui signifie « mêler » doit s'écrire μείξω, l'aoriste ἔμειξα, et que l'adjectif verbal s'écrit συμμεικτός, et non συμμικτός. Cette orthographe, συμμεικτός, se rencontre encore 654, *b*, 3. 660, 49; 61. 661, *d*, 11; 30. 662, 5. 672, 17. 697, 3 (συμμεκτο[ῦ). 751, A, *a*, II, 11. 758, A, III, 13. 760, A, II, 2. 766, 9; 19. Cf. Μειξίας 1010, 15, Μειξικλέους 672, 1. — Dans une inscr. non attique, du 3e ou du 2e s., *Syll.* nº 248, l. 114, on rencontre l'orthographe incorrecte μιξέλληνας.

Τέμνω. — L'aoriste ἔτεμον (et non ἔταμον) se rencontre 834, 14. 1054, 7. *Add.* 834 *b*, I, 49. *Add.* 834 *c* (peu après la fin du 4e s.), 13 et 14. Cf. *Rev. de ph.*, V, p. 178.

Τίνω. — Les inscriptions citées *Lap. test.*, p. 36 (Τεισαμενός) et 66, *Rev. de ph.*, V, p. 157 (Τεισαμενός) et 178 prouvent qu'à l'époque attique ce verbe, lui aussi, faisait au futur τείσω, à l'aoriste ἔτεισα (le présent s'écrit τίνω, car, dans le dialecte attique, la première syllabe du présent est *brève*). L'orthographe ἀπέτεισα se rencontre encore 758, A, 22. 804, B, *a*, 70. 822, 9; cf. Τεισικλῆς 944, 16, Τείσαρχος 946, 26, Τεισάνωρ 955, 16 (2e moitié du 2e s.), Τείσιππος 779, 4 et 961, 4, Τείσανδρος 962, 11, Τεισαμένης 1024, 14, Τεισαμενός 741, *fg*, 9. 797, *a*, 6. 1007, 21, Τεισικράτεια 755, 11, Τεισίας 766, 29. 983, 58 (1re moitié du 2e s.), cf. *Bull.*, V, p. 178-9 (inscr. archaïques de vases), Τεισίλα[ος 977, *x* (milieu du 3e s. au plus tôt). Enfin 1058, 26 Dittenberger a restitué par conjecture le mot ἀπ[ότ]εισμα, qui manque dans les dictionnaires; d'après cela le parfait passif serait τέτεισμαι (cf. ἐτείσθην cité *Rev. de ph.*, l. l.). Les deux exemples ἀπέ]τισεν 821, 3 et Τ]ισ[ικρ]άτης 986, 39 (en admettant que cette dernière lecture soit certaine) ne sauraient prévaloir contre tous les textes qui précèdent. — Parmi les inscr. non attiques, les

---

Eur. *Iph. A.* 862. *Phén.* 1273; ἔστασαν Soph. *El.* 723; je ne donne pas les exemples de ἔσταθι, ἑστάτω, ἕστατε : ce sont les *seules* formes attiques pour l'impératif (cf. Thom. Mag., p. 144 Ritschl : ἑστάτω Ἀττικοί, οὐχ ἑστακέτω); ἐφεστῶσιν Eur. *Bacch.* 319; ἑστάναι Soph. *Œd. R.* 703. *Ant.* 640. *Aj.* 117. *Phil.* 865. Eur. *Phén.* 87. *Med.* 887 (vers suspecté par Nauck). (*Rhes.* 92.) *Her.* 564. *Bacch.* 926. *El.* 344. *Fragm.* 892 et 948 (Nauck). Aristoph. *Paix* 896 et 897. *Ois.* 1308; ἑστώς (masc.) Esch. *Pers.* 686. *Eum.* 65. Soph. *Œd. R.* 565. 1047. *Ant.* 1113. *Trach.* 1170. *Aj.* 87. 1072. *El.* 1367. Eur. (*Rhés.* 302. 782.) *Phén.* 1409. *Iph. T.* 726. 1349. *Cycl.* 636. 639. 640. *Herc. fur.* 197; ἑστώς (neutre) — sur l'orthographe du nomin.-accus. sing., voy. *Bull.* III, p. 440 sqq. — Esch. *Prom.* 216. *Ag.* 1053. Soph. *Ant.* 1160. *Œd. R.* 633 (παρεστός; lisez παρεστώς?). *Phil.* 1340. *Fr.* 372 (Nauck). Eur. *Ion* 929. *Herc. f.* 205 (vers suspecté par Nauck). *Fr.* 385, 11. Aristoph. *Chev.* 564 (partie lyrique, παρεστός; lire παρεστώς?); ἑστῶσα Soph. *Œd. C.* 1030. 1111 (παρεστώσαιν; faut-il corriger παρεστώτοιν?). *Phil.* 734. Eur. *Hel.* 484;

b) D'autre part seulement : ἑστήκασι Eur. *Cycl.* 681. *Fr.* 994; — ἐπανεστήκῃ Aristoph. *Ois.* 554 (rhythme anapestique); — καθεστήκοι (καθεστήκει 1re *m. du* Laurentianus, suivant Nauck, qui écrit à tort καθεστήκῃ) Soph. *Aj.* 1074; — ἑστηκώς Eur. *Hel.* 438.

Pour toute cette question, voy. Κόντος dans le Λόγιος Ἑρμῆς, I, p. 17 et suiv.

deux suivantes sont intéressantes : *Syll.* nº 113 (époque d'Alexandre le Grand), l. 14 et 21 ἐκτίνειν, l. 17 τὴν... ἔκτεισιν, l. 35 ἐκτείσωσι, *Syll.* nº 313 (2e moitié du 2e s.), l. 6 προτέτεικεν ; les formes du verbe τίνω que présentent ces deux inscriptions ne doivent pas être différentes des formes attiques, et le parfait attique doit être aussi τέτεικα.

Φέρω. — Aux exemples cités *Rev. de ph.*, V, p. 179, pour la conjugaison de l'aoriste actif de ce verbe, on peut ajouter Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 123-4, l. 60-61 ἀπήνεγκαν (3e pers. du plur.). Veitch (*Greek verbs*, etc.) dit que la 3e pers. du plur. est *toujours* ἤνεγκαν chez les Attiques; *Rev. de ph.*, l. l., j'ai cité un exemple de ἀπήνεγκο[ν (voy. 675, 2) qui me semble devoir s'expliquer plutôt comme 3e pers. du plur. que comme 1re pers. du sing., mais, le passage étant mutilé, l'interprétation ne peut pas être sûre.

E. Syntaxe.

Je n'ai point étudié de près la syntaxe des inscriptions[1]. Je n'ai relevé qu'un petit nombre de faits isolés.

§ 54. — *Emploi du duel* (Wecklein, p. 13 sqq., *Rev. de ph.*, V, p. 163).

a) Aux exemples épigraphiques déjà connus qui se rapportent à l'emploi du *duel* ou du *pluriel* avec la forme δύο j'ajouterai les suivants (je ne m'occupe ici que des cas où δύο n'est pas précédé de l'article) :

1º Δύο avec le *duel* du substantif ou de l'adjectif[2] : 642 (Ol. 94), 7 et 10. 646, 16-7. 649 (avant 398/7), 9. 650, 3 (cf., l. 8, σταθμ]ὸν τούτοιν). 656, 15. 660 (390/89), 9 ; 11 ; 52 ; 63. 661, *d*, 28. 663, 10. 665, 12. 668, 19 et 26. 672 (376/5), 14. 677 (367/6), I, 31 et 34. 678, B, 25. 682, 11. 684, 10. 685, 6. 766 (peu après le milieu du 4e s.), 62-3. 790, *b*, 4 ; 16 ; 17.

2º δύο avec le *pluriel* du substantif (ou de l'adjectif) : 660 (390/89), 10 ; 21 ; 48. 661, *d*, 13. 663, 9. 664, 2. 672 (376/5), 21 ; 36 ; 46. 677, II,

---

1. Voy. diverses remarques : 1° chez Wecklein, XIII, nos 8-14 ; — 2° *Lap. test.*, ch. IV, ainsi que ch. III, aux mots ἄλλος, ἀπό, *Articulus*, *Attractio genetivi*, *Attractio temporis*, αὐτίκα μάλα, αὐτός, *Genetivus*, γραμματεύειν, *Dativus*, δέ, εἶναι, ἔμπροσθεν, *Ellipsis*, ἐπαινεῖν, εὔνοια, *Zeugma*, *Infinitivus futuri*, κατ' ἰδίαν, νέον, νικᾶν, ὅδε, ὑπέρ, ὡσαύτως, ὡς ὅτι, cf. p. 82-3, aux mots ἀσμένως, *Articulus*, δωρεάν, ἐγγυτάτω γένους, *Infinitivus finalis* ; — 3° *Rev. de ph.*, V, p. 158 sqq., aux mots *Article*, *Génitif*, *Datif*, θέα, μή, *Nominatif*, *Présent du participe*, *Superlatif*, σῴων, cf. p. 180 (ὡς ἄν, ἐάν..... εἴτε). — Cf. aussi plus haut, p. 69 (*ellipse* de ἢ μέν, τὸ μέν) et p. 90 (τρόπαιον ἱστάναι).

2. J'ajoute : « ou de l'adjectif », parce que, parmi les passages dont la liste suit, il y en a un certain nombre où, par suite d'une lacune, le substantif qui accompagnait δύο manque, mais où un adjectif, qui accompagnait également le substantif, a été conservé.

49. 678 (entre 378/7 et 367/6), B, 11; 29; 30; 35; 61. 682, 17. 697, 4. 698 (350/49), 23. 704, 25. 706, *b*, 11. 708, 3; 7; 28; 29. 710, 9. 711, 8. 713 (330/29), 6. 720 (320/19), A, II, 11. 721, B, II, 12; 16. 725, 25. 728, B, 4; 23. 729, B, 4. 731, B, 11-12; 19. 735, 25-6. 736, B, 10. 751, *d*, 10; 12. 755, 14. 766 (peu après le milieu du 4e s.), 23; 24; 28; 29; 30; 33; 34; 59-60; 98. 778, C, 21. 790, *b*, 6-7; 9; 17-18; 21; 26-7; 38; 44. 794 (356/5), *b*, 19; *d*, 74. 799, *b*, 33. 804 (334/3), *b*, 69. 817 (358/7), A, 23; 28; 30; B, 22; 25; 32. 818 (354/3), 18. 827, 13. 855, 3. 856, 5; 6. 1055 (345/4), 24. *Add.* 682 *c*, 8; 10-11; 11; 13; 13-14; 16; 18. 789 *b*, 56. 834 *b* (329/8), I, 13; 14; II, 20; 57; 68-9. 834 *c* (peu après la fin du 4e s.), 41; 56. Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 117-8 sqq. (329/8), fragm. α, l. 16; 46; 49; 53; 55; fragm. β, l. 51; 52; 54; 54-5; 55; 57; 58; 59; 62; 65; 65-6; 66; fragm. γ, l. 4; 5; 13[1].

Il résulte de ceci que la construction de la forme δύο avec le *duel* du substantif, très usitée au 5e siècle et au commencement du 4e, se rencontre jusqu'après l'an 341/40 (voy. plus haut, inscr. n° 766); que, d'autre part, la construction de la forme δύο avec le *pluriel* du substantif, qui se montre déjà vers la fin du 5e siècle (voy. Wecklein, l. l., et *Rev. de ph.*, l. l.), devient de plus en plus la construction ordinaire, à mesure qu'on avance dans le 4e siècle : à la fin du 4e siècle on n'en rencontre plus d'autre. D'après Keck, p. 42 sqq., δύο ou ἄμφω avec le *pluriel* du substantif ou du verbe se trouvent 3 fois chez Antiphon, 5 fois chez Andocide, 10 fois chez Isocrate, 26 fois chez Isée, 1 fois chez Lycurgue, 5 fois chez Hypéride, 93 fois chez Démosthène, 16 fois chez Eschine, 3 fois chez Dinarque; δύο ou ἄμφω avec le *duel* du substantif ou du verbe sont bien plus rares chez les orateurs : on en trouve 4 exemples chez Antiphon, 1 chez Lysias, 1 chez Isocrate, 3 chez Isée, 7 chez Démosthène.

b) La construction de la forme δυοῖν avec le *pluriel* est bien plus récente et ne se rencontre qu'à partir du milieu du 4e siècle : voy. 698 (350/49), 22 φι[α]λῶν δυοῖν, 741, *fg*, 4 στεφάνων δυοῖν, 799, *c*, 45 ναυσὶν II, 1054, 64 ὀρθοστάταις δυοῖν λιθίνοις[2]. — Δυοῖν avec le *duel* du substantif se trouve, outre les exemples épigraphiques déjà cités ailleurs, 1054

---

1. *Rev. de ph.*, V, p. 163, l. 21, les mots δύο μήλη sont à supprimer, ainsi qu'à la ligne suivante le renvoi 438, l. 100.

2. Les exemples suivants sont de nature différente : 794, *c*, 63-4 εἴκοσι καὶ δυοῖν ναυσίν, 1055, 3-4 ἑκατὸν πεντήκοντα δυοῖν δραχμῶν, Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 125-6, l. 73 ἑξήκοντα καὶ δυεῖν μεδίμνων. — Avec la forme δυεῖν, on n'a trouvé jusqu'ici que le pluriel du substantif (voy. Wecklein, p. 28, Keck, p. 46), ce qui tient sans doute tout simplement à cette circonstance qu'à l'époque où δυεῖν commença à être en usage, la construction du gén. de δύο avec le pluriel du substantif était devenue tout à fait courante. Remarquez encore *Add.* 834 *c* (peu après la fin du 4e siècle), 73 : ἐν δυοῖν (s.-ent. ἡμέραιν ou ἡμέραις) καὶ ἡμίσει (neutre) ἡμέρας.

(2e moitié du 4e s.), 37 δυοῖν ποδοῖν (cf. 42), 50 δυοῖν δακτύλοιν (cf. 55-6, 73-4, 83), *Add.* 834 *b*, II, 42 δυοῖν ἡμέραιν (cf. 24), Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 24 δυοῖν προτανείαιν, 34 δυοῖν ἡμέραιν, p. 121-122, l. 24 δυοῖν] μηνοῖν. — Chez les orateurs attiques, la forme δυοῖν est ordinairement construite avec le duel du substantif ; δυοῖν avec le pluriel se rencontre chez eux seulement à partir de l'an 362 (Keck, p. 47).

c) Quand le substantif est accompagné de l'article, l'idée de dualité peut être exprimée en grec, soit par l'addition de δύο, soit simplement par l'emploi du duel[1]. — J'ai noté seulement : d'une part 721, B, II, 17 τούτων (τῶν κρανῶν) τὰ δύο κεχ[α]λ]κωμένα, 731, A, 4 τ]ὰ δύο ΥΥ, 732, 2 τὰ [δ]ύο [ΥΥ, 736, A, 13 τὰ δύο ΑΑ, 736, B, 14 τὰς II (sans substantif), 766, 36 οἱ [μ]ὲν [δ]ύο (s. ent. ὀφθαλμοὶ) [ἀ]ρ[γυ]ροῖ, οἱ δὲ δύο χρυσοῖ ; d'autre part 706, *b*, 18 τὼ ἑτέ[ρ]ω et 742, A, 14 τοῖν χ]ειροῖν (restitution garantie par 744, B, 9); toujours τοῖν Θεοῖν, voy. ci-dessus, § 19.

d) Rev. de ph., V, p. 163, j'ai cité un exemple de Θεοῖν = τοῖν Θεοῖν, et un autre de ἐνῳδίω = ἐνῳδίω δύο (cf. Wecklein, p. 16, *C. I. G.*, 150, B, σφραγῖδε = *C. I. A.*, II, 652). Voici d'autres exemples analogues : 1° παραστάτα 803, *b*, 75, ὑποδερίδε 758, A, 21[2]; — 2° ταμίαιν (= τοῖν ταμίαιν) τοῖν Θεοῖν *Add.* 834 *b*, II, 75, Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 117-8 sqq., fragm. α, l. 35, 37, 58, fragm. β, l. 1, 29, 36.

La première série d'exemples (ὑποδερίδε, etc.) semblerait confirmer la remarque de G. Hermann (reproduite par Delbrück, *Die Grundlagen der griechischen Syntax*, p. 16), d'après laquelle l'omission de δύο à côté d'un substantif au duel n'aurait lieu que lorsqu'on veut marquer que les deux objets en question font la paire (δύο ἵππω, *duo equi*, ἵππω, *bini equi*, « une *paire* de chevaux »). — Dans la seconde série d'exemples (ταμίαιν, Θεοῖν), c'est l'omission de l'article qui est le fait intéressant, et les passages de cette sorte devraient peut-être plutôt être cités à propos de la syntaxe de l'article qu'à propos de la syntaxe du duel.

§ 55. — *Remarques diverses.*

1. Voici quelques exemples intéressants de l'emploi d'un verbe ou d'un attribut au *singulier*, à côté de plusieurs sujets : 804, A, *b*, 17 sqq. τριήραρχος Διόδοτος..., Κηφισόδοτος..., Ἀγνόδημος...; *Add.* 834 *b*, I, 49 ἔτεμεν Δημήτριος, Ἐργατίων, etc.; *ibid.* 59 ἤγαγε Καρίων, Ἀρτίμας, etc.; Ἐφημ.

---

1. Il est évident d'ailleurs que, dans des exemples comme quelques-uns de ceux qui vont être cités, τούτων τὰ δύο, οἱ μὲν δύο ἀργυροῖ, etc., c'est-à-dire *lorsque le substantif n'est pas exprimé*, l'addition de δύο est *nécessaire*, parce que c'est précisément δύο qui tient la place du substantif sous-entendu.

2. 766, 81, il est impossible de deviner si λ]αμπάδε était, ou non, précédé de δύο ; 728, B, 23 Köhler lit ἀνκοίνα (= ἀγκοίνα δύο), mais il me semble qu'on pourrait lire aussi ἄνκοινα.

ἀρχαιολ., 1883, p. 121-2, l. 30 ἐμίσθωσεν ὁ βασιλεὺς καὶ οἱ πάρεδροι. On remarquera que, dans ces divers passages, le verbe ou l'attribut *précède* le sujet, et c'est peut-être cette circonstance qui amène l'emploi du singulier; comp. en effet avec le dernier exemple le suivant : Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 123-4, l. 32-3 μισθωμάτων ὧν ὁ βασιλεὺς καὶ οἱ πάρεδροι... ἐμίσθωσαν.

2. La règle τὰ ζῷα τρέχει est, je crois, partout rigoureusement observée dans le nouveau tome du *Corp. Inscr. Att.*[1] : voy. 758, A, 14-15. 766, 8; 18. 779, 1. 794, *c*, 66-7; 100. 814, *a*, B, 33; 40. 817, A, 23; 24. 839, 10. 1054, 66; 91. *Add.* 834 *b*, I, 41; II, 4; 56-7. *Add.* 841 *b*, 9, etc.; cf. Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-20, l. 39, p. 125-6, l. 5 et 7. — Je n'ai noté aucun exemple qui fût contraire à la règle.

3. On sait que, sur les inscriptions, l'*attraction* du relatif dans des constructions comme ἀριθμὸς τριήρων ὧν οἱ τριήραρχοι ἔχουσιν est la construction ordinaire et qu'il est rare que l'attraction ne soit pas faite (*Lap. test.*, p. 45, *Attractio genetivi*). Ce qui est très remarquable, c'est qu'on trouve même : 809, *c*, 5-7 τριήρους, ἧς (= ἣν) ὡμολόγησεν καινὴν ἀποδώσειν, etc. (et ailleurs, dans la même inscription).

4. Dans l'inscr. 1055, 4 il est question d'un terrain loué à raison de 152 drachmes ἕκαστον τὸν ἐνιαυτόν : cet emploi de l'accusatif est fort remarquable; on sait que c'est le génitif qu'on emploie régulièrement en pareil cas (cf. 1058, 12-13 τοῦ ἐνιαυτοῦ ἑκάστου).

Voici un autre accusatif, qui me semble également fort difficile à expliquer : Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 123-4, l. 69-70 : κεφάλαιον τιμῆς κριθῶν... πραθεισῶν ἐκ τριῶν δραχμῶν τὸν μέδιμνον ἕκαστον (p. 125-6, l. 73-4, on pourrait croire qu'on trouve dans la même formule le *génitif*, κεφάλαιον τιμῆς πυρῶν τῶν ἑξήκοντα καὶ δυεῖν μεδίμνων..., πραθέντων ἓξ δραχμῶν τοῦ μεδίμνου ἑκάστου, mais ces génitifs sont sans doute une simple apposition à πραθέντων).

5. Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 123-4, l. 67-8, on lit : ἑκκαίδεκα μέδιμνοι τρι[ῶ]ν χοινίκων ἀπολείποντες (= δέοντες). Pape cite des exemples de λείπω employé en pareil cas chez Polybe. Voy. aussi l'emploi de λείπω mentionné par Wecklein, p. 41.

6. *Add.* 834 *b*, II, 6 on trouve ἐπὶ τῆς ἡμέρας employé au lieu de τῆς ἡμέρας, dans le sens de « par jour » (Pape et Krüger citent ἐπ' ἡμέρης ἑκάστης, Hérodote, 5, 117; mais, dans ce passage, on lit aujourd'hui ἐπ' ἡμέρῃ ἑκάστῃ, comme 2, 168. 4, 112. 5, 53).

---

1. Je n'ai point fait la même étude sur les deux volumes précédents, mais cependant, en les parcourant, je n'ai point remarqué d'exemple où la règle fût négligée.

7. La préposition ἐκ est employée pour marquer le *prix* dans l'exemple suivant : κεφάλαιον τιμῆς κριθῶν... πραθεισῶν ἐκ τριῶν δραχμῶν τὸν μέδιμνον ἕκαστον[1] (Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 123-4, l. 69-70). Cet emploi très remarquable de ἐκ est sans doute à rapprocher de celui de ἀπό dans des formules comme φιάλην ἀπὸ δραχμῶν ἑκατόν (*Lap. test.*, p. 44).

8. On sait que, d'après les curieuses études de M. Tycho Mommsen[2], les prosateurs attiques emploient généralement, pour rendre l'idée de « avec », la préposition μετά, rarement σύν, qui n'est fréquent que chez Xénophon et dans la langue poétique.

Je ne connais malheureusement que par le compte-rendu de Röhl[3] la dissertation de Geyer, *Observationes epigraphicæ de præpositionum Græcarum forma et usu* (Leipzig, 1880). D'après ce compte-rendu, il résulte du travail de Geyer que σύν ne se rencontre pas une seule fois dans la 1re partie du tome II du *Corp. Inscr. Att.*, laquelle comprend les documents officiels; or il est très remarquable que, dans la 2e partie de ce même t. II, c'est-à-dire dans les inscriptions non officielles, σύν est très fréquent. Pour ce qui est des inscriptions d'avant Euclide (t. I du *Corp. Inscr. Att.*), σύν s'y rencontre « plusieurs fois », dit Röhl, mais il n'ajoute pas si c'est, ou non, dans des inscriptions officielles.

L'usage des inscriptions attiques ne confirme donc que dans une certaine mesure la règle de Mommsen. De plus, il est très curieux que, dans la 2e partie du t. II du *Corp. Inscr. Att.*, σύν n'a jamais pour complément qu'un nom de *chose* et μετά toujours un nom de *personne :* voy. pour σύν 660, 68. 665, 1. 667, 12. 698, 24; 32. 718, 5. 733, A, 18. 752, 6; 15. 758, A, 24; 30; 38; 40. 814, *b*, 36. 816, 14. 818, 14; 16. 827, 12. 831, 1. 1054, 7; 11; 29-30; 43. *Add.* 834 *b*, I, 58, II, 47. 834 *c*, 8 (peu après la fin du 4e s.). Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 125-6, l. 5 et 8; — pour μετά 729, A, 6. 733, B, 14. 752, 12. 794, *d*, 21-22. 804, A, *a*, 35; B, *a*, 41; 80; *b*, 33. 823, 10. 841, 15. 842, 7 (commencement du 3e s.). *Add.* 789 *b*, 11 (et ailleurs, dans la même inscr.). J'ignore si, dans le t. I du *Corp. Inscr. Att.*, la même règle est observée pour l'emploi de σύν ou de μετά; je ne saurais dire non plus s'il y a des auteurs grecs qui la suivent.

9. Chez les prosateurs attiques, l'article n'est omis en général devant un substantif précédé de ὅδε ou de οὗτος que lorsqu'il s'agit d'individus ou d'objets *réellement présents*, qu'on *montre* du doigt (Krü-

1. Plus loin, p. 125-6, l. 73-4, dans la même formule, on trouve la construction ordinaire πραθέντων ἓξ δραχμῶν τοῦ μεδίμνου ἑκάστου.

2. Programme du gymnase de Francfort-sur-le-Main, 1874.

3. *Jahresbericht* de Bursian, 10e année, Compte-rendu sur l'épigraphique grecque pour les années 1878-1882, p. 4.

ger, § 50, 11, *Rem.* 22; Madvig, § 11, *Rem.* 1). Dans les inscriptions, on trouve l'article omis lorsque ὅδε accompagné d'un substantif sert à *annoncer* une *liste* d'objets : 779, 1 τάδ' ἐπράθη ἐδά[φη]; cf. 793, *f*, 9-11 τάσδε τριήρεις... π[αρε]λάβομεν, 795, *f*, 103-4 αἰχμά]λωτα τάδε παρελάβο[μεν σκ]εύη, 803, *e*, 36-7 εἶχον δ' ἐπὶ τὴν ναῦ[ν] σκεύη τάδε (de même 49-51, 79-80, 93-4, 104-6, etc.), 804, B, *a*, 79-80 τριήρε[ι]ς αἵδε ἐξέπλευσαν (de même *b*, 32-33), 807, *b*, 42 sqq. τριήρεις τάσδε ἱππηγοὺς εἰς πλοῦν δοθείσας, etc. (cité *Lap. test.*, p. 60), 807, *a*, 39-41 τ]άδε παρελάβομεν... σκεύη (de même 149-150 et 808, *b*, 82-3, 809, *b*, 46-7, etc.), 809, *c*, 1-3 τάδε εἰσεπράξαμεν χρήματα, et ainsi de suite[1]. Dans l'exemple suivant au contraire, l'article était ajouté dans un cas semblable : 795, *f*, 37 sqq. αἱ δὲ δύο τριήρει[ς αἵδε] ἐ[πὶ] Διοτίμου [διε]δικάσθησαν.

L'omission de l'article à côté de οὗτος renvoyant à ce qui précède semble bien moins ordinaire (voy. par exemple 793, *c*, 11 τῶν νεῶν τούτων, et ailleurs); j'ai noté 803, *b*, 38-9 τοπεῖα· τούτων τὰ ἡμίσεα τοπείων.

10. L'inscr. 1098 présente un exemple intéressant de l'infinitif de défense ou infinitif impératif; cette inscription est ainsi conçue : Ὅρος χωρίου κοι|νοῦ Εἰκαδείων· | μὴ συνβάλλειν | εἰς τοῦτο τὸ χω|ρίον μηθένα | μηθέν. Cet exemple est autrement concluant que les passages de décrets attiques où des propositions infinitives alternent avec des impératifs; ici l'infinitif est évidemment indépendant, dans les décrets on pourrait dire que les infinitifs dépendent de l'idée de ἔδοξεν exprimée au début.

11. On trouve, dans les inscriptions attiques, des exemples très hardis de l'infinitif de *but* (cf. *Lap. test.*, p. 83) : 1054, 84-5 κλίμακας ποιήτει ξυλίνας ἀναβαίνειν ἐπὶ τὰς μετόμνας. *Add.* 834 *b*, I, 13-14 πίττης δύο κ[ε]ράμια, τὰ ξύλα τὰ περὶ τὸ τεῖχος ἀλεῖψαι; II, 4 τάδε ἀνήλωται τὸν βωμὸν τοῦ Πλουτῶνος περιαλεῖψαι. *Add.* 834 *c*, 21 (peu après la fin du 4e s.) τριπτῆρες τέ(τ)ταρες τὰ ζεύγη ποτίζειν. Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 119-120, l. 49-50 χοῖροι δύο καθῆ[ραι τὸ ἱερ]όν.

12. L'inscr. 853, 13 présente un exemple *bien authentique*[2] de οὔτε employé au lieu de οὐδέ : ο]ὐκ ἐντελὲς οὔθ' ὑγιές.

13. Enfin voici un exemple intéressant de οὐκ employé au lieu de μή : *Add.* 841 *b* (396/5), 35 sqq. ἐξορκωσάτω .... συνηγορήτε(ι)ν τὰ δικαιότατα καὶ ο(ὐ)κ ἐάτε(ι)ν ο(ὐ)δένα μὴ ὄντα φρατέρα φρατρίζε(ι)ν (on peut dire que οὐκ ἐᾶν = κωλύειν est une expression toute faite, qui a été conservée sans changement, quoique ici la syntaxe ordinaire demande μή).

---

1. Cf. Thucydide, 2, 9, 1 : πόλεις δ' ἑκάτεροι τάσδ' ἔχοντες ξυμμάχους ἐς τὸν πόλεμον καθίσταντο, etc.

2. Cf. Krüger, *Griechische Sprachlehre*, 2e partie, 2e fascicule (*Poetisch-dialektische Syntax*), § 69, 64, A. 2 : « οὔ... οὔτε, μή... μήτε est *très douteux*. »

F. Vocabulaire.

§ 56. — Je ne ferai ici qu'une seule remarque. De même qu'on rencontre à chaque instant dans les inscriptions des mots qui manquaient jusque là dans les dictionnaires [1], de même il arrive aussi qu'on trouve dans les inscriptions attiques des mots que les dictionnaires attribuent au vocabulaire poétique ou au vocabulaire de la langue postérieure; il est fort probable que de pareils mots étaient parfaitement usités dans la langue courante et que, s'ils ne se rencontrent pas dans les ouvrages de prosateurs attiques qui nous sont parvenus, c'est là un pur effet du hasard.

Ainsi j'ai noté :

Ἀσπιδίσκη 676. 713. 751, et ἀσπιδίσκιον 733 (pour ces deux mots, Pape ne cite que des auteurs postérieurs); — ἀμπέχονον 751. 754. 757. 758 (Pape ne cite que Théocrite pour cette forme, à côté de laquelle existait ἀμπεχόνη); — λήϊον (λῆον?) 678, A, I, 15 : στέφανος ἀπὸ ληΐων (Pape cite seulement des exemples d'Homère, d'Hésiode, d'Hérodote, d'Aristote et d'auteurs postérieurs); — νοτόθεν 600. 777. 781. 821 (mot de la langue postérieure, suivant Pape); — μελίϊνος *Add.* 834 *b*, II, 19, et μελέϊνος Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 125-6, l. 11; 12; 13 (pour la première forme, Pape cite les scholies d'Homère, pour l'autre il cite Théophraste); — πτελέϊνος Ἐφ. ἀρχ., p. 125-6, l. 11 et 12, et πτελείϊνος (cf. § 2, *a*) *Add.* 834 *b*, II, 15 sqq. (Pape ne cite que Théophraste); — δρύϊνος Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1883, p. 125-6, l. 12 (exemples de poètes chez Pape); — ἐλάϊνος *ibid.*, p. 121-2, l. 51 (Pape : Iliade, prose postérieure).

Ces faits suffisent, je crois, pour montrer combien il est téméraire bien souvent d'affirmer comme une chose certaine que tel ou tel mot, latin ou grec, était étranger à la langue de telle ou de telle époque, simplement parce que ce mot ne se rencontre pas dans les œuvres de cette époque qui sont parvenues jusqu'à nous.

§ 57. — Je citerai, pour finir, des exemples épigraphiques de ἵνα pris dans le sens de *ubi* et de ἄχρι; l'un et l'autre est, comme on sait, assez rare chez les prosateurs attiques, chez qui l'on trouve plutôt οὗ et μέχρι [2] : ἵνα 667, 13; 14; 21 (385/4). 668, 4; 6; 8; 10-11; 22; 24.

---

1. Voy. l'ouvrage récent de St. Koumanoudis : Συναγωγὴ λέξεων ἀθησαυρίτων ἐν τοῖς ἑλληνικοῖς λεξικοῖς (Athènes, 1882).

2. Wecklein, p. 51, XXII (ἄχρι, μέχρι), *Rang.*, I, 156 est une faute d'impression : c'est 256 qu'il faut lire.

669, 6. 673, 26. 678, A, II, 9. 679, 25; 27; 28. 698, 18; 19 (350/49). 701 (344/3), I, 64; 65; 74; 77; 79 (οὗ 766, 15. 751, A, *b*, 10); — ἄχρι *Add.* 834 *b*, I, 25; 34; 48 (329/8).

NOTE

Pour plusieurs des questions traitées dans cet article, des textes épigraphiques déjà cités, d'après d'anciens recueils, soit par Wecklein, soit par moi dans des travaux antérieurs, se lisent maintenant dans le nouveau volume du *Corp. Inscr. Att.* Voici la liste de celles de ces inscriptions que j'ai pu retrouver dans le volume de M. Köhler (les nos placés après le signe = sont ceux du *Corp. Inscr. Att.*) :

C. I. G.

nos 93 = 1055
103 = 1059
110 = 987
150 = 652
151 = 667
155 = 754
158 = 814
159 = 824
162 = 780
172 = 944
235 = 972

Rangabé

nos 834 = 642
839 = 682
843 = 649
848 = 742
849 = 728
850 = 736
857 = 818
858 = 827
859 = 673
863 = 758
881 = 768
960 = 965
1001 = 947
1002 = 996
1163 = 943
1247 = 987
1254 = 866
1258 = 991
1274 = 1001
1275 = 1007
1276 = 1026
1280 = 995
1281 = 1010
2337 = 672
2351 = 1013
3350 = 1030

Eph. A.

nos 42 = 736
2751 = 1138
3368 = 661
3419 = 1029

Eph. A. N.

n° 118 = 842

Brit. Mus.

nos 13 = 1059
29 = 652
32 = 675
33 = 656
34 = 754
36 = 780

Tab. Nav.

nos I = 789
II = 791
III = 792
IV = 793
V = 795
VI = 796
VII = 800
VIII = 801
IX = 802
X = 803
XI = 807
XII = 810
XIII = 808
XIV = 809
XV-XVI = 811
XVII = 812

Ἀθήναιον

V, p. 526 = 868
VII, p. 87 = 766

Bull.

II, p. 420-441 = 835-836
III, p. 70 = 844
V, p. 362 = 872

Mitth.

V, p. 44 = 794

Ross, Demen.

IV = 943

Le fragment Böckh, *Staatsh.*, II, p. 312, cité *Rev. de ph.*, V, p. 159 = *C. I. A.*, II, 708 ; à la même page est cité le fragm. *Arch. Zeitung*, 1854, p. 463 : ce fragment se trouve aujourd'hui *C. I. A.*, II, 781.

O. Riemann.

AD APULEI METAMORPHOSES[1]

Lib. I, cap. 2. « *Ac dum is ientaculum ambulatorium prataque ore in latus detorto pronus affectat.* » — Adnotat haec editor : « Post *prataque* add. *pterit* supra lineam manus secunda in F (codex Laurentinianus, LXIX, 2). » Lectio Eyssenhardtii hiatu laborare videtur et scribendum : *prataque* QUA *praeterit — pronus adfectat.* Oudendorpius scribebat : ientaculum ambulatorium, prata qua praeterit.

Cap. 3. « *Tunc ego in verba fidentior : Heus tu, inquam, qui sermonem ieceras priorem, ne pigeat te vel taedeat reliqua pertexere. Et ad alium : Tu vero* cet. » — Verba : *et ad alium* causa sunt, ut suspicer scriptum fuisse, quod concinnius est : *Heus tu, inquam* EI *qui sermonem iecerat priorem, ne* e. q. s.

Cap. 6. « *Diffletis paene ad extremam captivitatem oculis suis.* » Procul dubio cum Scaligero scribendum : *caecitatem.*

Cap. 10. « *Quoad mutua cohortatione consone clamitarent, quam sanctissime deierantes, sese neque ei manus admolituros et si quis aliud cogitarit, salutare laturos subsidium.* » — Pro : *si quis aliud,* lege : *si quis alius* id *cogitarit.*

Cap. 13. « *Quod vulnus quam maxime patebat spongia offulciens Panthia,* e. q. s. » — Sunt verba sensu carentia; scribendum : QUA *maxime patebat,* i. e. locus, ubi *pator*[2] vulneris, ut cum Apuleio loquamur, vastissimus erat.

Cap. 17. « *Ecce ianitor fidelissime comes et pater meus et frater meus.* » — Molesta dittographia « *et pater meus* » cum Salmasio et Oudendorpio removenda. Nil causae est, cur Aristomenes Socraten contubernalem suum (cf. c. 6) « *patrem* » salutet.

Lib. II, cap. 2. « *Et statim rubore suffusus reiecto capite restiti.* » — *Reiciunt* caput qui contumaciter adversarium intueuntur, qui vero timidi alterius oculos evitant *deiciunt* caput. cf. Metam., III, 2 : *et quamquam capite in terram, immo ad ipsos inferos iam deiecto moestus incederem.* IV, 35. *cuncti — deiectis capitibus domuitionem parant.* Apuleius de Magia, cap. 7 : *pecudibus os humile et deorsum ad pedes deiectum.*

Cap. 4. « *Facies quattuor pinnis explicitis ingressu pilae volubilis instabile vestigium plantis roscidis decitantes nec ut maneant inhaerent et iam volare creduntur.* » — Locus ab aliis aliter temptatus. Describuntur simulacra Victoriae. Verbum : « *decitare* » nusquam nisi hoc loco legitur; intrepretantur « *festinare* ». « *Plantae roscidae* » optime dicetur de dea marina, non ita vero de Victoria. Roscidus est epi-

1. Edidit Fr. Eyssenhardt. Berolini, 1868.
2. Cf. c. 19 : « Et iugulo eius vulnus dehiscit in profundum patorem. »

theton Aurorae et Iridis. Equidem ita locum constituo : *Facies—instabile vestigium plantis* ROSEIS LIBRANTES *nec* e. q. s. « *Plantas roseas* » ita interpretor, ut signa aut coloribus fuerint infecta aut marmore ipsa natura variato confecta. Cf. II, 17, *palmula rosea.* IV, 31, *plantae roseae.*

Cap. 8. « *Quod nefas dicere neque sit ullum huius rei tam dirum exemplum.* » — Immo : *huius rei tam dir*AE.

Cap. 9. « *Quid... cum* (capillorum nitor) *guttis Arabicis obunctus et pectinis arguti dente tenui discriminatur et pone versum coactus amatoris oculis occurrens ad instar speculi reddit imaginem gratiorem.* » — Capillorum superficies levigatur unguento, pectine et ordinatione. Legendum igitur : *discriminatus*. Hildebrandius adnotat : « *discriminatur et* F 3. L et edd. vet. In ceteris inveni *discrimatus* ». Idem iam edidit Oudendorpius.

Cap. 12. « *Ad haec ego subiciens : sunt, aio, prima huiuscemodi divinationis experimenta.* » Lipsius et Colvius pro : *prima,* coniecerunt : *priva.* Lucius, ut qui cupide omnia mira affectet, iocos Milonis non probat, artemque divinandi ex quamlibet tenuibus rebus, vindicat. Lego : *Sunt, aio,* PARVA *prima huiuscemodi divinationis experimenta.*

Lib. III, cap. 4. « *Sed si paulisper audientiam publicam mihi tribuerit humanitas.* » — *Humanitas* requirit adiectivum. Restitue ergo *publica mihi tribuerit humanitas.* Male librarius litteram *m* bis posuit.

Cap. 19. Miror adhuc edi « *flagrantibus papillis* » quam lectionem iam Oudendorpius in *fragrantibus* mutarat. In optimo Ms. est *fraglantibus.* Non papillae « *quae prae nimia libidine calent et intima venere uruntur* » (Hildebrand) alliciunt amatorem, sed sinus suavem odorem emittens. Item c. 20 male ex F « *puerilis* » reductum est cum luce clarius Martialis, IX, 47, veram lectionem ostendat, ubi eisdem fere verbis legitur : *Fessus mille modis illud puerile poposci.* Saepius Eyssenhardtius nimis religiose auctoritatem Codicis F secutus, optimas superiorum editorum lectiones neglegit. Exemplo sit l. IV, c. 12 : *enimvero Alcimus sollertibus coeptis secundum secum fortunae nutum non potuit adducere. Secundum* inseruit editor, in Mss. legitur : *eum.* Editio maior Hildebrandii veram et simplicem habet lectionem. *Enimvero Alcimum sollertibus coeptis tam saevus* (malim : *scaevus,* cf. c. 19 scaevus eventus) *fortunae nutus non potuit abducere.* Si Eyssenhardtii lectio vera esset, in initio sententiae non : *enimvero,* sed : *neque* vel *nec magis,* scripsisset Apuleius.

Lib. IV, cap. 16. « *Jubet novalibus suis confestim bestiam ire* (Eyss. « *ire** (aut *t* aut *nt* fuit) F » Fortasse scribendum : *immitterent*) *iubet*

summa cum diligentia reportari. » — Melius scribetur : D*eportari* nisi et hic legendum : D*eportarent.*

Cap. 21. « *Et ecce plurimi iam timore discusso certatim gladios etiam de proximo congerunt.* » Eyssenh. « *egerūt* F. » Pro CON*gerunt* suspicor : IN*gerunt.*

Cap. 23. « *Nec mora cum latrones ultra anxii atque solliciti remeant, nullam quidem prorsus sarcinam vel omnino licet vilem laciniam ferentes sed tantum gladiis totis manibus immo factionis suae cunctis viribus unicam virginem advehebant.* » — Oudendorpius : « Sicco pede interpretes hunc locum transiliunt. Mihi nequaquam sanus videtur. » Deinde « sanat » verba mutando *unicam* in *cinctam.* Melius mendum vidit vir doctus, quem adfert Oudend., qui scripsit : *sed tantum totis gladiis, totis manibus* e. q. s. Mihi verum videtur : *sed tantum tot gladiis, tot manibus, immo* e. q. s.

Haarlemi in Hollandia.

J. VAN DER VLIET.

PLAUTE, *Mercator,* 6-7.

Les mss. donnent ceci (qui s'applique à diverses divinités) : « Quos pol ego credo *humanis* querimonias (-iis CDF) Non tanti facere, quid *uelint aut quid* non uelint.» Au lieu de *uelint aut quid* B donne *uelin uelintque,* mais, au vers 5, ce ms. a *au* intrus devant *narras,* ce qui vient d'une correction fourvoyée rétablissant *aut.* Le vers 7 doit donc être lu comme dans CD. Le changement effectué par M. Goetz (c'est le vers 16 dans son édition), d'après Camerarius, est inutile : le premier *uelint* fait très régulièrement deux brèves. — Au vers 6, on corrige *humanas* pour le sens, puis, comme le vers reste boiteux, on propose d'allonger *pol* en *edepol* ou d'interpoler un *quidem.* Mais la méthode veut qu'on porte le remède là où est le mal. Le mot fautif est *humanis* : de quel droit ouvrir un trou ailleurs, exprès pour y mettre une cheville? — L'auteur de cette partie du prologue (elle n'est pas de Plaute très probablement) avait dû mettre *humanitus*[1]. Le mot signifie *de la part des hommes,* comme *diuinitus* signifie *de la part des dieux.* S'il n'y a pas d'autre exemple où cette acception soit si nette, il ne faut pas s'en étonner. On dit souvent que les êtres d'ici-bas reçoivent quelque chose *diuinitus;* on a plus rarement l'occasion de montrer les dieux, comme ici, recevant quelque chose *humanitus.* — Si cui quid *humanitus* acciderit, si quelqu'un ressent les effets de la condition humaine : le sens primitif s'entrevoit encore. Vrsi *humanitus* strati, des ours placés dans une posture humaine : le sens est changé. Mais *diuinitus* subit un changement tout semblable dans ces mots de Cicéron (*Post reditum ad senatum,* 30) : hominibus de me *diuinitus* meritis.

LOUIS HAVET.

1. Le sujet de *uelint* est compris logiquement dans *humanitus.* Cf. la note de Brix sur le *Miles,* vers 187.

LATINA ET GRAECA VARIA

Les remarques suivantes m'ont été suggérées par la lecture d'un mémoire que M. W. Fröhner vient de publier sous le titre de *Kritische Analekten* dans le *Philologus*, Supplément V. Généralement, il est difficile de lire de suite une longue série de conjectures; mais celles de M. Fröhner sont présentées avec une concision si frappante et elles sont la plupart du temps si sensées et si évidentes, qu'on suit l'auteur sans se lasser jusqu'au bout des cent numéros qui composent l'article. Il m'est arrivé quelquefois, rarement et par exception, de ne pas partager son avis; tout en continuant la lecture, j'ai marqué mon dissentiment à la marge des pages, et ce sont ces notes marginales que je recueille ici, non pour trouver l'auteur en défaut, mais pour rendre hommage à un travail dans lequel une rare sagacité s'allie à la science la plus variée et la plus solide.

I. Nous trouvons à la page 25 la description d'un relief représentant Mars, qui vient venger la mort de son fils Cycnus, et Hercule, qui ne recule pas devant le dieu. Avant de se combattre, ils échangent les vers suivants :

> ***Mars :*** **Adesse ultorem nati m[e] credas mei.**
> ***Hercules :*** **Virtus nusqua(m) terreri potest.**

Sous le mot MEI, on lit les 3 lettres TOR. Je crois que l'on peut compléter le discours de Mars et combler en même temps la lacune qui se trouve au commencement du deuxième vers en écrivant : [mori]tor. Si ce verbe suit la 4e conjugaison et allonge la voyelle *i*, cet archaïsme répond à la facture des trimètres tout chargés de spondées : « *In scœnam magno cum pondere missi.* »

II. Ausonius. — *Technopœgnion*, XII, 23-25 :

> **Ansis cincta duabus erit cum iota, leges Θ.**
> **In Latio numerus denarius Argolicum X.**
> **Hæc gruis effigies Palamedica porrigitur Φ.**

Il est évident que, dans le premier de ces vers, il faut, avec M. Fröhner, substituer Φ à Θ; mais il me semble tout aussi évident qu'il est impossible d'écrire, dans le troisième vers, *porrigitur* Z : disons mieux, on peut écrire ainsi, mais jamais on ne pourra le prononcer. *Zêta* est de deux syllabes, et le vers demande un monosyllabe. La correction est forcée : en fait de lettres grecques dont le nom n'a qu'une syllabe, il ne reste que F, c'est-à-dire Fαῦ. L'épithète *Palamedica* convient à une lettre qui faisait partie de l'alphabet primitif. Dans le vers suivant, il est question d'une autre lettre tombée en désuétude, le Koppa, devenu le Q des Latins.

Pour ce qui est de la figure, il faut y mettre un peu de bonne volonté; la ressemblance avec une grue y serait à peu près, si la partie supérieure de la barre verticale, qui doit figurer le cou, allait obliquement de l'arrière de la tête au long bec à l'extrémité antérieure du petit corps.

III. Luxorius dans le Recueil de Riese, n. 287 :

Quos olim puer in foro paravi
versus ex variis jocis reductos
(illos scilicet unde me poetam
insulsum puto quam magis legendum)
nostri temporis *ut amavit* ætas,
in parvum tibi conditos libellum
transmisi.

Je ne pense pas que le poète ait écrit *haut amabit ætas* : ce serait là plus que de la modestie, et de quel front Luxorius adresserait-il à Faustus des vers que, de son propre aveu, personne ne voudra lire? Je crois que la parenthèse embrasse trois vers et j'écris :

illos scilicet unde me poetam,
insulsum, puto, quam magis legendum,
nostri temporis autumavit ætas.

Le deuxième de ces trois vers est assez singulièrement tourné, l'adjectif *insulsum* étant placé, pour plus de relief, en tête de la phrase par une inversion violente. L'auteur dit que ses contemporains ont jugé, d'après ses premiers essais, qu'il était poète, non pas grand poète, sans doute, mais cependant préférable aux *poetæ insulsi.*

IV. Pline, XXXV, 102-104, dit en parlant d'un célèbre tableau de Protogène :

« In ea canis mire factus ut quem pariter et casus pinxerit. » J'aimerais mieux « *pariter ars et casus* ». On connaît l'histoire de l'éponge dont la trace imita heureusement l'écume : « fecitque in pictura fortuna naturam ». Plus tard, le peintre Néalkès se servit du même procédé pour rendre l'écume d'un cheval, et Pline dit à ce sujet : « Ita Protogenes monstravit et fortunam. » Presque tous les mss donnent *fortuna;* je propose : *monstravit uti fortuna.*

V. *Anth. Pal.*, XVI, 147. Le poète décrit un tableau représentant Andromède délivrée par Persée; en voici le dernier distique :

Χὰ μὲν ἀπὸ σκοπέλοιο χαλᾷ πόδας ἠθάδι νάρκᾳ
νωθρόν· ὁ δὲ μναστὴρ νυμφοκομεῖ τὸ γέρας.

Je ne pense pas qu'il suffise de ponctuer après πόδας, afin de rattacher νωθρόν à γέρας : les mots ὁ δὲ viendraient trop tard. Le mot πόδας doit faire place à δέμας.

VI. *Anth. Pal.*, XVI, 361 :

Μοῦνος δὴ νίκης γέρας ἄρνυσαι· ἦ παρὰ πᾶσι
δόξαν ἔχεις ἀέθλων ἆθλα λιπεῖν ἑτέροις.

J'avoue que la conjecture λέπειν ἑτέρους ne me sourit pas. Je cherche la faute ailleurs, et j'écris : ἀέθλων λοῖσθα λιπεῖν ἑτέροις.

VII. *Anth. Pal.*, IX, 752 :

Εἰμὶ Μέθη τὸ γλύμμα σοφῆς χερός, ἐν δ' ἀμεθύστῳ
γέγλυμμαι· τέχνης δ' ἡ λίθος ἀλλοτρίη.

Il est très vrai que le texte cloche, mais au lieu d'écrire ἀλλοτρίης, je change ἡ en οὐ : « la matière n'est pas indigne de l'art. »

VIII. Inscription de Fréjus dans les *Epigrammata* de Kaibel, n. 579 :

Τὸν τάφον ἠργάζοντο γεραιοτέροις, ὁ δὲ δαίμων
νήπιον ἀντεβόλησ' ἑπταετὲς κλίματι.

Il me semble que ἑπταετεῖ καμάτῳ se comprendrait mieux.

IX. Voici maintenant quelques textes dont je veux défendre la leçon contre les conjectures de M. Fröhner.

Valerius Flaccus dit dans ses *Argonautiques*, IV, 308, d'un athlète vaincu au pugilat :

Jam tempora manant
sanguineæque latent aures.

Latent n'a pas besoin d'être changé en *patent* : les oreilles d'Amycus sont cachées par le sang qui les couvre.

Je ne vois pas non plus pourquoi « *raucis immunia* rura cicadis » (Nemesianus, *Ecl.*, I, 2) aurait besoin de correction.

Anthol. lat., n. 242 (Riese) :

Temporibus lætis tristamur, maxime Cæsar,
non uno amisso (quod gemo) Vergilio;
Sed vetuit relegi, *si tu patiere*, libellos
in quibus Ænean condidit ore sacro.

Les mots *si tu patiere* veulent dire : « Si tu ne t'opposes pas à cette défense. » Il n'y a rien à changer.

Einhard cite dans la *Vita Karoli magni*, 16, ce dicton byzantin :

Τὸν Φράγκον φίλον ἔχοις, γείτον' οὐκ ἔχοις.

Il faut se garder de faire de ce vers un trimètre régulier; c'est un choliambe dans lequel les syllabes accentuées tiennent lieu de syllabes longues.

HENRI WEIL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

PHILOLOGIE GRECQUE

Beiträge zur Historischen Syntax der griechischen Sprache, publiés par M. Schanz. Fascicule 4e : *Entwickelungsgeschichte der Absichtssätze*, par Ph. Weber ; 1re partie : *Von Homer bis zur attischen Prosa*. — Würzburg, Stuber, 1884 ; vii et 138 p. in-8.

Ce fascicule fait partie d'une série d'études publiée sous la direction de M. Schanz et dont trois fascicules avaient déjà paru : *Die Präpositionen bei Polybius*. par Fr. Krebs ; — *Ueber den Dual bei den griechischen Rednern*, par St. Keck ; — *Geschichtliche Entwicklung der Constructionen mit πρίν*, par J. Sturm. D'autres élèves de M. Schanz préparent d'autres études du même genre, portant également sur des points particuliers de la syntaxe grecque. Le but de tous ces travaux est de réunir les matériaux nécessaires pour une histoire de la syntaxe grecque depuis Homère jusqu'à Aristote, que M. Schanz se propose d'écrire lui-même et dont il promet la publication d'ici à un espace de huit ans.

Le travail de M. Weber, à la rédaction duquel M. Schanz a personnellement collaboré, traite de la syntaxe des propositions finales chez Homère, Hésiode, dans les hymnes homériques, chez Pindare et les autres lyriques, chez les tragiques et chez Aristophane, enfin chez Hérodote et Hippocrate. Le développement historique de ces propositions est étudié d'une façon très minutieuse et, autant que je peux voir, très exacte. L'auteur distingue une première période, représentée par Homère, Hésiode et les lyriques, une seconde, représentée par les tragiques et Aristophane, une troisième, représentée par les prosateurs ioniens, et il montre les différences qui apparaissent entre l'usage de ces trois époques, ainsi qu'entre l'usage des divers auteurs particuliers, en ce qui touche l'emploi des différentes conjonctions finales, de la particule ἄν accompagnant ὡς ou ὅπως, de μή tout seul ou de ἵνα μή, ὡς μή, etc., pour marquer une intention *négative*, des différents modes (subjonctif, optatif, indicatif) qu'on rencontre dans les propositions finales, de ὅπως sans proposition principale exprimée (ce qui se rencontre pour la première fois chez Eschyle), enfin en ce qui concerne la *place* de la proposition finale, qui à l'origine *suivait* toujours la proposition principale et se trouve pour la première fois placée avant elle dans un fragment de Solon, puis plusieurs fois chez Eschyle.

Outre ces résultats, je signalerai comme particulièrement intéressantes les pages où l'auteur essaie de montrer comment μή, ὡς, ὅπως, ἵνα, ὄφρα ont pu arriver à prendre le sens final ; les explications qu'il propose pour résoudre cette difficulté sont ingénieuses et paraissent vraisemblables. Je serais moins disposé à le suivre dans d'autres considérations qui me semblent plus ou moins obscures et hypothétiques : ainsi ce qu'il dit du sens primitif de ἄν (κεν) et de la question de savoir s'il est *logique* ou non de joindre ἄν (κεν) aux conjonctions finales ὡς et ὅπως (p. 36 sqq.) me semble à la fois subtil et confus. Nous ne savons absolument rien du sens originel de ἄν; mais, si l'on s'en tient à la simple constatation des faits, on voit que, dans la langue homérique, le subjonctif, *avec ou sans* ἄν (κεν), s'emploie à

peu près dans le même sens que l'indicatif futur[1]. Dans la langue postérieure, cet emploi disparaît pour les propositions principales, mais se conserve dans les propositions relatives, conditionnelles et temporelles ; or, les conjonctions finales ὡς et ὅπως étant en réalité des particules relatives[2], il me semble tout naturel que ἄν *puisse* accompagner ces conjonctions prises dans le sens final, quoiqu'il soit naturel aussi que ἄν puisse en manquer pareil cas, puisqu'il peut manquer aussi, dans la langue homérique, lorsque c'est dans la proposition principale que le subjonctif est employé dans un sens voisin du futur. Cette explication ne me semble nullement en contradiction avec ce fait que, chez Homère, ἄν (κεν) à côté d'une conjonction finale est encore une exception.

M. Weber a également eu tort, selon moi, de faire rentrer dans son travail les propositions commençant par ὅπως ou μή et dépendant de verbes signifiant *craindre* ou de verbes signifiant *prendre garde*, *veiller à ce que*, etc. Cet emploi de ὅπως ou de μή a une origine commune avec l'emploi final des mêmes particules, je n'en disconviens pas ; il n'en est pas moins vrai que, dans l'usage, la proposition avec ὅπως ou μή exprime en pareil cas, non le *but*, mais l'*objet* ou le *complément* nécessaire du verbe principal[3] ; ce sont là des propositions objectives, ou complétives, ou substantives, selon le nom qu'on voudra leur donner, ce ne sont pas des propositions finales.

Je reprocherais, en somme, au travail de M. Weber un peu de subtilité dans les considérations générales par où il débute. Au contraire, la partie où il se borne à exposer les faits me paraît solide et d'une utilité réelle. L'ouvrage promis par M. Schanz sur l'histoire de la syntaxe grecque sera accueilli avec reconnaissance par tous les hellénistes; en attendant, il faut applaudir aux travaux préparatoires qui doivent rendre possible cette grande entreprise. O. R.

Sophocles, *The plays and fragments*, with critical notes, commentary and translation in English prose, by R. C. Jebb, Part I : *The Œdipus Tyrannus* (Cambridge, University Press, 1883). — xcviii et 327 p. in-8.

Cette édition de l'Œdipe-Roi me paraît tout à fait digne d'être remarquée. Elle se recommande aux philologues de profession par des collations personnelles du *Laurentianus* (L), du ms. de Paris A et de 11 autres mss., ainsi que par plusieurs conjectures nouvelles, dont quelques-unes méritent tout au moins un sérieux examen ; elle se recommande d'autre part aux étudiants et à tous les amis de Sophocle par l'abondance des secours qu'elle fournit pour faciliter l'intelligence du texte.

En regard du texte grec est placée une traduction très soignée, généralement exacte au fond, quoiqu'elle ne soit pas toujours littérale, et qui rend avec vivacité le mouvement dramatique de l'œuvre elle-même. Le

---

1. M. Tournier admet que ἄν ajoute à une forme modale quelconque à peu près la même idée qu'on pourrait rendre par les mots « *le cas échéant* » ; cette explication est nécessairement hypothétique, mais elle me paraît bien rendre compte de tous les emplois de ἄν.

2. *Iliade*, B, 362 κρῖν' ἄνδρας... κατὰ φρήτρας..., ὡς φρήτρη φρήτρηφιν ἀρήγῃ, mot à mot « *par lequel moyen* (sens primitif : *par ce moyen*, le relatif étant à l'origine un pronom démonstratif) chaque race *viendra en aide*, etc. »

3. Dans une phrase comme *rogo te ut venias*, *ut tecum colloquar*, la 1re proposition avec *ut* est complétive, la 2e est finale.

commentaire développé placé au bas des pages témoigne que l'auteur est à la fois un homme de goût et un homme qui sait le grec ; le sens des mots, les tours remarquables sont expliqués au moyen de rapprochements nombreux ; là où le sens ou bien le texte est douteux, les différentes leçons ou interprétations proposées sont discutées avec soin (celles de ces discussions qui seraient trop longues sont mises en appendice à la fin du volume) ; enfin, quoiqu'il y ait des réserves à faire sur le texte ou l'explication de certains passages, l'auteur a en tout cas ce mérite, qu'il laisse rarement passer une difficulté de grammaire ou de sens sans chercher consciencieusement à l'éclaircir. Enfin le volume contient une intéressante introduction littéraire, et une étude sur les mètres lyriques de la pièce, étude où l'auteur se borne du reste à résumer les travaux de J. H. H. Schmidt.

Pour ce qui est de la constitution du texte, les principes de critique, d'ailleurs très généraux, que l'auteur expose dans son introduction me paraissent fort sages ; je n'ai pas eu le loisir d'examiner son texte d'assez près pour pouvoir juger de la façon dont ces principes sont appliqués. Toutefois il ne me semble pas qu'on puisse lui reprocher d'admettre trop facilement des conjectures; il pécherait plutôt par excès contraire : j'ai relevé plusieurs passages où la leçon des mss., défendue par M. Jebb, ne me semble pas admissible. J'ai aussi pu remarquer que le texte était un peu arriéré en ce qui concerne les questions d'orthographe attique : on sait aujourd'hui que les formes de duel féminin ταῖν, αἶν, etc., sont étrangères au dialecte attique[1] ; οἰκτείρω aurait probablement dû être remplacé par οἰκτίρω, ἔτισεν certainement par ἔτεισεν, εὕρισκον par ηὕρισκον, θνήσκω par θνῄσκω, πέρα par πέρᾳ, orthographe de L lui-même au vers 74 (cf. l'Hérodien de Lentz, I, p. 490), etc. D'autre part les détails donnés par M. Jebb sur les mss. (Introd., p. LIV sqq.) ne sont pas suffisants ; il ne parle pas assez de l'autorité qu'il faut attribuer à chaque ms. ou à chaque groupe de mss. ; il dit bien que L a plus de valeur que les autres mss., sans qu'on puisse cependant le considérer comme leur archétype, puis, dans un autre passage, il annonce pour plus tard une étude sur le classement des mss. de Sophocle : mais, en attendant, le lecteur ignore absolument quels sont les principes d'après lesquels M. Jebb établit son texte en cas de désaccord des mss. Enfin je regrette qu'il ait cru ne devoir donner, dans les notes critiques placées au bas des pages, que les variantes les plus importantes, en laissant de côté toutes les fautes de copie ; je crois que son livre eût beaucoup gagné en importance scientifique si, pour le *Laurentianus* du moins, il avait ajouté en appendice, à la fin du volume, toutes les variantes négligées dans l'annotation critique.

J'ai remarqué avec étonnement que M. Jebb, qui cite souvent, dans ses notes critiques, diverses éditions anglaises ou allemandes de Sophocle, ne paraît pas connaître l'édition de M. Tournier.

Malgré les critiques qu'on peut adresser à ce premier volume, il nous fait bien augurer de l'édition de Sophocle entreprise par M. Jebb; on peut espérer que ce sera une publication qui fera honneur à l'érudition anglaise.

O. R.

---

1. M. Jebb, qui cite souvent le livre de Curtius sur le verbe grec, dont il paraît s'exagérer l'autorité en matière de dialecte attique, ne mentionne guère les travaux spéciaux relatifs à cette question, à l'exception du Λόγιος Ἑρμῆς de Kondos ; je ne crois pas qu'il cite même les *Curæ epigraphicæ* de Wecklein.

The Phaedo of Plato, edited with introduction, notes and appendices by R. D. Archer-Hind (Londres, Macmillan, 1883). — vi et 198 p. in-8.

Le but de cette édition est d'éclaircir les difficultés philosophiques que la lecture du *Phédon* peut présenter aux étudiants. Une introduction très développée traite de la portée philosophique du dialogue et de sa place dans l'ensemble du système de Platon. Le commentaire placé au bas des pages est destiné surtout à expliquer les idées développées par Platon et à en faire voir l'enchaînement. Toutefois les discussions de texte tiennent une assez grande place dans ce commentaire, au lieu que les remarques de langue sont rares. On peut regretter que M. Archer-Hind, qui a pris pour base le texte de Schanz, n'ait pas donné à la fin de son introduction la liste de tous les passages où il donne un texte différent : il eût été plus facile de juger de sa méthode critique. Les notes critiques n'ont pas toujours la précision désirable ; par exemple il est trop vague de dire que « les mss. *ne s'accordent pas* » au sujet de tel ou tel mot (p. 60, l. 7) ou que « *les meilleurs* mss. » ne donnent pas tel ou tel mot (p. 103, l. 24). M. Archer-Hind aurait dû, pour l'orthographe, suivre strictement le texte de Schanz ; il donne quelquefois des formes reconnues aujourd'hui comme incorrectes : Φλιασίων au lieu de Φλειασίων, ἠνύσαμεν au lieu de ἠνύσαμεν, εὔξαντο au lieu de ηὔξαντο, πρωϊαίτερον au lieu de πρωαίτερον, etc. De même l'orthographe ξύμφυτον, ξυγχωρῶ, etc., n'est pas admissible chez Platon.

En somme, cette édition du *Phédon* ne peut remplacer ni l'édition critique de Schanz ni le commentaire de Stallbaum ; mais, à côté de ces deux ouvrages, elle sera consultée par les étudiants avec profit.

J. Dupuis, *Le nombre géométrique de Platon* (Seconde interprétation). Paris, Hachette, 1882. — 32 p. in-8.

Étant absolument incompétent pour cette question, je me contente de signaler, — un peu tardivement, — aux lecteurs de la *Revue de philologie* la nouvelle explication[1] que M. Dupuis, l'auteur bien connu des Tables de logarithmes, a proposée pour le célèbre passage de Platon, *République*, VIII, p. 546, *b-c*.

Αὐξήσεις δυνάμεναί τε καὶ δυναστευόμεναι désigne les termes d'une progression (arithmétique ou géométrique) ; δυνάμεναί τε καὶ δυναστευόμεναι veut dire que chaque terme de la progression produit le terme suivant et est produit lui-même par le terme précédent. Cette progression doit renfermer τρεῖς ἀποστάσεις, entendez : trois intervalles *différents;* d'où il suit que c'est une progression *arithmétique*. Les termes de la progression doivent être de ceux «qui rendent semblable ou dissemblable» (ὁμοιούντων τε καὶ ἀνομοιούντων), c'est-à-dire que, parmi ces termes, il doit se trouver d'une part des carrés ou des cubes, qui, lorsqu'ils multiplient un nombre plan ou solide, donnent un produit *semblable* au multiplicande[2], d'autre part des nombres qui ne soient ni carrés ni cubes, lesquels, multipliant un nombre plan ou solide, donneront un produit non semblable au multiplicande. La progression 4, 8, 12, 16 satisfera à cette condition et de plus à cette autre que les termes doivent présenter « toutes choses analogues et rationnelles entre

1. M. Dupuis avait proposé une première explication en 1881.

2. Si l'on multiplie un nombre plan *ab* par un carré c^2 ou un nombre solide *abc* par un cube d^3, les nombres $abc^3 = ac \times bc$ et *ab* sont *semblables*, comme ayant leurs côtés proportionnels; il en est de même des nombres *abc* et $abcd^3 = ad \times bd \times cd$.

elles » (πάντα προσήγορα καὶ ῥητὰ πρὸς ἄλληλα), car d'une part les rapports de ces termes entre eux sont rationnels, d'autre part ces rapports représentent des intervalles musicaux et ils ont, par conséquent, de l'analogie entre eux. Le premier nombre de Platon serait la somme des termes de la progression, soit 40.

Le texte de Platon porte ensuite : ὧν ἐπίτριτος πυθμὴν πεμπάδι συζυγείς, etc., M. Dupuis explique : « le fond de l'épitrite », c'est-à-dire l'expression la plus simple du rapport nommé épitrite ($\frac{4}{3}$), ajouté à cinq, soit $\frac{19}{3}$. Le génitif partitif ὧν marquerait que l'ἐπίτριτος πυθμήν doit être tiré des nombres dont il est question dans ce qui précède; parmi ces nombres figurent en effet 12 et 16, et $\frac{16}{12}$ est une des expressions de l'épitrite.

M. Dupuis continue ainsi : le nombre $\frac{19}{3}$, après trois multiplications successives (τρὶς αὐξηθείς), c'est-à-dire $\frac{19xyz}{3}$, donne deux *harmonies*, entendez : la *somme* de deux harmonies (une *harmonie* est un produit de deux facteurs dont l'un est un multiple de l'autre). Dans ce qui suit, ἑκατὸν τοσαυτάκις est une explication de ἴσην ἰσάκις; la première harmonie est donc un nombre carré, 100 × 100. Il faut ensuite lire[1] : τὴν δὲ ἰσομήκη μὲν τῇ, προμήκει δὲ ἑκατὸν μὲν ἀριθμῶν, etc., et entendre : la 2e harmonie est un nombre oblong, dont l'un des côtés est égal au côté du carré précédent, mais qui, pour le côté long (προμήκει, s.-ent. πλευρᾷ), vaut 100 fois le carré (ἀριθμὸς ἀπό...) de la diagonale rationnelle de 5, diminué de 1, ou bien 100 fois le carré de la diagonale irrationnelle de 5, diminué de 2[2], plus 100 fois le cube de 3 : cette harmonie a donc pour côtés 100 et 4800 + 2700, soit 7500. Les deux harmonies sont 10.000 et 750.000, et le nombre géométrique de Platon est 760.000. Ce nombre peut, du reste, être tiré de $\frac{19}{3}$ par trois multiplications successives, en faisant par exemple $x = 3$, $y = 40$, $z = 1000$.

J'ai dit en commençant que je ne pouvais avoir aucune opinion sur la valeur de cet essai d'interprétation, qui est, en tout cas, fort ingénieux. Je ferai simplement une observation : quelle que soit la valeur de la solution proposée par M. Dupuis, sa méthode d'exposition a un défaut grave. La seule manière de donner à la discussion une base scientifique, ce serait d'indiquer, à propos de chacun des termes techniques qui sont une des difficultés du passage, *sur quels textes* on fonde l'interprétation qu'on propose. Or, voilà ce que M. Dupuis ne fait pas, ou du moins ce qu'il ne fait que par exception (par exemple pour l'expression ἐπίτριτος πυθμήν). Il en résulte que quelqu'un qui est simplement helléniste, mais qui n'a pas une connaissance particulière du vocabulaire mathématique des Grecs ignore absolument si chacune des interprétations proposées par M. Dupuis repose sur des textes précis ou si ce sont de simples hypothèses. O. R.

---

1. Les deux mss. qui, suivant Schanz, ont seuls de l'importance pour la constitution du texte de la *République*, le *Parisinus* A et le *Venetus* 185, donnent προμήκη (d'après l'éd. de Stallbaum); mais la correction προμήκει est facile à justifier, si cette correction est demandée par le sens, comme M. Dupuis s'efforce de l'établir p. 19 et suiv.

2. La diagonale du carré dont le côté est 5 vaut $\sqrt{25+25}$; sa valeur irrationnelle est $\sqrt{50}$; donc le carré de cette diagonale, diminué de 2, donne 48. D'autre part, la valeur rationnelle (en nombres entiers) de $\sqrt{50}$ est 7; le carré de 7, diminué de 1, donne aussi 48.

Antiphontis orationes tres. Scholarum præsertim in usum recensuit H. van Herwerden. Utrecht, Kemink, 1883. — xv et 66 p.

Ce petit volume contient le texte des trois discours Κατηγορία φαρμακείας, Περὶ τοῦ Ἡρῴδου φόνου et Περὶ τοῦ χορευτοῦ. Une annotation critique suivie, placée au bas des pages, indique les variantes des deux principaux mss., le *Crippsianus* et l'*Oxoniensis*, et les noms des philologues auxquels sont dues les différentes corrections introduites dans le texte. Voici du reste en quels termes l'auteur, dans sa préface, rend compte de la méthode qu'il a suivie pour établir son texte : « ... Paravi editionem depravati scriptoris quam potui castigatissimam, admissis in textum plurimis virorum doctorum et meis quoque haud ita paucis conjecturis, quarum pro parte rationes dedi in Mnemosynes vol. ix et xi (n. s.). Qua in re aliquanto liberius versatus sum quam si editionem curassem solis eruditis destinatam, id agendum esse ratus ut quam expeditissima foret singulorum locorum interpretatio. » J'approuve entièrement ce principe, tout en n'étant pas toujours d'accord avec M. van Herwerden sur l'application et tout en trouvant notamment qu'il a abusé des suppressions. Je pense, comme lui, que le premier mérite d'une édition *classique* est de donner un texte *lisible* et que, dans les passages manifestement altérés, faute de restitution tout à fait satisfaisante, il faut mettre sous les yeux des élèves la restitution la plus plausible qu'on pourra trouver. Autrement, il pourra se rencontrer des maîtres qui habitueront leurs élèves à expliquer, en dépit du bon sens ou de la grammaire, des phrases qui, telles que les mss. les donnent, ne peuvent pas s'expliquer, et le seul fruit que les élèves intelligents pourront retirer de cette méthode d'explication, ce sera cette conviction, que ces anciens, dont on leur prêche l'admiration, étaient des gens qui pensaient et qui s'exprimaient parfois d'une façon bien bizarre. O. R.

W. Nitsche, *Der Rhetor Menandros und die Scholien zu Demosthenes*, Supplément au programme du gymnase Leibniz à Berlin, Pâques 1883. — Berlin, Gärtner; 26 p.

Cette solide et substantielle dissertation se rapporte aux deux opuscules qui nous sont parvenus sous le nom du rhéteur Ménandros et qui ont été publiés en dernier lieu par C. Bursian dans les *Abhandlungen der bayer. Akademie der Wiss.* de 1882. M. Nitsche s'applique à démontrer : 1° qu'entre ces deux ouvrages il y a des différences d'idées, de méthode et de langue qui ne permettent pas de les attribuer au même auteur; 2° que le premier des deux opuscules doit être attribué à Généthlios (le ms. P porte : Μενάνδρου ῥήτορος ἢ Γενεθλίων [corr. en Γενεθλίου] διαίρεσις τῶν ἐπιδεικτικῶν) et qu'il a été écrit à Athènes, peu après 273; 3° que le second opuscule doit en effet être attribué à Ménandros, comme cela résulte par exemple d'un texte de Doxopatrès, qui cite un passage de cet ouvrage comme étant de Ménandros, et que cet opuscule a été écrit à Athènes pendant l'hiver 273/4; 4° que presque toutes les scholies de Démosthène proviennent du commentaire de Ménandros, écrit avant son séjour à Athènes : M. Nitsche n'insiste pas sur cette question intéressante de l'origine des scholies de Démosthène, parce qu'il se réserve de la traiter ailleurs en détail; mais en attendant il donne une longue liste de particularités d'expression qui sont communes à l'opuscule de Ménandros et aux scholies de Démosthène (par exemple l'expression remarquable οἱ κρείττονες = οἱ Θεοί).

M. Nitsche s'occupe ensuite de rétablir l'ordre dans lequel devaient se succéder les différents λόγοι dans l'ouvrage de Ménandros; il propose l'or-

dre suivant : βασιλικός, στεφανωτικός, πρεσβευτικός, Σμινθιακός, κλητικός, προσφωνητικός, ἐπιβατήριος, συντακτικός, λαλιά, προπεμπτικὴ λαλιά, ἐπιθαλάμιος, κατευναστικός, γενεθλιακός, μονῳδία, παραμυθητικός, ἐπιτάφιος. — Enfin il attire l'attention sur le ms. *m* de Ménandros, auquel on n'a pas attribué jusqu'ici assez d'importance, et il propose une foule de corrections au texte de Ménandros, comme au texte de Généthlios.

MÉLANGES

Festschrift zur Begrüssung der in Karlsruhe vom 27. *bis* 30. *Sept.* 1882 *tagenden* XXXVI. PHILOLOGEN-VERSAMMLUNG *verfasst von den philologischen Collegen an der Heidelberger Universität*, Fribourg et Tübingen, Mohr, 1882. — 124 p. in-8.

Cette publication, composée en l'honneur de la 36e réunion des philologues allemands, contient les articles suivants : C. WACHSMUTH, *Le recueil d'apophthegmes de Vienne* (codex theol. CXLIX Ness., XCIII Lambec. ; publication du texte et comparaison avec les autres recueils semblables) ; — FR. SCHOELL, *Les* Proverbia Alexandrina *du Pseudo-Plutarque* (étude sur le recueil de proverbes contenu dans le Laurentianus pl. 80, 13, et spécialement sur la partie intitulée Πλουτάρχου παροιμίαι αἷς Ἀλεξανδρεῖς ἐχρῶντο ; comparaison avec les recueils de proverbes semblables ; rectification des erreurs que Théodore Gronove a commises en transcrivant ces *Proverbia Alexandrina* du Laurentianus) ; — G. UHLIG, *De la restitution du plus ancien manuel de grammaire de l'Occident* (de la méthode qu'il faut suivre pour rétablir le texte de Denys le Thrace [Τέχνη et suppléments] ; sources dont on dispose : ms. de Munich du 9e s., ms. de Leyde du 11e, scholies, traductions arménienne et syrienne du 5e s., citations nombreuses chez des auteurs postérieurs ; de la place qu'il convient de donner, dans l'établissement du texte, à la critique conjecturale ; de l'orthographe qu'il faut adopter ; de l'authenticité de la Τέχνη de Denys le Thrace : c'est certainement un ouvrage sortant de l'école d'Aristarque et antérieur à l'ère chrétienne) ; — K. ZANGEMEISTER, *Les* Periochæ *de T.-Live* (l'auteur se propose de démontrer que les *Periochæ* de T.-Live ne sont qu'un extrait d'un *Epitome* de T.-Live aujourd'hui perdu, qui aurait été plus développé et qui aurait aussi servi de source à Orose) ; — F. VON DUHN, *Remarques sur le vase de Phinée conservé à Würzburg* [avec 1 pl.] (ce vase, dont une peinture représente l'épisode de Phinée délivré des Harpyes, appartient, selon F. von Duhn, à la 2e moitié du 6e siècle ; il serait probablement originaire de Milet).

O. VON HEINEMANN, *Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*. Erste Abtheilung. Wolfenbüttel, 1884. 380 p. gr. in-8°.

Une des plus importantes bibliothèques de l'Allemagne pour les manuscrits des classiques se trouve à Wolfenbüttel. Le bibliothécaire actuel, M. von H., vient de publier, dans ce premier volume, la description de 540 mss. du fonds d'Helmstädt, avec une dizaine de fac-similés (dont un ms. de Tite-Live et un de Claudien). C'est un grand service rendu à la bibliographie, à l'histoire et à la philologie <cf. *Rev. critique*, 19 janv. 1885>.

E. C.

Paris. — Imp. A. LABOURET, passage Gourdon, 6. Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

SUR QUELQUES PASSAGES D'ENNIUS

AP. VARRON., LING. LAT. 7, 45.

Varron vient de rapporter quelles institutions religieuses Ennius attribuait à Numa. Les vers qu'il cite sont évidemment tirés des *Annales : Mensas constituit idemque ancilia...* (43), *Libaque, fictores, Argeos et tutulatos* (44). Il ajoute (45) : « eundem Pompilium ait fecisse flamines, qui cum omnes sunt a singulis deis cognominati, in quibusdam apparent ετυμα, ut cur sit Martialis et Quirinalis; sunt in quibus flaminum cognominibus latent origines, ut in his qui sunt versibus plerique : *uolturnalem palatualem furinalem floralem qui falacrem et pomonalem fecit hic idem;* quae o<b>scura sunt; eorum origo Volturnus diua Palatua, Furrina, Flora, Falacer pater, Pomona[1]. » — M. Lucien Müller[2] vient de chercher à reconstituer les vers cités. Il repousse à juste titre non seulement les scazons de Turnèbe, mais les hexamètres d'Otfried Müller (commençant aux trois mots *Volturnalem, Floralem, Hic*). Peut-être est-il moins heureux quand il reconnaît ici des vers sûrement saturniens[3], commençant aux trois mêmes mots, et indubitablement dus à Névius[4]. D'une part, son premier saturnien serait dépourvu de toute coupe définie ; on ne trouverait pas un second exemple comparable[5]. Ensuite, le second hémistiche du second vers, *Pomonalem fecit,* serait dépourvu de la coupe secondaire qui suit ordinairement le second temps fort, et cette coupe ne pourrait guère avoir existé non plus au premier hémistiche du vers suivant, commençant par *Hic idem.* Enfin, et ceci est décisif, comment croire que les mots *fecit hic idem* ne soient pas précisément ceux que Varron avait en vue quand il écrivait, en parlant d'Ennius et non de Névius : *eundem* Pompilium ait *fecisse?* C'est donc bien à Ennius que nous avons affaire; le fragment provient des *Annales*; il est en hexamètres, bons ou mauvais. Il n'y a qu'un problème : c'est de constituer ces hexamètres. La solution d'Otfried Müller ne satisfait pas? essayons-en une autre. En lisant avec M. Lucien Müller *que et* au lieu de la faute évidente *qui,* nous avons :

Volturnalem,
Palatvalem, Furinalem Floralemque,
Et Falacrem et Pomonalem fecit hic idem.

1. *Pomorum nam* le ms.
2. *Q. Enni carminum reliquiae*, p. xxv.
3. Metro haud dubie saturnio.
4. Apparet ne de auctore quidem horum versuum iam posse dubitari.
5. L. Müller, p. xxxviii-xxxix.

Au lieu d'*et*, nous pourrions aussi lire *ut* (alors le *qui* du ms. représenterait *q. ut*). Enfin, si la première de *Falacrem* était brève, ce qu'on ignore, il serait aisé de restituer *Floralem<que At>que*[1]. Ainsi la correction incertaine de *qui* n'est pas ce qui pourrait compromettre l'ensemble de la restitution.

De tels hexamètres ne sont pas de nature à rehausser la réputation d'Ennius. Dans nos lycées, un professeur ne les eût pas acceptés d'un élève de troisième. Mais en voici d'autres aussi prosaïques et aussi gauches, aussi dignes de réprimande, s'ils étaient d'un collégien et non de l'Homère ressuscité :

Additur orator Cornelius suauiloquenti
Ore Cethegus Marcus Tuditano conlega
Marci filius.

Les nôtres n'ont pas de césure. Mais il n'y en a pas non plus dans le vers *Ore Cethegus...*, ni dans ceux-ci[2] :

Corde capessere; semita nulla pedem stabilibat.
Nec sese dedit in conspectum corde cupitus.
Poste recumbite uestraque pectora pellite tonsis.
Aspectabat uirtutem legionis suai.
Cum legionibus cum proficiscitur induperator.

Nous avons deux vers spondaïques de suite. Mais Ennius a fait plusieurs vers dépourvus de tout dactyle, d'une lourdeur cyclopéenne ici d'ailleurs, il lui fallait caser, tant bien que mal, quatre mots de 4 longues et deux mots de 3 longues! — L'initiale longue dans *Palatualem* peut arrêter, car *Palatium*[3] commence par une brève dans Virgile et Horace[4]. Mais la longue est plusieurs fois dans Martial, qui n'a dû s'écarter des classiques qu'en s'appuyant sur quelque poète considérable et antérieur aux classiques, — sur Ennius peut-être. — L'*u* traité comme consonne, dans *Palatualem*, étonne aussi. Mais il fallait bien faire entrer le mot de force dans le moule du vers; ainsi y sont entrés le *Nasidjenum* et le *pitvita* d'Horace, l'*arjete* et le *genva* de Virgile. Ennius lui-même en prenait à son aise avec les *i* et les *u* il dit *insidjantes*, *avjum*, peut-être *Serviljus*, et enfin *quattvor*, quoi

1. Il est plus probable que *fa* est une longue. Autrement Ennius eût terminé un vers par *atque Falacrem*.

2. Cf. L. Müller, p. XXXIX. Laissons de côté le vers *Miscent foede flumina candida sanguine sparso*, que M. Lucien Müller veut attribuer à Ennius; ce n'est qu'un exemple fictif, forgé par un grammairien.

3. Un lien entre *Palatualis* et *Palatium* est rendu probable par Festus, p. 348; un sacrifice offert au mont Palatin s'appelait *palatuar*.

4. Rien à tirer d'un vers de Lucilius, cité par Nonius, p. 462, et où les mss. donnent *pallantino*.

qu'en ait dit Ritschl, qui a mis à la mode le « *quattor* » admis à sa suite par M. Müller[1].

Une objection qu'on essaierait de tirer de la quantité *hic* serait sans force. A la vérité, si l'on compare *ho-c* et *quo*, *han-c* et *quam*, *hi* et *qui*, *his* et l'ancien *quis*, *hos* et *quos*, surtout les formes si caractéristiques *huius* et *cuius*, *hui-c* et *cui* par *ui* diphtongue, on reconnaîtra que le nominatif *hi-c* ne peut pas ne pas avoir eu à l'origine la même voyelle longue que *qui*. En fait, *hīc* est la prosodie ordinaire des classiques, celle d'Ennius lui-même dans le vers *Hic occasus datust...* Mais cela n'est pas décisif : *hic* est bref trois fois dans Lucrèce, deux fois dans Virgile, une fois dans Tibulle... Qu'on explique cette bizarrerie comme on voudra, de quel droit la ferait-on dater de Lucrèce plutôt que d'Ennius? Notre passage ajoute un exemple, le plus ancien de tous, à la liste dressée par M. Lucien Müller, *De re metrica*, p. 343.

Un dernier point demande à être traité. La citation de Varron commence à l'intérieur d'un vers, détail que les érudits modernes sont souvent portés à négliger comme indifférent. Or, il est assez rare, dans les citations des anciens, que les fragments poétiques qu'ils détachent ne coïncident pas avec un groupe métrique naturel (soit un hémistiche, soit un ou plusieurs vers). S'il arrive qu'un de ces groupes métriques soit incomplet, c'est plus souvent par la fin que par le commencement, l'auteur d'une citation pouvant être tenté de s'arrêter, une fois qu'est venu le mot qui l'intéresse. Varron devait donc avoir quelque motif quand il a reproduit la fin de vers *Volturnalem* sans donner aussi le texte des quatre pieds précédents. Ne serait-ce pas qu'il venait précisément de faire allusion à ce texte (ut cur sit *Martialis* et *Quirinalis*)? Alors ces quatre pieds auraient eu la forme suivante :

(Ille) Quirinalem, Martjalem...

Maintenant, rapprochons de notre paragraphe de Varron un texte fort analogue qui se trouve dans un autre livre de son ouvrage (5, 84) : « flamines quod in Latio capite uelato erant semper ac caput cinctum habebant filo, *flamines* dicti; horum singuli cognomina habent ab eo deo cui sacra faciunt, sed partim sunt aperta, partim obscura; aperta ut *Martialis*, *Volcanalis*, obscura *Dialis* et *Furinalis*, cum *Dialis* ab Ioue sit, — Diouis enim, — *Furialis* (sic dans le ms.) a Furrida (sic),

1. C'est faire injure aux Latins, selon M. Lucien Müller (*De re metrica*, p. 256) que de leur attribuer une prononciation digne des Sarmates, la consonantification de l'*u* après une consonne redoublée. Mais en quoi l'*u* consonne pouvait-il les gêner plus après un double son *t* (*quattuor*) qu'après un double son *k* (*ecquod*) ou une double *s* (*assuetus*)?

cuius etiam in fastis feriae Furinales sunt; sic flamen *Falacer* a diuo patre Falacre. » Ce texte nous fournit les noms de deux flamines qui ne devaient pas manquer dans l'énumération d'Ennius, le Volcanalis et surtout l'illustre Dialis, si propre d'ailleurs à fournir une fin de vers. Le mot *flamen* lui-même (ou l'un des cas *flaminis, flamine, flaminibus*) figurait à coup sûr en toutes lettres dans les *Annales;* le poète, ou plutôt ici le versificateur, ne se serait pas permis de le remplacer par une périphrase. Concluons qu'il nous manque au moins un vers ou deux du passage d'Ennius sur les flamines, et que Varron, au moment où il écrivait son livre VII, en faisait abstraction pour concentrer toute son attention sur un groupe bien défini de trois hexamètres. C'est que probablement il citait les *Annales* de mémoire. C'était son habitude. De là le désaccord entre son témoignage et celui de Festus sur le texte du vers relatif au roi Epulo[1]. De là aussi son usage constant[2] de ne jamais donner le chiffre du livre qu'il cite. Enfin cette négligence est un des secrets de sa fécondité prodigieuse. Un érudit qui ne vérifiait pas les textes dépensait en *références* moins de temps que ses confrères d'aujourd'hui. Il n'en dépensait guère non plus à préparer ses matériaux; l'enchaînement instinctif des souvenirs faisait fonction de classement, les oublis suppléaient à un triage.

AP. CIC. PRO BALBO 51.

« Neque enim ille summus poeta noster Hannibalis illam magis cohortationem quam communem imperatoriam uoluit esse : *hostem qui feriet, erit,* inquit, *mihi Carthaginiensis, quisquis erit*; *cuiatis*[3] *siet, id habent hoc leue.* Et semper habuerunt, itaque et ciues undique fortes uiros adsciuerunt et hominum ignobilium uirtutem persaepe nobilitatis inertiae praetulerunt. » J'ai mis en italique ce qui me paraît être d'Ennius, et ponctué en conséquence; d'autres arrêtent le texte d'Ennius après *quisquis erit* (mais comment les archaïsmes *cuiatis* et *siet* seraient-ils du Cicéron?) ou après *siet,* ce qui donne pour Ennius une phrase tronquée, pour Cicéron une phrase obscure. L'auditoire du *pro Balbo* aurait-il pu comprendre que *id* ou *hoc* (ce que d'après l'orateur les gens *habent leue*) représente la proposition interrogative *cuiatis siet,* empruntée au vieux poète? Peut-on, de l'allocution personnelle d'Hannibal, passer sans transition à ce pluriel vague, *habent et semper habuerunt...*? Il est bien plus probable qu'*habent* (ou

1. *Biblioth. de l'École des hautes études,* fascic. 35, p. 34.
2. L. Müller, p. VI.
3. *Cuiatis* le principal ms.; *ciuitatis* dans les autres est une corruption toute naturelle. *Cuiatis* est un nominatif archaïque pour *cuias.*

plutôt une autre forme d'*habere*, ici corrompue par assimilation à *habuerunt*) appartient au discours d'Hannibal; Cicéron reprend ensuite le verbe pour son compte, et marque la transition par *et;* ainsi (Brut. 76), encore à propos d'Ennius : « *scripsere*, inquit, *alii rem uersibus;* et luculente quidem scripserunt, etiam si minus quam tu polite. » — Au lieu d'*habent*, il faut visiblement *habebo* ou *habeo*, plutôt *habeo*, qui facilitait à Cicéron la reprise *habuerunt*. Quant à *id*, qui fait double emploi avec *hoc*, nous n'avons qu'à le supprimer purement et simplement. Peut-être est-ce la trace d'un essai de correction de *siet* en *sit*, peut-être est-ce simplement une anticipation du neutre pronominal dans l'esprit d'un copiste. — Dans ce qui précède, le vers veut que *mihi* vienne avant *erit;* il n'y a pas ici faute de copiste, ni non plus erreur de mémoire de Cicéron. Il y a, de sa part, accommodation volontaire du vers d'Ennius à sa propre prose; c'est ainsi qu'il omet volontairement *magis* dans une autre citation d'Ennius, *pro Murena* 30 (cf. Gell. 20, 10, 4), en coupant aussi le rythme par un *inquit*.

> Hostem qui feriet, mihi erit Carthaginiensis
> Quisquis erit; cuiati' siet, habeo hoc leue...

La finale longue dans *siet*, ou, si l'on aime mieux, allongée par la césure, n'a rien d'irrégulier pour Ennius.

AP. PSEUDO-PROB. p. 231, 16 Keil.

« *Ennius in primo nam latos populos res atque poemata nostra cluebant.* » D'après Lucrèce 1,119 (Ennius ut noster cecinit, qui primus amoeno Detulit ex Helicone perenni fronde coronam, Per gentis Italas hominum *quae clara clueret*), Janus Dousa a rétabli le futur *-bunt* et M. Ilberg a restitué devant *cluebunt* le mot omis *clara*. Le même savant a de plus reconnu dans *nam* une trace du nom des Annales. Le *per gentis Italas* de Lucrèce nous montre enfin que *namlatos* représente exactement ⟨*an*⟩*naliitalos*, et non *Latii* comme le voulait Dousa, ou *Latinos* selon l'idée de M. Lucien Müller. Enfin la restitution de *per* (ou *perque*) est indiscutable. Quant à tirer de plus amples renseignements du contexte du grammairien, il n'y faut pas songer : tout ce qui en résulte est que, dans notre fragment, le neutre grec *poemata* est bref. Reste une difficulté unique, qui n'a pas arrêté MM. Ilberg et Vahlen, mais qui a induit M. L. Müller (*Ann.* 2-3) à un remaniement invraisemblable[1]. Cette difficulté consiste dans le vice

1. Nostra Latinos Per populos terrasque poemata clara cluebunt. Cf. ci-dessous p. 121.

d'un rejet *Clara cluebunt*, qui ferait un vers sans césure. Ne serait-ce pas le cas de se rappeler que l'ancienne langue disait indifféremment *clueo* et *clueor* ?

> <Perque> *Italos* populos res atque poemata nostra
> <Clara> cluebu*ntur*.

Toutefois la correction de *cluebunt* n'est pas indispensable. Cicéron cite d'Ennius ces vers :

> ..... stolidum genus Aeacidarum :
> *Bellipotentes* sunt magis quam sapientipotentes[1],

et Festus celui-ci, que M. Lucien Müller coupe arbitrairement en deux :

> † *Facere uero* quod tecum precibus pater orat,

avec coupe après le spondée second *uero*.

AP. OROS. 4, 1, 14.

> Qui antehac inuicti fuere uiri, pater optime Olympi,
> Hos ego in pugna uici uictusque sum ab isdem.

Ainsi que M. Lucien Müller l'indique dans son apparat, ces deux vers ont été extraits d'Orose et interpolés dans certains mss. de l'*Historia Romana* de Paul; l'auteur de cette interpolation écrit *antea* et *uictus*. Un ms. d'Orose a *antehoc*, d'autres *hisdem;* ce sont des variantes sans intérêt. La seconde main d'un autre ms. remplace *ego in* par *egomet*, évidemment pour faire le vers; cet *egomet*, qui ne peut se défendre à aucun autre titre, a pourtant été adopté par MM. Zangemeister et Lucien Müller. — Pour rétablir convenablement notre fragment, il faut en fixer le sens d'après le contexte d'Orose. Le roi d'Épire vient de gagner sur les Romains cette fameuse victoire qui a donné son nom aux *victoires à la Pyrrhus*. Il dédie à Jupiter Tarentin une inscription dont le fragment d'Ennius est la traduction. (Orose paraît même s'imaginer que nos deux vers latins sont l'œuvre du roi grec.) Une seule bataille a été livrée, et c'est dans cette bataille unique que Pyrrhus déclare lui-même avoir été à la fois vainqueur et vaincu. Cela scandalise ses amis, qui lui demandent *cur se uictum diceret, qui uicisset*. Encore une telle victoire, répond Pyrrhus *(si iterum eodem modo uicero)*, et il me faut retourner en Épire sans un soldat[2]. Le point important dans la pensée attribuée à Pyrrhus, c'est

---

1. *Sapientiloquentes* Nauck et L. Müller.
2. Dans Plutarque, *Pyrrh.* 21, c'est à un autre moment qu'il prononce ces paroles. Plutarque ne parle pas de l'inscription mentionnée par Orose.

l'identité de sa victoire avec sa défaite : *in pugna* est donc insuffisant pour le sens comme pour le mètre. Comme ni *in una pugna* ni *in eadem pugna* n'irait, la critique n'a qu'une ressource légitime, qui consiste à lire *in⟨hac⟩pugna*. Cette restitution convient à la pensée, et elle fait le vers :

Hos ego in hac pugna uici, uictus sum ab isdem.

Le sentiment littéraire me paraît engager à choisir *uictus*, variante de l'interpolateur de Paul; le *uictusque* des mss. d'Orose est une mauvaise conjecture d'un scribe, qui a essayé de donner au dactyle une forme plus régulière à ses yeux. *Sum* en hiatus fait une brève[1]. La règle est celle-ci : *un monosyllabe en hiatus devant une brève peut former avec elle la monnaie d'une même longue.*

Quam laudas pluma. Cocto *num a*dest honor idem[2]?
Sed *dum a*best quod auemus, id exsuperare uidetur[3].
Reddita sunt *cum o*dore ; in primis pleraque dona[4].
Nomen et arma locum seruant ; *te, a*mice, nequiui[5].
Si *me a*mas, inquit, paulum hic ades. — Inteream si[6].
Te in circo, *te in* omnibus libellis[7].
Non, ita me *di a*ment, quicquam referre putaui[8].
Credimus, an *qui a*mant ipsi sibi somnia fingunt[9]?
Si laudem adspirare, humiles *si a*dire camenas[10].
Quid seruas *quo e*am, quid agam? quid id attinet ad te[11]?
Te Corydon, *o A*lexi ; trahit sua quemque uoluptas[12].

Ces hiatus sont très nombreux dans les poètes dramatiques de la république. Citons seulement Plaute, *Merc.* 20.

Haec non modo illum *qui a*mat, sed quemque attigit.

On s'imagine généralement que ces hiatus appartiennent tous à la moitié forte du pied; ainsi *-lum qui a-* est ici un dactyle iambique, formé d'une longue faible et d'un pyrrhique fort. Il serait plus exact de dire : *Ceux que nous pouvons constater sont dans la moitié forte du pied.* Et en effet, dans la moitié faible, les rythmes iambiques et tro-

---

1. On ne sera sans doute pas tenté de prêter à Ennius une forme trisyllabe *iisdem*. Cf. Cic. *Or.* 157, et le trisyllabe *eorundem*, Ann. 202.
2. Hor. Sat. 2, 2, 28.
3. Lucr. 3, 1082.
4. Lucr. 2, 681.
5. Verg. Aen. 6,507.
6. Hor. Sat. 1, 9, 38.
7. Catull. 55, 4, hendécasyllabe.
8. Catull. 97, 1.
9. Verg. Ecl. 8, 108.
10. Catalecta Vergil. 11, 61 Ribbeck.
11. Lucil. ap. Non. 387.
12. Verg. Ecl. 2, 65.

chaïques admettent la brève simple et le pyrrhique comme substituts l'un de l'autre. Ainsi (*Merc.* 18) :

Nam amorem haec cuncta uitia sectari solent.

Le premier pied peut être indifféremment un iambe ou un anapeste. Très rarement le lecteur pourrait avoir à choisir le pyrrhique. Ainsi, la versification ancienne admettant la fin de vers *facias palam* (*Merc.* 1, 2, 67) mais non la fin de vers *legas palam,* on devrait à la fin d'un vers scander *quĭ ăgas palam*[1]; une telle chute est d'ailleurs au moins bien rare. Dans les vers héroïques les métriciens font remarquer, tout au rebours, que les hiatus avec abrégement appartiennent au demi-pied faible. Le fait est exact, mais il n'y a aucun intérêt à le relever, puisque l'autre demi-pied n'admet pas de brèves. La vérité est qu'il faut laisser de côté la distinction des deux moitiés du pied. La règle y est étrangère : elle s'applique avec la même justesse à tel demi-pied fort dans un sénaire de Plaute, à un demi-pied faible dans notre passage d'Ennius, au tiers faible de l'ionique dans l'hendécasyllabe de Catulle[2].

Un contemporain de Virgile eût probablement écrit *sum uictus* au lieu de *uictus sum,* et plus d'un philologue penchera peut-être à corriger Ennius par transposition. Cette correction dispenserait de toute discussion sur la prosodie; mais il faut se méfier de ces simplifications commodes. Rien n'indique que l'hiatus *sum ab* ait eu quoi que ce soit de choquant pour l'oreille d'Ennius, quoi que ce soit de contraire à ses théories, qui de son temps étaient les seules théories existantes pour l'hexamètre. Aucun autre passage des *Annales* ne présente un monosyllabe ainsi placé devant une brève; la syllabe qui suit est toujours une longue (*cum e* 95 L. Müller, *te Aeacida* 181, *mi aurum* 196,

---

1. Inversement, *certo si habes* (3, 4, 70) ne peut terminer le vers que si on élide *si*.
2. Dans Plaute, *Cas.* 1, 44, le sénaire

Cum mihi illa dicet : Mi animule, mĭ Olympio

présente un cas remarquable de l'hiatus. Dans ce vers le quatrième pied n'est pas *-mule mi* et le cinquième *Olym-*. Le cinquième pied est en réalité l'anapeste *mi Olym-*, le quatrième est un quasi-iambe *-mule*. Ou, pour parler un langage plus scientifique, l'intervalle exactement égal à trois temps de brève, qui commence avec la syllabe forte *-le* et qui se termine quand commence la syllabe forte *-lym-*, n'est pas un tribraque trochaïque, partagé en trois parties égales *-le mi o-* : c'est un quasi-dactyle, où la durée de la première syllabe l'emporte sur celle de la seconde et de la troisième, et qui à cause de cela ne pourrait être employé à la place sensible du vers (*De Saturnio*, p. 54-55). C'est seulement dans les cas comparables à celui-ci, c'est-à-dire quand le monosyllabe en hiatus est précédé d'une brève finale formant le demi-pied fort, que le couple formé par le monosyllabe et la brève initiale suivante ne rentre pas rigoureusement dans la définition donnée ci-dessus : *la monnaie d'une longue.* On remarquera en outre qu'ici l'hiatus, par exception aussi, est constatable dans le demi-pied faible.

cum ingentibus 213[1]). Notre passage est donc le seul qui nous éclaire sur la question qu'il soulève, et par conséquent il n'y a qu'à enregistrer l'indication qu'il fournit. Rien n'autoriserait à parler ici d'irrégularité ou de « licence. » — Lorsque le présent d'*esse*, dans les *Annales*, est en contact immédiat avec un participe passé auquel il sert d'auxiliaire, il est toujours placé après le participe : *soliti sunt* 103, *munita est* 142, *defessi sunt* 162, *facti sunt* 169, *flexa est* 270, *secuta est* 293, *decretum est* 506, *gesta est* 527, *ausus es* 580, *sublatae sunt* 608. L'unique exception est le vers † *cum illud quo iam semel est imbuta ueneno* (366). Or Bergk[2] restitue non sans vraisemblance *Concili (conchyli) ut quom lana semel imbuta ueneno est*, conjecture d'autant plus satisfaisante que (pour certaines raisons d'histoire phonétique que Bergk n'a pas soupçonnées et dont l'exposition nous mènerait ici un peu loin) *semel* a certainement eu à l'origine une finale longue, comme *animal* et *subtĕl*. Le remaniement du vers dans Festus aura été inspiré par Horace, *Quo semel est imbuta recens* (*Epist.* 1, 2, 69).

S'il était permis de toucher à la tradition sur des motifs un peu incertains, il serait plus tentant de proposer un autre hiatus que d'effacer celui-ci. Qu'on remarque la place du possessif dans ces vers d'Ennius (50 et 270) :

> Vosque, Lares, *tectum nostrum qui* funditus curant.
> . . . quianam *dictis nostris* sententia flexa est?

Un poète postérieur eût su faire mieux ronfler ces hexamètres : *Vosque, Lares, nostrum curant qui funditus tectum, ... quianam nostris flexa est sententia dictis?* Opposer l'épithète et le substantif l'un à l'autre, en les plaçant à la fin des deux hémistiches, est l'ABC de l'art de faire des vers latins. Mais cette recette n'était pas encore inventée au temps d'Ennius, et le poète a suivi naïvement un instinct qui le portait à joindre *noster* à son substantif[3]. Il se peut donc bien qu'il ait écrit (*Ann.* 30) :

> Eurydica prognata, *pater noster quam amauit;*

le remaniement *quam noster* serait dû soit à une distraction de Cicéron lui-même, qui paraît citer toujours de mémoire, soit à la demi-érudition de ses copistes.

Pour en revenir au passage sur Pyrrhus, la discussion qui, selon Orose, eut lieu entre le roi et ses amis, devait déjà se trouver dans

---

1. Le v. 401 finit par *de- me -hortatur* : c'est un vers spondaïque, et la correction *-horitatur* de Bergk est suspecte justement à cause de l'élision de *me*.

2. *Kleine philol. Schriften*, I, p. 315.

3. Cette remarque suffirait pour rendre suspect l'arrangement donné par M. L. Müller aux vers 2 et 3 de son recueil (ci-dessus p. 117). On n'a pas le droit de toucher à *poemata nostra*.

Ennius. Aussi peut-on rapporter à cette conversation, et placer dans la bouche de Pyrrhus, un vers cité par Servius sans indication de livre[1] :

Qui uicit, non est uictor, nisi uictus fatetur.

Quant au vers *Qui antehac...*, le mot *antehac* est de trop; il donne au vers sept pieds, et il délaie mal à propos l'expression du jeu de mots et de pensées qui fait le sel de l'inscription de Pyrrhus *(inuictus, uici, uictus sum)*. Tel guérissait le vers en lisant *fŭĕrunt* au lieu de *fŭēre* et rayant *uiri*, ce qui est bien violent; tel en lisant *Qui inuicti ante fuere uiri*: MM. Zangemeister et L. Müller ont choisi le vrai remède, l'athétèse d'*antehac*, mais sans voir ce qui la rend légitime. La dernière syllabe d'*antehac* nous restitue précisément le mot qui avait été omis dans le second vers. Une correction fourvoyée avait introduit *hac* dans le premier, et *antehac* est une conjecture de copiste pour ce *hac* intrus.

AP. DIOMED. p. 400 Keil.

Diomède cite des exemples de déponents fléchis sur l'actif, *frustro, patio, demolio...* Pour *moro* il cite Névius et Pacuvius, puis il ajoute : « *Ennius*[2] *an aliquid quod dono illi morare sed accipite.* » M. Lucien Müller (Enn. *Ann.* 195) restitue ingénieusement « Ennius... Annali : *Quod dono* (ou *Quidquid do*), *noli remorare, sed accipe laetus* » et il rattache ce vers au beau discours de Pyrrhus à Fabricius : *Nec mi aurum posco nec mi pretium dederitis...* Il me paraît possible de serrer la tradition de plus près. Si notre vers est l'exorde du discours de Pyrrhus, il a pu se terminer par *inquit*, qui fournirait le sixième pied manquant après *accipite*, et que le grammairien a pu très naturellement se dispenser de reproduire. *Accipite*, au pluriel, va très bien avec *dederitis;* au lieu donc de le changer pour le mettre en accord avec le conjecture *noli*, c'est *noli* que nous corrigerons en *nolite*. Il est aussi simple en effet de lire *noli⟨te⟩ morare* que *noli ⟨re⟩morare;* remarquons d'ailleurs que Diomède parle de *moro* et non de *remoro*, et qu'un verbe de sens intransitif est préférable :

Quidquid do, nolite morare, sed accipite, inquit.

Quidquid do me paraît préférable à *quod dono* pour le sens, en même temps que plus près de la tradition. « Quoi qu'il me convienne de vous donner, n'hésitez pas, mais acceptez-le. » Ce *quidquid* a une

---

1. M. Lucien Müller suppose ce vers prononcé par un Romain après la bataille de Cannes (*Ann.* 321, v. p. 193).
2. *Ennius* om. B.

façon de grand seigneur, comme le *Non cauponantes bellum, sed belligerantes*. Le texte d'Ennius ne comprend ainsi que trois fautes de copiste : l'une est *-quid quod* pour *quidquid;* la seconde est *-no illi* pour *nolli*[1]; la troisième, moins vénielle, mais rendue certaine à la fois par le mètre et par le contexte, est l'omission de *-te*.

SAT. III, AP. NON. 470.

Ce fragment me paraît être un septénaire iambique. Il n'y a rien à changer à la leçon des mss., sauf *iis* écrit pour *is*. La longue dans *criminat* ne peut étonner, si l'on se rappelle les hexamètres *Omnibus cura uiris uter esset induperator; Noenum rumores ponebat ante salutem. Tibi* est long, comme dans le sénaire *Hoc ego tibi dico et coniectura auguro* ou le trochaïque *Vt tibi Titanis Triuia dederit stirpem liberum* (Enn. ap. Non. 469, ap. Varr. 7,16).

Nam is non bene uult tibi, qui falso criminat apud te.

LOUIS HAVET.

PLAUTE, *Curc.* 21-22.

Phédromus parle de la porte de sa maîtresse, porte discrète et silencieuse :

21 Numquam ullum uerbum mutit; cum aperitur, tacet;
22 Cum illa noctu clanculum ad me exit, tacet.

Le v. 22 est faux; il y a de plus, là ou ailleurs, une faute au point de vue du sens, car ce vers n'ajoute rien à ce que dit la fin du précédent. M. Goetz soupçonne dans cette redite une trace de deux rédactions parallèles. Mais il n'est pas rare qu'un copiste anticipe par distraction, à la fin d'un vers, sur la fin du vers suivant : le premier *tacet* est donc suspect, et nous pouvons sans témérité le remplacer par un autre iambe, sur le choix duquel il serait d'ailleurs difficile d'hésiter : *mihi*. Reste à guérir le second vers. On a proposé de remplacer *cum* soit par *quando*, soit par *cumque;* j'aimerais mieux *et cum*, car, si un copiste a omis fortuitement les lettres *et*, la finale de l'un des deux *tacet* a pu embrouiller les correcteurs et empêcher la restitution de la copule. — La ponctuation après *mutit*[2] n'a plus de raison d'être après l'athétèse de *tacet;* l'ensemble de la phrase a une disposition chiastique :

21 Numquam ullum uerbum mutit cum aperitur mihi;
22 Et cum illa noctu clanculum ad me exit, tacet.

LOUIS HAVET.

---

1. Cette façon d'écrire a existé. Voir Brambach, *Die Neugestaltung der latein. Orthogr.* p. 262.

2. Elle remonte au moyen-âge. Voir le facsimilé du ms. E (Chatelain, *Paléogr. des classiques*, pl. V).

SUR LE PERVIGILIUM VENERIS

I. CONJECTURES DE JOSEPH SCALIGER

Pierre Pithou a été le premier éditeur du *Pervigilium Veneris*. Il fit imprimer, à la fin de 1577[1], pour l'offrir à ses amis, ce petit poème, tel ou à peu près qu'il l'avait rencontré dans le *Cod. Thuaneus* (Bibl. nat., Paris, lat. 8071, fol. 52 et v°) et y joignit d'après le même manuscrit (fol. 56) le *Floridi de qualitate vitae* (Riese, *Anth. lat.*, 245-252). L'édition était précédée de l'envoi suivant, daté du 1er janvier 1578 :

P. P. Lectori.

Quod veteribus cum desperatos ante januas collocarent, ut vel extremum spiritum redderent terræ, vel possent a transeuntibus forte curari, idem mihi consilium fuit in deponendis hujus poematis, sane antiqui, sive id Catulli sit, sive alterius, reliquiis : quarum ego salutem commendatam cupio vel Medicorum pueris, dum qua fide a nobis exhibentur de vetustissimo, sed unico exemplari, eadem, ut par est, ab omnibus tractentur. Kl. Jan. CIↃ IↃ LXXVIII.

Joseph Scaliger, comme Juste Lipse et J. Dousa[2], avait reçu de Pithou un exemplaire du *Pervigilium Veneris*. A quelque temps de là, il le lui retournait[3], approuvant un certain nombre des conjectures imprimées en marge par Pithou, ou lui en proposant de nouvelles. Cet exemplaire de la première édition du *Pervigilium Veneris*, enrichi des notes de Joseph Scaliger, est aujourd'hui relié dans le volume 395 (fol. 68-69) de la collection Dupuy, à la Bibliothèque nationale. On les pouvait croire perdues, sur le témoignage de Fabri-

---

1. Petit in-4° (230 × 160mm) de 2 feuillets non paginés, avec les signatures *A. i* et *A. ij*. Cette première édition paraît être restée jusqu'ici inconnue; l'auteur de la préface de l'édition du *Pervig. Ven.*, de 1712, n'a connu que l'édition de Paris, Mamert Patisson, 1587 (et non 1577), in-12, à la suite du *Satyricon* de Pétrone. Le *Pervig. Ven.* occupe les pages 1-3, et le *Floridi de qualitate vitae* remplit la 4e page.

2. Voyez : Justi Lipsii *Electorum liber* I, 1580, in-8°, p. 35 ss.

3. Au bas de l'exemplaire qu'il avait annoté, Scaliger a écrit : « Pour Monsieur Pithou. » Dans deux lettres adressées à Pithou par Scaliger, il en est aussi question ; il lui écrit de Poitiers, le 2 juin 1578 : « Je ne sai si vous avés reçeu la ressponse que je vous feis touchant le *Pervigilium Veneris*. Je la baillai à Me Henri « Simon, qui a esté receveur des fortifications... » — Et le 29 juin, en post-scriptum : « ...Je vous envoie ce que j'ai cotté sur le *Pervigilium Veneris* et ce que m'en sembie, « mais ne prenés pas mon avis *tanquam* κυρίας δόξας. Je l'ai faict pour vous « obéir... » (Coll. Dupuy, vol. 496, fol. 178 et 180).

cius[1]; heureusement il n'en est rien, et on pourra maintenant comparer les conjectures de Scaliger avec celles de Juste Lipse et de J. Dousa. H. OMONT.

JOSEPHI SCALIGERI CONJECTANEA IN PERVIGILIUM VENERIS

« Poeta iste floruit post Antoninorum tempora, quod facile ex charactere deprehenditur; et, si verum auguror, post Constantinum; quibus temporibus non temere alio, quam trochaïco metro scribebant. Non alias crebrior ejus metri usus. Non obstat de Coss. et Procoss. quod ait. »

1. Cras] Quid sit istud cras, ego non capio. Hoc multis in locis repetitur. *Scaliger.*

2. ver natas] vere natus, ver juventas. *Pithou.* — Scaliger biffe cette dernière conjecture et ajoute en marge : Haec est opinio multorum veterum Graecorum, sub Ariete τὴν κοσμογονίαν « ponentium, contra Ægyptii sub ♎. »

3. nubent] nubunt *S.*

4. resolvet] resolvit *S.*

5. amorem] amorum *P. et S.*

6. gazas] casas *P. et S.*

9. Tuno quiuore desuper huc spumeo pont' de glouo] Juno rore de supernis sp. ponti e globo *P.* — Scaliger biffe et propose : « Tunc liquore de superno, spumeo ponti e globo. »

11. Dione] Dionem *P. et S.*

13. gemmas] gemmans *S.*

14. surgentis] turgentis *S.* — Faboni paritu] Favoni spiritu *P. et S.*

15. totos pentes] intortos per artus *P.* — Scaliger biffe et propose : « toros stupentes. — Torosas papillas intelligit horridulas ex Favonii frigido flatu. »

19. prodiderunt] prodierunt Fulgent. li. I Myth. *P. et S.*

21. virgineas papilla] virginis papillas *P. et S.*

22-24. Ipiussit mane tuae virgines nubant rosae
Fusta prius de cruore, deque amoris oculis,
Deque gemmis, deque flammis, deque solis purpuris.

S. propose en transposant le vers 19 :

Ipsa jussit mane tutae Virgines ludant. Rosae
Fusae Amoris de cruore, deque Adonis osculis[2]
Deque gemmis, deque flammis, deque solis purpuris
In pudorem florulentae prodierunt purpurae.

Au vers 23, Pithou avait déjà proposé : osculis.

26. Unica marito nodo non pudent] Unico marite nodo non pudebit. *P. et S.*

28. loco] luco *P. et S.*

29. comis] comes *P. et S.*

---

1. Fabricius, *Bibl. latina* (1728), II, 218 : « Paulus quoque Colomesius ad Gyraldi « dialogos de Poetis, p. 507, Josephi Scaligeri observationes in Pervigilium Veneris « nactum se testatus est, ex apographo Sarravii, sed illarum editionem acerbus « eximii viri obitus intercepit. »

2. Auson. in Cupid. cruciato, et alii *S.*

30. vexerit] texerit *S*.
32. durus] purus, nudus *P*. nudus *S*.
35. inermis] in armis *P. et S*.
37. Conpari Venus, etc.] Scaliger propose de transposer ce vers après : Ut nemus stragibus (v. 39).
41. feriatis] feriatos *P. et S*.
44. Deus] Deas, Musas *S*.
45. Pervigila] pervigil a. — Ultimam producit in pervigil, ut Prudentius. *S*.
49. Praesens] Praeses *S*.
50. annis] annus *P. et S*.
51. rumperest equant' ethne cāp.] rumpe vestes (*S*. restes) quantus Aethnae campus est *P. et S*.
54. alitas] alitis *S*.
55. nullo] nudo *P. et S*.
57. Et rigentibus vergentes] Et recentibus virentes *S*.
58. erit] erat *S*. — copulavit] copulabit *P*. Conjecture biffée par Scaliger.
59. pāt totis crearet vernis] pater t. c. vernus *P*. pater roris *S*.
60. fluctus alma et conjugis] fluxit almae c. *P. et S*.
61. Ut fletus immixtus omnis] Ut fetus immistos omnes. — Hic sunt trochaïci σπονδαΐζοντες. *S*.
62. vernas] venas *P. et S*.
68. Latino] Latinos *S*.
72. Rames] Ramnes *P. et S*.
73. matrem] mater *S*. — et] ut *P. et S*.
80. Explicat aonii] Explicant tauri *S*. — aonii] aëdon *P*.
81. tuus] tutus *S*.
85. Adsonante aerei] Adsonant terei *P. et S*.
86. putas] putes *S*.
87. E et] Et *P. et S*.
89. faciam ut] facta muta *S*.

Floridi de qualitate vitæ

« Floridos vocabant locos insignes excerptos, qui et aurei dicebantur. Floridorum quatuor libri ex Apuleii scriptis excerpti extant hodie. »

1. plenus] lenis *S*.
2. Effluas] Et pluas *S*.
3. suenulis] venulis *P. et S*.
4. dicat] ducat *P. et S*. — versus] versum. — In alterum usum vertitur vinum, in acetum factum editur, non bibitur. *S*.
9. comis calorem et radio] cordis calore metra dia. — Ambo poesin excitant, Phœbus enim poeta, Bacchus poetas excitat. Ingenium potis instat musa poetis. Propert. *S*.
14. arbor] ardor *P. et S*.
15. ab] abs *S*.
17. offugia] offucias *P. et S*.
18. urbem] orbem *S*.
21. pavere] pavens *S*.

II. CONJECTURES D'ACHILLES STATIUS

L'intéressante communication de M. Omont m'engage à publier ici quelques notes, recueillies à Rome en 1877, qui se rapportent au même sujet.

Le manuscrit B 106 de la Bibliothèque Vallicellane contient (f° 13 et suiv.) une copie du *Pervigilium Veneris*, faite pour Achilles Statius (en espagnol Estaço), et accompagnée des conjectures inédites de ce savant. Quoique Scaliger semble faire peu de cas de sa science critique[1], c'est un érudit qui tient encore un assez bon rang parmi les philologues du XVIe siècle.

Statius nous apprend d'abord que l'édition princeps, dont M. Omont vient de retrouver un exemplaire, n'a été tirée[2] qu'à 3 ou 4. En supposant qu'il y eut là quelque exagération, on conçoit qu'une feuille de 4 pages, tirée à si petit nombre, ait aisément disparu.

Le texte du poème en question n'étant pas encore constitué définitivement, je transcrirai, tant pour aider à le restaurer que pour établir son histoire, toutes les corrections proposées par Statius.

E. CHATELAIN.

2. ver natas] vere natus. « Vere natus orbis. » Verg. lib. II Geor. « Non alias prima nascentis orig., etc. »
5. amorem] amorum.
6. gazas] casas.
9. Tunc cruore de supero ac spumeo pontus de globo. *St.*
13. Ipsas gemmas] ipsa gemmis. *St.*
14. surgentis] turgentis *St.* — paritu] forte *partibus*. Verg. At Boreae de parte trucis cum fulminat.
17. Emicant lacrimæ trementes deque earum *St.* Plin., lib. XXXI, cap. II, de aquis : Emicant benigne passimque in plurimis terris.
21. Virgineas papillas *St.*
22-26. Ipsa iussit mane ut udæ virgines nubant rosæ
Fusæ privo de cruore, deque amoris osculis
Deque gemmis, deque flammis, deque solis purpuris
Cras ruborem qui latebat veste tectus ignea
Unico nodo maritum non pudenter solvere.
29. Et] it *St.*
30. vexerit] texerit (ut Meursius in ora libri) *St.*

---

1. Voir les *Lettres de Scaliger*, publ. p. M. Tamizey de Larroque.
2. « Mons. Pythœus n' ha fatti stampare 3 o 4 solasse. Non n' ho potuto haver « in stampa, ma l'ho trascritto come ella sta. » — Statius a dû recevoir cette copie au commencement de 1578, car la lettre adressée à Pinelli, qui suit dans le ms., est datée « 8 eid. April. 1578. »

32. durus] Retine *durus* et ibi distingue. Verg. « durus amor. »
38. cede] cedo *St.*
45. Detinetur tota nox est pervigil et a canticis *St.*
52. rumperest] rumpe, resice *St.* — Aethnae] Ennæ *St.*
55. nudo] *nullo* pro *nulli* vetuste *St.*
58. Ver vigentibus vergentes ducit.
62. Ut fletus] Et fetus *St.* et lege ante « In sinum. »
72. Romulas et ipsa *St.*
73-74. proque prole posterum
Romuli matres crearent ut nepotem caesarem.

81. Aonii] omnis *St.* Calphurnius ec. 1 : Cernis ut ecce pater quas tradidit ornita vaccæ Molle sub hirsuta latus explicuere genista *St.*
82. tuus] taurus *St.*
83. gregum] gregem *St.*
87. putes *St.*
90. Quando facies tu Chelidon, ut tacere desinam *vel* Quando? faciam tu Chelidon, ut tacere d. *St.*

Dans la pièce suivante « Ex eodem exemplari, *Floridi de qualitate vitae* » :

4. versus usum in alterum *St.*
9. calorem et <ambo> radios *St.*
17. offugia] offucias *St.*
21. Tam malum est audere semper, est pavere quam malum.

PLAUTE, CURC. 11.

Il s'agit du flambeau de cire que Phédromus porte lui-même chez sa maîtresse, sans souci du décorum. Les mss. donnent :

10 Egon apicularum opera congestum non feram,
11 Ex dulci oriundum, melliculo dulci meo.

Löwe a proposé *ex melle* au lieu d'*ex dulci*, et il est clair en effet qu'un des deux *dulci* est de trop et que *melle* manque. Mais cette correction ne se suffit pas : les règles de la versification exigeraient de plus ou l'inversion *dulci melliculo*, ou le changement de Bothe, *melculo*. Un autre inconvénient, c'est que, si l'on supprime un des deux *dulci*, ce n'est pas le premier qui doit disparaître. *Melliculo meo* n'a que faire d'une épithète; en revanche, il faut que Phédromus étale bien au long sa sensibilité comique en ce qui touche son luminaire. Voici donc comment me paraît devoir être modifiée la lecture de Löwe :

Ex dulci oriundum melle, melliculo meo.

LOUIS HAVET.

NOTES CRITIQUES SUR DOMNINOS

J'ai récemment fait ressortir ailleurs[1] l'intérêt historique (réaction contre Nicomaque et retour aux errements d'Euclide) que présente le *Manuel d'introduction arithmétique du philosophe Domninos de Larissa,* dont le texte grec a été publié par Boissonade dans ses *Anecdota græca,* tome IV, p. 413-429. Sur la personnalité de l'auteur, je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit ici-même par M. Ch. Ém.-Ruelle, à l'occasion de la publication qu'il a faite d'un fragment arithmétique attribué au même Domninos[2]; je me propose seulement la revision critique du texte donné par Boissonade.

En somme ce texte est assez incorrect; l'illustre philologue ne se faisait pas illusion à cet égard, comme on le voit par ses notes : *sed sunt et alia corrigenda; — exspectandus melior liber.* Mais ce qui lui manquait surtout, c'était moins un bon manuscrit que la compétence spéciale indispensable pour publier un texte mathématique, car en fait les deux copies qu'il utilisait, et qui sont les seules connues pour le *Manuel,* ne sont guère plus corrompues que ne le sont d'ordinaire les meilleurs manuscrits grecs pour les mathématiques, et avec les corrections que je propose, le texte de Domninos se trouvera, je le crois du moins, ramené à un état relativement très satisfaisant.

Les manuscrits utilisés par Boissonade, et que j'ai d'ailleurs collationnés sur son texte, sont ceux de la Bibliothèque Nationale qui portent les n°s 2531 et 2409; je les désignerai respectivement par A et V.

Le premier, du xve siècle, sur papier, in-8°, venu de Fontainebleau, contient 369 feuillets numérotés au recto; il est de différentes mains dont la même a écrit le *Manuel* (Δομνίνου φιλοσόφου Λαρισσαίου

---

1. *Bulletin des sciences mathématiques et astronomiques*, année 1884 (octobre, p. 288 suiv.).

2. *Revue de philologie*, tome VII, p. 82-93. — Qu'il me soit cependant permis de relever une légère inexactitude. Dans sa *Vie de Proclus*, c. 26, Marinus ne dit pas que Domninos ait commenté les vers orphiques, mais que Syrianus avait proposé à Proclus et à Domninos de leur expliquer soit Orphée, soit les Oracles (τὰ λόγια), et qu'il leur avait laissé le choix; Domninos se prononça pour Orphée, Proclus pour les Oracles; mais la mort de Syrianus l'empêcha de donner suite à son projet de commentaire (oral).

Quant à ce que dit Marinus que Domninos fut successeur de Syrianus, il faut sans doute l'entendre en ce sens que Proclus et Domninos se partagèrent les chaires de leur professeur; de même, après la mort de Proclus, ce dernier est remplacé, d'après Photius (cod. 181) non seulement par Marinus, mais encore par Zénodote, τὰ δεύτερα φέρων.

ἐγχειρίδιον ἀριθμητικῆς εἰσαγωγῆς, fol. 15 v-23 r), le fragment publié par M. Ruelle (Πῶς ἔστιν λόγον ἐκ λόγου ἀφελεῖν, fol. 23 v-27 v), enfin, sans distinction apparente, une série de scholies sur Nicomaque (fol. 28 r-30 r), qui ne sont certainement pas de Domninos.

Le manuscrit a énormément souffert de l'humidité, et l'écriture, autrement assez facile à lire, est presque effacée. Cependant la lecture n'offre pas de difficultés sérieuses, si l'on s'aide du second manuscrit.

Ce dernier (autrefois 147 de la Bibliothèque de Mazarin) en donne en effet une copie (pour le *Manuel* seul) de la main d'Ange Vergèce = V, copie motivée sans doute en partie par la difficulté de lecture du premier manuscrit; ce fait, que Boissonade n'a pas reconnu, réduit les deux copies à la valeur d'un seul original.

J'aborde immédiatement la revision du texte; les numéros des pages sont ceux du volume des *Anecdota Græca*.

P. 413, l. 9. Après ἴσα, il faut supprimer τέμνειν, διὰ τὸ τὴν μονάδα ἀδιαίρετον εἶναι τῇ αὐτῆς φύσει[1]· οἱ μὲν οὖν διαιρούμενοι εἰς δύο ἴσα, mots qui se retrouvent quelques lignes plus loin, à leur place. L'erreur vient d'un *homoioteleuton*. La phrase, une fois corrigée, est aussi claire que possible. « Des nombres, les uns se divisent en deux parties égales, comme 4 et 6; les autres ne peuvent être ainsi divisés, comme 3, 5, 7, 9. »

P. 414, l. 4-5. ὑποδιαιροῦνται εἰς δύο ἴσους τε καὶ ἀρτίους ἀεὶ ἀριθμούς. Après καὶ, A répète εἰς, pléonasme à noter.

L. 19. ἀλλήλων μὲν τετράδι, δυάδι τοῦ μεταξὺ αὐτῶν. Il faut rétablir δὲ après δυάδι.

L. 27. εἰς ἴσους ὁπωσοῦν τέμνεσθαι ἀριθμούς. AV donnent ὁποσοῦν. Peut-être ὁποσουσοῦν.

P. 414, fin-p. 415, l. 1. καὶ εἰσὶν οἱ μὲν περιττάκις περιττοὶ οἱ δὲ περιττοῦ τινος ἤ τινων πολλαπλάσιοι κατὰ περιττῶν ἀριθμῶν. Il faut supprimer δὲ, car le corrélatif de μὲν vient plus loin, et ce sont précisément les nombres impairement impairs qui sont les multiples d'un nombre impair ou de nombres impairs par un nombre impair. Il faut aussi lire κατὰ περιττὸν ἀριθμόν. (Cf. Euclide, VII, def. II.)

P. 415, l. 7-8. πλῆθος, ὃ δὴ ὑποκείμενον καὶ οἷον ὕλη ἐστὶν ἐν αὐτοῖς τοῦ ἀριθμοῦ. Lire ἐν αὐτοῖς τοῖς ἀριθμοῖς; αὐτοῖς ne peut se rapporter à aucun autre mot. (Il serait possible encore que τοῦ ἀριθμοῦ eût été apposé en marge comme glose à ὕλη et qu'il eût été ensuite introduit dans le texte.)

---

1. On attendrait τῇ αὐτῆς φύσει. [O. R.]

L. 12. ἐν μονάδι μὲν οὖν θεωροῦνται οἱ ἀπὸ μονάδος. Il faut certainement lire ἐν μονάσι; on désirerait, après ἀπὸ μονάδος, ajouter μέχρις ἐννεάδος.

L. dernière. αἱ ἑκατοντάδες μυριάδων. Il convient d'ajouter αἱ χιλιάδες μυριάδων.

P. 415, note (3). ὁ δὲ ε' καὶ κ' καὶ τ' καὶ μ'. Il s'agit du nombre 2325. Boissonade a remarqué que μ' est fautif et qu'il faut lui substituer une lettre numérale désignant un ou plusieurs milliers, comme ͵α ou ͵β. En réalité, il a mal lu les manuscrits, qui donnent la forme minuscule du β analogue à notre *u*, avec le trait oblique en bas à gauche, signe de la chiliade.

P. 416, l. 6-7. ἀλλὰ περὶ μὲν τούτων ἐπιπλέον εἰπεῖν τῆς λογικῆς ἔχεται θεωρίας. La *logique* n'a rien à faire ici; il faut lire λογιστικῆς.

L. 8. Le point après ἐπιστήσομεν doit être supprimé, et il faut rattacher à ce verbe le début de l'alinéa suivant ὅτι δὴ πᾶσα κ. τ. ε. « Mais arrivés à ce point de notre discours, nous ferons remarquer « que l'examen que nous avons fait des nombres jusqu'à présent a « porté sur ce qu'ils sont en eux-mêmes.»

L. 4 en remontant. λέγωμεν. La leçon des manuscrits, λέγομεν, peut être défendue.

P. 417, l. 3 en remontant. δεῖ δὲ τὸν περὶ αὐτῶν λόγον προδιαλαβεῖν ἡμᾶς. Ὅτι δὲ πᾶς ἀριθμὸς κ. τ. ε. Il faut certainement remplacer par une virgule le point après ἡμᾶς et lire ὅτι δή; le sens n'est pas douteux. « Nous devons, avant d'en parler (des dix relations d'inégalité), « établir ce lemme, que de deux nombres quelconques, le plus petit « est un ou plusieurs quantièmes du plus grand. » Par suite, au lieu de τὸν... λόγον, il faut lire τοῦ... λόγου.

P. 418, l. 2. μετρῶν. La leçon des manuscrits, μετρεῖ, est satisfaisante.

L. 3-4. ὡς ὁ β' μὴ μετρῶν τὸν γ', δύο τρία ἐστὶν αὐτοῦ. Lire δύο τρίτα.

P. 419, l. 4-5. καταλείψει τι ἔλαττον ἑαυτοῦ, ὃ ἔσται πάντως ἢ μέρος αὐτοῦ ἢ μέρη. La leçon des manuscrits, παντός, peut être conservée, car elle représente la formule du lemme.

L. 9. πᾶς ἀριθμὸς σύστημα μονάδος ἐστίν. Lire μονάδων, comme dans la définition du nombre donnée par Domninos, et que Jamblique attribue à Thalès.

P. 420, l. 8. τρία ε'. Lire τρία πέμπτα.

L. 20. Εἰ δὲ ὁ καταλειφθεὶς ἀριθμὸς μέρος εἴη τοῦ ἐλάττονος ἀριθμοῦ. Au lieu de μέρος, il faut lire μέρη, car le cas où le reste est *un seul quantième* vient d'être traité pour le *multiple épimore,* et nous sommes ici à la définition du *multiple épimère.*

L. dernière. Καὶ αὗταί εἰσιν αἱ λεγόμεναι δὲ κατὰ τῆς ἀνισότητος σχέσεις.

Pour δὲ, Boissonade propose δὴ; mais il faut certainement lire, au lieu de δὲ κατὰ τῆς, δέκα τῆς (ce qu'on appelle les dix relations d'inégalité).

P. 421, l. 3 en remontant. οἷος ὁ ιε' ἐστὶν ἀριθμός. Τὸν δὲ ἐλάττονα τῶν ἑαυτοῦ μερῶν ἐλλιπῆ κεκλήκασιν ἀριθμόν, ὅτι γὰρ ἐλάττονά ἐστιν αὐτοῦ καὶ ἐλλιπῆ τὰ αὐτοῦ[1] μέρη· οἷος ὁ η'. Τὸν δὲ μείζονα τῶν ἑαυτοῦ μερῶν ὑπερτελῆ προσηγόρευσαν ἀριθμόν, ὅτι ὑπερπερισσεύει αὐτὸν τὰ ἑαυτοῦ μέρη· οἷον ὁ ιδ'. Pour la première phrase, Boissonade a suivi la leçon de V; A donne οἷος ὁ η̃ ἐστὶν ἀριθμός. Mais il s'agit d'un exemple de nombre parfait, et ni 15 ni 8 ne conviennent; d'après A, on peut restituer avec probabilité οἷον ὁ ς', ὁ κή ἐστὶν ἀριθμός, 6 et 28 étant les premiers nombres parfaits bien connus comme tels de tous les arithméticiens grecs; si l'on suppose que οἷον, avant ὁ ς', était écrit en abrégé, on s'explique que οἷον ὁ ς' soit devenu οἷος (dans le texte qui suit, je préférerais de même οἷον ὁ η' au lieu de οἷος ὁ η'; voir à la fin, οἷον ὁ ιδ'). Le κ de κή, mal lu par le copiste, aura de même été supprimé par lui. Plus loin le copiste a encore interverti les mots ἐλάττονα et μείζονα, dans τὸν δὲ ἐλάττονα... τὸν δὲ μείζονα. Tous les arithméticiens grecs sont d'accord pour dénommer ἐλλιπής (*déficient*) le nombre supérieur à la somme de ses diviseurs, et ὑπερτελής (*surabondant*) le nombre inférieur à cette somme; il est clair, d'après le contexte, que Domninos suit la même nomenclature.

P. 422, l. 12-14. Οἱ δὲ μήτε πρῶτοι καθ' ἑαυτοὺς ὄντες μήτε πρὸς ἀλλήλους σύνθετοι. Les mots πρὸς ἀλλήλους doivent être supprimés et peut-être remplacés par καθ' ἑαυτούς. Le copiste a cru voir une contradiction; de fait il en a introduit une. Domninos parle de deux nombres qui ne sont pas, *tous deux à la fois,* soit premiers, soit composés absolument, c'est-à-dire dont l'un est premier, l'autre composé; il remarque plus loin qu'alors ils peuvent être relativement entre eux (πρὸς ἀλλήλους) soit premiers, soit composés.

L. 3 en remontant. εἰ γὰρ δὴ τὸν ς' δὶς μετρεῖ, τὸν ἥμισυν αὐτὸν ἅπαξ μετρήσει, τουτέστι τὸν γ' ἴσον ὄντα ἑαυτῷ, ὥστε καὶ αὐτὸν μετρήσει. Cette phrase semble être une glose passée dans le texte, car Domninos n'est pas homme à démontrer ainsi ce qu'il vient d'énoncer, que le nombre 3 est divisible par lui-même. Les manuscrits portent d'ailleurs τὸν ἥμισυν αὐτῶν, et la correction de Boissonade, αὐτὸν, est fausse; il faudrait αὐτοῦ. Pour les derniers mots, il faut lire ἑαυτὸν ou bien αὐτὸν μετρήσει.

P. 423, l. 4-6. συνεχεῖς ὄντας τῷ περὶ λεγομένων μεσοτήτων τε καὶ ἀναλογικῶν τόπων. Le texte est évidemment corrompu; lire τῷ περὶ ⟨τῶν⟩ λ. μ. τ. κ. ἀναλογιῶν τόπῳ.

---

1. On attendrait τὰ αὐτοῦ μέρη. [O. R.]

L. 6-7. ἥτε ἀναλόγως ἔκ τινων τῶν αὐτῶν σύγκειται λόγων. Il faut remplacer ἥτε par εἴτε et lire σύγκεινται. A la ligne 7, Boissonade a noté l'incorrection de παραθέμεθα; il faut évidemment παρεθέμεθα.

L. 10. Δῆλον δὲ ὅτι καὶ ἡ περὶ αὐτῶν σκέψις πρὸς ἀλλήλους ἐστὶ τῶν ἀριθμῶν μορίων θεωρία (le mot μορίων est évidemment faux; je propose μόνως), περί τε τὸ ὑποκείμενον αὐτοῖς ἔχουσα πλῆθος, ὥσπερ δὴ καὶ ἡ περὶ τῆς ἰσότητος καὶ ἡ τὸν τῆς ἀνισότητος λόγον. Le texte serait plus correct en rejetant devant λόγον le mot ἔχουσα qui se trouve avant πλῆθος.

L. 18. ἐπὶ τοῦ β' καὶ ς'. Domninos parle de trois nombres en progression arithmétique; il faut donc lire ἐπὶ τοῦ β' καὶ δ' καὶ ς' ou bien ἐπὶ τοῦ β' καὶ ς' καὶ ι'. La première leçon est la plus probable en soi; l'une comme l'autre a pu facilement donner naissance au texte actuel.

L. 5 en remontant. Εἰ δὲ ἄνισοι αὐτῶν αἱ διαφοραί (après ἄνισοι, il faut rétablir εἶεν, que donne A), μείζων δὲ εἴη ἡ τῶν μειζόνων διαφορὰ καὶ λόγον ἔχει τὴν τῶν ἐλαττόνων διαφορὰν ὃν κ. τ. ε. Lire ἔχοι πρὸς τὴν. Le mot πρὸς est donné par AV.

P. 424, l. 1. Après ἔχει, il faut rétablir ἢ ὃν ὁ μέσος πρὸς τὸν ἐλάχιστον. Si le rapport des deux différences est celui de deux des trois nombres, ce sera celui, soit du plus grand au moyen, soit du moyen au moindre, soit du plus grand au moindre; car les combinaisons inverses sont impossibles, comme le montre Domninos, puisqu'il suppose que l'antécédente dans le rapport des deux différences (celle des plus grands nombres) est supérieure au terme conséquent, la différence des deux petits nombres; il faut donc, ligne 4-5, au lieu de μείζω τε εἶναι ὑποκειμένης τῆς τῶν ἐλαττόνων διαφορᾶς, lire μείζονος εἶναι ὑ. τ. τῶν μειζόνων διαφορᾶς.

L. 6-7. ἢ ὃν ὁ μέγιστος πρὸς τὸν ἐλάχιστον ἀριθμὸν ἔχει. Au lieu de μέγιστος, il faut lire μέσος, confusion fréquente. Le cas où le rapport des différences est celui du plus grand nombre au plus petit se retrouve plus loin, pour la proportion harmonique.

L. 9-11-12. La ponctuation (un point avant ἡμιόλιος, un point avant ὥσπερ) est vicieuse; en réalité ἡμιόλιος commence une parenthèse qui finit à ἐλαχίστου, et la phrase principale reprend après ce dernier mot. « Comme pour 9, 6, 4 (en effet la différence des plus « grands termes est une fois et demie la différence des moindres, de « même que le plus grand terme est une fois et demie le moyen, et « le moyen une fois et demie le plus petit), alors les nombres sont « dits en proportion géométrique. » Ὥσπερ δὲ, au lieu de ὥσπερ tout seul, paraît du reste inadmissible; c'est ὥσπερ δὴ qu'il faut lire.

L. 12. ἐν γεωμετρικῇ, οἷον ἀριθμητικοὶ εἶναι λέγονται πρὸς ἀλλήλους ἀναλογίᾳ· γεωμετρικὴν γὰρ ἀναλογίαν εἶναί φασιν, ὅταν κ. τ. ε. Au lieu de ἀριθμητικοὶ, Boissonade propose ἀριθμητικῇ, ce qui ne donne nullement

un sens satisfaisant. Ou bien il faut supprimer les deux mots οἷον ἀριθμητικοὶ ou bien les regarder comme corrompus de οἱ ἀριθμητικοὶ et les replacer plus loin après γάρ comme sujet de φασιν.

L. 5 en remontant. ὅτε γὰρ ὁ μέγιστος. Lire ὅ τε et supprimer ὁ.

P. 425, l. 1. ἢ. Lire ᾗ.

L. 7. μέσος, donné par les manuscrits, est omis avant μεταξύ.

L. 11. κὰ, faute d'impression pour καὶ.

L. 15. ιε'. Lire ις'.

L. 17. τῶν αὐτοῦ ἄκρων. Lire αὐτῶν; « les mêmes extrêmes ».

L. 19. ἀλλὰ καὶ κατὰ τὰς λοιπὰς δύο ἀναλογίας μέσος εὑρεθήσεται· κατὰ τὴν γεωμετρικὴν ἀναλογίαν. Domninos énonce le théorème suivant, déjà donné par Jamblique. « Lorsqu'entre deux mêmes termes « extrêmes sont intercalés les termes moyens suivant les trois « proportions (arithmétique, géométrique, harmonique), le moyen « géométrique n'est pas seulement moyen des extrêmes, *mais* « *encore moyen suivant la proportion géométrique des moyens* « *suivant les deux autres proportions* (c'est-à-dire moyen géomé- « trique du moyen arithmétique et du moyen harmonique) ». Il faut donc rétablir τῶν après καὶ et μέσων devant μέσος, où le copiste l'aura supprimé en croyant à une dittographie. Le *colon* après εὑρεθήσεται doit enfin disparaître.

P. 426, l. 13. ὁ δὲ ἐκ τοῦ κε' πεντάκις. A donne au lieu de κε, δὶς ε', et V, δὶς κε'. Il s'agit de la composition du nombre 125 comme *solide*, c'est-à-dire comme ayant trois facteurs; la correction de Boissonade est donc malheureuse. La leçon de l'archétype était évidemment ἐκ τοῦ ε' ε' πεντάκις, le premier ε' étant pour εκις = πεντάκις; l'énonciation régulière est πεντάκις πέντε πεντάκις.

L. dernière. τὰς τρεῖς ἀνίσας. Les manuscrits donnent ἀνίσους.

P. 427, l. 1. Εἰ μὲν; lire Οἱ μὲν.

L. 4-5. Οἱ δὲ ἐκ δύο μὲν ἴσων γεγονότες πλευρῶν, μείζονες δὲ τοῖς πολλοῖς στηλίδες λέγονται. Il s'agit des nombres solides, composés de deux facteurs égaux et d'un troisième plus grand; le terme ordinaire est δοκίδες; στηλίδες se trouve indiqué également par Jamblique; mais les mots τοῖς πολλοῖς n'en sont pas moins douteux. Par analogie avec les *plinthides* qui suivent : ἐκ δύο μὲν ἴσων, ἐλάττονος δὲ τῆς μιᾶς πλευρᾶς, je préférerais lire μείζονος δὲ τῆς μιᾶς πλευρᾶς. La confusion a pu facilement se faire, si μιᾶς était écrit $\overline{\alpha}$ et πλευρᾶς abrégé en $\overset{\lambda}{\pi}$.

L. 13-14. ὁ οε'.... ὁ δὲ τρὶς πέντε πεντάκις. C'est l'exemple d'un nombre solide à trois dimensions inégales, donné à côté de 24 = 2 × 3 × 4. Il semble convenable de restituer ὁ $\overline{\rho\epsilon}$'... ὁ δὲ τρὶς πέντε ἑπτάκις.

L. 15. τῶν ἐπιπέδων τε καὶ ἀριθμῶν. Avant ἀριθμῶν, il faut restituer στερεῶν.

L. 17. ἀφ' ὧν στοιχειωτὴς Εὐκλείδης. Rétablir ὁ après ὧν.

L. 6 en remontant. αἱ πλευραὶ ἐν τῷ αὐτῷ λόγῳ πρὸς ἀλλήλους εἰσίν. Lire ἀλλήλας.

P. 428, l. 3-4. περὶ τὰ σχήματα τῶν ἀριθμῶν θεωρίας τὸ μέν τι καθ' αὑτό, τὸ δὲ πρὸς ἄλλο εἶναι εἴπῃ τις ἄν. Les manuscrits donnent θεωρίαν, qui est bon.

L. 12. ἐν τῇ πρὸς τὰ μέγιστα σχήματα αὐτῶν (c.-à-d. τῶν ἀριθμῶν) ἀπεικασίᾳ. Il est clair que μέγιστα est insoutenable; je propose γεωμετρικά, et je suppose que ce mot aura été écrit sous une forme abrégée, mal résolue (γ combiné avec μ). On peut encore lire γραμμικά.

L. 4 en remontant. καὶ ὅτι μόνα τὰ νῦν εἰρημένα τῶν ἀριθμῶν τίθεσθαι σχήματα κατὰ πολλοὺς ἐπιδείξομεν τρόπους. Après σχήματα il faut restituer δεῖ ou χρή.

La publication par M. Ruelle du fragment attribué à Domninos a été faite avec une compétence spéciale tout autre que celle que possédait Boissonade, et le texte a été amené à un état de correction très satisfaisant. Je n'ai donc nullement l'intention de le critiquer. Je demanderai cependant à faire deux remarques.

M. Ruelle aurait peut-être mieux fait de prendre pour base de son texte le manuscrit 2531 (notre A), plutôt que celui de Venise, et la copie qu'en donne le n° 173 du fonds Coislin, que je désignerai par C; le premier me paraît en effet suivre la source commune plus fidèlement, quoiqu'avec moins d'intelligence dans quelques additions qu'il lui fait.

Je prendrai comme exemple une phrase du paragraphe [16] de M. Ruelle.

ποιῶ τοίνυν ὡς ιϐ' πρὸς γ', οὕτως ς' πρὸς ἄλλον τινά· ς^κις δὲ γ' [ιή. ταῦτα om. A] παρὰ τὸν ιϐ' ποιεῖ τὸν (lisez τὸ) α' ς'' ὅπερ (ὅνπερ Ruelle) ὑποτάξας τῷ δ', τὸν αὐτὸν ποιῶ λόγον τὸν (τῶν C, τὸν τῶν Ruelle) ς' πρὸς α' ς'' [ὃν ἔχει τὰ ιϐ' πρὸς γ'· ἀφῃρημένου τοίνυν ἀπὸ τοῦ λόγου τῶν ς' πρὸς α' ς'' om. Ruelle] ταὐτὸν δὲ εἰπεῖν τὰ[1] (τὸν C, τὸν τῶν Ruelle) ιϐ' πρὸς γ' [καὶ ἀφαιρεθέντος C. Ruelle; om. A] τοῦ λόγου τῶν ς' πρὸς δ' καταλειφθήσεται ὁ τῶν δ' πρὸς α' ς''.

La première omission de A est remarquable en ce que des omissions analogues se retrouvent deux fois dans ce manuscrit; ainsi au paragraphe [17] δωδεκάκις δὲ δ'· παρὰ τὸν γ'· ποιῶ; les intermé-

1. On pourrait penser qu'il faut remplacer τὰ par τῶν, en faisant de ταὐτὸν δὲ εἰπεῖν un infinitif absolu et en rattachant τῶν ιϐ' πρὸς γ' à la proposition ἀφῃρημένου, etc.; mais je crois cette correction inutile : je considère ταὐτὸν δὲ εἰπεῖν τὰ ιϐ' πρὸς γ' comme une parenthèse, où avec ταὐτόν il faut sous-entendre ἐστιν.

diaires du calcul ne sont pas indiqués, mais seulement les opérations à faire (multiplication et division); de même au paragraphe [15], ς' ἐπὶ γ' παρὰ τὸν δ', puis après une addition maladroite et différente de celle de C, ποιεῖ δ' ς''. Ce genre de formule me paraît à signaler; au reste, dans Diophante, on retrouve des formes analogues.

Τὸν devant α' ς'' = ἓν ἥμισυ, me paraît une faute au moins contre l'usage; car, à proprement parler, pour les Grecs, $1\frac{1}{2}$ n'est pas un nombre, et on ne peut sous-entendre ἀριθμόν, comme quand on dit τὸν ιϛ'.

Pour le reste du texte, les leçons de A me paraissent préférables à celles de C, qui a servi de point de départ à M. Ruelle pour sa correction.

Voici la traduction :

« Prenant $1\frac{1}{2}$ comme conséquent de 4 (c'est-à-dire formant le « rapport $\frac{4}{1\frac{1}{2}}$), je forme le rapport $\frac{6}{1\frac{1}{2}}$, qui est le même que celui « de $\frac{12}{3}$ [c'est-à-dire j'arrive à $\frac{6}{4}\times\frac{4}{1\frac{1}{2}}=\frac{6}{1\frac{1}{2}}=\frac{12}{3}$]. Supprimant « donc, dans le rapport $\frac{6}{1\frac{1}{2}}$ (et, au lieu de $\frac{6}{1\frac{1}{2}}$, il revient au même « de dire $\frac{12}{3}$), le rapport $\frac{6}{4}$, il reste celui de $\frac{4}{1\frac{1}{2}}$ [ce qui est évi- « dent d'après l'équation ci-dessus]. »

Je crois, par analogie d'ailleurs avec le paragraphe suivant, que c'est bien là la marche de l'auteur du fragment; il me suffit de rappeler que celle qui résulte du texte de M. Ruelle a soulevé un doute de la part de M. O. Riemann.

Τὸν (λόγον) ς' πρὸς α' ς'' et τὰ ιϛ' πρὸς γ' sont des formes elliptiques bien fréquentes; et l'addition de τῶν devant ς' ou le remplacement de τὰ par τὸν τῶν me paraissent inutiles.

Je pense avoir suffisamment fait ressortir l'intérêt des variantes du manuscrit 2531, que M. Ruelle a d'ailleurs soigneusement notées; ma seconde remarque portera sur ce point que le dernier paragraphe du fragment qui commence en répétant la définition pseudo-euclidienne (VI, déf. 5), λόγος ἐκ λόγων συγκεῖσθαι λέγεται ὅταν κ. τ. ε., déjà insérée au début, ne peut être considéré comme appartenant à la première rédaction.

La conclusion à tirer de ce paragraphe est en effet étrangère à l'ordre d'idées suivi dans le fragment, ordre d'idées incontestablement lié aux solutions géométriques du problème dont il s'agit;

l'auteur du paragraphe final se place au contraire au point de vue arithmétique et ramène le problème à la division des πηλικότητες ou valeurs numériques des rapports, mais ou il n'a pas développé ce nouveau point de vue, le jugeant suffisamment clair, ou les développements qu'il lui donnait sont perdus. En tout cas, ce dernier paragraphe peut très bien être d'une date relativement récente.

Le fragment au contraire est assez probablement au moins du temps de Domninos, s'il n'est pas de lui; car l'attribution en reste douteuse, si l'on considère comment ce fragment se trouve entouré dans le manuscrit 2531, si l'on remarque d'autre part que, dans les autres manuscrits, il se rencontre sous un titre évidemment faux, puisqu'il n'appartient pas, en tout cas, au *Manuel*. PAUL TANNERY.

ARDELIO.

Je me permettrai d'émettre au sujet de ce mot une conjecture qui peut intéresser l'histoire littéraire. C'est une pure conjecture, mais d'autres, plus familiers que moi avec les menus détails de l'antiquité classique, trouveront peut-être des preuves à l'appui.

On sait que le mot *ardelio*, qu'on trouve chez Phèdre et Martial, est synonyme d' « affairé, brouillon ». Phèdre définit lui-même de la manière suivante la race des ardélions (II, 5) :

> Trepide concursans, occupata in otio,
> Gratis anhelans, multa agendo nihil agens,
> Sibi molesta, et aliis odiosissima.

Martial, s'adressant à un personnage qui s'entend un peu à toute chose, lui dit en finissant :

> Nil bene quom facias, facis attamen omnia belle.
> Vis dicam quid sis? magnus es ardelio[1].

Ailleurs il apostrophe un vieillard qui fait l'important et tranche de l'homme nécessaire :

> Haec faciant sane juvenes; deformius, Afer,
> Omnino nihil est ardelione sene[2].

Tels sont les seuls passages où l'on rencontre ce mot. Il est probable qu'il est emprunté du grec. On a rapproché depuis longtemps cette glose d'Hésychius : ἀρδαλωμένους· ταρασσομένους.

Je suppose que nous avons ici un nom de théâtre, comme *Micio*, *Hegio*, *Phormio*. Le nom grec serait sans doute Ἀρδαλίων. C'est ainsi que nous disons un Figaro, un Maître-Jacques. MICHEL BRÉAL.

---

1. *Epigr.* II, 7.
2. *Ibid.* IV, 79.

SUR UN PASSAGE INADMISSIBLE DE PTOLÉMÉE

On lit dans Ptolémée (II, 8; p. 142 de l'édition Wilberg) :

Τῆς δὲ παρὰ τὸν Ρῆνον χώρας ἡ μὲν ἀπὸ θαλάσσης μέχρι τοῦ Ὀβρίγκα (Ἀβρίγκα, éd. Müller) ποταμοῦ καλεῖται Γερμανία ἡ κάτω, ἐν ᾗ πόλεις ἀπὸ δυσμῶν τοῦ Ρήνου ποταμοῦ τῶν μὲν Βαταουων μεσόγειος

Βαταουόδουρον	$\overline{\kappa\zeta}$ δ'	$\overline{\nu\beta}$ ϛ'	(27° 15′ — 52° 15′)
ὑφ' ἣν			
Οὐέτερα	$\overline{\kappa\zeta}$ ϛ'	$\overline{\nu\alpha}$ ϛ'γ'	(27° 30′ — 51° 50′)
λεγίων λ' Οὐλπία			
εἶτα Ἀγριππινησίς	$\overline{\kappa\zeta}$ γο'	$\overline{\nu\alpha}$ ϛ'	(27° 40′ — 51° 10′)
εἶτα Βόννα	$\overline{\kappa\zeta}$ γο'	$\overline{\nu}$ ϛ'γ'	(27° 40′ — 50° 50′)
λεγίων α' Ἀθηναϊκὴ			
εἶτα Τραϊανὴ λεγίων	$\overline{\kappa\zeta}$ ϛ'	$\overline{\nu}$ ϛ'ιβ'	(27° 30′ — 50° 35′)
εἶτα Μοκοντίακον	$\overline{\kappa\zeta}$ γ'	$\overline{\nu}$ δ'	(27° 20′ — 50° 15′)

M. Müller, dans sa récente édition de Ptolémée (Paris, 1884) corrige les deux dernières lignes de la façon suivante :

εἶτα Τραϊανὴ λεγίων κβ'	$\overline{\kappa\zeta}$ ϛ'	$\overline{\nu}$ ϛ' ιβ'
εἶτα Μοκοντίακον	$\overline{\kappa\zeta}$ γ'	$\overline{\nu}$ δ'

en ajoutant la note : « Legio XXII quae Claudio imperante in Germaniam Superiorem venerat Mogontiaci stationes habuisse liquet. Nota ejus cognomina Primigenia, Pia, Fidelis, Antoniniana, Severiana, Alexandriana. Eamdem Trajani tempore Trajanam dictam esse ex Ptolemaeo colligimus. »

Or, il y a dans le texte de Ptolémée une erreur certaine et dans la note de M. Müller des assertions qu'il n'est pas possible d'admettre. C'est ce que nous allons essayer d'établir.

Il n'est pas besoin de regarder longtemps ce passage pour s'apercevoir que la fin n'en est pas admissible. En effet, Ptolémée y énumère chaque ville en remontant le cours du Rhin, et toutes les fois qu'il en rencontre une auprès de laquelle campait une légion, il a soin de le noter, en faisant suivre le nom de la ville de l'indication des degrés :

Οὐέτερα	$\overline{\kappa\zeta}$ ϛ'	$\overline{\nu\alpha}$ ϛγ'
λεγίων λ' Οὐλπία		
Βόννα	$\overline{\kappa\zeta}$ γο'	$\overline{\nu\alpha}$ ζ'
λεγίων α' Ἀθηναϊκὴ		

Tout d'un coup, d'après les leçons adoptées jusqu'ici, la méthode du géographe changerait et l'on trouverait une légion Τραϊανὴ λεγίων dont la position serait marquée en degrés comme celle d'une cité, sans que le nom de l'endroit où elle était campée fût préalablement mentionné. Cela se comprendrait si le nom de la légion était le nom même de la ville, ainsi que cela s'est passé pour la légion VII Gemina d'Espagne[1] ou pour la légion II Augusta de Bretagne[2]. Mais rien de tel ne s'est produit sur les bords du Rhin. Puis viendrait Μοκοντίακον, un des points militaires les plus importants de la Germanie qui, depuis Claude, était occupé par la légion XXII Primigenia, sans qu'il fût fait mention de cette légion après le nom de la ville où elle campait.

M. Müller l'a bien compris; remarquant que quatre manuscrits Χ, Σ, Φ, Ψ, portent après Τραϊανὴ λεγίων les lettres κϐ' qui reproduisent précisément le numéro XXII, il a admis qu'il était question dans ce passage de la légion XXII Primigenia. La difficulté est que cette légion, quoi qu'en dise M. Müller, n'a jamais porté le surnom de *Trajana*. En effet, le nom d'un empereur à côté d'un numéro légionnaire indique que la légion à laquelle il s'applique a été levée par cet empereur ou a reçu son surnom sous cet empereur : legio II *Augusta*, créée par Auguste[3], VII *Claudia*, créée par Auguste et dénommée par Claude[4], XVI *Flavia*, levée par Vespasien[5], etc. Or, la légion XXII avait, dès le temps de Claude qui l'avait créée, le surnom et le seul surnom de *Primigenia*, ainsi que le prouve une inscription gravée en l'honneur de Ti. Claudius Cleonymus, frère de Stertinius Xenopho, médecin de Claude, où on lit : .. χειλιαρχὴ|σαντα ἐν Γερμανίᾳ λεγεῶ|νος κϐ' Πριμιγενίας...[6] ; de plus, parmi les nombreux monuments qui restent d'elle en Germanie[7], aucun ne permet de supposer qu'elle se soit jamais appelée *Trajana*.

Plus tard, il est vrai, les légions prennent un second surnom, emprunté à ceux de l'empereur régnant : legio III Augusta *Commoda*[8], legio III Augusta *Antoniniana*[9], legio XIII Gemina *Gordiana*[10];

---

1. *C. I. L.*, II, p. 369. Cf. Ptolémée II, 6. La ville moderne se nomme Léon.
2. Ptolémée, II, 3. C'est la moderne Caerléon.
3. Cf. Ch. Robert, *Coup d'œil général sur les légions romaines*, p. 14; Mommsen, *Res Gestae divi Augusti* (Ed. 1883, p. 68).
4. Ch. Robert, *ibid*, p. 15. Pfitzner, *Geschichte der Röm. Kaiserlegionen*, p. 6.
5. Ch. Robert, *ibid.*, p. 22. Pfitzner, *loc. cit.*
6. Rayet, *Insc. des Sporades*, île de Cos, n° 3 et R. Briau, l'*Archiatrie romaine*, ch. II, n°s 5 et 6. Cf. *Rev. archéol.* (Avril 1882, p. 207).
7. Cf. *Brambach, I. Rh.*, Indices.
8. *C. I. L.*, VIII, 3163.
9. *Ibid.*, 2494, 2878, 3164.
10. *C. I. L.*, III, 827, 990, 1017, 1125.

mais cette coutume n'est pas antérieure à Commode et on n'en trouve de fréquents exemples qu'à partir de Caracalla, c'est-à-dire à une époque très postérieure à Ptolémée. D'ailleurs la légion quittait ce surnom impérial à la mort de l'empereur dont elle l'avait reçu; et comme c'est postérieurement au règne de Trajan que Ptolémée composa sa géographie, en supposant même que la légion XXII se fût appelée quelque temps *Trajana*, elle n'aurait pas porté ce surnom au temps où le passage a été écrit. Il est vrai que le géographe a pu le trouver dans une des sources auxquelles il a puisé et le reproduire servilement.

En outre, ce surnom devrait suivre le mot λεγίων au lieu de le précéder : c'est ainsi que les choses se passent toujours sur les inscriptions; et Ptolémée lui-même observe cet ordre partout ailleurs que dans ce passage.

Par conséquent, le texte Τραϊανὴ λεγίων κϛ' est inadmissible.

D'un autre coté, il a existé une *legio Trajana*; mais elle portait le numéro deux. Elle fut fondée par Trajan, comme l'indique son surnom, et placée de suite en Égypte, où elle aurait, suivant Grotefend[1], remplacé la XXIIe *Dejotariana* licenciée. Nous l'y trouvons mentionnée en l'année 109[2], en 140[3], en 173[4], et elle y était encore cantonnée au temps de la Notice des dignités, c'est-à-dire au début du ve siècle[5]. Elle semble donc n'avoir jamais quitté ce pays. Et, de fait, on ne trouve en Germanie, ni à Mayence, ni ailleurs, de briques portant le numéro de cette légion.

La seule inscription relative à la *legio II Trajana* qui ait été rencontrée sur les bords du Rhin est la suivante.

LEG · VIII · AVG · *TRIB* (?)
LEG · II · TROIANE (*sic*)
T · FL · AETERNVS · ET
T · FL · ALBINVS · ET
T · FL · VERECVNDVS
I IIITII I F S (?)

Brambach, *I. Rh.*, 1116, à Mayence.

---

1. Cf. Grotefend, dans la *Real Encyclopädie* de Pauly, à l'article *legio*, et Mommsen, *Bulletin des antiquités africaines*, 1884, p. 278.

2. *C. I. L.*, III, 79. (Dakke in propylaeo templi) : Deo Magno Mercurio adoravit vexillus leg. II Trajane Fortis Nonas febr. anno xii (I)mp. Trajani A[*ug*].

3. *Ibid.*, 6025 à Syène : Imp. Caesar T. Aelio Hadriano Antonino Aug. Pio. p. p. coh. I Fl. Cil. eq. basilicam fecit per C. Avidium Heliodorum praef. Aegypti... cura agente Statilio Tauro > leg. II Traj. F. curatore coh. ejusdem. C. Avidius Heliodorus fut préfet d'Égypte en 140. Cf. *C. I. Gr.*, 4955, et Waddington, *Chronologie d'Aristide*, p. 15.

4. *Ibid.*, 13, à Alexandrie : Imp. Caesari M. Aurel. Antonino... trib. potest. XXX, imp. VIII, cos. III, p. p. trib. leg. II Tr. Fort... Cf. *Eph. Ep.*, V, 10 et p. 259.

5. *Not. Dignit.* (Ed. Seeck). Or. XXVIII, 19; cf. XXXI, 34.

On voit qu'il n'y a aucun argument à tirer de ce document mutilé; même en supposant, ce qui n'est nullement certain, que ce soit une tombe ou un monument honorifique se rapportant à un personnage dont la dernière fonction ait été celle de tribun militaire de la légion *II Trajana*, il ne s'ensuit pas que la légion fût établie à Mayence : un officier peut être enterré dans un endroit différent de celui où son corps de troupes tient garnison.

Et pourtant cette légion est venue en Germanie ou dans les Gaules et y est même restée quelques années, mais à une époque très postérieure au temps de Ptolémée. On a trouvé, en effet, à Nicopoli, en Égypte, deux inscriptions[1], où elle est appelée *legio II Trajana Fortis Germanica*, surnom qu'elle n'a pu évidemment obtenir qu'à la suite de quelque victoire remportée sur les Germains ou en Germanie. On ne pourrait dater ces monuments d'une façon précise si le premier d'entre eux n'était surmonté d'un bas-relief qui veut représenter le défunt. Or, d'après la façon dont la chevelure est traitée sur ce monument figuré, M. de Longpérier[2] a déclaré qu'il fallait le rapporter à une période comprise entre Sévère Alexandre et Gallien, c'est-à-dire qu'on peut lui assigner comme date approximative le milieu du IIIe siècle de notre ère. C'est donc vers cette époque que la légion aurait fait une apparition en Germanie. De plus, la même légion figure sur les monnaies de Victorin[3]; donc elle faisait partie de l'armée de cet empereur, et, comme celui-ci ne fut reconnu que dans les provinces gauloises, il faut admettre qu'elle se trouvait dans ces provinces au moment de l'avènement de ce prince (265). Elle n'avait guère pu y être amenée, comme l'a remarqué M. Léon Renier[4], que dans les premières années du règne de Gallien, avant que Postume n'eût été déclaré empereur (253-257); c'est dans cet intervalle qu'elle aurait mérité le surnom de *Germanica*.

Si donc cette légion est venue en Germanie à cette époque, n'est-il pas possible qu'elle y ait fait une apparition antérieurement, vers le temps de Ptolémée, et qu'elle ait alors campé entre Bonn et Mayence? Cela ne paraît pas probable. D'abord on ne connaît, par l'histoire, aucune guerre, aucune révolte en Germanie pendant la première moitié du second siècle; et, d'ailleurs, il aurait fallu que des événements de cette nature fussent bien importants pour qu'on eût été obligé de faire venir d'Égypte une légion ou même un détachement légionnaire, alors que les confins du Rhin étaient gardés par

---

1. *Eph. Epigr.* II, 327. = *Comptes rendus de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres*, 1872, p. 210, et *Eph. Epigr.*, II, 337.
2. *Acad. des Insc. et Belles-Lettres, ibid.*, p. 216.
3. De Witte, *Recherches sur les empereurs qui ont régné en Gaule*, p 100, n° 35.
4. *Acad. des Insc. et Belles-Lettres, loc. cit.*

un nombre respectable de légions[1]. De plus, on remarquera que Ptolémée, dans sa géographie et dans ce passage spécialement, donne l'emplacement non de camps provisoires, mais des campements permanents des légions : la *XXX^a Ulpia* est restée à Vetera jusqu'au IVe siècle[2]; la *I^a Minervia* a laissé à Bonn de nombreux souvenirs de son passage, un peu à toutes les époques[3]. Or, au milieu du IIe siècle, la garnison de la *II^a Trajana* était l'Égypte et spécialement Alexandrie, comme le prouvent les textes auxquels nous avons fait allusion plus haut. Il est vrai que Ptolémée n'en parle pas au livre IV, c. 5, où il donne la description de l'Égypte, ce qui peut paraître étonnant pour un Alexandrin, mais il a omis la plupart des légions d'Orient, la *III^a Gallica*, la *IV^a Scythica*, la *V^a Macedonica*, la *VI^a Ferrata*, la *VII^a Claudia*, la *X^a Fretensis*, la *XI^a Claudia*, la *XII^a Fulminata*, la *XIII^a Gemina*, etc.; il passe même sous silence des légions d'Occident comme la *IX^a Hispana* de Bretagne. Il n'y a donc aucune conclusion à tirer de son silence, sinon qu'il a puisé à des sources très incomplètes.

De tout ce qui précède, il ressort que la légion mentionnée par Ptolémée dans les environs de Mayence ne peut être la *II^a Trajana* et est certainement la *XXII^a Primigenia*, ainsi que le fait supposer l'insertion du chiffre κϐ' dans un certain nombre de manuscrits.

En conséquence, le texte de Ptolémée devait porter :

εἶτα Μοκοντίακον λεγίων κϐ' — κζ γ' ν δ'

L'omission de l'épithète *Primigenia* peut s'expliquer par le fait que, la légion *XXII^a Dejotariana* ayant été supprimée au plus tard sous Hadrien[4], il n'y avait plus qu'une seule légion portant le numéro XXII, au moment où Ptolémée écrivait; un surnom distinctif pouvait donc être regardé comme inutie.

Que faire alors de l'adjectif Τραϊανή ? Les différentes leçons des manuscrits (Τραγιανη : F, N; Τρανιανη : B; Τρανιακη : W; Τραινη : Σ. Φ. Ψ.) ne laissent pas de doute sur le mot que portait le texte primitif. Mais, si cette épithète, tirée d'un nom d'empereur, ne s'applique pas à la légion XXII, elle peut fort bien être rapportée à un nom de ville, car

---

1. Huit de 101 à 105; quatre de 105 à 107; cinq de 107 à 120; quatre après 120, suivant M. Pfitzner, *Geschichte der Röm. Kaiserlegionen*, p. 126. Ces différents nombres sont contestables, chacun en particulier, mais l'importance des forces qui occupaient le Rhin est hors de doute.

2. Cf. Ch. Robert, *Coup d'œil général sur les légions romaines*, p. 16.

3. Cf. Brambach, *I. Rh.*, p. 105 et suiv.

4. Cf. Pfitzner, *op. cit.*, p. 269. Mommsen, *Bulletin des antiquités africaines*, 1884, p. 279. Grotefend dans la *Real Encyclopädie*, s. v. *legio* la font disparaître au moment où la *II^a Trajana* fut créée.

il se trouve qu'il a existé, tout près de Vetera, sur les bords du Rhin, une *Colonia Trajana*, par abréviation *Trajana*, située, ainsi qu'on le pense généralement, sur l'emplacement de la ville actuelle de Xanten. Cette colonie était éloignée de Vetera de 1 mille suivant l'itinéraire d'Antonin[1], de XI (?) milles suivant la table de Peutinger[2], qui paraît altérée en cet endroit, et il y avait sur ce point un camp qui semble avoir eu une certaine importance[3]. Par suite d'une confusion qu'il faut attribuer soit à Ptolémée lui-même, soit à ses sources, soit à ses copistes, on a donné ici à une légion le surnom qui appartenait à une cité; méprise que M. Desjardins a déjà indiquée en deux mots dans son édition de la Table de Peutinger[4], et qui est évidente à nos yeux. A cette première erreur est venue s'en ajouter une autre : les chiffres de degrés correspondants à la position de *Trajana* ont été altérés successivement par les copistes : le rapprochement de κϛ', numéro légionnaire incompris, de κζ', chiffre des degrés de longitude et peut-être de νϛ', chiffre des degrés de latitude, était bien fait pour augmenter le trouble. Il en résulte que le passage de Ptolémée est inadmissible, mais en même temps qu'il est impossible de le corriger à coup sûr, d'autant plus que la position de *Trajana* n'est peut-être pas irrévocablament fixée à Xanten[5].

Pour être conforme à la vérité, le texte de Ptolémée aurait donc dû porter :

Βαταουόδουρον	κζ δ' νϛ <'
ὑφ' ἣν	
Τραϊανὴ	κζ <'? νϛ? ?[6]
εἶτα Οὐέτερα	κζ <' να <'γ'
λεγίων λ' Οὐλπία	
εἶτα Ἀγριππινησίς	κζ γο' να ς'
εἶτα Βόννα	κζ γο' ν <'γ'
λεγίων α' Ἀθηναϊκὴ	
εἶτα Μοκοντίακον	κζ γ' ν δ'
λεγίων κϛ'	

R. Cagnat.

1. P. 370, éd. Wesseling.
2. P. 8, col. 2 (Éd. Desjardins).
3. Von Veith, *Vetera Castra*, Berlin, 1881, in-8°, p. 10. « Das Lager hatte 700 und 500m Seitenlänge, einen Lagerraum von 35 ha. für ein Legion von ähnlicher Grösse wie die Castra von Bonn und Strassburg ».
4. *Loc. cit.*
5. L'inscription trouvée à Xanten (n° 199 de Brambach, *I. Rh.*) et relative à un *vétéran* qualifié de *civis Trajanensis*, sans être absolument probante, est pourtant un argument assez fort pour l'identification de Trajana avec Xanten
6. Var. : ν̄ <' X, Σ, Φ, Ψ; κϛ <' B, E, G; νϛ <' δ' F, Z.

DER SATURNISCHE VERS ALS RHYTHMISCH

ERWIESEN VON OTTO KELLER. *Prag.* 1883.

« Man sieht die hübsche Elasticität
« dieses Systems ». P. 59.

Constat inter omnes Saturnii metri naturam ac leges nondum ita esse enucleatas, ut omnia versuum fragmenta cum aliqua probabilitate accommodari eis possint. Kellerus re diu multumque cogitata ea qua ad hoc usque tempus vv. dd. progressi sunt via, quicquam profici posse desperans, aliam temptavit sibique persuasit non *metricis* sed *rythmicis* legibus obtemperasse antiquissimos poetas. Quod quum aliis quoque visum sit olim, ille tamen primus quaestionem accurate persecutus est.

Pauca praefatur ut probet nobis hanc sententiam, poesi metricae apud Romanos praecessisse rythmicam utiturque tribus argumentis.

1° Quum res humanae non recta via procedant sed per spiras, non absonum est credere nascentibus litteris Latinis idem metri genus exstitisse quod floruit senescentibus.

2° Etiam apud classicos, qui vocantur, poetas Latinos conspicua est ingens luctatio inter utrumque genus, ex quo certamine superius tandem exstitit genus rythmicum.

3° Carmina militaria atque popularia omni tempore syllabarum quantitate posthabita ad rythmum fuerunt exacta.

Haecine juste sic perhibet Kellerus? Ad 1um. Rythmica poesis Latina invaluit demum per poetas Christianos posterioris aevi, tametsi vel tum quoque optimus quisque (Prudentius, Augustinus) in carminibus pangendis obsequebatur classicorum doctrinae et exemplo. Ex ea igitur litterarum condicione, quae exstincta demum poesi vere Latina obtinuit, nulla iusta fit conclusio aut coniectura de illarum origine.

Ad 2um. Quod contendit Kellerus de ingenti certamine diu commisso inter utramque rationem apud classicos poetas, merum videtur commentum. Longe diversum est illud quod docuit Ritschelius, Bentleii vestigiis insistens, apud scenicos Romanos « cum summa « quantitatis severitate coniunctam esse accentus observationem « quoad eius fieri possit. » Sed haec quoque summi viri opinio, impugnata a L. Müllero et Corseno, vix stare nunc posse videtur propter ea quae disputavit nuperrime Guil. Meyer in libro « ü. d. Beobachtung des Wortaccents i. d. Altlatein. poesie » (Münch. 1884), qui demonstravit causam illius concentus non ex poetarum voluntate et consilio, sed ex accentus Latini indole et metri caesuraeque inevitabili necessitate repetendam esse.

Ad 3um. Comparatio laborat duplici vitio. Primum enim popularis poesis nequaquam mera est rythmica sed imitatur numeros classicae poesis, quibus a tenera aetate in scholis, in theatro, alibi civium aures erant imbutae, veluti compara vs. Plaut. (Most. 257) *núnc adventatrix scelesta dúdum advorsatrix erat* cum notissimo vs. *Caésar Galliás subegit Nícomedes Cáesarem*; contra primi illi inventores, quos sibi fingat oportet K., nullo rythmicae exemplo proposito, novum metrum ex suo ingenio Latinique sermonis natura sibi informare ac procreare debuerunt. Sed praeterea Livii Naeviique poemata artificiose facta toto caelo distant a ioculari genere indoctae multitudinis.

Ut autem illis argumentis causae suae parum profuit K., ita vix fortioribus telis impugnare mihi videtur ea quae congruenter et diserte de Saturnii vs. natura tradiderunt grammatici (Hermann, E. D. M. p. 606 sqq.), quibusque opponit verba quaedam scholiastae Vergiliani ac versum Laberii ancipitis sententiae (cf. L. Müll. d. re metr. 445), quum praesertim negari vix possit Atilii testimonium luculentissimum ad Caesium Bassum, Neronis aequalem, esse referendum (cf. Keil G. L. VI 265).

Et vero quum historia nos doceat, rythmicam Latinorum poesin cuiuscunque aevi non tantum successisse metricae, sed ex hac ipsa natam esse huiusque numeros ac leges, quatenus scilicet per verborum accentus observantiam licebat, in suum usum convertisse, etiam per se probabile est antiquiorem esse poësin metricam.

Etenim Latinorum quoque carmina antiquissima canebantur ad tibiam, quocirca eorum numeri derivandi sunt ex rei musicae ratione. Iam vero in re musica metrum, h. e. temporum distributio et mensura, nihil commune habet cum fidium tibiaeve intentione vel remissione ad sonos acutos vel graves, sed solum pendet ex sonorum productione per longius breviusve temporis spatium. Haec autem ratio si transfertur ad ipsa carmina, cantui destinata, apparet eorum metrum dispositum fuisse non ad *accentum* sed ad *quantitatem* syllabarum.

Sed haec mitto ut potius inquiram, num Kelleri coniectura scopulos, in quibus hucusque impegerunt Saturniorum vss. interpretes, ita superaverit, ut invitis iis quae modo disputavi amplectenda sit.

In ea quae adhuc valuit versus numerandi ratione primum vituperat thesium omissionem s. *syncopen*, veluti in *Sámnió* ∪ *cépit*, nec minus frequentem *longarum solutionem* in duas breves. Num igitur ipse ab his licentiis abstinuit? Nihil minus; immo, quum hoc sibi sumserit, ut quovis paene loco *acutam* syllabam *omitteret* vel gravem *insereret* (Ausfall einer Tonsylbe p. 24, 30, al. Einschiebung je einer tonlosen Sylbe p. 27), errorem commisit multo graviorem.

Quid enim? Dum in metrica poesi ex rei natura nihil obstat quominus longa dirimatur in duas breves, dummodo certi fines observentur, non video quo jure idem sibi arroget poesis rythmica, quae non metitur syllabas sed numerat et hoc imprimis postulat, ut singulas acutas certus stabilisque gravium numerus sequatur, quam normam etiam in vulgaribus rythmis raro neglectam esse videmus, tametsi ad metrorum imitationem accommodati sunt.

Non autem raro alterutra licentia usus est K., sed saepissime utramque ita consociavit ut in eodem versu syllaba quae excidit altero loco insereretur in alterum, quo adiumento omnes ii versus qui hucusque molestias facesserant metricis facile in ordinem rediguntur. Promam exemplum: Schema Kellerianum alterius membri hoc est: ıvı vıv, *Naévió poétae*, sed in Scipionum elogiis habemus haec membra *parisuma fuit — non honos honore — multasque virtutes*, sim. Horum, si cum K. attendimus ad « quotidiani sermonis accentum », haec scansio sit necesse est : *parísuma fúit, non hónos honóre, multásque virtútes*, etc., et revera hanc ille tuetur. At quomodo illud schema vıv *parísu-* convenit cum hoc ıvı *Naevió?* Nihil justius, si audimus Kellerum, dummodo recordemur quae supra posuit : in schemate ıvı excidit acuta altera, pro qua (vielleicht um diesen Ausfall wieder hereinzubringen p. 24 sq.) *ante priorem acutam* emersit *gravis* syllaba, sic ex ıvı legitime nascitur vıv!

Alii sunt versiculi, qui aptari non possunt schemati, quia iusto maior est syllabarum numerus; alii rursus, in quibus vocabula quaedam longiora vel nomina propria omnes metricorum conatus frustrati sunt. De his numquid novi nos docuit K.? Noli credere. Affirmat ipsos poetas succubuisse istiusmodi verborum contumaciae (unumgänglichen Zwang der Wörter p. 25-31) et scientes ac volentes versus normam immutasse, veluti quum schema flagitaret hos accentus *dóno dánunt Hercólei, dédet témpestatébus* (cf. *dábunt málum Metélli*), eos aequo animo retraxisse putat ictum in syllabam praecedentem et cecinisse *dóno dánunt Hércolei, dédet témpestátebus.*

Quantitatis regulas K. sane infringere non potuit, quum versus dividat *ad quotidiani sermonis accentus* p. 27. Verumtamen in his quoque certa quaedam lex valet a Cicerone indicata. (Or. 58 : *natura posuit in omni verbo acutam vocem nec una plus nec a postrema syllaba ante tertiam*), quam ita K. neglexit, ut in eadem voce *duas* saepe acuerit aliasque voces atonas exhibeat, velut *res, vir, sine, meas*, p. 66.

Hiatum ubivis admitti non magnopere miramur, sed vix probandum videtur, quod identidem supervacaneae syllabae tolluntur per *synizesin : sapjens, ingenjum, advenjet, alji, onorarjae, valeâs*, sim.

His licentiis (« leges » appellat K. p. 27) adiutus quanto arbitrio versetur in schemate suo adhibendo, immo corrumpendo, docent

exempla supra a me allata, quibus addo haec. *Cornelius Lucius* ex schemate Kelleriano sic audire debuit *Córnelíus Lucíus*, producta *i* non tantum in *Lucius* (ut apud Ritschelium, Havetum, alios), sed etiam in *Cornelius;* at vero acutas gravesque ex « legibus » suis eatenus omittit ac transponit, ut evadat scansio haec *Cornélius Lúcius!* In *fácile fácteis superáses* duae graves exsuperantes (*-le* et *su-*) « propter verborum longitudinem » concoquuntur ab eo qui longarum dissolutionem apud alios acerrime vituperat.

Sunt autem hi versus, quos attuli, omnes ex « pulcro severoque » Saturniorum genere p. 38. Ab hoc enim probe secernendus est vs. Saturnius « priscus et incomtus » cuius suprema lex est arbitrium poetae (der Dichter liebt es für jedem Specialfall sein besonderer schema zu wählen p. 39). Quid mirum capacissimum hoc quasi receptaculum esse omnium fragmentorum et titulorum, in quorum numeris constituendis adhuc defecerunt interpretes.

Non minus displicet vs. Saturnii *definitio* : « constat ex syllabis acutis et gravibus sese invicem excipientibus » (aus abwechselnden betonten und unbetonten Sylben p. 27), quae ut conveniens sit orationi solutae, cf. Cic. de Or. 3. 186, tamen omnia negligit, quae ligatae sunt propria : intervallorum aequalitatem, ictuum numerum locumque certum, pedum constantiam. Sunt intervalla modo *unius*, modo *duorum* modo *trium* gravium, ictus praebentur 6 vel 5 vel 4 locum mutant trochaei et iambi. Velut exbibetur vivvviv ivviv *Taurásia Cisaúna Sámnio cépit* pro schemate ivivviv ivivi v *dábunt málum Metélli Naévió poétae.* Appellatur autem schema trochaico-iambicum, est igitur vs. bimembris, nec tamen caesura statuitur, ut assolet in eiusmodi vss., post prius membrum, sed in medio fere altero.

Requirimus in antiquissima poesi ut numerorum aequalitate et simplicitate incultorum hominum aures nulla exercitatione subactas devinciat; hoc spectarunt et iidem assecuti sunt poëtae populares et posteriores rythmici. Haec autem virtus quantopere desit in rythmis Kellerianis, quisque paucorum versuum lectionem expertus fatebitur[1].

Kelleri coniecturam disertis verbis refellendam esse censui, quia nuper vir magnae auctoritatis in re metrica scriptorem laudibus extulit, quasi genuinam vs. Saturnii rationem, obscuratam hucusque et paene deperditam, in lucem retulisset (cf. R. Westphal in Philol. Woch. Sept. 1884). At mihi quidem hoc tantum effectum videtur dili-

---

1. Reprehendit quoque K. emendandi licentiam eorum qui in vss. Saturniis scandendis versati sunt. Sed eadem licentia non minus grassatur in permultis vss. Plautinis. Ideone omnis ratio metricorum Plautinorum damnanda est an ingenue fatendum de istis vss. nihildum constare?

gentissima Kelleri inquisitione, ut appareat eos, qui grammaticorum testimonia aspernati neglecta quantitate ad verborum accentum versus Saturnios revocare velint, longe gravioribus difficultatibus implicari, quam qui cum Ritschelio, Spengelio, Haveto aliisque vv. dd. grammaticorum vestigiis insistentes assidua antiquissimi sermonis indagatione huius quoque metri rationes reperiri posse confidant.

H. T. KARSTEN.

Scrib. Amstelodami.

NOTE SUR UN NOUVEAU MANUSCRIT

DE LA 1re DÉCADE DE TITE-LIVE.

Le manuscrit latin 5726 de la Bibliothèque nationale contient les livres VI-X de Tite-Live. Le feuillet 166 et dernier se termine avec les mots *ea inuidia est ad plebem* (X, 46, 6), et l'on trouve, au bas, la note suivante : *Desunt ex lib. X paginae duae. P. Pithou.* Le texte de Tite-Live ne commençait primitivement qu'au verso du premier feuillet; mais sur le recto un copiste différent, quoique à peu près de la même époque, a transcrit de nouveau le début du sixième livre (jusqu'à 1, 8 *creat*), qui se trouve ainsi deux fois dans le manuscrit. Les six dernières lignes de cette page (depuis 1, 6 *orator contra*) sont presque entièrement illisibles, et nous les avons laissées de côté dans notre collation. Le manuscrit ne présente nulle part de marques apparentes de la recension des Nicomaques, c'est-à-dire que les formules qui se trouvent ordinairement à la fin de certains livres, dans les manuscrits appartenant à cette recension, ont disparu dans le nôtre. Mais il a les mêmes leçons altérées que tous les manuscrits de cette famille, dans les passages où le *Veronensis* a, selon Mommsen, gardé le texte original de Tite-Live[1]. Ainsi (en désignant notre ms. par π) :

VI, 1, 10. compararent] V, compararent MPLπ.
VI, 2, 14. et ipsos bellum molientes] MPLπ, *om.* V.
VI, 3, 9. inermi] MPLπ, inermibus V.
VI, 6, 7. in animo] MPLπ, id V.
VI, 6, 8. honorato] V, honoratum MPLπ.
VI, 6, 13. ad urbem] V, in urbe MPLπ.
VI, 6, 14. quaeque alia belli] V, belli alia P, belliatia ML, bellitia π.

---

1. Nous citons les leçons de V, et celles de M, P, L, pour les passages conservés dans V, d'après Mommsen (T. Liuii ab urbe condita lib. III-VI descripsit et edidit Th. Mommsen [ex commentationibus regiae Academiae scientiarum Berolinensis], Berlin, 1868); pour les autres passages, d'après l'édition d'Alschefski, Berlin, 1843. Toutes les variantes sont rapportées à la 2e édition de Madvig (Hauniae, 1875).

Les exemples VI, 1, 10; VI, 6, 13 et VI, 6, 14 sont particulièrement probants et montrent bien que π appartient à la recension des Nicomaques.

Nous donnons ici la collation complète du chap. Ier et des six premiers paragraphes du chap. II du livre VI. Les variantes sont les mêmes pour la partie du fol. 1 recto que nous avons collationnée, si ce n'est que cette page a, en plus, la variante suivante :

VI, 1, 2. fuere] fuerunt.

VI, 1, 1. decemuirisque] Xuirisque. — 2. quum] cum (c'est l'orthogr. habituelle de π). — paruae et rarae] paruae *om.;* et *d'abord om., puis rétabli par la même main.* — 6. Marcio] Martio. — dies est] diescē, *le* c *barré ensuite.* — legatus] legatos. — 7. opportuna] oportuna. — 8. initum] iniit tum. — Camillus is] Camillus iterum is. — consulari] proconsulari. — L. Valerium] A. Valerium. — iterum L. Verginium P.] iterum p. *en marge, avec signe de renvoi* l. uirginum (*sic*). — Manlium] Manilium. — 10. eae duodecim] aeae (*sic*) XII. — comparerent] compararent. — ex eis] ex his. — 11. foede] fede. — aliensem] aliensem (*sic*). — nulli] nullius, *puis* us *barré de* 2e *main.* — 12. quod postridie] quod post tridie, *et de même* 2 *fois plus bas.* — quintiles] quintilis. — supersederi] supersideri.

2, 2. exsting.] exting. — coniurationem] coniuratione — Voltomnae] uultumnae. — affereb.] adfereb. — 3. defectionis] defectione. — nunquam] numquam. — 4. hostes] hostis. — 5. eisdem] eiusdem. — quibus] cuius. — Furium] furiū *et traces de* 5 *lettres grattées.* — 6. is dictator] is *d'abord om., puis rétabli au-dessus de la ligne.* — C. Seruilium] C *d'ab. om., rétabli au-dessus de la ligne.* — ahalam] halam.

On sait que les mss. de la recension des Nicomaques se distribuent en trois groupes, dont les rapports entre eux n'ont pas encore été suffisamment étudiés[1]; comme types de ces trois groupes, on peut prendre le *Mediceus* (M), le *Parisinus* (P) et le *Leidensis* (L). Pour savoir à quel groupe il convient de rattacher π, il faut faire une distinction complète entre la 1re main et une main à peu près contemporaine qui a fait subir au texte primitif un grand nombre de modifications importantes, par suite de la collation d'un manuscrit différent de l'original de π. Nous désignerons la 1re main par $\pi 1$, la 2e par $\pi 2$.

VI, 4, 7. Aquilius] $\pi 2$, aquibus L$\pi 1$.

VI, 6, 7. concessissent] PM$\pi 2$, consistent L$\pi 1$.

VI. 8, 9. quos primo] quos quemadmodum satricupiatur a Camillo primo $\pi 1$, quos quemadm. satricum capiatur a C. pr. L, quemadm. ... Camillo *gratté par* $\pi 2$, *mais encore lisible. Il y a eu évidemment ici intrusion d'un sommaire marginal dans le texte.*

---

1. Voy. *Rev. crit.*, 1881, II, p. 88 (compte rendu des *Epilegomena ad T. Livii librum primum* de A. Frigell). [*Note de la réd.*].

VI, 11, 1. insequenti anno]. *Dans* π, *un espace de* 25 *à* 27 *lettres est gratté après ces mots. H. intercale à cet endroit même :* tribunus militum consulari potestate, *qui se trouve d'ailleurs répété dans* Lπ *après* iterum.

VI, 11, 9-10. ut maior — senatum] PM, π2 *en marge, om.* Lπ1.

VI, 18, 6. si singuli singulos aggressuri essetis] PM, π2 *en marge, om.* Lπ1.

VI, 21, 9. ita placide — est] PM, π2 *en marge, om.* Lπ1.

X, 25, 10. fiebant autem — exacta] PM, π2 *en marge, om.* Lπ1.

Ces exemples montrent d'une manière évidente l'étroite parenté de L et de π1. Mais π1 est en général plus correct, et représenterait mieux que L l'archétype dont tous deux dérivent.

Pour établir exactement les rapports de parenté qui unissent L et π1 à P, il faudrait entreprendre une collation complète de π et refaire celle de L, qui est insuffisamment connue[1]. Nous nous bornerons, en terminant, à indiquer quelques passages où π1 semble avoir conservé la vraie leçon, perdue dans MPL.

VI, 2, 10. coici iussit] Vπ, coiciussit M1, coci iussit P, coiciturus sit L.

X, 39, 15. coniectura mentis diuinae] π, metis diuinae P1 M1, metus diuini P2, mētis diuinae M3, metus diu///ini π2.

X, 43, 12. eo ipso loco temere] eo ipso loco prope temere (*sic*) π, eo ipso loco temere M, eo ipso loco te prope mere P, prope eo ipso loco temere L.

LOUIS DUVAU.

CICERO *IN PIS.* XXI, 48.

Cum partem eius praedae profundae libidines deuorassent, partem noua quaedam et inaudita luxuries, partem etiam in illis locis ubi omnia diripuit emptiones, *partem mutationes* ad hunc Tusculani montem exstruendum (les mss. ont chaque fois *partim*, sauf que V a *partem eius*). Le palimpseste de Peyron omet *p. mutationes*, ce qui, sans doute, a été pour quelque chose dans la radiation faite par Halm et acceptée par Klotz. Les mss. récents (du XIIe au XVe siècle) ont *p. permutationes*. Seul le ms. des Archives de la basilique de Saint-Pierre (V, VIIIe s.) a conservé une leçon ancienne. Pour retrouver la leçon authentique, il suffit d'ajouter une lettre : *p. mutuationes*.

LOUIS HAVET.

---

1. Le *Romanus* (R) est aussi un proche parent du *Leidensis*, mais on ne connaît encore le texte de R. que pour les trois premiers livres; on attend toujours la suite de la *Collatio codicum Livianorum* de A. Frigell (voy. *Rev. de ph.*, IV, p. 100).

HORACE, *Art Poétique*, 75 et 76

Versibus impariter iunctis querimonia primum,
Post etiam inclusa est uoti sententia compos.

Tous les commentateurs que j'ai pu voir, et parmi eux les plus récents, entendent par *querimonia* l'élégie plaintive, et par *uoti sententia compos* l'élégie amoureuse. Dernièrement encore (Bulletin de la Faculté des lettres de Caen, nº 1, p. 23), on a donné la même interprétation de ces vers pour essayer d'en tirer une définition authentique de l'élégie antique. Il y a tantôt un quart de siècle, cependant, que M. Riese a proposé, en deux mots, la véritable explication (*De Commentario Vergiliano qui M. Valeri Probi dicitur*, Bonn, 1862, p. 35). Pourquoi Horace distinguerait-il les deux espèces d'élégie qu'on pense? Et pourquoi ne parlerait-il que de l'amour satisfait comme matière de la seconde? C'est ce que les interprètes ne paraissent pas s'être demandé. Pourtant il ne s'agit, dans les lignes 73 à 85, que d'assigner à chaque genre poétique son mètre, et le mètre n'a pas varié dans les différentes transformations de l'élégie. L'amour, d'autre part, chez les poètes anciens, Ἔρως, est essentiellement l'amour non satisfait, ou bien c'est, comme chez Mimnerme, χρυσέη Ἀφροδίτη, qui n'attend pas les vœux solennels pour accorder ses faveurs. Enfin, l'expression serait bien impropre, bien peu naturelle. Combien celle du vers 85, *iuuenum curas*, est mieux trouvée! — Horace, au vers 76, veut parler de l'épigramme, qu'il désigne, de même que l'épopée (*tristia bella*) et l'élégie (*querimonia*), *a potiori*, comme inscription d'ex-voto. Les mots *uoti sententia compos* (comp. Liv. 7, 40, 5) signifient donc les sentiments de celui dont le vœu est exaucé, et les vers 75 et 76 indiquent les deux principaux emplois du distique dactylique : élégie et epigramme, comme plus bas (79 à 82) sont mentionnés ceux de l'iambe : invective et drame. Le mot *elegos*, au vers 77, ne désigne en tous cas que le mètre, commun à l'élégie et à l'épigramme, en sorte que les vers 77 et 78 sont bien à leur place.

MAX BONNET.

QUE, VE, NE APRÈS UN *E* BREF [1].

Voici encore quelques exemples qui paraissent avoir échappé à MM. Harant et Thomas : Cic. Fin. 5, 10, 28 *necesseque est* (voir 3e éd. Madvig); Nat. Deor. 1, 9, 22 *uarietatene eum;* Divin. 1, 24, 49 *præcepisseque ut.* Il est vrai qu'il y a élision dans les trois cas. Il y a plus de vingt-cinq ans, M. Alfred Fleckeisen mettait ses élèves en garde contre de pareilles alliances de mots dans leurs compositions latines. Il avait donc fait la même observation que M. Harant. Mais comme il ne l'a jamais publiée, le mérite de M. Harant reste entier.

T.

1. Voir *Revue de Philologie*, t. IV, p. 27, 185; t. VIII, p. 132.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Mélanges.

Jo. Nic. Madvig, *Adversariorum criticorum ad scriptores græcos et latinos* Volumen tertium, novas emendationes græcas et latinas continens. Hauniæ, 1884. 280 p. in-8°. — Lorsqu'en 1871 et 1873, Madvig publiait ses *Adversaria critica*, il ne prévoyait pas qu'il aurait encore quelque chose à ajouter à ses deux volumes (vol. I. De arte conjecturali. Emendationes græcæ. — Vol. II. Emendationes latinæ). Mais l'activité de l'illustre philologue ne s'étant pas ralentie, malgré le poids des années, il publie aujourd'hui une foule d'observations nouvelles sur le texte d'Homère, Sophocle, Euripide, Hérodote, Démosthène, Athénée, Appien, Dion, Hérodien, Cicéron (120 p. de notes sur les Ecrits rhétoriques, les Discours et les Lettres), Cornelius Nepos, Sénèque, Pline, Quintilien, Pline le j., Tacite, Suétone, Juvénal, Florus, Macrobe, Ammien Marcellin, Varia.

Corrections et remarques sur le texte de divers auteurs, par Rheinhold Dezeimeris. 3e série : *Virgile*, *Ausone*. Bordeaux (Feret), 1883. 91 p. in-8°. — Contient des observations très judicieuses et des remarques de fine critique sur les Géorgiques de Virgile; de même pour Ausone, outre une lettre déjà publiée en partie dans les Annales de la Fac. des Lettres de Bordeaux <v. R. des R., 7, 222, 7> insistant sur l'importance qu'il y aurait à reproduire par l'héliogravure le manuscrit de l'île Barbe, aujourd'hui à Leyde, un examen sommaire de l'édition d'Ausone publiée par M. Schenkl sur lequel nous devons attirer l'attention des philologues.

Commentationes philologæ in honorem Augusti Reifferscheid. Scripserunt discipuli pientissimi. Vratislaviae (Köbner), 1884. viii-92 p. in-8°. — Volume dédié à Reifferscheid à l'occasion du 25e anniversaire de son doctorat. On y trouve les travaux suivants : G. Faltin, De locis nonnullis libelli qui inscribitur Ἀθηναίων πολιτεία; A. Otto, Die Versumstellungen in der vier ersten Elegieen des vierten Buches des Properz; G. Wissowa, De Athenaei epitome observationes; G. Schmeisser, De Etruscorum deis Consentibus qui dicuntur: P. Prohasel, Analecta critica; I. Brzoska, Cassius Severus quando suum de declamationibus iudicium a Seneca rhetore traditum (contr. III præf. 8 sqq.) fecerit; F. Paetzolt, Lectiones Lucianeæ; L. Skowronski, De scholis Olympiodori; P. Regell, Auguralia; R. Peter, De Romanorum precationum carminibus; L. Cohn, De Heraclide Pontico etymologiarum scriptore antiquissimo.

Notices bibliographiques et autres articles publiés dans les Revues critique, historique, de philologie et internationale de l'enseignement, par Charles Graux. Édition posthume, dirigée par son père et surveillée par Ch.-Émile Ruelle. Paris (Vieweg), 1884. 360 p. in-8°. — Les amis de Charles Graux consulteront ainsi plus commodément les divers articles qu'il avait

publiés de 1875 à 1882; ils trouveront là des notes de grammaire grecque et de paléographie. Ce n'est que le premier volume de l'édition générale des œuvres publiées ou inédites de Ch. Graux entreprise par son père.

Anecdota Oxoniensia. Classical series, vol. I, part. 5. Harleian ms. 2610, Ovid's Metamorphoses I, II, III (1, 622). XXIV latin epigrams from Bodleian or other mss. Latin glosses on Apollinaris Sidonius from ms. Digby 172, by Robinson Ellis. Oxford, XII-62 p. in-4°. — Pour Ovide, M. Ellis donne les variantes d'un ms. du Brit. Mus., copié en Allemagne au xe s. et inconnu aux récents éditeurs d'O. en même temps que celles du Bernensis 363 (c'est le ms. saxon d'Horace) qui contient des fragments des trois premiers livres. — Suivent qqs épigrammes tirées des mss. d'Oxford et de S. Gall. — Enfin, d'après un ms. du XIIe s., M. E. publie des gloses sur Sidoine Apollinaire inédites et pleines d'intérêt.

Histoire abrégée de la littérature romaine, par Bender, trad. de l'allemand par J. Vessereau, avec introduction et notes par F. Plessis. Paris (Klincksieck), 1885. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50. — Tout élémentaire que soit ce petit résumé, il est bien au courant de la science, et les notes bibliographiques ajoutées par M. Plessis renvoient aux meilleures sources les lecteurs qui voudraient de plus amples renseignements.

Auteurs latins.

T. Lucreti Cari de rerum natura. V^e livre. Analyse littéraire par M. Patin. Texte latin publié d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif par E. Benoist et Lantoine. Paris (Hachette), 1884. 168 p. in-8°. Prix : 4 fr. — En 1872, M. Benoist avait fait imprimer, en un petit volume in-16, non mis dans le commerce, les notes du cours qu'il avait professé à Nancy sur le livre V de Lucrèce (vers 1-111 et 678-1455); c'est la base de la présente publication. L'interprétation des vers 110-677 est due à M. Lantoine. Les éditeurs n'ont pas cherché à établir un texte nouveau de Lucrèce, ils ont adopté celui de Bernays, quitte à le corriger ou le critiquer dans le commentaire. Les étudiants trouveront da s cette édition un précieux secours pour préparer l'explication d'un auteur plein de difficultés de tous genres.

Discours de Cicéron contre Verrès. Seconde action, livre V, *de suppliciis.* Texte latin publ. d'après les travaux les plus récents, avec un commentaire critique et explicatif, par Émile Thomas. Paris (Hachette), 1885. 165 p. in-8°. — M. Thomas a établi son texte principalement d'après deux mss. de la Bibl. nationale, le Par. 7774 A, du IXe s., connu sous le nom de *Regius,* et le Par. 7776, dont le caractère paraît avoir été jusqu'ici ignoré ou mal connu. Ce dernier manuscrit appartient au même groupe que le Lagomarsinius 29, et est beaucoup plus ancien que lui; il n'a pas non plus la lacune du § 162 au § 171 qui se trouve dans le *Regius*; il a été copié non pas au XIIIe s., (comme on le répète depuis le catalogue de 1749) mais au commencement du XIe s.; et, quoiqu'il n'en discute pas la date, M. Thomas en a reconnu toute l'importance. — Une page du *Regius* se trouve reproduite en fac-simile, ce qui rehausse encore la valeur de cette édition très méritoire.

Œuvres de Salluste. Texte latin publié d'après les travaux les plus récents, avec un commentaire critique et explicatif par R. Lallier. *Guerre de Jugurtha.* Paris (Hachette), 1885. XII-164 p. in-8°. — Édition faite avec beaucoup de soin et un esprit critique remarquable; cette publication posthume ajoutera certainement aux regrets qu'a causés la perte de Lallier.

P. Terenti Afri Adelphoe. Texte latin publié avec un commentaire explicatif et critique, par Frédéric Plessis. Paris (Klincksieck), 1884. 6-XLVIII-122 p. in-8°. Prix : 4 fr. — Commentaire bien au courant des travaux les plus récents de la philologie; pour la métrique, l'auteur a adopté les théories de son ancien maître Louis Havet. Les étudiants trouveront rassemblés dans ce volume une foule de notions précieuses qu'ils leur serait très difficile de réunir eux-mêmes. Dans la transcription des leçons du Bembinus, dans lequel H a une forme semblable à K, on aurait pu sans scrupule rétablir des H; cette singularité, due à Umpfenbach, n'a pas de raison d'être, puisque nos caractères d'imprimerie ne reproduisent point exactement la forme des autres lettres et elle pourrait égarer les lecteurs.

M. Fabi Quintiliani institutionis oratoriae liber decimus. Texte latin, publié avec un commentaire explicatif, par J. A. Hild. Paris (Klincksieck), 1885. XXVII-163 p. in-8°. Prix : 3 fr. 50.—Le commentaire est très étendu et rempli d'observations judicieuses surtout au point de vue littéraire, historique et grammatical; l'éditeur suit en général le texte des meilleurs manuscrits d'après Halm et Bonnell; quelques mots sur ces mss. auraient pu trouver place dans l'Introduction.

M. Fabii Quintiliani de institutione oratoria liber decimus. Texte latin, publié avec une notice sur la vie et les ouvrages de Quintilien, des notes explicatives, des remarques grammaticales, un dictionnaire des noms propres et des principaux termes de critique littéraire et des illustrations d'après les monuments, par S. Dosson. Paris (Hachette), 1884. XXXII-203 p. in-16. Prix: 1 fr. 50. — M. Dosson a conçu cette édition sur le même plan que son éd. de Q. Curce <v. R. de philol. 1882, p. 189>, il n'a rien négligé parmi les travaux philologiques les plus récents. On y trouve un appendice critique avec un choix de variantes, inutile assurément pour les élèves, mais indispensable pour les professeurs. L'orthographe adoptée dans cette édition est en général celle de Brambach avec quelques sages restrictions. Peut-être même ne faut-il pas s'empresser de mettre dans les éditions scolaires *isdem* (pour iisdem)[1].

Juvenalis et Persii fragmenta Bobiensia edita a Georgio Goetz (Index schol. æstiv.). Ienæ, 1884, 10 p. in-4°. —Transcription, d'après des notes du regretté G. Löwe, de deux feuillets en capitale conservés dans le Vaticanus 5750 (Perse I, 53-104 et Juvénal XIV, 323 à XV, 43), ce qui rectifie notablement les assertions de Mai. Suivant M. G. Juvénal et Perse se trouvaient copiés dans un seul et même manuscrit.

---

1. Une faute regrettable s'est glissée dans la préface, p. I. Le second vers cité d'Étienne de Rouen doit être restitué: « Prologus hic tantus canit *artis acumine* plenus. »

De Statii silvis emendandis, disputatio Georgii Goetz (Index schol. hib.). Ienæ, 1884, 8 p. in-4°. — Observations, d'après l'édition de Bährens, sur les leçons du Sangallensis trouvé par le Pogge, et dont nous ne connaissons les variantes que par la collation de Politien. Le manuscrit de Madrid M 31, du commencement du xve siècle, doit être regardé comme une des premières copies et, par suite, employé à reconstituer le Sangallensis.

Ric. Weise, *Vindiciæ Juvenalianæ* (Diss. inaug.). Halis Saxonum 1884, 72 p. in-8°. — Arguments pour l'authenticité des six dernières satires contestées par Ribbeck. Observations sur la langue et la métrique.

Ernest Trampe, *De Lucani arte metrica* (Diss. inaug.). Berolini, 1884, 80 p. in-8°. — Peut-être n'était-il pas nécessaire de démontrer aujourd'hui, contre l'assertion de Weber (1821), que Lucain est un habile versificateur; néanmoins l'analyse à laquelle s'est livrée M. T. pourra rendre quelque service aux métriciens.

Grammaire.

Stylistique latine, par Ernest Berger, trad. de l'allemand sur la 7e éd. par F. Gache et S. Piquet, revue et adaptée aux besoins des élèves français par Max Bonnet. Paris (Klincksieck), 1884. 290 p. in-12. Prix : 3 fr. 50. — Grâce à M. Bonnet, nos étudiants auront entre les mains un des meilleurs livres classiques de l'Allemagne, considérablement amélioré; ainsi tous les exemples dont les leçons ne reposaient pas sur une base sûre ont été effacés et beaucoup d'excellentes remarques ont été ajoutées.

Phraséologie latine, par C. Meissner, trad. de l'allemand sur la 4e éd. par Charles Pascal. Paris (Klincksieck), 1885. xx-386 p. in-12. Prix : 3 fr. 50. — Le caractère de ce livre, c'est la recherche de la propriété des mots beaucoup plus que celle de l'élégance. Le traducteur en a augmenté la valeur par l'indication presque perpétuelle des passages des auteurs latins auxquels sont empruntées les expressions. Les professeurs pourront tirer, s'ils le veulent, un bon parti de ce livre dans l'enseignement.

Études sur la langue et la grammaire de Tite-Live, par Othon Riemann 2e édition. Paris (Thorin), 1885. 326 p. in-8°. Prix : 9 fr. — Étude de syntaxe historique qui a pour but de compléter et de corriger sur quelques points le livre de Dräger, trop peu connu d'ailleurs en France. Un appendice de 56 pages résume les principales différences entre la syntaxe de Tite-Live et celle de Cicéron ou de César. La première édition de ce livre ayant été épuisée, l'auteur en a profité pour lui faire subir de nombreuses améliorations et des additions fort importantes. Tous ceux qui croient savoir la grammaire latine trouveront encore beaucoup à apprendre dans cet ouvrage.

E. C.

Wilhelm Meyer, *Ueber die Beobachtung des Wortaccentes in der Altlateinischen Poesie* (Aus den Abhandl. der bayer. Akad. XVII, 1 Abth.). München, 1884. 120 p. in-4°. — Savantes recherches sur une question de

métrique des plus intéressantes. <Sera analysé dans la R. des R. de l'an prochain. Le volume contenant ce mémoire ne nous est pas parvenu à temps>.

Lexicographie.

H. Meusel, *Lexicon Cæsarianum*, Berlin, Weber. Fasc. I (A-advoco), p. 1-192, 1884; fasc. II (advoco-aut), p. 193-384, et fasc. III (aut-cognosco), p. 385-576, 1885.

Ce lexique est avant tout un répertoire critique et grammatical; il n'a point pour objet d'expliquer les passages difficiles, mais il sera d'un précieux secours pour quiconque voudra étudier la langue ou le texte de César[1]. Pour chaque mot, l'auteur transcrit *in extenso* tous les passages, sans exception, où ce mot se rencontre; ces passages sont distribués d'abord suivant les différentes acceptions du mot[2], puis, pour chacune de ces acceptions, on trouve répartis en autant de groupes différents les exemples où le mot est employé à telle ou telle forme, s'il s'agit d'un substantif, avec telle ou telle construction, s'il s'agit d'un verbe. De cette façon, il est non seulement aisé de retrouver tel passage de César dont on a besoin, mais on peut facilement, en parcourant le lexique, se rendre compte des sens divers dans lesquels César emploie tel ou tel terme, des constructions dans lesquelles chaque mot peut entrer, des compléments auxquels on le trouve joint, etc. Les formes remarquables des substantifs ou des verbes sont indiquées en tête des articles; les variations d'orthographe des manuscrits (*adfero* ou *affero*, etc.), relevées soigneusement. Des articles très étendus, où l'auteur donne le résultat de ses observations personnelles, sont consacrés à des questions telles que l'emploi de *a*, *ab* ou *abs*, de *ac* ou *atque* devant les mots commençant par telle ou telle consonne, etc. M. Meusel ne perd d'ailleurs aucune occasion d'attirer l'attention du lecteur sur des points de grammaire intéressants : ainsi il a réuni dans des listes spéciales les passages où *ab*

---

1. M. Meusel ne s'occupe que de César lui-même, et non de ses continuateurs.

2. On sait que M. Merguet, dans son lexique des discours de Cicéron, énumère les divers exemples de chaque mot d'après un ordre tout à fait factice et fondé sur tout autre chose que sur les différences du sens; l'ordre suivi par M. Meusel est bien préférable. — Certains détails sont d'ailleurs contestables : il ne me semble pas exact de dire que, dans une phrase comme « quam latissime a suis finibus vacare agros » (p. 35), *a suis finibus* « dépend » de *latissime*; je dirais plutôt que *a suis finibus* se rattache à l'*ensemble* de l'expression « quam latissime vacare agros », *a* signifiant ici « en partant de » (j'expliquerais de même une bonne partie des passages cités p. 34); — l'emploi, bien connu, de *ab* dans le sens de « du côté de » ne me paraît pas clairement défini par les mots : « *ab* absolute positum, in certis quibusdam formulis et *ad significandum intervallum* » (?) (p. 36); — p. 47, il n'est nullement certain que, dans le passage 7, 63, 7 « toto abessent bello », *abessent* soit employé « absolument » : quoiqu'ailleurs César ne construise pas *abesse* avec l'ablatif seul, il me semble qu'ici *toto bello* doit dépendre de *abessent*; il me paraît difficile que *abesse* puisse signifier « se tenir à l'écart », sens qu'il faudrait admettre si l'on veut faire de *toto bello* un ablatif de temps, ce qui est, je suppose, l'explication adoptée par M. Meusel.

est construit avec l'ablatif d'un nom de *ville*[1], les passages où un verbe passif est construit avec *ab* et l'abl. d'un nom de *chose*, les passages où *ac* se présente dans une phrase négative (« non eadem alacritate *ac* studio »), etc. Enfin, ce qui donne à son ouvrage un très grand intérêt scientifique, c'est le soin avec lequel il indique, toutes les fois qu'il y a lieu, les variantes des manuscrits, les différences de texte entre les éditions, les principales conjectures qui ont été proposées et qui se trouvent disséminées dans les diverses revues savantes. Le lexique de M. Meusel fournit ainsi, sur la constitution du texte de César, les renseignements les plus complets; ceux qu'il n'a pas été possible de donner dans le cours des différents articles seront réunis dans un appendice placé à la fin de l'ouvrage tout entier. Il convient aussi de mentionner, comme étant très utiles dans le lexique de M. Meusel, les nombreux renvois à des ouvrages ou à des articles importants relatifs soit à des questions de grammaire, soit au sens de tel ou tel mot.

Ce lexique de César est le résultat d'un travail très considérable; par le soin vraiment scientifique[2] avec lequel il a été composé et exécuté, par l'abondance des renseignements qu'il contient, il rendra de grands services et ajoutera beaucoup à notre connaissance de la langue de César et de la langue latine en général. Nous espérons seulement que M. Meusel, après avoir mené à bonne fin cette importante publication, la fera suivre d'une Syntaxe de la langue de César, qui en serait le complément tout à fait nécessaire. O. R.

Kleines lateinisch-deutsches Handwörterbuch, von K. E. Georges. Fünfte Theil weise umgearbeitete und vermehrte Auflage. Leipzig (Hahn), 1885. 1367 pages (2734 col.) gr. in-8°. — Outre son grand dictionnaire en 2 gros volumes (Ausführliches latein.-deutsches Handw.), dont la 7e édition remaniée a paru en 1879-1880, et son petit dictionnaire à l'usage des commençants (Latein.-deutsches Schulwörterbuch), dont la 2e édition remonte à 1880, M. K. E. Georges a publié l'ouvrage annoncé ci-dessus dont les proportions sont à peu près celles des volumes analogues de Quicherat et Lebaigue; la 1re édition date de 1864 et la 4e de 1881. Dans cette 5e, l'auteur a introduit beaucoup d'additions, effacé beaucoup de mots provenant de mauvaises lectures qui doivent disparaître désormais des textes imprimés, rectifié dans une juste mesure l'orthographe latine et l'orthographe allemande. De tous les lexicographes latins de notre temps, M. Georges est

---

1. Ici toutefois M. Meusel ne dit pas tout ce qu'on voudrait savoir : *ab* devant un nom de ville est *nécessaire* quand il s'agit de marquer qu'on s'éloigne des *environs* de la ville; *ab* devant un nom de ville et à côté d'un verbe de mouvement est *peu correct* (peut-être vulgaire?) quand il s'agit de marquer qu'on quitte la ville elle-même. Les divers passages de César qui sont énumérés sont-ils des exemples du premier cas ou bien du second? Pour le savoir, on est obligé de faire une série de vérifications, que l'auteur eût aisément pu éviter à ses lecteurs.

2. On trouvera peut-être que le désir de l'auteur d'être aussi complet que possible l'a poussé à ajouter certaines indications qui pourront sembler peu utiles; je ne vois point, par exemple, quel intérêt il y avait à indiquer, dans une liste spéciale, tous les adjectifs qu'on rencontre, par exemple, avec *acies* (*Afraniana*, *confertissima*, *diversa*, *duæ*, etc.). Mais il importe peu : en principe, l'on ne saurait pousser trop loin l'exactitude scientifique et, en pareille matière, il vaut infiniment mieux pécher par excès que par défaut.

celui qui a le mieux tenu compte des travaux de la critique moderne dans les éditions successives de ses lexiques qui ne sont pas de pures réimpressions, et c'est en grande partie à lui qu'on doit les améliorations apportées aux dictionnaires latins composés dans d'autres pays que l'Allemagne; nous sommes heureux de signaler ici la dette de reconnaissance qu'ont contractée envers lui tous les latinistes. E. C.

Vollständiges Wörterbuch zu den Lebensbeschreibungen des Cornelius Nepos von G. A. Koch. Fünfte berichtigte und vermehrte Auflage, besorgt von K. E. Georges. Hannover (Hahn), 1885. 164 p. in-8°. — Ce petit livre, dont la 5e édition vient d'être mise par M. Georges au courant des derniers travaux, n'est pas seulement un *index* des mots employés par Cornelius, mais il contient une foule de remarques grammaticales qui le rend indispensable aux professeurs chargés d'expliquer cet auteur.

Dictionnaire étymologique latin, par Michel Bréal et Anatole Bailly (Leçons de mots, cours supérieur). Paris (Hachette), 1885. viii-465 p. in-8°. Prix : 9 fr. — L'étymologie n'est pas le but unique de ce livre. Les auteurs ont voulu aussi retracer l'histoire du mot et disposer la série des sens dans l'ordre véritable. Une de leurs préoccupations a été de montrer, toutes les fois que cela était possible, à quel ordre de notions, à quelle face de la vie du peuple romain, à quelle portion de la culture antique appartenait primitivement chaque terme. « On sera frappé, disent les auteurs, de la quantité des passages empruntés à Virgile. C'est qu'en effet, de tous les écrivains latins, il est celui qui s'applique le plus à employer les mots en leur acception propre et leur sens primitif. » Ce dictionnaire s'adresse surtout aux professeurs et aux étudiants de l'enseignement supérieur. Les auteurs espèrent « qu'en le parcourant plus d'un jeune homme prendra goût à la philologie latine et sera tenté de continuer l'étude d'une langue et d'une littérature aujourd'hui trop délaissées. »

Histoire et Archéologie.

Fastes de la province romaine d'Afrique, par Charles Tissot, publiés d'après le manuscrit original et précédés d'une notice biographique sur l'auteur par Salomon Reinach. Paris (Klincksieck), 1885. lxxxviii-316 p. in-8°. Prix : 8 fr. — Tissot s'était proposé de dresser une liste aussi complète et aussi exacte que possible des préteurs et des proconsuls qui ont gouverné la province romaine d'Afrique depuis la prise de Carthage jusqu'au vie siècle après notre ère. A cet effet il avait dépouillé les textes littéraires, les codes, les recueils épigraphiques et tiré parti d'inscriptions récemment découvertes. Le volume, dont la publication a été dirigée par M. S. Reinach, comprend en 233 articles tous les renseignements fournis sur les fonctionnaires romains en Afrique. Tout incomplet que soit cet essai, l'auteur le savait mieux que personne, c'est un travail de patiente érudition appelé à rendre d'utiles services.

Inscriptions romaines de Fréjus, par A. Héron de Villefosse et H. Thédenat. Paris (Champion), 1885. 196 p. in-8° (avec 1 pl. et 15 fig.). — Après une introduction sur l'histoire de Fréjus, les auteurs publient, avec commen-

taires, 140 inscriptions plus ou moins étendues (votives, funéraires, bornes milliaires, graffites, etc.) provenant certainement de Fréjus, puis quelques inscr. faussement attribuées à Fréjus, les inscr. relatives à cette ville et trouvées hors de son enceinte et une notice sur les manuscrits de Solier. Un index épigraphique comprenant 8 divisions (noms de famille, surnoms, géographie, religion, empereurs, consuls, armée, notabilia varia) permet de retrouver immédiatement les matières rassemblées dans cet utile volume.

Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule, par H. Thédenat et A. Héron de Villefosse, 1er fascicule. Paris (Lévy), 1885. 32 p. in-4°. — Contient un aperçu historique sur le luxe de l'argenterie chez les Romains (avec la liste des principales trouvailles faites en Italie, Allemagne, Angleterre, Espagne, Afrique, Grèce, Russie, Roumanie, Asie mineure), puis un chapitre sur les différentes espèces de vaisselle d'argent (sacrée et profane) chez les Romains.

Jules Quicherat, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*. Antiquités celtiques, romaines et gallo-romaines, mémoires et fragments réunis et mis en ordre par A. Giry et A. Castan, précédés d'une notice sur la vie et les travaux de J. Quicherat par Robert de Lasteyrie et d'une bibliographie de ses œuvres. Paris (Picard), 1885. 582 p. in-8° et 8 pl. Prix : 15 fr. — On trouve dans ce volume, du plus grand intérêt pour les archéologues, les articles publiés par J. Quicherat dans la Bibliothèque de l'École des chartes, la Revue archéologique, les Mémoires des antiquaires, la Revue des Sociétés savantes, etc.

F. Kraner, *L'armée romaine au temps de César*. Ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de M. E. Benoist, par L. Baldy et G. Larroumet, avec 5 pl. en chromolithographie. Paris (Klincksieck), 1884. 118 p. in-12. Prix : 2 50. — L'armée jouait un si grand rôle chez les Romains qu'on ne peut guère comprendre César, ni les autres historiens, sans avoir une idée suffisante de sa compositson. Le présent opuscule, dû à la collaboration de quatre hommes compétents, vient combler une lacune parmi nos livres classiques.

Paléographie.

Notes sur les manuscrits grecs du British Museum, par H. Omont. 40 p. in-8° (Extrait de la Bibl. de l'Éc. d. Chartes. — Recherches sur la provenance des 760 mss. grecs du Brit. Mus., collections privées ou bibliothèques publiques dans lesquelles ils figuraient jadis. 76 noms de copistes sont relevés dans les souscriptions. Les renseignements contenus dans ces Notes sont extrêmement précieux.

Berner palimpsestblätter aus dem v-vi *Jahrhundert* zur Passio sancti Sebastiani, von Hermann Hagen. Wien, 1884, 34 p. in-8° (Extr. der Sitzungsb.). — Dans le ms. de Berne 611, M. Hagen a trouvé, sous le texte de Physiologus et divers Excerpta canonica copiés au viiie ou ixe siècle, un texte en

onciale du ve ou vi^e siècle relatif à la passion de S. Sébastien, et il est arrivé à le déchiffrer. Ce petit mémoire fournit d'intéressantes données à la paléographie et à l'étude de la langue.

L. Delisle, *Notice sur un manuscrit de Luxeuil copié en* 625 (Ext. des Not. et extraits, t. XXI, 2e p.). Paris, 1885, 16 p. in-4° et 4 pl. in-fol. en héliogravure. — On connaissait, depuis la publication de Zangemeister et Wattenbach, six manuscrits datés en onciale. M. Delisle en a retrouvé un septième; c'est un précieux manuscrit vu par Mabillon, mais disparu depuis; il se trouve dans la riche bibliothèque du château de Troussures (Oise). Il contient dix homélies de S. Augustin; la souscription se termine par les mots : « Explecitum opus favente domino apud coenubium Lussovium anno duodecimo regis Chlothacharii indictione tercia decima an. XLsimo p(atr)is n(ostr)i fel(iciter) p(er)acto. » Ce ms., copié à Luxeuil, fut donné au chapitre de Beauvais par un certain Roscelin à la fin du xie siècle. M. Delisle énumère ensuite 15 mss. de la même abbaye dispersés dans diverses collections publiques ou particulières.

Paléographie des classiques latins. Collection de fac-similés des principaux manuscrits, par Émile Chatelain. 2e livraison : *Cicéron*, 1re partie. Paris (Hachette), 1885. 15 planches gr. in-fol. en héliogravure et 4 p. de texte. Prix : 6 francs pour les souscripteurs, 15 fr. pour les non-souscripteurs. (A dater du 1er juin 1885, la liste des souscripteurs sera close.) — Contient, en 15 planches, des fac-similés en grandeur naturelle et d'après les originaux, de 29 pages de manuscrits appartenant aux bibliothèques de Rome, Florence, Milan, Turin, Munich, St-Gall, Einsiedeln, Zurich, Berne, Paris et Avranches, savoir : Ad Herennium, *Paris.* 7714, saec. ix; *Bern.* 433, s. ix; *Laurent.* LI, 10, s. xi (lombard); *Sangal.* 852, s. xii; De inventione, *Sangal.* 820, s. x, *Sangal. Vadian.* 313, s. x; De oratore et Orator, *Abrincensis* 238, s. ix (2 pages); Opt. gen. orat. *Sangal.* 818, s. xi; Brutus, *Paris.* 7704, s. xv; Topica, *Sangal.* 830, s. x, *Einsidlensis* 324, s. ix; Partit. orat. *Paris.* 7696, s. xi; *Paris.* 7231, s. xi; Orationes, *Paris.* 7794, s. ix, *Laurent.* XLVIII, 25, s. xv, *Palatinus* 1525, s. xv; In Pisonem, *Basilic. S. Petri* H 25; Pro Sulla, *Monacensis* 18787, s. x; Pro Marcello, *Monac.* 19474, s. xii; In Catilinam, *Monac.* 15964, s. xi; *Turicensis*, *Rhein.* 127, s. xi (2 pages); *Paris.* 18525, s. xii; *Ambros.* C 29 inf., s. x; Fragmenta, *Ambros.* R 57 sup. (palimpseste de Mai), *Taurinensis* A II 2* (palimpseste de Peyron), In Verrem, *Taurin.* A II 2* (fragment en capitale, recto et verso). — La 3e livraison, comprenant les autres manuscrits de Cicéron (discours, fin, Lettres et Philosophie), paraîtra le 1er octobre. — Voici quel doit être le contenu des livraisons suivantes : 4e César, Cornelius Nepos, Lucrèce, Salluste; 5e Virgile; 6e Horace; 7e Properce, Tibulle, Ovide, Phèdre; 8e Tite-Live, Justin, Sénèque, Quinte-Curce; 9e Perse, Juvénal, Lucain, Pline, Valerius Flaccus, Stace, Martial; 10e Quintilien, Tacite, Pline le jeune, Suétone, etc.

Paris. — Imp. A. Labouret, passage Gourdon, 6. Le Gérant : C. Klincksieck.

L'ILIADE ET LE DROIT DES GENS DANS LA VIEILLE GRÈCE

Rien n'est plus obscur que l'histoire du premier âge de la poésie grecque, si ce n'est une autre histoire, qui s'y rattache étroitement, celle des origines de la civilisation grecque. De tout le trésor épique de la vieille Grèce, deux épopées seulement, les plus grandes, il est vrai, et les plus belles, sont venues jusqu'à nous. Et ces deux épopées ne sont pas des œuvres homogènes, sorties toutes formées, complètes et plus que complètes, de la tête d'un homme de génie. Il est, au contraire, évident qu'elles ont dû être modifiées, amplifiées, raccordées, avant d'arriver à la forme définitive sous laquelle les connurent Eschyle et Hérodote. Pour le contester, pour croire que la transmission de l'Iliade et de l'Odyssée s'est faite comme celle de l'Énéide ou de la Divine Comédie, il faudrait admettre une espèce de miracle. Ces poèmes ont eu leur histoire. Ce point admis, nous sommes jetés dans le doute sur la provenance des éléments qui les composent, mais notre science ne s'en trouve pas avancée. Quelle est la suite chronologique de ces éléments? sont-ils tous antérieurs aux autres épopées, celles qu'on appelle cycliques? ou bien ces dernières ont-elles réagi sur leurs aînées? Marquer d'une manière précise les traces de cette réaction, ranger dans leur ordre historique les amplifications du noyau primitif de chacun des deux grands poèmes, c'est là le difficile. Je ne vais pas entreprendre cette tâche, je me propose quelque chose de plus modeste, étudier, à ce point de vue, un épisode de l'Iliade qui se détache facilement et dont l'origine relativement récente est déjà reconnue par tous les critiques. Cependant ces mêmes critiques, quand ils traitent des antiquités de la Grèce, n'y regardent plus de si près; et n'hésitent pas à se servir de cet épisode comme d'un document du siècle homérique.

On sait que les Grecs eurent à un haut degré le respect de la mort. Quelque cruelles que fussent leurs guerres, tout en étant sans pitié pour les vivants, ils considéraient comme inhumain et comme impie d'outrager le cadavre d'un ennemi vaincu. L'armée qui était restée maîtresse du champ de bataille ne refusait jamais à l'autre armée une trêve pour ensevelir ses morts, et au besoin elle les enterrait elle-même. Nous savons par des exemples nombreux épars dans les récits des historiens que c'était là un principe bien établi, reçu dans le droit des gens tel que les Grecs le pratiquaient dans les temps historiques. Mais en était-il de même dans l'âge héroïque, ou, pour parler plus exactement, à l'époque qui vit naître les grandes épopées? On répondra affirmativement à cette question si on s'en tient à un passsage bien connu de l'Iliade. Après la première journée de bataille, les Grecs et les Troyens ont, indépendamment les uns des autres, l'idée de suspendre les hostilités, afin de rendre les derniers honneurs à leurs morts; les Troyens prennent l'initiative de la

demande (c'est là une satisfaction que le poète doit donner à l'amour-propre national), et Agamemnon l'accueille, en déclarant qu'on ne peut refuser une telle demande, qu'il convient, dès que l'homme est mort, de lui accorder aussitôt le bienfait du feu[1].

Les vers auxquels je fais allusion se trouvent dans la seconde partie du septième livre de l'Iliade, celle qu'on désignait du nom de Νεκρῶν ἀναίρεσις. Les critiques regardent cette rhapsodie comme une des plus faibles et des plus récentes du poème. Elle contient en effet un récit maigre, souvent banal. Une foule de choses s'y trouvent brièvement indiquées; la précipitation du narrateur étonne le lecteur, et tranche avec l'allure habituelle de l'épopée homérique. Les Grecs profitent de la trêve, ainsi que du tertre qui renferme leurs morts, pour élever une muraille autour de leur camp. Ce grand ouvrage, assez extraordinaire pour exciter jusqu'à la jalousie des dieux, s'accomplit avec une rapidité inouie, en un jour, comme par enchantement. On dirait que l'auteur de ce morceau n'a d'autre dessein que de construire en toute hâte, en aussi peu de vers que possible, et en se servant largement d'emprunts faits aux autres parties du poème, les fortifications autour desquelles se livreront les grands combats du XIIe livre. C'est dans cette intention, et pour combler ce qui pourrait sembler une lacune dans le récit, que ce morceau a été composé et inséré à la place où nous le lisons. On n'a pas besoin de partager les vues de Lachmann pour accorder ce point : il suffit de ne pas croire à l'Iliade une et indivisible.

Mais, comme les appréciations littéraires sont plus ou moins contestables et ne touchent pas tous les esprits, je me propose de discuter la question à un autre point de vue. J'essaierai de démontrer l'origine relativement récente de cette partie de l'Iliade par des raisons tirées d'un ordre d'idées différent.

Si on fait abstraction de l'épisode du VIIe livre, le reste de l'Iliade nous présente une tout autre image des coutumes de la Grèce et de ce qu'on peut appeler le droit des gens à l'époque héroïque. Dès le début, le poète annonce que la colère d'Achille livra à Hadès beaucoup de vaillantes âmes de guerriers, et fit d'eux-mêmes (c'est-à-dire de leurs corps) la proie des chiens et des oiseaux. Pour dire que plus d'un Troyen mordra la poussière, la déesse Athéné s'écrie : « Du côté des Troyens aussi maint guerrier rassasiera les chiens et les oiseaux. » Ἦ τις καὶ Τρώων κορέει κύνας ἠδ' οἰωνούς (VIII, 379). Diomède se vante que l'ennemi que sa lance a touché pourrit sur le sol et qu'autour de lui il y a plus d'oiseaux que de femmes (Πύθεται, οἰωνοὶ δὲ πέρι πλέες ἠὲ

1. Ἀμφὶ δὲ νεκροῖσιν, κατακαιέμεν οὔτι μεγαίρω.
οὐ γάρ τις φειδὼ νεκύων κατατεθνηώτων
γίγνετ', ἐπεί κε θάνωσι, πυρὸς μειλισσέμεν ὦκα. *Iliade*, VII, 408-410.

γυναῖκες, XI, 395). Au milieu de la bataille, Troyens et Achéens cherchent, autant que possible, à tirer les cadavres de leur côté, afin d'ensevelir les amis et d'abandonner les ennemis aux injures des animaux de proie; mais les vicissitudes du combat ne permettent guère de sauver beaucoup de corps amis. Ce trait capital n'est pas oublié dans la bataille, en quelque sorte typique, représentée sur le bouclier d'Achille. « Ils combattaient et se disputaient les morts les uns aux autres ». Ἐμάχοντο, νεκρούς τ' ἀλλήλων ἔρυον κατατεθνηῶτας (XVIII, 540). Souvent une lutte acharnée s'engage autour du cadavre d'un chef. Les scènes de ce genre sont très nombreuses dans l'Iliade; les plus connues sont les combats livrés pour la possession des corps de Sarpédon et de Patrocle; ce dernier surpasse tous les autres par l'étendue et la beauté des développements. Les efforts de tous les grands guerriers des deux armées se concentrent autour de ce corps inanimé; et ce n'est pas pour se disputer l'armure du héros, Hector l'a déjà revêtue, le cadavre de Patrocle est nu, et l'on combat, on fait des prodiges de valeur, pour lui assurer ou pour lui enlever la sépulture. Enfin, le dernier livre de l'épopée ne se comprendrait pas s'il avait été d'usage de laisser l'ennemi rendre les derniers honneurs à ses morts : il faut une intervention divine, un ordre exprès de Zeus, pour qu'Achille consente à recevoir la rançon du corps d'Hector. On peut croire que cet ordre divin, les belles scènes qui s'y rattachent, tout l'épilogue enfin qui couronne si noblement l'épopée, sont d'invention personnelle. Le poète raconte, conformément à la tradition, les actes de cruauté auxquels Achille se laissa entraîner par son affection pour Patrocle, mais il blâme ces excès, il les appelle des actes mauvais, indignes : κακὰ δὲ φρεσὶ μήδετο ἔργα, ἀεικέα μήδετο ἔργα [1]. Les sentiments plus humains qui animent le dernier livre lui appartiennent sans doute en propre, et il est permis de croire que la vive expression qu'il sut leur donner contribua à adoucir les mœurs de la nation. Quand on proposait à Pausanias de maltraiter le cadavre de Mardonios, comme Mardonios avait maltraité celui de Léonidas, le général lacédémonien repoussa avec horreur l'idée de semblables représailles : « Outrager un mort, disait-il, convient à des Barbares, non à des Hellènes [2]. » Mais les Hellènes n'avaient pas toujours pensé ainsi; ils avaient été formés par leurs poètes, et il serait juste de faire honneur à Homère de la belle conduite de Pausanias.

Cependant, le dernier chant de l'Iliade, tout en désapprouvant les outrages infligés à un corps inanimé, ne suppose pas encore, et ne recommande même pas le principe du droit des gens qui semble déjà familier à l'auteur de la seconde partie du septième livre. Je crois

1. *Iliade*, XXII, 395; XXIII, 24 et 176.
2. Hérodote, IX, 79.

que c'est une autre épopée qui le proclama et le consacra d'abord. La *Thebaïde*, anciennement attribuée à Homère, ne nous est que très imparfaitement connue; nous voyons cependant que l'auteur de cette épopée, en rapportant les sauvages horreurs de la tradition, y ajouta quelquefois des protestations et des correctifs. Tydée, après avoir tué Mélanippe, lui fend le crâne et se repaît, avant de mourir lui-même, de la cervelle de son ennemi; à cette vue Athéné, qui était descendue sur le champ de bataille, afin de rendre Tydée immortel, se détourne avec horreur et renonce à son dessein[1]. L'Iliade aussi a conservé le souvenir lointain de ces mœurs sauvages de la Grèce primitive : elles ne s'y marquent que dans quelques locutions[2]. Ici nous voyons la poésie les reproduire dans l'action du poème, et, en même temps, les condamner par les sentiments et la conduite qu'elle prête aux dieux mêlés à cette action.

La fin de la *Thébaïde* avait une portée bien plus grande encore. Les chefs Argiens tués sous les murs de Thèbes et tous les guerriers tombés avec eux étaient solennellement ensevelis avec le consentement des Thébains, vainqueurs et maîtres du champ de bataille. Il serait intéressant de savoir comment ce dénouement était amené dans l'épopée. Welcker, dans le beau livre qui est l'ouvrage capital sur le Cycle épique, émettait la conjecture que le vieil Adraste, le Nestor de la *Thébaïde*, un héros dont l'éloquence devint proverbiale dans la vieille Grèce, obtint cette concession par l'ascendant de sa parole. Je ne partage pas cet avis. Nous savons qu'après le désastre de ses amis Adraste se sauva par la fuite, grâce à son bon cheval Arion. D'un autre côté, Pindare nous montre le même Adraste présidant aux funérailles de ses compagnons d'armes, et regrettant la *lumière de son armée*, cet Amphiaraos à la fois grand devin et vaillant guerrier : Ποθέω στρατιᾶς ὀφθαλμὸν ἐμᾶς, ἀμφότερον μάντιν τ' ἀγαθὸν καὶ δουρὶ μάρναθαι[3].

Ces vers de Pindare indiquent, je crois, qu'Adraste regrettait de ne pouvoir rendre les derniers honneurs à ce compagnon d'armes qui avait mystérieusement disparu, englouti par la terre. Pindare emprunta ces détails (son scholiaste l'atteste) à la Thébaïde cyclique. Or il est difficile d'admettre qu'Adraste ait été obligé de se sauver précipitamment après avoir enseveli ses amis avec l'agrément des Thébains. Il faut donc croire qu'il revint ensuite accomplir ce pieux devoir, grâce à quelque intervention puissante. Si vous interrogez les poètes athéniens, ils vous diront que le roi Thésée, dont Adraste avait imploré le secours, imposa aux Thébains le respect d'un devoir

1. Voyez Apollodore, III, 6, 8, 5; Phérécyde chez le scholiaste d'Homère, *Il.* V, 126; schol. de Pindare, *Isthm.* XI, 47. Stace a conservé ce trait (*Théb.* VIII, fin).
2. Voy. *Il.* IV, 35 : Ὠμὸν βεβρώθοις; XXII, 347; XXIV, 212.
3. Pindare, *Olymp.* VI, 16.

religieux qui fut depuis reconnu dans toute la Grèce. C'est là le sujet des *Suppliantes* d'Euripide, et avant Euripide, Eschyle avait déjà traité la même tradition dans ses *Éleusiniens*. Cette tradition ne remonte certainement pas à l'antique épopée ; je ne pense cependant pas non plus qu'elle soit tout entière d'invention attique. Remarquons qu'Adraste ne vient pas à Athènes, mais à Éleusis, et que Thésée intervient en qualité de souverain d'Éleusis ; or cette ville avait été anciennement indépendante d'Athènes. Les poètes athéniens ont probablement modifié, d'après leurs idées, dans le sens du patriotisme attique, une tradition qui se rapportait à l'ancienne Éleusis indépendante : avec la ville et le pays ils auront annexé ce glorieux souvenir. Encore un pas et Adraste viendra s'asseoir à l'autel de la Pitié (Ἐλέου βωμός) dans l'*agora* d'Athènes, de même que les Héraclides y chercheront l'asile qu'une tradition plus ancienne leur avait fait trouver à Marathon[1]. Les tragiques ne sont pas allés aussi loin : Euripide conserve encore à Éleusis, comme à Marathon, quelque chose de ses anciens droits. Éleusis avait la religion de Démêter et de Koré ; le respect des morts, la sainteté des obligations que les vivants ont à remplir envers eux, étaient inséparables du culte de ces divinités chthoniennes. J'incline donc à croire que les princes d'Eleusis, prêtres des deux grandes déesses, jouèrent dans la vieille tradition le rôle conféré plus tard à Thésée.

D'après les *Cypriaques*, poème dont nous avons conservé un sommaire malheureusemeut très rapide, une trêve pour l'ensevelissement des morts fut conclue à la suite de la première grande bataille que les Grecs livrèrent dans la plaine de Troie aussitôt après leur débarquement. Les *Cypriaques* sont une épopée d'une date relativement récente ; il est possible que l'épisode de l'Iliade, duquel nous parlons, ait déjà existé quand cette épopée fut composée ; il est possible aussi que, pour ce détail, les *Cypriaques* aient servi de modèle au poète qui amplifia l'Iliade[2].

Quoi qu'il en soit, le dénouement de la *Thébaïde*, la sépulture accordée par l'ennemi aux guerriers tombés devant Thèbes, est un fait capital dans l'histoire des mœurs de la Grèce. La poésie dicta ou consacra par ce grand exemple les sentiments qui devinrent la loi de la nation. Je ne puis croire que l'épisode de l'*Iliade* dans lequel cette loi n'est pas proclamée, mais supposée comme existante, comme généralement admise par la conscience publique, soit antérieur à la rédaction de la Thébaïde. HENRI WEIL.

1. Cf. Apollodore, *Bibl.* III, 7, 1, 3 et II, 8, 1, 2 ; Zénob., I, 30 ; Schol. ad Demosth. p. 19, 25. Voyez aussi Stace, *Théb.*, XII, 481 sqq.

2. Eschyle paraît avoir connu notre épisode, même les vers les plus suspects. Cf. *Agam.*, 434 : Ἀντὶ δὲ φωτῶν τεύχη καὶ σποδὸς εἰς ἑκάστου δόμους ἀφικνεῖται, et *Il.* VII, 333 : Ἀτὰρ κατακήομεν αὐτούς..., ὥς κ' ὀστέα παισὶ ἕκαστος οἴκαδ' ἄγῃ.

ENNIVS, *Annales* 177, 178, 514 Müller.

A propos du vers de Virgile (*Aen.* 7, 625) *Puluerulentus eques furit, omnes arma requirunt,* Macrobe cite ce vers d'Ennius, tiré du livre VI, et par conséquent du récit de la guerre de Pyrrhus :

177 Balantum pecudes[1] quatit; omnes arma requirunt.

M. Vahlen et M. Lucien Müller supposent qu'il s'agit ici des razzias faites par les Romains sur les terres de Tarente. On peut se demander comment les pillards ont l'idée de *secouer* les moutons ennemis. Si l'on compare *Georg.* 3, 496, *quatit aegros Tussis anhela sues,* on sera peut-être d'avis qu'Ennius parle d'une épidémie sur le bétail. Il y en eut une en effet pendant la guerre de Pyrrhus. Ce fut, selon Orose (4, 2, 2), en 276; l'épidémie atteignit l'espèce humaine aussi bien que les animaux; elle faisait périr les femmes enceintes et les femelles pleines, après avoir tué d'abord leur fruit. Augustin (*Ciu. Dei* 3, 17) s'exprime avec moins de précision en ce qui touche les animaux : *pecudes quoque* similiter *interibant,* ce qui pourrait à la rigueur s'entendre d'une mortalité égale, non d'une similitude dans la nature de la maladie. En tout cas les bêtes n'ont pas dû périr sans quelque symptôme (la fièvre?) pouvant donner lieu à l'emploi de *quatit.* Virgile se sert de ce mot pour parler du tremblement de la peur (*Aen.* 3, 29, *frigidus horror Membra quatit*), de l'essoufflement des rameurs qui joutent (5, 199, *creber anhelitus artus Aridaque ora quatit*), enfin, on vient de le voir, de la toux haletante des porcs malades. — Aucune explication ne fera comprendre aisément comment l'hémistiche relatif aux moutons appartient au même vers que l'hémistiche *omnes arma requirunt*[2]. C'est là une difficulté indépendante de l'hypothèse à laquelle on s'arrêtera. Il faut donc, de toute façon, mettre entre les deux hémistiches une ponctuation très forte. Le premier est la fin d'une phrase, et probablement d'une assez longue période. Peut-être faut-il ainsi suppléer les idées qui manquent : « On n'a pas le loisir de s'occuper des troupeaux malades; tout le monde court aux armes. »

Festus, au mot *scitus,* cite un autre passage du livre VI qui paraît

---

1. Même expression, pour dire les brebis, Lucr. 3, 369.

2. Le vers, pris en lui-même, serait susceptible de recevoir un sens passable : [Ajax] bouscule les moutons, alors tous [les Grecs] courent aux armes. Mais que ferait la mention d'Ajax dans le récit de la guerre contre Pyrrhus? A coup sûr le poète n'a pas comparé à un fou furieux le prince qui parle si noblement à Fabricius.

se rapporter aussi à l'épidémie ; *iumen⟨ta⟩*, au lieu de *lumen*... du ms., est la conjecture d'Ilberg :

178 Iumen<.....> scitus agaso.

« Les palefreniers les plus expérimentés ne savent comment soigner leurs bêtes malades. » On suppléera par exemple : *Iumen⟨tisque parum iam prodest⟩*.

Outre l'épidémie, Augustin mentionne un très rude hiver parmi les fléaux dont les Romains eurent à souffrir : *hiems illa memorabilis, tam incredibili immanitate saeuiens ut niuibus horrenda altitudine etiam in foro per dies quadraginta manentibus Tiberis quoque glacie duraretur*. Peut-être est-ce le même hiver dont parlait Ennius, cité par Priscien sans indication du livre :

514 ..... uiresque ualentes
515 Contutudit crudelis hiems...

Peut-être aussi les neiges qu'Ennius mentionnait en faisant de *niues* un féminin (*de dubiis nominibus*, dans l'Ennius de M. Lucien Müller p. 136), sont-elles ces neiges extraordinaires qu'Augustin mentionne. Ce serait un tort de trop insister sur ces hypothèses peu susceptibles de vérification. Appuyons donc seulement sur cette remarque, que tout ennemi peut *quatere oppida bello* (*Aen.* 9, 607 : *attaquer des places*), *quatere Menapios* (Tac. *Hist.* 4, 28 : *houspiller les Ménapiens*), mais qu'Ajax seul pourrait, d'une façon analogue, *quatere pecudes*.

LOUIS HAVET.

DU CONTENU PRIMITIF DU *REGIUS* (*Paris.*, 7774 A)

On sait que le principal manuscrit des livres IV et V des Verrines est le *Regius* (R). Des manuscrits qu'on regardait autrefois comme dérivant de la même source G^1 G^2 Ld (ou G^3), n'ont plus pour ces livres de valeur propre depuis qu'on a démontré qu'ils dérivaient plus ou moins directement[1] de R.

---

1. D'après Halm (Gelehrte Anzeigen, Bulletin de l'Académie de Bavière, 1853, n° 15, p. 243), le texte de ces mss. est simplement celui de la seconde main de R. (Voir mon Introduction au livre V, p. 25, note 4.) — D'après M. Nohl (Hermès, 1885, t. XX, 1, p. 56-61) et son opinion me paraît bien plus probable, il y a eu de R à G^3 un ms. intermédiaire X dont le copiste a, surtout vers la fin du livre V, beaucoup emprunté aux *deteriores*.

Quel était le contenu primitif de ce ms. qui nous a conservé la recension la meilleure des Verrines?

On a tâché de résoudre la question en s'appuyant sur une preuve *intérieure*. Le rapport de G^3 aux *deteriores* étant dès les premiers discours le même que dans les derniers livres, M. Nohl en a conclu avec vraisemblance que le *Regius* commençait par la *Divinatio in Caecilium* et qu'il contenait ainsi toutes les Verrines.

Mais nous avons dans le ms. lui-même un signe qui peut nous renseigner. Il est au verso du f° 80, à la fin du dixième cahier du ms. actuel. Cette page du ms. se trouvera en fac-simile dans le prochain fascicule de la paléographie de M Chatelain (planche 31), et par là tout lecteur pourra juger lui-même de la valeur de cette preuve *extérieure et formelle*. Elle serait tout à fait décisive si l'indication ne se trouvait coupée en partie et écrite d'un caractère et d'une encre qui n'est pas sûrement celle du copiste.

On lit cependant bien nettement : Q. XXXV. Le ms. contenait donc, avant le livre IV, 25 cahiers. Comment déterminer l'étendue de cette partie perdue?

De longs mss. comme celui-ci n'étaient pas sans doute écrits d'un bout à l'autre par le même copiste; on doit supposer qu'il pouvait y avoir quelque changement dans l'écriture. Mais comme elle est sensiblement la même dans les livres IV et V, nous pouvons admettre au moins provisoirement qu'elle ne différait pas beaucoup dans les livres précédents.

Dès lors tout se réduit à un calcul analogue à celui que font journellement nos protes d'imprimerie.

Dans le livre IV, R contient 48 feuillets; l'édition stéréotype de Kayser en a 25 et une fraction (exactement 25,18); rapport d'un feuillet (ou deux pages) de R. à un feuillet de Kayser 1,765. Dans le livre V, R. contient 53 feuillets 1/4; Kayser 30 feuillets 1/2; rapport 1,745. Rapport moyen 1,755.

Avant le livre IV, R contenait 25 cahiers à 8 feuillets, soit exactement 200 feuillets. D'après le rapport précité, à combien de pages de Kayser doivent correspondre ces 200 feuillets? En divisant 200 par 1,755, on trouve 113,9 feuillets ou 227 pages. De la *Divinatio* au livre IV, Kayser a 224 pages. La différence est due sans aucun doute à la place qu'occupaient les titres et aux variations de l'écriture.

Mais il me semble qu'on peut regarder comme étant désormais hors de doute que R commençait à la *Divinatio* et contenait toutes les Verrines.

ÉMILE THOMAS.

K. MEISTERHANS, *Grammatik der attischen Inschriften* (Berlin, Pormetter, 1885; 119 p. In-8°)[1].

Depuis que Wecklein avait montré, dans ses *Curæ epigraphicæ* (Leipzig, 1869), quel parti l'on peut tirer des inscriptions pour rétablir dans les textes des auteurs les vraies formes attiques, il avait paru toute une série de brochures ou d'articles se rapportant à cet ordre de recherches; mais il n'existait pas jusqu'ici d'ouvrage où les faits divers mis en lumière par chacune de ces études se trouvassent réunis. H. van Herwerden, dans son important travail, *Lapidum de dialecto Attica testimonia* (Utrecht, 1880)[2], n'avait tenu compte que des inscriptions contenues dans les volumes du *Corpus Inscriptionum Atticarum* publiés jusqu'alors, c'est-à-dire d'une partie seulement des inscriptions attiques connues; de plus, il avait négligé un certain nombre de questions. Pour bien des points, le philologue qui voulait se renseigner sur l'usage des inscriptions attiques était obligé de consulter à la fois la dissertation de Wecklein, l'ouvrage de H. van Herwerden et tel ou tel article complétant ou rectifiant l'un ou l'autre de ces deux travaux. D'ailleurs les *Curæ epigraphicæ* de Wecklein étaient antérieures à la publication du *Corp. Inscr. Att.*, et l'on ne savait bien souvent où retrouver, dans le nouveau recueil des inscriptions attiques, les exemples cités par Wecklein, de même qu'on ignorait si les lectures admises par le premier éditeur de telle ou telle inscription avaient été confirmées depuis, si telle date proposée autrefois s'était trouvée exacte.

M. Meisterhans[3] a donc rendu un très grand service aux philologues en réunissant dans un ouvrage d'un petit nombre de pages, avec énumération des textes à l'appui, les principaux faits établis par les recherches de Wecklein, de H. van Herwerden et d'autres. Il n'a point négligé, d'ailleurs, de dépouiller encore une fois, pour son propre compte, les recueils épigraphiques, et ainsi son travail, outre qu'il complète et rectifie sur bien des points les résultats où l'on était

---

1. L'intérêt que présente cette publication m'engage à lui consacrer un article dans le corps même de la *Revue*, au lieu d'en parler simplement dans le *Bulletin bibliographique*.

2. Sur ce travail, voy. ici même t. V, p. 108-109 et p. 145 sqq.

3. M. Meisterhans, qui a suivi plusieurs conférences de la Faculté des Lettres de Paris ou de l'École pratique des Hautes Études pendant l'année 1881-82, est aujourd'hui professeur au gymnase de Soleure. Son travail est sa thèse de doctorat, présentée à l'Université de Zürich.

arrivé jusqu'ici[1], contient une foule de remarques intéressantes qui n'avaient pas encore été faites. Cette grammaire des inscriptions attiques ne dispensera pas absolument de connaître les travaux antérieurs; mais elle offre un tableau très net, assez complet, malgré quelques lacunes, et généralement fort exact, de ce que l'étude des inscriptions jusqu'ici découvertes nous apprend sur la phonétique, sur les formes et même sur la syntaxe du dialecte attique. C'est d'ailleurs un travail excellent de tous points, bien conçu, exécuté avec beaucoup de soin et de méthode et avec une connaissance sérieuse du sujet. La disposition est très claire et très commode : l'auteur traite successivement[2] de l'alphabet, de la phonétique, de la déclinaison, de la conjugaison, enfin de la syntaxe; dans le texte, il expose les *résultats* où conduit, pour chaque point, l'étude des inscriptions, en s'attachant à fixer, avec autant de précision que possible, la date approchée de chacune des variations que l'on remarque dans l'usage, l'époque vers laquelle apparaît ou disparaît chaque forme; quant aux exemples épigraphiques se rapportant à chaque question, ils sont énumérés dans les notes mises au bas des pages, où l'on trouve en même temps les renvois aux travaux déjà existants. Deux index, par ordre alphabétique, placés à la fin de l'ouvrage, seront très utiles pour faciliter les recherches.

Le travail de M. Meisterhans étant destiné à servir désormais de base aux études ultérieures sur le même sujet, il ne sera pas sans

---

1. Je mentionnerai ici quelques-unes de ces rectifications, qui se rapportent aux deux articles que j'ai publiés dans cette revue. Les lectures suivantes de passages cités dans l'article du t. V se sont trouvées fausses : ἐλλείπι p. 147 (Meisterhans, note 189); ἐπετέου p. 148 (Meist., note 98); Ὑγεῖα p. 148 (Meist., note 225); γένητε (= γένηται) p. 149 (Meist., § 17, 2); le duel féminin λιθίνα, cité d'après Wecklein, p. 156 (Meist., note 485); le duel féminin χρυσώ cité d'après Böckh, p. 156, note 1 (Meist., note 485); προσένι p. 168 (on lit aujourd'hui πρὸς ἑνὶ..., cf. Meist., note 667). Dans mon dernier article (t. IX), j'ai dit à tort, p. 69, qu'il n'y avait pas d'exemple épigraphique du duel féminin d'un participe (Meist., note 486 : καλυψαμένα et λιπόντε, malheureusement au *second* siècle seulement avant J.-C.); κρέατος (contrairement à ce que j'ai dit p. 81, note 1) se rencontre au 4e s. (Meist., note 550); ma note 1 de la page 95 est confirmée, à une exception près, par Meist., § 45, 2; de la forme de duel τραχεῖ employée par Ion le tragique et citée par moi p. 75 on peut rapprocher le duel νίεῖ dont Meist. donne un exemple du 4e s. (note 561); δυοῖν avec le génitif du *pluriel* (voy. mon article, p. 93) se rencontre déjà en 377 av. J.-C. (Meist., p. 94), etc. Pour plus d'une question enfin, la comparaison de mon dernier article avec le travail de Meisterhans m'a fait reconnaître que des exemples importants m'avaient échappé (rapprochez par exemple dans mon article le § 43 et chez Meist. le § 38, 7). — P. 67, § 17 de mon article, l'exemple πεντεβάλανον se trouve au n° 766, et non au n° 765.

2. C'est à peu près le même ordre qu'avait déjà suivi A. von Bamberg dans son dernier article sur les *Thatsachen der attischen Formenlehre* (*Jahresb. d. philol. Vereins zu Berlin*, t. VIII) et que j'avais adopté moi-même dans le travail publié plus haut, p. 49 sqq.

intérêt, pour les philologues, de connaître exactement les lacunes, peu considérables d'ailleurs, qu'il présente : il est arrivé parfois que des textes épigraphiques intéressants ont été oubliés par l'auteur, et d'autre part il a laissé de côté un certain nombre de points dont il aurait pu utilement parler. Signaler ces lacunes, à cette seule fin de rendre service à ceux qui se serviront de l'ouvrage de M. Meisterhans, tel sera le principal objet de ce compte-rendu.

I

Tout d'abord l'article que j'ai dernièrement publié ici même (p. 49-99) n'a plus désormais, maintenant qu'a paru la grammaire de M. Meisterhans, qu'un intérêt secondaire; on ne devra point toutefois le négliger entièrement : pour un certain nombre de questions, il contient des exemples qui manquent chez Meisterhans, mon travail ayant été publié trop tard pour que le sien pût en profiter. C'est ce qui a lieu, par exemple, pour les points suivants :

Meisterhans, p. 14 (*αἰεί* et *ἀεί*), cf. *Rev. de ph.*, IX, p. 51[1]; — p. 16-17 (mots écrits tantôt par *ηι*, tantôt par *ει*), cf. *Rev. de ph.*, IX, p. 54[2]; — p. 19-22 (*ει* remplacé par *ε* ou bien *ε* remplacé par *ει* devant une voyelle), cf. *Rev.*, p. 51-2[3]; — p. 22-23 (*ει* remplacé par *η*), cf. *Rev.*, p. 55; — p. 32-33 (crase), cf. *Rev.*, p. 57-8[4]; — p. 38, note 350 (*σάκος*, *σάκκος*), cf. *Rev.*, p. 65; — p. 38 note 353 (*ρ* non redoublé après une voyelle dans un mot composé), cf. *Rev.*, p. 61[5]; — p. 41, note 401 (*κάτροπτον*), cf. *Rev.*, p. 61; — p. 47 (« Ny ephelkystikon »), cf. *Rev.*, p. 59-60; — p. 58, n° 3 (accusatif des noms propres en *-κλῆς*), cf. *Rev.*, p. 71[6]; — p. 59-60 (génitif en *-ου* des noms propres en *-ης* de la 3e décl.), cf. *Rev.*, p. 71-72; — p. 62, § 34, 3 (décl. de *κέρας*), cf. *Rev.*, p. 80[7]; — p. 63, § 34, 10 (*σταθμόν*), cf. *Rev.*, p. 69; — p. 65, § 35, 8 (adverbes en *-θε* au lieu de *-θεν*), cf. *Rev.*, p. 60[8]; — *ibid.*, note 572 (liste des démotiques en *-θεν*), cf. *Rev.*, p. 83; — p. 66, note 579 (décl. de *ὑγιής*), cf. *Rev.*, p. 83; — p. 70, note 607 (décl. de *δύο*), cf. *Rev.*, p. 84[9]; — p. 71, note 608,

---

1. *Αἰεί* se rencontre encore à l'époque macédonienne.
2. *Ηι* employé au lieu de *ει* dans *δοκῇ* (*indicatif*), *Ἀργῆος* (cf. *Πεντελῆκός*, cité par Meisterhans note 208).
3. Exemples à ajouter à ceux de Meisterhans : *πλατέα*, *ταυρέαν*, *Δεκελεεύς*, *Πλωθεεύς*, *Ἐρικεεύς*, *Τρινεμεεύς*, *κούρεον*, *Ὑπερβορέων*; — *Θρασείας*, *Ἀχαρνείως*, *κολειόν*, *πτελεΐναι*.
4. Exemples à ajouter à ceux de Meisterhans : *ἡτέρα*, *τἀνδρός*, *τἀδελφοῦ* (cf. *ὀκτὼ ἑβολῶν*).
5. *Περιραντήριον*, *ἀναρηθέντες*, *Ἀντίρητος*.
6. L'accus. en *-κλέα* se rencontre encore au 2e siècle, l'accus. en *-κλῆν* peut-être déjà au 4e siècle.
7. *Κέρατα* se rencontre encore au 4e siècle.
8. *Ἐλευσινόθε*, *νοτόθε*.
9. La forme *δυσί* se rencontre déjà au 4e siècle.

(mots composés de πέντε), cf. *Rev.*, p. 67[1]; — p. 75, § 39, 4 (subj. de δέω), cf. *Rev.*, p. 87[2]; — p. 77 (3e pers. plur. de l'impér. pass. en -όσθων), cf. *Rev.* p. 86; — *ibid.* (infinitif -ᾶν, et non -ᾷν), cf. *Rev.*, p. 87; — p. 78, § 40, 2 (augment de μέλλω), cf. *Rev.*, p. 86; — *ibid.*, 6 (augment de ἀναλίσκω), cf. *Rev.*, p. 86; — p. 92, note 722 (omission de l'article avec ὅδε), cf. *Rev.*, p. 97; — p. 93-4 (emploi du duel du substantif), cf. *Rev.*, p. 92-94; — p. 97, note 753 (λείπειν, « manquer de », avec le gén.), cf. *Rev.*, p. 95[3]; — p. 99 (attraction du relatif), cf. *Rev.*, p. 95[4]; — p. 101, § 49, 2 (ἀπό et ἐκ), cf. *Rev.*, p. 96[5]; — p. 103, note 795 (expressions elliptiques ἐν Θυμαιταδῶν, ἐν Κυδαντιδῶν, etc.), cf. *Rev.*, p. 83.

II

Je vais maintenant donner la liste des autres lacunes que j'ai relevées dans le travail de M. Meisterhans.

1° M. Meisterhans ne s'étant occupé que de la phonétique et des formes grammaticales, mais non, en général, de l'orthographe des mots considérés isolément, son ouvrage ne remplacera naturellement pas, pour certaines questions d'orthographe proprement dite, les autres travaux dont il a été question plus haut. Toutefois les variations de l'orthographe se rattachent souvent à des particularités de phonétique, et, pour bien des mots, dont la forme ancienne est souvent altérée dans les manuscrits par suite des confusions de la prononciation grecque postérieure, M. Meisterhans cite les inscriptions qui en fixent l'orthographe véritable. Je regrette qu'il ne l'ait pas fait plus souvent : ainsi, à propos de la confusion de η avec ι (p. 6), il aurait pu faire remarquer que la vraie orthographe est Σκιπίων, et non Σκηπίων[6]; la confusion de ο et de ω (p. 10) pouvait lui donner occasion de parler des mots Λεωντίς[7] (nom de la tribu), et non Λεοντίς, ὀρεωκόμος[8] (et non ὀρεοκόμος), πεντώρυγος, πεντώροβος[9] (et non πεντόργυιος, πεντόροβος); p. 37-39, où il est question du redoublement des consonnes, il eût été intéressant de donner la liste des mots qu'on trouve écrits dans les manuscrits tantôt avec une consonne redoublée, tantôt avec

---

1. Πεντετηρίς, et non πενταετηρίς.
2. A côté de προσδέει (= προσδέῃ), l'on trouve προσδεῖται (320|19).
3. Même construction avec ἀπολείπειν.
4. Cas remarquable : τριήρους, ἧς ὡμολόγησεν καινὴν ἀποδώσειν.
5. Ἐκ employé au lieu de ἀπό pour marquer le *prix*.
6. Voy. H. van Herw., *Lap. test.*, p. 35, et cf. *Bull. de corr. hell.*, VI, p. 39 et 40, l. 91 et 100 Λευκίου Κορνηλίου Σκιπίωνος (inscr. de Délos, placée par Homolle entre 185 et 180 av. J.-C.).
7. Van Herw., p. 27-28; *Rev. de ph.*, V, p. 154; cf. encore *C. I. A.*, II, 864, 1. 941, 2. 942, 2. 943, II, 23. 991, 9. *Add.* 834 *b*, I, 7.
8. *Rev. de ph.*, IX, p. 65.
9. Πεντώρυγος, van Herw., p. 62; πεντώροβος, *Rev. de ph.*, IX, p. 65.

une consonne simple et dont les inscriptions fixent l'orthographe[1]; p. 24-26, la liste des mots qu'il faut écrire, d'après le témoignage des inscriptions, par ει ou par ι n'est pas complète[2]; enfin, là où il parle de l'ι adscrit (§§ 14-15), il aurait bien dû énumérer les mots qu'on doit, d'après les inscriptions, écrire avec cet ι, souvent omis dans les manuscrits et les éditions[3].

2° M. Meisterhans ne dit rien des particularités de phonétique suivantes :

Αι et οι devenant α et ο *devant un* ι (Ἀχαικός et Ἀχαϊκός, τριηροποικά et τριηροποϊκά, etc.), voy. *Rev. de ph.*, V, p. 159; IX, p. 51 et 53; — α alternant avec αι, ο alternant avec οι dans le corps de certains mots[4]; — οι alternant avec ω (Μινόη Μινῶα, στο(ι)ά προστῷον, etc.), voy. van Herw., p. 29 et 53, *Rev. de ph.*, V, p. 155; IX, p. 64; — confusion de ει et de αι : μεσόγεια, et non μεσόγαια, voy. *Rev. de ph.*, V, p. 172 (cf. σημεία, et non σημαία, voy. Dittenberger, *Sylloge*, n° 353, note 57); — confusion de ε et de α : καταπάλτης, et non καταπέλτης, voy. van Herw., p. 56, *Rev. de ph.*, IX, p. 64; — ει là où l'on attendrait εο (par l'intermédiaire de ειο?), voy. *Rev. de ph.*, V, p. 153 (Κλειγένης, Κλείδημος), cf. Κλεισθένης; — ευ au lieu de εο, voy. van Herw., p. 13 (Ἀρευπαγιτῶν)[5], *Rev. de ph.*, V, p. 149 (Θευγένης, Θευγείτων); — prononciation vulgaire ὀλίον (*oliyon*) pour ὀλίγον, voy. van Herw., p. 60, *Rev. de ph.*, IX, p. 64[6]; — suppression de ρ dans φαιδ(ρ)υντής, φ(ρ)ατριῶν (van Herw., p. 70),

---

1. Voy., par exemple, rien que pour les *noms propres* : H. van Herw., *Lap. test.*, ch. III, p. 19 et suiv., *passim* (et *Rev. de ph.*, V, p. 151 et suiv.). Dans la 2ᵉ partie du t. II du *C. I. A.*, j'ai noté, pour cette question : Καασανδρεῖς, 963, 46 (cf. van Herw., p. 81; *Rev. de ph.*, V, p. 153); — Κικυννεύς, 736, B, 14. 829, 9. 859, *a*, 20 et *c*, 50 (2ᵉ s.). 957, 7 (2ᵉ s.). 1029, 4 (cf. van Herw., p. 26 et 81; *Rev. de ph.*, V, p. 153); — Κυθήρριος, 804, B, *a*, 75. 985, *u*, 21 (1ᵉʳ s.). 1024, 3. 1042, 5 [Κυθήριος, 1058, 8 et 22, est, selon Köhler, l'ethnique de τὰ Κύθηρα] (cf. van Herw., p. 27; *Rev. de ph.*, V, p. 154); — Ἰασεῖς, 963, 14 (cf. van Herw., p. 24); — Λαριταῖοι, 963, 61 (cf. *Rev. de ph.*, V, p. 154); — Μασαννάσου, 968, 44 [2ᵉ s.] (cf. *Rev. de ph.*, V, p. 154); — Ἀλωπεκοννήσιοι, 701, I, 17 (cf. *Rev. de ph.*, V, p. 156). Je reviendrai plus loin sur l'orthographe du nom Ἁλικαρνασσός.

2. Πανδρόσειον, van Herw., p. 31; Θεσμοφόριον, ibid.; Προμήθια, p. 63; ὠφελία, p. 71. — Κλείσιον, *Rev. de ph.*, IX, p. 64; στυππεῖον, p. 65; χερνιβεῖον, p. 67; ὀπτάνιον, p. 64; ταριχοπώλιον, p. 66. — Pour ὀφίδιον ὀφείδιον, cf. ibid., p. 55; pour πλινθίον πλινθεῖον, V, p. 175 et IX, p. 55; pour στρατιά (= στρατεία), IX, p. 65.

3. Voy. La Roche, *Zeitschr. f. Oest. Gymn.*, 1865, p. 89-128; Wecklein, p. 45 sqq.; van Herw., p. 55 (καλῴδια); *Rev. de ph.*, V, p. 169-170; IX, p. 56-7. — Meisterhans parle du reste de σῴζω (p. 87), de θνήσκω (p. 86), de πανταχῇ (p. 64; cf., pour ce mot, une inscr. athénienne trouvée à Délos, *Bull.*, VIII, p. 324, l. 13).

4. Attique παλαστή, et non παλαιστή : van Herw., p. 61, *Rev. de ph.*, IX, p. 65. — Τροιζήνιος (et non Τροιζήνιος) dans une inscr. de 283 2, van Herw., p. 37-8; cf. *C. I. A.*, II, Add., 834 *c*, 58 (peu après la fin du 4ᵉ s.).

5. Même orthographe, *C. I. A.*, II, 839, 7 (même époque que l'inscr. citée par van Herw.).

6. Cf. *Bull.*, VII, p. 162 (décret des clérouques athéniens d'Imbros, non postérieur au 2ᵉ s. av. J.-C.), l. 5, ὠλιώρη[σεν; p. 166 (décret des clérouques d'Imbros, non antérieur au 2ᵉ s.), l. 8, ὀλίον.

λιβανωτ(ρ)ίς (*ibid.*, p. 57, *Rev. de ph.*, V, p. 172), θερμαστ(ρ)ίς (*Rev. de ph.*, V, p. 180), μικ(ρ)ός (*Rev. de ph.*, IX, p. 64); — substitution de σ à ξ dans σύλινος (p. ξύλινος), *Rev. de ph.*, IX, p. 61; — permutation entre σ et ζ ou σζ ou bien entre ζ et σζ : voy. *Rev. de ph.*, V, p. 177, et cf. Ζμυρναῖος *C. I. A.*, II, 966, A, 19 (2e s.) et 967, 13 (2e s.) à côté de Σμυρναῖος, 970, 25 (2e s.); ἐπεψή]φισζεν, *C. I. A.*, II, 325, 5 [3e s.], συναγωνισζόμε[νος, 352, 8 [3e s.]; — abréviation de certains mots : τέτραχμον p. τετράδραχμον (van Herw., p. 66, *Rev. de ph.*, V, p. 178, IX, p. 66), ἡμέδιμνον p. ἡμιμέδιμνον (*Rev. de ph.*, IX, p. 63); — intercalation de μ dans certains noms propres : Σηλυμβρία, et non Σηλυβρία (Riem., *Qua rei crit.*, etc., p. 17, van Herw., p. 34-5), et au contraire Θίβρων, et non Θίμβρων (*Rev. de ph.*, V, p. 152). — P. 34-5, la liste des mots qu'on trouve écrits avec une aspiration dans l'ancien dialecte attique n'est pas complète[1], et M. Meisterhans ne mentionne pas certaines omissions correctes (πανδοκεῖον) ou incorrectes (καλκοῦν) de l'aspiration[2]. — A côté des exemples où la crase est faite (p. 32-33), il eût été tout à fait nécessaire de citer ceux où elle est négligée[3] : on ne sait pas, de cette manière, si la crase, dans les inscriptions, est l'ordinaire ou si c'est l'omission de la crase qui est plus fréquente. — Du changement de κναφεύς en γναφεύς (p. 42) on pouvait rapprocher d'autres faits analogues[4]. — Enfin M. Meisterhans aurait bien fait de donner une liste de tous les *ionismes* qu'on rencontre dans les anciennes inscriptions attiques[5].

3° Dans la partie relative à la déclinaison et à la conjugaison, j'ai noté les omissions suivantes :

Première déclinaison : σχενδύλη (et non σχένδυλα), *Rev. de ph.*, IX, p. 69; — gén. -ους au lieu de -ου dans les noms propres en -ης : Wecklein, p. 23; *Rev. de ph.*, V, p. 150; IX, p. 72; — acc. -η au lieu de -ην (?) dans un nom propre en -ης : *Rev. de ph.*, IX, p. 72; — forme Θεά à côté de Θεός employé comme féminin, van Herw., p. 53, *Rev. de ph.*, V, p. 169; IX, p. 68.

Seconde déclinaison : aux noms de la 2e décl. attique, il faut ajouter, outre τὸ ἡμιέκτεων et ἡ Φώς (Meisterhans, p. 53), le datif πρόνεῳ, *Rev. de ph.*, V, p. 176; — nomin. plur. κάλως, *Rev. de ph.*, IX, p. 80.

Troisième déclinaison : dat. γραμματῇ (1 exemple) à côté de divers exemples de γραμματεῖ, *Rev. de ph.*, IV, p. 186[6]; — duel βόε, *Rev. de ph.*, V, p. 166; —

---

1. Voy. *Rev. de ph.*, V, p. 161; IX, p. 58-59 (Ἰλλυριός, Ὀαιεύς, Ὄηθεν, ἓν, Ἀθηναῖος, Ἑροιάδου).
2. Voy. *Rev. de ph.*, IX, p. 59.
3. Voy., pour la *seconde partie* du t. II du *C. I. A.*, *Rev. de ph.*, IX, p. 57-8.
4. Κωλακρέται, attique, altéré plus tard en κωλαγρέται, *Rev. de ph.*, I, p. 37 (cf. *C. I. A.*, I, *Index* et Ἐφημ. ἀρχ., 1884, p. 161-2, l. 28); ἀγροπόλει (= ἀκροπόλει), *C. I. A.*, II, 272, 11; κραδευταί à côté de κρατευταί, *Rev. de ph.*, IX, p. 64; ἐνῴδιον, attique, à côté de ἐνώτιον, voy. *Rev. de ph.*, IX, p. 63.
5. *Rev. de ph.*, V, p. 173, j'ai attiré l'attention sur les formes ξυνός et παραιβάτης.
6. M. Meisterhans, p. 54, note 517, donne les exemples qui existent de l'orthographe πόλῃ; il n'a pas cru nécessaire de citer d'exemples de l'orthographe πόλει; on en trouvera un certain nombre *Rev. de ph.*, l. l.

accus. des noms en -ίς (gén. -ίδος) : θερμαστίν (?!), *C. I. A.*, II, 754, 29 (cf. la note de Köhler) ; — dat. -κλέει des noms propres en -κλῆς, *Rev. de ph.*, IX, p. 71, — dat. en -η au lieu de -ει dans les noms propres en -ης, *Rev. de ph.*, IX, p. 54 ; — déclinaison de ἥρως et de ἅλως, *Rev. de ph.*, IX, p. 79 ; — pour le gén. et l'acc., sing. ou plur., des noms en -ιεύς, M. Meisterhans néglige de donner la liste des exemples des formes contractes ou non contractes qui se rencontrent *au 4e siècle :* si l'on veut les textes justificatifs à l'appui de ce qui est dit à ce sujet p. 57 de son travail, voir *Rev. de ph.*, IX, p. 77-78 ; — de même, si l'on désire connaître les exemples épigraphiques de l'acc. plur. en -έας, on est obligé d'aller les chercher dans les publications suivantes : Wecklein, p. 19 ; Riem., *Qua rei crit.*, p. 81 ; *Bull. de corr. hell.*, III, p. 505 ; *Rev. de ph.*, V, p. 167 : M. Meisterhans aurait mieux fait de les réunir et de les donner tous p. 57.

Adjectifs : P. 66, note 579, ajouter la forme postérieure μεγαλοφυῆ, citée par van Herw., p. 57 ; — παλαστιαία ou παλαστιαῖος au fém., voy. *Rev. de ph.*, IX, p. 84.

Noms de nombre : P. 71 : δέκα, en composition, perd son α, voy. δεκώβολον, *Rev. de ph.*, IX, p. 67.

Conjugaison : Exemples de l'omission de l'augment temporel (οἰκοδόμηκα, εὐεργέτηκα, etc.), *Bull. de corr. hell.*, III, p. 501, *Rev. de ph.*, IX, p. 85.

Optatif attique en -οίην dans les verbes en -έω : un exemple *Rev. de ph.*, V, p. 173.

Contraction de δῶ, « je lie » : *Rev. de ph.*, V, p. 167.

Σ *du passif* (Meisterhans ne parle que de ἕζωμαι et de ἐγκαυτής, qui suppose ἐκαύθην) : *Rev. de ph.*, V, p. 176-7 ; IX, p. 89[1].

Verbes divers : ἐπιωψάμην (=ἐξελεξάμην), *Rev. de ph.*, IX, p. 90 ; — ἱστάναι (et non ἵστασθαι) τρόπαιον, *ibid.*, p. 90 ; — conjugaison de σαλπίζω, pouvant se déduire de la forme du substantif σαλπικτής (et non σαλπιγκτής ni σαλπιστής) : van Herw., p. 64-5, *Rev. de ph.*, IX, p. 65 ; — forme σημματοφορεῖον, supposant σμῆν (et non σμήχειν), *Rev. de ph.*, IX, p. 65 ; — fut. pass. τιμηθήσομαι, van Herw., p. 70, *Rev. de ph.*, V, p. 180, cf. plus loin, *Addenda ;* — ὕφαμμα supposant le parf. pass. ὕφαμμαι (?), *ibid.*, p. 88.

4° C'est surtout pour la syntaxe que le travail de M. Meisterhans ne me paraît pas épuiser la matière. Les chapitres III et IV de l'ouvrage de M. van Herwerden[2], ainsi que les deux articles publiés dans la *Rev. de ph.*, V, p. 158 et suiv., IX, p. 92 et suiv., contiennent divers faits qu'il ne signale pas, et d'autre part plusieurs questions, chez lui, ne sont pas traitées d'une manière complète. Ce qu'il dit, par exemple, de l'emploi de l'article présente des lacunes[3] : ainsi

---

1. Ζωστήριος, qui suppose ἐζώσθην ; — κέκρουμαι, νένημαι (de νῶ, « filer »), et non κέκρουσμαι, νένησμαι ; χῶμα, qui suppose κέχωμαι ; — ἀρυστῆρες, qui suppose ἠρύσθην.

2. Voy. aussi Wecklein, p. 41 (emploi du gén. partitif dans l'expression παίδων, ἀνδρῶν ἑνίκα).

3. Cf. *Rev. de ph.*, V, p. 160-161 (addition de l'article dans l'expression ἐπὶ τὸν ὄνυχα ; omission de l'article dans des expressions comme Ἀπόλλων Δήλιος Φαληροῖ, etc.).

M. Meisterhans établit (p. 90) que Ἄρτεμις Βραυρωνία est plus ancien que ἡ Ἄρτεμις ἡ Βραυρωνία ; mais il ne dit pas que ὁ Ζεὺς ὁ Ὀλύμπιος se rencontre déjà au 5e s., voy. *C. I. A.*, IV, 27 *a*, l. 35 et 61 τοῦ Διὸς τοῦ Ὀλυμπίου (446/5 av. J.-C.). *Ibid.*, la règle d'après laquelle on dit, dans les inscriptions, Δημόστρατος (Δημόστρατον, Δημοστράτῳ) Ἀριστοκλέους, mais, *au génitif*, Δημοστράτου τοῦ Ἀριστοκλέους, est très exacte, mais elle demanderait à être appuyée par une liste d'exemples[1]. Je remarque que, dans l'inscr. *C. I. A.* II, 86, l'on rencontre tantôt ὁ βασιλεὺς ὁ Σιδωνίων, tantôt ὁ Σιδωνίων βασιλεύς : M. Meisterhans devrait me renseigner sur la question de savoir lequel est le plus ordinaire, en pareil cas, dans les inscriptions attiques, etc. — P. 93 et suiv., à propos de la question de l'emploi du duel ou du pluriel du substantif, il est à regretter que M. Meisterhans n'ait pas reproduit les textes épigraphiques cités par Keck ; — tous les philologues n'auront pas la dissertation de Keck sous la main ; — pour la 2e partie du t. II du *C. I. A.*, il ne donne également qu'un choix d'exemples ; enfin il a le tort de ne pas distinguer nettement les cas où le duel du substantif est employé seul et ceux, tout différents, où il est précédé de l'article ou bien de δύο. — P. 99-100, il se contente d'*affirmer* que la distinction de sens entre l'impératif présent et l'impératif aoriste, l'infinitif aoriste et l'infinitif présent est « rigoureusement » observée ; mais il n'en donne pas de preuves ; pour cette question controversée, il eût été important de citer tous les exemples, ou du moins de citer des exemples de *tous les verbes différents* qu'on trouve ainsi employés, soit au présent, soit à l'aoriste[2]. — Pour l'attraction du relatif (§ 47), il ne suffisait pas de dire que cette attraction a lieu « ordinairement » ; il fallait entrer dans quelques détails, donner un certain nombre d'exemples à l'appui et citer, *d'une manière complète*, les passages où elle n'a pas lieu. — Enfin voici deux particularités de syntaxe intéressantes qui ont échappé à M. Meisterhans : 1° ἔνι employé, d'une façon très remarquable, au lieu de ἔνεισι, dans la phrase : τύπο[ι δύ]ο, ἔνι[3] ὀφθαλμοὶ, χρυσοῦς καὶ ἀργυροῦς, *C. I. A.*, II, 835, 52 ; — 2° *ibid.*, l. 68, ἀντί pris, à ce qu'il semble, dans le sens de « en face de » : ἀσ[π]ίδες τρεῖς ἐν αἷς ἔνι ἱππεὺς καὶ ὁπλίτης κ[αὶ Θησεὺς?] ἀντὶ τοῦ Μινωταύρου.

---

1. On en trouve toute une série dans l'inscr. *C. I. A.*, II, n° 946.

2. L'affirmation de M. Meisterhans me semble beaucoup trop absolue. Ainsi *C. I. A.*, I, 32, l. 9 ἀποδόντων δὲ τὰ χρήματα οἱ πρυτάνεις μετὰ τῆς βουλῆς καὶ ἐξαλειφόντων, etc., c'est ἀποδιδόντων qu'on attendrait. IV, 27 *a*, l. 69 τὸ ἀργύριον... παρεχόντων, c'est l'aoriste qu'on attendrait, etc. La question reste à étudier.

3. S'il y a ἔνι, et non ἔνεισιν, c'est peut-être parce que le sens est que dans chacun des deux τύποι se trouve *un seul* ὀφθαλμός (cf. l'exemple cité à propos de ἀντί). Il est vrai que, l. 57, on trouve régulièrement : τύποι δύο..., ἔνεισιν προσευχόμενοι.

III

Je terminerai par une série d'observations de détail, que je n'ai pas eu occasion de placer dans ce qui précède. J'indiquerai en même temps les points, du reste peu nombreux, où les conclusions de M. Meisterhans me paraissent inexactes ou douteuses.

P. 1, note 3 : M. Meisterhans veut établir par des textes épigraphiques qu'il faut écrire πεῖ, χεῖ, etc., et non πῖ, χῖ, etc. : mais l'un des deux exemples qu'il cite (*C. I. A.*, II, 736, 16) se trouve dans un passage dont la lecture est fort douteuse, et, quant à l'autre (*Mitth.* IX, p. 360), il est sans doute cité inexactement, car je n'ai pu le retrouver. — Hérodien demande πῖ, χῖ, etc.: voy. éd. de Lentz, II, p. 432-3.

P. 8, nº 4 : nouveaux exemples de l'orthographe correcte Ἱπποθωντίς : *C. I. A.*, II, 739. 14. 794, *c*, 113. 943, v, 9. 944, 2. 968, 20 (2e s.). 969, A, 10 (2e s.). 971, *b*, 8. 1006, 1. 1021, 1.

P. 9, nº 5 : Κορκυραῖος se trouve encore *C. I. A.*, II, 968, 7. 9. 16 (2e siècle).

P. 12, § 8, nº 3 : M. Meisterhans ne dit pas assez nettement que l'orthographe ἥμυσυς ne se rencontre que pour les formes où il y a un υ dans la syllabe finale (cf. *Rev. de ph.*, IX, p. 63) : en dehors de ce cas, on dit toujours, même au 4e siècle, ἡμίσεος, ἡμίσει, ἡμίσεια, ἡμίσεα, etc. (voy. Meisterhans lui-même, notes 101, 586, 619, et *Rev. de ph.*, IX, p. 83).

P. 13, nos 5 et 6 : Il y a, dit M. Meisterhans, « quatorze » exemples épigraphiques de l'orthographe Μυτιληναῖοι, « cinquante-six » de l'orthographe Μουνιχιών (Μουνιχία, Μούνιχος). Il y en a davantage, sa liste n'est pas complète : voy. Μυτιληναῖοι *C. I. A.* II, 699, I, 14. 963, 68. 983 (2e s.), I, 59 et 136; — Μουνιχιών 1053, 1. Μουνιχία *Mitth.*, V, p. 322-3.

P. 16, note 81. — Ἀλκμεωνίδης se rencontre encore *C. I. A.*, II, 946, 14; Ἀλκμέων 992, I, 7 (1er s. av. J.-C.); 1102, 1 Ἀλκμέ[ωνος ou Ἀλκμε[ωνίδου?. D'ailleurs Ἀλκμέων est demandé par Hérodien (Lentz, II, p. 473, 17), qui dit que cette orthographe a été employée par Euripide. Cf. aussi le scholiaste de Thucydide cité dans le Thesaurus, *s. v.*

P. 18, nº 3 : M. Meisterhans établit une distinction, que je ne comprends absolument pas, entre ηι dans les mots κλῆς, λητουργεῖν, etc., et « cet autre ηι, où nous avons l'habitude de souscrire l'ι » (par exemple à la 3e pers. sing. du subj.). Or, on souscrit aujourd'hui l'ι toutes les fois que ηι est une diphthongue; donc il faut aussi le

souscrire dans κλῆς, λητουργεῖν, etc., car je ne pense pas que M. Meisterhans veuille écrire κλῆις, etc.[1].

P. 21 : Je ne comprends pas quelle raison M. Meisterhans a de croire que νεῖος soit une forme plus ancienne que νέος ; j'aurais mis τὰ νεῖα parmi les mots où ε, devant une voyelle, a été remplacé par ει. Au contraire, pour κείωνται, cité p. 22, on peut se demander si ce n'est pas là la forme primitive qui aurait été conservée (l'indic. étant κεῖμαι).

P. 25, note 193 : Nouveaux exemples de Εἰτέα, Εἰτεαῖος : *C. I. A.*, II, 794, *b*, 58. 808, *d*, 76. 859, *c*, 56 (3e s.). 869, III, 17. 944, 56. 956, 10 et 13 (2e s.?). 991, 20 (2e s.).

P. 26, note 213 : L'exemple cité pour ἐμπόρια est douteux, voy. *Rev. de ph.*, IX, p. 63.

P. 26, note 222 (Ποσιδεών) : Cf. encore *C. I. A.*, II, 1058, 15.

P. 30, § 15 : Il y a, pour l'omission de l'ι adscrit, des exemples plus anciens que ceux que cite M. Meisterhans : voy. *Rev. de ph.*, V, p. 170, IX, p. 57.

P. 38 : Il n'est pas suffisamment précis de dire que l'orthographe « hésite » entre Ἁλικαρνάσσιοι et Ἁλικαρνάσιοι : la première orthographe est *plus ordinaire* que la seconde (cf. encore Ἁλικαρνασσ[εῖς *C. I. A.*, II, 963, 16).

P. 40 : Pour ce qui est de la forme Φερρέφαττα, on peut ajouter qu'elle est signalée comme attique par Mœris, *s. v.*

P. 40-41 : Χερσονησίτης reparaît, au 2e s., *C. I. A.*, II, 983, II, 70.

P. 46, note 474 : Cf. encore, au 4e s., Ἀνφικτύων *C. I. A.*, II, 1020, 12; θυροκινκλίς *Add.* 834 *b*, II, 37, 38, στροφίνγων *ibid.*, II, 9, etc.

P. 49 : M. Meisterhans paraît croire que le datif de la 1re décl. en -αισι n'a jamais existé; selon lui, dans les inscriptions, -ΑΙΣΙ doit être lu -ᾱσι[2]. Cela ne me paraît pas absolument évident. De ce que, dans une même inscription, on trouve ἄλλησι et ΧΙΛΙΑΙΣΙ, il ne s'ensuit pas *nécessairement* qu'il faille lire χιλίᾱσι. On pourrait continuer à admettre avec Cauer (voy. A. von Bamberg, *Jahresb. d. philol. Vereins*, III, p. 3) que l'analogie du datif -οισι de la 2e décl. a introduit dans la 1re décl. un datif en -αισι, qui aurait servi de transition entre l'ancien

---

1. Pour les noms de tribus, que je propose d'écrire Ἐρεχθής, etc., et non Ἐρεχθεῖς, etc., voy. *Rev. de ph.*, V, p. 170-171. — P. 30, § 14, M. Meisterhans remarque que « ηϊ peut devenir ηι » dans Ἐρσής, etc.; mais a-t-on jamais prononcé, à l'époque attique, Ἐρσηΐς? L'exemple cité pour Βρισηΐς ne prouve rien, puisque la date n'en est pas certaine et qu'il est peut-être postérieur à l'époque classique. — *Rev. de ph.*, l. l., j'ai proposé d'écrire Φιλάδης, et non Φιλαΐδης, en me fondant sur l'orthographe postérieure Φιλάδης : cette orthographe se rencontre encore *C. I. A.*, II, 985, *i*, 19, et plusieurs fois dans le t. III (voy. Dittenberger, *Index* n° VI, 2).

2. M. Meisterhans pense-t-il également qu'il faille écrire chez les tragiques Ἀτρείδᾱσιν, στυγνᾱσι, etc.?

datif en (-ᾳσι), -ησι, -ασι, -ησι et le datif postérieur en -αις, et qui aurait très bien pu, à l'origine, n'avoir été usité que pour les mots en α *pur*.

En somme, la question me paraît douteuse, étant donné que les exemples que M. Meisterhans cite pour ce datif en -ΑΙΣΙ ne sont qu'au nombre de *deux*[1] et que bien des intermédiaires peuvent nous manquer. M. Meisterhans a donc peut-être tort d'être aussi affirmatif qu'il l'est. Toutefois il résulte tout au moins de son étude que l'explication de Cauer n'est nullement certaine; celle qu'il propose lui-même est très acceptable et devra être prise en considération. Peut-être la découverte de nouveaux textes épigraphiques viendra-t-elle, un jour ou l'autre, éclairer ce point.

P. 52, note 496 : Pour le dat. plur. en -οισι ou -οις, M. Meisterhans aurait pu faire remarquer que *C. I. A.*, IV, 27 *a* (446/5), on rencontre partout -οις, excepté l. 25, 26, où, *dans une formule de serment*, la forme déjà vieillie -οισι a été conservée.

P. 53, notes 504 et 505 : *Bull.*, VIII, p. 324, dans une inscription d'origine athénienne *trouvée à Délos* (2e moitié du 4e s.), on rencontre, l. 17, l'orthographe ναοποιοί. Cette inscription avait peut-être été gravée à Délos par un lapicide non athénien.

P. 55, note 521 : Pour ΧΑΛΚΙΔΕΕΣ, qu'il faut certainement, suivant moi, lire Χαλκιδέης, et pour ΑΓΡΥΛΕΕΣ, pour lequel la lecture Ἀγρυλέης ne me paraît pas à l'abri de toute contestation, cf. *Rev. de ph.*, IX, p. 75.

P. 56-57 : Pour la question de la contraction du gén. ou de l'acc., sing. ou plur., des noms où -εύς est précédé d'une voyelle, M. Meisterhans néglige une distinction importante : l'usage ne paraît pas avoir été tout à fait le même, suivant que cette voyelle qui précédait -εύς était un ι ou une autre voyelle : voy. *Rev. de ph.*, IX, p. 78.

P. 58, note 535 : L'exemple Μοιροκλείου est douteux, voy. *Rev. de ph.*, IX, p. 72, note 1.

P. 61, § 33 : M. Meisterhans, en parlant de l'accusatif de Ἀπόλλων et de Ποσειδῶν, ne distingue point les différentes constructions où ces accusatifs peuvent entrer. Pourtant c'est là le point important. Cobet admet bien que Ἀπόλλω et Ποσειδῶ sont attiques, mais il veut que ces formes n'aient été employées que dans la formule νὴ τὸν Ἀπόλλω (Ποσειδῶ). Voy. sur cette question *Rev. de ph.*, IX, p. 81.

P. 68 : En admettant même que ce qui est dit des formes πλείονος, πλειόνων, πλείοτιν fût exact[2], il faudrait, je crois, se garder ici de tirer

---

1. Un *troisième* sera cité plus loin, *Addenda*.
2. Cela ne l'est pas; plus haut, p. 65, j'ai cité un exemple épigraphique de πλείονος au 4e siècle.

une conclusion générale de ce qui semble résulter des exemples épigraphiques. Les textes épigraphiques doivent toujours être rapprochés des autres moyens que nous avons de nous renseigner sur le dialecte attique.

Or, on voit que, chez les tragiques et chez Aristophane, πλείονος, πλειόνων, πλείοστιν sont plusieurs fois garantis par le mètre (*Rev. de ph.*, V, p. 174); d'après cela, je suis convaincu que ces formes sont au moins aussi attiques que πλέονος, πλεόνων, πλέοστιν et que, si les inscriptions du 4e siècle donnent un exemple de πλέονος, un de πλέοστιν, un de πλεόνων contre un seul exemple de πλείονος, c'est un pur effet du hasard. Tout ce qu'on en peut conclure, c'est que les formes de πλείων où la seconde syllabe est brève *pouvaient*, dès l'époque attique, s'écrire par ε au lieu de ει.

P. 68, note 597 : Il me semble que le texte de Mœris, où il est question du *nominatif* σφεῖς, n'a aucun rapport avec les exemples cités dans cette note.

P. 72 : Si δεκαδύο ne se rencontre que « tard », ce n'est là peut-être qu'un effet du hasard, puisque δεκαεπτά, δεκαοκτώ se rencontrent dès l'époque attique.

P. 79, note 645 : A propos de l'exemple ηὔχθαι, il fallait avertir le lecteur que c'est par erreur que, dans le *C. I. A.*, on a imprimé εὔχθαι : voy. *Bull.* III, p. 501, note 1 (la rectification que contient cette note est due à l'obligeance de M. Foucart).

P. 81 : Il est inexact de dire que, « dans le cours des temps », les formes de l'aor. 1er pénètrent dans les aor. 2es εἶπον et ἤνεγκον (cf. p. 88 : « les formes de l'aor. 1er de φέρω sont *étrangères à l'ancien dialecte attique* »). D'une part, d'après ce qu'on sait jusqu'ici, *certaines* formes de l'aor. 1er semblent avoir été les seules usitées dans le dialecte attique : les inscriptions ne présentant pas plus εἶπες que εἶπας, pas plus ἤνεγκες que ἤνεγκας, etc., il n'y a aucune raison de ne pas continuer à admettre pour le moment que les formes attiques sont εἶπας, ἤνεγκας, etc., et non εἶπες, ἤνεγκες. D'autre part, de ce qu'il y a *deux* exemples épigraphiques de ἐνεγκέτω et aucun de ἐνεγκάτω, on n'a absolument pas le droit de conclure que ἐνεγκάτω ne soit pas attique; tout ce qu'on peut dire, c'est que ἐνεγκέτω est évidemment une bonne forme attique. Enfin, si ἀνειπάτω ne se rencontrait vraiment que dans une inscr. du 3e s.[1], il ne s'ensuivrait nullement que cette forme fût moins attique que ἀνειπέτω, d'autant plus que cette dernière forme ne se rencontre également qu'au 3e siècle (voy. *Rev. de ph.*, V, p. 167).

P. 82 : Quoique τέθηκα se rencontre *deux* fois au 4e siècle[2] et que τέθεικα ne se rencontre dans les inscr. qu'au 1er siècle av. J.-C., je ne

1. Ἀνειπάτω se trouve au 5e s., Ἐφ. ἀρχ., 1884, p. 71-2, l. 19.
2. Voy. aussi plus loin, *Addenda*.

suis pas absolument convaincu que la seconde forme doive être considérée comme étrangère au dialecte attique. Si on n'en a pas d'exemple épigraphique plus ancien, cela ne peut-il pas être encore un effet du hasard? Je remarque que Chœroboscos (Hérodien de Lentz, II, p. 836-7) se contente de dire que τέθεικα est pour τέθηκα « κατὰ τροπὴν Βοιωτικήν » et que la forme par ει est celle « qui l'a emporté dans l'usage » (οὕτως δὲ καὶ ἐπεκράτησε γράφεσθαι). Si τέθηκα avait été la *seule* forme attique et τέθεικα une forme *exclusivement postérieure*, il me semble que ce fait n'aurait pas dû être inconnu à Hérodien, que Chœroboscos doit suivre ici (cf. Hérodien de Lentz, I, 199, 2. II, 362, 17. 366, 12) et qu'il se serait exprimé dans des termes plus précis. Quoi qu'il en soit, c'est là une question où je réserverais encore mon jugement (cf. *Rev. de ph.*, IX, p. 55), et M. Meisterhans me paraît trop affirmatif.

P. 86, nº 14 : De même encore, parce que ἐκάθαρα se rencontre en l'an 347 et ἐκάθηρα seulement en 329, je trouve qu'il serait tout à fait contraire à la vraie méthode d'en conclure que ἐκάθαρα est plus ancien que ἐκάθηρα. Tout ce qu'on peut dire, c'est que ἐκάθαρα, *lui aussi*, a été employé au 4e siècle. Mais on voit, par les témoignages des grammairiens (*Bull.*, IV, p. 151), que la vraie forme attique devait bien être ἐκάθηρα.

P. 87, nº 23 : Ce qui est dit de l'emploi peu correct de l'ι adscrit dans σῴζω *en dehors du radical du présent* manque un peu de précision : voy. *Rev. de ph.*, V, p. 169-70 (ἔσῳσεν, σεσῳμένους).

P. 88, nº 25 : Ἀπότεισμα, cité note 192a, suppose le parf. pass. τέτεισμαι.

P. 97, nº 6 : L'expression de *genetivus qualitatis* est absolument impropre[1].

P. 97, note 755 : M. Meisterhans néglige de remarquer que, dans l'exemple qu'il cite pour le datif Νεμέᾳ (sans ἐν), il y a une raison de *symétrie* (Πυθοῖ ἢ Ἰσθμοῖ ἢ Νεμέᾳ). D'autre part, *C. I. A.*, II, 314, 17, τὴν μάχην τὴν Ἰψῷ γενομένην, il serait aisé de restituer τὴν ⟨ἐν⟩ Ἰψῷ, comme le fait observer déjà M. van Herwerden; l'exemple n'est donc pas concluant.

P. 97-98 : L'inscr. *C. I. A.*, II, *Add.* 834 *b* présente divers exemples intéressants de l'emploi du *dativus finalis* au lieu de εἰς[2].

---

1. Τὸ ψήφισμα τὸ τοῦ φόρου peut être considéré comme un génitif *objectif;* ὄνυξ μέγας τραγελάφου πριαπίζοντος est quelque chose d'analogue au génitif *explicatif* (*genetivus definitivus*).

2. Voy. I, 68 ἥλοι ταῖς θύραις..., 70 στάθμα ταῖς θύραις..., II, 9-10 στροφίγγων ζεῦγος ταῖς θύραις..., 12-13 ξ]ύλα... ταῖς θύραις ἐπὶ τὰς πυλίδας..., 13-4 ξύλα εἰς βάθρα τα(ῖ)ς θύραις τῶν πυλίδων..., 19 σανίδες... εἰς κανονίδας καὶ ζυγὰ [τ]αῖς θύραις..., 26 ἥλοι ταῖ(ς) θύραις..., 37 ξ]ύλα εἰσ[τ]άθμα τα[ῖς θ]υροκλινκίσιν..., 38 ὁδοὶ ταῖς θυρ[οκ]ινκλίσιν... (37 ἥλοι εἰς τὰς θυροκλινκλίδας), 65 χοινικίδες ταῖς θύραις..., 67-8 πλινθεῖα... τοῖς πύργοις..., etc.

P. 100 : L'inscr. *C. I. A.*, II, *Add.*, 834 *b* porte ἀπαντροκύ, et non ἀπαντοκρύ.

P. 101-102 : M. Meisterhans pense que la forme ἐς n'a jamais existé dans la prose attique et que ΕΣ, dans les inscriptions, n'est que l'ancienne orthographe de εἰς; que ἐς, chez les tragiques et chez Aristophane, est une forme poétique, d'origine *dorienne ;* qu'enfin chez Thucydide ἐς doit partout être remplacé par εἰς. Ici encore je ne suis pas bien convaincu. Il faudrait d'abord que l'on sût exactement jusqu'à quel point ἐς, au lieu de εἰς, se rencontre dans les *bons* manuscrits des prosateurs attiques *autres que Thucydide*; mais, s'il est vrai, comme on le suppose généralement, que l'emploi *ordinaire* de ἐς est quelque chose de caractéristique pour les mss. de Thucydide[1], j'aurais quelque peine à admettre qu'une particularité aussi remarquable ne dût son origine qu'aux copistes. D'autre part, il faut aussi tenir un certain compte du texte de Photius cité par Wecklein, p. 58, et d'après lequel, *dans certaines expressions* (ἐς κόρακας par exemple), les Attiques auraient dit ἐς plutôt que εἰς.

P. 103, nº 7 : Au lieu de Ἡφαιστιάδης, la forme *ordinaire* est Ἰφιστιάδης : voy. *Rev. de ph.*, V, p. 153, et cf. *C. I. A.*, II, 698, 7. 773, A, 37. 955, 16 (2e s.). 1020, 7.

P. 105, nº 10 : Cf., pour περί avec le datif, *C. I. A.*, II, 1054, 19-20.

P. 104-5, nº 9, et p. 106-7, nº 11 : Ce que M. Meisterhans dit de l'emploi de σύν et de μετά dans les inscriptions confirme, en la précisant un peu, la règle que j'avais donnée *Rev. de ph.*, IX, p. 96[2].

L'insistance que j'ai mise à signaler tout ce qui, dans la grammaire de M. Meisterhans, me paraît incomplet, inexact ou douteux montre assez toute l'importance que j'attache à cet ouvrage. Il sera bientôt dans les mains de tous les philologues qui s'intéressent à la question du dialecte attique; au contraire, les études antérieures sur le même sujet ne seront plus consultées que par exception; c'est pour cela qu'il m'a paru nécessaire d'indiquer d'une façon précise, même au risque de répéter ce que j'avais déjà dit ailleurs, quels sont les points pour lesquels l'excellent ouvrage de M. Meisterhans ne dispen-

---

1. Voy. van Herwerden, *Studia Thucydidea*, p. 120. — Cf. Kühner, *Gramm. d. gr. Spr.*, I, p. 686.

2. En fait de fautes d'impression ayant une certaine importance, j'ai relevé chez Meisterhans les suivantes : p. 53, note 504, c, lire : II, 332, 44; p. 59, note 539, l. 3, lire : Ἀστυκράτην; p. 61, note 546, l. 3, lire : V, p. 158; p. 78, note 646, lire : ἀνηλω[μ]ένου 834, 12; p. 83, note 667, lire : πρόσεστιν, Z. 28; p. 87, note 694, dernière ligne, lire : V, p. 169-170; p. 93, note 732, lire : ἐνωδίω; p. 94, note 736, lire : π]αρα-στατῶν II; p. 107, note 819, lire : II, 698, 24. — P. 82, note 662, a, la date de l'inscr. *C. I. A.*, II, 673 est indiquée d'une façon inexacte.

sera pas de recourir aux travaux plus anciens. Il convient d'ajouter que plusieurs de ces travaux conserveront encore une certaine utilité pour celui qui, non content de se renseigner sur l'usage des inscriptions attiques, voudra connaître aussi les témoignages que fournissent sur telle ou telle question la doctrine des grammairiens anciens et les mss. des auteurs. A part quelques exceptions, ces deux sources d'informations ont été laissées par M. Meisterhans en dehors du plan de son ouvrage, au lieu que, dans quelques-uns des travaux qui ont été cités plus haut, elles sont utilement rapprochées des textes épigraphiques. On a d'ailleurs vu plus haut que M. Meisterhans, pour n'en avoir pas assez tenu compte, tire quelquefois de textes épigraphiques trop peu nombreux des conclusions qui ne sont peut-être pas suffisamment fondées.

Il n'en est pas moins vrai qu'après ce travail de M. Meisterhans, il reste probablement, dans les inscriptions attiques jusqu'ici publiées, bien peu de faits intéressants qui n'aient pas encore été signalés, si ce n'est peut-être pour certains points de la syntaxe. C'est donc d'un autre côté que les philologues qui s'occupent de la question du dialecte attique devront maintenant tourner leurs recherches. D'une part, il faudrait étudier, plus complètement qu'on ne l'a fait, les grammairiens anciens, et chercher à déterminer, pour chaque question, dans quelle mesure leur doctrine est conforme à l'usage attique. D'autre part, il faudrait dépouiller les auteurs attiques eux-mêmes, réunir tous les exemples que les mss. des poètes ou des prosateurs donnent pour les différentes formes intéressantes des noms ou des verbes, faire en un mot pour le dialecte attique ce que Neue a fait pour le latin[1]. Dans ce travail, il y aurait deux points auxquels il faudrait accorder une attention particulière : en premier lieu, quels sont les passages des poètes dramatiques où, dans les parties écrites en trimètres, le mètre garantit telles ou telles formes (en laissant de côté les formes qu'on pourrait avoir une raison de considérer comme *poétiques*) ? En second lieu, quels sont les mss. des poètes ou des prosateurs qui ont conservé en général le plus fidèlement les formes attiques, et qui par conséquent pourront avoir une certaine autorité dans les cas douteux? Tout ce travail préparatoire n'a été fait qu'en partie[2]; c'est seulement lorsqu'il sera terminé qu'on pourra composer une grammaire vraiment scientifique des formes du dialecte attique.

O. Riemann.

---

1. Le livre bien connu de Veitch ne se rapporte qu'aux verbes *irréguliers* et il manque d'ailleurs quelquefois de critique.

2. Outre les *Curæ epigraphicæ* de Wecklein, les articles de A. von Bamberg, la dissertation de Keck sur le duel chez les orateurs, et les études que j'ai essayé de faire

ADDENDA

Les fascicules 3 et 4 de l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική de 1884 contiennent deux inscriptions attiques intéressantes, dans lesquelles je relève les faits suivants :

1° Inscr. d'Éleusis, de la fin du 4e ou du commencement du 3e siècle, p. 135-6 et suiv.: crase négligée dans προέστη B, 4 (cf. Meisterhans, p. 78); — Ἐλευσῖνι, « à Éleusis », A, 20. 22. 38, à côté de ἐν Ἐλευσῖνι, 28. 33 (cf. Meisterhans, p. 97); — nouvel exemple d'une troisième pers. plur. de l'impératif en -ωταν : παραγγελλέτοσαν (*sic*) A, 40 (Meisterhans, p. 75); — nouvel exemple de la forme attique ἀποδιδόασιν, A, 27, cf. aussi *Bull.* VII, p. 70, l. 15 [3e s.] (Meist., p. 81); — nouvel exemple de la forme peu attique ἔθηκαν : συνανέθηκαν, Γ, 13 (Meist., p. 81); — nouvel exemple du parfait τέθηκα : ἀνατεθηκότων A, 44 (Meist., p. 82); — nouvel exemple du futur passif, peu attique, τιμηθήσομαι, B, 22 (voy. plus haut, p. 175); — nouveaux exemples de la forme, peu attique, γίνομαι, A, 30 et 43 (Meist., p. 84); — exemples de la conjonction *finale* ἵνα, rare dans les inscr. attiques, A, 17 et 37 (van Herw., p. 72); — enfin il faut remarquer l'ordre des mots ὅπως ἂν δὲ... A, 25 et 43, et ὅπως ἂν οὖν... B, 19.

2° Un décret athénien du 5e siècle, p. 161-2 : forme ἐλάα l. 33 (cf. Meist., p. 14); — crase négligée dans τὸ ἀργύριον, l. 16. 21. 28 (cf. plus haut, p. 57); — datif ΧΙΛΙΑΙΣΙ, l. 10, à côté de δραχμῆσι(ν) l. 10 et 20, et de μυρίεσι (*sic*) l. 20 (Meist., p. 49); -- nouvel exemple de ὀλείζων, l. 33 (Meist., p. 67); — exemple de la forme *non contracte* πλέονα (lire : πλείονα?), l. 33, qui prouve que, dans la déclinaison des comparatifs, les formes non contractes ne sont pas étrangères à la prose attique (j'avais fait admettre le contraire, cf. Meist., p. 67); — emploi de l'infinitif de but après πέμπω : l. 7 καὶ τὸς ὁριστὰς ἐπιπέμφται ὁρίσαι τὰ Ηιερὰ ταῦτα; — emploi de πρὶν ἤ au lieu de πρίν : l. 10 πρᾶχται δὲ ταῦτα πρὶν ἢ ἐχσιέναι.

O. R.

---

moi-même sur quelques points de détail, outre les travaux de Cobet, de G. Dindorf, de L. Dindorf, cités dans ma thèse latine (p. 70), outre les articles si complets que M. Κόντος a consacrés à certaines questions dans son Ἅγιος Ἑρμῆς, trop peu connu des philologues, il faut citer encore, d'une facon particulière, les *Studia Thucydidea* de van Herwerden (Utrecht, 1869), ainsi que les *Quæstiones grammaticæ ad Thucydidem pertinentes* de Stahl (Progr. du gymn. de Cologne, 1872), enfin les très intéressantes introductions placées par Martin Schanz en tête des différents fascicules de son éd. de Platon.

LOUIS QUICHERAT

Louis-Marius Quicherat était né à Paris le 13 octobre 1799; il y est mort le 17 novembre 1884. Après avoir fait au collège Sainte-Barbe d'excellentes études, il entra à l'École normale où il resta de 1819 à 1822; les leçons du savant Mablin, dont il avait gardé jusque dans les dernières années de sa vie un souvenir durable, lui inspirèrent, pour les études de prosodie et de métrique, un goût spécial qui décida peut-être des travaux de toute sa carrière.

Au sortir de l'École normale, il fut nommé régent de rhétorique au collège communal de Bourg (Ain). Il revint à Paris se faire recevoir agrégé pour les classes supérieures des Lettres (25 novembre 1826). Il fut nommé ensuite professeur suppléant temporaire de rhétorique au collège royal Saint-Louis, à Paris (1827), puis professeur agrégé suppléant au collège Charlemagne (1828-1829), examinateur des classes supérieures dans le ressort de l'Académie de Paris (1830-1831), professeur suppléant temporaire de quatrième au collège Louis-le-Grand (1831).

Mais ce n'est pas dans l'enseignement qu'il devait trouver sa voie; il était porté par nature vers les travaux qui demandent le recueillement et la solitude. Il avait publié en 1826 un *Traité de versification latine*[1] à la librairie Brédif, alors rue du Battoir. Cette modeste maison, acquise par Louis Hachette, allait être bientôt transformée et devenir la première librairie classique de France. Quicherat, préparant les matériaux nécessaires à son *Thesaurus poeticus linguae latinae* qui ne vit le jour qu'en 1836, avait dû lire et dépouiller tous les poètes latins; en faisant ce travail, il lui fut facile de fournir à Hachette des éditions classiques, avec notes latines de Virgile (1828), Horace (1828), Perse (1828), Phèdre (1828), Ovide, *Métamorphoses* (1830), Térence, *Andria* (1831), *Adelphi* (1832). Il publia aussi quelques éditions des prosateurs, Cornelius Nepos (1829, avec notes françaises), Quinte-Curce (1833), Tacite, *De moribus Germanorum* (1835), *Agricola* (1835), Cicéron, *Brutus* (1835), *Somnium Scipionis* (1842). Plusieurs de ces éditions eurent un grand nombre de tirages; elles furent abandonnées le jour où l'on jugea à propos de mettre entre les mains des élèves des éditions avec notes françaises. Elles constituaient un grand progrès sur les textes alors en usage

---

1. Ce traité, qui a eu 25 tirages, a été remanié plusieurs fois par l'auteur; on peut bien en compter trois ou quatre *éditions;* le dernier remaniement remonte à 1875.

dans les classes, textes stéréotypés la plupart et bien peu au courant des travaux philologiques; pour établir son texte et indiquer les interprétations, Quicherat avait consulté les auteurs les plus en renom et proposé dans plus d'un passage des corrections; c'était alors une innovation presque téméraire; dans son édition d'Horace, par exemple, il avait rompu en visière avec la routine dans plusieurs endroits; c'est la lecture de Bentley, — il l'avouait lui-même, — qui lui avait donné le goût de la critique des textes.

Il occupa dans l'Université différentes fonctions qui, lui prenant peu de temps, lui permettaient de se livrer à ses travaux de lexicographie. Il fut membre du jury d'examen pour l'admission à l'École normale et à l'agrégation des classes de grammaire (1831), Président du bureau pour la correction des devoirs du Concours général (1832 à 1836), Directeur du *Manuel de l'instruction primaire* (10 avril 1837 au 1er avril 1840), Examinateur des livres présentés à l'adoption de l'Université (1er février 1840), Membre de la haute commission des études scientifiques et littéraires (29 février 1848).

Le 25 janvier 1849, il fut nommé bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, au service des manuscrits, et, le 1er septembre 1864, conservateur à la même Bibliothèque jusqu'au 6 février 1882, époque où il fut admis, sur sa demande, à la retraite.

Aussitôt après la publication de son *Thesaurus poeticus linguae latinae* (1836), il s'était mis à rassembler des matériaux pour un *Dictionnaire latin-français*. Non content de consulter les travaux lexicographiques les plus estimés à cette époque, il avait lu, en dehors du domaine classique, les auteurs spéciaux qui lui fournirent un contingent de 1,500 mots omis par les lexicographes antérieurs. La tâche étant plus ardue qu'il ne s'était figuré d'abord, il dut se faire aider par un des plus brillants professeurs de l'Université, M. A. Daveluy, qui fut plus tard directeur de l'École française d'Athènes. Il consacra à cet ouvrage environ dix années, ainsi que son collaborateur; le volume qui était donc le produit de vingt ans de labeur parut en 1844. Le Vocabulaire des noms propres de la langue latine, exécuté par Quicherat seul, et contenant environ 19,000 mots, ne parut qu'en 1846.

Mais il fallait un pendant au *Dictionnaire latin-français*. Quicherat se mit aussitôt à la confection d'un *Dictionnaire français-latin* rédigé sur le même plan. Quoiqu'il eût accumulé déjà une foule de notes en prévision de ce volume et qu'il choisît plusieurs auxiliaires, il ne put le livrer au public qu'en 1858. C'est un volume de 1,600 pages à 3 colonnes auquel nul autre que Quicherat n'eût été si bien préparé. Il avait consacré à ses trois dictionnaires trente années de sa vie et les trente années les plus actives, les plus fécondes, sans goûter aucun plaisir, sans se donner d'autre loisir que la rédaction de quel-

ques petits volumes relatifs à la métrique ou à la musique et dont nous parlerons plus loin.

Mais en révélant, dans son *Dictionnaire latin-français*, une foule de mots latins inconnus, il n'avait pu, dans un livre à l'usage des classes, indiquer les passages des auteurs qui les avaient fournis; en outre, il avait trouvé, depuis 1844, de sérieuses additions; c'est pourquoi il publia, en 1862, un *Addenda lexicis latinis* offrant plus de 2,000 mots latins avec l'indication des sources.

En 1839, il avait publié une *Nouvelle prosodie latine* (1 vol. in-12) et il donna, un peu plus tard, une édition revue de la prosodie latine de l'abbé Chevalier.

En 1838 avait paru, dans le format in-12, un *Traité de versification française*, où sont exposées les variations successives des règles de notre poésie et les fonctions de l'accent tonique dans les vers français. En 1850, il en donna, dans le format in-8°, une seconde édition beaucoup plus complète. — Il avait aussi, en 1838, publié un *Petit traité de versification française* à l'usage des institutions.

Tous ceux qui se sont préoccupés des questions de métrique et de prosodie n'ont pu faire autrement que d'acquérir quelques notions musicales. Louis Quicherat avait un vif penchant pour la musique; il avait, dans sa jeunesse, composé des airs pour le piano et des morceaux de chant. Il publia, en 1833, un *Traité élémentaire de musique* (1 vol in-12), suivi d'un vocabulaire des termes de musique, et des *Tableaux de musique* ou Exercices gradués pour servir d'introduction à l'étude des instruments et du solfège et adaptés aux différentes méthodes d'enseignement (50 tableaux de 0,49 centimètres de hauteur sur 0,34 cent. de largeur, avec un *Manuel*), 1835.

Il avait été intimement lié à Adolphe Nourrit, cette gloire de l'Opéra, qui mourut si malheureusement à Naples en 1836; il avait ressenti une douleur cruelle de sa perte, et gardé pour la famille du grand artiste une affection profonde. Il avait promis d'écrire la vie de Nourrit; il ne put s'en occuper qu'après avoir terminé ses dictionnaires; mais ce récit à l'honneur d'un ami défunt devint entre ses mains une œuvre d'érudition. *Adolphe Nourrit, sa vie, son talent, son caractère, sa correspondance* (3 vol. in-8°, 1867) forme l'ouvrage le plus important qui ait été publié sur l'Opéra et la musique de 1830 à 1836.

En lisant les fragments de Lucilius, d'Ennius, de Pacuvius, etc., il avait été frappé et désolé du piteux état dans lequel nous est parvenu le texte de tous ces fragments, et comme Nonius Marcellus est le grammairien auquel nous devons la conservation de la plus grande partie d'entre eux, il avait formé de longue date le projet de publier une nouvelle édition de Nonius. Nonius n'avait pas trouvé d'éditeur

depuis deux siècles, si l'on excepte la publication de Gerlach et Roth (1842), fort précieuse sans doute, mais qui a plutôt posé le problème qu'elle ne l'a résolu. La tâche était bien ardue pour un homme qui avait déjà épuisé sa vigueur dans des travaux lexicographiques; d'autre part il possédait de la grammaire et de la métrique une connaissance qui devait lui suggérer et lui a en effet suggéré des corrections certaines. Il n'a reculé devant aucun travail; collation des manuscrits, dépouillement des adversaria, etc. Il connaissait d'ailleurs parfaitement les travaux des philologues du XVIe siècle et n'en parlait jamais sans admiration. Il fit paraître en 1872 cette édition qui restera un honneur pour l'érudition française, quand même elle sera dépassée par d'autres éditions. — En même temps il publiait une *Introduction à la lecture de Nonius Marcellus* (brochure in-8°) avec des aperçus de ses corrections pour initier le public français à la connaissance de ce grand ouvrage. Il avait formé le projet de publier sur Nonius une foule de remarques qui n'ont pu prendre place dans son édition, tantôt pour justifier ses corrections, plus souvent pour expliquer pourquoi il n'a pas osé accepter une conjecture proposée par un autre; des milliers de notes étaient amassées et classées, mais il eût fallu une existence extraordinaire pour lui permettre d'exécuter son projet.

Depuis 1872 jusqu'en 1875, il travailla à une seconde édition de son *Thesaurus poeticus*, et c'est avec une joie non dissimulée qu'il la vit paraître. Il avait pu craindre un moment que le discrédit où étaient tombées en France les études de versification latine ne rendissent impossible cette recomposition et que toutes ses retouches ne fussent perdues pour la science.

Il avait publié dans différents périodiques (*Revue de philologie, Revue archéologique, Journal de l'Instruction publique*) des articles relatifs à la grammaire ou à la métrique. Il les réunit, au moins en partie[1], en un volume publié sous le titre de *Mélanges de philologie* (1 vol. in-8°, 1879). Ce livre contient 30 articles.

Quicherat était surtout un latiniste. Il n'a jamais publié, sur la littérature grecque, de travail d'une grande originalité, mais il a donné, d'après les meilleures publications philologiques, quelques éditions d'auteurs grecs à l'usage des classes, les Dialogues des morts de Lucien (1830), Demosthène, *pro Corona* (1832), Sophocle,

---

1. On ne trouve pas, dans ce recueil, la *Lettre a M. J.-L. Burnouf sur l'imperati, futur latin en to* (imprimée en 1841 et non mise dans le commerce), ni trois articles sur l'édition de Lucilius par M. Lucien Müller (publiés dans la Revue archéologique, août et nov. 1876 et juillet 1877)

Ajax (1832), Homère, *Iliade* (1833), enfin une *Chrestomathie ou premiers exercices de traduction grecque*, extraits des auteurs classiques (1848).

Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 14 déc. 1844, et promu officier du même ordre le 11 janv. 1876. En 1864 il avait été nommé membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) en remplacement de M. Hase. E. CHATELAIN.

LE PÈLERINAGE D'ENNIUS.

M. Lucien Müller (*Quintus Ennius*, p. 140) remarque justement que le fameux songe d'Ennius a lieu sur le Parnasse, que par conséquent le poète se donne comme y ayant fait un voyage. Ajoutons qu'Ennius avait passé ensuite à la fontaine d'Hippocrène, et y avait trempé ses lèvres. Perse : *Nec fonte labra prolui caballino, Nec in bicipiti somniasse Parnasso Memini...* Properce : *Visus eram molli recubans Heliconis in umbra, Bellerophontei qua fluit umor equi... Pronaque iam magnis admoram fontibus ora Vnde pater sitiens Ennius ante bibit*[1]. Lucrèce nous dit que c'est sur l'Hélicon (c'est-à-dire, près d'Hippocrate) qu'Ennius, le premier, cueillit la couronne éternellement verte. Les *musarum scopuli*, que personne n'avait encore gravis au temps des devins, des faunes et des vers saturniens, sont à la fois le Parnasse, l'Hélicon, l'Olympe... Le songe d'Ennius sur le Parnasse était donc suivi d'un pèlerinage aux autres lieux saints de la poésie grecque; le récit de ce pèlerinage était un prologue naturel pour un poète qui s'était donné la mission d'helléniser la littérature romaine. On peut conjecturer que l'invocation *Musae, quae pedibus magnum pulsatis Olympum* n'était pas banale : Ennius devait en venir à rappeler aux Muses grecques (car, selon la fine remarque de M. L. Müller, il ne connaît plus les Camènes italiennes) une promesse qu'il avait reçue d'elles chemin faisant; il comptait sur ces protectrices étrangères pour réussir auprès de ses compatriotes, *per gentes Italas hominum* selon l'allusion de Lucrèce, très probablement *Perque Italos populos* selon le texte d'Ennius lui-même. LOUIS HAVET.

---

1. Il n'y a pas à supposer ici, comme le fait M. Müller, p. 140, un à peu près géographique; il n'y a pas à penser à la fontaine de Castalie au lieu d'Hippocrène (p. 144). La visite à la fontaine (et à l'Hélicon) doit d'ailleurs, conformément à l'idée de M. Lucien Müller, être placée après le sommeil sur le Parnasse; Perse rappelle les deux faits en ordre inverse, comme dans Euripide la nourrice de Médée mentionne la navigation des Argonautes avant la construction du navire.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Quaestionum Lucianearum capita quattuor. Scripsit Adolfus Thimme. Goettingae (Calvoer), 1884, 62 p. in-8°.

Dans cette brochure M. Thimme expose, parfois un peu longuement, en un latin assez clair, des arguments souvent fort ingénieux sur des questions controversées relatives à la vie et aux ouvrages de Lucien. Les chapitres les plus intéressants sont le premier et le quatrième. Voici les thèses que M. Thimme se propose d'établir dans chacun de ces chapitres : I. *De secunda peregrinatione Luciani*. Lucien ne s'est pas remis à voyager vers la fin de sa vie, comme on le dit généralement. C'est seulement par occasion qu'il a fait en deux séances une lecture publique de son *Histoire Véritable*. La lecture de chacun des deux livres était précédée d'un préambule ; c'était, pour le second, l'opuscule intitulé : Dionysos ; pour le premier, probablement l'Héraclès. II. *De hypomnematographo alexandrino*. La charge occupée par Lucien en Égypte était non celle de l'ὑπομνηματόγραφος, mais celle de secrétaire et assistant du préfet. III. *Quaenam ratio intercesserit inter Lucianum et Romanos exponitur*. Lucien connaissait peu la langue et les usages des Romains ; de leur histoire il parle peu, ou il en parle pour les rabaisser. IV. *De Demonacte philosopho*. Démonax a véritablement existé ; il y avait dans l'antiquité des collections de ses paroles remarquables, autres que celles de Lucien, mais qui concordaient avec elle. Le chapitre se termine par une esquisse du caractère et de la philosophie de Démonax. A. M. D.

Spicilegium Juvenalianum. Scripsit Rudolphus Beer. Accessit libri Pithoeani simulacrum. Lipsiae (Teubner), 1885. 82 pages in-8°.

M. Beer, qui prépare une nouvelle édition de Juvénal, donne dans cet opuscule une description détaillée du ms. de Pithou ou de Montpellier n° 125 (de manu cod. P prima ejusque erroribus, de manu altera, de manu quae saturas Persii correxit, de ceteris manibus codicis P; tabulae adjectae explicatio; de libri P fatis), des fragments conservés à Aarau et de leur ressemblance à P, des scholies, du ms. Vindob. 107, s. x, du ms. de Daniel dont les leçons se trouvent à la marge d'une édition de Paris, 1552, conservée à Berne, des mss. interpolés. — Dans un second chapitre, il s'occupe de la double recension attribuée à Juvénal lui-même, des ressources fournies par les scholies; de la nature des deux archétypes X et Y, de la condition de la satire XVI, du rapport qui existe entre P et les autres mss. et propose un classement pour les principaux mss. connus. — Dans un 3e chapitre, il examine les règles critiques que devrait suivre un nouvel éditeur, la question orthographique et discute le texte d'une quarantaine de passages. On voit que cet opuscule est plein d'intérêt; M. Beer est un jeune philologue dont pourront s'enorgueillir ses maîtres MM. Hartel et Schenkl, de Vienne. E. C.

P. Terentii Afri comoediae. Recensuit Car. Dziatzko. Lipsiae (Bernhard Tauchnitz), 1884. XL-296 p. in-8°. Prix : 1 fr. 50.

Cette édition, exécutée par un des philologues qui connaissent le mieux les questions relatives à Térence, est tout à fait au courant des derniers travaux; l'éditeur a pris pour base générale le texte de Umpfenbach publié en 1870, mais il a tenu compte de tous les mémoires et articles parus depuis cette époque. Le prix modique du volume le fera acheter par tous les professeurs désireux de ne pas lire un texte suranné.

Glossarium Terentianum, ex recensione Georgii Goetz (Index schol. aestiv.) Ienae (Neuenhahn), 1885. XVIII p. in-4°.

Publication, d'après le Vaticanus 1471 et un ms. acheté récemment à Munich, d'un glossaire où sont expliquées des expressions de Térence (Andr., Adelph., Eunuch.) rangées par ordre alphabétique. L'auteur de ce glossaire a simplement mis en ordre un manuscrit de Térence revêtu de gloses marginales ou interlinéaires.

Meletemata Festina, a G. Goetz (Index schol. hibern. a die 19 octob. 1885 usque ad diem 20 mart. 1886 habendarum). Ienae, 1885, VIII p. in-4°.

Au moyen de certains passages des glossateurs Osbernus, Philoxène, Ugucio qui ont dû copier Festus, M. Goetz trouve le moyen de corriger soit Festus lui-même, soit les auteurs qu'il cite. E. C.

Glossae nominum. Edidit Gustavus Loewe. Accedunt ejusdem opuscula glossographica collecta a Georgio Goetz. Lipsiae (Teubner), 1884. XVIII-264 p. in-8°.

Ce volume posthume du regretté Löwe contient la publication des « glossae nominum », d'après le Cod. Amplonianus d'Erfurt, s. IX, et le cod. Werthinensis ad Buram, perdu aujourd'hui, qui paraissait à Deycks du XIe siècle. L'apparat critique fournit des comparaisons avec les glossaires de Cyrille, de Philoxène, etc. M. Götz a réimprimé en outre 17 articles publiés par Löwe de 1874 à 1884 dans diverses revues, et qui tous se rapportent à la question des gloses, de sorte que ce volume fournit, avec le *Prodromus*, toute l'œuvre de Löwe. — Cette grande entreprise, qui doit être si profitable aux études lexicographiques, ne sera pas abandonnée; un ami de Löwe, M. Gundermann, travaille activement sur les volumes de gloses dispersés dans différentes bibliothèques de l'Europe. E. C.

Edmundus Remy, *De subjunctivo et infinitivo apud Plinium minorem.* Diss. philol. pro gradu doct. Lovanii, 1884. 70 p. in-8°.

Malgré son titre latin, cette dissertation est écrite en français. Partant des résultats auxquels sont arrivés Lagergen (De vita et elocutione Plinii. Upsal, 1872) et Kraut (Ueber Syntax, und Stil des j. Pl. Schöntal, 1872), l'auteur cherche à expliquer la syntaxe particulière de Pline le jeune, en la comparant surtout à celle de Quintilien.

De Martiano Capella emendando. Diss. inaug. Scripsit Adolphus Dick. Bernae, 1885. 59 p. in-8°.

L'édition de Martianus Capella, publiée par Eyssenhardt en 1866, ne repose malheureusement que sur deux ou trois mss. tandis que les mss. de cet auteur difficile sont extrêmement nombreux. M. Dick a fait une étude spéciale des mss. de Berne n. 331 (s. XI) et 56 b (s. X) et propose des corrections pour un bon nombre de passages. C'est un travail très méritoire; il faudrait qu'on en fît un semblable dans toutes les villes où se trouvent des manuscrits de Capella, afin qu'on pût enfin poser les bases d'une nouvelle édition. E. C.

Catalogi bibliothecarum antiqui. Collegit Gust. Becker, custos biblioth. Univ. Bonnensis. Bonnae (Cohen), 1885. IV-330 p. in-8°. Prix : 10 fr.

M. Becker a eu l'heureuse idée de réunir les vieux Catalogues qui nous ont été conservés des bibliothèques disparues; si la collection était complète, on pourrait rechercher avec plus de méthode la trace des manuscrits classiques ou non classiques à travers le moyen âge et classer avec moins de tâtonnements les volumes conservés. Il serait aussi fort important, à d'autres points de vue, de savoir à quel foyer d'enseignement on doit la conservation de tel ou tel auteur; on voit, par exemple, que Lucrèce n'était conservé qu'à Corbie et à Bobbio. Malheureusement, bien des bibliothèques, et des plus célèbres, ont disparu sans laisser trace de leur contenu; d'autres fois, on n'a qu'une liste abrégée ou mutilée de ce qu'elles ont pu posséder. Dans certains cas, M. B. aurait dû être mieux renseigné; par exemple le Catalogue de S. Martial de Limoges (n° 135), qu'il croit inédit, a été publié plusieurs fois, entre autres dans le *Cabinet des mss.* de M. Léopold Delisle (II, 496), ouvrage qu'un bibliothécaire ne devrait pas plus ignorer que le Manuel de Brunet, et au moyen duquel M. B. aurait comblé plus d'une lacune. Les fautes d'impression ne sont pas rares non plus dans ce livre. Il faut néanmoins remercier M. B. de son essai, qui sera le point de départ d'une publication très utile. E. C.

Georges Hermonyme de Sparte, maître de grec à Paris et copiste de manuscrits, suivi d'une notice sur les collections de manuscrits de Jean et Guillaume Budé et de notes sur leur famille, par H. Omont. Paris, 1885. 58 p. in-8°. (Extrait des Mémoires et du Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris.)

Hermonyme de Sparte, le premier qui ait enseigné le grec à Paris, en un mot le maître de Budé, était fort peu connu. En dressant la liste d'une soixantaine de mss. grecs qu'il a copiés, M. Omont fournit d'utiles renseignements à la paléographie et à l'histoire littéraire. Ces mss. sont dispersés aujourd'hui à Paris, Albi, Montpellier, Leyde, Bâle, Berne, Genève, Saint-Gall, Londres, Cambridge, Oxford, Ashburnham Place, Cheltenham et Rome; la plupart ne portent pas le nom du copiste; c'est uniquement d'après l'écriture qui est très caractéristique et dont un spécimen est publié dans le présent travail, que M. Omont les a reconnus. E. C.

Paris. — Imp. A. Labouret, passage Gourdon, 6. Le Gérant : C. Klincksieck.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

O. RIEMANN ET ÉM. CHATELAIN

ANNÉE ET TOME X

PARIS
C. KLINCKSIECK, LIBRAIRE DE L'INSTITUT DE FRANCE
11, RUE DE LILLE, 11

1886

Tous droits réservés

PUBLICATIONS NOUVELLES :

Bulletin (trimestriel) de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1887, in-8° avec planches et figures dans le texte. Prix d'abonnement : Paris, **8** fr. — Départements, **9** fr. — Union postale. **10** fr.

Bulletin mensuel des publications étrangères reçues par le *département des imprimés* de la *Bibliothèque nationale*, année 1887, gr. in-8°. Prix d'abonnement : Paris et départements, **5** fr. — Union postale.. **6** fr.

Catalogue des dissertations et écrits académiques provenant des échanges avec les *Universités étrangères* et reçus par la *Bibliothèque nationale* en 1885, gr. in-8°..... **4** fr.

Corpus inscriptionum semiticarum, ab Academia inscriptionum et litterarum humaniorum conditum atque digestum. *Pars prima*, Inscriptiones Phœnicias continens (ediderunt *E. Renan* et *Ph. Berger*). Tomus I, fasciculus 4 (pages 353 à 456), in-4° avec atlas (planches 50 à 57), petit in-fol. cart. — *Fin du 1er volume*..... **25** fr.

Inscriptions romaines de Bordeaux, par *C. Jullian*, tome Ier, in-4° avec 8 planches et figures dans le texte..... **25** fr.

Mémoires de l'Institut national de France : Académie des *Inscriptions* et *Belles-Lettres*, tome XXXII, 1re partie (cont. *Hauréau, B.*, sur la vie et qq. œuvres d'*Alain de Lille*. — *Delisle, L.*, sur l'école calligraphique de Tours au IXe siècle. — *Delisle, L.*, mémoire sur d'anciens sacramentaires, avec 11 planches. — *Deloche, M.*, des monnaies d'or au nom du roi Théodebert Ier), in-4° avec album in-fol. cart..... **22** fr. **50**

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, vol. 47 (5e série, tome VII), in-8° avec planches et figures dans le texte..... **8** fr.

MENOUTCHEHRI. Poète persan du XIe siècle de notre ère (du Ve de l'hégire). Texte, traduction, notes et introduction historique par *A. de Biberstein Kazimirski*, gr. in-8°..... **25** fr.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'*Institut national de France*, t. XXXII, 1re partie (cont. *Delisle, L.*, notice sur des mss. du fonds *Libri* conservés à la Laurentienne. — *Tannery, P.*, notice sur les deux lettres arithmétiques de *Nic. Rhabdas*.—*Hauréau, B.*, notice sur le n° 1544 des nouvelles acquisitions (fonds latin) à la Bibliothèque nationale. In-4°..... **15** fr.

Revue (trimestrielle) de philologie, de littérature et d'histoire anciennes. Nouvelle série, année 1887, gr. in-8°. Prix d'abonnement : Paris, **24** fr. — Départements, **25** fr. — Union postale..... **27** fr.

Revue des Revues et publications d'Académies relatives à l'antiquité classique, années 1876 à 1885, 10 volumes gr. in-8°..... **100** fr.

TERENTI, P. AFRI, *Hecyra*. Texte latin avec commentaire explicatif et notes critiques par *P. Thomas*, in-8°..... **3** fr. **50**

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

PARIS. — IMPRIMERIE POLYGLOTTE A. LANIER, 14, RUE SÉGUIER.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

O. RIEMANN ET ÉM. CHATELAIN

ANNÉE ET TOME X

PARIS
C. KLINCKSIECK, LIBRAIRE DE L'INSTITUT DE FRANCE
11, RUE DE LILLE, 11

1886

Tous droits réservés

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

LÉON RENIER

Charles-Alphonse-Léon-Renier, le fondateur de la première série de la *Revue de philologie* (1845-1847), est mort à Paris le 11 juin 1885. C'est pour nous un devoir de consacrer ici quelques pages à la mémoire de ce grand homme[1].

Léon Renier était né à Charleville (Ardennes) le 2 mai 1809. Après avoir terminé ses études au collège de Reims où le célèbre H. Vincent lui avait donné le goût des mathématiques, il fut présenté à Mgr de Frayssinous, ministre de l'Instruction publique, et inscrit par lui sur la liste des élèves admis à l'école normale supérieure pour la section des sciences. Mais la révolution de 1830 éclata, et un nouveau ministre dressa une autre liste sur laquelle Léon Renier ne figurait pas. C'est probablement alors qu'il remplit les fonctions de prote dans une imprimerie; il acquit là des connaissances techniques qui lui rendirent bien des services plus tard, notamment pour la publication de ses *Inscriptions de l'Algérie*.

En 1832, il devint principal du petit collège communal de Nesle (Somme), mais, avec sa générosité naturelle, il pouvait à peine équilibrer son budget au bout de chaque année et, en 1838, il se décida à venir à Paris où il eut à lutter contre les difficultés de l'existence. Il

1. Voir les discours prononcés aux funérailles de L. Renier par MM. Ernest Desjardins (*Bulletin épigraphique*, 1885, p. 155), Renan (ibid. p. 157), Bréal (*Revue critique*, 22 juin 1885, p. 497-500), Le Blant (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*), Courajod (*Bulletin de la Société des antiquaires*). — Cf. les notices de MM. Mowat (*Bulletin épigraphique*, mai-juin 1885, p. 154 sq.), H. Thédenat (*Bulletin critique*, 1er juillet 1885, p. 262-264), Antoine Héron de Villefosse (*Revue critique*, 20 juillet 1885), Salomon Reinach (*Jahresbericht* d'I. Müller, Nekrologe).

chercha d'abord à donner des leçons, puis il fut mis en rapport avec Yanoski et attaché à la rédaction du *Journal général de l'Instruction publique.*

Peu après Philippe Le Bas, ayant remarqué ce travailleur studieux, le prit pour secrétaire et le fit collaborer à la rédaction (de 1840 à 1845) du *Dictionnaire encyclopédique de la France* (12 vol. in-8°), et, pendant une mission qu'il accomplit en Grèce, ce fut Léon Renier qui publia seul les trois derniers volumes.

Il travailla ensuite à une *Biographie portative universelle* (par L. Lalanne, L. Renier, Mongin, etc.), pour laquelle il rédigea la lettre A, partie de la lettre L et, dans toutes les lettres, les biographies des hommes de la Révolution et celle des principaux auteurs grecs et latins.

En 1845, il fondait à la librairie Klincksieck la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes;* il eut immédiatement pour collaborateurs Letronne, Dübner, Philippe Le Bas, Rossignol, L. Quicheral, Littré, Alfred Maury, Adrien de Longpérier, De Saulcy, Noël des Vergers, Th. Fix, R. Dareste, De Sinner, H. Wallon, Piccolos, Corpet, etc. enfin les critiques les plus remarquables de l'époque. « Léon Renier luttait avec courage, a dit M. Renan, contre les étroites idées qui, à cette époque, jetaient une sorte de discrédit sur la recherche savante, et ne faisaient apprécier dans l'instruction publique que les prétendues élégances de la forme. On ne lui pardonnait pas d'être un savant éminent, un critique de rare mérite et un médiocre rhéteur. »

Mais bientôt la librairie Didot, qui avait vu Renier à l'œuvre pour le *Dictionnaire de la France,* lui confia la direction de l'*Encyclopédie moderne* (1845-1851, 30 vol. in-8°), ce qui le mit dès lors à l'abri du besoin.

Il avait déjà publié chez Belin-Mandar des traductions de l'*Œdipe à Colone* et de l'*Œdipe roi,* de Sophocle (1843); une édition classique du 6e *chant de l'Iliade;* chez Lecoffre, une édition classique de l'*Éloge de Démosthène*, par Lucien (1845); il donna alors à la librairie Hachette (1847) les *Œuvres de Théocrite,* texte revu avec une double traduction et des notes.

Philippe Le Bas, nommé administrateur de la bibliothèque de l'Université en 1846, avait promis à Léon Renier de l'y faire entrer dès que l'occasion s'en présenterait. Celui-ci était naturellement désigné non seulement par ses publications et l'étendue de ses connaissances bibliographiques, mais par un goût spécial pour le métier de bibliothécaire. Dans un séjour auprès de ses parents à Senlis, il avait jadis classé bénévolement l'importante bibliothèque de cette ville. Il fut d'abord (le 13 juillet 1847) employé à la bibliothèque de

l'Université avec un modeste traitement, et encore sa nomination souffrit quelque difficulté; le ministre ne manqua pas de faire savoir à Le Bas qu'il avait fort peu goûté ce choix. Il fut ensuite secrétaire-trésorier (15 janvier 1848), sous-bibliothécaire (1er juin 1850), bibliothécaire (31 mars 1854), conservateur-adjoint (14 janvier 1850), enfin, à la mort de Le Bas, conservateur-administrateur (19 mai 1860).

Ses travaux sur l'épigraphie romaine le désignèrent pour aller en Algérie recueillir des inscriptions. Il fut envoyé deux fois en mission (1850 et 1851), il en consigna les premiers résultats dans les *Archives des missions scientifiques*. En 1850 il avait exploré, avec le commandant de la Mare, membre de la commission scientifique de l'Algérie, auquel une mission semblable avait été confiée par le ministre de la guerre, le sud de la province de Constantine, particulièrement les ruines de Lambèse, où de grands travaux récemment entrepris avaient amené la découverte de nombreux monuments. Lambèse, Verecunda, Thimegade, Diana, Sigus et diverses localités fournissaient déjà 1585 inscriptions inédites. Dans le second voyage exécuté en 1851 et 1852, 800 inscriptions nouvelles furent recueillies par L. Renier à Rusicade, Tiddis, Constantine, Lambèse, Theveste, Hédra, Tiffaiche, Kremiça, Guelma et dans les localités intermédiaires. En ajoutant aux 2385 monuments qu'il avait copiés lui-même environ 1200 inscriptions communiqués par le commandant de la Mare et que ce savant officier avait recueillies auparavant dans les diverses parties de l'Algérie, puis 500 dont les copies lui avaient été remises, pendant ses deux voyages, par divers officiers ou envoyées par quelques personnes qui s'intéressaient à son entreprise, il réussit à publier, de 1855 à 1858, 4417 inscriptions dans son bel ouvrage malheureusement incomplet : *Inscriptions romaines de l'Algérie*. Ce n'était là, dans le plan primitif, que le premier volume[1]. Le second volume devait contenir l'explication des principaux monuments et les dissertations archéologiques, historiques et géographiques auxquelles ils pouvaient donner lieu. D'autres occupations, notamment l'administration de la bibliothèque de l'Université et son cours du Collège de France, l'empêchèrent d'exécuter son projet.

« Aucun épigraphiste, a dit M. S. Reinach, n'a jamais découvert un aussi grand nombre de documents; Renier le savait et il ne laissait pas d'en être fier. » Quand on lui parlait de Lambèse, dans les der-

---

1. Le titre et une partie des tables de ce premier volume n'ont point été publiés. Une table de noms et surnoms, demeurée en épreuves depuis 1859, n'a jamais été tirée. M. Édouard Renier, pour honorer la mémoire de son père, vient de faire réimprimer cette table qui donnera un plus bel aspect au volume des *Inscriptions de l'Algérie*.

nières années de sa vie, on était sûr de lui procurer un vif plaisir en lui donnant l'occasion de raconter ses merveilleuses découvertes.

Au cours d'un de ses voyages en Afrique, en 1852, il avait fondé, avec le général Creully et Cherbonneau, la *Société archéologique de Constantine* et donné ainsi une vigoureuse impulsion aux études épigraphiques en Algérie.

En 1855, il fut désigné par le comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, dont il faisait partie depuis 1853, pour réunir les éléments d'un *Corpus des inscriptions romaines de la Gaule*. Pendant trente ans, il ne cessa de rechercher et de classer les matériaux ; retiré dans son cabinet tous les soirs jusqu'à une heure avancée de la nuit, il faisait des recherches savantes, des rapprochements ingénieux, des découvertes importantes qui devaient être perdus pour la postérité. « Il n'ignora qu'une seule règle du grand art des *Corpus*, suivant M. Renan, c'est qu'il ne faut pas y prétendre à la perfection... Renier avait tant de crainte de dépasser ce qu'il voyait clairement qu'il priva la science de beaucoup de résultats précieux, de peur d'y mêler quelques éléments dont il eût été le seul à voir l'imperfection.

« Une femme éminente par sa rare intelligence et son patriotisme, Mme Cornu, un ministre attentif à tout ce qui agrandissait la conscience nationale, M. Duruy, lui firent dans l'enseignement supérieur la seule place qui fût digne de lui. Une chaire d'épigraphie latine fut créée pour lui au Collège de France en 1861. Pendant vingt ans, Léon Renier fit de cette chaire le centre doctrinal où l'histoire romaine et notre histoire nationale (deux choses inséparables) vinrent chercher leurs inspirations les plus sûres[1]. »

En 1861, il avait été envoyé à Rome par Napoléon III pour traiter de l'acquisition du musée Campana. En même temps il achetait les jardins Farnèse sur le Palatin, dont les fouilles entreprises, sous sa direction, par l'architecte Pietro Rosa, nous ont rendu une partie du palais des Césars. Il avait proposé, dès cette époque, de fonder à Rome une école française d'archéologie, mais ce projet ne fut exécuté qu'en 1875.

En 1868, lorsque M. Duruy fonda l'École des Hautes-Études, il voulut qu'à côté des laboratoires de physique et de chimie il y eût une section de recherches dans le domaine des sciences historiques et philologiques; pour organiser cette section, il s'adressa à un petit nombre d'homme tels que MM. Renier, Alfred Maury, Michel Bréal, De Rougé, Waddington. « Ceux-ci, réunis en comité, choisirent pour président Léon Renier. Aucun choix ne pouvait être plus heureux.

---

1. Renan, Discours prononcé aux obsèques (voy. ci-dessus).

Déjà alors il était chargé d'honneurs et de fonctions qui ne lui laissaient plus rien à souhaiter pour lui-même. Mais il était animé, au fond du du cœur, du désir d'être utile. Travailler à faire le bien, à susciter des progrès, à servir son pays, était, à vrai dire, sa première passion, celle qui a fait l'unité de sa vie et qui l'accompagnait partout dans ses multiples et diverses occupations. L'expérience de sa propre éducation lui avait appris que notre enseignement supérieur présentait des lacunes, et que la forme de cet enseignement était parfois plus propre à assurer la notoriété des professeurs qu'à servir l'instruction des élèves. L'École des Hautes-Études allait remédier à cet état de choses[1]. »

Renier offrit à l'École naissante un asile dans la bibliothèque de l'Université, et mit à l'entière disposition des élèves une petite bibliothéque composée surtout de livres doubles provenant du legs de Victor Leclerc. Quel plus noble usage le vénéré doyen eût-il désiré voir faire de ses livres? Bien plus, L. Renier trouva le temps de faire lui-même, en 1868-69, une conférence sur les lettres de Pline le Jeune.

En résumé, si l'École a pu vivre et prospérer pendant dix-sept ans, si elle a échappé à certains dangers qui semblaient menacer son existence, elle le doit certainement pour une forte part à la prudence, au calme, à la fermeté de Léon Renier.

Léon Renier avait conquis, par sa science et son caractère, une situation qui imposait le respect à tous. Le culte de la vérité était sa seule préoccupation; il se trahissait dans ses écrits, dans ses paroles et dans ses actions par une franchise imperturbable. Fils de ses œuvres, travailleur sans peur et sans reproche, il avait le courage de soutenir ses opinions, même dans les cas où il pouvait avoir à en souffrir. Ainsi, en 1839, M. Littré était candidat à l'Institut; les idées libérales qu'il avait défendues dans le journalisme pouvaient éloigner de lui plusieurs membres de l'Académie des Inscriptions, dévoués au gouvernement; le rédacteur en chef du *Journal de l'Instruction publique*, absent en ce moment, avait chargé Renier de surveiller l'impression, en lui permettant de remplir les pages blanches au moyen de quelques nouvelles littéraires; Renier en profita pour insérer un entrefilet[2] qui, placé dans un journal officiel, devait, suivant lui, rallier les hésitants, mais qui pouvait lui attirer, comme

---

1. Bréal, Discours prononcé aux obsèques.

2. « M. Littré vient de faire paraître chez Baillière le 1er volume de sa nouvelle édition des œuvres complètes d'Hippocrate.... Nos lecteurs apprécieront sans aucun doute l'important service rendu aux lettres anciennes par cette belle publication. *qui semble devoir assurer la candidature de M. Littré* à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. » (T. VIII, p. 104. 20 févr. 1839). — M. Littré fut élu le 23.

cela ne manqua pas, de forts désagréments de la part du rédacteur en chef.

Les trois articles qu'il publia dans la *Revue de philologie* (1845 à 1847) étaient de véritables événements pour les contemporains. Jamais on n'avait vu, en France, une critique aussi franche, aussi nette, aussi sincère. Pour un homme sans position officielle, ce n'était guère le moyen de s'en faire donner une. Quand on lui demandait plus tard pourquoi la première série de la *Revue* avait vécu si peu de temps, il répondait avec une naïveté charmante : « Que voulez-vous? De ce temps-là, on n'était pas habitué à la franchise, on ne pouvait relever quelques erreurs dans les livres sans se brouiller avec tout le monde. »

Lorsque Mme Cornu eut présenté Léon Renier à Napoléon III, « l'empereur archéologue s'éprit pour le savant épigraphiste d'une amitié aussi honorable pour le prince que pour le sujet. Renier devint vite tout-puissant sur l'esprit du souverain; jamais il n'usa de son pouvoir en faveur de ses ambitions personnelles : la science seule en bénéficia[1] ». Il avait accepté ses missions en Algérie avec des sommes bien insuffisantes; quand il s'agit d'envoyer des savants en Macédoine, en Galatie, en Phénicie, etc., il demanda et obtint du souverain de larges subsides. Tantôt c'était un jeune homme de mérite, sorti des rangs du peuple, auquel il ne fallait qu'un secours de quelques années pour lui permettre de prendre un rang distingué dans la science, tantôt un professeur d'un enseignement nouveau pour lequel il n'existait aucun traitement. Renier n'avait qu'un mot à dire pour faire sortir les fonds de la liste civile. Mais il ne sacrifiait pas pour cela son indépendance; je n'en citerai qu'un exemple.

Renier était au château de Compiègne un jour d'élection à l'Institut; il prévient l'Empereur qu'il est obligé de s'absenter. « Pour qui allez-vous voter? lui demande celui-ci. » — « Sire, lui répond Renier, je voterai pour un homme éminent qui n'est pas de vos amis; il a mieux aimé briser sa carrière que de prêter serment à l'Empire. Mais quand il s'agit de recruter l'Institut, je ne fais pas de politique et ne regarde que le mérite. » Napoléon, vaincu par une telle franchise, se vit obligé de dire à Renier : « Vous avez raison, monsieur Renier, et je fais des vœux pour votre candidat. » Renier, arrivé à l'Institut, ne manqua pas de raconter cette conversation aux fonctionnaires qu'il savait hostiles à son protégé, et assura par ce moyen l'élection d'un homme de grande valeur. Mais plusieurs ministres ne pardonnèrent pas à Renier ce coup d'audace et s'en vengèrent par de petits moyens qu'il est inutile de raconter ici.

---

1. Thédenat, art. cité

En 1856, il avait été nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres dont il fut le Président en 1858, et ce fut lui qui présida la séance publique annuelle des cinq académies le vendredi 14 août 1868. Il prononça en cette circonstance un discours remarquable dans lequel il expose le véritable rôle de la Convention vis-à-vis de l'Institut. Dans une autre séance publique annuelle (5 nov. 1875), il fit une lecture sur une inscription romaine relative à l'historien Velleius Paterculus (16 p. in-4°).

Outre les publications citées ci-dessus et les articles de revues dont on trouvera la liste plus loin, il faut mentionner la part que Renier a prise, avec M. Le Blant, à la revision de toutes les inscriptions insérées dans le grand ouvrage de Perret sur les *Catacombes de Rome*, puis ses *Mélanges d'épigraphie* (1854), si recherchés aujourd'hui et qui resteront un modèle de discussion claire et précise, la nouvelle édition de la *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, par J. Spon, la publication des *Œuvres de Borghesi* (9 vol. in-4°), entreprise aux frais de la liste civile et continuée par l'Institut, enfin la 1re livraison du recueil des *Diplômes militaires* (1876).

Les publications de L. Renier ne peuvent donner qu'une faible idée de son activité. Il n'a pas enseigné seulement dans sa chaire; se souvenant de ses pénibles débuts, il accueillait avec une rare bienveillance les jeunes gens qui venaient lui demander des conseils; combien d'erreurs a-t-il évitées à des publications françaises! Si, à ses œuvres proprement dites, on ajoute tout ce qu'il a permis de faire, les missions qu'il a favorisées, les publications qu'il a suscitées, on trouvera qu'il a rempli une large place dans le mouvement scientifique du XIXe siècle. Quant à ceux qui ont eu le bonheur de travailler à ses côtés, d'être dirigés par son expérience, d'être éclairés de ses conseils paternels, Léon Renier restera dans leur cœur comme le modèle du savant accompli. ÉMILE CHATELAIN.

ARTICLES DE LÉON RENIER
PUBLIÉS DANS DIVERS RECUEILS PÉRIODIQUES.

Annuaire de la Société des antiquaires de France, in-12. Claude Ptolémée, géographie (Gaule) (t. I, 1848, p. 240-299). — Itinéraires romains de la Gaule, avec carte réduite de Peutinger (t. II, 1850, p. 181-313).

Athenaeum français. Inscription de M. Clodius Macer à Philippeville. 1852, p. 121.

Archives des missions scientifiques et littéraires. Lettre datée de Lambèse, 5 nov. 1850 (t. I, 1850, p. 654-656). — Demande d'une mission (t. II, 1851, p. 57-62); Rapport adressé de Lambèse le 5 janvier 1851 (Ibid., p. 169-186); Rapport adressé de Lambèse le 21 janvier 1851 (p. 217-222); Troisième rapport, 2 avril 1851 (p. 435-457); Quatrième rapport, 17 nov.

(p. 473-483). — Premier rapport sur une nouvelle mission, daté de Tébessa le 17 déc. 1852 (t. III, 1854, p. 315-338).

Bulletin archéologique de l'Athénaeum français, in-4°. Explication d'une inscription latine du musée de Wiesbaden (1856, p. 2-4). — Inscription funéraire de Cherchell contenant des formules singulières (Ib., p. 31-32). Emplacement de la ville de Choba (Ib., p. 55).

Bulletin de la Société des antiquaires de France, in-8°. Inscription de l'Arc de Bessariani (1857, p. 54-55); Inscription de Souk-Arras et de Mdaourouche (p. 85-86); Carnet de voyage de Spon (p. 104); Inscription latine de Sayda (p. 106-108): Inscription de Hammam-Lif (p. 136-138); Inscr. de Timesitheus, à Lyon (p. 143-144); Inscr. de Lyon relative à la victoire remportée par les Séquanais sur les Lingons en l'an 70 ou 71 (p. 167); Inscr. de Périgueux (p. 170). — Inscription de Lyon, de Lambèse (1858, p. 46-47); Inscr. de Zraïa (p. 70-72); Inscr. du Coudiat-Ati (p. 75-77); Nouvelle inscr. de Zraïa (p. 83-84); Inscr. de Petronell relative à un Rémois (p. 105-107); Inscr. de Xanten (p. 149-151). — Inscription de la couronne d'Agilulf trouvée à Guerrazar (1859, p. 71 et p. 155); Découverte d'un monument dépendant du temple de Rome et d'Auguste, à Lyon (p. 121); Inscriptions relatives à Rosmerta (p. 159 et 166); Inscription de Grenoble=Cularo (p. 177).—Autel en terre cuite à tête barbue (1862, p. 33). — Inscription d'Orléans (1865, p. 82); Inscr. de Kerbet-Guidra (p. 143-145). — Découvertes sur le mont Palatin (1869, p. 117-118).

Bulletin des Sociétés savantes, in-8°. Inscription de Constantine où se trouve mentionnée une année bissextile (p. 57-61); Mission en Bretagne et en Normandie, le marbre de Thorigny (t. I, 1854, p. 185-189). — Inscription opistographe de Nîmes (t. II, 1855, p. 84-88); Sur quelques inscriptions latines exposées dans la salle du Zodiaque (233-242).

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts, in-8°. Les *juvenes a fano Jovis* (t. II, 1856, p. 448-451); Milliaire de Trajan à Saint-Ciers-la-Lande (p. 675-676). — Inscriptions d'Amiens, de Beauvais (t. III, 1857, p. 91-104); Inscriptions de Nîmes, de Beauvais, de Quarante, de Saint-Pons (p. 145-152); Inscriptions d'Anse, de Craon, de Nuits, de Bourbon-Lancy (p. 205-208). — Inscriptions des Ceutrones, de Limoges, de Bessac, inscription grecque de Marseille, inscr. de la Chapelle-Blanche (Savoie), du Mans, de Soyon, inscr. terminale de Kroub (Algérie) (t. IV, 1860, p. 168-175); inscription de Nizy-le-Comte (p. 937-939).

Bulletin épigraphique de la Gaule. Monument élevé à Grenoble en l'honneur de Claude II le Gothique (t. I, 1881, p. 4).

Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica, in-8°. Extrait d'une Lettre à M. Henzen (sur qqs inscr. d'Algérie. 1857, p. 166-169). — Inscriptions de l'Algérie (1859, p. 48-54 et 225-227). — Même sujet (1860, p. 20-24).

Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le *curator alvei Tiberis* et le *tribunus fabrum navalium* (t. I, 1857, p. 104). — Inscription lyonnaise restituée à Septime Sévère (t. II, 1858, p. 31-37); Inscr. lyonnaise de T. Aristius Mercurius (p. 67-68). — Inscriptions lyonnaises d'Eppius Bellicus et de Ti. Claudius Genialis (t. III, 1859, p. 102-104); Inscr. viennoise de T. Flavius Serenus; inscr. de Rusuccurium mentionnant un *a cognitionibus Augusti utrubique* (p. 230-234). —

Sur une restitution de l'inscr. de la Fontaine de Nîmes (t. VI, 1862, p. 79-82); Fouilles du palais des Césars dans les jardins Farnèse (p. 153-156); Sur une publication illégitime d'inscriptions envoyées au Louvre par des missionnaires (p. 174-175). — Fouilles de Vertault (t. VII, 1863, p. 65-66); Inscription de Trébisonde mentionnant le préfet Tromudus (p. 203-205); Inscr. de l'Arc de Constantin (p. 230-232 et 293); Inscr. de saint Irénée à Lyon (p. 264-265); Fouilles du Palatin (p. 287); Stèle de Tebessa (p. 291-292). — Nouvelles inscriptions lyonnaises (t. VIII, 1864, p. 35-36); Restitution de l'inscription grecque de Kefr-Bereim (p. 81); L'inscription de Saint-Rémy, à propos du *Priscae latinitatis epigr. supplementum V* de Ritschl (p. 237); rapport sur les inscriptions de Troesmis (p. 252-258); Le procurateur impérial Q. Axius Aelianus (p. 264-269).

Inscription d'Orléans (2e série, t. I, 1865, p. 70 et 91-102); Inscription lyonnaise de M. Verinius Ursio (p. 111-113); De l'avancement des centurions (p. 306-307); Inscription algérienne déterminant la situation de Badiae et de Serteia (p. 364-368); Inscription de Mesve (p. 370-371). — Inscription de la civitas Nattabutum (t. II, 1866, p. 10-12); Le temple de Jupiter Stator et l'inscription REMVREINE (p. 18-20); Réponse à une lettre de Mommsen sur le légat Novius Rufus (p. 27-34); Inscription tunisienne de Fl. Antigona (p. 47-51); Milliaires de Tacite et de Maximien (p. 160-162); Les juvenes Nemesini à Vence (p. 163-165); Corrections à Spartien (p. 411-413). — Inscription de Ksar-el-Kamar mentionnant les decennalia de Dioclétien (t. III, 1867, p. 109-111); Inscription de Gibraltar mentionnant la turris Lascutana (p. 267-271). — Stèles sépulcrales en forme de vœux à Saturne (t. IV, 1868, p. 6); Identification de Rosmerta et Maia (p. 219); Les Julius d'Avenches doivent leur nom à Auguste (p. 231); Inscription de Neuvy-le-Réal dédiée à Augusta-Livie (p. 286). — Inscription bordelaise de Domitia (t. V, 1869, p. 100-103); Inscription d'Égypte mentionnant la cohors I Fl. Cilicum et l'ala Apriana (p. 279-285). — Inscription mosaïque de Lillebonne (t. VI, 1870, p. 30-35); Erreur de Grotefend à propos d'un cachet d'oculiste (p. 79); Inscription de Turn-Severin (p. 152 et 158-160); Plaque de bronze de Fl. Xystus trouvée à Lambèse (p. 153-154); Divisions de la Gaule impériale, les Novem Populi (p. 315).

Inscription d'Intaranum (Entrains) (3e série, 1872, p. 409-412); Tuiles légionnaires de Néris-les-Bains (p. 423-427); La leçon « regionibus » dans l'inscription de Narbonne (p. 455).

Inscriptions algériennes fausses (4e série, t. I, 1873, p. 189); Inscription de Sétif en l'honneur de Maxime, de Balbin et de Gordien (p. 208); Le surnom Germanica donné à la légion II Trajana Fortis (p. 209). — Inscription grecque de C. Pinnius Rufus, au Kef (t. II, 1874, p. 199-201); Inscriptions de Zaghouan et de la Maisa (p. 203-204). — Inscription de Grèzes-le-Château (t. III, 1875, p. 112); Inscriptions relatives à Velleius Paterculus (p. 200 et 431-441); Rapport fait au nom de la commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de 1875 (p. 442-451); Inscriptions de Valentia Tucciana, à Timgad (p. 295); L'album des décurions du Thamugas (p. 300).

Journal des savants, in-4°. Inscription grecque relative à l'historien Flavius Arrianus (1876, p. 442-448).

Mémoires de l'Académie des inscriptions, in-4°. Sur les officiers qui assistèrent au Conseil de guerre tenu par Titus avant l'assaut du temple de Jérusalem (t. XXVI, 1re partie, 1867, p. 269-321); Sur une inscription récemment découverte à Orléans (Ibid. p. 119-136).

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, in-8°. Recherches sur l'ancienne ville de Lambèse (t. XXI, 1852, p. 63-135). — Mélanges épigraphiques (t. XXII, 1853, p. 1-59).

Moniteur universel. Rapport au Prince chargé du ministère de l'Algérie et des colonies sur un tarif des droits de douanes découvert à Zraïa (6 déc. 1858, p. 1483).

Revue algérienne et coloniale, in-8°. Instructions pour la recherche des antiquités en Algérie (nov. 1859, p. 207-223).

Revue archéologique, in-8°. Inscription de Thessalie (1re série, t. I, 1844, p. 315-319); — Inscription de Corseult (t. VI, 1849-50, p. 316-323); — Inscription d'Eauze (t. VII, 1850-51, p. 182-185); Tombeau de T. Flavius Maximus, préfet de la légion III d'Auguste (p. 186-187); Inscription chrétienne du Sétif (p. 369-372); — Voyage archéologique au pied de l'Aurès (t. VIII, 1851-52, p. 492-513); Notes sur quelques noms puniques (p. 702-707); — Ruines de Zana (t. IX, 1852-53, p. 38-45); Trois inscriptions trouvées à Rome (p. 193-198); Tuiles romaines à Bougie, inscription de Saverne, inscription suspecte de Calliste, à Rome (t. X, 1853-54, p. 305-310); Trois inscriptions de Constantine relatives à un légat impérial de la province d'Arabie (p. 538-553); — Inscriptions de Tiaret (t. XI, 1854-55, p. 441-446); Inscription du musée de Lyon (p. 691-694); — Note sur un monument funéraire récemment découvert à Constantine (t. XII, 1855-56, p. 180-182); — Note sur le recueil intitulé : Epigrammata antiquae Urbis (t. XIII, 1856-57, p. 51-55); — Bas-reliefs et inscriptions du Musée de Cherchell (t. XIV, 1857-58, p. 1-6); Inscriptions de Thagaste et de Madaure (p. 129-142); Observations sur un article de M. Rossignol intitulé: Explication et restitution d'une inscription latine découverte à Mdaourouche (p. 355-369); Prétendue inscription relative à la Beauce (p. 247-248); Buste de Ptolémée, fils de Juba (p. 406-408; — Sur une inscription de Saint-Gervais en Savoie et sur le véritable nom des anciens habitants de la Tarentaise et du Faucigny (t. XIV, 1859-60, p. 353-364).

Fouilles exécutées au mont Palatin (2e série, t. VI, 1862, p. 201-203); — Annotations à des inscriptions copiées par M. Foucart en Italie (t. IX, 1864, p. 210-215); — Le procurateur impérial Q. Axius Aelianus (t. X, 1864, p. 314-321); Inscription de Troesmis, dans la Mésie inférieure (p. 390-398); — Sur une inscription d'Orléans (t. XI, 1865, p. 408-421); — Inscription de Mesve (t. XII, 1865, p. 386-388); Inscriptions de Troesmis (p. 401-432); — Inscription d'Algérie mentionnant les Nattabutes (t. XIII, 1866, p. 100-102); — Les peintures du Palatin : la maison de Livie (t. XXI, 1870, p. 326-331); — Inscriptions grecques et latines d'Alexandrie (t. XXII, 1870-71, p. 103-106); — Inscriptions de la Mésie supérieure (t. XXVI, 1873, p. 137-143); — Inscription romaine relative à l'historien Velleius Paterculus (t. XXX, 1875, p. 388-395); Inscription grecque relative à l'historien Flavius Arrianus (t. XXXIII, 1877, p. 199-205).

Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes, in-8°. Examen critique du *Latini sermonis vetustioris reliquiae selectae* de M. Egger (t. I, 1845, p. 81-103); — Examen critique du *Babrii fabulae Aesopeae* de K. Lachmann (p. 354-370); — Examen critique du premier volume de l'*Histoire romaine* de Dion Cassius, traduite en français par E. Gros (t. II, p. 60-87).

Revue des Sociétés savantes, in-8°. Inscriptions de Constantine, de Mouzon, de Limoges (2e série, t. II, 1859, p. 413-415); — Inscriptions

d'Agen, d'Eysses t. III, 1860, p. 37-47) ; — Tuiles de Neuvy-sur-Baranjon (t. VII, 1862, p. 215-216).

Inscription de Vertault (3e série, t. I, 1863, p. 391) ; — Les Saddaritani (t. III, 1864, p. 122-123).

Inscription de l'amphithéâtre de Nîmes (4e série, t. IV, 1869, p. 187-190) ; — Inscriptions de la Corse (t. VI, 1867, p. 318-323) ; — Inscription de Tedj-Sila (t. X, 1869, p. 175).

La formule « sub ascia » (5e série, t. IV, 1873, p. 20) ; — Cachet d'oculiste et ex-voto en bronze trouvé au Bolar, près de Nuits (p. 533-536) ; — Sur diverses antiquités de la province de Constantine (t. V, 1873, p. 375) ; — Inscription rupestre de Minicius Natalis à Mdaourouch (t. VII, 1874, p. 326-328).

Inscription de Mercure Dumias (6e série, t. I, 1875, p. 22 et 361-362) ; Inscription des Elusates (p. 115-116) ; Inscription lyonnaise d'un décurion de onze ans (p. 360) ; Inscription de Vibius Avitus (p. 382).

A ou **AB**. — M. Meusel établissait naguère[1] une règle très simple et naturelle sur la forme que prend la préposition *a* ou *ab* devant des substantifs commençant par des consonnes. Les auteurs de l'époque classique mettent de préférence *ab* devant les consonnes qui sont précédées de *ab* dans les verbes composés, comme *abluo*, etc.[2], *a* devant les autres, comme *auerto*, etc.[3]. Il serait intéressant de savoir quand on a cessé de faire cette distinction. Elle était complètement oubliée en tous cas au VIe siècle, à en juger par Grégoire de Tours, dont on possède aujourd'hui toutes les œuvres dans une bonne édition critique[4]. Grégoire a employé la préposition *a* ou *ab* (*abs* n'existe pas chez lui) environ trois mille fois. Il n'a jamais mis *ab* devant aucune consonne, excepté *h*, et devant le *ch* de certains noms germaniques (*Childebertus* et *Chilpericus*); il paraît considérer ce *ch* comme *h*. Une autre exception fort curieuse n'est pas en réalité une exception. Grégoire écrit vingt-six fois *ab* devant *sc, sp, st*, comme *ab scolis*, *ab spiritu*, *ab stirpe*; *a* nulle part, car dans *hist. Franc.* 1, 47 p. 54, 36 M. Arndt ne devait pas admettre *a sponso* sur la foi de A 1 contre le témoignage de β et de D 5, qui portent *ab*. Cet emploi de *ab* n'est pas contraire à la règle : les groupe *sc, sp, st,* sont précédés, dans le latin gaulois du VIe siècle, pour l'oreille, sinon pour les yeux, de l'*i* ou de l'*e* prosthétique qui y est resté attaché en français.

MAX BONNET.

Une observation toute pareille a été faite sur le Pasteur d'Hermas et sur l'*euangelium Palatinum* par M. Haussleiter dans l'Archiv f. lat. Lexikographie de 1885, fasc. 3, p. 148, qui vient de paraître. La note de M. Bonnet nous était parvenue dès le 3 nov. 1885. [*Note de la Réd.*].

---

1. Jahrbücher für Philologie CXXXI, 1884, p. 402 suiv.
2. *D, i, l, n, r, s.*
3. *M, u, f, p, e, t, b, g, q.*
4. *Gregorii Turonensis opera ed. Arndt et Krusch, Hannouerae*, 1884 et 1885.

SUR LES PROLOGUES
DE L'*Heauton timorumenos*, DE L'*Hecyra* ET DU *Phormio*.

M. Dziatzko[1] a montré que les vers 7 à 9 du prologue de l'*Heauton timorumenos* sont une intrusion provenant d'un autre prologue ; selon sa très ingénieuse et très séduisante hypothèse, du prologue aujourd'hui mutilé qui fut fait pour la seconde représentation de l'*Hecyra;* en tout cas, le fait de l'intrusion est patent, et, pour rendre au prologue de l'*Heauton timorumenos* sa forme originale, nous pouvons, sans scrupule aucun, opérer la radiation des trois vers en question (on en trouvera le texte ci-dessous).

Cela fait, il reste de grosses difficultés, qui ont embarrassé plus d'un critique. D'une part, le plan si net indiqué au vers 3 *(primum, deinde)* n'est nullement suivi. Ensuite il semble qu'il y ait une lacune entre 15 et 16 ; *nam* semble une transition bien insuffisante, surtout de la part d'un poète qui, comme le montre le vers 3, a grand soin d'annoncer à son public de quel sujet il lui parle. Enfin les vers 4 à 6 seraient obscurs, même sans la contradiction formelle avec le plan annoncé par le vers 3, parce qu'ils interrompent le développement d'une idée et sont sans lien avec ce qui les entoure.

Le remède à ces inconvénients est une transposition. Voici l'aspect qu'elle donne au prologue :

Necui sit uestrum mirum cur partis seni
Poeta dederit, quae sunt adulescentium,
3 Id primum dicam, deinde quod ueni eloquar.
[10 Nunc quamobrem has partis didicerim, paucis dabo[2] :]
11 Oratorem esse uoluit me, non prologum ;
Vestrum iudicium fecit, me actorem dedit,
Sed hic actor tantum poterit a facundia
Quantum ille potuit cogitare commode
15 Qui orationem hanc scripsit quam dicturus sum.
4 Ex[3] integra Graeca integram comoediam
5 Hodie sum acturus, Heauton timorumenon,
6 Duplex quae ex argumento facta est simplici ;
16 Nam, quod rumores distulerunt maliuoli
Multas contaminasse Graecas, dum facit
Paucas Latinas, factum hic esse id non negat,
Neque se pigere et deinde facturum autumat.

---

1. *De prologis Plautinis et Terentianis quaestiones selectae*, Bonn, 1863, p. 7 ss.
2. Sur ce vers imprimé entre crochets, voir ci-dessous.
3. Ici commence l'*oratio* annoncée au vers 15.

Les vers 4 à 19 signifient: Nous jouons aujourd'hui une pièce faite sans mélange de deux pièces grecques; si l'intrigue y est double, elle a pourtant été faite d'un seul canevas[1]; quant au reproche qu'on fait à l'auteur d'avoir, dans d'autres occasions, gâché[2] beaucoup de pièces grecques pour en faire un petit nombre de latines, il a fait cela en effet, et il est prêt à le faire encore.

Une petite difficulté subsiste dans ce nouvel arrangement. Le vers 10 semble inutile, venant après le vers 3, et il n'y a rien qui lui fasse pendant entre 15 et 4, comme le voudrait la symétrie la plus élémentaire; *nunc* d'ailleurs n'est pas clair. Mais pourquoi garderions nous le vers 10? il peut avoir été tiré, en même temps que les trois précédents, du prologue mutilé de l'*Hecyra:*

Hec. 1 Hecyra est huic nomen fabulae: haec cum <*noua*> datast,
Noua<*e*>[3] nouom interuenit uitium et calamitas,
Vt neque spectari neque cognosci potuerit,
Ita populus studio stupidus in funambulo
Animum occuparat; nunc est plane pro noua,
Et is qui scripsit hanc ob eam rem noluit
Iterum referre, ut iterum posset uendere[4]
8 Alias cognostis eius: quaeso hanc noscite.
Ht. 7 Nouam esse ostendi et quae esset; nunc, qui scripserit
Et cuia Graeca sit, ni partem maximam
Existimarem scire uestrum, id dicerem:
10 Nunc quamobrem has partis didicerim paucis dabo.
. . . . . .

En rapportant le vers 10 à l'*Hecyra* et non plus à l'*Heauton timorumenos*, nous achevons de guérir le prologue de cette dernière pièce. Ce n'est pas tout, nous découvrons peut-être l'origine de l'intrusion. Nos quatre vers intrus auront été notés en marge à titre de « passage parallèle », car le vers *Nunc quamobrem* exprime la même pensée que la phrase *Necui... id primum dicam.*

En résumé, nous faisons subir au texte deux opérations: 1° enlèvement d'un morceau étranger, 2° remise en place d'un morceau transposé; mais ces deux corrections s'appuient ou, si

---

1. L'authenticité du vers 6 a été contestée; mais la suite d'idées que je suppose me paraît bien logique. Je n'ai pas vu les *Quaestiones Terentianae* d'Ihne (Bonn, 1843, p. 42), où la question d'authenticité a été soulevée.

2. C'est *sciens prudens* que je ne traduis pas *contaminare* comme un « terme technique »

3. Si *noua* était tombé au premier vers, on conçoit qu'un essai de correction ait facilement abouti à produire une faute nouvelle, *noua* pour *nouae* au vers suivant. Donat dejà lisait *noua.*

4. C'est ici, et non après le vers suivant, que M. Dziatzko insère Ht. 8-9.

l'on veut, s'excusent réciproquement, en ce sens qu'elles supposent les deux morceaux en question écrits sur un même blanc, et plus tard insérés dans le texte en bloc, en vertu d'une méprise unique. Peut-être les vers 1 à 3 du prologue de l'*Heauton timorumenos* figuraient-ils seuls au bas d'une page contenant l'argument et un dessin. Cela est certainement possible, car telle se trouve être précisément la disposition de P pour l'*Hecyra* (Umpfenbach, p. 359). Le vers 3 était ainsi suivi d'un blanc de marge, où naturellement ont été inscrits d'une part les vers 4-6, d'autre part les vers 7-10.

Post-scriptum. — M. Hermann Schindler, Observationes criticae et historicae in Terentium (Halle, 1881) p. 39 ss., fait voir que les deux prologues de l'*Hecyra* ont probablement été écrits non par Térence, qui était parti pour la Grèce, mais par l'acteur Ambivius. Sa démonstration me semble convaincante en ce qui touche le second prologue; quant au premier, dont on n'a que des fragments presque informes, il faut se contenter d'une moindre vraisemblance. Voici toutefois un argument à ajouter à ceux de M. Schindler.

Il y a, dans, les quelques vers du premier prologue qui se sont trouvés introduits dans l'*Heauton timorumenos*, un détail très extraordinaire : il y est fait allusion au nom du poète, partout ailleurs si soigneux de rester anonyme :

nunc *qui scripserit*
Et cuia Graeca sit, ni partem maximam
Existimarem scire uestrum, *id dicerem.*

Les auteurs de certains prologues plautiniens disent : *La pièce est de Plaute* ; le poète était mort. Ambivius ne dit pas : *La pièce est de Térence* : mais il se déclare prêt à le dire ; le poète était absent. Quant à un auteur de *palliata* faisant lui-même prononcer son nom dans le prologue, ou parlant de l'y faire prononcer, c'est ce que probablement le public romain n'a jamais entendu.

TÉRENCE, *Phormio*, 30-34.

Date operam, adeste aequo animo per silentium,
Ne simili utamur fortuna atque usi sumus
Cum per tumultum noster grex motus locost,
Quem actoris uirtus nobis *restituit* locum
Bonitasque uestra adiutans atque aequanimitas.

Qu'il s'agisse de la mésaventure de l'*Hecyra* ou d'une autre, *restituit* est absurde. Quand une troupe d'acteurs est une fois délogée par une foule indisciplinée, il n'y a pas de mérite ou de courage (*uirtus*) de la part de l'acteur, pas de bonté ou d'impartialité de la part des spectateurs, qui puisse lui rendre la place perdue. Ensuite, on comprend qu'on raconte un échec complet, pour avoir le droit de demander qu'il ne se renouvelle pas ; mais, à quoi bon raconter ainsi un commencement d'échec, réparé grâce... à tout le monde? Troisièmement, le prologue doit finir sur une prière aux spectateurs, non sur une anecdote. Il faut donc lire *restituat :* en changeant ainsi une seule lettre, toutes les objections disparaissent à la fois[1].

Maintenant, avons-nous bien ici un morceau du prologue du *Phormio?* Non sans doute : la chronologie fait ici trop de difficultés. Ainsi que l'a vu M. Schindler, nos cinq vers sont la fin du premier prologue de l'*Hecyra*, fait pour la seconde représentation. Là il était nécesssaire, et là seulement il était permis, de rappeler la mésaventure arrivée cinq ans plus tôt. Là d'ailleurs l'auteur du prologue n'était pas le poète, si soigneux d'éviter, dans ses prologues personnels, jusqu'à une simple allusion à son ancien échec. C'était un vulgaire entrepreneur, très plein de son importance, très brutal dans ses indications sur la question d'argent (Hec. 6 : Et *is qui scripsit*[2] hanc ob eam rem noluit Iterum referre, ut *iterum posset uendere*). C'était un homme peu préoccupé d'être aimable pour l'auteur absent, dont il ne dit rien (quand il pouvait, sans grands frais d'imagination, faire valoir la pureté de son style d'après Heaut. 46) ni dans ce prologue, mutilé il est vrai, ni dans le prologue intact de la troisième représentation; un homme très occupé en revanche de faire célébrer sa *uirtus* personnelle par un jeune *prologus* de sa troupe, en attendant qu'il en vînt à placer ce panégyrique dans sa propre bouche (Hec. 12 ss.). Était-ce par hasard un créancier, à qui Térence, en partant, aurait laissé pour gage le droit de vendre une seconde fois sa pièce? Plutôt peut-être qu'un ami dévoué et qu'un *alter ego* délicat.

Il a dû exister, dans l'antiquité, des exemplaires qui ne donnaient pas les prologues écrits par l'entrepreneur Ambivius, et

---

1. On me permettra de ne pas trouver évidente l'explication de la leçon courante donnée par M. Dziatzko : « V. 31 f. geht auf die erste missglückte Aufführung der Hecyra, V. 33 f. auf die gelungene des Heauton timorumenos und Eunuchus. » Une si ingénieuse interprétation d'un si bon esprit est la meilleure condamnation de la vulgate.

2. Térence aurait dit : *poeta*.

qui, par suite, ne permettaient pas au lecteur de soupçonner l'échec de l'*Hecyra*. C'est d'après un de ces exemplaires qu'avait écrit je ne sais quel commentateur suivi par Suétone (vie de Térence) : *et hanc* (l'Andria) *et quinque reliquas aequaliter populo probauit*. Le terrible juge Volcacius Sédigitus, qui ne donnait à Térence que le sixième rang parmi les auteurs de *palliatae*, fut le premier qui signala aux lettrés ce que le poète avait évité de leur laisser voir dans ses prologues ; en classant l'*Hecyra* comme la moins bonne des six pièces, il en rappelait sans pitié l'échec. Suétone : Quamuis Volcacius dinumeratione[1] omnium ⟨facta⟩ ita scribat :

Sumetur Hecyra sexta, *exclusa*[2] fabula.

Sumetur sexta est au futur, comme, dans le même Volcacius : Si erit quod quarto detur, *dabitur* Licinio, In sexto *consequetur* hos Terentius, Gell. XV, 24. C'est une expression analogue à celle-ci : *Decimum addo* causa antiquitatis Ennium. *Sexta* est un rang de mérite. Volcacius, dans le peu que nous avons de lui, fait de l'esthétique et non de la chronologie.

Notre texte de Térence remonte, comme on voit, au moins à deux sources distinctes : d'une part un exemplaire pur des productions d'Ambivius, provenant de l'auteur, et conservé par quelqu'un de ses protecteurs, Scipion par exemple ; d'autre part un exemplaire de théâtre provenant d'Ambivius, et où l'on puisa les deux prologues de l'*Hecyra*. C'est peut-être à cette dualité des sources premières qu'il faut rapporter, en dernière analyse, les contradictions dont sont pleines les didascalies, l'ordre variable dans lequel nos mss. de Térence nous offrent les cinq pièces autres que l'*Andria*, enfin beaucoup de variantes de détail.

Il est permis de douter qu'Ambivius ait pris grand soin de son premier prologue, morceau de circonstance qu'il importait peu de garder. Peut-être est-ce dès la première publication que les lambeaux subsistants d'un exemplaire détérioré furent répartis à tort et à travers entre l'Hecyra, l'Heauton timorumenos et le Phormio.

LOUIS HAVET.

---

1. Mss. : *de numeratione, de enumeratione.*
2. Mss. : *ex his*. Ritschl a reconnu qu'il fallait *exclusa* (il écrit *exclusast*). Quant à son *simitur* pour *sumetur*, il ne donne pas de sens.

NOTES SUR L'HÉORTOLOGIE ATHÉNIENNE

I

Les Epitaphia et les Théséia.

Il y avait, au mois de l'année attique qui correspond en partie à notre mois d'octobre, en partie à notre mois de novembre, le mois de Pyanopsion[1], une série de fêtes qui duraient quatre jours, du 6 au 9 inclusivement, et qui toutes se rattachaient au culte de Thésée. Ces fêtes étaient :

Les Κυβερνήσια, le 6 de Pyanopsion;

Les Πυανόψια, les Ὀσχοφόρια, les Ἐπιτάφια, le 7;

Les Θησεῖα, le 8 et le 9.

L'organisation de cette série de fêtes est assez récente. Du temps de Solon, on faisait, à cette époque de l'année, des sacrifices en l'honneur d'Apollon et d'Athêna Skiras; c'est seulement lorsque Cimon ramena en Attique les ossements de Thésée[2] que l'ensemble de fêtes que nous venons d'indiquer fut institué. Les honneurs rendus à Apollon et à Athêna ne furent pas supprimés; la partie de la nouvelle fête appelée les Pyanopsia appartenait particulièrement à Apollon et, dans les Oschophoria, c'étaient les trois divinités Apollon, Athêna Skiras et Dionysos qui étaient ensemble honorées; mais un arrangement et une signification nouvelle fut donnée à la fête. On en disposa les diverses parties de façon à reproduire les incidents de l'expédition de Thésée en Crète. La première partie, les Κυβερνήσια, était consacrée aux deux pilotes qui avaient conduit le vaisseau[3]; les Πυανόψια et les Ὀσχοφόρια rappelaient le départ de Thésée et de ses compagnons; une procession solennelle partait du temple de Dionysos ἐν Λίμναις et se rendait à Phalère au temple d'Athêna Skiras; 20 éphèbes, choisis à raison de deux par tribu, portaient des sarments de vigne

1. Sur l'orthographe de ce nom, cf. K. Meisterhans, *Grammatik der attischen Inschr.*, p. 9. — Pour tout ce qui concerne les Théséia, on me permettra de renvoyer à mon ouvrage sur les *Cavaliers athéniens* (fascicules XLVIIe de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*), liv. II, part. II, chap. 3-6.

2. Thuc., 1, 98; Plut., *Thésée*, 36; *Cimon*, 8.

3. Plut., *Thésée*, 17.

(ὀσχοφόροι); ils étaient accompagnés de femmes qui leur donnaient des aliments (δειπνοφόροι) et qui leur racontaient des contes « comme « celles qui, autrefois, avaient suivi jusqu'au port leurs enfants, « en cherchant à les consoler, alors que Thésée les conduisait en « Crète[1]. »

La fête prenait alors un caractère exclusivement funèbre. Cette légende du retour de Thésée est mêlée de joie et de tristesse; aux cris de victoire des jeunes Athéniens célébrant leur retour inespéré et la mort du Minotaure succédaient les gémissements et les chants de deuil à la nouvelle de la mort d'Égée. Peut-être la fête primitive d'Apollon et d'Athêna avait-elle déjà ce double caractère; en novembre, Apollon se retire, les bois se dépouillent, le deuil de la nature commence. D'ailleurs, le fait seul que la fête fut réorganisée à l'occasion du retour des restes de Thésée dut contribuer à lui donner ou à lui conserver ce caractère funèbre. Naturellement, dans les cérémonies qui furent alors instituées, on associa au nom de Thésée celui d'Égée et celui des Amazones. Thésée étant un des grands bienfaiteurs d'Athènes, on fut amené facilement à ajouter aux cérémonies qu'on célébrait en son honneur des cérémonies en l'honneur d'autres bienfaiteurs[2], par exemple en l'honneur d'Harmodius, enfin en l'honneur de ceux envers qui la patrie avait contracté une dette toute récente, ceux qui, dans le courant de l'année, avaient été tués devant l'ennemi.

Le système que nous venons d'exposer appartient à M. Auguste Mommsen; dans son livre sur les fêtes athéniennes[3], ce savant s'est appliqué à montrer que la grande fête de Thésée, comme, par exemple, les Anthestéries, comprenait tout un ensemble de fêtes et que les Epitaphia et les Théséia faisaient partie de cet ensemble.

Ce système fut combattu, aussitôt après la publication de l'*Héortologie*, par M. Hermann Sauppe[4]; ce savant refusait de

---

1. Alb. Dumont, *Essai sur l'Éphébie*, I, p. 284.

2. Sur ce culte des bienfaiteurs, cf. une inscription publiée dans le *Mémoire sur une Mission au mont Athos*, par l'abbé L. Duchesne et Bayet (*Arch. des Missions scient. et littér.*, troisième série, t. III, p. 78 sqq., n° 127; Dittenberger, *Sylloge insc. graec.*, n° 247) : Les habitants de Léte en Macédoine décident de célébrer en l'honneur d'un questeur romain, qui les a secourus contre une invasion gauloise, des jeux équestres tous les ans au mois Daisios, ὅταν καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέταις οἱ ἀγῶνες ἐπιτελῶνται.

3. *Heortologie, Antiquarische Untersuchungen über die städtischen Feste der Athener*, Leipzig, 1864.

4. *Die Epitaphien in der späteren Zeit Athens*, dans les *Nachrichten von der K. Gesellschaft der Wissensch. zu Göttingen*, 15 juin 1864, p. 199-222. M. Sauppe, p. 211, a très bien réfuté E. Curtius qui identifiait la fête des Epitaphia avec les Génésia (même recueil, 1860, p. 336 et 341).

reconnaître ce qui était le fond même du système, c'est-à-dire le lien qui unissait les Epitaphia à la fête de Thésée. L'argument principal de M. Sauppe est emprunté à Thucydide; cet historien dit que la fête des Epitaphia est célébrée en hiver[1], et M. Sauppe, s'appuyant sur ce témoignage, plaçait les Epitaphia un mois plus tard que M. Mommsen, c'est-à-dire dans le mois de Maimactérion[2]. L'argument invoqué par M. Sauppe a-t-il toute la valeur qu'il lui attribue? On sait quelles difficultés soulève la question de savoir comment Thucydide divise l'année; les Grecs comptaient généralement huit mois d'été et quatre mois d'hiver; mais il n'est pas sûr qu'ici Thucydide ait suivi l'usage commun; il y a sur ce point un passage capital au livre V[3]; déjà plusieurs savants avaient vu que l'historien faisait de l'hiver et de l'été deux saisons qui divisent l'année en deux parties égales[4]. Aujourd'hui, la question a fait un pas décisif : d'après M. Heinr. Lud. Schmitt, Thucydide détermine l'hiver et l'été d'après le cours du soleil; l'été commence à l'équinoxe de printemps, l'hiver à l'équinoxe d'automne[5]; on voit, par exemple, Thucydide placer la fin de l'été aux derniers jours de septembre et le commencement de l'hiver aux premiers jours d'octobre[6]. On comprend alors que l'historien ait pu placer en hiver une fête qui tombait quelquefois en octobre, quelquefois même en novembre. Après M. Schmitt, cette question est restée, on peut dire, à l'ordre du jour; les travaux n'ont cessé de se produire[7]; on discute surtout pour savoir à quelle époque précise Thucydide fait commencer l'année; les uns disent que l'historien a pris simplement pour point de départ un fait historique[8], les autres disent que Thucydide se guide d'après le calendrier et l'astronomie[9]; mais tout le monde est d'accord sur

---

1. II, 34, 1 : Ἐν δὲ τῷ αὐτῷ χειμῶνι οἱ Ἀθηναῖοι, κτλ. — II, 47, 1 : Τοιόσδε μὲν ὁ τάφος ἐγένετο ἐν τῷ χειμῶνι τούτῳ.

2. A. Schömann accepte cette date (*Griech. Alt.*, II, 570, n. 3).

3. V, 20, 5 : Ἐξ ἡμισείας ἑκατέρου τοῦ ἐνιαυτοῦ τὴν δύναμιν ἔχοντος.

4. Voir la préface de Classen, éd. de Thuc., p. LXIX de la 3e éd. du liv. I; Classen est favorable à la thèse de Sauppe, il essaie de réfuter Ulrich et Unger.

5. *Quaestiones chronologicae ad Thucydidem pertinentes*, Leipzig, 1882; la première partie du travail a pour titre : Quales Thucydides aestatis hiemisque notiones intellexisse videatur, p. 7-70.

6. Voir Schmitt, *Op. laud.*, p. 46; les faits se rapportent à Thuc., II, 92-101.

7. On trouvera la liste de ces travaux dans un article publié par G. F. Unger, *Das Kriegsjahr des Thukydides* (*Philol.*, t. XLIII, 1884, p. 577-661). Dans un second article publié tout récemment (même recueil, t. XLIV, 1885, p. 622-664), M. Unger répond à une critique très vive que M. von Wilamowitz-Möllendorff (*Curae Thucydideae*, Göttingue, *Index schol.* pour l'été de 1885) avait faite de son premier travail.

8. Unger (*Op. laud.*) fait commencer l'année de Thucydide dans la nuit du 4 au 5 avril, date de la surprise de Platée par les Thébains (Thuc., II, 1 et suiv.).

9. Von Wilamowitz-Möllendorff, *Op. laud.*

le seul point qui nous intéresse ici, c'est que l'année de Thucydide est divisée en deux parties à peu près égales, c'est-à-dire que l'hiver et l'été ont à peu près la même longueur; il résulte de cette explication que le mois de Pyanopsion est bien certainement un mois d'hiver.

L'objection de M. Sauppe a donc perdu aujourd'hui presque toute valeur; le système de M. Mommsen présente d'ailleurs certains avantages que nous aurons l'occasion de signaler.

Le sentiment que la patrie contracte une dette de reconnaissance envers ceux qui meurent pour sa défense a toujours été très vivace chez les Athéniens; le premier de tous les devoirs auxquels on était tenu envers de tels morts, c'était d'assurer leur repos, de leur donner un tombeau et de célébrer tous les ans, sur ce tombeau, les cérémonies sacrées[1]. M. A. Mommsen[2] dit que, primitivement, dans les guerres, les morts étaient ensevelis sur place, aussitôt après la bataille; que, par conséquent, les cérémonies annuelles étaient célébrées en dehors d'Athènes, sur le tombeau même et au jour anniversaire de la bataille; c'est ainsi, dit-il, qu'on agissait envers les morts de Marathon et de Platée.

Il nous semble qu'on n'est pas autorisé à tirer une conclusion générale de deux faits qui sont, tous les deux, des exceptions. Thucydide[3] dit expressément que les morts de Marathon furent enterrés sur le champ de bataille même, à cause de leur valeur exceptionnelle. Quant aux morts de Platée[4], les funérailles furent faites au nom des Grecs confédérés; elles furent un acte essentiellement hellénique, ainsi que les cérémonies annuelles que l'on institua alors; le soin de célébrer ces cérémonies fut confié par la Grèce aux Platéens, qui s'en acquittaient encore du temps de Plutarque[5].

Si donc Thucydide donne comme un fait exceptionnel cet ensevelissement sur place des morts de Marathon, c'est que, d'après lui, l'usage de rapporter les corps et de les ensevelir dans Athènes était antérieur aux guerres médiques. Le témoignage de Thucydide est confirmé par celui de Pausanias; cet auteur dit, en effet,

---

1. Sur cet usage, cf. Fustel de Coulanges, *Cité ant.*, chap. I du liv. I : *Croyances sur l'âme et sur la mort.*

2. *Heortol.*, p. 279, note.

3. Thuc., II, 34, 5 : Ἐκείνων δὲ διαπρεπῆ τὴν ἀρετὴν κρίνοντες αὐτοῦ καὶ τὸν τάφον ἐποίησαν. Paus., I, 29, 4 : Τούτοις γὰρ κατὰ χώραν εἰσὶν οἱ τάφοι δι' ἀνδραγαθίαν.

4. Hérod., IX, 85; Plut., *Aristide*, 21.

5. Plut., *Loc. laud.* : Καὶ τοῦτο μέχρι νῦν δρῶσι τοῦτον τὸν τρόπον... *Ibid.* : Ταῦτα μὲν οὖν ἔτι καὶ νῦν διαφυλάττουσιν οἱ Πλαταιεῖς.

qu'il y avait, dans le Céramique extérieur, le tombeau des Athéniens tués dans une guerre contre Égine avant les guerres médiques[1]. Il est vrai que, dans un autre passage, Pausanias[2] rapporte que les premiers Athéniens qu'on enterra au Céramique furent ceux qui succombèrent devant Drabescos en Thrace dans l'année 464. M. E. Curtius[3] a expliqué ainsi la contradiction qui semble exister entre ces deux passages : l'idée de réunir dans un tombeau commun, au Céramique, les restes de tous ceux qui sont tombés devant l'ennemi appartiendrait à Cimon; on sait qu'il ramena dans Athènes les ossements de Thésée[4] et qu'il s'était occupé d'embellir les faubourgs situés à l'ouest d'Athènes, le Céramique et l'Académie. Une telle pensée convient très bien d'ailleurs au caractère chevaleresque de Cimon. On ne voulut pas troubler le repos des héros de Marathon, qui étaient devenus des dieux, des démons locaux; on ne troubla pas non plus le repos des morts de Platée, dont le tombeau était placé sous la sauvegarde de la foi hellénique. A partir de cette époque, après que cette proposition de Cimon eut été acceptée et mise à exécution, l'usage s'établit d'ensevelir au tombeau public du Céramique tous ceux, citoyens et même esclaves[5], qui étaient morts sur les champs de bataille, sur terre ou sur mer, pour la défense d'Athènes. Alors, en effet, les morts de Drabescos ont pu être les premiers qui aient été ensevelis au Céramique dans un tombeau commun. Mais, comme l'ajoute M. Curtius, la coutume de ramener les corps de ceux qui étaient tués sur le champ de bataille et de les enterrer au Céramique est antérieure au monument commun, au *μνῆμα* du Céramique[6]. Cette coutume, nous l'avons dit, était inspirée par un sentiment très élevé. On comprend qu'il aurait été souvent difficile, impossible même, d'aller chaque année célébrer des cérémonies funèbres sur les divers champs de bataille où pouvait se déployer la valeur des Athéniens; en ramenant dans Athènes, après chaque combat, les dépouilles de ceux qui avaient été tués, on était sûr que ces cérémonies seraient régulièrement accomplies

---

1. Paus., I, 29, 7 : Καὶ Ἀθηναίων δ' ἔστι τάφος οἳ πρὶν ἢ στρατεῦσαι τὸν Μῆδον ἐπολέμησαν πρὸς Αἰγινήτας.

2. Paus., I, 29, 4; cf. Thuc., I, 100, 3.

3. *Zur Geschichte des Wegebaues bei den Griechen*, Berlin, 1853, p. 38 sqq.

4. Dans l'olympiade 77, 4 (649 18) : sur cette date, cf. Curtius, *Hist. Gr.*, trad. franç., II, 375; Grote, *Hist. gr.*, trad. Saydoux, VII, 281, n. 2.

5. Paus., I, 29, 7 : Ἦν δὲ ἄρα καὶ δήμου δίκαιον βούλευμα, εἰ δὴ καὶ Ἀθηναῖοι μετέδοσαν δούλοις δημοσίᾳ ταφῆναι καὶ τὰ ὀνόματα ἐγγραφῆναι στήλῃ· δηλοῖ δὲ ἀγαθοὺς σφᾶς ἐν τῷ πολέμῳ γενέσθαι περὶ τοὺς δεσπότας.

6. E. Curtius, *Op. laud.*, p. 59.

tous les ans sur leur tombeau et que leur repos ne serait jamais troublé.

Ainsi, déjà avant les guerres médiques, avant le retour des restes de Thésée, le Céramique avait servi de lieu de sépulture pour les Athéniens tués en combattant, et l'explication de M. Mommsen doit être rectifiée sur ce point. On célébrait déjà, avant l'époque de Cimon, des cérémonies annuelles en l'honneur des Athéniens morts devant l'ennemi; il y avait déjà une fête analogue à ce que fut plus tard la fête des Epitaphia. Cette fête même était réglée par une loi très ancienne[1]; peut-être faut-il attribuer cette loi à Solon[2], peut-être même était-elle antérieure à l'époque de ce législateur.

Cette fête en l'honneur des morts pour la patrie a dû être réorganisée, quand, si l'on accepte le système de M. Mommsen, on la rattacha à la fête de Thésée. On construisit, en effet, pour recevoir les restes du héros ramenés de Skyros par le fils de Miltiade, un grand temple, le Théséion; puisqu'on avait rattaché à la fête de Thésée non seulement les faits relatifs à la légende du héros, mais encore le culte de quelques-uns des bienfaiteurs d'Athènes et entre autres le culte de ceux qui étaient morts pour la patrie, les deux points qui devaient être désormais le centre de la fête étaient le Théséion, où reposait le fils d'Égée, et le Céramique, où reposaient les guerriers athéniens. Nécessairement, des modifications durent alors être apportées à la fête; sur ce point, l'explication de M. A. Mommsen concorde avec ce qu'avait dit, avant lui, M. E. Curtius.

Est-ce au moment de cette réorganisation de la fête qu'on décida qu'un discours funèbre serait prononcé et que des jeux seraient célébrés? Est-ce, au contraire, un peu avant, après la bataille de Platée? Thucydide[3] dit que le discours fut « ajouté » à la fête alors qu'elle existait déjà. Des cérémonies funèbres en l'honneur des

---

1. Thuc., II, 34, 1 : Οἱ Ἀθηναῖοι τῷ πατρίῳ νόμῳ χρώμενοι δημοσίᾳ ταφὰς ἐποιήσαντο τῶν ἐν τῷδε τῷ πολέμῳ πρῶτον ἀποθανόντων.

2. Diogène Laërce (*Solon*, 8) parle d'honneurs que Solon ordonne de rendre à ceux qui avaient été tués en combattant.

3. Thuc., II, 35, 1 : Οἱ μὲν πολλοὶ τῶν ἐνθάδε εἰρηκότων ἤδη ἐπαινοῦσι τὸν προσθέντα τῷ νόμῳ τὸν λόγον τόνδε. Diodore (XI, 33) dit que c'est après Platée que le λόγος ἐπιτάφιος et les jeux furent institués (cf. aussi Denys d'Hal., *Ant. rom.*, V, 17). Le scoliaste de Thucydide explique ainsi le passage cité : τὸν νομοθέτην δηλονότι τὸν Σόλωνα, ce qui est inacceptable : si la fête des morts fut instituée par Solon, l'institution du λόγος ἐπιτάφιος ne peut lui être attribuée. Je crois, contre Grote (*Hist. gr.*, VIII, p. 38) et Classen (éd. de Thuc., II, 32, 2), que Périclès, ou plutôt Thucydide, a réellement en vue l'homme d'État, ignoré de nous, mais autre que Solon, lequel avait décidé qu'un λόγος ἐπιτάφιος serait prononcé.

citoyens tués en combattant, un monument public pour recueillir leurs restes[1], ce sont là des usages qui se retrouvent dans d'autres pays. Ce qui est particulier aux Athéniens[2], c'est l'oraison funèbre, le λόγος ἐπιτάφιος. Ce discours avait donné à cette fête un caractère particulier. Auparavant, elle est exclusivement religieuse; elle n'a d'autre objet que d'assurer à ceux qui sont morts pour la patrie le repos de leurs mânes par la célébration annuelle des cérémonies funèbres que réclament les morts. L'État ici se substitue à la famille; il a un tombeau public où sont déposés tous ceux dont les cadavres ont été relevés sur les champs de bataille; il fait pour tous ces morts ce que chaque famille fait pour tous ceux de ses membres qui reposent dans le tombeau commun[3]. Mais les familles, quelque soin que l'on prenne pour les perpétuer par des mariages ou par des adoptions, peuvent disparaître; alors le tombeau commun ne reçoit plus les offrandes et les sacrifices accoutumés; le repos de ceux qui l'habitent est troublé pour toujours. Au contraire, pour que ces sacrifices cessent sur le tombeau public du Céramique, il faut que la patrie elle-même disparaisse. Cette pensée que le repos manquera à leurs mânes dans le tombeau était un des soucis qui tourmentaient le plus vivement les anciens; cette terreur est épargnée au moins aux enfants d'Athènes à qui la patrie a confié le soin de sa défense; tout Athénien qui va combattre sait que, s'il vient à succomber, son cadavre, à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles, sera recueilli, déposé dans le tombeau public, et que, sur ce tombeau, tant qu'il y aura une Athènes, les cérémonies funèbres seront célébrées régulièrement tous les ans au nom de l'État.

Dans cette tragique affaire qui se termina par la condamnation des stratèges vainqueurs aux Arginuses, on ne peut méconnaître les intrigues du parti aristocratique. Cependant, si le peuple écouta trop facilement de tristes conseils, s'il se laissa emporter trop aveuglément à sa passion, c'est qu'un des sentiments les plus respectables, parmi ceux qui formaient la conscience du peuple athénien, avait été vivement froissé. On apprenait que, cette fois, les cadavres n'avaient pas été ramassés sur le champ de bataille, qu'ainsi ceux, à l'héroïsme desquels Athènes devait la plus belle

---

1. A Sicyone il y avait un tombeau public où étaient ensevelis les citoyens tués devant Pellène, Dymée, Mégalopolis, Sellasie (Paus., II, 7, 4).

2. Dém., *C. Lept.*, 141 : Πρῶτον μὲν μόνοι τῶν ἀνθρώπων ἐπὶ τοῖς ὑπὲρ αὐτῆς τελευτήσασι δημοσίᾳ ποιεῖτε λόγους ἐπιταφίους, ἐν οἷς κοσμεῖτε τὰ τῶν ἀγαθῶν ἀνδρῶν ἔργα. Cf. H. Weil. *Plaid. pol. de Dém.* 2e éd.

3. Plat., *Ménexène*, p. 249.

victoire qu'elle eût encore remportée dans cette guerre, ne reposeraient pas au Céramique, qu'ils n'auraient pas la paix du tombeau et qu'un tel malheur n'était arrivé que par la faute, par la négligence des stratèges[1].

Avec le λόγος ἐπιτάφιος, la fête, tout en conservant son caractère essentiellement religieux, devient en même temps honorifique; le discours est consacré à l'éloge de ceux pour qui l'on accomplit les cérémonies funèbres. En même temps qu'il veillait à leur repos, l'État glorifiait ces morts; il faisait célébrer publiquement leur héroïsme; il voulait que leur mort fût présentée comme un exemple que tous devaient chercher à imiter. Ce λόγος ἐπιτάφιος a produit un genre particulier d'éloquence : l'oraison funèbre. Les Athéniens chargeaient de la noble mission de prononcer cet éloge un des citoyens qui étaient les plus dignes, par leur talent et leur caractère, de parler au nom de l'État[2]. Périclès reçut deux fois cet honneur: la première fois, il prononça l'éloge des morts de la guerre de Samos, et il excita, par ses paroles, un tel enthousiasme, que, lorsqu'il descendit de la tribune, les femmes le couvrirent de couronnes, comme un athlète vainqueur[3]; la seconde fois, il prononça, en l'honneur des citoyens morts pendant la première année de la guerre du Péloponnèse, le mémorable discours que nous trouvons reproduit, au moins quant à l'esprit, dans le deuxième livre de l'histoire de Thucydide. C'est aussi à cette fête des Epitaphia que Démosthène prononça l'éloge funèbre des morts de Chéronée, et Hypéride celui de Lasthénès et de ses compagnons tombés avec lui devant Lamia.

Thucydide[4] a décrit la partie patriotique de la fête. Du 5 au 7 Pyanopsion[5], pendant trois jours, avait lieu la πρόθεσις ou exposition des corps; il y avait dix cercueils, un par tribu, plus un cercueil vide, réservé symboliquement à ceux dont les cadavres n'avaient pu être retrouvés. Dans la journée du 7, avait lieu l'ἐκφορά ou levée des corps; on mettait les cercueils sur des chariots et on les portait au monument public du Céramique. Quand les corps avaient été recouverts par la terre, l'orateur montait à la tribune et prononçait le λόγος ἐπιτάφιος. Après le discours, avait lieu

---

1. D'après Grote (*Hist. gr.*, XI, 265 sqq.), ce qui irrita surtout le peuple, c'est la pensée que les nombreux blessés qui se trouvaient dans les vaisseaux désemparés ne furent pas relevés et se trouvèrent ainsi abandonnés à une mort certaine.
2. Thuc., II, 34, 3.
3. Plut., *Périclès*, 28.
4. Thuc., II, 34 sqq.
5. Pour ces dates, nous suivons Mommsen.

ce qui formait le complément nécessaire de toute fête dans l'antiquité, des jeux.

II

L'ἀγὼν ἐπιτάφιος.

« C'est le polémarque, dit Pollux[1], qui institue l'ἀγὼν ἐπιτάφιος en l'honneur de ceux qui sont morts en combattant. » Ce témoignage de Pollux, sur l'existence des jeux des Epitaphia, est confirmé par des textes de Platon et d'autres auteurs : « La ville, dit Platon, « ne cesse d'honorer ces morts en faisant, chaque année, au nom « de l'État, les cérémonies prescrites, comme chaque particulier « les fait pour les siens ; de plus, elle institue des jeux gymniques, « des jeux équestres et des concours artistiques de toute sorte[2]. » Diodore dit que l'ἀγὼν ἐπιτάφιος fut institué après Platée[3].

Cet usage d'honorer certains morts en instituant des jeux remonte à la plus haute antiquité[4]; les Athéniens célébraient des jeux en l'honneur de ceux qui étaient tombés devant l'ennemi, parce qu'ils les jugeaient dignes des mêmes honneurs que les immortels[5].

L'existence d'un ἀγὼν ἐπιτάφιος semble donc suffisamment attestée. M. Sauppe, cependant, en conteste l'existence pour le ve et le ive siècle; les raisons qu'il donne sont que Thucydide ne dit rien de ces jeux dans le récit qu'il fait de la fête[6], et surtout que les textes par lesquels on prétend prouver l'existence de cet ἀγών, c'est-à-dire les textes empruntés au Λόγος ἐπιτάφιος de Lysias, à celui de Démosthène, au *Ménexène* de Platon, sont tirés d'ouvrages qui ont été attribués, à tort, à ces auteurs.

---

1. Poll., VIII, 91 : Ὁ δὲ πολέμαρχος θύει μὲν Ἀρτέμιδι Ἀγροτέρᾳ καὶ τῷ Ἐνυαλίῳ, διατίθησι δὲ τὸν ἐπιτάφιον ἀγῶνα τῶν ἐν πολέμῳ ἀποθανόντων καὶ τοῖς περὶ Ἁρμοδίου ἐναγίζει. Bekk., *Anecd.*, I, 290, 27 : Πολέμαρχος... τῷ Ἐνυαλίῳ διατίθησι τὸν ἀγῶνα τὸν ἐπιτάφιον.

2. *Ménexène*, p. 249 B : Αὐτοὺς δὲ τοὺς τελευτήσαντας τιμῶσα οὐδέποτ' ἐκλείπει (ἡ πόλις) καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν αὐτὴ τὰ νομιζόμενα ποιοῦσα κοινῇ πᾶσιν ἅπερ ἰδίᾳ ἑκάστῳ ἴδια γίγνεται, πρὸς δὲ τούτοις ἀγῶνας γυμνικοὺς καὶ ἱππικοὺς τιθεῖσα καὶ μουσικῆς πάσης.

3. XI, 33.

4. Achille institue des jeux en l'honneur de Patrocle. *Il.*, XXIII, 257 et sqq.

5. [Lysias]. *Epitaphios*, 80 : Καὶ γάρ τοι θάπτονται δημοσίᾳ καὶ ἀγῶνες τίθενται ἐπ' αὐτοῖς ῥώμης καὶ σοφίας καὶ πλούτου ὡς ἀξίους ὄντας τοὺς ἐν τῷ πολέμῳ τε τελευτηκότας ταῖς αὐταῖς τίμαις καὶ τοὺς ἀθανάτους τιμᾶσθαι. L'expression ἀγῶνες ῥώμης καὶ σοφίας καὶ πλούτου est très claire pour désigner les trois ἀγῶνες, γυμνικός, μουσικός, ἱππικός. — Cf. [Dém.], *Epit.*, 36.

6. II, 34 et 36. Il cite encore Dém., *Pro cor.*, 288; en revanche, le passage de Dém., *C. Lept.*, 141, serait favorable à la thèse contraire. Voir la note de H. Weil à ce passage.

Le silence de Thucydide, étant données les habitudes de cet historien, n'est véritablement pas une preuve. Reste la question d'authenticité pour les œuvres attribuées à Lysias, Démosthène et Platon. Le λόγος ἐπιτάφιος de Démosthène est une production très médiocre d'un rhéteur[1]; celui de Lysias n'est pas plus authentique, mais il a plus de mérite, et surtout il est d'une époque assez ancienne; il était connu du temps d'Aristote, qui le cite dans sa *Rhétorique*[2]; les jeux des Epitaphia auraient donc déjà existé au moins dès la seconde moitié du IVe siècle. C'est le *Ménexène* qui fournit à M. Sauppe son principal argument; les avis ont été longtemps partagés sur la question de l'authenticité de cette œuvre[3]; aujourd'hui, elle paraît bien près d'être résolue; en effet, M. Théod. Berndt[4] a présenté, en faveur de l'authenticité, des arguments qui ont paru décisifs à bien des critiques[5].

Ainsi donc ici encore, comme à propos de la chronologie de Thucydide, les progrès de la science ont été défavorables à la thèse de M. Sauppe. L'existence d'un ἀγὼν ἐπιτάφιος est attestée sûrement pour l'époque d'Aristote et très probablement pour celle de Platon; il semble alors qu'on doive aussi admettre que ces jeux existaient dès l'époque de Thucydide; peut-être même doit-on en faire remonter l'origine à l'époque où le polémarque avait encore une autorité effective comme chef militaire, puisque c'est lui qui est chargé de constituer l'ἀγὼν ἐπιτάφιος.

L'existence de l'ἀγὼν ἐπιτάφιος étant ainsi établie, il se présente alors une difficulté : si, aux Epitaphia, dans la journée du 7 Pyanopsion, il y a un ἀγών aussi complet que l'indiquent Platon et le pseudo-Lysias, comment expliquer qu'à la fête proprement dite les Théséia, c'est-à-dire le 8 et le 9 Pyanopsion, il y ait eu ce long ἀγών dont nous trouvons le détail dans plusieurs inscriptions? Peut-on admettre qu'il y ait eu ainsi, deux fois, coup sur coup,

---

1. Fr. Blass, *Att. Bered.*, III, 356; notons que Blass place la composition de ce discours peu de temps après l'époque de Démosthène.

2. III, 10, p. 140; cf. Blass, *Op. laud.*, I, p. 429.

3. G. Stallbaum (éd. de Platon, préface du *Ménexène*, v. IV, s. II) et Blass (*Att. Bered.*, II, 440) s'étaient prononcés pour l'authenticité.

4. *De ironia Menexeni Platonici*, dissert. inaug., Monasterii Guestfalorum, 1881.

5. Voir *Neue Jahrb. für Phil.*, t. CXXV, p. 360; *Philol. Rundschau* (15 avril, 1882); *Philol. Wochenschr.* (29 avril 1882).

6. Nous ne croyons pas que la façon dont M. Sauppe explique l'institution des jeux en l'honneur de Miltiade (Hérod., VI, 38), de Brasidas (Thuc., V, 11), de Timoléon (Plut., *Tim.*, 39) soit acceptable. Hérodote, Thucydide, Plutarque ne considèrent pas un tel fait comme étranger aux Grecs de la Grèce propre; de même Isocrate, *Evagoras*, 1.

des jeux aux Epitaphia, puis aux Théséia? C'est pour résoudre cette difficulté que M. A. Mommsen avait proposé l'explication d'après laquelle les Epitaphia ne seraient qu'une partie des fêtes de Thésée : il remarque « que la place du Théséion servait aux réunions militaires; que près de ce temple était un autel où les orateurs venaient prononcer les oraisons funèbres[1]; que les jeux des Epitaphia sont tout à fait ceux que nous connaissons pour les Théséia d'après les récentes découvertes; enfin que, dans les inscriptions éphébiques, les deux cérémonies sont réunies[2]. »

De ces trois arguments, le dernier seul a une véritable valeur; il est certain que, dans les inscriptions[3], les deux fêtes sont très souvent mentionnées l'une après l'autre, et de façon à montrer qu'il y a entre elles un lien étroit. Partant de là, M. A. Mommsen pensait que cet ἀγὼν des Théséia, dont il trouvait le long programme sur une inscription[4], appartenait non à la fête proprement dite les Théséia, mais à cette grande fête de Thésée dont les Epitaphia et les Théséia ne sont que des parties. Aussi, dans le catalogue des jeux donné par l'inscription qu'il avait sous les yeux, faisait-il deux parts, attribuant l'une aux Epitaphia, l'autre aux Théséia : « A la première des deux fêtes, disait-il, appartienneut les concours de hérauts et de trompettes, ceux d'εὐανδρία et d'εὐοπλία, enfin les lampadodromies; aux Théséia appartient ce qui est proprement l'ἀγὼν γυμνικός et l'ἀγὼν ἱππικός. »

Cette distribution des concours, ainsi proposée par M. A. Mommsen, n'est pas acceptable, comme l'a très bien démontré M. Sauppe. En effet, si les Epitaphia et les Théséia sont très souvent réunis dans les inscriptions, il arrive aussi qu'une des deux fêtes est l'objet d'une mention particulière. « Les éphèbes, lit-on dans une inscription, ont exécuté toutes les lampadodromies qu'il est de leur devoir de faire; ils ont couru aux Epitaphia la course aux flambeaux contre les anciens éphèbes, et ils les ont vaincus[5]. » On

---

1. Ce renseignement, pris par M. A. Mommsen chez Ross (*Théséion*, 1), est dû à l'*Anonyme de Vienne*, auteur du moyen âge, qui a écrit une description d'Athènes. Du temps de Thucydide le discours était prononcé au Céramique; en aurait-il été autrement plus tard?

2. Albert Dumont, *Essai sur l'Éphébie*, I, p. 281.

3. *C. I. A.*, II, 466, 9 : Καὶ τὰς λαμπάδας ἔδραμον τοῖς τε Θησείοις καὶ τοῖς Ἐπιταφίοις. — 467, 19 : Ποιησάμενοι δὲ καὶ μελέτην ἐν τοῖς ὅπλοις ἀπεδείξαντο τοῖς τε Θησείοις καὶ τοῖς Ἐπιταφίοις. Passage identique aux n°s 468, 12; 469, 16; cf. aussi 465, 4; 471, 23 et 77.

4. M. A. Mommsen ne connaissait que l'inscr. *C. I. A.*, II, 446. Les inscr. 444 et 445 ont été trouvées après la publication de l'*Heortologie*. M. Mommsen pensait déjà que le n° 447 (Rangabé, 964) se rapportait aux jeux des Théséia.

5. *C. I. A.*, II, 470, 9 : Συνετέλεσαν δὲ καὶ τὰς λαμπάδας τὰς καθηκούσας ἑαυτοῖς, ἔδραμον δὲ καὶ τὴν λαμπάδα τοῖς Ἐπιταφίοις πρὸς τοὺς ἔνους ἐφήβους, οὓς καὶ ἐνίκων.

voit très bien que si, de toutes les courses aux flambeaux courues par les éphèbes, on ne nomme ici que la course des Epitaphia, c'est que cette fois les éphèbes ont concouru contre les anciens éphèbes et qu'ils les ont vaincus; cette particularité a fait qu'ici on a distingué la lampadodromie des Epitaphia, qu'on ne l'a pas confondue avec les autres lampadodromies imposées aux éphèbes[1]. De même, dans l'inscription publiée sous le n° 471 (*C. I. A.*, II), il est dit « qu'aux Epitaphia, les éphèbes, entre toutes les courses « qui leur sont prescrites, ont fait en armes la course dans « laquelle on prend pour point de départ le Polyandreion; qu'ils « ont, de plus, passé la revue devant le Conseil aux Théséia et « aux Epitaphia, et exécuté les courses qui leur sont pres- « crites[2]. » Ce passage est encore plus explicite que le premier : on mentionne d'abord les Epitaphia à part, parce qu'il y a un fait particulier à signaler; on les rattache ensuite aux Théséia pour des faits communs aux deux fêtes.

A ces textes déjà si clairs, on peut en ajouter d'autres qui ne laissent plus d'incertitude. Voici une inscription qui se trouve dans le *Corp. Inscr. Att.*, tome III, n°s 107 et 108 :

Ἐράτων Ἐράτωνος Αἰξωνεὺς τὴν λαμ- πάδα τῶν παρευτά- κτων Θήσεια νει- κήσας ἀνέθηκεν γυμνασιαρχοῦν- τος τὸ δεύτερον Λεωνίδου Μει- λιτέως.	Ἐράτων Ἐράτω- νος Αἰξωνεὺς τὴν λαμπάδα τῶν ἀνδρῶν Ἐ- πιτάφια νικη- σας ἀνέθηκεν γυμνασιαρχοῦν- τος τὸ δεύτε- ρον Λεωνίδου Μελιτέως.

La double inscription, *C. I. A.*, III, 109 et 110, quoique mutilée, est, sauf naturellement pour le nom du personnage, complètement

---

1. *C. I. A.*, II, 467, 12 sqq. : Συνετέλεσαν δὲ καὶ τοὺς δρόμους τοὺς ἐν τοῖς γυμνασίοις καὶ τοῖς λοιποῖς ἀγῶσιν ἅπαντας... καὶ τὰς λαμπάδας ἔδραμον ἁπάσας καὶ τὰς πομπὰς ἐπόμπευσαν. Cf. 468, 9 sqq.; 469, 10 sqq.

2. Ligne 22 sq. : Ἐποιήσαντο δὲ καὶ τοῖς Ἐπιταφίοις δρόμον ἐν ὅπλοις τόν τε ἀπὸ τοῦ Πολυανδρείου καὶ τοὺς ἄλλους τοὺς καθήκοντας καὶ ἀπεδείξαντο ἐν τοῖς ὅπλοις τοῖς τε Θησείοις καὶ Ἐπιταφίοις. La construction grammaticale de cette phrase est très claire, elle ne laisse place à aucune incertitude. — Le passage est reproduit un peu plus bas dans la même inscription (l. 77 sq.); mais là il n'est plus nécessaire de rappeler cette course au Polyandreion, aussi les Théséia et les Epitaphia sont-ils rapprochés sans qu'aucune distinction soit indiquée.

identique à celle que nous avons transcrite ; là encore, il est question d'un Athénien vainqueur à la lampadodromie des παρεύτακτοι pour les Théséia et à celle des ἄνδρες pour les Epitaphia[1].

Tous ces textes nous semblent montrer deux choses : la relation indiquée par M. A. Mommsen entre les Epitaphia et les Théséia existe réellement; ici encore, les deux fêtes sont associées; elles sont mentionnées l'une à côté de l'autre; — mais ils établissent aussi que cette relation est moins étroite que ne le croyait M. Mommsen. Les deux fêtes ont chacune des courses aux flambeaux et un ἀγών en propre; par suite, il est impossible d'admettre, avec M. Mommsen (p. 282), que, dans l'inscription *C. I. A.*, II, 446, les exercices mentionnés avant l'ἀγὼν γυμνικός[2], et en particulier les quatre lampadodromies, appartiennent, non aux Théséia, mais aux Epitaphia; il y avait des lampadodromies aux Théséia, comme il y en avait aux Epitaphia, de la même façon qu'il y avait un ἀγών aux Epitaphia comme il y en avait un aux Théséia.

De cet ἀγών des Epitaphia, nous ne connaissons que les exercices mentionnés par l'inscription *C. I. A.*, II, 471, savoir : des courses d'éphèbes, dont une en armes au Polyandreion; nul doute qu'il n'y eût d'autres exercices. On peut admettre cependant que cet ἀγών des Epitaphia devait être moins complet que celui des Théséia, qui, du moins tel que nous le connaissons, commençait le lendemain et durait deux jours et demi.

Quant aux lampadodromies des Epitaphia, nous connaissons les suivantes[3] :

C. I. A., II, 470 : Éphèbes contre anciens éphèbes.
» III, 106 : Éphèbes.
» » 108 : Hommes faits.
» » 110 : Hommes faits.

Pour les Théséia, nous avons le détail complet des lampadodromies pour cinq années différentes :

C. I. A. II, 444,	col. 1,	l. 61 sqq. :	παῖδες	ἔφηβοι et ἔνοι ἔφηβοι	νεανίσκοι	
» 445	»	22 sqq. :	παῖδες	ἔφηβοι	ἄνδρες	
» 446	»	60 sqq. :	παῖδες	ἔνοι ἔφηβοι	νεανίσκοι	ἱππεῖς.
» 447		l. 17 sqq. :	παῖδες	....ἔφηβοι	νεανίσκοι	Ταραντῖνοι.
» 448		l. 25 sqq. :	παῖδες	....ἔφηβοι	νεανίσκοι	Ταραντῖνοι.

1. L'inscr. *C. I. A.*, III, 106 contient une dédicace d'un éphèbe : Ἀντίοχος Φαιδρίου Φλυεὺς Ἐπιτάφια λαμπάδα νεικήσας. Cette inscription a été publiée par le *Philistor*, II, 187; A. Mommsen et H. Sauppe l'ont citée. Les inscr. 104 et 118 sont trop mutilées pour qu'elles puissent nous servir.

2. C'est-à-dire jusqu'à la 68e ligne de la première colonne.

3. L'inscr. *C. I. A.*, II, 466, l. 9, est incomplète, à l'endroit où étaient mentionnées les lampadodromies des Théséia et peut-être celles des Epitaphia.

Nous connaissons de plus une course aux flambeaux courue par les éphèbes[1], et, pour l'époque impériale, une course semblable exécutée par la troupe d'élite appelée les παρεύτακτοι[2].

Dans les inscriptions 447, l. 20, et 448, l. 28, l'auteur du *Corpus* restitue : τῇ λαμπάδι τῶν ἐφήβων, par conjecture; il ne reste sur la pierre, dans les deux cas, qu'une ou deux lettres du mot ἐφήβων; la restitution donnée par le *Corpus* n'est nullement certaine; rien ne prouve qu'il n'y a pas eu sur la pierre : τῇ λαμπάδι ἐκ τῶν ἔνων ἐφήβων, comme dans l'inscription 446, avec laquelle les nos 447 et 448 offrent, quant aux lampadodromies, la plus grande analogie.

Ainsi, aux jeux des Epitaphia, les éphèbes font des lampadodromies; ils font *diverses* courses, parmi lesquelles il y en a quelquefois une ἐν ὅπλοις. Aux Théséia, au contraire, nous remarquons que, sous l'archonte Phaidrias, ils n'ont fait qu'une lampadodromie (444, I, 64); sous l'archonte Anthestérios, les jeux ont eu un éclat des plus brillants; les éphèbes ont fait encore une lampadodromie (445, I, 25); ils font, de plus, deux concours d'hoplomachie et un concours de javelot (II, 35 et suiv.). Sous l'archonte Phaidrias, au contraire, la lampadodromie et les exercices d'hoplomachie leur sont supprimés; ils ne font plus qu'un seul concours, celui du javelot (446, II, 77). Pour les Théséia, nous possédons des catalogues très complets des jeux de trois années; les éphèbes n'ont, dans ces concours, qu'un rôle très effacé; pour les jeux des Epitaphia, nos renseignements sont des plus incomplets; nous en sommes réduits à cinq textes; sur ces cinq textes, trois concernent les éphèbes, et parmi les exercices que font ces jeunes gens, il y a des courses[3], c'est-à-dire qu'ils prennent part à l'ἀγὼν γυμνικός; c'est là un fait dont nous ne trouvons pas un seul exemple sur les catalogues qui nous sont parvenus des jeux des Théséia et des Panathénées. Peut-on en conclure que la part prise par les éphèbes aux Théséia était secondaire parce qu'elle était très importante aux Epitaphia, et voir là un indice nouveau du lien qui unissait les Epitaphia aux Théséia? Il est très regrettable que nos renseiments sur cette dernière fête soient si incomplets[4]; il nous aura suffi du moins d'avoir relevé le fait suivant :

---

1. *C. I. A.*, II, 466, l. 9.

2. « Εὐτακτεῖν est observare bonum ordinem. Παρὰ hic significat eum penes quem boni ordinis ratio habetur. » Reiske, dans le *Thesaurus*, s. v. παρευτακτεῖν.

3. Voir sur cette question les *Cavaliers athéniens*, liv. II, part. II, ch. 4 et 5.

4. Sur les difficultés que présente la question de savoir quelle était au juste la part que les éphèbes prenaient aux jeux publics et quels concours leur étaient particuliers, voir Dumont, *Éphébie*, I, p. 214.

Pour les jeux des Théséia, nos renseignements sont *très complets ;* ils nous montrent que les éphèbes n'y prenaient qu'une part secondaire.

Pour les jeux des Epitaphia, nos renseignements sont très incomplets; ils concernent en grande partie les éphèbes.

On voit par là que cette fête des Epitaphia, dont la durée avait d'abord été limitée à l'après-midi du 7 Pyanopsion et qui ensuite avait compris la matinée de cette même journée, avait fini par envahir ce qui n'était pour les anciens que la première partie de la journée du 7, c'est-à-dire ce qui est pour nous la soirée du 6. Les courses aux flambeaux ne peuvent avoir lieu que la nuit; pour les anciens, elles commençaient la journée; si donc les lampadodromies des Théséia, comme l'a calculé M. A. Mommsen, avaient lieu au commencement de la journée du 8 Pyanopsion, c'est-à-dire dans ce qui est pour nous la soirée du 7, les lampadodromies des Epitaphia ne pouvaient avoir lieu que dans la soirée du 6.

Le double ἀγών des Epitaphia et des Théséia constituait un ensemble de fêtes qui étaient parmi les plus importantes de celles qu'on célébrait à Athènes[1]; on peut voir en particulier que l'ἀγὼν γυμνικός des Théséia est des plus complets; on n'a qu'à le comparer à celui des Panathénées, que nous connaissons aussi par des inscriptions[2]; dans les deux cas, nous trouvons, pour ceux qui ont à exécuter les exercices gymniques, la triple division en hommes faits, jeunes hommes, enfants; dans les Théséia, nous trouvons, en plus, que cette dernière division des enfants comprend trois catégories : παῖδες τῆς πρώτης, τῆς δευτέρας, τῆς τρίτης ἡλικίας, qui, chacune, manœuvrent et concourent à part; il y a enfin des exercices d'escrime pour les éphèbes et les autres citoyens. C'est à un tel ensemble de fêtes que fait allusion le pseudo-Lysias dans l'*Oraison funèbre*[3], quand il parle de ces ἀγῶνες ῥώμης καὶ σοφίας καὶ πλούτου; on comprend mieux alors toute la portée des expressions de Platon parlant, dans le *Ménexène*, de jeux gymniques, de jeux équestres et de concours artistiques de toute sorte[4]. Dans ces mots : ἀγῶνες μουσικῆς πάσης, il ne faut pas voir simplement les concours de hérauts et de trompettes mentionnés en tête des cata-

---

1. La vente des peaux des victimes (δερματικόν) immolées aux Théséia a produit 1180 et quelques drachmes sous l'archontat de Nicétas en 332 av. J. C. Cf. *C. I. A.*, II, 741, frt. C, l. 13. C'est un des chiffres les plus forts indiqués par cette inscription.
2. *C. I. A.* II, 965 et suiv.
3. *Epitaphios*, 80.
4. Ménexène, *Loc. laud.*

logues des jeux des Théséia : il faut croire qu'il y avait aussi un véritable ἀγὼν μουσικός; et, comme cet ἀγών n'est pas mentionné dans les catalogues des Théséia, il devait appartenir aux Epitaphia et, par là, il doit être placé dans la journée du 7; c'est ce jour-là qu'était prononcé le λόγος ἐπιτάφιος; un tel discours pouvait très bien être accompagné de concours, ou de chant ou de musique, et de récitations soit poétiques, soit oratoires[1].

Des deux passages de Platon et du pseudo-Lysias, on peut conclure peut-être que, dans le langage courant, les concours des deux fêtes étaient souvent sinon confondus, du moins réunis; il n'y a là rien que de très naturel pour deux concours dont l'un suivait l'autre sans interruption, ce qui n'empêche pas qu'en réalité, il y avait des concours et des jeux bien distincts pour chacune des deux fêtes.

Après le premier siècle de notre ère, nous ne trouvons plus mention des Epitaphia[2]; les Théséia, au contraire, sont mentionnés assez souvent dans les inscriptions éphébiques[3]; il se serait donc encore produit des changements, qui ont eu probablement pour conséquence de donner aux éphèbes une part plus grande aux jeux des Théséia; nous voyons de plus que cette fête, qui était auparavant célébrée en Pyanopsion, l'est en Métageitnion, c'est-à-dire en août-septembre[4]; dans le mois de Pyanopsion, on trouve, parmi les fêtes auxquelles prennent part les éphèbes, les Germanicéia.

III

La procession des Théséia et des Panathénées.

Nous avons maintenant à présenter quelques observations sur cette fête des Théséia qui se rattachait si étroitement aux Epitaphia; ces observations, disons-le tout de suite, nous ne les pré-

---

1. L'inscr. *C. I. A.*, III, 57, contient un fragment d'un éloge de Thésée composé par un éphèbe; cet éloge n'aurait-il pas été prononcé à l'ἀγὼν μουσικός des Epitaphia?

2. Les Epitaphia à l'époque romaine ne sont mentionnés que dans les trois inscriptions que nous avons citées. *C. I. A.*, III, 106, 108, 118.

3. Les Théséia sont mentionnés d'abord en même temps que les Epitaphia *C. I. A.*, III, 104 et 107; il y a ensuite un grand intervalle de plus d'un siècle où on ne les trouve plus; ils reparaissent alors, *C. I. A.*, III, 1091, 1098, 1147, 1149, 1160, 1169, 1172, 1173, 1177, 1202.

4. *C. I. A.*, III, 1177, col. 2, l. 16 : Πυανοψιῶνα· Ἀὺρ(ήλιος) Ἀπολλώνιος Φιλουμένου Ἀχαρ(νεὺς) καὶ ἀγωνοθέτης Γερμανικείων; l. 39 : Μεταγειτνιῶνα· ἐκ τῶν σεβαστοφορικῶν καὶ ἀγῶνες Θήσια καὶ Ἀθάνεα.

sentons qu'avec réserve; ce sont des hypothèses que nous déduirons de faits certains, il est vrai, mais qui peuvent admettre aussi d'autres interprétations.

Il y a dans le *Corpus Inscr. Att.*, tome II, nos 444-450, une série d'inscriptions relatives aux jeux des Théséia. Ces inscriptions, comme nous le voyons par trois d'entre elles qui sont complètes, contiennent des décrets honorifiques décernés par le Conseil des Cinq Cents au citoyen qui a été élu agonothète des Théséia. Elles comprennent deux parties :

1° La proposition faite par un orateur de décerner une couronne et un éloge public à l'agonothète;

2° Les catalogues des jeux célébrés aux Théséia.

La proposition de décerner la couronne et l'éloge est toujours accompagnée de considérants tendant à montrer qu'une telle faveur a été méritée, et que l'agonothète s'est bien acquitté des fonctions qui lui ont été confiées. La rédaction de ces considérants offre, dans les trois inscriptions, la plus grande analogie; on loue l'agonothète de la façon brillante dont il a organisé la procession[1]; les sacrifices qu'il a accomplis en l'honneur de Thésée, suivant les rites des ancêtres ; du soin qu'il a apporté aux lampadodromies, aux concours gymniques et équestres, en veillant à ce qu'aucun concurrent ne subît d'injustice; on rappelle qu'il a *établi* des prix pour les concurents, en y mettant beaucoup de zèle, selon les décrets du peuple; qu'il *a fait faire*[2], pour les soldats d'élite, les cavaliers, des prix qui seront distribués aux tribus victorieuses; qu'il en a fait faire aussi pour les corps de troupes étrangères; qu'il a *consacré* ces prix; qu'il a donné au Conseil et au peuple de l'argent pour les sacrifices; qu'il a déposé (dans le Théséion probablement) une stèle commémorative, sur laquelle il a fait graver les noms des vainqueurs aux concours; qu'il a dû dépenser de son propre argent une somme considérable, qui est toujours indiquée; enfin qu'il a rendu ses comptes devant les logistes dans le temple de la Mère des dieux.

Observons d'abord, et en passant, que, dans l'éloge adressé à l'agonothète, il n'est jamais fait mention des Epitaphia, ce qui n'aurait pas lieu si le même agonothète avait ordonné les deux fêtes; il y avait donc, au IIe siècle avant notre ère, un agonothète

1. Il faut noter que la procession est mentionnée avant l'ἀγὼν γυμνικός.

2. Rapprocher l'expression παρεσκεύασεν du mot κατασκευή qui signifie *faire exécuter une statue par l'artiste*. Cf. Ern. Kulmert, *De cura statuarum apud Graecos*, dans les *Berliner Studien*, t. I (1883), p. 292. Sur les agonothètes, voir *Les Caval. athén.*, liv. II, part. II, ch. 3.

pour les Epitaphia et un autre pour les Théséia; c'est une différence de plus à noter.

Pour ce qui concerne les concours, un point est à relever dans ces considérants, c'est l'indication de deux catégories de prix, ἆθλα. La catégorie mentionnée la première est destinée aux vainqueurs de l'ἀγὼν γυμνικός et de l'ἀγὼν ἱππικός[1]; les termes que nous trouvons dans les trois textes indiquent que ces prix étaient réellement remis aux vainqueurs et devenaient leur propriété ; ces prix consistaient probablement en une somme d'argent. Pour les prix de la seconde catégorie, on observe que l'agonothète les *a fait faire* et qu'il les a *consacrés ;* c'était peut-être une couronne ou quelque objet analogue. C'est ainsi qu'aux Dionysies, le chorège vainqueur recevait un trépied, qu'il consacrait dans le temple de Dionysos. Du reste, aux Dionysies, ce n'est pas au chorège vainqueur que la victoire est décernée, mais à la tribu; or il en est de même aux Théséia pour cette catégorie particulière de prix; l'agonothète fait faire des prix, qui sont décernés à la tribu victorieuse; mais ces prix ne sont pas donnés réellement aux vainqueurs, ils sont consacrés[2] et probablement dans le temple de Thésée. Une inscription panathénaïque très importante[3] semble indiquer qu'il y avait un mot particulier pour cette dernière catégorie de prix, le mot νικητήρια[4]: cette inscription donne la liste des exercices qui constituaient les jeux des Panathénées, avec l'indication de la valeur des prix accordés; il y a d'abord les prix pour les trois sortes d'ἀγῶνες, μουσικός, γυμνικός, ἱππικός; ces prix sont individuels, chaque vainqueur obtient soit une somme d'argent, soit un nombre d'amphores panathénaïques qui varie selon les divers exercices; après vient une seconde catégorie de prix désignés sous la rubrique νικητήρια[5]; ces prix sont décernés au chœur vainqueur à la danse pyrrhique, à la tribu qui a été la première pour l'εὐανδρία; il y a des νικητήρια pour des concours de régates et ils sont encore décernés à la tribu: en un mot, ces prix sont tous collectifs, sauf peut-être une seule exception que nous aurons aussi l'occasion de signaler pour les Théséia et qui concerne le vainqueur à la lampadodromie. Dans les inscriptions des Théséia, on ne distingue plus

---

1. Dans l'inscr. *C. I. A.*, II, 444, la première catégorie des jeux comprend les lignes 7-12 (καὶ τοῦ γυμνικοῦ — τῷ δήμῳ); la seconde, les lignes 12-15 (παρεσκεύασεν δὲ — ταῦτα ἀνέθηκεν).

2. C'est ainsi que la loi ordonnait de consacrer à Athènes les couronnes décernées par le peuple. Esch., *C. Ctésip.*, 46. Cf. entre autres, *C. I. A.*, II, 741.

3. *C. I. A.*, II, 965.

4. Pour cette question des ἆθλα et des νικητήρια, voir *Les Caval. athén.*, liv. II, part. II, ch. 3, 4 et 5.

5. *Ibid.*, l. 22 et 29. Cf. encore *C. I. A.*, II, 652, 36.

ces deux catégories de jeux par un mot particulier, mais cette distinction est facile à saisir soit dans les considérants des décrets, soit dans les catalogues agonistiques qui suivent.

Cette distinction se retrouve, en effet, dans les catalogues, mais avec des différences; d'abord, l'ordre est renversé, les ἆθλα du γυμνικός et de l'ἱππικὸς ἀγών sont mentionnés les derniers, ils forment là aussi une catégorie très régulière de prix personnels; mais la même régularité ne se retrouve pas dans l'autre catégorie; ici, à côté de prix collectifs, il y a des prix personnels; tel prix donné comme collectif par un texte est indiqué comme personnel par un autre: si les prix pour l'εὐανδρία et l'εὐοπλία sont toujours collectifs, les prix pour les hérauts et les trompettes ne le sont jamais; pour la lampadodromie, deux fois des prix collectifs sont indiqués par l'inscription *C. I. A.*, II, 444; partout ailleurs, ils sont individuels[1]; nous avons déjà vu que, dans l'inscription *C. I. A.*, II, 965, le prix de la lampadodromie semble indiqué comme étant personnel.

La distinction, indiquée par les considérants des décrets, se retrouve donc aussi dans les catalogues, mais elle n'explique pas la composition de ces catalogues; ils ne donnent pas d'abord une catégorie de νικητήρια, puis une catégorie d'ἆθλα; ils donnent une première catégorie comprenant des νικητήρια et des ἆθλα, une seconde catégorie ne comprenant que des ἆθλα. Les catalogues, comme on l'a déjà pensé[2], donnent très probablement les concours dans l'ordre où ils se sont succédé; ils suivent l'ordre chronologique; il faut seulement relever ce fait que, pour les Panathénées, les ἆθλα des trois concours μουσικός, γυμνικός, ἱππικός sont mentionnés les premiers; les νικητήρια, avec certains ἆθλα, sont mentionnés les derniers; dans les catalogues des Théséia, nous trouvons l'ordre inverse.

Cette particularité, que les deux catégories de prix sont données dans un ordre inverse par les inscriptions des Théséia et par l'inscription panathénaïque *C. I. A.*, II, 965, mérite l'attention : peut-on établir un rapport entre cette particularité et entre ce fait que, pour les deux fêtes, la procession et les jeux se suivent aussi dans l'ordre inverse? Aux Théséia, la procession a lieu avant les jeux; aux Panathénées, elle a lieu après. Il serait important ici

---

1. *C. I. A.*, II, 444, col. 1, l. 61 : τῇ λαμπάδι τοὺς παῖδας ἐκ τῆς | Τιμέου παλαίστρας ἐνίκα λαμπαδαρχῶν | Νικογένης Νίκωνος Αἰγεῖδος φυλῆς. — Τῇ λαμπάδι τοὺς ἐφήβους οἱ ἐξ ἐφήβων | ...λαμπαδαρχοῦντος | Ἀπολλωνίου τοῦ Εὐκταίου Ἀκαμαντίδος φυλῆς. — Τῶν νεανίσκων οἱ ἐγΛυκείου λαμπαδαρχοῦντος Καιρίου τοῦ Τέλωνος ...ντιδος φυλῆς. Cf. 445, I, 22 sqq.; 446, 1, 60 sqq.

2. Mommsen, *Heortol.*, pour les Théséia, p. 282; pour les Panathénées, p. 201 sqq. et *passim;* Sauppe, *De inscr. pan.*, p. 7.

de savoir où avaient lieu les concours d'εὐανδρία et d'εὐοπλία; dans les autres catalogues des jeux des Panathénées que nous possédons (*C. I. A.*, II, 966-971), ces concours ne sont jamais mentionnés; ils n'étaient donc pas célébrés aux mêmes endroits que les jeux des ἀγῶνες μουσικός, γυμνικός, ἱππικός. Ces concours, qui ont pour objet de donner un prix à qui aura su réunir un corps déterminé d'hommes les plus beaux ou les mieux armés, supposent nécessairement un défilé; ne peut-on pas admettre que ce défilé était un des épisodes de la procession? Ces compagnies de fantassins d'élite, de cavaliers, ces étrangers, qui sont tous choisis et équipés pour disputer dignement le prix, font partie du cortège sacré; ils en relèvent eux-mêmes l'éclat; la place des hérauts et des trompettes est toute marquée dans ce cortège; pour eux aussi, le concours est possible dans de telles conditions[1]. On ne peut supposer qu'aux Théséia deux prix de trompettes et de hérauts aient constitué un ἀγὼν μουσικός; dans l'inscription panathénaïque 965, ces prix ne sont pas mentionnés avant le prix d'εὐανδρία, parce qu'aux Panathénées, il y avait un ἀγὼν μουσικός très important, et l'ἀγὼν μουσικός, comme nous le voyons par de nombreux exemples[2], commence toujours par les concours de trompettes et de hérauts.

Dans cette hypothèse, les diverses parties des deux fêtes des Epitaphia et des Théséia se distribueraient ainsi :

Les Epitaphia commencent, comme nous l'avons vu, dans l'après-midi ou dans la soirée du 6 Pyanopsion par des jeux qui durent jusqu'à la nuit et se terminent par des lampadodromies;

Le 7, *dans la matinée*, ont lieu le λόγος ἐπιτάφιος et les cérémonies qui s'y rattachent;

Dans l'*après-midi*, commencent les Théséia; alors ont lieu les cérémonies mentionnées par les inscriptions : la πομπή, et, à cette occasion, sont distribués les prix de trompettes, de hérauts, d'εὐανδρία, d'εὐοπλία; — le sacrifice à Thésée ; — le soir, à la nuit, a lieu le grand banquet en l'honneur de Thésée, et, après, les lampadodromies;

Le 8 et le 9, ont lieu les deux ἀγῶνες γυμνικός et ἱππικός.

La difficulté la plus sérieuse se présente à propos des Panathénées; on en est réduit aux deux alternatives suivantes :

---

1. Il y avait d'ailleurs des moments d'arrêt dans ces processions. Cf. P. Foucart, *Sur l'authenticité de la loi d'Evégoros*, dans cette revue, t. I, p. 176. Voir aussi Dittenberger, *Sylloge inscr. graec.*, n° 201 et 252.

2. *C. I. G.*, 1583, 1584, 1585, 1586, 1587, inscr. relatives aux jeux des Charitésia à Orchomène en Béotie; *ibid.*, 2758, inscription relative aux jeux de la ville d'Aphrodisias en Carie.

1° Accepter l'ordre indiqué par l'inscription 965, et alors, comme les prix d'εὐανδρία sont indiqués avant ceux de la lampadodromie, il en résulterait que la grande procession des Panathénées, à propos de laquelle sont décernés les prix d'εὐανδρία, précéderait les lampadodromies. D'autre part, on sait, par un renseignement formel, dû au texte le plus important que nous possédions sur les Panathénées, l'inscription *C. I. A.*, II, 163[1], que la grande veillée sacrée, la Pannychis, *précédait* le jour de la procession. Il faudrait donc admettre que les lampadodromies n'avaient pas lieu pendant la Pannychis, et ceci est possible à la rigueur : car, sur les courses mêmes, nous n'avons aucun renseignement positif. Toutefois, je n'hésite pas à considérer cette explication comme la moins probable ;

2° Croire qu'ici l'inscription ne donne pas les concours dans l'ordre exact où ils se sont succédé réellement; on a mentionné d'abord les νικητήρια de la pyrrhique, pour lesquels on donne un bœuf; on met à la suite les νικητήρια de l'εὐανδρία, qui sont absolument identiques; c'est seulement après cette catégorie de νικητήρια qu'on mentionne les ἆθλα de la lampadodromie, quand peut-être leur place régulière eût été après la pyrrhique, avant l'εὐανδρία.

On le voit, nous ne méconnaissons pas les objections qu'on peut faire à l'hypothèse que nous présentons au sujet de ces concours d'εὐταξία et d'εὐοπλία; nous la présentons cependant. Cette fête des Panathénées, d'où se tire l'argument le plus grave contre notre explication, nous en connaissons certainement les faits importants; nous pouvons même, pour un certain nombre d'entre eux, indiquer quelle place ils occupent dans la fête; cependant, il y a encore bien des détails qui nous échappent. Ce qui nous porte à proposer cette hypothèse que les prix d'εὐανδρία et d'εὐοπλία se donnent à propos de la πομπή, c'est la nécessité où l'on est d'admettre un défilé pour ces concours et ce fait que ce défilé ne peut guère être mieux placé que dans la procession même; c'est aussi cette particularité, sur laquelle nous avons insisté, que dans les catalogues des Théséia l'ordre des νικητήρια et des ἆθλα[2] diffère de l'ordre indiqué dans l'inscription 965 pour les Panathénées et que cette différence correspond à une différence analogue relative à l'ordre dans lequel se suivent les jeux et la procession dans les deux fêtes.

ALBERT MARTIN.

---

1. L. 31 sqq. : τοὺς δὲ ἱεροποιοὺς τοὺς διοικοῦντας τὰ Παναθήναια τὰ κατ' ἐνιαυτὸν ποεῖν τὴν Παννυχίδα ὡς καλλίστην τῇ θεῷ καὶ τὴν πομπὴν πέμπειν ἅμα ἡλίῳ ἀνιόντι.

2. Nous demandons à employer ici cette expression, quoiqu'elle ne soit pas peut-être rigoureusement exacte.

ARISTOTE, *Météorologie,* livre III, ch. v.

1. Pour désigner le point A, la ligne BΓ d'une figure, les géomètres grecs disent constamment τὸ A, ἡ BΓ, lorsqu'ils n'ajoutent pas σημεῖον ou γραμμή. Mais il a existé avant Euclide une locution archaïque — τὸ ἐφ' ᾧ A, ἡ ἐφ' ᾗ BΓ — que l'on rencontre seulement dans Aristote et dans le fragment de son disciple Eudème sur la quadrature des lunules, fragment que nous a conservé Simplicius[1].

L'usage de cette locution a servi de critérium pour dégager le texte du fragment d'Eudème des interpolations que Simplicius y a introduites et qui le défiguraient singulièrement[2]; on peut évidemment appliquer le même procédé à la critique de certains textes d'Aristote.

Si par exemple, dans les *Histoires des animaux*, III, I, 9, au milieu de la description d'une figure anatomique, où ἐφ'οἷς revient cinq fois, on lit : αἰδοῖον Δ, κύστις E, ces mots doivent paraître suspects. Si l'on constate d'autre part que δὲ manque après chacun des deux substantifs, si l'on remarque enfin qu'Aristote pouvait très bien se dispenser de marquer par des lettres l'αἰδοῖον et la vessie, facilement reconnaissables sur la figure et dont il n'avait rien de particulier à dire, on ne doit pas hésiter à reconnaître là une interpolation[3].

2. Je me propose particulièrement d'exposer ici les résultats auxquels m'a conduit l'application du même critérium aux démonstrations géométriques relatives à l'arc-en-ciel que renferme

---

1. *Simplicii in Aristotelis physicorum libros quattuor priores* edidit Diels, Berlin, p. 60-68. — Comp. préf., p. x et xxix. — Le pronom relatif apparaît parfois au génitif, au lieu du datif, sans doute par suite d'une erreur de copie; mais je m'abstiens de discuter cette question secondaire.

2. M. Georg Johnston Allman (*Hermathena*, IV, p. 199) et M. H. Usener (éd. Diels précitée) ont les premiers, indépendamment l'un de l'autre, appliqué le critérium en question; j'ai publié, dans les *Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux* (tome V), le texte de Eudème restitué, tel que je le conçois; ce travail n'est certainement pas définitif dans tous ses détails, mais les lignes générales sont désormais bien arrêtées.

3. Il convient d'observer que, lorsqu'Aristote ne se réfère pas à une figure, il semble dire constamment : τὸ A, τὸ B, etc., par exemple dans les *Analytiques;* mais néanmoins la forme ἐφ' ᾧ revient dans les locutions telles que la suivante : οἷον, εἰ τὸ μὲν A εἴη κίνησις, τὸ δὲ B ζῷον, ἐφ' ᾧ δὲ τὸ Γ ἄνθρωπος.

le chapitre 5 du livre III des *Météorologiques;* au reste ce chapitre n'a jamais été, que je sache, correctement interprété[1], quoique les difficultés qu'il présente aient été bien exagérées. S'il n'a tenté aucun érudit suffisamment compétent, c'est plutôt que les questions traitées sont tout à fait simples et élémentaires, tandis que les démonstrations sont longues, pénibles et confuses. On n'y reconnaît aucune des qualités supérieures dont fait preuve Aristote quand il ne fait pas de géométrie; mais j'espère montrer que cela tient précisément aux interpolations qui, probablement dès une époque très ancienne, ont défiguré sa rédaction sous prétexte de la compléter.

Il va sans dire, au reste, que je ne considère nullement comme absolu le critérium que j'ai indiqué. En effet, d'une part Aristote ou Eudème ont très bien pu supprimer exceptionnellement le ἐφ' ᾧ ou ἐφ' ᾗ, ou bien ces mots peuvent avoir, ici ou là, été omis par un copiste. D'un autre côté, l'interpolateur a pu, au contraire, employer exceptionnellement parfois la forme archaïque, surtout s'il a appartenu à une époque où son usage n'était pas disparu depuis longtemps. J'ai donc naturellement fait appel aux principes généraux de critique applicables en pareil cas.

En égard au but spécial que je poursuis, je ferai usage de l'édition de Didot (vol. III); je prendrai d'ailleurs successivement les paragraphes en analysant simplement ceux où il n'y a rien à modifier, en donnant pour chacun des autres le texte nouveau que je propose. Ce texte sera suivi d'une explication où j'indiquerai les interpolations que j'ai supprimées.

(1) Aristote définit le but qu'il se propose; ce n'est nullement de faire une théorie géométrique de l'arc-en-ciel, il veut simplement prouver avant tout que cet arc est au plus égal à une demi-circonférence; et il renvoie à une figure que je restitue comme suit.

Fig. 1

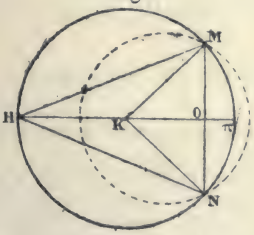

1. Le dernier travail est celui de F. Poske, *Zeitsch. f. Math. u. Phys.*, 1883, *Hist.-lit. Abth.*, p. 131-138.

Suit l'explication de cette figure et en même temps la suite de l'énoncé des propositions émises.

(2) Ἡμισφαιρίου γὰρ ὄντος ἐπὶ τοῦ ὁρίζοντος κύκλου ἐφ' ᾧ τὸ Α, ἄλλου δέ τινος ἀνατέλλοντος σημείου ἐφ' ᾧ τὸ Η, ἐὰν αἱ ἀπὸ τοῦ κέντρου γραμμαὶ κατὰ κῶνον ἐκπίπτουσαι ποιῶσιν ὥσπερ ἄξονα τὴν ἐφ' ᾗ ἡ (à supprimer : dittographie) ΗΚ καὶ ἀνακλασθῶσιν ἀπὸ τοῦ ἡμισφαιρίου ἐπὶ τὴν μείζω γωνίαν, πρὸς κύκλου περιφέρειαν προσπεσοῦνται αἱ ἀπὸ τοῦ κέντρου.

« Supposons l'hémisphère (céleste) au-dessus des cercles de l'horizon, cercle figuré[1] et marqué A. »

[Soit K le centre, ajoute l'interpolateur; Aristote avait évidemment ainsi marqué le centre par son initiale (voyez plus loin : HK), mais il lui était inutile de le dire ici; d'ailleurs ἄλλου δὲ σημείου s'oppose à A et non à K, puisque ce dernier point n'est pas sur la circonférence, comme doit l'être le point H; j'ai donc plus loin lu deux fois ἀπὸ τοῦ κέντρου au lieu de ἀπὸ τοῦ K, ce qui ne souffre pas de difficulté, puisque K^ον est l'abréviation régulière de κέντρον].

« Soit H un autre point (que A) à l'horizon du levant. »

« Si les lignes partant du centre (les rayons visuels émanés de l'œil suivant l'hypothèse ancienne) [menés vers M *selon l'interpolateur*] forment un cône ayant H K pour axe et se brisent sur l'hémisphère du côté du plus grand angle[2] [vers H *selon l'interpolateur*], ces lignes partant du centre aboutiront à une circonférence du cercle. »

[Il faut se représenter cette circonférence de cercle dans un plan perpendiculaire au plan de la figure et mené suivant MN; c'est l'intersection de la sphère par ce plan ou encore par le cône des rayons visuels, qui aboutissent à tous les points de l'arc-en-ciel et non seulement aux points situés sur l'horizon comme M, ainsi que semble le dire l'interpolateur.

Après s'être brisés sur l'arc-en-ciel, ces rayons visuels vont converger vers le point H, en formant un second cône; mais il était assez inutile de le dire comme l'a fait l'interpolateur, que trahit la forme suspecte ἐπὶ τὸ Η, ἐπὶ τὴν μείζω γωνίαν].

---

1. On interprète à tort ce passage comme si le cercle A figurait l'hémisphère et non pas seulement l'horizon.

2. Aristote se représente les choses uniquement d'après les apparences, ce qui enlève toute valeur scientifique à sa théorie; il savait cependant très bien que le soleil H est infiniment plus éloigné que les nuages sur lesquels se *brisent* les rayons lumineux qui produisent l'arc-en-ciel. — L'expression ἀνακλασθῶσιν ἐπὶ τὴν μείζω γωνίαν correspond de même au fait empirique brut, que nous décomposons en réflexions et réfractions produites par les vésicules aqueuses, d'après la théorie scientifique moderne dont Aristote n'a absolument aucun pressentiment.

(3) Continuation de l'énoncé des propositions à démontrer. Que le soleil soit à l'horizon du levant, comme Aristote l'a d'abord supposé, ou à l'horizon du couchant, la circonférence de cercle dont on vient de parler sera coupée en deux parties égales par l'horizon, et l'on n'en verra que la moitié supérieure; si l'astre s'élève au-dessus de l'horizon, la partie visible de cette circonférence (l'arc-en-ciel) diminuera de plus en plus jusqu'à ce que le soleil arrive au méridien, c'est-à-dire au point le plus élevé de sa course diurne.

(4) Ἔστω γὰρ ἐπ' ἀνατολῆς πρῶτον, οὗ τὸ Η, καὶ τὸ ἐπίπεδον ἐκβεβλήσθω τὸ ἀπὸ τοῦ τριγώνου ἐν ᾧ τὸ (lisez τά?) ΗΚΜ. Κύκλος οὖν ἡ τομὴ ἔσται τῆς σφαίρας ὁ μέγιστος· ἔστω ὁ ἐφ' ᾧ Α· διοίσει γὰρ οὐθὲν ἂν ὁποιονοῦν ἐκβληθῇ τὸ ἐπίπεδον. Αἱ οὖν ἀναγόμεναι γραμμαὶ ἐν τούτῳ τῷ λόγῳ οὐ συσταθήσονται τοῦ ἐφ' ᾧ Α ἡμικυκλίου πρὸς ἄλλο καὶ ἄλλο σημεῖον.

Commencement de la démonstration; Aristote construit en réalité une nouvelle figure semblable à la précédente (on peut se servir de la même), mais où la droite ΗΚ garde seule la même signification.

« Soit d'abord le soleil à son lever, en Η [soit la ligne ΚΜ brisée vers Η : *interp.*][1], prolongeons le plan [où est Α. *interp.*, en contradiction avec la convention qui suit : ἔστω ὁ ἐφ' ᾧ Α] passant par le triangle ΗΚΜ. »

Aristote conçoit donc le triangle formé dans l'espace par l'horizontale ΗΚ et deux droites allant du soleil Η et de l'œil Κ à un point quelconque Μ de l'arc-en-ciel; le plan de ce triangle est incliné sur celui de l'horizon, qui, dans la fig. 1, était désigné par Α. Mais le point Μ, qui n'est point sur l'horizon, n'était pas marqué sur cette figure, et c'est, semble-t-il, parce qu'il est jusqu'à présent simplement conçu par l'esprit qu'Aristote dit : τὸ τρίγωνον ἐν ᾧ au lieu de τ. τ. ἐφ' ᾧ.

« Ce plan (du triangle ΗΚΜ) coupera donc la sphère suivant un grand cercle (théorème de sphérique)[2]; soit celui marqué Α; car il n'y a aucune différence, quel que soit le plan prolongé [qui passe par ΗΚ et par le triangle ΗΚΜ : *interp.*][3]. »

---

1. Il n'y a ici qu'une simple probabilité d'interpolation, fondée sur le critérium spécial; en fait, l'énonciation est juste et tout à fait conforme aux habitudes de la géométrie grecque; mais elle est contraire, me semble-t-il, à la concision ordinaire d'Aristote.

2. Tout plan passant par le centre Κ de la sphère la coupe suivant un grand cercle. — M. Hultsch a établi l'existence au temps d'Aristote d'une ancienne sphérique, dont les traces ne subsistent plus que dans les démonstrations d'Autolycus et dans des scholies inédites.

3. Répétition tout à fait inutile.

Ainsi Aristote convient de prendre le cercle A, qui, jusqu'à présent, représentait l'horizon, comme figurant le grand cercle de la sphère (incliné sur l'horizon) dans le plan duquel se trouve le triangle HKM; quel que soit en effet le point M, ce grand cercle se trouve égal à l'horizon et la figure tracée y sera la même : διοίσει οὐθέν. Là est le point capital de son raisonnement; car de l'identité de toutes les sections faites par l'axe HK de la sphère dans les deux cônes formés par les rayons brisés résulte intuitivement la circularité de l'arc-en-ciel. Mais Aristote prétend la démontrer plus rigoureusement.

Il considère donc une propriété du triangle HKM qui lui apparaisse comme indépendante de la position du point M dans l'espace; tel sera par exemple le rapport $\frac{MK}{MH}$; il admet donc que ce rapport est constant; c'est là, pour ainsi dire, la loi physique qu'il suppose implicitement.

« On ne pourra donc (dit-il, ce qui est une conclusion logique du διοίσει οὐθέν) mener [des points H et K : *probabl. interp.*] des lignes dans ce rapport-là à différents points du demi-cercle A[1]. »

(5) Δεδομένης οὖν περιφερείας ἐφάψεται τὸ M. Ἔστω δὴ αὕτη ἐφ' ἧς τὰ NM· ὥσθ' ἡ τομὴ τῶν περιφερειῶν δέδοται.

Par hypothèse, le point M se trouve sur la circonférence A; mais en outre, si, comme le dit expressément l'interpolateur[2], les points H et K sont donnés, ainsi que le rapport $\frac{MK}{MH}$, le point M doit se trouver sur une autre circonférence de cercle (que j'ai figurée en trait ponctué) déterminée. Par conséquent, les points M et N où se coupent ces deux circonférences sont déterminés, en sorte que, si l'on connaissait à priori le rapport $\frac{MH}{MK}$, on pourrait construire géométriquement le point M.

Aristote a fait appel à une proposition de géométrie connue, qui, de son temps, faisait partie de la théorie des *lieux plans*, déjà élaborée, par Hermotime de Colophon entre autres. L'interpolateur va essayer de donner une démonstration de cette proposition et rompre ainsi l'ordre des idées.

Je n'entrerai pas dans le détail de cette longue démonstration accessoire qui va jusqu'à la fin du paragraphe (12). Je ferai seulement les remarques suivantes.

---

1. Autrement dit, si le rapport $\frac{MK}{MH}$ est déterminé, on ne peut, dans le demi-cercle, mener les lignes MK, MH que d'une seule manière; pour le cercle entier, il y aurait deux solutions symétriques : KMH, KNH.

2. Il ajoute maladroitement que KH et MH sont donnés, ce qui trouble le sens du passage, jusqu'à présent mal interprété. Voir, pour le sens technique de ἐφάψεται, l'index de l'édition de Pappus par Hultsch, au mot ἅπτεσθαι.

En fait, l'interpolateur montre comment, si le rapport $\frac{MH}{MK}$ est donné avec les points H et K, on peut construire une circonférence dont les points soient tels que le rapport de leurs distances à H et K soit égal au rapport donné; sa démonstration présente la plus grande analogie avec la partie correspondante du théorème d'Apollonius sur le même objet, tel qu'Eutocius l'a extrait des *Lieux plans* du géomètre de Perge et inséré dans son commentaire sur les *Coniques* (pages 11-12 de l'édition de Halley). Au contraire, l'autre partie du même théorème, — à savoir que, si un point M est tel que ses distances à H et K soient dans le rapport donné, ce point sera sur la circonférence construite, — n'est pas démontrée par l'interpolateur.

Si, dans tout ce long passage, on rencontre deux fois la forme ἐφ' ᾗ ou ἐφ' ἧς, il n'y faut voir sans doute qu'un archaïsme exceptionnel.

Cette démonstration nous présente aussi constamment une locution qui n'est pas classique : ὅπερ ἡ Α πρὸς Β, ἡ Γ πρὸς Δ, employée au lieu de : ὡς ἡ Α πρὸς τὴν Β, οὕτως ἡ Γ πρὸς τὴν Δ.

L'interpolateur semble enfin avoir modifié sur un point la figure d'Aristote; il désigne en effet par Π le centre de la circonférence lieu du point M, et c'est en même temps pour lui le pôle de l'arc-en-ciel. Aristote devait avoir au contraire placé régulièrement ce pôle Π sur la sphère céleste, à l'extrémité de l'axe HK de cette sphère. Je ne connais pas d'autre exemple, dans la géométrie grecque, où l'on trouve, comme pôle d'un cercle tracé sur une sphère, un point en dehors de celle-ci.

Je reviens maintenant au texte d'Aristote.

(13) Ἂν οὖν τῷ ἐφ' ᾧ τὸ Π πόλῳ χρώμενος, διαστήματι δὲ τῷ ἐφ' ᾧ ΜΠ, κύκλος γραφῇ, ἁπασῶν ἐφάψεται τῶν γωνιῶν ἃς ἀνακλώμεναι ποιοῦσιν αἱ ἀπὸ τοῦ κέντρου· εἰ δὲ μή, δειχθήσονται τὸν αὐτὸν ἔχουσαι λόγον αἱ ἄλλοθι τοῦ ἡμικυκλίου συνιστάμεναι, ὅπερ ἦν ἀδύνατον.

Ainsi nous pouvons prendre pour pôle le point Π, pour intervalle ΜΠ (puisque M vient d'être supposé déterminé) et décrire (sur la surface de la sphère) un cercle qui passera par tous les sommets des angles que font en se brisant les rayons visuels.

[Je lis ἀπὸ τοῦ κέντρου au lieu de la leçon de l'interpolateur ἀπὸ τοῦ ΜΑ κύκλου, expression inexacte, puisque dans le cercle A il n'y a que deux tels sommets M et N].

S'il en était autrement, on démontrerait [semblablement : *interp.*, en référence à la démonstration du théorème sur le lieu du point M] que l'on peut avoir des droites (telles que MK, MH) dans un même

rapport et aboutissant à différents points du demi-cercle, ce qui est impossible (comme Aristote l'a déjà admis paragraphe (8).

(14) Ἂν οὖν περιαγάγῃς τὸ ἡμικύκλιον τὸ ἐφ' ᾧ τὸ Α περὶ τὴν ἐφ' ᾗ ΗΚΠ διάμετρον, αἱ ἀνακλώμεναι πρὸς τὸ ἐφ' ᾧ τὸ Μ ἐν πᾶσι τοῖς ἐπιπέδοις ὁμοίως ἕξουσι καὶ ἴσην ποιήσουσι γωνίαν...

« Ainsi, si l'on fait tourner le demi-cercle A autour du diamètre ΗΚΠ (pour engendrer la sphère), les lignes [partant de Η, Κ : *interp.*] qui se brisent en Μ se comporteront de même dans tous les plans (dans toutes les positions successives du demi-cercle générateur de la sphère) et feront toujours le même angle... »

A partir de cet endroit jusqu'à la fin du paragraphe (15), il me semble que le texte d'Aristote a disparu pour faire place à un remaniement de l'interpolateur.

L'ordre logique que je suis porté à attribuer au Stagirite est en effet le suivant. — Les angles formés par les rayons visuels avec l'axe étant les mêmes pour tous les plans passant par l'axe, ces rayons forment donc bien un cône autour de cet axe, comme cela a été énoncé (2) ; on vient d'ailleurs de démontrer (13) qu'ils aboutissent à une circonférence de cercle ayant pour pôle une extrémité de cet axe ; mais l'horizon, étant un plan passant par l'axe, coupera cette circonférence en deux parties égales (théorème de sphérique) ; il n'y aura donc de visible, au-dessus de l'horizon, qu'une demi-circonférence. C. Q. F. D.

Voici au contraire comment procède la démonstration du texte. — Tous les plans passant par l'axe, les angles de ΗΜ (lire αἱ ΗΜ au lieu de αἱ ΗΠ) et de ΜΠ avec l'axe ΗΠ sont constants. Par conséquent (dans toutes les positions successives du demi-cercle A) il y aura, sur ΗΠ et ΚΠ comme bases, des triangles égaux à ΗΜΠ et ΚΜΠ, et leurs hauteurs (abaissées du point Μ sur ΗΠ) seront égales entre elles et tomberont sur un même point de ΗΠ, soit Ο. Ο sera donc le centre du cercle (de l'arc-en-ciel dont Η est le pôle), et le demi-cercle au-dessus de ΜΝ sera la partie visible au-dessus de l'horizon[1].

Ce texte ne nous donne en fait, comme on le voit, qu'une construction bien inutile, celle du centre d'un cercle déjà tracé sur la sphère.

(16) Paragraphe reconnu comme interpolé entre Alexandre d'Aphrodisias et Olympiodore.

---

1. Tout ce paragraphe (15) a été défiguré dans la traduction de M. Barthélemy-Saint-Hilaire.

Aristote va maintenant passer à la seconde partie de sa proposition.

Fig. 2

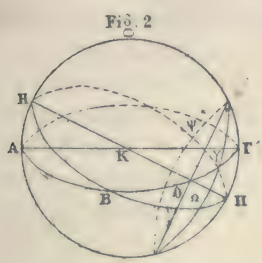

(17) Πάλιν ἔστω ὁ ὁρίζων μὲν ἐφ' οὗ τὸ (lisez τὰ) ΑΒΓ, ὁ δ' ἄξων νῦν ἐφ' ᾧ τὸ (τὰ) ΗΠ. Τὰ μὲν οὖν ἄλλα πάντα ὁμοίως δειχθήσεται ὡς καὶ πρότερον, ὁ δὲ πόλος τοῦ κύκλου ὁ ἐφ' ᾧ Π κάτω ἔσται τοῦ ὁρίζοντος τοῦ ἐφ' ᾧ τὸ (τὰ) ΑΓ, ἀρθέντος τοῦ ἐφ' ᾧ τὸ Η σημείου.

Soit maintenant ΑΒΓ l'horizon (figuré en perspective) [que le point Η soit au-dessus : *interp.*], mais que l'axe soit désormais suivant ΗΠ. On fera absolument les mêmes démonstrations que précédemment, toutefois le pôle Π du cercle (arc-en-ciel) sera au-dessous de l'horizon ΑΓ, si le point Η se trouve au-dessus.

(18) Ἐπὶ δὲ τῆς αὐτῆς ὅ τε πόλος καὶ τὸ κέντρον τοῦ κύκλου καὶ τὸ τοῦ ὁρίζοντος νῦν τὴν ἀνατολήν· ἔστι γὰρ οὗτος ἐφ' ᾧ τὸ (τὰ) ΗΠ.

D'ailleurs une même droite passera toujours par le pôle (Π), par le centre du cercle (de l'arc-en-ciel, c'est-à-dire le point Ο), et par le centre du grand cercle qui formerait l'horizon, si le soleil était à son lever, cercle qui, en effet, n'est autre que ΗΠ.

(19) Ἐπεὶ δὲ τὸ κέντρον εἴη ὑποκάτω τοῦ ὁρίζοντος πρότερον τοῦ ἐφ' ᾧ τὸ (τὰ) ΑΓ, ἐπὶ τῆς ΚΠ γραμμῆς ⟨ἔστω?⟩, ἐφ' οὗ τὸ Ο· ὥστ' ἔλαττον ἔσται τὸ ἐπάνω τμῆμα τοῦ ἡμικυκλίου τοῦ ἐφ' ᾧ ΨΥΩ, ἐπαρθέντος [αὐτοῦ?] τοῦ ἡλίου, ἐλάχιστον δ' ὅταν ἐπὶ μεσημβρίαν· ὅσῳ γὰρ ἀνώτερον τὸ Η, κατώτερος ὅ τε πόλος καὶ τὸ κέντρον τοῦ κύκλου ἔσται.

Puis donc que le centre (Ο de l'arc-en-ciel) doit être au-dessous de l'horizon actuel[1] ΑΓ [ΚΗ étant au-dessus du diamètre ΑΓ : *interp.*] et sur la ligne ΚΠ, soit en Ο, le segment supérieur (visible, de l'arc-en-ciel) sera plus petit que le demi-cercle ΨΥΩ, tant que le soleil sera au-dessus de l'horizon, et il sera minimum quand le soleil sera au méridien; car plus Η sera haut, plus seront bas le pôle (Π) et le centre (Ο) du cercle (de l'arc-en-ciel).

---

1. Aristote emploie πρότερον et νῦν en sens inverse de ce que nous ferions; c'est qu'il suit l'ordre logique de son raisonnement, et non l'ordre de ses hypothèses.

[Après ΨΥΩ, se trouve intercalé : « car ΨΥΩ est un demi-cercle, mais il se trouve coupé par l'horizon ΑΓ, en sorte que ΥΩ sera invisible. » — L'interpolation est ici flagrante ; elle crée en effet une absurdité en faisant dire au texte que c'est la partie invisible, interceptée au-dessous de l'horizon, qui est minimum, quand le soleil est au point le plus élevé de sa course ; tout au contraire, elle est alors maximum].

Pour ce qui suit, je ne vois guère qu'une observation à faire, c'est que τὴν τὸ Η (21) (l. 51 de l'éd. Didot) est évidemment corrompu.

Toutes les athétèses que j'ai été conduit à faire sont évidemment loin d'être également justifiées ; je crois toutefois pouvoir dire, comme résultat général de ce travail, qu'on doit être assuré que le texte actuel a été singulièrement défiguré par des interpolations, et, tel que j'ai essayé de le restituer, il est certainement plus digne d'Aristote, comme aussi plus conforme au fragment géométrique qui nous reste d'Eudème. PAUL TANNERY.

ITALICUS, *ILIAS*, 621-627.

L'*Ilias Latina*, dont l'auteur se nomme *Italicus* dans un acrostiche, mais qui longtemps a passé pour l'œuvre de « Pindarus Thebanus », est un abrégé de l'*Iliade* grecque en hexamètres latins, composé au Ier siècle de notre ère pour servir de livre de classe[1]. Il en existe un bon nombre de manuscrits, qui jusqu'ici n'ont pu être classés rigoureusement. Le texte a été interpolé de très bonne heure. Tandis que d'autres écrits, jusqu'à l'aurore de la Renaissance, ont échappé aux remaniements arbitraires, celui-ci en est plein déjà dans ses plus anciens mss., qui datent du XIe siècle. De là des variétés de lecture qui ne reposent pas sur de simples ressemblances paléographiques ; par exemple des échanges entre *corpora*, *pectora*, *tempora*. De là des additions d'un vers entier ; ainsi (601) : Talis Priamides talisque *Aeācidēs* armis.

Cette précocité en matière d'interpolations tient à ce que l'*Ilias*, au moyen âge, a continué à servir de livre de classe. Quiconque enseignait se croyait permis de modifier le texte pour l'usage de ses élèves, ou le modifiait involontairement, par l'habitude de le citer de mémoire.

---

1. Pour tout ce qui se rapporte à ce poème, voir F. Plessis, De Italici Iliade Latina... Accedit Ilias Latina cum apparatu critico... — Paris, Hachette, 1885.

L'emploi de l'*Ilias* dans les écoles du moyen âge est non seulement probable a priori, mais indiqué par un passage du *Laborintus* d'Eberhard, poème postérieur au XIIe siècle et dont la Bibliothèque nationale possède un ms. (n° 18570) écrit en 1349[1]. Eberhard expose dans le *Laborintus* les devoirs d'un professeur : Quid sit onus cathedrae, qua teque tuosque scholares Arte regas (I, 7). Au IIIe chant il énumère les livres anciens et récents les plus célèbres; il ne les cite qu'en tant qu'ils sont propres à servir à l'enseignement : Viribus apta suis pueris ut lectio detur, Auctores tenero fac ut ab ore legas. Or, au v. 44 de ce chant, il cite *Homerus*, c'est-à-dire l'*Ilias*[2] (Leyser, p. 828) :

Instruit in Troiam Graecos et pandit Homerus
Quae uehat unda rates[3] Argolicumque dolum.

Le passage le plus intéressant de l'*Ilias*, au point de vue des interpolations d'origine scolaire, est sans doute l'endroit signalé par Théodore van Kooten (vers 621 et suivants). Hector, avant de se séparer d'Ajax, contre qui il s'est battu sans résultat, lui demande son nom et sa famille, ce dont naturellement il n'y a rien dans Homère :

621 Quae te terra uirum, qui te genuere parentes?
Viribus es proles generosa atque inclita, dixit.
At contra *rēferre* parat Telamonius Aiax.

Ce que lui répond Ajax est qu'il est son cousin germain, car il est fils de Télamon et d'Hésione, sœur de Priam. C'est là une erreur au point de vue de l'antique légende : Hésione est la mère de Teucer, celle d'Ajax est Péribée[4].

624 Hesione de matre uides Telamone creatum;
Nobilis est domus et fama generosa propago.

Là-dessus, Hector rompt le combat, et donne cette raison : *Sanguis communis utrique*[5].

---

1. Charles Thurot, Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr., nouvelle série, t. VI, 1870, p. 259. Thurot montre que l'*Eberhardus* qui se nomme à la fin, doit être Eberhard l'Allemand. Leyser, Historia poetarum et poematum medii aevi (1721), p. 796, avait cru qu'il s'agissait d'Ebrard de Béthune, qui composa le *Graecismus* en 1212. Le texte, publié par Leyser, *ibid.*

2. Des vers de notre poème sont déjà cités par le scholiaste de Stace, et, au IXe siècle, par Ermenrich d'Ellwangen, sous le nom d'*Homerus*.

3. Cf. l'appréciation de Teuffel, *Geschichte der röm. Literatur*, 308, 1, sur le contenu de l'*Ilias* : Besonders genau ist der Schiffskatalog wiedergegeben.

4. Voir *Ausführlicher Lexikon der griech. und röm. Mythologie*, de Roscher, I, p. 121.

5. MM. Bährens et Plessis changent *sanguis* en *nam uis*, M. Lucien Müller en *uirtus*. Mais le vrai texte n'est pas devinable sous l'interpolation.

Où a été puisé ce petit mais absurde épisode? Il ne peut être attribué, tant à cause de son contenu qu'à cause de la faute de quantité *rēferre*, à l'auteur original. Il vient d'un lecteur du moyen âge, et ce lecteur, à bonne intention, le tirait d'une source historique bien médiocre, le *Dares* (chapitre XIX) : cum quo cum congrederetur (*cum Aiace Hector*), cognouit eum esse de sanguine suo, erat enim de Hesiona sorore Priami natus; quo pacto Hector a nauibus ignem remoueri iussit et utrique se inuicem remunerauerunt et amici discesserunt. On voit par ce passage que tout détail de l'*Ilias*, qui, étant en désaccord avec Homère, se trouverait en accord avec le *Dares*, doit être tout d'abord soupçonné d'en provenir.

Mais voici un autre côté par lequel notre passage est instructif. Ce n'est pas un seul interpolateur que nous prenons ici en flagrant délit, mais deux. Le premier a interpolé Italicus, le second a interpolé l'autre. En effet, au lieu de nos v. 624, 625 et du suivant (Hector ut Hesionae nomen casusque recordat), on trouve quelque chose de tout différent dans le Burmannianus, ms. dont M. Plessis a justement fait ressortir la valeur :

624 Non, ait, indignor genus egregium memorare,
Qui patre sum Telamone satus, patria Salamina,
Lactauit Frigii quem filia Laomedontis.

Comme les vers 621, 622, 623 sont communs aux deux rédactions, il est clair que leurs auteurs ne sont pas indépendants l'un de l'autre : ils se sont corrigés l'un l'autre. On pourrait supposer que le texte du Burmannianus est le plus ancien, et que l'autre texte en est un remaniement, dû à certains scrupules d'un versificateur plus raffiné. Toutefois cette hypothèse n'est pas la plus probable. Le nouveau remanieur n'aurait pas effacé ces traits éminemment didactiques : *patria Salamina, filia Laomedontis*. Il y a donc lieu d'admettre, jusqu'à preuve contraire, que le texte de la plupart des mss. est celui de l'interpolation originale, et que le texte du Burmannianus est dû à un moins habile pédant, qui avait de nouveau feuilleté le *Dares* et y avait dépouillé le chap. III : cui (Telamoni) Hercules uirtutis causa *Hesionam Laomedontis* regis *filiam* dono dedit; ceteri uero qui cum Laomedonte ierant occiduntur; Priamus in *Phrygia* erat, ubi eum Laomedon eius pater exercitui praefecerat.

Les critiques qui travaillent à améliorer le texte de l'*Ilias* doivent donc se bien pénétrer de ce principe, que le poème d'Italicus a été en proie non seulement à beaucoup de copistes peu exacts, mais à plus d'un remanieur conscient. LOUIS HAVET.

LA CRITIQUE DES TEXTES GRECS

A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

III. Hérodote.

Depuis le jour où parurent les *Exercices critiques de la conférence de philologie grecque* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études,* tome X), la conférence dirigée par M. Ed. Tournier est revenue plus d'une fois à Hérodote (notamment en 1883 et 1884) et s'est occupée principalement du premier livre. J'ai été chargé par le directeur et les élèves de la conférence de rédiger, parmi les nombreuses conjectures qui ont été examinées, celles qui auraient paru les plus sûres et qui n'auraient pas encore été mises sous les yeux des philologues.

On en trouvera quelques-unes cependant qui ne sont pas entièrement nouvelles ; elles se trouvent en effet dans l'édition des *Morceaux choisis d'Hérodote* donnée par M. Tournier[1], et citées en note dans les *Exercices critiques,* p. 129 et suiv. Mais on n'en a pas encore établi la légitimité par une justification développée.

Les citations et les renvois sont naturellement donnés d'après l'édition critique de Stein (Berlin, 1869-71). Les conjectures qui ne sont accompagnées d'aucun nom ont été proposées à la conférence par le directeur. Lorsqu'une conjecture est suivie de deux noms, c'est qu'il y a eu rencontre entre deux élèves cherchant indépendamment l'un de l'autre.

I, 24; p. 16, l. 22.

Ὡς δὲ ἄρα παρεῖναι αὐτοὺς, κληθέντας ἱστορέεσθαι εἴ τι λέγοιεν περὶ Ἀρίονος.

Il s'agit de Périandre demandant des nouvelles d'Arion aux matelots avec lesquels le chanteur s'était embarqué. Εἴ τι λέγοιεν ne peut vouloir dire que « s'ils disaient quelque chose ». Or, Périandre doit poser une seule question aux matelots : « Savez-vous quelque chose sur Arion ? » C'est le sens que l'on trouve

1. Paris, Hachette. Septième tirage, 1885. Une nouvelle édition, revue et corrigée avec la collaboration de A. M. Desrousseaux, paraîtra sous peu.

dans la paraphrase d'Aulu-Gelle (XVI, 19) : « *ecquid audissent, in his locis unde venissent, super Arione.* ». Il faut donc écrire εἴ τι ἔχοιεν. L'emploi de ἔχειν signifiant : savoir, est bien connu. Cf. p. ex. VII, 234, σὺ ἔχεις αὐτέων τὰς διεξόδους τῶν βουλευμάτων et les locutions très usitées οὐκ ἔχω τί χρήσομαι, οὐκ ἔχει ὅ τι εἴπῃ. [Alfred Jacob, élève, actuellement maître de conférences à l'École des Hautes Études.]

Naber a depuis proposé d'écrire εἴ τι λέγ⟨ειν ἔχ⟩οιεν.

I, 32 ; p. 22, 5.

Οὕτω ὦν, Κροῖσε, πᾶν ἐστι ἄνθρωπος συμφορή.

On a beau rapprocher de cette phrase des passages que l'on considère comme analogues et qu'on emprunte à Sophocle (ὦ πῦρ σὺ καὶ πᾶν δεῖμα *Philoctète,* 927, ὁ πάντ' ἄναλκις οὗτος, ἡ πᾶσα βλάβη *Électre,* 301, et encore ἡ πᾶσα βλάβη dans *Philoctète,* 622) ou à Théocrite (XV, 148, χὠνὴρ ὄξος ἅπαν) : on est bien obligé d'avouer que la tournure « l'homme n'est que hasard », pour dire qu'il est le jouet du hasard, est singulière. D'ailleurs, Stein lui-même, qui fait la plupart de ces rapprochements, se déclare choqué (*auffallend immer bleibt*) par ce fait que πᾶν n'est point, comme dans les exemples cités, au même genre que συμφορή. On est obligé alors d'interpréter πᾶν comme un adverbe. Ajoutons que συμφορή ne veut pas dire « hasard », mais bien « circonstance fortuite ».

Quelle est l'idée exprimée? — L'homme ne peut compter sur rien ; tout ce qui lui arrive est fortuit. C'est πᾶν ἐστι ἀνθρώπῳ συμφορή. Ἀνθρώπῳ est employé d'une façon tout à fait analogue dans ce qui précède (ch. 30, p. 20, l. 22 ; p. 21, l. 3 ; ch. 32, p. 21, l. 16). On trouve dans Schweighæuser une ancienne conjecture du même genre : ἀνθρώποισι.

I, 35 ; p. 24, l. 11.

Ὤνθρωπε, τίς τε ἐὼν καὶ κόθεν τῆς Φρυγίης ἥκων ἐπίστιος ἐμοὶ ἐγένεο ; τίνα τε ἀνδρῶν ἢ γυναικῶν ἐφόνευσας ;

Au moyen d'une légère correction, la phrase peut être améliorée : ὤνθρωπε, τίς τε ἐὼν καὶ κόθεν τῆς Φρυγίης ἥκων ἐπίστιός μοι (leçon de AC) ἐγένεο, τίνα τε ἀνδρῶν ἢ γυναικῶν φονεύσας ;

La variante ἐμοί paraît n'avoir d'autre origine qu'un ε afférent à ἐπίστιος (variante ἐπέστιος). Quant à la seconde partie de la question, elle n'a d'autre objet que de faire dire à Adraste le motif de sa venue. « Et à la suite de quel meurtre? » est donc ici une

phrase plus naturelle que « Et qui as-tu tué? » Adraste répond en se nommant et en disant son crime *dans une même phrase* : Γορδίεω μὲν τοῦ Μίδεώ εἰμι παῖς..... φονεύσας δὲ πάρειμι (et non ἐφόνευσα δέ...). [Charles Cucuel.]

I, 37; p. 25, l. 17.

Ὦ πάτερ, τὰ κάλλιστα πρότερόν κοτε καὶ γενναιότατα ἡμῖν ἦν ἔς τε πολέμους καὶ ἐς ἄγρας φοιτέοντας εὐδοκιμέειν· νῦν δὲ ἀμφοτέρων με τούτων ἀποκληίσας ἔχεις, οὔτε τινὰ δειλίην μοι παριδὼν οὔτε ἀθυμίην. Νῦν τε τέοισί με χρὴ ὄμμασι ἔς τε ἀγορὴν καὶ ἐξ ἀγορῆς φοιτέοντα φαίνεσθαι;

On ne peut voir dans le τὰ qui précède κάλλιστα un article: κάλλιστα étant attribut n'a que faire de l'article pour signifier « les occupations les plus honorables ». C'est donc un pronom relatif (τὰ = ἃ) afférent à ἀμφοτέρων τούτων, et la phrase doit être écrite ainsi : τὰ κάλλιστα πρότερόν κοτε καὶ γενναιότατα ἡμῖν ἦν, ἔς τε πολέμους καὶ ἐς ἄγρας φοιτέοντας εὐδοκιμέειν, νῦν δὴ ἀμφοτέρων με τούτων ἀποκληίσας ἔχεις (« voici maintenant que tu m'as privé de ces deux choses »)[1]. Stein (cf. *Jahresbericht* de Bursian pour 1879) prétend que, dans ce cas, on attendrait à l'apodose τούτων με ἀμφοτέρων νῦν ἀποκληίσας ἔχεις. Certes, si nous trouvions ce texte dans les manuscrits, nous ne serions pas tentés de corriger. Mais la construction que nous proposons est très admissible. Voyez dans Hérodote même, VIII, 24. Ὅσοι τοῦ στρατοῦ τοῦ ἑωυτοῦ ἦσαν νεκροὶ ἐν Θερμοπύλῃσι..... ὑπολιπόμενος τούτων ὡς χιλίους... III, 81. τὰ μὲν Ὀτάνης εἶπε τυραννίδα παύων, λελέχθω κἀμοὶ ταῦτα. Étant donné le sens, il semble que νῦν δή ne saurait occuper une autre place.

Ce qui suit n'est pas moins défectueux : si le jeune homme se rend à lui-même le témoignage que son père n'a remarqué en lui aucune incapacité (οὔτε δειλίην... οὔτε ἀθυμίην), les premiers mots de la réponse de Crésus : ὦ παῖ, οὔτε δειλίην οὔτε ἄλλο οὐδὲν ἄχαρι παριδών... deviennent inutiles. Pour attirer cette réponse, il faut qu'Atys se demande si son père a remarqué quelque défaut en lui. Il faut donc, semble-t-il, remplacer les deux οὔτε par εἴτε.

De plus, la nuance de sens qui sépare δειλίην de ἀθυμίην, mots presque synonymes, est bien faible, pour que le jeune prince ne songe qu'à ces deux défauts, si parents l'un de l'autre. Il

---

1. Cette correction de la première partie de la phrase se trouve déjà dans la *Revue de philologie*, II, p. 194. Mais, faute d'explications suffisantes sans doute, elle n'a convaincu ni le regretté Charles Thurot, ni le savant éditeur d'Hérodote, H. Stein.

semble bien plus naturel d'avoir ici deux termes désignant l'incapacité morale et l'incapacité physique. On écrira, si l'on admet la vérité de notre observation : εἴτε τινὰ δειλίην μοι παριδὼν εἴτε ἀδυναμίην. L'omission, très facile, de deux lettres (να) a occasionné uae correction fautive.

Enfin νῦν τε ne saurait convenir au commencement du dernier membre de phrase. On trouve bien (I, 120), dans un cas pareil, καὶ νῦν, mais non νῦν τε. Valckenaer l'avait remarqué et proposait νῦν τοι. Il semble préférable d'écrire νῦν δέ. La permutation de δέ et de τε est constante dans les manuscrits, comme en témoignerait l'appareil critique de Stein (V, 49, au lieu de Φρυγῶν δέ, l'*Urbinas* 88 a Φρυγῶν τε).

La phrase entière sera donc celle-ci : Ὦ πάτερ, τὰ κάλλιστα πρότερόν κοτε καὶ γενναιότατα ἡμῖν ἦν. ἔς τε πολέμους καὶ ἐς ἄγρας ῥοιτέοντας εὐδοκιμέειν, νῦν δὴ ἀμφοτέρων με τούτων ἀποκλήσας ἔχεις, εἴτε τινὰ δειλίην μοι παριδὼν εἴτε ἀδυναμίην· νῦν δὲ τέοισί με χρὴ ὄμμασι..... φαίνεσθαι;

I, 38; p. 26, l. 2.

Πρὸς ὧν τὴν ὄψιν ταύτην τόν τε γάμον τοι τοῦτον ἔσπευσα καὶ ἐπὶ τὰ παραλαμβανόμενα οὐκ ἀποπέμπω.

Παραλαμβάνειν ne signifie pas *entreprendre*, et c'est le sens qu'il faudrait lui donner ici, mais prendre des mains d'un autre (ἀρχὴν παραλαμβάνειν = *capessere rem publicam*), ou prendre avec, adjoindre. Il y a longtemps que l'emploi de ce mot a choqué. Valckenaer en juge le sens douteux. Plusieurs critiques (récemment M. van Herwerden) ont proposé d'admettre la leçon de la seconde main du *Florentinus*, qui se retrouve dans d'autres manuscrits inférieurs : παραβαλλόμενα. Mais c'est là manifestement une correction qui n'explique pas la faute.

Ne serait-il pas plus simple d'écrire ἐπὶ τὰ παραλαμβανόμεθα, « l'entreprise à laquelle on nous invite, pour laquelle on réclame notre concours » ? Παραλαμβάνειν a souvent le sens de : « prendre avec soi, s'adjoindre », et le présent marque simplement l'effort pour faire l'action exprimée par le verbe. Pour la tournure, on peut comparer (I, 53) : ἀπικόμενοι ἐς τὰ ἀπεπέμφθησαν = ἐς ταῦτα ἐφ' ἅ.

I, 39; p. 26, l. 8.

Τὸ δὲ οὐ μανθάνεις, ἀλλὰ λέληθε σε τὸ ὄνειρον, ἐμέ τοι δίκαιόν ἐστι φράζειν.

Au lieu de supprimer avec Wesseling τὸ ὄνειρον, ou de corriger comme Pauw : τοῦ ὀνείρου, il est facile de supposer que les mots ἀλλὰ..... τὸ ὄνειρον, dont la phrase pourrait à la rigueur se passer,

ont été omis d'abord par un copiste négligent, puis rétablis à une place qui ne leur convient pas — et lire : Ἀλλὰ λέληθέ σε τὸ ὄνειρον· τὸ δὲ οὐ μανθάνεις, ἐμέ τοι δίκαιόν ἐστι φράζειν.

I, 44; p. 27, l. 2.

(Ὁ δὲ Κροῖσος...) μᾶλλόν τι ἐδεινολογέετο, ὅτι μιν ἀπέκτεινε τὸν αὐτὸς φόνου ἐκάθηρε.

Il est malaisé de croire qu'Hérodote, qui a écrit quelques lignes plus haut (ch. 43) ὁ καθαρθεὶς τὸν φόνον, ait écrit ici autre chose que : τὸν αὐτὸς φόνον ἐκάθηρε. Un scholiaste d'Eschyle (*Choéph.*, v. 65) dit que καθαίρω σε τὸν φόνον appartient au dialecte attique, et καθαίρω σε τοῦ φόνου à la langue commune. L'exemple que nous citons montre que l'usage d'Hérodote en cela, comme le plus souvent, si l'on en croit Cobet, n'est autre que l'usage attique.

I, 47; p. 29, l. 15.

Ἐντειλάμενος δὲ τοῖσι Λυδοῖσι τάδε ἀπέπεμπε ἐς τὴν διάπειραν τῶν χρηστηρίων.

On comprend difficilement, je ne dis pas à quoi sert τοῖσι Λυδοῖσι, mais ce que ces mots signifient à cette place. Un peu plus bas, οἱ Λυδοί (fin du même chapitre), qui pourrait à la rigueur manquer, est cependant fort naturel. Mais ici, il s'agit de Crésus qui envoie des Lydiens consulter les oracles; à qui aurait-il donné ses instructions, sinon aux Lydiens? Nous croyons donc que ces deux mots sont à supprimer.

I, 48; p. 30, l. 10.

Τῶν μὲν δὴ οὐδὲν προσίετό μιν· ὁ δὲ ὡς τὸ ἐκ Δελφῶν ἤκουσε αὐτίκα προσεύχετό τε καὶ προσεδέξατο, νομίσας μοῦνον εἶναι μαντήιον τὸ ἐν Δελφοῖσι.

Il faut sans doute écrire προσεδέξατό τε καὶ προσεύχετο. Crésus doit commencer évidemment par *approuver* l'oracle au moment même (αὐτίκα) où il en prend connaissance : action instantanée, bien marquée ici par l'aoriste. Puis (autre action, faite plus à loisir, ce qu'exprime l'imparfait), il salue d'une prière l'oracle dont il vient de reconnaître la véracité. De plus, νομίσας... τὸ ἐν Δελφοῖσι ne peut avoir de sens que placé immédiatement après προσεύχετο.

La transposition s'explique aisément par la répétition de προσ-. Le premier des deux mots, omis par distraction, a été écrit le second par le même copiste.

Immédiatement après nous trouvons : ὅτι οἱ ἐξευρήκεε τὰ αὐτὸς ἐποίησε. La séparation des mots, dans un texte de l'âge classique, étant absolument facultative, il semble qu'il ne faut pas hésiter à préférer ὅ τι (*quippe quod*) à ὅτι (*quia*).

Ib., ib.; p. 30, l. 14.

Φυλάξας τὴν κυρίην τῶν ἡμερέων ἐμηχανήσατο τοιάδε· ἐπινοήσας τὰ ἦν ἀμήχανον ἐξευρεῖν τε καὶ ἐπιφράσασθαι, χελώνην καὶ ἄρνα κατακόψας κ. τ. λ.

Faire commencer la phrase par ἐπινοήσας τὰ ἦν ἀμήχανον ἐξευρεῖν... ne semble pas bon. Il est naturel en effet que ἐπινοήσας soit rapproché de ἐμηχανήσατο : « Voici ce qu'il fit, après avoir cherché ». Il faut donc mettre une simple virgule après τοιάδε et transporter le point en haut après ἐπιφράσασθαι. Mais ce n'est là qu'un détail. Il pouvait être très difficile de découvrir ce que Crésus avait combiné ; ce n'était pas impossible, l'événement le prouve. On attend une phrase qui signifie : ce qu'il *croyait* devoir être impossible à trouver. Il suffit de changer ἦν en ἦγε (comparer p. ex., VII, 150, οὐδαμοὺς μέζονας ὑμέων ἄξω), pour avoir le sens voulu.

I, 71 ; p. 46, l. 1.

Τῶν τις Λυδῶν νομιζόμενος καὶ πρόσθε εἶναι σοφὸς, ἀπὸ δὲ ταύτης τῆς γνώμης καὶ τὸ κάρτα οὔνομα ἐν Λυδοῖσι ἔχων συνεβούλευσε Κροίσῳ τάδε· οὔνομά οἱ ἦν Σάνδανις.

Les mots οὔνομα ἐν Λυδοῖσι ἔχων présentent plusieurs difficultés. A la ligne suivante se trouve οὔνομα avec une signification différente ; de plus, la construction laisse à désirer : τὸ κάρτα, se rapportant à un verbe, se place en général près de lui (voir I, 191 ; VI, 52 ; VII, 16). Enfin ἔχων, qui remplacerait un imparfait, comme νομιζόμενος, ne peut aller ici : il faut un aoriste. Aussi Cobet a-t-il proposé d'écrire σχών.

Il vaut mieux, croyons-nous, supprimer les quatre mots. Voici un exemple d'une ellipse pareille (VIII, 27) : ἅτε σφι ἔχοντες αἰεὶ χόλον, ἀπὸ δὲ τοῦ ὑστάτου τρώματος καὶ τὸ κάρτα.

[Une suppression du même genre est peut-être à faire III, 104, où l'on trouve : τὸ ἀπὸ τούτου ἀπιὼν ἔτι μᾶλλον ψύχει, ἐς ὃ ἐπὶ δυσμῇσι ἐὼν καὶ τὸ κάρτα [ψύχει]. A. M. Desrousseaux.]

Un peu plus bas (l. 6) il y a sans doute encore une glose à supprimer : σιτέονται δὲ οὐκ ὅσα ἐθέλουσι [ἀλλ' ὅσα ἔχουσι] χώρην ἔχοντες τρηχέαν. On nous accordera facilement que la phrase ne perd rien à cette suppression, et il semble vraisemblable que, si Hérodote

avait écrit ἔχουσι, il aurait employé ensuite οἰκέοντες ou un mot analogue.

I, 79; p. 52, l. 4.

Ὡς οἱ παρὰ δόξαν ἔσχε τὰ πρήγματα ἢ ὡς αὐτὸς κατεδόκεε.

Il est difficile de trouver une expression plus contraire aux principes de la logique que παρὰ δόξαν ἢ ὡς. Cependant on retrouve (VIII, 4) une phrase à peu près semblable : ἐπεὶ αὐτοῖσι παρὰ δόξαν τὰ πρήγματα τῶν βαρβάρων ἀπέβαινε ἢ ὡς αὐτοὶ κατεδόκεον. Il est donc à peu près impossible de supposer une faute d'origine paléographique. Partant de ce fait, on est conduit à traiter παρὰ δόξαν comme un glossème qui, à la lecture de l'un comme de l'autre de ces deux passages, se présentait naturellement à l'esprit des lecteurs, et qui, écrit en marge ou entre les lignes dans les deux endroits, a pu être ensuite substitué à la première partie seulement de la phrase qu'il était destiné à expliquer. L'expression originale doit peut-être se tirer de I, 22, où on lit : ἤκουε..... τοὺς ἐναντίους λόγους ἢ ὡς αὐτὸς κατεδόκεε. Ainsi il faudrait, dans les deux passages I, 79 et VIII, 4, écrire : ἐναντίως au lieu de παρὰ δόξαν.

On remarquera que, dans les deux phrases, les mots ἢ ὡς αὐτὸς κατεδόκεον ou κατεδόκεε sont séparés par d'autres mots de l'expression dont ils dépendent, en sorte que la substitution d'un glossème, surtout interlinéaire, à une partie seulement de la phrase interprétée, s'expliquerait assez naturellement.

Comme exemple de la substitution d'un glossème chez Hérodote, on peut citer, par exemple (I, 85), εὐθηνίᾳ (ou εὐθηνίᾳ), variante de la bonne leçon εὐεστοῖ, qui, dans certains manuscrits se trouve à la marge, et chez d'autres de la même famille dans le texte même.

I, 82; p. 53, l. 22.

Τοῖσι δὲ καὶ αὐτοῖσι τοῖσι Σπαρτιήτῃσι κατ' αὐτὸν τὸν χρόνον συνεπεπτώκεε ἔρις ἐοῦσα πρὸς Ἀργείους περὶ χώρου καλεομένου Θυρέης· τὰς γὰρ Θυρέας ταύτας κ. τ. λ.

La suppression des mots τοῖσι Σπαρτιήτῃσι, déjà proposée dans les *Exercices critiques*, n° 409, l'a été plus récemment par Cobet (*Mnemosyne*, 1883, p. 24). La phrase présente une autre particularité plus bizarre, l'emploi de Θυρέη au singulier à côté de Θυρέαι. On dira peut-être que dans Homère un même personnage est appelé tantôt Μελάνθιος, tantôt Μελανθεύς, selon que le besoin du vers le commande. Mais Hérodote écrit en prose. Un rapprochement

si étrange ne s'explique donc pas, et il faut sans doute écrire περὶ χῶρον καλεόμενον Θυρέας.

L'emploi de περί avec l'accusatif au lieu du génitif est connu et déjà noté dans le *Lexicon Ionicum* de Portus, au mot περί (voir p. ex. II, 18, τὸ ἐγὼ τῆς ἐμεωυτοῦ γνώμης ὕστερον περὶ Αἴγυπτον ἐπυθόμην). Une première faute, περὶ χώρου, aura entraîné le changement de Θυρέας en Θυρέης : on l'aura pris pour un génitif auquel il fallait rendre la forme ionienne.

I, 84; p. 56, l. 10.

Hérodote vient de raconter (ch. 83-84) comment les Spartiates, appelés par un héraut au secours de Crésus, s'étaient mis en route pour partir, quand un nouveau message vint leur apprendre que le rempart des Lydiens était pris et que Crésus était prisonnier (ὡς ἡλώκοι τὸ τεῖχος τῶν Λυδῶν καὶ ἔχοιτο Κροῖσος ζωγρηθείς). Hérodote raconte alors comment Sardes avait été prise (Σάρδιες δὲ ἥλωκεσαν ὧδε), et il conclut son récit en disant : « Alors donc (au moment où les Lacédémoniens partaient), Hyrœade était monté à la citadelle de Sardes. » Τότε δὲ δὴ αὐτός τε ἀναβεβήκεε καὶ κατ' αὐτὸν ἄλλοι Περσέων ἀνέβαινον· προσβάντων δὲ συχνῶν, οὕτω δὴ Σάρδιές τε ἡλώκεσαν καὶ πᾶν τὸ ἄστυ ἐπορθέετο, [85] κατ' αὐτὸν δὲ Κροῖσον τάδε ἐγίνετο.

L'historien se place au moment où la ville est déjà prise, où le sac est commencé ; les seuls imparfaits qui soient à leur place sont ἐπορθέετο et ἐγίνετο. Quant à ἀνέβαινον, qui vient jeter la confusion dans l'ordre des idées, c'est une simple note de grammairien, destinée à marquer qu'après ἄλλοι il faut sous-entendre un verbe au pluriel (ce serait ἀναβεβήκεσαν et non ἀνέβαινον). On pourrait en trouver de pareilles, peut-être même d'aussi inexactes, dans certaines éditions scolaires. [A. M. Desrousseaux.]

I, 86; p. 57, l. 4.

Οἱ δὲ Πέρσαι... αὐτὸν Κροῖσον ἐζώγρησαν, ἄρξαντα ἔτεα τεσσερεσκαίδεκα... κατὰ τὸ χρηστήριόν τε καταπαύσαντα τὴν ἑωυτοῦ μεγάλην ἀρχήν.

L'oracle avait prédit que Crésus causerait la ruine d'*un* grand empire, non de *son* grand empire. Tout l'intérêt de la remarque est perdu si l'on ne supprime les mots τὴν ἑωυτοῦ. Le lecteur sait bien que Crésus vient de détruire son propre empire ; Hérodote fait remarquer seulement qu'ainsi l'oracle se trouve accompli.

I, 86; p. 58, l. 13.

Πρός τε τούτοισι δείσαντα τὴν τίσιν κ. τ. λ.

Il s'agit évidemment de la vengeance divine ou d'une vengeance pareille à celle qui avait puni l'orgueil, l'ὕβρις de Crésus. A défaut d'un qualificatif, l'article est ici déplacé. Il faut probablement insérer ici un adjectif, et, entre les adjectifs, celui qui, en raison de son usage extrêmement fréquent, pouvait être le plus aisément omis, τὴν ⟨αὐτὴν⟩ τίσιν. D'ailleurs après ...τα τήν, le mot αὐτήν était particulièrement facile à omettre, à cause de l'homéotéleute.

I, 87; p. 58, l. 23.

Τὸν μὲν δακρύοντα ἐπικαλέεσθαι τὸν θεόν.

Ce qui est choquant dans cette phrase, c'est l'asyndète que rien ne justifie. Le seul démonstratif qui ait la vertu d'empêcher par lui-même l'asyndète paraît être τοῦτον. Krüger a donc proposé καὶ τὸν μὲν ou τὸν μέν νυν. Mais il y a plutôt lieu à insérer la particule δὴ (τὸν μὲν ⟨δὴ⟩ δακρύοντα), qui sert souvent à répéter sous une autre forme ou à résumer ce qui vient d'être dit (cf. au chap. précédent : τὸν μὲν δὴ ποιέειν ταῦτα), sans compter que l'omission de δή devant δα- est facile à expliquer.

I, 90; p. 60, l. 19.

Κῦρος δὲ εἴρετο ὅ τι οἱ τοῦτο ἐπηγορέων παραιτέοιτο.

La leçon de tous les manuscrits est ἐπηγορεύων. Ἐπηγορέων est une correction de Bredow. Elle est plausible, mais laisse subsister une difficulté en ce qui touche le sens. Avec ἐπηγορέων, auquel on est bien forcé de rattacher τοῦτο aussi bien que ὅ τι («quelle était cette chose qu'il lui reprochait»), παραιτέοιτο reste absolument isolé, sans que rien en dépende. Si l'on écrit, comme nous le proposons, ἐπηγορέειν, le sens devient : « Quel était ce reproche (ce que signifiait ce reproche) qu'il demandait la permission de lui adresser. » Cf. un peu plus bas παραιτεόμενος ἐπεῖναί οἱ τῷ θεῷ τοῦτο ὀνειδίσαι.

I, 94; p. 64, l. 20.

Τὴν μὲν ἑτέρην τῶν ἡμερέων παίζειν πᾶσαν, ἵνα δὴ μὴ ζητέοιεν σιτία.

« Sentir l'absence ou le besoin de », *desiderare*, *requirere*, a pour équivalent en grec, et chez Hérodote même (p. ex. III, 56; V, 24),

non ζητεῖν, mais ἐπιζητεῖν. Nous pensons qu'il faut écrire ici ἐπιζητέοιεν. Si les prépositions sont, comme on sait, très souvent confondues entre elles au commencement des verbes composés, elles peuvent aussi facilement s'omettre à la même place, surtout quand elles ne modifient que légèrement, comme ici, le sens du verbe.

I, 97; p. 66, l. 23.

.....Συνελέχθησαν οἱ Μῆδοι ἐς τωυτὸ καὶ ἐδίδοσαν σφίσι λόγον, λέγοντες περὶ τῶν κατηκόντων. Ὡς δ' ἐγὼ δοκέω, μάλιστα ἔλεγον οἱ τοῦ Δηιόκεω φίλοι· « Οὐ γὰρ δὴ κ. τ. λ... »

C'est donner beaucoup trop d'importance à ce qui n'est qu'une simple conjecture de l'écrivain, que de faire de ὡς δ' ἐγὼ.... φίλοι une phrase à part : les paroles rapportées pouvaient et devaient être dans la bouche de beaucoup de Mèdes. (Cf. un peu plus bas : ταῦτά κῃ λέγοντες πείθουσι ἑωυτοὺς βασιλεύεσθαι.) Hérodote veut seulement indiquer que, d'après toute vraisemblance, les amis de Déjocès surtout ont dû porter la parole. D'ailleurs, avec la ponctuation ordinaire, λέγοντες est tout à fait inutile et même alourdit singulièrement la phrase.

Si cependant l'on se contente de ponctuer autrement (ce qui ne peut même pas passer pour une correction) et d'écrire[1] : « καὶ ἐδίδοσαν σφίσι λόγον, λέγοντες περὶ τῶν κατηκόντων (ὡς δ' ἐγὼ δοκέω, μάλιστα ἔλεγον οἱ τοῦ Δηιόκεω φίλοι) « οὐ γὰρ δὴ κ. τ. λ.... », on se trouve en présence d'une autre difficulté. Outre que ἐδίδοσαν... λόγον n'a pas de complément, la place de περὶ τῶν κατηκόντων est singulière : après λέγοντες, il ne peut rien venir que la parenthèse qui en est un commentaire, ou les paroles que l'historien veut rapporter. Rien de plus aisé que de supposer une transposition, causée peut-être par l'omission de λέγοντες, qu'on aura rétabli hors de sa place, et d'écrire : ἐδίδοσαν σφίσι λόγον περὶ τῶν κατηκόντων, λέγοντες (ὡς δ' ἐγὼ δοκέω.... φίλοι)· « Οὐ γὰρ δὴ κ. τ. λ... » [A. M. Desrousseaux.]

I, 98; p. 67, l. 18.

Τὸ μέν κού τι καὶ τὸ χωρίον συμμαχέει κολωνὸς ἐὼν ὥστε τοιοῦτο εἶναι.

L'asyndète choquant du commencement de la phrase permet déjà de supposer une altération. Mais de plus il manque à la proposition infinitive un sujet, nécessaire pourtant, qui doit désigner

---

1. Voyez *Exercices critiques de la Conférence de philologie grecque*, n° 412.

τοῦτο τὸ τεῖχος de la phrase précédente. Autrement il y a une équivoque très obscure.

Les deux défauts disparaissent si l'on écrit : ⟨Τὸ δὴ⟩ (se rapportant à τὸ τεῖχος) τὸ μέν κού τι κ. τ. ἑ. L'omission de τὸ δὴ devant τὸ μέν s'explique toute seule. [A. M. Desrousseaux.].

I, 109; p. 73, l. 4.

Ἡ δὲ πρὸς αὐτὸν λέγει· « Νῦν ὦν τί σοὶ ἐν νόῳ ἐστὶ ποιέειν; » ὁ δὲ ἀμείβεται· « Οὐ τῇ ἐνετέλλετο Ἀστυάγης, οὐδ' εἰ παραφρονήσει τε καὶ μανέεται κάκιον ἢ νῦν μαίνεται, οὔ οἱ ἔγωγε προσθήσομαι τῇ γνώμῃ οὐδὲ ἐς φόνον τοιοῦτον ὑπηρετήσω. »

Οὐ τῇ est une correction de Struve, qui donne une construction bien dure. On est forcé de sous-entendre ἐν νόῳ ἐστί μοι ποιέειν et de donner à τῇ le sens de ὡς : la réponse a ainsi un tour autre que la question et toute la phrase a l'air gauche. A la question : τί... ἐν νόῳ ἐστί ; il n'est pas naturel de répondre autre chose que : οὐ τὰ ἐνετέλλετο.

Les manuscrits donnent, selon Stein, οὐκ ᾗ. Je puis affirmer que le *Romanus* (Vat. 123) et l'*Urbinas* 88 donnent οὐκ ἢ (*sic*). De cette leçon, qui n'a pas de sens, on peut tirer οὐκ εἰ et de là οὐδ' εἰ. Un grammairien voyant un solécisme dans οὐδὲ... οὐδέ, là où il eût désiré οὔτε... οὔτε, a pu changer le premier οὐδ' en οὐκ. D'ailleurs, οὐδ' et οὐκ permutent facilement : l'appareil critique de Stein en donne plusieurs fois la preuve. Le sens sera : « Non pas même si Astyage me l'a commandé (comme il l'a fait), ni s'il doit délirer encore plus que maintenant, non, cela ne me fera pas obéir à son ordre. » N'est-ce pas bien là la tournure et l'expression que l'on s'attend à trouver en pareille circonstance? C'est moins une réponse qu'Harpagos donne à sa femme qu'un serment qu'il se fait à lui-même. [A. M. Desrousseaux].

I, 110; p. 74, l. 1.

Ταύτῃ μὲν γὰρ ἡ Μηδικὴ χώρη πρὸς Σασπείρων ὀρεινή ἐστι κάρτα καὶ ὑψηλή τε καὶ ἴδῃσι συνηρεφής, ἡ δὲ ἄλλη Μηδικὴ χώρη ἐστὶ πᾶσα ἄπεδος.

Μηδικὴ χώρη après ἡ δὲ ἄλλη doit être retranché ; ἡ Μηδικὴ χώρη avant πρὸς Σασπείρων est le sujet de toute la phrase, et ἡ δὲ ἄλλη s'oppose simplement à ταύτῃ. [A. M. Desrousseaux.]

I, 111; p. 74, l. 11.

Τῷ δ' ἄρα καὶ αὐτῷ ἡ γυνὴ, ἐπίτεξ ἐοῦσα πᾶσαν ἡμέραν, τότε κως κατὰ δαίμονα τίκτει οἰχομένου τοῦ βουκόλου ἐς πόλιν.

On ne peut guère admettre que le βουκόλος, désigné au commencement de la phrase par le simple pronom τῷ, soit ici nommé en propres termes, alors que rien n'empêchait Hérodote d'avoir recours, en ce second endroit, à une ellipse dont il fait souvent usage. Voir ce que dit Cobet dans *Mnemosyne*, 1883, p. 70. Nous retrancherions τοῦ βουκόλου.

I, 111; p. 75, l. 1.

Ἅρπαγος δὲ.... ἐκέλευε.... τὸ παιδίον οἴχεσθαι φέροντα..... φὰς Ἀστυάγεα εἶναι τὸν ταῦτα ἐπιθέμενόν μοι, πόλλ' ἀπειλήσας εἰ μή σφεα ποιήσαιμι.

L'asyndète choquant πόλλ' ἀπειλήσας disparaît facilement si l'on écrit πολλ⟨ὰ δ'⟩ἀπειλήσας. On sait quelle ressemblance ont en onciale Δ et Α. [A. M. Desrousseaux.]

I, 114; p. 76, l. 13.

Ἔπαιζε ἐν τῇ κώμῃ ταύτῃ ἐν τῇ ἦσαν καὶ αἱ βουκολίαι αὗται, ἔπαιζε δὲ μετ' ἄλλων ἡλίκων ἐν ὁδῷ.

Le premier mot de la phrase ne peut être ἔπαιζε, qui ne convient point du tout à côté de ἐν τῇ κώμῃ ταύτῃ. Outre que la répétition du mot ἔπαιζε... ἔπαιζε δὲ a quelque chose d'emphatique que l'on ne peut guère justifier, un enfant de dix ans ne joue d'habitude que dans l'endroit qu'il habite. Le premier ἔπαιζε est donc inutile. Mais ce qui n'est point inutile, c'est de nous apprendre que l'enfant habite encore le même village. On écrira donc : ἔτι ἔζη (ou ἔζωε) ἐν τῇ κώμῃ ταύτῃ. Quant aux mots ἐν τῇ ἦσαν καὶ αἱ βουκολίαι αὗται, ils pourraient bien n'être qu'une intrusion.

I, 114; p. 76, l. 16.

Ὁ δὲ αὐτῶν διέταξε τοὺς μὲν οἰκίας οἰκοδομέειν, τοὺς δὲ δορυφόρους εἶναι κ. τ. λ.

Construire *des* maisons ne signifie rien ici. Cyrus, qui joue bien son rôle de roi, se conduit comme Déjocès à son avènement (cf. I, 98 : ὁ δ' ἐκέλευε αὐτοὺς οἰκία τε ἑωυτῷ ἄξια τῆς βασιληίης οἰκο-

δομῆσαι καὶ κρατῦναι αὐτὸν δορυφόροισι). Entre autres choses, il se fait bâtir un palais : οἰκία (pluriel neutre) οἰκοδομέειν.

[Ne faut-il pas ajouter à la phrase le pronom οἱ, qui semble nécessaire? Il est très facile de rétablir οἰκία ⟨οἱ⟩ οἰκοδομέειν, car l'omission de οἱ à cette place est des plus simples. Nous ne pensons pas qu'une telle correction soit contraire à l'euphonie : on retrouve la même rencontre de voyelles et aussi la même omission dans II, 118, τά οἱ οἴχετο, où R a seulement τὰ οἴχετο. Mais enfin, si, au nom de l'euphonie, on croyait devoir la repousser, il serait facile, dans tous les cas, de supposer que le pronom a été omis après εὐδοκιμέειν. Comme il était suivi de τοὺς δέ, on l'aurait pris pour un nominatif de l'article, écrit par inadvertance et conservé par mégarde; alors, on l'aurait effacé, croyant faire une correction. Pour οἱ, placé à la fin d'un membre de phrase, voyez par exemple I, 90 : εἰ ἐξαπατᾶν τοὺς εὖ ποιεῦντας νόμος ἐστί οἱ. — A. M. Desrousseaux.]

I, 114; p. 76, l. 20.

Εἷς δὴ τούτων τῶν παιδίων συμπαίζων, ἐὼν Ἀρτεμβάρεος παῖς ἀνδρὸς δοκίμου ἐν Μήδοισι, οὐ γὰρ δὴ ἐποίησε τὸ προσταχθὲν ἐκ τοῦ Κύρου, ἐκέλευε αὐτὸν τοὺς ἄλλους παῖδας διαλαβεῖν, πειθομένων δὲ τῶν παίδων ὁ Κῦρος τὸν παῖδα τρηχέως κάρτα περιέσπε μαστιγέων.

Tel est le texte donné par Stein. La particularité la plus choquante de cette phrase, c'est la répétition des mots παῖς et Κῦρος à chaque instant. Il faut sans doute y faire des suppressions, et, dans une phrase pareille, plusieurs intrusions ont plus de probabilité qu'une seule. Voici ce que nous écririons : Εἷς δὴ τούτων τῶν παίδων (correction de Bekker) συμπαίζων, ἐὼν Ἀρτεμβάρεος παῖς ἀνδρὸς δοκίμου ἐν Μήδοισι, οὐ γὰρ δὴ ἐποίησε τὸ προσταχθὲν ἐκ τοῦ Κύρου, ἐκέλευε αὐτὸν τοὺς ἄλλους [παῖδας] διαλαβεῖν, πιθομένων δὲ [τῶν παίδων ὁ Κῦρος] τὸν παῖδα τρηχέως περιεῖπε μαστιγέων.

On voit assez la raison qui nous porte à supprimer παῖδας et τῶν παίδων. Quant à ὁ Κῦρος, si Hérodote avait tenu à répéter ce sujet, bien que cela ne fût pas utile, il l'aurait plutôt mis avec ἐκέλευε. La correction πιθομένων est demandée par le sens; il faut un aoriste : « Quand ils eurent obéi. » On sait au reste que Cobet a rétabli avec toute vraisemblance la forme πιθέσθαι dans plusieurs passages d'Hérodote.

Le changement de περιέσπε en un imparfait περιεῖπε est recommandé ici non seulement par ἐκέλευε qui précède et par μαστιγέων qui suit, mais encore et surtout par la nature de l'action, nécessairement de quelque durée, dont il s'agit. Περιεῖπε est dans Héro-

dote, II, 169. Remarquons d'ailleurs que le *Romanus*, ainsi que la première main de l'*Urbinas* 88, donnent περίεπε, leçon dont on pourrait peut-être se contenter.

I, 114; p. 77, l. 1.

....Κατελθὼν δὲ ἐς πόλιν πρὸς τὸν πατέρα ἀποικτίζετο τῶν ὑπὸ Κύρου ἤντησε, λέγων δὲ οὐ Κύρου (οὐ γάρ κω ἦν τοῦτο τοὔνομα), ἀλλὰ πρὸς τοῦ βουκόλου τοῦ Ἀστυάγεος παιδός.

L'expression τῶν ὑπὸ Κύρου ἤντησε, « du traitement qu'il avait subi de la part de Cyrus », a de quoi étonner : elle est bien froide après ἀποικτίζετο et ne s'expliquerait guère qu'avec un verbe signifiant « raconter ». L'enfant se plaint des *mauvais* traitements dont il a été l'objet. Nous écrirons ἀποικτίζετο οἷων.... ἤντησε, en comparant le passage II, 141, ἀποδύρεσθαι οἷα κινδυνεύει παθεῖν. L'omission d'un des ο consécutifs dans -τὸ οἵων peut expliquer la faute.

De plus, δὲ, pris dans le sens de μέντοι, n'est pas régulier; il vaudrait mieux écrire : λέγων δὴ (*scilicet*).

[La fin de la phrase laisse beaucoup à désirer : πρὸς τοῦ βουκόλου τοῦ Ἀστυάγεος παιδός doit signifier : de la part d'*un* enfant *du* bouvier d'Astyage. Or, le bouvier semble n'avoir pas eu d'autre enfant que celui dont Cyrus prit la place, et Astyage devait avoir plus d'un βουκόλος à son service. Il faudrait dire : *l'*enfant d'*un* bouvier au service d'Astyage. C'est le sens du texte corrigé comme il suit : πρὸς τοῦ βουκόλου τευ Ἀστυάγεος παιδός. Si, par impossible, on avait des doutes sur la facilité d'une telle faute, on n'aurait, pour en être convaincu, qu'à jeter un coup d'œil sur l'appareil critique de Stein : quelques lignes plus bas, dans εἰ ὦν δὴ τοῦδε εἵνεκα ἄξιός τευ κακοῦ εἰμι, le *Romanus* porte τεῦ et le *Laurentianus* LXX, 6 τοῦ. — A. M. Desrousseaux.]

I, 120; p. 80, l. 24.

Ἐκάλεε τοὺς αὐτοὺς τῶν Μάγων οἳ τὸ ἐνύπνιόν οἱ ταύτῃ ἔκριναν. Ἀπικομένους δὲ εἴρετο τῇ ἔκρινάν οἱ τὴν ὄψιν. Οἱ δὲ κατὰ ταὐτὰ εἶπαν.

Outre que ταύτῃ se rapporte à une explication bien éloignée (elle est au chapitre 108), l'emploi de ce mot se comprendrait si les Mages consultés par Astyage n'avaient pas tous été du même avis : Hérodote, qui n'a pas fait mention d'un tel dissentiment au chapitre 108, n'y peut faire allusion ici. Le mot que l'on attend est τότε, fort usité dans le sens : « au temps, dans les circons-

tances que l'on sait. » Quant à l'explication de la faute, on la trouve dans le voisinage de τῇ et de κατὰ ταὐτά, expressions corrélatives ou synonymes de ταύτῃ.

I, 120; p. 81, l. 3.

Ἔστι τε ὁ παῖς καὶ περίεστι, καί μιν ἐπ' ἀγροῦ διαιτώμενου κ. τ. λ.

La réunion du simple et du composé employés comme synonymes n'est pas justifiée par les exemples que l'on cite de tautologies équivalentes pour le fond, non pour la forme. Καὶ περίεστι pourrait bien être une glose de ἔστι empruntée aux paroles des Mages que l'on trouve plus bas (l. 9). Une telle correction aurait l'avantage de ne garder dans la phrase que deux mots pour exprimer les deux idées importantes : « il vit, on l'a fait roi », comme dans la réponse des Mages : εἰ μὲν περίεστι τε καὶ ἐβασίλευσε. » [A. M. Desrousseaux.]

I, 194; p. 125, l. 12.

Ἀλλ' ἀσπίδος τρόπον κυκλοτερέα ποιήσαντες (sous-entendu τὰ πλοῖα) καὶ καλάμης πλήσαντες πᾶν τὸ πλοῖον τοῦτο ἀπιεῖσι κατὰ τὸν ποταμὸν φέρεσθαι, φορτίων πλήσαντες.

La répétition de πλήσαντες, l'inutile remplissage πᾶν τὸ πλοῖον τοῦτο, surtout quand il est question dans tout le passage de τὰ πλοῖα, enfin le désordre qui se remarque dans la succession des idées trahissent une altération profonde qui ne peut guère être imputée raisonnablement qu'à un interpolateur. Il faut probablement mettre entre crochets les mots καὶ καλάμης πλήσαντες πᾶν τὸ πλοῖον τοῦτο. L'idée qu'ils expriment pouvait aisément rester sous-entendue. D'autre part, comme Hérodote dit plus loin qu'on vendait à l'arrivée νομέας... τοῦ πλοίου καὶ τὴν καλάμην πᾶσαν, on comprend que quelqu'un ait jugé à propos d'écrire en marge, ou même d'insérer dans le texte, les mots que nous proposons de retrancher.

I, 207; p. 133, l. 18.

Ὡς γὰρ ἐγὼ πυνθάνομαι, Μασσαγέται εἰσὶ ἀγαθῶν τε Περσικῶν ἄπειροι καὶ καλῶν μεγάλων ἀπαθέες.

Ἄπειροι et ἀπαθέες font double emploi, et l'on serait tenté de voir dans le premier de ces mots une glose de l'autre[1]. Mais il y a bien

1. C'est ce qui avait été proposé dans les *Exercices critiques*, page 130, note.

autre chose à reprendre dans la phrase. Alors qu'il s'agit simplement de bonne chère, les mots καλῶν μεγάλων sont bien singuliers.

Or, il suffit de changer καλῶν en κακῶν pour obtenir un sens excellent : « Les Massagètes ignorent les commodités de la vie des Perses, et ils n'ont pas fait l'épreuve des fléaux (comme l'abus de la bonne chère et du vin) dont ce peuple est affligé. »

I, 207; p. 132, l. 24.

Ὦ βασιλεῦ, εἶπον μὲν καὶ πρότερόν τοι ὅτι, ἐπεί με Ζεὺς ἔδωκέ τοι, τὸ ἂν ὁρέω σφάλμα ἐὸν οἴκῳ τῷ σῷ, κατὰ δύναμιν ἀποτρέψειν.

L'emploi de ὅτι en même temps que la proposition infinitive est absolument inadmissible. Il faut supprimer ce mot avec l'*Aldine*. On s'explique son intrusion par une variante de τοι ou une glose ὅ τι, afférente à τὸ ἂν ὁρέω. Ces derniers mots doivent peut-être se changer en τὸ ἂν ἐνορέω (cf. I, 89), comme le propose Kallenberg. [A. M. Desrousseaux].

I, 207; p. 133, l. 20.

Τούτοισι ὦν τοῖσι ἀνδράσι τῶν προβάτων ἀφειδέως πολλὰ κατακόψαντας καὶ σκευάσαντας προθεῖναι ἐν τῷ στρατοπέδῳ τῷ ἡμετέρῳ δαῖτα, πρὸς δὲ καὶ κρητῆρας ἀφειδέως οἴνου ἀκρήτου καὶ σιτία παντοῖα.

Cobet a été choqué de la répétition de ἀφειδέως : il a proposé de supprimer le premier, comme superflu à côté de πολλά. Mais la même expression se rencontre IX, 61, et elle s'explique : ἀφειδέως, signifiant *largement, sans compter*, ajoute une idée à πολλά. C'est plutôt le second ἀφειδέως, placé d'une manière choquante entre κρητῆρας et οἴνου, où il ne peut modifier aucun verbe, qu'on pourrait penser à supprimer. [A. M. Desrousseaux].

I, 214; p. 214, l. 14.

Σὺ μὲν ἐμὲ ζῶσάν τε καὶ νικῶσάν σε μάχῃ ἀπώλεσας, παῖδα τὸν ἐμὸν ἑλὼν δόλῳ· σὲ δ' ἐγώ, κατά περ ἠπείλησα, αἵματος κορέσω.

Les mots ζῶσάν τε καὶ νικῶσαν n'ont aucun sens s'ils ne servent pas à une antithèse ironique : « Tu m'as fait du mal quand je vivais et que j'étais victorieuse, moi, je veux te faire du bien (en satisfaisant tes appétits) (cf. 212, καὶ ἄπληστον ἐόντα αἵματος κορέσω) *quand tu es mort et vaincu.* » Il doit y avoir ici une lacune : le second membre de l'antithèse a disparu. [A. M. Desrousseaux.]

II, 120; p. 211, l. 21.

Τοῦ δαιμονίου παρασκευάζοντος ὅκως πανωλεθρίῃ ἀπολόμενοι καταφανὲς τοῦτο τοῖσι ἀνθρώποισι ποιήσωσι, ὡς τῶν μεγάλων ἀδικημάτων μεγάλαι εἰσὶ καὶ αἱ τιμωρίαι παρὰ τῶν θεῶν.

La phrase, telle que nous la transcrivons d'après Stein, est en désaccord avec la grammaire : « Les châtiments venus de la part des dieux » se dirait : αἱ τιμωρίαι ⟨αἱ⟩ παρὰ τῶν θεῶν, correction à laquelle on pourrait penser. Toutefois, nous préférerions supprimer αἱ après καί : τῶν μεγάλων ἀδικημάτων μεγάλαι εἰσὶ καὶ τιμωρίαι παρὰ τῶν θεῶν (« les dieux réservent aux grands criminels de grands châtiments »). La répétition de deux lettres a causé la faute. [A. M. Desrousseaux.]

II, 141; p. 229, l. 4.

Καὶ νῦν οὗτος ὁ βασιλεὺς ἕστηκε ἐν τῷ ἱρῷ τοῦ Ἡφαίστου λίθινος, ἔχων ἐπὶ τῆς χειρὸς μῦν, λέγων διὰ γραμμάτων τάδε.

Les deux propositions participiales appellent une conjonction. car le cas présent n'a qu'une analogie apparente avec les participes en apposition signalés par Krüger (56, 15, 3). Il est facile de lire λέγων ⟨δὲ⟩ διὰ γραμμάτων τάδε. Δέ disparaît aisément devant le δ' de διά. [Pierre Batiffol.]

III, 14; p. 264, l. 3.

Συνήνεικε ὥστε τῶν συμποτέων οἱ ἄνδρα ἀπηλικέστερον, ἐκπεπτωκότα ἐκ τῶν ἐόντων ἔχοντά τε οὐδὲν εἰ μὴ ὅσα πτωχὸς καὶ προσαιτέοντα τὴν στρατιὴν, παριέναι Ψαμμήνιτόν τε τὸν Ἀμάσιος καὶ τοὺς ἐν τῷ προαστείῳ κατημένους Αἰγυπτίων.

Ainsi lue et ainsi ponctuée, la phrase ne peut signifier que ceci : « un homme ruiné et réduit à demander l'aumône pour vivre vint à passer devant Psamménit ». Mais, pour que cette circonstance nous offre de l'intérêt, il faut dire que Psamménit *vit* mendier cet homme qui avait été son compagnon. Une correction bien simple, la suppression de καὶ, et un léger changement de ponctuation nous donneront le sens attendu : εἰ μὴ ὅσα πτωχὸς, προσαιτέοντα τὴν στρατιὴν παριέναι. Dans cette phrase, προσαιτέοντα dépendra de παριέναι. On comprendra bien alors le mouvement de Psamménit. L'addition et la suppression de καὶ entre des participes sont des fautes très faciles à faire et très fréquentes.

[Il est bien étrange qu'Hérodote, parlant de Psamménit depuis longtemps, ait attendu jusqu'à ce moment pour nommer son père, à un moment où cette remarque est dénuée de tout intérêt. Les mots τὸν Ἀμάσιος doivent sans doute être retranchés; c'est une note d'un « magistellus », ou peut-être une de ces additions comme on en fait souvent dans des recueils de morceaux choisis[1]. Ce passage célèbre a dû en effet être extrait plus d'une fois de l'ouvrage d'Hérodote. — A. M. Desrousseaux.]

III, 71; p. 302, l. 17.

Ὦ παὶ Ὑστάσπεος, εἷς τε πατρὸς ἀγαθοῦ καὶ ἐκφαίνειν οἷκας σεωυτὸν ἐόντα τοῦ πατρὸς οὐδὲν ἥσσω.

Il n'est pas naturel de dire à un jeune homme qui donne une preuve de magnanimité : « tu *parais montrer* que tu n'es pas inférieur à ton père », au lieu de : « tu *montres* que tu n'es pas inférieur ». Cette dernière phrase elle-même n'est pas tout à fait celle qu'on attend; Darius débute, pour ainsi dire, dans la vie publique : il ne s'est pas encore fait connaître. Ce qu'il vient de dire permet seulement de concevoir à son sujet de grandes espérances et d'augurer qu'il ne *sera* pas inférieur à son père : εἷς τε πατρὸς ἀγαθοῦ καὶ ἐκφανέειν οἷκας σεωυτὸν ἐόντα τοῦ πατρὸς οὐδὲν ἥσσω (« on *peut croire* que tu *montreras,* etc. »). Voilà sans doute ce qu'il faut rétablir : le second verbe au futur s'oppose bien mieux ainsi au premier, employé au présent. [A. M. Desrousseaux.]

III, 80; p. 309, l. 6.

Ἀναρμοστότατον δὲ πάντων· ἤν τε γὰρ αὐτὸν μετρίως θωυμάζῃς.

On explique la première partie de cette phrase par l'ellipse de τύραννός ἐστι. Mais elle est bien bizarre. De plus, cette observation romprait la suite des idées. De quoi s'agit-il en effet dans cette partie du discours d'Otanès? De montrer une à une les contradictions de la conduite du tyran. On ne sait jamais au juste ce qu'il veut. L'orateur vient d'énumérer plusieurs inconséquences. On attend évidemment quelque chose comme : « mais la plus forte

---

1. J'ai trouvé de nombreux exemples de ce fait, bien connu d'ailleurs, dans le ms. 134 du supplément grec de la Bibliothèque nationale (qui contient des extraits d'Hérodote), soit au commencement, soit dans le corps même des morceaux choisis. Ainsi au f° 1 recto : Κύρος (*sic*) ὁ Περσῶν βασιλεύς, au lieu de ὁ δὲ; — f° 1 verso (I, 187) : Νίτρωκις (*sic*) Βαβυλῶνος βασίλεια, au lieu de ἡ δ' αὐτὴ αὕτη βασίλεια, etc. [A. M. D.]

de toutes est celle-ci ». Or, on obtient facilement ce sens en supposant l'omission de τόδε après -τον δὲ : ἀναρμοστότατον δὲ ⟨τόδε⟩ πάντων· ἥν τε γάρ... Ce γάρ s'emploie souvent après un démonstratif. Cf. Homère (*Il.*, VIII, 148), ἀλλὰ τόδ' αἰνὸν ἄχος κραδίην καὶ θυμὸν ἱκάνει· Ἕκτωρ γάρ ποτε φήσει... Sophocle (*Œd. Roi*, 779), πρίν μοι τύχη τοιάδ' ἐπέστη· ἀνὴρ γάρ... Platon (*Phèdre*, 87 E), ἐκ τῶνδε δὲ σκόπει· εἰ γάρ... Isocrate (VIII, 53), τὸ δὲ πάντων σχετλιώτατον· οὓς γάρ... [A. M. Desrousseaux.]

A partir de cet endroit, les chiffres des pages renvoient au tome second de l'édition critique de Stein.

V, 13; p. 6, l. 20.

Οἱ δὲ καὶ τοῦτο ἔφασαν προθύμως οὕτω ἔχειν· αὐτοῦ γὰρ ὦν τούτου εἵνεκα καὶ ἐποιέετο.

Ἐποιέετο n'a pas de sujet. On se tire en général de cette difficulté en sous-entendant πάντα ou πάντα ταῦτα. Mais c'est là un expédient que rien ne justifie. Il serait assez simple de supposer une omission et d'écrire καὶ ἐποιέετο ⟨τὰ ἐποιέετο⟩, « on faisait ce qu'on faisait ».

V, 92; p. 53, l. 27.

Ἡ Λάβδα γὰρ πάντα ταῦτα ἤκουε ἑστεῶσα πρὸς αὐτῇσι τῇσι θύρῃσι· δείσασα δὲ μή σφι μεταδόξῃ καὶ τὸ δεύτερον λαβόντες τὸ παιδίον ἀποκτείνωσι, φέρουσα κατακρύπτει.

La suite des idées est difficile à saisir dans ce passage. Les envoyés des Bacchiades, qui étaient entrés pour tuer l'enfant de Labda, attendris par son sourire, lui ont laissé la vie; ils sortent et résolvent de rentrer pour accomplir cette fois leur tâche. Labda, qui se trouve près de la porte, les entend parler et cache son fils dans un coffret. Rien de plus simple. Mais il y a dans le grec une grosse difficulté. Labda a écouté à la porte : elle sait donc que les soldats sont revenus sur leur décision. Comment peut-on dire d'elle après cela : δείσασα δὲ μὴ σφι μεταδόξῃ? Elle n'a pas à le craindre, elle le sait. Il ne paraît pas douteux qu'il faille écrire quelque chose qui signifie : « craignant que cette fois ils ne changeassent plus d'avis. » On pense donc d'abord à μὴ ⟨οὔ⟩ σφι ⟨ἔτι⟩ μεταδόξῃ. L'omission de οὐ, très aisée après l'autre négation, aurait entraîné celle de ἔτι qui n'avait plus de sens. En examinant de plus près, on trouve que μή σφι οὐκέτι μεταδόξῃ est une correction

plus simple, malgré l'apparence. Si l'on veut se donner la peine d'examiner quelques planches des *Papyrus grecs du Louvre (Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale,* t. XVIII), on verra combien μή σφι et οὐκέτι ont pu facilement avoir, dans une certaine onciale, assez de ressemblance pour expliquer l'omission : il a suffique le trait supérieur du φ fût effacé. La nécessité d'écrire μὴ οὐ ou μή... οὐ... semble en tout cas bien prouvée.

On ne peut guère supposer (ce qui pourrait venir à l'esprit d'abord) qu'il faut écrire μὴ οὔ σφι μεταδόξῃ τὸ δεύτερον καὶ λαβόντες τὸ παιδίον. Τὸ δεύτερον signifie *pour la seconde fois* et non « de nouveau »; de plus, cette locution est nécessaire à côté de λαβόντες τὸ παιδίον, « ayant pris l'enfant pour la seconde fois, ayant repris l'enfant. » [A. M. Desrousseaux.]

VI, 12; p. 78, l. 13.

Τίνα δαιμόνων παραβάντες τάδε ἀναπίμπλαμεν; οἵτινες παραφρονήσαντες καὶ ἐκπλώσαντες ἐκ τοῦ νόου ἀνδρὶ Φωκαιεῖ ἀλαζόνι, παρεχομένῳ νέας τρεῖς, ἐπιτρέψαντες ἡμέας αὐτοὺς ἔχομεν· ὃ δὲ παραλαβὼν ἡμέας λυμαίνεται λύμησι ἀνηκέστοισι, καὶ δὴ πολλοὶ μὲν ἡμέων ἐς νούσους πεπτώκασι, πολλοὶ δὲ ἐπίδοξοι τωὐτὸ τοῦτο πείσεσθαι· πρό τε τούτων τῶν κακῶν...

On peut s'étonner à juste titre que le verbe παραβαίνειν « transgresser » soit suivi d'un complément direct de personne : la logique et l'usage repoussent également une pareille construction[1]. Le régime de παραβαίνειν est toujours un nom de chose tel que ὅρκον, δίκαια, νόμον, etc.

Ce qu'il faut ici, c'est une expression qui signifie non pas *quelle divinité,* mais *quelle prescription divine.* Écrivons donc, en supposant une omission très simple, τίνα δαιμόνων ⟨νόμον⟩ παραβάντες τάδε ἀναπίμπλαμεν.

La suite de la phrase est destinée à expliquer τάδε ἀναπίμπλαμεν : le malheur des Ioniens est de s'être donné eux-mêmes un maître dur et sévère. Aussi faut-il, à ce qu'il semble, mettre seulement une virgule après ἔχομεν : οἵτινες... ἔχομεν, ὃ δὲ παραλαβὼν ἡμέας λυμαίνεται. C'est comme s'il y avait οἵτινες... ἔχομεν, οὔστινας δὲ ὁ

---

1. Il n'y a pas lieu, croyons-nous, de tenir compte d'un passage analogue de Myrsilos de Lesbos, cité par Denys d'Halicarnasse (*Ant. rom.*, I, 23). Il s'agit des Pélasges : μαντευομένοις δὲ αὐτοῖς τίνα θεῶν ἢ δαιμόνων παραβάντες τάδε πάσχουσι κ. τ. λ. L'auteur, qui vivait au temps des Ptolémées, pouvait avoir eu sous les yeux un texte déjà altéré d'Hérodote, dont il se souvient visiblement ici.

Φωκαιεὺς λυμαίνεται... Cet abandon de la construction relative est si habituel en grec qu'il est à peine besoin d'en citer des exemples. Cf. pourtant Xénophon, *Cyrop.* III, 1, 38. Ποῦ δὴ ἐκεῖνός ἐστιν ὁ ἀνὴρ, ὃς συνεθήρα ἡμῖν καὶ σύ μοι μάλα ἐδόκεις θαυμάζειν αὐτόν; — Platon, *Euthyd.* 301. Ἆρ' οὖν ταῦτα ἡγεῖ σὰ εἶναι, ὧν ἂν ἄρξῃς καὶ ἐξῇ σοὶ αὐτοῖς χρῆσθαι ὅ τι ἂν βούλῃ. [A. M. Desrousseaux.]

La phrase est encore gâtée par une intrusion qu'il n'est pas malaisé de découvrir. Quand Hérodote emploie (III, 115) l'expression ἐξέπλωσας ἐκ τῶν φρενῶν, il ne juge pas à propos de l'expliquer par un παρεφρόνησας. Assurément Hérodote redouble quelquefois l'expression, mais c'est en employant deux mots presque synonymes, séparés par une nuance, et non en juxtaposant à une expression ordinaire une autre un peu plus rare, qui a le même sens tout à fait. Παραφρονήσαντες n'est sans doute qu'une glose qu'il faut retrancher, ainsi que le καί dont l'addition était presque fatale du moment que παραφρονήσαντες pénétrait dans le texte.

VII, 228, p. 274, l. 5.

Ἐπιγράμμασι μέν νυν καὶ στήλῃσι, ἔξω ἢ τὸ τοῦ μάντιος ἐπίγραμμα, Ἀμφικτύονές εἰσί σφεας οἱ ἐπικοσμήσαντες· τὸ δὲ τοῦ μάντιος Μεγιστίεω Σιμωνίδης ὁ Λεωπρέπεός ἐστι κατὰ ξεινίην ὁ ἐπιγράψας.

Le membre de phrase ἔξω ἢ τὸ τοῦ μάντιος ἐπίγραμμα ne se construit pas grammaticalement. Mais ce n'est pas la seule raison qu'on ait de le tenir suspect. Pourquoi les Amphictyons auraient-ils privé le devin Mégistiès des honneurs décernés aux autres Grecs morts aux Thermopyles? C'est ce que le récit qui précède ne permet pas de soupçonner. D'autre part, il est clair que le fait d'ériger des stèles, revêtues ou non d'inscriptions, est distinct du fait de composer une épigramme. Hérodote n'a entendu évidemment attribuer ni le premier au poète Simonide, ni le deuxième aux Amphictyons. Les mots ἔξω ἢ τὸ τοῦ μάντιος ἐπίγραμμα proviennent sans doute d'un scholiaste qui a voulu expliquer ce qu'il ne comprenait pas. La seconde partie de la phrase est simplement une remarque de l'historien qui, sans doute, ne connaissait pas les auteurs des autres épigrammes, ou, s'il les connaissait, ne trouvait aucun intérêt à donner leurs noms.

Pour la Conférence : A. M. Desrousseaux.

AD CICERONIS BRUTUM ET ORATOREM

I. AD BRUTUM.

§ 19. *Eisque nosmet ipsi ad rerum naturalium memoriam comprehendendam impulsi atque incensi sumus.* Hanc librorum scripturam mendo purgant aut 'ad ueterum annalium' scribendo aut 'ad ueterum rerum nostrarum': et hoc quidem, ut sententiae unice conuenit nisi quod 'ueterum' abundat, ita a uero prope abest. Nimirum, ut mihi uidetur, 'nratium' siue 'nostratium' male est corruptum in 'nalium' siue 'naturalium'. Dixit Cicero alibi 'philosophi nostrates' et 'uerba nostratia' similiaque.

§ 25. *Earum una quaeque est ars ipsa magna per sese.* Transponendum puto 'est ipsa ars magna'.

§ 33. *Ante hunc enim uerborum quasi structura et quaedam ad numerum conclusio nulla erat aut, si quando erat, non apparebat eam dedita opera esse quaesitam; quae forsitan laus sit, uerum tamen natura magis tum casuque nonnumquam aut ratione aliqua aut ulla obseruatione fiebat.* In ultimis recte Rufinum 'aut ulla' exhibere obseruauit Fleckeisenus in Annalium suorum uol. CXXVII p. 209. Contra eiusdem autem Rufini codicumque nostrorum testimonium uulgo 'quam' post 'nonnumquam' addunt ipso Cicerone repugnante. Hac enim uocula recepta consequitur tamen et rationi et obseruationi aliquem saltem locum fuisse; id quod refutatur uerbis superioribus 'nulla erat'. Emendo igitur 'natura magist*ra* casuque, non *u*mquam aut ratione'.

§ 39. *Uidesne igitur, ut in ea ipsa urbe, in qua et nata et alta sit eloquentia, quam ea sero prodierit in lucem?* Uoculam 'ut' aut eiciunt aut corrigunt in 'uel'; melius consultum puto et elegantiae et perspicuitati, si 'quam' mutamus in '*tam*en'.

§ 40. *Neque ipse poeta hic tam idem ornatus in dicendo ac plane orator fuisset.* Sunt qui 'idem' deleant, sunt qui in 'ualde' aut 'interdum' mutent. Nondum abicio quod ego dudum adscripsi 'id*entid*em'.

§ 43. *Nam quem Thucydides, qui et Atheniensis erat et... paulo aetate posterior, tantum mortuum scripsit et in Attica clam humatum, addidit fuisse suspicionem ueneno sibi consciuisse mortem : hunc isti aiunt* e. q. s. Recti aliquid uidit Teuffelius, cum duce Thucydide (I 138 νοσήσας δὲ τελευτᾷ τὸν βίον) 'morbo' adderet ante 'mortuum'; nisi quod hoc 'tantum morbo' nescio quo pacto displicet mihi, qui praefero '*aegro*tantem mortuum scripsit'. Ex eodem autem Thucydide facile apparet cetera miro modo addita esse a Cicerone, quippe qui illud 'et in Attica clam humatum' eis quae scriptor graecus adiecit subiungere debuerit. Sed hic unius litterulae additamento Tullius liberari crimine neglegentiae fatuae potest : 'scripsit, *s*et in Attica clam humatum addidit fuisse suspicionem u. s. consciuisse mortem' : in quibus participium praepositum noto usu adaequat fere 'eum, quia humatus sit'.

§ 46. *Quod esset acuta illa gens et controuersia natura.* In loco conclamato propono : 'controuersiarauida', hoc est controuersia*rum* au*id*a'.

§ 67. *Attico genere dicendi se gaudere dicunt.* Accurate perpensita Ciceronis per totum hunc locum sententia argumentandique ratione accedes, puto, mihi emendanti 'a*n*tiq*u*o genere dicendi'.

§ 69. *Sed maiore honore in omnibus artibus quam in hac una dicendi uersatur antiquitas.* Incredibile est, Ciceronem refugisse sollemne illud 'in maiore honore' propter uerba sequentia ('in' repetitum). Quae porro § 70 leguntur, ea probabilem reddunt hanc coniecturam '*obs*eru*a*tur' uel, quod eodem sensu interdum adhibetur, '*s*eru*a*tur', hoc est respicitur.

§ 73. *Cui si aequalis fuerit Liuius, minor fuit aliquanto is qui* e. q. s. Codices probi bonique teste Ritschelio [Parergon praef. p. XI] pro 'cui si', quod est sine dubio Italorum commentum, habent 'quod'. Nec in uulgata lectione coniunctiuo esse rationem, uere nuperrime Maduigius [Aduers. crit. III p. 101] monuit. Scribendum puto 'quo*ius* aequalis fuerit Liuius : minor fuit' e. q. s. Concedens haec Cicero ponit. Rectius autem et dicitur 'cuius aequalis' quam 'cui aequalis' et ex traditis apicibus elicitur (*quoi*' in *quod* abiit).

§ 81. *Cuius et aliae sunt orationes et contra Ti. Gracchum exposita est in C. Fanni annalibus.* Coniecit Eberhardus 'exposita ea'; ego adscripseram : 'Gracchum, expositae in'.

§ 131. *Doctus etiam Graecis T. Albucius uel potius paene Graecus; loquor, ut opinor; sed licet ex orationibus iudicare.* Notissima ex Lucilio erat res, T. Albucium plane esse factum dicique uoluisse Graecum, ut illud per se sat mirum 'loquor, ut opinor' locum non haberet. Propono 'loqu*ax*'. Ceterum offensionem a Maduigio motam in uoce 'Graecis' ita tollo ut lacunam statuam, quae possit exempli gratia in hunc modum suppleri 'doctus etiam graecis *doctrinis erat* T. Albucius'; cf. § 236.

§ 151. *Atque haud scio an par principibus esse potuisset.* Dixerat Cicero, Seruium in secunda arte primum esse maluisse, quam in prima secundum. Iam ut quinam sint illi principes perspiciatur (nihil enim sitne de primae an de secundae artis primoribus cogitandum admonet), 'primae' ante 'principibus' inserendum esse apparet.

§ 156. *Illud gaudeo, quod et aequalitas uestra et pares honorum gradus et artium studiorumque quasi finitima uicinitas tantum abest ab obtrectatione inuidiae, quae solet lacerare plerosque, uti ea non modo non exulcerare uestram gratiam, sed etiam conciliare uideatur.* In uoce 'lacerare' iam Maduigius [Aduers. crit. III p. 104] recte est offensus, ut tamen patienter ferret illud non minus prauum 'exulcerare' (quasi uero res bona exulcerari posset), quod damnatur etiam ab opposito 'conciliare': utroque uitio medebimur transpositis duobus illis uerbis.

§ 172. *Cum aetatem ageret Athenis optimeque loqueretur omnium. Sic, ut opinor* e. q. s. Ita interpungendo omnes, puto, difficultates licet remouere.

§ 174. *Ita diu uixit, ut multarum aetatum oratoribus implicaretur.* Et nimia est multarum aetatum mentio et ineptum hoc 'oratoribus implicari'. Corrigas 'multorum aeta*tibus* orator*um*'.

§ 200. *Aut, ut auem cantu aliquo, sic illos uiderit oratione quasi suspensos teneri.* Superflua atque absona uox 'aliquo': notissimus est uersiculus Catonis 'fistula dulce canit, uolucrem dum decipit auceps', nec de alio cantu cogitauit Cicero. Emenda audacter 'cantu a*ulico*'.

§ 207. *Cotta Sulpicius expetebantur.* Haec in codicibus optimis tradita sanabuntur, uno loco si lacunam adesse statues eamque sic fere explebis 'Sulpicius*que postremo loco* expetebantur'.

§ 226. *Qui multos cum tacuisset annos neque contemni solum, sed irrideri etiam solitus esset, in tribunatu... ueram causam agens est probatus.* Qui despicitur et pro nihilo habetur, is non silentio degit aeuom a foro remotus. Ei quod est 'probatus est' recte opponitur '*i*acuisset'; cf. ex. gr. pro Mur. § 17.

§ 234. *Copia nonnulla uerborum, nullo alio bono, tenuit oratorum locum.* Lege omnino '*hon*oratum'.

§ 236. *Habuit a natura genus quoddam acuminis, quod etiam arte limauerat, quod erat in reprehendendis uerbis uersutum et sollers, sed saepe stomachosum, nonnumquam frigidum, interdum etiam facetum.* Inepte ultimum colon, totum illud ad laudem pertinens ideoque in priore parte (post 'sollers') ponendum, additur ibi ubi iam adest sola reprehensio. Sine dubio scribendum est 'interdum etiam *in*facetum'. Qua de forma cf. Catull. XXII 14.

Ibidem. *Is laborem quasi cursum forensem diutius non tulit.* His succurrendum puto transponendo 'cursum forensem quasi laborem' (siue mauis 'q. l. c. f.').

Ibidem. *Is cum satis floruisset adulescens, minor haberi est coeptus postea.* Importunum illud 'is' ex enuntiati prioris initio male est repetitum. Ex superioribus quod consequitur, id indicat restitutum a me '*sic*, cum'.

§ 238. *At inueniendis componendisque rebus mira accuratio, ut non facile in ullo diligentiorem maioremque cognouerim, sed eam, ut citius ueteratoriam quam oratoriam diceres.* Corrigas, quaeso: 'sed ea *tamen* (tn̄), ut citius'.

§ 259. *Cotta, quia se ualde dilatandis litteris a similitudine graecae locutionis abstraxerat sonabatque contrarium Catulo subagreste quoddam planeque subrusticum, alia quidem quasi inculta et siluestria ad eandem laudem peruenerat.* Cotta, si late pronuntiauit uerba (cf. de Orat. III, 46), quomodo a graecae potissimum linguae similitudine recesserit, plane latet; id quod iam Eberhardus recte sensit exposuitque in Iahnii editione quarta. Correxeram teneoque '*grat*ae locutionis'. Deinde pro 'quidem' prisci editores dederunt 'quadam'. Sed cum non 'siluestri uia' (ut uulgo ex Italorum coniectura legitur), sed 'siluestria' in optimis libris extet idque deleta litterula dittographa '*s*a' ualeat 'siluestri', equidem ex 'quasi' potius elicuerim

'uia 5;', sic ut iam currat totum : 'alia quidem *uia, sed* inculta et siluestri'.

§ 264. *Et cum idcirco obscura, quia peracuta, tum rapida et celeritate caecata oratio.* Malim 'rapida *e* celeritate'.

§ 275. *'Qua de re agitur' autem illud, quod multis locis in ICtorum includitur formulis, et ubi esset uidebat.* Corrado auctore 'et' in 'id' mutant. Mihi haplographia, quam uocant, adesse uidetur. Lego : '*et quaerebat semper* et ubi esset uidebat'.

§ 288. *Nouam istam quasi de musto ac lacu feruidam orationem.* Tolerabiliora haec fiunt ita : 'quasi de must*i lacu ac* feruidam'.

§ 298. *Nec in hoc ironiam eduxeris esse, quod eam orationem mihi magistram fuisse dixerim.* Ex hac probissimorum testium scriptura elicuere 'dixeris' ingratissima cum repetitione, ego eruo 'ironia me duxeris esse' tamquam archetypi lectionem, in qua si graecum εἴρωνα (et sic statim § 299 pro εἴρωνα codices praebent 'ironia') restitueris, genuinam te recuperasse Ciceronis manum tibi sponsor sum. — Mox in uerbis *nam etsi ut tu melius existimare uideris* Itali 'ut' delerunt, cui subesse puto 'uel'.

§ 301. Male post 'coeptus est' inserunt 'et' aliudque supplementum post 'annis decem' addunt : mihi una lacuna eaque amplior post uerba 'annis decem maiores' uidetur statuenda. Sic et in § 306 fine non 'quod' adiciendum, sed inter 'retinebat' et 'sed tamen' (sic codd.) significandum est aliquid intercidisse.

§ 304. *Exercebatur una lege iudicium Varia ceteris propter bellum intermissis; qui frequens aderam, quamquam pro se ipsi dicebant oratores non illi quidem* e. q. s. Vnum recte uiderunt, pro 'qui' scribendum esse 'cui' siue potius 'quoi'; sed quod ad cetera, latuere summae quae adsunt turbae. Nam non solum 'quamquam' (ut nuperrime etiam Maduigius uidit) recusat interpretationem, sed ea est etiam uerborum conlocatio, quae ferri nequeat. Nimirum uerba aliquot omissa primitus et deinde in margine adposita male in uerborum contextum sunt inserta. Legas : 'exercebatur iudicium, quoi frequens aderam, una lege Varia ceteris propter bellum intermissis; qua *eti*am pro se ipsi' et cetera. Cf. § 205 'Cottae pro se lege Varia quae inscribitur'.

§ 305. *Cottidieque et scribens et legens et commentans oratoriis tantum exercitationibus contentus non eram.* Reposuerim '*iam* tum' pro 'tantum' conligens § 308 in fine.

§ 315. *Post a me Asia tota peragrata est, cum summis quidem oratoribus.* Mendum perspexit Ruhnkenius post 'cum' lacunae signa ponens. Eberhardus 'dum summis studeo oratoribus' proposuit. Elicuerim potius 'cum summisq*ue* ui*uebam* oratoribus'.

§ 316. *Ut nimis redundantes nos et superfluentes iuuenili quadam dicendi impunitate et licentia reprimeret et quasi extra ripas diffluentes coerceret.* Hic quoque cum sententiae male disruptae damno uoculae duae olim in margine extantes falso in textum sunt insertae : 'et [superfluentes] i. q. d. i. et licentia quasi extra ripas diffluentes reprimeret et coerceret'.

§ 317. *Oratorem incensum et agentem et canorum.* Bakius 'et' ante 'incensum' addit. Melius est traicere uoculas 'et incensum agentem'; cf. ex. gr. § 200 'erectos intuentes iudices'.

§ 322. *Qui breuiter arguteque incluso aduersario laxaret iudicum animos.* Sustentari nequit 'incluso'. Corrige 'in eluso', hoc est, dum eludit.

§ 327. *Quod et ingeni quaedam forma lucebat et exercitatione perfecta erat uerborum eratque astricta comprehensio.* Haec, quae uarie attentabant, optime mihi uidentur emaculari reponendo 'uerborum *ars* atque astricta', ut nimirum 'uerborum' pertineat etiam ad 'comprehensio'. — In eis quae secuntur dubito an recte se habeat *illa senior auctoritas* ' : expecto ' senioris '.

II. AD ORATOREM.

Si in Bruto adhuc caremus editione ea, quae optimorum codicum secundum artem exploratorum lectiones cum fide ac religione adscriptas prompte nobis suppeditat (nam Ellendtiana, qua nunc uti cogimur, his desideriis minime respondet), contra in Oratore uotis nostris nuperrime satisfecit F. Heerdegeni diligentia omni a parte laudabilis, qua effectum est ut et textus multis locis correctior legatur et adsit apparatus criticus certus

fidusque, cuius ope iam perficere liceat uerborum emendationem. In quam quae conferre posse mihi uideor, hic subiciam eodem usus quo antea simplici breuique adnotandi genere.

§ 4. *Sed par est omnis omnia experiri, qui res magnas et magno opere expetendas concupiuerunt.* Columella (cf. testimonia apud Heerdegenum) haec ita circumscribit : 'qui generi humano res utilissimas conquirere et perpensas exploratasque memoriae tradere concupiuerint'. Legisse igitur ille uidetur, quod non uno nomine praeferendum est, 'et magno opere expe*nd*endas'.

Ibidem. *Quodsi quem aut natura sua aut illa praestantis ingenii uis forte deficiet aut minus instructus erit magnarum artium disciplinis.* Accedo Heerdegeno, qui uerba multis suspecta 'aut natura sua' de oris et corporis et uocis muneribus accipiens primum colon suo uerbo carere dixit (Prolegg. p. xxx). Quod aptissime, ni fallor, recuperatur hoc modo 'aut *negleget* natura sua'; cf. Catulli c. LXI, 192.

Ibidem. *Nam in poetis non Homero soli locus est.* Non ita adcommodata sententiarum inter se nexui uidetur uocula 'nam', pro qua codices exhibent 'an'. Requiro '*eti*am'.

§ 9. *In formis et figuris est aliquid perfectum et excellens, cuius ad cogitatam speciem imitando referuntur ea, quae sub oculos ipsa non cadunt.* Offendor equidem in una solaque uoce 'referuntur', pro qua repono '*pro*feruntur' (scilicet ab artifice).

§ 10. *Cetera nasci occidere, fluere labi.* Friedrichius uoluit 'affluere'. Sed fluendi uerbo quoniam inest notio prolabendi, ex contrario recte erit positum id quod syllaba repetita euadit 'relabi'.

§ 16. *Quid dicam de natura rerum, cuius cognitio magnam orationi suppeditat copiam? ⟨Nihil porro constat⟩ de uita... sine multa earum ipsarum rerum disciplina aut dici aut intellegi posse.* Sic lacunam manifestam, cui alii aliam medelam quaesiuere, expleo; apparet a 'copiam' ad 'constat' aberrasse oculis librarium.

§ 18. *Uir autem acerrimo ingenio (sic enim fuit) multa* e. q. s. Nonne potius '*h*ic' (scil. uir acerr. ing.)?

§ 32. *Mutila quaedam et hiantia locuti sunt, quae uel sine magistro facere potuerunt.* Aut auctore Heerdegeno 'quae' in

'quod' est inmutandum aut potius eiciendum est ineptum emblema 'facere', quod adiecit qui non perspexit sine negotio adsumi cogitatione 'loqui'.

§ 36. '*Pacuuio* (delector)' *inquit alius : omnes apud hunc ornati elaboratique sunt uersus, multa apud alterum neglegentius*'. Ad ultima uerba non uideo quomodo mente addere liceat 'scripta sunt', licet opinor tantummodo 'ornata elaborataque sunt'. Sed hoc pacto in priore colo adici requirimus 'accuratissime', cui oppositum sit 'neglegentius'. Sed ut ornatus in multis Ennii carminum partibus iure dicitur fuisse neglegentior, ita ornatus qui hic dicitur *elaboratus* excludit neglegentiam. Recte omnia se habent, si pro 'elaboratique' mecum reponis 'ornati elaborati*one*', quod iam recte respondet illi 'neglegentius (ornata)'. Ceterum retineas 'multa' an cum Lambino scribas 'multo', ad hanc disputationem nihil refert.

Ibidem. *Quid est quo praescriptum aliquod aut formulam exprimas, cum in suo quodque genere praestet et genera plura sint?* Heerdegenus uoluit 'quaeque'. Sed melius, puto, haec non ad picturas spectant, sed in uniuersum dicuntur : recurrit Cicero ad initium huius disputationis ('sed in omni re difficillimum est formam... exponere optimi'), ita nimirum ut quod stabiliuit exemplis iam comprehendat breuiter. Unde legendum est 'quid est, *in* quo', hoc est, in nulla re potes exprimere.

Ibidem. *Existimauique in omnibus rebus esse aliquid optimum, etiamsi lateret, idque ab eo posse, qui eius rei gnarus esset, iudicari.* Necessarium omnino puto 'qui *cu*ius rei'.

§ 38. *Datur etiam uenia concinnitati sententiarum et arguiti.* Uulgo 'arguti' scribentes hoc ad sequens colon trahunt, cum tamen cola sequentia per 'que' adnectantur magisque conueniat orationis arti, si primum colon sit bimembre. Corrige 'et grau*ita*ti'. Uitium ex syllaba 'gra' compendiose scripta profluxit[1].

---

1. Ex eadem § quasdam minutias hic adnotabo. Scribendum est enim : *ut uerba... respondeant, ut crebro... contraria, ut pariter... sonum.* Codices 'et aut pariter' habent, quod ortum inde puta, quod 'ut' supra 'aut' correcturae causa adscriptum, ubi in textum una cum 'aut' est receptum, necessario abiit in 'et'. Porro legas : *Isocrates se studiose consectatum fatetur.* Codices 'ea', unde 'se ea' efficiunt, cum tamen 'quae' in initio positum etiam in hanc partem ualeat ('s' semel scripta ex 'e' factum est 'ea').

§ 42. *At ea de seniore scribit Plato et scribit aequalis, et quidem exagitator omnium rhetorum hunc miratur unum.* Incongruum mihi uidetur 'et quidem', pro quo desidero '*a*tque idem'.

§ 44. *Nam et inuenire et iudicare, quid dicas, magna illa quidem sunt..., sed propria magis prudentiae quam eloquentiae. Qua tamen in causa est uacua prudentia?* Quas res Cicero primoribus ut aiunt digitis tangit, easdem tamen minime neglegendas esse breuissime admonet : quidquid in foro agatur, non careri posse prudentia (ut omnino, ita ea quae in recte inueniendo iudicandoque cernatur). Corrige 'est *super*uacua'.

§ 50. *Cumque animos prima aggressione occupauerit, infirmabit excludetque contraria.* Lacunam manifestam uarie explent; mihi certum uidetur : 'occupauerit, *fauentia* firmabit'. Nam litterae 'fauent' quomodo interciderint in aperto est.

§ 53. *Et puro quasi quodam et candido genere dicendi.* Transpone 'et quasi puro quodam'.

§ 57. *Sed ille, quem significat Demosthenes et Aeschines, cum alter alteri obicit uocis flexiones; dicit plura etiam Demosthenes illumque saepe dicit uoce dulci et clara fuisse.* Ultima uerba ferri posse mihi uidentur, modo pro priore 'dicit' restituas '*ob*icit'. Nam id quod est 'saepe' non recte nuper in dubitationem uocauit Maduigius.

§ 68. *Etiamsi quorundam grandis et ornata uox est poetarum, tamen in ea cum licentiam statuo maiorem esse quam in nobis faciendorum iungendorumque uerborum, tum etiam nonnullorum uoluntate uocibus magis quam rebus inseruiunt.* Tam oppositum 'in nobis' ostendit, reponendum esse 'tamen in e*is*', quam ipsa sententia ; secundum quam non in parte aliqua (et haec ipsa pars nihil ad rem pertinet), sed in uniuersum oratores carent libertate poetis concessa in uerbis nouis licentiusque conlocandis. In fine codices praebent 'inseruiant'; quod potest retineri, si non sine sententiae commodo inserueris uocem, cuius omissionem sequens illud 'nec' explicat : 'inseruiant *necesse est*'.

Ibidem. *Nec uero, siquid est unum inter eos simile (id autem est iudicium electioque uerborum), propterea ceterarum rerum dissimilitudo intellegi non potest.* Neque concoquo illud 'si quid

unum' in re certa indubitataque neque intellego, quid sibi uelit 'inter eos'. Uerum puto 'siquide*m*st unum inter eos *et nos* simile'.

Ibidem. *Hoc tamen ipsum ad id quod propositum est non est necessarium.* Immo potius 'ad ipsum id'. Et saepius lenibus transpositionibus hic textus indiget, ut § 77 malim 'hominis de re magis'.

§ 79. *Acutae crebraeque sententiae ponentur et nescio unde ex abdito erutae, atque in hoc oratore dominabitur, uerecundus erit usus oratoriae quasi supellectilis.* Sudauere docti in remouenda uoce importuna 'atque'. Tu si recordaris, quam saepe compendiorum culpa confundantur in codicibus 'que' et 'quod', non dubitabis mecum restituere : '... erutae; at, qu*od* i. h. o. dominabitur, uerecundus' etc.

§ 81. *Nec in faciendis uerbis erit audax et in transferendis uerecundus et parcus et in priscis reliquisque ornamentis et uerborum et sententiarum demissior, tralatione fortasse crebrior, qua frequentissime sermo omnis utitur non modo urbanorum, sed etiam rusticorum; siquidem est eorum 'gemmare uites, sitire agros...'; nihil horum parum audacter, sed aut simile est illi unde transferas, aut, si res suum nullum habet nomen, docendi causa sumptum, non ludendi uidetur.* Praeeunte ex parte Riuio primo est rescribendum 'et parcus *in* priscis *in* reliquisque'. Deinde non sine recti quodam sensu Heerdegenus ante 'tralatione' addidit 'ea'; quamquam fateor plura mihi intercidisse uideri, ueluti : 'demissior; *nisi quod erit in ea* tralatione'. Porro pro 'eorum' requiro '*h*orum', ad rusticos solos quod spectet. Denique grauius adhuc latet ulcus in uerbis ultimis, in quibus non de translationum audacia, sed quomodo eae in usum sint uocandae oratori disseri debet. Reponas mecum 'nihil horum p*onet* audacter, sed aut, *si* simile.., aut, si... nomen : docendi... uidetur'. Per asyndeton igitur consecutiuum haec extrema adiciuntur.

§ 83. *Nam sic ut in epularum apparatu magnificentia recedens non se parcum solum, sed etiam elegantem uideri uolet et eliget, quibus utatur; sunt enim pleraque apta huius ipsius oratoris, de quo loquor, parsimoniae.* Uulgo recte quidem ex Italorum correctura 'a' ante 'magnificentia' addunt, sed totum uitium hoc remedio non sanauere. Etenim ipsa sententia hoc mihi uidetur postulare,

accuratius ut illa magnificentia definiatur. Requiro quippe : '*ab inani* magnificentia recedens'. Porro ineptam uocem 'enim' sic remoueo, ut artius uerba extrema cum superioribus colligem : 'utatur, sunt e*tiam* pleraque'.

§ 84. *Immutatione litterae quasi quaesitae uenustates.* Non secludendum erat 'quasi', sed scribendum 'quasi *ui* quaesitae'.

§ 91. *Hoc in genere neruorum uel minimum, suauitatis autem est uel plurimum; est enim plenius quam hoc enucleatum, quam autem illud ornatum copiosumque summissius; huic omnia dicendi ornamenta conueniunt, plurimumque est in hac orationis forma suauitatis.* Etiamsi non repetitio uocis 'suauitas' esset magis scriptoris balbutientis, tamen ipsa sententia per oppositum 'neruorum' indicata ostenderet, male se habere priore loco 'suauitatis'. Pro quo Schuetzius proposuit 'sanguinis', mihi reponendum uidetur 'su*cos*itatis'. Casui enim attribuo, quod nunc quidem hoc uocabulum non extat nisi apud postremae aetatis scriptorem. Non minus autem post huius paragraphi initium, ubi legitur 'summissius autem (est genus secundum) quam illud ... amplissimum', molesta est iterata uox 'summissius', quae praesertim non ita quadret aut in contrarium illud 'plenius' aut in descriptionem. Corrigamus 'sub*strict*ius'.

§ 93. *Quod quamquam transferendo fit, tamen alio modo transtulit cum dixit Ennius 'arce et urbe orbam', alio modo, si pro patria arcem dixisset, et 'horridam Africam terribili tremere tumultu* [*cum dicit pro Afris immutate Africam*]. In postremis uerbis glossema recte inclusit Halmius; in superioribus adesse quidem eiusdem modi emblema senserunt, ut tamen non conueniat de sede. Quamquam aliud quoque adest uitium. Scribendum enim puto 'transtulit Ennius, cum dixit 'a. e. u. o.', alio modo [si pro p. a. dixisset], *cum* 'horridam" e. q. s.

§ 95. *In idem genus orationis* (*loquor enim de illa modica ac temperata*) *uerborum cadent lumina omnia, multa etiam sententiarum; latae eruditaeque disputationes ab eodem explicabuntur.* Illud 'ab eodem' aperit, mendo non ita infrequenti oratorem et orationem inter se confusa esse ceteraque traxisse; 'idem genus orat*or*is (loquor enim de ill*o* modic*o* ac temperat*o*)' stabilitur ex § 98 'medius ille, quem modicum et temperatum uoco'.

§ 96. *Est enim quoddam etiam insigne et florens orationis pictum et expolitum genus*. Recepta semel glossa 'orationis' expulisse uidetur copulam : "florens *et* pictum et expolitum'. Ipsa enim adcumulatio egregie inlustrat dicendi genus, de quo agitur.

§ 157. *'Sient' plenum est, 'sint' imminutum; licet utare utroque; ergo ibidem: 'quam cara sint quae post carendo intellegunt, quamque attinendi magni dominatus sient'*. Secundum latinitatem 'ibidem' non potest non spectare ad id quod praecedit 'Terentius'. Quod cum fieri nequeat, ad hanc confugiunt rationem absonam, ut 'ibidem' ualere aiant 'in uno eodemque loco'. Emendo '*iunctim*'. Ceterum in uersuum ex ignoto poeta petitorum priore recte Ribbeckius sensit pessime conlocatum esse id quod est 'quae'. Pro quo malim 'uae'.

§ 158. *Una praepositio est 'af'*. Puto '*uetusta*'.

Ibidem. *Adiuncti uerbi primam litteram praepositio commutauit, ut 'subegit, summutauit, sustulit'*. Uulgo recepta est Maioragii coniectura 'prima littera praepositionem'. Non opus est tam uiolenta mutatione, modo 'adiuncti' dissoluas in duas uoces : 'ad iuncti uerbi primam litteram praepositio commutauit' hoc ualet, secundum naturam litterae primae insequentis sese mutasse 'sub'. De hoc usu uerbi 'mutare' cf. quae adnotaui ad Catulli XXII, 11 (de § 163 dixi in Fleckeiseni annal. 1884 p. 840).

§ 164. *Immo uero ista sequamur asperitatemque fugiamus : 'habeo ego istam perterricrepam'*. Emendandum puto 'fugiamus hance : 'o ego istam perterricrepam — !' cf. § 115 'uel illa antiqua uel hac Chrysippi disciplina'.

§ 165. *Quia referuntur ad quae debent referri*. Sic est explicanda diuersitas codicum aut 'ea quae' aut 'ad ea quae praebentium : glossa 'ea' uarie est recepta.

§ 168. *Id enim expectant aures, ut uerbis colligetur sententia*. Pro subinepto illo 'uerbis' lege '*uinclis*'.

§ 186. *Nisi quando temere ac fortuito*. Heerdegeno post 'fortuito' uidetur intercidisse 'accidit' uel simile aliquid; quin adscripsit 'contigit'?

Ibidem. *Iuncta uerba facile sunt cognita, quia sumebantur e consuetudine cotidianoque sermone; numerus autem non modo*

depromebatur. Corrigo 'non *in eodem* promebatur', scil. in cotidiano sermone.

Ibidem. *Serius aliquanto notatus et cognitus quasi quandam palaestram et extrema liniamenta orationi attulit*. Nulla est dubitatio prudenter censentibus, quin corrupta sit uox 'liniamenta'; potuitque id Iahnius maiore cum ui adfirmare. Uerum puto 'et extrema *de*lin*i*menta', quae est forma in codicibus non rara illius 'delenimenta'.

Groningae, m. Aug. a. MDCCCLXXXV.

AEMILIUS BAEHRENS.

GELLIANUM.

Bona charta ne pereat, adscribam emendatiunculam ad Gellium I, 7, 3 *debuisse enim scribi putabant non 'futurum' sed 'futuram', neque dubitabant quin liber emendatus ⟨inemendatus⟩ esset, ne ut in Plauti comoedia moechus (sic enim mendam scite inludiabant) ita in Ciceronis oratione soloecismus esset 'manifestarius'*. In propatulo est iocus quidam grammaticorum illorum sat frigidus, quo exemplar cura Tironis emendatum potius inemendatum uocabant. Deinde codices 'menda ē (÷) suae inludiabant' praebent, quod ortum est non ex 'mendae', sed ex eo scribendi genere, quo uirgula non supra uocalem, sed iuxta (menda ÷) ponebatur, unde haud raro pro compendio illius 'est' accepta est. Nimirum inludiandi uerbum aliunde incognitum sicut 'inridere' construxit Gellius. Hinc autem ineptae uoce 'suae' facile licet opitulari.

AEM. BAEHRENS.

Lampride, *Anton. Heliogabal.* XV : *remoti sunt denique ab eo Hierocles, Gordus et Murissimus*, etc. (alias, *Mirissimus*, *Myrissimus*). La forme extraordinaire du nom d'homme *Murissimus* me fait soupçonner une altération de texte; je propose la correction *Myrismus*, nom propre qui se rencontre fréquemment sur les monuments épigraphiques, par exemple à Arles, à Châne (*Bull. épigr.* IV, 1884, p. 142); voir aussi *Corp. inscr. latin.* II, 3087, 3977, 4194; V, 5759; X, 2623, 6157. Les plus récentes éditions des *Scriptores historiae Augustae*, celle de H. Jordan et de Fr. Eyssenhardt en 1864, et celle de H. Peter en 1865, se contentent de la forme *Mirissimus*, sans observation. R. MOWAT.

FRAGMENTS D'ASPER

D'APRÈS LE PALIMPSESTE DE CORBIE

Æmilius Asper est un des plus anciens grammairiens de l'empire qui aient commenté le texte de Virgile; il a vécu probablement avant Valerius Probus et un peu après Cornutus, le maître de Perse le satirique. Tout ce qu'il est permis de savoir sur son compte se trouve résumé dans les Prolégomènes de M. Ribbeck[1]. Malheureusement, nous ne possédons de ce grammairien que de courts fragments, déchiffrés à grand peine dans des palimpsestes de Vérone et de Paris.

Le fameux palimpseste de Virgile conservé à la bibliothèque capitulaire de Vérone renferme des scholies marginales et interlinéaires publiées en partie d'abord par Angelo Mai[2], puis par M. Henri Keil[3], sous le nom de *scholia Veronensia*, dans lesquelles on rencontre des observations dues à Asper, Cornutus, Haterianus, Longus, Probus, Scaurus, etc.

En second lieu, un célèbre palimpseste de Corbie (puis S. Germain 1278), conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris sous le n° 12161, contient quatre feuillets renfermant, sous le texte de S. Jérôme, des observations grammaticales d'Asper, dont M. Keil a publié en 1848 une bonne partie sous le titre de : *Quaestiones Vergilianae*, à la suite de son édition de Probus. Ce sont ces fragments dont j'ai entrepris un nouveau déchiffrement.

Quoique les grammairiens anciens[4] citent souvent Asper, ils ne nous fournissent aucun secours direct pour lire notre palimpseste; leur plan diffère totalement. Peut-être Arusianus Messius avait-il puisé en partie ses *Exempla elocutionum ex Vergilio, Sallustio, Terentio, Cicerone* (t. VII, p. 449-514, Keil) dans les œuvres d'Asper, qui justement avait commenté les œuvres de Virgile, Salluste[5] et Térence; mais il nous reste trop peu d'Asper pour nous permettre de conclure.

---

1. *Prolegomena critica ad P. Vergilii Maronis opera.* Lips. 1867, p. 128-136.
2. *Virgil. interpretes veteres*, Mediolani, 1818, ou *Classici auctores*, t. VII, p. 247 sq.
3. *M. Valerii Probi in Vergilii buc. et georg. commentarius.* Accedunt scholiorum Veronensium et Aspri quaestionum Vergilianarum fragmenta. Halis, 1848.
4. Cf. Charisius, *Gram. lat.* I, p. 140, 3; 196, 23; 209, 6; 215, 6; 216, 25; Priscien, II, 499, 18; 536, 6; III, 489, 36; Pompée, V, 273, 12; Consentius, V, 402, 15; Rufinus, V, 555, 1; 565, 5.
5. Parmi les nombreuses scholies des manuscrits de Salluste, certaines remarques de grammaire pourraient bien être attribuées à Asper.

Les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* ont mentionné plusieurs fois l'important manuscrit du fonds S. Germain auquel ils ont emprunté un spécimen d'écriture pour leur planche XLII du tome III. Voici ce qu'ils en disent (t. III, p. 52-53) :

« Le ms. 1278 de l'abbaie de S. Germain des Prés, autrefois de « Corbie, ne présente à la vue qu'une écriture cursive mérovin- « gienne, dont le copiste s'est servi pour transcrire, au VIIe siècle, « le Catalogue des hommes illustres de S. Jérôme, continué par « Gennade. Ce livre est un composé de diverses feuilles de mss. « plus vieux, qu'on a tellement raclées que les yeux les plus per- « çans n'y découvroient pas la plus légère trace d'anciens carac- « tères. On y trouve des feuilles ponctuées de points perçans par « le bas de la page, qui montrent que ces marges inférieures « étoient latérales dans le plus ancien ms. d'où ces feuilles ont été « prises, quoiqu'on n'y puisse plus rien distinguer, si ce n'est « quelques caractères et des lignes menées de haut en bas. « Lorsque nous parlions de ce ms. dans notre 1er tome [p. 483], « nous n'avions fait usage que de nos yeux. Mais ayant employé « depuis des liqueurs revivifiantes, nous avons découvert des « pages entières où il ne paroissoit pas la plus légère trace des « anciennes lettres... Il nous sufira de dire ici qu'outre plusieurs « fragmens du code Théodosien, d'un panégyrique prononcé en « l'honneur d'un empereur et de l'ancienne édition des loix wisi- « gothiques, nous avons fait revivre des morceaux considérables « d'un ancien commentaire d'Asper sur Virgile... »

Ils reviennent encore sur ce sujet (t. III, p. 152-153) :

« L'écriture très élégante et à deux colones de notre Virgile « d'Asper ne seroit pas indigne du second ou troisième siècle. Elle « est portée sur des lignes tracées. Ses lettres sont ordinairement, « du moins en grand nombre, faites à traits détachés. Il y en a de « minuscules[1] comme l'S et de conjointes comme l'N et le T. Pour « abreger *que* on met q. et B' ou B. pour *bus*. L'AE se trouve con- « tinuellement. Par tout l'écriture est onciale, excepté quelques « titres. Pour marquer les *alinea*, l'écrivain laisse ordinairement « en blanc l'espace d'un mot. La première lettre est onciale, et « point plus grande que les autres, si ce n'est en quelques endroits, « où il laisse un vuide considérable pour les alinea. Tous ces carac- « tères conviennent aux plus anciens mss. »

---

1. Les Bénédictins me semblent employer ici le mot minuscule dans un sens particulier, car dans les quatre feuillets, *s* n'a jamais la forme de l'écriture minuscule. Ils veulent dire sans doute qu'au besoin, à la fin de la ligne, les lettres sont beaucoup plus petites, comme l'*s* ou l'*o* par exemple.

Le ms. 12161 se compose de 119 feuillets (ou 238 pages numérotées) mesurant 0m25 de haut et 0m15 de large. L'écriture mérovingienne employée pour la transcription du *De viris illustribus* de S. Jérôme et du *Catalogus virorum illustrium* de Gennadius remonte bien au VIIe siècle. Les quaternions sont signés A (page 16), B (p. 32), C (p. 48), D (p. 64), E (p. 80), F (p. 96), G (p. 110; — un feuillet a disparu dans ce cahier), H (p. 124), etc.

Les réactifs dont se sont servi les Bénédictins, probablement une liqueur ayant quelque analogie avec le ferro-prussiate, ont donné à toutes les pages un aspect bleuâtre, en sorte que le volume tout entier ressemble aux fragments des discours de Cicéron traités à Turin par Peyron. Mais toutes les pages ne sont point palimpsestes; un certain nombre seulement contiennent une écriture antérieure. C'est ici le lieu de faire une remarque générale. De même que dans le vieux manuscrit de saint Augustin sur papyrus[1], dont une partie se trouve à Paris et une autre à Genève, on a formé chaque quaternion de quatre feuillets de papyrus pliés dans un feuillet de parchemin, de même qu'aux XIVe et XVe siècles, quand on s'est servi du papier, on a souvent employé simultanément le parchemin pour les feuillets du dessus et parfois du milieu de chaque cahier; ainsi, lorsqu'on voulait faire usage de feuillets de parchemin lavés, raclés et présentant, par suite, plus de chances de destruction, on leur adjoignait d'autres feuillets en parchemin neuf. C'est ainsi que, dans le 5e cahier du ms. 12161, sont palimpsestes seulement les pages 65-66, 71-74, 79-80; dans le 6e, les pages 83-84, 85-86, 87-88, 89-90, 91-92, 93-94 (toutes, sauf le feuillet du dessus); dans le 7e, les pages 99-100, 103-104, 105-106; dans le 8e, les pages 113-114, 119-120; dans le 9e, les pages 127-128, 129-130, 133-134 et 139-140, etc.

Pour ne pas sortir des limites de mon sujet, je ne m'occuperai ici que des quatre feuillets relatifs à Asper (pages 99-100, 113-114, 119-120, 127-128). L'écriture est une petite onciale très régulière qui présente les caractères de la plus haute antiquité; les lettres *a*, *d*, *e*, *h*, *m*, *q* ont la forme arrondie qui caractérise l'écriture dite onciale, mais le *g* sans queue a conservé l'aspect qu'il présente dans le fragment des Verrines conservé à Turin[2] et dans plusieurs manuscrits de Virgile en capitale[3]. D'ailleurs, il n'est pas prouvé qu'un manuscrit en onciale soit nécessairement postérieur à un

1. Voy. *Études sur des papyrus du* VIe *siècle* [par L. Delisle, Rillict et H. Bordier], Genève, 1866, p. 109.
2. Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, pl. 30.
3. Zangemeister et Wattenbach, *Exempla cod. latin.* pl. 10, 12, 14, 14 *a*.

manuscrit en écriture capitale, et une page du Sedulius de Turin[1] prouve que les deux écritures s'employaient simultanément. Les découvertes récentes de l'épigraphie en Afrique attestent aussi que l'écriture onciale était employée déjà dans les premiers siècles de l'empire[2]. Rien ne s'oppose en somme à ce qu'on reconnaisse dans ces quatre feuillets un spécimen de l'écriture du IIIe ou IVe siècle de notre ère.

M. Keil avait reçu de Blume un essai de déchiffrement de ces feuillets, tenté par F. H. Knust, et il a eu le grand mérite d'en publier un texte savamment restitué pour les pages 127-128, 119-120, et même dans des passages où la copie était très défectueuse. Mais ce n'est jamais la première fois que le texte d'un palimpseste peut être entièrement déchiffré. Les belles publications d'Angelo Mai ont subi de nos jours d'importantes rectifications. Retrouver les vestiges d'une écriture vieille de quinze siècles, qu'on s'est efforcé de faire disparaître depuis douze cents ans, est un exercice de patience qui réclame le concours de plusieurs générations de travailleurs. Placé dans de meilleures conditions que M. Keil, puisque je pouvais me reporter sans cesse au manuscrit, j'apporte ma contribution au déchiffrement d'Asper; d'autres pourront sans doute y ajouter encore, mais certaines lignes ont perdu toute trace d'écriture et ne pourront être restituées que par divination.

En tête de chaque page se lisait le titre courant : ASPRI (à gauche) ou UERGILIUS (à droite) en lettres capitales très petites. Au contraire les textes des chapitres comme *De interjectione* sont en capitales plus grandes que les lettres onciales du texte. Le feuillet 127-128 a été formé par deux pages du manuscrit d'Asper placées transversalement, et dont on a coupé cinq lignes d'écriture pour les ramener au format du volume. Enfin, à la marge extérieure du feuillet 99-100, on aperçoit quelques lettres provenant d'une page qui a été rognée pour la même raison. De la page 99, M. Keil n'avait rien publié; j'ai donné le peu que j'ai pu voir; cela suffit au moins pour en montrer le contenu[3].

Je dois ajouter, pour ceux qui voudraient essayer des restitutions, que les lettres *o*, *e*, *c*, *d*, *g* ont laissé dans le manuscrit à peu près

---

1. *Ibid.* pl. 56.

2. L'inscription métrique du moissonneur trouvée à Makter et qui semblait à Ch. Tissot remonter à l'époque des Sévères (cf. *C. rend. de l'Acad. des inscr.* 1884, p. 64-67) contient un bon nombre de lettres onciales.

3. M. Keil, induit en erreur par les notes de Knust, désigne cette page par le n° 101 (op. cit. p. XV-XVI).

les mêmes traces, que les lettres *i, t, l, f* se ressemblent beaucoup, enfin qu'il est souvent difficile de distinguer *N* de *it*, *il*, *ti*, ou *m* de *to*, *ci*, *id*, etc.

On trouvera ici, en lettres capitales, le texte du manuscrit ligne pour ligne ; les passages dont la lecture est incertaine sont en caractères italiques. Au-dessous j'ai placé, en caractères ordinaires, la transcription complétée, afin d'éviter à ceux qui voudront se faire une idée de l'œuvre d'Asper la peine de recourir sans cesse à l'index de Virgile.

. . . . . .

. . . . . .

Page 113.

UERGILIUS

SATETSUBREMISFUSIPERDURAS. N.
ETINEODEMUERSUETINFRAETPROPE
SUBPEDIB. QUEDEAECL. S. O. T. PROINSIGNI
FICATIONEEIUSQUODESTPRETERANTE
5 UTIPSIINTUSDEXTRAACLEUAPROT. A. ET
PROPROPTERUTPROQUOSISCELERISTA—
TANTAESTI. N. ETPROQUOQUE . *ebo* .

Page **113**. ⟨DE PRAEPOSITIONE⟩

. . . . . .

. . . sat et « Sub remis fusi per dura sedilia nautae » [Aen. V; 837] et in eodem versu et infra et prope : Sub pedibusque deae clipeique sub orbe teguntur. [Aen. II, 227].

Pro. In significatione ejus quod est praeter, ante, ut : Ipsi intus dextra ac laeva pro turribus adstant [Aen. IX, 674]. Et pro propter, ut : Pro quo si sceleris tanta est injuria nostri [Aen. III, 604] et pro

---

P. **113**, 1. La syllabe *sat* est peut-être la fin du vers : Urit atrox Juno et sub noctem cura recursat [Aen. I, 662]. Cf. Prisc. II, 54, 5.

2. *Infra*. Cf. Diomed. 412, 28, éd. Keil. — *Prope*. Cf. ibid. 413, 1.

4. *Ante*. Cf. Nonius, 523, 6; Charis. 234, 31; Diomed. 414, 15; Prisc. II, 49, 5. — On pourrait lire aussi anti, et la locution « in significatione ejus quod est » semble, en effet, s'appliquer à un mot grec; dans ce cas « praeter » serait une glose ou une addition postérieure à Asper.

I. S. MEUIOL. ETPROPORROUTPROSPEXI
ITALIAMSUMMAS. A. U.UTSTYGIAPROS
10 PEXITABU. ETINUOCANDI*uim* . . . .
IUPPITERIBIT . . . . . .

DE INTERIECTIONE

INHEUINTERIECTIONE. AD*nit* . . . . .
DIGNUMEST. . . . . .
15 INTERPONITQUE. . . . . .
MIEORUMPERT. . . . . LOQUI
TURUTHEUQUIDAGATQUONUNCRE
GIN. A. F. A. A. ETMISERISHEUPRAESCIALON
GEH. C. A. ETHEUMAGNUMALTERIUS
20 FR. S. A. ETHEUMALETUMMITESDEFEND.
P. U. HEUMALETUMLIBYAES. E. I. A.
DEINDEATTENDENDUSETIAMUSUS
ILLEINTERIECTIONUMQUODQUAE
SUNTSEUERIORESHASINCARMINE
25 GRAUIOREUSURPATUTOETHEUATA

. . . PRO porro, ut : Prospexi Italiam summa sublimis ab unda [VI, 357]. Ut Stygia prospexit ab unda [VI, 385]. Et invocandi vim ⟨habet⟩ : Pro Juppiter! ibit [Aen. IV, 590]. . . . . .

DE INTERJECTIONE

In HEU interjectione adn⟨otatione⟩ dignum est . . . ⟨quod Vergilius⟩ interponit . . . . loquitur : Heu quid agat? quo nunc reginam ambire furentem Audeat affatu? [Aen. IV, 283] et Miseris heu praescia longe Horrescunt corda agricolis [XII, 452], et Heu magnum alterius frustra spectabis acervum [G. I, 158], et Heu male tum mites defendet pampinus uvas [G. I, 448]. Heu male tum Libyae solis erratur in agris [G. III, 249].

Deinde attendendus etiam usus ille interjectionum quod quae sunt severiores has in carmine graviore usurpat ut o et HEU, at A

---

8. *Porro.* Cf. Charis. 235, 1; et Diomed. 414, 9, qui donne aussi pour exemples des mots composés de *pro.*

10. *Pro!* Cf. Charis. 235, 7. Prisc. II, 49, 23 et II, 91, 12.

Page 114.

ASPRI

QUODESTHUMILIUSTANTUMINBU

. . . . . *spemgregis*

ASILICEINNUDACONIXAREL. ATENEFRI

GORALAEDANTETATIBINETEN. G. S. A. P.

5 AUIRGOIN*felix*Q. T. D. C. AUIRGOINFELIX

T. N. I. M. E.

DE CASIBUS

QUI*autem*PARTESORATIONISEXPLIC*a*

*uolue*RUNTE*a*QUAEBISACC*i*DUNTUT

10 . . . . . *ant*ACASIBUSNO

MINATIUUMPONITPROACCUSATIUO

*cui*MATERMEDIASESET. O. S. PROOBUIA

*etsensitmedios*DELAPSUSINH. QUAQUE

esteamit . . . . . .

15 CONTRAACCUSAT. INFERTPRONOMINATI

[P. **114**] quod est humilius tantum in bu⟨colicis et georgicis usurpat ut⟩ : Spem gregis a ! silice in nuda conixa reliquit [Ecl. 1, 15]. A ! te ne frigora laedant [Ecl. 10, 48], et A ! tibi ne teneras glacies secet aspera plantas [Ecl. 10, 49]. A ! virgo infelix, quae te dementia cepit [Ecl. 6, 47]. A ! virgo infelix, tu nunc in montibus erras [Ecl. 6, 52].

DE CASIBUS

Qui autem partes orationis explic⟨are⟩ voluerunt ea quae bis accidunt. . . . . ⟨incho⟩ant a casibus. Nominativum ponit pro accusativo : Cui mater media sese tulit obvia silva [Aen. I, 314], pro « obviam », et Sensit medios delapsus in hostes [Aen. II, 377] . . . . . .

Contra accusativum infert pro nominativo . . .

P. **114**, 1. L'observation que *a* est une interjection moins noble que *heu* ne semble pas avoir été faite par d'autres grammairiens. Quoique Asper ne cite point les exemples des Géorgiques (II, 252 et IV, 526), il est probable qu'il les connaissait; c'est pourquoi on peut croire qu'il y avait « in georgicis » à la ligne 2. — Cf. Prisc. II, 90, 21 : « *A* in bucolico doloris habet significationem. »

8. Sur les changements de cas, voir le livre IX de Nonius Marcellus et Priscien II, 187, 12 et suiv.

14. Peut-être *Quaque ostendit se dextra sequamur* [Aen. II, 388].

UOHICES . . *rr*. . . FINIS
PRO . UISNOM. PROUOC. MUSCOSIFO⁻
TESETSOMNOMOLLIORH. E. Q. U. R. U. T. A. U. COR
NIGERHESPERF. R. A. A. O. T. SOCERARMA
20 LATINUSH. EQUITEMMESSAPUSINAR.
E. C. F. C. L. D. C. CONTRAUOC. PRONOM.
PRINCIPIOITALIAMQUAMTUI. R. P. U. I. P.
I. P. QUOSDIUERSANAGNIAP. Q. A. P. DAR
DANIASTRATUSDEXTRAMISERANDEI.
25 TUNEHINCSPOLIISIND. M. E. M. GEN. PRO

Page 128, col. b.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
5 . . . . . .
IEOD. IGNARUSRERUMINGRAT. S. CO⁻

Nominativum pro vocativo : Muscosi fontes et somno mollior herba Et quae vos rara viridis tegit arbutus umbra [Ecl. 7, 45]. Corniger Hesperidum fluvius regnator aquarum Adsis o tantum [VIII, 77]. Socer arma Latinus habeto [XII, 192]. Equitem Messapus in armis Et cum fratre Coras latis diffundite campis [XI, 464].

Contra vocativum pro nominativo : Principio Italiam quam tu jam rere propinquam Vicinosque, ignare, paras invadere portus [Aen. III, 381]. Quos dives Anagnia pascit Quos Amasene pater [VII, 684]. Dardania stratus dextra, miserande, jaceres [X, 324]. Tune hinc spoliis indute meorum Eripiare mihi [XII, 947].

Genetivum pro [P. **128** *b*] ⟨ablativo⟩ . . . . . in eod⟨em⟩ : Ignarus rerum ingratusque salutis [X, 666].

---

16. On s'attendrait à trouver ici l'exemple : Urbem quam statuo vestra est [Aen. I, 573], cité par Priscien II, 187, 17, mais je n'ai pu en reconnaître les traces sur le manuscrit.

23. *Diuersa* cod. Cette faute est répétée plus loin p. 100, 3.

P. **128**, *b*. 1-5. Il manque ici cinq lignes contenant des exemples de génitifs employés au lieu d'ablatifs, du moins de la façon dont l'entend Asper.

TRAABL. PROGEN. UTNILUSHAECILLIDIU.
C. P. D. PRODIUINICARMINISSUNTMIHI
BISSEP. P. C. N. ETPULCHRAFACIATTEPR. P.
10 SILUISSCAENACOR. SCOPULISPENDEN
TIBUSANTR. INMENSISORBIBUSA. AUTRA
PIDUSMONTANOF. T. AERECA*uoclip. m.*
G. A. PULCHROPECTOREUIRGOINMANI
CORPOREPISTRIX*aat* . . . . . .
15 ROPERMILLECOLORIBUSARCUMINGEN
TIMOLESEPULCH. FLUUIOTIBERINUSAMOE
NON. ENTISEAMFULTIMATO . ACUTA
CUSPIDECONTOS. UI*uo*PRAE*teru*eHOR
*ostia*s. DATPROGENEHOCREGNUM
20 DEAGENT. E. PROGENTIUMNECNONET
PECORIESTIDEMD. E. QUAESITREBUS
FORTUNAUID. OBSTIPUEREANIMISRU
TULIADQUEHOSNEQUAFORENTPEDIBUS

Contra ablativum pro genetivo : Ut Linus haec illi divino carmine pastor Dixerit [Ecl. 6, 67], pro « divini carminis ». Sunt mihi bis septem praestanti corpore nymphae [Aen. I, 71]. Et pulchra faciat te prole parentem [Aen. I, 75]. Silvis scaena coruscis [Aen. I, 164]. Scopulis pendentibus antrum [Aen. I, 166]. Inmensis orbibus angues [Aen. II, 204]. Aut rapidus montano flumine torrens [Aen. II, 305]. Aere cavo clipeum, magni gestamen Abantis [Aen. III, 286]. Pulchro pectore virgo [Aen. III, 426]. Inmani corpore pistrix [Aen. III, 427] . . . . . Per mille coloribus arcum [V, 609]. Ingenti mole sepulchrum [VI, 232]. Fluvio Tiberinus amoeno [VII, 30] . . . . . Acuta cuspide contos [V, 208]. Vivo praetervehor ostia saxo [Aen. III, 688].

Dativum pro genetivo : Hoc regnum dea gentibus esse [Aen. I, 17], pro « gentium ». Nec non et pecori est idem dilectus equino [G. III, 72]. Quae sit rebus fortuna videtis [Aen. II, 350]. Obstipuere animis Rutuli [IX, 123]. Adque hos ne qua forent pedibus vestigia rectis [VIII, 209].

---

7. *Nilus* (au lieu de *Linus*) est bien lisible dans le ms.

U. R. DATIUUMPROACC. COGEREDONEC
25 OUESSTAB. N. R. HOCESTINSTAB.

Page 127, col. a.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
5 . . . . . .
DAFNISETARMENEIASC. S. T. I. SETTAME—
IDEMOLIMCUR. S. S. PORTUQUESUBIMUS
CHAONIOQUODNECCONCUBITUINDUL
G. NAMQUEALIAEUICTUINU. TEQUEASPEC
10 TUNESUBTR. N. FORTERATISCELSIC. C. S.
HAERENTINFIXIPECTOREUULT. ETCOR
POREINHAERETMENSAGITATMOLEM
ETMAGNOSECORPOREM. MAGNUSALITMAGNO
C. C. F.
15 ACC. PRODAT. MELICEATCASUSMISERARI
INSONTISAMICI ATTENDENDA

Dativum pro accusativo : Cogere donec oves stabulis numerumque referri [Ecl. 6, 85], hoc est « in stabula ». . [P. **127** *a*] ⟨Ablativum pro dativo . . . . . .⟩ Daphnis et Armenias curru subjungere tigres Instituit [Ecl. 5, 29]. Set tamen idem olim curru succedere sueti [Aen. III, 541]. Portuque subimus Chaonio [Aen. III, 292]. Quod nec concubitu indulgent [G. IV, 198]. Namque aliae victu invigilant [G. IV, 158]. Teque aspectu ne subtrahe nostro [VI, 465]. Forte ratis celsi conjuncta crepidine saxi [X, 653]. Haerent infixi pectore vultus [Aen. IV, 4]. Et corpore inhaeret [X, 845]. Mens agitat molem et magno se corpore miscet [VI, 727]. Magnus alit magno commixtus corpore fetus [G. II, 327].

Accusativum pro dativo : Me liceat casus miserari insontis amici [Aen. V, 350].

P. **127**, *a*. 1-5. Cf. Non. p. 501, 22 : Ablativus pro dativo.
6. *Armeneias* cod.

INCASIBUSUARIADECLINATIOCUMMO
DOEUANDRUSAITMODOEUANDER
EUANDRUSPARITERP. T. I. PALLASEUAN
20 DERINIPSISO. S. O. SICETNAMTIBITHYM
BRECAPUTE. A. E. DAUCIALARIDETHYM
BERQUES. P. SICETEXANIMUMETEX
ANIMEMPRAETEREAIACETEXANI
MUMT. C. A. LAEUOPRAESSITPEDETA
25 LIAFATUSEXANIMEMR. I. P. B. I. Q. N. IBI

Page 127, col. b.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
5 . . . . . .
RIUMQUEPATERR. H.
PLURALECONTRAPONITPROSINGULARIUNU
MORODESISTEMANUMC. T. NONUNIUER
SISTROIANISSEDUNIAENEAEEURYALUS
10 FALERASRHAMNETISETA. B. C. T. R. D. O. L. Q.
M.D.H.C.I.A.C.I.S.M.D.H.N.P.M.B.R.P.P.NAM

Attendenda in casibus varia declinatio, cum modo « Euandrus » ait, modo « Euander » : Euandrus pariter, pariter Trojana juventus [Aen. VIII, 545]. Pallas, Euander, in ipsis omnia sunt oculis [X, 515]. Sic et : Nam tibi, Thymbre, caput Euandrius abstulit ensis [X, 394]. Daucia Laride Thymberque, simillima proles [X, 391]. Sic et « exanimum » et « exanimem » : Praeterea jacet exanimum tibi corpus amici [VI, 149]. Laevo pressit pede talia fatus Exanimem, rapiens inmania pondera baltei Impressumque nefas [X, 495]. Ibi . . . . . [P. **127** *b*]. ⟨Singularem pro plurali ponit⟩ . . . . . Imperiumque pater Romanus habebit [IX, 449].

Plurale contra ponit pro singulari : Unum oro, desiste manum committere Teucris [XII, 60], non universis Trojanis sed uni Aeneae. Euryalus phaleras Rhamnetis et aurea bullis Cingula, Tiburti Remulo ditissimus olim Quae mittit dona hospitio cum jungeret absens Caedicus, ille suo moriens dat habere nepoti,

RUTULOSPOSUITPRORUTULORUMREGE
DEINDEATTENDENDUMQUODQUAESINGU
LARITERTANTUMGRAMMATICIEXISTI
15 MANTENUNCIANDAEFFERTPLURALI
TERUTEXERCETEUIRITAUROSS. H. C. HOR
DEUMENIMDICENDUMPUTANT. ETAT
SITRITICEAMINMESSEMR. F. E. H. ETFLU
UIOSQUEMINISTRANTFERRAQUEETUE
20 REFABISSATIO ETUINABONUS
QUAEDEINDEC. O. A. ETMELLAQUEDECUS
SITFOL. CONTRAQOMNINOPLURALI
TEREXISTIMANTDICISINGULARITER
UTACTORISAURUNCISPOLIUMETQUO
25 NUNCTURNUSOUATSPOLIOG. P.

Page 128, col. a.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
5 . . . . . *gpba.* ANT. . .

Post mortem bello Rutuli pugnaque potiti [IX, 359-363], nam « Rutulos » posuit pro Rutulorum rege.

Deinde attendendum quod quae singulariter tantum grammatici existimant enuncianda effert pluraliter, ut Exercete, viri, tauros, serite hordea campis [G. I, 210] ; « hordeum » enim dicendum putant. Et : At si triticeam in messem robustaque farra Exercebis humum [G. I, 219], et Fluviosque ministrant Farraque [G. III, 126], et Vere fabis satio [G. I, 215], et Vina bonus quae deinde cadis onerarat Acestes [Aen. I, 195], et Mellaque decussit foliis [G. I, 131].

Contra quae omnino pluraliter existimant dici, singulariter ut Actoris Aurunci spolium [XII, 94], et Quo nunc Turnus ovat spolio gaudetque potitus [X, 500] . . . . . [P. **128** *a*].

P. **127**, *b*. 19. *Ferra* cod.
20. *Fabis*. Cf. Charis. 93, 11.

GULARITERETNUNCIATURHOCTEURE
ADISTATAPRIOREREQUODIBIPLURALI
TERFICTAGRAMMATICIBARBARAUO
CANTATHICDICUNTOM. TERNAQUAE
10 TRANSIERINTR. H. S. HUICCONTRARIUS
ESTUIDIEGOMETDUOD. N. C. C. N. P. M. M.
M. R. I. A. F. A. S. DUOENIMIBIPOSUITPRO
BINISQUODNONDUOSSOLOSCYCLOPS
ADFLIXITSEDBINOS. PRAETEREANON
15 NEGLEGENDUMUBIPROPOSITOSINGULA
RITAMENPLURALITEROCCURRIT
QUODUMHABEATPLURALEMUTPARS
AUTEMPOSITOSURGUNTD. S. PARSIN
FRUSTRASECANTU. T. F. PARSSTUPETIN
20 NUPTAED. E. M. E. M. M. E. UNDIQUEUI
SENDISTUDIOTR. I. C. F. R. C. I. C. EXIN

⟨sin⟩gulariter et nuntiatur. Hoc theorema distat a priore re, quod ibi pluraliter ficta grammatici barbara vocant, at hic dicunt omnes : Ternaque transierint Rutulis hiberna subactis [Aen. I, 266]. Huic contrarius est : Vidi egomet duo de numero cum corpora nostro Prensa manu magna medio resupinus in antro Frangeret ad saxum [Aen. III, 623]; « duo » enim ibi posuit pro « binis », quod non duos solos cyclops adflixit sed binos.

Praeterea non neglegendum, ubi proposito singulari tamen pluraliter occurrit quod ⟨sens⟩um habeat pluralem, ut : Pars autem posito surgunt de semine [G. II, 14]. Pars in frusta secant veribusque trementia figunt [Aen. I, 212]. Pars stupet innuptae donum exitiale Minervae Et molem mirantur equi [Aen. II, 31]. Undique visendi studio Trojana juventus Circumfusa ruit certantque illudere capto [Aen. II, 63].

P. **128**, col. *a*. 9. Le ms. porte OM., abréviation d'*omnes* assez rare, mais qui se rencontre quelquefois dans les vieux mss., par exemple dans le ms. 281 d'Einsiedeln, en écriture mérovingienne du VIIIe siècle.

17. *Quodum* cod.

19. *Frustra* cod.

DEATTENDENDAUARIATIOQUAMIN
NUMERISFACITUBIPERMISCETSIN
GULARIAETPLURALIAUTMOLLESILER
25 LENTAEQUEG. P. ETG. C. F. S. ETUTITURINA—

Page 119.

UERGILIUS

TIQUAMSILUAMS. T. A. F. P. P. S. I. S. I. F. T. C. E. R. S. A.
I. M. O. FERROSONATALTABIP. F. E. A. A. S. P. R.
N. C. E. O. S. C. N. P. C. U. G. O. HOCINTERCXHMATA
ΛΟΓΟΥSUOLOCOREFEREMUSITEMAD
5 NOTANDUMCXHMAQUODΑΛΚΜΑΝΙ
KONUOCATURUBIPROPOSITOSINGULA
RIADSUMITURNONSUOLOCOPLURALES
UTESTNOXETTUATESTISDEXTERAQ. N.
L. P. P. ESTENIMORDONOXETTUADEXTRA
10 TESTESSUNTQUODGENUSETABHOME
ROUSURPATINCOMMENTARIISPLURIBUS
EXEMPLISSTRUIMUS DEINDEUIDE

Exinde attendenda variatio quam in numeris facit, ubi permiscet singularia et pluralia, ut : Molle siler lentaeque genistae, Populus et glauca canentia fronde salicta [G. II, 12], et ut : Itur in an- [P. **119**] tiquam silvam, stabula alta ferarum. Procumbunt piceae, sonat icta securibus ilex Fraxineaeque trabes cuneis et fissile robur Scinditur, advolvunt ingentes montibus ornos [VI, 179]. Ferro sonat alta bipenni Fraxinus, evertunt actas ad sidera pinus, Robora nec cuneis et olentem scindere cedrum Nec plaustris cessant vectare gementibus ornos [XI, 135]. Hoc inter σχήματα λόγου suo loco referemus. Item adnotandum σχῆμα quod Ἀλκμανικὸν vocatur, ubi proposito singulari adsumitur non suo loco pluralis, ut est : Nox et tua testis dextera quod nequeam lacrimas perferre parentis [IX, 239]. Est enim ordo : Nox et tua dextra testes sunt. Quod genus et ab Homero usurpatum in commentariis pluribus exemplis struimus.

P. **119**, 1. L'abréviation ST de *stabula* a été regardée par le copiste comme formant deux mots.
7. *Plurales* cod.
11. *Usurpat* cod.

AMUSQUOMODONUMERETINCIPITAUTE—
ANUMERODUPLICIBISCONATUSERAT
15 CASUSE. I. A. B. P. C. M. TERCONATUSIBICOLLO
D. B. C. T. F. C. M. E. I. QUATERIPSOINLIMINE
POR. S. A. U. S. Q. A. D. OTERQUEQUATERQUE
BEATICENTUMQUAEABEOTURAEC.
A. TECTUMAUGUSTUMG. C. S. C. UIDIHEC
20 UBAMCENTUMQ. N. QUOLATIDICUNT
ADITUSC. O. C. NYMPHASQUESORORESCEN
TUMQ. S. C. Q. F. S. NONMIHISILINGUAEC. S.
O. C. TERCENTUMTONATORED. TERCEN
TUMNIUEIT. D. I. QUAMMILESSECUTAE
25 H. A. H. G. O. PERMILLECOLORIBUSARCUM

Page 120.

ASPRI

DE GENERALIBUS ET SPECIALIBUS

NUNCQUEMADMODUMGENERALIBUS

ETSPECIALIBUSUTATUROSTENDAMACPRI

Deinde videamus quomodo numeret. Incipit autem a numero duplici : Bis conatus erat casus effingere in auro, Bis patriae cecidere manus [Aen. VI, 32]. Ter conatus ibi collo dare brachia circum, Ter frustra comprensa manus effugit imago [Aen. II, 792 et VI, 700]. Quater ipso in limine portae Substitit atque utero sonitum quater arma dedere [Aen. II, 242]. O terque quaterque beati [Aen. I, 94]. Centumque Sabaeo Ture calent arae [Aen. I, 146]. Tectum augustum ingens centum sublime columnis [VII, 170]. Vidi Hecubam centumque nurus [Aen. II, 501]. Quo lati ducunt aditus centum, ostia centum [VI, 43]. Nymphasque sorores Centum quae silvas centum quae flumina servant [G. IV, 382]. Non mihi si linguae centum sint oraque centum [G. II, 43]. Ter centum tonat ore deos [Aen. IV, 510]. Ter centum nivei tondent dumeta juvenci [G. I, 15]. Quam mille secutae Hinc atque hinc glomerantur oreades [Aen. I, 499]. Per mille coloribus arcum [V, 609].

[P. **120**] DE GENERALIBUS ET SPECIALIBUS

Nunc quemadmodum generalibus et specialibus utatur osten-

---

18. *Centumquae ab eo turae* cod.

19. Au lieu d'exprimer *ingens* par la lettre initiale I, le copiste a employé un G; il aura confondu dans son esprit les deux syllabes du mot.

20. *Dicunt* cod.

MUMSPECIALIAPROGENERALIBUSPOSI
5 TAUTSPELUNCAEUIUIQUELACUS
ETFR. TEMP. N. A. NECNONETTORRENTEMUN
DAMLEUISI. A. M. P. PASCUNTURUEROSIL
UASE. S. L. PASCITURINMAGNASILAFORMO
SAIUUENCAIUUATISMARABACCHOA. O.
10 M. U. T. ACUELUTINGENTISILAS. T. ILLASDU
CITAMORTRANSG. T. S. A. CONTRAGENE
RALIAPROSPECIALIBUSPONITETSIMILI
FRONDESCITU. M. PROAUROUIRIDEM
Q.ABHUMOCONUEL. S. PRORAMOALITIS
15 INPARUAES. C. F. Q. Q. I. B. A. C. D. N. S. MISITAUI
SIMILISQUAEC. L. C. P. S. H. U. A. I. DEIN
SPECIEMPROSPECIEPONITESTMIHIDIS
PARIBUSSEPT. C. C. F. PROCALAMIS
SILUESTREMTENUIMUSAMM. A. QUOS

dam. Ac primum specialia pro generalibus posita, ut Speluncae vivique lacus et frigida Tempe Non absunt [G. II, 469]. Nec non et torrentem undam levis innatat alnus Missa Pado [G. II, 451]. Pascuntur vero silvas et summa Lycaei [G. III, 314]. Pascitur in magna Sila formosa juvenca [G. III, 219]. Juvat Ismara Baccho ⟨Conserere⟩ atque olea magnum vestire Taburnum [G. II, 37]. Ac velut ingenti Sila summove Taburno [Aen. XII, 715]. Illas ducit amor trans Gargara transque sonantem Ascanium [G. III, 269].

Contra generalia pro specialibus ponit : Et simili frondescit virga metallo [Aen. VI, 144], pro auro. Viridemque ab humo convellere silvam [Aen. III, 24], pro ramo. Alitis in parvae subitam collecta figuram Quae quondam in bustis aut culminibus desertis Nocte sedens [XII, 862]. Misit avi similis quae circum litora circum Piscosos scopulos humilis volat aequora juxta [Aen. IV, 254].

Dein speciem pro specie ponit : Est mihi disparibus septem compacta cicutis Fistula [Ecl. 2, 36], pro calamis. Silvestrem tenui musam meditaris avena [Ecl. 1, 2]. Quos neque Tydides

---

P. **120**, 9. Le copiste a omis un C. entre *Baccho* et *a*.

20 NEQUETYDIDESN. L. A. PROPHIO
TAADQUEILLISTELLATUSIASPIDEF. E. E.
ALPINIBOREAEFRUCFLUCQUAEATROS
AQUILONES. ATQUEUTINAMREXIP
SENOTOC. E. A. A. GENERIINFERTSPECI
25 EMPURPUREUSUELUTICUMFLOSS. A.

Page 99.

UERGILIUS

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . 5 INC. . . . . .
. . SENIOR. .EX . . . . . .
. . ESTEAQ . . . . . .
CO . . . . . .
. . . . . .
N 10 BANEEOMNINO*inbatieuidi* . . .
EA . . . . . .
OD . . . . . .

nec Larissaeus Achilles [Aen. II, 197], pro Phtiota. Adque illi stellatus iaspide fulva Ensis erat [Aen. IV, 261]. Alpini Boreae [Aen. IV, 442]. Et Fluctusque atros Aquilone secabat [V, 2]. Atque utinam rex ipse Noto compulsus eodem Adforet Aeneas [Aen. I, 575].

Generi infert speciem : Purpureus veluti cum flos succisus aratro [IX, 435].

[P. **99**] ‹DE VERBIS . . . . . .

Verba activa pro neutris usurpantur . . . . . .

---

20. *Phiota* cod.

22. *Frucflucquae*, au lieu de *fluctusque*. Le ms. que le copiste avait sous les yeux portait peut-être FLUC FRUCTUSQUAE.

P. **99**. Cette page est fort obscure. On voit cependant qu'Asper traitait ici de la syntaxe du verbe dans Virgile. Enfin la dernière ligne permet de rectifier la première de la page suivante.

. .		RO . . . . .
DO		NOUUSPERPECTORA*cunctisinsinuat*
. .	15	*pau*OR. . . . .
A		BANT*tunc*. . . . .
M		SUMANT . . . . .
. .		DUNT . . . . .
DA		CONTRANEUTRA*poss*. . . . *pro*
NUS	20	. . . . .
IQUE		FULM*m.e*. . . . .
ON		INE*mean*. . . . .
OR		RUMP*iten*INTERD*um*. . .*eairnon*
DO		PRON . . . . .
RA	25	. . . . . DUMPERSONATAEQUO

Page 100.

ASPRI

	RACONCHAHAUDMORAFESTINANT	IN
	FLENTESCERBERUSHAECING. LAT	H
	R. R. T. P. PARSPEDIB. PLAUDUNTC. DIUER	IN
	SINACCESSOSUBISOLISF. L. A. R. C. MAR	DA
5	TICURRUMQUEROTASQUEUOLUCRES	U
	INST. HAECPATERAEOLIISPROP. D. L. O.	N

Tum vero tremefacta⟩ novus per pectora cunctis Insinuat pavor [Aen. II, 228]. . . . . .

Contra neutra possunt ⟨poni pro activis⟩. . . . . Dum personat aequo-
[P. **100**] ra concha [Aen. VI, 171]. Haud mora festinant flentes [Aen. VI, 177]. Cerberus haec ingens latratu regna trifauci Personat [VI, 417]. Pars pedibus plaudunt choreas [Aen. VI, 644]. Dives inaccessos ubi Solis filia lucos Assiduo resonat cantu [VII, 12]. Marti currumque rotasque volucres Instabant [VIII, 433]. Haec pater Aeoliis properat dum Lemnius oris [VIII, 454]. Et

---

19. Cf. Prisc. I, 378, 14.
23. Peut-être : Unde altus primum se erumpit Enipeus [G. IV, 368]?
P. **100**, 1. *Raconcha* (et non *Racinoha*, comme on lit dans Keil). — Les mots « Tum jussa Sibyllae » qui sont réclamés par le sens, puisqu'il s'agit de prouver le sens transitif de « festinant », ne se trouvent pas dans le ms.
3. *Diversa* cod. Voy. plus haut la note de 114, 23.

	ETPULCHRAMPROPERETPERULN. MR	IL
	T. FORMONSAMRESONEREDUCES	DIT
	A. S.	PR
10	ETMUTATASUOSREQUIERUNTF. C.	ITE
	NUNCNEMORAINGENTIUENTO	N
	NUNCLITORAPLANGUNT.	TIO
	DEINDEADNOTANDUMQUODUERBUM	SIN
	UERBOIUNGITUTILLEMEASERRA	T. N.
15	REBOUESU. C. E. I. L. Q. U. C. P. A. DAPA	QO
	TERHOCNOSTRISABOL. D. A. ETTUDAS	AF
	EPULISACCUMBERED. *meumdans*	DE
	T. REG. A. F. TESTORCARADEOSETTEG. T. D.	FE
	C. M. I. A. A. DASTERNERECORPUSLORI	ITE
20	CAMQUEMANUU. L. R. UTNEQUESER	N
	UITIOMEEXIRIELICEBATIAMPRIDE—	CA
	AMEILLOSABDUCERETHESTYLISORAT	DIE
	PARCITEOUESNIMIUMPROCED. N. B.	ITE
	R. C. DEDERATQUECOMAMDIFF. U. QUAM	LIN
25	QUAMANIMUSMEMINISSEHORRET	RI

pulchram properet per vulnera mortem [IX, 401. Formonsam resonare doces Amaryllida silvas [Ecl. 1, 5]. . . . . Et mutata suos requierunt flumina cursus [Ecl. 8, 4]. Nunc nemora ingenti vento nunc litora plangunt [G. I, 334].

Deinde adnotandum quod verbum verbo jungit, ut Ille meas errare boves, ut cernis, et ipsum Ludere quae vellem calamo permisit agresti [Ecl. 1,9]. Da, pater, hoc nostris aboleri dedecus armis [XI, 789], et Tu das epulis accumbere divum [Aen. I, 79]. . . . . Testor, cara, deos et te, germana, tuumque Dulce caput, magicas invitam accingier artes [Aen. IV, 493]. Da sternere corpus Loricamque manu valida lacerare revulsam [XII, 97], ut Neque servitio me exire licebat [Ecl. 1, 40]. Jampridem a me illos abducere Thestylis orat [Ecl. 2, 43]. Parcite, oves, nimium procedere, non bene ripae Creditur [Ecl. 3, 94]. Dederatque comam diffundere ventis [Aen. I, 319]. Quamquam animus meminisse horret [Aen, II, 12].

ÉMILE CHATELAIN.

---

8. *Resonere duces* cod.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Handbuch der klassischen Alterthumswissenschaft, etc., publié sous la direction de Iwan Mueller. — T. II : Griechische und lateinische Sprachwissenschaft, par K. Brugmann, Fr. Stolz, J. H. Schmalz, G. Autenrieth, F. Heerdegen, R. Volkmann et H. Gleditsch. — Nördlingen, Beck, 1885. — xx et 624 p. gr. in-8°.

Cette nouvelle publication, — dont le t. II s'est trouvé être prêt avant le t. I, — se compose d'une série de *manuels* embrassant toutes les parties de la connaissance de l'antiquité et où l'on s'est proposé de donner, pour chaque question, avec des indications bibliographiques très détaillées, l'état actuel de la science. Il y aura, en tout, 7 volumes, qui seront publiés successivement en 14 fascicules séparés (coûtant chacun 5 marks 50) et dont le dernier paraîtra, au plus tard, dans le cours de l'année 1887. Le t. II est consacré à la langue grecque et à la langue latine et aux différentes sciences qui s'y rapportent. Le t. I (dont le premier fascicule vient de paraître) comprendra, d'une part, l'histoire de la philologie, la science de l'interprétation et de la critique des textes, la paléographie, l'épigraphie; d'autre part, la métrologie, la numismatique et la chronologie. Enfin voici quelles seront les matières traitées dans les tomes suivants : T. III : Géographie ancienne. Histoire grecque et histoire romaine. — T. IV : Antiquités grecques. Antiquités romaines. — T. V : Histoire de la philosophie et des sciences naturelles dans l'antiquité. Mythologie et religion des Grecs et des Romains. — T. VI : Archéologie de l'art grec et de l'art romain. — T. VII : Histoire de la littérature grecque et de la littérature romaine. Table alphabétique des matières pour l'ouvrage tout entier[1]. — Ce plan rappelle, comme on le voit, celui du *Triennium philologicum* de Freund; seulement, au lieu d'un résumé élémentaire, fait avec soin, mais sans prétentions à l'originalité, la nouvelle encyclopédie classique entreprise par M. Iwan Müller formera un ensemble de travaux originaux, ayant tous une valeur scientifique et faits chacun par un des savants les plus compétents pour chaque matière.

J'attendrai, pour rendre compte du t. I, que le second fascicule de ce tome ait paru, et je ne m'occuperai ici que du tome II. Ce tome contient les travaux suivants : A. *Grammaire grecque* (formes et syntaxe), par K. Brugmann (p. 3-94 et 95-125); — B. *Grammaire latine :* 1° Théorie des formes, par Fr. Stolz (p. 129-239); 2° Syntaxe et stylistique, par J. H. Schmalz (p. 240-411); — C. *Lexicographie grecque et latine,* par G. Autenrieth pour le grec et F. Heerdegen pour le latin (p. 415-426 et p. 427-451); — D. *Rhétorique grecque et romaine,* par R. Volkmann (p. 454-489); — E. *Métrique grecque et latine* (avec un appendice sur la musique grecque), par H. Gleditsch (p. 493-619).

MM. Brugmann et Stolz exposent la phonétique et la théorie des formes du grec et du latin d'après les idées de la nouvelle école linguistique; c'est là le grand intérêt de leur travail, que je ne peux pas, du reste, apprécier quant au fond, n'étant moi-même aucunement linguiste. On sait que beaucoup des hypothèses sur lesquelles Schleicher ou Curtius avaient appuyé leur explication des formes grecques ou latines sont aujourd'hui ou renversées ou tout au moins vivement attaquées; il n'existait point jusqu'ici

1. J'aurais préféré que chaque tome eût sa table alphabétique spéciale.

de grammaire grecque ni de grammaire latine fondée sur les théories linguistiques nouvelles ; la publication de ces deux grammaires ayant pour auteurs des représentants très autorisés de la nouvelle école est donc un fait considérable, et ces deux ouvrages seront les bienvenus, non seulement pour ceux qui s'occupent spécialement de linguistique, mais encore pour les philologues proprement dits, qui, tout en croyant que l'étude de la grammaire grecque ou de la grammaire latine est une science distincte de l'étude de la grammaire comparée, tiennent cependant à rester au courant des hypothèses reçues par les linguistes sur l'origine des formes latines ou grecques. Au point de vue *pratique*, l'utilité que les philologues pourront tirer du travail de M. Brugmann eût été plus grande, s'il se fût attaché, *d'une façon plus suivie*, à marquer nettement, pour chaque dialecte, l'*époque* où telle ou telle orthographe, telle ou telle forme apparaît ou bien disparaît [1]. Pour l'histoire de la phonétique et de l'orthographe latines, les renseignements que donne M. Stolz m'ont paru en général exacts et précis [2].

Quant à la syntaxe de M. Brugmann, c'est moins une syntaxe grecque proprement dite qu'une étude, très intéressante, mais toute générale, sur les *origines* de la syntaxe grecque; l'auteur essaie de déterminer quelles sont les règles qui sont communes à toutes les langues indogermaniques, quelles sont celles qui appartiennent en propre au grec, et cherche à se

---

1. C'est surtout pour le *dialecte attique* que les indications de M. Brugmann manquent parfois d'exactitude. Il semble attribuer à ce dialecte des formes qui lui sont absolument étrangères ou qui ne s'y rencontrent qu'*à l'époque de la décadence*, c'est-à-dire après l'époque qu'on peut proprement appeler attique : p. 49 : τιθεῖσι (au lieu de τιθέασι); p. 55 : γεγονεῖα (au lieu de γεγονυῖα), orthographe qui ne se rencontre chez les Attiques qu'à partir de la fin du 3e s. (Meisterhans, p. 77); p. 60 : δημοσία, πῇ (la seule orthographe correcte *chez les Attiques* est δημοσίᾳ, πῇ; voy. *Etym. M.*, p. 78, au mot ἁμαρτῇ); p. 75 : εὔξατο, αὔξετο (sans augment), etc. — P. 61, on lit : « νομῇ(F)ας devient νομέας; la forme attique -ῆς, plus tard -εῖς, est une forme de nominatif. » Mais l'accusatif *ordinaire*, chez les Attiques, est -έας, et pas du tout -ῆς, forme dont il n'y a qu'un ou deux exemples; la façon dont M. Brugmann s'exprime pourrait tromper le lecteur. — P. 109, les formes τοὺς εὐγενεῖς et τοὺς βελτίους sont qualifiées de « jungattisch » : mais l'accusatif βελτίους est plus attique que βελτίονας, et je ne sache pas que l'accusatif pluriel attique de εὐγενής ait jamais été autre que εὐγενεῖς. — P. 88, il est dit que la 1re pers. attique de l'imparfait de εἶμι est ᾖειν et qu'il faut corriger, chez Homère, la « forme absurde et barbare » (« Unform ») ᾖϊα; mais il est à remarquer que la forme attique est ᾖα, plutôt que ᾖειν (Κόντος, Λόγιος Ἑρμῆς, p. 47 sq.; Schanz, éd. de Platon, t. VII, p. XIII sq.). — Enfin le dialecte attique dit Πυανοψιών, et non Πυανεψιών (p. 33, note 2); χίλιοι, et non χείλιοι (p. 43); Τισαμενός (p. 49, note 1), Φλιάσιος (p. 54), au lieu de Τεισαμενός, Φλειάσιος, sont des fautes d'orthographe.

2. Je dirai seulement qu'il ne me paraît pas très exact de dire, comme le fait M. Stolz, p. 207, que « de très bonne heure » l'accusatif singulier des radicaux en *-i* se présente sous la forme *-em* et que, pour ces mêmes radicaux, l'accusatif pluriel en *-is* est remplacé « dès une époque très ancienne » par *-es*. On sait qu'en réalité, dans les plus anciennes inscriptions latines, la voyelle *i* ne se rencontre *pas du tout* dans les terminaisons : *ædilis* s'écrit *aidiles*, et, à cette époque, l'acc. singulier ou pluriel des radicaux en *-i* n'a pu s'écrire que par un *e;* c'est plus tard seulement que, la prononciation devenant plus exacte, l'orthographe a distingué l'*e* et l'*i* dans les terminaisons. Je serais tenté de croire que cette particularité de l'ancienne orthographe latine est pour beaucoup dans les confusions qui se sont produites en latin entre la déclinaison des radicaux en *-i* et celle des radicaux en consonne (l'ancien *aidiles* fut remplacé par *ædilis*, mais *ædilem* continua à s'écrire par un *e*, etc.).

rendre compte de quelle manière l'emploi des différentes flexions nominales et verbales a dû se développer pour former la syntaxe grecque telle qu'on la trouve constituée à l'époque historique. C'est là un point de vue dont ne s'occupent pas, en général, les grammaires ordinaires, et la lecture de ces quelques pages de M. Brugmann apprendra beaucoup à ceux qui ne connaissent pas le travail, plus développé, de Delbrück, *Die Grundlagen der griechischen Syntax* (1879).

La syntaxe latine de M. Schmalz me paraît être, dans ce t. I du *Handbuch* de Iwan Müller, la partie qui présente le plus d'intérêt pour les philologues. M. Schmalz est aujourd'hui l'un des hommes qui connaissent le mieux la grammaire latine et la littérature grammaticale; son travail donne, sous une forme très condensée, les résultats principaux de toutes les recherches qu'on a faites jusqu'ici sur l'histoire de la syntaxe latine; ce qu'il s'est proposé de faire, c'est d'une part d'expliquer l'origine et le développement des diverses constructions, c'est d'autre part de marquer les principales variations que l'usage latin a présentées suivant les époques et aussi suivant les genres littéraires. Il va de soi que, dans un résumé pareil, l'auteur a dû se contenter d'indiquer les résultats, sans énumérer les faits sur lesquels chaque conclusion s'appuie; sa syntaxe ne saurait donc dispenser de connaître la Syntaxe historique de Dräger ni les nombreux travaux spéciaux auxquels M. Schmalz renvoie[1]. D'autre part, il est impossible que, dans un ouvrage embrassant une telle variété de détails, tout soit également inattaquable, et il y a, par conséquent, un certain nombre de points où je ne serais pas, pour ma part, de l'avis de l'auteur. Mais, d'une façon générale, je peux dire que je ne connais aucun travail qui soit plus propre à mettre les jeunes philologues au courant de l'état actuel de la syntaxe latine, des questions dont on s'occupe, des idées qu'on agite. J'ajouterai seulement que la lecture de l'ouvrage de M. Schmalz ne doit être recommandée qu'à ceux qui possèdent déjà une connaissance générale suffisamment solide de la syntaxe latine; ce n'est qu'à cette condition qu'on pourra le comprendre et l'étudier avec profit. — La « stylistique » qui sert de complément à cette syntaxe n'est pas, comme les livres bien connus de Nägelsbach et d'autres, un manuel pour apprendre à écrire soi-même en latin : c'est encore une étude historique sur différentes questions que M. Schmalz n'a pas cru devoir rattacher à la syntaxe proprement dite. Il y traite successivement des particularités que peut présenter l'emploi des substantifs, des adjectifs, des pronoms, des noms de nombre, des verbes, des particules, puis de l'ordre des mots et de la construction des phrases et des périodes, en s'attachant, ici encore, aux différences qu'on croit avoir remarquées entre l'usage des divers écrivains; enfin il

1. Pour beaucoup de questions, les faits sur lesquels sont fondées les conclusions indiquées par M. Schmalz dans sa syntaxe devront être cherchés dans la réédition du t. II du cours de Reisig (*Vorlesungen über lateinische Sprachwissenschaft*), commenté par Haase, que MM. Schmalz et Landgraf publient en ce moment (Berlin, Calvary; le premier fascicule a paru en 1884). Cette publication présente un inconvénient, qu'il était impossible d'éviter, mais qui n'en rend pas moins les recherches peu commodes : c'est que le texte de Reisig est souvent contredit par le commentaire de Haase publié en note, lequel est lui-même rectifié à chaque instant par les notes de M. Schmalz, imprimées à la suite de celles de Haase. Mais, cet inconvénient étant mis à part, cette réédition d'un ouvrage qui a par lui-même, encore aujourd'hui, une valeur réelle est très précieuse, en ce que les notes de MM. Schmalz et Landgraf donnent, pour une foule de questions, des renseignements bibliographiques ou des exemples qui ne sont cités nulle part.

cherche à définir, en comparant la langue des principaux auteurs, ce qui constitue en latin d'une part la pureté et la convenance du style, d'autre part la richesse et la variété ou au contraire la simplicité et la concision de l'expression. Cette étude n'est peut-être pas très complète, mais il faut considérer que c'est la première fois qu'on essaie d'étudier ainsi le «style latin» dans son développement historique. Telle qu'elle est, cette partie de l'ouvrage de M. Schmalz n'en est pas moins très instructive et pleine d'intérêt.

Pour la lexicographie grecque et latine, M. Autenrieth et M. Heerdegen retracent d'une part l'histoire de cette science dans l'antiquité et dans les temps modernes, d'autre part ils exposent comment devrait être conçu, suivant eux, un dictionnaire grec ou latin ayant un caractère absolument scientifique, œuvre qui n'existe encore ni pour l'une ni pour l'autre de ces deux langues. M. Heerdegen, en particulier, entre à ce sujet dans des développements fort intéressants, et établit très justement les différents points de vue où un lexicographe latin devrait se placer, les questions diverses qu'il aurait à étudier pour chaque mot.

Je ne dirai que peu de chose de la *Rhétorique* de M. Volkmann[1] et de la *Métrique* de M. Gleditsch; l'une et l'autre me paraissent très bien faites et tout à fait recommandables; mais ce sont des ouvrages qui sortent un peu du cercle de mes études personnelles, et je me contenterai, pour en donner une idée, d'en indiquer le plan et les divisions principales. — Après une histoire de la rhétorique chez les anciens, M. Volkmann traite des divisions de la rhétorique, puis de l'invention, ce qui l'amène à exposer d'une façon très nette ce que c'est, dans l'éloquence judiciaire, que la *quæstio*, la *causa*, le *status causæ*, le *genus causæ* et la *figura causæ*, quelles sont les règles pour les différentes parties du discours, ce que c'est que les τόποι (*loci*), etc.; il s'occupe ensuite de la disposition, de l'élocution, etc., et, à propos de l'élocution, des tropes et des figures, du rythme oratoire et des trois genres de style[2]. — Quant à la *Métrique* de M. Gleditsch, elle comprend : 1° L'histoire de la *science métrique* chez les anciens et chez les modernes; 2° une partie générale, traitant du rythme, des pieds, des membres de phrase rythmiques, des périodes, des césures et autres coupes, des différentes formes de compositions rythmiques, etc.; 3° une étude détaillée des différents mètres grecs, qui est précédée d'une introduction intéressante sur l'histoire de la *versification* grecque; 4° une étude, également très complète, sur les mètres romains; cette étude, qui commence, elle aussi, par une introduction historique, se subdivise en trois parties : *a*) Les formes *nationales* de la poésie italique (« numerus Italicus » et vers saturnien);

---

1. On sait que M. Volkmann est l'auteur d'un livre plus développé sur la rhétorique ancienne : *Die Rhetorik der Griechen und Römer in systematischer Uebersicht dargestellt* (Leipzig, Teubner, dern. éd. 1885).

2. Il est inutile d'insister sur la nécessité qu'il y a à connaître la rhétorique ancienne si l'on veut comprendre des auteurs tels que Cicéron ou Quintilien; en voici toutefois un exemple. Quintilien dit (10, 1, 28) : « Meminerimus tamen non per omnia poetas esse oratori sequendos, nec libertate verborum nec licentia *figurarum*; » un éditeur récent entend par ces derniers mots la faculté qu'ont les poètes d'user largement des métaphores : c'est là une erreur, qu'il n'aurait pas commise, s'il s'était rappelé que la métaphore est un *trope*, et non une figure. La vérité est que les anciens faisaient rentrer dans les figures de mots ce que nous appelons aujourd'hui des « particularités de grammaire » (voy. Quintilien, 9, 3, 1 sqq.), et c'est dans ce sens qu'il faut prendre ici *figuræ*, de même qu'au § 31 du même chap. (*liberioribus figuris*).

b) imitations libres des mètres grecs chez les anciens auteurs dramatiques ou satiriques; *c*) reproductions plus sévères des mètres grecs chez les poètes postérieurs. Ces différentes questions me paraissent traitées avec clarté et précision, et, pour ce qui est de la méthode générale, M. Gleditsch me semble tenir un juste milieu entre ceux qui croient à tort qu'on peut comprendre les mètres anciens sans faire intervenir les lois fondamentales du rythme et de la mesure, et ceux qui, pour expliquer les mètres grecs, se servent uniquement de considérations musicales et négligent les textes anciens.

En résumé, l'on peut dire que la nouvelle encyclopédie classique de M. Iwan Müller s'annonce comme devant avoir un caractère tout à fait scientifique. Elle rendra un double service aux jeunes professeurs : d'une part, elle permettra à chacun d'acquérir facilement, en dehors de sa spécialité, une connaissance générale suffisante des sciences diverses qui ont l'antiquité pour objet; d'autre part ceux qui veulent faire des travaux personnels y trouveront, pour leurs études particulières, un point de départ et une direction. O. R.

Henri Schliemann. *Ilios*, ville et pays des Troyens. Traduit de l'anglais par Mme E. Egger. Paris, Firmin Didot, 1885, XII et 1029 p.; in-4°, 2 cartes, 8 plans et environ 2000 gravures sur bois.

M. Schliemann a fait connaître depuis longtemps les résultats de ses fouilles de la Troade. Ses *Trojanische Alterthümer*, publiés en 1874, furent immédiatement traduits en français et en anglais. En 1879, il fit paraître son grand ouvrage « *Ilios*, » à la fois en anglais et en allemand. Après de nouvelles explorations, il donna en 1884 un supplément rectificatif sous le titre de *Troïa*, livre qui parut également en allemand et en anglais. L'ouvrage que nous annonçons offre aux lecteurs français, réunis en un seul volume, *Ilios* et *Troie*. C'est la somme des découvertes de M. Sch. dans le pays troyen et son dernier mot sur les questions topographiques, archéologiques et mythologiques qui s'y rattachent. Disons cependant que, sur un point, l'auteur a depuis changé d'opinion. Ses fouilles de Tirynthe lui ont fait comprendre que le prétendu temple de l'Acropole de Troie était en réalité une résidence princière. — L'auteur regarde évidemment ce beau livre comme son œuvre capitale, le monument qu'il laisse à la postérité; aussi l'a-t-il fait précéder d'une autobiographie qu'on lira avec intérêt. On y verra que M. Sch. possède à un haut degré des qualités qui se trouvent rarement réunies dans le même homme, et qui semblent s'exclure : c'est à la fois un esprit très pratique, doué d'une remarquable aptitude pour les affaires, et un rêveur dévoué à son idéal, poursuivant un noble but à travers toutes les vicissitudes de la vie. — M. Sch. doit être heureux de voir son grand ouvrage rendu comme il l'est en français; il est impossible de s'appliquer à une traduction avec un dévouement plus consciencieux, d'y mettre plus de souplesse et plus d'intelligence. Ces pages si nettes et si fermes montrent bien que, comme écrivain ainsi qu'à tout autre égard, Mme Egger est la digne compagne de l'éminent et aimable savant que nous pleurons. W.

Studien und Forschungen auf dem Gebiete der homerischen Gedichte und ihrer Literatur von Dr. H. K. Benicken. Innsbruck, Wagner'sche Universitäts-Buchhandlung 1883-4 ; CCXLVII et 1487 p. in-8° ; 44 Mark.

L'ouvrage de M. Benicken est consacré tout entier à l'étude d'un seul chant de l'Iliade, le douzième ; le treizième n'est examiné que dans ses rapports avec le douzième. Si M. B. a pu écrire sur ce sujet un gros livre

de 1500 pages très compactes, c'est qu'il a voulu lire et résumer tout, absolument tout, ce qui a été écrit sur cette partie de l'Iliade, jusqu'au moment de la publication de son travail; et il semble qu'il ait réussi à accomplir ce tour de force. Aussi est-il difficile d'imaginer quelque chose de plus confus et de moins commode à consulter que ce livre, malgré l'index de 180 pages qui le termine.

L'aspect du volume est fait pour effrayer les plus braves. Il n'est pas rare d'y trouver des paragraphes de 40 pages, sur lesquels se greffent des notes de 4 ou 5 pages. L'absence de majuscules au commencement des phrases rend encore la lecture plus pénible. Pas de chapitres non plus, mais seulement une division en deux parties, dont les titres sont singulièrement instructifs et propres à guider le lecteur au milieu de ce livre touffu : « 1re partie, p. I-CCXLVII et 1-834 » — « 2e partie, p. 835-1487. » Les pages 835-1307 (472 pages !) contiennent des additions aux 834 premières.

On peut croire M. B. sur parole : son livre résume tout ce qui a été dit sur la question homérique en général, et sur le chant 12 de l'Iliade en particulier. Avec une série d'index formant un volume égal au texte, on pourrait certainement y trouver une foule de renseignements précieux jusqu'ici dispersés dans une multitude d'ouvrages différents. Tel qu'il est, cependant, il pourra rendre de grands services aux travailleurs, en leur tenant lieu de toute une bibliothèque homérique. Mais si M. B. publie, comme il en exprime l'intention, un nouveau travail sur Homère, nous ne saurions trop l'engager à apporter plus d'attention au moins à la forme matérielle de son livre. Qu'il consente surtout à se borner, et à réserver pour une seconde édition les renseignements qu'il pourra recueillir au cours de l'impression : car rien n'est plus desagréable que d'avoir à lire, après 800 pages de texte, 500 pages d'additions et corrections. L. D.

Διονυσίου τοῦ Ἁλικαρνασέως τῆς ῥωμαϊκῆς ἀρχαιολογίας τὰ σωζόμενα. — ***Dionysii Halicarnassensis romanarum antiquitatum quae supersunt.*** Graece et latine ex recensione Adolphi Kiessling et Victoris Prou. Accedunt indices scriptorum nominumque. Parisiis, Editoribus Firmin Didot et Sociis, MDCCCLXXXVI. 1 vol. gr. in-8°, II-735 p.

Dès 1870, cette nouvelle édition grecque-latine était annoncée dans ***Bibliotheca scriptorum classicorum*** de C. H. Herrmann, comme étant préparée par Ritschl et Ad. Kiessling. Le second de ces philologues avait commencé en 1860, chez Teubner, la publication d'une édition critique dont le second volume parut en 1864, le 3e en 1867 et le dernier en 1870. Les quelques lignes de préface placées en tête du volume de M. Didot et signées de lui nous apprennent que la collaboration de Kiessling a dû être abandonnée en chemin — on devrait nous dire en quel endroit, — et la recension confiée à Victor Prou sous l'obligeant contrôle d'Émile Egger. Quand on songe que V. Prou était devenu hellénisant sur le tard et que le regrettable académicien qui surveillait son travail était privé de la vue, on est tout surpris de constater que cette nouvelle livraison de la Bibliothèque grecque-latine de Didot est au moins digne des précédentes, et que l'on ne pouvait pas mieux attendre d'une édition qui n'a pas la prétention d'être critique. On y a intercalé les fragments de l'Ambrosienne publiés par Angelo Mai, revus sur le manuscrit par Kiessling, — ceux du mont Athos (ms. Mynas) insérés par Wescher dans sa ***Poliorcétique des Grecs***, ceux de l'Escurial déjà compris dans les ***Fragmenta historicorum graecorum*** p. p. C. Müller, — ceux de Fulvius Ursinus (ms. du Vatican) revus par Nissen sur un ms. de Munich, — enfin les Excerpta περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, tirés d'un ms. de

Tours du xe siècle et reproduits d'après Henri de Valois. M. Prou aurait sans doute collationné à nouveau ce manuscrit s'il n'avait été arrêté par la maladie et la mort. Étienne de Byzance a fourni aussi quelques lignes (p. 717, 719). La traduction latine est généralement exacte, mais parfois elle ne serre pas d'assez près le texte, notamment liv. x, ch. 55, liv. xx, ch. 5, où plusieurs lignes de l'auteur grec ont été omises. C. E. R.

Dionysii Thracis ars grammatica qualem exemplaria vetustissima exhibent edidit Gustavus Uhlig. Leipzig, Teubner, 1883, c et 224 p. in-8°.

L'infatigable éditeur du Corpus Grammaticorum Graecorum nous donne le plus ancien traité grammatical de l'Occident. Chose singulière, ce modeste abrégé a exercé sur tout l'Occident et sur une bonne partie de l'Orient une influence plus considérable que n'en a eu aucun auteur profane. Nous en possédons deux traductions orientales qui remontent au ve siècle, une en arménien, l'autre en syriaque, d'innombrables citations qui s'étendent jusqu'au ier siècle avant J.-C.; une foule de scholies antérieures à la période byzantine, enfin parmi les mss un du ixe et un du xie siècle. G. Uhlig, après avoir traité avec beaucoup de soin dans les prolégomènes des sources directes et indirectes, donne le texte, d'après les mss, puis les variantes des mss, puis les variantes et les témoignages des scholies, des erotemata et des autres écrits, enfin la version arménienne (les leçons de la version syriaque sont données dans la préface). A la suite de l'Ars grammatica viennent les Supplementa Artis Dyonisianae vetusta traités de la même façon. Des indices fort bien faits facilitent la lecture de ce volume, et sont d'une richesse extraordinaire en particulier pour la terminologie grammaticale grecque et latine. Pour terminer, deux photographies représentent une page des deux plus anciens mss et démontrent, par un exemple frappant, la dépendance du ms. du xie siècle à l'égard de celui du ixe. Il manque à ce volume, si abondant en matériaux, une discussion sur l'authenticité, la date de la *Techne*, une exposition des conjectures personnelles de l'éditeur (il s'est borné à mettre une croix devant les passages suspects). Cependant, sur ce dernier point, nous pouvons nous faire une idée de la critique de l'auteur par l'Appendix Artis Dionysianae, et Zur Wiederherstellung des ältesten Compendium der Grammatik, publiés antérieurement, et par les Addenda de la préface. Nous attendons ce complément avec confiance, mais nous pouvons déjà remercier l'éditeur pour la somme énorme de travail qu'il a consignée dans ce livre. H. L.

Beiträge zur Historischen Syntax der griechischen Sprache, publiés par M. Schanz. Fascicule 4° : *Entwickelungsgeschichte der Absichtssätze*, par Ph. Weber; 2e partie : Die attische prosa und schlussergebnisse. — Würzburg, 1885; 124 p. in-8°.

J'ai rendu compte ici-même (t. IX, p. 106) de la première partie de cette excellente étude. La seconde partie, qui mérite les mêmes éloges, est consacrée à l'emploi des propositions finales dans les inscriptions attiques, chez Thucydide, chez les orateurs, chez Platon et chez Xénophon. Pour montrer l'intérêt du travail de M. Weber, il suffira d'en résumer ici les résultats principaux, tels qu'ils sont exposés à la fin de l'ouvrage; on verra qu'ils rectifient ou précisent sur bien des points ce qu'on savait jusqu'ici de la syntaxe des propositions finales en grec.

1° L'emploi, dans les propositions finales, de μή tout seul (« afin que... ne... pas »), au lieu de ὅπως μή, ἵνα μή, etc., appartient, d'une façon générale, plutôt à la langue de la poésie qu'à celle de la prose; il est rare chez les prosateurs attiques, à l'exception toutefois de Platon et de Xénophon.

2° Chez Homère et chez les poètes lyriques, la conjonction finale la plus fréquente est ὄφρα, qui disparaît après eux; — les tragiques emploient surtout ὡς, qui est au contraire très rare dans la prose attique, si l'on excepte Xénophon; — chez Thucydide, c'est ὅπως qu'on rencontre le plus souvent; de même dans les inscriptions de l'époque attique (où ὅπως est presque constamment accompagné de ἄν); — Hérodote et Aristophane se servent principalement de ἵνα, qui finit par devenir presque la seule conjonction finale usitée en prose, si ce n'est que chez Xénophon ὅπως redevient très fréquent; — l'usage de Xénophon paraît avoir varié selon les différentes époques de sa carrière littéraire : dans ses derniers ouvrages, ἵνα est plus rare, ὅπως et ὡς plus fréquents.

3° On rencontre, chez les prosateurs attiques, ὅπως ἄν au lieu de ὅπως, qui est, du reste, bien plus ordinaire; mais ὡς ἄν, au lieu de ὡς, ne se trouve en prose que chez Xénophon.

4° On trouve, dans les textes des auteurs, un certain nombre d'exemples de propositions finales à l'*optatif* dépendant d'un temps *principal;* M. Weber pense que, dans certains cas, l'optatif peut se justifier par des considérations *logiques*[1], mais que, souvent aussi, il provient simplement d'une altération du texte.

5° Quand le verbe principal est au passé, les poètes d'une part, Platon et Xénophon de l'autre mettent la proposition finale plus volontiers à l'optatif qu'au subjonctif; — au contraire, chez Hérodote et chez Thucydide, le subjonctif, en pareil cas, est plus fréquent que l'optatif; — pour ce qui est des orateurs, l'usage varie de l'un à l'autre; chez Démosthène, les deux modes sont également fréquents.

6° Quand le verbe principal est un optatif accompagné de ἄν, le subjonctif de la proposition finale *peut* être remplacé par un *optatif;* mais cet emploi, dû à une *attraction,* n'est nullement obligatoire.

7° Quand le verbe principal exprime une hypothèse contraire à la réalité, le verbe de la proposition finale est ordinairement à un temps passé de l'indicatif, toujours sans ἄν[2], mais il *peut* être aussi au subjonctif ou à l'optatif; en pareil cas, la conjonction finale employée est presque partout ἵνα, rarement ὅπως (ὡς seulement en poésie et chez Xénophon); — dans les propositions commençant par μή qui dépendent d'un verbe signifiant « craindre », l'usage n'est pas le même que dans les propositions finales : après un verbe principal au *modus irrealis*, le verbe de la proposition subordonnée n'est *jamais* à un temps passé de l'indicatif, mais toujours au subjonctif ou à l'optatif.

8° L'emploi de l'indicatif futur dans les propositions finales est, d'une manière générale, une construction *rare;* il se rencontre surtout chez Aristophane, qui en présente 11 exemples après ὅπως (nombre supérieur à celui des passages où il construit ὅπως avec le subjonctif), et chez Xénophon, qui en offre 6 exemples, également après ὅπως; — la règle de Dawes, d'après laquelle ὅπως ne pourrait se construire qu'avec le substantif de l'aoriste second, mais non avec le subjonctif de l'aoriste premier, est fausse en ce qui regarde les propositions finales proprement dites : le sub-

---

1. Ainsi Dém., 24, 147, « ἐν δὲ τῷ ὅρκῳ τῷ βουλευτικῷ γέγραπται, ἵνα μὴ συνιστάμενοι οἱ ῥήτορες... δεσμὸν κατά τινος τῶν πολιτῶν λέγοιεν », γέγραπται, « *se trouve* écrit », implique l'*idée* d'un ἐγράφη, « *a été* écrit », qui amène l'optatif.

2. Dans les quelques passages où l'on rencontre ἄν (3 en tout contre 53 sans ἄν), le texte est à corriger.

jonctif de l'aoriste premier se rencontre en bon nombre de passages, qu'on n'a pas le droit de corriger.

9° Si l'on met Xénophon à part, les prosateurs attiques qui emploient ὅπως ἄν (au lieu de ὅπως) après un verbe principal au passé mettent toujours, en pareil cas, la proposition finale au *subjonctif;* l'*optatif* se rencontre seulement chez les poètes, chez Hérodote et chez Xénophon (par exemple *Cyr.*, 8, 3, 33 « ἐδίδου βοῦς..., ὅπως ἂν θύσαντες ἑστιῶντο).

10° Dans les propositions que M. Weber appelle des propositions finales « incomplètes », et que moi j'appelle des propositions *complétives*, et non finales (voy. plus haut, t. IX, p. 107), — je veux parler de constructions telles que ἐπιμέλομαι ὅπως..., παρασκευάζομαι ὅπως..., etc., — ὅπως est rarement remplacé dans la prose attique, par ὅπως ἄν; ὡς au lieu de ὅπως ne se rencontre qu'en poésie, chez Hérodote et chez Xénophon.

11° Les propositions de cette catégorie sont bien plus souvent à l'indicatif futur qu'au subjonctif (ou à l'optatif), si ce n'est chez Xénophon, chez qui le subjonctif (ou l'optatif) est plus fréquent que l'indicatif futur; — l'*optatif futur* est rare et se rencontre surtout chez Xénophon; — la règle de Dawes, qui n'était pas fondée lorsqu'il s'agissait des propositions finales proprement dites (voir ci-dessus 8°), paraît se vérifier ici : on semble avoir évité le subjonctif de l'aoriste premier dans les propositions *complétives* commençant par ὅπως, et les quelques exemples qu'on en trouve peuvent sembler suspects.

12° Enfin les propositions commençant par ὅπως (dépendant d'un verbe principal sous-entendu) qui expriment une *exhortation* (ὅπως ἕτοιμος ἔσει, « *tâche d'*être prêt») sont *toujours* à l'indicatif futur; dans les quelques passages où l'on trouve le subjonctif, il est dû aux copistes; — le subjonctif est au contraire très correct, lorsqu'une proposition commençant par ὅπως μή (avec un verbe principal sous-entendu) sert à exprimer une *crainte* que l'on a : par exemple Platon, *Crat.*, 430 *d* « ἀλλ' ὅπως μὴ ἐν μὲν τοῖς ζωγραφήμασιν ᾖ τοῦτο, etc. » (« *je crains que,* etc. »). O. R.

H. R. Grundmann, *Quid in elocutione Arriani Herodoto debeatur*, Berlin, Calvary, 1884. — 88 p. in-8° (tirage à part du t. II des *Berliner Studien für classische Philologie und Archäologie* publiés sous la direction de F. Ascherson).

Cette substantielle dissertation a pour objet d'étudier les divers éléments qu'on peut distinguer dans la langue d'Arrien. L'auteur veut établir que, si Arrien a emprunté un certain nombre de particularités d'expression à Xénophon et aussi à Thucydide, on a beaucoup exagéré l'influence de Xénophon sur son style, et que c'est surtout la langue d'Hérodote qu'Arrien s'est proposé d'imiter. C'est à Hérodote qu'Arrien a pris : 1° certains pléonasmes, certaines redondances d'expression ; 2° la manière de lier les phrases entre elles et surtout l'habitude de se servir de propositions *coordonnées* dans des cas où d'autres écrivains auraient sans doute préféré *subordonner* les propositions les unes aux autres d'après leurs relations logiques (cette habitude constitue ce que les anciens appelaient λέξις εἰρομένη); 3° enfin un grand nombre de particularités de syntaxe ou de vocabulaire. Du reste, à côté de ces emprunts à la langue des anciens historiens, on rencontre aussi chez Arrien des constructions propres à la syntaxe de son temps, et d'autres qu'on peut regarder comme plus ou moins caractéristiques pour la langue d'Arrien lui-même.

Tels sont les divers points que traite, avec beaucoup de soin, M. Grundmann. Les comparaisons qu'il établit entre la langue d'Arrien et celle des prosateurs attiques font que ce travail sera utile à lire pour quiconque s'intéresse

à l'histoire de la syntaxe grecque. Il profitera également à la critique même du texte d'Arrien ; M. Grundmann justifie plus d'une leçon, suspectée à tort par les éditeurs, et il démontre, par des raisons tirées de la langue, que les trente-deux premiers chapitres de la Τέχνη τακτική, considérés par Köchly comme n'étant pas d'Arrien, sont bien authentiques.

Ce qui manque à l'étude de M. Grundmann, ce sont deux *Index*, dont l'un donnerait la liste des expressions ou des constructions dont il est question dans le travail et l'autre la liste des passages d'Arrien dont le texte y est discuté. O. R.

Chronicon Parium recensuit et præfatus est J. Flach. Accedunt appendix, chronicorum reliquias continens, et marmoris specimen, partim ex Seldeni apographo, partim ex Maassii ectypo descriptum. — Tübingen, Fues, 1884. — xvii et 44 p.

On sait que le marbre de Paros a été publié et commenté par Böckh dans le *Corp. Inscr. Græc.* ; toutefois le travail de Böckh commence à être un peu ancien, et la nouvelle édition donnée par Flach sera favorablement accueillie de ceux qui s'intéressent aux questions de chronologie grecque. Le texte, qui diffère assez souvent de celui de Böckh pour les restitutions adoptées, est accompagné d'un commentaire critique et explicatif mis au bas des pages, tandis qu'un tableau placé en regard de l'inscription permet de comparer, d'une manière suivie, les dates données par le marbre de Paros avec celles que fournit Eusèbe. Un appendice contient le texte de divers fragments qu'il est intéressant de rapprocher de la chronique de Paros : la chronologie d'Ératosthène et une chronologie anonyme, qui nous ont été, l'une et l'autre, conservées par Clément d'Alexandrie ; le fragmeut chronologique publié par Henzen (inscription grecque de l'an 16 ap. J. C., trouvée à Rome) ; enfin le passage de Velléius Paterculus sur la chronologie grecque.

L'édition de Flach est précédée d'une introduction intéressante, où il a fait entrer les résultats de recherches inédites de A. de Gutschmid sur le même sujet ; elle traite surtout des sources où a puisé l'auteur de la chronique de Paros, et du système chronologique qu'il a suivi.

P. Willems, *Le Sénat de la république romaine,* Appendices du tome I (p. 627-724) et Registres (p. 1-114), Louvain, Peeters, 1885.

Il a été rendu compte ici même (t. VII, p. 112) des deux tomes du livre de M. Willems, qui ont paru l'un en 1878, l'autre en 1883. Le tome I étant épuisé, l'auteur vient de le réimprimer, en y ajoutant quatre *appendices* fort importants, dont deux se rapportent à des inscriptions publiées depuis 1878 et dont les deux autres sont une réponse aux critiques auxquelles plusieurs théories exposées dans ce tome I avaient donné lieu de la part de G. Bloch, Lange, Soltau, E. Herzog, O. Gilbert, etc. De plus, l'appendice *Ornamenta consularia*, etc., qui terminait la 1re édition du t. I, a été, dans la seconde, complètement remanié, par suite de la publication de l'ouvrage de Bloch sur les origines du sénat romain. Du reste, les *Appendices* étant mis à part, la nouvelle édition du t. I est une reproduction presque littérale de l'ancienne ; c'est pour cela que, dans l'intérêt des acheteurs de la première édition, M. Willems, en même temps qu'il donnait la seconde, a publié l'appendice remanié et les quatre appendices nouveaux en un fascicule séparé, qui contient en même temps les tables de l'ouvrage tout entier.

Le titre des différentes dissertations qui composent ces *Appendices* en indiquera suffisamment le sujet : I. *Ornamenta consularia, prætoria ; sententiam dicere loco prætorio, consulari ; allegi inter prætorios, consulares*

(p. 627-638). — II. La formule *patres conscripti* et l'époque de l'admission de la plèbe au sénat (p. 638-665). — III. A. Les droits sénatoriaux du *flamen Dialis* (p. 665-668) ; B. Le plébiscite ovinien (p. 668-689) ; C. Le plébiscite atinien (p. 689-693). — IV. L'inscription d'Adramytium (p. 693-708). — V. Le sénatusconsulte relatif aux cités de Mélitée et de Narthakion en Thessalie (p. 708-714).

Quant aux *Registres*, ils sont très détaillés, très bien faits, et ils rendront de grands services. Ils comprennent : 1° une table alphabétique des matières, ainsi que des expressions latines (p. 1-48) ; 2° une table des termes grecs (p. 49-50) ; 3° une table alphabétique des noms propres (noms des familles et noms des individus) (p. 51-104) ; 4° une liste alphabétique des *cognomina*, avec l'indication des *gentes* dans lesquelles chacun se rencontre (p. 105-110] ; 5° enfin la liste des passages d'auteurs latins ou grecs qui sont commentés ou corrigés dans l'ouvrage (p. 111-114).

Zur handschriftenkunde und kritik des ciceronischen Cato major. I. *Codices Leidenses,* par B. Dahl ; 25 p. in-8° ; Christiania, Dybwab, 1885. — *Codicis Ciceroniani bibliothecæ Laurentianæ ab Hieronymo Lagomarsinio n.* 32 *designati in primo de oratore libro nova collatio,* par Sp. Vassis ; 55 p. in-8° ; Athènes, Coromila, 1884.

On sait qu'il n'existe pas d'édition avec appareil critique complet du *de senectute.* M. Dahl, pendant un séjour qu'il a fait à Paris et à Leyde en 1882, a collationné de nouveau le ms. de Paris (P) et celui de Leyde (L) qui ont servi jusqu'ici de fondement au texte, mais de plus il a examiné, dans l'une et l'autre bibliothèque, divers mss., qui n'étaient pas encore connus, et il en a collationné trois à Paris et un à Leyde, qui lui ont paru, surtout le dernier, avoir de la valeur pour la constitution du texte. Il publie aujourd'hui : 1° la description de tous les mss. du *de senectute* qui sont à Leyde ; 2° la collation du ms. de Leyde *Vossianus Lat. Oct.* 79 (IXe ou Xe siècle), avec la discussion du texte de certains passages ; 3° un tableau permettant de comparer les variantes principales de ce ms. de Leyde avec les leçons de P et de L. Le *Vossianus* (V) a été collationné, après M. Dahl, par M. Gemoll, qui a publié sa collation dans le t. XX de l'*Hermès;* néanmoins M. Dahl a cru devoir publier, lui aussi, sa collation, qui diffère de celle de M. Gemoll en plusieurs passages.

Quant à M. Vassis, son travail est une contribution importante à la question, si difficile, du texte du *de oratore.* Récemment M. Ströbel a émis l'opinion que, parmi les *codices mutili,* les seuls qui ont de la valeur sont l'*Abrincensis*, l'*Erlangensis prior* et le *Harleianus,* et que les *Lagomarsiniani* ne peuvent être d'aucun secours pour la constitution du texte. M. Vassis dit au contraire que le *Lagomarsinianus* n° 32 est très important, qu'il s'accorde en général avec les trois mss. ci-dessus mentionnés, là où d'autres mss. donnent un texte corrompu, et qu'en plusieurs passages il a conservé seul la vraie leçon ; il cite, entre autres exemples : livre I, § 53 « *maxime* vim existere, etc. », au lieu de *maximam* (cf. § 219 : « cum eo *maxime* vis oratoris... cernatur ») ; II, § 102 « summa *cum* æquitate », au lieu de « summa *animi* æquitate » ; II, § 172 « contra rem », au lieu de « contra rem publicam ». M. Vassis publie une collation complète du *Lag.* 32 pour le livre I du *De oratore*, pour lequel, l'*Abrincensis* faisant défaut, une connaissance exacte des autres mss. est particulièrement nécessaire ; cette collation est suivie d'un commentaire critique intéressant, où le texte d'un certain nombre de passages est discuté.

Paris. — Imp. A. Labouret, passage Gourdon, 6. Le Gérant : C. Klincksieck.

DE NOVIS SALLUSTII HISTORIARUM FRAGMENTIS

In codice Aurelianensi 169 (M), quem mihi huius bibliothecae conservator et custos Loiseleur L. Delislio, viro doctissimo, benevolentissime intercedente Parisios transmiserat, me nisi varias maioris momenti lectiones ad Optati Milevitani, Ambrosii, Hieronymi, Augustini fragmenta, quae inter alia hoc libro miscellaneo continentur [1], non inventurum esse speraveram. Ἀλλὰ τύχη κρείσσων ἐλπίδος ἐξεφάνη : nam sub duobus fragm. V et VII (fol. 15-18 et 20), quae ad Hieronymi commentarios in Isaiam prophetam pertinent, palimpsesta Sallustii Historiarum atque ea maximam partem incognita latere perspexi.

Atque prius ut fragm. VII (fol. 20) tractem, hac causa adducor, quod altero brevius et partim facilius est lectu. Sed ne fines mihi concessos transeam neve bis eadem agam, cum uberius de hoc fragm. expositurus sim in *Studiorum Vindobonensium* volumine huius anni altero, hic mihi graviora tantummodo tangere liceat.

Quod fragm. unico folio constat a latere et ab inferiore parte decurtato [2], in quo binae palimpsesti columnae undenarum linearum reperiuntur. In folii autem (ut in codice agglutinatum est) pagina adversa a parte sinistra et in pagina aversa a dextra lineae fere plenae sunt, cum columna et paginae adversae dextra et pag. aversae sinistra paucas (a singulis ad quaternas) litteras, linearum illa initia, haec fines, exhibeat. Cum hac folii forma, tum miro et Hieronymi comment. scripturae (VII vel VIII saec.) et antiquioris consensu suspicio, quae mihi ex verbis paulatim melius lectis mota erat, magis magisque est aucta hoc fragm. artissime cohaerere cum Sallustii Historiarum palimpsesto Berolinensi. Atque prima statim comparatione columnis I et IV huius fragm. (Iord. ed. II p. 124) folii Aurelianensis columnas pleniores suppleri luce clarius apparuit. Simul ex verbis a bibliothecario quodam argumenti describendi causa fragmento VII praemissis intellexi hoc antea ex duobus foliis pariter mutilatis constitisse; quorum alterum deesse manu posteriore (medii h. saec., ut videtur) adnotatum est (*le second feuillet manque*). Ex primis autem et extremis huius folii verbis, quae ibidem indicata sunt (Hieronymi

1. De huius codicis partibus S. Brandt, professor Heidelbergensis (in Scriptis Acad. Vindobon. a. 1885, p. 167-174), accurate egit, quam descriptionem, cum me absente esset publicata, ante rem detectam non noveram.

2. Est autem 16 fere centim. longum, 11.4-12.3 centim. latum.

comm. in Is. XIII, c. 49 *isti ab aquilone et mari — ecce isti de longe*), in fragm. Berolinensi folium, quod perditum credebatur, detectum esse manifesto sequitur.

Quod Heinium Berolinensem litterarum causa a. 1847. Hispaniam peragrantem Toleti repperisse emptumque bibliothecae Berolinensi dono obtulisse constat. Atque Pertz quidem, qui primus hoc tractavit (in *Script. Acad. Berol.* a. 1847, p. 221 ssq.), fragm. ad LXXXXVIII Livii librum pertinere opinatus est; sed cum iam Bergk Sallustium auctorem divinasset, C. L. Roth (*Mus. Rhen.* VIII, 433-440) in quartae columnae reliquiis C. Cottae orationis Sallustianae initium latere demonstravit. Atque omnem dubitationem, si ulla de huius sententiae veritate remansisset, quod in Pertzii tabula duobus locis alia leguntur atque quae requiruntur neque in ipsa membrana veneno male tractata nunc quicquam satis certi dispicitur, hoc folio Aurelianensi reperto removeri tollique necesse est.

Sed antequam verba fragmenti ipsa adferam, res postulare videtur, ut pauca de antiqui codicis Sallustiani forma, de eius scriptura, aetate, patria praemittam.

Primum quidem cum hoc fragmento tum altero (V), quod plenas exhibet columnas, Kreyssigii sententia hunc codicem duabus (non tribus, ut Pertz opinatus erat) columnis scriptum fuisse probatur. Quae plenae vicenarum et singularum linearum erant, quarum quaeque litteras a septemdecim ad viginti tres complectebatur. Idem de fragm. Vaticano (Reg. 1283) valere mihi persuasum est, quippe quod origine[1], scriptura, orthographia, compendiis, librarii incuria eiusdem codicis fuisse confirmetur[2]. Chartas fragmenti V integras dimensus addo hunc codicem quadratae formae fuisse, 27 cm. fere longum et latum. Folia eiusdem fragm. cum hodie 23-25 cm. alta sint, de latitudine nihil perdiderunt. De quo spatio scriptura occupat 18-18.5 cm. et in altitudinem et in latitudinem; nam singulae paginae columnas binas 9 fere cm. latas comprehendunt. — Praeterquam quod librarius primam cuiusque columnae litteram ceteris maiorem fecit, duobus locis (in fol. 17^{r} et 18^{r}), ubi insignes transitiones fiunt, novum versum grandiore littera exorditur, quae seriem scripturae in sinistro margine paulum excedit (cf. Vatic. fragm. col. VIII). — Notas quaterniorum et titulorum adhuc frustra quaesivi; illarum, si quae in his foliis fuerunt, quod margo inferior vel deest vel paene deletus

1. Quod qui primus possedit Petrus Daniel, iuris consultus Parisiensis, haud dubie ex eadem, qua fragm. Aurel. profectum est, abbatia Floriacensi ad Ligerim sita sibi comparaverat.

2. Sententia virorum doctorum (cf. Iord. Herm. V, 397), fragm. Vaticano mutilo olim viginti fuisse lineas, satis dubia coniectura, qua columnam alteram editores suppleverunt, nititur.

est, harum aut marginis superioris in fragm. V exiguitate aut rescribentis opera aut alia vetustatis iniuria sive nulla sive minima vestigia relicta esse videntur.

Iam de huius codicis scriptura capitali satis habeo pulchra Vaticani fragm. exempla in Zangemeisteri et Wattenbachi *Exempl. codd. Latt.* tab. VII et in Ae. Chatelain opere notissimo, quod *Paléographie des classiq. latins* inscribitur (pl. LI), hoc loco laudasse[1]. Quibus. levamur officio singularum litterarum formas describendi. Neque tamen inutile videtur addere inprimis inter ELTIP litteras et ARX atque MN dimidiatas tantam intercedere similitudinem, ut nonnunquam utram litteram scripserit librarius discerni vix possit. Verba, quae praeterea interpunctione distincta non sunt, non solum his de causis difficilia sunt lectu, sed etiam, quod litterae cum variis temporum iniuriis, tum manu monachi, qui foliis antiqui codicis dissutis et concisis scripturam lavit, abrasit, omni denique modo delere studuit, plerumque satis obscuratae sunt vel fere evanuerunt. Accedit quod sub Sallustii palimpsesto mihi vel antiquior atque huic admodum similis scriptura latere videtur, qua fragmentorum lectio nonnullis locis magis etiam implicatur. Sunt igitur folia libri ter scripti ut Grani Liciniani codex ille, qui in Museo Britannico adservatur.

Ex scripturae pulchris formis, quae proxime ad Ciceronis codicis rescripti in Verr. (Vat. Reg. 2077) et Plauti Ambrosiani ductus accedunt, certum quidem de aetate schedarum iudicium ferri nequit; sed *h* litterae formam K non dissimilem[2], in monumentis raro obviam (in titulo Samothr. a. 124, cf. *Ephem. epigr.* IV, 53, n. 112 et in basi Missuensi saec. IV, cf. Huebneri *Exempl. script. epigr.* n. 792), a quarto quintove saeculo in codicibus compluribus, ut in Iuvenalis palimps. Vatic. 5750, in Plauti Ambrosiano, Terentii Bembino, Prudentii Parisino, observari memorabile esse puto. — Ut etiam libri manu scripti orthographiam brevissime perstringam, pleraque in eo secundum prisca optimaque praecepta rectissime sunt scripta (*contio, condicio, opportunius* et inter al. antiquae formae *quom* et *quois* pro *quibus*). Neque quae in codice scribendi proprietates vel vitia occurrunt (*quae* pro *que, plevis, tolerabi, adque, aput* sim.; *permoestus*[3]) a quarti fere saeculi consuetudine mihi abhorrere videntur. Idem de syllabarum

---

1. Accuratius de his rebus in *Stud. Vindob.* vol. proximo acturus sum, in quo etiam imago fol. 20 recti (cuius exemplum ab H. Omontio, viro humanissimo, nobis permissum est) photographi arte facta repraesentabitur.

2. Quae littera in fragm. Berol. et in Aurel. fol. 20, ubi singulis locis occurrit, fere evanida vix virgulae vestigia reliquit, sed eo certiora in fol. 15-18 et in fragm. Vatic.

3. Exempla apud Le Blant I. G. 176 (*moestus, coementa, coeli, coecus*), 425 (*moerore, moestissime*); *coelum* ib. 26, 165, 177, 182 al. dubia codicum posterioris aetatis fide nituntur; neque locum in C. I. L. IX, 1069 maioris pretii esse Mommsen me docuit. Sim. *foemina* C. I. L. IX, 659, Orelli-Henzen 7207.

divisione valet, quae Prisciani aliorumque posteriorum grammaticorum doctrinam nondum redolet (ut *cunc-tis, ur-bem, hos-tium, ip-sa;* at semel *Su-cronem*). Deinde cum vetustissimis litterarum monumentis congruit usus compendiorum, qui, si a praenominibus et Q· pro *que,* B· pro *bus* positis recesseris, vix ultra virgulas pro M et N et contignationes N et T, U (O) et S vel R exeunte versu[1] adhibitas procedit. Aliquot praeterea locis, quibus librario spatium lineae excurrentis numero signorum reliquorum iam non sufficere videbatur, O et U litteras latas minores fecit atque huic formam virgulae ad sequentem litteram versae (ı) dedit. — Sed gravius aetatis argumentum ducere possumus ex observatione Fr. Vogelii (in *Act. sem. Erlang.* I, 320, II, 426 ssq.) Sulpicium Severum Aquitanum aliosque IV saeculi scriptores locos Historiarum allatos ex fonte ipso, Priscianum autem et Isidorum ex rivulis quibusdam hausisse. Atque cum a V vel VI p. Chr. saeculo Historiarum memoria plane exstincta sit, codicem, cuius partes fragm. Aurel., Berol., Vaticanum supersunt, ante hoc tempus scriptum esse veri simile existimaverim. Cum vero Th. Birt (*Antikes Buchwesen,* p. 119) codices membranaceos ante IV saeculum exaratos esse non sine causis neget, iam a veritate non longe aberrabimus hunc librum manu scriptum *quinto* vel *quarto* saeculo attribuentes, quo studia atque imitatio Sallustiana maxime floruerunt. — Eius patriam Galliam esse non solum per se est probabile, sed etiam ex formis orthographicis *turmenta* et *tutam* (i. e. *torm., totam;* Francog. *tourment, tout*) et *nise* (pro *nisi,* § 9 *epist. Pomp.*) effici posse putamus; etenim in Gallia potissimum vocales Latinas *o* in *u* et *i* in *e* mutatas esse constat[2].

Sed ut ad fragm. VII revertamur, huius columnas recte ordinandi gravia indicia sunt et harum argumentum et plicatura, quae in eo folio inter binas columnas conspicitur. Nam cum in fol. 20 recti laterculo priore initium orationis a C. Cotta consule ad plebem seditiosam habitae exstet, in eiusdem autem folii versi laterculo altero L. Octavium et C. Cottam consulatum ingressos esse referatur, iam quin haec columna illi praecesserit non est dubium. Atque ex plicatura apparet columnas has pleniores cum Berolinensis folii col. II et III unius folii partem superiorem formasse, columnas vero non plenas

---

1. Nam vestigia virgulae in medio versu (col. III, 21 Pomp. epist.) post *Italia* nomen positae a manu altera profecta esse puto.

2. Cf. Diez. *Gramm. der roman. Spr.*, quintae editionis p. 337. Woelfflino, professori Monacensi, debeo locum ex Diplom. et chart. coll. a Pardesso ed. nr. 412, hoc codice iuniorem (690 p. Chr.), *tutum et ad integrum;* v. *octugenta* sim. ap. Le Blant I. G. 71 al. — De *i* et *e* a Gallis commutata Consent. in art. V, 394, 11 sqq. (K.) haec dicit : *Galli pinguius hanc (i) utuntur, ut cum dicunt 'ite', non expresse ipsam proferentes, sed inter e et i pinguiorem sonum nescio quem ponentes.* — Cf. *nise* C. I. L. I 205. 1, 47; V 154, 4113.

alterius esse folii iisque columnae primae initium et quartae finem repraesentari. Sed utrum folium in quaternione antiquo prius fuerit, hoc ex paucissimis alterius folii litteris diiudicari posse despero. At ex genere plicaturae folium plenius praecessisse et, cum in alterius reliquiis particulae orationis Cottae a me non detegantur, inter haec folia intermedia quaedam excidisse concludo.

Neque praetereundum censeo librarium, ut in fragmento Berol. et Vatic., non semel aut festinatione errasse aut vitia archetypi non satis emendati iterasse. In quo labore Sallustii verba purgandi atque explicandi Ed. Woelfflini et Th. Mommseni summa doctrina et sagacitas magno mihi adiumento fuit. Quam ob rem viris his benevolentissimis quin etiam publice vel maximas agam gratias facere non possum. Simul me non minores iis, qui mihi codicem Aurelianensem tamdiu examinandum permiserunt, et Ae. Chatelaino, professori doctissimo, qui mihi editiones maxime necessarias libenter commodavit, debere ingenue fateor.

Sed iam verba fragmenti VII additis folii Berolinensis columnis (secundum Iordani editionem) proferam ita, ut illius textum, quod vocatur, maioribus, harum minoribus litteris significem. Signa minus certa cum puncto supposito et mutilata litterarum apicibus accurate imitatis denotare vellem, propter typothetam, cui hoc nimias difficultates parare videbatur, omnia obliquis litteris magnis imprimi passus sum. Supplementa minusculis signis certa rectis, incerta inclinatis exprimenda curavi.

I. Folium prius.

1. Col. folii recti prior (Aurel. fol. 20 v et Berol. col. I).	2. Col. folii recti posterior (Berol. col. II).
QUEM*EXERCI*TUSFUERA*E*	1 P·Q·LENTULUSMARCELLinus
LEGIONEMISITD*E*SPECTA	2 EODEMACTOREQUAEST(or)
UANITATEIDQUAEILLIIN	3 INNOUAMPROUINCIam
SA*PI*ENTIAMCESSERATDEI	4 CURENASMISSUSESTQ*uod*
L·OCTAUIUSET·C·C*O*ETACO (Pertz) ETASQ· (Iord.)	5 EAMORTUIREGISAPIO(nis)
SULATUMINGRESSIQUORU (Pertz)	6 TESTAMENTONOBISData
OCTAUIUSLANG*U*IDAEET	7 PRUDENTIOREQUAM*illas*
INCURIOSEFUITCottA*E*RO	8 PERGENTISETMINUSGlo
PTIUSSEDA*M*BIT*I*(os)ETUM	9 RIAEAUIDIIMPERIOCo*nti-*
IN*GENIO*LARGITO*r*TCUPI	10 NENDAFUITPRAETEREadi-
ENSGRAT*IASING*(ul)OR*ITU*	11 UERSORUMORDINUM...

3. Col. folii versi prior (Berol. col. III).	4. Col. folii versi posterior (Berol. col. IV et Aurel. fol. 20 r).
*I*SSAEUITIAQUAREFATI	1 PAUCOSDIESCOTTAMUTATA
gATAPLEBESFORTECONSU	2 ULTERERMOESTUSQUODPRO
lesAMBOQ·METELLUMCUI	3 CUPITAU*OL*UTA*T*EPLEUISA (E)
(pos)TEACRETICOCOGNOME-	4 UALI*De*FU·N·ERAKOCMODO (D (supra lin., ut videtur))
tUMFUITCANDIDATU-	5 INCONTIONEPOPULIDIS
pRAETORIUMSACRAUIADE (CENTIS *leg.*)	6 SERUitQUIRITESMULTA
*duc*TISCUMMAGNOTU (TU *leg.*)	7 MIKIpeRICULADOMIMILI
MULTUMINUADITFUGIEN	8 TIAEQ·mULTAADUERSAFU
tisQ·SECUTAADOCTAUIDO (QUAEPROPIORERAT *leg.*)	9 EREQUoRUMALIATOLERA
MUMQ·PROPIOREERATI-	10 BIPArtiMREPPULIDEORU-
. . . . . ULUMPERUE . .	11 au*X*iliiSETUIRTUTEMEAI-

II. Folium posterius.

1. Col. folii recti prior (Aurel. fol. 20 r).	2 et 3 desunt.	4. Col. fol. versi posterior (Aurel. fol. 20 v).
	1	*IN*
RE*I*	2	RENT (NT contig.)
N*II* (T)	3	*E*SAR
PR*O*	4	RSED
IN*I*	5	*EN*°L
OM (C)	6	NDU-
MI	7	uN*A*
PIT*I*	8	ORU-
AD	9	RU-
N*I* (A)	10	(*NI*)
M	11	*UIC* (S)

I, 1... quem exercitus fuera*t*, | legionem misit despecta | vanitate, idque illi in | sapientiam cesserat. Dei(n) | L. Octavius et C. Co*tt*a co(n)|sulatum ingress(i), quoru(m) | Octavius languide et | incuriose fuit, Cotta *p*ro(m)|ptius, sed ambiti(os)e : tum | ingenio largito(r)*e* cupi|ens gratia sing(ul)or*um* [*Momms.;* oritu *Pertz*]...

I, 4. (post) paucos dies Cotta mutata | ue(s)te *p*ermaestus [u*lte*-*r*emoest. *cod.*], quod pro | cupita volu(n)tate plebis *in*|vali*d*(e) fuerat [av. funera *cod.*, av. fuerad *man.* 2, *ut vid.*; inv. *Woelffl.*], hoc modo | in contione populi dis|seruit : 'Quirites, multa | mihi (pe)ricula domi mili|tiaeq(ue, m)ulta adversa fu|ere, q(uo)rum alia tolera|vi, pa(rti)m reppuli deoru(m) | (au)x(ilii)s et virtute mea : i(n) | ...'

De sermone et argumento huius fragm., inprimis de brevi illa quidem, sed acuta L. Octavii et C. Cottae ingenii descriptione, ut supra dixi, in *Stud. Vindob.* accuratius agam. Item de texto defendendo me paucis contineo. Fol. I, col. 1 multo peius conservata quam 4, atque in ea pessime linea 1 et 10. Tamen in harum priore mihi iterum iterumque inspicienti *quem exercitus fu-* scriptum fuisse persuasum est; partes autem litterae F et U (ut in I 4, l. 1 et 2, particulae CO et E litterarum ex adiect. PAUCOS et *R*ER syllaba) in parvulis laciniis exstant, quae fragmenti Berolinensis in codice Aurel. supersunt reliquiae. Quod Pertz et Iordan legerunt supplementum UERAE in UERAT mutandum esse pro certo habeo, praesertim cum Mommsen, prof. dd., fragm. Berol. benevolenter inspecto hanc lectionem sibi probabiliorem videri confirmet. Ante *quem* praepositio, quae cum accusativo iungitur, est subaudienda, ut *apud* sive *penes*; supplementum[1] autem ipse nondum proponere audeo. — Ultima alterius lineae littera dubia; sed DE multo veri similius quam DI; *despecta*, quod inde nascitur, cum substantivo sequente *vanitate* iungendum esse apparet. Huic substant. cum synonyma sint *temeritas* vel *imperitia* (cf. Iug. 38, 1), hic *sapientia* recte opponitur; totam autem locutionem *in sapientiam cesserat* Tacit. in Germ. 36 imitatus esse videtur (cf. Curt. III, 6). Tum IDQUAEI(lli) i. e. *idque i*(*lli*) non ambiguum. Neque est, quod pluribus demonstrem in l. 5. Pertzii ectiones *eta co-* (Iord. *etasq.*) et in 8 *ta ero* in (*Co*)*tta co-* et (*Co*)*tta pro-* corrigendas esse[2]. — L. 10 cum media plane sit attrita, de lectionis *ingenio* veritate dubitationes oriri possunt; atque etiam *ingenita* (sed, cum de altera *n* mihi satis constet, minus bene *incitatus* vel talia) legi posse concedo; at, quod O litterae vestigium clarius mihi apparet, illud praeferendum existimo. Sequebatur opinor *largito*(*r*)*e*[3] *cupiens gratia sing*(*ul*)*orum*; nam quia ultimam Aurel.

---

1. Non praetereundam duco Woelfflini sententiam ingeniosam, hoc loco Sallustium de Sertorio Pompei temeritatem minoremque belli scientiam despiciente agere videri. Th. Mommsen verba ad res apud Lauronem gestas refert.

2. Hic adnoto *esse* in verbis 'Octavius... incuriose fuit' synonymum *agendi* esse; cf. *Iug.* 87, 4.

3. Cum verbis *ingenio largitore* cf. *Iug.* 64, 1 *contemptor animus*, 95, 3 *pecuniae largitor*. De re vide *Cottae orat.* § 4 *qui lingua, qui consilio meo, qui pecunia voluere, usi sunt.*

columnae litteram, cuius superior pars restat, G vel C, non S esse dispicio, Mommseni sententiam amplector, qui pro Pertzii *oritu -orum* legendum esse conicit. Ceterum vir hic doctissimus *tum ingenti a largitione cupiens gratia(m) singulorum* (*obtinere*) mavult scribere.

Deinde in col. 4. ante *paucos dies* ex usu Sallustiano (*Cat.* 30, 1; *Iug.* 90, 2) praepositio *post* addenda est. — In proxima linea Pertzio et Iord. testibus (ante *moestus*) ULTER accedente ER in fragmento Aurel. scriptum legitur, quod sententia caret. At quia in Pertzii tabula L et R litterae minus certae sunt, *permoestus* (recte *permaestus*) legerim neque cum Woelfflino, quin *ve(s)te* antecesserit[1], dubito. — Cum locutione *pro cupita voluntate plebis* (i. e. pro gratia et potentia, quas sibi a voluntate sive studiis pl. in se incensis fore speraverat) compares velim frg. *Hist.* IV, 32 (Dietsch.) *multitudini ostendens, quam colere plurimum, ut mox cupitis ministram haberet, decreverat* et Plauti Poen. 1260, 1271 et Livianum *res cupita.* — Tum item Woelfflin pro *avalide*, adverbio et usu et formatione satis singulari, *invalide* ponendum censet. Denique *funera* iam a librario ipso punctis ante *n* et post hanc litteram additis et, nisi oculi me fallunt, litterula D sive T supra lineam scripta in *fuerad* (*-at*) correctum est. *Invalide esse* autem (ut *male, minus bene, recte esse, minus valere*) de valetudine, non de potentia accipiendum sit. C. Cotta igitur aut a plebe tumultuante vulneratus fuerat, quod ex quibusdam orationis ab eo habitae locis (§ 2, 5, 8 sqq.) concludi potest, aut qua erat corporis infirmitate (Cic. *Brut.* 55, 202) hoc tumultu vehementissime commotus in morbum inciderat. Longe aliter de hoc loco Mommsen iudicat, qui *mutata(m) vetere(m) re(m) publica(m) questus, quod pro cupita voluntate plebis paraverat funera* vel tale quid restituendum esse arbitratur[2].

Sed de hoc folio satis dictum sit; iam ad maius fragm. V (fol. 15-18) tractandum accedamus, quod artissime cum VII cohaerere et ceterarum rerum convenientia consensuque et argumento ipso comprobatur. Namque sub recentissima scriptura, qua item Hieronym. expositio in Isaiae librum XIII (a. cap. 48 verbis *iniquus athuc ex utero vocaberes* (*-is*) usque ad c. 49 *quando Gabriel Ioseph de partu dixerit virginali*) exhibetur, Sallustii Historiarum reliquias latere

---

1. Ante *t* (*c, q, p, b*) saepius etiam in inscriptionibus *s* littera supprimitur; *cf.* Schuchardt, Vocalism. des Vulgärlat. II, p. 354 ssq.

2. Verba ab eo explicandi causa addita hoc loco mihi adferre liceat: 'Cotta, Vertreter der Compromesspartei, sucht der *voluntas plebis* irgendwie gerecht zu werden und die *vetus res publica* einiger Massen zu erneuern, und gelangt nicht zum Ziel'.

inprimis tribus columnis, quae in fol. 16 et 17 scriptae maiorem partem epistulae Cn. Pompei ad senatum datae (§ 3 ssq.) continent, docemur. Duo haec folia Hieronymi unum antiquum folium Sallustianum integrum et particulam alterius complevisse non minus ex quattuor columnarum continuatione quam ex plicatura in folio 16 conspicua apparet. Idem de altero foliorum pari (15 et 18) valet, cuius folium 15 antiquitus plicatum in pagina adversa columnam alteram et in pag. aversa primam dissectam habet. Quattuor igitur mutilas Historiarum columnas nobis fol. 15 et 16 praebent, quattuor integras fol. 17 et 18, ad quas accedunt totidem aliae plenae quidem, sed plicatura codicis Hieronymani et filis aliisque Aurelianensis vinculis dimidiatae, quarum prima in fol. 18^{v} et 15^{r}, altera in fol. 15^{v} et 18^{r}, tertia in fol. 16^{r} et 17^{v}, quarta in fol. 16^{v} et 17^{r} exstat. Etsi horum foliorum margo supra satis conscissus atque infra aqua ignique ita corruptus est, ut Hieronymi lineae ultimae deletae sint, tamen columnae Sallustianae ceterum male habitae nullam amiserunt lineam; unaquaeque enim, ut supra commemoravi, linearum viginti et unius est. — Folia cum omnia antiquitatis sordibus obducta essent, tum primum, 15 dico, rectum, glutinis, pulveris, palearum reliquiis inquinatum neque Hieronymi neque Sallustii litteras satis dispicere patiebatur. Nunc vero antiquae huius paginae litterae, postquam Delislii administratoris permissu eam H. Omont cautissime purgavit, dilucidiores et lectu faciliores sunt quam ceterarum paginarum. Sed idem folium variis locis exesum est, cum cetera nullum tale traxerint damnum. Hoc quoque memorabile sit, foliorum Sallustianorum par, quorum pars sunt fol. 16 et 17, ab eo, qui huius comment. scripsit, inversum esse, non item alterum, quod Hieronymi et Sallustii scripturam rectam eodemque ordine praebet.

Ex fol. 16 et 17 columnis sex tres, ut dixi, Pompei litterarum ad senatum datarum maiorem partem continent; alia col. (fol. 17^{r} et 16^{v}) difficillima lectu quae his litteris recitatis in senatu acta sint exponuntur; reliquis duabus columnis imminutis de expeditionibus Pompei et Sertorii in Hispania, de exercitus Romani profectione in Vascones, magna eius frumenti inopia al. refertur. In foliorum autem 15 et 18 quattuor columnis plenis de bello P. Servilii Isaurici cum praedonibus in Isauria gesto narratur. Atque folii integri columna prima (cuius pars in fol. 15^{v} et 18^{r}reperitur) oppidi alicuius Isauriae puto obsessio et oppidanorum eruptio reiecta describitur. In col. secunda (18^{r}) haec descriptio continuatur et de huius oppidi deditione et eversione agitur; tum hac re territos cives Isaurae novae legatos pacem orantes misisse memoratur, quos Servilius promissis remoratus cito propius ad oppidum ipsum accessisse eiusque cives perfugis, armis, tormentis postulatis ad pugnandum incitavisse nar-

ratur. Quae duobus laterculis non plenis insunt, quantum ex verbis mutilatis neque optime intellectis concludi potest, ad res maritimas spectare existimo; in quorum priore (fol. 15r) nomen Antonii bis, praeterea Mamerci et Sertorii occurrit, in posteriore (15v) de transitu fluminis cuiusdam et adventu classis ad insulam refertur. Cum de his columnis mihi nondum satis constet, opinionem meam, quomodo folia sese insequantur, hoc loco proferre dubito. Neque iam quaestionem illam de Pompei epistula, utrum secundo Historiarum libro (id quod mihi magis probatur) an tertio attribuenda sit, hic tractare in animo habeo.

Sed ne longi simus, iam ad columnarum plenarum, quas quidem adhuc melius legisse nobis videmur, verba proferenda nos convertamus. Quae quidem sunt primum columnae tres (fol. 16 et 17) de Pompei epistulae §§ 3-10, quarum quae §§ 3-5 continet media codicis Aurel. ligamentis divisa est[1]; tum duae folii 18, quibus de Servilii Isaurici rebus gestis agitur.

Cn. Pompei litterarum ad senatum datarum §§ 3-10.

I. Cod. Aurel. fol. 16 r et 17 v.

§ 3.	EXERCITUMSINEFR*U*ME¯	1
	TOE*T*S*T*IPENDIOKABE*R*EPOS	2
4.	SE*E*QUID*EM*FATEORMEAD	3
	KOCBELLUMMAIORESTU	4
	DIOQUAMCONSILIOPRO	5
	FECTUMQUIPPEQUINOMI	6
	NEMOD*O*IMPERI*A*U*O*BIS	7
	ACCEPTODIEB·XL·EXERCITU¯	8
	PARAUIKOSTISQ·I*N*CERUI	9
	B·*I*AM*I*NTA*L*IAEAGENTES	10
	ABALPIB·INKISPANIAM	11
	SUMMOUIPEREASITERALI	12

1. In qua legenda venia a Delislio data, ut folia compagibus codicis solutis examinarem, multum mihi profuit.

UDADQ·KANNIBALNO 13
5. UISOPPORTUNIUSPAPYRE 14
N*E*UMLACETANIAMINDI 15
GET*E*SETPRIMUMIM*PE*TUM 16
SORTORIIUICTOR*I*SN*O*BIS 17
MILITIB·E*T*MULTOPAUCIO 18
R*E*B·SUSTINUITKI*E*MEMQ· 19
CAS*T*RISINTERSAE*UI*SSIMOS (os cont.) 20
KOSTISNONPER*OPPID*A 21

II. Cod. Aurel. fol. 17 v.

§ 5. NEQ·EXA*M*BITIO*N*EMEGI 1
6. QUID*D*EINDEPROE*LI*A*A*UT 2
EXPEDITIONESKIBERNAS 3
OPPIDAEXCISAAUTRECEPTA 4
ENUMEREMQUANDORES 5
PLUSUALETQUAMUERBA 6
CASTRAKOSTIUMAPUTSU 7
CRONEMCAPTA*ET*PROELIU¯ 8
APUTFLUMENDURIUMET 9
DUXKOSTIUM·C·*K*ERENNI 10
USCUMURBEUALENTIAETEX 11
ERCITUSDELETISATISCLARANO 12
BISSUNTPROQUOISOGRA 13
TIPA*T*RESEGESTATEMETFAME¯ 14
REDDITISITAQ·MEOETKOS 15
TIUMEXERCITUIPARCONDI 16
7. CIOESTNAMQ·STIPENDIU¯ 17
NEUTRIDATURUICTORUTER 18
Q·INITALIAMUENIREPOTEST 19
8. QUODEGOUOS*M*ONEOQ^U^AE 20
SOQ·UTANIMADUERTATIS 21

III. Cod. Aurel. fol. 17 r.

§ 8. NEUCOGATISNECESSITA 1
TI*B*·PRIUATI*M*MIKICON 2
9. SULEREK*I*SPANIAMCIT*ERI* 3
OREMQUAENON*ABKOS* 4
TIB·TENE*TU*RNOSAUTSER 5
AD (supra lin., ut videtur).
TORI*USI*NTERNECIONE 6
UAST*ABIMUS*PR*AET*ERMA 7
RITIMASC*I*UITATESULTRO 8
NOBI*S*SUMPTUIAERIQ·*S*UNT (UNT cont.) 9
GALL*I*ASUPERIO*R*EANNO 10
ME*TE*LLIEXERC*I*TUMSTIPE 11
DIOF*RUM*EN*T*O*Q*·ALUITET 12
B
NUN*CMA*LISFRUCTIB·I*P* 13
SA*UI*XA*GIT*A*T*EEGORE*MFA* 14
MILIAREMMODOUERUM 15
P (supra lin., ut videtur)
F*I*DEM*C*ONSUM*B*SIREL*IQUI* 16
10. UOSESTIS*QU*INISESUBUE 17
NITISETUITOETPRED*ICE*NTE 18
N (supra lin., ut videtur).
MEEXERCITUSKICETC*UMEO* 19
OMNEBELLUMKISPAN*IAE* 20
(add. vid. m.²).
INITALIA TRANSGRAD*IEN* 21
(TUR *in seq. columna eiusdem folii*).

His verbis confirmatur praestantia cod. Vaticani 3864, quocum palimpsestus saepissime congruit, etiam in *Lacetaniam* § 5[1], *Durium* § 6, in omisso *Q*· = *quae* ante *ultro* § 9, sed in quo nonnulla menda vel librarii, qui palimpsestum exaravit, vel archetypi, quem descripsit, recte sunt sublata. Nam ibi emendata sunt, quae in palim-

1. Iordan. cum Huebnero *Iacetaniam* (cf. Strab. p. 161 Ἰακκητανοί) scribit; *Lacetani* (Λακετανοί), gens Hispaniae Tarraconensis, Indigetum finitimi, multo saepius commemorantur (Liv. XXI, 23, 2, 26, 60 sq., XXVIII, 24, 26 sq., XXXIV, 20; Martial. I, 49, 22; Plin. III, 3, 22; Plut. *Cat. M.* 11, Dio Cass. XLV, 10).

psesto vitiose leguntur, ut de *nobis* et *novis* (§ 4 et 5) commutatis et aliis rebus orthographicis non dicam, haec (§ 4) *in cervibus* (pro *cervicibus*)*iam intaliae* (*Italiae*), § 5 *Sortorii* (*Sertorii*), *sustinuit* (pro *sustinui*), § 10 *et vito et predicente me* (*invito et praed. me;* vix *et inv. et pr. me* legendum est). Corrupta etiam videntur quae in § 9 post *sumptui* supersunt vestigia *aeriq.*, quae pro O⁻|ERIQ· falso exarata esse existimaverim. Atque gravius vitium in § 5 exstat, ubi inter syllabas *opportunius pa* et *Pyren*(*a*)*eum* excidisse '(*pa*)*tefeci. Recepi Galliam*' ex sententia et ex Vaticani lectione patet. Quae verba, quod versus ambitum complent et ab syllaba PA (quae in fragmento exstat) superioris lineae ad PY inferioris oculus librarii festinantis facillime aberrare potuit, huius culpa esse omissa censeo. At dubitari potest, utrum in § 5 pro traditis *ex ambitionem egi* scribendum sit *ex ambitione egi* an cum Vaticano *ex ambitione mea egi.* Habet utrumque quo commendetur : illud simplicitate dictionis (cf. locutionem *per ambitionem*) et quod alibi quoque falso nasales a librario adiciuntur (ut in fragm. primi col. III. *tumultum*; et in fol. 18r col. nova *omni noxam*); hoc, quod in epistula ista fastu Pompei satis plena prima persona saepius premitur (cf. § 1 *ductu meo,* § 2 *spes privatas meas,* § 6 *meo exercitui*). Similibus autem C. Gracchi (ap. Gell. XV, 12) verbis *versatus sum in provincia, quomodo ex usu vestro existimabam esse, non quomodo ambitioni meae conducere arbitrabar* apertior oppositio inest quam hoc loco, ubi tacite Metellus carpitur, quem per oppida Hispaniae Baeticae luxui et ambitioni indulsisse ex Hist. fragm. II 23 (Dietsch.; cf. Plut. Sert. c. 22) compertum habemus. At certius praestare existimaverim quae in Aurelianensi scripta sunt (§ 6) *castra hostium aput Sucronem capta et dux hostium C. Herennius cum urbe Valentia et exercitus* [*Vatic.* -tu] *deleti satis clara nobis* [*Vat.* vobis] *sunt : pro quois* [*Vat.* quis], *o grati patres, egestatem et f. redditis.* Primum enim pluralis *exercitus deleti* Pompeio omnibus victoriis et a se et a Metello in Hispania reportatis glorianti optime convenire mihi videtur; significari autem possunt praeter proelia commemorata clades item apud Valentiam Perpennae illata (Plut. *Sert.* 18) et Metelli Hirtuleiorum, Sertorii legatorum, caedes apud Italicam (ad Baetim flumen sitam) et eiusdem proelium secundum ad Segoviam. Neque minus quod sequitur *clara nobis sunt* mihi probatur. Nam quamquam Pompeium (Sallustio auctore) hic quoque sese potissimum gloria efferre velle consentaneum est, tamen nimia et ridicula fere arrogantia esset, quam ex Vaticani lectione sumpsisset, si suas clades (apud Sucronem et Turiam) Metellique victorias pro suis victoriis publice falsissime praedicasset. Quo summae impudentiae crimine liberatur lectione *nobis* recepta, quae praeterea usu Sallustiano confirmatur. Etenim *clara vobis* sin-

gulariter apud Sallustium positum esset pro *cognita*, cum ex palimpsesti scriptura *clara* ut ceteris undeviginti locis idem valeat atque *illustria*. Tum *quois* forma antiqua observanda, quacum conferas *queis* in quibusdam libris manu scriptis bonae notae, *quoique* in Ciceronis palimpsesto de re publica III, 11, gen. *queius* in C. I. L. III 1846 (bis), praeterea Velii Longi, Traiani aetate grammatici, qui de usu antiquae lectionis scripsit, verba haec (VII 76, 3 Keil.), quibus vituperat '*plena oi syllaba... quoi et hoic pro cui et huic*' dicentes. In fragmento Vaticano (col. I) item antiquum *quom* esse servatum addo. — Deinde in linea (columnae III) 14 satis oblitterata *vix agitate ego* exaratum fuisse mihi probabile est. In his, cum post *ego* particula *non* desit, *e* litteram, quae ante *ego* exstat, non tam falso iteratam quam NEQ· voculae omissae reliquias esse mihi veri simile videtur (cf. *neque solum — sed* Cat. 37, 1; 39, 6). -- Memorabile denique *praedicente me exercitus hic et cum eo omne bellum Hispaniae in Italiam transgradientur* pro *hinc* et *transgredientur* Vaticani. Atque *hic* (= meus) si pro *hinc*, cum *Hispaniae* sequatur, non plane necessario posueris, exeunte epistula id, quod in § 7 scriptor Pompeium iam satis dilucide minantem fecerat, augeatur eiusque superbia quasi absolvatur. Sed huic lectioni, cum facillime a librario, quem in nasalium usu fluctuare vidimus, *hic* pro *hinc* (quod iam manus altera correxisse videtur) scriptum esse possit eoque adverbio recepto ambiguitas quaesita illa quidem, sed huic epistulae apta servetur, non nimium tribuerim. Formae autem *transgradientur* respondet fragm. Vat. (col. I), *detractantibus* et *consacratam* in C. I. L. V, 5227. — Quas columnas, etsi ex iis non nova prorsus, ut ita dicam, effodiuntur, tamen non plumbi solum, sed auri etiam venas abditas continere utinam aliis persuaserim!

Transeo ad novas illas columnas, quibus de P. Servilii Isaurici rebus contra praedones gestis agitur. Ex iis duas has (II et III) proponere in animo habeo :

II (Aurel. fol. 18 r).

LASUA*P*RAECIPITATI*R*UINAQ· 1
MULTORUMFOSSAESEM*I*PLE
TA*E*SUNTCETERISFUGATUTA
FUITINCERTONOCTISETME
TU*I*NSIDIARUMDEINPOST 5
B
*P*AUCOSDIES*E*GESTATEAQ·CO

ACTADEDITIOESTOPPIDUM
INCENSUMETCULTORESUE
NUNDAT*I*EOQ·TERROREMo*X*
ISAURANOUA*L*E*G*ATIPACEM 10
MORANTESUENEREOBSIDES
Q·ETIUSSAFACTUROS*P*ROMIT
TEBANT·

IGITURSERUILIUSPRUDENS
FEROCIAEKOSTIUMNEQ·*I*L 15
LISTAEDIUMBEL*L*ISEDREPEN
TINAMFORMIDINEMPACEM
SUADERENEDEM*I*SSIONEMU
TARENT*A*NIMOSQUAMPR*I*
MUMMOENIA*E*ORUMCUM 20
OM*N*IB·CO*PII*SACCESSITMOL

III (Aurel. fol. 18 v).

LIAINTERIMLEGATIS*O*STEN 1
TAN*S*ETDEDITIONEMCUNC
TISPRAESE*N*TIB·FACILI*U*SCo-
*U*EN*T*URAMPRAETEREAM*I*
*L*ITESAPPE*L*LATIONIB·AGRo 5
RUMETOMNINOXAMRETI
NEBATFRUMENTUMETA
LIOSCOMEATUSOPPIDANI
DABANTEXEORUMUOLU-
TATENESUSPECTUMKABE 10
RETCASTR*AI*NPLANOLOCA
UERAT·DEINDEEXIMPERIO
DATISCENTUMOBSIDIB·U
BIPERFUGAEARMAT*U*RME-

TAQ·OMNIAPOSCEBANTUR 15
IUNIORESPRIMUMEX*C*ON
SILIODEINDEUTIQUISQ·
ACC*I*DERATPERTUTAMUR
BEMMA*XI*MOCLAMORETU
MULTUMFACIUNTNEQ·SE 20
ARMANEQ·SOCIOSDUMA

II (*Praecedit :* Qua repentina formidine pars vallo tranfixa, alii super te)la sua praecipitati ruinaque multorum fossae semipletae [semi*m*pl. *Momms.*] sunt; ceteris fuga tuta fuit incerto noctis et metu insidiarum. Dein post paucos dies egestate aquae coacta deditio est. Oppidum incensum et cultores venundati; eoque terrore mox Isaura nova legati pacem orantes [mor. *cod.*] venere obsidesque et iussa facturos promittebant. Igitur Servilius prudens ferociae hostium neque illis taedium belli, sed repentinam formidinem pacem suadere, ne de missione [d*i*m. *Woelffl.*] mutarent animos, quam primum moenia eorum cum omnibus copiis accessit mol- III. lia interim legatis ostentans et deditionem cunctis praesentibus facilius conventuram. Praeterea milites a p*raed*ationibus [m. appellat. *cod.*] agrorum et omni noxa [-m *cod.*] retinebat. Frumentum et alios comeatus oppidani dabant ex eorum voluntate. Ne suspectum habere*nt* [-et *cod.*], castra in plano locaverat. Deinde ex imperio datis centum obsidibus ubi perfugae, arma tormentaque omnia poscebantur, iuniores primum ex consilio, deinde uti quisque acciderat per totam urbem maximo clamore tumultum faciunt, neque se arma neque socios, dum a- (*sequitur a litt. iterata :* Animae essent, proditurus firmabant).

De VERBIS mihi satis constare videtur. Neque enim emendationes *orantes, a praedationibus, omni noxa, ne suspectum haberent* (*subaud.* se; *cf.* Iug. 88, 6; 107, 6) tales sunt, de quibus fusius disserere opus sit. Adnotandum autem censeo in prioris col. l. 6 post CO signum F litterae simillimum exstare, quod, quamquam *co(n)facta* (ut *detracto, transgradi*) coniectura in promptu sit, tamen, quoniam ab alia manu profectum mihi videtur, seclusi. Neque in locutione *deditio coacta* offendendum est, quippe quae usu Taciteo (Ann. IV, 51, 15; cf. Nipperd. ad h l.) comprobetur; dixit praeterea idem (*ib.* XVI, 19, 4) *coacta mors*, Cic. Divin. II, 35, 73 *auspicium coactum et expressum*, Ovid. Met. VI, 628 *lacrimae coactae* (ap. Verg. Aen. II, 196 vi *l. fictarum*). — Tum in eiusdem col. l. 13 verbum *promittebant* nonnullae litterae difficillimae lectu (PO*T*ENTIUS me dispexisse opinor) se-

quuntur, quas non ab Sallustii, sed a prima manu profectas esse existimo.

Pauca explicanda restant. *Semipletae*, quod participium hoc solo loco scriptum legitur, ut *repletum, relictum* al. huius generis composita est formatum, in quibus verbum simplex non usitatum conservatur. Ceterum *semirutus* apud Sall. (Hist. II, 21 *-a moenia*), Liv., Tac., *sem(i)ustus* ap. Verg. et Liv., adiectivum synon. *semiplenus* apud Cic. et Colum. exstat. Mommsen traditum verbum in *semimpletae* (cf. *seminanis* Plin. N. H. II, 80) aut simile aliquid corrigere mavult. — *Incerto noctis*. Substantivi *incertitudinis*, quod auctores Latini non usurpaverunt, locum obtinet adiectivum *incertum;* v. ap. Sall. *in incerto esse, habere*, Tac. Hist. II, 33 *in incerto relinquere*, Liv. XXX, 2 *ad incerta belli*, Tac. Hist. I, 26 *incerta noctis;* Ann. III, 54 *per incerta maris et tempestatum*. Locutioni autem illi respondent ap. Sall. in Hist. II, 77 *diei medio;* Iug. 48, 3 *humi arido;* Tac. Ann. II, 39 *obscuro diei*; III, 79 *multo iam noctis;* XIV, 10 *reliquo noctis*[1]. — *Prudens ferociae neque illis suadere* variationis Sallustianae exemplum. Cf. epist. Mithr. 16 *militibus belli prudentibus* et Hist. I, 91 *pr. omnium;* cum (acc. cum) infin. apud Horat., Curt., Plin., Ulp. saepius coniungitur. — *Formidinem pacem suadere*, similis translatio Iug. 108, 3. — *Ne de missione* (i. e. legatorum) *mutarent animos*, sic, non *dimissione* vel *de deditione* (urbis) in palimpsesto exaratum est. Explicaverim verba, quae non satis plane dicta esse concedo, ut *de die, de tertia vigilia, de adventu*, sim., h. e. fere *statim post*. Mommsen hic de aliis legatis ad urbem dedendam missis agi putat; Woelfflin *dimissione* (i. e. si legatos dimitteret) scribendum proponit. — *Acciderat* cf. Iug. 88, 6 et 107, 6.

Columnarum autem ARGUMENTUM his apud Strabonem locis illustrari existimo XII, 6, 2 (p. 568): Τῆς δὲ Λυκαονίας ἐστὶ καὶ ἡ Ἰσαυρικὴ πρὸς αὐτῷ τῷ Ταύρῳ ἡ τὰ Ἴσαυρα[2] ἔχουσα κώμας δύο ὁμωνύμους, τὴν μὲν παλαιὰν καλουμένην, [τὴν δὲ νέαν][3] εὐερκῆ· ὑπήκοοι δ' ἦσαν ταύταις καὶ ἄλλαι κῶμαι συχναί, λῃστῶν δ' ἅπασαι κατοικίαι· παρέσχον δὲ καὶ Ῥωμαίοις πράγματα καὶ τῷ Ἰσαυρικῷ προσαγορευθέντι Πουβλίῳ Σερβιλίῳ..., ὃς καὶ ταῦτα ὑπέταξε Ῥωμαίοις καὶ τὰ πολλὰ τῶν πειρατῶν ἐρύματα ἐξεῖλε τὰ ἐπὶ τῇ θαλάττῃ; cf. ib. XIV, 3, 3 (p. 665) et XIV, 5, 7 (p. 671) κατὰ δὲ τὰς ἀκρωρείας τοῦ Ταύρου τὸ Ζηνικέτου πειρατήριόν ἐστιν ὁ Ὄλυμπος ὄρος τε καὶ φρούριον ὁμώνυμον. — Ἀλόντος δὲ τοῦ ὄρους [ὑπὸ] τοῦ Ἰσαυρικοῦ, ἐνέπρησεν ἑαυτὸν πανοίκιον· τούτου δ' ἦν καὶ ὁ Κώρυκος καὶ

1. Quos locos Woelfflino, prof. dd., debeo.
2. Nescio an rectius τὰ Ἰσαύρα (duali numero) apud Strab., Ptol. V, 4, Steph. Byz. scribendum sit; v. Strab. XII, 6, 3 τὴν παλαιὰν Ἰσαύραν et Sallustii atque Ammiani (XIV, 8, 2) formam *Isaurae*.
3. Id quod iam Meinek. recte restituit.

ἡ Φάσηλις καὶ πολλὰ τῶν Παμφύλων χωρία· πάντα δ' εἷλεν ὁ Ἰσαυρικός[1]. Breviter idem his Livii perioch. 93 verbis confirmatur : *P. Servilius proconsul in Cilicia Isauros domuit et aliquot urbes piratarum expugnavit;* praeterea Florus III, 6, 5 haec refert : *Sed* (*P. Servilius*) *nec mari summovisse contentus, validissimas urbes eorum et diutina praeda abundantes Phaselim et Olympum evertit Isaurosque* [Halm; *-onque* codd.], *ipsam arcem Ciliciae.* At neque ex his locis neque ex Sallustii fragmento nomen urbis illius ab Isaurico incensae comperimus. Tamen hoc a Romanis non acerrima oppugnatione, sed aquae egestate captum oppidum Isauriae fuisse mihi veri simile est[2]; nam cives Isaurae novae, qua erant omnes semper Isauri ferocia[3] infames, nisi periculo satis propinquo imminente legatos pacem orantes non misisse crediderim. Eruptio autem ab oppidanis illis noctu facta in columna, quae nostrarum priori antecedit, vivum in modum depingitur incohataque eius descriptio in hac ineunte absolvitur. Hic de hostibus agitur, quos Romani saxis, pilis, sudibus coniectis aut comminus plagis de vallo deturbare student[4]. Sed hostium clades quamvis magna esset, Romanos hos persequi non ausos esse, ex Sallustii verbis liquet. Tum Servilium in Isaurae novae legatos dolo vere Romano usum esse cognoscimus. Namque dum hos blande exceptos et cum aliis pollicitationibus tum hac, cunctis praesentibus (i. e. in foro oppidi) deditionem facilius conventuram, frustratos apud sese retinet, ipse propius moenia Isaurae novae accessit. — Iam quo loco haec urbs sita fuisset, adhuc non constabat. Plerique autem viri docti Isauram veterem, cuius oppidi cives, cum Perdiccae copiis resistere non possent, se suaque omnia cremare quam hostibus tradere maluerunt, postea eodem loco restitutam et Isauram novam appellatam esse existimaverunt. Sed et ex Strabonis loco, quem supra attulimus

---

1. Phaselidem et Olympum, oppida Lyciae ornatissima et firmissima, et Corycum, urbem Pamphyliae, a Servilio capta esse etiam Cic. de leg. agr. I, 5, II, 50, Verr. I, 56, IV, 21; Eutrop. VI, 3; Oros. V, 23, commemorant.

2. Atque mihi Frontini III, 7, 1 verba : *P. Servilius Isauram oppidum flumine, ex quo hostes aquabantur, averso ad deditionem siti compulit* cum hoc Sallustii loco comparanti de *Isaura vetere* cogitari posse videtur.

3. In Isauros optime conveniunt haec Sallust. Hist. fragm. II, 80 (D.) *genus hominum vagum et rapinis suetum magis quam agrorum cultibus* et II, 81 *genus armis ferox et servitii insolitum.* Eodem referre non dubito frg. 67 (quod eodem loco eodem sub lemmate atque fragm. 80 ap. Arusian. invenitur) *genus militum suetum a pueritia latrociniis.* Tum item ad bellum Servilii cum praedonibus gestum pertinent II, 31 *nisi qua flumen Durda* [Prisc. cod. A; *Clurda* d Vat. man. 2, Hertz., Dietsch.], *Tauro monte defluens* et II, 32 *Lyciae Pisidiaeque agros despectantem.* Denique in eodem libro (II) et fortasse de eadem expeditione scriptum fuerat fragm. 56 *ad hoc pauca piratica et actuaria navigia.*

4. Cum locutione *super tela sua praecipitati*, cf. Sall. Iug. 58, 6 *cum alii super vallum praecipitarentur* et Liv. XXII, 6, 5 *arma et viri super alium alii praecipitantur* (v. Woelffl. ad h. l.).

(XII, 6, 2), cui addas alterum in eiusdem libri et capitis § 3[1], et ex inscriptione [Ἰσ]αυροπαλαιείτης (quod nomen ab Ἰσαύρα παλαιά derivatum est; Corp. inscr. Gr. 4393) ab Hamiltone a. 1837 haud procul a Trogiti lacu detecta Isauram novam aliquando una cum Isaura vetere fuisse efficitur. Vel inde Isauram novam urbem fortasse ut Carthaginem novam a vetere conditam, sed alio loco sitam fuisse suspiceris. Atque Sterret Americanus, id quod Mommsen, professor doctissimus, mecum communicavit, superiore anno in ruinis, quae prope Dinornam sunt, inscriptione Anniae Paulae, Frontonis filiae, βουλευτοῦ Ἰσαυρῶν reperta ibi Isaurae novae sedem fuisse sibi persuasit. Quarum ruinarum situs melius quam Isaurae veteris (ab Hamiltone propius lacum illum, ubi nunc Zengibar est, investigatae) convenit cursui viae illius magnae, quam Tabula Peutingeriana (hoc loco non optime conservata) ab Iconio per Isariam ad Anemurium duxisse cognoscimus. Neque talem viam per altos Tauri montes, qui Iconium et Lustrae atque Isaurae novae, quas Sterret putat, ruinas ab Isaurae veteris sede separant, factam fuisse credibile est. Commode vero evenit, ut eodem fere tempore, quo Isaurae novae vestigia ex terra eruta videntur, plura non solum de huius oppidi fortuna, sed etiam de eius situ nobis ex Sallustii fragmentis pateciant. Quae ex insequenti columna deprompta hic praecipere non dubito : *Inter quae trepida cunctisque* (*Isauris*) *in unum* [Woelffl.; *uno* cod.] *tumultuose consultantibus Servilius futilem deditionem ratus, ... de inproviso montem, ex quo in fugam* [cod.; *iuga* Momms., *furum* i. e. *forum* ipse corr.] *oppidi teli coniectus erat, occupavit sacrum Matri magnae cet.*

Haec sunt, quae pro spatio et tempore mihi concesso proferre potui. Cetera quoque me brevi publici iuris facere posse spero. Etsi in iis, quae supra proposui, non pauca nondum satis explicata vel intellecta restare satis scio, tamen periculo cum me ipsum, tum feliciora ingenia mox meliora esse inventuros proposito haec florentissimi, ut Tacitus ait, rerum Romanarum auctoris fragmenta diutius incognita latere nolui. Palimpsesti autem litterarum vestigia num accurate lecta sint, benevole iudicent qui post me eadem recognoscent. Me vero neque tempori neque labori neque oculis, ut folia partim pessime habita pervestigarem atque pernoscerem, pepercisse fateor. Sed cur hoc? Num quid *sine magno vita labore dedit mortalibus?*

Parisiis, mense Maio a. 1886. Dr Edm. Hauler.

---

1. Ἐφ' ἡμῶν δὲ καὶ τὰ Ἴσαυρα (Ἰσαύρα?) καὶ τὴν Δέρβην Ἀμύντας εἶχεν, — τὰ δ' Ἴσαυρα παρὰ τῶν Ῥωμαίων λαβών· καὶ δὴ βασίλειον ἑαυτῷ κατεσκεύαζεν ἐνταῦθα, τὴν παλαιὰν Ἰσαύραν ἀνατρέψας· ἐν δὲ τῷ αὐτῷ χωρίῳ καινὸν τεῖχος οἰκοδομῶν οὐκ ἔφθη συντελέσας κτλ. — In Isaura nova (*in arce Isauriae* Trebell. Poll. in XXX tyrann. c. 26 dicit) tertio p. Chr. saeculo Trebellianus imperasse videtur; eandemque Ammian. (XIV, 8, 2) sua aetate *internecica aegre vestigia claritudinis pristinae monstrare admodum pauca* memoriae prodit.

UN ÉPISODE DE LA SECONDE GUERRE MÉDIQUE

Le plongeur Scyllias de Scioné d'après Hérodote et Pausanias.

Il ne suffit pas de louer dans Hérodote la grâce parfois malicieuse du conteur, la simplicité charmante du moraliste, le talent naïf de l'écrivain : au risque de joindre la critique à l'éloge, il faut aussi considérer la valeur historique de l'œuvre elle-même, et chercher à démêler le vrai dans un livre où la légende occupe tant de place. La science moderne a déjà élucidé quelques points de ce problème difficile et complexe, mais non pas insoluble. L'étude des monuments originaux de l'Égypte a permis d'apprécier à sa juste valeur le second livre des *Histoires*[1]; on peut espérer que des fouilles, pratiquées en Asie, renouvelleront de même un jour l'histoire ancienne de l'Orient, et fourniront l'occasion de soumettre à une nouvelle épreuve le témoignage d'Hérodote[2]. En attendant, pour ce qui touche la Grèce, l'enquête est ouverte[3], et rien ne doit échapper aux investigations de l'histoire. Il n'y a pas de petit fait qui n'ait son importance, et toute recherche dans cette voie présente quelque intérêt.

C'est une étude de détail que nous nous proposons de faire ici, sur un passage d'Hérodote : il s'agit du plongeur Scyllias de Scioné, qui prit, dit-on, une part active à la défense de la Grèce, lors de la seconde invasion médique, et qui eut, en souvenir de ce rôle glorieux, une statue à Delphes. Pausanias, qui vit cette statue au IIe siècle de notre ère, donne en la décrivant quelques détails sur le personnage qu'elle représente. Or ces renseignements ne concordent pas avec le récit d'Hérodote. Ces deux témoignages ont-ils, malgré la distance qui les sépare, une égale valeur historique, et doit-on chercher à les concilier? Ou bien faut-il admettre que la tradition, déjà mêlée de fables, qui avait cours au temps

---

1. G. Maspero, *Fragments d'un commentaire sur le second livre d'Hérodote*, dans l'*Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France*, années 1875, 1876, 1877, 1878.

2. Déjà la mission de M. M. Dieulafoy en Perse et en Chaldée a amené la découverte de monuments que certains passages d'Hérodote ont servi à interpréter (cf. *Revue critique*, art. de M. J. Darmesteter, 1884, t. I, p. 424). Il n'est pas douteux que réciproquement l'on n'arrive à expliquer, à l'aide des monuments, des détails d'histoire ou de religion que l'historien grec n'aura pas compris.

3. Les articles ou opuscules écrits en Allemagne sur tel ou tel point particulier de la question seraient trop nombreux à citer; je signale seulement les études plus générales de Nitzsch, *Ueber Herodots Quellen für die Geschichte der Perserkriege* (*Rhein. Mus.*, t. XXVII, p. 226-268), et de Wecklein, *Ueber die Tradition der Perserkriege* (*Sitzungsber. der kön. Bay. Akad. der Wissensch.*, 4 mars 1876).

d'Hérodote, s'est encore développée et transformée dans la suite? Telle est la question qui se pose à nous, et que nous tâcherons de résoudre, en étudiant successivement les chapitres d'Hérodote et de Pausanias.

I

Voici comment Hérodote raconte, avant la bataille d'Artémision, l'histoire de Scyllias de Scioné :

« Il y avait alors dans la flotte perse un habitant de Scioné, nommé Scyllias; c'était le meilleur plongeur de ce temps : déjà lors du naufrage arrivé auprès du Pélion, il avait retiré des flots, pour le compte des Perses, quantité de choses précieuses, et il en avait gardé pour lui-même une bonne part. Ce Scyllias pensait depuis longtemps à passer aux Grecs; mais jusque là il n'avait pas trouvé l'occasion de s'échapper. De quelle manière y réussit-il alors? C'est ce que je ne puis dire avec certitude; je serais même surpris que ce qu'on raconte de lui fût véritable : on prétend que, depuis la rade des Aphètes jusqu'à celle d'Artémision, il plongea sans remonter une fois au-dessus de l'eau; or c'est un trajet d'environ quatre-vingts stades. Cet homme est le sujet de beaucoup d'autres récits vraisemblablement faux, mêlés de quelque vérité. Sur le fait en question, voici quel est mon avis : c'est que Scyllias vint trouver les Grecs en barque. Aussitôt arrivé, il raconta aux généraux toutes les circonstances du naufrage, et les renseigna sur les vaisseaux perses qui faisaient le tour de l'Eubée [1]. »

S'il était possible de nier le penchant de l'esprit grec à transformer l'histoire en légende, cette page d'Hérodote serait, ce semble, la meilleure réponse : elle fait comprendre, par un exemple des plus simples, comment l'histoire des guerres médiques a été de bonne heure arrangée, embellie par les Grecs. Un demi-siècle après les événements, l'historien recueillait déjà plus de légendes que de récits véridiques; il devait choisir lui-même entre les versions déjà multiples d'un même fait, et parfois écarter toutes les données de la tradition pour découvrir la vérité. Tel était le goût des Grecs pour la fantaisie, telle était surtout leur fierté nationale, que les guerres médiques devinrent vite pour eux le thème favori de toutes les légendes. Non seulement les dieux et les héros furent censés avoir pris part, en personne ou par quelque effet miraculeux de leur puissance, à la défaite du barbare, mais des hommes mêmes qui, comme Scyllias, s'étaient distingués par leur dévouement à la bonne cause, devinrent l'objet d'une admiration enthousiaste, qui se manifesta dans des récits magnifiques, aux dépens de la vérité.

1. Hérod., VIII, 8.

En présence de ces traditions moitié historiques, moitié fabuleuses, comment ne pas louer la conscience de l'historien, les scrupules qu'il éprouve avant de se prononcer, et la réserve qui accompagne ses moindres jugements? Mais aussi que vaut sa critique toute rationnelle? Quelle confiance accorder à une méthode qui consiste à ramener la légende à la simplicité d'un fait réel? Suffit-il de dire que Scyllias rejoignit en barque les Grecs d'Artémision, pour expliquer la réputation qui s'attacha dans la suite à son nom? Comment une circonstance aussi naturelle aurait-elle donné lieu aux récits imaginaires dont l'historien nous atteste l'existence? Il faut reconnaître que le bon sens d'Hérodote a pu le porter à donner une explication par trop facile d'un fait certainement extraordinaire, et l'on serait sans doute plus près de la vérité en supposant que le plongeur fit sous l'eau une partie au moins de la distance qui séparait les Grecs de la flotte perse.

Mais ne faut-il pas aller plus loin? Si l'on accorde qu'Hérodote a péché par excès de rationalisme, ne peut-on pas dire qu'il a eu tort de chercher même le moindre élément historique dans un récit purement légendaire? N'a-t-il pas été dupe d'une erreur, en supposant un fondement réel à une simple fable? Au lieu de réduire à des proportions humaines les exploits de Scyllias, n'aurait-il pas mieux fait de les considérer tout à fait comme surnaturels? Le caractère même de ces exploits n'indique-t-il pas qu'il s'agit ici de traditions populaires? Et quoi de plus fréquent, dans les légendes populaires, que les récits de plongeurs? Tous les marins, dans tous les temps, ont aimé à raconter, à chanter les aventures d'un plongeur idéal, qui, sous des noms différents, sous des formes variées, suivant les pays et les âges, a accompli des merveilles d'habileté. La *légende du plongeur*, dans les temps modernes, a été l'objet de travaux importants [1], et il ressort de ces études que cette légende fait partie d'un fonds commun de traditions et de croyances dont il ne faut pas chercher l'origine dans l'histoire, mais qui sont le produit naïf de l'imagination populaire. Notre Scyllias ne serait-il pas une des personnifications de ce plongeur imaginaire, que les anciens ont connu comme les modernes? La mythologie grecque nous offre la légende de Glaucos, ce pêcheur d'Anthédon, devenu le dieu protecteur des marins, comme le *Nicolas Pisce* des légendes siciliennes. Scyllias ne serait-il pas une forme nouvelle de cette vieille croyance, un type rajeuni de ce Glaucos, que les popula-

1. H. Ullrich, *Beiträge zur Geschichte der Tauchersage* (*Programm der Lehr- und Erziehungs-Anstalt von Dr E. Zeidler*, Dresde, 1884, in-4°). — Ce travail a été analysé dans le numéro du 5 janvier 1885 de la revue française *Mélusine*, qui a publié déjà un grand nombre de chansons populaires sur *le Plongeur*.

tions maritimes des côtes de la mer Égée honoraient comme leur patron et leur ancêtre? Il n'est pas impossible de supposer que ces populations aient voulu avoir leur part dans la gloire des guerres médiques, et qu'elles aient mêlé à la tradition, comme un fait historique, les exploits légendaires du plongeur. A l'appui de cette hypothèse, qui n'a été, que je sache, soutenue par aucun savant[1], mais qui se présente assez naturellement à l'esprit, on pourrait faire valoir la ressemblance du nom de Scyllias avec celui du monstre marin Scylla, dont le mythe est voisin du mythe de Glaucos. Bien plus, s'il est vrai que les proverbes soient comme les témoins irréfutables des vieilles croyances populaires, ne pourrait-on pas dire que le proverbe grec ὁ Σκιωναῖος κολυμβᾷ, cité par un compilateur de basse époque[2], représente une très antique tradition, antérieure aux guerres médiques, suivant laquelle le plongeur idéal de la légende aurait été un habitant de Scioné, comme Glaucos était originaire d'Anthédon?

Cette hypothèse nous paraît dénuée de fondement, pour plusieurs causes. Si la méthode rationaliste est insuffisante quand elle s'applique à l'interprétation des mythes, elle est encore la seule admissible quand il s'agit d'époques historiques. Que l'évhémérisme soit justement condamné par les savants qui étudient la mythologie, personne n'y contredit. Mais nous ne sommes pas en présence de traditions mythologiques; nous ne voyons pas Hérodote donner une explication rationnelle d'une tradition fabuleuse, consacrée par des rites, par un culte, par des croyances transformées en dogmes et en vérités religieuses. C'est de l'histoire, mêlée de légende, que nous examinons; or l'histoire, en moins d'un demi-siècle, ne saurait être tout entière absorbée par la légende.

Qu'il y ait eu d'ailleurs, dans l'imagination populaire, quelque rapprochement entre Glaucos et Scyllias, nous le croirions volontiers, mais voici en quel sens : au plongeur Scyllias, déjà célèbre, rendu plus illustre encore par le rôle qu'il avait joué dans la guerre médique, on prêta peut-être des traits que la fable attribuait à Glaucos, et cette ressemblance de l'homme avec le dieu contribua sans doute à dénaturer le récit historique. Mais admettre une adaptation de la légende à l'histoire, c'est supposer du même coup quelque fondement historique à la tradition populaire.

---

1. M. E. Vinet, dans une intéressante étude sur le mythe de Glaucos et de Scylla (*Annales de l'Institut archéologique*, XV, 1843, p. 141-205), soulève la question, mais pour l'écarter tout de suite par ces mots : « Nous n'osons pas révoquer en doute l'existence historique de ce célèbre plongeur; trop de témoignages l'établissent. »

2. *Corp. paroem. graec.*, ed. Leutsch, *Macar.*, VI, 51. Ὁ Σκιωναῖος κολυμβᾷ : ἐπὶ τῶν ἐμπειρίαν εἰς πράγματα ἐχόντων.

Quant au nom de Scyllias, peut-on en tirer quelque indice en faveur de l'hypothèse en question? Cette méthode risquerait d'entraîner fort loin. Presque tous les noms propres grecs ont une signification étymologique : est-ce à dire qu'il faille interpréter l'histoire à l'aide de ces noms? Pausanias parle d'un antique sculpteur nommé Scyllis[1] : faudrait-il chercher aussi à ce personnage quelque parenté mythique avec le monstre Scylla?

Enfin, si l'on veut que le proverbe grec *ὁ Σκιωναῖος κολυμβᾷ* soit antérieur aux guerres médiques, il peut avoir une signification fort simple : c'est que les habitants de la ville maritime de Scioné aient été particulièrement habiles dans l'art de plonger. Dans cette hypothèse, qui paraît être celle du compilateur ancien, le proverbe aurait été appliqué à tous ceux qui étaient passés maîtres dans un art quelconque. Ce serait là une explication analogue à celle qui convient naturellement au mot de Socrate, *Δηλίου δεῖται κολυμβητοῦ*, cité par Diogène de Laërte[2] et interprété par Suidas[3]. Mais pourquoi le proverbe n'aurait-il pas plutôt son origine dans l'histoire même de notre Scyllias? On ne peut nier *a priori* que les proverbes ne puissent prendre naissance dans des faits historiques. Le fameux coureur Phayllos de Crotone, qui lui aussi joua un rôle dans la guerre médique[4], est plusieurs fois dans Aristophane l'objet d'une allusion qui prouve l'existence d'un dicton populaire[5], et Suidas nous apprend que le même personnage avait donné lieu à un proverbe qui se trouve dans Platon[6].

Ainsi le récit d'Hérodote ne saurait être, suivant nous, assimilé à une pure légende, et l'existence de Scyllias nous paraît aussi incontestable que le naufrage des Perses près du Pélion ou la bataille d'Artémision.

Pourrons-nous en dire autant du témoignage de Pausanias? C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

II

Voici le passage de Pausanias relatif à Scyllias de Scioné :

« A côté de Gorgias est une offrande des Amphictyons : c'est la

---

1. Pausan., II, 15, 1 et passim.
2. Diog. Laert., II, 5, 22 : *Φασὶ δ' Εὐριπίδην αὐτῷ δόντα τὸ τοῦ Ἡρακλείτου σύγγραμμα ἐρέσθαι « τί δοκεῖ; », τὸν δὲ φάναι « ἃ μὲν συνῆκα, γενναῖα· οἶμαι δὲ καὶ ἃ μὴ συνῆκα· πλὴν Δηλίου γέ τινος δεῖται κολυμβητοῦ. »*
3. Suidas explique le mot de Socrate, en ajoutant *ὃς μὴ ἀποπνιγήσεται ἐν αὐτῷ.*
4. Hérod., VIII, 47.
5. Aristoph., *Acharn.*, v. 214 : *ὅτ' ἐγὼ φέρων ἀνθράκων φορτίον ἠκολούθουν Φαύλλῳ τρέχων.* — Cf. *Vesp.*, v. 1206.
6. Suid., s. v. *ὑπὲρ τὰ ἐσκαμμένα.*

statue de Scyllis de Scioné[1], qui avait la réputation de plonger même dans les endroits les plus profonds de la mer. Il avait appris à plonger à sa fille Hydné[2], et, lorsque l'armée navale de Xerxès fut assaillie par une violente tempête auprès du mont Pélion, ils contribuèrent beaucoup aux pertes qu'elle fit, en allant sous les eaux arracher les ancres et tout ce qui servait à retenir les vaisseaux. C'est pourquoi les Amphictyons placèrent à Delphes Scyllis et sa fille; mais la statue d'Hydné est du nombre de celles que Néron emporta de Delphes. Quant à l'art de plonger, il n'est cultivé par les femmes que tant qu'elles sont encore vierges[3].»

A la même tradition se rattachent les deux documents suivants, qui complètent le peu que nous sachions de Scyllias de Scioné. Pline, dans le résumé qu'il fait de l'histoire de la peinture, mentionne un tableau du peintre Androbius qui représentait Scyllus coupant les ancres de la flotte perse[4], et l'Anthologie palatine contient une épigramme, attribuée à Apollonidès, en l'honneur du même héros : « Quand les longs vaisseaux de Xerxès s'abattirent sur la Grèce entière, Scyllos imagina un combat sous-marin : plongeant jusque dans les profondeurs secrètes de Nérée, il alla couper les câbles qui retenaient les vaisseaux à l'ancre. Alors, hommes et navires, la flotte perse tout entière s'abîma, sans voix, anéantie : ce fut le coup d'essai de Thémistocle[5] ».

Ces deux textes n'ajoutent rien pour nous à la notice que Pausanias consacre au groupe de Scyllias et de sa fille. C'est donc dans Pausanias qu'il est intéressant d'étudier la tradition nouvelle, pour en rechercher l'origine et en apprécier la valeur.

Et d'abord, à quand remonte cette tradition, qu'Hérodote ne cite pas? Peut-elle dater du temps même d'Hérodote, et l'historien a-t-il pu l'ignorer? Ou bien est-elle née seulement après lui?

Pausanias ne donne, en mentionnant cette statue, ni inscription ni nom d'artiste, rien enfin qui nous éclaire sur la date du monument.

---

1. Il est à peine nécessaire de faire remarquer la différence, purement dialectale, des deux formes Scyllias et Scyllis. De même, plus bas, nous trouverons dans une épigramme Scyllos et, chez Pline l'Ancien, la transcription latine Scyllus.

2. Je suis le texte de Schubart. Les manuscrits donnent le nom de Κυάνη. Cf. plus bas, p. 140.

3. Pausan., X, 19, 1. La dernière phrase est mise entre crochets par Schubart : « Omnino verba καταδύονται usque ἔτι παρθένοι e margine irrepsisse videntur; quam enim sint inepta, dici non potest. » Cette suppression n'est cependant pas nécessaire : il y a peut-être là l'indication d'une superstition populaire que nous ne connaissons pas d'ailleurs. Cf. plus bas, 139, note 3.

4. Pline, *H. N.*, XXXV, 11, § 139 (ed. von Jan) : « Androbius pinxit Scyllum ancoras praecidentem Persicae classis. » Il ne nous paraît pas douteux que ce tableau ne se trouvât à Delphes.

5. *Anthol. Palat.*, c. IX, epigr. 296.

Nous sommes réduits à des hypothèses. Mais il me semble du moins que le silence d'Hérodote ne suffit pas à prouver que la statue n'existait pas encore de son temps. Hérodote ne fait pas la description du temple de Delphes; il n'énumère pas les monuments qui s'y trouvent; c'est au cours de son récit, à propos de la bataille navale d'Artémision, qu'il mentionne le service rendu aux Grecs par Scyllias de Scioné : il n'y avait pas lieu de dire alors que ce personnage avait été honoré d'une statue à Delphes. Je sais bien que, dans un chapitre voisin, Hérodote, rappelant la victoire des Phocidiens sur les Thessaliens, parle de l'offrande faite à Delphes avec la dîme du butin[1]; mais d'abord cette offrande était un des principaux ornements du sanctuaire d'Apollon : elle se composait de plusieurs grandes statues de divinités, érigées dans le temple même; ensuite la mention seule de cette offrande montrait l'importance de la lutte, d'après l'importance du butin. D'ailleurs, dans le même passage, Hérodote parle du devin Tellias d'Élide et de la part qu'il prit à la guerre contre les Thessaliens, sans ajouter que la statue de ce personnage avait été envoyée à Delphes, comme l'atteste Pausanias[2]. Nierons-nous pour cette raison l'existence de la statue de Tellias, au temps même d'Hérodote? Ce serait une conclusion assurément téméraire. Le même raisonnement me paraît pouvoir s'appliquer au cas de Scyllias.

Mais, sans parler de la statue, Hérodote ne devait-il pas noter du moins le rôle joué par Scyllias dans le naufrage de la flotte perse, au lieu de dire seulement qu'il s'y était enrichi? Ce rôle, Hérodote a pu l'ignorer : la tradition athénienne, qu'il suivait de préférence, attribuait à Borée, l'époux d'Orithye, la destruction de la flotte ennemie; c'était Borée qui, sur la prière des Athéniens, avait soulevé les flots de la mer et perdu leurs vaisseaux[3]. Hérodote, il est vrai, cite cette intervention du dieu avec un scepticisme mal dissimulé; mais, pour ne pas croire tout ce que disaient les Athéniens, il ne s'en rapportait pas moins en général à leurs récits, et Scyllias peut s'être ainsi trouvé sacrifié au puissant gendre d'Érechthée.

Il nous paraît donc impossible d'affirmer que la tradition suivie par Pausanias n'existait pas encore au ve siècle, lorsqu'Hérodote écrivit son histoire. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour affirmer qu'elle existait. Aussi nous faut-il l'étudier maintenant en elle-même, et voir si elle ne porte pas déjà quelque trace de légende.

Est-il surprenant que la fille du plongeur Scyllias ait été asso-

1. Hérod., VIII, 27.
2. Pausan., X, 1, 10.
3. Hérod., VII, 189.

ciée à son père? La statue de la jeune fille prouve du moins que les anciens ne considéraient pas la chose comme impossible. Nous savons qu'il y avait des populations grecques tout entières livrées à la pêche des coquillages et des éponges. Les habitants d'Anthédon gardaient même, nous dit-on, dans leur constitution physique la marque de cette existence étrange : ils avaient le teint rouge, le corps effilé et l'extrémité des ongles rongée par le travail de la mer[1]. Il est naturel de penser que, dans ces familles de pêcheurs, habituées à vivre dans des huttes sur la grève, au milieu des algues marines, les filles mêmes ne restaient pas oisives. Et sur ce point, à défaut de documents anciens, les usages de la Grèce moderne peuvent nous éclairer sur la vie des Grecs d'autrefois. Les habitants des îles de l'Archipel se livrent à la pêche des éponges, c'est-à-dire à l'art de plonger, dès leur plus jeune âge. Dans les îles qui bordent la côte d'Asie, il n'est pas rare de rencontrer des villages entièrement composés de pêcheurs : dans chaque famille, le père, les fils et même les filles pratiquent ce rude métier. Tous les voyageurs ont signalé le fait. « Le père, dit M. E. Reclus, promet sa fille au plus habile plongeur. Le sujet de la ballade de Schiller pourrait s'y renouveler souvent[2]. » Les filles elles-mêmes subissent une épreuve semblable : le savant Hasselquist rapporte que, dans la petite île de Symi, qui est encore aujourd'hui le centre de la pêche des éponges, les filles ne peuvent se marier si elles n'ont montré leur habileté et leur courage dans cet exercice difficile[3]. Les jeunes Grecques du ve siècle avant notre ère peuvent bien avoir eu la même agilité et la même audace.

Quant au fait même qui aurait valu à Scyllias et à sa fille les honneurs d'une statue à Delphes, il n'a rien non plus d'invraisemblable. Ces deux personnages avaient, dit Pausanias, contribué à la perte de la flotte perse, en coupant les amarres qui rattachaient les navires au rivage ou les câbles qui les maintenaient à l'ancre. Ce fait s'accorderait bien avec ce que dit Hérodote de la situation de la flotte perse quand elle fut assaillie par la tempête. « Lorsque l'armée navale eut abordé, sur le territoire de Magnésie, à une plage qui se trouve entre la ville de Casthanée et le cap Sépias,

---

1. *Fragm. histor. graecor.*, ed. Didot, t. II, p. 259, Dicaearchi Messenii fr. 59 § 24. Ce fragment est ordinairement attribué à Dicéarque, mais à tort.

2. E. Reclus, *Asie anterieure*, t. IX, dans la description de l'île de Symi.

3. Hasselquist, *Voyage au Levant*, t. I, p. 256. Cette épreuve paraît bien indiquer que les filles doivent plus tard aider leurs maris dans la pêche des éponges. Je n'ai trouvé, dans les récits des voyageurs, aucun fait qui permette de croire que les femmes ne plongent pas comme les jeunes filles. Si donc la phrase de Pausanias, que nous avons traduite plus haut, peut être conservée, l'usage qu'elle constate semble avoir entièrement disparu.

les premiers vaisseaux s'amarrèrent près du rivage, les autres restèrent chacun sur ses ancres...[1]. » Dans ces conditions, couper les cordes et les amarres, de façon à livrer les navires à la tempête, c'était les vouer à une perte certaine, et l'idée de ce stratagème peut bien être venue à l'esprit du plongeur Scyllias. Rien ne prouve, il est vrai, que ce fût déjà alors une ruse de guerre habituelle, une manœuvre connue. Mais nous savons que les Grecs firent usage des plongeurs dans la guerre maritime dès le ve siècle. Thucydide raconte que, pendant le siège de Sphactérie, comme les navires athéniens empêchaient le ravitaillement de la place, les Lacédémoniens eurent recours à toute espèce de moyens pour venir au secours des assiégés : « Des plongeurs s'introduisaient jusque dans le port en nageant entre deux eaux, et en traînant après eux, à l'aide d'une corde, des outres remplies de pavot au miel, et de graine de lin pilée[2]. » Alexandre, pendant qu'il faisait le siège de Tyr, dut remplacer les cordes qui retenaient les ancres de ses vaisseaux par des chaînes de fer, parce qu'autrement les Tyriens venaient les couper en plongeant[3]. Plus tard, Dion Cassius raconte plusieurs aventures analogues arrivées dans le siège de villes grecques : tantôt c'est un ordre que va porter un plongeur[4] ; tantôt c'est un barrage que des plongeurs construisent sous l'eau pour fermer un port[5]; ailleurs, c'est un stratagème du même genre[6]. Il est peu probable que Scyllias ait été le premier à imaginer cette application d'un art certainement fort répandu avant lui.

Mais voici, dans cette tradition, le point qui paraît trahir la légende. C'est le nom de la fille de Scyllias, rapproché d'un passage d'Athénée. Cette fille s'appelle Κυάνη dans les manuscrits de Pausanias, et Ὕδνη dans Athénée, qui cite le poète iambique Æschrion de Samos[7]. De ces deux leçons, la première pourrait être facilement corrigée d'après la seconde : on s'expliquerait bien, en effet, qu'un copiste eut écrit Κυάναν, mot connu, au lieu de καὶ Ὕδναν (καὶ se trouvant en abrégé dans l'exemplaire qu'il copiait). La particule καί, introduite dans la phrase de Pausanias, donne un sens excellent : ἐδιδάξατο δὲ καὶ Ὕδναν τὴν θυγατέρα δύεσθαι[8], et le mot

1. Hérod., VII, 188.
2. Thuc., IV, 26.
3. Arrien, II, 21, 6.
4. Dion. Cass., XLVI, 36.
5. Dion. Cass., XLII, 12.
6. Dion. Cass., LXXIV, 12.
7. Athénée, VII, p. 296 *e f* : Αἰσχρίων δὲ ὁ Σάμιος ἔν τινι τῶν ἰάμβων Ὕδνης φησὶ τῆς Σκύλλου τοῦ Σκιωναίου κατακολυμβητοῦ θυγατρὸς τὸν θαλάσσιον Γλαῦκον ἐρασθῆναι.
8. Pausan., X, 19, 1.

Ὑδνη, qui ne se rencontre nulle part ailleurs, devait embarrasser le copiste. Pour cette raison même, il n'est nullement probable qu'il faille corriger le passage d'Athénée d'après le texte de Pausanias. Ainsi, de deux choses l'une : ou la fille de Scyllias doit être appelée Ὑδνη (si l'on corrige Pausanias d'après Athénée), ou bien (la correction n'étant pas nécessaire) il faut admettre que la même personne a été appelée tantôt d'un nom, tantôt d'un autre, Κυάνη selon Pausanias, Ὑδνη selon Athénée. Dans la seconde de ces hypothèses, le caractère légendaire du récit relatif à la fille de Scyllias apparaîtrait d'une manière incontestable : outre que la tradition ne serait pas fixée sur le nom même du personnage, on pourrait voir dans le mot Κυάνη, nom propre très voisin de l'adjectif κυάνεος, κυανοῦς, qui est lui-même synonyme de γλαυκός, l'origine de la légende rapportée par Athénée : la réunion de Glaucos et de Cyané serait un simple rapprochement grammatical élevé à la hauteur d'une abstraction poétique[1]. Mais l'autre hypothèse elle-même se prête à une interprétation du même genre : sans comparer le mot Ὑδνη au terme homérique ἁλοσύδνη, dont l'étymologie est incertaine, ne doit-on pas remarquer la ressemblance de ce nom avec le mot ὕδωρ, et n'est-il pas surprenant que le nom porté par la fille du plongeur ait lui-même quelque rapport avec la mer ?

Cette coïncidence est-elle fortuite ? On pourrait le soutenir : nous avons nous-même signalé plus haut l'absurdité d'une méthode qui consisterait à chercher toujours dans les noms propres une signification symbolique, et rien n'est d'ailleurs plus fréquent que de voir un poète célébrer un personnage historique en le comparant à une divinité. La fille de Scyllias, assimilée aux nombreuses filles de Nérée, pouvait bien être rapprochée par Æschrion du fameux Glaucos, qui n'est lui-même qu'un pêcheur devenu dieu. Néanmoins, pour n'être pas invraisemblable, cette explication soulève un doute invincible, si l'on considère qu'Hérodote lui-même nous a mis en garde contre les légendes déjà greffées sur l'histoire du plongeur. Autant il est malaisé de prétendre, malgré l'autorité d'Hérodote, que Scyllias n'a pas existé, autant on risque de paraître se refuser à l'évidence, si l'on ne veut pas même tenir compte dans Pausanias des indices qui trahissent la légende. Pausanias est assurément un guide précieux, et les découvertes modernes de l'archéologie, à Olympie comme à Delphes, ont confirmé pleinement la valeur de son témoignage ; mais il est séparé par des siècles des événements qu'il raconte, et il n'applique à la tradition aucune critique. Or comment supposer que les récits imagi-

1. C'est l'opinion de M. Vinet, *article cité*, p. 152, note.

naires qui avaient déjà cours au temps d'Hérodote n'aient pas été dans la suite la source de nouvelles légendes? N'est-il pas naturel de penser que quelques-uns de ces faits légendaires sont précisément ceux qui ont le plus excité l'admiration des Grecs? Les amphictyons de Delphes ne devaient pas être plus scrupuleux que la tradition populaire; ils avaient même intérêt à exalter toutes les gloires, pour s'assurer l'attachement de tous. Ainsi se sera formée une tradition légendaire, mêlée d'éléments fabuleux et de récits fantaisistes, développée et embellie par les poètes et les artistes, consacrée enfin par un monument dans l'enceinte même d'Apollon Pythien.

C'est cette tradition légendaire que nous a conservée Pausanias, et dont Hérodote nous a montré l'origine historique.

AM. HAUVETTE.

LES LETTRES NOUVELLES DE L'EMPEREUR JULIEN

OBSERVATIONS CRITIQUES

Nous aurons bientôt le catalogue raisonné de tous les manuscrits grecs conservés dans les pays d'Orient et un choix des textes inédits qu'ils contiennent, grâce à la libéralité de M. Théodore Mavrocordatos et au zèle de M. Papadopoulos Keramevs. Un supplément (παράρτημα) du XVIe volume des Mémoires du Syllogos hellénique de Constantinople (1885) nous donne six lettres nouvelles de l'empereur Julien. C'est une belle trouvaille, et nous ne saurions mieux remercier l'habile philologue qui a découvert et publié ces pages, ainsi que le généreux patriote qui a rendu ces recherches possibles, qu'en essayant d'éclairer et de corriger ces intéressants anecdota.

La première lettre est adressée à Julien, oncle maternel de l'empereur, le même dont le nom figure en tête du n° 13 du recueil de Hertlein. Après avoir excusé son long silence, le neveu répond point par point à la dernière lettre de l'oncle. Ἄγχει πάντοτε περιεχόμενα τὰ πράγματα, ὄψει δὲ ἴσως καὶ αὐτός, ὅταν εἰς τὴν Συρίαν γένωμαι. Περὶ δὲ ὧν ἐπέστειλάς μοι, πάντα ἐπαινῶ, πάντα θαυμάζω, ἐν οἷς οὐδέν ἐστιν ἀπόβλητον ἐξ ἐκείνων. Ἴσθι οὖν ὅτι καὶ πάντα πράξω σὺν θεοῖς. Je pensais

d'abord à πάντοθεν περιχεόμενα τὰ πράγματα : mais περιεχόμενα, « s'attachant à moi, s'acharnant sur moi », s'accorde bien avec ἄγχει. Les mots suivants offrent une difficulté réelle. Julien dit, je crois, qu'il exécutera les projets approuvés par son oncle, et il cite textuellement les paroles par lesquelles ce dernier avait marqué son approbation. Écrivons : Περὶ δὲ ὧν ἐπέστειλάς μοι « πάντα ἐπαινῶ, πάντα θαυμάζω ἃ ἐννοεῖς, οὐδέν ἐστιν ἀπόβλητον ἐξ ἐκείνων », ἴσθι οὖν ὅτι καὶ πάντα πράξω σὺν θεοῖς.

Plus bas, p. 22, l. 32 : Ὑπὲρ δὲ τῶν ἐμῶν ἐπιστολῶν, ἃς φησί τε (lisez σε) λαβόντα παρ' ἐμοῦ δημοσιεῦσαι. Ce n'est là, sans doute, qu'une faute d'impression ; mais la suite de ce morceau est très embarrassante. Il s'agit d'un certain Laurakios, qui s'était plaint de la publicité donnée à des lettres dans lesquelles l'empereur avait parlé de lui. Julien déclare qu'il s'est toujours exprimé avec la plus grande réserve au sujet des personnes qui l'avaient irrité. Καὶ εἰ πρός τινα τραχύτερον ἔχων, διδούσης μοι τῆς ὑποθέσεως ὥσπερ ἐξ ἁμάξης εἰπεῖν οἷα ψευδῶς ἐπὶ τοῦ Λαυδακδου Ἀρχίλοχος, σεμνότερον αὐτὸν καὶ σωφρονέστερον ἐφθεγξάμην, εἴ τις (lisez ἤ τις) ἱερὰν ὑπόθεσιν μετήει. M. Keramevs propose ἐπὶ τοῦ Λαβδακίδου. La correction est facile, mais je ne sache pas qu'Archiloque ait pris à partie les héros de la fable ; il déchargeait sa bile contre ses ennemis personnels, et c'est là ce qu'implique le contexte. Le nom de Lycambe dut se présenter naturellement à l'esprit de Julien : sans doute, Λαυδακδου pour Λυκάμβου ne peut guère s'expliquer par une faute de lecture, mais le copiste pensait à Λαυρακίου. — L. 7. Il faut un point d'interrogation après ἀποκρύπτεσθαι. — L. 11. Ὁ πικρῶς οὕτως ἀνιχνεύσας αὐτὰ δικαιοτάτην (lisez δικαιοτέραν) ἂν ὑπόσχῃ (ὑπόσχοι?) μέμψιν ἢ ὁ γράψας ἐγώ. — A la fin de cette lettre, le sens se rétablira par un changement de ponctuation. Les mots σοὶ δὲ καὶ ὑπὲρ τούτου χάριν οἶδα terminent une phrase. Puis l'auteur passe à un autre point, les terres que lui avait demandées son oncle. Ponctuez : Τῶν αἰτηθέντων ἀγρῶν, ἐπειδήπερ ἔφην ἐκείνους δεδωκώς — εἰσὶ δέ μοι μάρτυρες ὁμόγνιοι καὶ φίλοι (lisez φίλιοι) θεοί — δώσω μακρῷ λυσιτελεστέρους· αἰσθήσῃ δὲ καὶ αὐτός.

Deuxième lettre, à Théodora. P. 23, l. 26 : Ἔστι μὲν οὖν μοι καὶ τούτων ἕκαστον ἰδεῖν (lisez ἡδύ), παντὸς δὲ ἥδιον εὖ ἴσθι τὸ πεπύσθαι περὶ τῆς σῆς ἀγαθότητος ὅτι κ. τ. λ. — P. 24, l. 10 : Il faut écrire ἐθέλοις pour ἐθέλεις. — Ib., l. 15 sqq. : Ἐγὼ δὲ οὐκ ἂν δεξαίμην ὑπὸ τῶν μὴ φιλούντων θεοὺς ἀγαπᾶσθαι· ὃ δὴ καὶ σὲ παὶ πάντας φημὶ δεῖν τοὺς ἱερατικῶς (lisez ἱερατικῶν) ἀντιποιουμένους ἐντεῦθεν ἤδη διανοηθέντας ἅψασθαι συντονώτερον τῆς εἰς τοὺς θεοὺς ἁγιστείας (le relatif ὅ dépend de διανοηθέντας, l'infinitif δεῖν gouverne ἅψασθαι : aucune virgule n'est donc de mise dans l'intérieur de cette phrase)· ἀπὸ τῆς οἰκίας δὲ ἕκαστον (lisez σεβασμὸν)

εὔλογον παρέχεσθαι τῆς ἑαυτοῦ τὸν ἱερέα, καὶ πρώτην αὐτὴν ὅλην δι' ὅλης ἀποφῆναι καθαρὰν τῶν τηλικούτων νοσημάτων. Cette lettre, qui respire une ardente dévotion païenne, est adressée à une prêtresse.

La troisième lettre, adressée au grand-prêtre Théodore, offre un intérêt particulier. Suidas en cite trois fragments, mais il avait sous les yeux un manuscrit fautif. On lit dans son texte que le philosophe Musonius ἐπεμέλετο βαρῶν, ὁπηνίκα φεύγειν αὐτὸν ἐπέταττε Νέρων. Le lexicographe a vainement cherché à expliquer le terme βαρῶν, et les hellénistes modernes n'ont pas été plus heureux. Le mot de l'énigme est donné par le manuscrit de Chalké, qui a conservé la bonne leçon : ἐπεμέλετο Γυάρων. Julien dit que le philosophe exilé dans cette île déserte et privée d'eau en prit soin, comme aurait pu le faire un ἐπιμελητής. On sait en effet que Musonius y découvrit une fontaine. L'éditeur a déjà recueilli les passages qui attestent ce fait, et M. S. Reinach a fait à ce sujet une intéressante communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Un peu plus haut (p. 24, l. 3), l'éditeur maintient la leçon des manuscrits : Ἐπήνεσα... ὅτι τὴν παροινίαν... οὕτω βαθέως ἤνεγκας. Hercher et Hertlein écrivaient οὗτοι βαρέως ἤνεγκας. Peut-être οὕτω σταθερῶς ἤνεγκας. — P. 25, l. 16 : Ταυτὶ ξυνθώμεθα, ἵν' ἐγὼ μὲν ὅ, τι ἄν μοι φαίνηται περὶ τῶν σῶν ἁπάντων πρὸς σὲ ἐμμένω (lisez σημαίνω), σὺ δὲ αὖθις περὶ τῶν ἐμῶν λόγων καὶ πράξεων.

Dans la quatrième lettre, Julien parle en style dithyrambique du philosophe Jamblique, qu'il place immédiatement après Pythagore et Platon. Εἰ δὴ τολμηρὸν πρὸς σὲ τὴν αὐτοῦ (lisez αὑτοῦ) διάνοιαν φανερὰν ποιεῖν, ὡς ἔπεται τοῖς ἐνθουσιῶσιν, οὐ παράλογος ἡ συγγνώμη· καὶ αὐτὸς δὲ περὶ μὲν Ἰάμβλιχον ἐν φιλοσοφίᾳ, περὶ δὲ τὸν ὁμώνυμον ἐν θεοσοφίᾳ μενοινᾷ (peut-être μέμηνας). La meilleure excuse de Julien, c'est que Priscus, son correspondant, raffole aussi des deux Jamblique. — Ensuite Julien fait compliment à Priscus de son précis de la logique d'Aristote, et il met cet abrégé au-dessus de la prolixe élucubration de Maxime de Tyr. Ὑπὲρ δὲ τῶν Ἀριστοτέλους συναγωγῶν, ἃς ἐποιήσω, τοσοῦτόν σοι λέγω· πεποίηκάς με ψευδεπίγραφον εἶναί σου μαθητήν· ὁ μὲν γὰρ Τύριος Μάξιμος εἰς βιβλία μὲν πλείονα τῆς λογικῆς ὀλίγα δυεῖν εἶπε (peut-être ὀλίγα διειλήφει), σὺ δέ με δι' ἑνὸς βιβλίου τῆς Ἀριστοτελικῆς φιλοσοφίας ἐποίησας, ἴσως δὴ καὶ Βάκχον, ἀλλ' οὔ τι (lisez ἀλλ' οὖν, ou ἀλλ' οὖν γε) ναρθηκοφόρον. La phrase suivante doit se ponctuer ainsi : Εἰ δὲ ἀληθῆ λέγω, παραγενομένῳ σοι πολλὰ πάνυ τοῦ πέρυσι χειμῶνος ἐξελέγξει πάρεργα.

HENRI WEIL.

Paris. — Imp. A. LANIER, 14, rue Séguier. Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

LE *FESTUS* D'ANGE POLITIEN

Il n'est parvenu aux érudits de la Renaissance qu'un seul manuscrit de Festus, le même qui est aujourd'hui coté à la bibliothèque de Naples *IV. A. 3.* Ils est sur deux colonnes, comme on sait ; la colonne de droite de chaque recto et celle de gauche de chaque verso ont été en grande partie dévorées par le feu. Ottfried Müller a constaté que le ms. primitif avait 16 quaternions, et que, dans l'état où on l'a vu pour la première fois, au xve siècle, il avait encore les quaternions VIII à XVI [1]. Les quaternions IX et XI à XV sont seuls conservés et forment le ms. de Naples. C'est cette partie qui se trouvait dans la bibliothèque du cardinal Ranuccio Farnèse, en 1559, époque où Antonio Agustin l'a publiée à Venise. Fulvio Orsini en a donné en 1581, à Rome, une édition célèbre. Il y a joint, d'après une copie, quelques fragments que le poète Marulle, dit-il, avait donnés à Pomponius Laetus et qui provenaient du même manuscrit [2]. O. Müller a justement observé que ces « Schedae Laeti » complètent le fragment Farnésien et reproduisent les quaternions VIII, X et XVI du ms. primitif.

Précisons les renseignements qu'on a sur ce manuscrit : on ne sait rien de sûr à son sujet avant 1485 [3]. A cette date-là, Ange Po-

---

1. Dans sa grande édition de Festus, donnée à Leipzig en 1839 ; v. spécialement les pp. II-VII de l'Introduction.

2. La copie sur laquelle Orsini imprimait ces fragments, et où l'on n'avait pas tenu compte des colonnes rongées par le feu, avait été faite sur le manuscrit de Pomponius. C'est ainsi du moins que je traduis cette phrase de la préface de 1581 : « *quas autem nos edidimus, sunt illae quidem e doctissimi viri* [Laeti] *exscriptae chirographo...* (Cf. au contraire O. Müller, *l. c.* p. VII, Mommsen, *l. c.* p. 60). Je n'ai pas le loisir de vérifier si ce ne serait pas par hasard le *Vat.* 3369, qui serait cette copie sur laquelle Orsini fit son édition ; ce ms., pas encore signalé, dont l'écriture est un peu postérieure au temps de Laetus, contient à partir du f. 99 les « *Schedae Laeti* » (*Manubiae Iovis tres*), et je puis assurer qu'il appartenait à Orsini.

3. Pourquoi répète-t-on que le ms. avait été apporté d'Illyrie par Manilius Rallus? Le ms., en 1485, était entre les mains de ce Grec, rien de plus ; et son vrai nom est Manilios Rhallès Kabakès (Sathas, Νεοελλ. φιλολ., p. 77). Quant à la provenance d'Illyrie, elle est attestée par Agustin et Orsini d'après un auteur contemporain de Politien, Giambattista Pio, qui n'est malheureusement pas tout à fait exact en parlant de Festus (reprod. dans le *Lampas* de Gruter, t. I, p. 411) ; il dit s'être servi d'un ms. de Festus très ancien, « *qui ex Illyrico Pomponio Laeto extra ingenii aleam posito fuerit oblatus.* » Cité par O. Müller (*l. c.* page III, note 2). On a fait peut-être une confusion entre Man. Rhallès et Marulle, qui ont été fort liés ; mais il ne semble pas qu'on puisse tirer des textes autre chose que ceci : le ms. a peut-être été apporté d'Illyrie, Rhallès l'a possédé ; Marulle en aurait offert des *schedae* à Laetus. — Un fait de nature à apporter peut-être quelque lumière, c'est l'édition de Festus donnée à Rome, en 1475, par *Manilius Romanus*, avec une dédicace de douze lignes à Laetus. V. [Audiffredi] *Catal. hist.-criticus Roman. edid. saec.* XV, Rome, 1783, pp. 198 et 222.

litien le voit dans son voyage à Rome : il est alors en deux parties : l'une chez Manilios Rhallès Kabakès, l'autre, moins considérable chez Pomponius Laetus qui en avait gardé quelques pages (*pagellas retinuerat*). Politien prend copie du tout[1]. Un demi-siècle après, quand la seconde partie était déjà perdue, Piero Vettori, dans une boutique de livres de Florence, rencontre des fragments de Festus ; il reconnaît la main de Politien et les achète. La copie du grand humaniste avait été très rapide, d'un caractère fort menu, les mots écrits souvent en abrégé[2]. Malgré la difficulté qu'il eut pour la lire, Vettori put s'en servir et il en tira des leçons assez nombreuses qu'il mit en marge d'une édition Aldine de 1513 qui lui appartenait. On retrouve le volume ainsi annoté à la bibliothèque de Munich, parmi les livres de Vettori, coté *V. B. 86*. O. Müller l'a signalé ; mais M. Mommsen est le premier à l'avoir utilisé[3].

Les leçons prises par Vettori partent seulement du commencement du quaternion XI et vont jusqu'à la fin du quaternion XVI, ce qui laisse supposer que la copie de Politien parvenue à Vettori, ne comprenait pas le commencement du fragment de Festus. La plus grande partie de ces leçons est du reste sans intérêt puisque nous avons le ms. original jusqu'au quaternion XV ; mais il n'en est pas de même pour le quaternion XVI dont l'original est perdu. M. Mommsen attache justement de l'importance aux leçons de Po-

---

1. Politien, *Opera omnia*, Bâle, 1553, p. 284 (*Miscell.*, LXXIII) :
« Ostendit mihi Romae abhinc quadriennium Manilius Rallus, Graecus homo sed latinis litteris apprime excultus, fragmentum quoddam Sexti Pompeii Festi (nam [*Müller à tort :* non] ita erat in titulo) sanequam vetustum, sed pleraque mutilatum praerosumque a muribus... Nonnullas quoque ex eodem fragmento Pomponius Laetus, vir antiquitatis et literarum bonarum consultissimus, sibi pagellas retinuerat, quas i t i d e m legendas mihi describendasque dedit. »

2. Vettori, *Variae lectiones*, l. XVII, 2 : « Cum supra ipse affirmarim me librum habere Sex. Pompeii, exscriptum de antiquissimo exemplari, totam rem accuratius ut fides eius auctoritasque augeatur, commemorare volo. Angelus Politianus in LXXIII capite Miscellaneorum narrat se Romae accepisse a Manilio Rallo fragmentum quoddam Sex. Pompeii sanequam vetustum, nonnullasque itidem pagellas eiusdem exemplaris a Pomponio Laeto, quae omnia, ut ostendit illic, cum descripsisset, paucis abhinc annis ego incidi in adversaria quaedam ipsius in taberna libraria, quibus continebantur etiam hae reliquiae Festi, atque emi, manu Politiani cognita. Tanta tamen ille celeritate in scribendo usus fuerat literisque adeo minutis, ac saepe etiam per notas totis vocibus indicatis, quod suum propriumque hominis erat, cum huiuscemodi aliquid quod ipsius tantum usibus serviret in commentariis adnotaret ut vix intelligi possint. » (Cf. l. XVII, 7). A quelle époque remonte l'acquisition de Vettori ? elle est certainement antérieure à la première édition des *Variae lectiones* (Florence, 1553), puisqu'on trouve la copie de Politien citée plusieurs fois dès les premiers livres du recueil.

3. Dans son édition partielle de Festus intitulée : *Festi codicis quaternionem XVI* (*Abhandl. der königl. Akad. der Wissensch. zu Berlin*, 1864, pp. 57-86).

litien, et il s'appuie sur la mauvaise écriture de sa copie et l'insuffisance du déchiffrement de Vettori pour conclure que le silence de celui-ci n'indique rien sur ce que lisait Politien.

Il y avait donc quelque intérêt à retrouver la copie de Politien. J'ai pu l'identifier avec le *Vaticanus 3368*, qui provient de la bibliothèque de Fulvio Orsini et qui n'a pas été signalé par les éditeurs de Festus. Dans l'inventaire, dressé par Orsini lui-même, des livres qu'il a légués à la Vaticane, on lit sous le n° 223 des mss. latins : *Festo Pompeio scritto di mano del Politiano, in papiro in 4°*. Le *Vat. 3368* se trouve classé au milieu des autres mss. d'Orsini et correspond bien à la petite description de l'inventaire[1]. Il a été relié postérieurement à Orsini et a perdu la garde où se trouvaient répétées ses indications; mais la main de Politien n'est pas douteuse. Les autographes que je connaissais de lui m'avaient habitué à une écriture plus régulière et plus précise que celle de notre manuscrit; celui-ci est d'une main extrêmement fine et courante, qui déroutait au premier abord mes souvenirs ; les titres d'articles transportés à la marge, écrits un peu plus gros et un peu plus posément, permettent d'identifier l'écriture : c'est tout à fait celle qu'on trouve sur un Virgile annoté par Politien et qui est à la Bibliothèque Nationale de Paris[2]. En vérité, Vettori a fait du ms. une description exacte : Politien a écrit très vite, laissant beaucoup de blancs, transcrivant des groupes de lettres souvent fort étendus, sans se donner le temps de les comprendre; aucun déchiffrement n'offre une meilleure occasion de se fatiguer les yeux. Les philologues qui s'intéressent au quaternion XVI devront pourtant y recourir et je leur laisse le soin d'examiner le parti qu'ils en pourront tirer.

Le ms., dans son état actuel, compte 17 ff. de papier. Il s'ouvre précisément avec les premiers mots du quaternion XI (est cum ait cum magistratus) et va jusqu'à la fin du quaternion XVI ; le texte de celui-ci commence au recto du f. 16. C'est bien le ms. possédé par Vettori; mais sa trouvaille n'a peut-être porté que sur la dernière partie de la copie de Politien[3] ; celui-ci paraît indiquer qu'il

---

1. Le lecteur est prié de se reporter à l'ouvrage intitulé *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, en ce moment sous presse. Il y trouvera d'autres détails intéressant l'histoire du texte de Festus. La transmission du ms. de Vettori à Orsini est du mois de janvier 1580.

2. A la réserve des imprimés. *Y* † 808. *A. a. in-fol.* Cf. *La Biblioth. de F. Orsini* (chapitre VI).

3. M. Mommsen (*l. c.* p. 39) avait conclu, du témoignage de l'Aldine annotée par Vettori, que Politien avait pris copie des seuls quaternions XI-XVI.

avait copié tout ce qui existait de Festus à Rome (*itidem... describendas*) ; de plus, au bas des pages de notre ms. est une pagination ancienne qui va de 13 à 29, et semble prouver que la copie de Politien était plus étendue que ce qui vient d'en être retrouvé.

PIERRE DE NOLHAC.

SUR LES *DIALOGUES DES MORTS* DE LUCIEN

Nous croyons devoir revenir sur deux passages que nous avons examinés dans les *Notes critiques sur les Dialogues des morts*, parues dans cette *Revue*, 1885, p. 25 sqq.

Dial. XVII, 2, p. 407. Nous avons fait remarquer qu'il y a dans tout le morceau un petit paralogisme. Tantale se plaint d'avoir soif et Ménippe feint toujours de croire qu'il éprouve de la crainte et non une souffrance (τί δ' οὖν σοι τὸ δεινὸν ἔσται;... τὴν δίψαν πεφοβημένος). Tantale répondrait facilement : « Je ne crains pas, mais je souffre. »

Ce défaut de logique doit sans doute, disions-nous, être attribué à Lucien lui-même et non à quelque interpolateur. En tout cas, la suite des idées est rendue ainsi un peu obscure.

Or, c'est plus haut que Lucien qu'il faut remonter pour retrouver la pensée que Tantale craint de mourir de soif. Nous la rencontrons dans la dernière phrase de l'*Économique* de Xénophon : ὥσπερ ὁ Τάνταλος ἐν Ἅιδου λέγεται τὸν ἀεὶ χρόνον διατρίβειν φοβούμενος μὴ δὶς ἀποθάνῃ.

C'était donc un dicton populaire, dont Lucien est parti pour composer son dialogue allégorique et moral.

Dial. XXX, 2, p. 451. Nous proposions : ναὶ, τῇ Κλωθοῖ, ἣ ἑκάστῳ ἐπέταξεν <ἅμα> γεννηθέντι τὰ πρακτέα.

M. le professeur Gomperz n'a pas été convaincu par nos arguments : il a bien voulu, à ce sujet, nous communiquer des observations dont nous le remercions et qui nous ont fait revenir sur le passage.

Ce nouvel examen nous a amené à croire qu'il faut en effet conserver γεννηθέντι sans ἅμα et expliquer : « dès sa naissance. » La simultanéité des actions est marquée par l'identité des temps (participe et indicatif *aoriste*), comme dans Aristophane, *Grenouilles*, 1189. ὅτε δὴ πρῶτον μὲν αὐτὸν γενόμενον χειμῶνος ὄντος ἐξέθεσαν ἐν ὀστράκῳ.

Dans cet exemple, en effet, πρῶτον est indépendant de γενόμενον : πρῶτον μὲν a pour corrélatif un εἶτα qui arrive plus loin. A. M. D.

OBSERVATIONS SUR DIVERS AUTEURS

I. Sur la correspondance de Fronton.

I, 3, p. 5 (éd. Naber. Teubner, 1867). — *Quid si istas litteras tuas legerit, quibus pedem etiam pro salute mea advocas et precaris?*

Le passage est altéré, comme l'ont vu Naber (note 6) et Eichstädt, qui croyait à une lacune après *pedem etiam*. Il est certain que si l'expression *advocare et precari pedem* a un sens, c'est un sens ridicule. Adresser une apostrophe et une prière au pied malade de Fronton serait une plaisanterie d'un goût douteux et qu'on n'attend pas de M. Aurèle[1]. D'ailleurs nous avons la lettre à laquelle Fronton fait allusion (I, 2), et l'on n'y trouve pas trace d'une pareille sottise. Au contraire, on y rencontre vers la fin une invocation *aux dieux* pour la santé de Fronton : *Quanquam ita me* dis potius dicere oportet...; *o qui ubique estis di boni, valeat meus Fronto jucundissimus*. Nous sommes ainsi conduit à penser que le mot *pedem* cache *opem deum*. La chute de l'*o* explique le reste de l'altération.

I, 3, p. 6. *Crede istud mihi, tanta me laetitia perfusum ut rescribere tibi ilico non potuerim; sed eas quidem litteras quas ad priorem epistulam tuam jam rescripseram, dimisi ad te; sequentem autem tabellarium retinui, quo ex gaudio resipiscerem.*

Quo « afin que par là » ne convient pas ici : retenir le messager ne pouvait pas calmer plus vite l'esprit de Fronton. J'ajoute que Fronton ne semble pas employer *quo* dans cette acception autrement qu'avec un comparatif. Mais le sens général de la phrase montre que Fronton a fait attendre le messager pour se donner le temps de revenir de sa joie. Écrivons : *Retinui quo⟨ad⟩ ex gaudio resipiscerem.*

I, 4, p. 9. *Quanquam, puto, praevaricor, qui adsidue diei ac noctis somno adsum, neque eum desero, neque ⟨ille me⟩ deserat; adeo sumus familiares!*

---

1. Le goût fait bien parfois défaut dans ses lettres (plus peut-être que dans celles de Fronton), mais non le tact.

Les mots *ille me* sont un supplément proposé par Angelo Mai pour combler une lacune du manuscrit. La correction est plus que contestable : on ne se rend pas compte en effet de l'emploi du subjonctif *deserat*, si l'on garde ce texte. Aussi Schopen, plus soucieux de la syntaxe, avait-il voulu écrire *neque ab illo deseror;* c'était changer sans grande raison la leçon du manuscrit.

Comment doit se justifier ce subjonctif? La phrase suivante : *Sed cupio hac sua accusatione offensus paulisper a me abscedat et lucubratiunculae aliquam tandem facultatem tribuat*, nous donnera, je crois, la réponse. La restriction : *mais je désirerais qu'il s'éloignât pour quelque temps*, suppose dans la phrase précédente la pensée : *je ne demande pas qu'il s'éloigne pour toujours;* cette idée ne se trouve pas dans le texte tel que nous l'avons. Il faut écrire : *neque ⟨volo me⟩ deserat, adeo sumus familiares!* « Je ne le quitte pas et je ne désire même pas qu'il me quitte; nous sommes si intimes qu'il me manquerait alors. Mais je voudrais que... »

I, 8, p. 23. *Qua aetate ego vixdum quicquam veterum lectionum attigeram, deorum et tua virtute profectum tantum in eloquentia adsecutus es, quantum senioribus ad gloriam sufficiat...*

Dans le premier membre de phrase, il faut admettre la conjecture de Naber et lire : *vixdum quicquam veterum attigeram* (ou mieux peut-être avec Mai : *adieram*. Le ms. donne *adeceram*. *Attigeram* est une correction de Heindorf).

La suite présente évidemment une lacune : *tua virtute* se comprend, *deorum virtute* ne se comprend pas. M. J. J. Cornelissen (*Mnemosyne,* 1885, p. 115) a proposé *deorum ope et tua virtute*. Cette correction est très admissible pour le sens; seulement Fronton, dans des cas analogues, construit les mots suivant l'habitude cicéronienne. J'écrirais : *auxilio deorum et tua virtute. Auxilium* me semble être plutôt le mot propre ici : il s'agit d'un concours assidu de la divinité, lequel consiste à augmenter les ressources intellectuelles de M. Aurèle. *Ope* s'entend d'un secours momentané et ferait porter plutôt l'idée sur la *puissance supérieure* des dieux.

La phrase continue ainsi : *et, quod est difficillimum, in omni genere dicendi. Nam epistulae tuae quas adsidue scribsisti mihi satis ostendunt quid etiam in istis remissioribus et Tullianis facere possis.*

Ici encore le texte semble gâté par une lacune. *Adsidue* ne peut être pris au sens de *continuellement, sans cesse.* D'abord, que M. Aurèle écrivît souvent ou non, cela n'aurait aucun rapport avec la question de savoir s'il excellait dans le genre des lettres « un peu négligées » comme il excelle, d'après Fronton, dans le genre ora-

toire soutenu ; avec cette acception, d'ailleurs, *tuae* serait inutile : on aurait : *epistulae quas adsidue scribsisti. Adsidue* est donc pris dans le sens de : *avec soin, avec diligence.* Mais alors la première partie de la phrase est en contradiction avec la seconde : « Tes lettres, écrites avec soin, montrent que tu excelles dans le style négligé. » Cela est absurde. Pour avoir un sens, il faudra nécessairement rétablir : *quas ⟨minus⟩ adsidue scribsisti.*

I, 8, p. 23. *Pro Polemone rhetore, quem mihi tu in epistula tua proxime exhibuisti Tullianum, ego in oratione quam in senatu recitavi philosophum reddidi, nisi me opinio fallit, peratticum. An quid? tu dices, Marce, quemadmodum tibi videtur fabula Polemonis descripta?* Sur la première de ces phrases, Naber met en note : *Haec non satis intelligo.* S'il n'y a pas trop de présomption à vouloir comprendre ce que le savant éditeur juge trop obscur, je crois qu'on peut expliquer la phrase par un rapprochement assez bizarre, mais qui serait bien dans la manière de Fronton. M. Aurèle lui avait parlé sans doute dans une lettre du *rhéteur* Polémon (cf. Ep. II, 5, où il en parle encore) et rapproché son style de celui de Cicéron. Fronton, quelques jours après, avait, dans un discours au Sénat, eu occasion de conter l'histoire bien connue du *philosophe* Polémon d'Athènes, « et je me flatte, dit-il, d'en avoir fait un philosophe vraiment attique, » c.-à-d. évidemment d'avoir raconté sa conversion dans un style plein d'atticisme. « Tu avais parlé du rhéteur, j'ai parlé du philosophe, son homonyme. » Les mots *an quid?* qui suivent n'ont pas de sens. Il faut lire: *An quid judicas* « ou bien quel est ton jugement là-dessus? », *Marce, ⟨et⟩ quemadmodum tibi videtur fabula Polemonis a me descripta?* La correction *a me* a été proposée par Naber. Le ms. donne *adedescripta.*

II, 1, p. 26. *Tum, quod cursorem fugitivom ferunt dixisse : domino sexagena currebam, mihi centena, ut fugiam curram: ego quoque, quom Hadrianum laudabam, domino currebam; hodie autem mihi curro.* La note marginale : *cur mihi centena non curro, ut fugiam?* ainsi que le sens, montrent assez clairement, il me semble, qu'il faut lire comme le veut Orelli *⟨non⟩ curram?* Mais les mots *ut fugiam* ôtent tout piquant au datif *mihi*, qu'ils ne font que répéter. On doit probablement les considérer comme une glose.

III, 13, p. 50. *Quod poetis concessum est* ὀνοματοποιεῖν, *verba nova fingere, quo facilius quod sentiunt exprimant, id mihi necessarium est ad gaudium meum expromendum, Nam solitis et*

usitatis verbis non sum contentus : ita a⟨man⟩tius gaudeo quam ut sermone vulgata significare laetitiam animi mei possim...

La correspondance de M. Aurèle et Fronton est remplie de termes grecs moins simples que ὀνοματοποιεῖν, que ni l'un ni l'autre ne cherchent à expliquer. Comment admettre que les mots [verba nova fingere] ne soient pas à retrancher comme une note explicative? Le complément *a⟨man⟩tius* ne me semble pas heureux : *amanter gaudeo* est une expression bien singulière. Il serait bien plus simple d'écrire *a⟨rden⟩tius gaudeo. Ardens* et *ardenter* (voir ces mots dans Facciolati et Forcellini) s'emploient pour désigner toute espèce de sentiment violent.

IV, 5, p. 68. *Io, inquis, puero tuo, vade quantum potes, de Apollonis bibliotheca has mihi orationes adporta. — Frustra mittis, nam et isti libri me secuti sunt.*

Puisque *mittis* est une addition de seconde main, je ne vois pas pourquoi, au lieu de proposer *mittes*, comme le fait Naber en note, on ne laisserait pas de côté ce mot inutile.

IV, 5. p. 69. *Itaque oleum in caput infundam et incipiam dormire; nam in lucernam hodie nullam stillam inicere cogito, ita me equitatio et sternutatio defatigavit.*

Il n'est pas question d'équitation dans cette lettre, et ce mot fait un singulier effet, ainsi accolé à *sternutatio*. M. Aurèle écrit qu'il a pris un rhume : « Est-ce pour m'être promené le matin mal chaussé ou pour avoir mal écrit? je n'en sais rien. » *Equitatio* doit vraisemblablement se changer en *eructatio*.

IV, 12, p. 74. Fronton reproche à son élève d'être trop constamment sérieux. *Nonnunquam ego te... meis gravioribus verbis absentem insectatus sum : olim hoc, cum tristior quam par erat in coetu* (plutôt *coetum* avec Haupt) *hominum progrederere, vel cum in theatro tu libros vel in convivio lectitabas : nec ego dum tu theatris, necdum conviviis, abstinebam.*

Évidemment le dernier membre de phrase est altéré. Naber annote : *aliquid turbatum videtur esse.* L'ordre des mots est bizarre, et l'on ne peut expliquer le tout d'une manière satisfaisante : *nec... necdum* ou font double emploi ou se contredisent. Et d'ailleurs, pourquoi *necdum?* Voici quel est, selon moi, le texte à rétablir : *dum ego nec theatris, nedum conviviis, abstinebam.* « A mon âge, je ne m'abstenais d'aucun de ces plaisirs ; toi, un jeune homme, tu les refusais. » *Nec* a le sens de οὐδέ, *ne... quidem* : c'est un emploi qui devient fréquent à partir de T. Live (cf. Juvénal, Sat. II, 153 : *nec pueri credunt*), mais qui existe déjà chez

Cicéron[1]. La transposition *nec ego dum*, due sans doute à une omission, a rendu obscur le sens de la phrase et amené la correction *dum tu theatris*.

V, 34 (= 49), p. 86. *Saenius Pompejanus in plurimis causis a me defensus, postquam publicum Africae redemit, plurimis causis rem familiarem nostram adjuvat.*

Je ne puis découvrir ce que signifie *plurimis causis* dans le dernier membre de phrase. On ne saurait en faire un équivalent de *de plurimis causis* ou *ob plurimas causas*. D'ailleurs Fronton ne donne du dévouement de Pompéjanus qu'une seule raison. Pour avoir un sens, il faut écrire : *plurimis curis*. La faute s'explique par la proximité du mot *causis* qui précède et qui est aussi à côté *de plurimis*.

Ad Verum Imper. Aurelium Caesarem. II, 1, p. 121. *In ea tu parte litterarum tuarum, ut fratrem amantem decuit, sententiis magis crebris et dulcibus usus es et versa modulatione collocasti.*

On se demande avec étonnement en quoi le nombre des *sententiae* peut être une preuve d'amour fraternel. Les derniers mots ne sont pas moins étranges : qu'est-ce que *versa modulatio?* quel est le régime de *collocasti?* A ces questions, pas de réponse possible. Je propose de lire : *sententiis magis teneris et dulcibus usus es*, et pour le reste je doute peu que l'on doive corriger *et verba ⟨modo⟩ modulatiore collocasti*. Une fois *modo* omis, les mots *verba modulatiore*, n'offrant plus de sens, ont été corrigés de la première façon venue.

II, 2, p. 124. *Plerisque etiam indignis paternus locus imperium per manus detulit : haut secus quam pullis quibus omnia generis insignia ab ovo jam insita sunt, cristae et pluma et cantus et vigiliae. Regum pueris in utero matris summa jam potestas destinata est.*

La comparaison : *haut secus*, etc., se rapporte à ce qui suit, non à ce qui précède ; je ponctuerais : *plerisque... detulit. Haut secus quam... et vigiliae, regum pueris in utero... destinata est.*

II, 1, p. 128. *His te consiliis, Imperator, a prima pueritia tua non circus profecto nec lorica, sed libri et litterarum disciplinae inbuebant.*

---

1. Madvig (sur *de Finibus*, p. 816 suiv.) ne veut pas reconnaître cet emploi dans Cicéron. Pourtant les exemples de *Top.* IV, 23 et *Acad. poster.* II, 7 semblent bien concluants.

Le mot *circus* est bien étonnant, surtout à côté de *lorica*. On attend plutôt un nom d'arme défensive du même genre que *lorica*. C'est sans doute *conus*, le casque. Cf. *ad M. Antoninum de Oratoribus*, p. 158. *Sed et loricas et conos et enses et balteos... exequere* (correction de Niebuhr pour *sequere*).

A.-M. Desrousseaux.

SUR UN PASSAGE DE JUVÉNAL (*Sat.*, X, 176-178).

> ..... credimus altos
> Defecisse amnes epotaque flumina Medo
> Prandente, et madidis cantat quae Sostratus alis.

Il n'est pas un seul, parmi les commentateurs dont j'ai connaissance, depuis Britannicus jusqu'à Lewis (1882), qui ait cru pouvoir affirmer quelque chose sur le Sostrate dont il est question dans ce passage, hormis ceux (ex. gr. Mayor et Simcox) qui se sont contentés de suivre l'ancien scholiaste dont voici la note : « Sostratus poeta fuit. Hic Xerxis facta descripsit. Madidis autem ideo quia omnes qui cum sollicitudine recitant, necesse est ut alae eis sudent. Sic Horatius, sudor ad imos manabat talos. »

Britannicus avait cependant signalé cette question comme méritant l'attention des savants : « Quum de eo [i. e. Sostrato] alibi nos legisse non meminerimus, rem ut adhuc indagandam relinquimus, » κ.τ.λ.

Ce passage, qui se rapporte à l'anecdote racontée par Hérodote (VII, 196), présente deux questions à la critique. On se demande d'abord qui est ce Sostrate, et ensuite pourquoi *madidis alis*.

Remarquons, en passant, que le mot *cantat* ne prouve point que Sostrate a dû être poète, comme, du reste, je suis assez disposé à le croire pour des raisons que j'expliquerai dans la suite. Juvénal se sert du même mot dans la 4e satire (v. 35), où il dit qu'il n'est pas question de conter des sornettes (non est cantandum), mais de dire des vérités (res vera agitur).

Mais, qu'il ait été poète ou prosateur, qu'est-ce qui empêche qu'il soit question ici du Sostrate dont parle Plutarque (Περὶ ποταμῶν, II, 1) : Καθὼς ἱστορεῖ Σώστρατος ἐν β' περὶ ποταμῶν? Rien n'est plus raisonnable que la supposition que ce Sostrate, qui a écrit plus d'un livre sur les fleuves (puisque Plutarque cite le livre β'), ait raconté l'histoire du fleuve Onochonus tari par les Perses (μοῦνος οὐκ ἀπεχρήσε τῇ στρατιῇ τὸ ῥέεθρον, πινόμενος. — Hdt. loc. cit.)

Quant à l'autre question, on trouverait bien à redire sur l'application que fait le scholiaste du passage d'Horace : ' Sudor ad imos manabat talos ' (I, *Sat.* IX, 10-11), où il n'est nullement question de déclamation.

Remarquons qu'il n'y a *nec vola nec vestigium* d'une preuve quelconque que Sostrate ait déclamé. Cela fait l'effet d'une de ces suppositions gratuites que l'on trouve à tout moment chez les scholiastes. Admettant que Sostrate a été poète, l'expression *alae* s'explique sans peine, puisque de tout temps on a comparé les poètes aux cygnes. Quant à l'épithète *madidis*, je ne vois aucune difficulté a supposer que Juvénal l'aurait choisie par rapport à ce que Sostrate avait pris pour thème les fleuves. Je ne saurais tomber d'accord avec ceux qui entendent *madidis* dans le sens de *vinosis*. Juvénal ne pouvait ignorer que la particularité de l'Ὀνόχωνος se trouvait dans l'histoire d'Hérodote. C'eût donc été un contresens de l'attribuer à l'ivrognerie de Sostrate, à moins que ce dernier n'eût été antérieur à l'historien d'Halicarnasse, ce qui est tout à fait improbable.

Je conclus donc : 1° que le Sostrate de notre auteur est celui que nomme Plutarque.

2° Que son livre Περὶ ποταμῶν était en vers, comme, par exemple, la *Périégèse* de Dionysius. Il n'est pas jusqu'aux poids et aux mesures que les anciens n'aient versifiés.

3° Que l'épithète *madidis* a rapport à la nature du sujet de ce poème.

FRANCIS PHILIP NASH.

Geneva, N. Y. Mai 1886.

CICERO, *Orator* 16.

La philosophie est indispensable à l'orateur. Il faut qu'il connaisse la logique. Il a besoin de la physique et de la morale : « Quid dicam de natura rerum, cuius cognitio magnam orationis suppeditat copiam? ⟨*Anne credemus quippiam*⟩ de uita, de officiis, de uirtute, de moribus sine multa earum ipsarum rerum disciplina aut dici aut intellegi posse? ad has tot tantasque res adhibenda sunt ornamenta innumerabilia. » — C'est après *copiam* qu'il y a une lacune, et non, comme l'a pensé M. Heerdegen, après *moribus*. Les mots à restituer sont naturellement incertains; après *copiam*, on comprendrait un bourdon causé par *quippiam*.

Orator 37.

« Sed quoniam plura sunt orationum genera eaque diuersa neque in unam formam cadunt omnia, laudationum *scriptionum* (supprimé ici par Sauppe et Heerdegen, transporté ailleurs par Schenkl) et historiarum, et talium suasionum qualem Isocrates fecit Panegyricum multique alii qui sunt nominati sophistae, reliquarumque *rerum formam* (*earum formam* Jahn, *scriptionum formam* Schenkl) quae absunt a forensi contentione, eiusque totius generis quod Graece ἐπιδεικτικόν nominatur quia quasi ad inspiciendum delectationis causa comparatum est, non complectar hoc tempore. » Cicéron continue : « non quo *neglegenda* sit; est enim illa quasi nutrix eius oratoris quem informare uolumus. » *Neglegenda* se rapporterait à *forma;* mais ce qui ne doit pas être négligé n'est point un type, appelé en latin *forma* (en grec χαρακτήρ, Cic. 36), c'est un exercice. *Formam* est donc suspect du côté du sens; ce mot, fourni par plusieurs phrases des §§ 36 et 37, a été proposé par un glossateur pour donner un régime à *complectar*, puis a été introduit dans le texte par un copiste. L'auteur de l'intrusion l'a d'ailleurs mal placé : il a mis *formam* au milieu des génitifs qui en dépendent, tandis que *formam* devrait accompagner ou le premier, ou le dernier de ces génitifs. Tout le passage sera correct, si nous supprimons cette addition malheureuse, et si, au lieu de *scriptionum*, nous mettons l'accusatif singulier. C'est *scriptionem* qui sera le régime de *complectar*, et dont la pensée tirera le sujet de *neglegenda sit.*

Orator 144.

« At dignitatem docere non habet. » Certe, si quasi in ludo. Sed si monendo, si cohortando, si percontando, si commemorando (*var.* communicando), si interdum etiam una legendo, audiendo, nescio cur non *dicendo* etiam aliquid aliquando possis meliores facere, cur nolis? — Cette phrase ne peut se construire. On corrige *dicendo* en *docendo*, et de plus on intercale *si* après *possis,* à moins qu'après *nescio cur* on ne change *non* en *cum,* mais aucune de ces deux corrections ne donne un texte vraiment satisfaisant. Il est violent de rayer *nescio cur cum docendo etiam* (Madvig, Adversaria, II, 190). Il faut lire : *nesciocur non dic<am doc>endo etiam aliquid aliquando.* LOUIS HAVET.

UN PASSAGE OBSCUR DE CATULLE

ÉCLAIRCI PAR UNE CONJECTURE

Quand les poètes latins veulent caractériser la longue durée d'un fait ou d'un sentiment, ils le font souvent par des comparaisons avec les phénomènes naturels ou des souvenirs historiques ou géographiques. Quand Virgile veut assurer à Auguste son éternelle reconnaissance, il dit :

> Ante leves ergo pascentur in aethere cervi,
> Aut freta destituent nudos in littore pisces;
> Ante, pererratis amborum finibus, exsul
> Aut Ararim Parthus bibet aut Germania Tigrim,
> Quam nostro illius labatur pectore vultus.

Horace désespère de soldats qui ont faibli (*Od.*, III, 5, 29) :

> Nec vera virtus, quum semel excidit,
> Curat reponi deterioribus.
> Si pugnat extricata densis
> Cerva plagis, erit ille fortis
> Qui perfidis se credidit hostibus.

Ovide ne pouvait manquer de les imiter. Déplorant sa mauvaise fortune, il dit (*Trist.*, IV, 1, 55) :

> Meque tot adversis cumulant (Dii) quot littus arenas
> Quotque fretum pisces ovaque piscis habet.
> Vere prius flores, aestu numerabis aristas,
> Poma per autumnum frigoribusque nives.

Il y a déjà ici un peu de redondance. Trop souvent le même poète se donne carrière : le goût condamne des développements excessifs, du genre du suivant (*Trist.*, I, 8, 1) :

> In caput alta suum labentur ab aequore retro
> Flumina, conversis solque recurret equis.
> Terra feret stellas, coelum findetur aratro;
> Unda dabit flammas, et dabit ignis aquas.
> Omnia naturae praepostera legibus ibunt,
> Parsque suum mundi nulla tenebit iter.
> Omnia jam fient, fieri quae posse negabam;
> Et nihil est de quo non sit habenda fides.
> Haec ego vaticinor.

Cette remarque me servira d'introduction à l'examen d'un passage analogue de Catulle, lequel se trouve dans l'Epithalame de Julia et Manlius (LXI, *Collis o Heliconii*). On lit dans une strophe de cinq vers, que je transcris :

Ille pulveris *ericei*
Siderumque micantium
Subducat numerum prius
Qui vostri numerare vult
Multa millia ludi.
(*Epithal.* 61, 206.)

Il s'agit également ici de choses qui ne peuvent se nombrer; deux comparaisons tendent à confirmer cette impossibilité.

On voit au premier vers un mot donné par presque tous les anciens manuscrits, *ericei*. Il faut bien noter ce mot qui a disparu de la plupart des éditions. Peut-on exiger qu'un éditeur conserve un terme qui n'est pas latin? Beaucoup de corrections ont été faites, sans qu'on ait trouvé quelque chose de probable. Une leçon qu'on voit souvent dans les anciennes éditions est le mot *Erythraei*, lequel, pour bien des raisons, n'est pas acceptable. Ainsi un mot de quatre syllabes, finissant par deux longues, au lieu d'un mot de trois syllabes, soit un dactyle, soit un crétique ou amphibraque : *Erythraei* a surtout contre lui son *ae;* on l'a converti en *e* simple, *Erythrei*, dont la latinité n'offre aucun exemple. D'autres ont mis *Eritei*, qui n'est pas plus latin. Ces différents mots sont trop longs. Théodore Marcile avait cru, le premier, qu'on pouvait abréger, au génitif, la finale des adjectifs en *ius* : *aeri* pour *aerii*, *aetheri* pour *aetherii*, comme on disait *ingeni*, *perjuri*. C'est une erreur.

Erythri [1], de ἐρυθρός, serait accepté par sa longueur, mais la quantité de l'*e* ferait toujours obstacle. On lit encore *eritri* qui paraît le même mot, mais mal écrit. Une autre difficulté vient du substantif *pulveris* qui est la leçon ordinaire, mais quelques manuscrits portent *pulvis*. Pour autoriser ce mot, il a fallu créer une nouvelle déclinaison latine : *pulvis, pulvis*. C'est le parti violent devant lequel certains philologues n'ont pas reculé. Vossius est sinon le créateur, du moins l'ardent patron de cette nouveauté : « Fefellit librarios antiquos genitivus *pulvis*, » dit-il. C'est une grande hardiesse d'affirmer une pareille chose sans pouvoir citer un exemple d'auteur ou le témoignage d'un grammairien. Or les grammairiens ont bien signalé un ancien nominatif de ce mot, mais c'est *pulver*, forme précieuse qui rend compte du génitif *pulveris* et de l'adjectif *pulvereus*. C'eût été le cas de mentionner aussi *pulvis* au génitif, Priscien

1. On explique qu'il ne s'agit pas de la mer Erythrée, mais d'une localité de la Cyrénaïque, *Erythros* ou *Erythrus*, mentionnée par Ptolémée et Synésius.

n'y aurait pas manqué. Nous tenons donc pour un rêve ce génitif *pulvis* qui a été approuvé par plusieurs savants parce qu'ils ont cru à l'archaïsme, qui exerce bien des séductions. Nous avouons que *pulvis Erythrii* remet le vers sur ses pieds ; mais la rectification d'un vers ne doit pas être achetée par un barbarisme.

Beaucoup d'éditeurs récents se sont éloignés de la lettre des manuscrits[1] et ont préféré un mot autorisé seulement par le sens, *Africi*. Cette conjecture est de Heinsius, je la vois admise par Haupt, Baehrens, Weise, Lachmann, Ellis, Lucien Müller. C'est là une solution désespérée. Au lieu de reproduire une expression qui n'est pas latine et qu'il aurait fallu modifier plus ou moins pour la faire accepter, Heinsius a choisi le mot le plus clair, le plus conforme à l'idée de Catulle, justifié d'ailleurs par un passage du même poète (*Carm.* 7, 3) :

> Quam magnus numerus Libyssæ arenæ
> Laserpiciferis jacet Cyrenis.

La poussière africaine se trouve aussi dans Stace (*Theb.* IV, 737) :

> Ceu flavam Libyen desertaque pulveris Afri
> Collustrent.

Ne nous étonnons donc pas du grand succès de cette correction, qui a fini par devenir la leçon ordinaire. M. Robinson Ellis, dans son long commentaire sur Catulle, n'a pas été arrêté par ce passage.

Faisons remarquer d'abord que si *pulvis* et *arena*[2] peuvent se confondre dans l'usage, ces mots diffèrent suffisamment entre eux. Le sable, l'*arena*, même débarrassé du gravier, peut se compter sans grands efforts et avec de la patience ; je parle d'un petit tas. Au contraire la poussière en tas ne saurait offrir de parties distinctes; il faut que ses molécules soient en suspension et, pour bien faire qu'elles soient éclairées par le soleil, si nous voulons les apercevoir, sans pouvoir toutefois les compter. Il faut donc, pour la circonstance, un adjectif qui ait le sens de *volante*. La chose ne paraît pas impossible. Le verbe simple *ruere* signifie « remuer, agiter ». Ainsi dans Lucrèce (VI, 727) :

> Quum mare, permotum ventis, ruit intus arenam.

Avec la préposition *e*, le verbe prend le sens d'« élever, soulever. » Mais ce sens se trouve rarement parce que *eruere* se prend surtout

---

1. La même critique doit être appliquée à la conjecture *aridi* de Doering, qui avait obtenu l'approbation de Schrader et Brouckhusius.

2. Dans le vers de Catulle (7, 3) cité ci-dessus, *jacet* convient bien pour l'*arena*, mais la *pulvis* est plus légère et circule dans l'espace.

au figuré : « arracher, déraciner » et surtout « renverser, détruire ». Les exemples sont infinis. Je n'en citerai qu'un seul de Virgile qui est dans toutes les mémoires :

Trojanas ut opes et lamentabile regnum
Eruerint Danai.

Mais ce verbe n'avait pas perdu entièrement son premier sens[1]. Ovide, poète aussi fécond qu'élégant, nous fournit presque toujours les exemples dont nous avons besoin pour confirmer une théorie. Ainsi il dit d'un sanglier qui a déterré les semences avec son groin (*Met.* XV, 111) :

Et prima putatur
Hostia sus meruisse mori, quia semina pando
Eruerit rostro.

Il dit encore, en parlant de l'eau soulevée par la rame (*Her.* 5, 54 et *Am.* III, 8, 43) :

Et remis *eruta* canet aqua.
Non freta demisso verrebant *eruta* remo;

du sable de la mer soulevé par la tempête (*Trist.* I, 4, 6) :

Erutaque ex imis fervet arena vadis.

J'écrirais donc dans le vers de Catulle :

Ille pulveris ERUTI.

Comparons *eruti* à *ericei* ; comptons les jambages; la ressemblance est grande : La tête du mot est la même, *i* et *c* peuvent donner un *u* à condition que le *c* ne soit pas complètement écrit; la dernière syllabe *ti* s'éloigne peu de *ei*.

Il n'est pas bien nécessaire de savoir la provenance de la poussière, mais il est utile que cette poussière soit soulevée, volante[2], puisqu'on nous demande d'en compter les particules. « Celui-là pourra compter les grains d'un nuage de poussière et les astres brillants du ciel, qui..... » De cette façon les épithètes de la poussière et des astres sont à peu près du même ordre, et tout est expliqué sans qu'on force le sens des mots[3]. L. QUICHERAT.

---

1. Cf. Paul. ex Festo : « Rutrum dictum quod eo arena *eruitur*. »

2 La poussière en nuage se dit ordinairement *pulvis excitatus* ou *sublatus*. On trouve *nubes volantes* dans Lucrèce (VI, 116). *Pulvis erutus* est synonyme de *pulvis sublatus* ou *volans*.

3. Cet article avait été promis par Louis Quicherat à la *Revue de philologie* depuis 1878. On en a trouvé, après sa mort, plusieurs rédactions différentes; nous avons choisi celle qui nous a semblé définitive. [Note de la Rédaction.]

LA QUESTION DE L'IMPÉRATIF LATIN EN *-TO*

On sait que la plupart des grammairiens latins[1] donnent à l'impératif en *-to* le nom d'« impératif *futur* » ; ce nom est peu clair par lui-même, car tout impératif, en vertu de l'idée attachée à ce mode, se rapporte nécessairement à une action qui est encore à faire et qui appartient par conséquent au futur, mais ils veulent dire par là que l'impératif en *-to* s'emploie pour exprimer un ordre, une exhortation, un conseil, etc., *qui ne doit pas être exécuté immédiatement*. Cette théorie a été reprise et défendue, dans les temps modernes, par Krarup[2] et, indépendamment de lui, par L. Quicherat[3], puis, plus récemment, par Dietrich[4], par Loch[5], enfin par Ch. Thurot, dans un article remarquable qu'il a publié ici même peu de temps avant sa mort (t. IV, p. 113-117) ; toutefois elle n'est pas encore acceptée par tous les grammairiens, et il existe une autre théorie, suivant laquelle l'emploi de l'impératif en *-to* au lieu de l'impératif ordinaire ne servirait qu'à donner à l'ordre ou à l'exhortation *plus d'énergie ou d'insistance*[6].

Ce que je me propose surtout de faire remarquer ici, c'est que jusqu'à présent toute cette discussion sur le sens de l'impératif en *-to* manque d'un fondement solide. On ne pourra arriver à une solution scientifique de la question que lorsqu'on aura un catalogue critique complet de tous les exemples de l'impératif en *-to* qu'offre la littérature latine; or je ne crois pas que ce catalogue existe.

---

1. Voir les textes cités dans Neue, *Formenlehre der lateinischen Sprache*, 2e éd., t. II, p. 400-401, et cf. Ch. Thurot, dans l'article mentionné ci-dessous.

2. Dans sa dissertation *De usu imperativi apud Latinos* (Copenhague, 1825), que je ne connais du reste que par les extraits qu'en donnent d'autres grammairiens.

3. *Lettre à M. J.-L. Burnouf sur l'impératif latin* (Paris, impr. Panckoucke, 1841), brochure de 31 p. qui n'a pas été mise dans le commerce.

4. *Quæstiones grammaticæ* (programme du gymnase de Freiberg, 1861), p. 7-22.

5. *Zum Gebrauch des Imperativus bei Plautus* (progr. du gymnase de Memel, 1871), p. 3-13 (1. « Imperativus futuri »).

6. Je me bornerai à citer l'opinion exprimée dans le dernier travail d'ensemble important qui ait paru sur la syntaxe latine, je veux parler de l'excellent ouvrage de M. J.-H. Schmalz, qui a été annoncé plus haut, p. 104. M. Schmalz conserve la dénomination d'impératif futur, mais voici comment il définit l'emploi de cette forme (§ 36, p. 258-9) : « L'impératif futur (*jussivus*) est à sa place dans les *lois*, les *traités*, etc., et se trouve ainsi employé à toutes les époques. C'est là le point de départ du développement que l'emploi du *jussivus* a pris dans la langue *populaire* : on l'y rencontre employé au lieu de l'impératif ordinaire lorsqu'il s'agit de donner à l'expression *un caractère plus pressant* : ainsi chez les comiques, puis chez Cic. dans ses lettres à Atticus, par exemple 1, 12, 4 « quod in buccam venerit *scribito* », de même chez Sall. *Cat.* 35, 6 « haveto. »

Neue, dans son excellente *Formenlehre der lateinischen Sprache*, 2e éd., t. II, p. 401-405, ne donne qu'un choix d'exemples absolument insuffisant, et il en résulte que la dernière étude sur cette question (c'est-à-dire l'article de Ch. Thurot), qui est fondée uniquement sur la liste d'exemples donnée par Neue, doit être considérée moins comme un travail définitif que comme un modèle indiquant la méthode à suivre.

Ce catalogue des passages où se rencontre l'impératif en *-to*, j'ai essayé de le faire pour PLAUTE[1], pour TÉRENCE[2], pour les *Lettres* de CICÉRON et pour les *Discours* de CICÉRON. Je ne saurais garantir qu'il n'y a aucun passage qui m'ait échappé, — c'est plutôt le contraire qui est probable, — j'espère toutefois n'en avoir pas oublié beaucoup. J'énumérerai d'abord les diverses catégories d'exemples qui semblent donner raison à la théorie des grammairiens latins ; puis je donnerai la liste de ceux qui sont en désaccord avec elle. — Outre les passages de Plaute, de Térence, des Lettres et des Discours de Cicéron, je mentionnerai aussi les passages analogues d'autres auteurs dont j'ai connaissance, *mais sans prétendre ici le moins du monde donner des listes complètes*[3].

I

§ 1. — Krarup attachait avec raison une grande importance aux textes où l'impératif en *-to* est accompagné d'une proposition secondaire (conditionnelle, temporelle ou relative) au *futur*, indiquant à quel moment de l'avenir l'action marquée par l'impératif doit être faite. Ces textes sont extrêmement nombreux, et, ce qui me paraît tout à fait digne d'attention, c'est que, dans les phrases de ce genre, c'est-à-dire là où l'impératif est accompagné d'une proposition secondaire de cette espèce au futur, l'impératif en *-to*

1. Le chiffre des vers de Plaute variant quelquefois d'une édition à l'autre, j'avertis que je citerai le *Trinummus*, le *Miles gloriosus*, les *Bacchides*, le *Stichus*, le *Pseudulus*, les *Ménechmes*, la *Mostellaria*, le *Persa*, et le *Mercator* d'après l'édition de Ritschl; la *Cistellaria* et le *Rudens* d'après les éditions de M. Benoist; l'*Aulularia* d'après l'édition de M. Wagner; le *Truculentus* d'après l'édition de Spengel; l'*Asinaria*, l'*Amphitryon*, les *Captifs*, le *Curculio* d'après l'édition de Fleckeisen; enfin la *Casina*, l'*Epidicus* et le *Pœnulus* d'après l'édition de Weise (Quedlinburg, 1837-8).

2. Je citerai le chiffre des vers de Térence d'après l'édition de Fleckeisen.

3. Mon travail était déjà terminé, lorsque, grâce à l'obligeance de M. Schmalz, je pus avoir entre les mains les deux dissertations de Dietrich et de Loch mentionnées plus haut. J'y trouvai une bonne partie des passages que j'avais moi-même recueillis et de plus certains textes qui m'avaient échappé. Je n'en crois pas moins utile de publier tout au long mes listes d'exemples, car il est souvent difficile, chez nous, de se procurer les programmes de gymnases, qui, la plupart du temps, ne sont pas mis dans le commerce.

est d'un usage *à peu près constant* chez les auteurs qui serviront de fondement à cette étude; il est *rare* qu'ils emploient en pareil cas l'impératif ordinaire.

Plaute.

Neue cite (p. 402-3) : *Pers.* 162-3. *Pseud.* 510. 513. 520. 858-864. 1229. *Bacch.* 36. *Mil.* 160-1. 565-7. 927-8. 933. Il faut ajouter l'exemple *Mil.* 524-5, cité à tort p. 401.

Amph. 501 « *quod erit* natum *tollito.* » 1097 « *apsolvito* hinc me extemplo, *quando* satis *deluseris.* »

Capt. 114 « *sinito* ambulare, *si* foris, *si* intus *volent.* » 896 « *nisi* manticinatus probe *ero,* fusti *pectito.* »

Mil. 21-23 « perjuriorem hoc hominem *si* quis *viderit...,* ...me sibi *habeto* (3e pers.). » 865-6 « partem infortuni meam, | *si dividetur, ...accipito* tamen. » 1175 « nunc tibi vicissim *quæ imperabo discito.* » 1176-7 « *ubi* intro hæc *abierit,* ibi tu ilico | *facito* uti venias. »

Rud. 745 « postea *aspicito* meum, *quando* ego tuum *inspectavero.* » 802-3 « *si appellabit* quempiam, | vos *respondetote.* » 804-5 « *sin... volet,* ...extemplo *amplectitote,* etc. » 807-8 « *ubi* ille servos... *advenerit...,* *itote* extemplo domum. » 1336 « tecum hoc *habeto* tamen, *ubi juraveris.* » 1410-11 « *si voletis* plausum fabulæ huic... dare, | comissatum omnes *venitote* ad me ad annos sedecim. »

Asin. 165 « solus *ductato, si* semper solus quæ poscam *dabis.* » 228 « *remeato* audacter, mercedem *si eris* nanctus : nunc *abi.* » 238-9 « *ut voles* nos esse, sungraphum *facito* adferas. | *Ut voles...* nobis legem *imponito.* » 371-2 « pugno malam *si* tibi *percussero...,* *caveto* ne suscenseas. » 375 « *patitor* tu item, *quom* ego te *referiam.* » 800-1 « *si dixerit,* | hæc multa ei *esto* (3e *pers.*). »

Bacch. 83 « *ubi voles* tu tibi esse lepide, ...mihi *dicito,* etc. » 443 « noster *esto, dum* te *poteris* defensare injuria. » 555-6 « *si* non *fecero* | ei male..., me esse *dicito* ignavissumum. » 712 « *si* id *capso, geritote,* etc. » 729 « *quod jubebo, scribito* istic. »

Pseud. 258 « *ducito, quando habebis.* » 480 « *quod scibo,* Delphis tibi responsum *ducito.* » 950 « *ni effecero,* cruciabilem me carnufex *accipito* (3e *pers.*). » 885-6 « *priusquam* quicquam convivis *dabis,* | *gustato* tute prius, etc. »

Stich. 67 « si quis *quæret,* inde *vocatote* aliqui. » 148 « *si... veniet* nuntius, *facito* ut sciam. » 287 « *si* rex *obstabit...,* regem ipsum ... *pervortito.* » 436 « me in culpa *habeto, nisi* probe *excruciavero.* » 717 « *ubi* illic *biberit,* vel *servato,* etc. » 759-760 « *si* hoc *eduxeris,* ...cantionem aliquam *occipito.* » 770 « *si* istoc me vorsu *viceris,* alio me *provocato.* »

Curc. 364 « *laudato, quando* illud ... *ecfecero.* »

Aul. 94 « aquam aufugisse *dicito, si* quis *petet.* » 338-9 « *si* ... uti *voles,* domo abs te *adferto.* »

Cist. 111-112 « *si* ... *veniet, nolito* acriter | eum inclamare »[1].

---

1. *Cist.* 114, le texte est douteux; le *Vetus Codex* donne : « si quid tibi *opust* (= opus est) *erit* promito »; il me semble probable toutefois qu'il faut adopter la restitution « *si* quid tibi opus *erit, promito.* »

Men. 152-3 « oculum *ecfodito* ..., *si* ullum verbum *faxo.* » 430 *auferto* tecum, *quando abibis.* » 547 « *quando habebis*, *dato.* » 727-8 « vidua *vivito* (3e *pers.*) | vel usque *dum* regnum *optinebit* Juppiter. » 1029 « *ito quo voles.* »

Most. 361 « *ubi* id *erit* factum, a me argentum *petito.* » 773-4 « *si* quid *erit* quod illi placeat, de exemplo meo | ipse *ædificato* (3e *pers.*). » 1121 « illo præsente mecum *agito, si* quid *voles.* »

Pers. 676-7 « *ubi* ... argentum *acceperis*, | *simulato*, etc. » 728-9 « *ubi* cum lenone me *videbis* conloqui, | tum turbam *facito.* »

Merc. 490-1 « immo auctarium | *adicito*, vel mille nummum *plus quam poscet.* »

Truc. 4, 4, 26-27 « *ubi* domi *metues* malum, | *fugito* huc ad me. »

Pœn. 1, 2, 1-2 « negoti sibi *qui volet* vim parare ... hæc duo *comparato* (3e *pers.*). » 5, 2, 124 « *facito*, sis, reddas, *etsi* hic *habitabit*, tamen. »

Epid. 2, 2, 80-81 « *si placebit, utitor* | consilium; *si* non *placebit*, *reperitote* rectius. » 4, 2, 25 « *ubi voles* pater esse, ibi *esto.* »

Cf. *Amph.* 439 « *ubi* ego Sosia esse *nolim* (subjonctif potentiel qui a un sens *voisin de celui du futur*)[1], tu *esto* sane Sosia. » De même *Men.* prol. 51-2 « *si* quis quid vostrum Epidamni curari sibi | *velit*, audacter *imperato* et *dicito* » (le potentiel *velit* désigne ici un avenir *très rapproché*, mais il n'en est pas moins vrai qu'il désigne l'*avenir*).

Men. 1093-4 « liber *esto*, *si invenis* (présent qui remplace un futur) | hunc meum fratrem esse » (d'ailleurs, même sans cette raison, « liber *esto* », « sois *désormais* libre », s'expliquerait par ce qui sera dit plus loin, § 5).

Térence.

Neue cite (p. 402-3) : *Phorm.* 718-9. *Heaut.* 865-6. *Eun.* 853. Il faut ajouter *Eun.* 768. 1067-8, exemples cités à tort au commencement de la p. 402.

Andr. 863 « *si* quicquam *invenies* me mentitum, *occidito.* »

Eun. 214-5 « munus nostrum *ornato* verbis, *quod poteris*, et illum æmulum, | *quod poteris*, ab ea *pellito.* » 503 « *si* id non *poterit*, ad me *adducito.* » 596 « *ubi* nos *laverimus*, ... *lavato.* » 1056-7 « hoc *si effeceris*, quodvis donum ... a me *optato.* »

Heaut. 828 « *quod inperabit facito.* » 972 « *ubi scies*, ... tum istoc *utitor.* »

Ph. 143 « *ubi* ego hinc *abiero*, vel *occidito.* » 1027 « Phormionem *qui volet lacessito* (3e *pers.*). »

Hec. 76 « *si quæret* me, ... *dicito*, etc. » 769 « *quom* tu *eris* satura ..., ut puer satur sit *facito.* »

Ad. 582-3 « *ubi* ad Dianæ *veneris*, | *ito* ad dextram. » 816-7 « *quod* hinc *accesserit*, | id de lucro *putato* esse omne. »

Cicéron, *Lettres.*

Neue cite (p. 402-3) : *ad fam.* 13, 29, 6. 16, 4, 3. *ad Att.* 1, 12, 4. 2, 4, 6. 3, 8, 4. 4, 8 b, 4. Il faut ajouter *ad fam.* 16, 6, 1, exemple cité à tort en haut de la p. 402.

Ad fam. 7, 17, 2 « *si* quæ te forte res aliquando *offenderit*, ... *perferto.* » 11, 29, 3 « a me autem, *cum* paulum otii nacti *erimus*, uberiores litteras

---

1. Fleckeisen et Loch (*l. l.*, p. 3) veulent rétablir le futur, mais je ne crois pas que cette correction soit nécessaire.

exspectato. » 16, 14, 1 « medico mercedis *quantum poscet* promitti *jubeto.* » 16, 26, 2 « *etiamsi* quid scribas non *habebis, scribito* tamen. »

Ad Qu. fr. 2, 16, 1 « *cum* a me litteras librarii manu *acceperis, ne* paulum < *quidem* > me otii habuisse *judicato.* »

Ad Att. 1, 8, 2 « *si* Lentuli navis non *erit,* quo tibi placebit *imponito.* » 2, 4, 4 « tu *quicquid indagaris* de re publica ..., *facito* ut sciam. » 5, 11, 6 « *quos voles deferto.* » 5, 21, 5 « sed posthac omnia *quæ* certa non *erunt* pro certo *negato.* » 8, 2, 4 « in quibus (litteris) *animadvertito* illum locum *ubi erit* διπλῆ. » 10, 1, 3 « *si* quid *acciderit,* ... *scribito.* » 11, 9, 3 « *si* me non *offendes,* satis tamen *habeto* commendatam patruumque in ea *quantum poteris mitigato.* » 11, 11, 1 « tu quidem *scribito, cum erit* cui des. » 12, 36, 2 « ad Brutum *si* quid *scribes,* ... *objurgato* eum, etc. » 15, 15, 1 « tu nummos Arpinatum, *si* L. Fadius ædilis *petet,* vel omnes *reddito.* » 16, 2, 2 « omnia nostra, *quoad eris* Romæ, ita *gerito,* etc. » *ibid.* § 6 « *sin* autem *erit* quid majus, domo *mittito.* »

Cf. Cœl. chez Cic. *ad fam.* 8, 6, 5 « *si* quid quod opus fuerit Appio *facies, ponito* me in gratia ». Asinius Pollion chez Cic. *ad fam.* 10, 32, 5 « prætextam, *si voles* legere, Gallum Cornelium... *poscito* ». Pompée chez Cic. *ad Att.* 8, 12, C, § 2 « *nolito* commoveri, *si audieris* me regredi ».

Cicéron, *Discours.*

Neue cite (p. 402-3) : *in Cæc.* 4, 13. *Verr.* II, 2, 33, 81. 5, 59, 154. *de leg. agr.* 2, 6, 16. *p. Clu.* 6, 18. *p. Cœl.* 32, 79. Il faut ajouter *p. Planc.* 19, 48 et *Phil.* 6, 6, 17, exemples cités à tort p. 401-2.

P. Rosc. Am. 7, 18 « verum, id quod adhuc est suspiciosum *nisi* perspicuum res ipsa *fecerit,* hunc affinem culpæ *judicatote* ». 20, 57 « etiam tum *cum* veri simile *erit* aliquem commisisse, in suspicione *latratote* ». 38, 109 « *nisi intellexeritis*... nullum esse officium... quod non ejus scelus... violarit..., virum optimum esse eum *judicatote* ». 40, 118 « *ubi* multa avare, etc...., facta *videbitis,* ibi scelus quoque latere... *putatote* ».

In Verr. II, 1, 60, 156 « *nisi* vobis id hominum honestissimorum tabulis planum *fecero,* fingi a me hoc totum... *putatote* ». 3, 10, 25 « *quantum poposcerit* Apronius *dato* ». 3, 30, 72 « *putatote* Apronio datum, *si* Apronianum lucellum, ac non prætoria præda, vobis *videbitur* ». 5, 8, 19 « *simul ac* tute *cœperis* tua judicia rescindere, mihi suscensere *desinito* ». *ibid.* 51, 135 « *si* mihi respondere *voles,* hæc *dicito* ». 4, 25, 55 « *quem voles... nominato* ».

P. Cæc. 21, 61 « *si* quod *erit* armorum judicium, tum ista *dicito* ».

P. Mur. 31, 65 « *resistito* gratiæ, *cum* officium et fides *postulabit* ».

P. Sest. 13, 31 « *si* in exponendis vulneribus illis de me ipso plura dicere *videbor, ignoscitote* ».

In Vat. 4, 10 « *cum* mihi hoc *responderis*..., tum memoriter *respondeto* ad ea *quæ* te de te ipso *rogaro* ».

Phil. 12, 12, 28 « quam *cum* hic vobis audientibus *dixero,* isse et redisse me *putatote* ».

Neue cite en outre : Cicéron, *de or.* 1, 48, 208. *de sen.* 1, 3. *de am.* 7, 24. *Tusc.* 1, 43, 103. Quintus Cicéron, *de pet. cons.* 9, 35. Horace, *Odes,* 3, 14, 23. Virgile, *Buc.* 3, 76. T. Live, 35, 19, 6[1]. Cette liste d'exemples n'est pas plus

1. Ajoutez Caton, *De re rust.* 5, 8, cité à tort par Neue en haut de la page 402, et Ovide, *Am.* 1, 4, 29, cité à tort p. 405.

complète que celles que Neue donne pour Plaute ou pour Térence; ainsi on peut ajouter : Lettre de Cornélie à C. Gracchus : « *ubi* ego mortua *ero, petito* tribunatum ; per me *facito* quod lubebit, *cum* ego non *sentiam* ». Cicéron, *de sen.* 22, 79 « eundem igitur esse *creditote, etiamsi* nullum *videbitis* ». *de div.* 2, 28, 60 « *si* nullam *reperies* (causam), illud tamen exploratum *habeto*..., eumque terrorem *quem* tibi rei novitas *attulerit* naturæ ratione *depellito* ». Sall. *Cat.* 52, 17 « *cum* de P. Lentulo... *statuetis*, pro certo *habetote*, etc. ». T. Live, 7, 40, 13 « *si* dimicandum *erit*, tum tu in novissimos te *recipito*. » Quintus Cicéron, *de pet. cons.* 5, 18 « hos tu homines *quibuscumque poteris* rationibus ut... tui studiosi sint *elaborato* ». 9, 35 « *qui*... *venient*, iis *significato*, etc. » § 36 « *quod* ejus fieri *poterit*, ...*descendito* », § 37 « *quos* voluntarios *habebis, curato* ut, etc ». 10, 40 « *cum*... *constitueris*. tum etiam... *cognoscito* ». *Ibid.* « *quorum* voluntas *erit*... alienior, iis... *inservito*...[1] et, *si* probare *poteris*, ...*ostendito* ». Virgile, *Buc.* 7, 36 « *si* fetura gregem *suppleverit*, aureus *esto* »; 39-40 « *cum* primum... *repetent* præsæpia tauri,... *venito* ». *Georg.* 1, 187-8 « *contemplator* item, *cum* se nux plurima silvis | *induet* in florem ». 4, 58-61 « hinc *ubi*... *suspexeris* agmen..., *contemplator* ». *Én.* 6, 95-6 « contra audentior *ito qua* (var. *quam*) tua te fortuna *sinet* » (exemple cité à tort par Neue à la p. 405). Hor. *Odes*, 3, 27, 69-71 « *abstineto*... irarum..., *cum*... *reddet*, etc. ». *Epist.* 2, 3, 426-7 « tu *seu donaris seu* quid donare *voles* cui, | *nolito*, etc. ». Ovide, *Ars am.* 2, 203-4 « *seu ludet*..., tu male *jactato* »; 205-6 « *seu jacies* talos..., ...*facito*, etc. ». 3, 801 « *cum finges*, ne sis manifesta *caveto* ». Columelle, 12, 25, 2. 26, 2. 30, 2. 32, etc. Il y a enfin toute une série d'applications de la même règle dans le vieux texte cité par T. Live, 22, 10, 4-6[2].

§ 2. — Comme je l'ai déjà indiqué plus haut (p. 163), les passages où l'on rencontre en pareil cas, au lieu de l'impératif en *-to*, l'impératif simple sont *peu nombreux* [3].

Plaute[4].

Asin. 231 « *si* alius ad me prius *attulerit*, tu *vale* » (*valeto* ne se rencontre ni chez Plaute ni chez Térence : Loch, *l. l.*, p. 5).

Bacch. 800 « *impinge* pugnum, *si mutiverit* ».

Epid. 3, 3, 42-3 « ito (cf. plus bas, § 8) atque, *ubi erit* otium, | *revortere* ad me extemplo ».

Cist. 325 « vir tuus *si veniet, jube* domi opperirier ».

Pers. 46 « *quicquid erit, recipe* te ad me ». 47 « *si* quid *erit, fac* sciam[5] ».

---

1. « Eadem *inservi*[*t*]*o* ratione », corr. de Turnèbe ; « eadem *inservi* oratione » mss.

2. Cf. aussi une inscription citée *Rev. des Rev.*, V, p. 162, l. 9-12 : « *vale* et bene *facito*, *dum* fatum *venit* » (*indicatif présent* qui a le sens d'un futur).

3. Toutefois il faut peut-être tenir compte de cette considération que, les impératifs ordinaires frappant moins l'attention que les impératifs en *-to*, c'est ici surtout que j'ai pu commettre des omissions.

4. *Truc.* 2, 4, 75 « quicquid aderit *dona* » n'est qu'une *restitution* de Spengel.

5. Loch, p. 5, a tort de citer des exemples comme *Pers.* 146 « hoc *si facturu's, face* » : *facturus es* n'est pas du tout un *futur*.

Cas. 2, 1, 3 « vir *si* quid *volet* me, *facite* hinc me arcessatis ».

Men. 1105 « id *quod rogabo dicite* ».

Remarquez *Epid.* 4, 2, 25 « *ubi noles*, ne *fueris* pater » (et non « ne *esto* »).

Remarquez enfin *Pseud.* 859 « *si* quo hic *gradietur*, pariter tu *progredimino* » (*progredimino* au lieu de *progreditor*)[1], passage qui se trouve intercalé dans une série de phrases où la règle donnée § 1 est observée[2].

On pourrait citer encore des passages tels que *Mil.* 1394 « *si* non *sequitur*, *rapite* sublimem foras » ou *Pseud.* 40 « *tace*, *dum* tabellas *pellego* » (de même *Pers.* 500), où le verbe de la proposition secondaire exprime bien une action future, mais n'est cependant pas, *grammaticalement*, au futur : de tels passages ne sont pas, à proprement parler, contraires à la règle donnée § 1.

Térence.

Andr. 848 « *ubi voles arcesse* »[3].

Remarquez *Hec.* 79 « *si* non *quæret*, nullus *dixeris* » (et non « nullus *dicito* »).

On pourrait citer encore les passages suivants, où le verbe de la proposition subordonnée n'est pas au futur, mais à une forme de sens à peu près équivalent : *Hec.* 493-4 « *si* sanus *sies*, | *jube* illam redire. » 558-9 « *si est ut dicat* velle se, | *redde*. »

Cicéron, *Lettres*.

Ad fam. 3, 12, 2 « *si* facile *inveneris* quid dicas, *noli* ignoscere hæsitationi meæ. » 14, 7, 3 « tibi *si videbitur*, villis iis *utere* quæ longissime aberunt a militibus. » 16, 7 « *cum* commode... navigare *poteris*, ad nos... *veni*. »

Ad Att. 3, 7, 3 « tu nihilo minus, *si properaris*, nos *consequere*. » 7, 10 « crebro ad me *scribe* vel *quod* in buccam *venerit*. »

Cf. Brutus chez Cic. *ad fam.* 11, 20 4 « tuorum... aliquem *mitte*, *si* quid reconditum magis *erit*... »

Remarquez *ad Att.* 1, 9, 2 « *quicquid* ejusdem generis *habebis*..., ne *dubitaris* (et non « ne *dubitato* ») mittere. »

Cicéron, *Discours*.

In Verr. II, 4, 47, 105 « de quo *si* paulo altius ordiri ac repetere memoriam religionis *videbor*, *ignoscite*. »

---

1. Cette exception n'en est peut-être pas une : en effet, au point de vue de la syntaxe, *progredimino* était peut-être un synonyme de *progreditor*. Loch, *l. l.*, p. 4, note, cite, pour cette forme archaïque d'impératif, deux autres exemples chez Plaute : *Epid.* 5, 2, 30 et *Truc.* 1, 2, 95. Or, dans tous les deux, il s'agit d'une action qui n'est pas à exécuter *séance tenante*. Toutefois il est difficile de décider une question de ce genre sur trois exemples.

2. On aurait tort de citer *Pseud.* 163 « hæc, quom ego a foro revortar, *facite* ut offendam parata » ; la construction est : « facite ut, quom... revortar, hæc offendam. »

3. *Heaut.* 618 « illa *si* jam *laverit* mihi *nuntia* » est un exemple *douteux* : la construction peut être « nuntia mihi *si*, etc. », « annonce-moi *si*, etc. », le *si* étant *interrogatif*, et non *conditionnel*.

P. Cæc. 21, 61 « juris judicium *cum erit*..., *cave*, etc. »
In Pis. 25, 59 « *si* jam ipse coram congredi *poteris, meditare*, etc. »
On trouve également l'impératif *simple* dans la forme de phrase *in Verr.* II, 5, 17, 42 « hæc *dum* breviter *expono*, quæso, ut fecistis adhuc, diligenter *attendite* » (de même, *p. Mil.* 9, 23), où la proposition avec *dum* exprime bien une action future, mais n'est pas, *grammaticalement*, au futur.

La grammaire de Zumpt (§ 583, Anm.) cite encore : T. Live, 6, 12, 10 « *ubi* hærere jam aciem... *videris*, tum terrorem equestrem... *infer* » et 30, 16, 13 « *si placuerit*, mecum indutias *facite*. » On peut ajouter : 3, 68, 1-2 « *ubi* hic curiam *circumsederitis*..., ...egredimini... aut... ex muris *visite* agros, etc. » 7, 34, 5 « *ubi evasero* in summum, *perge*, etc. » 4, 5, 6 « *si* hæc *impediet* aliquis, *ferte* sermonibus et *multiplicate* fama bella. » Hor., *Sat.* 2, 5, 96-7 « *donec* « Ohe jam ! » | ad cælum manibus sublatis *dixerit*, *urgue* »; 99-103 « *cum* te servitio longo... *levarit*, etc.,... *sparge*, etc. » Ovide, *Ars am.* 2, 207-8 « *sive*... calculus *ibit*, | *fac*, etc. » *Am.* 1, 4, 33-4 « *si* tibi forte *dabit*..., *reice*, etc. » [1] Columelle, 12, 33, « *cum* aridæ *erunt*,... scillæ ... *adde* pondo libram. » 12, 35 « reliquum *quod erit*, id frigidum *adde*, etc. » Q. Curce, 8, 14, 15 « *cum* ego... in lævum hostium cornu impetum *fecero*..., ipse dextrum *move*, etc. »

II

§ 3. — Une autre série de passages qui sont très intéressants, ce sont les exemples où l'impératif en *-to* sert à formuler un ordre *qui ne doit être exécuté qu'après un autre ordre, exprimé,* dans la même phrase, *au moyen d'un impératif ordinaire :* par exemple « *i* et *redito* », « va et *ensuite* reviens. » De pareils exemples sont assez nombreux chez Plaute, rares chez Térence; dans les *Lettres* et les *Discours* de Cicéron, je n'en ai vu aucun qui ne pût s'expliquer autrement. Du reste, même chez Plaute, l'impératif en *-to* n'est nullement obligatoire en pareil cas; les phrases où, pour formuler deux commandements dont l'un doit être exécuté après l'autre, c'est l'impératif *ordinaire* qui est employé *deux fois* sont fort nombreuses.

Plaute.

Neue cite (p. 401-2) : *Asin.* 740. *Men.* 436-7. *Merc.* 277-8. *Most.* 578-9. *Pseud.* 647. *Rud.* 1340-1. *Trin.* 803-4 (Ritschl corrige : « continuod *operi* »). — Il faut ajouter les passages suivants, cités à tort p. 403-4 : *Truc.* 5, 23. *Pseud.* 20. 161-2. *Cas.* 2, 8, 65. 3, 6, 41-2. Voy. Thurot, *l. l.* — Neue cite encore *Merc.* 787; le texte de ce passage est douteux : si, au lieu de « *i, rogato* »,

---

1. *Am.* 1, 4, 30, le texte « tu puerum leviter *posce quod* ipsa *voles* », cité par Neue, n'est point sûr; il y a la variante « *quod* ipsa *velis.* »

on adopte, avec Ritschl, la variante « *ei*, rogato, etc. », cet exemple doit être cité, non plus ici, mais plus loin, § 5.

Amph. 353 « at nunc *abi* sane, advenisse familiaris *dicito.* » 770 « *i* tu, Thessala, intus pateram *proferto* foras. »

Rud. 844-7 « *abi* sane ad litus... *jube* illos in urbem ire... post huc *redito* atque *agitato* hic custodiam. » 855-6 « in jure causam *dicito.* Hic verbum sat est : | *sequere.* » 1200-2 « *eloquere* ut hæc res optigit... eum *roga* ut relinquat alias res... *dicito* (« dis *ensuite* que... »), etc. »

Trin. 579-582 « *abi* huc ad meam sororem... *dic* hoc negoti quomodo actumst... Et *gratulator* meæ sorori » (« *ensuite* tu féliciteras ma sœur »; toutefois on attendrait plutôt : « *abi... dicito... gratulator* »). 1103-6 « *curre* in Piræum atque unum curriculum *face... Jubeto* Sagarionem, etc.,... et tu *ito* simul. »

Asin. 382-3 « *i*, puere, *pulta* | atque atriensem Sauream... *evocato* huc. » 488 « ita *facito* : age *ambula* ergo. » 685-6 « *redito* huc conticinio. | Nunc istanc tantisper *jube*, etc. »

Bacch. 227 « *abi* intro... Tu intus *dicito*, etc. » 877-8 « *sequere*, is promittet tibi. | Tu aurum *rogato.* » 1175 « *i* hac mecum intro : atque ibi... filium *concastigato.* »

Pseud. 986 « *nosce* imaginem : tute ejus nomen *memorato* mihi. »

Stich. 150 « *i*, parasitum... huc *arcessito* » (il est vrai qu'au vers suivant Philumena ajoute : « tecum *adduce* »). 264-5 « *abi* sane domum : | jam illo venturum *dicito. Propera* atque *abi.* » [1].

Men. 731-2 « *i*, Decio, *quære* meum patrem, etc... ita rem natam esse *dicito* » (« demande à mon père de venir *et dis-lui* que les circonstances sont telles que sa présence est nécessaire »).

Pers. 195-6 « *abi* modo... sed tu has tabulas... ipsi Lemniseleni *fac* des et quæ jussi *nuntiato* » (on attendrait plutôt : « *abi... facito... nuntiato* »). 444-5 « *abi... facito* ». 607-8 « *vide* ut ingrediare auspicato... *curato* ut, etc. »

Curc. 369-70 « tute tabulas *consignato*... dicam quemadmodum conscribas. *Sequere* me hac intro. »

Epid. 2, 2, 13-14 « age nunc ïam *orna* te, etc.... ita *adsimulato*, quasi, etc. »

Pœn. 1, 1, 14-16 « *sine* te verberem... post id locorum tu mihi... *ignoscito.* » 1, 2, 199-201 « *i* ergo strenue... Atque... Veneri *dicito* | multam meis verbis salutem. »

Cas. 2, 4, 16-17 « intro *abi* atque actutum uxorem huc *evoca...* et sitellam huc tecum *afferto*, etc. » 3, 5, 85-8 « *dic* | me uxorem orare, etc... Et tu *orato.* »

Cist. (fragment cité par Loch, *l. l.*, p. 7) : « *i, adfer* mihi arma et loricam *adducito* » (toutefois l'on attendrait plutôt : « *i, adferto... adducito;* cf. plus haut : *Trin.* 579-582)[2].

Térence.

Neue cite (p. 401-402) : *Ad.* 351 et *Phorm.* 664.

---

1. On pourrait ajouter le passage *Stich.* 477-478, où il y a toutefois, à côté de *quærito*, la variante *quærita*, préférée par Ritschl.

2. Dans le *Querolus*, éd. Havet, j'ai noté des exemples qu'on peut rapporter au même emploi : 16, 7 « *vade*, ad Ligerem *vivito.* » 17, 17-18 « *vende* vocem, *vende* linguam...; in summa *esto* pauper et *reportato* (demandé par le mètre; mss. *reporta*) Penatibus... pecuniarum... aliquid. » 23, 1 « *vade* jam nunc et quicquid contra te est *facito.* »

Eun. 595 « *cape* hoc flabellum, ventulum huic sic *facito.* »
Hec. 443-4 « maneamne usque ad vesperum? — *Maneto : curre.* »

Cicéron.

Je n'ai noté aucun exemple qui fût concluant. Le passage *ad fam.* 7, 25, 2 « secreto hoc *audi*, tecum *habeto*, etc. »[1] ne prouve rien, parce que « tecum *habeto* » (« tu *garderas* cela pour toi ») se rencontre même dans des phrases où cette locution n'est point précédée d'un impératif ordinaire (voy. plus loin, § 5) : il est donc peu probable que l'emploi de l'impératif en *-to* ait ici pour but de marquer la *succession* des deux actions. D'autre part les passages *ad fam.* 16, 6, 1, *p. Planc.* 19, 48, *Phil.* 6, 6, 17, cités par Neue (p. 401-2), s'expliquent par la règle donnée plus haut, § 1. Enfin, *ad fam.* 3, 11, 4 « *vale,* et *in censura*... de proavo multum *cogitato* tuo », *in censura* équivaut à « *cum eris* censor », et c'est sans doute cette raison qui amène *cogitato.*

Neue cite encore : Tibulle, 4, 5, 9. Virg., *Buc.* 3, 106. *Én.* 12, 435 sqq.

§ 4. — Voici maintenant quelques exemples, dont il serait sans doute aisé d'augmenter le nombre, de phrases où, pour indiquer deux actions qui doivent être faites l'une après l'autre, c'est l'impératif ordinaire qui est répété deux fois.

Plaute.

Asin. 367 « nunc tu *abi*... et *narra,* etc. ». 746-7 « *ostende*... *pellege* ». 906 « *plaudite* et... *date* ». 921 « *surge,* amator, *i* domum ».

Bacch. 87 « manum *da* et *sequere* ». 137 « *tace* atque *sequere*... me ». 592 « *abi* et *renuntia* ». 714 « *abi* intro... atque *ecfer* cito, etc. ». 748 « *obliga, obsigna* ». 822-3 « *abducite* hunc | intro atque *adstringite* ad columnam fortiter ». 901 « *i, vise,* etc. ». 903 « *exige* ac *suspende* te ».

Mil. 255 « intro *abi*... et... eam *jube,* etc. ». 394 « *abi* intro et *comprecare* ». 463 « *abi,* machæram huc *ecfer* ». 521 « *i* et placide *noscita* ». 535-6 « *abi*... *vide*... ». 812 « *i* et... *face* ». 864 « *abi :* actutum *redi* ». 1195 « *abi* cito atque *orna* te ». 1332 « *currite* intro, *adferte* aquam ».

De même encore : *Rud.* 436-7. 564. 617. 646. 765. 788. 1212. — *Trin.* 66. 384. 1026-7. 1108. 1174-5. — *Stich.* 154. 396. 533. 775. — *Pseud.* 168. 349. 357. 839. 890. 988. — *Amph.* 971. 1126. — *Capt.* 539. 658. 733-737. 900. — *Curc.* 423. 693. — *Men.* 952. — *Cas.* 2, 8, 55. — *Pers.* 574.

Etc.

Térence.

J'ai négligé de noter les passages semblables qui peuvent se rencontrer chez Térence.

Cicéron.

Ad fam. 9, 18, 3 « *veni* igitur... et *disce* a me, etc. ».
Ad Qu. fr. 1, 4, 5 « *perspice* rem et *pertenta;* et ad me... vere *perscribe* ».

---

1. C'est à tort que Neue cite ce passage (p. 404) comme exemple d'un impératif en *-to* employé dans le sens d'un impératif ordinaire.

Cf. Cœl. chez Cic. *ad fam.* 8, 14, 4; Asinius Pollion, *ibid.* 10, 32, 2.
P. Rosc. com. 10, 32 « *pete* tu tuum; *exige* et *aufer* quod debetur ».
Phil. 1, 14, 35 « quare *flecte* te... et majores tuos *respice* atque ita *guberna* rem publicam, etc. ».
Etc.

III

§ 5. — Dans les deux catégories d'exemples du § 1 et du § 3, l'addition d'une proposition secondaire au *futur* (cas du § 1) ou bien l'opposition entre deux formes *différentes* d'impératif (cas du § 3) indiquait de la façon la plus nette que l'ordre formulé au moyen de l'impératif en *-to* ne devait pas être exécuté immédiatement. Il reste maintenant un nombre très considérable de passages où l'impératif en *-to* est en réalité employé d'une façon toute semblable, quoique cela ne ressorte pas avec la même évidence de la forme grammaticale de la phrase. Pour les exemples dont je vais donner la liste, il suffira, je crois, de se reporter au texte et de se rendre compte de la suite des idées exprimées dans chaque passage pour se convaincre que, dans aucun d'entre eux, l'impératif en *-to* ne désigne une action dont on demande l'accomplissement immédiat; dans tous, il est appliqué, soit à des actions devant être accomplies *seulement après un certain intervalle de temps*, qui peut être d'ailleurs long ou court, selon les cas, soit à des actions que l'on ordonne ou que l'on conseille de faire non seulement dans le moment présent, mais *d'une façon générale, et toutes les fois que l'occasion de les faire se représentera*[1]. J'aurais peut-être dû distinguer ces deux cas dans l'énumération qui suit, mais au fond ce ne sont là que deux applications différentes d'un même principe.

Plaute[2].

Amph. 917 « vel hoc *rogato* Sosiam » (quand il sera là)[3].
Capt. 190 « *curato* ægrotos domi. » 389 « salutem *dicito* matri et patri, etc. » 395 « *dicito* patri, etc. » 401 « *dicito* ». 432 « *cogitato* » (une fois que tu seras libre). 689 « *facito* ergo ut, etc. » (une fois que tu seras mort). 721 « ergo ab eo *petito* gratiam istam » (si tu le retrouves). 948 « *ducito* » (quand on aura été le chercher).
Mil. 165 « *adcuratote*, etc. » (« vous *veillerez* à ce que... »). 246-247 « sed simillumas | *dicito* esse » (« tu *diras* que... »). 354 « *facito* ut... » (« tu

1. C'est à cet emploi qu'il faudrait rapporter l'usage de l'impératif en *-to* dans les *lois*, les *maximes générales*, les *préceptes* de morale, etc.
2. Cf. *Men.* 188, *Cas.* 3, 5, 88, passages cités à tort par Neue (p. 403) comme des exemples d'impératifs en *-to* pris dans le sens d'impératifs ordinaires (voy. Thurot, *l. l.*).
3. *Amph.* 391 « *dicito* quidvis » est fort douteux; Fleckeisen et M. Benoist lisent *dic*, si quid vis ».

tâcheras de... »). 480 « hinc me *arcessito* » (erus si veniet). 795 « ita *præcipito* mulieri, etc. » 806 « hoc *facito* » (expliqué par la phrase suivante : « miles domum *ubi advenerit,* memineris ne Philocomasium nomines »). 1088 « *dicito* » (« tu *diras* que... »)[1]. 1102 « *dicito* » (même sens). 1126 « *dato* ». 1172-3 « facie pulcritudinem *conlaudato* » (ubi ille exierit). 1182 « *adsimulato,* etc. » (« tu *feras* semblant que... »). 1185 « huc *venito* et... Philocomasium *accersito* » (ubi eris exornatus). 1364 « *cogitato* identidem, etc. » (« rappelle-toi *par la suite...* »).

Rud. 782 « *facito* istuc quod minitaris » (si tu me rencontres en ville). 1018 « tu *taceto* (« toi, tu *garderas* le silence »), ego mussitabo ». 1406 « hic hodie *cenato.* » 1412 « vos hic hodie *cenatote* ambo. »

Pseud. 123 « de istac re in oculum utrumvis *conquiescito* » (« tu *pourras* dormir, etc. »)[2]. 312 « semper tu ad me cum argentata *accedito* querimonia. » 515 « *facito* ut... » (« tu *tâcheras* de... »). 545 « stilis me totum usque ulmeis *conscribito* » (« si sumus conpecti, etc. » équivaut, pour le sens, à « si *reperies* nos conpectos esse, etc. »). 652 « *dato* istunc sumbolum ergo illi » (« tu lui *donneras,* etc. »)[3].

Stich. 47 « memineris *facito* » (« tu *tâcheras* de... »). 553 « *dato* » (il ne lui demande pas de les lui donner séance tenante)[4].

Trin. 295 « moribus *vivito* antiquis » (règle *générale* de conduite). 296 « memineris *facito* » (« tu *tâcheras* de... »). 320 « benefacta benefactis *pertegito* » (règle *générale* de conduite). 485 « *semper* tu *facito*... hoc cogites. » 570 « tute *agito,* etc. » (« tu *arrangeras* cela, etc. »).

Asin. 91 « me *defraudato* » (il ne lui demande pas de le faire séance tenante; on remarquera qu'au vers précédent, le cas étant absolument le même, il y a « *face* id ut paratum jam sit »). 101-3 « tibi optionem *sumito* Leonidam (« tu *prendras* Léonidas... ») : | *fabricare* quidvis, quidvis *conminiscere : perficito,* etc. » (même remarque que pour le vers 91, cf. au v. 97 « *circumduce, aufer...* »; le dernier impératif, *perficito,* pourrait s'expliquer par l'usage dont il a été question au § 3; *perficito* d'ailleurs est douteux, voy. Loch, *l. l.*, p. 12). 166 « *semper* tibi promissum *habeto* hac lege, etc. » 240 « modo tecum una argentum *adferto* » (quand tu reviendras). 375 « æquo animo *patitor* » (quand je te frapperai). 685 « *redito* huc conticinio. »

Bacch. 75 « *simulato* (« tu *feras* semblant... ») me amare. » 84 « *dato*[5] » (non pas maintenant seulement, mais quand tu voudras). 96 « *facito* » (« tu *veilleras* à ce que... »). 328 « *facito* ut memineris » (« tu *tâcheras* de... »)[6].

---

1. Il est à remarquer toutefois qu'au vers suivant, le cas étant absolument le même, c'est *dic* qui est employé.

2. Passage cité à tort par Neue (p. 403) comme un exemple d'impér. en *-to* employé au lieu d'un impér. simple.

3. *Pseud.* 301, le texte est douteux : si on lit, avec Ritschl, « *emito... vendito* », ce passage est à ajouter à ceux qui sont énumérés ici, car il ne s'agit pas d'une chose qui soit à faire *séance tenante.* Avec la variante « *eme... vendito* », ce texte serait à ajouter à ceux qui sont cités § 3 (cf. Thurot, *l. l.*). De toute façon, Neue a tort de dire que *vendito* est ici pour *vende.*

4. On pourrait ajouter *Stich.* 256 « *negato* esse quod dem mihi » (« tu lui *diras* que... »); mais le texte est douteux : Ritschl adopte la variante *nega.*

5. C'est à tort que Ritschl corrige « da tu. »

6. On pourrait ajouter *Bacch.* 716 « coctum *esto* prandium » (il ne le sera pas *sur le champ*); mais *esto* n'est qu'une conjecture d'Hermann. — V. 33, « argentum hinc *facito* » n'est qu'une restitution de Ritschl, qui est fort incertaine.

703-5 « quantum lubet me *poscitote* aurum (non seulement maintenant, mais en général, et plus tard comme aujourd'hui) : ego dabo... Sed nunc quantillum usust auri tibi... *dic* mihi. »

Curc. 28 « ita tuum *conferto* amare semper, etc. » (règle *générale* de conduite). 30 « *semper curato* ne sis intestabilis. » 32 « quod amas *amato* testibus præsentibus » (même remarque que pour le vers 28; toutefois, v. 38, le cas étant absolument le même, il y a « *ama* quod lubet »). 138 « tu me ne sitiam *curato* » (« tu *veilleras* à ce que... »). 210 « *facito* ut memineris. » 470 « qui perjurum convenire volt hominem *ito* (3e pers.) in comitium » (*pensée générale*). 524 « salutem multam *dicito* patrono. » 526 « dabuntur (minæ decem) : *cras* peti *jubeto*. » 622 « intestatus *vivito* » (« vis *désormais*... »).

Men. 529 et 548 « *dicito* » (« tu *diras* que... »). 539 « dicam curare? — *Dicito :* curabitur. » 627-8 « *properato* apsente me comesse prandium : | post ante ædes... me *derideto* ebrius » (je te conseille de faire *à l'avenir* ce que tu as fait aujourd'hui, de dîner pendant que je ne suis pas là, et ensuite de te moquer de moi). 695 « aliam *posthac invenito*. » 1029 « liber *esto* » (« sois *désormais* libre »; de même 1148).

Aul. 95-7 « cultrum, securim, etc... fures venisse atque abstulisse *dicito* » (si quis petet). 255 « *facito* ut... » (« tu tâcheras de... »)[1]. 455 « lege *agito* mecum » (ironiquement : « tu *pourras* aller te plaindre au magistrat »; même expression *Mil.* 453).

Merc. 114 « *aspellito* » (quand l'occasion s'en présentera; *ibid.*, 115 « *detrude, deturba* in viam »). 139 « resinam ex melle Ægyptiam *vorato* (ce n'est pas séance tenante qu'il pourra suivre cette prescription) : salvom feceris. » 140 « at edepol tu calidam picem *bibito* (même remarque) : ægritudo abscesserit. » 378 « *cras agito, perendie agito*. » 464 « at me *incusato* » (« eh bien! tu en *rejetteras* la responsabilité sur moi »). 498 « domi *maneto* me » (une fois rentré chez toi). 906 « Deos *orato* (une fois que tu auras fait ce souhait) ut ejus faciant copiam »[2]. 1021-2 « neu *quisquam posthac prohibeto* (3e pers.) adulescentem filium | quin, etc. »

Most. 255 « ubi tu commoda's, capillum commodum esse *credito* » (*règle générale de conduite*). 422 « illi hoc *dicito*, etc. » 654 « *petito* cras » (remarquez toutefois qu'au vers précédent il y a : « adulescens, mecum rem *habe* », au lieu de *habeto*, le sens étant également : « jeune homme, c'est avec moi que tu *régleras* l'affaire »). 1152 « *dicito*, etc. » (« tu *diras* que... »). 1164 « immo me præsente *amato* (3e pers.), *bibito, facito* quod lubet » (« que *désormais* il aime, il boive, etc. »).

Pers. 159 « abs chorago (ornamenta) *sumito*. » 246 « tecum *habeto*. — Et tu hoc *taceto* » (« tu *garderas* ce secret pour toi, tu n'en *parleras* pas »). 302-3 « paratum jam esse *dicito... jubeto* habere animum bonum » (*ibid.* 303 « *dic* me illam amare multum »). 667 « *habeto* » (« tu *auras* la somme que tu demandes »). 678 « rursum te ad me *recipito*, etc. » (ubi argentum acceperis).

Cist. 65 « *facito* ut.... » (règle *générale* de conduite; de même v. 67). 503-504 « ceterum ex ipsa... *exquiritote*. »

Epid. 5, 2, 64 « liber *esto* » (sois *désormais* libre).

Truc. 2, 4, 75 « sic *facito* » (il ne peut pas le faire séance tenante, il faut

---

1. Wagner, dans son texte, supprime *facito ut* donné par les mss., mais voy. ce qu'il dit en note.

2. La correction *orabo*, adoptée par Ritschl, ne me paraît nullement nécessaire.

qu'il rentre d'abord chez lui). 4, 4, 27 « saltem amicus mihi *esto*[1] manipularius » (non pas seulement maintenant, mais d'une façon générale). 5, 61 « noster *esto*, sed de vostro *vivito* » (entendez : « *désormais* »).

Cas. 2, 2, 36-7 « *semper* tu huic verbo *vitato* | abs tuo viro. » 2, 3, 56-7 « vis... Chalinum huc evocem... foras? | Tu eum *orato.* » 2, 5, 1-3 « in furnum calidum *condito* | atque ibi *torreto* me... (prius) quam istanc operam a me impetres » (« tu *pourras* plutôt me griller dans un four ardent, etc. »). 2, 8, 57 « *emito*, etc. » (« tu *achèteras*... »). 3, 1, 9 « *facito*dum, etc. » (« tu *tâcheras* de... »; de même v. 10). 4, 4, 12-13 « integræ atque imperitæ huic | *impercito* » (« tu la *ménageras*... »). 5, 1, 15-16 « hinc omnia intus | *spectato* (« tu *regarderas*... »), quid intus agant. »

Pœn. 1, 1, 31 « me *dato* » (« tu n'*auras* qu'à me donner à lui »; de même v. 33). *Ibid.* 53 « *rogato*, servos veneritne ad eum tuus. » 1, 2, 135-6 « sunt mihi intus nescio quot nummi aurei... — *Deferto* ad me » (pour le faire, il faut au moins qu'il soit rentré chez lui). 1, 2, 202 « rem divinam *facito* » (« tu *feras*, etc. »). 3, 2, 23 « sed ita *adsimulatote*, etc. » (« vous *ferez* semblant que...»). 3, 4, 19 « portam *frangito* » (si non recludet). 3, 6, 12 « *cras* mane... in comitio *estote* obviam. » 4, 2, 50 « *nolito* (non pas seulement maintenant, mais pendant deux mois), edepol, devellisse. » *Ibid.* 68 « sed hoc tu tecum tacitum *habeto* » (« tu *garderas* ce secret pour toi »). 5, 2, 124 et 4, 123 « *facito*... » (« tu *tâcheras* de... »; de même 5, 7, 43 et 47).

Térence.

Eun. 444-5 « denique | par pro pari *referto*, quod eam mordeat[2]. »

Heaut. 221 « periclum ex aliis *facito*, tibi quid ex usu siet » (règle *générale* de conduite). 550 « *facito*dum... » (« tu *tâcheras* de... »). 590 « at tu pol tibi istas *posthac comprimito* manus. » 702 « aperte ita ut res sese habet *narrato* » (« tu *raconteras*... »). 783 « ita tu istæc tua *misceto* ne me admisceas » (il ne s'agit pas d'une chose qui soit à faire *séance tenante*). 827 « *obsecundato* in loco » (= ubi locus erit). 828 « *loquitor* paucula » (« tu *parleras* le moins possible pendant le cours de l'entretien »). 943 « id

---

1. Il ne faut point croire que l'impératif *es* soit précisément inusité ; j'ai noté : « bono animo *es* » (jamais *esto*) Plaute, *Amph.* 671. 1131, *Mil.* 1143. 1206. 1342, *Asin.* 638, *Rud.* 669, *Merc.* 531, *Cist.* 324, *Aul.* 725, Térence, *Eun.* 84, *Heaut.* 822, *Phorm.* 965, *Ad.* 284, Cicéron, *ad Att.*, 5, 18, 3; « animo liquido et tranquillo *es* » Plaute, *Epid.* 5, 1, 36. Cf. Neue, II, p. 592. — D'autre part, dans l'expression « macte virtute *esto* », il semble, d'après ce que dit Neue, II, p. 99-100, que l'on rencontre toujours *esto* (jamais *es*), au lieu qu'au pluriel on trouve « macte virtute *este* » (T. Live, 7, 36, 5) et « *estote* » (Q. Curce, 4, 1, 18); seulement il faut remarquer que, le sens de cette expression n'étant pas absolument certain, il est difficile de dire si *esto* se justifie, ou non, par la règle donnée § 5 : *esto* est tout à fait régulier, si on traduit : « sois heureux (*désormais*) à cause de ton courage » (il est irrégulier, si on entend « sois félicité à cause de, etc. »). — Pour *adsum*, l'impératif *ades* se lit Plaute, *Mil.* 1030, *Bacch.* 988. 990, *Merc.* 568, *Truc.* 5, 28 (les manuscrits ont *adest*; M. Schoell adopte la conjecture de Bücheler *adesto*); Térence, *Andr.* 29. 344; Cicéron, *de domo*, 52, 133; Virgile, *Buc.* 2, 45. 7, 9. 9, 39; Tibulle, 1, 7, 49; *adeste* Plaute, *Trin.* 22; Cicéron, *p. Mil.* 2, 4 et 28, 77, *p. Sull.* 11, 33 (variante moins autorisée *adestote*).

2. Au vers 970 de l'*Eunuque* : « Ego abeo intro : tu isti narra omne ordine, ut factum siet, » les mss. de la recension de Calliopius portent *narrato*, mais *narra* est la leçon du *Bembinus*.

mirari te *simulato* (« tu *feras* semblant, etc. ») et illum hoc *rogitato* simul, etc. » 1034 « *crede* (« crois *maintenant* ce que je te dis là »), et nostrum te esse *credito* » (« crois *à l'avenir*... »).

Phorm. 668 « sescentas proinde *scribito* (3e pers.) jam mihi dicas » (« il *fera* bien de rédiger plutôt... »). 984 « lege *agito* ergo » (pas ici, mais devant le tribunal).

Ad. 174 « verum in istam partem potius *peccato* » (« désormais »). 281-2 « hominem istum impurissumum | quamprimum *absolvitote* »[1] (une fois que vous serez au forum). 417 « hoc *facito*... hoc *fugito* » (*préceptes* de morale). 505 « *redito* » (reviens un autre jour)[2]. 574 « *præterito* hac recta platea sursum » (une fois arrivé à l'endroit que je viens de dire); de même 575 « hac te *præcipitato* » et 577 « hac *pergito* » (toutefois, v. 579, le cas étant absolument le même, il y a « in porticum rursum *redi* »). 845 « modo *facito* ut illam serves » (une fois que tu l'auras chez toi). 940 « de te *largitor* » (« *une autre fois*, ne fais pas ainsi des libéralités aux dépens d'autrui »)[3]. 970 « liber *esto* » (« désormais »). 977 « a me argentum... *sumito* » (« tu *viendras* chercher l'argent »).

Cicéron, *Lettres*[4].

Ad fam. 3, 9, 2[5] « si me diligis..., ad me litteras... *mittito* » (il ne lui demande pas de lui écrire séance tenante). 7, 6, 2 « tu... *in Britannia* (=*cum eris* in Britannia) ne ab essedariis decipiaris *caveto.* » 16, 17 « *inservi* (valetudini) et *fac omnia*; tum (= si facies omnia) te... mihi cumulatissime satisfacere *putato.* »

Ad Att. 1, 6, 1 « tu modo *videto*... ut par mihi sis » (« tâche *désormais* de... »). 1, 9, 2 « *quicquid* ejusdem generis *habebis*..., ne dubitaris mittere, et arcæ nostræ *confidito.* » 1, 19, 10 « tertium poëma *exspectato* » (« plus tard »). 4, 15, 6 « hæc tu tecum *habeto* » (« tu *garderas* cela pour toi »). 5, 9, 2 « illud tamen .. memento curare..., ut annus noster maneat suo statu... Annum quidem utique *teneto.* » 5, 14, 1 « ex ea die, si me amas, παράπηγμα ἐνιαύσιον *commoveto* » (« c'est cette date que tu *prendras* pour point de départ de ton calendrier »). 6, 1, 22 « salutem utrique *adscribito* » (quand tu leur écriras). 10, 12, 3 « tu tamen eas epistulas quibus asperius de eo scripsi *aliquando concerpito*, ne quando quid emanet. » 12, 19, 3 « *posthac* jam *incipito*, etc. » 13, 23, 3 « de die tantum *videto* » (il ne lui demande pas de le faire séance tenante). 14, 3, 2 « populi ἐπιστημασίαν et mimorum dicta *perscribito* » (même remarque que pour l'exemple précédent).

---

1. C'est à tort que Neue et Thurot citent ce passage comme un exemple d'un impér. en *-to* employé au lieu d'un impér. ordinaire.
2. Cf. toutefois v. 204 « cras *redi* ».
3. L'explication proposée par Thurot, *l. l.*, p. 116, me paraît moins satisfaisante.
4. Cf. *ad Qu. fr.* 1, 3, 8, *ad Att.* 2, 20, 5. 9, 10, 10. 14, 8, 2, passages cités à tort par Neue (p. 404-5) comme des exemples d'impératifs en *-to* employés au lieu d'impératifs ordinaires (Thurot, *l. l.*). Voy. aussi les deux passages *ad fam.* 3, 11, 4 et 7, 25, 2, dont il a été question plus haut, § 3.
5. Je transcris de nouveau ce passage, déjà cité par d'autres, et mal expliqué par Neue, bien expliqué par Thurot, parce que, dans l'article de Thurot, il est indiqué par erreur comme se trouvant *ad fam.* 16, 1, 2.

CICÉRON, *Discours*[1].

P. Quinct. 27, 85 « ita *possideto,* ut, etc. » (imitation du style des *lois*). *P. Tull.* § 50 « *endoplorato,* hoc est, *conclamato,* etc. » (même remarque).

In Verr. II, 1, 40, 103 « ita me de præturæ criminibus *auditote* (entendez : « *dans la suite* de ce plaidoyer »), ut, etc. »[2]. 3, 85, 197 « pro singulis modiis quos tibi impero tu mihi octonos sestertios *dato* » (il ne lui demande pas de les donner séance tenante). 4, 1, 1 « rem vobis proponam : vos eam suo... pondere *penditote* » (quand je vous l'aurai exposée). 5, 59, 154 « *ostendito,* etc. » (Verrès ne pourra le faire que lorsque Cicéron aura fini de parler).

P. Cæc. 21, 60 « me auctore *dicito,* etc. » (même remarque que ci-dessus).

In Cat. 3, 10, 23 « quoniam ad omnia pulvinaria supplicatio decreta est, *celebratote* illos dies (lorsque le moment sera venu) cum conjugibus ac liberis vestris ».

P. Mur. 31, 65 « nihil ignoveris[3]... nihil gratiæ causa cesseris... misericordia commotus ne sis... in sententia *permaneto* » (règle *générale* de conduite).

P. Balb. 7, 17 « omittam igitur Pompejum jam *oratione mea reliqua,* sed vos, judices, animis ac memoria *tenetote* » (même pendant que je parlerai d'autre chose).

Phil. 13, 3, 6 « tu vero ita vitam corpusque *servato...* ut hæc libertate posteriora ducas, etc. » (on peut dire que ce n'est pas seulement un conseil sur la conduite à tenir dans le cas *particulier* dont il s'agit, mais plutôt une règle *générale* de conduite).

A cette liste on pourrait ajouter plusieurs passages que j'ai cités plus bas, § 7, mais qui s'expliqueraient aussi par l'usage dont il s'agit en ce moment : voy. plus bas, § 7, la note sur PLAUTE, *Mil.* 182-5.

Enfin, pour d'autres auteurs que ceux dont j'ai essayé d'étudier ici l'usage, je peux citer les textes suivants : RHET. A HÉR. 4, 50, 63 « *videto* ut... » (« tu *veilleras* à ce que... »), 4, 51, 64 « vos huc *decuma* (hora) *venitote* ». CICÉRON, *Tusc.* 1, 43, 104 « bacillum propter me... *ponitote* » (après ma mort). *De sen.* 22, 81 « sic me *colitote...* ut Deum » (quand je serai mort). *De div.* 2, 61, 127 « hoc *facito* (il ne s'agit pas d'une chose à faire séance tenante), hoc ne feceris ». *De leg.* 2, 14, 36 « tu vero istam Romæ legem *rogato* » (« tu *pourras,* etc. »). *De rep.* 2, 33, 57 « id autem *tenetote,* etc. » (souvenez-vous de ceci, non pas seulement en ce moment où je vous parle, mais aussi plus tard)[4]. 6, 19, 20 « hæc cælestia *semper spectato* »[5]. *De nat. Deor.* 2, 29, 74 « *nolitote* » (entendez : « à l'avenir »). QUINTUS CICÉRON, *de pet. cons.* 1, 2 « ita paratus ad dicendum *venito,* etc. » (quand le moment en sera venu).

---

1. Cf. *in Vat.* 9, 22-3, passage mal expliqué par Neue (Thurot, *l. l.*, p. 116).

2. C'est à tort que Neue (p. 404) et Thurot (p. 117) disent que *auditote* est ici employé dans le sens de *audite.* Je trouve au contraire très caractéristique l'emploi que Cicéron, parlant *de l'ensemble du plaidoyer* qui va suivre, fait ici de *auditote,* au lieu qu'ailleurs, pour annoncer tel ou tel développement *particulier,* il dit constamment : *audite* (*cognoscite, attendite,* etc.).

3. On remarquera qu'il n'y a pas : « nihil *ignoscito,* nihil... *cedito.* »

4. C'est à tort que Neue (p. 405) et Thurot (p. 117) citent ce passage comme un exemple d'un impératif en *-to* pris dans le sens d'un impératif simple.

5. Passage cité à tort par Neue, p. 405, et bien expliqué par Thurot, p. 116, note 1.

3, 10 « ea tu *sæpius legito* ». 4, 14 « illud tute *circumspicito*, etc. » (« tu chercheras autour de toi, etc. »). 6, 23 « *judicato* et *perpendito* » (« tu jugeras, tu pèseras »). § 24 « hos ut internoscas *videto* » (« tu tâcheras de... »). 8, 29 « ut cupidi tui sint *elaborato; appetito, allegato;* summo beneficio te affici *ostendito* » (« tu travailleras à, etc. »). De même § 30 « deinde *habeto* rationem urbis totius »; 9, 35 « *ostendito... dicito...* Jam illud *teneto* diligenter, etc. »; § 36 « *significato* atque *ostendito* »; § 38 « *postulato* »; 10, 39 « Ἐπιχαρμεῖον illud *teneto* »; § 40 « *purgato... commemorato... adducito* ». VIRGILE, *Buc.* 5, 15 « experiar : tu *deinde jubeto* certet Amyntas » (déjà cité par Neue). 9, 24-25 « inter agendum (pendant que tu les conduiras)... *caveto* » (v. 24 « et potum pastas *age* », « une fois qu'elles auront fini de paître). » *Én.* 5, 308-314 « tres præmia primi | *accipient...* primus equum phaleris insignem victor *habeto...* tertius Argolica hac galea contentus *abito* ». 11, 14 « timor omnis *abesto* » (entendez : « désormais »). 12, 438-9 « tu *facito...* sis memor » (« tu tâcheras de... »). HORACE, *Odes,* 3, 3, 38-9 « qualibet exsules | in parte *regnanto* (à l'avenir) beati ». 3, 9, 43-4 « *cras* vel atra | nube polum pater *occupato* (3e *pers.*). » OVIDE, *Met.* 1, 461 « tu... *esto* (désormais) contentus » (v. 462 « nec laudes *assere* nostras »). 4, 154 « hoc tamen... *estote rogati* » (« vous saurez *désormais* que c'est là ce que nous vous avons demandé »). 6, 137-8 « lexque eadem pœnæ... dicta *tuo generi serisque nepotibus esto* (3e *pers.*) ». 9, 375-7 « hunc tamen infantem maternis *demite* (tout de suite) ramis | et date nutrici, nostraque sub arbore sæpe | lac *facitote* (plus tard) bibat ». *Ars Am.* 2, 199[1] « *arguet : arguito;* quicquid probat illa *probato* » (v. 201 « *riserit : adride* »)[2]. — Enfin il est aisé de trouver des exemples de l'emploi de l'impératif en *-to* dans les textes de *lois* (voy. CIC. *de leg.* 2, 8, 19 à 9, 22. 3, 3, 6 à 4, 11) ou de *traités* (T. LIVE, 38, 11, 2-7. 9. 38, 38, 2-17), et dans les préceptes *généraux,* de quelque nature qu'ils soient; d'où l'emploi fréquent de cette forme dans divers ouvrages *didactiques :* voy. par exemple CATON, *De re rust.* (*passim*), qui, comme dit L. Quicherat (p. 15), « prodigue la même forme jusqu'à la monotonie »; COLUMELLE, 12, 27. 28. 29. 33. 37, etc.; PLINE L'ANCIEN, 18, §§ 232. 334; VIRG. *Georg.* 2, 407-9. 411-12. 424 (*nutritor*); HOR. *Sat.* 2, 1, 8-9. 2, 5, 88; OVIDE, *Ars am.* 1, 139 et ailleurs, exemples qu'il serait aisé de multiplier. HORACE emploie l'impératif en *-to* même dans un précepte *littéraire : Ép.* 2, 3, 99-100 (cf. la note de Porphyrion sur ce passage). Voy. enfin *esto* (3e *pers.*) employé en parlant d'un *testament :* HOR. *Sat.* 2, 5, 100-1.

§ 6. — Il faudrait d'ailleurs se garder de croire que, là où l'on donne un ordre qui ne doit pas être exécuté séance tenante ou qui doit être exécuté toutes les fois que l'occasion s'en représentera, l'impératif en *-to* soit *obligatoire.* L'emploi de l'impératif *ordinaire* en pareil cas est au contraire *extrêmement fréquent,* plus fréquent peut-être que celui de l'impératif en *-to* : mais, pour s'en assurer, il faudrait faire une statistique que je n'ai pas faite[3] et relever tous

1. Cité à tort par Neue, p. 405 (cf. Thurot, *l. l.*).

2. Cf. encore *Querolus,* éd. Havet, 18, 7 « *omnem ætatem... agito* » (à côté de *sume... quere...* v. 2-3); 44, 15 « hæc amicis *dicito* » (« tu *pourras* dire ces choses à mes amis »).

3. Un certain nombre d'exemples où l'impératif ordinaire s'applique à une action qui doit être *répétée plusieurs fois* sont cités par Dietrich, *l. l.,* p. 8-9. — Voici éga-

les exemples où l'impératif ordinaire se trouve ainsi employé[1]. Quelques exemples de cette espèce figurent déjà (à côté d'exemples d'impératifs en *-to*) dans les deux listes du § 5 et du § 7; ce sont les suivants :

Plaute, *Asin.* 90 (*face*). 97 (*circumduce, aufer*). 102 (*fabricare, comminiscere*). *Merc.* 115 (*detrude, deturba*). *Mil.* 182 (*jube*). 1034 (*face*). 1089 (*dic*). *Curc.* 38 (*ama*). 213 (*eme*). *Most.* 653 (*habe*). *Pers.* 303 (*dic*). *Rud.* 1207 (*fac*); cf. *Pers.* 50-51, où, en parlant d'une action qui doit se faire à l'instant même, il y a « bene *ambulato* » (voy. § 8), puis « *recipe* te » en parlant d'une action qui doit seulement avoir lieu *ensuite* (de même *Epid.* 3, 3, 42-3 « *ito* atque... *revortere* »; — Térence, *Ad.* 579 (*redi*); — Cic. *in Verr.* II, 3, 16, 41 (*fac, aude*). *p. Clu.* 44, 124 (*doce, ostende, vince*); — Virg. *Buc.* 9, 24 (*age*); — Ovide, *Ars am.* 2, 201 (*adride*). *Met.* 1, 462 (*assere*).

Enfin, dans les ouvrages didactiques où l'impératif en *-to* est employé pour formuler des *préceptes*, il alterne avec l'impératif ordinaire, qui, selon Quicherat (*l. l.*, p. 22), serait même plus fréquent en ce cas à l'époque classique : voy., par exemple, Caton, *De re rust.* 8. Columelle, 12, 33, 1. Virgile, *Georg.* 1, 299. Horace, *Sat.* 2, 5, 93-5. Ovide, *Ars am.* 1, 140, etc.

Il n'y a qu'un cas où l'impératif en *-to* demeure *obligatoire :* c'est celui des textes de *lois* ou de documents officiels du même ordre.

IV

§ 7. — Les exemples énumérés jusqu'ici sont, comme on le voit, en parfait accord avec la théorie des grammairiens latins. Mais j'ai aussi trouvé un certain nombre de passages qu'il me semble difficile d'expliquer par cette théorie. Et d'abord Ch. Thurot

---

lement un passage cité par Dietrich, p. 22, et où l'impératif ordinaire désigne très nettement une action qui ne doit pas être accomplie sur le champ : T. Live, 2, 56, 9 « *crastino die adeste* » (il pourrait y avoir aussi *adestote*). Ce passage, ainsi que celui de Térence, *Ad.* 204, « *cras redi* », contredit la règle donnée par Loch, *l. l.*, p. 9-10, d'après laquelle les adverbes (ou expressions adverbiales) *qui désignent un moment de l'avenir* ne se rencontreraient pas joints à l'impératif présent; *tum* seul ferait exception (et il donne, pour *tum*, des exemples à l'appui). Il serait intéressant de rechercher si, les deux exemples de Tér. et de T. Live mis à part, cette règle se vérifierait réellement.

1. M. Antoine (*Syntaxe de la langue latine*, p. 168, note 2) cite, après Kühner, l'exemple suivant de Salluste : *Jug.*, 10, 8 « *colite, observate* talem hunc virum » (il pourrait y avoir aussi *colitote, observatote*), et il a sans doute raison de dire qu'on peut citer « une foule d'exemples » d'impératifs présents employés ainsi pour exprimer quelque chose qui doit se faire dans l'avenir, un précepte de morale, etc. ; mais la conclusion qu'il tire de là n'est pas juste. Personne ne conteste qu'on puisse employer l'impératif ordinaire au lieu de l'impératif en *-to* (sauf le cas dont il est question plus haut, §§ 1-2) : mais, ce qu'il s'agit de savoir, c'est *si l'inverse est vrai* et dans quelle mesure l'impératif en *-to* peut s'employer au lieu de l'impératif simple (cf. Quicherat, *l. l.*, Thurot, *l. l.*).

a fait remarquer (p. 115) que, par une fausse analogie avec les cas où, pour indiquer deux actions devant être accomplies *l'une après l'autre,* certains auteurs emploient un impératif ordinaire suivi d'un impératif en *-to* (voy. plus haut, § 3), il semble s'être développé en latin une certaine tendance à donner la forme en *-to au second de deux impératifs consécutifs,* même dans les cas où les deux actions ne doivent pas avoir lieu l'une après l'autre[1]. C'est à cet emploi qu'on pourrait rapporter les passages suivants[2].

Plaute.

Capt. 110-113 « *advorte* animum huc, sis : ...his *indito* catenas singularias, | istas majores quibus sunt vincti *demito* ».

Mil. 182-5 « *jube* huc transire, etc... — Dixi ego istuc : nisi quid aliud vis. — Volo : hoc ei *dicito,* etc. »[3]. 1029 « tu contra *cura* et *contempla* et de meis *venator* verbis ». 1034-5 « *face* te fastidi plenum... me *inclamato*, etc. »[4]. 1216-17 « ad lævam *vide*dum. | *Aspicito* limis, etc. ».

Aul. 55-6 « *abscede*... illic *adstato* ».

Men. 866 « *agite,* equi, *facitote,* etc. ».

Asin. 693-6 « *dice* igitur me tuam anaticulam columbam... *face* proserpentem bestiam me... *circumdato* me bracchiis, meum collum *circumplecte* ».

Pers. 154-5 « *cape* | tunicam atque zonam, et chlamydem *adferto* et causiam, etc. ».

Pseud. 1070-4 « *roga* me viginti minas... *roga,* opsecro hercle ...atque etiam *habeto* mulierem dono tibi ».

Rud. 414 « *salve,* adulescens. — Et tu multum *salveto,* adulescentula » (de même : *Pœn.* 5, 2, 116. *Curc.* 234-5. *Merc.* 283-4; cf. *salveto* en réponse à « salvere jubeo » = salve, *Asin.* 297. *Most.* 569). 1137-8 « Gripe, *accede* huc, tua res agitur : tu, puella, istinc procul | *dicito* quid insit... : *memorato* omnia ». 1207-8 « *fac* ut exores... Et tua filia *facito* oret »[5].

---

1. Thurot cite : Cicéron, *in Verr.* II, 3, 93, 216. *p. Balb.* 28, 64-5. *ad Qu. fr.* 1, 1, § 15. *Ad Att.* 1, 16, 17. — J'ajouterais Plaute, *Pœn.* 5, 2, 116, passage que Thurot cite à tort à la fin de la page 116, et Cic. *Tusc.* 1, 29, 70, cité p. 115, et où je ne vois pas qu'il y ait aucune *succession réelle* entre les deux actions. — Voy. aussi *Querolus,* éd. Havet, 19, 3 et 66, 10-11.

2. Pour un certain nombre de ces passages, il peut y avoir doute sur la raison qui a déterminé l'emploi de l'impér. en *-to* : voir la note sur Plaute, *Mil.* 182-5.

3. *Dicito* en lui-même s'expliquerait très bien par l'usage dont il a été question au § 5; d'après ce qui a été dit §§ 5-6, il pouvait y avoir ici, soit « *jubeto... dicito* », soit (ce qui serait moins précis, mais également autorisé par l'usage), « *jube... dic* » or, ce qui est remarquable ici, c'est que l'écrivain *a fait alterner* ces deux formes, également possibles en elles-mêmes ; s'il l'a fait, c'est *peut-être* par suite de cette habitude toute particulière que Ch. Thurot a signalée le premier et dont je crois avoir trouvé un certain nombre d'exemples nouveaux. C'est pour cela que j'ai cru devoir placer ici ce passage et plusieurs autres, que je signalerai au fur et à mesure qu'ils se présenteront, et que d'autres grammairiens préféreront peut-être rapporter au cas du § 5.

4. Exemple douteux : voy. la note sur *Mil.* 182-5.

5. Exemple douteux : voy. la note sur *Mil.* 182-5.

Merc. 111-15 « *experire, nitere*... agedum, Acanthio, | *abige* abs te lassitudinem, *cave*, etc... qui advorsum eunt, *aspellito* : | *detrude, deturba* in viam ».

Bacch. 855 « *age* nunc, *vincito* me, *auscultato* filio ».

Cas. 3, 1, 3-5 « *exime*... *ponito*... *coaddito*... *ponito* ».

Stich. 598-600 « *jube* domi cenam coqui... — Solus cenabo domi? | — Non enim solus : me *vocato* ».

Most. 557-8 « *cape*... una cum eo judicem : | sed eum *videto*[1] ut capias qui credat mihi ». 1143-4 « *sine* me dum istuc judicare, *surge*... — Maxume : *accipito* hanc... ad te litem ».

Curc. 213 « si amas, *eme*... *facito* ut pretio pervincas tuo[2] ».

Truc. 3, 2, 19-20 « *tene* hoc tibi. | Rabonem *habeto*, etc. ».

Epid. 4, 2, 31 « intro *abi* : *habeto* animum bonum ».

On pourrait ajouter : *Men.* 1076 « (à Ménechme II) tu erus es, (à Ménechme I) tu servom *quære;* (à Ménechme II) tu *salveto*, (à Ménechme I) tu *vale* » ; mais *salveto* est un des impératifs en *-to* qu'on trouve employés au lieu d'un impératif simple, même sans cette raison : voy. § 8.

Térence.

Andr. 865 « *cura* adservandum vinctum, atque (audin?) quadrupedem *constringito* ».

Ad. 376-7 « piscis ceteros *purga*... congrum istum maxumum in aqua *sinito* ludere ».

Cicéron, *Discours*.

In Verr. II, 3, 16, 41 « *adspice* ædem Castoris : deinde... *fac* mentionem innocentiæ... Codicis lituras tui *contemplare*... : deinde *aude* te dicere diligentem... Qui testes interrogare priore actione nolueris..., quamvis et te et patronos tuos ingeniosos esse *dicito* »[3].

P. Clu. 44, 124 « *doce* quam pecuniam Cluentius dederit, etc. ; unum denique... vestigium *ostende*. *Vince* deinde bonum virum fuisse Oppianicum, etc. Tum auctoritatem censoriam *amplexato*, tum illorum judicium cum re conjunctum esse *defendito* »[4].

V

§ 8. — Il reste enfin une série de passages où, en dehors du cas particulier dont il vient d'être question, l'impératif en *-to* est employé pour exprimer un ordre ou un conseil qui doit être exécuté *séance tenante*[5]. Ces passages ne sont pas aussi isolés que le

---

1. Exemple douteux : voy. la note sur *Mil.* 182-5.
2. Exemple douteux : voy. la note sur *Mil.* 182-5.
3. Exemple douteux : voy. la note sur Plaute, *Mil.* 182-5.
4. Même remarque que pour l'exemple précédent.
5. Certains grammairiens, par exemple Loch et Thurot, croient qu'on peut expliquer comme impératifs « futurs » *tous les impératifs* qu'on peut traduire en français

croyait Thurot ; toutefois il faut remarquer que, si on en rencontre un très grand nombre chez Plaute, il y en a beaucoup moins chez Térence et que, dans les *Lettres* ou les *Discours* de Cicéron, cet emploi paraît être *extrêmement rare,* abstraction faite de *certains* impératifs déterminés (*scito, putato,* etc.). Il ne me semble pas du reste que, dans les passages qui vont être cités, l'impératif en *-to* puisse s'expliquer *partout* comme donnant à l'ordre une énergie ou une insistance particulière[1] ; je croirais plutôt qu'il n'y a ici, entre l'impératif en *-to* et l'impératif ordinaire, *aucune différence de sens.*

Plaute.

Amph. 520 « *muttito* modo ». 930 « *sinito* » (laisse-moi m'en aller). — Voy. aussi v. 507 « *opservatote* eum, quam blande mulieri *palpabitur* », où la forme en *-tote* a peut-être été amenée par une *fausse analogie* avec le cas dont il a été question plus haut, § 1.

Capt. prol. 11 « *accedito* ». 452 « bene *ambulato* »[2], « bon voyage! » (même expression : *Merc.* 327. *Pers.* 50. *Epid.* 3, 2, 41). 711 « *cogitato* » (le même impératif se rencontre encore : *Mil.* 915. *Aul.* 127. *Truc.* 4, 4, 15. *Pœn.* 1, 2, 27).—Peut-être 1006 « *salveto* » (correction proposée pour éviter l'hiatus ; les mss. ont *salve; salveto* se rencontre *Rud.* 103, ainsi que dans l'exemple *Pers.* 789, déjà cité par Neue et Thurot)[3].

Mil. 898 « noster *esto* », « tu es notre homme, sois le bien venu » (cf. *Truc.* 5, 61). 1027 « *conlaudato* formam et faciem et virtutes *commemorato* ». 1175 « *discito* ».

Rud. 568 « tu istæc mi *dato* ». 719 « *occipito* modo, etc. » (cf. plus haut, v. 710, « *tange* utramvis... modo »). 825 « illic *astato*[4] ilico ». 874 « *dicito* ». 1331 « *inquito*[5] et me *tangito* » (*inquito* se rencontre de même : *Trin.* 427. *Aul.* 781). 1387 « *dato* ». 1392 « *taceto* ».

---

par futur, par exemple *tous ceux qui sont coordonnés avec des propositions au futur.* Il me semble qu'il y a là une confusion, provenant sans doute du terme d'impératif *futur*, lequel, comme je l'ai dit en commençant, ne signifie rien en lui-même. Tout impératif désigne une action future ; d'autre part, en français comme en latin, le futur peut désigner tantôt le moment qui doit venir *immédiatement* après celui où l'on parle, tantôt un avenir plus éloigné : l'impératif ordinaire correspond au futur dans l'un et l'autre de ces deux emplois ; la question est de savoir jusqu'à quel point il en est de même de l'impératif en *-to.*

1. On remarquera aussi que, dans certains passages où l'on *insiste* sur un ordre ou un conseil d'une façon toute particulière, c'est l'impératif *ordinaire* qui est employé : voy. par exemple Plaute, *Most.* 583-585 « Immo *abi* domum : verum hercle dico. *Abi* modo domum... Heu, hercle, nunc tu *abi* modo domum : ausculta mihi. » Cf. *ibid.* 603. *Merc.* 954-955. *Cas.* 3, 6, 40-44, etc. — Dietrich, *l. l.*, p. 20, fait déjà une remarque analogue.

2. « Bene *ambula* » *Mil.* 936. *Asin.* 108. *Capt.* 900. *Most.* 853. *Cas.* 3, 1, 12.

3. *Salve* se rencontre *Curc.* 392. 456. *Bacch.* 775. *Pers.* 204. *Cas.* 3, 6, 9. *Capt.* 138. 744. *Mil.* 1037. 1315 (« Philocomasium, *salve.* — Et tu *salve* »). 1344. 1382. *Pœn.* 5, 4, 103. 105. 112. — De même *salvete Capt.* 479. *Rud.* 309.

4. Texte douteux : les mss. ont *astate;* Fleckeisen corrige : « asta tu. »

5. *Inque* se rencontre aussi chez Plaute et chez Térence, voy. Neue, II, p. 614.

Pseud. 32 « *advortito* animum » (même expression : *Bacch.* 996, au lieu que, *Mil.* 382, on peut hésiter entre les deux leçons *advortito* et *advortite*)[1]. 828 « audacter *dicito* ». 1304 « *addito* ».

Stich. 314 « hoc postremum *esto* (au lieu de *sit*) vobis ». 519 « hoc *facito* ut cogites ».

Bacch. 741 « plane *adscribito* » (cf. 745 « *adscribe*dum etiam »). 747 « ne illum verberes, verum apud te vinctum *adservato* domi ». 1153 « *facito* ut facias » et « tu tuum *facito* ».

Trin. 1067 « illam alteram apud me, quod bonist, *adponito* »[2].

Curc. 699 « Æsculapio huic *habeto*, quom pudica's, gratiam » (même expression, « *habeto* gratiam », *Most.* 1180).

Asin. 660 « tu, ut decet dominum, ante me *ito* inanis ».

Men. 334 « *observato* modo ». 350 « *adservatote* hæc, sultis »[3].

Merc. 135 « principium id inimicis *dato* ». 565 « *facito* ut... » 726 « audacter quamvis *dicito* » (même expression: *Epid.* 1, 1, 14). 776 « drachmam *dato* » (« drachumam *da* » *Ritschl*)[4].

Most. 216 « hoc unum *facito* cogites. » 916 « audacter *dicito.* » 921 « vel mihi *denumerato.* »

Pers. 310-11 « *adito... venito, promoveto.* » 388 « *facito* ut... » 500 « at clare *recitato.* » 629 « optata ut convenant, operam *addito.* » — Cf. 383-4 « verum *videto*, me ubi voles nuptum dare, | ne hæc fama faciat repudiosas nuptias »; la construction est : « videto ne, ubi voles, etc. », mais il serait possible que *videto* eût été amené ici par une *fausse analogie* avec le cas dont il a été question § 1.

Truc. 1, 2, 21 « *dato.* » 4, 2, 14 « eloquar, sed tu *taceto*[5]. »

Cas. [prol. 75 « *dato.* »] 1, 1, 6-7 « *conicito*... possisne, etc. » 5, 1, 13 « nunc præsidium tu *esto*[6] hic, etc. »

Epid. 3, 3, 42-3 « *ito* atque, ubi erit otium, | revortere ad me extemplo » (cf. plus haut, § 2).

Pœn. 3, 1, 39 « per jocum itidem dictum *habeto.* » 3, 4, 12 « *esto* ut (animus) sinit. » 5, 3, 43 « pactam rem *habeto.* » 5, 4, 78-9 « at tu, hercle, *alludiato* : | *dato* mihi pro offa savium, pro osse linguam *obicito.* » *ibid.* 82 « hunc *rogato.* » 5, 5, 41-2 « si quid per jocum | dixi, *nolito* in serium convortere. »

Il faut ajouter *scito*[7] *Asin.* 641. 858. *Capt.* 297. 438. *Most.* 72, cf. Neue, p. 405.

---

1. Ailleurs Plaute dit, en pareil cas : « *advorte* animum. » Pour le passage du *Pseudulus*, qui est déjà cité par Neue, je ne suis pas de l'avis de Thurot (*l. l.*, p. 114) : l'impératif se rapporte bien à l'avenir, — *comme tout impératif*, — mais l'avenir dont il s'agit ici est le moment qui doit suivre *immédiatement* celui où l'on parle.

2. On pourrait ajouter *Trin.* 266 « tuas res tibi *habeto* »; mais le texte n'est pas tout à fait sûr : il y a la variante *habe*. De même *Men.*, 690, *habeto* est une correction incertaine de Ritschl : les mss. ont *habe*.

3. Pour ce passage, déjà cité par Neue, je ne suis pas de l'avis de Thurot (*l. l.*, p. 114) : ici encore il s'agit d'un ordre qui doit être exécuté sur le champ.

4. *Merc.* 327, *valeto* est une leçon fautive; Ritschl lit *vale* (corr. de Guyet). On trouve très souvent chez Plaute *vale*, jamais *valeto* (Loch, *l. l.*, p. 5).

5. Il faut ajouter *Truc.*, *prol.* 10, si l'on admet la restitution de Spengel « Athenis hæc *sunto* » ou celle de Camerarius « Athenæ istæ *sunto.* »

6. Pour *es* et *esto*, cf. plus haut, p. 174, note 1.

7. L'impér. *sci* ne paraît se rencontrer en latin que dans le passage de Plaute, *Mil.* 282, où on l'a rétabli par conjecture (« tute *sci* soli tibi » : les mss. ont *scis*, qu'on a aussi voulu corriger en « sci<a>s »).

Térence.

Eun. 106 « tacere si vis (me), vera *dicito.* » 712 « heus, *negato* rursum. » 759 « hoc *cogitato* ». 903 « tu me *servato.* »

Heaut. 577 « quod illum facere *credito.* »

Phorm. 166 « tu *conicito* cetera. » 229 « nunc prior *adito* tu. » 712 « quietus *esto,* inquam. » 874-5 « aliquid *credito*... esse causæ. »

Ad. 500 « hoc tu *facito* cum animo cogites » (de même v. 808).

Il faut ajouter *scito* (*Eun.* 877. *Hec.* 67) et *putato* (*Phorm.* 424)[1], déjà cité par Neue, p. 404.

Cicéron, *Lettres.*

Ad fam. 16, 1, 2 « unum illud, mi Tiro, *videto,* si me amas, ne te Marionis adventus et hæ litteræ moveant »[2].

Ad Qu. fr. 3, 9, 3 « quam autem te velim cautum esse in scribendo ex hoc *conicito* quod, etc. »

Il faut ajouter : *habeto* dans l'expression « sic *habeto*... », « sache que... »[3] : *ad fam.* 1, 7, 4. 2, 3, 1. 2, 6, 5. 2, 10, 1. *ad Qu. fr.* 1, 2, § 3. 2, 15 *b*, 3. 2, 16, 1. *ad Att.* 2, 25, 1. 5, 20, 1 (*de rep.* 6, 24, 26), sans compter les passages cités par Neue, p. 404; — *putato*[4] *ad fam.* 5, 20, 9, sans compter les exemples cités par Neue p. 404 ; — *scito ad fam.* 1, 9, 24. 2, 3, 2. 2, 15, 1. 2, 18, 1. 3, 7, 3. 5, 7, 1. 2. 3. 5, 20, 7. 6, 14, 1. 7, 30, 1. 9, 1, 2. 9, 4, 1. 9, 15, 4. 9, 17, 3. 10, 27, 1. 11, 25, 1. 12, 8, 2. 12, 17, 2. 12, 18, 2. 14, 4, 3. 16, 24, 2. *ad Qu. fr.* 2, 4, 1. 2, 8, 1. 2, 10, 3. 2, 15, 4. 3, 3, 1. *ad Att.* 1, 3, 1. 1, 5, 4. 1, 11, 2. 1, 13, 2, etc., sans compter les exemples cités par Neue, p. 405 ; de même *scitote ad Att.* 8, 12, A, § 2 (dans une lettre de Pompée).

Cicéron, *Discours.*

P. Rosc. Am. 27, 74 « et simul tibi in mentem veniat *facito* quemadmodum vitam hujusce depinxeris. »

P. Flacc. 15, 36 « tu vero tibi *habeto* istam laudationem. »

Il faut ajouter : « sic *habetote* » *In Verr.* II, 4, 58, 131 (exemple déjà cité par Neue); — *putato In Verr.* I, 37, 94 (exemple déjà cité par Neue) et *p. Cœl.*, 15, 36 ; — *scito p. Rosc. com.* § 49 ; *scitote*[5] dans divers passages cités par Neue, p. 405, et auxquels on peut ajouter *In Verr.* II, 3, 24, 60. 25, 62. 86, 200. 4, 1, 2.

Neue cite encore : Ennius cité par Varron, *de ling. Lat.* 7, 2, 13 « extemplo acceptum me *necato* et filium » et Cic. *Tusc.* 1, 28, 70 (*agnoscito*), cf. Thurot, p. 115. — On peut ajouter : « *haveto* »[6] Sall. *Cat.* 35, 6 (lettre de Catilina), exemple cité par Schmalz, voy. plus haut, p. 161 ; — Cic., *de Deor. nat.*

---

1. *Heaut.* 78, Térence dit : « *puta.* »

2. Ce passage est déjà cité par Neue. Contrairement à l'opinion de Thurot (*l. l.*, p. 116), je trouve que *videto* ne se distingue ici en rien de *vide*, que Cicéron emploie constamment ailleurs en pareil cas.

3. Au lieu de « *sic* habeto », on trouve simplement *habeto ad fam.* 2, 8, 2. 13, 29, 2.

4. *Puta* se rencontre, dans le même sens, *ad fam.* 4, 8, 2 et 5, 9, 1 (lettre de Vatinius).

5. *Scite* ne paraît se rencontrer qu'une fois en latin : Ovide, *Met.* 15, 142.

6. *Have* se lit Cicéron, *ad fam.* 8, 16, 4.

2, 29, 74 « *arbitrato* »[1] et « *existimato* ». *de leg.* 2, 24, 60 « simul illud *videtote*... »; — Virg. *Én.* 12, 565-6 « ne qua meis *esto* dictis mora... neu quis ob inceptum subitum mihi segnior *ito* »; — Ovide, *Trist.* 4, 1, 104 « cum venia *facito*, quisquis es, ista legas »; — Suétone, *Cés.* 32 « jacta alea *esto* »[2]; — Querolus, éd. *Havet*, 15, 2-3 « tu *dicito* fortunam cujus tibi condicio placeat. » 16, 2 « *facito* ut sim privatus et potens. » 44, 4-5 « quoniam ea quæ noveras narrasti, *dicito* nunc, si potes, ea quæ nescis. » 47, 1 « jam comprobasti disciplinam : nunc remedium *promito*. »

VI

§ 9. — Il serait prématuré de vouloir tirer des conclusions générales d'une étude qui n'a porté que sur une petite partie de la littérature latine. Toutefois, en attendant que le catalogue commencé ici soit repris et continué par moi ou par un autre, je crois devoir résumer les faits qui me semblent ressortir jusqu'ici des exemples ci-dessus énumérés; ces résultats n'ont donc qu'un caractère provisoire; ils pourront être soit confirmés, soit modifiés par de nouvelles recherches sur la même question.

1° L'impératif en *-to* est d'un usage extrêmement fréquent chez Plaute; dans les Lettres et les Discours de Cicéron l'emploi en est, semble-t-il, un peu plus restreint.

2° Les formes d'impératif en *-tor* se rencontrent dans le latin *archaïque* (Plaute, Térence). A l'époque classique, elles se trouvent *en poésie* (Virgile); mais il n'y en a pas d'exemple dans les Lettres et les Discours de Cicéron, et je n'en ai pas non plus vu citer d'exemple emprunté aux autres œuvres de Cicéron[3].

3° L'emploi de l'impératif en *-to* dans les *défenses* (après *ne, neve,* etc.) est *très rare,* en dehors des textes de *lois,* de *traités,* etc.[4] : je n'en connais que l'exemple suivant cité plus haut (p. 173), Plaute, *Merc.* 1021, plus des exemples de Pline l'Ancien dans des *préceptes :* 18, § 232 « per brumam vitem *ne colito* »,

---

1. Orelli corrigeait *arbitrator*, mais, pour les verbes *déponents*, on rencontre quelquefois, à la 3e pers. sing. ou plur. de l'impératif, la forme *active, même quand la voix active du verbe est inusitée aux autres temps* : c'est ainsi que Cic. dit, *de leg.* 2, 9, 22 *moderanto*, 3, 3, 7 *tuento* et *partiunto*, 3, 4, 11 *patiunto*. Voy. Neue, II, p. 400 de la 2e éd., et cf. Diomède, p. 339 éd. Keil, qui cite, à ce propos, *nitito* comme ayant été employé par Cicéron dans le *de re publica*.

2. *Esto*, correction d'Érasme (au lieu de *est*) : cf. Plut. *Cés.* 32 et *Pomp.* 60 : ἀνερρίφθω κύβος.

3. *De leg.* 2, 24, 60 *tollitor* se trouve dans une citation de la loi des xii Tables; 3, 3, 8 *appellantor* est une correction fort douteuse (voy. l'éd. critique de Vahlen). On a vu ci-dessus (note 1) que Cicéron avait employé *arbitrato*, *moderanto*, etc., peut-être pour éviter *arbitrator*, *moderantor*, etc.

4. *Ne* avec l'impér. en *-to* (2e ou 3e pers.) se rencontre ainsi : dans des textes de *lois :* Loi des xii Tables citée par Cic. *de leg.* 2, 23, 58. 59. 24, 60; et chez Cicéron lui-même, *de leg.* 2, 8, 19 et ailleurs; — dans des textes de *traités :* T. Live, 38, 11, 2 sqq.; 38, 2 sqq.; — dans une vieille *formule* : T. Live, 22, 10, 5, etc.

§ 334 « hoc flante *ne arato* ». Au contraire on a vu plus haut (p. 176), que Cicéron dit « nihil *ignoveris* » à côté de « in sententia *permaneto* », « hoc ne *feceris* » à côté de « hoc *facito* », sans doute pour éviter l'emploi de l'impératif en *-to* après *ne*.

4° A la *troisième* personne, l'impératif en *-to*, même dans les propositions *affirmatives*, est *rare* en dehors des textes de *lois*, etc.; habituellement on se sert de la 3e pers. du *subjonctif*[1].

5° Chez Plaute, chez Térence, ainsi que dans les Lettres et les Discours de Cicéron, l'impératif en *-to*, dans la *très grande majorité* des cas, est employé en parlant d'une action qui ne doit point s'accomplir immédiatement[2]; la dénomination d'*impératif futur* que les grammairiens latins ont donnée à cette forme semblerait donc justifiée. Toutefois on rencontre chez Plaute un *assez grand nombre de passages* où l'impératif en *-to* désigne une action dont on demande l'accomplissement immédiat[3]; mais chez Térence ces exceptions sont moins nombreuses, et elles deviennent *rares* dans les Lettres et les Discours de Cicéron; il faut peut-être conclure de là qu'à l'exception de certaines formes d'impératif en *-to* plus ou moins consacrées par l'usage, comme *scito, scitote, putato, sic habeto* (« sache que »), *esto* (3e *pers.*) dans le sens de « soit »[4], l'emploi de l'impératif en *-to* au lieu de l'impératif ordinaire était *peu correct* et appartenait plutôt au langage *familier*[5].

6° En dehors des textes de *lois*, etc., l'emploi de l'impératif en *-to* n'est *pas obligatoire*. Il peut être, en général, remplacé par l'impé-

---

1. Loch, *l. l.*, p. 19, cite à ce propos : Plaute, *Pers.* 447 « supplicatum *cras eat.* » Il est probable qu'il existe une quantité de textes semblables.

2. Je laisse de côté la question de savoir si c'est là le sens *propre, primitif* de cette forme d'impératif; je dis seulement que c'est là le sens qu'elle paraît avoir eu *dans l'usage ordinaire* de la langue, à en juger du moins par les auteurs que j'ai essayé d'étudier ici. Ces deux questions sont tout à fait distinctes. Ainsi, même s'il est prouvé que l'*emploi réel* de l'impératif en *-to* dans le latin de l'époque historique était bien celui que je viens de dire, il n'y aurait aucune impossibilité *logique* à ce que le sens *primitif* de cet impératif eût été, par exemple, de donner à l'ordre plus d'énergie et d'insistance. Ceci d'ailleurs n'est pas une *conjecture* que j'exprime en mon propre nom, c'est une pure *supposition* que je fais, et je veux dire simplement que, même dans cette hypothèse, on s'expliquerait très bien comment la langue en serait venue à réserver l'impératif en *-to* exclusivement, ou à peu près, pour le cas où l'ordre donné ne demande pas une exécution immédiate : il est tout naturel en effet d'apporter une insistance plus particulière à formuler un ordre qui ne doit pas être accompli tout de suite et qui a, par conséquent, le temps d'être oublié.

3. On remarquera que *certains* impératifs *déterminés* sont plus fréquents que d'autres dans cet emploi : ainsi « bene *ambulato* », « *advortito* animum », *cogitato, dato, dicito*, « *facito* ut... », « *habeto* gratiam... », *inquito, salveto, taceto* reviennent plusieurs fois chez Plaute.

4. Je n'ai pas cru nécessaire de citer, dans la liste du § 8, des exemples de cet emploi bien connu de la 3e pers. *esto*.

5. Cf. Landgraf, *Blätter f. d. bayer. Gymn.-u. Real-Schulw.*, XVI, p. 320-1, et Schmalz, passage cité plus haut (p. 161, note 6).

ratif ordinaire, et, lorsque, dans une même proposition, on emploie l'un à côté de l'autre deux impératifs, marquant deux actions qui doivent être successives, il est probablement *plus habituel* de mettre *deux fois* l'impératif ordinaire que de mettre un impératif ordinaire suivi d'un impératif en *-to* (cette dernière forme de phrase est fréquente chez Plaute, rare chez Térence, elle ne paraît pas se rencontrer dans les Lettres et les Discours de Cicéron). — Toutefois, quand le moment de l'avenir où devra avoir lieu l'action marquée par l'impératif est déterminé par une proposition secondaire au *futur*, l'emploi de l'impératif en *-to* est *presque obligatoire* (excepté dans les *défenses,* voir ci-dessus : 3°), et l'emploi de l'impératif ordinaire est, en pareil cas, *rare et peu correct* [1].

7° Suivant certains grammairiens (par exemple Loch, *l. l.*, p. 12, Kühner, II, p. 152), l'impératif en *-to* s'emploierait tout particulièrement lorsqu'il s'agit de faire une *concession* (*facito*, « je *consens* à ce que tu fasses »). D'après les collections d'exemples qui précèdent, il ne me paraît pas du tout prouvé que, dans les passages cités par Kühner ou d'autres, ce soit cette raison qui ait déterminé l'emploi de l'impératif en *-to :* car, d'une part, la plupart des exemples où l'impératif en *-to* a ce sens s'expliquent par la règle générale donnée par les grammairiens latins (voy. plus haut, §§ 1 et 5), et d'autre part, parmi les exemples où l'impératif en *-to* ne peut pas s'expliquer par cette règle (§ 8), il y en a justement *assez peu* où cet impératif ait le sens que dit Kühner. Ce point serait encore à examiner : ce n'est pas seulement l'impératif en *-to,* c'est l'impératif en général qui s'emploie, en latin comme dans d'autres langues, pour marquer une *concession* [2] ; quant à savoir si, en pareil cas, les Latins se servaient plus souvent de l'une ou

1. Une question qui se présente ici, c'est de savoir si, dans les phrases de ce genre, la *troisième* personne de l'impératif en *-to* peut être *correctement* remplacée par la 3ᵉ pers. du *subjonctif*. Je ne me suis pas occupé de ce point ; mais Loch, *l. l.*, p. 19, cite des exemples de l'emploi du subjonctif en pareil cas (cf. plus haut, 4°) ; Plaute, *Mil.* 81 « *qui* autem auscultare *nolet exsurgat* foras. » *Most.* 192-3 « Di Deæque me... *interficiant*, | *nisi* ego illam anum *interfecero.* » 222-3 « Di pol me *faciant* quod velint, *ni*... te *liberasso*, etc. » *Pers.* 164 « sibi *habeat*, *si* non extemplo ab eo *abduxero.* » 524 « suo periculo is eam *emat qui mercabitur.* » — *Ibid.*, il cite aussi les textes suivants où, dans le même cas, la *seconde* personne de l'impér. en *-to* est remplacée par la 2ᵉ pers. du *subjonctif* (on sait que l'emploi de la 2ᵉ pers. du subj. au lieu de l'impér. est une particularité du style *familier*) : Cic. *ad Att.* 4, 18, 3 « *quo* die ad me *venies*,... apud me cum tuis *maneas.* » *ad fam.* 16, 12, 6 « *cum* recte navigari *poterit*, tum *naviges* » (Plaute, *Truc.* 2, 4, 75, le texte est douteux). Cf. encore Cic. *ad fam.* 14, 21 « *quod* opus *erit*... *provideas* atque *administres*, » et Plaute, *Mil.* 806-7 (passage cité plus haut, p. 172).

2. Voy., par exemple, Cic., *in Verr.* II, 2, 19, 46 « verum esto : *eripe* hereditatem propinquis, *da* palæstritis ; *prædare* in bonis alienis nomine civitatis, *everte* leges, testamenta, voluntates mortuorum, jura vivorum : num etiam patriis Heraclium bonis exturbare oportuit? » Il est probable qu'en cherchant l'on trouverait beaucoup de textes semblables.

de l'autre forme d'impératif, c'est ce qu'il faudrait établir par des statistiques bien faites, comprenant tous les exemples *de l'une et de l'autre.*

§ 10. — J'ai gardé pour la fin un texte de Cicéron, que je n'ai pas encore vu citer par les grammairiens, et qui se trouve dans le *pro Balbo,* 16, 35-36 : « adjunctum illud etiam est quod non est in omnibus fœderibus : *majestatem populi Romani comiter conservanto.* Id habet hanc vim ut sit ille (le peuple romain) in fœdere inferior ? [36] Primum verbi genus hoc, *conservanto,* quo magis in legibus quam in fœderibus uti solemus, imperantis est, non precantis. Deinde, cum alterius populi majestas conservari jubetur, de altero siletur, certe ille populus in superiore condicione causaque ponitur cujus majestas fœderis sanctione defenditur, etc. » J'avoue que ce texte m'a embarrassé un peu, car Cicéron semble exprimer ici, sur le sens de l'impératif en *-to*, une opinion qui ne serait pas du tout en accord avec la théorie des grammairiens latins. Toutefois il faut remarquer que Cicéron ne veut sans doute point parler de l'emploi de l'impératif en *-to en général :* car alors son affirmation « imperantis est, non precantis » serait absolument inexacte : quand Cicéron, à la fin du même *pro Balbo,* 28, 65, dit aux jurés « postremo illud, judices, fixum in animis vestris *tenetote,* etc. » (voy. plus haut, § 7), ce n'est évidemment pas un *ordre* qu'il leur adresse, mais bien une *prière,* et il serait facile de citer beaucoup d'exemples analogues (cf. ci-dessus, § 9, 7°). Il ne peut donc être question ici que de l'emploi de l'impératif en *-to dans les traités*, et Cicéron veut sans doute dire tout simplement que, *dans les traités,* l'emploi de la 3e pers. de l'impératif en *-to* a quelque chose de *plus impérieux* que l'emploi de la 3e pers. du subjonctif. Cette observation semblerait en effet confirmée par le texte du traité avec Antiochus cité par T. Live, 38, 38, où l'impératif en *-to* est employé d'une façon constante là où il s'agit des obligations d'Antiochus, au lieu qu'au § 3, où il est question des obligations des Romains, il y a « idem Romani... præstent », et non *præstanto;* mais, je le répète, la remarque de Cicéron ne peut s'appliquer qu'à cet emploi tout spécial de l'impératif en *-to,* et on ne saurait en tirer aucune conclusion pour ce qui est de l'usage général de cette forme. Si, dans les traités, l'impératif en *-to* paraissait aux Romains une forme *plus impérieuse* que le subjonctif, cela tenait sans doute tout simplement à cette raison, que cette forme, étant empruntée au *langage des lois*, semblait transformer les clauses du traité en autant de *lois* imposées à des sujets.

O. Riemann.

LE MS. B DE CICÉRON, *DE NATURA DEORUM.*

Ce ms. (Leyde, Vossianus F. 86) a été collationné par Baiter. Sa collation est insuffisante, car pour 29 lignes de l'édition de Baiter (p. 448, 14 à 449, 7), je trouve 20 additions et rectifications dans H. Deiter, De Ciceronis codicibus Vossianis LXXXIV. et LXXXVI. denuo excussis, Auricæ 1885 (= Progr. 272.), p. 28 s. Or, il ne s'agit pas seulement d'*orthographica;* M. Deiter signale *in* ajouté 448, 24; *dignum* p. *dictum* 35, et, de la 1re main, *sis* p. *si*, *utarem* p. *putarem*, *conferes* p. *conferas*.

Maintenant, la publication de M. Deiter est-elle définitive? J'ai le regret de dire que non. En comparant sa collation avec un fac-similé d'une fidélité incontestable (Chatelain, Paléogr. des classiques, planche XXXIX), je constate les 12 erreurs ou omissions suivantes dans les mêmes 29 lignes :

448, 14 athenaspartam B¹ (*silet Deiter*). | 15 Pyrrhi] onyrrhi « B¹, *ut videtur* » *Deiter; je vois* ...irhi. B¹. | 19 graetia (gretia *D.*) | 21 « omerū B¹, impulit B¹ » (*D.*); *je vois* omerumpulit B¹. | 27 portenduntur] ...ntuntur B¹ (*silet D.*) | 31 commodis] commoto B¹ (*silet D.*) | 33 necglectum B¹ (*comme le Marcianus*, *Chatelain XXXVII*) (*silet D.*) | 34 philosophiae] « filosof. AB » *Deiter : comme le Marcianus*, B *a* filoso filiae. | 449, 4 uobis] uouis B¹ (*silet D.*), *cf.* quouis (1re *main* uouis?) *dans* V, *Chat.*, *XXXVIII.* | desputare B (*silet D.*), desp- *aussi* AV *et la* 1re *main du Marc.* | 7 deos] eos B¹ (*silet D.*) | disputandi] « diputant B¹ » *Deiter; je vois* diputanti.

M. Deiter n'a pas signalé que 448, 32 *iudicemus* est retouché. Voilà une 13e inexactitude, sans compter celles qui ont pu m'échapper à mon tour. LOUIS HAVET.

ENNIVS *ap. Prisc.* 10, 26.

Infit: o ciues, quae me fortuna fero sic
Contudit indigno bello confecit acerbo.

A la fin du premier vers, MM. Vahlen et Lucien Müller ont accepté *ferocem*, conjecture de Dousa. M. Paul Thomas (Rev. de l'instr. publ. en Belg., 1879, p. 57) propose *ferox sic*. Comme *ic* a pu être facilement tiré d'un *a* ouvert, et que le *p* et l'*f* sont fréquemment confondus, je conjecture *me fortuna* perosa *Contudit*. — La correction, généralement admise, d'*indigno* en *indigne* reste vraisemblable avec cette hypothèse comme sans elle.

LOUIS HAVET.

LE REVISEUR DU MS. DE FRONTON

Dans le *Vaticanus* 4929, l'abrégé de Valère Maxime est suivi de cette mention : Feliciter emendaui. Descriptum Rabennae. Rusticius Helpidius VC. Certains mss. d'Horace portent après les Epodes : Vettius Agorius Basilius Mauortius *u. c. et inl. excom. dom. excons. ord.* legi et emendaui conferente mihi magistro Felice *oratore urbis Romae.* Une mention analogue est dans le *Mediceus* de Virgile.

Le palimpseste de Fronton, après le livre III des Lettres à Marcus Caesar, donnait, suivant Mai, cette souscription, devenue malheureusement illisible quand M. Du Rieu a revu le ms. : *Caecilius s(ae)pe (r)ogatus legi emendaui. Saepe rogatus* est vide de sens. L'analogie des exemples cités tout à l'heure montre qu'il faut après *Caecilius* une indication de titre ou d'emploi, quelque chose comme *pr. pr. togatus* « employé de la préfecture du prétoire ». Sur *togatus*, voir Mommsen, *Erläuterungen zu den Schriften der römischen Feldmesser*, p. 175, n. 39.

Ailleurs (Naber, p. 76, 155, 162, 189, 210, 222, 238) le reviseur a mis *legi emendaui qui supra.* Ce *qui supra* suffirait à prouver que le nom de *Caecilius* était suivi d'une qualification plus positive que *saepe rogatus.* LOUIS HAVET.

EXVVIS.

Dépouille se dit *exuuiae, -arum* ou *exuuium, -ii* (Prop. IV ou V, x, 6). L'un et l'autre mot a pour dat.-abl. plur. *exuuĭīs.* Si cette forme se contracte, à la façon de *gratīs* = *gratĭīs* ou de *supplicīs* = *supplicĭīs*, on aura *exuuīs.*

Exuuīs doit effectivement être admis dans deux passages. D'une part dans des crétiques de Plaute, *Most.* 4, 1, 26 (cf. Spengel, *Reformvorschläge zur Metrik* p. 18-19) :

> hoc di<e> crastini quom erus resciuerit
> male (mss. mane) castigabit eos bubulis *exuu(i)is ;*

d'autre part dans des sénaires de Névius, trag. 32 Ribbeck, *Lycurg.* XI L. Müller (il s'agit d'une chasse, comme dans VI, VII, VIII) :

> Vt in uenatu uitulantis *exsuis*
> † Locis nos mittant poenis decoratos feris.

LOUIS HAVET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

M. Terenti Varronis de lingua latina libri. Emendavit, apparatu critico instruxit, praefatus est Leonardus Spengel. Leonardo patre mortuo ed. et recogn. filius Andreas Spengel. Berolini (Weidmann) 1885. xc-286 p. in 8°. — Prix : 8 M.

L. Spengel avait publié en 1826 une édition de Varron que celle d'O. Müller n'était pas parvenue à faire oublier ; il en avait préparé une nouvelle édition avec une préface entièrement refaite dans laquelle il tenait compte des progrès de la critique ; André Spengel, publiant cette œuvre posthume, a tiré profit de la récente collation du célèbre Laur. LI, 10, publiée par Adolf Groth (Diss. phil. Argent. IV, 81-146) et n'a négligé aucune source d'information. C'est dans ce volume qu'il faudra désormais étudier l'ouvrage de Varron sur la langue latine. E. C.

A. Gellii Noctium atticarum libri XX, ex recensione et cum apparatu critico Martini Hertz. Berolini (Wilh. Hertz), 1885. clii-534 p. in-8°.

M. Hertz vient de terminer sa belle édition d'Aulu-Gelle qui est le fruit de 40 années de travail. Le t. 1er avait paru en 1883 (cf. *Rev. de phil.* 1883, p. 205). En lisant la préface fort développée du t. 2, on voit que rien n'a été négligé par l'éditeur pour rétablir le texte authentique. Il faut se réjouir vraiment de ce que l'un des premiers latinistes de l'Allemagne ait pu mener à fin cette grande entreprise. E. C.

F. Antoine, *Syntaxe de la langue latine.* Paris (Vieweg), 1886. viii-422 p. in-8°.

M. Antoine a voulu faire une adaptation condensée des grammaires de Kühner, Dräger, Madvig, Gossrau, etc., à l'usage des étudiants français ; il a évité l'emploi choquant des termes de prédicat, protasis, etc., et indiqué exactement les passages des auteurs latins auxquels sont empruntés les exemples, qui sont tous traduits en français. Dans ces conditions, le livre de M. A., enrichi de deux index, est une mine de renseignements précieux pour tous ceux qui voudront étudier sérieusement la syntaxe latine. E. C.

De affirmandi particulis Latinis. I. Profecto (Diss. inauguralis), par S. Steinitz ; 56 p. in-8°, Breslau, Lindner, 1885.

Dans cette solide dissertation, M. Steinitz établit, par une étude soignée et méthodique de l'usage des principaux auteurs latins, et particulièrement de Cicéron, que *profecto* n'a son sens étymologique de « assurément, certainement » (*profecto* = *pro facto*) qu'à l'époque *archaïque*, et que, dans la *langue classique*, cette particule signifie toujours « vraisemblablement », « probablement », comme l'avait déjà dit C. F. W. Müller dans son commentaire sur le *De amicitia*. Cela ressort très nettement de passages tels que : *ad Att.* 6, 5, 1 « nunc quidem *profecto* Romæ es ; quo te, *si ita est*, salvum venisse gaudeo », ou bien : *p. Quinct.* § 40 « si debuisset, Sexte, petisses et petisses statim ; si non statim, paulo quidem post ;

si non paulo, at aliquanto; sex quidem illis mensibus *profecto;* anno vertente *sine controversia.* » — Le même changement de sens s'observe dans d'autres langues pour des expressions dont la signification primitive est la même que celle de *profecto :* M. Steinitz cite l'allemand *gewiss,* on peut citer aussi le français *sans doute.* O. R.

Fr. Plessis, *Études critiques sur Properce et ses élégies.* Paris (Hachette), 1884. xvi-332 p. in-8°.

Tout ce qui est relatif aux manuscrits, aux éditions, aux interpolations, au nom et à la patrie de Properce, à la chronologie de ses œuvres se trouve examiné dans cette ouvrage avec une remarquable critique. Suit une étude substantielle sur le caractère et l'histoire de l'élégie, le talent de Properce; enfin un spécimen d'édition pour trois élégies. M. P. n'a pas reculé devant le voyage de Wolfenbüttel pour étudier sérieusement le *Neapolitanus* du xiie s. dont il publie six pages en fac-simile; grâce à lui, on ne pourra plus, sans se couvrir de ridicule, attribuer au xve siècle le plus ancien manuscrit de Properce. E. C.

Isaac Uri, *François Guyet d'après des documents inédits.* Paris (Hachette), 1886. xii-264 p. in-8°.

Guyet a été un de nos philologues les plus hardis, mais ses travaux sont peu connus. L. Quicherat avait récemment attiré l'attention sur lui en faitant connaître ses notes inédites sur Nonius. M. Uri fait une agréable peinture du rôle de Guyet dans la société de son temps; il dresse le tableau bibliographique de l'œuvre de G. qu'il envisage comme philologue, comme linguiste, comme poète; il a d'ailleurs consulté toutes les sources imprimées ou manuscrites qui pouvaient lui fournir des documents pour faire revivre la figure d'un de nos grands latinistes du xviiie siècle. E. C.

O. von Heinemann, *Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel.* 1^r Abtheilung: Die Helmstedter Handschriften, t. 2. Wolfenbültel (J. Zwissler), 1886. 340 p. gr. 8°.

Le savant bibliothécaire de Wolfenbüttel continue le bel inventaire de ses manuscrits; il décrit ici les manuscrits provenant d'Helmstadt n°s 541 à 1102. Le volume est orné d'une vue de l'ancienne habitation des bibliothécaires et de six fac-similés (dont un ms. des orateurs grecs). Quand on sait comme il est difficile d'obtenir à Wolfenbüttel une photographie présentable, on admire beaucoup les belles planches qu'a réussi à faire exécuter M. O. von Heinemann.

L. Delisle, *Notice sur des manuscrits du fonds Libri conservés à la Laurentienne.* Paris, 1886. 124 p. 4° et 3 pl. (Tiré des Not. et Ext., XXXII, 1re p.)

On sait que le gouvernement italien a acheté le fonds Libri (moins les mss. signalés par M. Delisle comme volés à la France) pour 25,000 livres sterling. Après quelques renseignements inédits sur les sources auxquelles a puisé Libri pour former sa collection, M. D. publie une série de notes sur les mss. qui intéressent la France à des titres divers; les latinistes y remarqueront les n°s 33 (César, s. xi, ayant appartenu au Chapitre de Beauvais), 98 (Pline le jeune, s. x, jadis volé à la Riccardienne), 1899 (Valère Maxime, s. xi, provenant de l'abbaye de Stavelot). E. C.

Poètes et mélodes. Étude sur les origines du rythme tonique dans l'hymnographie de l'Église grecque. Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris par le P. Edmond Bouvy, des Augustins de l'Assomption. Nîmes, Maison de l'Assomption, 1886. xvi-386 p. in-8.

Les lecteurs de cette thèse ne devront pas la juger sur les cent premières pages. Elle débute par une *Introduction* assez confuse, écrite dans un style des plus fatigants, et terminée par « deux tableaux destinés à se faire contraste » où Eudore et Cymodocée, la harpe et le cinnor se mêlent de la façon la plus bizarre du monde. C'est seulement alors que le R. P. Bouvy se décide à parler de métrique, non, toutefois, de métrique byzantine : il consacre trois chapitres à résumer le Manuel de M. Christ, et le livre de M. Croiset sur la *Poésie de Pindare*. C'est vraiment trop de prévenances pour le lecteur. C'est aussi marquer beaucoup de défiance envers lui : les personnes qui lisent des ouvrages sur le ' rythme tonique ' ont généralement quelque idée de la métrique ancienne. Peut être M. B. les a-t-il jugées d'après lui-même, car tout ce qu'il dit sur ce sujet trahit une certaine inexpérience en matière de philologie classique ; nous n'en voulons d'autre preuve que la candeur avec laquelle, à plusieurs reprises, il cite, comme une autorité, un Manuel de philologie. Heureusement, M. B. fait preuve, dans le reste de son livre, de qualités qui compensent largement les défauts de la première partie. Sans doute, il exprime souvent, sur le développement des langues, et (ce qui est plus fâcheux dans un travail de métrique) sur le développement des systèmes de versification, des idées vagues ou arriérées ; sans doute, aussi, il abuse des métaphores, et remplace trop volontiers les idées précises par des images que le sont moins. Mais, malgré tout, on lit son ouvrage avec le plus grand intérêt. Nous ne voulons pas ici examiner en détail ce que dit M. B. de la prose syntonique, des tropaires, des εἱρμοί, des strophes types sur le modèle desquelles ont été composés plusieurs cantiques différents. Rien de plus attachant que de suivre pas à pas l'histoire de ce lyrisme nouveau ; rien n'aide mieux à se représenter nettement ce qu'était l'ancien lyrisme grec, comment il est né et s'est développé. M. B. réunit plusieurs fois les noms de Pindare et de saint Romanus ; et ce rapprochement est infiniment moins forcé qu'il ne peut le paraître au premier abord. Romanus aide à comprendre Pindare.

M. B. annonce l'intention de publier un recueil de εἱρμοί, ' un hirmologe où les rythmes seraient examinés l'un après l'autre, et les œuvres hymnographiques comparées successivement avec leur type régulier. ' Ce serait là, il le dit avec raison, un précieux instrument de critique pour la philologie byzantine. Espérons que M. B. ne renoncera pas à son projet : personne n'est mieux que lui en état de mener à bien cet important travail. En attendant, nous ne saurions trop recommander à tous ceux qui s'intéressent aux études de métrique la lecture de l'ouvrage du R. P. Bouvy : c'est, malgré les taches que nous avons signalées, un livre des plus suggestifs. L. D.

Paris. — Imp. A. Lanier, 14, rue Séguier. Le Gérant : C. Klincksieck.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

O. RIEMANN ET ÉM. CHATELAIN

ANNÉE ET TOME XI

PARIS
C. KLINCKSIECK, LIBRAIRE DE L'INSTITUT DE FRANCE
11, RUE DE LILLE, 11

1887
Tous droits réservés

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, rue de Lille, à PARIS

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

Expédition **franco** *contre envoi du prix en mandat de poste.*

1re SÉRIE

I

OBSERVATIONS SUR LES EXERCICES DE TRADUCTION DU FRANÇAIS EN LATIN. — D'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C. F. Ingerslev, par F. Antoine, avec Préface par E. Benoist. Un volume in-12..... **1** fr.

II

MANUEL D'ORTHOGRAPHE LATINE. — D'après le *Manuel* de W. Brambach, traduit, augmenté de notes et d'explications, par F. Antoine. Un volume in-12. **1** fr. **50**

III

MÉTRIQUE GRECQUE ET LATINE. — Avec un appendice historique sur le développement de la *Métrique chez les Anciens*, par L. Mueller, traduit de l'allemand par A. Legouez, et précédé d'une Introduction par E. Benoist. Un volume in-12. *Epuisé.* — Sera remplacé très prochainement par un *Traité de Métrique grecque et latine*, par M. F. Plessis, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

IV

MÈTRES LYRIQUES D'HORACE. — D'après les résultats de la *Métrique Moderne*, par H. Schiller, traduit sur la 2e édition allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la métrique*, par O. Riemann. Un volume in-12..... **1** fr. **50**

V

RÈGLES FONDAMENTALES DE LA SYNTAXE GRECQUE. — D'après l'ouvrage de A. von Bamberg, 2e *édition* entièrement remaniée, par Ch. Cucuel, sous la direction de O. Riemann. Un volume in-12, cartonné..... **2** fr. **50**

VI

L'ARMÉE ROMAINE AU TEMPS DE CÉSAR. — Par F. Kraner, ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larroumet. Un volume in-12, avec cinq planches doubles en chromolithographie, cartonné..... **2** fr. **50**

VII

STYLISTIQUE LATINE. — Par E. Berger, traduite de l'allemand sur la 7e édition par F. Gache et J. S. Piquet, revue et adaptée aux besoins des élèves français, par M. Bonnet. Un volume in-12 cartonné..... **3** fr. **50**

VIII

PHRASÉOLOGIE LATINE. — Par C. Meissner, traduite par Ch. Pascal, professeur au Lycée de Reims. *Nouvelle édition*, revue et corrigée sur la 5e édition allemande. Un volume in-12 cartonné..... **3** fr. **50**

(Voir la suite à la 3e page de la couverture.)

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

Paris. — Imprimerie polyglotte A. Lanier et ses Fils, 14, rue Séguier.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

O. RIEMANN ET ÉM. CHATELAIN

ANNÉE ET TOME XI

PARIS
C. KLINCKSIECK, LIBRAIRE DE L'INSTITUT DE FRANCE
11, RUE DE LILLE, 11

1887
Tous droits réservés

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

LES *POSTHOMERICA* CYCLIQUES

On croit généralement que les événements postérieurs à l'Iliade donnèrent lieu, dans ce qu'on appelle le cycle épique, à deux récits parallèles : d'un côté, celui de la *Petite Iliade*, que l'on s'est habitué à attribuer à Leschès de Lesbos; d'un autre côté, le récit plus ancien de l'*Éthiopide* et d'une Ἰλίου Πέρσις, qui seraient l'une et l'autre d'Arctinos de Milet.

N'insistons pas sur les noms des auteurs : ces attributions n'ont rien de solide. On oublie trop souvent une chose que tout le monde sait : tous ces poèmes avaient passé anciennement pour homériques. Quand l'esprit critique s'éveilla dans la Grèce et qu'une admiration raisonnée eut réservé le nom d'Homère aux deux grandes épopées, les autres passèrent pour anonymes, et longtemps les témoins les plus autorisés citent « l'auteur de l'*Éthiopide* », « l'auteur de la *Petite Iliade* », « ὁ τὴν Αἰθιοπίδα, ὁ τὴν μικρὰν Ἰλιάδα ποιήσας ». Les attributions précises ne reposent que sur des conjectures assez arbitraires, ce semble, puisque le même poème est donné à deux, à trois, ou même à quatre auteurs différents. Il suffit d'invoquer cette scholie des *Troyennes* d'Euripide, v. 821 : « Ἀκολουθήσας τῷ τὴν μικρὰν Ἰλιάδα πεποιηκότι, ὃν οἱ μὲν Θεστορίδην Φωκέα (l. Φωκαέα) φασίν, οἱ δὲ Κιναίθωνα Λακεδαιμόνιον, ὡς Ἑλλάνικος, οἱ δὲ Διόδωρον Ἐρυθραῖον. » On s'étonne que le nom de Leschès manque ici. M. Robert croit que cette épopée fut pour la première fois attribuée à Leschès par le péripatéticien Phanias d'Érésos [1]. J'admets difficilement que, dans une énumération si

1. Robert, *Bild und Lied*, p. 226.

complète, le nom qui finit par l'emporter sur tous les autres soit passé sous silence. Je penserais plutôt qu'il y a ici une lacune, et, comme on peut croire que le Lesbien Hellanikos réclama l'épopée pour sa patrie, je propose ce complément : « οἱ δὲ Κιναίθωνα Λακεδαιμόνιον, ⟨οἱ δὲ Λέσχην Λέσβιον,⟩ ὡς Ἑλλάνικος ». M. de Wilamowitz-Möllendorff a insisté, dans ses *Homerische Untersuchungen*, sur ce qu'il y a d'arbitraire dans toutes ces attributions. Il a mille fois raison; mais, si j'en juge par moi, il aura prêché plus d'un converti.

On sait que Proclos arrête son sommaire de la *Petite Iliade* au moment où le cheval de bois est entré dans la ville, et qu'il donne le sac de Troie d'après l'Ἰλίου Πέρσις d'Arctinos. Comme nous savons d'un autre côté, par Aristote[1], que la *Petite Iliade* embrassait aussi le récit de la dernière nuit de Troie, on supposa (et c'était la supposition la plus naturelle) que, pour une raison ou pour une autre, Proclos préféra la version de la Πέρσις à celle de la *Petite Iliade*. Ce qui semblait venir à l'appui de cette opinion, c'est que Pausanias cite, à propos du fameux tableau de Polygnote que l'on voyait à Delphes, un grand nombre de données tirées, dit-il, de la Πέρσις de Leschès. On attribuait ces données à la *Petite Iliade*, et on les séparait de celles qui nous sont parvenues sous le nom d'Arctinos. Mais Pausanias distingue l'auteur de cette Πέρσις, qu'il appelle Λέσχεως, de l'auteur de la *Petite Iliade*, qu'il laisse anonyme, et V. Wilamowitz en conclut avec raison que Pausanias se réfère au même poème que Proclos, avec cette seule différence que Proclos l'attribue à Arctinos, tandis que Pausanias, ou l'auteur suivi par lui, le donne à Leschès. En effet, il est impossible de signaler aucune différence réelle entre les deux récits parallèles que l'on avait supposés jusqu'ici. On croyait en remarquer deux. Tzetzès rapporte que, d'après Leschès, Andromaque et Énée furent emmenés captifs par Néoptolème[2]; mais personne ne doute plus aujourd'hui que Tzetzès n'ait ajouté par erreur le nom d'Énée, en confondant les vers du poème cyclique avec ceux de Simmias. Pausanias (X, 27, 3) dit que, d'après Leschès, Néoptolème immola Priam après l'avoir arraché de l'autel. Proclos, dans son sommaire de la Πέρσις qu'il attribue à Arctinos, s'exprime ainsi : « Néoptolème tue Priam, qui s'était réfugié à l'autel de Zeus Herkeios. » Mais cela n'implique pas que, dans ce poème, Néoptolème ait immolé le vieillard sur l'autel même. Cette version, qui

1. Aristote, *Poétique*, ch. XXIII.
2. Tzetzès, *ad Lycophr.*, v. 1263.

est celle de Virgile, remonte sans doute à Stésichore. V. Wilamowitz a donc raison de dire que tous les détails fournis par Proclos et par Pausanias se réfèrent à une seule et même Πέρσις. Mais ne va-t-il pas trop loin en assurant qu'il n'y a jamais eu qu'une seule Πέρσις cyclique[1]? Il faudrait admettre alors qu'après Aristote on eût séparé de la *Petite Iliade* le récit de la prise de Troie, et qu'on l'eût attribué à un autre poète, appelé Arctinos par ceux qui voulaient que la *Petite Iliade* fût de Leschès, et appelé Leschès par ceux qui laissaient la *Petite Iliade* anonyme. Mais pour quel motif aurait-on eu cette singulière idée? Y avait-il des contradictions choquantes entre la première et la dernière partie de la *Petite Iliade?* Cela n'est pas impossible. Mais, pour des motifs pareils, les grammairiens auraient plutôt, ce semble, soupçonné des interpolations que de déchirer en deux un poème dont l'unité, admise pendant des siècles, se trouve même confirmée par le premier vers :

Ἴλιον ἀείδω καὶ Δαρδανίην ἐύπωλον.

En effet, un tel début ne se comprendrait guère, si le sort définitif d'Ilion n'eût pas fait partie du plan du poème. Remarquons aussi que Proclos, d'accord avec la grande table Iliaque, termine son résumé de la *Petite Iliade* au moment où les Troyens, s'abandonnant à une sécurité trompeuse, célèbrent dans un festin leur victoire sur les Grecs, et qu'ensuite, dans son sommaire de la Πέρσις, il remonte plus haut et nous montre les Troyens délibérant sur ce qu'il convient de faire du cheval de bois. Cet indice de deux récits parallèles nous porte à croire qu'il existait, à côté de la *Petite Iliade*, un poème cyclique roulant sur la destruction d'Ilion. Ceux qui rédigèrent en prose des sommaires de l'histoire fabuleuse d'après les vieux poèmes épiques préférèrent la version de ce poème parallèle à celle de la *Petite Iliade*, comme les tables Iliaques préférèrent le récit de Stésichore. Nous voyons très bien le motif de cette dernière préférence; mais il est plus difficile de deviner les motifs de la première. Aristote ne mentionne pas Laocoon parmi les tragédies tirées de la *Petite Iliade*; il est assez probable que sa mort lamentable, ainsi que le départ d'Énée, qui s'y rattache, ne se soit trouvée que dans le poème de la Πέρσις, et que cela ait été une des raisons de la préférence donnée à ce dernier récit. Le silence d'Aristote, au sujet de Laocoon, ne prouverait pas grand'chose à lui seul, mais il est confirmé par le som-

1. *Homerische Untersuchungen*, p. 350 : « Nirgend steht, dass es zwei Gedichte gegeben hätte, aber man glaubt sich berechtigt, zwei anzunehmen. »

maire de Proclos et par la table Iliaque : il y a là une coïncidence d'omissions qui constitue une preuve assez forte.

Ajoutons que la méfiance de Laocoon semble avoir été remplacée, dans la *Petite Iliade*, par les espièglerie d'Hélène qui sont si joliment contées au quatrième livre de l'*Odyssée*[1]. En général, l'auteur de cette épopée serrait de près les récits de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* : c'est ainsi qu'il faisait emprunter à Ulysse, entrant comme espion dans la ville de Troie, les guenilles du mendiant Dectès, nom propre dû à une interprétation erronée d'un vers de l'*Odyssée*[2].

Que peut-on savoir d'ailleurs de la section de la *Petite Iliade* qui répondait à la Πέρσις? Après avoir écarté tous les renseignements fournis par Pausanias, il ne reste que deux citations qu'on puisse référer avec assurance à ce poème. Callisthène, le compagnon d'Alexandre, en parlant dans ses *Helléniques* de la défaite infligée aux Carthaginois par Timoléon, faisait observer que, par une curieuse coïncidence, elle avait eu lieu le même jour que la prise de Troie, et il invoquait un vers de la *Petite Iliade* d'après lequel les navires achéens revinrent de Ténédos à minuit, par la pleine lune (*tacitae per amica silentia lunae*) :

Νὺξ μὲν ἔην μέσση, λαμπρὰ δ' ἐπέτελλε σελήνη[3].

L'autre citation (fr. 16, Kinkel) est fournie par le scholiaste d'Aristophane (*Lysistrate*, 155) : Hélène désarmait la colère de Ménélas en découvrant son beau sein. On voit par là que Welcker s'aventurait beaucoup en assurant que le héros du poème de Leschès avait été Ulysse, le héros de la Πέρσις d'Arctinos, Néoptolème. Cette hypothèse tient d'ailleurs à une interprétation erronée d'un passage de la *Poétique* d'Aristote (ch. XXIII), d'après laquelle Welcker croyait devoir attribuer à toutes les épopées cycliques et l'unité du personnage principal, et l'unité de temps, et l'unité relative d'une suite d'actions connexes. Par le fait, l'unité du héros se trouvait dans les *Héracléides* et les *Théséides*, mais elle n'existait ni dans la *Petite Iliade*, ni dans les *Cypriaques*, ni dans la plupart des autres poèmes.

---

1. Voyez la scholie sur Antiklos et les cinq vers, condamnés par Aristarque, *Odyssée*, IV, 285-289.

2. Voyez *Od.*, IV, 248, avec la scholie : Ὁ κυκλικὸς τὸ Δέκτην ὀνομαστικῶς ἀκούει, παρ' οὗ φησι τὸν Ὀδυσσέα τὰ ῥάκη λαβόντα μετημφιάσθαι. Les anciens recueils ne portent pas ce fragment, parce qu'on lisait autrefois : Οὐ κυκλικῶς..... ὀνομαστικῶς δέ, mais Kinkel n'aurait pas dû l'omettre.

3. Cf. scholiaste d'Euripide, *Hécube*, 910, rapproché de Plutarque, *Camille*, ch. XIX.

Par où la *Petite Iliade* commençait-elle? A s'en tenir au sommaire de Proclos, la querelle d'Ulysse et d'Ajax, au sujet des armes d'Achille, aurait été le point de départ de ce poème. Mais on sait que Proclos composait un récit suivi de l'histoire fabuleuse avec des extraits de plusieurs épopées, et on a dit avec raison que l'auteur de la *Petite Iliade* ne pouvait regarder comme non avenu tout ce qui s'était passé depuis la mort d'Hector, et particulièrement les hauts faits de Memnon, qui se trouvent déjà rappelés en deux endroits de l'*Odyssée*. D'un autre côté, Aristote commence son énumération des tragédies tirées de la *Petite Iliade* par Ὅπλων κρίσις. Or, le sujet de Memnon avait été traité par Eschyle et par Sophocle. Que faut-il donc penser? S'il est vrai, comme on le suppose généralement, que la *Petite Iliade* devait servir de suite à la grande *Iliade*, la difficulté est insoluble. Mais cette supposition est gratuite, et tout se comprend si on veut admettre que la *Petite Iliade* se rattachait à l'*Éthiopide* et la continuait, en reprenant toutefois à nouveau le récit de la querelle au sujet des armes d'Achille. Ainsi s'explique aussi pourquoi la *Petite Iliade* était généralement attribuée à un poète dont les chronographes avaient fixé l'époque après celle d'Arctinos. Si Pausanias, ou l'auteur qu'il suit, laisse la *Petite Iliade* anonyme, et donne le poème du *Sac de Troie* à Leschès plutôt qu'à Arctinos, il était peut-être déterminé par un motif du même genre. Il croyait sans doute, d'après certains indices, que la version de cette Πέρσις devait être plus récente que le récit de la partie correspondante de la *Petite Iliade*. HENRI WEIL.

OBSERVATIONS SUR LES ÉPIQUES GRECS

---

1. *Apollonios de Rhodes, Argon.*, III, 743 sqq. :

Νὺξ μὲν ἔπειτ' ἐπὶ γαῖαν ἄγεν κνέφας· οἱ δ' ἐνὶ πόντῳ
ναῦται εἰς Ἑλίκην τε καὶ ἀστέρας Ὠρίωνος
ἔδρακον ἐκ νηῶν· ὕπνοιο δὲ καί τις ὁδίτης 745
ἤδη καὶ πυλαωρὸς ἐέλδετο· καί τινα παίδων

μητέρα τεθνεώτων ἀδινὸν περὶ κῶμ᾽ ἐκάλυπτεν·
οὐδὲ κυνῶν ὑλακὴ ἔτ᾽ ἀνὰ πτόλιν, οὐ θρόος ἦεν
ἠχήεις· σιγὴ δὲ μελαινομένην ἔχεν ὄρφνην.
Ἀλλὰ μάλ᾽ οὐ Μήδειαν ἐπὶ γλυκερὸς λάθεν ὕπνος.

Au vers 744, la diphtongue finale de ναῦται devrait s'abréger devant la diphtongue suivante. Porson proposait de remédier à cette irrégularité prosodique en écrivant ναυτίλοι. La correction est très facile; mais elle me semble insuffisante, car je crois que le sens laisse à désirer autant que la facture du vers. Le poète trace un tableau du calme de la nuit, du sommeil répandu partout et refusé à la seule Médée. Or, les marins qui observent les constellations et qui sont très éveillés font tache dans ce tableau. Virgile n'a eu garde d'introduire pareille disparate dans sa description du silence de la nuit, et Apollonios était un auteur trop attentif, trop calculé, pour laisser échapper une inadvertance de ce genre. Je crois donc que ναῦται doit être remplacé par νύσταλοι; c'est ainsi que la transition à la scène suivante, qui se fait par les mots ὕπνοιο δὲ καί τις ὁδίτης, sera convenablement préparée. Dans le texte traditionnel, la particule καί et la place du mot ὕπνοιο en tête de la phrase ne s'expliquaient pas.

2. *Ibid.*, V, 793 sqq. :

Κολχίδες ἄλλυδις ἄλλαι ἀεικέα μωμήσονται·
ἥτις κηδομένη τόσον ἀνέρος ἀλλοδαποῖο
κάτθανεν, ἥτις δῶμα καὶ οὓς ἤσχυνε τοκῆας.

Voici ce que dit le scholiaste sur ce passage : κακῶς τὸ οὕς, βέλτιον δὲ διὰ τοῦ ε̄ ἑούς, ἵνα ἐκ τῶν γυναικῶν ᾖ ὁ λόγος. Cette scholie est inintelligible. Il n'y a pas de différence entre οὕς et ἑούς, et cette dernière forme n'entrerait pas dans le vers. Les mots ἵνα ἐκ τῶν γυναικῶν ᾖ ὁ λόγος laissent deviner ce que voulait dire le scholiaste. Ailleurs encore, le vieux commentateur critique Apollonios pour avoir employé, contrairement à la doctrine établie après lui par Aristarque, le pronom réfléchi de la 3e personne avec le sens de la 1re ou de la 2e personne. Il me semble donc évident que le scholiaste avait sous les yeux un texte qui, au lieu de κάτθανεν et de ἤσχυνε (διὰ τοῦ ε̄), portait κάτθανον et ἤσχυνα. Le mot ἑούς a été inséré à contre-sens dans la scholie. La correction indiquée dans la scholie s'est introduite dans tous les manuscrits. Je pense donc que le texte d'Apollonios portait les deux verbes à la première personne, et qu'il faudrait les rétablir ainsi dans les éditions, en mettant après μωμήσονται une simple virgule.

3. *Ibid.*, v. 896 :

> Εἰ δ' ἄγε μολπῇ θυμὸν ἀφειδείως κορέσωμεν
> μειλιχίῃ, τὰ δὲ καλὰ τερείνης ἄνθεα ποίης
> λεξάμεναι, τότ' ἔπειτ' αὐτὴν ἀπονεισόμεθ' ὥρην.

On est surpris de lire à côté de ces vers la scholie :

Λεξάμεναι ἀντὶ ⟨τοῦ⟩ ἀνακλιθεῖσαι, ὡς καὶ Ὅμηρος « λέξεται ἐν μέσσῃσι νομεύς » [*Odyss.*, IV, 413].

Il va sans dire que le scholiaste avait sous les yeux une leçon différente de la nôtre. Son exemplaire portait sans doute μειλιχίῃ, κατὰ καλὰ τερείνης δ'ἄνθεα ποίης | λεξάμεναι.

De ces deux leçons, laquelle faut-il préférer? Que les jeunes compagnes de Médée cueillent des fleurs, rien ne saurait être plus convenable, mais elles peuvent aussi se coucher dans l'herbe après avoir dansé à cœur joie. Voici cependant un indice qui pourrait servir à décider nos préférences; on ne voit pas bien comment la leçon τὰ δὲ καλὰ aurait été altérée en κατὰ καλὰ, mais, si le texte portait d'abord cette dernière leçon, il était naturel de transposer la conjonction δέ à sa place habituelle et d'écrire κατὰ δὲ καλά. Pour rétablir le vers, on aura introduit la correction τὰ δὲ καλά, qui offrait, elle aussi, un sens très satisfaisant.

4. *Ib.*, v. 1070 sqq. :

> Εἰπὲ δέ μοι πρόφρων τόδε, πῇ τοι ἔασιν
> δώματα, πῇ νῦν ἔνθεν ὑπεὶρ ἅλα νηὶ περήσεις·
> ἢ νύ που ἀφνειοῦ σχεδὸν ἵξεαι Ὀρχομενοῖο,
> ἠὲ καὶ Αἰαίης νήσου πέλας;

Phérécyde, cité par le scholiaste, avait appelé Αἰαίη une île du Phase, où la toison d'or se trouvait déposée. Partant de là, on croit généralement, autant que je puis voir, que νῆσος Αἰαίη désigne ici, par extension, la Colchide. Mais Médée sait très bien que le pays des Hellènes est loin du sien : elle vient de le dire au vers 1060. Comment demanderait-elle donc si la patrie de Jason est près de Colchos? Jason répond, au vers 1091, que, dans Iolkos, on ignore jusqu'au nom de l'île Éeenne (ἵν' οὐδέ περ οὔνομ' ἀκοῦσαι | Αἰαίης νήσου). Cette île ne saurait être le pays vers lequel il s'est dirigé en partant d'Iolkos. Il est vrai que la fabuleuse Æa des plus anciennes traditions fut de bonne heure localisée dans la Colchide; aussi Apollonios dit-il indifféremment Κολχίς et Αἶα. Mais il faut distinguer entre Αἶα et Αἰαίη νῆσος; ce dernier nom désigne, chez Apollonios, comme dans l'*Odyssée*, l'île de Circé (cf. IV, 661).

Revenons au passage qu'il s'agit d'interpréter. En fait de pays lointains, Médée n'a entendu parler que de la riche Orchomène, si célèbre dans les temps héroïques, et de l'île habitée par la sœur de son père. Il est donc naturel qu'elle demande si le pays où va retourner le bel étranger est voisin de l'un ou de l'autre de ces endroits. Jason répond que le fondateur d'Orchomène était parti de l'Hémonie, où se trouve sa patrie, Iolkos, mais que l'île Ééenne y est inconnue.

5. *Petite Iliade*, fragment 4 (Kinkel) :

Πηλείδην δ' Ἀχιλῆα φέρε Σκῦρόνδε θύελλα,
ἔνθ' ὅ γ' ἐς ἀργαλέον λιμέν' ἵκετο νυκτὸς ἐκείνης.

Au retour de l'expédition de Mysie, Achille est jeté par la tempête dans l'île de Scyros, où il épouse Déïdamie qui deviendra mère de Néoptolème. Au second vers l'épithète ἀργαλέον, « pénible », ne s'explique pas. Généralement on n'est pas fâché de trouver un port dans la tempête, et les suites de cette aventure n'avaient rien qui pût déplaire à Achille. Peppmüller (*Jahrbücher für Philologie*, 1885, p. 832) propose la correction ἔνθ' ἄρ' ὅ γ' ἀσπάσιος ou ἀσπασίως; on peut rétablir le sens au moyen d'un changement plus facile en écrivant ἁρπαλέον. Mimnerme (fr. 1) oppose ἥβης ἄνθεα... ἁρπαλέα à ὀδυνηρὸν γῆρας. Au vers 1353 de Théognis :

Πικρὸς καὶ γλυκύς ἐστι καὶ ἁρπαλέος καὶ ἀπηνής

ἁρπαλέος est synonyme de γλυκύς.

6. *Chœrilos de Samos* (fr. 1) :

Ἆ μάκαρ, ὅστις ἔην κεῖνον χρόνον ἴδρις ἀοιδῆς,
Μουσάων θεράπων, ὅτ' ἀκήρατος ἦν ἔτι λειμών·
νῦν δ' ὅτε πάντα δέδασται, ἔχουσι δὲ πείρατα τέχναι,
ὕστατοι ὥστε δρόμου καταλείπομεθ', οὐδέ πῃ ἔστι
πάντῃ παπταίνοντα νεοζυγὲς ἅρμα πελάσσαι.

Au début de son poème sur la seconde guerre médique, Chœrilos déplorait que les vrais sujets épiques fussent épuisés. Il envie les vieux aèdes qui vivaient au temps où la prairie des Muses était encore vierge. Mais notre texte porte simplement λειμών; on aimerait à y rattacher le complément Μουσάων. D'un autre côté, la locution banale Μουσάων θεράπων vient peu heureusement après ἴδρις ἀοιδῆς. Je voudrais écrire :

Μουσάων ἐρατῶν ὅτ' ἀκήρατος ἦν ἔτι λειμών.

On connaît le vers d'Archiloque :

Καὶ Μουσέων ἐρατὸν δῶρον ἐπιστάμενος.

Quel est au juste le sens du v. 3? M. Couat traduit : « Tous les genres sont divisés, chaque art a ses limites [1] ». Je ne sais si cette traduction est conforme à l'interprétation usuelle, mais j'entends ce vers autrement. Le poète dit d'abord que tout est distribué, c'est-à-dire que tous les sujets épiques ont été traités; dans les mots suivants, qui forment une espèce de parenthèse, le poète fait la réflexion que tous les arts ont leurs limites, ce qui veut dire que leur domaine ne s'étend pas à l'infini, qu'il est borné, et que la matière s'épuise à la fin.

7. *Homère*, *Odyss.*, XI, 489 :

Βουλοίμην κ' ἐπάρουρος ἐὼν θητευέμεν ἄλλῳ,
ἀνδρὶ παρ' ἀκλήρῳ, ᾧ μὴ βίοτος πολὺς εἴη,
ἢ πᾶσιν νεκύεσσι καταφθιμένοισιν ἀνάσσειν.

On traduit généralement : « J'aimerais mieux être un valet de ferme » ; c'est là du moins l'explication que donnent les commentaires français et allemands que j'ai sous la main. Mais pourquoi Achille insisterait-il sur le séjour à la campagne? Il n'est pas plus dur, et il n'était pas moins honorable, en ces temps, de cultiver la terre que de s'occuper de travaux domestiques. La première idée à énoncer était celle du séjour parmi les vivants; c'est là ce que demande l'antithèse. Je crois donc que ἐπάρουρος ἐών équivaut à ἐπιχθόνιος ἐών, « vivant là-haut sur la terre ». C'est ainsi qu'on lit dans l'*Odyssée*, XIX, 433 : Ἥλιος μὲν ἔπειτα νέον προσέβαλλεν ἀρούρας, et X, 29 : Τῇ δεκάτῃ δ' ἤδη ἀνεφαίνετο πατρὶς ἄρουρα. Enfin, dans l'*Iliade*, XVIII, 104 : ἐτώσιον ἄχθος ἀρούρης. Dans tous ces passages, ἄρουρα pourrait être remplacé par γαῖα ou χθών. Il y a sans doute une nuance : ἄρουρα désigne la terre féconde, nourricière de l'homme, mais cette nuance subsiste aussi dans le passage que nous discutons et ne contredit point notre explication. Du reste, quelques interprètes anciens avaient déjà entendu ainsi le mot ἐπάρουρος. Le scholiaste donne les deux sens : Γεωργός, ἢ ἐπίγειος καὶ ζῶν. Le lexique d'Apollonios porte : Ἐπάρουρος· ἐπίγειος. L'autre explication n'y est pas même mentionnée, à en juger, du moins, par l'état actuel du texte.

HENRI WEIL.

---

1. *La Poésie alexandrine*, p. 327.

DEUX PASSAGES DE L'*ALCESTE* D'EURIPIDE

1. Admète dit à son vieux père, aux vers 640 sqq. :

Ἔδειξας εἰς ἔλεγχον ἐξιὼν ὃς εἶ,
καὶ μ' οὐ νομίζω παῖδα σὸν πεφυκέναι·
ἡ τἄρα πάντων διαπρέπεις ἀψυχίᾳ,
ὃς τηλικόσδ' ὢν κἀπὶ τέρμ' ἥκων βίου
οὐκ ἠθέλησας οὐδ' ἐτόλμησας θανεῖν 644
τοῦ σοῦ πρὸ παιδός.

J'avais toujours été choqué de la tautologie οὐκ ἠθέλησας οὐδ' ἐτόλμησας. En relisant ces vers dernièrement, je me suis avisé d'une correction des plus faciles et qui a, si je ne m'abuse, le caractère de l'évidence. Il faut écrire οὐκ ἠμέλησας, et mettre une virgule après ce verbe. Le génitif βίου, qui dépend de τέρμα, est le complément sous-entendu de ἠμέλησας.

2. On lit dans la même tirade, v. 662 sqq. :

Τοιγὰρ φυτεύων παῖδας οὐκέτ' ἂν φθάνοις,
οἳ γηροβοσκήσουσι καὶ θανόντα σε
περιστελοῦσι καὶ προθήσονται νεκρόν·
οὐ γάρ σ' ἔγωγε τῇδε μὴ θάψω χερί·
τέθνηκα γὰρ δὴ τοὐπὶ σ'· εἰ δ' ἄλλου τυχὼν
σωτῆρος αὐγὰς εἰσορῶ, κείνου λέγω 667
καὶ παῖδά μ' εἶναι καὶ φίλον γηροτρόφον. 668

Passe pour παῖδά μ' εἶναι, mais γηροτρόφον! Déclarer qu'il veut être le bâton de vieillesse d'une personne morte pour lui — la plaisanterie est trop forte, même pour Admète, quelque plaisamment naïf que soit d'ailleurs son égoïsme. Nauck tient, avec grande raison, le vers 668 pour interpolé et la fin du vers précédent pour gâtée. Badham et Prinz écartent aussi les vers 666-667, et je les avais suivis dans ma petite édition d'*Alceste*. Mais ces deux vers sont utiles pour compléter la pensée : je les conserve donc, et j'écris κείνου δ' ἐγώ (« c'est de lui que je suis fils »). La particule adversative est répétée avec force. Introduisons dans la phrase d'Euripide cette légère modification : οὗ δὲ σωτῆρος τυχὼν αὐγὰς εἰσορῶ, τούτου δ' ἐγώ, et elle sera exactement parallèle à ce qui se lit dans Démosthène, *Mid.*, § 100 : Εἰ δέ τις πένης μηδὲν ἠδικηκὼς ταῖς ἐσχάταις συμφοραῖς ἀδίκως ὑπὸ τούτου περιπέπτωκε, τούτῳ δ' οὐδὲ συνοργισθήσεσθε, et à beaucoup d'autres exemples, qu'il est inutile de citer.

HENRI WEIL.

Est-il possible de fixer exactement la date de la composition des « Puniques » de Silius Italicus?

Martial, dans la 63e épigr. du l. VII, parlant du poème « national » de Silius Italicus, « Latia carmina digna toga », nous avertit que l'auteur le composa après son consulat et « lorsqu'il eut terminé sa carrière politique », « emeritos Musis et Phoebo tradidit annos ». Or, nous savons par Martial lui-même, l. c., v. 9 sq., par Pline le Jeune, *Epist.* 3, 7, 9 et 10, et par les Fasti Sodalium Augustalium Claudialium, C. I. L., 6, 1984, que ce consulat est de l'année 68 apr. J.-C. Sil. Ital. étant mort en 101 apr. J.-C., c'est dans cet espace de trente-trois ans que se place la composition des *Puniques*. Pouvons-nous en préciser davantage la date?

La première mention que nous rencontrions des *Puniques* se trouve dans la 14e épigr. du l. IV de Martial, publié vraisemblablement, d'après L. Friedländer, *Darstellungen*[5]...., t. III, p. 430, aux saturnales de 88. La pièce est un *envoi* dans lequel Martial essaie de concilier la bienveillance du sévère Silius Italicus, qui se piquait de philosophie stoïcienne, à ses poésies légères. Martial, toujours besoigneux, est à l'affût d'un nouveau protecteur. Il réussit dans sa tentative, car dans la pièce 64 du l. VI, v. 10, il répond à un détracteur qui se permettait de critiquer ses vers : « L'immortel Silius daigne les garder dans ses tiroirs », « quas et perpetui dignantur scrinia Sili ».

Martial ayant passé sur les bords du golfe de Naples une partie de l'été de 88, M. Friedländer, l. c., pense que c'est là qu'il a pu faire la connaissance de Sil. Ital. Le fait n'est pas certain, puisque Silius ne se retira définitivement en Campanie que beaucoup plus tard, *novissime*, dit Pline, l. c., en 101 ; mais il est au moins vraisemblable : Silius a pu passer, lui aussi, l'été de 88 en Campanie. Ce qui est assuré, c'est qu'à cette époque la connaissance de Martial et de Sil. Ital. était toute récente. C'est à partir de ce moment que Martial fait l'éloge de Sil. Ital. et compose un certain nombre de petites pièces sur les événements de sa vie privée.

Naturellement, dans l'épigr. 14 du l. IV, Martial fait de son mieux pour flatter la vanité poétique de son nouvel ami ; il a dû chercher à savoir des *Puniques* tout ce qu'on en pouvait connaître en 88, et voici comment il s'exprime sur cet ouvrage, v. 1-5 : « Silius, l'honneur des sœurs de Castalie, toi qui d'une voix éloquente rabaisse les barbares parjures et furieux, et force l'orgueil

perfide d'Annibal et la légèreté des Carthaginois à céder devant les grands Africains.

> Sili, Castalidum decus sororum,
> Qui perjuria barbari furoris
> Ingenti premis ore perfidosque
> Fastus Annibalis levesque Poenos
> Magnis cedere cogis Africanis..... »

Le ton des *Puniques* est parfaitement saisi et rendu. Sil. Ital., qui se place au point de vue exclusivement romain, nous présente dès le début les Carthaginois comme une nation déloyale, *perfida*, I, 5, Annibal comme un contempteur des traités, *fidei sinister, exsuperans astu*, I, 56-67. Mais le passage contient une singulière inexactitude : ce ne sont pas les victoires « des grands Africains », mais seulement « du premier Africain » que Sil. Ital. célèbre dans son poème.

Comment expliquer ce pluriel erroné[1]? Peut-être par un passage du début des *Puniques*, v. 8 sq. : « Trois fois renouvelant des hostilités qui leur ont été funestes, les chefs sidoniens ont rompu le traité juré à Jupiter et les conventions conclues par leurs pères ; trois fois cédant à la violence impie et sacrilège ils ont violé la paix signée; mais c'est dans la seconde guerre que les deux nations approchèrent le plus du dénouement final et de la ruine..... » Silius semble annoncer un poème sur les guerres puniques et bien que l'ouvrage soit exclusivement consacré à la seconde, il a trouvé le moyen d'y résumer la première sous forme épisodique. Or à ce moment pouvait-on savoir et savait-il lui-même s'il ne s'arrangerait pas pour y faire figurer la troisième, également à titre épisodique? Martial a bien pu s'y tromper et s'est exprimé d'une façon trop générale.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est certain qu'en 88 Martial et par suite les contemporains — car en cette circonstance il dut être bien informé — ne connaissaient encore des *Puniques* que le commencement. Et ils le connaissaient par les lectures que l'auteur en avait faites (Pline, l. c., 5). Non seulement les *Puniques* n'étaient pas terminées, mais il n'y en avait d'achevé tout au plus que les deux premiers chants; comme nous allons le voir en effet, le troisième est postérieur à cette date.

---

1. Il est attesté par les mss. Schneidewin, édit. de 1842, ne cite qu'une variante isolée *Africanus*, qui assure l'existence de l's.

Ceci concorde bien avec ce que nous savons d'ailleurs : la carrière politique de Silius Italicus ne se termina pas en 68. Sous Vitellius, il joua un rôle de conciliateur (Tacite, *Hist.*, III, 65). Il fut proconsul d'Asie, vraisemblablement sous Vespasien. Quand il se retira des affaires, il ne dut pas entreprendre immédiatement son poème ; celui-ci témoigne en effet de lectures très étendues et d'une longue préparation. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les premiers chants, peut-être même seulement le premier, n'aient été prêts qu'en 88.

Le IIIe livre ne me paraît pas avoir pu être écrit avant 93. Il contient en effet un éloge en règle de la gens Flavia, v. 594 sq., et surtout de Domitien qui y est représenté, v. 617, comme vainqueur des Sarmates : « Sarmaticis victor compescet sedibus Istrum. » Or la guerre de Sarmatie eut lieu en 92, et c'est en janvier 93 que Domitien revint à Rome (Friedländer, l. c., III, 432 sq.). L'éloge du prince peut être considéré soit comme une avance, soit comme un remerciement. Domitien accorda en effet, à cette époque, au fils aîné de Sil. Ital. un consulat qui paraît devoir être placé dans les quatre derniers mois de l'année 93 (Friedländer, l. c., p. 434). Selon qu'on adopte l'une ou l'autre hypothèse, le passage de Sil. Ital. peut être du commencement ou de la fin de 93.

Nous n'avons plus maintenant comme point de repère chronologique que les derniers vers du ch. XIV des *Puniques* (685-87). Après avoir loué la générosité de Marcellus, qui, dans la guerre de Sicile, a sauvé de la destruction la ville de Syracuse, Sil. Ital. ajoute que les Romains modernes se conduisent dans la paix bien plus mal que ne le faisaient leurs ancêtres dans la guerre : « Si la vigilance de celui qui assure maintenant la paix du monde n'arrêtait cette rage effrénée de tout ravager, la terre et les mers seraient dépouillées par des mains avides. » On a vu là généralement — et avec raison, je crois — une allusion à la sage administration de Nerva. On ne peut la rapporter à Trajan, envers qui Sil. Ital., assailli par l'âge et par la maladie, se montra assez indifférent (Pline, l. c.), et aux débuts belliqueux duquel ne conviendrait guère le mot *otia*. Or Nerva régna de 96 à 98. C'est donc dans ce court intervalle, en 97 si l'on veut, que fut écrit le XIVe livre des *Puniques*. Les ch. III-XIV auraient été composés de 93 à 97, les trois derniers, XV-XVII, de 97 à 101, date de la mort de Sil. Italicus.

Il faut admettre que les débuts du poète furent extrêmement lents, puisque le poème commencé avant 88, mais sans doute très peu avant, peut-être même en 88, n'en était en 93 qu'à son IIIe chant, qu'au contraire la période d'activité littéraire la plus féconde pour Sil. Ital. fut de 93 à 97 : en cinq ans il aurait com-

posé 12 chants; mais cette inégalité n'a rien qui doive surprendre. Il fallait en effet au début réunir des matériaux de toutes sortes; une fois ces matériaux préparés, la composition dut marcher assez vite. Ajoutons qu'à partir du ch. XI, l'auteur témoigne d'une véritable précipitation d'arriver à la fin, et que les ch. XI-XVII dénotent un travail plus rapide que les précédents. Il n'y a pas de difficulté à croire que, de 97 à 101, Sil. Ital., bien que souffrant d'un mal cruel, ait réussi à composer encore 3 chants. Il faisait profession de stoïcisme et dut s'efforcer de conserver jusqu'au bout sa liberté d'esprit.

Si ces résultats sont assurés, ils sont assez intéressants en eux-mêmes et, en outre, ils permettent d'aborder une question assez délicate et que je ne fais qu'indiquer ici, celle des rapports de la *Thébaïde* de Stace et des *Puniques* de Sil. Ital. Il semble bien que, dans plus d'un passage, l'un des poètes imite l'autre. Mais quel est l'imitateur? Ce serait vraisemblablement Sil. Ital., puisque la *Thébaïde* fut composée de 80 à 92, et qu'à ce moment les *Puniques* n'en étaient encore qu'à leur IIe chant. A. CARTAULT.

SUR UN PASSAGE DE LA VIE DE LUCAIN

TIRÉE DU COMMENTAIRE DE VACCA[1].

A la fin de sa *Vie de Lucain*, Vacca mentionne ceux des ouvrages du poète dont il n'a pas encore eu l'occasion de parler et en donne comme un catalogue dans la phrase suivante, Reiffersch., *l. c.*, p. 78, l. 14 sq. : « Extant ejus complures et alii (s.-ent. libri), ut Iliacon, Saturnalia, Catachtonion, Silvarum X, tragoedia Medea inperfecta, salticae Fabulae XIIII, epigrammata, prosa oratione in Octavium Sagittam et pro eo, de incendio urbis, epistolarum ex Campania... » (Il manque ici évidemment un chiffre indiquant le nombre des livres de ces lettres.)

---

1 *C. Suetoni Tranquilli... reliquiae*, ed. A. Reifferscheid. Lipsiæ B. G. Teubner. 1860, p. 76-79.

Dans cette phrase, « epigrammata » est une conjecture de Weber adoptée par Reifferscheid (Weber : et epigrammata, Reiff. epigrammata). M. Hertz a proposé Δράματα qui est à rejeter à cause de fabulae qui précède et qui indique déjà des pièces de théâtre. Epigrammata est très justifiable au point de vue du sens; nous avons en effet d'un grand nombre de poètes de l'antiquité de petites pièces descriptives ou satiriques — plus ou moins authentiques — qui répondent au titre d'epigrammata, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que Lucain en eût composé ou à ce qu'on lui en attribuât.

Mais epigrammata est assez loin de la leçon des mss.: M et appāmata, WB et ippamata. Je proposerais de lire : « et alia poemata ou poematia, » prosa oratione qui suit s'appliquant aux trois derniers ouvrages cités par Vacca. Ainsi Vacca énumèrerait d'abord les poèmes de Lucain — ceux-ci incomplètement — puis ses ouvrages en prose.

Pour que cette conjecture soit juste, il faut démontrer que les ouvrages qui précèdent prosa oratione sont bien en vers, ceux qui suivent en prose.

Iliacon. C'était un exercice d'école, un petit poème qui devait contenir la mort d'Hector, la vengeance d'Achille et les supplications de Priam. Stace, *Silves* II, 7, 54 : « Ac primum teneris adhuc in annis Ludes Hectora, Thessalosque currus Et supplex Priami potentis aurum. » Ces imitations de l'*Iliade* étaient très à la mode. Cf. l'*Iliade* latine. L'œuvre de Lucain se rapprochait peut-être beaucoup d'une simple traduction ; en tout cas elle était certainement en vers.

Saturnalia. C'étaient de ces petits poèmes, souvent d'un ton satirique, habituellement sur des sujets plus que libres, comme les Romains aimaient à en échanger à l'époque des Saturnales. Il est bien vraisemblable que le vers qui nous a été conservé par Martial, 10, 64, 6, en était tiré. L'idée qu'il exprime est fort grossière.

Catachthonion. C'était encore un exercice d'école, une description des enfers. Stace II, 7, 57 : « Et sedes reserabis inferorum. » Nous ne savons rien sur cette petite œuvre. Elle était bien certainement en vers.

Silvarum X. Nous ne savons rien de ces silves. Le plus simple est de supposer qu'elles ressemblaient aux silves de Stace.

Tragœdia Medea inperfecta. Probablement une tragédie dans le goût de Sénèque, qui a certainement guidé son neveu dans ses premiers essais. Elle était évidemment en vers.

Salticæ fabulæ XIIII. C'étaient des livrets de ballet destinés aux pantomimes. Le sujet était en général tiré de la mythologie, la forme poétique. Cf. l'*Agave* de Stace.

Et alia poematia. Vacca n'était donc pas absolument complet dans son énumération. Or, nous connaissons justement par Stace un de ces petits poèmes qu'il ne mentionne pas, c'est l'*Adlocutio ad Pollam* (*Silves* II, 7, v. 62, sq.), pièce adressée par Lucain à sa femme au moment de son mariage. Il pouvait bien en exister d'autres.

Nous arrivons maintenant aux ouvrages en prose :

In Octavium Sagittam et pro eo. L'histoire de cet Octavius Sagitta est tout à fait romanesque (Tacite, *Ann*, 13, 44. *Hist.*, 4, 44.) Elle ressemble absolument à ces thèses juridiques extrêmement compliquées qu'on donnait aux jeunes gens à développer dans les écoles. Lucain qui a déclamé avec beaucoup de succès (Vacca), s'est amusé à plaider le pour et le contre. C'était un exercice oratoire qui était naturellement en prose.

De Incendio urbis. Cet opuscule fut composé à l'occasion de l'incendie de Rome attribué à Néron (64 ap. J.-C.). A cette époque Lucain était certainement brouillé avec Néron. Il est bien possible que ce fut une satire, une sorte de contre-partie de l'Ἅλωσιν Ἰλίου que Néron chanta sur la cithare à cette occasion. Stace mentionne l'ouvrage II, 7, 60 sq. : « Dices culminibus Remi vagantis Infandos domini nocentis ignes. » Rien dans les termes de la phrase n'indique formellement qu'il fût en prose, car le mot *dices* s'appliquerait for bien à un poème. Cependant si on le compare aux expressions voisines qui ont la prétention d'être exactement appropriées à chacune des œuvres de Lucain, on peut penser que *dicere* caractérise ici une œuvre en prose. Ce qui est certain, c'est que Stace dit, au début de sa pièce, que Lucain a écrit avec un égal succès en vers et en prose, *Silves* II, 7, 22, « et vinctae pede vocis et solutæ. » Or, si le *De Incendio urbis* n'était pas en prose, on arrive à ce résultat que Stace n'a cité aucun des ouvrages en prose de Lucain, après les avoir annoncés au début, ce qui est contraire à ses habitudes d'exactitude.

Epistolarum ex Campania. On sait que les Annæi possédaient des propriétés en Campanie. Que Lucain ait écrit de là à ses amis de Rome, rien de plus naturel. Il est vraisemblable que ces lettres étaient en prose, bien que nous ne sachions rien de leur ton et de leur contenu.

A. CARTAULT.

PHÉRÈS, ADMÈTE ET HERCULE

DANS L'*ALCESTE* D'EURIPIDE

I

La critique littéraire ne paraît pas encore complètement fixée sur le caractère de l'*Alceste* d'Euripide. Est-ce une tragédie? est-ce un drame satyrique? est-ce ce que Corneille aurait appelé une tragi-comédie? La discussion est encore ouverte. Il y a pourtant là plus qu'une simple question de nomenclature. C'est, en effet, de la façon même d'envisager le rôle de certains personnages, dans cette pièce, que dépendra le nom qu'on lui donnera.

Les événements qui font le sujet de la pièce excitent en nous la douleur, la pitié ; le rôle d'Alceste nous émeut parfois jusqu'aux larmes. L'action a donc incontestablement un caractère tragique. Mais d'autre part le dénouement est heureux. L'autorité d'Aristote ne permettra donc point aux critiques épris des traditions d'appeler *Alceste* une tragédie [1].

On ne saurait guère non plus en faire un drame satyrique. Une didascalie qui nous est parvenue [2] nous apprend bien qu'*Alceste* a été représentée comme « conclusion » d'une tétralogie, à la place occupée d'ordinaire par un drame satyrique. Mais cette communauté de fonctions nous paraît le seul point de contact entre le drame satyrique et une pièce qui ne nous offre ni chœur de satyres, ni personnage grotesque, ni aucune des trivialités ou des obscénités qui paraissent avoir été inséparables de ce genre dramatique [3].

Reste donc la tragi-comédie, au sens que Corneille donnait à ce mot. Corneille avait, en effet, appelé tout d'abord son *Cid* une tragi-comédie, sans doute parce que le dénouement en était heureux, et il ne substitua qu'assez tard à ce titre celui de tragédie. Nous accorderions donc volontiers à *Alceste* le nom de tragi-comédie, s'il ne nous paraissait de nature à provoquer une méprise sur le véritable caractère de trois personnages de la pièce : Admète, Phérès et Hercule [4].

---

1. Aristote, *Poétique*, ch. XIII. Cf. Patin, *Tragiques grecs*, III, p. 210 (édit. 1883).
2. Euripide, éd. Dindorf, Oxford, 1834. Cf. O. Müller, *Littérature grecque*, trad. Hillebrand, t. III, p. 197 ; Egger, *Mém. de Littér. anc.* (1862), p. 428.
3. Patin, ouvr. cité, t. IV, étude sur le *Cyclope*.
4. C'est précisément ce qui arrive à O. Müller (ouvr. cité), qui appelle *Alceste* une tragi-comédie et y trouve des traits *comiques*.

Il semble que la substitution de cette tragédie à un drame satyrique en ait obscurci pour les commentateurs la valeur et la portée. Elle les invitait, en quelque sorte, à y retrouver quelques-uns des traits de mœurs que l'antiquité considérait comme exigés, dans le drame, par la seule présence des satyres. Personne, il est vrai, n'a jamais contesté le caractère éminemment tragique des scènes qui se succèdent jusqu'au moment où Alceste expire. Mais on regarde en général la pièce comme changeant brusquement de caractère après la mort d'Alceste. Par une transition plus ou moins habile, elle passerait du ton de la tragédie au ton beaucoup moins noble de la comédie et même de la farce, s'il fallait en croire Voltaire [1]. Patin donne tort à Voltaire, dont il trouve l'indignation peu justifiée; il est cependant d'accord avec lui sur ce point, qu'il considère la pièce comme descendant à ce moment des hauteurs tragiques [2]. Moins sévère encore pour Euripide, Saint-Marc Girardin [3] n'en plaide pas moins, si l'on peut dire, les circonstances atténuantes. Il me semble qu'Euripide est moins coupable qu'on veut bien le dire ou le laisser entendre, et la deuxième partie de la pièce ne me paraît point faire tort à la première. Je voudrais essayer de justifier ici cette affirmation.

II

La scène qui attire tout d'abord, dans cette deuxième partie, les attaques de la critique est la discussion entre Admète et Phérès son père [4]. Chacun de ces personnages reproche à l'autre d'avoir manqué de courage, de s'être montré indigne du nom d'homme en laissant mourir Alceste. « Cette odieuse contestation, » dit Patin, « que le chœur tâche en vain, mais peut-être aussi trop fai-
« blement, d'interrompre, se prolonge avec un acharnement trop
« peu justifié chez l'un par l'égarement de la douleur, chez l'au-
« tre par l'emportement de la colère : elle décèle, dans tous deux,
« un amour égoïste de la vie, qui les dégrade également; elle fait
« ressortir dans la pièce un défaut de vraisemblance, que le pathé-
« tique admirable du poète n'avait pas laissé jusqu'ici le loisir
« d'apercevoir, l'impossibilité qu'Admète ait pu jamais consentir
« au sacrifice d'Alceste [5]. » Saint-Marc Girardin est moins rigou-

---

1. Dictionn. philos., art. *Anciens et Modernes.*
2. Patin, pass. cit.
3. *Cours de littér. dramat.*, t. IV, p. 178 sqq.
4. *Alceste*, vers 614-740.
5. Patin, ouvr. cité, p. 214.

reux. Pour lui, la discussion entre Admète et Phérès, si elle nous choque un peu, n'en est pas moins naturelle. Supposons, dit-il, qu'il ne soit question que d'un sacrifice pécuniaire; nous souririons sans doute, nous ne nous indignerions point. Qui sait même, pourrait-on ajouter, si nous souririons? Bien grands sont les charmes de la richesse! C'est parce qu'il s'agit de la vie que nous nous montrons si sévères. Nos ancêtres méprisaient la mort; la vie n'avait aucun prix pour eux; nos héros tragiques meurent sans regretter l'existence. Tel n'était point, Saint-Marc Girardin le fait lui-même remarquer dans des pages magistrales [1], tel n'était point le caractère des Grecs. Pour eux la vie valait la peine d'être vécue. La nature qui les entourait, le soleil qui brillait au-dessus de leurs têtes, tout contribuait à leur rendre plus pénible la perspective de la mort. Que leur promettait, d'ailleurs, le séjour des enfers, sinon une existence factice et monotone, où les morts, « têtes sans consistance [2] », éclairés seulement par une lumière grise et terne, regrettaient amèrement la vie? Aussi comprend-on leur douleur, quand il faut dire à la lumière un éternel adieu. Les paroles émues par lesquelles Ajax, Iphigénie, Antigone, Alceste elle-même et tant d'autres personnages d'ailleurs réellement héroïques saluent pour la dernière fois le soleil et les cieux nous montrent bien comment Phérès et Admète, qui n'étaient point des héros, pouvaient se cramponner désespérément à la vie.

Mais il ne suffit pas de défendre cette scène en faisant sentir qu'elle est vraie, qu'elle est humaine. S'en tenir là, c'est ne pas montrer, je crois, dans toute son étendue, la pensée d'Euripide; c'est laisser dans l'ombre le motif pour lequel ce poète, qui connaissait si bien les sources de l'émotion théâtrale, a introduit dans son œuvre ce que Patin appelle une « odieuse contestation ». A mon avis, non seulement cette scène n'est pas superflue, mais encore elle est nécessaire. Patin, d'ordinaire si pénétrant interprète de la pensée des tragiques, me paraît avoir subi ici l'influence, à laquelle je faisais allusion plus haut, de la comparaison avec le drame satyrique. Ce qui le frappe surtout, c'est l'inconvenance de cette scène. Mais les anciens, il le reconnaît lui-même [3], ne paraissent pas en avoir été choqués : Aristophane, l'éternel censeur d'Euripide, ne lui fait aucun reproche à ce sujet. Cette discussion met bien en relief, selon Patin, l'invraisemblance du sacrifice d'Alceste, l'impossibilité d'admettre qu'Admète ait consenti au

1. Saint-Marc-Girardin, ouvr. cité, t. I, p. 17 sqq.
2. Homère, *Odyssée*, XI, 26 et passim.
3. Patin, ouvr. cité, III, p. 213.

dévouement de sa femme. Mais c'est, au contraire, à mettre en pleine lumière, à expliquer la possibilité de cette substitution que la scène me paraît consacrée. Reprenons un instant le drame à son début : Admète mourra, si personne ne se dévoue pour lui. Parents et amis se refusent à le faire ; Alceste offre de se sacrifier[1]. De deux choses l'une : ou bien Admète ne consentira pas à ce sacrifice ; nous aurons alors un beau combat de générosité, qui pourra donner lieu à une scène émouvante, mais il n'y aura plus de pièce ; — ou bien Admète acceptera l'offre d'Alceste, et alors il nous faut une raison qui justifie sa conduite. Sera-ce la raison d'État? prétexte puéril. Sera-ce son peu d'affection pour Alceste? mais Admète aime Alceste ; sa douleur quand elle lui fait ses dernières recommandations[2], son désespoir quand, venant de la conduire à son tombeau, il rentre dans son palais désert[3] le montrent jusqu'à l'évidence. Serait-ce bassesse de caractère? mais sa conduite envers Hercule, la générosité avec laquelle, pour ne pas l'éloigner de son toit, il refuse de lui faire connaître le motif de ses pleurs[4] repoussent absolument cette supposition. — Quel motif invoquer alors? Celui qu'Admète invoque lui-même, une peur irréfléchie de la mort[5] ; un amour pour l'existence qui ne lui permet pas de se rendre compte de ce qu'il fait, qui le force à accepter aveuglément l'offre d'Alceste. Que l'on se représente la situation de ce roi, jeune, riche, heureux, menacé de tout perdre, jeunesse, richesse, bonheur, vie, si personne ne meurt pour lui. Il implore ses parents, ses parents veulent vivre[6] ; il se tourne vers ses amis, eux aussi aiment la vie ; ses serviteurs, ils tiennent à l'existence, si misérable qu'elle soit. Partout l'amour profond de la vie : aucune issue, aucun espoir pour lui. Alceste s'offre : il accepte ; c'en est fait, Alceste mourra, la Fatalité le veut ainsi[7]. Un instant d'égarement de la part d'Admète, et le destin d'Alceste se trouve irrévocablement fixé. Rien ne saurait le changer, fût-ce le désespoir le plus violent, le repentir le plus sincère. Voilà ce qu'il faut faire saisir aux spectateurs ; il faut leur faire toucher du doigt, en quelque sorte, cet amour sans bornes d'Admète pour la vie ; il faut que l'on comprenne à la fois et le refus de Phérès de mourir pour son fils, et la folie, peut-être bien courte, peut-être d'un instant

---

1. Euripide, *Alceste*, vers 1 à 23.
2. *Alceste*, vers 280 sqq.
3. *Alceste*, vers 911 sqq.
4. *Alceste*, vers 509 sqq.
5. *Alceste*, vers 629-672.
6. Voir la réponse de Phérès à Admète, en particulier vers 690-694.
7. *Alceste*, vers 52-53, 72, etc.

seulement, qui fait qu'Admète accepte le sacrifice d'Alceste. De là la scène critiquée par Patin.

De là aussi la place de cette scène. Si nous connaissons tous ces détails avant qu'Alceste meure, si nous n'ignorons pas le vrai motif qui a poussé Admète, nous réfléchissons, nous discutons, et notre émotion diminue d'autant. Euripide nous jette au milieu des événements, nous emporte à sa suite dans les scènes les plus pathétiques, ne nous laisse, pour ainsi dire, pas respirer, et quand Alceste est morte, quand le sacrifice est consommé, il nous en met sous les yeux, dans une peinture vivante, dans une âpre discussion entre les principaux intéressés, la véritable raison.

Qu'on le remarque bien, Euripide n'a pas voulu faire d'Admète un personnage odieux. Sinon, il l'eût peint indifférent à la mort d'Alceste. Admète souffre, au contraire, d'avoir accepté ; il se repent, il se désole, il voudrait revenir sur cette fatale résolution[1] : désespoir inutile, il le sait bien lui-même ; la Fatalité, dont le chœur célèbre la toute-puissance[2], ne saurait faire remonter leur cours aux événements. Et ce désespoir n'est pas feint : Admète pleure en présence d'Alceste ; il pleure plus douloureusement encore quand il trouve son palais désert, quand il comprend la grandeur de la perte qu'il a faite, et combien aussi il a été cruel en acceptant le sacrifice d'Alceste.

Non, la scène entre Admète et Phérès n'est pas inutile ; non, elle ne doit pas nous choquer. Peut-être Euripide y fait-il disserter un peu subtilement ses personnages. Mais n'y a-t-il pas là encore une intention, un détail voulu? Vit-on jamais plus habile sophiste qu'un homme qui est dans son tort, qui le comprend, et ne veut l'avouer ni à soi-même ni aux autres? Je louerais plutôt Euripide d'avoir introduit cette scène dans son œuvre, si la discussion ne mettait pas aux prises le fils avec le père, spectable toujours pénible, bien qu'ici il contribue encore à mettre en pleine lumière toute la puissance de l'amour de la vie.

Envisagée à ce point de vue, la scène entre Phérès et Admète me paraît appartenir, non au drame satyrique, non à la comédie, mais à la tragédie. Ce n'est pas assurément une scène proprement tragique ; mais l'est-elle moins que la discussion entre Ulysse et Philoctète[3], entre Œdipe et Tirésias[4], entre Œdipe et Créon[5]? Je ne le crois pas. Ce qui lui fait tort, incontestablement, c'est qu'elle

1. *Alceste*, vers 357 sqq., 950 sqq.
2. *Alceste*, vers 962 sqq.
3. Sophocle, *Philoctète*, vers 974-1073.
4. Sophocle, *Œdipe roi*, vers 316-462.
5. Sophocle, *Œdipe à Colone*, v. 728-885.

succède d'assez près à la scène admirable où Alceste fait ses adieux à la vie et expire après avoir adressé à Admète les plus touchantes prières. Nous tombons du pathétique le plus élevé, que l'arrivée d'Hercule n'a pas suffi à nous faire oublier, aux tristes réalités de la vie; tout pénétrés d'admiration pour le dévouement le plus sublime, nous nous heurtons à un égoïsme qui nous attriste d'autant plus qu'il est plus naïf et plus franchement étalé. Nous en souffrons; mais ce contraste, c'est la vie même; je dirais volontiers : ce contraste, c'est l'essence de la tragédie, quand elle sort du pathétique et du sublime. Rien n'empêchait Euripide, il faut bien le remarquer, de placer cette discussion immédiatement après la scène des adieux. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne voulait pas rendre, par un brusque contraste, Admète haïssable. Il voulait, au contraire, que la généreuse conduite de ce prince envers Hercule nous disposât en sa faveur. Jusque dans ces détails, secondaires en apparence, l'intention d'Euripide me semble absolument incontestable.

III

Ce que nous venons de dire d'Admète et de Phérès nous permettra de ne pas parler longuement d'Hercule. Le rôle de ce héros me paraît avoir été trop poussé à la caricature, non par Euripide, mais par la critique elle-même. Sous l'influence de l'idée inexacte que nous avons déjà signalée, on a voulu voir ici dans ce demi-dieu un personnage de drame satyrique[1]. Il est incontestable qu'Hercule a souvent joué chez les anciens un rôle analogue; on peut facilement s'en convaincre par les fragments du *Sylée* d'Euripide lui-même[2]. C'est un héros un peu grossier, fier de sa force et par suite souvent brutal, grand mangeur, grand buveur, toujours disposé à s'asseoir devant une table bien servie et à vider de larges coupes. C'est, si l'on peut dire, le Gargantua de la mythologie grecque. Ce caractère, nous le retrouvons dans le passage où l'esclave, chargé par Admète de le servir, vient se plaindre de son manque de tenue[3]. Nous le retrouvons surtout dans le discours qu'Hercule adresse lui-même à l'esclave pour l'engager à bannir la tristesse et à jouir largement de la vie[4]. Patin et Saint-Marc Girardin font remarquer avec raison l'effet puissant, tragique, produit par ce contraste si marqué entre la douleur d'Admète et

1. Patin, passage cité.
2. Cf. Patin, ouvr. cité, t. IV, le *Cyclope*.
3. *Alceste*, vers 747-773.
4. *Alceste*, vers 773-802.

l'indifférence d'Hercule. Ils en rapprochent justement la scène où, dans Shakespeare, les musiciens venus pour le mariage se trouvent en face du corps inanimé de Juliette, et où leurs plaisanteries font ressortir le deuil qui les entoure. N'y a-t-il pas autre chose encore dans ces paroles d'Hercule? Ne renferment-elles pas un éloge fort peu déguisé de la vie, et n'apportent-elles pas indirectement encore une nouvelle force aux raisons données plus haut par Admète? — Mais ce que je veux surtout faire remarquer, c'est que le rôle d'Hercule n'est pas bouffon, comique, mais rentre au contraire à tous égards dans la tragédie. Cet éloge de la vie facile et sans souci ne contient pas une parole trop libre, pas un mot qui puisse choquer nos oreilles. Le détail a son importance, quand on songe à la licence à peu près absolue des drames satyriques. De plus, nous ne pouvons nous indigner des paroles du héros; son excuse tient tout entière dans ces mots : il ignore tout. Il ne sait rien parce qu'Admète l'a voulu ainsi, de peur de le voir refuser son hospitalité. Dès qu'il connaîtra la vérité, dès qu'il aura appris que c'est la femme de son hôte qui a quitté la vie, il rougira de ses transports[1], il aura honte de sa conduite, il gourmandera l'esclave qui lui a laissé ignorer cette funeste nouvelle. Et aussitôt une résolution généreuse s'impose à lui : pour expier ses torts involontaires, pour reconnaître la noblesse du procédé d'Admète, il ira arracher Alceste au génie de la Mort, dût-il pour cela « descendre « aux enfers dans le sombre royaume de Perséphone et d'Hadès[2] ».

On aurait donc tort de considérer ce rôle comme grotesque. Toute la conduite d'Hercule me paraît au contraire empreinte d'une délicatesse qu'on n'attendrait pas de lui. Tout d'abord il refuse d'entrer dans le palais, parce qu'il ne veut pas troubler le deuil qui pèse sur cette maison[3]. Il faut qu'Admète emploie la ruse et presque la contrainte[4] pour l'y décider. Cette conduite n'est assurément pas vulgaire. Dans la dernière scène enfin, quand il amène à Admète Alceste voilée, pourquoi ce voile? Est-ce pour piquer notre curiosité? Assurément non : Apollon, dans le Prologue[5], Hercule lui-même[6], il n'y a qu'un instant, nous ont assez prévenus que cette femme ne peut être qu'Alceste. C'est bien plutôt pour ménager Admète, pour ne pas le faire passer brusquement

---

1. *Alceste*, vers 826 sqq.
2. *Alceste*, vers 850 sqq.
3. *Alceste*, vers 538.
4. *Alceste*, vers 546.
5. *Alceste*, vers 64 sqq.
6. *Alceste*, vers 853 sqq.

de la douleur à la joie : procédé délicat s'il en fut. C'est aussi peut-être, et en cela encore Hercule me paraît faire preuve d'une réelle habileté, c'est aussi pour amener Admète, qui refuse de recevoir chez lui cette étrangère, à confesser devant sa femme son amour pour Alceste, sa résolution de lui rester fidèle par delà la tombe[1]. Admète rachète ainsi les torts qu'il a eus envers elle; l'amour d'Alceste ne saurait que s'en accroître, la réunion des époux n'en doit être que plus touchante. Quant aux spectateurs, si la scène dont nous avons parlé les a quelque peu indisposés contre Hercule, ce dont il est permis de douter, cette façon d'agir vraiment généreuse les réconcilie avec lui. C'est, si l'on veut, un « *Bourru bienfaisant* » qu'Hercule : ce n'est pas un grotesque.

Nous donnerons donc franchement à la pièce d'*Alceste* le nom de tragédie. Le dénouement en est heureux, sans doute, parce qu'Euripide ne pouvait pas, cette pièce tenant lieu d'un drame satyrique, renvoyer les spectateurs sous une pénible impression : mais Corneille n'a-t-il pas appelé le *Cid* une tragédie, et l'autorité de Corneille ne vaut-elle pas celle d'Aristote[2]? Nous ne trouvons, pour notre compte, dans la deuxième partie de cette pièce rien qui ne soit tragique. Si en la lisant on a pu penser au drame satyrique, ou tout au moins si on a pu laisser entrevoir qu'on y pensait, c'est que le pathétique de la première partie fait tort au tragique plus purement humain de la seconde. Notre tragédie classique nous a accoutumés à une gradation contraire des impressions et des sentiments. C'est en emportant le souvenir immédiat de la scène la plus pathétique du drame que nous quittons le théâtre. Pour bien comprendre, pour bien apprécier la pièce d'Euripide, il nous faut donc sortir de nos habitudes. Il nous faut aussi nous retrouver nous-mêmes, en quelque sorte, après la scène admirable où Alceste fait ses adieux à la vie; car notre émotion a été portée au plus haut degré; le pathétique a été épuisé. Mais alors l'expression de l'héroïsme le plus sublime fait place, dans *Alceste*, à l'exposé de sentiments moins relevés et plus humains. Nous retombons de l'idéal dans la réalité, et nous ne le faisons pas sans une certaine gêne. C'est là, sans doute, la raison dernière pour laquelle nous sommes portés à mal juger la deuxième partie de cette tragédie, et par suite la tragédie elle-même.

CH. CUCUEL.

---

1. *Alceste*, vers 1090.
2. C'est aussi l'avis de Patin, malgré les critiques formulées par lui. Voir t. III, p. 210.

CONJECTURE A PROPOS DE DÉMOSTHÈNE

Disc. sur la Couronne, 169.

Il n'est personne qui n'ait présente à la mémoire la saisissante peinture que fait Démosthène, dans le *Discours sur la Couronne*, du trouble subit qui s'empara d'Athènes à la nouvelle de la prise d'Élatée. « C'était le soir. Arrive un homme qui annonce aux prytanes qu'Élatée est prise, etc. » (*Couronne*, 169). Aussitôt, les prytanes, qui soupent dans la Tholos, se lèvent de table et, tandis que les uns envoient prévenir les stratèges et mandent le trompette public, les autres, se répandant sur l'Agora, chassent les marchands qui s'y trouvent et font mettre le feu à leurs boutiques. Je cite textuellement ce passage d'après l'excellente édition de M. Weil (Paris, 1883) : *Καὶ μετὰ ταῦθ' οἱ μὲν εὐθὺς ἐξαναστάντες μεταξὺ δειπνοῦντες τούς τ' ἐκ τῶν σκηνῶν τῶν κατὰ τὴν ἀγορὰν ἐξεῖργον καὶ τὰ γέρρ' ἐνεπίμπρασαν, οἱ δὲ τοὺς στρατηγοὺς μετεπέμποντο καὶ τὸν σαλπικτὴν ἐκάλουν, καὶ θορύβου πλήρης ἦν ἡ πόλις*. Telle est la leçon des manuscrits, même du meilleur de tous, le manuscrit S ou Σ de Paris. Cette leçon est évidemment fautive.

En effet, les lexicographes entendent ici par *γέρρα* les auvents formés de claies d'osier qui recouvraient les baraques des marchands de l'Agora[1]. Il faut donc supposer qu'en ordonnant de brûler ces claies, les prytanes ont pour but d'attirer l'attention des habitants des dèmes suburbains. C'est ainsi que, d'ordinaire, on interprète le membre de phrase *καὶ τὰ γέρρ' ἐνεπίμπρασαν*[2]. Tandis que le trompette parcourt la ville et invite les Athéniens à se rendre le lendemain, dès l'aube, à l'assemblée, les feux allumés

---

1. Suidas, s. vv. *γέρρα* et *γέρρον*. Cf. Harpocration, s. v. *γέρρα*; scoliaste de Lucien, *Anacharsis*, 32.

2. Weil, p. 504, en note. Cf. Schäfer, *Demosthenes und seine Zeit*, 2e éd., t. II, p. 546; Dareste, *Les plaidoyers politiques de Demosthène*, t. II, pp. 252, 302; A. Reusch, *De diebus contionum ordinariarum apud Athenienses*, dans les *Dissertationes philologicæ Argentoratenses selectæ*, t. III, p. 83. Dissen, dans son commentaire (Göttingen, 1837, p. 343), explique ainsi le motif qui pousse les prytanes à faire évacuer l'Agora : « Prætores arcessuntur et tubicen, ut *ἐκκλησία σύγκλητος* in crastinum diem indicatur, forum autem vacuefactum, ut cras adscensus in Pnycem pateret, cui subjacebat, atque ut jam nunc locum haberet confluens multitudo. » C'est là une hypothèse qui ne supporte pas l'examen. Dissen avoue d'ailleurs ne pas apercevoir la raison de l'incendie allumé sur la place du marché. — M. Fr. Blass, dans sa récente édition de Démosthène (Teubner, 1885), conserve le texte *καὶ τὰ γέρρ' ἐνεπίμπρασαν*. L'article du *Journal des Savants* (mai 1886) que M. Weil consacre à cette édition ne contient aucune remarque sur le passage en litige.

sur la place du marché servent de signaux pour les gens de la campagne : en les apercevant, ils courront à Athènes s'informer de ce qui se passe et délibérer sur les mesures à prendre.

Cette explication ne satisfait point M. Cobet, qui remarque avec raison qu'en mettant le feu aux γέρρα, on risquait fort de brûler les marchandises contenues dans les baraques[1]. Ajoutons, avec M. Nicole, que c'eût été là un procédé peu encourageant pour le petit commerce athénien[2]. Si rares que soient, en effet, dans l'histoire d'Athènes, les paniques de ce genre, on ne saurait croire qu'elles eussent pour habituelle conséquence de pareilles scènes de brutalité. Quelle eût été la sécurité des marchands, exposés à voir, en cas de péril grave menaçant la cité, leurs boutiques détruites et leur commerce compromis par un acte de violence aussi inutile qu'injuste ?

A ces deux objections, j'en ajouterai une troisième. Quelque incertains que nous soyons sur l'emplacement exact de la place du marché, quelque difficulté que nous éprouvions à en fixer les limites précises, il paraît hors de doute qu'elle était située dans la partie basse de la ville, au nord-ouest de l'Acropole, entre la citadelle, l'Aréopage et l'éminence sur laquelle se dresse encore aujourd'hui le petit temple connu sous le nom de Théseion[3]. Or, si les prytanes voulaient faire aux habitants des dèmes des signaux à l'aide de feux, il semble difficile d'admettre qu'ils eussent précisément choisi, pour allumer ces feux, le point d'Athènes qui se trouvait être le moins en vue du dehors. Ne devaient-ils pas plutôt faire choix d'un endroit élevé, comme la Pnyx ou la colline des Muses?

Ces raisons semblent suffisantes pour faire rejeter la leçon des manuscrits.

Par quoi la remplacer ? M. Cobet a imaginé une correction fort ingénieuse[4]. S'appuyant sur un passage du plaidoyer contre Néæra, 90, et sur le commentaire qu'en donne Harpocration, s. v. γέρρα, il voit dans γέρρα les barrières dont on entourait parfois le lieu de l'assemblée afin d'exclure les étrangers et de faire en sorte que les seuls citoyens prissent part à la réunion. Mais ce sens de γέρρα ne va plus avec le verbe ἐνεπίμπρασαν. M. Cobet suppose alors l'existence d'une faute ancienne qui aurait consisté,

---

1. *Collectanea critica*, p. 175.
2. *Revue critique* du 22 décembre 1884, p. 514.
3. Wachsmuth, *Die Stadt Athen im Alterthum*, t. I, p. 153. Cf. Milchhöfer, Art. *Athen*, dans les *Denkmäler des klassischen Altertums* de Baumeister, t. I, pp. 160 sqq.
4. *Coll. crit.*, p. 175.

une lacune s'offrant après le mot γέρρα, à combler cette lacune par un verbe quelconque. Sans doute, il restait du verbe primitif les lettres επ et la terminaison σαν. Un copiste maladroit remplit le vide comme il put en écrivant ἐνεπίμπρασαν. Le mot à rétablir est suggéré à M. Cobet par le plaidoyer contre Néæra et par Harpocration : c'est περιεπετάννυσαν. La phrase de Démosthène devient alors parfaitement intelligible : tandis que les uns, parmi les prytanes, envoient chercher les stratèges et le trompette public, les autres chassent de leurs boutiques les marchands de l'Agora et prennent en même temps toutes les dispositions nécessaires pour que le lendemain, dès l'aurore, l'assemblée se réunisse[1].

Si séduisant qu'il semble à première vue, ce sens est inacceptable. J'écarte tout d'abord l'hypothèse d'une assemblée devant se tenir sur l'Agora, dans l'enceinte formée par les γέρρα. Je ne puis croire que M. Cobet ait lu assez rapidement le passage de Démosthène pour ne pas remarquer qu'il y est formellement dit que l'assemblée en question se réunit à la Pnyx. L'orateur, en effet, rappelle que le lendemain, au point du jour, avant que le Conseil, siégeant dans le Bouleutèrion, eût rédigé son προβούλευμα, « le peuple tout entier avait pris place sur la colline, » πᾶς ὁ δῆμος ἄνω καθῆτο. Ces mots indiquent clairement qu'il s'agit de la Pnyx, et non d'un autre endroit[2]. Si les prytanes ordonnent de déployer les barrières pour l'assemblée du lendemain, ce n'est donc pas, évidemment, sur la place du marché; ce n'est pas, comme on pourrait le croire, en qualité d'étrangers et pour ne pas troubler de leur indiscrète présence la réunion populaire que les marchands sont renvoyés de leurs boutiques. Une pareille conjecture nous serait d'ailleurs interdite par ce que nous savons de la législation athénienne : il y avait une loi de Solon, remise en vigueur par Aristophon, qui défendait aux étrangers de vendre sur l'Agora[3].

Est-ce sur la Pnyx qu'on déploie les γέρρα, et devons-nous supposer que c'est pour donner le signal du deuil public que les

---

1. *Coll. crit.*, p. 176 : « Ergo τὰ γέρρα sunt περιφράγματα *crates ex vimine plexæ* (unde nomen) *quibus omnibus qui cives non essent aditus ad Comitia intercludebatur.* Itaque in priore loco legendum: καὶ τὰ γέρρα ΠΕΡΙΕΠΕΤΑΝΥΣΑΝ, ut statim exclusis peregrinis omnibus populus de summa rep. deliberare posset. »

2. Dans le tableau qu'il trace, évidemment d'après Démosthène, de l'émoi produit à Athènes par la nouvelle de la prise d'Élatée, Diodore, XVI, 84, représente les Athéniens se réunissant au théâtre, ὁ δὲ δῆμος ἅπας ἅμ' ἡμέρᾳ συνέδραμεν εἰς τὸ θέατρον. C'est là très certainement une erreur, qu'il faut peut-être attribuer à ce fait qu'à partir du IIIe siècle ce fut au théâtre que les assemblées eurent lieu de préférence. V. Gilbert, *Handb. der griech. Staatsalt.*, t. I, p. 271.

3. Démosthène, *Contre Euboulidès*, 31-32.

prytanes font fermer les baraques? Ce seraient là deux actions d'ordre très différent et que l'orateur n'eût point exprimées à l'aide de deux verbes reliés l'un à l'autre par τε-καί, avec οἱ μέν pour sujet commun. Mais ce qui s'oppose surtout à ce qu'on entende la phrase de Démosthène comme l'entend M. Cobet, c'est qu'il n'existe aucun rapport entre le passage du plaidoyer contre Néæra, qu'invoque l'illustre philologue, et le texte qui nous occupe, et que rien n'autorise à s'appuyer sur l'un pour expliquer l'autre.

Le plaidoyer contre Néæra nous renseigne, en effet, sur une espèce très particulière d'assemblée. L'ἐκκλησία dont il y est question est un de ces congrès spécialement convoqués pour le vote des νόμοι ἐπ' ἀνδρί. On appelait de ce nom, par exemple, l'ostracisme; de même, on désignait ainsi la collation du droit de cité. Or, c'est précisément de la collation du titre et des droits de citoyen qu'il s'agit dans le discours contre Néæra. Voici, en pareil cas, de quelle manière on procédait. Dans une des quatre assemblées ordinaires de la prytanie, un orateur proposait de conférer le droit de cité à quelque personnage ayant bien mérité du peuple athénien. La proposition était-elle favorablement accueillie, on décidait qu'une assemblée nouvelle se réunirait pour octroyer ou refuser définitivement la faveur demandée. Cette assemblée avait lieu, selon toute vraisemblance, sur l'Agora: c'est là, du moins, Philochore nous l'apprend[1], que le peuple prononçait l'ostracisme; c'est donc là, probablement, qu'il décidait aussi de l'admission dans la cité des nouveaux citoyens[2]. Pour que le vote fût valable, la loi exigeait que tous les Athéniens y prissent part; mais, comme, dans la pratique, cette totalité ne pouvait être atteinte, 6,000 citoyens étaient censés représenter le peuple tout entier. Ils votaient au scrutin secret. Afin de prévenir toute fraude et de n'admettre au vote que ceux qui y avaient droit, c'est-à-dire les citoyens authentiques, on entourait le lieu de l'assemblée de barrières, γέρρα, qui figuraient une sorte d'enceinte dont l'issue ou les issues étaient, semble-t-il, gardées par les prytanes, sans doute assistés des lexiarques, lesquels avaient pour devoir de constater l'identité de chacun[3].

---

1. Fr. 79 b, dans Müller, *Fr. hist. gr.*, t. I, p. 396.
2. Gilbert, t. I, p. 293, note 1.
3. *Id.*, t. I, pp. 175 sqq. D'après Philochore, fr. 79 b, c'étaient des planches, σανίδες, qui entouraient le lieu de l'assemblée, quand il s'agissait de l'ostracisme. Pollux, VIII, 20, faisant allusion au même usage, parle d'un simple περισχοίνισμα. Il est probable qu'on se servait indifféremment, pour les νόμοι ἐπ' ἀνδρί, soit d'une corde tendue, soit de planches, soit de γέρρα.

Telle est la procédure que décrit en détail le plaidoyer contre Néæra. On voit qu'il n'y a rien là qui ressemble à l'assemblée à laquelle fait allusion ici Démosthène. D'une part, il est question d'un vote, d'une décision solennelle que prend le peuple dans certaines circonstances spéciales ; d'autre part, nous sommes en présence d'une assemblée dans laquelle il s'agit, non pas seulement de voter, mais de délibérer, de discourir, d'une de ces assemblées extraordinaires (*ἐκκλησίαι σύγκλητοι*)[1] convoquées au son de la trompette, et non par décret, comme celles d'où émanaient les *νόμοι ἐπ' ἀνδρί*. Or, autant, dans le premier cas, l'usage des *γέρρα* nous semble nécessaire, pour empêcher que des intrus ne mêlent leur vote à ceux des citoyens, autant, dans le second, nous nous expliquerions peu leur emploi, le but et le caractère de l'assemblée étant tout différents. Le plaidoyer contre Néæra ne saurait donc nous éclairer sur le vrai sens du texte du *Disc. sur la Couronne*, et c'est ailleurs qu'il en faut chercher l'explication.

Cette explication, je crois la trouver dans le scoliaste d'Aristophane. On se rappelle la scène des *Acharniens* dans laquelle le poète s'amuse à faire la parodie d'une séance de l'assemblée. Dikæopolis, arrivé de grand matin à la Pnyx, se morfond dans la solitude, pendant que ses concitoyens bavardent sur l'Agora et fuient devant la corde enduite de vermillon : *Οἱ δ' ἐν ἀγορᾷ λαλοῦσι, κἄνω καὶ κάτω | τὸ σχοινίον φεύγουσι τὸ μεμιλτωμένον* (21-22). Si l'on se reporte au commentaire du scoliaste, on voit qu'il était d'usage, pour rabattre le peuple du côté de l'assemblée, de tendre sur l'Agora une corde teinte en rouge, dont deux archers tenaient chacun une extrémité. Marchant dans la direction de la Pnyx, ils chassaient devant eux les citoyens, auxquels cette singulière poursuite inspirait une crainte salutaire, car tous ceux qu'effleurait la corde en emportaient la marque sur leurs vêtements et, facilement reconnaissables, payaient une amende[2]. Cet ingénieux moyen de prévenir les absten-

---

1. M. Reusch, *Art. cité*, p. 83, fait observer d'ailleurs que l'épithète *σύγκλητος* n'était pas uniquement réservée aux assemblées convoquées d'urgence, à l'occasion de quelque pressant danger : on l'appliquait aussi aux assemblées qui se réunissaient en vertu d'un décret spécial, *κατὰ ψήφισμα ὃ ὁ δεῖνα εἶπεν*, en dehors des quatre assemblées ordinaires. Dans ce sens, les assemblées qui votaient les *νόμοι ἐπ' ἀνδρί* étaient également des *ἐκκλησίαι σύγκλητοι*. Cf. Gilbert, t. I, p. 269.

2. Scoliaste des *Acharniens*, 22. En quoi consistait cette amende et qui avait qualité pour l'infliger ? C'est ce que nous ne savons pas. Il est probable, dans tous les cas, que le scoliaste, en parlant d'une amende, ne fait point erreur. Platon, qui, dans sa constitution idéale, s'inspire à tout moment des lois d'Athènes, frappe d'une amende de dix drachmes tout citoyen de la première ou de la seconde catégorie qui ne se rendra pas à l'assemblée, *Lois*, VI, p. 764 A. — J'adopte ici, au sujet de la corde rouge, l'opinion de M. Gilbert, t. I, p. 272, qui me paraît

tions n'était pas le seul auquel on eût recours : Ἐμηχανῶντο καὶ πολλὰ ἄλλα, dit le scoliaste. C'est ainsi qu'on se servait de barrières, γέρρα, pour diriger le peuple vers le lieu de l'assemblée. On fermait à l'aide de ces barrières l'entrée des rues qui ne conduisaient pas à la Pnyx ; en même temps, pour empêcher que les citoyens ne s'attardassent sur l'Agora, on obligeait les marchands à enlever leurs étalages : Ἀνεπετάννυσαν γὰρ τὰ γέρρα καὶ ἀπέκλειον τὰς ὁδοὺς τὰς μὴ φερούσας εἰς τὴν ἐκκλησίαν καὶ τὰ ὤνια ἀνῄρουν ἐν ταῖς ἀγοραῖς, ὅπως μὴ περὶ ταῦτα διατρίβοιεν[1].

C'est ce texte, à mon avis, qu'il convient de rapprocher de la phrase de Démosthène. Les γέρρα de l'orateur ne sont autre chose que ces barrières mobiles qui servaient à intercepter les rues par lesquelles on craignait que les Athéniens réunis sur l'Agora, à l'heure du marché, ne se dérobassent au devoir civique. Seulement, comme au moment où l'on apprend la chute d'Élatée, il n'y a point marché, il faut supposer que l'usage que les prytanes font faire des γέρρα est un peu différent de celui qu'indique le scoliaste : au lieu de les faire dresser devant certaines rues, ils ordonnent d'en entourer l'Agora tout entière, afin que le marché ne puisse se tenir le lendemain et que tous les Athéniens se rendent à l'assemblée. Peut-être était-ce ainsi, d'ailleurs, qu'on employait toujours les γέρρα. Ce qui porterait à le croire, c'est que Démosthène, sans aucun doute, fait allusion à une coutume parfaitement connue de ses auditeurs. Aussi serais-je disposé, pour ma part, à considérer comme incomplets les renseignements fournis par le scoliaste d'Aristophane. Bien qu'il ne parle pas d'une enceinte continue entourant tout le marché, mais simplement d'un barrage établi devant quelques rues, je ne crois pas être trop téméraire en reconstituant de la manière suivante la scène dont l'Agora était souvent le théâtre les jours d'ἐκκλησία. Quand les Athéniens s'y attardaient, les archers de la police faisaient fermer les boutiques et barraient à l'aide de γέρρα les rues qui ne conduisaient point à la Pnyx ; puis deux d'entre eux, tenant la corde rouge, chassaient les citoyens vers les seules issues laissées libres et qui étaient précisément celles par où l'on pouvait se rendre à l'assemblée. L'Agora une fois évacuée, afin que personne n'y pût revenir, on plaçait devant ces issues

---

infiniment plus vraisemblable que celle de MM. Schmidt et von Willamowitz-Möllendorff. Cf., sur le σχοινίον μεμιλτωμένον, le scoliaste d'Aristophane, *Eccles.*, 378 ; Pollux, VIII, 104 ; Photius, s. v. σχοινίον μεμιλτωμένον ; Hésychius, s. v. σχοινίον ; Suidas, s. vv. μεμιλτωμένον et σχοινίον μεμιλτωμένον.

1. Scoliaste des *Acharniens*, 22.

elles-mêmes d'autres barrières[1], de sorte qu'à la fin la place tout entière se trouvait entourée de γέρρα.

Telle est, selon toute vraisemblance, l'opération que rappelle Démosthène, avec cette différence que, l'Agora étant déserte à l'heure où les prytanes sont informés de la prise d'Élatée, les choses se passent plus simplement : on se borne à faire partir les quelques marchands qui occupent la place et qui, probablement, avaient l'habitude de coucher dans leurs baraques ; ensuite, on entoure l'Agora de barrières, pour que personne n'y puisse plus pénétrer.

J'admettrais donc, comme M. Cobet, l'existence d'une faute ancienne ayant dénaturé le verbe qui suit γέρρα, mais, au lieu de rétablir περιεπετάννυσαν, j'écrirais, faute de mieux, ἀνεπετάννυσαν, qui est l'expression même du scoliaste des *Acharniens*. Si ce mot n'est pas celui dont s'est servi Démosthène, du moins il traduit exactement sa pensée. En apprenant l'occupation d'Élatée, le premier soin des prytanes est de prendre la mesure qu'ils prennent d'ordinaire pour forcer le peuple à se rendre à l'assemblée, c'est de suspendre dans Athènes la vie commerciale, afin que les citoyens s'occupent uniquement des affaires de l'État. Au premier abord, la précaution paraît inutile : l'empressement des Athéniens à se porter le lendemain à la Pnyx apparaît suffisamment dans le récit de Démosthène. Il arrivait à ce peuple insouciant, que les Scythes de la police menaçaient de la corde rouge pour le contraindre à exercer sa souveraineté, de prendre en main ses intérêts avec une patriotique ardeur : Lycurgue nous le représente, après Chéronée, se précipitant en foule à l'assemblée[2]. La crainte des prytanes n'en était pas moins justifiée. Si l'on songe à l'attrait, pour tout Athénien, des longues stations sur l'Agora, si l'on réfléchit que la place du marché n'était pas seulement le lieu où l'on causait, mais encore l'endroit où se débattaient les plus graves intérêts privés, on comprendra que les prytanes, à la première annonce du danger qui menace la ville, fassent tout pour empêcher que les distractions et les affaires dont l'Agora est le centre ne détournent

---

1. C'est là ce que ne dit pas le scoliaste d'Aristophane, mais j'en crois trouver la preuve dans Suidas (s. v. σχοινίον μεμιλτωμένον) : Εἰ βραδύνοιεν ἐπὶ τὴν ἐκκλησίαν, οἱ δημόται σχοινίον μιλτοῦντες συνήλαυνον καὶ τὰ πρατήρια διέκλειον. Il faut évidemment changer ici οἱ δημόται en οἱ δημόστιοι. Cf. le scoliaste des *Acharniens*, 54. Sur le sens de πρατήρια, v. Hérodote, VII, 23.

2. Lycurgue, *Contre Léocrate*, 16 : Γενομένης γὰρ τῆς ἐν Χαιρωνείᾳ μάχης καὶ συνδραμόντων ἁπάντων ὑμῶν εἰς τὴν ἐκκλησίαν... La bataille de Chéronée fut livrée en août 338. La prise d'Élatée avait eu lieu dans l'hiver de 339/8.

l'attention des citoyens. De là ce trait de la narration de Démosthène : *ils font déployer les barrières*, trait caractéristique, que l'orateur juge digne de figurer dans son récit, comme un de ceux qui sont le plus propres à donner une idée de la gravité des circonstances et à peindre l'effroi d'Athènes à la nouvelle de la subite agression de Philippe[1]. PAUL GIRARD.

PROPERCE IV, 11, 66.

Cornélia dit qu'en mourant elle est fière des enfants qu'elle laisse :

63 Tu Lepide et tu Paulle, meum post fata leuamen,
Condita sunt uestro lumina nostra sinu.
65 Vidimus et fratrem sellam geminasse curulem,
Consule quo, †*facto* tempore, †*rapta* soror.
67 Filia tu, specimen censurae nata paternae,
Fac teneas unum nos imitata uirum.
69 Et serie fulcite genus; mihi cymba uolenti
Soluitur, uncturis tot mea fata meis.

Tot (70) montre qu'il y a d'autres enfants que les deux fils Lépidus et Paullus et la fille citée au vers 67. Le contexte montre que dans 65 et 66 il doit être question d'un frère et d'une sœur de Lépidus et Paullus, et non d'un frère et d'une sœur de leur mère. Le vers 68 montre que la fille de Cornélia est déjà mariée : à une jeune fille on souhaite de trouver un bon mari, et non de n'en pas chercher un second.

Il faut donc, au vers 66, lire *fausto* tempore *nupta* soror. *Fausto* est une conjecture de Peerlkamp. Il est bon de rappeler que le Neapolitanus a perdu le feuillet où se trouvait notre passage.

En somme, Cornélia désigne trois fils, deux qui ont pu lui fermer les yeux, un autre qui a été deux fois consul. Elle désigne ensuite une fille mariée, et par conséquent un gendre. Ces cinq personnes et son mari sont ceux qu'elle appelle au vers 70 *tot mei*. LOUIS HAVET.

---

1. Le sens que je propose montre qu'il faut souvent y regarder à deux fois avant de condamner absolument certaines explications des commentateurs anciens. M. Cobet écrit : « Ridicula est enim Harpocrationis opinio, qui serio credebat *tabernarum in foro* τὰ σκεπάσματα καὶ τὰ παρακαλύμματα ἐμπίπρασθαι ὑπὲρ τοῦ μὴ συνεστάναι περὶ τὰ ὤνια ἐπὶ τῆς ἀγορᾶς. » Sans doute, ce commentaire est absurde, mais n'y trouve-t-on pas comme l'écho d'une sorte de tradition que l'auteur reproduisait sans la comprendre et surtout sans s'occuper de la mettre d'accord avec le texte qu'il avait sous les yeux ?

SCHOLIES SUR ARISTARQUE DE SAMOS

1. Je me propose en particulier de déterminer le sens d'une *abréviation* que Fortia d'Urban a rencontrée dans deux manuscrits grecs de la Bibliothèque Nationale, et qu'il a, sans aucun avertissement, résolue en : λῆμμα dans son édition gréco-latine du petit traité astronomique : Ἀριστάρχου περὶ μεγεθῶν καὶ ἀποστημάτων ἡλίου καὶ σελήνης (Paris, 1810). Mais je serai entraîné à présenter quelques observations sur cette édition et les scholies qu'elle renferme.

L'abréviation dont il s'agit se trouve, jusqu'à huit fois, dans le texte de ces scholies, tel que le donnent les manuscrits que je désignerai par A=2342, et B=2488; ces deux manuscrits, dont le premier est du XIVe siècle, le second du XVIe seulement, dérivent évidemment d'un même original, comme le prouve en particulier l'identité des scholies dans l'un et dans l'autre; mais l'existence, dans le texte d'Aristarque de A, de certaines lacunes spéciales, par homoiotéleutes, montre d'autre part que B n'en est pas simplement une copie. Au reste, abstraction faite du défaut signalé, A est de beaucoup le meilleur des sept manuscrits de Paris, et Fortia a eu le tort de ne pas s'attacher plus soigneusement à son texte.

L'édition princeps d'Aristarque, par Wallis (Oxford, 1688), ne renfermait, comme additions, que des extraits du livre VI de Pappus, tirés des manuscrits de cet auteur[1] (sch. 1 et 19 de Fortia) et trois scholies (9, 13, 30) provenant d'une copie faite par Savile d'un manuscrit du Vatican. De ces trois, les deux premières se retrouvent dans A et B; la troisième y manque au contraire. Fortia la rapporte à sa page 42, mais elle se réfère évidemment à la page 37, l. 16, là où nos manuscrits (sch. 26) renvoient simplement à Euclide, VI, 3 : διὰ τὸ ἐν τῷ $\overline{\varsigma}$ τῆς ἐπιπέδου (s.-e. : θεωρίας)[2]. Il semble d'ailleurs que la scholie de Wallis ait été forgée sur cette indication.

Pour publier les scholies inédites jusqu'à lui, Fortia s'est encore aidé du manuscrit de Paris 2364=C, que le catalogue marque

1. Le texte grec de la *Collection mathématique* de Pappus a été publié pour la première fois par Hultsch (Berlin, Weidmann, 1876, 1877, 1878).

2. La traduction de Fortia : *Per sextam propositionem libri planorum*, est absurde.

comme du XIVe siècle, mais qui certainement n'est que de la fin du XVe. Ce manuscrit, d'ailleurs assez bon, ne renferme qu'un petit nombre des scholies des deux autres, savoir : 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 18, 27, 28, 29, 57, 58, 59, 66, 72, 77, 82. Mais ce sont les plus importantes, et leur ensemble forme comme un commentaire relativement ancien, qui aura été, à une époque plus récente, accru dans l'archétype de A et B.

Fortia a eu soin d'indiquer, pour chaque scholie, les sources qu'il utilisait[1], mais il n'a pas fait une distinction très importante qui ressort de A : une partie des scholies, généralement les plus courtes, y sont en effet rubriquées; les autres (parmi lesquelles toutes celles de C) sont à l'encre noire.

On est conduit dès lors à distinguer au moins trois sortes de scholies : celles de C, les plus anciennes; celles de A qui sont en noir, sans appartenir à C (je les désignerai par la lettre N); enfin les rubriquées de A, que je marquerai R.

J'ai déjà indiqué les scholies C; les N sont les suivantes : 2, 4, 5, 15, 17, 22, 23, 25, 36, 38, 46, 47, 52 à 55, 60, 62, 63, 71, 73, 78, 79, 83, 85 à 88, 93.

Quant aux scholies R, elles portent les numéros : 3, 6, 10, 20, 21, 24, 26, 31 à 35, 37, 39, 40 à 45, 48 à 51, 56, 61, 64, 65, 67 à 70, 74 à 76, 80, 81, 84, 89 à 92.

2. La distinction que je viens de faire va trouver son application immédiate; car l'abréviation dont j'ai à parler se trouve une fois dans une scholie R (39), une fois dans une scholie C (58), mais là dans une phrase finale qui précisément ne se trouve pas dans C; enfin six fois dans des scholies N (63, 71, 73, 78, 83, 86). On peut donc dire qu'elle est propre à l'auteur de ces dernières scholies, mais que celui des R la comprenait encore; je montrerai au contraire qu'elle a été, dans un certain cas, mal résolue par le copiste du prototype de A et B; c'est donc une abréviation relativement ancienne, c'est-à-dire qui remonte au moins au XIIIe siècle[2].

---

1. Cependant il marque, comme propres à B, certaines scholies qui existent tout aussi bien dans A. — Il s'est permis d'autres licences : son dépouillement de A et B est loin d'être complet; il a plusieurs fois interverti l'ordre des scholies; enfin, il a ajouté, sans avertissement, les intitulés de référence, forgés plus ou moins heureusement, comme *εἰς ά θέσιν, εἰς τὸν ἐπίλογον τοῦ Ἀριστάρχου, εἰς τὴν πρότασιν δ', εἰς τὴν ἑαυτήν* (!). Il n'y en a jamais dans les manuscrits.

2. On peut voir quel intérêt s'attacherait à la détermination du prototype, qui est probablement au Vatican, et à la recherche des manuscrits plus anciens présentant telle ou telle chaîne de scholies.

Je ne reproduis pas la forme de cette abréviation, parce qu'elle offre diverses variations; en tout cas, on y reconnaît toujours, comme lettre principale, un μ; il est surmonté d'un ν, parfois arrondi en υ, et de l'angle inférieur duquel part un trait ordinairement assez droit, mais parfois un peu concave *vers la gauche;* ce trait vient croiser le μ, en général entre les deux jambages, plus rarement sur celui de droite. Je représenterai cette abréviation par $\overset{\nu}{\mu}$; elle n'est jamais accompagnée d'aucun signe de déclinaison.

3. Que la lecture de Fortia (λῆμμα) soit inadmissible, c'est ce qui ressort immédiatement de la scholie R (39) : διὰ τὸ (κατὰ τὰ B, Fortia) ἐν τῷ ε̄ διὰ τὸ λῆμμα τοῦ $\overset{\nu}{\ }$.

Fortia a laissé en lacune les deux derniers mots, en ajoutant en note qu'on lit assez clairement τῷ μειζὸν (*sic*), ce qu'il déclare incompréhensible.

Mais si B donne effectivement τῶ, A a très nettement τοῦ; d'autre part, si l'abréviation a quelque ressemblance avec celle de μείζων dans le manuscrit, elle en diffère en ce que, dans cette dernière, le trait qui vient croiser le μ et qui représente la panse du ζ, est concave *vers la droite.*

Enfin, si Fortia renvoie à sch. 14, il s'agit certainement de sch. 16 (C), la seule, au reste, qui, sur la proposition V, puisse mériter le nom de lemme.

Il ne me semble pas qu'il y ait ici d'autres sens admissibles que « par le lemme de la marge » ou « par le lemme du commentaire ». La seconde explication étant la seule qui se prête à une résolution tant soit peu rationnelle de l'abréviation (en ὑπόμνημα), c'est la seule que j'adopterai provisoirement.

Il est à remarquer que la scholie R 43 renvoie encore à ce même lemme [1] sous la forme suivante : ἐκ τοῦ πορίσματος τοῦ παρακειμένου τῷ λήμματι ἐν τῷ ε̄ θεωρήματι. Or, l'endroit auquel la scholie s'applique (p. 53, l. 13) marque que $\frac{\text{arc}\,\gamma\delta}{\text{arc}\,\delta\zeta} < \frac{\gamma\delta}{\delta\zeta}$, si l'on a : $\text{arc}\,\gamma\delta < \text{arc}\,\delta\zeta$; le lemme en question établit bien cette proposition, mais en considérant, au lieu des arcs, les angles qui leur sont proportionnels; on avait dû passer des angles aux arcs dans le corollaire (πόρισμα) indiqué. L'absence de ce corollaire prouve que la copie de l'ancien commentaire n'a pas été complète.

---

1. De même aussi que sch. C 29 : διὰ δὴ τὸ λῆμμα τὸ ἐν τῷ ε̄. Fortia lit : ἐν τῷ δ̄ d'après C, dont le numérotage des propositions diffère de celui de AB.

4. Je passe aux autres scholies où se retrouve notre abréviation.

Comme phrase finale de 58, A donne : *οὕτω μὲν οὖν κατὰ τὴν τοῦ βιβλίου ἔκθεσιν, ἐν δὲ τῷ μ̆ ἑτέρως καὶ διττῶς.*

Au lieu de μ̆, Fortia a lu *ἐφ'* avec B, et donné la version inintelligible : « Sic equidem secundum libri expositionem, *in propositione de altera et duplici ratione* » ; il faut traduire « *in commentario autem aliter et dupliciter* », et là encore notre explication paraît la seule admissible.

En effet, la scholie C 58 explique le texte d'Aristarque (p. 62, l. 18) en suivant l'ordre d'idées du géomètre, tandis que le même passage se retrouve également commenté, mais d'une façon toute différente, dans une autre scholie, C 57, laquelle d'ailleurs, dans les manuscrits, ne précède nullement, mais suit 58. Quant à la seconde explication annoncée, elle pourrait être représentée par la scholie suivante, que Fortia a transposée sous le numéro 53 (N); mais cette scholie, sur laquelle je reviendrai plus loin, s'éloigne tellement de la question que je préfère supposer que la seconde explication a disparu en fait ; nous avons en effet déjà vu que le commentaire primitif n'a pas été complètement copié, tandis que nous voyons ici que, dans C, il avait déjà subi certaines additions.

En tout cas, l'existence de cette seconde explication est assurée par les renvois suivants, qui nous permettront d'en déterminer la nature :

Sch. N 71 : *τουτέστι δι' ἴσου ἡ ξ̅ν̅ πρὸς τὴν π̅ρ̅ μείζονα λόγον ἔχει ἢ ὃν ὁ συνημμένος ἐκ τῶν ἡγουμένων πρὸς τὸν ἐκ τῶν ἑπομένων, ὡς ἐν τῷ μ̆ τοῦ ι̅ο̅ θεωρήματος τοῦ ⟨α̅⟩ μέρους*[1].

Sch. N 78 : *τουτέστιν ἢ ὁ ἐκ τῶν ἡγουμένων πρὸς τὸν ἐκ τῶν ἑπομένων, ὡς ἐν τῷ μ̆ τοῦ ι̅ο̅.*

Sch. N. 83 : ...*ἢ ὃν ὁ ἐκ τῶν ἡγουμένων πρὸς τὸν ἐκ τῶν ἑπομένων, κατὰ τὸ* (*κάτω* Fortia) *ἐν τῷ μ̆ ἤδη ῥηθὲν ἐν τῷ ι̅β̅.*

Sch. N 86 : ...*ἢ ὃν ὁ ἐκ τῶν ἡγουμένων πρὸς τὸν ἐκ τῶν ἑπομένων... κατὰ τὸ ἐν τῷ μ̆ τοῦ ι̅β̅.*

A ces quatre renvois, il faut encore ajouter R 80 : *διὰ τὸ ἐν τῷ μέρει τοῦ ι̅ο̅*; car c'est encore la même proposition qui se trouve invoquée. Cette scholie ne peut d'ailleurs s'expliquer que si l'on admet que le copiste ait lu μ̆ au lieu de μ̆, et par suite résolu à

---

1. J'ajoute α̅ pour donner un sens à *τοῦ μέρους*. En fait, le théorème ι̅β̅ (XIV de Fortia) se divise en deux parties, et c'est à la première que se rapportent les scholies 58, 57, 53; la seconde commence à *Τῶν αὐτῶν ὑποκειμένων* (p. 65, l. 8).

tort l'abréviation en μέρει. La communauté de la faute dans A et B indique qu'elle était déjà commise dans le prototype, ainsi que je l'ai annoncé plus haut.

Or, la proposition invoquée dans ces cinq renvois peut s'énoncer comme suit, en langage moderne.

Soient A, B, C, trois grandeurs, et a, b, c, d, quatre nombres; si l'on a

$$\frac{A}{B} > \frac{a}{b}, \text{ et } \frac{B}{C} > \frac{c}{d},$$

on aura (δι' ἴσου) :

$$\frac{A}{C} > \frac{ac}{bd}.$$

Or cette proposition, si souvent rappelée, et dont Aristarque fait en réalité un fréquent usage, ne se trouve ni démontrée, ni même énoncée dans aucune scholie; et c'était bien à propos de la première partie du théorème $\overline{\iota\beta}$ qu'il y avait lieu, dans un commentaire, de la présenter pour la première fois; ainsi l'omission, dans les copies, d'une partie de ce commentaire est bien avérée.

5. Dans tous ces renvois, notre abréviation pourrait aussi bien signifier *lemme* que *commentaire*, et la lecture de Fortia est excusable. Mais, quand nous trouvons encore : Sch. N 73 : ὡς ἐν τῷ $\overline{\iota\beta}$ εἴρηται καὶ ἐν τῷ $\overset{\nu}{\mu}$ αὐτοῦ, nous ne pouvons plus interpréter *lemme*, car le renvoi est fait non pas à la même proposition manquante que dans les scholies précitées, mais bien à Sch. N 52 (Fortia indique à tort 53). Nous apprenons en même temps que l'auteur des scholies N les comprenait sous cette désignation de $\overset{\nu}{\mu}$ = ὑπόμνημα.

Quant au dernier emploi de notre abréviation (Sch. N 63, sur la seconde partie du théorème $\overline{\iota\beta}$), il a encore lieu à propos de cette proposition dont j'ai signalé la perte dans le commentaire. Mais, comme, dans le passage dont il s'agit, Fortia a confondu dans le texte un diagramme qui représentait les calculs en marge, et que par suite, tout l'endroit est inintelligible, je suis obligé de le rétablir d'après A. Je commence par expliquer ce qui précède :

Désignons par A la ligne $\overline{\xi\nu}$, par d le diamètre de la lune, par D celui du soleil; on a démontré :

$$\frac{d}{D} > \frac{45}{900} \text{ et } \frac{A}{d} > \frac{88}{45},$$

on en conclut :

$$\frac{A}{D} > \frac{88}{900} = \frac{22}{225}.$$

Voici cette conclusion (p. 173, l. 15) :

Δι' ἴσου ἄρα ἡ ξν πρὸς τὴν τοῦ ἡλίου διάμετρον μείζονα λόγον ἔχει ἢ ὃν τὰ με (lisez πη) πρὸς ϡϑ, τουτέστι καὶ τὰ τέταρτα τούτων, κβ πρὸς σκε.

Après quoi, le scholiaste donne, d'après le *commentaire,* un autre procédé :

Δυνατὸν δὲ καὶ ἐπὶ τούτων κατὰ τὸ μ· δι' ἴσου ἄρα ἐστὶν ὡς ἡ ξν πρὸς τὴν διάμετρον τοῦ ἡλίου, ὁ ἐκ τῶν ἡγουμένων, τουτέστι τοῦ πη καὶ με, πρὸς τὸν ἐκ τῶν ἑπομένων, τουτέστι τοῦ με καὶ ϡϑ.

C'est-à-dire qu'au lieu du rapport $\frac{88}{900}$ qui se conclut immédiatement, le scholiaste, suivant la règle générale, prend le rapport égal, mais plus compliqué, $\frac{45\times88}{900\times45}$. Il a d'ailleurs le tort de l'égaler au rapport $\frac{A}{D}$, dont il doit être seulement la limite inférieure.

Suit le diagramme des calculs, avec des abréviations que je résous :

ξν	διάμετρος σελήνης	διάμετρος ἡλίου
	μείζων	
πε	με	ϡϑ
,γϡξ		δ μ. φ.
κβ		σκε
	ρπ	

Ce diagramme se comprend facilement. Au-dessous des trois quantités considérées sont respectivement placés les nombres 88, 45, 900, qui leur correspondent dans les inégalités démontrées; le mot *μείζων* indique le sens de ces inégalités.

Le calculateur a ensuite formé les deux produits qui doivent constituer les deux termes du rapport cherché, savoir $88\times45=3960$ et $900\times45=40500$ (j'ai restitué ce nombre corrompu en ,ηρ). Au-dessous de ces deux termes, il a inscrit les termes plus simples 22 et 225 pour réduire le rapport à sa plus simple expression. Cette réduction a été obtenue au moyen du plus grand commun diviseur 180 (corrompu en ργ), qui est indiqué au-dessous.

6. Il me reste à parler de la scholie 53, comme je l'ai annoncé. Le texte de Fortia étant misérablement corrompu et tellement incompréhensible qu'il a renoncé à donner la traduction, je vais le

restituer in extenso, d'après A, en faisant suivre chaque phrase des éclaircissements nécessaires.

Καθόλου δύο λόγων ληφθέντων καὶ τριῶν ὅρων, τὴν τῶν ἄκρων σύγκρισιν ποιούμεθα οὕτως· εἰ μὲν πολλαπλάσιοί εἰσιν ἢ ἐπιμόριοι ἢ ἐπιμερεῖς οἱ δύο ἑξῆς κείμενοι, ἐφ' ἑαυτοὺς ποιοῦντες ἔχομεν τὴν τῶν ἄκρων σύγκρισιν.

Nous avons bien ici une solution de la question qui devait être traitée dans la proposition manquante du commentaire; mais, au lieu de former le rapport cherché en divisant le produit des antécédents par le produit des conséquents des deux rapports donnés, le scholiaste, contrairement aux habitudes classiques, considère les nombres correspondant à ces derniers rapports, leurs πηλικότητας, et multiplie ces deux nombres l'un par l'autre.

Οἷον ἐκκείσθω $\overline{\eta}$, $\overline{\delta}$, $\overline{\beta}$· γίνεται[1] διπλάσιος ἐπὶ διπλάσιον τετραπλάσιος, δὶς ⟨$\overline{\delta}$, $\overline{\delta}$⟩[2], ὁ $\overline{\eta}$ τοῦ $\overline{\beta}$ τετραπλάσιος.

Soient les trois termes : 8, 4, 2: pour avoir le rapport des extrêmes, on multiplie les rapports intermédiaires : $\frac{8}{4}=2$, par $\frac{4}{2}=2$; $2\times 2=4$, ce qui est le rapport $\frac{8}{2}$.

Ὁμοίως ἐπιμόριοι κείσθωσαν οἱ $\overline{\varepsilon}$, $\overline{\delta}$, $\overline{\gamma}$, ἐπιτέταρτοι καὶ ἐπίτριτοι· τὸν οὖν ἐπιτέταρτον ἐπὶ τὸν ἐπίτριτον ποιοῦμεν οὕτως· $\overline{\alpha}$ ἐπὶ $\overline{\alpha}$, ⟨$\overline{\alpha}$· $\overline{\alpha}$⟩[3] ἐπὶ γ″, γ″· δ″ ἐπὶ $\overline{\alpha}$[4], δ″· δ″ ἐπὶ γ″, ιβ″· καὶ ταῦτα ἅμα συνθέντες λέγομεν· ὁ $\overline{\varepsilon}$ τοῦ $\overline{\gamma}$[5] ἐστὶν $\overline{\alpha}$ γ″ δ″ ιβ″· σαφέστερον δὲ ἔσται, ἐὰν $\varepsilon^{\text{κις}}$ $\overline{\varsigma}$ καὶ τρὶς $\overline{\varsigma}$ ποιήσῃς· καὶ συνάξεις[6] τῇ αὐτῇ μεθόδῳ ἐπὶ πάντων.

Soient maintenant les trois termes 5, 4, 3; on prend les rapports intermédiaires $\frac{5}{4}=1\frac{1}{4}$ et $\frac{4}{3}=1\frac{1}{3}$; on fait la multiplication suivant la règle des anciens, qui donne $1\frac{1}{3}\frac{1}{4}\frac{1}{12}$; les calculs sont développés tout au long; 1 et $\frac{1}{3}$ sont successivement multipliés par 1 et $\frac{1}{4}$, et les quatre produits juxtaposés par ordre de grandeur.

---

1. γίνεται] γ'A.

2. J'ai ajouté $\overline{\beta}$, $\overline{\delta}$, le mot δὶς seul étant incompréhensible; l'omission s'explique facilement.

3. J'ai ajouté $\overline{\alpha}$· $\overline{\alpha}$, dont l'omission a pu se faire tout naturellement; j'ai ajouté aussi plus loin les accents indiquant les fractions dont le signe fait plusieurs fois défaut dans A.

4. $\overline{\alpha}$] δ A.

5. ὁ $\overline{\gamma}$ τοῦ $\overline{\varepsilon}$ A.

6. συνάξῃς A; συνάγειν a le sens technique de calculer.

Ceci deviendra plus clair, ajoute le scholiaste, si on multiplie 5 et 3 par 6. En effet, le rapport des deux termes ne change pas par cette multiplication, qui donne 30 et 18, et elle permet de vérifier que ce rapport est bien $1\frac{1}{3}\frac{1}{4}\frac{1}{12}$. Car, si à 18 (pris pour unité) on ajoute successivement son tiers, son quart et son douzième, qui sont 6, $4\frac{1}{2}$, $1\frac{1}{2}$, on retrouve 30[1].

Au lieu de donner des exemples pour les rapports *épimères* et aussi pour les plus complexes (multiples épimores et multiples épimères), le scholiaste examine le cas où un des rapports intermédiaires est plus petit que l'unité; alors, au lieu de multiplier, on divise par la πηλικότης du rapport inverse.

Ὅταν δὲ τὸ μὲν εἴη πολλαπλάσιον ἢ ἐπιμόριον, τὸ δὲ ὑποπολλαπλάσιον ἢ ὑπεπιμόριον, τότε τῆς μείζονος ὀνομασίας τοῦ λόγου τοσοῦτον μόριόν ἐστι λαβεῖν ὅσον ἐστὶ τὸ ὑπό- καὶ τοῦτο μόριόν[2] ἐστιν ὁ ἐλάσσων ἄκρος τοῦ μείζονος ἄκρου· οἷον ἔστω $\overline{\varepsilon}$, $\overline{\delta}$, $\overline{\eta}$· $\overline{\varepsilon}$ τοῦ $\overline{\delta}$, $\overline{\alpha}$ $\overline{\delta}''$· ἔστιν ὁ $\overline{\delta}$ τοῦ $\overline{\eta}$ ὑποδιπλάσιος[3]· τοῦ ἄρα[4] $\overline{\alpha}$ καὶ $\overline{\delta}''$ τὸ ἥμισυ[5] λαβεῖν.

Ainsi soient les trois termes 5, 4, 8; les rapports intermédiaires sont $1\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$; on divisera donc le premier par 2 (ce qui donnera $\frac{1}{2}\frac{1}{8}$ pour rapport de 5 à 8).

La fin de la scholie paraît mutilée, comme il est aisé de le voir. En tout cas, je crois inutile de justifier davantage ce que j'en ai dit plus haut.

7. J'ajouterai enfin une remarque à propos d'une autre abréviation que j'ai rencontrée dans une scholie R non publiée par Fortia et qui se rapporte précisément à l'endroit sur lequel a été écrit le *lemme du commentaire* sur V, c'est-à-dire la scholie C 16. Le renvoi à cette scholie est fait dans les termes suivants : διὰ τὸ λῆμμα τὸ ἐν τῷ $\pi^{\rho}\tau'$.

Dans cette abréviation, les traits supérieurs du π et du τ sont unis, et dans A, la queue du ρ se confond presque avec le second jambage du π, en sorte que l'on peut être tenté de ne reconnaître qu'un π surmonté d'un ρ. En tout cas, il me semble qu'on doit lire παρατιθεμένῳ (ce qui est mis en marge).

---

1. Pour une pareille vérification, nous aurions plutôt multiplié par 12, pour éviter la fraction $\frac{1}{2}$; mais cette fraction ne paraît guère avoir gêné les anciens, et des calculs analogues sont très fréquents chez les Grecs.

2. μόριον] ἔλασσον A, probablement par la mauvaise résolution d'une abréviation.

3. διπλάσιος A.

4. ἄρα] ρ A.

5. ἥμισυ] ἔλασσον A. La forme habituelle des abréviations de ἥμισυ et de ἔλασσον explique mieux cette confusion que la précédente.

La même abréviation, mais cette fois plus nettement réduite à π^{ρ}, se rencontre encore dans A, à la fin de la première scholie (R) sur la première proposition de l'Ἀναφορικός d'Hypsiclès[1] : διὰ τὸ λῆμμα ἐν τῷ π^{ρ}. Cette abréviation ressemble beaucoup, comme me l'a fait remarquer M. Heiberg sur le manuscrit même, à celle du mot πόρισμα ; mais cette signification est inadmissible.

Il s'agit de démontrer que si l'on a

$$a-b=c-d,$$

on aura (ἐναλλάξ)

$$a-c=b-d$$

Il est encore renvoyé à ce même lemme dans les scholies de la proposition suivante (N) διὰ δὴ τὸ λῆμμα τοῦ $\overline{\alpha}$, (R) διὰ τὸ λῆμμα τὸ ἐν τῷ πρὸ αὐτοῦ.

Mais en fait, ce lemme manque dans nos manuscrits. Le sens de l'abréviation doit être encore παρατιθεμένῳ, comme dans les scholies sur Aristarque.

L'intérêt qui s'attache à ces diverses scholies est en réalité assez grand; le commentaire dont les débris leur ont servi de noyau remonte en effet, selon toute probabilité, au moins au IIIe siècle de l'ère chrétienne, et l'on a pu voir comment il est possible, parfois par la simple comparaison des manuscrits, de distinguer ce commentaire ancien au milieu des additions généralement sans importance qui ont été faites par les Byzantins[2].

PAUL TANNERY.

P. S. — Depuis l'envoi de cette note à l'impression, j'ai constaté que, dans les manuscrits grecs où il est parlé du calcul avec les tables astronomiques, l'abréviation π^{ρ} est constamment résolue en παρακείμενον, avec le sens spécial de nombre correspondant à tel autre, dans une table. Je n'ai proposé la lecture παρατιθέμενον dans les scholies d'Aristarque et d'Hypsiclès qu'à cause de la forme particulière de l'abréviation, surtout dans B ; elle aurait dès lors besoin d'être confirmée par d'autres exemples, mais le sens en tout cas est bien établi. P. T.

---

1. Petit traité publié, d'une façon très incorrecte, par J. Mentelius à la suite de l'édition des *Optiques* de Damien (τοῦ Ἡλιοδώρου) par Bartholin (Paris, 1657). — Les scholies sont inédites.

2. Hultsch a le premier (Annales de Fleckeisen, 1883, p. 415-420) appelé l'attention sur ce sujet. Si je fais quelques réserves sur les conclusions de l'illustre philologue de Dresde, je n'en considère pas moins comme démontré que le commentaire en question, qui s'étendait à tous les écrits formant la collection du *Petit Astronome*, existait à partir de la constitution de ce recueil.

SYNTACTICA

Nuper ad me pervenit liber de Syntaxi latina a viro utriusque linguæ peritissimo, Othone Riemanno, compositus. Quo in libro (Præf., p. VII) hæc legi :

« Aussi est-il probable qu'indépendamment des erreurs que j'ai « pu laisser échapper par ma faute, plus d'une affirmation repro- « duite par moi sur la foi de travaux antérieurs se trouvera être « inexacte, quand on connaîtra mieux l'usage des différents au- « teurs latins, à commencer par celui de Cicéron. »

His verbis fretus, quæ modestiam animi laudabilem atque humanissimo viro perdignam declarant grato eum animo accepturum confido, si ei unum ex his tralaticiis ac per omnium grammaticorum libros propagatis erroribus indicavero, quem is quoque in suum librum, superiorum grammaticorum auctoritatem secutus, recepit.

Nam pp. 368-369 hujus libri (§ 241) hæc traditur doctrina : « La périphrase *scripturum esse*, dans une proposition infinitive, peut correspondre non seulement au potentiel scribam, *mais encore à l'irréel scriberem* des propositions indépendantes. » Hæc apertiora fiunt eis quæ in Nota 4 leguntur : « *Amicum si haberem, felix essem* deviendra *dicit se, amicum si haberet, felicem futurum esse.* »

Hæc et sermonis Latini naturæ et omnis ætatis scriptorum consuetudini adversari satis mihi luculenter ostendisse videor disputatione ἐν τῷ Πλάτωνι περιοδικῷ τοῦ διδασκαλικοῦ συλλόγου ann. 1883, pp. 414 seq., edita, quæ Ἀνασκευὴ ἡμαρτημένου γραμματικοῦ κανόνος inscribitur. Ubi etiam locum illum Cæsarianum, quo unico exemplo ista doctrina fulcitur, Cæs., *B. G.*, V, 29, 1-2, et corruptum esse et facili remedio sanari posse demonstravi; scribendum enim esse : « *Neque aliter Carnutes interficiendi Tasgetii consilium fuisse capturos neque Eburones..... venturos* (intell. *fuisse*) ; *SESE non hostem auctorem, sed rem spectare* » ; nam, si illud *esse* recte se haberet, cum Eburones eo tempore quo Titurius clamitabat jam venissent, infinitivum *venturos esse* non ejus q. e. *venirent*, quod grammatici putant, sed ejus q. e. *venissent* vice functurum fuisse ; quod ne ei quidem qui *venturos esse* pro eo q. e. *venirent* dictum probet probari posse. Quo exemplo summoto, ceteros veterum Latinitatis auctorum locos qui ad hanc quæstionem pertinent ita comparatos esse ut inde pro eo quod in recta oratione est *scri-*

berem in oratione infinitiva *scripturum fuisse* poni debere pateat, exemplis allatis Cic., Verr., III, § 111; de Orat., II, § 230; III, § 180; ad Fam., IV, 9, 2; de Fin., II, § 60; Liv., II, 28, 4, ostendi. His locis, ut res extra omnem dubitationem ponatur, addam nunc hos :

Cic., pro Sull., § 22 : « Si hoc tibi dem,..... nisi ego huic adessem, *hos adfuturos non fuisse* » = *hi non adessent*. Aderant enim tum cum hæc Cicero dicebat.

Id., pro Cæl., § 2 : « Sic constituetis, judices, nec *descensurum* quemquam ad hanc accusationem *fuisse* (=*descendisset*),..... nec, cum descendisset, quidquam *habiturum* spei *fuisse* (= *haberet*), nisi, etc. »

Id., Ad Att., XI, 2, 1 : « Si..... ista hereditas fidem et famam meam tueri potest, quam quidem te intellego, etiam sine hereditate, tuis opibus *defensurum fuisse* (= *defenderes*).

Id., Ad Famil., I, 9, 21 : « Sic velim statuas, me hæc eadem *sensurum fuisse*, si mihi integra omnia ac libera fuissent » = *sentirem*. Nam idem paullo post : « Quamobrem, ut paullo ante posui, si essent omnia mihi solutissima, tamen in re publica *non alius essem* (=*eadem sentirem*) atque nunc sum. »

Id., De Nat. deor., III, § 28 : « Illa mihi placebat oratio de convenientia consensuque naturæ..... Illud non probabam, quod negabas id *accidere potuisse* (=*futurum fuisse ut accideret*) nisi ea uno divino spiritu contineretur » = *accideret*. Agitur enim de re perpetua.

Id., Tuscul., III, § 69 : « (Theophrastus dicebat) si (hominum) ætas potuisset esse longinquior, *futurum fuisse* ut omnibus perfectis artibus omnique doctrina hominum vita erudiretur. »

Id., De Divinat., II, § 141 : « An tu censes ullam anum tam deliram *futuram fuisse* ut somniis crederet, nisi ista casu nonnumquam forte temere concurrerent » = *tam delira esset*.

Liv., I, 46, 7 : « Et se rectius viduam et illum cælibem *futurum fuisse* » = *esses*.

Id., II, 2, 5 : « Invitum se dicere hominis causa, nec *dicturum fuisse*, ni caritas reipublicæ vinceret » = *dicerem*.

Id., IV, 57, 4 : « Tum quoque, si res sineret, libenter se *daturum* tempus iis *fuisse* » = *nunc quoque..... darem*.

Id., VIII, 31, 5 : « Quid illum *facturum fuisse,* si..... adversa pugna evenisset, qui sibi devictis hostibus..... *minetur* » = *faceret;* nam sequitur *minetur*. Item eadem de re c. 33, 19 : *Passurum fuisse* et *excessurum fuisse* = *pateretur* et *excederet*.

Id., X, 15, 10 : « Fabius..... *facturum se fuisse* dixit ut duorum patriciorum nomina *reciperet,* si..... videret; nunc se suam rationem..... non habiturum » = *reciperem, si..... viderem; nunc non recipiam* (hoc enim est : *meam rationem non habebo*).

Id., XXII, 25, 10 : « (Metellus tribunus plebis dicit) si antiquus animus plebei Romanæ esset, audaciter se *laturum fuisse* de abrogando Q. Fabi imperio; nunc modicam rogationem promulgaturum » = *si..... esset,..... ferrem; nunc..... promulgabo.*

Id., XXVI, 29, 6 : « Marcellus, si jam auditi ab senatu Siculi essent, aliam forsitan *futuram fuisse* sententiam suam dicere; nunc..... mutare se provinciam paratum esse » = *si..... auditi essent, alia esset sententia mea; nunc paratus sum.*

Id., XXXVIII, 47 fin. : « Stipendium scitote pependisse socios vestros Gallis, et *NUNC fuisse pensuros*, si a me foret cessatum. »

Cornel. Nep. *Agesil.*, VI, 1 : « Ut eo tempore omnibus apparuerit, nisi illo fuisset, Spartam *futuram* non *fuisse* ». Omnes hoc apud se dicebant : *Nisi ille fuisset, Sparta nunc non esset.*

Plin., *Epist.,* VIII, 6, 12 : « Imaginare senatum usquequaque testantem merito libenterque se hanc summam..... Pallanti cœpisse decernere et *perseveraturum fuisse,* nisi obsequeretur principis voluntati » = *et perseveraremus, nisi*, etc.

Gell., *N. A.*, XX, 1, 53 : « An putas....., si NUNC quoque, ut antea, qui falsum testimonium dixisse convictus esset e saxo Tarpejo deiceretur, *mentituros fuisse* pro testimonio tam multos quam videmus? »

Ex his locis illud etiam apparet, nihil referre cujusnam sit temporis verbum finitum ex quo infinitivus pendeat.

Athenis, idibus Februariis.

Sp. Vassis.

UNE CORRECTION AU TEXTE DE COMMODIEN

(*Instructiones*, I, 28, 5).

On sait que Commodien a écrit sous forme d'acrostiches toutes les pièces qui composent le recueil des *Instructiones*. L'un de ces acrostiches (I, 28) donne les deux mots JUSTI RESURGUNT. En voici le texte, dans la dernière édition de Commodien, celle de M. Ernest Ludwig (1878) :

JUSTI RESURGUNT

Justitia et bonitas, pax et patientia vera
Vivere post fata faciunt, et cura de actu :
Subdola gens autem, noxia, perfida, prava
Tollit se in partes et fera mente moratur.
Impie nunc audi, qui malefacta lucraris,

Respice terrenos judices, in corpore qui nunc
Excruciant poenis diros : aut ferro parantur
Supplicia meritis aut longo carcere flere.
Ultime tu speras Deum inridere caelestem
Rectorem que poli, per quem sunt omnia facta?
Grassaris, insanis, detractas nunc et Dei nomen?
Unde non effugies, poenas per facta que ponet.
Nunc volo sis cautus, ne venias ignis in aestu.
Trade te jam Christo, ut te benefacta sequantur.

Commodien, qui poussait l'amour de l'acrostiche au point de consacrer ce jeu d'esprit à la défense et à la propagation de la foi chrétienne, et qui n'hésitait pas à faire des acrostiches sur des titres, comme : *Praefatio,* sur des adresses, comme : *Judaeis, Item Judaeis*, *Iterum ipsis*, a bien dû être tenté d'embellir encore ses *Instructiones* en faisant des « télestiches », c'est-à-dire des pièces dans lesquelles les dernières lettres de chaque vers, réunies, forment un sens déterminé [1].

---

1. [La dernière pièce des *Instructiones*, celle dont les initiales lues de bas en haut donnent *Commodianus mendicus Christi*, se compose de vingt-six vers uniformément terminés par la voyelle *o*. La pièce II, 8, *Paenitentibus*, se compose de treize vers terminés par un *e*, ce que M. Ludwig n'a pas fait ressortir par la typographie. La pièce II, 27, *Ministris* se compose de neuf vers, dont sept sont en *i*; le v. 1 se termine par *caste*, qu'il est aisé de corriger en *casti;* le v. 6, *Tota Deo reddite illaesa sacra ministeria arae*, est plus difficile à corriger, mais il saute aux yeux qu'il est altéré; on pourrait conjecturer quelque chose comme *Tota Deo facite illaesa officia reddi*, le vrai texte ayant été remplacé par son interprétation. — L. HAVET.]

Voyons s'il ne l'a pas fait au moins une fois, ici-même.

Les dernières lettres de la pièce que nous venons de citer donnent le groupe suivant :

AUARS		CREMANTUR :	
Justitia...	ver**A**	**R**espice...	nun**C**
Vivere...	act**U**	**E**xcruciant...	parantu**R**
Subdola...	prav**A**	**S**upplicia...	fler**E**
Tollit...	moratu**R**	**U**ltima...	caeleste**M**
Impia...	lucrari**S**	**R**ectorem...	fact**A**
		Grassaris...	nome**N**
		Unde...	pone**T**
		Nunc...	aest**U**
		Trade...	sequantu**R**

Le mot *cremantur*, ainsi placé en face de *resurgunt,* nous amène tout naturellement à lire : *avari* en face de *justi*. Les deux adjectifs-substantifs, de cinq lettres chacun, et les deux verbes, de neuf lettres, se trouvent, respectivement, en parfaite opposition, pour la forme et pour le sens. Cette opposition est, de plus, tout à fait en rapport avec le sens général du morceau : *Justi resurgunt. — Avari cremantur.*

Cette particularité a échappé aux éditeurs de Commodien, et probablement aussi aux copistes, si bien qu'on lit, au v. 5, *lucrariS*, dans toutes les éditions.

Reste à faire la correction qui doit fournir un *I* à la fin du cinquième vers.

Le verbe *lucror* est bien celui qu'a employé Commodien (il serait d'ailleurs difficile de le remplacer), et la correction est des plus simples. Il n'y a qu'à lire : *lucrasti.*

Cette correction, qui doit paraître d'une nécessité absolue, a deux avantages. Elle rehausse la gloire poétique de Commodien, qui se trouve avoir à son actif, à défaut d'une connaissance bien nette de la prosodie, un acrostiche en partie double. Elle nous offre en outre un exemple de *lucror*, employé à la forme active vers le milieu du IIIe siècle. Le parfait *malefacta lucrasti,* d'ailleurs, forme une bonne antithèse à l'espérance finale : *te benefacta sequantur.*

CHARLES COMTE.

TÉRENCE, *Heaut.* 289.

285 Texentem telam studiose ipsam offendimus,
Mediocriter uestitam ueste lugubri
(Eius anuis causa, opinor, quae erat mortua)
Sine auro, tum ornatam ita uti quae ornantur sibi :
289 Nulla mala[1] re †*esse expolitam* muliebri,
Capillus passus, prolixus circum caput,
Reiectus neglegenter.

Bentley remplaçait *esse expolitam* par *interpolatam*. Mais *interpolare* se dit plaisamment d'une vieille coquette qui se « remet à neuf » en se maquillant, non d'une jeune et belle femme. Madvig, Adversaria II 15, lit *mālas arte expolitam*. Mais le mot spondaïque se trouve mal placé, et *malas* aurait d'ailleurs peu de propriété; en outre, la construction *malas expolitam* est étrangère à la vieille langue. Les deux corrections ont enfin l'inconvénient de ne pas amener naturellement le nominatif *capillus* au vers suivant. Il faut au v. 289 un autre nominatif[2]; par conséquent la finale d'*expolitam* est altérée, et il faut restituer soit *expolita* soit *expolitum*, épithète d'un substantif dont *esse* est la corruption.

Ce substantif me paraît ne pouvoir être qu'*os*[3], la face. La jeune femme n'a employé pour orner la sienne aucune de ces inventions condamnables, de ces drogues pernicieuses familières aux femmes :

Nulla mala re *os* expolitum muliebri.

Je ne sais si *os* est la face ou les lèvres dans le terme caressant de Névius, *merula sanderacino ore*. Mais c'est la face dans Plaute, Magno capite, acutis oculis, *ore rubicundo* (Ps. 1219); *Exossatum os* esse oportet (Amph. 318); *speculum* ubi *os contemplarent* suum (Ep. 383); *nocturna ora*, des visages à cacher (Poen. 320); de même dans Titinius, *Specta*[4] ⟨meam⟩ *formam* atque *os contempla* meum, ailleurs *rugae ore extenduntur*. Quant à Térence, nous avons, quelques vers plus loin (*Heaut.* 306), « lacrimis opplet *os totum* sibi. »

LOUIS HAVET.

---

1. *Malam* les mss. calliopiens.
2. Bentley dit peu justement : « series enim orationis haec est : *Offendimus ipsam texentem, vestitam, ornatam, expolitam.* »
3. [P. S. — Pour la conjecture *os*, je me suis rencontré avec M. Dziatzko (voir son Térence publié chez Tauchnitz, 1884). Mais il garde *expolitam*, ce qui l'amène à écrire au v. suivant *prolixe*.]
4. Mélanges Graux, p. 811 n.

TÉRENCE, *Phormio* 215-216.

Suivant les mss. calliopiens, la coupe du dialogue est : GETA... *in ultima platea.* ANTIPHO. *ipsus est; Non possum adesse.* GETA... Suivant le Bembinus : GETA... *in ultima platea; ipsus est.* ANTIPHO. *Non possum adesse.* GETA... Cette dernière coupe a été adoptée dans l'édition de M. Umpfenbach, et, tout récemment, dans la seconde édition de M. Dziatzko.

Si l'on se reporte au fac-similé de M. Chatelain, *Paléogr. des classiques*, planche VI, on verra que le Γ qui désigne Antiphon dans le Bembinus est plus court, moins d'aplomb, et descend moins bas que les autres Γ du même fac-similé, et qu'il se termine à droite par un crochet plus marqué. Il n'est donc pas de première main. J'ajoute qu'il est sans doute d'origine conjecturale ; le vocatif *Antipho*, qui vient au bout du vers, pouvait suffire à suggérer une telle correction au premier lecteur venu, et, du moment qu'on songeait à l'insérer par conjecture, ce devait être naturellement dans la place où il se trouve, la marge.

Au point de vue de la critique, ce Γ est comme s'il n'existait pas ; il ne reste à consulter qu'une autorité, celle des calliopiens.

LOUIS HAVET.

SUR LA DATE DES *ADELPHES* DE TÉRENCE

M. C. Conradt, Die Metrische Composition der Comödien des Terenz, p. 1, écrit : « *Nur in der zuerst gedichteten Andria* finden sich noch Verse, die nicht dem iambisch-trochäischen Geschlechte angehören. » Il refuse, en effet, de reconnaître dans Ad. 610 ss. des vers étrangers aux deux genres ordinaires ; mais pour cela il lui faut faire violence au texte. En réalité, il me semble que la présence de ces vers exceptionnels est un indice de plus à l'appui de l'opinion qui fait des Adelphes la seconde pièce par ordre de date. Dans ses deux premières œuvres, Térence s'est essayé, timidement d'ailleurs, à imiter la variété métrique de Plaute, puis il a cru devoir y renoncer. Pourquoi? Je ne saurais le dire. Mais Térence a fait là, sans s'en douter, un progrès selon le cœur de Quintilien (plus habitura gratiae *si intra uersus trimetros stetissent,* X, 1, 99).

LOUIS HAVET.

OBSERVATIONS SUR DIVERS AUTEURS

II. Sur Lucien[1].

Dial. Mort., IX, 1; Reitz, p. 360. — Simylos interroge Polystratos, mort à quatre-vingt-dix-huit ans, sur la manière dont il a passé les dernières années de sa vie : ΠΟΛ. Ὑπερήδιστα, εἰ καί σοι παράδοξον τοῦτο δόξει. — ΣΙΜ. Παράδοξον, εἰ γέρων τε καὶ ἀσθενὴς ἄτεκνός τε προσέτι ἥδεσθαι τοῖς ἐν τῷ βίῳ ἐδύνασο.

Deux particularités me choquent dans cette dernière phrase. D'abord la reprise du mot παράδοξον, sans l'addition d'aucune particule, me paraît mal convenir à une réponse affirmative; la phrase commence comme pourrait commencer une exclamation causée par l'étonnement (« qu'y a-t-il de surprenant...? »), qui dirait justement le contraire de ce que Simylos veut dire. Il faut absolument qu'il y ait dans la réponse un mot qui signifie : « *Oui*, cela me paraît étrange », ou « c'est étrange, *en effet* ».

D'autre part, la syntaxe exige que les adjectifs γέρων, ἀσθενής, ἄτεκνος soient accompagnés d'un participe. Cf. XIII, 1 : οὐ παράδοξον δὲ, εἰ ἄνθρωπος ὢν ἀπέθανον. — XXVII, 9 : βίον δὲ ἄπορον... ἔζων, εἰς ὑπερβολὴν πτωχὸς ὢν ἄτεκνός τε προσέτι καὶ χωλός, — et plus bas : μειρακιεύῃ πρὸς τὸ χρεών, καὶ ταῦτα ἡλικιώτης ὢν τοῦ πορθμέως.

Je crois donc qu'il faut rétablir : Παράδοξόν ⟨γε⟩ (on pourrait penser aussi à παράδοξον γάρ), εἰ γέρων τε ⟨ὢν⟩ καὶ ἀσθενής. L'omission de γε, toujours très simple, l'était encore plus par la ressemblance avec le commencement de γέρων; de même l'omission de ὤν s'explique aisément par le voisinage de γέρων, qui a ainsi facilité deux fautes indépendantes l'une de l'autre.

Dial. Mort., X, 6; p. 367. — ΈΡΜ. Οὕτως ἄμεινον ἀβαρῆ εἶναι, ὥστε ἔμβαινε. Καὶ σὺ τὸν πλοῦτον ἀποθέμενος, ὦ Κράτων, καὶ τὴν μαλακίαν δὲ προσέτι καὶ τὴν τρυφὴν, μηδὲ τὰ ἐντάφια κόμιζε μηδὲ τὰ τῶν προγόνων ἀξιώματα, κατάλιπε δὲ καὶ γένος καὶ δόξαν καὶ εἴ ποτέ σε ἡ πόλις ἀνεκήρυξε καὶ τὰς τῶν ἀνδριάντων ἐπιγραφὰς, μηδὲ ὅτι μέγαν τάφον ἐπὶ σοὶ ἔχωσαν λέγε· βαρύνει γὰρ καὶ ταῦτα μνημονευόμενα.

---

1. Le texte que je cite est celui de Fritzsche.

Les mots ἀβαρῆ εἶναι ont été retranchés à juste titre par M. Tournier. Ce qui suit est aussi défectueux. La phrase καὶ σὺ... ὦ Κράτων n'a pas de verbe principal. Il faut évidemment un impératif. Fritzsche a proposé en note καὶ σὺ πάριθι ou καὶ σὺ πάριθι ἤδη, en comparant *Catapl.*, 5 : πάριτε ἤδη[1]. Cette correction n'explique pas la faute; de plus, on peut voir facilement que dans ce dialogue X et dans la *Cataplus*, comme dans d'autres écrits, Lucien évite de mettre le pronom σύ *immédiatement* avant l'impératif : il écrit en général ἀπόθου σύ, ἔμβαινε σύ ou σὺ δὲ ἔμβαινε. Enfin παριέναι ne se trouve pas dans ce dialogue : le terme employé est toujours ἔμβαινε ou ἐπίβαινε. Quand on le trouve dans la *Cataplus*, il est question, non d'un individu, mais d'une foule qui *défile* devant Clotho. Je proposerais d'écrire ὥστε ἔμβαινε. ⟨Ἔμβαινε⟩ καὶ σὺ τὸν πλοῦτον ἀποθέμενος, ὦ Κράτων. L'omission était des plus aisées. La répétition du même verbe et la présence de καί, qui implique une gradation, me paraissent défendre la phrase contre le reproche d'asyndète. Il serait d'ailleurs possible de corriger : ⟨καὶ μὴν ἔμβαινε⟩ καὶ σύ.

Le dernier membre de phrase n'est pas non plus admissible tel que le donnent les manuscrits. Le présent βαρύνει donne à la pensée l'apparence d'une maxime générale qui n'est pas dans l'idée d'Hermès. Il faut écrire : βαρυνεῖ[2] (cf. plus haut, 5, βαρήσει γὰρ τὸ πορθμεῖον συνεμπεσόντα et ἐπεὶ καταδύσεις τὸ σκάφος), en prenant le futur dans un sens voisin du conditionnel, ce qui est un des caractères les plus fréquents de la langue de Lucien. Enfin, Hermès recommande à Craton de ne pas apporter ses épitaphes ni les témoignages de sa popularité, de ne pas parler même de son grand

---

1. Fritzsche cite ce passage avec le texte πάριθι ἤδη; il n'y a là qu'une étourderie qui s'explique par la préoccupation de justifier le complément proposé.

2. Je trouve cette correction dans un article de M. K. G. P. Schwartz (*Mnemosyne*, XIII, p. 104); je m'étonne qu'il n'ait pas pensé à la seconde en même temps. Le travail de M. Schwartz renferme d'excellentes observations. On peut lui reprocher, je crois, de donner un peu trop de corrections déjà faites ou même de leçons qui se trouvent dans les manuscrits. Nous ne nous aviserons jamais de faire un crime à qui que ce soit d'ignorer les conjectures publiées, çà et là, par des auteurs plus ou moins connus, dans des revues ou dans des livres, étant nous-même coupable d'avoir proposé dans cette Revue, X, p. 149, Lettres de Fronton, I, 3, la correction *opem deum* pour *pedem*, déjà faite, à notre insu, par Eussner, *Rheinisches Museum*, 1870, p. 541. Mais M. Schwartz, qui se sert de l'édition Fritzsche (comme on peut le voir pages 84 et 85 de son article), n'aurait pas eu de peine à voir que *Dial. Mort.*, II, 2 οὐδὲν παυσομένου est une leçon du ms. 𝔄 dont nous avons examiné la valeur ici même (t. IX, p. 25 et suiv.); VI, 3, ἐπιχειρεῖτε est la leçon de ce même ms. et se trouve dans le texte même de Fritzsche. J'en dis autant de σοφὸς ἐκεῖνος, ἁπάντων. Le grand inconvénient de cette négligence est de faire perdre du temps aux lecteurs qui cherchent à apprendre.

tombeau. Pourquoi? C'est que *la seule mention de ce lourd monument* (et non pas « la mention *de ce monument aussi* ») serait un fardeau. Écrivons : βαρυνεῖ γὰρ ταῦτα καὶ μνημονευόμενα, « même rappelés seulement. »

Dial. Mort., XXIII, 2; p. 427 : ΠΛΟΥΤ. Οὐκ ἔπιες, ὦ Πρωτεσίλαε, τὸ Λήθης ὕδωρ; — ΠΡΩΤ. Καὶ μάλα, ὦ δέσποτα· τὸ δὲ πρᾶγμα ὑπέρογκον ἦν.

On a déjà remarqué (voir la note de Fritzsche) que le mot ὑπέρογκον ainsi employé n'est pas attique; il est de plus très vague ici. On attend une réponse qui ait trait à l'eau du Léthé : « J'ai eu beau en boire, je me souviens toujours. »

Ajoutons que la leçon de 𝔄, ὑπέρποτον, ne peut guère s'expliquer, si le texte primitif était ὑπέρογκον. Ne serait-ce pas ὑπὲρ πότον, « au-dessus du pouvoir de la boisson »? Comparer les locutions attiques bien connues : οὐκ ἔστιν ὑπὲρ ἄνθρωπον (Plat., *Lois*, VIII, 839 D); οἱ ὑπὲρ τὴν οὐσίαν ποιούμενοι τοὺς παῖδας (Plat., *Répub.*, II, 372 B); ὁ εὐδαίμων ὑπὲρ τὴν πόλιν ([Démosth.] π. συντάξεως, § 20), et dans Lucien lui-même (*Éloq. Dém.*, § 25; Reitz, III, p. 509) : ὑπὲρ τὸν Πρωτέα μηχανᾷ τὴν ἐμὴν ἀκράσιν ἀποδιδράσκειν.

Une fois donnée la faute ὑπέρποτον, on a pu corriger ce mot en ὑπέρογκον, dont les écrivains de la décadence, ainsi que l'a montré Hemsterhuys, se servaient à tort et à travers.

Coq[1], 1; Reitz, II, p. 702 : Ἀλλά σε, ὦ κάκιστε ἀλεκτρυών, ὁ Ζεὺς αὐτὸς ἐπιτρίψειε..., ὅς με πλουτοῦντα καὶ ἡδίστῳ ὀνείρατι ξυνόντα καὶ θαυμαστὴν εὐδαιμονίαν εὐδαιμονοῦντα ...ἐπήγειρας.

La place des mots καὶ ἡδίστῳ ὀνείρατι ξυνόντα est étrange; ils devraient être au moins soit avant πλουτοῦντα, soit après εὐδαιμονοῦντα. On ne peut en effet séparer ces deux derniers participes : Micylos rêve *la richesse et le bonheur*, qui, pour lui du moins, vont ensemble. A un autre point de vue, ces mêmes mots ôtent tout sel à la phrase : « J'étais riche et heureux : » (qu'importe que ce soit en songe ou en réalité?) « peste soit du maudit animal qui vient me rendre à la pauvreté ! » Micylos est aussi furieux que si le coq lui avait perdre une richesse réelle. Cf. plus bas, dans le récit du songe (ch. 12) : ἐν τούτῳ ὄντα με... ἀναβοήσας ἀκαίρως συνετάραξας μὲν ἡμῖν τὸ συμπόσιον, ἀνέτρεψας δὲ τὰς τραπέζας, τὸν δὲ πλοῦτον ἐκεῖνον

1. La plupart de ces corrections ont été introduites dans le texte de l'édition scolaire du *Coq* que j'ai publiée chez Hachette, en 1885. Mais la destination même du livre empêchait d'en donner une justification à l'usage des philologues.

[διασκεδάσας est très bien supprimé par Sommerbrodt] ὑπηνέμιον φέρεσθαι παρεσκευάσας, où Lucien se serait bien gardé d'introduire l'idée de songe.

Une note destinée à rappeler que cette richesse et ce bonheur ne sont qu'un rêve, ὀνείρῳ (ou ὀνείρατι selon les mss.) ξυνόντα, s'est introduite dans le texte, puis, comme elle n'avait guère de sens, a été un peu allongée par l'épithète ἡδίστῳ.

Coq, 1 ; p. 703 : Καίτοι, εἴ γε χρὴ τεκμαίρεσθαι τῇ τε ἡσυχίᾳ πολλῇ ἔτι οὔσῃ καὶ τῷ κρύει μηδέπω με τὸ ὄρθριον ὥσπερ εἴωθεν ἀποπηγνύντι..., οὐδέπω μέσαι νύκτες εἰσίν.

Les manuscrits donnent les uns τὸ ὄρθριον, les autres τὸ ὀρθρινόν. Je crois inutile de trancher la question en faveur de l'une des deux leçons. Ces mots me semblent encore à retrancher. Que veulent-ils dire? Il est impossible de trouver une construction qui les rattache à la phrase d'une manière satisfaisante. Si c'est une locution adverbiale signifiant « au petit jour », elle est sans exemple : ὄρθριον ᾄδειν (Aristoph., *Ois.*, 489), ὀρθρινὰ παίζων (*Anth. Pal.*, XII, 47) sont des expressions d'un genre bien différent, qu'on ne peut citer ici. Pour rendre l'idée de « au petit jour », ὄρθριος (ou ὀρθρινός) s'emploie comme adjectif : ὄρθριος ἥκων (Plat., *Protag.*, 313 B). On attendrait donc ici : ὥσπερ ὄρθριον εἴωθεν, « le froid ne me glace pas encore comme cela arrive ordinairement le matin ». En tout cas, même en admettant l'existence de la locution discutée, l'ordre des mots devrait être : ὥσπερ τὸ ὄρθριον εἴωθεν.

Cette explication écartée, en reste-t-il une autre? Évidemment non.

Il faut regarder τὸ ὄρθριον comme une intrusion venue de la marge ou de l'interligne. La glose avait sans doute pour objet d'expliquer quel était le sujet de εἴωθεν et a été introduite à une mauvaise place.

Coq, 2; p. 705 : Καίτοι τί ἂν ἐποίησας, εἴ σοι ἡ τῆς Ἀργοῦς τρόπις ἐλάλησεν, ὥσπερ ποτὲ, ἢ ἡ ἐν Δωδώνῃ φηγὸς αὐτόφωνος ἐμαντεύσατο.

Ce texte provient de corrections de Fritzsche. Voici les différentes leçons des mss. : ἐλάλησεν ἢ Δωδώνη αὐτόφωνος ἐμαντεύσατο, qui est tout à fait inadmissible, quoi qu'en ait pensé Jacobitz ; ou bien ἐλάλησεν ὥσπερ ποτὲ ἡ φηγὸς ἐν Δωδώνῃ αὐτόφωνος ἐμαντεύσατο, texte défectueux au point de vue du sens (« avait parlé comme jadis *le chêne à Dodone* avait prophétisé » serait une manière bien singulière d'exprimer cette idée : « avait parlé comme il prophétisait jadis, lorsqu'il était le chêne de Dodone »). Fritzsche a écrit : ἐμαντεύσατο, ὥσπερ ποτὲ, ⟨ἢ⟩ ἡ ἐν Δωδώνῃ φηγός. Mais on peut avoir un sens très

satisfaisant sans rien changer au dernier texte cité (celui de Φ) que l'article ἡ en ἢ : « si tu avais entendu parler le gouvernail du navire Argo, comme jadis, ou prophétiser un chêne à Dodone ». L'article est aussi peu nécessaire avec φηγός qu'avec βύρσας et βοῶν κρέα une ligne plus bas.

Coq, 4; p. 709 : Οὐ γὰρ ⟨ἄλλο⟩ ἔχων ὅ τι σοι παραβάλοιμι ⟨ἢ⟩ κυάμους χθὲς ἧκον, ὡς οἶσθα, καὶ σὺ οὐδὲν μελλήσας ἀνέλεξας αὐτούς. Les mots entre crochets obliques ont été ajoutés par Fritzsche, qui a en même temps retranché un second ἔχων donné par tous les manuscrits après οἶσθα [1]. Cette suppression est excellente : une fois la première partie de la phrase altérée en οὐ γὰρ ἔχων ὅ τι σοι παραβάλοιμι κυάμους, où l'accusatif κυάμους ne dépendait plus de rien, on a cherché le remède le plus simple, mais le pire, consistant à répéter ἔχων.

Seulement le texte que donne Fritzsche, s'il donne exactement le sens voulu, a l'inconvénient de supposer deux fautes indépendantes, l'omission de ἄλλο et, plus loin, celle de ἤ. On peut n'en supposer qu'une seule en écrivant οὐ γὰρ ἔχων ὅ τι σοι παραβάλοιμι ⟨ἀλλ' ἢ⟩ κυάμους.

Coq, 6; p. 711 : Ἀλλ' οὐδ' ἐπιλήσομαί ποτε, ὦ ἀλεκτρυών, εὖ ἴσθι, τῆς ὄψεως ἐκείνης· οὕτω μοι πολὺ τὸ μέλι ἐν τοῖς ὀφθαλμοῖς ὁ ὄνειρος καταλιπὼν ᾤχετο, ὡς μόγις ἀνοίγειν τὰ βλέφαρα ὑπ' αὐτοῦ εἰς ὕπνον αὖθις κατασπώμενα· οἷον γοῦν ἐν τοῖς ὠσὶ τὰ πτερὰ ἐργάζεται στρεφόμενα, τοιοῦτον γάργαλον παρεῖχέ μοι τὰ ὁρώμενα. ΑΛΕΚ. Ἡράκλεις, δεινόν τινα τὸν ἔρωτα φῄς, εἴ γε πτηνὸς ὤν, ὥς φασι, ... ὑπὲρ τὰ ἐσκαμμένα ἤδη πηδᾷ.

Ici encore, le texte donné par Fritzsche provient d'une correction. Le début de la dernière phrase est, dans les manuscrits, soit : Ἡρ. δεινόν τινα τὸν ἔρωτα φῄς τοῦ ἐνυπνίου, εἴ γε..., soit : Ἡρ. δεινόν τινα φῄς τὸν ἔρωτα τοῦ ἐνυπνίου. Ces deux leçons, si peu différentes, sont défectueuses, cela a été reconnu depuis longtemps. Πτηνὸς ὤν, au masculin, ne peut se rapporter qu'à ὄνειρος, qui ne figure pas dans la phrase, et non au nom neutre τοῦ ἐνυπνίου. Aussi Gronov proposait-il de le remplacer par τοῦ ὀνείρου. Fritzsche repousse cette correction avec raison. D'abord l'origine de la faute

---

1. Les derniers mots ne se trouvent pas disposés suivant le même ordre dans tous les manuscrits : ἧκον est tantôt avant ὡς οἶσθα, tantôt avant καὶ σύ. Cette différence, qui tient à une omission mal réparée, n'a pas d'importance pour la constitution du texte.

n'est pas facile à découvrir : pourquoi τοῦ ὀνείρου aurait-il cédé la place à τοῦ ἐνυπνίου, mot qui n'est pas tout à fait synonyme et qui n'est pas plus connu? De plus, πτηνὸς ὤν se rapportant à un génitif formerait une construction bien embarrassée. Fritzsche supprime τοῦ ἐνυπνίου. Ce n'est pas là, il me semble, le vrai remède. La présence du masculin ἔρωτα si près de πτηνὸς ὤν prête à équivoque ; grammaticalement, on serait forcé de supposer que le sujet de πηδᾷ est ἔρως, chose logiquement impossible.

Reifferscheid a voulu écrire τὸν ὄνειρον τοῦ ἐνυπνίου, se fondant sur a distinction un peu subtile de ὄνειρος (l'être qu'on voit en songe) et de ἐνύπνιον (le songe lui-même). Cette correction est plus ingénieuse que vraisemblable. Τοῦ ἐνυπνίου serait alors bien inutile, et comment admettre le changement de ὄνειρον en ἔρωτα?

C'est τὸν ἔρωτα τοῦ ἐνυπνίου qu'il faut supprimer : c'est une glose soit de τὸ μέλι, soit de γάργαλον, qu'on aura maladroitement introduite dans le texte. Ἡράκλεις, ὀεινόν τινα φῄς (évidemment τὸν ὄνειρον, puisque la phrase précédente ne parle que de lui), εἴ γε πτηνὸς ὤν, etc.

Coq, 6 ; p. 712. Le coq demande au savetier le récit de son rêve. Ἕτοιμος λέγειν, dit Micylos· ἡδὺ γοῦν μοι τὸ μεμνῆσθαι καὶ διεξιέναι τι περὶ αὐτοῦ.

Γοῦν n'est pas ici à sa place. Cette particule a deux acceptions, correspondant aux deux emplois de γε : *du moins*, et *oui*, *en tout cas*. Ni l'une ni l'autre ne conviennent ici. Le savetier dit pourquoi il est prêt à parler : ἡδὺ γὰρ οὖν μοι τὸ μεμνῆσθαι. La faute était aisée, si l'on suppose que γὰρ était écrit en abrégé, comme il arrive si souvent.

Coq, 6, p. 712 : « Ce songe magnifique, dit le coq, venait-il par la porte d'ivoire ou par celle de corne? — Par aucune des deux. — Mais Homère ne parle que de ces deux-là! » — Ἔα χαίρειν τὸν λῆρον ἐκεῖνον ποιητὴν οὐδὲν εἰδότα ὀνείρων πέρι. Οἱ πένητες ἴσως ὄνειροι διὰ τῶν τοιούτων ἐκφοιτῶσιν, οἵους ἐκεῖνος ἑώρα οὐδὲ πάνυ σαφῶς τυφλὸς αὐτὸς ὤν.

On explique cette phrase par : « des songes tels qu'il en voyait, et pas même très clairement, puisqu'il était aveugle. » Mais, s'il était aveugle, il ne les voyait ni bien ni mal : il ne les voyait pas. Cette explication laisse de plus de côté αὐτός, qui n'a pas de sens.

L'idée doit être celle-ci : Homère parle des songes qu'il voyait; et encore, s'il en voyait, c'est qu'il n'était peut-être pas aveugle comme on le dit ; on peut douter de sa cécité, comme on peut douter de l'existence de ces portes des songes : οἵους ἐκεῖνος

ἑώρα, οὐ δὴ (= *scilicet* ou *quippe*) πάνυ σαφῶς τυφλὸς αὐτὸς ὤν, « d'après quoi il paraît un peu douteux, en ce qui le concerne lui-même, qu'il ait bien été aveugle ».

Coq, 14; p. 728 : Τὸν γείτονα γοῦν μοι, τὸν ὁμότεχνον οἶσθα, τὸν Σίμωνα, οὐ πρὸ πολλοῦ δειπνήσαντα παρ' ἐμοί, ὅτε τὸ ἔτνος ἥψησα...

Ce texte ne peut grammaticalement s'expliquer que d'une manière : « Tu sais que mon voisin... Simon a dîné il y a peu de temps chez moi... » Si la question de Micylos avait pour but d'amener quelque anecdote relative au dîner dont il parle, par exemple le vol du plat, la phrase serait parfaitement à sa place.

Mais ce n'est pas le cas. Le savetier veut citer, pour prouver l'utilité des richesses, l'exemple de son voisin Simon; il s'agit uniquement pour lui de s'assurer d'abord que le personnage est connu. « Tu connais bien mon voisin, mon confrère, Simon... » Le coq répondra tout à l'heure : « Je le connais; c'est le camus, le petit, qui t'a volé l'autre jour. »

Le fait que Simon a dîné chez Micylos est donc seulement donné à titre de renseignement. Il faut écrire : « mon voisin, *celui qui*... a dîné... », τὸν Σίμωνα, ⟨τὸν⟩ οὐ πρὸ πολλοῦ δειπνήσαντα παρ' ἐμοί. Rien de plus aisé à expliquer qu'une pareille omission devant οὐ et quand le copiste avait déjà plusieurs fois écrit τόν.

Coq, 15; p. 726 : Ἀλλ' εἰπὲ ἀπὸ τοῦ Εὐφόρβου ἀρξάμενος ὅπως ἐς Πυθαγόραν μετεβλήθης, εἶτα ἑξῆς ἄχρι τοῦ ἀλεκτρυόνος.

Il faut rétablir εἶτα ⟨τὰ⟩ ἑξῆς ἄχρι τοῦ ἀλεκτρυόνος, en faisant de τὰ ἑξῆς le régime de εἰπέ. Autrement le mot ἑξῆς ne se rapporte à rien du tout et la phrase semble incomplète.

Coq, 16; p. 726 : Τίς οὖν ἦν πρό γε τούτου, ὦ θαυμάσιε, τίς ἦν (ainsi écrit très bien Fritzsche); εἴ τι ἔχεις εἰπεῖν· ἐθέλω γὰρ τοῦτο εἰδέναι.

La construction τίς ἦν..., εἴ τι ἔχεις εἰπεῖν est un peu dure, et γὰρ ne se rattache pas très bien à ce qui précède.

Il est facile d'écrire τίς ἦν; εἴ τι ἔχεις, εἰπέ· ἐθέλω γὰρ... Ἔχειν est pris dans le sens de *savoir*. Le voisinage de ce verbe a suffi pour amener le copiste à écrire l'infinitif εἰπεῖν, en donnant à ἔχεις sa signification la plus ordinaire.

Coq, 17; p. 727 : Τέως δὲ περιέμεινον ἄοικος καὶ ἀνέστιος (excellente correction de Fritzsche pour ἑστώς), ἄχρι δὴ ὁ Μνήσαρχος ἐξειργάσατό μοι τὸν οἶκον. Ἐξειργάσατο est une correction de Fritzsche. Les mss. donnent ἐξεργάσηται, avec les variantes : ἐξεργάσεται, ἐξεργάζεται. Un seul ms. inférieur (*Paris.* 1428) donne ἐξεργάσετο, qui peut prove-

nir de ἐξεργάσεται, par une permutation de finale très fréquente. La leçon autorisée est donc ἐξεργάσηται. Elle fait un solécisme, et c'est pourquoi on l'a corrigée de diverses façons : le scholiaste lisait peut-être ἐξειργάσατο.

On n'a pas fait attention, ce me semble, au δή qui suit ἄχρι et qui n'a pas de sens ici. Il peut servir à retrouver la leçon primitive, qui doit être ἄχρι ἂν... ἐξεργάσηται. Pour ἄν avec le subjonctif après les conjonctions de temps construites avec un temps historique, voy. Krueger, *Gr. gr.*, 54, 17, 4. La permutation de ΔΗ et de ΑΝ a été souvent signalée. En voici un exemple assez frappant : dans Platon, *Gorgias*, 452 C, au lieu de τί δὲ δή que donne le ms. B, l'autre ms. important, T, donne τί δὲ ἄν.

Coq, 17; p. 728 : Τοιαῦτα ἦν (les événements de la guerre de Troie) ὁ ἃ φησιν Ὅμηρος γενέσθαι αὐτά; ΑΛΕΚ. Πόθεν ἐκεῖνος ἠπίστατο, ὦ Μικύλε, ὃς γιγνομένων ἐκείνων κάμηλος ἐν Βάκτροις ἦν;

Πόθεν ἠπίστατο ne peut signifier que ceci : « comment les savait-il? », alors que la suite du raisonnement exige : « comment les aurait-il sus? » L'imparfait sans ἄν ne s'emploie au lieu du conditionnel que dans des cas et avec des verbes tout à fait déterminés. Il me paraît indispensable de restituer πόθεν ⟨ἂν⟩ ἐκεῖνος ἠπίστατο.

Coq, 17; p. 728. Il s'agit de calculer l'âge d'Hélène. « Elle était déjà vieille, dit le coq (jadis Euphorbe), au temps de la guerre de Troie, puisqu'elle avait été enlevée par Thésée avant de l'être par Pâris; or Thésée était contemporain de Héraclès, et celui-ci avait pris Troie une première fois du temps de nos pères à nous. »

Voici comment les manuscrits donnent la dernière phrase : ὁ δ' Ἡρακλῆς πρότερον εἷλε Τροίαν κατὰ τοὺς πατέρας ἡμῶν τοὺς τότε μάλιστα. Le sens de τοὺς τότε μάλιστα m'échappe complètement. On ne peut admettre en effet que Lucien ait écrit une tautologie aussi absurde que celle-ci : « Héraclès avait pris Troie du temps de nos pères, qui vivaient en ce temps-là. » J'ai écrit dans mon édition : κατὰ τοὺς πατέρας ἡμῶν τῶν τότε μάλιστα, « du temps de nos pères à nous les contemporains de la guerre de Troie. »

Coq, 20; p. 733 : Διοίσει μὲν οὐδὲν ἥν τ' Εὔφορβον ἥν τε Πυθαγόραν ἢ Ἀσπασίαν καλῇς ἢ Κράτητα· πάντα γὰρ ταῦτα ἐγώ εἰμι. Πλὴν τὸ νῦν ὁρώμενον τοῦτο ἀλεκτρυόνα ὀνομάζων ἄμεινον ἂν ποιοῖς.

L'idée que ἀλεκτρυόνα figure dans le texte par suite d'une intrusion nous est suggérée d'abord par ce fait que ce mot enlève tout piquant à la phrase, puis par la singularité de la construction : τὸ

νῦν ὁρῶμενον τοῦτο, ἀλεκτρυόνα; elle est confirmée par la leçon d'un certain nombre de manuscrits (G Ω et la 1re main de Γ) : ἀλεκτρυών, qui a bien l'air d'une glose.

Coq, 23; p. 736 : Ἀμέλει οὐδέν σοι τῶν χαλεπῶν τούτων νοσημάτων ἐπιβουλεύει, ἀλλ' ἤν ποτε κοῦφος πυρετὸς ἐπιλάβηται, πρὸς ὀλίγον ὑπηρετήσας αὐτῷ ἀνεπήδησας εὐθὺς ἀποσεισάμενος τὴν ἄσην, ὁ δέ φεύγει...

Au lieu de τὴν ἄσην, d'autres mss. donnent τῇ ἀσιτίᾳ. Sommerbrodt a pensé, je crois, avec raison, qu'il fallait réunir les deux leçons, et il a écrit ἀποσεισάμενος ⟨ἀσιτίᾳ⟩ τὴν ἄσην. Il y a là une espèce de jeu de mots, d'allitération, qui n'est pas sans exemple dans Lucien. Seulement je pense que l'on doit conserver l'article et écrire ⟨τῇ ἀσιτίᾳ⟩ τὴν ἄσην.

Coq, 28; p. 746 : « Si tu me mènes invisible chez Simon, par le moyen de ta plume magique, dit le savetier, tu ne tarderas pas à voir son argent prendre le chemin de ma maison. » — ΑΛΕΚΤΡ. Οὐ θέμις γενέσθαι τοῦτο· παρήγγειλε γὰρ ὁ Ἑρμῆς, ἤν τι τοιοῦτον ἐργάσηται ὁ ἔχων τὸ πτερόν, ἀναβοήσαντά με καταφωρᾶσαι αὐτόν.

La tradition des manuscrits hésite entre ἤν τι τοιοῦτον et ἤν τινα τοιοῦτον. Il faut, je pense, unir les deux leçons : ἤν τινά τι τοιοῦτον. Τι ayant été omis a été rétabli en marge ou dans l'interligne et pris ensuite pour une variante, acceptée par les uns, repoussée par les autres.

Coq, 28; p. 746 : Ἀπότιλον, ὦ Μικύλε, πρότερον τὸ πτίλον· τί τοῦτο; ἄμφω ἀπέτιλας. — ΜΙΚ. Ἀσφαλέστερον οὕτως, ὦ ἀλεκτρυών, καὶ σοὶ ἧττον ἂν ἄμορφον τὸ πρᾶγμα εἴη, ὡς μὴ χωλεύοις διὰ ⟨τοῦτο⟩ θάτερον τῆς οὐρᾶς μέρος.

Τοῦτο a été ajouté par Fritzsche pour corriger une leçon évidemment fautive. Il a vu lui-même ce que sa correction avait d'artificiel : « *Quod improbanti*, écrit-il, διὰ *funditus delere licebit* » : διὰ pourrait en effet provenir d'une digraphie. Mais c'est là un remède insuffisant, il me semble : χωλεύειν θάτερον τῆς οὐρᾶς μέρος, « être boiteux quant à l'autre partie de sa queue », est une façon de parler bien peu naturelle pour dire qu'il manque à quelqu'un la moitié de sa queue : « *la partie restante de la queue cloche*, est sans pendant », voilà ce que l'on peut dire en pareil cas. D'autre part, ὡς, *afin que*, ne se comprend pas; une proposition finale ne peut être amenée par ἧττον ἂν ἄμορφον εἴη : elle ne pourrait venir qu'après un membre de phrase signifiant : « j'ai agi de la sorte, afin que... »

On a une phrase satisfaisante à peu de frais en écrivant : σοὶ ἧττον ἂν ἄμορφον... εἴη, ᾧ μὴ χωλεύοι ἤδη θάτερον τῆς οὐρᾶς μέρος. Le changement de χωλεύοις en χωλεύοι est insignifiant; celui de ὡς en ὦι est aussi très admissible. Cf. dans *Dial. Mort.*, XII, 6, la variante ὡς γὰρ δή — ᾧ γὰρ δή. La faute δια pour -δη s'explique par le θα- qui suit.

III. Sur Hérodote.

I, 85; Stein (éd. de 1884, Berlin, Weidmann), p. 43, l. 29 : Ἁλισκομένου δὴ τοῦ τείχεος, ἥιε γὰρ τῶν τις Περσέων ἀλλογνώσας Κροῖσον ὡς ἀποκτενέων, Κροῖσος μέν νυν ὁρέων ἐπιόντα ὑπὸ τῆς παρεούσης συμφορῆς παρημελήκεε, οὐδέ τί οἱ διέφερε πληγέντι ἀποθανεῖν· ὁ δὲ παῖς οὗτος ὁ ἄφωνος, etc.

L'emploi de νυν est singulier à cet endroit de la phrase où l'on n'attend pas du tout « donc ». L'absence d'un pronom personnel régime de ὁρέων et auquel se rapporte ἐπιόντα ne me paraît pas moins étonnante. J'écrirais, en supposant une faute très simple : Κροῖσος μέν μιν ὁρέων,.. ὁ δὲ...

II, 76; p. 146, l. 5 : Τοῦ δὲ ὄφιος ἡ μορφὴ οἵη περ τῶν ὕδρων, πτίλα δὲ οὐ πτερωτὰ φορέει, ἀλλὰ τοῖσι τῆς νυκτερίδος πτεροῖσι μάλιστά κῃ ἐμφερέστατα.

La forme de la phrase πτίλα δὲ... φορέει... τοῖς... ἐμφερέστατα et l'emploi du mot πτερωτός pour désigner les ailes emplumées me semblent exclure ici le mot πτεροῖσι à côté de νυκτερίδος. « Il a des ailes... semblables à *celles* de la chauve-souris, c'est-à-dire sans plumes et impropres au vol. » Je ne doute guère qu'il faille ou supprimer πτεροῖσι ou le remplacer par πτίλοισι.

II, 148; p. 184, l. 11, dans la description du labyrinthe : οἰκήματα δ' ἔνεστι διπλᾶ, τὰ μὲν ὑπόγαια, τὰ δὲ μετέωρα ἐπ' ἐκείνοισι, τρισχίλια ἀριθμὸν, πεντακοσίων καὶ χιλίων ἑκάτερα.

La place de τρισχίλια ἀριθμόν est vraiment malheureuse dans le texte que nous avons, entre τὰ μετέωρα et ἑκάτερα, sans que rien indique explicitement qu'Hérodote donne là le nombre total. Il est bien peu dans les habitudes d'Hérodote de laisser sa pensée dans une telle obscurité; car il est naturel d'abord de rapporter τρισχίλια à μετέωρα. La fin de la phrase seulement permet de corriger cette erreur.

Il est probable qu'il faut écrire τρισχίλια ἀριθμὸν ⟨τὰ πάντα⟩, en supposant une omission extrêmement aisée devant πεντακοσίων.

VII, 56; p. 151, l. 10 : Διέβη δὲ ὁ στρατὸς αὐτοῦ ἐν ἑπτὰ ἡμέρῃσι καὶ ἐν ἑπτὰ εὐφρόνῃσι, ἐλινύσας οὐδένα χρόνον.

L'armée de Xerxès passa l'Hellespont, non pas *en* sept jours et *en* sept nuits, mais *en* sept jours et sept nuits. Les manuscrits de Suidas nous donnent la leçon καὶ ἑπτὰ εὐφρόνησι, qu'il faut évidemment adopter. La faute s'explique très aisément par le ἐν ἑπτά qui précède.

VIII, 81; p. 256, l. 3. Thémistocle invite Aristide à entrer dans le conseil des Grecs pour leur raconter lui-même ce qu'il a vu, c'est-à-dire les vaisseaux des Perses cernant la flotte grecque de toutes parts : « Ἀλλά σφι σήμηνον αὐτὸς παρελθὼν ὡς ἔχει· ἐπεὰν δὲ σημήνῃς, ἢν μὲν πείθωνται, ταῦτα δὴ τὰ κάλλιστα, ἢν δὲ αὐτοῖσι μὴ πιστὰ γένηται, ὅμοιον ἡμῖν ἔσται· οὐ γάρ ἔτι διαδρήσονται, εἴπερ περιεχόμεθα πανταχόθεν, ὡς σὺ λέγεις. » Ταῦτα ἔλεγε παρελθὼν ὁ Ἀριστείδης φάμενος, etc.

Hérodote n'a pas l'habitude de passer brusquement d'un discours rapporté en style direct à la suite de la narration, comme il le ferait ici. Il emploie comme transition, soit la formule : « quand il eut parlé ainsi », soit la mention de l'effet produit par le discours sur l'auditeur; voyez, par exemple, dans ce même livre : ch. 4 (ταῦτά τε ἅμα ἠγόρευε καὶ πέμπει...); 25 (ταῦτα ἐπηγγειλαμένου, μετὰ ταῦτα); 58 (κάρτα τε τῷ Θεμιστοκλεῖ ἤρεσε ἡ ὑποθήκη); 60 (τότε μὲν ἠπίως πρὸς τὸν Κορίνθιον ἀμείψατο); 61 (ταῦτα λέγοντος Θεμιστοκλέος); 63 (même tour); 65 (πρὸς ταῦτα εἰπεῖν Δημάρητον... τὸν μὲν δὴ ταῦτα παραινέειν); 76 (ὁ μὲν ταῦτά σφι σημήνας...). Cette observation serait déjà une raison suffisante pour douter de l'intégrité du passage transcrit ci-dessus.

Un autre motif nous porte à croire à l'existence d'une lacune. A quoi se rapporte ταῦτα dans notre texte? Si le pronom οὗτος a la vertu particulière d'empêcher l'asyndète, c'est à condition de relier fortement la fin d'une phrase au commencement de l'autre. Ταῦτα doit donc désigner les paroles de Thémistocle, et ταῦτα ἔλεγε devrait signifier qu'Aristide répéta les paroles de Thémistocle : « qu'on nous croie ou non, la fuite est impossible ». Mais ce n'est pas là du tout ce qu'Aristide dit aux Grecs. La phrase suivante le montre. Il raconte simplement ce qu'il a vu et invite les Grecs à repousser l'ennemi (παραρτέεσθαί τε συνεβούλευε ὡς ἀλεξησομένους).

Je crois qu'il devait y avoir quelque chose comme : ταῦ⟨τα ὡς ἤρεσέ οἱ (ou ταῦτα εἰπόντος, cf. VIII, 25), πάντα τὰ ἐόν⟩τα ἔλεγε παρελθὼν ὁ Ἀριστείδης. Krueger a vu la faute; mais sa correction : ἐνθαῦτα me paraît insuffisante et peu méthodique.

J'ajoute ici quelques conjectures sur Hérodote qui n'ont pu trouver place dans mon dernier article, *La Critique des textes grecs à l'École des Hautes Études*[1]. Les deux premières ont été proposées par M. Tournier; pour la dernière, je me suis rencontré avec M. l'abbé Ragon.

I, 91; p. 47, l. 16 : Τὴν πεπρωμένην μοῖραν ἀδύνατά ἐστι ἀποφυγεῖν καὶ θεῷ.

Crésus reproche à Apollon de ne pas l'avoir protégé contre Cyrus. La question n'est donc pas de savoir si les dieux peuvent ou non échapper à la destinée, mais s'ils peuvent y soustraire les mortels : cf. plus bas οὐκ οἷός τε (telle est la leçon de *Rrsv*, qu'il faut sans doute suivre) ἐγένετο παραγαγεῖν Μοίρας. Il faut ici un infinitif qui signifie *repousser, écarter*. C'est probablement ἀπερύκειν, mot rare, qui a donné facilement ἀποφυγεῖν.

III, 134; p. 268, l. 4 : Ὦ γύναι, πάντα ὅσαπερ αὐτὸς ἐπινοέω ποιήσειν, εἴρηκας· ἐγὼ γάρ βεβούλευμαι...

Atossa n'a nullement conseillé à Darius tout ce qu'il projette. Elle lui a demandé simplement de faire la guerre à quelque peuple, et lui a tout un plan de campagne contre les Scythes. La phrase en question doit signifier, non pas « je ne projette rien que tu n'aies dit », mais « tu n'as rien dit que je ne projette ». On obtiendra ce sens en écrivant : πάντα σὺ ἅπερ (ou πάντα ἅπερ)... ἐπινοέω ποιήσειν εἴρηκας, mot à mot : « tu as dit des choses qui sont toutes des choses que je projette » (c'est ainsi que πᾶς χρυσός peut signifier « rien que de l'or », etc.).

VII, 134; p. 177, l. 10 : συμφορῇ χρεομένων Λακεδαιμονίων, ἁλίης τε πολλάκις συλλεγομένης καὶ κήρυγμα τοιόνδε ποιευμένων, εἴ τις βούλοιτο, etc.

Il n'y a rien d'extraordinaire à trouver coordonnées deux propositions participiales dont l'une (ἁλίης συλλεγομένης) est *absolue*, et dont l'autre (ποιευμένων) *s'appuie sur un substantif exprimé précédemment* (Λακεδαιμονίων). Mais, pour que cette forme de phrase fût admissible dans le cas présent, il faudrait que les deux propositions coordonnées ἁλίης τε... καὶ κήρυγμα... pussent être considérées comme étant *subordonnées* logiquement à la proposition συμφορῇ χρεομένων

---

1 *Revue de Philol.*, t. X, p. 49 suiv.

Λακεδαιμονίων, ce qui aurait lieu, par exemple, si elles contenaient deux *raisons* du fait énoncé dans la première proposition participiale. Mais ici le sens demande évidemment que ποιευμένων soit en coordination avec χρεομένων, et que ἁλίης συλλεγομένης lui soit subordonné. Il suffira de retrancher καί, qui peut être un doublon de κη, pour avoir la phrase suivante, où τε réunit χρεομένων et ποιευμένων : συμφορῇ χρεομένων Λακεδαιμονίων ἁλίης τε πολλάκις συλλεγομένης κήρυγμα τοιόνδε ποιευμένων, εἴ τις... (= ὡς... ἐχρέοντο καὶ, ἁλίης... συλλεγομένης, ἐποιεῦντο).

A. M. DESROUSSEAUX.

TACITE, *DIALOGUE DES ORATEURS*, 5.

« Porro si poetica accusatur, *non alium video reum locupletiorem.* » — Le sens de ce passage difficile ne me paraît pas avoir été saisi par les éditeurs.

Bährens dit : « Id est, *majorem gravioremque;* et in *causa tam difficili* judicare, suarum virium esse negat Secundus. » C'est éluder la difficulté, car nous n'avons pas dans le texte : *rem* graviorem. Les traductions de Louandre : « Je ne vois pas d'accusé plus *riche en délits* »; de Burnouf : « Je ne vois personne qui, plus que lui, *donne prise* à l'accusation », supposent une erreur sur le sens du mot *locuples,* dont le sens légal est clairement défini par ces mots de Gaius, *Digeste*, L, XVI, 234, 1 : « *Locuples* est qui *satis idonee* habet pro magnitudine rei, quam actor restituendam esse petit. » — Deux points surtout sont à préciser : quelle est la personne désignée par *non alium*, et qu'entend-on exactement par *reus locuples?* On rapporte d'ordinaire ces mots à *Saleius Bassus* : « La poésie ne peut pas être mieux représentée, ni Maternus avoir un meilleur appui. » Voyons si cette explication peut être admise.

Je ne le crois pas, et pour plusieurs raisons. D'abord les paroles de Secundus manqueraient de conclusion ; il doit dire, et il ne dirait pas avec ce sens, pourquoi il croit avoir le droit de se récuser. D'autre part, dans un dialogue où les interlocuteurs sont des amis, où le ton est celui de la bonne compagnie, est-il possible, qu'alors qu'il est question du talent poétique de *Maternus*, on dise tout crûment : La poésie ne saurait être mieux représentée que par ...*Saleius Bassus?* Enfin dans la langue, les expressions légales ont toujours leur sens étroit. Un *judex,* Secundus, vient d'être choisi (IV, « lætor oblatum nobis *judicem* »); Aper et Maternus von

renouveler devant lui un débat souvent soulevé, mais non encore tranché; Aper soutiendra que l'éloquence l'emporte sur la poésie (si *poetica accusatur*); Maternus, suivant son habitude, défendra la poésie (hoc *patrocinium defendendæ* adversus te *poeticæ* exerceo); le juge décidera si c'est à la poésie ou à l'éloquence que Maternus doit se consacrer désormais. Dans un pareil procès, quel peut être le *reus?* A la rigueur, la poésie, plus exactement Maternus, puisque : *reus* est cujus de *re* agitur; mais Saleius Bassus est et doit rester étranger au procès.

Mais on profite des mots qui suivent dans notre texte : « Non patiar Maternum *societate plurium* defendi, » pour admettre qu'il a pu y avoir dans le procès plusieurs *rei,* dont Saleius Bassus; et, pour prouver que le sens de *reus* peut s'étendre du défendeur à sa caution, l'on compare le seul passage qui nous reste, où l'on ait encore *reus locuples :* Tite-Live, IX, 9, 18 : Postumius dit là en son nom et au nom de son collègue, des lieutenants, des questeurs et des tribuns militaires qui se sont portés garants de la *pax Caudina :* « Samnitibus sponsores nos sumus *rei satis locupletes* in id, quod nostrum est, in id quod præstare possumus, corpora nostra et animos. » Or, si l'on y regarde de près, *reus* a justement dans ce passage le sens que nous lui donnons dans le nôtre. La *pax Caudina,* faite *injussu populi sine fetialibus cærimoniisque*, n'est pour Postumius qu'une *sponsio* qui *n'engage que ceux* qui l'ont conclue (*sponsores*), et dans la mesure de ce qu'on peut obtenir d'eux. Les auteurs de ce prétendu traité ne sont pas pour lui des garants, des cautions, mais des contractants dans un pacte privé.

Donc *non patiar...* indique simplement qu'Aper ne veut pas laisser dévier le débat; *non alium...* désigne bien Maternus, et le sens est : « Je ne vois pas de défendeur plus sûr de gagner sa cause. »

EMILE THOMAS.

VERGIL., *Aen.* VI, 438-439.

Fas obstat *tristis*que palus inamabilis *unda*
Alligat et nouies Styx interfusa coercet.

Tel est le texte que Servius avait sous les yeux. Il dit de lire plutôt *tristi :* « *tristi unda* palus inamabilis, ne si *tristis* dicamus duo sint epitheta. » Il ignorait évidemment la variante *undae*, avec laquelle il est aisé de construire *tristis* au génitif, et qui, par conséquent, dispense de donner à *palus* deux épithètes. Cette va-

riante *undae* est donnée par PMγ; *unda*, seul connu de Servius, est dans R*bc*M$^2\gamma^2$. Les mss. PRγ ont *tristis;* M a *tris*, c'est-à-dire *tr*⟨*ist*⟩*is;* au-dessus de *tris* un correcteur avait remis *trois* lettres (non *deux*), qui ensuite ont été effacées ; il lisait donc aussi *tristis;* *b* a *tristi**, c'est-à-dire encore *tristis*. Seul des mss. de Ribbeck, le Bernensis *c* (IXe s.) a *tristi* comme le veut Servius ; en outre, ce *tristi* est dans le manuscrit de Prague (IXe siècle), étudié par Kvíčala.

Le texte *tristis... unda* doit être le plus authentique de tous, précisément parce qu'il est le plus difficile à construire ; *tristis... undae* et *tristi... unda* ne sont que deux conjectures, destinées à faire disparaître cette difficulté. Cherchons donc une solution du problème sans tenir compte de ces variantes.

On lit dans Virgile, G. IV, 479 :

> Cocyti, tardaque palus inamabilis unda
> Alligat, et nouies Styx interfusa coercet.

Ce rapprochement suffit pour faire deviner l'origine du texte qui nous embarrasse dans l'Énéide. Virgile avait laissé là un vers incomplet, *Fas obstat tristisque palus* (sur moins de 60 vers incomplets qu'offre l'Énéide, il y en a 17 qui se terminent ainsi à l'hephtémimère). Les mots *inamabilis unda* et tout le vers qui suit furent ajoutés pour boucher le trou, d'après le passage des Géorgiques. Ceci nous dispense de chercher pour *unda* une construction aisée. Et ceci nous explique pourquoi, dans une répétition si littérale de dix pieds et demi, il existe une petite variante, *tarda* dans les Géorgiques et *tristis* dans l'Énéide.

Mais, dira-t-on, est-il admissible qu'une si grosse interpolation (un vers et demi), soit commune à MPRγ*bc* et au ms. de Prague[1] ainsi qu'aux textes consultés par Servius? elle est donc bien ancienne ? elle s'est donc répandue bien vite ? Cette objection sera suffisamment réfutée par l'exemple d'une interpolation de deux vers, qui n'avait pas l'excuse de boucher, comme celle-ci, une lacune qui, au contraire, rompt la suite des idées, qui se trouve dans toutes les mêmes sources et en outre dans A, dans l'*Ars minor* dite de Probus et dans Macrobe, et qui s'est introduite dans le texte des Géorgiques (I, 100-101) postérieurement au temps de Pline l'Ancien, et peut-être à celui de Nonius[2]. LOUIS HAVET.

---

1. La citation d'Aulu-Gelle, II, 6, 14, peut être tirée des Géorgiques aussi bien que de l'Énéide. Celle de Macrobe, VI, 7, 15, est prise d'Aulu-Gelle.
2. Voir *Revue de philologie*, 1884, p. 126.

SERVIVS *ad Aen.* VI init.

« Sane sciendum, licet primos duos uersus Probus et alii in quinti reliquerint fine, prudenter ad initium sexti esse translatos, nam et coniunctio poematis melior est *et Homerus etiam sic inchoauit*, ὣς φάτο δακρυχέων ». Il y a ici une faute (un bourdon), car aucun chant homérique ne commence ainsi. Servius a dû dire : 1° qu'un chant d'Homère commence par ὣς ἔφατο (*Od.* ν : Ὣς ἔφαθ', οἱ δ' ἄρα πάντες ἀκὴν ἐγένοντο σιωπῇ [1]); 2° que le *sic fatur lacrimans* de Virgile est la traduction de ὣς φάτο δακρυχέων (A 357, ω 438). Ayant écrit ἔφατο, un copiste a repris un peu plus loin après le φάτο de l'autre citation.

Les mss. qui donnent la forme sans augment φατ (dans ceux-là l'ο final a disparu) portent peut-être la trace d'une correction faite avec quelque connaissance du grec. Le Cassellanus a gardé εφατο, ce qui prouve que celui des deux verbes qui avait disparu dans le bourdon était le second.

QŪAI

J'ai relevé, *De saturnio* p. 253 n., trois exemples de *quae* prononcé, comme primitivement, *quaï*. Plaut. Asin. 199 Ceterā *quāī* uolumus uti Graeca mercamur fide. Mil. 4, 8, 4 et 28 omniā *quāi* isti dedi... Il faut ajouter un quatrième passage, l'octonaire Ecquid te pudet? — Omniā *quāī* tu uis. — Vbi in lustra iacuisti? (Cas. II, 3, 26). Je ne puis croire, en effet, qu'il faille scander *te pu* | *dēt om* | *nia quae*, avec le temps marqué tombant sur *-ni-* (Spengel, Reformvorschläge, p. 140-153).

Le nombre des exemples est restreint; mais il y a si peu de cas où l'ancienne versification permette de distinguer une longue de deux brèves! Il faut pour cela que le mot soit précédé d'une brève finale portant le temps marqué.

Quai contient *quā* et l'affixe *-ī*, qui se trouve aussi dans *ut-ī*. C'est le grec *-ί* (οὗτοσί). *Quāī* s'abrège en qualité de mot iambique, comme *mĭhī* devient *mĭhĭ;* puis il se contracte en *quae* comme *mĭhĭ* en *mī*.

LOUIS HAVET.

---

1. L'analogie est d'ailleurs de pure forme. Ὣς ἔφατο marque la fin du long récit d'Ulysse à Alcinoüs, tandis que le *sic fatur* de Virgile se rapporte à deux vers de regret sur la mort de Palinure.

REMARQUES CRITIQUES

SUR QUELQUES PASSAGES DE PLUTARQUE

Je commence par le traité intitulé Περὶ τοῦ ἀκούειν (*De audiendo*). Plutarque adresse cette dissertation à son jeune ami Nicandre, qui vient de prendre la robe virile. Dans la préface, après avoir expliqué le but et le sujet de son écrit, il aboutit à cette conclusion, que maintenant Nicandre, au lieu de tout autre gouverneur mercenaire, doit prendre la raison pour guide suprême de sa vie, parce que c'est la même chose, de suivre Dieu et d'obéir à la raison. Ensuite, dans le deuxième chapitre il continue en ces termes (selon l'édition de Dübner, p. 46) : Ἔτι δ' ὥσπερ τῶν ἐγγραφομένων εἰς τὰς πολιτείας οἱ μὲν ἀλλοδαποὶ καὶ ξένοι κομιδῆ πολλὰ μέμφονται καὶ δυσκολαίνουσι τῶν γινομένων, οἱ δ' ἐκ μετοίκων σύντροφοι καὶ συνήθεις ὄντες τῶν νόμων οὐ χαλεπῶς προσδέχονται τὰ ἐπιβάλλοντα καὶ στέργουσιν, οὕτω σε δεῖ πολὺν χρόνον ἐν φιλοσοφίᾳ παρατρεφόμενον, καὶ πᾶν μάθημα καὶ ἄκουσμα παιδικὸν ἀπ' ἀρχῆς ἐθισθέντα προσφέρεσθαι λόγῳ φιλοσόφῳ μεμιγμένον, εὐμενῆ καὶ οἰκεῖον ἥκειν εἰς φιλοσοφίαν, ἣ μόνη τὸν ἀνδρεῖον καὶ τέλειον ὡς ἀληθῶς ἐκ λόγου τοῖς νέοις περιτίθησι κόσμον. Οὐκ ἂν ἀηδῶς δ' οἶμαί σε προσακοῦσαι περὶ τῆς ἀκουστικῆς αἰσθήσεως, ἣν ὁ Θεόφραστος παθητικωτάτην εἶναί φησι πασῶν. Hercher, dans son édition, a donné un texte un peu différent : au lieu de ἔτι (conjecture de Empérius), ἐπεί, leçon des manuscrits ; — τῶν γιγνομένων (γινομένων, mss.), correction qu'il a eu tort de faire ; — τῶν νόμων ὄντες, leçon des meilleurs mss. ; — οὕτως ἔδει, d'après les mss., au lieu de οὕτως σε δεῖ, conjecture de Dübner, à laquelle je donnerais la préférence ; — enfin, προακοῦσαι, conjecture de Madvig. Ce sont là des différences plus ou moins importantes ; la difficulté principale consiste dans la construction du passage, dans la conjonction ἐπεί. Si nous écrivons avec Dübner ἔτι, nous détruirons la continuité intérieure et extérieure de la phrase, en admettant une particule qui est ici tout à fait oiseuse et superflue. Or il n'est pas difficile de voir que la conclusion est contenue dans la dernière partie du passage : Οὐκ ἂν ἀηδῶς δ' οἶμαί σε προακοῦσαι, etc. ; un copiste a fait finir cette longue phrase à κόσμον, y a mis un point final, et, pour que la proposition suivante ne restât pas sans liaison avec la précédente, a ajouté la conjonction δ'. Il faut donc écrire : Ἐπεί δ'..... σε δεῖ..... κόσμον, οὐκ ἂν ἀηδῶς οἶμαί σε προακοῦσαι, etc. Il n'est pas difficile de justifier cette correction par ce fait que, Plutarque étant très enclin à construire de longues périodes, on peut en trouver partout. Voyez, p. ex.,

p. 34, 39 : Ἐπεὶ δέ, ὥσπερ ἐν ἀμπέλου φύλλοις καὶ κλήμασιν εὐθαλοῦσι πολλάκις ὁ καρπὸς ἀποκρύπτεται —, οὕτως ἐν ποιητικῇ λέξει καὶ μυθεύμασι περικεχυμένοις πολλὰ διαφεύγει τὸν νέον ὠφέλιμα καὶ χρήσιμα (δεῖ δὲ τοῦτο μὴ πάσχειν — ἀλλ' ἐμφύεσθαι μάλιστα τοῖς πρὸς ἀρετὴν φέρουσι καὶ δυναμένοις πλάττειν τὸ ἦθος), οὐ χεῖρόν ἐστι καὶ περὶ τούτων διελθεῖν ἐν βραχέσιν, etc. De même, p. 37, 1; 59, 28, et *passim*.

Rapportons maintenant quelques autres exemples du même genre, dans lesquels nous prenons les copistes en flagrant délit d'interpolations semblables. Page 110, 35 : Ἀλλ' ἐπεὶ τυφλοῦται τὸ φιλοῦν περὶ τὸ φιλούμενον, ὥς φησιν ὁ Πλάτων, καὶ μᾶλλον ἡμῖν οἱ ἐχθροὶ παρέχουσιν αἴσθησιν ἀσχημονοῦντες, δεῖ μήτε τὸ χαῖρον ἐφ' οἷς ἁμαρτάνουσιν ἀργὸν εἶναι, μήτε τὸ λυπούμενον ἐφ' οἷς κατορθοῦσιν. Dans ce passage, quelques manuscrits donnent la leçon : δεῖ δέ· il y en a un dans lequel δέ est effacé. On voit facilement que c'est un copiste qui a ajouté δέ. Dans un autre passage, p. 112, 13, tous les manuscrits donnent la leçon fautive : σκεπτέον δὲ πρῶτον, et c'est Hercher le premier qui a éliminé cette particule importune. Maintenant, en prenant ces faits comme point de départ, examinons un autre passage qui se trouve p. 685, 1 : Καὶ τὰ μὲν πρῶτα δυσχερεῖς καὶ οἰκτρὰς εἶχον ὄψεις μόνον· εἶτα δὲ καὶ φίλοις καὶ οἰκείοις καὶ συνήθεσιν ὁ Θεσπέσιος οὐκ ἂν προσδοκήσας κολαζομένοις ἐνετύγχανεν, οἳ καὶ δεινὰ παθήματα καὶ τιμωρίας ἀσχήμονας καὶ ἀλγεινὰς ὑπομένοντες, ᾠκτίζοντο πρὸς ἐκεῖνον καὶ ἀνεκλαίοντο· τέλος δὲ τὸν πατέρα τὸν ἑαυτοῦ κατεῖδεν ἔκ τινος βαράθρου στιγμάτων καὶ οὐλῶν μεστὸν ἀναδυόμενον, ὀρέγοντα τὰς χεῖρας αὐτῷ καὶ σιωπᾶν οὐκ ἐώμενον, ἀλλ' ὁμολογεῖν ἀναγκαζόμενον ὑπὸ τῶν ἐφεστώτων ταῖς τιμωρίαις, ὅτι περὶ ξένους τινὰς μιαρὸς γενόμενος χρυσίον ἔχοντας, φαρμάκοις διαφθείρας, καὶ ἐκεῖ διαλαθὼν ἅπαντας, ἐνταῦθ' ἐξελεγχθείς, τὰ μὲν ἤδη πέπονθε, τὰ δ' ἄγεται πεισόμενος. Ἱκετεύειν μὲν οὖν ἢ παραιτεῖσθαι περὶ τοῦ πατρὸς οὐκ ἐτόλμα, δι' ἔκπληξιν καὶ δέος, etc. Ce texte est dû à Dübner, qui, au lieu de ἐπεὶ δέ, que donnent les mss., a écrit εἶτα δέ, en simplifiant la conjecture de Reiske, ἔπειτα δέ. Πρῶτα μέν, qui précède, donne une apparence de probabilité à cette conjecture. Mais, après les éclaircissements précédents, je crois qu'il n'y a personne qui hésitera à écrire : Καὶ τὰ μὲν πρῶτα..... εἶχον (peut-être εἶδον) ὄψεις μόνον· ἐπεὶ δὲ καὶ φίλοις..... ἐνετύγχανεν....., τέλος δὲ τὸν πατέρα τὸν ἑαυτοῦ κατεῖδεν..... πεισόμενος, ἱκετεύειν μὲν (en supprimant οὖν) ἢ παραιτεῖσθαι περὶ τοῦ πατρὸς οὐκ ἐτόλμα, etc.

Je passe à un autre passage, qui se trouve dans le chap. XII, p. 53, 24, éd. Dübner. « Il y a des gens, dit l'auteur, qui écoutent avec plaisir les philosophes tant qu'il est question de personnes autres qu'eux-mêmes, mais qui se fâchent dès que le philosophe veut leur donner à eux-mêmes des conseils. Ils pensent qu'on doit écouter un philosophe comme on écoute un tragédien (sans songer

à tirer de ses paroles aucune utilité morale). Et, s'il s'agit des sophistes, ils ont bien raison de penser ainsi; mais, s'il s'agit de philosophes vraiment dignes de ce nom, ils ont tout à fait tort. » Voici le texte grec contenant cette dernière observation, ainsi que l'a publié Dübner d'après la plupart des manuscrits : Πρὸς μὲν τοὺς σοφιστὰς εἰκότως τοῦτο πεπονθότες· ἀναστάντες γὰρ ἀπὸ τοῦ θρόνου, καὶ ἀποθέμενοι τὰ βιβλία καὶ τὰς εἰσαγωγάς, ἐν τοῖς ἀληθινοῖς τοῦ βίου μέρεσι μικροὶ καὶ ὑπὸ χεῖρα φαίνονται τοῖς πολλοῖς· περὶ δὲ τῶν ὄντως φιλοσόφων ἀγνοοῦντες ὅτι καὶ σπονδὴ καὶ παιδιὰ καὶ νεῦμα — ἔχει τινὰ καρπὸν ὠφέλιμον. Hercher a donné le même texte, avec cette seule différence qu'il a écrit : Περὶ δὲ τῶν ὄντως φιλοσόφων οὐ καλῶς ἀγνοοῦντες, c'est-à-dire qu'il a inséré les mots οὐ καλῶς que donne le meilleur ms. de Paris, D; mais, d'autre part, ayant méconnu le sens de la phrase, il a négligé la leçon précédente du même ms., sans laquelle les mots οὐ καλῶς non seulement n'ajoutent rien, mais au contraire troublent le sens. Il faut écrire, d'après le manuscrit D : Πρὸς δὲ τοὺς ὄντως φιλοσόφους οὐ καλῶς (sous-ent. τοῦτο πεπονθότες)· ἀγνοοῦντες, etc.

Consolatio ad Apollonium, ch. XXXIII, p. 142. L'auteur de ce traité (qui, d'après mon opinion, n'est pas de Plutarque), parle de ceux qui ont supporté avec courage la mort de leurs enfants. Entre autres exemples, il cite celui de Xénophon ainsi qu'il suit : Ξενοφῶντα δέ τὸν Σωκρατικὸν θύοντά ποτε, παρὰ τῶν ἀγγέλων ἀπὸ τοῦ πολέμου πυθόμενον, ὅτι ὁ υἱὸς αὐτοῦ Γρύλλος ἀγωνιζόμενος ἐτελεύτησε, περιελόμενον τὸν στέφανον, ἐξετάζειν, τίνα τρόπον ἐτελεύτησε· τῶν δὲ ἀπαγγειλάντων ὅτι γενναίως ἀριστεύων, καὶ πολλοὺς τῶν πολεμίων κατακτείνας, μικρὸν παντελῶς διαστήσαντα χρόνον, καὶ τῷ λογισμῷ τὸ πάθος παρακατασχόντα, ἐπιθέμενον πάλιν τὸν στέφανον ἐπιτελεῖν τὴν θυσίαν, καὶ πρὸς τοὺς ἀγγέλους εἰπεῖν, ὅτι θεοῖς ηὐξάμην οὐκ ἀθάνατον οὐδὲ πολυχρόνιον γενέσθαι μοι τὸν υἱόν, etc. Le membre de phrase μικρὸν παντελῶς διαστήσαντα χρόνον est facile à comprendre, mais difficile à expliquer. On comprend aisément qu'il veut dire : « Après avoir laissé passer quelque temps », μικρὸν διαλιπόντα χρόνον. Mais l'expression διαστήσαντα n'a pas cette signification; elle n'est pas grecque, et aucun auteur ne s'en est servi. Usteri, qui a publié une édition particulières de ce traité (Zürich, 1830), donne la note suivante : « Μικρὸν παντελῶς διαστήσαντα χρόνον] Idem fere quod paullo ante μικρὸν ἐπισχόντα, nach einem Unterbruch von ganz kurzer Zeit. Διϊστάναι χρόνον, *tempus interjicere* est significatio nemini, quantum video, notata, aliaque, qua ea firmaretur, exempla frustra quæsivi[1] ». Évi-

1. Le *Thesaurus*, au mot διϊστάναι, dit, à propos de cet exemple : « Hoc usitate ἐπιστῆσαι dicitur. » Je crois qu'il y a là erreur, car ἐφιστάναι (sc. τὴν διάνοιαν) signifie: « faire attention à quelque chose », ce qui est bien différent.

demment le mot διαστήσαντα est corrompu, et on peut trouver une expression ayant le sens demandé, en supposant que l'œil du copiste a sauté d'un I, qu'il a pris pour un T, à une autre lettre semblable, et en lisant διασιωπήσαντα = ΔΙΑCT<ΩΠ>ΗCΑΝΤΑ. Comparez, p. 911, 31 : μικρὸν διασιωπήσας.

De sanitate præcepta, ch. x. A la fin de ce chapitre, Plutarque dit qu'il ne faut pas charger son corps, et puis le purger et l'évacuer par les clystères, en imitant les patrons des navires, qui, après avoir mis dedans trop de cargaison, ne font plus désormais que vider la sentine et jeter dehors l'eau de la mer qui entre dans le bateau. Voici le texte grec : Διὸ δεῖ μὴ, καθάπερ οἱ ἀγαθοὶ ναύκληροι πολλὰ δι' ἀπληστίαν ἐμβαλόμενοι τοὐντεῦθεν ἤδη διατελοῦσιν ἀντλοῦντες καὶ ὑπεξαιροῦντες τὴν θάλασσαν, οὕτως ἐμπλήσαντας τὸ σῶμα καὶ βυρύναντας ὑποκαθαίρειν αὖθις καὶ ὑποκλύζειν, ἀλλὰ διατηρεῖν εὐσταλές, ὅπως, κἂν πιεσθῇ ποτε, φελλοῦ δίκην ὑπὸ κουφότητος ἀναφέρηται. Dans ce passage, le sens général est satisfaisant, et il n'y a pas non plus de difficulté dans le détail, sauf un seul mot, l'adjectif ἀγαθοί, qui évidemment ne donne pas un sens raisonnable. On n'a pu ni le défendre ni le corriger. On a déjà proposé bien des corrections : κακοί, Empérius; ἄθεοι, Madvig; ἀνόητοι, van Herwerden, etc. Toutes ces corrections sont de nature à ne contenter personne. A toutes il manque quelque chose; toutes expriment une idée trop générale, tandis qu'ici nous avons besoin d'un adjectif qui convienne spécialement aux ναύκληροι. Heureusement Athénée (p. 173 b.) nous donne un secours inattendu, par ce fait qu'il a conservé les vers suivants :

Φοίνικα, μεγάλου κύριον βαλλαντίου
ναύκληρον ἐν τῷ λιμένι ποτήσας ἄπλουν
κἀφ' ὅρμον ὦσαι ναῦς ἀναγκάσας δύο
εἰς Δῆλον ἐλθεῖν ἠθέλησ' ἐκ πειραιῶς, etc.

Comp. Hesychius : ἄπλοιοι (lisez : ἄπλοοι), οἱ μὴ δυνάμενοι πλέειν. Suidas : ἄπλοοι, ἀδύνατοι πλέειν. Dès lors, il est facile de corriger : οἱ ἄπλοοι ναύκληροι, et l'on comprend facilement comment ἄπλοοι est devenu ἀγαθοί : ΑΠΛΟΟΙ — ΑΠΑΘΟΙ — ΑΓΑΘΟΙ. — Cf. Cobet, *Novæ Lect.*, p. 334. Quant à la forme ἄπλοοι au lieu de ἄπλοι, c'est une chose connue que les écrivains postérieurs à l'époque attique n'évitaient pas dans les mots de cette espèce les formes non contractes.

G. Bernardakis.

SUR L'EMPLOI DE L'ABLATIF AVEC *AB*

COMME COMPLÉMENT D'UN PARTICIPE EN *-NDUS*.

Contrairement à ce que dit Madvig (Grammaire lat., § 421, *Rem.* 1), l'emploi de la préposition *ab* et de l'ablatif avec le participe en *-ndus* n'est pas rare : on en trouve trente-trois exemples chez Cicéron. La fréquence de cet emploi avait été reconnue par Klotz (*Neue Jahrb.*, t. XL, p. 133, année 1844), et par Friedr. Schneider (*Ibid.*, t. XLIV, p. 441).

Mais dans quel cas se sert-on de cette construction au lieu du datif? Selon Klotz, on l'emploie tantôt pour éviter une amphibologie, par exemple quand la phrase contient déjà un datif, tantôt pour préciser de qui l'action doit venir; Fr. Schneider ajoute un troisième cas, celui où cette construction a pour raison la symétrie de la phrase. D'après Gossrau (Gramm. lat., § 440, *Rem.* 1), elle servirait quelquefois à marquer que « ce qui doit être fait ne doit pas nécessairement avoir pour auteur la personne indiquée. »

Chacune de ces explications semble convenir à quelques exemples; mais on peut remarquer que la dernière est en contradiction formelle avec la seconde, et que la première et la troisième n'impliquent point une différence de sens. De plus, la symétrie de la phrase ne justifierait peut-être pas suffisamment à elle seule une construction qui n'aurait point d'autre raison d'être admise, et la crainte même de l'amphibologie ne la rend point nécessaire, puisque Cicéron a employé plusieurs fois le datif comme complément d'un participe en *-ndus* déjà accompagné d'un autre datif (*Verr.*, 2e action, III, 43, 103; *de Or.*, I, 23, 105; *Leg. Man.*, 22, 64).

Je crois que les deux constructions dont il s'agit n'ont pas tout à fait le même sens et ne doivent pas se traduire de même. Entre « illud *mihi* faciendum est » et « illud *a me* faciendum est » il y a, je crois, la même nuance de sens qu'entre : « c'est pour moi une obligation » ou « une nécessité de faire cela », et : « il convient que cela soit fait par moi ». Souvent il importera assez peu que l'idée soit présentée de l'une ou de l'autre de ces deux manières; mais il y a tel cas où ce ne sera nullement indifférent pour le sens.

Passons en revue les trente-trois exemples de Cicéron; on verra que partout le sens que nous proposons est *admissible* et que, dans plusieurs passages, il est *demandé* par la suite des idées[1].

---

1. Quant à la construction « illud *mihi* faciendum est », elle a, d'une façon bien marquée, dans *presque tous* les exemples que donne Merguet (Lexicon zu den Reden

1. *Pro Mil.* 38, 104. O fortem et a vobis conservandum virum! « Quel homme courageux et combien il mérite d'être sauvé par vous! » La construction avec le datif signifierait : « Combien c'est votre devoir de le sauver! », sens qui conviendrait moins bien ici.

2. *Ad Fam.* 15, 4, 11. Admonendum potius te a me quam rogandum puto : « Je crois qu'il convient mieux que je t'adresse des conseils que des prières. » Avec le datif, le sens serait : « Mon devoir est de t'adresser plutôt des conseils que des prières », ce qui serait tout à fait déplacé. Il ne s'agit point de savoir quel est le devoir de Cicéron, mais de quelle façon il convient qu'il parle à son ami.

3. *Ad Att.* 10, 4, 6. Patris lenitas amanda potius ab illo quam tam crudeliter neglegenda : « Cette douceur paternelle méritait qu'il la chérît, et non qu'il la méprisât si cruellement. »

4. *Pro Plancio*, 3, 8. Nec, si a populo præteritus est quem oportuit, a judicibus condemnandus est qui præteritus non est. « Ce n'est pas une raison pour qu'il soit condamné par les juges, celui qui... » Il ne s'agit pas de savoir quel est le devoir des juges, mais quel est le traitement que mérite le personnage dont il s'agit.

5. *Pro Murena*, 26, 54. Locus perpurgatus ab iis qui ante me dixerunt, a me, quoniam ita Murena voluit, retractandus. Non pas : « C'est mon devoir de le traiter », mais : « Il faut, puisque c'est la volonté de Muréna, qu'il soit traité de nouveau par moi. »

6. *Ad Fam.* 3, 8, 6. ...Cum mihi usu venturum non arbitrarer ut ego quoque a te defendendus essem : « J'étais fort éloigné de croire que je dusse jamais avoir besoin de vous pour me défendre à mon tour. » Et non : « Que ce pût être un jour votre devoir de me défendre. »

---

des Cic.) au mot *ego* (t. II, p. 187-188), le sens de « c'est pour moi un devoir de... » (voy. *Cluent.* 57, 158; *div. in Cæc.* 8, 26; *Sest.* 21, 47; 59, 127; *dom.*, 11, 30; *leg. agr.* II, 3, 6; *Sest.* 6, 14; *Cluent.* 4, 10; *Cæl.*, 13, 32; *dom.* 57, 146; *Phil.* XII, 8, 21; *Font.*, 10, 22; *div. in Cæc.* 13, 41; *Cluent.* 42, 118; 42, 117; 54, 149; *Scaur.* 9, 18; *leg. agr.* II, 24, 64; *Sulla*, 29, 82; *Vatin.* 14, 33; *Phil.* II, 4, 10; *Phil.* X, 1, 2; *Cluent.* 60, 166; *div. in Cæc.* 2, 5; *Cæc.* 2, 5; *Verr.* 1re action, 11, 32; *Rab. perduell.* 10, 30; *Phil.* XII, 8, 22; *Scaur.* 11, 24; *Verr.* 2e act. III, 56, 130; *Pison* 33, 82; *Sulla*, 20, 58; *prov. cons.* 1, 1; *Planc.* 2, 4; *Verr.* 2e act. II, 1, 2; *Catil.* I, 2, 5; II, 12, 27; *Cluent.* 3, 8; *leg. agr.* II, 3, 6; *Sest.* 1, 2), ou celui de « c'est pour moi une nécessité de... » (*Phil.* XII, 12, 30; *Planc.* 27, 66; *leg. agr.* II, 37, 101; *Sest.* 19, 43; *Mil.* 14, 36; *Catil.* I, 2, 5; I, 12, 29; *prov. cons.* 18, 42; *post. red. in sen.* 13, 33; *Verr.* 2e act. V, 70, 180; *Catil.* III, 12, 27; *dom.* 8, 19). Pour les autres exemples, la nuance de sens paraît moins accentuée (*Verr.* 2e act. III, 72, 169; *leg. Man.* 1, 3; *Verr.* 1re act. 8, 22; *Verr.* 2e act. IV, 7, 15; *Cluent.* 1, 2).

7. *Ad Att.* 13, 30, 2. A te colendus est : « C'est un homme qu'il convient que tu ménages. » Cicéron ne veut point dire que ce soit un devoir de flatter un homme dont on a besoin; il ajoute au contraire : « Istæ autem κολακεῖαι non longe absunt a scelere. »

8. *Ad Att.* 6, 6, 4. Amicorum litteræ me ad triumphum vocant, rem a nobis, ut ego arbitror, propter hanc παλιγγενεσίαν nostram, non neglegendam : « Mes amis m'écrivent de penser au triomphe, et je crois que, pour rendre ma résurrection complète, il convient de ne pas négliger cet honneur. »

9. *Philipp.* III, 9, 21. Sin ille a senatu notandus non fuit... : « S'il ne méritait pas d'être censuré par le sénat... »

10. *Har. resp.*, 3, 5. Eum nunquam a me esse accusandum putavi : « Je n'ai jamais cru qu'il convînt qu'il fût accusé par moi plutôt que par un autre. » — « Je n'ai jamais cru que ce fût mon devoir de l'accuser » fausserait le sens.

11. *Planc.* 32, 78. Cui senatus pro me gratias agendas putavit, ei ego a me referendam gratiam non putem? « Un homme que le sénat a jugé convenable de remercier en mon nom, je ne croirais pas à propos de le remercier moi-même? »

12. *Post red. in sen.* 12, 31. A me magistratibus statui gratias esse agendas : « J'ai pensé qu'il convenait que je remerciasse les magistrats. »

13. *Verr.*, 2e action, III, 24, 60. Quid a me amplius dicendum putatis? « Que convient-il, selon vous, que j'ajoute? », et non : « Qu'est-il de mon devoir d'ajouter? »

14. Brut. ap. Cic. *ad Fam.* 11, 20, 3. Agros... iis dandos censeas ab utrisque nobis : « Dis qu'il convient que nous leur distribuions des terres, » et non pas : « Dis qu'à ton avis c'est notre devoir de... » Il ne s'agit pas de savoir quel est le *devoir* de Cicéron et de Brutus, mais de savoir ce que les vétérans *ont mérité.*

15. *Ad fam.* 13, 16, 2. Eos a se observandos et colendos putabat... : « Il croyait convenable d'honorer ceux qui... » (ici *sibi* donnerait un sens tout aussi satisfaisant).

16. *Ad fam.* 3, 11, 3. De mercennariis testibus a suis civitatibus notandis... : « Quant à la censure qu'il convient de faire infliger aux faux témoins par leurs cités... »

17. *Ad fam.* 12, 22. De provinciis ab iis qui obtinerent retinendis... : « Sur la nécessité de laisser les provinces à ceux qui les gouvernent. »

18. *Ad fam.* XV, 9, 3. Quæ mihi a Parthis nuntiata sunt, quia non putabam a me etiam nunc scribenda esse publice...: « Quant aux nouvelles que j'ai reçues des Parthes, ne jugeant point encore opportun d'en faire l'objet d'un rapport officiel... », et non : « Ne jugeant point qu'il fût de mon devoir... »

19. *Rabir. perd. r.*, 2, 4. Sic enim existimare debetis, post hominum memoriam rem nullam majorem, magis periculosam, magis ab omnibus vobis providendam...: « Jamais de mémoire d'homme une affaire... plus digne d'éveiller toute votre prudence... »

20. *Leg. Man.* 2, 6. Aguntur bona multorum civium, quibus est a vobis et ipsorum et reipublicæ causa consulendum : « Dans l'intérêt de l'État comme dans le vôtre, il convient que vous y veilliez. »

21. *Phil.* XIII, 11, 24. Est istuc quidem nomen ætatis, sed ab eo minime usurpandum...: « Mais il ne convenait point qu'Antoine se servît de ce nom. »

22. *Phil.* XIV, 4, 11. Aut supplicatio ab eo qui ante dixit decernenda non fuit, aut... Non pas : « C'était le devoir du préopinant de... », mais : « Il convenait que le préopinant ne proposât pas ces prières ou que... ».

23. *Font.* 19, 42. Si etiam monendi estis a me..., quod non estis. Non pas : « S'il est de mon devoir de vous donner des conseils », mais : « S'il convient que vous receviez des conseils de moi. »

24. *Sulla,* 8, 23. Sed tamen te a me pro magnis causis nostræ necessitudinis monendum esse... puto : « Il est bon que je t'avertisse... »

25. *Cæcina*, 12, 33. Cum res ejus modi sit ut in primis a magistratibus animadvertenda videatur... : « L'affaire étant de nature, à ce qu'il semble, à mériter tout d'abord l'attention des magistrats... »

26. *Ad Fam.*, I, 9, 17. Ab iis a quibus tuendus fuerat derelictus : « Abandonné de ceux par qui il eût été naturel qu'il fût protégé... »

27. *P. Sest.*, 18, 41. A consulibus meam causam suscipiendam esse... : « C'était par les consuls qu'il convenait que ma cause fût prise en main. »

28. *Leg. Man.*, 12, 34. Atque hæc qua celeritate gesta sint quanquam videtis, tamen a me dicendo prætereunda non sunt : « Il convient néanmoins que je ne les passe pas sous silence. »

29. *Balb.*, 3, 7. Tamen esset omnis ejusmodi reprehensio a vobis, judices, repudianda : « Il eût convenu néanmoins, juges, que vous repoussassiez tout blâme de ce genre. »

30. *De Or.*, 3, 10, 37. Hæc agenda sunt ab oratore. « Telle il convient que soit l'action de l'orateur. »

31. *P. Scauro*, §44. Sed a me est de universo genere dicendum : « Mais il faut que je parle de la généralité », et non : « C'est mon devoir de... »

32. *De Or.*, III, 36, 147. Tum denique cum causa aliqua, quæ a me dicenda est, desiderat : « ... Alors seulement que le réclame une cause que je dois plaider » ; « je dois » marque ici non une *obligation*, mais simplement *l'avenir* : « quæ *a me* dicenda est » = *quam dicturus sum (quæ mihi dicenda est = quam dicere debeo).*

33. *Leg. Man.*, 8, 20. Ne forte a vobis (un seul ms. : *vobis*) quæ diligentissime providenda sunt contemnenda esse videantur[1] : « Que ce qui mérite le plus d'éveiller votre attention et votre prudence ne vous semble pas pouvoir être négligé par vous. » « Que ce soit votre devoir de le négliger » serait tout à fait singulier. Cf. l'exemple n° 19.

On voit que, dans tous ces exemples, le participe en *-ndus* accompagné de *ab* et de l'ablatif marque qu'une chose *mérite* d'être faite ou qu'une personne *mérite* d'être traitée de telle manière ; qu'il est convenable, opportun (n° 18), nécessaire (n°s 5 et 6), etc., que telle ou telle chose soit faite ; ou encore simplement que telle ou telle chose doit arriver (n° 32).

En d'autres termes, la construction avec le datif signifie que *telle ou telle personne* est dans une situation qui la met dans l'obligation ou dans la nécessité d'agir de telle ou de telle façon ; la construction avec *ab* signifie simplement que *telle ou telle chose* est une chose qui doit être faite[2]. Dans les deux cas, le point de vue n'est pas du tout le même.

---

1. Gossrau défend la leçon de la plupart des manuscrits, *ne forte a vobis*, contre la conjecture de Buttmann, admise par Halm, *ne forte ea*.

2. C'est peut-être là, après tout, ce que Gossrau voulait dire (voy. plus haut, p. 69) ; mais, dans ce cas, il se serait exprimé avec peu de clarté.

Toutefois, comme la différence de sens n'est pas très grande parfois entre « c'est pour moi un devoir ou une nécessité de... » et « il convient que je... », le choix de la construction avec *ab* a pu être déterminé quelquefois par une raison de clarté (n° 11) ou de symétrie (n° 4); mais même alors cette construction garde sa valeur propre. E. AUDOUIN

ENNIVS AP. MACROB. VI, 2,25.

Macrobe cite Virgile, Aen., VI, 515 : Cum fatalis *equus saltu* super *ardua* uenit *Pergama* et *armatum* peditem *grauis* attulit aluo. Et il rapproche l'*Alexander* d'Ennius : Nam[1] maxima[2] *saltu* superabit[3] *grauidus*[4] armatis *equus* qui suo partu *ardua* perdat *Pergama.* Quicherat[5] est le seul philologue qui ait vu que ce fragment est anapestique. Il appartient au même morceau (une prédiction de Cassandre) que les anapestes cités par Cicéron :

iamque mari magno classis cita
texitur; exitium examen rapit;
adueniet fera, ueliuolantibus
nauibus complebit manus litora.

En ajoutant *moenia*[6], pour que *maxima* se rapporte à quelque chose, et en déplaçant *qui,* nous avons trois dimètres :

nam[7] maxima saltu superabit
grauidus <*moenia*> *qui*[8] armatis equus[9]
suo[10] partu ardua perdat Pergama.

La correction ne paraîtra pas exorbitante, si on songe que Quicherat fait trois interversions, et que, sans obtenir de vers anapestiques, et sans se passer d'interversions plus graves que celle de *qui,* Vahlen est obligé d'interpoler *prodigioso*, Ribbeck *arcem*, Lucien Müller *Troianos muros.* LOUIS HAVET.

---

1. Paris. *nunc.*
2. *Maxima* Paris., *maximo* cett.
3. Mss. *superauit.*
4. *Grauibus* Paris., *grauis* Salisb.
5. Mélanges, p. 248.
6. Virg., Aen., II, 237 : scandit fatalis machina *muros* Feta armis.
7. Lire *iam*, à cause du *iamque* qu'on vient de voir?
8. Ou, à cause du *grauis* de Virgile, <*moenia*> *qui* grauis.
9. *Equus,* deux brèves.
10. *Suo*, deux brèves.

NOMS DE VILLES ET NOMS DE PORTS

Aux questions *ubi, quo, unde,* un nom de ville se met sans préposition : *Romae, Romam, Roma.* Si un nom analogue désigne un endroit *(locus)* qui ne soit pas une ville *(oppidum)*, il faut une préposition : *in Piraeo, in Piraeum, ex Piraeo.* Telle est la théorie qu'expose Cicéron dans une lettre à Atticus (VII, 3, 10); il l'énonce avec une telle précision, qu'elle doit évidemment former la base de la critique grammaticale en cette matière, du moins pour ce qui concerne les écrits de Cicéron lui-même.

Parmi les *endroits* qui ne sont pas des *villes*, il y a lieu de remarquer surtout les ports. L'exemple *Piraeus*, discuté par Cicéron, est précisément celui d'un port. Lors donc qu'un nom de localité maritime se rencontre, dans quelque texte, construit d'une façon qui déconcerte les grammairiens, il faut, pour résoudre la difficulté grammaticale, poser d'abord la question sous forme géographique : la localité était-elle, au temps de l'écrivain, une *ville* ou un *port?* Ce qui revient sans doute à une question de droit administratif : la localité avait-elle une unité juridique définie, ou bien n'était-elle qu'une agglomération de fait? Mais ceci ne fait rien directement à la grammaire ; ce qui lui importe est seulement de savoir si, aux yeux de l'auteur, pour un motif de cet ordre ou pour un autre, à tort ou à raison, la localité passait pour être ville ou pour être port. Si l'auteur se trompe sur le fond, — pour le Pirée en particulier, Cicéron a peur de se méprendre, et il demande à Atticus de résoudre le problème[1], — il y a erreur géographique, mais la grammaire reste sauve.

Cette façon de poser la question fait immédiatement disparaître certaines difficultés apparentes. Cicéron (*Att.*, VIII, 6) écrit : nauis et *in Caieta* est parata nobis et *Brundisii*. Rien n'est plus

1. En regard des passages de Cicéron, où le nom du Pirée est construit comme un nom de *localité, ad Att.* 6, 9, 1 *in* Piraeea, 7, 1, 1, *in* Piraeeum (cf. Corn. Nep., *Alc.* 6, 1 *in* Piraeum), on peut mettre plusieurs textes d'autres auteurs, où le même nom est traité comme un nom de *ville* : Ser. Sulpicius chez Cic., *ad fam.*, 4, 12, 1, *raeeum;* T. Live, 31, 14, 11. 22, 5. 23, 10. 26, 6, *Piraeum.* [*Note de la Réd.*]

régulier que cette phrase, si on en rapproche ce que dit Pline, *Hist. nat.*, III, 59 : *Caieta portus, oppidum* Formiae. La même doctrine géographique se trouve dans Florus, I, 16 : Nihil hospitalius mari; hic illi nobiles *portus Caieta*, *Misenus;* tepentes fontibus Baiae; Lucrinus et Auernus, quaedam maris otia; hic amici uitibus montes...; *urbes* ad mare Formiae, Cumae, Puteoli, Neapolis, Herculanum, Pompei, et ipsa, caput *urbium*, Capua.

On voit par ce passage de Florus que *Misenus*, aussi bien que *Caieta*, est considéré comme étant un port et non une ville. De là la tournure de Cicéron, *pro lege Man.*, 33 : an uero ignoratis portum Caietae celeberrimum ac plenissimum nauium inspectante praetore a praedonibus esse direptum? *ex Miseno* autem eius ipsius liberos, qui cum praedonibus antea ibi bellum gesserat, a praedonibus esse sublatos? Il n'y a pas besoin de recourir à l'explication donnée récemment par M. Riemann, *Syntaxe latine*, p. 101, note : « La préposition est ajoutée, contrairement à la syntaxe ordinaire, pour faire ressortir l'audace des pirates, qui enlèvent ces enfants *du milieu même* de la ville. »

M. Riemann me signale la contradiction apparente entre le *ex Miseno* de Cicéron et le *Miseni*, *Misenum* de Pline le Jeune, *Epist.*, VI, 20. Elle s'explique sans peine, car Pline appelle Misène *oppidum* (§ 7); ce titre, fût-il inexact au point de vue des institutions publiques, suffirait pour rendre *Miseni* correct en grammaire. Mais, en fait, la condition de Misène avait changé : c'était, en 143 ou 144, une colonie, et peut-être remontait-elle au temps de Claude (Mommsen, *C. I. L.*, X, p. 317). — Florus ignore ce changement; son *nobiles portus Caieta*, *Misenus* est un anachronisme, à joindre à la liste de ses nombreuses inexactitudes en histoire et en géographie. Pline, au contraire, parle avec sûreté, en homme qui a résidé à Misène; son *oppidum* et ses adverbes de lieu sont probablement nos plus anciens documents sur la constitution de Misène en municipalité définie.

Peut-être la distinction des villes et des ports a-t-elle joué un rôle dans l'abus des prépositions chez Plaute[1]; ainsi *nauigo in*

---

1. Non chez Térence. *Heaut.*, 96, il faut construire *e Corintho anus*, non *e Corintho aduena;* Wagner fait un solécisme quand il explique *est aduena* par ὥδ' ἥκει et propose de changer *hic* en *huc*. De même *Andr.*, 69, *mulier ex Andro*, non *ex Andro commigrauit*. *Eun.*, 114, Cicéron cite de mémoire *captam e Sunio;* mais le texte est *abreptam, e Sunio* (c'était une fille enlevée, et son pays était Sunium). Est-ce une citoyenne? les indices pour le découvrir sont les noms de son père et de sa mère, dont elle-même a gardé souvenir, ainsi que la déclaration en deux points des pirates,

Ephesum, Bacch., 776, *aduenerit in portum ex Epheso*, 235. On pourrait concevoir qu'aux yeux des contemporains les localités d'outre-mer fissent avant tout l'effet d'être des ports, et qu'on ne se fût pas encore clairement avisé d'y reconnaître des villes. Toutefois cette explication ne me paraît pas la meilleure ; je croirais plutôt que *in Ephesum* est calqué sur εἰς Ἔφεσον. Les Romains ont entendu nommer Éphèse en grec avant d'aller la voir ; εἰς Ἔφεσον était alors pour eux comme εἰς Πειραιᾶ ; il est tout naturel qu'ils se soient d'abord guidés sur le nom et non sur la réalité. *In Ephesum* est un hellénisme inconscient, analogue à ces anglicismes dont nos journaux fourmillent. Même des lettrés subissent l'influence de la langue qu'ils traduisent. Quand Quintilien (XII, 10, 24) écrivait : illud ius iurandum per caesos *in Marathone* ac *Salamine* propugnatores rei p., c'est que sa mémoire lui dictait : ⟨ἐν⟩ Μαραθῶνι..., ἐν Πλαταιαις..., ἐν Σαλαμῖνι (Démosth., *pro Cor.*, 208).

P. S. — La constitution de Misène en *ciuitas* est attestée par une inscription nouvellement découverte : v. *Revue critique*, 1887, I, p. 500 : « ... M. Antonio M. filio Claudia Terenti, oriundo *ciuitate Miseni*, omnibus *muneribus et honoribus patriae suae* perfuncto... » *Miseno* aurait suffi, mais la nouvelle cité tenait sans doute à porter son titre ; de là la périphrase *ciuitate Miseni*.

LOUIS HAVET.

---

qui d'une part disent l'avoir enlevée (non achetée, ni non plus recueillie, et qui d'autre part indiquent la localité. *Abreptam, e Sunio*, au v. 115, doit être entendu autrement que *ex Attica hinc abreptam* au v. 110. Car, outre que *Sunium*, dans d'autres passages de Térence, est traité en nom de ville *, ce qui rend invraisemblable un parallélisme exact entre *e Sunio* et *ex Attica*, l'idée principale diffère d'un passage à l'autre ; au v. 110, nous avons un résumé de l'ensemble de la situation, destiné à mettre l'interlocuteur au courant de ce qui est le plus essentiel ; au v. 115, au contraire, il s'agit d'appuyer isolément sur chaque détail. Au v. 110, par conséquent, il faut une expression vague, « de ce pays-ci », *ex Attica hinc* (on remarquera que le lieu de la scène est à Athènes) ; au v. 115, au contraire, il faut la désignation exacte de la provenance de la jeune fille enlevée, et le mieux est que cette provenance soit énoncée à part. — Quant à Eun., 540, *in Piraeo* (*in Piraeum* Cicéron, de mémoire), c'est la preuve que Térence, comme Cicéron, voyait dans le Pirée un port, non une ville.

* *Sunium* est en effet construit comme nom de *ville:* Tér. *Eun.*, 519, *Sunii; Phorm.*, 837, *Sunium*, cf. T. Live, 31, 23, 3, *Sunium*. Au contraire Cicéron, dans le passage des lettres à Atticus cité plus haut, semble disposé à croire que *Sunium* devrait être considéré plutôt comme un nom de *localité*. [*Note de la Réd.*]

NOTE PALÉOGRAPHIQUE

LA SOUSCRIPTION DU PARISINUS GREC 290

D'après Scholz (*Biblisch-kritische Reise*, p. 7), le manuscrit grec de la Bibliothèque Nationale de Paris qui porte le n° 290, aurait été copié en l'année 1257. Cette date a été reproduite par M. Gardthausen, dans sa *Griechische Palæographie*, pp. 350 et 334 (ici avec un signe de doute). M. Omont, dans l'*Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la B.N.* qu'il vient de publier, se borne à dire que le manuscrit est du XIIIe siècle. En cela, il nous paraît avoir tout à fait raison; car la date 1257 a été tirée par Scholz d'une souscription bizarre, écrite de première main, qui se lit au fol. 289 v° du ms., et dont voici la première partie, transcrite exactement : *εἴληφε τέλος ἡ παροῦσα πυκτίδα+χειρὶ ξεσθήσα νικολάου καὶ τοῦ μάκρουλ^ετ' ανὰξίου ἥρου τε εὐλαβεστάτου+τοῦ ἐνεξας ἑξάσχιλεπὸς οὗτος ἔτους ἐξικὸσ τοῦ τὲ πέμπτου ὡς ἔφην ἄνω+απριλλίω τε μηνὶ ἡκᾶς ἐννα^τ*... Les lettres *τοῦ μάκρου* sont sur un grattage, et, au bas de la souscription, on voit, après une sorte de monocondyle (qu'il faut peut-être lire *μονου* ou *μονα*), *του λακρου^λέου*

Ceci paraît être une mauvaise copie d'une souscription authentique, mais probablement fort maltraitée, qui se trouvait à la fin du manuscrit d'après lequel a été exécuté le 290. Le copiste de ce dernier a reproduit les traits qu'il voyait ou croyait voir, sans les comprendre, puis il a suppléé des lettres et a mis des accents à tort et à travers sur les mots ainsi formés, mêlant au tout des fautes d'iotacisme, qui ont achevé de rendre le document informe.

Cependant, grâce à tous ces défauts, une pareille souscription ne saurait longtemps induire en erreur; il n'en serait pas de même si elle avait été reproduite avec exactitude et qu'il n'y eût pas un très grand intervalle entre la date du manuscrit ancien et l'époque de la copie. Dans le cas présent on peut conjecturer que trois siècles environ séparaient les deux manuscrits; car si défigurée que soit l'ancienne souscription, ce qui en reste permet de la restituer au moins en partie, avec quelque vraisemblance.

D'abord, on peut voir que le manuscrit primitif était l'œuvre de deux copistes, Nicolas et Lacroulet; le nom de celui-ci, altéré dans la première partie de la souscription, a été conservé à la fin de la seconde. Dans les mots *ἐνεξας ἑξάσχιλεπὸς οὗτος*, en négligeant

ἑνεξας, qui paraît dû à une digraphie de la première syllabe du mot suivant, on retrouve ἑξακισχιλ⟨ιοστοῦ⟩ qui devait être écrit en abrégé; les syllabes εποϛ ουτος représentent les restes déformés d'un adjectif ordinal de centaines, probablement τετρακοσιοστοῦ [1]; si, maintenant, au lieu de ἑξικὸϛ τοῦ τὲ, nous écrivons ἑξηκοστοῦ τε, nous obtenons pour l'an du monde 6465, qui répond à l'an 957 de l'ère chrétienne. Quant à ὡϛ ἕφην ἄνω, les restes du mot ἰνδικτίωνος doivent avoir donné naissance à ὡϛ, je vois dans l'ε l'un des chiffres de l'indiction, qui pour l'année 6465 est 15, et dans ην le reste de ἡμέρᾳ écrit en abrégé. Ce qui suit marquait le jour de la semaine, qu'il nous est facile de retrouver puisque le copiste avait eu soin d'indiquer le mois et le quantième, car ἡκᾶϛ ἕνα$^{\overline{τ}}$ peut être lu sans hésitation, ce me semble, εἰκοστῇ ἑνάτῃ. Or, en l'an 957, le 29 avril tombait un mercredi; nous lirons donc plus haut ἡμέρᾳ τετάρτῃ qui devait être écrit ἡμ. $\overline{Δ}^{\overline{η}}$.

Le codex 290 a tous les caractères d'un manuscrit du XIIIe siècle, mais on voit, d'après ce qui précède, qu'on ne saurait lui assigner pour date telle ou telle année de ce siècle. ALFRED JACOB.

SUR LUCAIN, *Pharsale*, VIII, 146.

Le peuple de Mitylène essaie de retenir Pompée fugitif en lui offrant l'appui de sa jeunesse et les trésors de ses temples. Pompée remercie les Mityléniens et adresse à la divinité cette prière :

> Da similes Lesbo populos, qui Marte subactum
> Non intrare suos infesto Caesare portus,
> Non exire vetent.

Lemaire commente ainsi ce dernier vers : « *Nam intrare Ptolemaeus patietur, ut eum occidat.* » C'est attribuer à Pompée un singulier don de prescience. Il n'y a d'ailleurs aucune explication raisonnable à proposer, et il faut écrire : *Mox exire vetent.* Le peuple de Mitylène commence par accueillir le vaincu; bientôt il pousse le dévouement jusqu'à le retenir, au risque de mériter toute la colère de César. SALOMON REINACH.

---

1. A cause du π j'avais d'abord songé à πενταϛοσιοστοῦ, mais le chiffre de l'indiction me l'a fait écarter.

SUR NONIUS

Nonius, p. 145, 14 s. — La leçon authentique : *aut cum nepa es. Sed dubium...* rétablie dans l'édition Quicherat, est diversement altérée dans la plupart des mss. Seul, à notre connaissance, le Vossianus 116 (Bibliothèque de Leyde), qui contient un abrégé de Nonius, a conservé cette leçon à peu près intacte, sous la forme : *aut cum nepa* essed dubium...

Nonius, p. 480, 20 ss., lemme *Precantor.— Varro Eumenidibus... quotidie precantor.* » Tous les mss offrent les deux fois la leçon *precantur*; *precantor* est une correction de Scaliger. M. Bücheler a proposé de lire *praecantor :* cette conjecture est pleinement confirmée par le sommaire marginal du ms. W (Gudianus lat. 96, de la bibliothèque de Wolfenbüttel) : *praecantor.* Le texte du ms. porte cependant *precantur.* C'est une preuve, entre beaucoup d'autres, de l'ancienneté des sommaires que l'on trouve à la marge de la plupart des mss. de Nonius. Les sommaires de W sont en général identiques à ceux de l'Harleianus *H;* mais, dans ce cas en particulier, ils semblent avoir seuls conservé la leçon authentique de Nonius. Louis Duvau.

DEUX FEUILLETS D'UN MANUSCRIT DE SERVIUS

Le ms. de la Bibliothèque royale de Bruxelles inscrit sous les numéros 675 à 678 (quoique formant un seul volume) contient divers ouvrages ecclésiastiques écrits sur papier au xve siècle; mais deux feuillets de parchemin placés l'un au commencement, l'autre à la fin du ms., ont autrefois fait partie d'un manuscrit de Servius. L'écriture de ces deux feuillets (du xie s.) est fort lisible sur l'une des faces; sur l'autre, beaucoup de lettres sont effacées. Ils contiennent des fragments du commentaire de Servius sur le second chant de l'Énéide. Le premier va du v. 246 au v. 270 *(recto)* et *(verso)* du v. 270 au v. 300. Le second va du v. 541 au v. 601 *(recto)* et *(verso)* du v. 601 au v. 620.

Nous nous bornons à signaler l'existence de ces fragments, n'ayant pas pu examiner le détail des leçons. Louis Duvau.

UN NOUVEAU DOCUMENT

SUR LE CODEX REMENSIS DE PHÈDRE

Dans son bel ouvrage, *Les Fabulistes latins*[1], M. Léopold Hervieux a résumé (t. I, p. 64 et suiv.) tout ce que l'on peut savoir sur le fameux manuscrit du collège de Saint-Remi de Reims qui contenait les fables de Phèdre suivies du Querolus, et fut détruit dans l'incendie de 1774. Pour connaître les leçons du Remensis dont la valeur semble être égale à celle du Pithœanus (aujourd'hui en possession de M. le marquis de Rosanbo), on est donc réduit aux sources suivantes :

1° Une collation faite par J. Sirmond en marge d'un exemplaire de l'édition de Pithou, et communiquée à Nicolas Rigault, qui s'en servit pour son édition in-4° imprimée par Robert Estienne (Paris, 1617).

2° Les notes de Gude qui, visitant les bibliothèques de France vers 1663, a relevé des variantes sur le manuscrit de Reims lui-même.

3° Une collation faite en 1769 par Dom Vincent, bibliothécaire de Saint-Remi, à la demande de M. de Foncemagne, attaché aux manuscrits de la bibliothèque du roi. Cette collation, faite sur les marges d'une édition classique publiée chez la veuve Brocas en 1743, a été publiée par Berger de Xivrey dans son édition de Phèdre en 1830. Depuis cette époque, l'exemplaire même qui a servi à Berger se trouve perdu.

Ces collations, incomplètes et dépourvues nécessairement de la rigueur qu'on apporte aujourd'hui dans ces sortes de travaux, laissent encore place à quelque incertitude dans la connaissance du texte du Remensis.

La bibliothèque de l'Université possède un nouveau document dont il ne faut pas exagérer l'importance, mais qui néanmoins peut confirmer ou compléter nos informations dans plusieurs passages. Il consiste en trois feuillets de papier, placés dans une

1. Paris, Didot, 1884. 2 vol. in-8°. — Cf. Gaston Paris, *Journal des Savants*, 1884, p. 670 sq.; 1885, p. 37 sq.

édition de Phèdre[1], sur lesquels un jésuite de Reims, le P. Denys Roche, a relevé diverses variantes d'après une série de questions que lui avait adressées un jésuite de Paris, le P. Vavasseur.

François Vavasseur[2] était un excellent humaniste; il aimait passionnément les poètes et faisait lui-même des vers latins que d'Olivet jugeait fort élégants. Dans son traité *De ludicra dictione*, publié en 1658, se trouve un chapitre sur Phèdre, mais il n'y est pas encore question du manuscrit de Reims.

Le premier double feuillet de papier porte les questions de Vavasseur, avec le titre : « E manuscripto codice Remensi fabularum Phaedri exscribenda. » Au dos, qui a servi d'enveloppe, se trouve le timbre sec du collège de Reims : « RECT. COLLE. RHEMENSIS. SOCI. IESV » et les suscriptions suivantes :

Pour le R. Pere Denys
Roche de la Compie de Jesus
A Reims

Sur un autre côté :

Au Reuerend Pere
Le R. Pere Vauasseur
de la Compagnie de Jesus
au college de Clairmont
A Paris.

Enfin, la lettre suivante :

A Reims, le 27 may 1665.

Mon R. Pere,

Voicy les notes que V. R. nous a demandé, il y en a plusieurs dans ce Billet qui ne sont pas bien cités, et dont quelques-uns appartiennent a d'autres fables que celles qui y sont citées, comme V. R. les treuera marqués a la fin de notre serie. Je suis de V. R.

Le tres humble et tres obeissant serviteur
DENYS ROCHE.

---

1. Ils seront prochainement inventoriés dans le Catalogue des manuscrits de la Bibl. de l'Université.

2. Né à Paray en 1605, mort à Paris en 1681; il enseigna les humanités et la rhétorique et fut nommé en 1644 au collège de Clermont pour expliquer l'Écriture sainte à la place du P. Petau. Ses œuvres ont été réunies en un volume in-f° (Amsterdam, 1709).

Les deux autres doubles feuillets contiennent le relevé des variantes demandées et quelques notes additionnelles.

Ex manuscripto codice Remensi fabularum Phædri exscripta.

Inscriptio libri : Fedri Augusti liberti liber fabularum.
Ex principio libri, v. 3 : Duplex libelli dos est quod risum mouet.
Fab. I, 3. Longeque inferior agnus; tunc fauce improba.
10. Ante hos sex menses at maledixisti mihi.
II, 8. Omnino insuetis onus[1] et cœpissent queri.
15. Motu sonoque terruit pauidum genus.
IV, 7. Nec quem petebat adeo potuit attingere.
V, 4. Socii fuere cum leone in saltibus.
IX, 8. Lepus semianimus mortis in solatio.
X, *ult.* Te credo subripuisse quod pulchre negas.
XI, 6. Fugientes ipse ut exciperet[2]; hic auriculas.
7. Clamorem[3] subito tollit totis uiribus.
10. Leonis adficiuntur horrendo impetu.
15. Animum genusque simili fuissem in metu.
XII, 2. Sæpe inueniri. hæc erit narratio.
XIII, *ult.* Virtute semper præualet sapientia.
XIV, *ult.* Quorum stultitiæ questus imprudentia est.
XVIII, *ult.* Par inquit esse potueris : cedam loco.
XXVIII, 10. Repressit iram. Et facilis uindicta est mihi.

---

1. Gude avait lu « insueti sonus »; probablement dans le ms. de Reims les mots n'étaient pas séparés.

2. Le mot « ut » est écrit au-dessus de la ligne; cela explique comment Gude avait vu « ut ipse », tandis que Dom Vincent rapporte « ipse ut ». Sans doute le mot « ut » était une simple explication placée dans R à peu près au-dessus du mot « ipse ».

3. Denys Roche a écrit « clamorēm », ce qui indiquerait deux *m* dans R; peut-être a-t-il voulu simplement transcrire l'abréviation et oublié de gratter la barre sur l'*e*; peut-être aussi R avait-il subi une correction en cet endroit, car P porte de première main « clamoret. »

4. Gude avait déjà lu « exspoliari »; il est probable qu'il ne s'est pas trompé, puisque Denys Roche a relevé la même leçon. On serait donc autorisé à rétablir « exspoliari » dans le texte de Phèdre; ce verbe a été employé par Cicéron (Dejot. 9), Salluste (Cat. 50), Ovide (Met. 13, 561), etc.

Ex libro II.

Fab. II, 1. A feminis utcunque exspoliari[1] uiros ament.
8. Qui se putaret pingi cura mulierum.
IV, 3. Sus nemoris cultrix fetum ad imam posuerat.
4. Tum fortuitum feles contubernium.
V, 10. Prospectat siculum. Et prospicit Tuscum mare.
14. Perambulante læta domino uiridiaria.
ult. Multo maiores alapæ mecum uenerunt.
VII, 8. Interque cædem ferro mulum trucidant.
VIII, 11. Frondem bubulcus adfert nec ideo uidet.

Ex libro III.

Prol. 30. Honori et meritis dedicans illum tuis.
51. Rem me professum dicet forsan aliquis grauem.
60. Ergo hinc abesto libor ne frustra gemas.
Fab. I, 5. O suauis anima, qualem te dicam bonam.
IV, 2. Inter reliquas merces atque obsonia.
V, 9. Sed spes fefellit impudentem audaciam.
VII, 25. Age si quo est abire animus est licentia.
VIII, 4. His speculum in cathedra matris subpositum fuit.
8. Accipiens quid enim cuncta in contumeliam.
X, 10. Togamque puram iam pararet filio,
11. Seductus[1] in secretum a liberto suo,
12. Sperante heredem sufficisse proximum
13. Qui dum[2] de puero multa mentitus foret.
XIII, 13. Tunc illa talem sustulit sententia.
XV, *ult.* Obsistere homines legibus meritis capi.
XVIII, 13. Omnesque propriis sunt contentæ uocibus.
XIX, 8. Æsope medio sole quid tu cum lumine.
XX, 4. Galli Cybebes circum questus ducere.

---

1. Dom Vincent a lu « sed uetus » ; il est permis de penser que le *c* de « seductus » était assez mal formé.
2. « Dum » est aussi la leçon du Pithœanus; on ignorait jusqu'ici le texte de R.

Ex libro IV.

Prol. 1. Joculare tibi uidetur. Et sane leue
2. Dum nihil habemus manu calomo ludimus.
penult. Hoc ne loquutus sine mercede existimer.
Fab. I, 5. Adsiluit. Et compressus occubuit neci.
8. Qui sæpe laqueos et muscipula effugerat.
IV, 10. Ni data possideant aut fruantur. Tum simul.
V, 2. Quorum in tabernis pingitur.
VI, 6. Utinam ne umquam pelei nemoris iugo.
15. Illic per astus[1] fratris explicuit fugam.
20. Justoque uindicauit exemplo imperium.
VIII, 1. Homo simul ac uenit in magnum periculum.
ult. Hircumque clauso liquit hærentem uado.
X, 7. Tamen sceleste spiritu culpam lues.
XII. Utilius nihil est homini quam recte loqui.
Probanda cunctis est quidem sententia.
Sed ad perniciem solet agi sinceritas.
Cum se ferarum regem fecisset Leo,
Et æquitatis uellet famam consequi,
A pristina deflexit consuetudine
Atque inter illas tenui contentus cibo
Sancta incorrupta iura reddebat fide.
Postquam lauare cœpit pœnitentia
A fictione uereri linguam mulieris
Adfinitatem traxit inde obscœnitas.
XIII. Barbam capellæ cum impetrassent ab Joue
Hirci merentes indignari cœperunt
Quod dignitatem feminæ æquassent suam.
Sinite, inquit, illas gloria uana frui,
Et usurpare uestri ornatum muneris
Pares dum non sint uestræ fortitudinis.
Hoc argumentum monet ut sustineas tibi
Habitu esse similes qui sint uirtute impares.

---

1. Denys Roche a pu être induit en erreur par la ligature *rt* qui ressemble soucoup à *st*.

Idem Prometheus auctor uulgi fictilis
Qui simul offendit ad fortunam frangitur.
(Sunt hi duo uersus in 2ª parte fabulæ XII.)

XIV, 8. Factus periculo sis tum gubernator sophos
9. Parce gaudere oportet, et sensim queri.
XVI. Qui fert malis auxilium post tempus dolet.
Gelu rigentem quidam colubram sustulit
Sinuque fouit contra se ipse misericors.
Namque ut refecta est, necuit[1] hominum protinus.
Hanc alia cum rogaret causam facinoris
Respondit : ne quis discat prodesse improbis.
XVII, *ult.* Libitina ne quid de tuo faciat lucrum.
XIX, 1. Quid iudicare cogitur liuor modo.
XXIII, 5. Victoris laudem cuidam pictæ ut scriberet.
13. Illi inquit reddent; quorum sunt laudes duæ.
XXIV, 11. Et hoc minus ueniet ad me muneris.

Ex libro V.

Prol. 4. Nam si quis talis etiam est tituli[2]
5. Quo pacto damnabit quidnam omiserim
6. Ut illum ipsum cupiam famæ tradere.
8. Colorque prior : ergo non leuitas mihi.
14. Quartum libellum dum uarie perleges.
ult. In litterarum plausum ire desidero.
Fab. I, 17. Ni defuisse noceat repetunt ultimi.
24. Quisnam cinedus ille in conspectu meo.
ult. Qui re secunda fortis est dubia fugax.
II. Calui momordit musca nudatum caput.
Quam oppremere[3] captans alapam sibi duxit grauem,

---

1. C'est par inadvertance que Roche a transcrit « necuit. » Dans sa note finale, il atteste que R portait « nocuit ».
2. Roche avait d'abord écrit sur la même ligne « tituli quo pacto damnabit; » ce qui prouve que les vers ne commençaient pas à la ligne dans R plus que dans P.
3. C'est aussi la leçon de P man. pr.

Tunc illa inridens : punctum uolucris paruulæ
Voluisti morte ulcisci, quid facies tibi
Iniuriæ, quia dederis contumeliam.
Respondit : mecum facile redeo in gratiam
Quia non fuisse mentem lædendi scio.
Sed te contemsi generis animal improbum
Quæ delectaris bibere humanum sanguinem.
Optem necare uel maiore incommodo.
Hoc argumento ueniam dari docet
Qui casu peccat, quam qui consilio est nocens
Illum esse quamuis pœna dignum iudico.

VIII, 1. Cursu uolucri pendens in nouacula.

X, *penult.* Quod fuimus laudas. Jam damnas quod sumus.

Quædam notanda circa ea quæ hactenus descripta sunt e manuscripto codice.

In inscriptione libri legitur « fedri » et alibi passim in uersibus legitur « Phœdri ».

In lib. I, fab. XVIII, uersus ultimi initium non est « malum » sed « par inquit ».

Item fab. XXVIII uersus decimi initium est « repressit » non « Hosii ».

Ex lib. II, fab. II. Versus octaui principium est « qui se » non « quum se ».

Fab. V. Ultimum uerbum uersus decimi quarti legitur « uiridiaria » non « uiridaria » ut in aliis libris.

Ex lib. III. In prologo, u. 60, legitur « Ergo hinc abesto libor » non « liuor » ut in aliis libris legitur.

Fab. X, uersus 11 incipit « seductus » et hæc uerba « togamque puram » sunt initium uersus decimi.

In uersu 4 fab. XX legitur « Galli Cybebes » non uero « Cybeles » ut in aliis libris.

Ex libri IV. Versus 3 et 4 quorum initium est « Idem Prometheus » non sunt in fabula XIV, sed sunt in 2ª parte fabulæ duodecimæ, quæ 2ª pars, quia est obscœna, non putaui esse scribendam, cum in aliis libris omittatur.

In præfatione lib. IV, uersu 2 legitur « calomo ludimus » non « calamo » ut in aliis libris.

Fab. IV, u. 10, legitur « ni data » non « ne data ».

Fab. VI, u. 6, legitur « utinam ne umquam » non « utinam nec unquam ».

Duo uersus quorum initium est « factus periclo » non sunt in fab. XVI sed sunt in fab. XIV.

Fabula XVI describenda tota, non fabula XVII; nam fabulæ XVII uersus ultimus incipit « libitina ».

In 4 u. fab. XVI scribitur in fine uersus « nocuit hominem » et in aliis libris « necuit ».

Versus qui incipit « quid iudicare » non est primus fabulæ XX sed XIX.

Duo uersus qui notati fuerant in fab. XXIV sunt in fab. XXIII.

Item uersus qui notatus fuerat in fab. XXV est in fabula XXIV et ultima.

Ex lib. V. In prologo post primum carmen additur in aliis libris « artifex ».

Versus qui incipit « tunc illa » non est 3us uersus fab. V, sed fabulæ II quæ tota descripta est.

On peut regretter que Vavasseur n'ait pas mis davantage à contribution la complaisance de Denys Roche, quoique ce dernier ne paraisse pas avoir relevé les variantes comme l'eût fait, même de son temps, un philologue de profession. Lorsque les lectures de Roche concordent avec celles de Gude, il est fort probable que nous avons exactement la leçon du Remensis.

J'ai tenu à publier *in extenso* ces variantes que le hasard nous a conservées à cause de la grande valeur que semble avoir eue le Remensis. Après l'examen de ce nouveau document, on souscrira volontiers à l'opinion d'Orelli (Phædri... ed altera, p. 16) : « Interna indoles cod. Remensis ejusmodi fuit ut aliquot lectiones meliores Pithœanis continuerit..... Omnino Remensem antiquiorem puto fuisse..... Quod autem ad totum corpus pertinet, adeo sunt similes Rem. et Pith. ut hic ex illo vel uterque ex eodem exemplari videantur descripti. »

ÉM. CHATELAIN.

LES MANUSCRITS DE MONTPELLIER[1]

III. Quintilien.

Le ms. H 336 (Mp), du XIe siècle, contient l'Institution oratoire. Il a été décrit par M. Fierville[2] d'après les indications que lui avait fournies M. Al. Germain. MM. Chatelain et Le Coultre[3] en ont parlé d'après M. Fierville. Il me paraît certain que Mp est copié sur le ms. de Berne (Bn). Je n'ai trouvé aucune preuve du contraire, ni en examinant bon nombre de passages caractéristiques, ni en collationnant des fragments d'une certaine étendue[4]. Par-ci par-là Mp ne partage pas les fautes de Bn; mais ce sont des fautes qu'il était facile de corriger, comme 1, 5, 41, *ali* pour *alii;* 4, 2, 8, *reus* pour *reus est;* 9, 1, 43 et 9, 2,77, *quo mo* pour *quo modo*, etc. La preuve que ces corrections sont dues au copiste, c'est que 4, 1, 32, il a d'abord écrit *theofractus*, comme Bn, puis corrigé lui-même *c* en *s*. 1, 4, 16 *oldissea*, pour *dissea* de Bn, peut donc passer pour une conjecture malheureuse. De même 11, 2, 33, Mp aussi bien que N a fait de *plici* (pour *duplici*, après une lacune) *multiplici*. Je dois avouer d'ailleurs que parmi les fautes de Bn que N ne partage pas, d'après MM. Chatelain et Le Coultre, je n'en vois guère que deux (4, 1, 24 *quaestio—actio* et 9, 1, 30 *traiectio—reiectio*) dont la correction dépasse les capacités moyennes des copistes de l'époque. Aussi je ne suis qu'à moitié convaincu de l'indépendance de N vis-à-vis de Bn. Le second argument de MM. Chatelain et Le Coultre, tiré de ce fait que N passe sur les lacunes sans les signaler, tandis que Bn les a marquées, ne s'applique pas à Mp, qui tient compte des lacunes, excepté celle du f. 107 (8, 6, 17). D'ailleurs, cet argument n'est pas irréfutable.

J'avais relevé d'autres différences entre Mp et Bn, qui semblaient témoigner en faveur de l'indépendance de Mp. Mais M. Hermann Hitzig, de Berne, ayant bien voulu soumettre Bn à quelques vérifications, ces témoins à décharge se sont évanouis ou transformés en témoins à charge. Au f. 101^v (5, 14, 12) Mp porte : *hic desunt IIII quaterniones huius libri*. Mais dans Bn on lit : *hic desunt IIII quaterniones*. En tête du livre IX, Mp donne les titres des quatre chapitres. Comme le ch. 4 manque à

1. Voir *Revue de philologie*, 1884, p. 78; 1885, p. 187.
2. *De Quintilianeis codicibus*, etc. (Bayeux, 1874. Thèse de Rennes, p.).
3. *Quintilien, Collation d'un ms.*, etc. (Paris, 1875. Bibl. des H.-Études, fasc. 20, p. 49).
4. Pages 6 à 10.

Mp et Bn, il est évident que ce sommaire remonte plus haut que Bn. Mais Bn a le même sommaire! 10, 1, 114 au lieu de *cuius proprie studiosus fuit*, Mp porte : *cuius proprie caesaris studiosus fuit.* Mais dans Bn *cesaris* est une note marginale[1] placée juste à côté du mot *proprie,* qui est à la fin d'une ligne. Enfin Halm fournit un indice précieux[2]. Dans Bn, le mot *dederit* (3, 2, 1) se trouve écrit dans l'espace libre au milieu d'une page à deux colonnes, entre le § 3, 1, 19 à gauche et le § 3, 2, 1 à droite. Ce mot, par une erreur très naturelle, a été reporté au § 3, 1, 19 dans Mp, de même que dans Bg, autre copie de Bn[3].

Les deux derniers faits sont décisifs. Aussi je n'entreprends pas de décrire à nouveau un ms. qui, sauf les premiers feuillets[4] n'a plus désormais que la valeur du parchemin. Je n'ajouterai qu'un détail, curieux et utile. A la fin de 10, 1, 109, Bn porte cette manchette : *laus ciceronis,* que Bg et Mp (au f. 118r) ont fait entrer dans le texte, entre *totas* et *uirtutes.* Il en résulte un non sens choquant. Aussi, dans Mp, les mots *laus ciceronis* ont-ils été encadrés de rouge (c'est-à-dire annulés), non pas, comme le prouve la nuance du rouge, par le rubricateur, mais par une main du XVIe siècle, qui, au f. 12r, à ces mots : *ni ita pacunt* (1, 16, 11) a noté en marge : — *XII tab.* Au même f. 118, *experietur* a été corrigé en *experiretur.* Enfin, un peu plus bas, et c'est là le point intéressant, 10, 1, 115, ce critique inconnu a fait preuve de plus de finesse que tous les éditeurs. Les mss. portent : *inueni qui Caluum praeferrent omnibus, inueni qui Ciceronem crederent eum nimia contra se calumnia uerum sanguinem perdidisse.* Les éditeurs mettent *Ciceroni* et renvoient à Cicéron, Brutus, 82, 283 *nimium inquirens in se... etiam uerum sanguinem deperdebat;* mais ils n'expliquent pas la transformation de *Ciceroni* en *Ciceronem,* et ils attribuent à Quintilien une façon de parler de Cicéron qui ne s'accorde pas avec sa déférence ordinaire. L'inconnu encadre de rouge le mot *Ciceronem,* c'est-à-dire l'annule, et il a mille fois raison. C'est une ancienne glose ajoutée à *inueni.* Quintilien, se trouvant dans le cas de contredire Cicéron, ne le nomme pas.

MAX BONNET.

---

1. Telle qu'en signale Halm, *Sitzungsber. d. bayer. Akad.*, 1866, I, p. 502.
2. Page 503.
3. Pourtant Mp n'est pas, comme les mss. Ambr. B 153 *sup.*, *Turic.* et *Florent.*, copié sur Bg, car il possède les mots omis par Bg 1, 5, 71.
4. Mp commence au f. 1r (qui est bien le premier; il n'en manque aucun, comme le prouvent les numéros d'ordre des dix-neuf cahiers) par ces mots : *Nichil est peius iis* (1, 1, 8), tandis que Bn est mutilé et ne commence qu'à 1, 2, 5. — Dans Mp les feuillets 28 à 35 sont écrits d'une main plus récente, mais probablement d'après le même modèle. Dans 2, 5, 5; 11; 12; 15; 18, il est d'accord avec Bn.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Handbuch der klassischen alterthumswissenschaft, etc., publié sous la direction de Iwan Mueller. — T. I : Einleitende und hilfsdisziplinen, par L. von Urlichs, Fr. Blass, G. Hinrichs, E. Huebner, G. Fr. Unger et H. Nissen. — Nördlingen, Beck, 1886, xx et 712 p. in-8.

J'ai dit ici-même (t. X, p. 102-106) quels étaient l'objet, le caractère, le plan, le mode de publication de la nouvelle encyclopédie classique de M. Iwan Müller, et j'ai donné une analyse détaillée du t. II, qui s'est trouvé être prêt avant le t. I. Je n'aurai donc pas besoin d'insister de nouveau sur l'importance de cette publication et sur les services qu'elle ne manquera pas de rendre aux jeunes philologues. Depuis l'année dernière, il a paru : le fasc. 3e (commencement du t. I), le fasc. 4e (suite du même t. I), le fasc. 5e (fin du t. I et commencement du t. IV), le fasc. 7e (fin du t. IV). Je ne parlerai ici que du t. I, en attendant la publication du fasc. 6e, avec lequel le t. IV se trouvera aussi être complet.

Le t. I contient les travaux suivants : A. *Définition et histoire de la science de l'antiquité classique* (p. 1-126 b), par L. von Urlichs ; — B. *Interprétation et critique des textes* (p. 127-272), par Fr. Blass ; — C. *Paléographie et science des manuscrits* (p. 273-327), par le même ; — D. *Épigraphie grecque* (p. 329-474), par G. Hinrichs ; — E. *Épigraphie romaine* (p. 475-548), par E. Huebner ; — F. *Manière de compter le temps chez les Grecs et les Romains* (p. 549-662), par G. Fr. Unger ; — G. *Métrologie grecque et romaine* (p. 663-709), par H. Nissen. — Les différentes branches d'études auxquelles ce volume est consacré ont cela de commun qu'aucune d'elles n'est à elle-même son propre but ; toutes sont seulement des sciences *auxiliaires*, destinées à servir d'*instruments* à celles qui ont pour objet *direct* les différentes formes ou expressions de la vie ou de la pensée antique, c'est-à-dire soit l'histoire, les institutions, les coutumes, soit la langue, la littérature, les idées, soit enfin l'art des Grecs et des Romains.

M. von Urlichs, dans un travail qui est l'introduction naturelle de toute la publication entreprise par M. Iwan Müller, définit et caractérise tout d'abord les différentes sciences qui composent la « philologie classique », cette expression étant prise dans le sens qu'on lui donne en Allemagne et désignant l'ensemble des études se rapportant à l'antiquité grecque ou latine ; puis il expose, d'une manière très intéressante, l'*histoire* de la philologie depuis les temps anciens jusqu'à maintenant, et fait connaître au lecteur les principaux philologues de chaque époque, l'influence qu'ils ont eue sur les études, les ouvrages auxquels ils ont attaché leur nom, etc. On

---

1. La partie correspondante du *Triennium philologicum* de Freund se terminait par un index de ce genre.

2. Dans la liste bibliographique donnée p. 148-149, M. Blass aurait dû citer le 10e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, « Exercices critiques de la conférence de philologie grecque » (1872-1875), et en particulier l'introduction (p. ix-xxxi) que M. Tournier a mise en tête de ce volume. Cette introduction est un exposé très net et très scientifique des principes de la critique des textes ; elle comprend quatre chapitres : I. Classement des manuscrits. — II. Choix des leçons. — III. Nécessité et légitimité de la conjecture. — IV. De la méthode en matière de conjecture.

peut regretter qu'il n'y ait pas à la fin de cette partie, pour faciliter les recherches, un *index alphabétique* comprenant les noms de tous les philologues qui y sont mentionnés [1].

Vient ensuite un excellent traité de M. Blass sur la méthode à suivre dans l'interprétation et la critique des textes anciens. Cette partie est évidemment, dans tout le volume, celle qui intéresse le plus directement les philologues, et j'en recommande très fortement la lecture à ceux de nos jeunes professeurs qui se proposent de publier des éditions classiques [2]. Ce qui manque en général le plus à ceux qui débutent dans la philologie, c'est une méthode sûre pour établir un texte et pour choisir entre les variantes diverses que donnent les éditions critiques; ils auront grand profit à lire le chapitre que M. Blass consacre à cette importante question. M. Blass étudie en outre les différentes causes d'altération des textes anciens; il passe en revue les diverses catégories de fautes de copie ou d'interpolations volontaires, et il donne pour la critique conjecturale, ainsi que pour la critique d'authenticité, des règles très sages [1]. Cette partie de son travail est complétée par un bon résumé des éléments de la paléographie grecque et de la paléographie latine, avec un certain nombre de planches.

Si l'*établissement* des textes donne lieu à un ensemble de règles tout à fait précises, il ne saurait en être tout à fait de même de la science de l'*interprétation* : ici la méthode est plutôt malaisée à pratiquer que difficile à connaître. Néanmoins, M. Blass a su rendre l'exposé de ce qu'il appelle « l'hermèneutique » extrêmement intéressant par les détails où il entre, par les exemples instructifs qu'il donne, par les remarques justes et fines qu'il fait. Ceux qui croient que comprendre un auteur, c'est simplement saisir en gros le sens de ce qu'il a voulu dire, verraient en lisant M. Blass combien cette intelligence dont ils se contentent est superficielle et insuffisante; combien de questions variées soulève l'étude d'un auteur ancien; combien, par exemple, l'analyse des divers éléments qui composent son style est une chose compliquée et délicate. Et pourtant cette étude précise et minutieuse de la langue est ici absolument nécessaire : comprendre un auteur, c'est entrer dans sa pensée aussi avant qu'il est possible; ce n'est pas seulement pénétrer le sens général de son œuvre et le sens de chaque phrase, c'est encore saisir l'idée qu'il a attachée à chaque mot, l'intention qui lui a fait employer telle expression plutôt que telle autre.

Je n'ai pas besoin de rappeler l'importance des *inscriptions*, non seulement pour l'histoire, mais encore pour la grammaire; tout philologue a besoin d'avoir quelques notions élémentaires d'épigraphie, et l'on trouvera largement ce qu'on a besoin de savoir sur cette matière dans les deux manuels de G. Hinrichs, un jeune savant qui est malheureusement mort sans avoir vu son travail imprimé, et de E. Hübner, l'épigraphiste bien connu. Le plan de l'un et de l'autre ouvrage est, à peu de chose près, le même : après une introduction historique et bibliographique, ils traitent successivement de l'alphabet, des abréviations, de la ponctuation, etc., puis les différentes classes d'inscriptions sont passées en revue, avec indication des formules ou autres particularités que chacune d'elles présente.

---

1. M. Blass fait, par exemple, la réflexion suivante, qui me paraît fort juste : il peut être dangereux pour un philologue de se consacrer *trop exclusivement* à la critique conjecturale : on arrive aisément à considérer comme un but ce qui, en réalité, n'est qu'un moyen, et à lire les textes moins pour les comprendre que pour avoir le plaisir de les corriger.

Je signalerai, comme étant d'un intérêt spécial pour les philologues, le chapitre de M. Hübner sur l'importante question des *noms* romains, et, dans l'ouvrage de Hinrichs, la longue et savante étude qu'il a consacrée aux origines et à l'histoire de l'*alphabet* grec [1].

Le volume se termine par un travail très complet de M. Unger sur le calendrier grec et le calendrier romain, sur leur histoire, sur les différentes réformes auxquelles ils ont donné lieu, etc., et par une étude très bien faite de M. Nissen sur l'histoire des poids et des mesures dans l'antiquité (cette étude est résumée en plusieurs tableaux, très commodes à consulter).

En somme, ce volume est digne à tous égards de celui qui l'avait précédé; on ne peut que le recommander aux candidats à l'agrégation et surtout aux jeunes professeurs. O. R.

Xénophon, *Mémorables*, livre I. Nouvelle édition avec une introduction, une analyse et des notes historiques et philosophiques, par A. Peajon. Paris, 1886, in-16, 108 pp.

M. Peajon a reproduit à peu de chose près le texte de l'édition donnée par Dindorf à Oxford, en 1862, et a négligé bien des corrections que le savant éditeur avait introduites dans ses petites éditions de la collection Teubner. Il a aussi laissé de côté les travaux de Cobet, de Heindorf et de K. Schenkl, auxquels il aurait pu emprunter plus d'une amélioration. Pour les explications grammaticales, l'auteur renvoie aux grammaires de Curtius (trad. P. Clairin) et de Madvig (trad. Hamant). La correction des épreuves laisse à désirer. A. J.

Éléments de grammaire grecque, par L. Roersch et P. Thomas. Gand, 1885, in-8, xviii-264 pp.

Une grammaire grecque, rédigée par MM. Roersch et P. Thomas, est une bonne fortune non seulement pour les élèves, mais encore pour les maîtres. Cet ouvrage est bien au courant de la science; les auteurs ont tiré parti de toutes les publications qui avaient précédé la leur et ont su, en les mettant en œuvre, conserver une grande indépendance. Pour les déclinaisons et les conjugaisons, ils ont cru devoir fournir « des paradigmes de toutes les variétés de thèmes », pensant que « l'enseignement y gagnerait en clarté et en facilité ». Cette opinion nous paraît discutable; la multiplicité des paradigmes est, ce nous semble, propre à effrayer et même à dérouter un peu les élèves, qui sont souvent trop portés à voir des difficultés et des complications dans les choses les plus simples. Cependant cette grammaire étant, comme le disent ses auteurs, destinée à l'enseignement moyen, ce qui serait un inconvénient pour des débutants n'en est peut-être pas un pour des élèves déjà initiés aux éléments. Nous louerons sans réserve les auteurs d'avoir donné à la suite de leurs paradigmes des règles élémentaires d'accentuation. C'est une habitude trop peu répandue, au moins en France, que de lire le grec avec l'accentuation; beaucoup de bons élèves ne voient pas l'accent des mots grecs. Les règles de la formation des temps sont exposées avec la plus grande clarté; le chapitre intitulé « des temps seconds » est notamment d'une précision remarquable; il en est de même du chapitre VIII, qui traite de la formation des mots (dérivation et compo-

---

1. En ce qui regarde la question homérique, Hinrichs pense, avec von Wilamowitz, Volkmann, Bergk et d'autres, que l'écriture était très certainement en usage chez les Ioniens à l'époque homérique (voy. §§ 48 et suiv., et notamment § 58).

sition). Dans la syntaxe, si l'article nous paraît un peu sacrifié, le chapitre IV (emploi des cas) sera lu par tout le monde avec plaisir et profit, ainsi que le chapitre V (des voix, des modes et des temps). On peut signaler quelques lacunes au chapitre des adverbes ; l'emploi des particules n'a pas non plus tout le développement désirable. Enfin, comme un pareil livre aura certainement plus d'une édition, nous demanderons aux auteurs de vouloir bien citer Thucydide avec trois chiffres, comme ils ont fait pour Xénophon, et d'ajouter dans la marge supérieure, auprès du titre courant, le numéro du paragraphe, comme dans la grammaire de Koch, et de donner la pagination de Platon avec une des lettres A B C D E. A. J.

Wilhelm Heræus, *Quæstiones criticæ et palæographicæ de vetustissimis codicibus Livianis* (dissertatio inauguralis). Berlin, Grote, 1885, 122 p. in-8.

Excellente dissertation, témoignant d'une méthode critique très sûre, et qui sera très utile, non seulement aux futurs éditeurs de Tite-Live, mais à tous ceux qui s'occuperont d'établir le texte d'un auteur latin quelconque. L'auteur, qui est le fils de l'éditeur bien connu des *Histoires* de Tacite, s'est proposé d'étudier certaines catégories de fautes particulières aux manuscrits en onciales ; il a pris pour base de son travail le *Puteaneus* de la 3e décade de Tite-Live et le *Vindobonensis* de la 5e décade, mais il a emprunté aussi un certain nombre d'exemples à des manuscrits en onciales d'autres auteurs, tels que Cicéron, Virgile, etc.

Les questions dont traite M. Heræus sont les suivantes : fautes qui proviennent de l'habitude, dans l'onciale, de ne pas séparer les mots (p. 2-45) ; — fautes qui proviennent de ce que des noms de nombre, écrits en abrégé, ont été mal lus (p. 46-55) ; — fautes provenant du mélange, dans le texte, d'une double leçon primitive (p. 56-91) ; — fautes dues à des confusions de lettres (p. 92-118) : *a* et *d*, *a* et *x*; *b* et *r*, *b* et *is*; *c* et *e*, *c* et *o*, *c* et *g*, *e* et *t*; *d* et *o*, *d* et *s*; *f* et *s*; *e* et *f*; *g* et *o*, *g* et *s*; *h* et *li*; *i*, *l* et *t*; *m* et *ni* ou *nt*; *p* et *r*; *u* et *ii*, *u* et *ti* ou *ci* ou *li*. L'auteur remarque ici avec raison que trop souvent des philologues qui veulent corriger des textes latins dont les manuscrits sont écrits en onciales supposent, pour justifier leurs conjectures, des confusions de lettres qui n'ont jamais eu lieu ou qui ne se sont produites que dans l'écriture minuscule.

Le travail de M. Heræus est terminé par une table des passages — assez nombreux — de Tite-Live ou d'autres auteurs latins dont le texte se trouve discuté dans le cours de son étude.

Celui qui voudra écrire un jour un traité complet des fautes qu'on rencontre dans les manuscrits latins aura beaucoup à prendre dans le travail de M. Heræus. O. R.

J. Ph. Krebs, *Antibarbarus der lateinischen Sprache*, 6e édition entièrement remaniée, par J. H. Schmalz, livr. 1 à 5, formant le t. I et allant jusqu'à la fin de la lettre J (Bâle, Schwabe, 1887 ; xvi et 744 p. in-8 ; l'ouvrage complet comprendra 10 livraisons, à 2 Marks).

Je ne saurais trop recommander cet ouvrage à l'attention des latinistes et des professeurs français. Un *Antibarbarus* est, comme son nom l'indique, un livre qui apprend à éviter les façons de parler *barbares*, les façons de parler *qui ne sont pas latines;* or quiconque a eu à corriger des thèmes latins ou des dissertations latines sait, par expérience, combien il est parfois difficile de dire *à coup sûr* si telle expression qu'on rencontre dans le devoir d'un élève est latine ou si elle ne l'est pas. A certains égards, le meilleur guide, en pareil cas, c'est peut-être encore ce sentiment de la

langue qui ne s'acquiert que par une longue pratique des plus excellents auteurs et auquel l'érudition ne peut suppléer; mais cependant, si juste et si vif qu'on suppose ce sentiment, il pourra être sujet à faillir, étant donné qu'il s'agit ici d'une langue morte, dont nous n'aurons jamais, malgré tout ce que nous pourrons faire, qu'une connaissance imparfaite; il sera insuffisant, en tout cas, si le professeur ne veut pas se contenter de dire à l'élève, d'une manière vague, que l'expression qu'il a employée n'est pas latine : pour donner à cette critique quelque précision, le professeur a besoin de savoir au juste si l'expression en question se rencontre déjà chez tel ou tel auteur d'une époque plus ou moins basse ou si vraiment elle est absolument barbare. Or, pour des questions de ce genre, les dictionnaires ordinaires ne donnent la plupart du temps que des indications plus ou moins incomplètes. Ce sont tous ces renseignements que les professeurs trouveront dans le livre de M. Schmalz, réédition très augmentée et entièrement remaniée d'un ouvrage dont la première édition remontait, je crois, à 1837, et dont une 5e édition, déjà considérablement accrue, avait été donnée par Allgayer en 1875. L'ouvrage a la forme d'un lexique, mais ne contient naturellement que les mots pouvant donner lieu à des emplois incorrects, contre lesquels il est utile d'être mis en garde. Les différents articles forment un ensemble très varié et très instructif de remarques de toute sorte sur la forme, sur le sens des mots, sur leur construction grammaticale, enfin et surtout sur les expressions où ils entrent; à mesure que l'occasion s'en présente, l'auteur signale diverses fautes de langue que l'on rencontre dans le latin moderne, parfois chez des philologues distingués, et montre en quoi telle ou telle façon de parler est incorrecte; ailleurs, au contraire, il démontre par des textes anciens la légitimité de beaucoup de locutions qu'on a souvent considérées à tort comme n'étant pas latines.

On voit à combien de questions intéressantes touche le nouvel *Antibarbarus*, et il est à peine besoin d'ajouter qu'il pourra servir encore à autre chose qu'à la correction des devoirs latins. La précision et la variété des renseignements qui s'y trouvent réunis, le caractère vraiment scientifique que M. Schmalz a su lui donner, l'abondance des indications bibliographiques qu'il fournit en font, malgré quelques lacunes qui étaient inévitables, un livre tout à fait précieux pour tous les latinistes en général : on peut dire que c'est un complément indispensable des grammaires et des dictionnaires ordinaires de la langue latine.

Je ne ferai qu'une critique. Il y a souvent des remarques importantes qui sont placées dans des articles où on ne songerait guère à aller les chercher : M. Schmalz nous apprend, par exemple, que *cœlum et terram movere*, « remuer ciel et terre », est un néologisme; mais qui aurait l'idée de chercher cette remarque au mot *Acheron* [1]? De même, si l'on veut savoir la différence de sens entre *compendium* et *nota*, « abréviation », c'est seulement à l'article *abbreviare* qu'on pourra la trouver. Je pourrais multiplier les exemples semblables, et je crois que, pour rendre l'usage du livre vraiment pratique et commode, il sera *indispensable* d'y ajouter un index, — qui ne prendra pas beaucoup de place, — des expressions citées ailleurs qu'à leur place alphabétique naturelle. O. R.

---

1. A propos de l'expression *Acheronta movere*, on peut remarquer que chez Virgile (*Én.*, 7, 312) elle n'a nullement le sens vague de « extrema experiri » : Junon veut dire que, puisque les Dieux d'en haut lui refusent leur appui, elle « mettra en mouvement l'Achéron », c'est-à-dire qu'elle fera agir pour elle les divinités infernales, ce qu'elle fait en effet (cf. vers 324 et suiv.).

Paléographie des classiques latins, publiée par Émile CHATELAIN. Paris, Hachette, in-fol.

La 3e livraison, comprenant les planches 31 à 45, contient un fac-similé des manuscrits suivants, tous de *Cicéron* (*Discours* et *philosophie*) : In Verrem, *Paris.* 7774 A (IXe siècle); *Paris.* 7776 (XIe siècle); *Reginensis* 2077 *palimpsestus* (capitale du IVe siècle?). Pro Fonteio, *Palatinus* 24 *palimpsestus* (capitale du IVe siècle?). Pro Archia, *Gemblacensis* (Brux. 5352) (XIe siècle). Epistulae, *Laurentianus* XLIX, 9 (IXe siècle); *Laurentianus* XLIX, 18 (XVe siècle); *Paris.* 17812 (XIIe siècle); *Laurentianus* XLIX, 7 (XVe siècle). Philosophica, *Marcianus* 257 (IX-Xe siècle); *Vindobonensis* 189 (IXe siècle); *Leidensis* 118 (Heinsianus) (écriture lombarde du XIe siècle); *Vossianus* Fol. 86 (Xe siècle). Respublica, *Vaticanus* 5757 *palimpsestus* (onciale du IVe siècle?). De divinatione, *Palatinus* 1519 (IXe siècle). De senectute, *Turicensis* (Rhenaug. 126) (XIIe siècle); *Vossianus* O. 79 (IXe siècle); *Paris.* 18420 (XIIe siècle). De Amicitia, *Paris.* 544 (XIe siècle); *Laurentianus* L, 45 (Xe siècle). De Finibus, *Palatinus* 1513 (XIe siècle); *Paris.* 6331 (XIIe siècle). Tusculanæ, *Paris.* 6332 (IXe siècle). De Officiis, *Paris.* 6347 (IXe siècle); *Bernensis* 391 (IXe siècle); *Paris.* 6601 (IXe siècle); *Paris.* 6602 (XIIe siècle); *Vossianus* Q. 71 (Xe siècle).

La 4e livr., consacrée à *César*, *Salluste* et *Lucrèce* (planches 46 à 60) contient des fac-similés des mss. suivants : César, *Paris.* 5763 (*Floriacensis*) (IXe siècle); *Paris.* 5056 (*Moysiacensis*) (XIe siècle); *Paris.* 5764 (*Thuaneus*) (XIe siècle); *Laurentianus* LXVIII, 6 (écriture lombarde du XIe siècle); *Vossianus* Q. 53 (*Belvacensis*) (XIe siècle); *Vindobonensis* 95 (XIIe siècle). Salluste, *Vatic. Reginensis* 1283 (capitale du IIIe siècle?); *Paris.* 16024 (*Sorbon.* 500) (IXe siècle); *Paris.* 16025 (*Sorbon.* 1576) (IXe siècle); *Paris.* 10195 (*Epternacensis*) (XIe siècle); *Sangallensis* 864 (XIe siècle); *Vaticanus* 3864 (*Corbeiensis*) (IXe siècle); *Paris.* 5748 (XIe siècle); *Bruxel.* 10057-62 (*Egmundensis*) (XIe siècle). Lucrèce, *Vossianus* F 30 (*oblongus*) (IXe siècle); *Vossianus* Q. 94 (*quadratus*) (IXe siècle); *Laurentianus* XXXV, 29 (XVe siècle); *Schedæ Hauniensis* (IXe siècle); *Schedæ Vindobonenses* (IXe siècle).

La 5e livr. offre la reproduction (planches 61 à 75) de 18 manuscrits de *Virgile*, savoir : *Vaticanus* 3256 (*Dionysianus*) (écriture capitale du IIe ou IIIe siècle?); *Sangallensis* 1394 (capitale du IVe siècle?); *Vaticanus* 3225 (2 pages) (capitale du IVe siècle?) *Palatinus* 1631 (capitale du Ve siècle?) *Vaticanus* 3867 (*Dionysianus*) (capitale du VIe siècle?) *Laurentianus* XXXIX, 1 (*Bobiensis*) (capitale du Ve siècle); *Paris.* 7906 (minuscule du IXe siècle); *Bernensis* 165 (*Turonensis*) (IXe siècle); *Paris.* 7929 (*Floriacensis*) (IXe siècle); *Paris.* 10307 (Xe siècle); *Paris.* 16236 (Xe siècle); *Paris.* 7926 (IXe siècle); *Paris.* 7927 (*Lemovicensis*) (Xe siècle); *Bernensis* 239 (IXe siècle); *Paris.* 7925 (IXe siècle); *Paris.* 10308 (lombarde du XI-XIIe siècle); *Veronensis* 40 (palimpseste du IVe siècle?); *Paris.* 12161 (*Corbeiensis*) (palimpseste du IIIe siècle?).

La 6e livr., consacrée aux mss. d'Horace, paraîtra prochainement; elle sera bientôt suivie d'une 7e livr. qui sera en quelque sorte un supplément aux six premières, et contiendra des reproductions de mss. nouvellement découverts ou dont la planche n'avait pu être exécutée plus tôt; une préface et un titre accompagneront cette 7e livr. qui terminera la première partie.

Paris. — Imp. A. LANIER, 14, rue Séguier. Le Gérant : C. KLINCKSIECK.

LES

SCHOLIES INÉDITES DE PÉTRARQUE SUR HOMÈRE

Parmi les questions que soulèvent les origines de la Renaissance, il en est peu d'aussi intéressantes que celle des études grecques de Pétrarque et de Boccace. Dans ce domaine, comme dans tous les autres, ces grands esprits ont marché à la tête de leur temps. Mais, si les témoignages à ce sujet sont assez nombreux, ils ne sont pas toujours très précis, et il ne sera pas inutile de les compléter par l'examen d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris.

On sait qu'un certain nombre de volumes de l'ancien fonds latin de Paris proviennent ou passent pour provenir de la bibliothèque de Pétrarque[1]. Parmi ces volumes, dont M. Léopold Delisle a donné la liste[2], le plus précieux me paraît être le *Paris. lat. 7880*. C'est un beau manuscrit du XIVe siècle, en fin parchemin réglé, contenant la traduction latine faite par Léon ou Léonce Pilate, de Calabre, le célèbre professeur de grec de Pétrarque et de Boccace. Il a trente-trois lignes à la page et mesure 325×195 millimètres; il porte des rubriques et des lettres ornées en tête de chaque chant; des paragraphes alternativement rouges et bleus distinguent les passages et mettent de la clarté dans le texte. Cette traduction est en deux volumes : le premier (*7880, 1*) contient l'*Iliade*, le second (*7880, 2*), l'*Odyssée;* chacun d'eux est précédé et suivi de feuillets de garde en parchemin non réglé.

L'*Iliade* figure dans les salles d'exposition de la Galerie Mazarine, dans l'armoire où sont rassemblés tant de beaux manuscrits de la bibliothèque des rois aragonais de Naples et de celle des ducs de Milan, deux glorieuses collections italiennes que les guerres du XVe siècle ont acquises en partie aux rois de France. Le volume est ouvert sur le verso de la reliure de velours grenat et sur le recto du premier feuillet de garde; cette disposition bizarre a pour but de montrer au public un spécimen de l'écriture de Pétrarque, à l'angle du haut, à droite. On y lit en effet, de la main vieillie du poète : *Domi scriptus, Pataui ceptus, Ticini perfectus, Mediolani illuminatus, et ligatus anno 1369*o[3]. Une autre mention paraît se rapporter au classe-

1. J'en ai commencé l'étude dans les *Notes sur la bibliothèque de Pétrarque*, à la suite des *Fac-similés de l'écriture de P.*, Rome, 1887 (Extrait des *Mélanges d'archéol. et d'histoire* de l'École française de Rome).
2. *Le cabinet des manuscrits*, t. I, Paris, 1868, pp. 138-140.
3. Dans les *Fac-similés* cités, n° 4 de la planche IV.

ment du volume dans la bibliothèque de Blois : *Tabule poetice in superficie liber primus. Homeri Ilias*[1].

On peut savoir quelque chose sur l'histoire du manuscrit après Pétrarque, car il n'est pas difficile de s'apercevoir qu'il est décrit, sous le nº 163, dans l'inventaire de la bibliothèque du château de Pavie dressé en 1426 et publié par le regretté marquis d'Adda : *Homeri Ylias coperta corio rubeo cum clauaturis. Incipit Ira cane dea Pellidis Achillis, et finitur Hectoris bellicosi. sig. DLX*[2]. Le volume de l'*Odyssée* est décrit sous le nº 219, et les notes manuscrites, qui accompagnent sur l'inventaire les deux parties de cette traduction, nous apprennent qu'elles furent empruntées en 1439 par Piercandido Decembrio et restituées par lui à la bibliothèque de Pavie en 1446[3]. Le témoignage du séjour de l'Homère de Pétrarque chez le célèbre humaniste lombard est d'ailleurs inscrit sur nos volumes. Dans l'*Iliade*, au f. 55 vº, à propos des beaux vers 146-149 du chant VI[4], on lit en marge, de l'écriture de Decembrio : *Legi hanc puerculus et commentariis iuuenilibus inserui. P. Candidus.* Au f. 76, où le texte de Pilate ne porte pas les vers 466-468 du chant VIII : *Deficiunt tres uersus ut in greco constat. Candidus.* La même main a mis, sur la garde de l'*Iliade*, une inscription mutilée : *[inter]pretatio ridicula et inepta... deterius est falsa*, et, sur celle de l'*Odyssée*, une note sur laquelle nous aurons à revenir. Decembrio avait emporté de Pavie, en même temps que les traductions, l'unique texte grec d'Homère que renfermât la bibliothèque ducale[5]. Il est facile de deviner le motif de tous ces emprunts. On sait en effet qu'à l'instigation du roi Jean II de Castille, il avait entrepris une traduction de l'*Iliade*, qui est restée inachevée et dont un manuscrit de l'Ambrosienne contient les cinq premiers chants[6].

---

1. L'*Odyssée* a la même note avec *liber secundus.*

2. *Indagini stor. artist. e bibliografiche sulla libreria Visconteo-Sforzesca..., parte prima*, Milan, 1875, p. 16.

3. Voici, comme exemple, la note qui est relative à l'*Odyssée* (D'Adda, p. 22) : *Portatus fuit Mediolanum per Candidum Decembrem et datus sibi in castro Papie per Aluysium de Ferrarijs et Antonium de Calcaterris in executione litterarum ducalium Mediolani datarum die iij Augusti 1439. — Reportatus fuit die xvj decembri 1446, et positus apud Homerum grecum prope hostium.* — Je retrouve les deux mss. dans l'inventaire sommaire de 1459 publié par M. Mazzatinti, *Giorn. storico della letter. ital.*, t. I, p. 53.

4. Οἵη περ φύλλων γενεή, τοίηδε καὶ ἀνδρῶν... Un premier annotateur, qui est Pétrarque, avait déjà mis en marge : *Elegantissima sententia.*

5. C'est le nº 8 de l'Inventaire. La note de restitution, en 1446, se termine par : *et positus ad locum suum simul cum duabus eius translationibus.* (Il y a une autre traduction de l'*Iliade* sous le nº 9.)

6. Cette traduction est mauvaise et l'influence de celle de Pilate s'y fait sans doute trop sentir. Elle comprend les chants I-IV, X. Cf. Voigt, *Wiederbelebung* t. II, p. 191.

En ouvrant le manuscrit de Paris, mon attention se fixa sur les scholies marginales extrêmement nombreuses qui accompagnent le texte de Pilate. L'identité entre l'écriture de ces dernières et celle de la note *Domi scriptus* était frappante, et la lecture de la première scholie en apporta l'explication. La voici : *Pro excusatione Leonis nostri qualis qualis interpretis, libet premittere uerba Ieronimi ex prohemio libri de temporibus : Si cui, inquit, non uidetur lingue gratiam interpretatione mutari, Homerum ad uerbum exprimat in latinum, plus aliquid dicam, eumdem in sua lingua prose uerbis interpretetur, uidebit ordinem ridiculum et poetam eloquentissimum uix loquentem.* Cette citation de saint Jérôme se trouve déjà dans une lettre à Boccace, où Pétrarque parle du travail de Pilate et conseille à celui-ci de ne pas faire une traduction trop littérale[1]. Nos scholies viennent donc bien de Pétrarque[2]. Elles sont de l'écriture très nette, mais assez fine, qui appartient, comme je l'ai dit ailleurs, à la dernière partie de sa vie, et dont le *Vat. 3359*, écrit en 1370, nous donnait déjà le type[3]. Elles montrent même par endroits un caractère plus menu encore, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque, ainsi qu'on va le voir, ces notes mises par Pétrarque sur son manuscrit d'Homère furent la dernière occupation de sa vieillesse.

L'histoire des études grecques de Pétrarque, telle qu'on peut jusqu'à présent la connaître par sa correspondance, a été essayée par Apostolo Zeno, Gradenigo, Baldelli et tous les biographes postérieurs. Le lecteur peut prendre dans deux récents ouvrages, les *Studi sulle opere latine del Boccaccio* de M. A. Hortis[4] et la *Wiederbelebung des classischen Alterthums* de M. G. Voigt[5], un résumé exact de l'état de la question. Pour abréger, je suppose le lecteur informé des résultats acquis. Je rappelle seulement qu'après avoir reçu du moine basilien Barlaam les premiers éléments du grec et avoir lu avec lui, *en face* du texte original, quelques dialogues de Platon[6], il perdit son maître presque

---

1. *Epist. Var.* 25. Dans l'édition Fracassetti, t. III, p. 370; cf. une seconde citation moins directe, p. 294, dans la lettre à Homère.

2. Boivin, garde de la Bibliothèque du Roi, s'en était déjà aperçu au XVIIe siècle; les petites mains sur le ms. sont de sa plume (ainsi que me l'apprend mon ami M. Omont), et elles me paraissent témoigner que Boivin avait reconnu l'auteur des scholies. Le bibliothécaire Van Praet le connaissait aussi; v. son travail presque inédit sur les livres de Pétrarque, cité dans mes *Notes*, p. 31. Mais M. Delisle n'en parle pas, et M. Hortis, qui a examiné le ms. au point de vue de la traduction, n'en parle pas non plus.

3. V. le fac-similé de la souscription, aux planches qui accompagnent *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, Paris, 1887.

4. Trieste, 1879, pp. 369 sqq., 502 sqq.

5. Berlin, 1880-81, t. I, pp. 48 sqq.; t. II, pp. 106 sqq.

6. Le texte le plus instructif se trouve dans le *De sui ipsius et multorum ignorantia* (*Opera*, éd. de Bâle, 1552, p. 1054). Sur le manuscrit de Platon, cf. *Var.* 25, éd. Fracassetti, t. III, p. 371, et Hortis, p. 373.

aussitôt, en 1342, année où Barlaam fut nommé à l'évêché de Gerace[1]. Pétrarque se désole alors de rester condamné à l'ignorance du grec et surtout à celle d'Homère, qu'il ne connaît, avec tout le moyen âge, que par le médiocre abrégé de l'*Ilias latina*[2]. En 1353, il voit, à Avignon, Nicolas Sigeros, député par l'empereur de Constantinople, comme déjà Barlaam, pour traiter de la réunion des deux églises; l'année suivante, Sigeros lui envoie en don un texte grec d'Homère[3]. Pétrarque écrit une lettre de remerciements enthousiastes, mais il avoue son insuffisance comme helléniste : *Homerus tuus apud me mutus, imo uero ego apud illum surdus sum. Gaudeo tamen uel aspectu solo et saepe illum amplexus ac suspirans dico : O magne uir, quam cupide te audirem*[4]*!* Disons en passant qu'on devrait rechercher ce manuscrit d'Homère, le premier qui ait été feuilleté par les mains de la Renaissance; je suis certain qu'on finirait par le retrouver, ainsi que le texte et la traduction partielle de Platon qui se trouvaient aussi chez Pétrarque[5].

Dans l'hiver de 1358-1359, pendant son séjour à Padoue, le poète fait la connaissance d'un personnage qui se faisait passer pour grec, bien qu'il fût calabrais comme Barlaam, ce Pilate dont on a tant parlé[6]. Il saisit cette occasion pour se faire traduire une partie de son manuscrit d'Homère, nous verrons plus loin laquelle[7]. Boccace rend

---

1. *Barlaam nostrum mihi mors abstulit et, ut uerum fatear, illum mihi prius abstuleram; iacturam meam, dum honori eius consulerem, non aspexi : itaque, dum ad episcopatum scandantem subleuo, magistrum perdidi, sub quo militare coeperam magna cum spe.* (*Fam.* XVIII, 2, éd. Fracassetti, t. II, p. 474.)

2. *Libellus ille uulgo qui tuus fertur, etsi cuius sit non constet, tibi excerptus tibique inscriptus tuus utique non est.* (*Fam.* XXIV, 12, éd. Fracassetti, t. III, p. 293.) Cf. *Fam.* X, 4, t. II, p. 89, et l'édition critique F. Plessis, *Italici Ilias latina*, Paris, 1885.

3. Il y a à ce sujet de graves erreurs dans les *Dissert. Vossiane*, t. I, p. 210, d'Apostolo Zeno, qui fait de Sigeros un traducteur d'Homère.

4. *Fam.* XVIII, 2.

5. Voici qui mettra peut-être sur la voie. On sait aujourd'hui, d'après le travail de M. L. Delisle, qu'une portion notable de la bibliothèque de Pétrarque est allée, après sa mort, chez les ducs de Milan. J'expliquerai ailleurs comment. Or, si nous examinons l'inventaire du château de Pavie en 1426, nous y trouvons deux livres grecs seulement indiqués avec précision (E. Müntz, *Revue critique*, 1886, II, 289), et ces deux livres sont exactement les mêmes que ceux qui étaient chez Pétrarque, un Homère et un Platon. On lit dans l'inventaire : *8. Homeri Yllias in mediocri uoluminе scriptus in papiro in littera greca. Sig. CCC.XXXV... 120. Plato in greco uoluminis satis grossi copertus corio albo, et est in lingua greca. Sig. LXXVij* (D'Adda, pp. 4 et 12). N'y a-t-il pas une grande vraisemblance que ce soient les deux manuscrits grecs de Pétrarque?

6. V. particulièrement, outre les auteurs déjà cités, une note de M. Fracassetti à sa traduction des *Familiares*, t. IV, p. 97 sqq.

7. Le fait est attesté par Pétrarque dans une lettre à Boccace (*Var.* 25) : *Et profecto quoddam breue, ubi Homeri principium Leo idem latinis uerbis olim mihi quasi totius operis gustum obtulit, etsi Hieronymi sententiam faueat, placet tamen; habet enim et suam delectationem abditam.* C'est à cette première traduction que

visite à Pétrarque à Milan, au milieu de mars 1359[1], et celui-ci lui ayant parlé de Pilate, Boccace le fait venir à Florence et obtient de la Seigneurie qu'il soit chargé d'un cours public de langue grecque[2]. Cet enseignement doit commencer dès la fin de 1359. L'un des premiers soins du petit groupe d'hellénistes florentins est de demander à Pilate la réalisation du désir de Pétrarque, une traduction complète d'Homère. Le Calabrais se met à l'œuvre; Pétrarque est tenu au courant de l'entreprise et l'encourage de ses conseils.

C'est ici que nous entrons dans notre sujet. Pétrarque brûlait d'impatience de posséder la traduction du poète qu'il n'avait jusqu'alors pu admirer qu'à travers l'admiration d'autrui. Dès 1360, dans une lettre célèbre, qu'on ne saurait étudier de trop près à cause des renseignements qu'elle contient, le grand humaniste écrivait en s'adressant à Homère : *Non hercle auidius neque diutius Ulyxem tuum sua Penelope expectauit, quam ego te.* En 1363, au moment où Pilate quittait Florence, la traduction était certainement achevée; mais elle n'était pas mise au net ou bien il n'en existait encore qu'une copie, car Boccace et Pilate, se rendant ensemble à Padoue pour voir leur ami, ne la lui apportaient pas. La première demande de la traduction que fait Pétrarque à Boccace est dans une lettre du 1er mars 1364[3], celle-là même où il annonce que Pilate l'a quitté pour se rendre à Constantinople chercher fortune. Il ne demande encore qu'un fragment, *partem illam Odysseae qua Ulyxes it ad inferos et locorum quae in uestibulo Erebi sunt descriptionem ab Homero factam... quam primum potes... utcumque tuis digitis exaratam.* Il se réserve de demander plus tard le tout : *In futurum autem, si me amas, uide obsecro an tuo studio, mea impensa*[4], *fieri possit ut Homerus integer bibliothecam hanc ubi pridem graecus habitat, tandem latinus accedat.*

---

se rattachent les passages du commencement et de la fin de la lettre à Homère, qui est du 9 octobre 1360 : *Praeter aliquot tuorum principia librorum... latini nihil obtigerat* (*Fam.* XXIV, 12). Ces passages ne se rapportent point, comme le croit M. Voigt (t. II, p. 111, note), à un spécimen de la traduction de Pilate que Pétrarque aurait reçu de Florence.

1. Ce voyage est très connu, mais j'en établis la date précise, d'après un témoignage inédit de Pétrarque lui-même, dans un petit travail intitulé : *Pétrarque et son jardin*, inséré au *Giorn. storico della letter. ital.*, t. IX, p. 409.

2. Rappelons que les Florentins qui suivirent, avec Boccace, l'enseignement nouveau furent seulement trois ou quatre.

3. *Sen.* III, 5. Dans sa traduction des *Seniles*, M. Fracassetti donne à tort la date de 1365; dans sa note sur *Fam.* XVIII, 2, il adopte la bonne date.

4. Ces mots sont très clairs : Pétrarque payera le copiste, tout simplement. On ne s'explique pas qu'ils aient donné lieu à tant d'erreurs. La même formule, répétée dans *Sen.* XVI, 1, n'a certainement pas l'importance que M. Fracassetti veut lui attribuer (note sur *Fam.* XVIII, 2). La vérité est dans la conclusion de M. Hortis (p. 508) : *La prima versione d'Omero che nell' Italia risorta alla classica letteratura abbia veduto la luce, fu fatta per eccitamento di Francesco Petrarca, per opera di Leonzio Pilato, a spese di Giovanni Boccaccio.*

La lettre qui doit se placer après celle-ci est du 14 décembre 1365. Pétrarque nous apprend que Boccace lui envoie l'*Iliade* et une partie de l'*Odyssée*, et que cette partie ne contient pas les détails relatifs à l'évocation des morts et à la navigation d'Ulysse sur les côtes d'Italie[1]. Cette copie incomplète met du reste très longtemps pour parvenir à son destinataire; le 27 janvier 1366, il ne l'a pas encore reçue[2]. Enfin Pétrarque adresse ses remerciements : *Restat ut noueris Homerum tuum iam latinum et mittentis amorem et transferentis [Pilati] mihi memoriam ac suspiria renouantem, ad nos tandem peruenisse, meque et omnes seu graecos seu latinos, qui bibliothecam hanc inhabitant, replesse gaudio atque oblectatione mirabili*[3]. Cette dernière lettre n'est pas datée et peut difficilement l'être par son contenu; mais il reste acquis, je crois, que l'arrivée de la copie chez Pétrarque est postérieure au mois de janvier 1366[4].

Comme Pétrarque avait promis de renvoyer cette copie à Boccace[5], il dut s'occuper sans retard de la faire transcrire. Mais les bons scribes étaient rares et notre bibliophile était exigeant. Il paraît avoir cherché quelque temps une plume digne de l'ouvrage. Quand il l'eut trouvée, le copiste travailla chez lui et l'accompagna dans ses voyages. Si nous mettons en regard de l'itinéraire de Pétrarque la note autographe placée sur la garde du manuscrit de l'*Iliade*, nous allons être fixés avec toute précision.

La transcription commence à Padoue et s'achève à Pavie; il y a des séjours de Pétrarque dans ces deux villes en 1367 et 1368; si le travail a été lent, il a pu commencer en 1367. En tous cas, l'*illumination* du volume[6] a eu lieu durant le voyage que fit Pétrarque à Milan, au printemps de 1368, pour le mariage de Violante, fille de son ami Galeazzo Visconti. La date de 1369 que donne la note se rapporte

---

1. *Sen.* V, 1 (de Pavie). Le passage est à la page 792 de l'éd. de Bâle : *Quod mihi de Homero manu tua scriptum miseras, antequam Venetiis proficiscerer...* Il faut adopter la leçon *scriptum* et non *scripto*. Plus loin, lire *misisse* pour *amisisse*. On sait combien est incorrect le texte des lettres de Pétrarque.

2. *Sen.* VI, 1 (de Venise), éd. de Bâle, p. 806; en tête, lire *tres* pour *oris*. C'est la lettre où Pétrarque raconte le naufrage et la mort de Pilate dans la mer Adriatique; il rapportait d'Orient, paraît-il, Euripide, Sophocle et d'autres manuscrits grecs.

3. *Sen.* VI, 2.

4. Elle ne serait donc pas de 1365, comme le dit M. Fracassetti, *Proleg.*, p. CLIII.

5. *Transcribi faciam et remittam tibi, quem tanta re priuasse pati nolim.* (*Sen.* V, 1.)

6. *Mediolani illuminatus.* Dans la pensée de Pétrarque, le mot est pris dans le sens du moyen âge, où il signifie que les *incipit* et les *explicit* ont été adjoints au manuscrit, ainsi que les paragraphes, les initiales, etc. Que telle soit bien la pensée de Pétrarque et qu'il ne soit point ici question des scholies, c'est ce que confirme un passage de *Fam.* XVIII, 5 : *Apud nos alii libros scribunt, alii corrigunt, alii, ut uulgari uerbo utar, illuminant, alii ligant et superficiem comunt.*

seulement à la reliure, car, si l'on regarde le fac-similé, on remarquera, avant les mots *et ligatus anno 1369°*, un petit signe de ponctuation familier à Pétrarque, qui les détache nettement de ce qui précède. Pétrarque était alors de retour à Padoue et sur le point d'aller s'établir à Arquà, où il fit, cette année-là, sa première villégiature.

Les premiers feuillets de l'*Odyssée* sont de la main du copiste de l'*Iliade*, et complètent peut-être le premier envoi de Boccace (chant I, chant II, v. 1-176)[1]. A partir du f. 10 v°, une main toute différente apparaît, et il semble bien que ce soit la même qui se continue jusqu'à la fin, avec quelques irrégularités[2]. Pétrarque n'a annoté que les 21 premières pages (jusqu'au vers 242 du chant II), et encore les scholies y sont-elles bien moins nombreuses et moins étendues que dans l'*Iliade*. Le travail est resté inachevé et l'explication se trouve dans une note de Piercandido Decembrio[3] sur la garde du volume : *Franciscus Petrarcha decessit 1374 die 23° Iulii, dum uolumen istud illuminaret. Vixit itaque post scriptionem Iliados annis quinque.* Ici le mot *illuminaret* paraît pris dans un sens nouveau, éloigné de la tradition du moyen âge[4], et la note nous confirme ce qu'il était facile de deviner à l'interruption et à l'écriture tremblée des scholies, c'est que l'annotation d'Homère a été le dernier travail de longue haleine du vieux poète et qu'il est mort en cherchant à comprendre l'*Odyssée*.

Il serait intéressant de rechercher ici les passages d'Homère auxquels Pétrarque, enthousiasmé et orgueilleux à la fois de ses nouvelles études, se plaît à faire allusion dans les *Seniles* ou dans les dernières œuvres de sa carrière. Ces passages seraient assez nombreux, et je me bornerai, comme exemples, à en citer quelques-uns qui figurent dans le *De remediis utriusque fortunae*. Pétrarque y rappelle plusieurs fois l'*Iliade* : *Vigilant reges sopitoque duces uigilant exercitu, quod et res docet et Ilias probat Homerica*[5]... *Legisti, reor, Ilia-*

---

1. Aucun témoignage ne nous dit à quel moment Pétrarque aurait reçu la fin de l'*Odyssée;* il la cite dans une lettre à Lombardo della Seta (*Sen.* XIV, 4; éd. de Bâle, p. 935) : *Quotidie magis assentior graio uati qui... Odysseae libro XVIII, Nil, inquit, miserius terra nutrit homine.*

2. A la fin le copiste se néglige tout à fait; certaines lettres, comme le *s* final, se font sans lever la plume; les abréviations se multiplient. On voit qu'il est préoccupé du désir d'achever promptement et que l'œil du maître vieilli ne le surveille plus. Je me suis demandé plusieurs fois si cette fin n'appartiendrait pas à la main même de Pétrarque; chaque fois, la comparaison avec les fac-similés de sa dernière écriture m'a fait conclure négativement.

3. Non d'un contemporain de Pétrarque, comme le dit à tort M. Hortis, p. 508, note.

4. Il est peut-être dans son sens véritable, à cause de l'interruption des titres à partir du chant XV; mais, dans ce cas, Piercandido se trompe, car le rubricateur du manuscrit n'est point Pétrarque.

5. Part. I, dial. 21.

dos Homericae librum XXIV, ubi Priamus de Hectore suo loquens[1]... Plus loin, il parle du départ d'Hector allant combattre Achille, des recommandations de Priam et d'Hécube, des craintes d'Andromaque[2]; plus loin encore, il mentionne Thersite, dont le personnage paraît l'avoir vivement frappé, et il ajoute, *cuius uitam, si nescires, in Homerica leges Iliade*[3]. On voit que toutes les belles légendes, toutes les grandes figures homériques commencent à renaître de l'oubli et sont déjà familières à la pensée du premier des humanistes[4]. Mais ces considérations ne peuvent être développées ici et nous devons revenir au manuscrit qui est l'objet principal de cette étude.

L'*Iliade* occupe, dans le manuscrit de Paris (7880, 1), la disposition suivante[5]. Les chants sont séparés par des intervalles de trois ou quatre lignes et terminés par une formule d'*explicit-incipit* à l'encre rouge; une partie porte des titres, à la même encre, qu'il est peut-être utile de relever :

I, f. 1. II, f. 10[6]. III, f. 24 v°. IV, f. 31 v°. V, f. 39 v°. VI, f. 53 v°. VII, f. 61 v°. VIII, f. 69. IX, f. 77 v°. X, f. 88 v°. XI, f. 97.

XII, f. 110. *Liber undecimus Yliadis explicit. xij^us incipit. — My. Troianorum palmis cecidit castrum Achiuorum.*

XIII, f. 117 v°. *Ny. Autem Posidaon Danais potentiam tradidit clam.*

XIV, f. 130. *Xi. Cronidem dormire fecit boni throni in montem Iuno.*

XV, f. 138. *O. Cronides iratus Neptuno et Iunoni.*

XVI, f. 149. *Pi. Patroclum interfecit Mauortium Hectoris cuspis.*

XVII, f. 162 v° (ligne réservée pour le titre).

XVIII, f. 174. *Simma. Thetis Achilli a Vulcano tulit arma.*

XIX, f. 183 v°. *Ta. Autem finiuit ira et prosiluit diuus Achilles.*

XX, f. 190. *Y. Beatorum lis et rissa celestium.*

XXI, f. 197 v°. *Fi. Labor Eacide penes litora fluuii.*

XXII, f. 207. *Chi. Tethydis filius citus interfecit Hectorem diuum.*

XXIII, f. 215. *Psi. Patroclum plorauit et perfecit agonas.*

---

1. Part. I, dial. 72.
2. Part. I, dial. 73.
3. Part. II, dial. 35. Cf. le rapprochement de Thersite avec le Drancès de Virgile (*De ignorantia*, p. 1058).
4. Cf. *Sen.* VI, 8; XII, 1, etc.
5. L'ornementation du ms. mérite une petite description. Les initiales sont généralement peintes en rose et inscrites dans un rectangle à fond bleu relevé de filets blancs, ou à fond d'or pâle et sans relief. De grandes feuilles, de couleur verte, rouge ou brique sortent du rectangle et se déroulent dans la marge. Les initiales de l'*Odyssée* sont du même genre, mais de tons beaucoup plus vifs et d'un pinceau bien moins délicat; l'or n'y apparaît point.
6. Le chant II passait pour incomplet aux yeux de Pétrarque; il a laissé près de deux pages d'intervalle entre le dernier vers (877) de la traduction et l'explicit (ff. 23 v°-24).
7. Le dénombrement des vaisseaux a une petite initiale ornée (f. 16 v°).

XXIV, f. 229 v°. *O. Mortuum Hectorem patri concessit Achilles cum donis.*

L'*Odyssée* (7880, 2) ne contient aucun titre de ce genre; mais les premiers chants sont précédés de rubriques avec les noms grecs écrits en onciale assez maladroite :

I, f. 1. *Vlixee* ΑΛΦΑ *Homeri rapsodia.* II, f. 7 v°. *Vlixee* ΒΗ̃ΤΑ... III, f. 14. *Vlixee* ΓΑΜΜΑ... IV, f. 22. *Vlixee* ΔΕΛΤΑ... V, f. 34 v°. *Vlixee Homeri* E *rapsodia.* VI, f. 42 v°. *Vlixee* ΖΗ̃ΤΑ... VII, f. 47 v°. VIII, f. 52 v°. *Vlixee* ΘΗ̃ΤΑ... IX, f. 61 v°. *Vlixee* ι... X, f. 70. *Vlixee* ΚΑΠΠΑ... XI, f. 78 v°. *Vlixee* ΛΑΒΔΑ... XII, f. 88 v°. *Vlixee* ΜΥ̃... XIII, f. 95 v°. *Vlixee* N... XIV, f. 102. *Vlixee* ΞΥ̃... XV, f. 110. XVI, f. 118 v°. XVII, f. 126. XVIII, f. 135. XIX, f. 141 v°. XX, f. 151. XXI, f. 157. XXII, f. 163 v°. XXIII, f. 172 v°. XXIV, f. 177 [1].

Il est inutile de revenir sur la valeur intrinsèque de la traduction de Léonce Pilate si parfaitement appréciée par M. Voigt. On la connaît suffisamment par le premier chant de l'*Iliade* et celui de l'*Odyssée* publiés intégralement par M. Hortis [2]. On en sait les contresens et la platitude, et on comprend que si Pilate a adopté le système de traduction *uerbum ad uerbum*, c'est qu'il était trop ignorant pour en pouvoir suivre un autre [3]. Mais il ne faut pas oublier que cette œuvre

---

1. Bien entendu, les *explicit-incipit* vont jusqu'à la fin, ainsi que les paragraphes rouges et bleus.

2. Pages 542-576. Le texte de Paris y est accompagné des variantes de deux mss. de Florence : pour l'*Iliade*, un *Magliabecchianus*, qui paraît être le ms. de la Badia dont Baldelli a cité 22 vers (*Vita del Boccacci*, p. 264); pour l'*Odyssée*, le *Laurent.* XXXIV, 45. — MM. Hortis (p. 568) et Voigt (II, p. 112) rappellent les auteurs qui ont publié des fragments de ces traductions. Il faut y joindre M. E. Legrand qui a inséré dans sa précieuse *Bibliographie Hellénique* (Paris, 1885, t. II, p. 417) le début de l'*Odyssée*, comme appartenant à une traduction de Manuel Chrysoloras. Il a été induit en erreur par les conclusions de H. F. Haase (Breslau, 1862) et de J. Rieckher (Stuttgart, 1864); ceux-ci ont été trompés eux-mêmes par une mauvaise tradition manuscrite, dont Hodius avait déjà fait justice (*De Graecis illustr.*, Londres, 1742, p. 10). M. Sabbadini parle encore d'une traduction due à l'illustre grec, que P.-P. Vergerio étudiait en 1400 et qui lui avait été prêtée par Palla Strozzi (*Giorn. stor.*, t. V, p. 149). Insistons donc sur cette rectification : *Chrysoloras n'a jamais traduit l'Odyssée.*

3. Qu'on veuille bien rapprocher le grec (*Il.* III, 181-190) de la traduction suivante (f. 27) :

[181] Sic fata. Nunc autem senex laudauit, uocauit :
O beate Atride, multarum generationum diues et prosper,
Vere iam multi ornati fuerunt iuuenes grecorum,
Iam et Frigiam uenerunt uineosam,
[185] Quanto uidi multos Frigios uiros uarios,
Populos Othrios et Migdonos deo similis,
Qui iam tum exercitus erat penes litus...
Etenim ego bellicosus existens cum istis electus fui,
Die tali, quando uenerunt Amazones uiceuiri,
[190] Sed ne isti tot erant quot attentiuos oculos habentes Achiui.

informe a été, faute de mieux, une révélation précieuse pour les générations italiennes de la Renaissance, et que c'est dans ce miroir terne et troublé qu'est apparu aux humanistes, pour la première fois, le monde de l'épopée homérique.

Il semblerait cependant, à parcourir les marges annotées par Pétrarque, qu'il y ait eu, au même temps, une autre traduction de l'*Iliade*. En un très grand nombre de passages, il cite, avec l'indication *al'*, des mots, des vers entiers ou des groupes de vers qui appartiennent à une traduction assez différente[1]. En voici trois exemples empruntés au discours de Nestor, au chant II (f. 15)[2] :

342-343 [Texte]. *Sic enim uerbis litigemus, neque funduns* [*sic*]
Inuenire potuimus multum annum hic existentes.
[Marge]. *Alias. Vane autem uerbis litigamus, non autem finem*
Inuenire possumus multo tempore h. e. [*sic.*]

350-351 [Texte]. *For enim et annuere magnum Saturninum,*
Die hoc quando a nauibus cito transeuntibus descendebant
[Marge]. *Alias. Fateor annuisse alte potentie Saturnium,*
Die illo quando naues ueloces ascendebant

366 [Texte]. *Et si is bonus non erit, et per ipsos pugnent.*
[Marge]. *Alias. Et quis bonus, secundum ipsos iam pugnabunt.*

L'existence de cette traduction est affirmée par Pétrarque lui-même en deux scholies :

F. 9, I, 547 (paroles de Zeus à Héra) :

Ἀλλ' ὃν μέν κ' ἐπιειχὲς ἀκουέμεν...,

[Texte]. *Sed quem humilem audiam...*

[Marge]. *Prima translatio habuit*: *Sed quem conueniens audire.*

F. 51, V, 738 (portrait de Pallas armée) :

..... αἰγίδα θυσσανόεσσαν,
δεινὴν, ἣν πέρι μὲν πάντῃ φόβος ἐστεφάνωται.

J'ajoute à ce misérable latin, à titre de spécimen, les notes marginales de Pétrarque :

1 [laudauit] *Al'. admiratus est clamauitque. Glosa uerbibus : obstupuit, gauisus est, exultauit, miratus est, iratus inuidit, mutatus est. Et hanc uim uocabuli huius esse in greco Leo aiebat.*

5 [varios] *Vel ornatos.*

6 *Al'. Otrii et Migdonii.*

7 [bellicosus] *bello habilis per etatem.*

10 [la copie avait *Achiuos*, Pétrarque a gratté *os* et mis *i*] *quos nunc uideo.*

1. Il en souligne tous les mots d'un trait léger.

2. Ces passages offrent un troisième texte dans une traduction de l'*Iliade* non signalée (*Paris. lat.* 7881), qui semble être une autre rédaction de la traduction de Pilate.

[Texte]. ..... *egidem cum catinunculis ornatam,*
asperam, quam circum passim timor coronatus.
[Marge]. *Coronatus utraque habet interpretatio; sed secundum mentem interpretis non coronatus esse debuit sed coronans.*

Pétrarque avait donc sous les yeux deux traductions, qu'il comparait comme il pouvait, et il s'efforçait ainsi d'établir son texte[1]. Mais ces variantes, très nombreuses à certaines pages, notamment à la fin du chant I, disparaissent à la fin du chant V et ne reparaissent plus que d'une façon isolée et très rarement; on n'en trouve pas dans l'*Odyssée*. Cette traduction supplémentaire s'arrêtait donc au chant V de l'*Iliade*, et il est facile de reconnaître que c'était celle que Pilate avait faite pour Pétrarque, lors de leur première rencontre à Padoue, et que le poète avait gardée[2]. Il s'agit sans doute de ce fragment dans une lettre à Zanobi da Strada, adressée évidemment à Avignon, et où Pétrarque s'exprime ainsi : *Homericum illud, ne dubites, mittam cum primum facultas adfuerit. Caeterum ex eo tempore Parmense domicilium et quam ille nunc incolit bibliothecam nostram non reuisi. Scito breuissimum opus esse, quoque facilius ad scribendum, eo laboriosius ad quaerendum*, etc.[3].

Les deux traductions étaient aussi mauvaises l'une que l'autre, et l'on doit plaindre les malheureux humanistes réduits à connaître Homère de telle façon. Les scholies marginales, sur lesquelles je voudrais attirer l'attention, fournissent un autre exemple de l'ignorance du temps en matière de grec, et des efforts souvent infructueux faits par Pétrarque pour pénétrer dans l'esprit de l'antiquité héroïque. Elles sont très considérables et, imprimées bout à bout, feraient aisément une centaine de pages in-8°. Peu de feuillets en manquent absolument; plusieurs en sont encombrés, non seulement sur les marges latérales, mais sur celles du haut et du bas. Cette annotation n'a pas été faite de suite et la différence des encres témoigne que le poète est revenu à plusieurs reprises sur la même

---

1. V. par ex., f. 20, II, 653 [Texte] *Tlipolemusque Heraclides.* [Marge] *Alias. Tleptolemus Herculides. Haec uerior littera.* Pétrarque remarque les lacunes, indiquées ou non par des blancs dans la copie : F. 65, VII, 253, *Pars corporis est quam Leo interpretari uel non meminit uel nesciuit;* f. 103, XI, 381, *Membra nomen non inuenit latinum, sed letalem locum esse credibile est;* f. 103 v°, *Non inuenit latinum nomen bobus sacrificio destinatis.*

2. V. p. 100. Il l'avait sans doute communiquée à Boccace, dans leur réunion de 1359, et c'est ce qui avait enflammé les désirs de celui-ci d'avoir une traduction d'Homère entier.

3. *Var.* 2 (éd. Fracassetti, t. III, p. 310. *Patauii, viij idus aprilis*). Zanobi n'était pas à Florence au moment où Pilate y traduisait Homère; Pétrarque voulait apparemment lui faire goûter un peu de ce dont il était privé. Le texte de cette première traduction des cinq premiers chants de l'*Iliade* demanderait à être cherché dans nos bibliothèques.

page. Elles sont surchargées d'abréviations, comme tout ce qu'il écrivait pour son usage personnel[1]. Des traits, de légers zigzags à la plume ou des signes placés sur les mots du texte (·- /· .·. o~ ot ./·) renvoient à la scholie marquée de la même manière dans la marge; d'autres fois, le mot sur lequel porte la scholie est simplement répété en tête et souligné[2]. Beaucoup de gloses sont dans l'interligne : ce sont des termes plus usuels que ceux du texte, des pronoms possessifs destinés à éclaircir le sens, des mots sous-entendus rétablis, etc.[3]. Enfin la marge de gauche a souvent de ces petits traits verticaux surmontés de trois points en triangle, qui sont familiers à Pétrarque et indiquent les passages notables, ceux sur lesquels sa pensée s'est arrêtée avec complaisance et qu'il désire retrouver facilement. L'ensemble est d'une clarté parfaite pour les yeux et pour l'esprit.

Beaucoup de ces scholies sont certainement empruntées à Pilate, et plusieurs sont suivies de *L.*, *Leon*, *Leon dixit*, ce qui semble indiquer que la copie reçue de Florence portait ces scholies[4]. Ce devait être le résumé des explications données à ses élèves par le professeur calabrais, et, si nous en croyons les marges de notre *Iliade* ou les témoignages de Boccace, il leur enseignait parfois de singulières choses[5]. Sa science étant facilement à bout, il inventait au besoin ce qu'il ne savait pas, et transmettait comme des traditions antiques ce que son imagination lui fournissait. Il croyait rendre Homère plus intéressant par les détails niais qu'il y ajoutait et que ses auditeurs avides recueillaient comme des oracles[6].

Pétrarque discutait du reste les opinions de son maître, et, à tort ou à raison, se rangeait souvent à un avis différent. Voici quelques exemples, choisis parmi les plus courts, de passages où il fait ses réserves[7] :

---

1. On n'a pas cru devoir les conserver toutes dans les transcriptions données ici. Elles rendent la lecture assez difficile par leur multiplicité et leur caprice; mais elles gagnent beaucoup de place; ainsi, *c. d. n*ª *de. 3°* = *Cicero, De natura deorum, libro 3°*.

2. Il faut ajouter des indications comme celles-ci : *Narratio, Comparatio, Oratio, Interrogatio, Responsio, Breuis imprecatio*, etc.

3. On peut voir des spécimens de gloses dans la publication de M. Hortis; on ne s'explique pas qu'il n'ait rien vu de l'intérêt des scholies et qu'il ne les mentionne même pas!

4. Au dénombrement du chant II : *Querebat hic Leo noster seu Leontius, interpres qualis potuit, cur cathalogum ducum Homerum a Boeotia incepisse...*

5. Cf. Hortis, p. 371, et le renvoi à Schück.

6. V. par ex. sur *Od.* II, 94 (f. 9), à propos de la toile de Pénélope : *Ferunt morem fuisse apud ueteres grecorum ne procari aliquam liceret tele intentam; forte ne aliis distraheretur curis* [?].

7. Dans ces citations et dans les suivantes, les mots entre parenthèses appartiennent à la traduction de Pilate.

Iliade, f. 55, VI, 117 *(Circum autem ipsum sub genibus percutiebat et collum corium rugum.) In greca sonat extremitas clipei in qua sunt infixi claui, quia si infixi non sint non dicetur sphira et pars sub genibus ex parte post. — Hec erat hic Leonis glosa; ego fateor nec textum hunc intelligo nec glosam, sed glosam minus*[1].

F. 153, XVI, 233 *(Iupiter rex Dodonee Thesalice* [Πελασγικὲ] *procul habitans.) Dodona ciuitas, ut uult Leo; uere autem silua est*[2].

Odyssée, f. 6, I, 344. *(Viri cuius gloria amplam per Helladam et medium Argon.) Hellada dicta est Grecia, Greci Hellines ab Hellino rege, ut uult Leon. Ego partem Grecie puto circa Athenas, et cet.*

F. 9, II, 79. *(Nunc autem mihi sine operatione* [ἀπρήκτους] *dolores ponitis animo.)* Au mot *operatione : Mea, eo quod nil possum contra uos operari. Dicit Leon. Tu dic : uestra sed patientia et hortatu* [?][3].

Ne pouvant ici, ni publier toutes les scholies de Pétrarque (ce qui serait fastidieux), ni recueillir toutes celles qui sont intéressantes pour l'histoire des études, je crois utile de donner, par un petit choix, une idée de l'ensemble. La plupart de celles qui restent inédites appartiennent à l'une des trois catégories suivantes[4] :

OBSERVATIONS LITTÉRAIRES. — Elles sont relativement rares et témoignent le plus souvent que Pétrarque, trompé par une mauvaise traduction ou étranger aux habitudes homériques, ne comprend pas bien le texte qu'il annote.

Au f. 107 de l'*Iliade*, à propos d'un discours de Nestor, à la fin du ch. XI, il s'impatiente : *Senum more loquentior longam historiam incipit et perplexam satis, et nescio an huic tempori accommodam.*

Au f. 1 de l'*Odyssée*, il se montre scandalisé des mots *Immaculati Egisti* traduisant la formule consacrée ἀμύμονος Αἰγίσθοιο [I, 29], et il met en marge, en songeant aux crimes de l'amant de Clytemnestre : *Epithetum inconueniens Egisto, nisi affectus loquentis excuset.*

OBSERVATIONS MYTHOLOGIQUES. — Pétrarque porte, dans l'appréciation des légendes d'Homère, toutes ses préoccupations de fervent chrétien du XIVe siècle. En voici deux exemples caractéristiques :

---

1. L'autographe porte *glosa minus.*

2. Cf. f. 48 : *Pace Leonis, non est ut ipse uult ciuitas penes Alpheum uel Pisa, sed Corinthus;* f. 84 : *Historiam hanc scribit hic Leon, sed clara est in textu;* f. 142 v° (*in stadio*) : *Manuali pugna, dicit Leon; ego in cursu puto melius.*

3. Cf. ff. 9 v°, 10 : ... *Dicit Leon. Melius autem...*

4. Il faut y joindre les éclaircissements sur les lieux et les personnages du poème. Le premier est au vers 11 de l'*Iliade* : *Crises hic ut Greci perhibent Trax fuit ex insula Phoca, quam ad Troiam pergentes Greci eo quod Troianis faueret occuparunt, et diripientes hostiliter inter cetera. Crisis huius filiam abstulerunt, quam nunc pater supplex repetit.* On voit quel dépouillement il y aurait à exécuter dans cette masse de scholies de toute provenance.

Au f. 4, I, 222 [δώματ' ἐς αἰγιόχοιο Διὸς μετὰ δαίμονας ἄλλους], le traducteur donne une version singulière à plus d'un titre : *Ad domos capram lactantis Iouis cum demonibus aliis.* Pétrarque ajoute une réflexion plus singulière encore : *Omnes dei gentium demonia. Notanda confessio testis huius antiquissimi et maximi.*

Au f. 135, XIV, 315 sqq., au passage où Zeus fait à Héra l'énumération de ses amours, Pétrarque annote ironiquement : *Libidines Iouis multe. Pulcer deus insanorum miserorum.* Cette note est dans le même esprit que la précédente.

D'autres observations mythologiques plus ou moins bizarres mériteraient d'être étudiées de près, et d'être rapprochées du *De genealogia deorum* de Boccace [1]. La plupart de ces scholies sont empruntées à Léon : à côté de l'une d'elles, Pétrarque a mis, un peu postérieurement (on le voit à la différence de l'encre) : *Errauit hic modicum Leo noster...* Il a étudié les mythes; il ne craint pas de contredire l'autorité de Cicéron, comme dans la scholie suivante, sur XX, 234, qui débute par une belle citation des *Tusculanes* [livre I, 27] : f. 193 v°. *Non ambrosia deos aut nectare aut iuuentute* [*sic*] *pocula ministrante letari arbitror. Nec Homerum audio qui Ganimedem a diis raptum ait propter formam, ut Ioui bibere ministraret. Non iusta causa cur Laomedonti tanta fieret iniuria. Fingebat hec Homerus, et humana ad deos transferebat. Diuina mallem ad nos. Cicero tuscul. quaestionum j°. Ubi est aduertere parumper hic quoque lapsum memoria Ciceronem, qui iniuriam raptus Laomedonti factam dicit, nondum forte tunc nato, et non potius Troi Ganimedis patri. Idem in iiij°. Quis de Ganimedis raptu dubitat quod poete uelint, etc.*

Il y a des interprétations assez intéressantes, comme la première partie de la scholie sur VII, 272 (f. 65 v°) (τὸν δ' αἶψ' ὤρθωσεν Ἀπόλλων, *Hunc autem cito direxit Apollo*) : *Quod hic de Apolline dicitur, quidam sic accipiunt ut, uergente ad occasum sole et radiis Aiacis oculos ferientibus, casum Hectoris non uidens spatium illi dederit resurgendi. Alii autem Hectorem in ortu solem habuisse ita dispositum, ut ex ui constellationis mori tunc non posset. Astrologorum nugae ueteres.*

Voici enfin un exemple de sa manière de raconter les légendes :

F. 1 v°, I, 39 *(Smithef, si quando tibi alacre ad templum fudi.)* Sur l'épithète *Smithef : Alias Murose. Fabula talis est. Cretensibus ad expugnandum templum Apollinis profectis, Apollo ipse per noctem mures innumeros in exercitum misit, qui habenarum et clipeorum armamenta corroderent et arcuum cordas. Quo facto coacti Cretenses*

---

1. V. les scholies sur Jupiter (f. 6 v°), Vulcain (f. 9 v°), Hercule (f. 45 v°), etc.

infecto negocio rediere, et Apollinem Smithef, id plenum murium dixerunt. Alii dicunt : cum sacerdos Apollinis maturescentem in campo messem haberet eamque murium turba consumeret, exoratum a sacerdote Apollinem sagittis suis mures omnes deleuisse et ob id dictum Smithef, id murium persecutorem. Quid uerius soluat Apollo ipse, ut est in antiquo prouerbio.

OBSERVATIONS MORALES. — Les remarques d'un caractère moral tiennent, comme on doit s'y attendre, une grande place dans la lecture faite par Pétrarque. En voici quelques-unes, d'intérêt divers, recueillies au hasard sur les marges de l'*Iliade*.

F. 10 v°, II, 23 sqq., les paroles qu'Oneiros, sous la figure de Nestor, adresse à Agamemnon sont traduites assez exactement par le latin de Léon :

Dormis Atrei fili scientifici equorum domitoris.
Non oportet noctu quiscere [*sic*] *consultorem uirum,*
Cui populi sunt in cura et tot habent curare.

Pétrarque observe : *Audite hoc reges somno dediti ac uentri.*

F. 30 v°, III, 414, sur les menaces d'Aphrodite à Hélène : *Non me instiga misera, irata te reliquam,* Pétrarque fait la réflexion suivante : *His qui uitam omnem Veneri ac libidinibus dedicarunt nichil est grauius quam ab his reliqui, quod maxime accidit senectute, et imo senectus est mala mors talium, imo etiam peior morte qualibet, dicente satyrico* [Juv. XI, 44] *:*

Non prematuri cineres nec funus acerbum
Luxurie, sed morte magis metuenda senectus.

F. 31 v°, IV, 22 sqq., Homère indique que Pallas se tait, tandis que Héra exhale sa colère; aussitôt, Pétrarque : *Sapientia tacita, potentia prorumpit in uerba.*

F. 59, VI, 352 sqq., les paroles d'Hélène à Hector sont ainsi appréciées par l'auteur du *Canzoniere : More amantis iratae, amatum simul arguit et excusat, culpam dementie imputans ac fortune.* Un peu au dessous, à la belle réponse d'Hector (365 sqq.), il s'écrie : *Pia uerba et suos amantis et belli periculum extimantis.*

F. 113 v°, XII, 237, en marge du discours d'Hector, au passage où le héros déclare vouloir combattre malgré les présages : *Vir fortis spernit auguria.*

F. 114, XII, 256; la traduction porte : *Huius* [en glose *Iouis*] *autem dortentis confisi atque uiribus* [en glose *propriis*]. Pétrarque met en marge : *Nota duplicem hominis fiduciam, altera in deo est, in suis uiribus altera, sed prima securior.*

115, XII, 322 sqq. :

O amice, si certe bellum hoc fugiemus
Semper iam debemus neque senescentes immortalesque
Esse...

Les mots espacés ont été ajoutés par Pétrarque au vers inachevé, et il a mis en marge :

Apta sententia ad incutiendum martios aculeos.

F. 142, XV, 250, Pétrarque annote :

Ego dixi in dimidio dierum meorum uadam ad portas inferi.

F. 237, XXIV, 514 *(Et sibi a renibus uenit desiderium atque membris) : Passiones animi ex concretione corporis.*

Dans le volume de l'*Odyssée*, f. 3, I, 135 :

Ad superbos adueniens, quorum conuictu nichil importunius.

F. 11, II, 217 : *(Vaticinium audiero a Ioue, quod maxime fert gloriam hominibus) :*

Magna gloria homini queritur ex colloquio diuino, sicut Moysi.

Je signalerai aussi, à la fin de l'*Iliade*, une sorte de moralité générale, qui est tout à fait dans l'esprit de Pétrarque, et qui résume d'ailleurs assez bien les derniers chants si attristés du poème :
Attende lector et memento mortalium opus humanum ab ira ceptum ac superbia in gemitum desinit ac sepulcrum.

Pétrarque a une belle bibliothèque et beaucoup de lecture; il s'en sert pour annoter Homère. Voici la liste des auteurs cités par lui dans les marges de l'*Iliade :*

Aristote. — F. 13, II, 204, passage qui peut être appliqué à la démocratie (οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη...) : *Hinc AR.* Allusion à un chapitre célèbre de la *Politique*. — F. 176, XVIII, 109 (ὅστε πολὺ γλυκίων μέλιτος καταλειβομένοιο) : *Ire dulcedo effera cuius AR. meminit.* — F. 233 v°, XXIV, 258 : *Huius AR. meminit. Eth.* — F. 240, XXIV, 693 : *Secundum opinionem AR.*

Caton. — F. 80 v°, IX, 189 : *Tange illud Catonis in Originibus cuius Cicero in Tusculanis meminit.*

Cicéron. — F. 4 v°, I, 247 : *Nestor. Hoc Cicero meminit in Catone maiore.* — F. 15 v°, citation du même traité. — F. 35 v°, IV, 288 : *Hoc est quod supra dixi, ubi memoria parumper lapsus est Cicero in l. de senectute.* — FF. 56 v°, 193 v° : citation des *Tusculanes.* — F. 7,

Cicero de natura deorum 3º [1]. — F. 10 : *De natura deorum jº* (sur Vulcain). — F. 11 vº : *Tullius 3º de natura deorum, de Mercuriis multis agens.*

TITE-LIVE. — F. 13, II, 204 : *Tribuni militum consulari potestate iiijºr creati sunt. Ex his Cossus praefuit urbi, tres delectu habito profecti sunt Veios documentoque fuere quantum plurium imperium inutile bello esset, etc. Liuij 4º circa medium.* — Cf. f. 36, IV, 320 : *Verbum Maharbalis ad Hanibalem in die Cannensi.* — F. 230, XXIV, 47 : Pétrarque rappelle le souvenir de Brutus condamnant ses fils à mort.

SÉNÈQUE. — F. 1, en tête de l'*Iliade* [2].

QUINTILIEN. — F. 187, XIX, 250, sur Talthybios : *Vir diuine uocis, celestis in loquendo uir, ut ait Quintilianus.*

SERVIUS. — F. 212 vº : *Seruius in fine eneyd.*

MACROBE. — F. 7 : *2º commentario in sextum Reip.* — F. 11 vº et f. 60 (sur la chaîne d'or, VIII, 19).

BOÈCE. — F. 237 vº : *Seuerinus in consolatione.*

CHALCIDIUS. — F. 1 vº : *Calcidius hec in Thimeum Platonis. ijº commentario* [3].

LACTANCE. — F. 28, III, 243 : *Huius loci meminit Lactantius Inst. jº. R. quod scripsi 6º eney. in Si fratrem Pollux. a. m. r.* [*sic*].

VIRGILE. — F. 15 vº, II, 353 : *At. apud Virgilium ijº en. Intonuit leuum, et quod ibi scripsi.* — F. 120, XIII, 197 : (*Aiaces promti ad clipeum bellicosum,* μεμαότε θούριδος ἀλκῆς) : *Ad pugnam et in clipeum assurgendum, ut Maronis utar uerbo.* — F. 122, XIII, 301-302 : *Ephire et Flegie uiri fortes ac famosi, dicti autem Flegie ab illo Flegia qui apud Delphos templum incendit Apollinis, cuius Maro meminit in vjº.*

---

1. A la fin de la longue scholie double qui contient aussi une citation de Macrobe et commence ainsi : *Greci asserunt quosdam opinari Achillem astrologum fuisse a Chirone nutritore suo* [au f. 1 vº : *auo suo*] *edoctum...*

2. *Appion grammaticus, qui sub G. Cesare tota circulatus est Grecia et in nomen Homeri ab omnibus ciuitatibus adoptatus, aiebat Homerum, utraque materia consummata et odissea et yliade, principium adiecisse operi suo quo bellum troianum complexus est : huius rei argumentum afferebat, quod duas litteras in primo uersu posuisset ex industria librorum suorum numerum continentes, et rel. Seneca ad Lucilium 88ª.*

3. Le commentateur de Platon était familier à Pétrarque (cf. *De sui ipsius ignorantia, Opera*, éd. de Bâle, pp. 1048, 1052); il devait en posséder un manuscrit.

OVIDE. — F. 26 v°, III, 144 (*filia uocata Noopis...*, θυγάτηρ, Κλυμένη τε βοῶπις) : *Alias Et Climenes. Harumque duarum O. meminit simul in l. heroydum.*

HORACE. — F. 4 v°, I, 262 (sur Nestor) : *Senex laudator temporis acti.*

LUCAIN. — F. 4 v° (1er livre), f. 17 v° (3e livre), f. 21 v° (6e livre).

JUVÉNAL. — F. 30 v°, passage cité plus haut, p. 111.

STACE. — F. 1 v°, 56 : *Dicunt greci Achillem medicine artem a Chirone doctum auo suo et istud hic designari uolunt. Cui accedit Statius Achil. ad finem.* — F. 81, IX, 253 (*Die illo quum te a Pythia* [*sic* pour ἐκ Φθίης] *Agamemnoni misit*) : *Contra Statii ultimum poema* [l'*Achilléide*].

Dans l'*Odyssée*, il n'y a que trois citations de noms d'auteur :

CICÉRON. — F. 3 v°, I, 192 (κάματος, *labor*) : *Lassitudo. Leon dicit dolor, iuxta morem grecum, quem reprehendit Cicero.*

AULU-GELLE. — F. 7, I, 398, à propos des mots *preda acquisiuit* traduisant λῃΐσσατο ; *Grece preda bellica, hoc est de manubiis, seu uerius de eo unde manubie rediguntur. R. in l. noctium ath.*

ARISTARQUE. — F. 5 v°, I, 320 (*auis autem sicuti anopea uolauit*) : *Auis est ualde uolans cito, ut ait Aristarcus. L.* [= *Leon*].

On remarquera, à propos de Lactance et de Virgile, que Pétrarque renvoie à des notes qu'il avait rédigées sur l'*Énéide*. Il faut, sans aucun doute, les chercher dans un autre manuscrit de sa bibliothèque, le célèbre Virgile de Milan, digne à beaucoup d'égards d'être rapproché de notre Homère.

Rien de tout ce qui précède ne prouve chez l'illustre scholiaste une connaissance directe du texte dont il étudie la traduction, ni même de la langue dans laquelle il est écrit. Voici, il est vrai, dans l'ordre où elles se rencontrent dans les marges de l'*Iliade*, des notes qui renferment des mots grecs [1] :

F. 1 v°, I, 65 (*pro hecatombe*) : *Sacrificium* ·C· *boum, ab* HECATON *quod est centum, et* BUS *quod est bos.*

F. 2, I, 98 (*elicopida*) : ELI, *traho,* COPOS *oculus. Hinc* ELICOPIS *attrahentes habens oculos, pulcros seu et uagos* [2].

---

1. Ces mots, imprimés ici en petite capitale, sont dans l'original en minuscule latine ordinaire, mais soulignés.
2. Ἑλικῶπις vient de ἕλιξ et ὤψ.

F. 2 v°, I, 126 (...παλίλλογα ταῦτ' ἐπαγείρειν, *populis non est uisum retro hec reuocare*) : *Rescindere que decreta sunt semel. Auferre que data sunt meritis. Et dicitur in greco a* PALIN *quod est iterum et* LOGOS *quod est sermo*[1], *quia iteratus sermo de re semel statuta, quod est contra prouerbium uetus Actum ne agas.*

F. 3, I, 147 (*Ecaregon*, sic) : ECAERGON *epithetum Apollinis ab* ECA *quod est arcus et* ERGON *quod est opus, quia arcu operans*[2].

F. 4 v°, I, 250 (μερόπων ἀνθρώπων, *meropum hominum*) : MEROPES *dicuntur quia diuersiloqui et uarii linguis particularibus, a* MEROS *quod est pars et* OPA *quod est uox*[3].

F. 6 v°, I, 384 (Ἄμμι δὲ μάντις, *nobis autem mantes*) : *Greci a furore* MATICEN (sic) *dicunt, quam nos a diuinitate diuinationem dicimus. Hinc* MANTES *diuinator*[4].

F. 11 (*somnium*) : *Grece dicitur* ONIXIOS vel ONIXOS[5]. *Insomniorum deus, hoc est Somnium.*

F. 11 v°, II, 103 : Le vers commence *Postea Iupiter* et le copiste l'a laissé inachevé. Pétrarque termine : *diactoro argifonti*, qui transcrit littéralement le grec, et il met en marge : *Epitheta Mercuriis ambo.* DIACTOR *nuntius.* ARGIFON *interfector Argi*[6].

F. 31 v°, IV, 8 (Ἀλαλκομενηὶς Ἀθήνη, *pulcra Atena*) : *Grece* AGALMA *ydolum artificiose sculptum letitiamque oculis afferens, imo dicitur Pallas* AGALCOMENIS, *id pulcra et ornata et letitiam prebens*[7].

F. 33, IV, 111 (κορώνην, *coronin*) : *Caput est arcus seu extremitas gemina ubi corda ponitur, cui latinum non occurrit nomen. Vulgo autem coccam dicunt.* Cf. plus bas, v. 122 (γλυφίδας, *coccas*) : *Hoc uulgare posuit ut supra dixi. Leo extraposuerat* GLYPHIDAS.

F. 33, IV, 128 (Ἀγελείη, *Agelii*) : *Palladis epythetum, quod latine sonat dux belli, congregatrix spoliorum*[8].

---

1. Etymologie exacte.
2. Ἑκάεργος vient, comme on sait, de ἑκάς (loin) et ἔργον.
3. Ce n'est pas tout à fait le sens de μέροπες, *êtres doués de la voix*, bien que l'étymologie soit exacte. On reconnaîtra, une fois de plus, que la traduction de Pilate est par trop insuffisante.
4. Μάντις se rattache, il est vrai, à la même racine que μανία.
5. Le grec ancien n'a qu' Ὄνειρος.
6. Cf. la traduction de l'*Odyssée*, f. 2, I, 84, où les mêmes épithètes se retrouvent à l'accusatif; Pétrarque annote : *Clarum et uelocem nuntium, occisorem Argi. Duo simul Mercurii epitheta.*
7. Cette étymologie ridicule repose sur une mauvaise lecture du grec.
8. Ἄγω, λεία.

F. 37, IV, 333 (*bellicosi*) : *Grece* HIPPODAMIO *ab* HYPPOS *quod est equus et* DAMI *quod est pugna, quia equestris pugnatoris* [1].

F. 49, V, 628 (*Tlipolemum autem Hiraclidem amplum magnumque*) : *Quem nos Herculem, greci Hiraclin uocant. Hinc Hiraclides, et nos melius dicemus Heracles quam Hercules. Dicitur enim ab* HERA *quod est terra et* CLEOS *quod est gloria, uel ab* HEROS *et* CLEOS, *quia gloriosus in terra, uel gloriosus inter heroas. Iam tamen longo usu desiit esse uitium dici Hercules.*

F. 80 v°, IX, 203 (ζωρότερον δὲ κέραιε, *uinum magis uiuumque* [2] *misce*) : ZOROTERON *magis uiuum,* ZOIS *enim grece uita; significat autem uinum potens non limphatum.*

F. 81 v°, IX, 264 (*apyros*) : *Ab* A *quod est sine et* PYR *quod est ignis.*

F. 143 v°, XV, 360 (*cum phalangibus*) : *Grecus habet aduerbium* FALANGIDON [φαλαγγηδόν], *quod apud nos esset falangatim si haberet usus, sed potest esse catheruatim.*

F. 219, XXIII, 296 (*Hanc Agamemnoni dedit Amphisiades bellicosus : Grecus habet* ECHEPOLUS, *qui scit equos tenere et pascere* [3].

Sans prétendre avoir dépouillé à fond toutes les scholies sur Homère, je crois cette liste de passages à peu près complète. Il faut y joindre les mots grecs écrits par Pétrarque en caractères grecs. Il n'y en a que deux [4], le premier incorrect :

F. 58 v°, VI, 344 (δᾶερ ἐμεῖο, *leuir mei*) : *daer,* ΛΑΕΡ, *grece uiri frater.*

F. 190 v°, XX, 53 (θέων ἐπὶ Καλλικολώνῃ, *currens per pulcrum locum*) : ΚΑΛΛΙΚΟΛΩΝΙ *grece, pulcrum rus latine.*

---

1. Ἱππόδαμος vient de ἵππος et δαμάω.

2. On peut remarquer, dans cette traduction, le *que* portant sur tout un groupe de mots.

3. Le grec porte Ἀγχιστάδης Ἐχέπωλος : on voit la grossièreté des contresens.

4. On devrait, semble-t-il, y joindre un mot de la citation de Chalcidius : *Egiptiorum prophete stellam quamdam aliquot annis non uisam uerentur quam uocant* AHC, *porro sidus exoriens morbos populorum multorumque optimatium mortes denunciat. Homerus denique, qui idem fuerit Egiptius, siquidem Thebanus fertur, quae ciuitas est apud Egiptum nobilissima, id ipsum latenter sequitur in yliadis exordio, cum dicit...* Mais ce mot grec apparent n'est qu'une transcription de manuscrit. Le *Paris.* 6282 (XIIe s.), f. 51, porte *Hac*, et l'édition de Meursius (Paris, 1617, p. 218), *Ahc* ; Pétrarque a trouvé le mot écrit en capitale latine, AHC, et l'a transcrit tel quel, A dans sa propre écriture ayant la forme Λ.

Ces mots sont écrits en onciale, et j'ai déjà montré que ce caractère n'était pas tout à fait étranger à la plume de Pétrarque [1]. Mais je crois qu'il les a calligraphiés machinalement devant un modèle, car s'il eût été familier avec cet alphabet, il aurait laissé des spécimens plus nombreux de son talent, ainsi qu'ont cherché à le faire tant de copistes du moyen âge [2]. Au lieu d'écrire en caractères latins les quelques mots grecs qu'il savait, il leur eût aussi conservé leur aspect naturel. L'ignorance relative qu'il montre de l'alphabet nous inspire dès l'abord des doutes sérieux sur sa connaissance de la langue.

Ces doutes sont confirmés par les dix-sept scholies réunies plus haut. Quoique chacune soit insignifiante isolément, leur réunion est néanmoins assez précise. Elle peut établir que Pétrarque avait retenu quelques mots du vocabulaire grec, mais à grand'peine, souvent de travers, et, bien entendu, sans soupçonner aucune différence entre la langue des poèmes homériques et celle des Calabrais du XIVe siècle [3]. On voit encore qu'il avait essayé de fixer les mots dans son esprit au moyen de l'étymologie; mais les explications qu'il avait reçues lui venaient de maîtres tout à fait incompétents. En résumé, rien ne permet d'affirmer que Pétrarque ait été un helléniste au sens exact du mot; il ne semble même pas qu'il ait eu ces notions élémentaires sur l'ensemble de la langue qu'on lui reconnaît d'ordinaire. Après comme avant Léonce Pilate, il était resté, en ces matières, ce que Barlaam l'avait laissé, moins encore qu'un *Graius elementarius*. Le lecteur, qui a désormais entre les mains tous les éléments de la question, se ralliera probablement à la vieille opinion, celle de Volpi et le premier avis d'Apostolo Zeno [4] : Pétrarque ne savait le grec ni bien, ni mal; il ne le savait pas du tout.

---

1. *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 290. Le mot ΜΕΤΕΜΨΙΚΟϹΙϹ est écrit avec les Є et les Ϲ lunaires, et la même forme de Κ que dans le manuscrit de Paris, au f. 19 v° de l'autographe *Vat.* 3359 (de 1370). Il y a d'autres mots grecs dans les œuvres imprimées de Pétrarque; on peut consulter les pages 1060 et 1061 de l'édition de Bâle, la p. 471 (*aeolico sermone Sybilla* σιούβουλη *dicitur, id est Dei consilium*), et la page 539, à propos de l'émigration des âmes (*famosa* μετοικεσία *quam miror sequi uel Platonem uel Aristotelem potuisse, sed magis miror Origenem*).

2. On a vu que les titres du manuscrit de l'*Odyssée* ne sont pas de la main de Pétrarque.

3. On trouve assez souvent dans nos scholies les formules *In greco sonat* ou *Grecus habet*. V. par ex. sur les vers 1 et 4 (*Iram cane dea* du début de l'*Iliade*) : *Grecus habet iram collectam, quod apud nos odium sonat;* — (*cadauera ordinauit canibus*) : *Grecus habet lacerata corpora uel discerpta* [ἑλώρια]. — C'est seulement par Léonce Pilate que Pétrarque a de telles notions sur la propriété des termes, et il n'est pas toujours renseigné aussi exactement que pour ces deux exemples.

4. Cf. Gradenigo, *Ragionamento istor.-critico*, Brescia, 1759.

Boccace, sans être « un grand Grec », comme disaient les Français du XVIe siècle, a dépassé pourtant son ami sur ce point[1]. Ses livres le montrent assez, et d'ailleurs les moyens d'apprendre ont été pour lui bien plus faciles, puisque, en dehors de ses études à Naples, il a passé plus de trois années dans la compagnie d'un homme parlant le grec. Pétrarque cependant mérite toujours de garder sa place parmi les précurseurs de la Renaissance hellénique. Il y a contribué beaucoup par son exemple et par ses efforts. S'il ne s'est pas instruit davantage, ce n'est pas la bonne volonté qui lui a manqué, ce sont les maîtres et la méthode. Il y a quelque chose de touchant à le voir commencer, sur le tard de sa vie, comme le vieux Caton dont il rappelait lui-même le souvenir, l'étude d'une langue nouvelle, entièrement inconnue autour de lui. Il faut l'excuser de n'avoir pas réussi. Il n'en reste pas moins que l'infatigable humaniste, après avoir été le restaurateur des études latines, a eu l'idée de se mettre à la recherche d'une littérature oubliée et qu'il savait glorieuse. C'est lui qui, le premier parmi les hommes d'Occident, a connu quelque chose de Platon et d'Homère. La lecture approfondie qu'il a faite de l'*Iliade* et les efforts qu'il a tentés pour la comprendre dans le détail seront désormais attestés par le manuscrit de Paris. On peut conclure que ce souvenir des études d'un grand homme est problement le monument le plus vénérable de l'hellénisme en Italie. PIERRE DE NOLHAC.

Panegyrici veteres, ed. Bährens (Teubner), p. 129, l. 17 sq., il faut lire : « Nisi forte non gravior Britanniam ruina depresserat quam si superfuso tegeretur Oceano, quae profundissimo *Pictorum* gurgite liberata ad conspectum Romanae lucis emersit, aut haec ipsa quae modo *desiit* esse *Batavia* non magis feritate Francorum velut hausta deciderat quam si eam circumfusa flumina et mare alluens operuisset. »

Les mss donnent *poenarum, desinit esse barbaria*, ce qui n'a pas de sens.

La leçon proposée est indiquée par le contexte, l. 16 : « tot *insulis* ad humanos cultus quasi renascentibus », et p. 131, l. 18 : « Bataviam Britanniamque squalidum caput silvis et fluctibus exerentem. »

RODOLPHE DARESTE.

---

1. Gianozzo Manetti écrit dans sa *Vita Boccaccii : Nec hac nostra latinorum librorum copia uel inopia potius contentus graecas litteras discere concupiuit... in quo quidem, Petrarcam, ut arbitror, imitatus, plus alienae linguae quam ipse consecutus est...* Il faut lire tout le reste du passage empreint d'un vif amour des lettres et d'un beau patriotisme florentin. Je le cite d'après le *Paris. lat.* 5828, et c'est une occasion de dire que les trois vies de Dante, Pétrarque et Boccace, qui sont sans titre dans ce ms. et restent anonymes au catalogue, sont bien celles de Manetti.

NOTES SUR L'EMPIRE DE LA RAISON

(IVe LIVRE DES MACCHABÉES)

« Dans toute la littérature classique, a dit Freudenthal [1], c'est à peine si l'on pourrait trouver un second exemple d'un livre dont le texte, malgré vingt-six éditions et d'innombrables traductions (en latin, en allemand, en français, en anglais, en espagnol, en italien, en hollandais, en tchèque), soit encore en si mauvais état que le texte de l'*Empire de la Raison*... La condition particulière où se trouve l'ouvrage en est cause. Placé tantôt parmi les écrits apocryphes de l'Ancien Testament, tantôt parmi les écrits de Josèphe, il appartient à la fois aux uns et aux autres, c'est-à-dire qu'il n'appartient ni aux uns ni aux autres. Et philologues [2] et théologiens l'ont passé sous silence. »

La condition du texte de l'*Empire de la Raison* s'est améliorée depuis que Freudenthal écrivait ces lignes. Fritzsche a publié une édition critique [3] qui, au jugement de Schürer [4], est le premier essai d'une recension du texte d'après les meilleures sources. Il est vrai que Fritzsche lui-même nous met sur nos gardes : « Librorum manuscriptorum magna est copia, dit-il (p. XXI), sed cum pauci adhuc idque fere obiter tantum et negligenter collati sint, Freudenthal nollem jam eos æstimasset et in classes dispescuisset, hoc enim tum demum fieri poterit, cum accuratius excussi fuerint. » Mais ces manuscrits qui, jusqu'à présent, n'ont été qu'imparfaitement collationnés et qui ne peuvent être classés, sont, heureusement, des manuscrits d'assez peu de valeur. Il est douteux qu'ils fournissent jamais beaucoup de secours pour la fixation de notre texte : on peut le présumer par ce que l'on connaît déjà d'eux. Ce sont des manuscrits de Josèphe. Or, nous avons la bonne fortune de posséder le texte du IVe livre des Macchabées dans les deux manuscrits les plus anciens et, au jugement de plusieurs critiques compétents, les plus importants de la Bible grecque (Septante et Nouveau Testament) : le *Sinaiticus* (IVe s.) et l'*Alexandrinus* (Ve s.). Leur collation ne laisse rien à désirer. On a donc, avec eux, une base solide pour la discussion et la reconstitution du texte.

---

1. *Die Flavius Josephus beigelegte Schrift über die Herrschaft der Vernunft.* Breslau, 1869, p. 2, n. 6.

2. Van Herwerden a pourtant collationné le *codex Marcianus* et joint à cette collation plusieurs conjectures intéressantes et probables.

3. *Libri apocryphi Veteris Testamenti græce.* Recens. et cum comment. critic. ed. O. F. Fritzsche. Lipsiæ, 1871.

4. *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi.* Leipzig, 1886, t. II, p. 769.

Les citations qui vont suivre seront faites d'après l'édition de Fritzsche. Ce dernier ne s'est pas toujours borné à faire choix des meilleures leçons, il a aussi de temps à autre proposé quelques conjectures : nous allons essayer d'en faire autant pour quelques passages qui nous paraissent corrompus et qui n'ont pas encore été corrigés.

I, 2. Καὶ γὰρ ἀναγκαῖος εἰς ἐπιστήμην παντὶ ὁ λόγος, καὶ ἄλλως τῆς μεγίστης ἀρετῆς, λέγω δὴ φρονήσεως, περιέχει ἔπαινον. — Tel est le texte du *Sinaiticus* et de l'*Alexandrinus*. Comme παντί ne signifie pas « à chacun de vous », mais bien « à tout le monde », et comme le mot λόγος, ici aussi bien qu'au verset 1, doit nécessairement signifier « discours » (Freudenthal), et non « emploi de la raison » (Grimm)[1], il y a lieu d'être choqué de l'éloge peu modeste que l'auteur se décerne à lui-même. Le Pseudo-Josèphe assure que le λογισμός triomphe de toutes les passions : et, dès les premières lignes, il montrerait que le λογισμός n'a pas vaincu, en lui-même, la passion de la vanité ! Et quelle vanité de la part d'un auteur (ou d'un orateur) que d'affirmer la nécessité pour *tout le monde* de connaître et d'estimer son écrit (ou son discours) ! — Au reste, il suffit de lire avec tant soit peu d'attention les premiers versets de ce chapitre Ier pour s'apercevoir que λόγος n'est pas le terme demandé ici : le sens exige λογισμός. — Une fois qu'on a rétabli l'indispensable λογισμός, les mots περιέχει ἔπαινον κτλ., qui déjà ne signifiaient pas grand' chose, ne signifient plus rien du tout. Si l'on corrige παρέχει ἔπαινον, on obtiendra un sens analogue à celui des mots ἀναγκαῖος εἰς ἐπιστήμην παντὶ ὁ λογισμός. « La raison qui fournit le savoir à tous ceux qui la possèdent, leur fournit aussi la gloire de posséder la φρόνησις, qui est la principale vertu. »

I, 30. Ὁ γὰρ λογισμὸς τῶν μὲν ἀρετῶν ἐστιν ἡγεμών, τῶν δὲ παθῶν αὐτοκράτωρ. — Fritzsche ne cite pas de variante relative aux mots de cette phrase. Le terme ἀρετῶν ne se comprend pas : il ne répond à rien dans le contexte. En effet, ce verset 30 est lié par γάρ aux versets 28-29, où le λογισμός est comparé à un industrieux jardinier qui sarcle, arrose, etc..., et dont l'activité aboutit finalement à ce résultat : ἐξημεροῖ τὰς τῶν ἠθῶν καὶ παθῶν ὕλας. On s'attend donc à ce que, dans le verset 30, où il est question des παθῶν, il soit aussi question des ἠθῶν. Il faut corriger : ὁ γὰρ λογισμὸς τῶν μὲν ἠθῶν ἐστιν ἡγεμών. — Pour expliquer la faute, il convient d'observer que le texte reçu (cf. l'édition de Richter) et certains mss., peu importants du reste, puisque Fritzsche ne cite même

1. *Kurzgefasstes exegetisches Handbuch zu den Apokryphen des A. T.* Das IV Buch der Maccabäer erklärt, von Grimm. Leipzig, 1856.

pas cette leçon, qu'ils donnent, portent ὁ μὲν γὰρ λογισμός. Une semblable juxtaposition du μέν et du γάρ s'est, sans doute, produite après λογισμός, et τῶν μὲν γὰρ ἠθῶν est aisément devenu τῶν μὲν ἀρετῶν.

V, 24. Πιστεύοντες γὰρ Θεοῦ καθεστάναι τὸν νόμον, οἴδαμεν ὅτι κατὰ φύσιν ἡμῖν συμπαθεῖ νομοθετῶν ὁ τοῦ κόσμου κτίστης. — Tous ceux qui se sont occupés du IVe livre des Macchabées s'accordent à reconnaître que les interpolations chrétiennes ne sont pas rares dans cet ouvrage : ici il semble qu'il faille voir dans συμπαθεῖ une altération due à un copiste chrétien. En effet, non seulement l'idée de la *sympathie divine* n'a rien à voir dans le contexte de V, 24, mais on s'étonnerait même à bon droit de la rencontrer chez un judéo-alexandrin. L'auteur devait avoir écrit συνετίθει (entendez : τὸν νόμον). Un copiste, étonné de cet imparfait, et influencé d'une part par des souvenirs du Nouveau Testament (*Epître aux Hébreux*, IV, 15; X, 34), d'autre part par les derniers chapitres du livre, où on lit souvent συμπάθεια, συμπαθής, συμπαθῶς, etc..., a changé συνετίθει en συμπαθεῖ (leçon de l'*Alexandrinus* — le *Sinaiticus* porte συνπαθη, qui ne signifie rien).

XIII, 11-12.... ὁ δὲ καταμνησθεὶς ἔλεγε· μνήσθητε πόθεν ἐστὲ, ἢ τίνος πατρὸς χειρὶ σφαγιασθῆναι διὰ τὴν εὐσέβειαν ὑπέμεινεν ὁ Ἰσαακ. — Au lieu de καταμνησθείς que donne le *Sinaiticus* et qu'omet l'*Alexandrinus*, deux mss. du XIe siècle cités par Fritzsche, et de peu d'autorité d'ailleurs, portent ὑπομιμνήσκων. D'autre part, μνήσθητε, qui est fourni par l'*Alexandrinus*, est omis par le *Sinaiticus*. L'examen de ces variantes en premier lieu, ensuite l'inutilité évidente de καταμνησθείς avant μνήσθητε, enfin la comparaison des premiers mots du verset 11 (καὶ ὁ μὲν, θάῤῥει, ἀδελφὲ, ἔλεγεν) font supposer que le Pseudo-Josèphe avait écrit : ὁ δὲ, καταμνήσθητε, ἔλεγε, πόθεν ἐστέ. La rareté relative du verbe καταμιμνήσκω, qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans les apocryphes de l'Ancien Testament, a pu faciliter la faute, qui a été occasionnée par un oubli de copiste, mal réparé. — Il faut, en outre, remplacer par καί le ἤ qui suit ἐστέ, et qui ne comporte aucune interprétation plausible : car le texte ne présente aucune alternative, et les mots introduits par τίνος πατρός ne sont que le développement de πόθεν ἐστέ. — Pour ce qui concerne l'emploi de πατρός, voyez XVI, 20; XVII, 6.

XVI, 5. Καὶ γὰρ τοῦτο ἐπιλογίσασθε, ὅτι δειλόψυχος εἰ ἦν ἡ γυνὴ, καίπερ μήτηρ οὖσα, ὠλοφύρετο ἂν ἐπ' αὐτοῖς. — On ne peut conserver le καίπερ, au sujet duquel Fritzsche n'indique aucune variante des mss. qui font autorité. Ce mot signifie juste le contraire de ce que le contexte réclame. Lorsqu'une mère s'afflige de voir mourir ses enfants, il ne peut venir à l'esprit de personne de s'écrier : « Elle

s'afflige *quoiqu'*elle soit mère. » On dit : « Elle s'afflige *parce qu'*elle est mère », ou bien, avec notre auteur, on s'étonne que cette mère, *quoique* étant mère, ne s'afflige pas des souffrances de ses fils. Il paraît difficile de retrouver ce que le texte primitif portait. Peut-être notre auteur avait-il tout simplement écrit ἡ γυνὴ καὶ μήτηρ οὖσα. Il faudrait alors voir dans καίπερ une glose maladroite de καί.

XVII, 23. Πρὸς γὰρ τὴν ἀνδρείαν αὐτῶν τῆς ἀρετῆς καὶ τὴν ἐπὶ ταῖς βασάνοις αὐτῶν ὑπομονὴν ὁ τύραννος ἀπιδὼν, ἀνεκήρυξεν ὁ Ἀντίοχος τοῖς στρατιώταις αὐτοῦ εἰς ὑπόδειγμα τὴν ἐκείνων ὑπομονήν... — On a remarqué depuis longtemps que les versets 23-24 de ce chapitre XVII sont incompréhensibles au milieu des versets qui les entourent, et ne s'accordent guère avec ce qui est dit ailleurs d'Antiochus : ils contredisent à la fois le contexte et l'histoire. Ajoutons que l'expression πολεμίους est employée au vers. 20 pour désigner les ennemis des Juifs, c'est-à-dire Antiochus lui-même, et non pas les ennemis d'Antiochus, comme cela a lieu dans le texte traditionnel du vers. 23. — Il n'est pas absolument nécessaire de rejeter les versets 23-24 comme une intrusion (Freudenthal). L'examen des variantes permet de restituer et d'expliquer ce passage d'une façon satisfaisante. On aperçoit à première vue que les mots τύραννος et Ἀντίοχος, ainsi séparés l'un de l'autre, ne peuvent être tous deux à la fois authentiques. Mais lequel est la glose? Lequel est la leçon originale? C'est ce que nous apprennent les variantes : tandis que le *Sinaiticus* lit ἀνεκήρυξεν ὁ Ἀντίοχος, l'*Alexandrinus* lit Ἀντίοχος ἀνεκήρυξεν. Cette divergence de nos deux mss. quant à la place assignée à Ἀντίοχος indique que c'est Ἀντίοχος qui doit être retranché comme une glose. — Cette glose se trouve être un contresens. Dans la pensée du Pseudo-Josèphe, ὁ τύραννος ne désignait pas Antiochus, mais bien celui des Macchabées qui dirigeait alors les troupes israélites. Un tel titre pouvait être attribué à ce Macchabée par un auteur qui écrivait assez longtemps après l'événement : car nous savons qu'en l'an 140 le peuple décerna à Simon Macchabée le titre de *prince*, outre la dignité de grand-prêtre, et qu'Aristobule, fils de Jean Hyrcan Macchabée, changea son titre de *prince* en celui de *roi*. Les noms de *roi* et de *prince* ont pu facilement être étendus à toute la famille des Macchabées par un Juif d'une époque postérieure, et dans un écrit comme le nôtre. — On comprend sans peine l'erreur du copiste : il a négligé le contexte qui lui aurait montré qui il devait voir dans le τύραννος, et il a exclusivement fixé son attention sur le mot τύραννος lui-même, qu'il avait souvent vu, dans l'écrit, joint au nom d'Antiochus.

HENRI BOIS.

LES PROVERBES D'ARISTOTE EN HEXAMÈTRES LATINS

Gunzon, de Novare, est l'auteur d'une lettre aux moines de Reichenau, écrite vers les années 954-960, dans laquelle il accable d'invectives un moine de Saint-Gall qui l'avait injurié. Parmi ces invectives, on remarque la suivante : « Sedens in conclaui monasterii cornutum se putat, secundum prouerbium Aristotelis, quo ait :

> **Limax in suo conclaui cornupeta sibi uidetur,**
> **Seque putat cursu timidis contendere damis. »**

(Martène et Durand, *Amplissima collectio,* I, 306; Migne, CXXXVI, 1295.) Gerbert, dans sa lettre nº 32 (Olleris, nº 36), écrite en 984 au nom de Charles de Lorraine à l'évêque Thierry de Metz, dit de même : « Ut limax in suo conclaui cornupeta tibi uideris. » (Bibliothèque de Leyde, ms. Voss. lat. 4º 54, fol. 58 verso.)

Cette traduction latine d'un fragment perdu d'Aristote a été signalée pour la première fois aux éditeurs du philosophe grec par Charles Thurot (*Revue critique*, 1866, II, p. 200) et recueillie par M. Heitz, dans ses *Fragmenta Aristotelis,* qui font partie de la *Bibliotheca scriptorum Graecorum* de Didot (p. 345). Thurot et Heitz n'ont pas voulu reconnaître un vers dans la première des deux lignes de la citation; ils l'ont imprimée comme de la prose et la seconde ligne seule comme un vers. Contre cette manière de voir, il convient de remarquer : 1º qu'il serait bien étrange que l'auteur de l'arrangement latin de ce court fragment en eût écrit une moitié en prose et l'autre en vers; 2º que le mot *uidetur* semble avoir été choisi pour faire une fin de vers; 3º enfin, que le mot rare *cornupeta* serait mieux à sa place en poésie qu'en prose.

Il est vrai qu'on ne voit pas le moyen de remettre le vers sur ses pieds, avec les mots que nous offre, dans son état actuel, le texte de Gunzon. Mais il y a, toute considération métrique à part, une raison de croire que ce texte est altéré. En effet, le mot *conclaue* s'y rencontre à deux reprises, la première fois dans son sens propre, celui de logement fermé, la seconde fois avec une signification qu'il ne paraît avoir jamais eue en latin, celle de coquille de colimaçon. Ne doit-on pas supposer que le copiste, ou Gunzon lui-même, a répété par inadvertance, dans le second membre de phrase, le mot qu'il venait d'écrire dans le premier ?

Cela est d'autant plus probable que le mot qui veut dire, en latin, coquille de colimaçon, offre à première vue avec *conclaue* assez de

ressemblance pour rendre la confusion facile : c'est *concha* (Columelle, X, 324 : « Implicitus conchae limax »). Si l'on substitue *concha* à *conclaue*, il devient très aisé de rétablir le premier des deux vers, dont le second nous est parvenu intact :

Limax in concha sibi cornupeta <esse> uidetur,
Seque putat cursu timidis contendere damis.

On obtient ainsi un distique composé de deux hexamètres, comme ceux de Denis Caton. S'il est vrai qu'il soit imité d'un passage d'Aristote (et pourquoi ne serait-ce pas vrai ?), on ne saurait hésiter sur le livre d'Aristote où se trouvait ce passage. L'expression de Gunzon, *prouerbium Aristotelis*, le désigne clairement. Il s'agit de l'ouvrage en un seul livre, aujourd'hui perdu, qui portait pour titre : les Proverbes, Παροιμίαι (Diogène Laerce, V, I, 12, 26 ; Chaignet, *Essai sur la psychologie d'Aristote*, p. 73). Il y a donc lieu de croire qu'un auteur inconnu, de basse époque, avait fait une traduction des Proverbes d'Aristote en hexamètres latins (probablement en distiques de deux hexamètres), traduction dont ce spécimen seul nous est parvenu.

Cette traduction existait encore au xe siècle, et Gunzon l'a eue sous les yeux. Mais peut-être est-il le dernier qui l'ait vue. Quant à Gerbert, en effet, puisqu'il a reproduit la leçon *conclaui*, il faut qu'il ait tiré sa citation, non de la source primitive, mais de la lettre de Gunzon, et que cette faute se trouvât déjà dans le manuscrit dont il s'est servi.

JULIEN HAVET.

QUARÈ, QUA RÊ.

Le principal ms. de Varron est maintenant bien connu par la collation de M. Groth, *De M. Terenti Varronis de lingua Latina librorum codice Florentino*, Argentorati 1880. Toutefois le fac-similé de M. Chatelain (*Paléographie des classiques*, pl. XII) permet d'ajouter quelques détails omis. Ligne 14 (X, 1) on trouve l'accentuation *de qua rê*, l. 33 (X, 6) *de rê*, mais l. 3 (IX, 114) *quarè*. Cette dernière accentuation paraît se retrouver, mais la forme du signe est moins nette, aux l. 8 et 33 (IX, 115 ; X, 6).

LOUIS HAVET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Meletemata graeca. Scripsit S. Leo Sternbach. — Pars I. — Vindobonae. Sumpt. et typ. C. Geroldi filii, 1886.

Bien que touchant au texte d'auteurs très divers, le livre de M. Sternbach est plus spécialement consacré à des études sur l'Anthologie et sur plusieurs faits il apporte des résultats nouveaux, quelques-uns définitifs.

L'analyse n'en est guère possible. L'auteur examine les questions, importantes ou secondaires, à mesure que l'occasion s'en présente. Sur la discussion d'un problème viennent se greffer tour à tour de nombreuses digressions qui n'ont avec le sujet qu'un rapport indirect. Une phrase, citée comme exemple pour justifier une correction proposée, amène une autre correction, qui elle-même en amène une série d'autres, destinées à purger de fautes différentes le texte d'auteurs différents. Ce procédé d'exposition est celui des *Adversaria*, des *Lectiones variae*, etc., des anciens philologues hollandais [1]; il a l'avantage de mettre facilement en relief l'érudition du critique et le défaut de détourner à chaque instant l'attention du lecteur. Il faut dire que, dans le cas présent, des *index* très complets remédient suffisamment à cet inconvénient.

Nous ne pouvons qu'indiquer ici quelques-unes des questions traitées dans ce volume. Une étude minutieuse du fameux ms. Palatin a conduit M. Sternbach à juger très sévèrement [2] l'édition de Dübner, qui, dans les notes comme dans la constitution du texte, a donné des preuves incontestables de légèreté. Il prouve d'ailleurs que l'on néglige à tort d'importantes sources du texte, comme un ms. de Vienne (311) et le recueil de Planude, lesquels fournissent d'excellentes leçons au lieu du texte altéré de l'Anthologie Palatine. En examinant les scholies, les diverses corrections du Palatinus, M. Sternbach a cru pouvoir établir (et promet de le faire plus longuement dans une dissertation spéciale) que l'Anthologie de Constantin Céphalas ne comprenait que nos livres V-IX (jusqu'à l'ép. 563), et que Suidas ne la cite que dans ces limites.

Il montre (p. 25), d'une manière qui nous semble péremptoire, que les énigmes publiées sous le nom d'Eustathe Macrembolite ont été recueillies, mais non composées par lui; plusieurs sont de beaucoup antérieures au XIIIe siècle. Les solutions de Maxime Holobolos, données pour quelques-unes, remontent au IXe siècle. M. Sternbach démontre aussi (p. 111) que le Simias à qui doivent être attribuées plusieurs épigrammes de l'Anthologie n'est pas Simias de Rhodes. On trouvera encore, p. 38 et suiv., une intéres-

---

1. Cobet, qui l'a employé dans ses premiers recueils, paraît y avoir entièrement renoncé ensuite.

2. Du reste, M. Sternbach est en général peu indulgent pour les philologues qu'il cite comme ayant touché aux mêmes matières que lui et dont il démontre, il faut le reconnaître, fort clairement les erreurs. C'est une rigueur excessive que de reprocher par exemple à Miller ce qui n'est qu'une faute d'impression (p. 85), comme le prouve la correction introduite par Miller dans le texte.

sante étude sur les adjectifs en -ήμων, qui se prennent au sens actif et au sens passif.

La critique verbale a dans ce volume une part importante. M. Sternbach explique ou tente de corriger un grand nombre de textes, empruntés soit à l'Anthologie, soit à une foule d'autres auteurs. Il présente habilement, à propos de bien des textes, la défense de la leçon traditionnelle, changée à tort par les critiques. Ses conjectures ne sont naturellement pas toutes d'égale valeur. Mais beaucoup sont remarquables : quelques-unes sont évidentes [1]. Les corrections de fautes dues à une même origine, par exemple à une même confusion de lettres, sont souvent groupées et acquièrent par là plus de probabilité. A chaque instant l'auteur fait preuve, non peut-être sans un peu d'étalage, d'une solide instruction paléographique et de lectures très étendues. En particulier, sa connaissance des scholiastes, de la Patrologie grecque, des lettres de Tzetzès lui a fourni l'occasion non seulement de faire des corrections heureuses et d'ingénieux rapprochements, mais encore de signaler quelques fragments d'auteurs anciens non encore remarqués et surtout une riche collection de mots omis dans les Lexiques.

Tout cela est exposé dans un latin net et en général fort correct, obscurci çà et là par l'emploi d'expressions un peu recherchées.

M. Sternbach continue ses recherches sur l'Anthologie et annonce la publication prochaine d'un nouveau volume. Celui que nous avons sous les yeux ne peut que nous inspirer le désir d'en voir promptement la suite.

A. M. D.

Analecta Xenophontea. Scripsit J. J. Hartman. Lugduni Batavorum. S. C. van Doesburgh. 1887.

Voici une remarquable contribution à l'histoire, à l'intelligence et à la critique du texte de Xénophon. Après une dissertation sur l'âge de Xénophon, l'auteur examine successivement des questions relatives à l'*Anabase*, aux *Mémorables*, à l'*Économique* et au *Banquet*. Chacun des chapitres consacrés à ces ouvrages est suivi d'un autre, formé d'observations critiques sur le texte. Il faut noter, de plus, une excellente digression sur l'emploi de la particule μήν dans Xénophon. M. Hartman définit excellemment l'usage que l'on peut faire de la statistique dans les questions de vocabulaire et montre que les conclusions tirées par Dittenberger et Adalb. Roquette de l'usage plus ou moins étendu de μήν pour la chronologie des écrivains grecs sont erronés. Selon lui, et ses arguments ne sont pas indignes d'attention, l'*Anabase* aurait été publiée en deux fois, les 4 premiers livres d'abord, les autres assez longtemps après. M. Hartman nous semble combattre avec raison la thèse de Cobet, qui voit uniquement dans les *Mémorables* une réponse à la κατηγορία Σωκράτους du rhéteur Polycrate. Il tente, après Dindorf et Schenkl, de distinguer dans cet ouvrage les parties authentiques des nombreux passages qui proviennent d'un interpolateur. L'*Éco-*

---

1. En voici quelques exemples : Anth. Pal., 12, 117, 1 : ἠνίδε τόλμαν (et non τόλμα : le ms. Pal. porte τολμᾶ, lu à tort τολμᾶ); ib. 11, 322, 5 : παισὶν κότος ἀγχομένοισιν (pour παισὶ σκότος ἀρχομένοισιν); Apollon. Rhod. Argon. 4, 480, λυγρόν (pour ὑγρόν); Schol. de Lycophr. ad v. 1467, κυλόν (pour κοιλόν); Tzetzès, ep. 88, p. 78, μηλόβοτον θήσουσιν (au lieu de μὴ λόβοτον); id. ep. 4, p. 6, πρόσφατα (pour πρόσφωτα); Ausone, app. 513, 5, dotata a *matre* (au lieu de *Marte*).

nomique est-elle une suite des *Mémorables?* Le *Banquet* de Xénophon est-il postérieur au *Banquet* de Platon? Sans apporter d'arguments nouveaux (en est-il encore de nouveaux, d'ailleurs?) M. Hartman traite ces questions avec clarté et précision. Il se déclare pour la négative. Le chapitre suivant roule sur l'authenticité de l'*Agésilas;* le critique le considère comme un exercice d'école, dû à un disciple d'Isocrate, opinion qui ne nous paraît guère contestable. Vient enfin un commentaire critique et explicatif des *Helléniques*. Dans ce chapitre et dans les autres divisions consacrées à la critique verbale, l'auteur signale beaucoup de passages obscurs ou incompréhensibles, tantôt pour les expliquer par des rapprochements ou d'ingénieuses hypothèses, tantôt pour les corriger, souvent avec certitude [1], ou pour rappeler une correction ancienne, à tort négligée par les éditeurs, tantôt simplement pour attirer l'attention sur une altération qui demanderait un remède.

On y retrouve, comme dans le reste de l'ouvrage, l'indépendance, parfois un peu téméraire, de jugement, la finesse de goût, la connaissance de la langue attique dont l'auteur avait donné ailleurs des preuves. Ses conjectures ou ses raisonnements ne convaincront pas toujours; ils donnent toujours à réfléchir. A. M. D.

Fac-similés de manuscrits grecs des XVe *et* XVIe *siècles*, reproduits en photolithographie d'après les originaux de la Bibliothèque nationale et publiés par Henri Omont. — Paris, Picard, 1887, 16 p. et 50 pl. in-4° — Prix : 12 fr. 50.

On trouve dans cette collection des spécimens authentiques de l'écriture des copistes de profession, tels que Ange Vergèce, A. Damilas, A. Episcopopoulos, C. Palæocappa, Em. Atramyttenos, André Darmarios, G. Hermonyme, etc., ainsi que des érudits ou professeurs tels que Démétrius Chalcondyle, J. Argyropoulos, Michel Apostolios, etc. Grâce au recueil de M. Omont, les paléographes et les philologues pourront faire plus ample connaissance avec les écritures de ces personnages, dont beaucoup de mss gisent encore ignorés dans les bibliothèques, et déterminer souvent l'origine, la date précise et la valeur des exemplaires qu'ils auront sous les yeux. Le bas prix que M. Omont a pu fixer pour la vente du volume lui vaudra, espérons-le, la reconnaissance de tous les hellénistes. E. C.

Ch. Cucuel, *Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon* (thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de Paris). Paris, E. Leroux, 1886. — IX et 145 p. in-8°.

Ce travail est, si je ne me trompe, la première étude d'ensemble qui ait été publiée sur la langue d'un auteur grec de l'époque attique; à ce titre déjà, et indépendamment des qualités solides qui la distinguent, la thèse de M. Cucuel mérite d'être signalée à l'attention des hellénistes.

Elle se compose de trois parties. Après une introduction sur l'état du texte (p. 1-11), M. Cucuel étudie les particularités que présente le vocabulaire d'Antiphon (p. 13-32), puis il donne un exposé détaillé de sa syntaxe (p. 33-125), enfin, pour se justifier d'avoir, dans les deux parties précé-

---

1. Je ne citerai, faute d'espace, qu'une correction particulièrement heureuse; *Hell.*, IV, 1, 2, au lieu de σὺν αὐτῷ, τὸν τῶν Παφλαγόνων... il faut écrire : Ὅτυν αὐτῷ τὸν τ. Π. On s'étonne qu'elle n'ait pas été trouvée dès longtemps.

dentes, cité des exemples empruntés aux Tétralogies aussi bien que des exemples empruntés aux Discours, il examine la question de l'authenticité des Tétralogies (p. 127-142) et fait valoir en faveur de cette authenticité des raisons très dignes d'être prises en considération.

La partie de beaucoup la plus importante du livre est celle qui se rapporte à la syntaxe. Malheureusement elle ne présente point tout l'intérêt qu'elle aurait pu avoir, l'auteur s'étant abstenu, par principe, de toute comparaison entre la syntaxe d'Antiphon et celle des autres auteurs grecs et ne s'étant proposé que de dresser un catalogue aussi complet que possible de tous les faits de syntaxe qu'on rencontre chez Antiphon, sans se préoccuper de savoir si ces faits méritaient vraiment d'être enregistrés ou non. Aussi non seulement cette partie justifie mal le titre de « thèse » que porte tout l'ouvrage, — ici l'auteur ne veut rien prouver et ne cherche aucune conclusion, générale ou particulière, — mais, même en la considérant comme un simple recueil de matériaux, destiné à servir à celui qui voudra écrire un jour une syntaxe historique du dialecte attique, on ne peut s'empêcher de trouver qu'elle renferme bien des pièces inutiles. Sans chercher à faire, à propos d'Antiphon, une syntaxe historique du grec, entreprise qui aurait été en effet prématurée, il était facile à M. Cucuel de dire nettement sur quels points l'usage d'Antiphon, tel qu'il nous le fait connaître, s'écarte de ce que les grammaires présentent comme étant l'usage régulier de la prose attique; sur quels autres points les faits qu'il a relevés complètent ou précisent telle ou telle règle, donnée également par les grammaires; en un mot, ce que l'étude qu'il a faite de la langue d'Antiphon ajoute de nouveau à la connaissance que nous avons actuellement du grec. Pourquoi ne l'a-t-il pas dit, et pourquoi laisse-t-il au lecteur la peine de le chercher?

Cette réserve une fois faite et une fois qu'on a admis le point de vue où M. Cucuel s'est placé, on n'a plus qu'à louer le soin et l'intelligence qu'il a apportés à l'exécution de son travail, la clarté et la précision de l'exposition, la connaissance qu'il montre presque partout de la syntaxe grecque, la justesse d'esprit et le goût dont il fait preuve dans la discussion [1]. Ce travail est un début qui est d'un bon augure pour l'avenir. O. R.

---

1. Je crois inutile d'énumérer ici les quelques inexactitudes de détail que j'ai notées dans la partie relative à la syntaxe. Je me bornerai à faire une seule observation : A propos de la distinction de sens entre l'infinitif présent et l'infinitif aoriste, Ch. Thurot, qui niait cette distinction, faisait valoir cette raison, que, l'occasion d'employer l'infinitif revenant à tout moment, il faudrait que l'écrivain se fût demandé chaque fois s'il devait choisir le présent ou l'aoriste, « effort de réflexion incompatible avec la rapidité de la parole »; M. Cucuel cite cette phrase (p. 86) et semble la prendre à son compte. J'avoue que cette raison est loin de me convaincre; on pourrait démontrer par le même raisonnement qu'entre les différents synonymes non plus (par exemple *forcer*, *contraindre*, *obliger*) il n'y a aucune différence de sens : car, dans chaque phrase, pour chaque idée ou peu s'en faut, la langue présente plusieurs termes synonymes, et ici encore on pourrait dire que la rapidité de la parole ne permet pas de réfléchir à chaque instant sur le terme à employer. Mais la vérité est que les bons écrivains n'ont pas besoin de réfléchir pour trouver d'instinct le terme qui rend le mieux l'idée dans tel cas donné; et c'est ainsi également que Platon ou Démosthène devaient employer d'instinct l'infinitif aoriste ou l'infinitif présent, suivant que le sens demandait l'un ou l'autre.

Paris. — Imp. A. Lanier, 14, rue Séguier. Le Gérant : C. Klincksieck.

AD HENRICUM WEIL EPISTULA

DE ORATIONE IN ARISTOGITONEM PRIORE

FRIDERICUS BLASS HENRICO WEIL S. P. D.

Multis et magnis meritis, Vir doctissime mihique amicissime, quae Tibi in Demosthenem esse omnes iam diu et sciebamus et praedicabamus, nova neque minora nuper adiecisti, cum eas orationes indiciales publicas quas nondum edideras et emendatas multifariam et commentario bonae frugis plenissimo instructas nobis obtulisti. Verum inter eas orationes una erat, quam reddendam ante omnia Demostheni iudicaveras, postquam ante Te criticorum hominum magna multitudo et illi eripuit et summo contemptu obruit, in Aristogitonem priorem dico. Maximo igitur studio in hanc rem incubuisti, et cum nostrati homine doctissimo I. H. Lipsio acriter depugnasti, cum is vel externis quae vocamus indiciis probare se posse putaret non modo ab ignobili rhetore hanc orationem esse profectam, sed eo ne gnaro quidem fori atque institutorum Atticorum. Atque hanc quidem pugnam intellegere mihi videor Tibi prospere cessisse, neque posse omnino a quoquam hac ratione genuinam originem Aristogitoneae refutari, cum a Lipsio non potuerit. Sed, quoniam, hoc si concesserimus, minime res pro transacta haberi potest, ultro multa atque docta argumenta protulisti, quibus Demosthenem ipsum neque alium quempiam oratorum aequalium auctorem esse probares. Et me quidem, qui antehac ab adversariorum partibus steterim, iam paene ad Tuas abs Te traductum esse nunc in praefatione commentarii Tui commemorasti. Profecto, si nihil aliud affirmavisses quam hoc quod modo dixi, Demosthenem esse auctorem huius orationis, non infitias eo futurum fuisse ut victus manus darem. Sed, cum ulterius progressus etiam habitam esse a summo oratore in iudicio Aristogitoneam contenderis, resistendi facultas mihi etiamnum dari videtur, qua cum bona Tua venia iam usurus sum.

Itaque id inter utrumque nostrum convenit, et cum rerum veritate orationem congruere et cum genere dicendi Demosthenico, nisi quod sunt in ea quaedam vel σοφιστικῶς excogitata vel φορτικῶς ornata, in quibus et Dionysium Halicarnassensem olim offendisse et post eum alios sobrii iudicii homines minime est quod miremur. Hoc ipsum est aenigma, quod nos Sphinx quaedam nunc solvere

iubet: quomodo factum esse possit ut inter Demosthenis opera hoc nunc opus legatur, quod et simile sit ex quadam parte ceteris et ex alia vehementer ab eis discrepet, ut legens modo Demosthenem te legere sentias, modo monstra dictionis miratus quid putes nescias. Iam si quis, id quod et in promptu est et vulgo fieri videmus, 'falsarii' vel 'rhetoris' vel 'sophistae' simulacrum nebulosum huic Sphingi pro solutione praetenderit, num putas eam tanquam victam de rupe se praecipitaturam esse? At hae sunt veteres praestigiae, quibus nos ipsi diu fefellimus, putantes σοφιστὰς πάντα δύνασθαι, et quasi deos aliquos ἀπὸ μηχανῆς ad solvendos omnes omnium rerum nodos eos adhibentes. Non fuit unquam sophista vel falsarius talis qui hanc orationem summo omnium oratorum subdere potuerit; aut, si fuit homo tantopere ingenio pollens, quomodo latuit? Tamen neque ego nego neque Tu negas esse quaedam inter opera Demosthenica, quae sophistis recte tribuantur: undecimam Philippicam dico et orationem funebrem; nam de ceteris fere eadem atque de Aristogitonea lis manet. Sed quantopere haec ab istis fetibus dignitate distet minime latere potest. Alteram autem contra Aristogitonem orationem plane Tibi assentior ab aequali oratore et scriptam et in iudicio habitam esse, deperditoque auctoris nomine propter priorem Demostheni et ipsam attributam. Etiam in oratione funebri errore factum esse videtur ut inter Demosthenicas ea reciperetur: scripserat sophista ignobilis atque ignotus, Demosthenem autem in vulgus notum erat illa occasione oratorem publice electum fuisse. Etenim Demosthenis se personam induere ne una quidem locutione scriptor indicat: quonam igitur iure falsarium eum vocemus? Et, si alienam hanc personam induisset, sicut Phaeacis induit is qui contra Alcibiadem declamitavit, ne sic quidem fraudes odorari debebamus, non magis quam in aliis innumeris declamationibus quae imperatorum aetate de rebus atque causis antiquis conscriptae sunt. Sed, ne longius a proposita re aberrem, hoc equidem affirmo: neque casui vel errori tribui posse quod inter Demosthenicas Aristogitonea legitur, neque fraudulento consilio sive sollertia imitandi hanc tantam similitudinem effici potuisse. Quae similitudo quam sit in ipsa compositione elaborata atque perfecta meum esse duco etiam uberius demonstrare.

Atque hiatus quidem fuga et brevium syllabarum cura, ne plures duabus iuxta ponerentur, eadem fere etiam in oratione funebri est, quae Demosthenis disciplinam in universum sequitur. Sed etiam numerose scripta est Aristogitonea ita ut nihil prorsus inter ceteras Demosthenicas et hanc intersit. Pauca exempla ex multis depromam. Σὺ τὸν εἰς ταῦτ' ἔλεον προδέδωκας, Ἀριστόγειτον, μᾶλλον

δ' ἀνήρηκας ἕλως· μὴ δὴ πρὸς οὓς αὐτὸς ἔχωσας λιμένας καὶ προβόλων ἐνέπλησας, πρὸς τούτους προσορμίζου· οὐ γὰρ δίκαιον (§ 84). Congruunt hae particulae : μᾶλλον... ἕλως et μὴ δὴ... ἔχωσας (– – υ – – υυ – [υ]), σὺ τὸν... προδέδωκας et λιμένας... ἐνέπλησας (υυ – – υυ – υυ – υ), Ἀριστόγειτον et οὐ γὰρ δίκαιον, quibus accedit πολλοῦ γε καὶ δεῖ quod modo (ante σὺ τὸν) praecessit. Ea autem particula quae sola iam reliqua, πρὸς τούτους προσορμίζου, ad amussim congruit cum verbis quae statim subsequuntur (§ 85 init.) : εἰ τοίνυν ἀκούσαιτε (– – –, υ – – ⏑̄). — Adspice alterum exemplum. Ἀλλ' ὅμως οἵ τε νέοι πάνθ' ὅσ' ἂν πράττωσιν, ἅνπερ ὦσιν μέτριοι, | οὕτω ποιοῦσιν ὥστε μάλιστα μὲν πειρᾶσθαι λανθάνειν, | εἰ δὲ μή, φανεροί γ' εἶναι τοῦτο βουλόμενοι ποιεῖν· | οἵ τε πρεσβύτεροι πάλιν, | ἂν ἄρ' ἴδωσιν ἢ δαπάνην ἢ πότον ἢ παιδιὰν πλείω τῆς μετρίας, | οὕτω ταῦθ' ὁρῶσιν ὥστε μὴ δοκεῖν ἑορακέναι (§ 88). Congruunt haec : ἀλλ' ὅμως οἵ τε νέοι, ἅνπερ ὦσιν μέτριοι, πάνθ' ὅσ' ἂν πράττωσιν (– υ – – ⏑̄ υ –), tum εἰ δὲ μή... εἶναι, τοῦτο... ποιεῖν, οἵ τε... πάλιν, μὴ δοκεῖν ἑορακέναι (– υ – υυ – – –, – υ – υυ – υ –); denique ἂν ἄρ' ἴδωσ' ἢ δαπάνην, ἢ πότον ἢ παιδιὰν (– υυ – – υ [υ] –), quibus accedit πλείω (πλείονα) τῆς μετρίας, siquidem mutam cum liquida sicut in tragoedia facere positionem posse concesseris. Etiam cetera aliquatenus exaequata sunt : οὕτω ποιοῦσ' ὥστε μάλιστα | μὲν πειρᾶσθαι λανθάνειν (εἰ δὲ μή... ποιεῖν), οὕτω ταῦθ'... ὥστε | μὴ δοκεῖν ἑορακέναι, quae ad speciem trochaici tetrametri satis prope accedunt. Sic etiam insequens membrum : ἐκ δὲ τούτων γίγνεταί τε | πάνθ' ἃ φέρουσιν αἱ φύσεις | καὶ καλῶς γίγνεται ex tetrametro trochaico et duobus creticis compositum, et respondent quodammodo cretici principio tetrametri (– υ – [–], – υ – [υ]). — Porro haec mecum considera, quae exstant § 94 : καὶ τοσούτῳ πλείονος ὀργῆς ἄξιός ἐστι(ν) νῦν ἢ πρότερον, ὅσῳ τότε μὲν γράφειν μόνον ᾤετο δεῖν παρὰ τοὺς νόμους, νυνὶ δὲ πάντα ποιεῖν, αἰτιᾶσθαι λέγειν διαβάλλειν βλασφημεῖν θανάτου τιμᾶσθαι εἰσαγγέλλειν, κακολογεῖν τοὺς ἐπιτίμους αὐτὸς ὀφείλων τῷ δημοσίῳ· τούτου γὰρ οὐδέν ἐστι(ν) δεινότερον. Primum igitur manifesto apparent hi numeri alterius membri : ὅσῳ... μόνον, ᾤετο... νόμους ([υ] – υυ – υ [υ] – υ –). Deinde primum membrum : καὶ τοσούτῳ... πρότερον praeter initium cum paenultimo optime congruit (κακολογεῖν... δημοσίῳ), in hunc modum : ⏑̆ υ ⏑̆ –, – υυ – –, – υυ – –, – – υυ –. Verum haec κακολογεῖν τοὺς ἐπιτίμους etiam eis quae antecedunt non dissimilia sunt : θανάτου τιμᾶσθ' εἰσαγγέλλειν, λέγειν διαβάλλειν βλασφημεῖν ([υ] υ] ⏑̆ ⏑̄ υυ – – ⏑̆ ⏑̄ – –); tum νυνὶ δὲ... αἰτιᾶσθαι comparandum ultimo membro : τούτου... δεινότερον (– – υ – υ – –, – υ ⏑̆ –). Age vero hos numeros etiam ulterius persequamur. Excipiunt haec (§ 95) : τὸ μὲν οὖν νουθετεῖν τοῦτον μανία· ὃς γὰρ οἷς ὁ δῆμος ἅπας τοὺς ἐνοχλοῦντας ἑαυτὸν νουθετεῖ θορύβοις μηδεπώποθ' ὑπεῖξε μηδὲ διετράπη, ταχύ γ' ἂν φροντίσειε(ν) τοῦ παρ' ἑνὸς λόγου. Itaque primum membrum τὸ... μανία ei quod praecessit congruit, nisi quod in principio anapaestus est

pro antibacchio (⏑ ⏑ ⏓ – ⏑ – – – ⏑⏑ –). Ὅς γὰρ οἷς ὁ δῆμος ἅπας = νουθετεῖν τοῦτον μανία; sed etiam cum proximis similitudo : τοὺς ἐνοχλοῦντας ἑαυτὸν (– ⏑ – [⏑] – ⏑⏑ – [–]). Tum νουθετεῖ θορύβοις = (οἷς ὁ δῆμος ἅπας), μηδεπώποθ' ὑπεῖξε, μηδὲ διετράπη (ut sit, id quod saepissime accidit apud Demosthenem, paeon quartus pro choriambo), et τοὺς ἐνοχλοῦντας ἑαυτὸν νουθετεῖ θορύβοις = μηδεπώποθ'... διετράπη. Ancipitium enim syllabarum, qualis est (ἐν)ο(χλ–), ea natura est ut in pronuntiando medium quiddam sint inter longam et brevem, simulque pro longa et pro brevi accipi possint. Denique ταχύ γ' ἂν φροντίσειε(ν) τοῦ παρ' ἑνὸς λόγου, si dempseris hoc λόγου, nihil plane differet ab illo membro τὸ μὲν οὖν... μανία. Num igitur delebimus λόγου? Ego nondum putaverim, priusquam etiam proxima consideraverimus. Ἀνίατον ἀνίατον, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὸ πρᾶγμ' ἐστὶ(ν) τὸ τούτου. Iam, si receperis in prioribus τι ex AF post φροντίσειεν, haec satis congruent : ταχύ... λόγου, ἀνίατον... Ἀθηναῖοι ([⏑] ⏑ – – ⏑ [⏑] – – ⏑ – ⏑⏑ – ⏓ –.) Et hoc τι recipiendum esse iudico, cum auctoritas codicis S, qui cum YO omittit τι, in tantulo praesertim vocabulo nequaquam tanti sit facienda. Ultima autem, τὸ πρᾶγμ' ἐστὶ τὸ τούτου, repetunt prima : ἀνίατον ἀνία(τον). Tum : δεῖ δὴ πάντας, ὥσπερ οἱ ἰατροί, | ὅταν καρκίνον ἢ φαγέδαιναν ἢ τῶν ἀνιάτων τι κακῶν ἴδωσιν, | ἀπέκαυσαν ἢ ὅλως ἀπέκοψαν, | οὕτω τοῦτο τὸ θηρίον ὑμᾶς ἐξορίσαι ῥῖψ(αι) ἐκ τῆς πόλεως ἀνελεῖν, | μὴ περιμείναντάς τι παθεῖν | ὃ μήτ' ἰδίᾳ μήτε δημοσίᾳ γένοιτο, | ἀλλὰ προευλαβηθέντας. Satis in his congruunt δεῖ δὴ... ἰατροί et ἢ τῶν... ἴδωσιν (– – [⏑] – ⏓ – ⏑⏑ – ⏑ – [⏑]); item ὅταν... φαγέδαιναν, ἀπέκαυσαν... ἀπέκοψαν, οὕτω... ὑμᾶς ([⏑] ⏑ – ⏓ – ⏑⏑ – ⏑⏑ – ⏓). Quanquam in ἀπέκαυσαν ἢ ὅλως ἀπέκοψαν, cum ἤ, καί, τοῦ, talia ante vocales in numeris Demosthenicis ubique pro brevibus sint, congruentia quidem est, sed male me habet frequentia brevium; itaque καὶ ὅλως pro ἢ ὅλως scribendum puto. Scis quam saepe inter se commutentur καί et ἤ, et compara Platonis hoc (Apolog. 23 A) : ἡ ἀνθρωπίνη σοφία ὀλίγου τινὸς ἀξία ἐστὶ καὶ οὐδενός, et μικρὰ καὶ οὐδέν in huius orationis § 71 duodevicesimaeque § 104. In reliquis nihil negotii, nam ἐξορίσαι... ἀνελεῖν = ὃ μήτ' ἰδίᾳ... γένοιτο ([⏑] – ⏑⏑ – – ⏓ – ⏑⏑ – ⏑ ⏑ ⏓); item μὴ... παθεῖν = ἀλλὰ προευλαβηθέντας (– ⏑⏑ – ⏓ – ⏑⏑ –). Sequuntur in § 96 : ὡδὶ γὰρ ὁρᾶτε· οὐδένα πώποτ' ἴσως ὑμῶν ἔχις ἔδακ(εν) οὐδὲ φαλάγγιον, μηδὲ δάκοι. Animadvertendum ἔχις producto ι adhibitum esse, plane ut antea § 52 ὥσπερ ἔχις ἡ σκορπίος, quocum comparanda κόνις et κόνιν apud Aeschylum, et apud eundem ὄφιν Choeph. 928 (τόνδ' ὄφιν ἐθρεψάμην). Numeri autem eidem fere atque antea erant continuantur : (–) – ⏑⏑ – (⏑) et (⏑) – ⏑⏑ – ⏑⏑ – ⏓ –, sicut illic ὃ μήτ' ἰδίᾳ | μήτε δημοσίᾳ γένοιτο | ἀλλὰ προευλαβηθέντας. Iamne ad finem numerosi loci pervenimus? Non est verisimile in media argumentatione numeros desinere. Sed lectio varie in proximis traditur : ἀλλ' ὅμως

ἅπαντα (πάντα F) τὰ τοιαῦτα, ἐπὰν (ἂν A) ἴδητ', εὐθὺς (hoc εὐθὺς in γρ. S) ἀποκτείνετε (ἀποκτενεῖτε F). | τὸν αὐτὸν τοίνυν τρόπον, ὦ (ὦ om. A) ἄ. Ἀ., καὶ ὅταν συκοφάντην καὶ πικρὸν καὶ ἔχιν τὴν φύσιν ἄνθρωπον ἴδητε, μὴ πόθ' ἕκαστον ὑμῶν δήξεται περιμένετε, ἀλλ' ὁ προστυχὼν ἀεὶ τιμωρησάσθω (τιμωρείσθω AF). Manifestam habemus congruentiam in his, quamvis non nimis exactam : καὶ ὅταν... πικρὸν, καὶ ἔχιν... ἴδητε (υυ–, –υ⏑ – – υ [–] – [υ]). Τιμωρησάσθω sententiae melius convenit quam τιμωρείσθω; itaque hoc membrum ἀλλ' ὁ τιμωρ. comparare poterimus cum τὸν αὐτὸν... Ἀθηναῖοι, ⏑̄ υ – ⏑̄ – υ ⏑̄, – υῡ – – –, deleto scilicet ὦ. Porro δήξεται περιμένετε = ἀλλ' ὁ προστυχὼν ἀεὶ, et μὴ πόθ' ἕκαστον ὑμῶν = ἄνδρες Ἀθηναῖοι (brevi scilicet una illic interiecta), ut haec μὴ... ὑμῶν | δήξεται περιμ. et ἀλλ'... ἀεὶ | τιμωρησάσθω inversa ratione sibi respondeant. Maxima de primis dubitatio, et Tu quidem codici S obsecutus εὐθὺς omisisti. Apparet autem ἀλλ' ὅμως et ἐπὰν (ἂν) ἴδητ' inter se congruere; eademque congruentia inter πάντα τὰ τοιαῦτα et εὐθὺς ἀποκτενεῖτε[1], quae inter ἄνδρες Ἀθηναῖοι et μὴ πόθ' ἕκαστον ὑμῶν. Non est mihi nunc res de lectione constituenda, sed de numeris monstrandis, qui cum vel inter dubia neque sincere tradita satis clare appareant, in eo nunc acquiescendum.

Credo mihi effectum esse id quod volueram, ut probarem inesse in Aristogitonea numerosam compositionem. Hos autem numeros alium quemquam praeter Demosthenem procudere potuisse quis est quin confidenter neget? Quanquam scis, Vir doctissime, inter homines philologos et esse et futuros esse semper non paucos, qui terras tam incognitas minime libenter visitent. Ipse Tu, qui sis rerum rhythmicarum imprimis gnarus neque res novas propterea quod sint novae et difficiles cognitu reformidare soleas, et haec, quae in Aristogitonea detexi, numerorum specimina libenter agnosces et Demosthenicam originem his quoque indicari facile concedes; quid ceteri facturi sint exspectemus. Ne ego quidem negare possum, talia si insunt artificia in Demosthenis operibus, sicut insunt profecto, editori horum operum et rationem earum rerum diligenter habendam esse et eo ipso immensum quantum laboris insuper accedere, cum numeri tam varii per sententias latitantes haud facile neque cito perspiciantur. Turpe autem est editorem id temere corrumpere quod inesse voluerit artifex. Si haec non callet quae sunt artificii Demosthenici, quis iussit edere Demosthenem? Sed, hoc si moleste fero, quod ipse quoque in culpa me esse video, quippe qui in volumine primo Demosthenis edendo satis multa corruperim, ex altera tamen parte laetari possumus, cum in his,

1. Cf. § 25 εὐθὺς ἀποκτενεῖ.

quae tractanda mihi nunc sumpsi, Aristogitoneae partibus tam pauca in codicibus ipsis corrupta esse cognoscamus. Itaque desperare certe de redintegranda forma harum orationum non plane debemus, si quidem magnae earum partes in tanti temporis decursu vel nullam vel perexiguam labem contraxerunt.

Sed scin quid iam porro affirmaturus sim? Nullam orationum Demosthenicarum, praeter unam Midianam, aeque foeda condicione atque hanc traditam esse. A qua affirmatione Te non prorsus dissentire inde colligo, quod tribus eius locis interpolationes tanti ambitus removendas putasti quanti in alia nulla ne unam quidem invenisti. Sed ex eis tribus locis cum unus exstet in § 16, inde nunc principium disputandi capiamus. Legum originem §§ 15-16 orator exposuit. Quid iam sequitur (§ 17)? Ἀλλὰ μὴν ὅτι νῦν Ἀριστογείτων τοῖς μὲν τῆς ἐνδείξεως δικαίοις ἅπασιν ἥλωκεν, ἕτερος δ' οὐδὲ εἷς ἐστιν ἀνεκτὸς αὐτῷ λόγος. περὶ τούτων ῥᾴδιον διδάξαι. Quaeso quid his cum legum origine? Dixeris fortasse in eis quae hanc propositionem excipiunt statim de legibus oratorem agere. Δυοῖν γὰρ ὄντοιν, ὦ ἄ. Ἀ., ὧν εἵνεκα πάντες οἱ νόμοι τίθενται, τοῦ τε μηδένα μηδὲν ὃ μὴ δίκαιόν ἐστι ποιεῖν, καὶ τοῦ τοὺς παραβαίνοντας ταῦτα κολαζομένους βελτίους τοὺς ἄλλους ποιεῖν, ἀμφοτέροις τούτοις οὗτος ἔνοχος ὢν φανήσεται. Intellego et concedo haec quodammodo superioribus adnecti, quanquam interiecta sententia ἀλλὰ μὴν ὅτι κτέ. idcirco non minus male habet; sed videamus quomodo post *novam* hanc propositionem ἀμφοτέροις... φανήσεται orator iam pergat. Ἐπὶ μὲν γὰρ οἷς ἐξ ἀρχῆς παρέδη τοὺς νόμους, τὰ ὀφλήματ' αὐτῷ γέγονεν· ἐπὶ δ' οἷς οὐκ ἐμμένει τούτοις, νῦν ἐπὶ τὴν παρ' ὑμῶν ἄγεται τιμωρίαν, ὥστε μηδεμίαν καταλείπεσθαι πρόφασιν δι' ἣν ἄν τις αὐτὸν ἀφείη. Equidem dico haec priori propositioni respondere, non proximae; nam haec sunt τὰ τῆς ἐνδείξεως δίκαια. Video Te aliquo modo explicare atque conectere argumentationis seriem: « delictis suis Aristogito leges violavit, quae latae erant ut a delinquendo homines deterrerent; eludendo autem poenam effectum salubrem prohibuit, quem in ceteros cives poena scelerum habere debebat ». Optime sane; verum haec ab oratore exspectabam, non ab interprete eius sagacissimo. Quid autem horum nunc legitur? Ne unum quidem verbum. — Deinde iam aliquatenus omnia recte decurrunt. « Ne id quidem dici potest, damni nihil ex hac re rempublicam pati. E contrario plurima sunt quae inde redundent damna, maximum vero id, quod πᾶς ὁ τῆς πόλεως καὶ τῶν νόμων κόσμος συνταράττεται καὶ διαφθείρεται κατὰ τοῦτον. Quod iam demonstraturus sum (§§ 18-19). Leges solae in causa sunt, cur omnia in republica recte atque ordine fiant. Quae si abolitae sint et pro libidine agendi cuique facultas data, perierit ordo reipublicae, vita nostra a ferarum vita nihil differat (§ 20) ».

Iterum igitur ad legum vim atque usum revocamur, postquam alia multa audivimus. Sequitur (§ 21 sq.) comparatio munerum civilium cum ἐράνῳ. « Hunc ἔρανον qui non exsolvit πολλὰ καὶ καλὰ καὶ σεμνὰ καὶ μεγάλ' ὑμῶν ἀφαιρεῖται καὶ διαφθείρει τὸ καθ' αὑτόν ». Id vero iam audivimus : διαφθείρεται κατὰ τοῦτον § 19; sed, quod peius est, iam eadem quae illic proposuerat se demonstraturum iterum promittit : ὧν ἓν ἢ δύ' ἐῶ παραδείγματος εἵνεκα, τὰ γνωριμώτατα, sicut § 20 init. : λέξω δ' οὔτε καινὸν οὔτε περιττὸν οὐδὲν οὔτ' ἴδιον, ἀλλ' ὃ πάντες ἴσθ' ὁμοίως ἐμοί. Exempla autem quibus deinde comprobat ordinem reipublicae legibus niti, etsi alia sunt atque priora (§ 20), eodem tamen pertinent. Quibus non contentus alia insuper addit (§ 24) : πάντα γὰρ τὰ σεμνὰ καὶ καλὰ (his similia § 22 habuimus) καὶ δι' ὧν ἡ πόλις κοσμεῖται καὶ σῴζεται (exstitit § 19 πᾶς ὁ τῆς πόλεως καὶ τῶν νόμων κόσμος, § 20 πάντα δι' ὧν ἡ πόλις οἰκεῖται καὶ σῴζεται), ἡ σωφροσύνη, ἡ πρὸς τοὺς γονέας... αἰσχύνη, ἡ εὐταξία, τῇ τῶν νόμων προσθήκῃ τῶν αἰσχρῶν περίεστι κτέ. Tertio eandem rem comprobat, legibus omnia niti. Ne haec quidem sufficiunt, sed audire deinceps cogimur (§ 25 sq.) quales res ordine legali soluto in republica exstiturae sint. Deinde (§ 27) : καὶ τί δεῖ λέγειν ὅτι τοῖς νόμοις ἅπαντα κοσμεῖται καὶ τῷ τούτοις πείθεσθαι; ἀλλ' ὑμεῖς αὐτοὶ πάντων ἄρτι κληρουμένων Ἀθηναίων... μόνοι δικάζεθ' ἡμῖν. διὰ τί; ὅτι ἐλάχετε κτέ. Nunc demum post ambages tantas ad ipsam causam quae agitur accessit, statimque de Aristogitone audiemus. Verba quae adscripsi similia sunt illis in § 20 : πάντα δι' ὧν ἡ πόλις οἰκεῖται καὶ σῴζεται... τοὺς νόμους εὑρήσει καὶ τὸ τούτοις ἅπαντας πείθεσθαι. Compara haec quoque : § 20 ἑκάστῳ δοθείσης ἐξουσίας ὅ, τι βούλεται ποιεῖν, § 26 ὅτι ἔξεστι καὶ λέγειν καὶ ποιεῖν μέχρι παντὸς ὅ, τι ἂν βούληταί τις. Itaque non tantum eadem dicit, sed quaedam etiam eodem modo. Sicine Demosthenem coram iudicibus oravisse putabimus? ita parum curasse ut recta via oratio ad propositam causam tenderet? Inde a § 20 usque ad § 27 in eodem solo eum circumverti vidimus. Adverte hoc quoque. Postquam in § 27 dignatus est de ipsa causa et de reo verba facere, haec dicit : οὐδεὶς ὑμῶν χολὴν ἔχων εὑρεθήσεται, ἐφ' οἷς ὁ βδελυρὸς καὶ ἀναιδὴς οὗτοσὶ βιάζεται; ὃς, ὦ μιαρώτατε πάντων, κεκλειμένης σοι τῆς παρρησίας οὐ κιγκλίσιν οὐδὲ θύραις... εἰς τὸ ἐντὸς τούτων βιάζῃ... ἀπεσχοινισμένος πᾶσι τοῖς ἐν τῇ πόλει δικαίοις κτέ. Haec quam artissime se applicare ad exempla ea quae in § 23 exposita erant ipse in commentario monuisti; namque illic et βιάζεσθαι est et κιγκλίς et περισχοινίσηται. Verum statim post illa collocata esse debebant, cum nunc plus triginta versus interiecti sint. Et vide quam apte omnia cohaereant, si dempseris §§ 24-26 : – – καὶ μηδὲ τοὺς ἀσελγεστάτους βιάζεσθαι· ἄλλα μυρία (§ 23 extr.). καὶ τί δεῖ

λέγειν ὅτι τοῖς νόμοις ἅπαντα κοσμεῖται κτέ. (§ 27 init.). Quid igitur faciemus? num τὸν ἀπὸ μηχανῆς διασκευαστήν admovebimus? Id neque Tu hoc loco fecisti neque ego faciendum puto, sed aliam prorsus solutionem aenigmatis exigi. Totum quod legimus indignum indignissimumque Demosthene; singula quaeque eodem satis digna. Quid inde colligitur? Nempe ab illo singula omnia profecta, seriem atque nexum eorum non esse constitutum. At non est haec solutio, inquies, sed aliud aenigma. Audio confiteorque; sed malus ordo atque indignus Demosthene quam late in hac oratione pateat primum videndum est.

Exordium orationis secundum dispositionem quam Tu exhibuisti paragraphos 1-14 continet, neque aliter definiri potest. Nonne Tibi ea longitudo prorsus immodica esse videtur? Ubi est alterum exemplum tanti ambitus, praesertim in δευτερολογία? Porro partes huius exordii quattuor recte constituisti. Prima intra duas §§ continetur : iudicatam esse dicit hanc causam orator; nequitiam enim rei iudices cognitissimam habere; itaque eorum unumquemque secundum suam indolem iudicium laturum, non secundum orationes vel habitas vel habendas. Haec postquam exposuit orator, pergit eadem multo diffusius atque alia ratione exponere ea parte quam Tu alteram statuisti (§§ 3-7). An non sunt haec eadem? Quaeso, perlege ipsum quod dedisti summarium; invenies verbis tantum differre. Ex tertia parte, quae admonitionem apte adnexam continet (§§ 8-12), ipse fere decem versus resecandos putasti; sed omnino perorationi haec magis conveniunt quam exordio, et ipsa introductio (§ 8 in.) : βουλοίμην δ' ἄν, ὦ ἄ. Ἀ., πρὸ τοῦ περὶ τῶν ἰδίων ἐμὲ τῶν τουτουὶ λέγειν, σπουδάσαντας ὑμᾶς ἐξετάσαι διὰ βραχέων εἰς ὅσην αἰσχύνην κτέ. profecto minime exordio apta. Clausula autem ad clausulam partis vel alterius vel primae revertitur : « infamia iudicum erit, si reum absolverint », id quod bis iam vel dixerat vel significaverat. Transitus deinde fit, quod in transcursu moneo, formula καὶ περὶ μὲν τούτων ἱκανά, quam me non memini legere apud Demosthenem, praeterquam in epistula tertia (§ 33). Et rem et me auctorem abs Te adnotatum reperio, et, cum epistulam illam quam maxime genuinam putem, genuinae originis etiam huius orationis hoc quoque indicium esto. Quarta parte (§§ 13-14) et cur accusator processerit indicat et proponit quae post Lycurgum tractanda sibi sumpserit, aperte praemuniens mira et insolita illa quae de origine legum iam sequuntur. Tota autem haec pars in oratione perpolita primam statim excipere debebat; ita enim iusta exordii mensura implebatur. — De proximis iam egimus; nisi quod §§ 15-16 sicut sunt ferri non posse circumscriptis versibus fere

quattuor quam apertissime iudicasti. Extrema huius partis inde a § 28 talibus offensionibus quales nunc investigamus carent. Item proxima pars (§§ 36-53); item quarta quintaque (§§ 54-68, 69-75), tametsi universa dispositio partium minime laudanda est. Sequitur inde a § 76 ἐλέου ἐκβολή. In hac autem, ut mittam alia quae dicere possum, profecto paragraphorum 81 sqq. non is nexus est quem iure quaerimus. Nefas esse dicit Aristogitoni misericordiae veniaeque quicquam tribuere. Cur? quia ipse in ceteros pessime animatus est. Hoc postquam exposuit et vehementissima interrogatione conclusit (§§ 81-82), pergit aliam rationem promere, cur ille misericordia indignus sit : τίνος δὲ συγγνώμης ἢ ποίων ἐλέων οἱ σεσυκοφαντηκότες τετύχηκασιν παρὰ τούτου κτέ. Nullus est nexus inter haec et ea quae nunc praecedunt, sed est cum propositione primaria § 81 : τί οὖν λοιπόν, ὦ ἄ. Ἀ.; ἃ κοινὰ νὴ Δία πᾶσιν ὑπάρχει... καὶ... ὑμῶν ἕκαστος ἔχων οἴκοθεν ἔρχεται, ἔλεον συγγνώμην φιλανθρωπίαν. Adverte, quaeso, haec vocabula συγγνώμη et ἔλεος post hanc propositionem primum recurrere § 83, ut manifestum sit mente coniunctam fuisse hanc § cum 81, neque eum ordinem qui nunc est menti scriptoris respondere. — Denique in epilogo § 98 sqq. similem rem invenio. Ἔξιτ' αὐτίκα δὴ μάλ' ἐκ τοῦ δικαστηρίου, θεωρήσουσιν δ' ὑμᾶς οἱ περιεστηκότες καὶ ξένοι καὶ πολῖται, καὶ κατ' ἄνδρ' εἰς ἕκαστον τὸν παριόντα βλέψονται καὶ φυσιογνωμονήσουσι τοὺς ἀπεψηφισμένους. Sequi videntur quam aptissime : τί οὖν ἐρεῖτ', ἄ. Ἀ., εἰ προέμενοι τοὺς νόμους ἔξιτε; Tamen, accurate si inspexeris, apparebit hoc φυσιογνωμονήσουσι τοὺς ἀπεψηφισμένους parum concinere cum εἰ προέμενοι τοὺς νόμους ἔξιτε. Si absolutus erit Aristogito, ita demum circumstantes ex vultu uniuscuiusque noscere studebunt num is quoque inter eos sit qui absolverint. Sin condemnatus, mutata tota res. Itaque verbis τί οὖν ἐρεῖτε, εἰ προέμενοι τοὺς νόμους ἔξιτε nihil antecedere oportebat, quo absolutio rei indicaretur. Sed aliud maius est. Cito orator imaginem propositam relinquit, ad alia pergit : πῶς δ' εἰς τὸ μητρῷον βαδιεῖσθε...; πῶς δὲ ταῖς νουμηνίαις εἰς ἀκρόπολιν ἀναβαίνοντες κτέ. (§ 99). Quis ergo post haec exspectare poterat quae inferuntur § 100 : ἢ (om. ἢ SA) τί ἐρεῖτε, ὦ ἄ. Ἀ., τί ἐρεῖτε, ἄν τις ὑμᾶς ἐρωτᾷ γνωρίσας τοὺς ἀπεψηφισμένους; Ecce iterum imaginem primam, et, ut illic erat φυσιογνωμονήσουσι τοὺς ἀπεψηφισμένους, ita hic est γνωρίσας τοὺς ἀπεψηφισμένους, ut ne adiungere quidem sine molesta repetitione haec illis liceat. Itaque manifestum est hic quoque conturbata esse omnia.

Haec sunt quae in oratione Aristogitonea equidem vehementer vitupero. Sunt alia praeterea magis in propatulo posita, φορτικά illa dico, quae ne Tu quidem, quamvis excusans pleraque, omnia tolerare potuisti. Sed, etiamsi et ea quae Tu deles et alia quanta-

cunque interpolatori tribuerimus, — quod quo iure fieri possit nunc non quaero —, vereor ut unquam eo perveniamus ut, qualis a Demosthene haberi potuerit, talis oratio evadat. Ego igitur confidenter nego Aristogitoneam ab illo habitam esse. Ergone ad Midianae iam condicionem detrudetur? Immo etiam inferius. Illa scripta certe est eo consilio ut haberetur; in hac autem etiam id consilium ipsum nego. Primum quod futurum fuit ut haberetur, si consilium fuisset; non enim Aristogito, sicut Midias, in iudicium non venit. Deinde ex ipsa oratione testimonium afferre possum. Etenim in quarta exordii parte specie quidem explicatur cur Demosthenes accusationem susceperit, re autem ipsa cur suscipere noluerit. Est is locus (§ 13) unus ex eis in quibus et Westermannus et alii offenderunt, putantes scilicet indicari Demosthenem a populo accusatorem creatum esse; quod cum in ἐνδείξεσι nequaquam usu venerit, ‘ sophistae ’ errorem deprehendisse sibi visi sunt. His viris doctis et ipse olim sum assensus; nunc autem aliter iudico. Verba sunt oratoris : *ἐγὼ γὰρ ἐν ταῖς ἐκκλησίαις ὁρῶν κατατάττοντάς με καὶ προχειριζομένους ἐπὶ τὴν τούτου κατηγορίαν, ἠχθόμην καὶ μὰ τὸν Δία καὶ πάντας θεοὺς οὐκ ἐβουλόμην.* Tum post interiecta alia de quibus statim agam : *ὅμως δ' ἀναγκαῖον ἡγούμην εἶναι πείθεσθαι τοῖς ὑμετέροις βουλήμασιν.* Si scriptum esset *ἐγὼ γὰρ ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ ὑμῶν καταταξάντων με καὶ προχειρισαμένων*, concederem fortasse de electione *συνηγόρων* scriptorem loqui; nunc autem et numerus pluralis et tempus praesens et locutio *ὁρῶν κατατάττοντας* et ipsa denique verba adhibita, pro quibus vel *αἱρεῖσθαι* vel *χειροτονεῖν* magis proprium de electione erat, manifesto declarare videntur agi de studiis populi (*βουλήμασι*) clamore significatis. Itaque error non est, sed est fortasse fictio, quanquam etiam re vera tale aliquid facile accidere potuit, ut de Aristogitonis causa in contione aliqua et mentio fieret et voluntates suas populus significaret. Sed, sive vera haec sunt sive ficta, hoc profecto non discimus, cur orator populo obsecutus sit. Necesse fuisse dicit. Cur? Ne verbo quidem explicat. At explicat hercle cur noluerit : *οὐ γὰρ ἠγνόουν ὅτι ὁ ποιήσας τι τοιοῦτον παρ' ὑμῖν καὶ παθὼν ἀπέρχεται· εἰ δὲ μὴ τηλικοῦτον ὥστ' εὐθὺς αἰσθέσθαι, ἀλλ' ἐὰν πολλὰ τοιαῦτα ποιῇ καὶ μὴ παύηται, ταχὺ γνώσεται.* Optime atque plane egregie : itaque bonae famae suae consulens Demosthenes ad accusationem factitandam descendere noluit, id quod etiam aliunde compertum habemus. Itaque pro certo mihi est ne Aristogitonem quidem a Demosthene accusatum esse, idque hoc ipso loco testatum invenio. Nam ne causa quidem sufficiens cogitari potest, cur Demosthenes in hac re a se ipse desciverit. Num accusatoris muneri impar erat Lycurgus? an summa reipublicae in eo vertebatur, utrum condemnaretur

reus abiectissimus necne? Quem sua voluntate ne commisisse quidem Demosthenem puto ut eloquentiae suae monumento nobilitaret, sed contra illius voluntatem id nunc accidisse.

Etenim solutionem aenigmatis quam quaerimus prope iam manibus tenemus. Scripsit hanc orationem Demosthenes, sed non ut haberetur neque ut ederetur. Cur igitur scripsit? Animi vel exercendi causa, id quod omnes oratores antiqui factitarunt. Ita factum est ut singulis quibusdam locis diutius immoraretur, cum eadem aliter atque aliter dicere studeret. Si habuisset orationem vel edidisset, necessarium fuit ut unam aliquam formam argugumenti cuiusque eligeret, reiceret alias; et, si consilium fuisset habendi, profecto statim sibi in conscribendo moderatus esset, ne φορτικά illa admitteret, quibus nunc offendimur. Μελέτη est oratio in Aristogitonem, nihil aliud. Declamationi autem ea omnia facile condono, quae in vera oratione pro Demosthenicis habere nunquam possem, neque ad interpolatorem ullo loco confugio neque alio ullo homine ad explicandam rem indigeo praeter auctorem et editorem, qui e Demosthenis scriniis cum aliis scriptis etiam hoc protraxit et in lucem edidit.

Habes meam de hac oratione sententiam, Vir doctissime, quam ut ab omni parte confirmem atque muniam, quaedam adicienda esse duco. Cum nego Demosthenem huic causae sese immiscuisse, et contra Libanium pugnare videor, quo teste orator una cum Phanostrato Aristogitonem παρανόμων antea accusaverat, et contra Aristogitonem ipsum, qui, si Photio fides est, et Lycurgo et Demostheni defensione sua respondit. Itaque Libanius cum illud ex hac oratione sumere non potuerit, e Lycurgi sumpsisse videtur, ex qua cetera quoque hausit. Num autem id re vera Lycurgus testatus sit, in ipso iudicio neque in contione tantum, in qua de γραφῇ παρανόμων illa agi potuit, Demosthenem Phanostrato adfuisse, incertum est. Conferri quodammodo potest causa Lycophronis, de qua auctore Hyperide (Lycophr. col. III, 13 sqq.) Lycurgus iam in contione egit, antequam ea in iudicium venit. Quod si in iudicium illa occasione Demosthenes descendit, et indignitatem rei et periculum extremum innocentium trium hominum eum permovisse putabimus ut vel contra consuetudinem suam et consilium firmum alioqui aliquid faceret; neque enim timendum ei erat ne cui ideo sycophanta videretur. De Aristogitonis autem scriptis incerta sunt omnia; sed fortasse temerarium, quod ego olim feci, falsario sive rhetori hanc, quam dicit Photius, defensionem tribuere. Cum enim deperdita et alioqui ignota sit, probari nunquam poterit non Aristogitonem eam scripsisse. Verum cum sententia ea

quam nunc proposui etiam Photii verba non male concinunt. Haec ille de Dionysio, qui orationes contra Aristogitonem a Demosthene abiudicaverat (Phot. p. 491 a 33) : *οὐδὲ ἐκεῖνο συνιδεῖν ἐθελήσας, ὅτι πολλῷ μείζων ἐστὶν ἤπερ ἡ ἐκείνου ἀπόφασις αὐτὸς ὁ Ἀριστογείτων ἀνομολογῶν Δημοσθένην κατ' αὐτοῦ γεγραφέναι· καὶ γὰρ ἀπολογούμενος οὐκ ἐν τῷ παρέργῳ λέγων, ἀλλ' ἐπιμελῶς ἀνταγωνιζόμενος ἐν τῷ λόγῳ δείκνυται ὃς ἐπιγέγραπται ἀπολογία πρὸς τὴν ἔνδειξιν Λυκούργου καὶ Δημοσθένους.* Ex hoc testimonio dixerat Aristogito, incertum in quanam oratione, Demosthenem contra se *scripsisse*. Cur non 'dixisse', si quidem re vera illam causam Demosthenes oraverat? Illa autem *πρὸς τὴν ἔνδειξιν* defensio, si fuit genuina et huic, quam habemus, Demosthenicae ex parte opposita, id quod Photii verba significare videntur, post hanc editam vel orta vel aucta esse potest. Non multo post hanc *ἔνδειξιν* Demosthenes decessit, quaeque in eius scriniis inventa erant verisimile est cito in manibus hominum fuisse. Itaque Aristogitoni contra hanc orationem scribendi et facultas oblata est neque voluntas deesse poterat, quippe quae tam acerbis eum conviciis proscinderet. In titulo autem *πρὸς τὴν ἔνδειξιν Λυκούργου καὶ Δημοσθένους* nihil inest quod magnopere nobis obstet, cum minime necesse sit inscriptionem illam ab ipso auctore profectam esse.

Lipsii obiectionibus cum ipse responderis neque de plerisque habeam quod addam, singulas non recensebo. Sed de loco qui est § 87 fortasse non inutile etiam post Te disserere, in quo haec nunc leguntur : *οὐ γὰρ ὅμοιόν ἐστιν, Ἀριστόγειτον, οὐδὲ πολλοῦ δεῖ, | γράψαντά σε* (*δε* pr. S) *τῶν πολιτῶν τρεῖς ἀκρίτους ἀποκτεῖναι γραφὴν ἁλῶναι παρανόμων, | καὶ δέον σε τεθνάναι ἐπὶ ταύτῃ* (ita SY, sed A *ἐπὶ ταύτῃ σε τεθνάναι*, F *σε ἐπὶ ταύτῃ τεθνάναι*) *τιμήματος τυχεῖν, | καὶ φίλον ἐγγυησάμενον μὴ δύνασθαι ζημίαν ἀπροσδόκητον ἐνεγκεῖν.* Sunt quattuor haec membra, e quibus tertium et propter compositionem offensioni est et in libris varie traditum et in Lipsii reprehensionem haud immerito incucurrit, cum *τιμήματος τυχεῖν* ad *τεθνάναι* parum recte opponatur. Alterum autem membrum et quartum inter se numeris fere exaequata sunt : (–) – υυ – υ – ⏑̄ –, (υυ) – υ – – – υ –, υ – ⏑̄ υ υυ – (–). Tres sunt hic particulae, quarum duae priores primo membro fere congruunt : – υυ – υ – υυ – υ – υ – υ – – –. Relinquitur tertium, quod primo rursus congruere debere videtur, et congruet optime, si verba traiecta sic in ordinem redegerimus : *καὶ τεθνάναι δέον σ' ἐπὶ ταύτῃ τιμήματος τυχεῖν*, – υυ – υ – υυ – (υ) – ⏑̄ – υ – ⏑̄ –. Traiecta autem ideo esse puto, quod insolitum ordinem *τεθνάναι δέον* explicare homines studebant. Hanc vero numerorum congruentiam cavendum est ne coniecturis nostris conturbemus. Itaque nequeo probare quod Tu proposuisti : *καὶ δέον τεθνάναι πέντε*

ταλάντων τιμήματος τυχεῖν. Vide igitur num sic potius : καὶ τεθν. δέον σ' ἐπὶ ταύτῃ (an pro ἐ. τ. ἀγαπητῶς?) τοῦ τιμήματος τυχεῖν, « impetrasse multam quam ipse tibi irrogabas »; cf. Lept. 112 ἀγαπητῶς ἐπιγράμματος ἐν τοῖς Ἑρμαῖς ἔτυχον. Nihil equidem affirmo; verum id nimirum inter nos convenit, offensionem, si qua est, emendatione tolli oportere.

Quod autem et alii et nuper Hugo Stier in dissertatione abs Te quoque laudata etiam in locutionibus quibusdam orationis offenderunt, eae offensiones nequaquam magni faciendae sunt. Vituperat Stier (p. 10) verbum κρίνειν in § 42 sensu existimandi adhibitum, quam significationem nusquam apud Demosthenem inveniri dicit. Tu mecum comparabis Olynth. III, 21 δικαίου πολίτου κρίνω. Tum idem vir doctus adverbium ὁμοῦ in § 51 pro ἐγγύς, « circiter », usurpatum a Demosthene alienum putat, cum exstet in or. XIX, 251 ὁμοῦ διακόσια, et XXVII, 11 ὁμοῦ τι τάλαντον. Concedit autem Stier in fine dissertationis suae in eam sententiam quam ego olim proposueram : inesse in hoc rhetoris alicuius opere particulas quasdam genuinae Demosthenicae orationis, neque multo post Demosthenis aetatem totam esse compositam. At contra rhetorem quem finximus nunc vel validissimum argumentum praesto est. Is enim profecto, si scripsit, scripsit ut ederet. At opus tum parum elaboratum luci publicae non posse destinatum fuisse supra demonstratum est. Quod si exercendi gratia illum scripsisse statuerimus, evanescit omnis simulacri istius usus; nam inter exercentem Demosthenem et exercentem rhetorem quid tandem interest? praesertim cum rhetorem in plerisque quam artissime ad Demosthenis exemplum sese applicasse necessario statuendum sit. Recte igitur Te genuinam originem orationis tandem post tantos aliorum errores tutatum esse mihi persuasum est : quam si mihi contigerit hac disputatiuncula etiam in clariore luce collocasse, umbras sophistarum quae oculos nostros obsidebant dissipasse, bene factum ducam.

Vale mihique favere perge. FRIDERICUS BLASS.

D. Kiliae Holsatorum m. Dec. a. MDCCCLXXXVII.

QUELQUES PASSAGES DE L'*AULULARIA*

Plaute, *Aulularia* 7 : *concredidit Thesaurum auri clam omnis; in medio foco Defodit...* Gardons-nous de transposer *Auri thesaurum,* ou d'insérer une cheville comme *olim,* quoiqu'il manque un demi-pied.

Le *Lar familiaris* a pour office de mettre au courant les spectateurs naïfs. S'ils comprennent à demi-mot, s'ils sont capables de deviner quelque chose, le prologue tout entier n'a plus de raison d'être. Il est donc clair que le *Lar* doit non pas parler vaguement du trésor, mais le montrer du geste et le désigner par quelque mot bien clair.

Nous lirons : *Thesaurum* ⟨ *hic* ⟩ *auri.* Le vers est sauf, et le *Lar* parle comme doit parler un compère du public.

67 : *quid ego ero dicam meo* Malae rei *euenisse quamue* insaniam. M. C. Martha (*Rev. de philol.*, 1879, p. 19) a montré que l'interjection *Malum !* (v. ci-dessous, p. 152) ne signifie pas *Quel malheur!* ou *Va au diable!* mais bien *Quelle folie!* Ici le mot propre *insania* a pour synonyme l'euphémisme *mala res.* Un troisième équivalent se trouve au v. 71 : *Nescio pol quae illunc hominem* intemperiae *tenent.* Si l'on se reporte au contexte, on verra que *mala res* signifie dans notre passage *folie, affolement,* et non *malheur* ou *mésaventure.*

69 : *Queo comminisci; ita me miseram* ad hunc (adhuc B) modum *Decies die uno saepe extrudit aedibus.* Le vers est trop court. Le siège de la lacune est immédiatement avant *modum,* sans quoi le vers, contrairement à l'observance constante de Plaute, semblerait finir deux fois de suite, par les deux iambes *ad hunc* et *modum.* Je suis tenté de lire *ăd hŭnc* ⟨ *semper* ⟩ *modum,* conformément à la vieille prosodie. *Semper,* qui porte sur *ad hunc modum,* ne fait ni double emploi ni contradiction avec *saepe,* qui porte sur *decies die uno.*

76 ss. : *neque quicquam est melius* (*melius est* mss.) *mihi Vt opinor, quam ex* (om. B) *me ut unam* (*utinam* D, *ut utinam* J) *faciam litteram, Longum laqueo collum quando obstrinxero* (*obstrixero* BE). — *Vnam* n'a pas de sens [1]; d'autre part, il faut le nom de la lettre; nous lirons donc *ut .I.,* qui a donné prise tout naturellement à la méprise d'un copiste. Pour le mètre nous ajouterons *iam,* qui a pu facilement

1. M. Langen, *Plautinische Studien*, p. 11, essaie de sauver *unam* par la remarque que quelquefois Plaute emploie *unus* « in eigenartiger Weise ». Ici, en vérité, le sens serait trop « eigenartig ».

tomber après *unam*[1], et qui convient au genre de gaîté de ce passage (cf. Cas., II, 6, 40, *paratum oportet esse* iam *laqueum tibi*). Reste le dernier vers. Notre conjecture exclut d'avance la prétendue correction *Longam*, qui n'éclaircit pas le sens et ne satisfait pas au mètre. Elle ouvre la voie, au contraire, à l'ingénieuse correction de M. Goetz, *I longum*. Non que le texte soit ainsi excellent si on l'attribue tout entier à Plaute (*sic quoque miro modo*, dit M. Goetz, *haec addita languent*); mais ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on soupçonne tout le vers d'être une interpolation. J'y vois, pour ma part, une drôlerie d'actualité, insérée après coup à une place non prévue par le poète. C'est au temps de Sulla, peut-être un peu auparavant, qu'a été mis en usage l'*I* prolongé au-dessus de la ligne et destiné à marquer le son de l'*i* long. Comme le public romain goûtait les plaisanteries grammaticales (Plaute nous le fait assez voir, ici et ailleurs), une reprise de l'*Aulularia* a fort bien pu être égayée d'une allusion à la mode orthographique nouvelle. Cette date, celle où Plaute était joué par Roscius, est celle à laquelle on peut rapporter la rédaction du dernier vers :

neque quicquam est melius mihi,
Vt opinor, quam ex me ut *I iam* faciam litteram [,
I longum, laqueo collum quando obstrinxero].

84 : *ita* inanis *sunt oppletae atque* araneis. On corrige ordinairement *inaniis*. Mais, évidemment, l'auteur a devant les yeux de l'esprit un *inaneis* pareil à *araneis*. On a C. I. L. I, 1307 FERONEAE, 1464 PRECAREAM, qui prouvent qu'un *e* pourrait jouer le rôle d'*i* dans une finale de ce genre; toutefois, l'hypothèse d'une simple équivalence graphique n'est pas la plus vraisemblable. Ce que Plaute a forgé n'est pas un abstrait féminin régulier, formé comme *ferocia, inertia, superbia, insania*, mais un mot de fantaisie, comparable en son genre au nom propre *Quodsemelarripides*.

I, II, tirade en tétramètres bacchiaques, dite par Eunomia à son frère Megadorus :

Velim te arbitrari me haec uerba, frater[2],
Meae fidei tuaeque rei haec[3]
122 Causa facere, ut aequum est germanam sororem.

---

1. M. l'abbé Lejay me fait remarquer que *iam* a pu tomber non seulement après *unam* écrit en toutes lettres, mais après un chiffre, *.I. iam* étant lu *.Iam* Cf. *XIIma* = *duodecima*, Chatelain, *Paléogr. des classiques*, pl. 46, l. 2 du bas (ms. du 9e siècle); *Lta IIIum* = *quinquaginta trium*, pl. 47, 2e col., l. 25 (ms. du 11e siècle).
2. Les v. 120 et 121 ne font qu'un dans les mss.
3. *Hoc* J, *haec uel hoc* E, *uel hoc* add. B² D².

On a depuis longtemps corrigé *meāi* et *tuāi* 121. Il est plus douteux qu'il faille rayer *haec* 131 et lire *med* 120; cf. *te* au même vers. Le plus simple serait de remplacer le premier *haec* par *nunc*.

123 Quamquam haud falsa sum nos odiosas haberi;
Nam multum loquaces merito omnes habemur,
Nec mutam profecto *repertam ullam esse*
126 *Hodie dicunt* mulierem ullo in saeclo.

Il y a ici deux hémistiches trop courts; les autres sont corrects et il faut bien se garder d'y toucher. Le sens nous indique ce qui manque : *hodie dicunt* suppose, près de *esse*, un synonyme de *adhuc;* d'autre part, le sujet de *dicunt* devrait être un synonyme de *uiri*. Le synonyme de *adhuc* peut être *dum* (*nec ullamdum* = *et nullamdum*, comme *necdum* = *et nondum*). Le synonyme de *uiri* peut être *uos*, qui signifiera les hommes, comme au vers 123 *nos* signifie les femmes; *dicunt* naturellement deviendra *dicitis*.

127 Verum hoc, frater, unum tamen cogitato,
Tibi proximam me mihique item esse te.
Vt aequum est, quod in rem esse utrique arbitremur,
Et mihi te et tibi [me [1]] consulere et monere,
Neque occultum id haberi neque per metum mussari,
132 Quin participem pariter ego te et tu me ut facias.

On est d'accord pour intervertir *esse item* 128. Les quatre derniers vers sont visiblement corrompus. *Vt* 129 n'a pas de sens; M. Goetz a adopté *ita*, conjecture de Taubmann, mais le *unde* de Hare est plus précis; le premier pied peut d'ailleurs fort bien être impur. *Et... et* 130 est fautif, comme le montre *per metum* 131; Eunomia peut être intimidée de parler à son frère, mais non inversement. Le troisième *et* 132 est fautif, comme l'indique l'impossibilité de construire *quin* avec *ut;* le sens est évidemment *quin participem ego te, pariter ut tu me facias*, c'est-à-dire *ut tu me participes*.

Outre ces difficultés de sens, il y a des difficultés de métrique. 131 n'a qu'un pied pur, et encore c'est le premier, ce qui est très insolite, de sorte que plusieurs critiques ont proposé de déplacer *id*, ou, mieux encore, de supprimer ce mot superflu. Quant à 132, il est impossible à scander dans un mètre quelconque.

La corruption de notre passage étant manifeste, il faut bien que nous touchions au texte; nous pouvons nous tromper en imaginant telle ou telle correction, mais non en récusant ici l'autorité des manuscrits. Aussi nous garderons-nous bien, sous le prétexte de respecter

---

1. *Me* J, om. BDE.

tel ou tel détail du texte traditionnel, de remplacer les deux derniers bacchiaques par des anapestiques trimètres catalectiques, selon l'idée, en vérité bizarre, de M. Spengel[1]. Ne sacrifions pas légèrement la régularité de la structure métrique : c'est le seul guide qui nous reste.

En remplaçant *et... et* 130 par *ut... ita* (ce qui, soit dit en passant, nous donne peut-être l'origine de la faute *ut* 129), en transportant le *id* gênant de 131 dans 132, où il viendra à point pour fournir à *participem* un régime, enfin en effaçant le *et* à contre-sens de 132, nous ferons disparaître les difficultés de sens et l'une des deux difficultés de métrique. Quant à l'autre, nous en viendrons à bout par une interversion; nous échangerons *pariter* avec *ego te*, comme M. Spengel échange *ego* avec *te*. Ceci sera d'ailleurs au profit du sens, car *pariter* se rapprochera de son corrélatif *ut*. Il est probable que l'interpolation de *et* et le rapprochement entre *ego te* et *tu me* sont le résultat d'une même erreur d'interprétation, et il est naturel qu'une même correction élimine cette double faute.

Dans le dernier vers, le second pied seul est pur; cf. Spengel, *Reformvorschläge*, p. 271. Dans l'avant-dernier, *metum* représente la monnaie d'une longue. Cf. à la même place du vers *fuisse*, Bacch., 1129, et les autres exemples d'abrègements de groupes ïambiques, à tort interprétés par voie de synizèse, réunis dans Spengel p. 201 et 203. Autant il est naturel qu'un groupe comme *metum* ne puisse pas représenter le premier élément d'un bacchée, autant il est impossible d'imaginer pourquoi il n'en représenterait pas le second ou le troisième élément; ni pour l'oreille ni pour le débit il n'y avait aucune confusion à craindre.

133 Eo nunc ego secreto te huc foras seduxi
Vt tuam rem ego tecum hic loquerer familiarem. —

On est généralement d'accord pour lire *foras te huc* 133. Ce premier hémistiche est trop long; ou *ego* est une intrusion provenant de 134, ou il faut le placer après *secreto;* il n'y a, pas plus ici que dans 131-132, de motif d'imaginer un rythme anapestique. Quant au v. 134, il suffit pour le mettre sur ses pieds d'intervertir *ut* et *tuam rem*.

135, suite du *canticum;* rythme varié :

135 — Da mihi optuma femina manum. —
136-137 Vbi ea est[2]? quis ea est nam optuma? — Tu. — Tune ais? — Si negas[3], nego. –

1. *Reformvorschläge zur Metrik...*, p. 339.
2. *Quis ea* EJ.
3. *Nega* BJ.

138-139 Decet te equidem uera proloqui, nam optuma nulla potest eligi;
140-142 Alia alia peior, frater est. — Idem ego arbitror, nec tibi
142 (*suite*) Aduorsari certum est de istac[1] re umquam, soror[2]. —
143-144 Da mihi operam, amabo. — Tuast; utere atque impera, si...

Les dernières paroles de Mégadorus (*tuast...*) sont de rythme évidemment péonique. Ce qui précède me paraît formé d'un couplet trochéo-ïambique et d'un vers anapestique. Il n'y a qu'à intervertir deux mots dans le vers si discuté 135, à ajouter dans 142 le pronom *me*, indispensable au sens, et à réformer discrètement (voir p. 149-150) la séparation des vers. Les erreurs que, sur ce point, j'attribue au copiste, proviennent d'un exemplaire où les longs vers étaient coupés aux changements d'interlocuteur; il me paraîtrait téméraire de corriger le copiste relativement à des séparations comme *tibi* || *Aduorsari*, lesquelles ne peuvent, en bonne méthode, s'expliquer que par une tradition ininterrompue.

143-144 ... — Tuast; utere atque impera si quid uis[3]. — [uento. —
144-145 Id quod in rem tuam optumum esse arbitror, te id monitum ad-
145-147 Soror, more tuo facis. — Facta[4] uolo. — Quid est id, soror? — Quod tibi sempiternum
148-149 Salutare sit liberis procreandis. — Ita di faxint. —
149-150 Volo te uxorem domum ducere. — Ei occidi. — Quid ita?
151-152 Quia mihi misero cerebrum excutiunt tua dicta, soror; lapides loqueris.

Facta uolo ou *facto uolo* 146 est évidemment fautif. 150 il y a lieu d'accepter la conjecture *occidis*, déjà admise par plusieurs philologues. Pour ce qui est de la séparation des vers, nous nous permettrons, comme dans la partie précédente du *canticum*, de la supposer altérée par suite du changement fréquent d'interlocuteur; mais nous respecterons la séparation évidemment traditionnelle *sempiternum* || *Salutare*. 144-145 on a déjà proposé pour le mètre l'interversion *esse arbitror optumum*. Dans cette même ligne un des deux *id* est de trop : c'est probablement un *id* oublié un peu auparavant après *quid*, et restitué hors de sa vraie place.

Cela admis, nous reconnaissons dans notre texte deux couples de tétramètres bacchiaques, lesquels diffèrent de ceux de la tirade 120-134, d'une part en ce que le poète n'y a pas mis de coupe régulière, d'autre part en ce qu'en revanche il n'y a mis que des pieds purs. Le premier couple de vers bacchiaques est, avons-nous vu, pré-

1. *Istaec* B.
2. *Soror quid uis* EJ (cf. 144).
3. *Si quid uis : sis* J (cf. 142).
4. *Facto* B.

cédé d'un anapestique tétramètre; un autre anapestique le sépare du second couple de bacchiaques; celui-ci est suivi de deux nouveaux anapestiques.

153, fin du *cantic* ers appelés *vers de Reiz :*

153 Heia[1] hoc face quod te iŭbĕt soror. —
Si lubeat[2], faciam. —
154-155 In rem hoc[3] tuam est.—Vt quidem emoriar prius quam ducam;
sed his legibus si quam dare uis ducam[4]
156 Quae cras[5] ueniat, perendie
foras feratur, soror,
His legibus quam dare uis cedo,
nuptias adorna. —
Quam maxima[6] possum tibi,
frater, dare[7] dote[8];
Sĕd ĕst grandior natu,
media est mulieris aetas;
160 Ĕăm si iubes, frater, tibi
me poscere, poscam.

Le vers de Reiz est un asynartète. Il se compose d'un premier membre qui est évidemment un quaternaire ïambique, et d'un second membre ayant une étendue de deux pieds et demi. J'admets, avec M. Spengel[9], que ce second membre appartient au genre anapestique et non au genre ïambique, De là, dans le dernier vers, le demi-pied *cĕrĕ* formé par une fin de mot, ce qui n'arrive jamais dans un vers ïambique ou trochaïque, et est au contraire tout à fait normal dans les vers anapestiques.

Le second membre a naturellement les exigences du genre anapestique; par exemple l'anapeste ne peut y être remplacé par un ïambe, comme *fera* de *feratur*. Naturellement aussi, il en a les libertés, qui, comme on le sait, sont très grandes dans Plaute. Non-seulement, comme dans les autres genres, on peut former la monnaie d'une longue avec un mot ou groupe ïambique, tel que *iubet, sed est, eam*, mais on peut la former avec un commencement de mot trochaïque, comme *nupti-as* ou *ecfe-ratur*. Ainsi dans les tétramètres anapestiques, *Aul.*, IV, IX, les hémistiches *Perii interii* occi-*di, quo curram?*

---

1. *Hei* D, *eia* J.
2. *Si iubeat* EJ.
3. *Hoc : ob* E.
4. *Sed... ducam* om. DEJ (après un premier *ducam*).
5. *Trans* J.
6. *Maximam* EJ.
7. *Dare frater* DEJ.
8. *Dotem* E, *doce* J.
9. *Reformvorschläge zur Metrik...* p. 294.

(713), *male perditus* pessu-*me ornatus eo* (721), Perdi-*tissimus ego sum* omni-*um in terra* (723), Perdi-*di quod concustodiui* et sedu-*lo egomet me defraudaui* (724).

Ces principes de métrique posés, nous n'avons pas à toucher aux vers 153, 158 et 160, sauf à accepter pour 158 la correction *Cum maxima*, qui améliore le sens. Mais nous sommes tenus de corriger les quatre autres vers, dont aucun n'est correct.

Au v. 159, il faut manifestement lire, avec M. Goetz, *nam* au lieu de *natu*. Il est plus douteux qu'on doive admettre l'interversion compliquée de Bothe, *mulieris est aetas media*, qui donne un vers juste, mais ne fait pas sortir du texte traditionnel un sens excellent. Pourquoi *mulieris* et non un simple pronom, comme *eius?* et pourquoi la tournure par le nominatif (*media aetas*), tandis que l'interlocuteur répond par l'ablatif : (162 *Post mediam aetatem qui* media *ducit uxorem domum*)? Lisons plutôt *mulieris media est*, par simple interversion de deux groupes commençant par la même lettre, et ensuite *aetate;* la faute *aetas*, à la fin d'un long vers, est due peut-être à ce que le ms. archétype avait une marge détériorée. *Mulieris media aetate* signifie : ce qu'on appelle l'âge moyen non pour un homme,mais pour une femme.

Au v. 156, le premier membre est bon. Le second le deviendra si on remplace *feratur soror* par *soror ecferatur*. L'accumulation de trois demi-pieds disyllabiques (*fŏrăs, sŏrŏr, ecfe-*) est tout à fait dans les habitudes du genre anapestique (Spengel, p. 323-324). *Ecferatur*, proposé par M. C.-F.-W. Müller, est meilleur pour le sens que *feratur; ec* a pu être supprimé par un copiste à qui cette forme du préfixe était peu familière, ou qui le trouvait, comme si souvent, changé en *et*. Il est à noter que le glossaire d'Osbernus, moine anglais du XIIe siècle, cite le passage avec *efferetur*.

Restent les deux vers 154-155 et 157. Ils doivent être corrigés ensemble, comme l'indique la répétition évidemment fautive des mêmes mots, *his legibus* et *quam dare uis*. *His legibus* doit être rayé dans le vers surchargé 154-155, conservé dans le vers 157 qui est de bonne longueur; d'ailleurs, le sens de ces mots est piquant après le vers humoristique 156, tandis que, si on les place avant, ils lui feront une introduction bien lourde. Dans 157 nous ôterons *dare*, que 154-155 a suggéré d'introduire entre *quam* et *uis;* ce *dare* provient de 158, où l'alternance *frater dare, dare frater* prouve qu'il avait été fortuitement omis. Ainsi le premier membre deviendra juste; la phrase n'en sera que plus nette : *his legibus quam uis cedo*. Quant au second membre, le vers veut que nous insérions *iam* devant le verbe. Ce *iam* d'ailleurs ne sera pas inutile à la gradation du sens; non seulement Mégadorus accepte l'épouse qu'on lui destine (*cedo*), mais il accepte

que la noce ait lieu tout de suite (*iam adorna*). Selon une règle bien connue, *iam a-* comptent pour deux brèves.

Dans 154-155 nous avons ôté *his legibus;* il faut encore ôter le second *ducam,* suspect de n'être qu'une répétition du premier. Pour le sens, ce second *ducam* vient bien trop tôt; l'idée est mieux exprimée, et plus à sa place, par *cedo* et *iam adorna.* Le second membre de 154-155, dégagé des interpolations, est maintenant correct au point de vue métrique, et il se lie bien à ce qui suit : *sed si quam dare uis Quae cras ueniat.*

Le premier membre est encore bien trop long; il y a là d'autres interpolations à découvrir. La répétition de *ducam,* mentionnée tout à l'heure, est d'ailleurs un indice qu'il y a eu jadis, dans l'interligne et la marge, des surcharges qui ont embrouillé un copiste. Rayons hardiment *quam ducam,* addition maladroite destinée à compléter *prius.* Les mots *uolo te uxorem domum ducere* (149) sont trop loin pour justifier qu'on répète *ducere* sans lui donner de régime. Rayons enfin *emoriar;* Mégadorus s'interrompt dans sa boutade sans avoir pris la peine d'y mettre un verbe; c'est un annotateur du moyen âge, qui, selon l'usage du temps, a cru nécessaire d'éclaircir la phrase suspendue. *Quidem* fera deux brèves. Maintenant nous pouvons relire notre tirade dans son ensemble :

120 Velim te arbitrari me *nunc* uerba, frater,
Mea*i* fidei tua*i*que rei haec
Causa facere, ut aequum est germanam sororem.
Quamquam haud falsa sum nos odiosas haberi;
Nam multum loquaces merito omnes habemur,
125 Nec mutam profecto repertam ullam*dum* esse
Hodie dic*itis uos* mulierem ullo in saeclo.
Verum hoc, frater, unum tamen cogitato
Tibi proximam me mihique *esse* item te :
Vnde aequum est, quod in rem esse utrique arbitremur,
130 *Vt* mihi[1] te, *ita* tibi *me* consulere et monere,
Neque occultum haberi neque per mĕtŭm mussari
Quin participem *id ego te,* pariter tu me ut facias.
Eo nunc secreto [*ego*?] *foras* te huc seduxi
Tuam rem *ut* ego tecum hic loquerer familiarem. —
135 Da mĭhi, optuma, mănŭm, femina. — Vbi ea est? quis ea est nam [optuma? —
Tu. — Tune ăis? — Si nĕgăs, nego.
Dĕcĕt te equidem uera proloqui, nam optuma nulla pŏtĕst eligi,
140 Alia alia peior frater, est. — Idem ego arbitror, nec <*me*> tibi
Aduorsari certum est de istac re umquam, sŏrŏr. — Da mihi operam, amabo. —

---

1. On peut prononcer *mi*.

Tuast, utere; atque impera, si quid *id* uis. —
145 Quod in rem tuam esse arbitrōr optumum, te id
Monitum aduento. — Sŏrŏr, more tuo făcĭs — Fac, <*frater, quae fac*>ta uolo. —
Quid est id, soror? — Quod tibi sempiternum
Salutare sit. — Liberis procreandis?[1] — [Quid ita? —
150 Ita di faxint : uŏlŏ te uxorem dŏmŭm ducere. — Ei occidis. —
Quia mihi misero cerebrum excutiunt tua dicta, soror; lapides
Heia, hoc face quod te iubet soror. — [loqueris.
Si lubeat, faciam. —
155 In rem hoc tuam est. — Vt quidem prius!...
sed, si quam dare uis
Quae cras ueniat, perendie
foras, soror, *ec*feratur,
His legibus quam uis cedo;
nuptias *iam* adorna. —
Cum maxima possum tibi,
frater, dare dote;
Sed est grandior, na*m* mulieris
media est aeta*te;*
160 Eam si iubes, frater, tibi
me poscere, poscam.

196, septénaires trochaïques :

Nemini credo, qui large blandu(s e)st diues pauperi;
Vbi manum iniicit benigne, ibi onerat aliquam zamiam.
Ego istos noui polypos qui uibi[2] quidquid tetigerunt[3] tenent.

Vibi dans le dernier vers n'est autre chose que *ubi*, c'est-à-dire *ibi* avec un essai de correction. *Ibi* lui-même n'est qu'une intrusion du *ibi* précédent. En ôtant ce corps étranger, nous guérirons le vers radicalement :

Ego istos noui polypos, qui quidquid tetigerunt tenent.

Je ne saurais examiner ce passage sans prendre parti pour la vieille correction *aliqua zamia*, heureusement défendue par M. Langen, *Beiträge zur Kritik und Erklärung des Plautus*, p. 124. *Ibi* et *ubi* me paraissent être pris non au figuré (quand... alors), mais tout à fait au propre. « *A l'endroit* où ils vous allongent une caresse, *là* ils vous posent un fardeau à porter. »

---

1. Avec M. Goetz, je fais dire à Mégadorus *liberis procreandis* et non *ita di faxint*. Ceci pour des raisons de sens, indifférentes à la question de la structure métrique.
2. *Quin ibi* J.
3. *Tetigerint* B.

419, vers de Reiz :

Homo nullus est te scelestior,
qui uiuat hodie,
420 Neque quo[1] ego de industria
amplius male plus libens faxim. —
Pol etsi taceas, palam id quidem est;
res ipsa testis est.

Du génitif *illīus* ôtez *us*, vous avez le datif *illī*. Du génitif *quoius*, prononcé *quojjus*, ôtez *us*, vous avez le datif *quoi*, prononcé *quojj*. *Quoi ego* se prononcera *quojjego*, comme *hoc erat* se prononce *hoccerat*, comme *miles impransus* se prononce *milessimpransus*. Ceci fait comprendre pourquoi *quoi* ne s'élide pas devant une longue (Térence, *Andr.* 962, *Ht.* 685), et pourquoi, devant une brève, il forme une longue et non pas une autre brève (*Hec.* 431 *In arcem transcurso opus est.— Cui homini?— Tibi.* Ici le cinquième pied est forcément l'anapeste *homini* et non l'ïambe *-mini*). Il en est de même du datif *ei* prononcé *ejj*. Il ne s'élide pas devant une longue (*Ht.* 270); devant une brève il forme une longue (*Ht.* 777); le groupe *quod ei*, prononcé *quod ejj*, s'abrège devant une voyelle comme le groupe *quid hoc* prononcé *quid hocc* (*Eun.* 926). Le premier hémistiche du vers 420, où il est clair qu'Il faut écrire *quoi*, a donc la forme ⏑⏑–⏑---⏑–. *Quoi ego* vaut ici –⏑–, comme *Amph.* 519. Dans le second hémistiche il faut, comme on l'a proposé, changer *male* en *mali*, pour rendre *plus* correct, et il faut effacer *amplius*, glose de ce *plus* devenu inintelligible.

Au v. 421 il faut pour le sens *taceres* et non *taceas*. Le second hémistiche est faux; Il sera redressé soit par une simple inversion *est testis*, soit par l'hypothèse plus vraisemblable encore d'un archaïsme effacé. Au lieu de *ipsa testis* nous mettrons *testis eapse* :

Homo nullust te scelestior,
qui uiuāt hodie,
Neque quoi egō de industria
mălĭ plus lĭbĕns faxim. —
Pŏl ĕtsi ta*ceres*, pălam ĭd quidem est,
res testis *eapse* est.

427, vers de Reiz :

Sed in aedibus quid tibi meis
nam ĕrăt < tŭĭsque > negoti?

Pour justifier ce *tibi... tuisque*, cf. 409 *me... et meos discipulos*, 412 *me atque hos*, 431 *nos;* et même 429 le pluriel, d'ailleurs fautif, *uenimus*.

---

1. *Cui* J.

429, vers de Reiz :

Quid tu, mălŭm, curas
430 Vtrŭm crudum an coctum ego <*hodie*> edim,
nisi tu mi es tutor?

L'insertion de *hodie* rétablit l'hémistiche ïambique. Les philologues qui aiment mieux déplacer *ego* sont obligés à faire en outre une seconde correction, *utrumne* par exemple. *Hodie* d'ailleurs répond bien à *coctum ad nuptias* du vers précédent. D'autant plus qu'Euclion veut présenter l'idée de son interlocuteur comme saugrenue (*malum*, quelle absurdité! voyez ci-dessus, p. 142; en de telles circonstances, les phrases les plus précises sont les plus comiques.

431, vers de Reiz :

Vŏlŏ scire, sĭnăs an non sinas
nos coquere hic cenam. —
Vŏlŏ scire ego item, < *sint* > meae domi
mea salua futura.

Meae ne peut faire un pied devant l'ïambe final *domi*. D'autre part, il manque un verbe. Le troisième pied du second vers ne peut donc guère être que ⟨*sint*⟩ *meae* ou *meae* ⟨*sint*⟩. Grâce au parallélisme avec le premier vers, le retour d'un subjonctif suffit, dans le second, à rendre la phrase interrogative.

445, vers de Reiz :

445 Ita me bene amet[1] Lauerna, te,
iam nisi redi[2]
Mihi uasa iubes, populo[3]
hic differam ante aedis.

Varron, qui a l'habitude de citer de mémoire, cite *pipulo te differam*..., en substituant *te* à *hic*. Nonius fait de même; une autre fois, le même Nonius unit les deux mots, *te hic*. Mais la vraie place de *te* est évidemment après *Lauerna*, et ce ne peut être par hasard que les copistes de Plaute ont mis si loin de son verbe un mot qui là clôt si bien l'hémistiche. Cela posé, comment compléter l'hémistiche suivant, auquel il manque un demi-pied? Ce *te* appelle par contraste un mot se rapportant à la première personne; nous mettrons *mea*.

Ce même *te*, détaché comme il l'est après *Lauerna*, indique l'intention de rendre la menace aussi précise et aussi formelle que possible,

---

1. *Amen* B.
2. *Redis* J ; *reddi* Nonius .
3. *Populos* D ; *pipulo* Nonius, Varron.

de sorte qu'il ne saurait y avoir surabondance de pronoms. Aussi la correction la plus simple pour le vers suivant, où on a proposé de déplacer les mots ou de lire *iussis*, me paraît-elle être ⟨ *tu* ⟩ *iubes :*

Ita me bene amet Lauerna, te,
mea iam nisi reddi
Mihi uasa *tu* iŭbĕs, pipulo
hic differam ante aedis.

457, septénaire trochaïque :

Coctum *ego*, non uapulatum, dudum conductus fui.

M. C.-F.-W. Müller a proposé *ego huc;* M. Goetz a accepté cette correction. Elle est à coup sûr tout à fait efficace pour ramener Plaute à la prosodie de Virgile, seulement... elle ne convient pas au sens. *Dudum conductus fui* signifie : Jusqu'à cette fois-ci, et voilà longtemps, mes clients m'ont loué pour me faire faire la cuisine et non pour me battre. *Jusqu'à cette fois-ci* est très clairement exprimé par le choix de l'auxiliaire, *fui* et non *sum;* cf. *nummo sum conductus* 448. *Dudum* et *fui* excluent ce malencontreux *huc.* Notre passage est un des exemples les plus sûrs de l'ancienne prosodie *egō.*

LOUIS HAVET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

HANDBUCH DER KLASSISCHEN ALTERTHUMSWISSENSCHAFT, etc., publié sous la direction de IWAN MUELLER. — T. IV, 1re partie : *Die griechischen Staats-, Kriegs- und Privataltertümer*, par G. BUSOLT, AD. BAUER et IWAN MUELLER; 2e partie : *Die römischen Staats-, Kriegs- und Privataltertümer*, par H. SCHILLER et M. VOIGT. — Nördlingen, Beck, 1887; 931 p. in-8°.

La publication de la nouvelle encyclopédie classique de M. Iwan Müller se poursuit avec une activité digne de tous éloges. Depuis notre dernier compte rendu (voy. plus haut, p. 91 et suiv.), il a paru : le fascicule 6e, avec lequel le tome IV s'est trouvé complet, et les fascicules 8e et 9e, contenant la plus grande partie du tome III [1]. Nous ne nous occuperons pour le moment que du tome IV. Ce tome, à cause de son étendue exceptionnelle, est divisé en *deux* parties, l'une consacrée aux antiquités grecques, l'autre aux antiquités romaines; chacune de ces deux parties se vend séparément.

Il serait superflu d'insister sur l'intérêt tout particulier que le sujet de ce volume présente pour les philologues; il est trop évident que, pour l'intelligence des textes anciens, rien, après la connaissance de la langue, n'est aussi nécessaire qu'une connaissance exacte des institutions et des mœurs. Or il est bien difficile aux philologues de se tenir au courant de tous les progrès que la science des antiquités publiques ou privées ne cesse de faire grâce aux découvertes archéologiques ou épigraphiques. Il leur sera donc

1. La fin du t. III et le commencement du t. V doivent paraître très prochainement. On compte que l'ensemble de la publication pourra être terminé en 1890.

extrêmement précieux de trouver, dans ce livre, des résumés qui sont l'œuvre des savants les plus compétents et qui donnent, pour chaque question, l'état actuel de la science, avec des renvois aux textes anciens (passages d'auteurs ou inscriptions) et des indications bibliographiques détaillées.

L'analyse suivante montrera le plan des différents manuels dont ce volume se compose.

A. Antiquités grecques. I. **Antiquités publiques et juridiques,** par G. Busolt (p. 3-222). — Voici le sujet des différents chapitres : *Introduction* (généralités, sources, etc.). — *Les éléments fondamentaux de la vie publique* (les citoyens, les esclaves, etc.; la famille; les races, les tribus; les villes, etc.). — *Les différentes formes de gouvernement et leur développement historique* (royauté, oligarchie, tyrannie, démocratie, etc.). — *Les rapports des Etats entre eux* (droit des gens, traités, amphiktyonies, colonies). — *L'Etat lacédémonien* (États doriens du Péloponnèse, Sparte). — *Etats crétois.* — *L'Etat athénien* (histoire et exposé systématique de la constitution athénienne; division de la population en tribus, dèmes, etc.; les pouvoirs publics; les magistratures; la justice; les finances, etc.). — *Les confédérations les plus importantes* (confédération lacédémonienne, première et seconde confédération athénienne).

II. **Antiquités militaires,** par A. Bauer (p. 223-331). — *Introduction* (généralités, sources, etc.). — *Epoque héroïque.* — *Sparte et le Péloponnèse* (organisation militaire de Sparte, tactique spartiate, etc.). — *Athènes et ses alliés* (armée athénienne aux différentes époques, marine athénienne). — *Thèbes et la ligue béotienne* (réformes d'Epaminondas, etc.). — *La Sicile* (progrès de la poliorcétique grecque par suite des guerres des Siciliens avec les Carthaginois). — *Les Macédoniens* (l'armée macédonienne sous Philippe, sous Alexandre, sous ses successeurs). — Cet ouvrage est accompagné de planches représentant des armes, des machines, etc.; les évolutions tactiques exécutées par les Lacédémoniens ou les Thébains dans certaines batailles célèbres (Leuctres, Mantinée, etc.) sont également figurées par des dessins.

III. **Antiquités privées,** par Iwan Mueller (p. 335-480 b). — *Introduction* (sources, etc.). — *L'habitation.* — *L'ameublement.* — *L'habillement.* — *L'alimentation et les soins du corps* (bains, exercices gymnastiques). — *Le mariage et la vie de famille.* — *L'éducation des enfants.* — *La vie des jeunes gens* (de 16 à 20 ans). — *La maladie, la mort, les funérailles.* — *Les différentes professions.* — *L'agriculture et l'élevage des bestiaux.* — *Les métiers et l'industrie.* — *Le commerce.* — *Les réunions de société* (συμπόσια, ἔρανοι, etc.). — La plupart de ces chapitres présentent les subdivisions suivantes : époque préhistorique, époque « phénicienne », époque homérique, époque classique, époque romaine. Les chapitres qui se rapportent aux maisons, à l'ameublement et au costume sont illustrés par quelques planches. Le tout forme un tableau très intéressant et très complet de la vie grecque aux différents âges; nous signalerons particulièrement à l'attention des philologues les pages relatives à la civilisation homérique, dans lesquelles l'auteur a fait entrer les résultats des dernières découvertes archéologiques.

B. Antiquités romaines. I. **Antiquités publiques et juridiques,** par H. Schiller (p. 483-704). — *Introduction* (sources et aperçu historique sur le développement de la constitution romaine). — Première partie : *La Constitution romaine.* — 1. *Les magistratures* (étude générale sur les magistratures; étude détaillée des différentes magistratures ordinaires ou extraordinaires; le principat). — 2. *Le Sénat.* — 3. *Les citoyens* (droit de cité; division des citoyens en tribus, en classes, etc.; assemblées par centuries, assemblées par tribus). — Deuxième partie : *L'administration romaine.* — 1. *Organisation de l'empire romain* (administration municipale et administration des provinces par les magistrats). — 2. *Les finances.* — 3. *La justice.*

II. **Antiquités militaires** (avec planches), par H. Schiller (p. 707-744). — *Composition de l'armée* (sous les rois, sous la république, sous l'empire). — *La marine.* — *Les levées de troupes, le temps de service, la solde, la retraite.* — *Les officiers, les « principales », l'avancement.* — *L'ordre de marche, de campement et de bataille.* — *L'armement, l'équipement, les machines de guerre.* — *Le service à l'armée.*

III. **Antiquités privées,** par Mor. Voigt (p. 747-931). — *Introduction : conditions physiques et géographiques où se trouvaient Rome et l'ager Romanus.* — *Première période (jusqu'au milieu du 6e siècle de la ville) : l'ancienne civilisation romaine.* — *Deuxième période (jusqu'à la fin de la république) : invasion de l'hellénisme.* — *Troisième période (jusqu'à Dioclétien) : invasion des civilisations provinciales.* — Pour chacune de ces périodes, l'auteur parle successivement : de l'état de la société romaine (classes de la société, rapports avec les étrangers, etc.), de l'état de la civilisation (agriculture, commerce, industrie, métiers, etc.), puis de la famille (les *gentes*, la clientèle, etc.), de l'habitation, de l'ameublement, de la vie de l'individu depuis la naissance jusqu'à la mort, enfin du costume. Sous une forme très concise, cette histoire de la civilisation romaine contient une foule de renseignements précieux.

Le tome IV de la nouvelle encyclopédie classique sera certainement un de ceux que les philologues liront avec le plus de fruit et auront le plus souvent besoin de consulter. En terminant, nous exprimons le souhait que le directeur de cette utile entreprise et ses collaborateurs veuillent bien apporter tous leurs soins à la table alphabétique générale qui doit terminer la publication tout entière : étant donnée la multiplicité des renseignements contenus dans chaque volume, nous estimons que cette table devrait être extrêmement développée et que, pour rendre tous les services qu'un index de ce genre peut rendre, elle devrait presque former à elle seule un volume à part. O. R.

Anecdota varia graeca et latina ediderunt Rud. Schoell et Guil. Studemund. Vol. I : Anecdota varia graeca musica, metrica, grammatica, edidit G. Studemund. — Vol. II : Procli Commentariorum in Rempublicam Platonis partes ineditae edidit Rud. Schöll. — Berolini, Weidmann, 1886, gr. in-8°.

Le premier volume se compose de cinq parties accompagnées d'un appendice, d'addenda et d'indices. I. *Tres Canones harmonici*, par Ad. Stamm, d'après un codex *Laurentianus* 56, 1. L'éditeur donne, en regard l'un de l'autre, le texte du *Laurentianus* et le texte établi par lui, puis deux traductions, l'une en latin, l'autre en allemand. Le tout est suivi de notes interprétatives, II. *Exegesis (Georgii Choerobosci) in Hephaestionis enchiridion de metris*, par G. Hörschelmann. Un apparat critique donne les variantes des mss. au nombre de dix, dont les trois principaux sont : K (*Ven.-Marc.* 483), S (*Bodleianus Auct.* T IV, 9), U (*Vatic.* 14). Le ms. S, d'après Studemund, a été copié sur K corrigé (voy., pag. 88 sq., les *Epilegomena* qui contiennent la description des mss.). III. Ceci est suivi d'un *Appendix* par G. Studemund, *De codicibus aliquot italicis ad Hephaestionem et Choerobosci exegesin pertinentibus*, en 8 chap., très intéressant pour quiconque s'occupe de métrique. On rapprochera avec intérêt des mss. cités par Studemund, p. 105, le contenu du cod. *Paris.* grec 854 (fol. 191) et celui des mss latins 6810 (fol. 48), 3088 (fol. 101vo), 8069 (fol. 6), ainsi que les pièces 730, 733 et 762 de l'Anthologie latine de Riese. IV. *Anonymi Ambrosiani de re metrica*, p. Studemund. Ce sont cinq opuscules sur la métrique grecque tirés du cod. *Ambrosianus* C 222, *ord. inf.* L'éditeur expose en détail, dans un appendice (p. 237-247), le contenu de ce ms. avec des variantes empruntées à un autre cod. *Ambrosianus* M 51, *ord. sup.*, puis donne une collation détaillée des 660 premiers vers des *Nuées* et des 86 premiers des *Grenouilles*, d'après l'édition de Bergk (1861); cette collation est suivie de celle des *prolégomènes* de Tzetzès sur Aristophane. M. Studemund a imprimé en caractères espacés les leçons du ms. qui confirment les conjectures des philologues et notamment celles d'A. Nauck. V. *Anonymi Lauren-*

tiani duodecim deorum epitheta, p. Studemund. Le texte du *Laurentianus* 59,16, est mis en parallèle avec celui de l'*Ambrosianus* C 222, *ord. inf.* Le dernier paragraphe de cette partie offre le texte de Nicétas de Sérès (*deorum dearumque epitheta*) avec les variantes de dix mss. Le tome II renferme cinq fragments inédits du commentaire de Proclus sur la *République* de Platon. Le texte a été tiré d'une copie d'Holstenius conservée dans la bibliothèque Barberine, à Rome, copie qui avait été exécutée sur un ms. que Mai a vu, en fort mauvais état, au commencement de ce siècle et que nul n'a pu retrouver depuis[1]. Les matières que renferment ces deux volumes, le soin avec lequel elles paraissent avoir été éditées, les savantes notes qui les accompagnent en font un recueil d'une haute importance. A. J.

The Classical Review. — London, David Nutt, 270 Strand (12 fr. 50 cent. par an).

Cette Revue paraît depuis presque un an, sous la direction de M. Joseph B. Mayor et avec la collaboration d'un grand nombre de savants. Elle est conçue sur le modèle des *Philologische Wochenschriften* allemandes, si ce n'est qu'elle se publie en dix numéros au lieu de cinquante-deux. Dans chaque cahier, quelques articles de fond, d'étendue limitée et d'une grande variété de matières, sont suivis de comptes rendus plus ou moins détaillés de livres relatifs à l'antiquité classique; de courtes notes sur des passages d'auteurs ou sur des questions de grammaire, d'antiquités, etc.; de rapports sur les progrès de l'archéologie; d'informations sur les études classiques dans les universités anglaises; de correspondances continentales; de notices nécrologiques; de résumés d'un grand nombre de périodiques; enfin de copieuses annonces bibliographiques. Tout cela est très condensé, parfois même un peu touffu, mais plein d'intérêt, très instructif, dû à des plumes tout à fait autorisées. Il suffit de citer quelques noms au hasard : MM. Joseph B. Mayor, J. E. B. Mayor, H. J. Roby, F. Haverfield, R. C. Jebb, H. Nettleship, R. Ellis, J. S. Reid, A. Palmer, W. G. Rutherford, E. Maunde Thompson, Cecil Smith, W. Y. Sellar, F. H. M. Blaydes, etc., etc. Les lecteurs de la *Classical Review* seront tenus au courant de tout le mouvement philologique, enseignement, publications, découvertes, etc. Nous ignorons beaucoup trop, en général, ce qui se passe en Angleterre à cet égard, et nous devrions tous devenir des lecteurs assidus de la *Classical Review*. Elle nous renseignerait fort bien en même temps sur ce qui se fait dans les autres pays, y compris le nôtre. <On en trouvera un résumé sommaire dans la Rev. des Rev. de 1888. >

Thiere des classischen Alterthums in culturgeschichtlicher Beziehung, von Otto Keller. — Innsbruck, Wagner'sche Universitäts-Buchhandlung, 1887; IX-488 p. in-8°.

Dans les 25 monographies dont se compose le présent ouvrage, K. raconte l'histoire et la légende de quelques-uns des animaux qui sont le plus souvent mentionnés dans les textes ou représentés dans les œuvres d'art de l'antiquité. Il étudie le rôle de chacun d'eux dans la vie antique, les légendes qu'on se redisait sur leurs mœurs et leur origine. Bien que rempli de faits, le livre de K. se lit toujours sans peine, souvent avec plaisir. Les notes, fort nombreuses et qui attestent une connaissance étendue des textes anciens et de la littérature moderne relative au sujet, ont été rejetées en appendice. Enfin 56 reproductions de dessins, de pierres gravées et de sculptures antiques complètent heureusement les indications du texte. L. D.

Deutsche Alterthumskunde, von Karl Muellenhoff : Zweiter Band mit vier Karten von H. Kiepert. VII-497 pag. in-8°. — Berlin, Weidmann, 1887. Prix : 14 mk. (17 fr. 50).

Le premier volume de cet ouvrage avait paru en 1870; Müllenhoff est mort en 1883; mais ce tome II était absolument prêt pour l'impression, et

1. Nous apprenons que M. le cardinal Pitra a retrouvé ce ms. à la bibliothèque du Vatican et qu'il prépare une édition de son contenu.

l'on nous dit dans la préface que la suite projetée par l'illustre érudit pourra être reconstituée avec ses cahiers de cours et des dissertations écrites en vue de cette œuvre d'ensemble qui était le but de sa vie.

Le titre de « Science de l'antiquité allemande » est plus étroit que l'ouvrage lui-même, car Müllenhoff a fait entrer dans ce cadre tous les anciens peuples de l'Europe avec lesquels les Germains ont été en contact comme voisins, comme vaincus et comme vainqueurs : c'est plutôt l'ethnographie historique de l'Europe septentrionale et centrale. Dans ce tome II, par exemple, les Germains proprement dits tiennent peu de place : il y est surtout question des Slaves, des Finnois et des Gaulois. Tous les documents relatifs aux migrations de ces peuples sont réunis et étudiés par Müllenhoff à la double lumière de l'histoire et de la linguistique. Son ouvrage sera désormais, comme le livre célèbre de Zeuss (*Die Deutschen und die Nachbarstämme*, Munich, 1837), le guide indispensable pour l'ethnographie ancienne de l'Europe gauloise, germanique et slave. Les philologues devront aussi le consulter pour ses études sur Posidonius et sur les sources de Tacite et de Plutarque.

C'est un patriotisme élevé, un patriotisme historique et rétrospectif, comme on n'en trouve guère qu'en Allemagne et en Italie, qui a inspiré à Müllenhoff ce livre, pensée de toute sa vie. Dans le sommaire de son livre, il appelle les guerres cimbriques « le commencement de *nos* luttes avec les Gaulois et avec Rome ». Il écrivait (p. 112) que bientôt (en 1887) arriverait le deux-millième anniversaire de la première rencontre des Cimbres avec une armée romaine dans les Alpes Juliennes et Noriques (an 113 av. J.-C.). Pour nous, ce patriotisme dans l'histoire et la philologie ne nous déplaît pas; il anime et soutient l'historien en même temps qu'il élargit son horizon, et nous voudrions qu'il fût plus fréquent en France. En somme, il y a beaucoup à apprendre dans Müllenhoff à tous les points de vue. H. Gaidoz.

A. Reisch, *De musicis Graecorum certaminibus capita quattuor.* — Vienne (C. Gerold fils), 1885, in-8°, 124 p. Prix : 4 Marks.

Cette thèse de doctorat de l'Université de Vienne est dédiée aux professeurs Hartel et Schenkl. Elle se divise en quatre chapitres qui n'ont ni la même longueur, ni la même importance; le premier traite, en 10 pages, des plus anciens concours musicaux dans la Grèce propre et dans quelques-unes des îles et des villes de l'Asie Mineure; le second, qui compte 38 pages, nous paraît le plus important; il est consacré aux concours musicaux célébrés à Athènes dans les diverses fêtes, depuis l'époque de Pisistrate jusqu'à celle d'Alexandre; le troisième expose, en 22 pages, ce que l'on peut savoir des concours musicaux chez les autres peuples de la Grèce; dans le quatrième enfin, qui est presque aussi important que le second, l'auteur traite, en 45 pages, des concours musicaux de la Grèce propre jusqu'à l'époque d'Auguste. Il a joint à son travail un appendice où sont reproduites quinze inscriptions, dont quatre proviennent d'Orchomène, les autres d'Oropos.

Ce n'est pas un article de quelques lignes, mais une étude approfondie qu'il faudrait consacrer à cette dissertation, faite avec le plus grand soin et dont les conclusions s'imposent souvent. L'auteur connaît admirablement son sujet; il a tiré parti de tous les documents possibles, passages d'auteurs et inscriptions; il cite en grande partie les textes épigraphiques sur lesquels il s'appuie et les commente avec une rare sagacité. Plusieurs parties de sa thèse sont traitées de main de maître et ne laissent rien à désirer; ce qu'il dit, par exemple, de la chorégie à Athènes et dans le reste de la Grèce est excellent. Nous ne pouvons donc que recommander très vivement cette brochure, qui fait faire un pas à la science, à tous ceux qui s'occupent de ces questions; ils la liront avec le plus vif intérêt et lui donneront, sans aucun doute, une place d'honneur dans leur bibliothèque. A. K.

Joh. Alphons Simon, *Xenophon-Studien. I. Zur Entwickelung des Xenophonteischen Stils*, p. 4-32 du programme du gymnase de Düren pour l'année 1886-87. — Düren, Hamel, 1887.

Dans un travail récent (*De Xenophontis vita et scriptis*, 1884), M. Roquette a essayé d'établir la chronologie des œuvres de Xénophon d'après l'emploi plus ou moins fréquent qui y est fait de certaines particules (cf. *Rev. crit.*, 1886, II, p. 22 et suiv.). Depuis, M. Schanz (*Hermes*, XXI, p. 439 et suiv.) a montré que Xénophon, dans la suite de sa carrière littéraire, avait rendu l'idée de « en réalité » tantôt par τῷ ὄντι, tantôt par ὄντως. M. Simon a appliqué la même méthode de recherche à divers autres points de la langue de Xénophon. Dans ce premier article (qui doit être suivi à bref délai d'un second et d'un troisième), il étudie successivement l'emploi plus ou moins fréquent que Xénophon fait dans ses différents ouvrages et en particulier dans les *Helléniques* : 1° de καί... δέ ou de δὲ καί pour rendre l'idée de « et aussi... » (l'emploi fréquent de καί... δέ est un des traits qui caractérisent le style de Xénophon); 2° de ἅτε devant le participe; 3° de οὕτω (οὕτω δή) dans l'*apodose;* 4° de l'expression τρόπαιον ἵστασθαι ou au contraire de l'expression attique ordinaire τρόπαιον ἱστάναι; 5° du verbe ἕπεσθαι ou au contraire du verbe ἀκολουθεῖν pour rendre l'idée de « suivre »; 6° de μείων au lieu de l'expression usuelle ἐλάττων; 7° de ἀμφί au lieu de la préposition généralement employée en prose, περί; 8° de ἐπειδή (ἐπειδάν) ou au contraire de ὡς ou ἐπεί pour rendre l'idée de « lorsque »; 9° de μέχρι ou au contraire de ἕως ou ἕστε pour rendre l'idée de « jusqu'à ce que »; 10° de μετά avec le génitif ou de σύν (cf. le travail de M. Mommsen analysé ci-dessus); 11° de μετὰ ταῦτα (τοῦτο) ou au contraire de ἐκ τούτου pour rendre l'idée de « ensuite »; 12° des adjectifs composés de παν- (πάγκαλος, etc.); 13° de l'*anaphore;* 14° enfin de la préposition poétique ἀνά au lieu de κατά (par exemple ἀνὰ κράτος au lieu de κατὰ κράτος, etc.).

Le résultat de toutes ces statistiques serait que le classement chronologique que M. Roquette a proposé pour les œuvres de Xénophon se trouverait confirmé en très grande partie. En particulier, le *Cynégétique* et la première partie des *Helléniques* (jusqu'au § 10 du chap. 3 du livre II) seraient les premiers ouvrages de Xénophon et se rapprocheraient encore sensiblement du style de Thucydide; parmi les ouvrages historiques de Xénophon, l'*Anabase* (où M. Simon distingue d'ailleurs, pour ce qui est du style, *deux* parties) appartiendrait à une seconde période; à une troisième appartiendraient la *Cyropédie*, la seconde partie des *Helléniques* (II, 3, 11-V, 1) et la troisième partie des *Helléniques* (à partir du chap. 2 du livre V). De plus, suivant M. Simon, la seconde partie et la troisième partie des *Helléniques* se partagent elles-mêmes, pour ce qui est du style, chacune en deux subdivisions (d'une part : 1° II, 3, 11 jusqu'à la fin du chap. 3 du livre IV; 2° IV, ch. 4 jusqu'à la fin du chap. 1 du livre V; — d'autre part : 1° V, ch. 2 jusqu'à la fin du livre; 2° livres VI et VII). Enfin les trois passages *Hellén.* III, 5, 7-17; IV, 2, 16-17; IV, 4, 1-14 présenteraient certaines particularités de langue qui prouveraient qu'ils ont été rédigés vers le même temps que le livre VII du même ouvrage; par conséquent, Xénophon aurait intercalé ces passages après coup là où ils sont aujourd'hui.

M. Simon fait preuve, dans ce travail, d'une connaissance très approfondie de la langue de Xénophon; on ne peut que souhaiter de le voir étendre successivement ces intéressantes recherches à toutes les parties de la syntaxe de cet auteur. O. R.

Πλουτάρχου Σύλλας. *Plutarch's life of Lucius Cornelius Sulla*, with introduction, notes and lexicon by the Rev. Hubert A. Holden.—Cambridge, at the University press. 1886, in-12, xci-270 pp.

Ce volume se compose de cinq parties : une introduction très développée, qui se termine par une table chronologique des principaux événements de la Vie de Sylla, où les dates sont rapportées à l'ère chrétienne et à la fondation de Rome; le texte, les notes, un appendice critique et des *indices* au nombre de trois : le premier est un index historique et géographique, le deuxième un index grammatical, le troisième un lexique des mots grecs. Rejeter le commentaire à la suite du exte est une disposition peu commode pour le lecteur, mais qui a permis de lui donner un grand développement.

Celui de M. H. est approfondi et très soigné; les notes historiques avec renvoi aux sources abondent, ainsi que les comparaisons avec des passages soit du même auteur, soit d'autres écrivains antérieurs ou postérieurs. Seulement, dans certains cas, M. H. suppose que le lecteur a sous la main les autres éditions qu'il a publiées, et au lieu d'expliquer telle locution (ch. v, 4, l. 23), il renvoie à une note de l'Economique de Xénophon. Son texte est généralement celui de Imm. Bekker (B. Tauchnitz, 1885), dont il s'est écarté quelquefois pour adopter les leçons de Sintenis. Les notes de l'apparat critique sont rédigées en latin; elles n'offrent qu'un choix de variantes de mss. prises chez Sintenis à qui M. H. emprunte aussi, mais sans prévenir (il suppose que l'on possède son édition de la *Vie des Gracques*), les lettres par lesquelles ces mss. sont désignés. Deux conjectures de M. Tournier, publiées dans les *Exercices critiques* (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, 10e fasc., pag. 65 et 67) sont passées sous silence; d'ailleurs aucune note du commentaire n'explique ces deux passages (ch. vi, 5, l. 40; ib. 11, l. 100). Chap. xxviii, 1, l. 3, l'éditeur n'a pas cru devoir adopter une conjecture de M. Bernardakis et a introduit dans son texte la seule qu'il se soit permise : Σύλλας... ἠπείγετο δυνάμει καὶ δι' ἀπάτης... et il interprète δυνάμει *cum copiis*. La leçon ἠπείγετο peut, il est vrai, se défendre paléographiquement, mais le texte n'est pas encore satisfaisant. En somme, c'est surtout par ses notes explicatives que cette édition, d'ailleurs très correcte et fort bien imprimée, peut rendre des services. A. J.

J. van Leeuwen et M. B. Mendes da Costa, *Grammaire de la langue d'Homère, avec un appendice contenant le premier livre de l'Iliade et de l'Odyssée.* Traduit du néerlandais, avec des additions et des corrections des auteurs, par J. Keelhoff. — Mons, H. Manceaux, 1887; 198 p. in-8°.

Ce qui distingue cet ouvrage des autres travaux publiés déjà sur le même sujet, c'est que ce n'est pas un simple répertoire des formes homériques. Les auteurs, qui sont deux élèves de Cobet, se sont efforcés de soumettre à une critique vraiment scientifique les formes diverses admises par les Alexandrins dans leur texte d'Homère, d'éliminer celles de ces formes qui, étant grammaticalement incompréhensibles, paraissent s'être glissées par erreur dans le texte, comme aussi de restituer (par exemple en ce qui concerne le F) l'orthographe homérique primitive, effacée plus ou moins complètement dans le texte traditionnel. Ils ont essayé, en un mot, de faire pour les formes et l'orthographe du dialecte homérique ce qu'on cherche à faire, depuis quelque temps, pour les formes et l'orthographe du dialecte attique, et, pour bien montrer les résultats où ils arrivent, ils ont ajouté à leur travail un spécimen d'édition, comprenant le premier livre de l'Iliade et le premier livre de l'Odyssée. Cet essai de reconstruction, où la conjecture tient nécessairement une très grande place, est extrêmement intéressant; l'exposé des formes homériques est du reste fait d'une façon très scientifique, très nette et très clair [1]; si l'on n'est pas toujours de l'avis des auteurs, leur livre n'en est pas moins, d'un bout à l'autre, d'une lecture fort instructive, et M. Keelhoff a rendu un réel service aux étudiants et aux professeurs français en le mettant à leur portée par une bonne traduction [2].

O. R.

---

1. Dans les articles relatifs à la *syntaxe* (laquelle tient d'ailleurs peu de place dans cet ouvrage), la rédaction manque parfois de précision ou d'exactitude. Ainsi, p. 77, c'est à tort que les auteurs donnent le nom de subjonctif *délibératif* à des subjonctifs comme τί νύ μοι μήκιστα γένηται; (« que m'*arrivera*-t-il? ») ; cet emploi du subjonctif n'a pas le moindre rapport avec ce qu'on entend généralement par subjonctif *délibératif* (par exemple : ἀπίωμεν ἢ μένωμεν; « *faut-il que* nous partions ou que nous restions? »); le sens n'est pas du tout le même dans le cas. Tout l'article *Subjonctif dans les propositions principales* est peu clair et peu net.

2. En même temps que paraissait la traduction de M. Keelhoff, une traduction allemande du même travail (par M. Mehler) était publiée à Leipzig, chez Teubner.

Tycho Mommsen, *Beiträge zu der Lehre von den griechischen Präpositionen*, erstes Heft. — Francfort-sur-le-Mein, C. Jügel, 1886; VII et 96 p. in-8°.

Ce fascicule est le premier d'une série où M. Tycho Mommsen se propose d'abord de réimprimer, avec un certain nombre d'additions et de corrections, les trois articles célèbres qu'il a publiés dans les programmes du gymnase de Francfort de 1874, 1876, 1879, ensuite de continuer les études commencées dans ces trois articles. Le tout comprendra les résultats de ses recherches sur l'emploi des prépositions chez les différents poètes ou prosateurs grecs.

Le fascicule dont nous rendons compte en ce moment contient l'article de 1874 (p. 1-75) et le commencement de l'article de 1876 (p. 76-96). Dans l'article de 1874, qui est intitulé : *Exposé de quelques lois relatives à l'emploi des prépositions grecques.* Μετά, σύν et ἅμα *chez Homère*, l'auteur démontra, comme on sait, par des statistiques très précises, que, si l'on met à part certaines expressions toutes faites, σύν appartient presque exclusivement à la langue poétique et n'est fréquent, à la bonne époque, que chez un seul prosateur, Xénophon [1], et qu'au contraire μετά avec le génitif appartient presque exclusivement à la langue de la prose et ne devient fréquent, en poésie, que chez les écrivains dont la façon de parler se rapproche de la prose, par exemple chez Aristophane. Mais ce n'est pas seulement dans cette découverte inattendue qu'était l'intérêt de cet article; outre une étude très détaillée sur l'emploi qu'Homère fait de μετά avec le datif, de μετά avec le génitif (5 exemples seulement), de σύν (181 exemples) et de ἅμα avec le datif, il contient encore des considérations générales très curieuses sur l'emploi plus ou moins fréquent des prépositions en général et en particulier des prépositions construites avec tel ou tel cas dans les différentes périodes de la littérature grecque, selon les époques, selon les genres littéraires, selon les auteurs : on remarque, par exemple, que certains auteurs du 4e siècle ap. J.-C. et certains auteurs byzantins affectent d'employer aussi peu de prépositions que possible ; que, dans l'ancienne langue et en poésie, les prépositions construites avec le datif sont particulièrement fréquentes, au lieu que plus tard et dans la langue de la prose ce sont les prépositions construites avec l'accusatif qui prédominent, etc.

Quant à l'article de 1876, il a pour titre : *Emploi de* σύν *et de* μετά *avec le génitif chez Euripide.* Au lieu que μετά avec le génitif est rare chez Eschyle et chez Sophocle, on le rencontre souvent chez Euripide, surtout dans ses dernières pièces (il présente en tout 100 exemples de μετά contre 200 de σύν). C'est là une confirmation remarquable de ce fait que, chez Euripide, la tragédie devient plus « bourgeoise » et que la langue de la tragédie se rapproche davantage chez lui de la langue de la prose; on rencontre en effet chez Euripide toute une série d'expressions prosaïques ou même familières, que M. Mommsen énumère; μετά avec le gén. est une de ces expressions.

Les trois articles de M. Mommsen ne se trouvaient plus que difficilement dans le commerce; il convient de le remercier de les avoir fait imprimer de nouveau. Nous espérons qu'il mènera à bonne fin la publication dont nous annonçons ici le premier fascicule; elle formera un chapitre important de l'histoire, qui est encore à faire, de la syntaxe grecque. O. R.

---

1. Il faut toutefois remarquer que, dans les inscriptions attiques, σύν n'est pas rare : dans la 2e partie du t. II du C. I. A., l'idée de « avec » devant un nom de *chose* est toujours rendue par σύν, de même que devant un nom de *personne* elle est toujours rendue par μετά. Voy. ici même, t. IX, p. 96, et cf. Meisterhans, *Grammatik der attischen Inschriften*, § 49, 11.

Paris. — Imp. A. Lanier, 14, rue Séguier. Le Gérant : C. Klincksieck.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

O. RIEMANN ET ÉM. CHATELAIN

ANNÉE ET TOME XII, 1re LIVRAISON
(Janvier, Février, Mars 1888.)

SOMMAIRE : *Horace et la procédure*, par J.-B. Mispoulet, p. 1. — *Pline, N. H.*, 3, 31, par E. Rabiet, p. 12. — *Note sur un manuscrit d'Horace conservé à Autun*, par E. Chatelain, p. 13. — *De quelques manuscrits de Cicéron* (de inventione), par A. Baudouin, p. 19. — *Corrections à Sulpicia*, par G. Doncieux, p. 26. — *Corrections à un passage d'Aristote*, par C.-E. Ruelle, p. 29. — *Lucretiana*, par L. Duvau, p. 30. — *Marius Victor*, Alethia, 1, 91, par E. Chatelain, p. 37. — *Sur un passage de Cicéron*, par P. Lejay, p. 38. — *Térence*, Heaut. 530-532, par Louis Havet, p. 42. — *Remarques sur diverses questions de syntaxe latine*, par O. Riemann, p. 43. — *Notes critiques sur le traité de l'Astrolabe*, par P. Tannery, p. 60. — *Gloses dans Quinte Curce*, par L. Quicherat, p. 73. — *Plaute*, Aulul. 250, par Louis Havet, p. 80. — *Eugène Benoist*, par E. Chatelain, p. 81.
Bulletin bibliographique, p. 87.
Revue des Revues.

PARIS
C. KLINCKSIECK, LIBRAIRE DE L'INSTITUT DE FRANCE
11, RUE DE LILLE, 11

1888
Tous droits réservés

Le 4e fascicule du Tome XI (avec les Tables de l'année 1887), est sous presse et sera livré tré

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, rue de Lille, à PARIS

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

Expédition **franco** *contre envoi du prix en mandat de poste.*

1re SÉRIE

I

OBSERVATIONS SUR LES EXERCICES DE TRADUCTION DU FRANÇAIS EN LATIN. — D'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C. F. Ingerslev, par F. Antoine, avec Préface par E. Benoist. Un volume in-12 . . . . . **1** fr.

II

MANUEL D'ORTHOGRAPHE LATINE. — D'après le *Manuel* de W. Brambach, traduit, augmenté de notes et d'explications, par F. Antoine. Un volume in-12 . . . . . **1** fr. **50**

III

MÉTRIQUE GRECQUE ET LATINE. — Avec un appendice historique sur le développement de la *Métrique chez les Anciens*, par L. Mueller, traduit de l'allemand par A. Legouëz, et précédé d'une Introduction par E. Benoist. Un volume in-12. *Epuisé.* — Sera remplacé très prochainement par un *Traité de Métrique grecque et latine*, par M. F. Plessis, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

IV

MÈTRES LYRIQUES D'HORACE. — D'après les résultats de la *Métrique Moderne*, par H. Schiller, traduit sur la 2e édition allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la métrique*, par O. Riemann. 1 vol. in-12 . . . . . **1** fr. **50**

V

RÈGLES FONDAMENTALES DE LA SYNTAXE GRECQUE. — D'après l'ouvrage de A. von Bamberg, 2e *édition* entièrement remaniée, par Ch. Cucuel, sous la direction de O. Riemann. Un vol. in-12, cartonné . . . . . **2** fr. **50**

VI

L'ARMÉE ROMAINE AU TEMPS DE CÉSAR. — Par F. Kraner, ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larroumet. Un volume in-12, avec 5 planches doubles en chromolithographie, cartonné. . . . . **2** fr. **50**

VII

STYLISTIQUE LATINE. — Par E. Berger, traduite de l'allemand sur la 7e édition par F. Gache et J. S. Piquet, revue et adaptée aux besoins des élèves français, par M. Bonnet. Un volume in-12 cartonné . . . . . **3** fr. **50**

VIII

PHRASÉOLOGIE LATINE. — Par C. Meissner, traduite par Ch. Pascal, professeur au Lycée de Reims. *Nouvelle édition*, revue et corrigée sur la 5e édition allemande. Un volume in-12 cartonné. . . . . **3** fr. **50**

(Voir la suite à la 3e page de la couverture.)

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

IMPRIMERIE POLYGLOTTE ALPH. LE ROY, RENNES.

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

O. RIEMANN ET ÉM. CHATELAIN

ANNÉE ET TOME XII

PARIS
C. KLINCKSIECK, LIBRAIRE DE L'INSTITUT DE FRANCE
11, RUE DE LILLE, 11

1888
Tous droits réservés

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

HORACE ET LA PROCÉDURE

(*Serm.* I, 9).

C'est un fait bien connu que les auteurs latins, non seulement les orateurs et les historiens, mais encore les poètes, emploient fréquemment des expressions juridiques dont ils connaissent parfaitement la valeur technique [1]. On est plus surpris de rencontrer chez eux des termes de procédure civile. C'est là, en effet, une différence significative entre les anciens et les modernes. On ne voit pas bien ce que viendrait faire la procédure chez nos poètes. Nous ne la rencontrons guère que dans *Les Plaideurs*, et encore est-ce à l'état de charge.

Pourquoi cette différence ? Elle tient à plusieurs causes; je me borne à énumérer les plus importantes. En premier lieu, tout le monde, à Rome, sans être jurisconsulte, connaissait un peu le Droit : la loi des XII Tables, qui débute par la procédure, était le premier livre de lecture du jeune Romain, son catéchisme en quelque sorte [2]. Ensuite les procès se déroulaient en public, au Forum; tout se faisait oralement, sans écritures compliquées. Enfin cette procédure, image des premiers temps, était simple, rapide, énergique, pour ne pas dire brutale, et par conséquent de nature à frapper l'imagination.

1. Voy. *Études sur les classiques latins appliqués au Droit romain*, par Benech. Paris, 1863.
2. Cicéron, *De legib.*, II, 4, 9.

Nous ne devons donc pas trop nous étonner de trouver dans une satire d'Horace le tableau d'une instance civile. Le poète, en parlant de ces choses, était bien sûr d'être compris de ses compatriotes, qui avaient été presque chaque jour témoins de pareilles scènes judiciaires. De plus, outre les ressources d'une langue imagée et singulièrement expressive, la procédure avait, ici, l'avantage de fournir au récit dramatique du poète un dénouement naturel.

Avant d'aborder le commentaire des deux passages difficiles de cette satire, je crois qu'il est indispensable de rappeler en quelques mots la marche ordinaire d'un procès civil au temps d'Horace.

I

Le procès romain comprend deux phases bien distinctes : *in jure* et *in judicio*. Les plaideurs se présentent d'abord devant le magistrat, à Rome, devant le préteur qui siège au Forum. Là le demandeur expose sa réclamation, le défendeur fait ses objections et, s'il y a contestation, le préteur renvoie l'affaire, selon les cas, à un *judex*, à un *arbiter*, à des *recuperatores* ou aux *centumviri*. La procédure *in jure* est terminée, la seconde phase (*in judicio*) commence. Le *jury* auquel le préteur a renvoyé l'affaire prononcera la sentence.

Mais avant d'engager le procès, il fallait que les parties se présentassent devant le préteur. Comme il n'y avait, à Rome, ni huissiers, ni avoués, c'était le demandeur lui-même qui devait se charger de remplir leur office. C'était à lui qu'incombait le soin de citer en justice (*in jus vocatio*) son adversaire. Si celui-ci répondait à la citation du demandeur, aucune difficulté. Résistait-il, au contraire ; en ce cas, la loi des XII Tables autorisait le demandeur, moyennant l'accomplissement de certaines formalités, à se saisir de son adversaire et à l'amener de force (*obtorto collo*) devant le préteur.

Cette *in jus vocatio*, malgré son caractère brutal, a subsisté bien longtemps après la loi des XII Tables ; elle est mentionnée par Horace, par Pline le Jeune, et elle est commentée au Digeste par les jurisconsultes du IIe et du IIIe siècle de notre ère, ce qui prouve qu'elle était encore en vigueur de leur temps.

On ne peut cependant s'empêcher de reconnaître que cette pratique primitive était en contradiction avec les mœurs de la fin de la République et du siècle d'Auguste. Il est donc probable que,

dans cette période, on n'avait recours que très exceptionnellement à ce procédé d'un autre âge. Nous voyons, en effet, dans les discours de Cicéron, qu'à la fin de la République tout au moins l'*in jus vocatio* n'était plus la voie régulière suivie pour engager une instance; à sa place nous trouvons un système nouveau : le *vadimonium*.

Les textes juridiques nous fournissent peu de renseignements sur le *vadimonium*[1]; comme il n'est plus en usage au temps de Justinien, cette expression a disparu dans les écrits des jurisconsultes recueillis par cet empereur. Essayons de le définir avec les données que nous possédons.

Le but du *vadimonium* est d'assurer la comparution en justice du défendeur au jour fixé d'un commun accord par lui et le demandeur. Pour atteindre ce but, le demandeur exigeait de son adversaire l'engagement de venir devant le préteur le jour indiqué. On ne connaît pas l'origine historique de cette institution; il est probable qu'elle s'est introduite peu à peu à mesure que le droit de cité s'étendait de plus en plus hors de Rome et rendait l'*in jus vocatio* impraticable par suite de l'éloignement.

Le *vadimonium* était donc une promesse; il nous est impossible dans l'état des sources d'en connaître la formule[2]. Mais de qui devait émaner cette promesse? On enseigne généralement qu'elle est faite par une troisième personne, un *vas* ou répondant[3]. Sans doute l'intervention de ce tiers pourra être nécessaire si le demandeur trouve que son adversaire ne lui offre pas personnellement assez de garanties ; mais pourquoi la promesse du défendeur ne suffirait-elle pas au cas où le demandeur s'en contenterait? Il faut donc, je crois, distinguer deux sortes de *vadimonia :* celui qui est fourni par le défendeur seul, et celui qui est fourni par le défendeur et son garant. C'est ce qu'exprime clairement Gaius dans sa classification des *vadimonia pura* et *cum satisdatione*[4].

---

1. Gaius, IV, 183-187. Lex Rubria Galliae Cisalp., *C.* 21. Dans son savant mémoire, *Ueber das Vadimonium* (*Mém. de l'Ac. de Saxe*, VIII, 1881), M. Moritz Voigt a réuni et commenté tous les textes relatifs à cette institution.

2. Cic., *Pro Quinct.*, 19, 61 : *Vadari vis : promittit;* 6, 29 : *P. Quinctium sisti, Sex. Alfenus promitteret.* Sur la formule, voy. Voigt, *op. laud.*, p. 313 sq. Elle était, semble-t-il, assez difficile à composer. Cic., *Ep. ad Q.*, II, 14.

3. Telle est l'opinion de Voigt fondée, semble-t-il, sur ce passage de Varron (*L. l.*, 6, 74); *vas appellatus, qui pro altero vadimonium promittebat.* Le fait que, dans le passage cité à la note précédente, c'est un tiers qui promet, s'explique par sa qualité de *procurator* du défendeur absent.

4. IV, 187 : « Fiunt autem vadimonia quibusdam ex causis *pura*, id est sine satisdatione; quibusdam cum satisdatione. » Nous entendons par *purum* le *vadimonium* fourni par le défendeur; la satisdation consisterait dans l'adjonction d'un *vas* ayant un rôle analogue à celui de l'*adpromissor*.

Cette manière de concevoir le *vadimonium* comme consistant essentiellement dans l'engagement de comparaître que le défendeur prend vis-à-vis du demandeur est pleinement confirmée par le langage des jurisconsultes et des auteurs classiques. « Nous ne pouvons obliger par *vadimonium* les personnes contre lesquelles nous n'avons pas le droit d'employer l'*in jus vocatio*, écrit Gaius [1]. » Il s'agit bien incontestablement ici de l'engagement pris par le défendeur lui-même. C'est dans le même sens qu'il faut entendre ce passage de Cicéron concernant le droit des Siciliens : *ne quis extra suum forum vadimonium promittere cogatur* [2].

D'autre part, quand on veut exprimer cette idée que le demandeur exige l'engagement de se présenter en justice, on dit : *aliquem vadari*, et cet *aliquem* c'est le défendeur [3]. L'obligation du défendeur est en effet la principale : c'est elle qui rend possible l'obligation accessoire du *vas*.

La seconde hypothèse, celle où il y a un répondant, un *vas*, se présente moins souvent dans les auteurs. En ce cas les termes changent ; on dit, de la part du défendeur, *vadem dare ;* et de la part du défendeur, *vadem accipere* [4]. C'est sans doute à ceci que fait allusion Horace, dans la première satire, quand il nous représente l'homme de la campagne obligé de quitter ses travaux à l'occasion d'un procès qu'on lui intente :

Ille datis vadibus qui rure extractus in urbem est [5].

Après avoir ainsi défini le *vadimonium*, voyons quels en sont les effets.

Supposons d'abord que le défendeur tienne son engagement et se présente à la date convenue ; cela s'appelle : *vadimonium sistere* (*occurrere, venire, ire, obire, adesse*) [6]. En ce cas, le *vadimonium* ayant rempli son but prendra fin, et le procès suivra son cours régulier. Mais qu'arrivera-t-il dans l'autre hypothèse, celle du *vadimonium desertum* [7] ? Le demandeur pourra-t-il obtenir une

---

1. IV, 187 : Quas personas... impune in jus vocare non possumus, easdem nec *vadimonio* invitas *obligare* possumus.
2. *In Verr.*, act. II, l. III, 15, 38.
3. *Ibid. : Cum ex Leontino usque Lilybaeum aliquem vadaretur.* Dans l'Aulularia, *milvium vadari* a le même sens.
4. Varr., *L. l.*, 6, 74 ; Cic., *Brut.*, 1, 18, 3 ; Voigt, *op. laud.*, p. 302, n. 4.
5. *Serm.* 1, 1, 11.
6. Cic., *Pro Quinct.*, 6, 29 : *Venit Romam Quinctius, vadimonium sistit.* Pour les autres références, voy. Voigt, *op. laud.*, p. 303, n. 9.
7. Cic., *Pro Quinct.*, 14, 48 : *Vadimonium sibi ait esse desertum;* Voigt, p. 304, n. 11.

condamnation contre le défendeur ou contre le répondant (*vas*) s'il y en a un ? Cela paraît difficile, car il n'y a pas à Rome de jugement par défaut. Dans le *Pro Quinctio*, où cette même hypothèse se présente, nous voyons que le demandeur Nævius, après avoir dûment fait constater par des témoins, la non-comparution de Quinctius, s'adresse au préteur et obtient de lui d'être envoyé en possession des biens de son adversaire[1].

Voilà quel était incontestablement le droit du demandeur contre le défendeur qui avait déserté le *vadimonium*. Mais cet envoi en possession, malgré les avantages sérieux qui en découlaient, n'était pas une solution définitive pour celui qui l'avait obtenu. A chaque instant, il avait à craindre un retour offensif de son adversaire pour faire cesser cette main mise sur son patrimoine. C'est en effet ce que nous pouvons constater dans le *Pro Quinctio*, où le client de Cicéron plaide précisément pour faire tomber la saisie.

Dans ces conditions le demandeur n'avait-il pas intérêt, au lieu de rester ainsi sur la défensive, à s'attaquer directement à son adversaire afin d'obtenir contre lui une sentence définitive ? Mais comment atteindre ce but ? Il n'avait à sa disposition que la procédure antique de l'*in jus vocatio ;* il était donc bien forcé d'y recourir. S'il est une hypothèse où ce procédé suranné pût se justifier, c'est à coup sûr lorsque le défendeur avait ainsi refusé, malgré son engagement formel, de comparaître volontairement. C'était le cas ou jamais de recourir à cette *ultima ratio*.

Concluons donc que, dans l'hypothèse du *vadimonium desertum*, le demandeur pouvait à son choix : ou se faire envoyer en possession des biens du défaillant, ou user contre lui du moyen rigoureux de l'*in jus vocatio*[2].

Maintenant que nous connaissons le *vadimonium* et ses effets, nous pouvons aborder l'explication de notre satire.

II

On connaît le sujet. Un fâcheux des plus accomplis, nommé Bolanus, rencontre Horace qui se promenait en rêvant sur la voie sacrée ; bien qu'il ne fût connu du poète que de nom, il l'a-

---

1. VI, 24.

2. Il avait en outre, bien entendu, le droit de réclamer une condamnation du chef de la promesse faite par le défendeur. Quelle était l'action qui sanctionnait le *vadimonium ?* Les textes ne nous permettent pas d'affirmer que ce fut l'*actio vadimonii deserti* que M. Voigt attribue au demandeur contre le *vas*.

borde et ne veut plus lâcher son homme. Horace a beau saisir toutes les occasions qui s'offrent pour l'éconduire, rien n'y fait.

A un moment cependant, le poète se croit sauvé. Les voilà arrivés, dans leur promenade, au temple de Vesta. A quelques pas est le tribunal du préteur, probablement au *puteal Libonis*. Alors notre fâcheux, dont les plaidoiries des avocats frappent sans doute l'oreille, songe qu'il a lui aussi une affaire judiciaire pour ce jour-là. Quittera-t-il sa victime pour son procès ? Il hésite un instant, puis se décide à ne pas abandonner Horace.

Quel est le caractère du procès de Bolanus ? Quel est le rôle qu'il y joue ? Voilà ce que nous allons examiner.

— Voici d'abord le passage en question (vs. 35 sq.) :

> Ventum erat ad Vestæ, quarta jam parte diei
> Præterita ; *et casu tum respondere vadato*
> *Debebat :* quod ni fecisset, perdere litem.
> Si me amas, inquit, paulum hic ades. Interam, si
> Aut valeo stare, aut novi civilia jura ;
> Et propero quo scis.

La difficulté porte sur le second vers :

> *Et casu tum respondere vadato debebat,*

ou plutôt sur un seul mot : *vadato*[1].

Tout d'abord on se demande si *vadato* n'est pas au datif et ne forme pas le complément indirect de *respondere*. Il semblerait que ce soit là la construction la plus naturelle ; mais on a fait observer avec raison que, dans la langue de la procédure romaine, *respondere* s'employait toujours sans régime et signifiait : *adesse*, se présenter, comparaître en justice[2], Or, il n'est pas douteux qu'ici, comme dans le second passage que nous examinons plus loin, Horace tout en se défendant — et pour cause — de connaître les *civilia jura*, n'emploie les expressions juridiques les plus exactes.

Si *vadato* n'est pas au datif, il faut nécessairement que ce soit

---

1. Bentley a proposé de lire *vadatus* ; mais *vadato*, qui est la vraie leçon, est maintenu dans les meilleures éditions : L. Mueller, G. Krüger, Otto Keller et Holder, Fritsche, Orelli, etc.

2. *In Verr., act. sec.* I, 1 : « *C. Verrem altera actione responsurum non esse neque ad judicium adfuturum.... Præsto est, respondet, defenditur* » ; *Act. sec., lib. II*, 40, 98 : « *Citat reum, non respondit. Citat accusatorem.... citatus accusator, M. Pacilius, nescio quo casu non respondit, non adfuit* » ; Ulp., l. 1, Dig. 49, 9; Macer., L. 2, *eod*, liv. 39, 17 : « *Nisi citatus respondisset absens damnaretur* ».

un ablatif absolu[1]. Comment le traduirons-nous? Les anciens grammairiens sont d'accord pour classer *vadari* parmi les *verba communia*, ayant, sous une seule forme, la double signification active et passive[2]. Il est vrai que ces auteurs ne nous disent pas quelle était la signification active ou passive; mais peu nous importe, car, on se le rappelle, nous connaissons cette signification au temps d'Horace par les discours de Cicéron. Nous avons vu en effet que, dans cet auteur, *vadari* était employé dans le sens actif et signifiait l'acte par lequel le demandeur exigeait du défendeur le *vadimonium*[3].

Ayant obtenu ainsi le sens actif de *vadari*, il est facile d'en déduire le sens passif, qui ne peut être évidemment que celui-ci : fournir le *vadimonium*[4]. M. Voigt traduit autrement; pour lui, *vadari* au passif signifie jouer le rôle de tiers-répondant ou *vas*[5]. Mais, outre que ce n'est pas là le passif du *vadari* de Cicéron (exiger un *vadimonium*), cette interprétation ne s'accorde guère avec la phrase suivante d'Horace : *Quod ni fecisset perdere litem.* On comprend fort bien en effet que le fâcheux, étant défendeur, perde son procès[6], s'il ne comparaît pas; mais le répondant, le *vas*, qu'importe qu'il soit là à l'heure dite? Ce n'est pas de sa présence ou de son absence que dépend l'issue du procès; elle dépend uniquement de la comparution ou de la non-comparution du défendeur.

Le sens du mot *vadari* ainsi déterminé, nous sommes en présence de cette alternative : ou supposer que le fâcheux est demandeur (sens actif; exiger *vadimonium*), ou qu'il est défendeur (sens passif; fournir le *vadimonium*).

En faveur de la première solution, on peut citer Cicéron, qui emploie régulièrement le mot *vadari* en ce sens. Mais si on l'adopte, on se crée une très grave difficulté : il devient impossible

---

1. En ce sens : Fritsche, Otto Keller. Au contraire, Orelli tient pour le datif en se fondant sur ce que *vadari* ne s'emploie guère au passif. Le pseudo-Acron paraît être de cet avis : *Respondere ergo debebat ei a quo vocatus est in judicium aut ei quem ipse vocasset.*

2. Priscian., VIII, 20 : *Protulerunt tam in activa quam in passiva significatione tutor, vador*; Ps. Acro : *vadato. — Participium est ab eo quod est vador, vadaris; et est verbum commune, id est, voco te et vocor a te in judicium.* Voy., pour les autres références, Voigt, p. 302, n. 5.

3. *Pro Quinct.*, 19, 61; *In Verr., act. sec., l.* III, 15, 38. Ajoutez Plaute, *Aulul.*, II, 4, 43 : *Sibi liceret milvium vadari;* l'oiseau de proie est ici le défendeur.

4. En ce sens le pseudo-Acron : *Voco te et vocor a te in judicium*, c'est-à-dire jouer le rôle de demandeur ou celui de défendeur, exiger le *vadimonium* ou le fournir.

5. *Ueber das Vadimonium*, p. 302, n. 5.

6. Dans le sens que nous avons indiqué plus haut en traitant des effets du *vadimonium.*

de comprendre le second passage que nous expliquerons bientôt. Bien que nous ne connaissions pas très exactement le risque que courait le demandeur qui, après avoir exigé de son adversaire un *vadimonium*, ne s'était pas ensuite présenté devant le préteur[1], il est difficile d'admettre qu'il ne fût pas assez puni de son inaction par la perte de son droit, c'est-à-dire par l'impossibilité d'engager à nouveau une instance contre son adversaire, ce qui était exactement la même chose[2]. Supposer que le demandeur défaillant pût encore, comme c'est le cas pour le fâcheux d'Horace, être exposé à une poursuite et subir de ce chef une condamnation, ce serait, il me semble, souverainement injuste.

Je me rallie donc à la seconde solution, c'est-à-dire à celle qui attribue à Bolanus le rôle de défendeur. Nous avons vu que, de l'avis de tous les anciens grammairiens, *vadari* s'entendait passivement aussi bien qu'activement. Nous avons donc le droit de choisir entre les deux significations. Cette interprétation a en outre l'avantage de s'accorder parfaitement avec la phrase suivante, ainsi qu'avec le second épisode que nous allons expliquer.

Avant d'aborder cette explication, disons un mot d'un détail qui a son importance : je veux parler de l'heure de cette scène. Horace a soin de la noter, comme il a eu soin, on l'a vu, d'en marquer le lieu. « La quatrième partie du jour, nous dit-il, était déjà passée. » Le poète, on le voit, compte d'après l'ancien système qui divisait le jour, comme la nuit, en quatre parties[3]. De son temps, on comptait par heures. Le jour en comprenait vingt-quatre, c'est-à-dire douze heures de jour et douze heures de nuit. Mais à Rome, on le sait, le jour civil était compté du lever au coucher du soleil, en sorte que les heures étaient plus courtes en hiver qu'en été[4].

En réduisant en heures l'indication que nous donne Horace, on voit que la scène se passe après la troisième heure, c'est-à-dire à la quatrième. Selon notre manière de compter, il était donc environ neuf heures, si nous supposons que ce fût l'hiver, et huit heures, si l'on était en été.

---

1. M. Voigt accorde contre celui qui a fourni le *vadimonium* (le *vas* dans son opinion) l'action *vadimonii deserti ;* il ne semble pas qu'il puisse exiger un recours de ce genre contre le demandeur. Voy. Dernburg, *Zeitschrift f. Rechtsgeschichte*, II, p. 75.

2. C'est à cette situation que nous semble faire allusion le passage suivant de Suétone, où l'expression *causa cadere* fait songer au demandeur : *et litigatorum plerique, quod occurrere absentes ad vadimonium non possent, causa caderent* (*Calig.* 39).

3. Varr., *L. l.*, 6, 4, 5. Censorin., *De die nat.*, 24.

4. Voir le tableau dressé par Ideler (*Handb. der math. und techn. Chronologie*, II, 13) et reproduit par Marquardt, *Handb.*, VII, p. 250; Pauly, *R. Encyclop.* v. *horae*.

D'autre part, nous savons que les affaires judiciaires commençaient à la deuxième ou à la troisième heure (vers huit heures en hiver et vers six heures en été[1]. Il semblerait donc résulter du récit d'Horace que l'audience du préteur fût levée deux heures après avoir été ouverte, car comment supposer, s'il en est autrement, que la partie qui n'a pas comparu à ce moment-là soit considérée comme faisant défaut?

A notre avis, il est impossible d'adopter cette manière de voir. D'après la loi des XII Tables, le préteur siège jusqu'à la fin du jour (*sol occasum*); d'après la loi Plaetoria, jusqu'au dernier quart du jour, c'est-à-dire jusqu'à la neuvième heure[2]; l'audience ne finit donc pas à la quatrième heure. Elle finit si peu, dans la pensée du poète, que quelques instants après, comme nous le verrons bientôt, il fait comparaître son fâcheux devant le préteur.

Comment allons-nous sortir de cette difficulté? L'épigramme suivante de Martial va, je crois, nous mettre sur la voie :

> Horas quinque puer nondum tibi nuntiat et tu
> Jam conviva mihi, Cæciliane, venis,
> *Quum modo distulerint raucæ vadimonia quartæ*[3].

Vadimonia differre, cela signifie remettre l'affaire à une autre audience. Ce renvoi peut émaner, soit des plaideurs eux-mêmes s'ils sont d'accord[4], quand il s'agit du *vadimonium* extrajudiciaire dont nous nous occupons ici particulièrement, soit du préteur, au cas où le *vadimonium* a été prêté par son ordre ou si l'une des parties fait valoir une excuse pour ne pas comparaître[5].

Martial, évidemment, ne songe pas ici à l'ajournement du procès par les parties elles-mêmes. Je ne crois pas qu'il veuille non plus faire allusion à celui qui est prononcé par le préteur dans telle ou telle affaire spéciale, car autrement il n'oublierait pas de mentionner ce magistrat, comme le fait Juvénal dans une circonstance semblable. Non, dans sa pensée c'est la quatrième heure qui joue le rôle du magistrat et qui prononce, *ipso facto,* l'ajournement des procès. En d'autres termes, nous sommes en

---

1. Cic., *Pro Quinct.*, 6, 25 : *Corrogat, ut ad tabulam Sextiam sibi adsint hora secunda postridie.* Il s'agit de faire constater par témoins le défaut de Quinctius; Martial (418) : *Exercet raucos tertia causidicos.*
2. Censorin., *De die nat.*, 24. Au Bas-Empire jusqu'à midi L. 1 *Cod. Th.*, 1, 8; L. 6 *Cod.*, 1, 7.
3. Ep. VIII, 67.
4. Cic., *Pro Quinct.*, 6, 23 : *Cum ceteris quæ habebat vadimonia differt.*
5. Juven., *Sat.* III, 213 : *Differt vadimonia prætor.*

présence d'une suspension de l'audience qui a lieu régulièrement à cette heure. Ce qui me fait pencher en faveur de cette solution, c'est que l'heure dont parlent Horace et Martial, la quatrième, correspondait à celle de l'un des repas [1]. Il était donc naturel que la séance fût levée à ce moment pour être reprise plus tard.

A quelle heure avait lieu cette reprise? Je n'ai trouvé sur ce point aucune indication dans les auteurs. Mais le second épisode judiciaire de notre satire va nous montrer, en tout cas, que l'audience n'était pas terminée à la quatrième heure.

Horace voyant que toutes ses tentatives pour se débarrasser de son importun ont échoué, finit par se résigner à son malheureux sort. On se demande comment tout cela finira, lorsque la procédure vient fort à propos mettre un terme à ses peines et fournir un dénouement à la pièce :

> Casu venit obvius illi
> Adversarius, et : « Quo turpissime? » magna
> Exclamat voce, et : « Licet antestari? » Ego vero
> Oppono auriculam. Rapit in jus; clamor utrimque;
> Undique concursus. Sic me servavit Apollo.

Ce passage est facile à expliquer; c'est tout simplement la mise en scène de l'*in jus vocatio*. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les premières lignes de la loi des XII Tables qu'Horace reproduit ici presque textuellement : *Si in jus vocat, ito. Ni it, antestamino : igitur em capito. Si calvitur pedemve struit, manum endo jacito,* etc.

Cette scène dramatique de l'*in jus vocatio,* avec la formalité de l'*antestatio,* consistant à prendre quelqu'un en témoignage en lui touchant le bout de l'oreille [2] et se terminant par l'enlèvement violent de l'adversaire (*rapere in jus*), est fréquemment reproduite dans les anciens poètes, notamment dans Plaute. Je me borne à transcrire ici celle du Perse :

> SAT. *Age, ambula in jus, leno.* DORD. *Quid me in jus vocas?*
> SAT. *Illa apud prætorem dicam, sed ego in jus voco.*
> DORD. *Nonne antestaris?* SAT. *Tuan' ego caussa carnufex*
> *Cuiquam mortali libero aureis atteram?*
> DORD. *Sine dicam.* SAT. *Nolo.* DORD. *Audi.* SAT. *Surdus sum, ambula,*
> *Sequere hac...*
> *Sequere hac, mea nata, me usque ad prætorem* [3].

---

1. Marquardt, *Handb.*, VII, p. 257, n. 4; p. 258 : le *jentaculum.*
2. Plin., *H. n.*, II, 103 : *Est in aure ima memoriae locus, quem tangentes antestamur.* D'où : *aurem pervellere,* mettre en mémoire. Senec., *De benef.*, 4, 56; 5, 7.
3. IV, 9, Voy. aussi *Pœn.*, V, 4; *Curc.*, V, 2.

Pline le Jeune, dans son panégyrique, félicite Trajan de n'avoir pas soustrait l'agent du fisc à la juridiction commune, de sorte qu'on peut employer contre lui l'*in jus vocatio* et lui dire : *in jus veni, sequere ad tribunal.*

Rien de plus aisé que de rattacher cette seconde scène judiciaire à la première, si l'on adopte notre interprétation. L'adversaire de Bolanus, qui est demandeur, après avoir constaté régulièrement l'absence du défendeur, malgré le *vadimonium* prêté par lui, au moment où la première partie de l'audience est terminée, pouvait choisir, nous l'avons vu, entre deux voies : obtenir du préteur la *missio in bona,* ou recourir à l'*in jus vocatio*[1]. Quelle était la meilleure des deux solutions ? Ne le demandons pas à Horace, car cette question ne le préoccupe probablement pas beaucoup. S'il opte, lui, pour l'*in jus vocatio,* ce n'est pas pour un motif d'ordre juridique ; l'avantage qu'elle a, à ses yeux, c'est surtout de le débarrasser d'un importun et de terminer son récit.

Si l'on attribue à Bolanus le rôle de demandeur ou celui de répondant (*vas*), il est bien plus difficile, pour ne pas dire impossible, de rattacher l'un à l'autre ces deux épisodes, dont le second est incontestablement le complément du premier[2].

III

Il résulte de ces explications que la partie juridique de cette satire n'est pas un hors-d'œuvre, qu'elle est, au contraire, étroitement liée au sujet, et que par suite il est indispensable, pour l'entendre, de connaître exactement la valeur des termes techniques employés par le poète.

Par exemple, le fait que Bolanus néglige de se rendre à l'audience où l'appelle son procès, ne paraît pas avoir grande valeur au premier abord ; mais quand on sait ce qu'était le *vadimonium* aux yeux des Romains, quand on connaît les conséquences juridiques qui en découlaient, on comprend combien il était grave de manquer à un tel engagement[3], et la décision prise par l'importun, en cette circonstance, sert à marquer d'un nouveau trait

---

1. Sans compter, bien entendu, l'action née du *vadimonium* lui-même.

2. Voy. Dernburg, qui soutient que Bolanus est demandeur. *Zeitschrift f. Rechtsgeschichte*, II, 75.

3. Cicéron (*De senect.*, VII, 21) nous montre que c'était une des choses que la mémoire des vieillards retenait le mieux : « omnia quæ curant meminerunt, *vadimonia constituta*, qui sibi, cui ipsi debeant. »

sa tenacité. On sent bien que rien, pas même le soin de sa fortune, ne lui fera lâcher sa proie. Pour l'arracher de là, il faudra faire appel à la force, et dès lors l'emploi de l'*in jus vocatio,* que la première scène pouvait faire prévoir, était tout indiqué [1].

J. B. MISPOULET.

PLIN. NAT. HIST. III, 4, § 34.

« Ultra fossæ ex Rhodano C. Mari opere et nomine insignes, stagnum Mastromela, oppidum Maritima Abaticorum, superque Campi Lapidei, Hereculis prœliorum memoria, regio Anatiliorum et intus *Dexuiatium* [2] Cavarumque, rursus a mari Tricorium et intus Tritollorum Vocontiorumque et Segovellaunorum, mox Allobrogum. » Les peuples désignés par Pline sous le nom de *Dexuiates* ne sont mentionnés par aucun autre écrivain de l'antiquité et sont appelés *Dexuviates* par les historiens et les géographes modernes. Ce nom doit être rectifié d'après les indications fournies par trois inscriptions antiques provenant de Cadenet [3]. Ces inscriptions sont des dédicaces en l'honneur d'une divinité appelée : DEXIVA dans l'un des textes [4], DEXSIVA dans un autre [5], et DEXSIVIA dans le troisième [6]. Le nom de cette déesse, d'une part, et l'ethnique donné par Pline, de l'autre, supposent une ville du nom de *Dexiva* [7]. Il n'y a pas lieu d'exposer ici les raisons qui portent à croire que les ruines éparses sur la colline du Castelar qui domine Cadenet, et dont proviennent les trois inscriptions, sont celles de l'ancienne Dexiva. Mais, de ces divers rapprochements, il est permis de conclure qu'il y a lieu de rétablir dans le texte de Pline la véritable leçon : *Dexivatium.*

E. RABIET.

---

1. Ce lien, qui rattache les deux scènes judiciaires l'une à l'autre, a été méconnu par certains traducteurs. Porphyrion le constate cependant formellement, en justifiant la *vocatio in jus* de Bolanus par ces mots : *quod vadimonio non paruerit.*

2. *Dexuuiaticum*, les manuscrits de second ordre. Cf. Detlefsen, C. Plinii secundi naturalis historia, I, p. 336.

3. Village du département de Vaucluse, situé sur la rive droite de la Durance. Les trois inscriptions sont réunies dans Mowat, *Notice épigraphique de diverses antiquités gallo-romaines.* Paris, Champion, 1887, in-8°, p. 137 et suiv.

4. Mowat, *op. cit.*, p. 140. Cette inscription est à Tourves où elle a été transportée par le marquis de Valbelle; c'est la seule qui soit conservée.

5. Mowat, *op. cit.*, p. 138.

6. Mowat, *op. cit.*, p. 140. Le reste de l'inscription a été si mal transcrit qu'on est autorisé à croire à une faute de lecture et à restituer DEXSIVA. On pourrait aussi supposer que le début de l'inscription a été omis, et que *Dexsiuia* est un adjectif.

7. Cf. *Trittia*, ville et déesse, *Bullet. épigr. de la Gaule*, t. I, p. 166 et 281; *Dea Bibracte*, Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, t. II, p. 467, note 5; *Deus Baesertus* op. cit., t. II, p. 387; *Dea Vesunna,* Tailfer, *Antiquités de Vésone*, et *Rev. arch.* Oct. 1877, p. 225; *Deo Vincio*, Orelli, *Inscriptiones latinæ*, n° 2065.

NOTE SUR UN MANUSCRIT D'HORACE

CONSERVÉ JADIS A AUTUN[1]

La publication du Catalogue de Hænel (1830) avait causé une vive émotion dans le cœur des latinistes et des paléographes en signalant un manuscrit d'Horace du VIe siècle « *pervetustus et intactus, membr.* 4° » qui avait été conservé au séminaire d'Autun jusqu'au commencement de ce siècle. Hænel rapportait même qu'il avait consulté le Dr Prunelle qui, sans contredire la date assignée au manuscrit par un vieux catalogue, témoignait avoir vu le volume et pensait qu'il n'avait point été rendu par un oratorien nommé Chapet, auquel il avait été prêté.

Plusieurs raisons devaient concourir à lancer les savants sur une fausse piste. Prunelle avait accompagné Chardon de la Rochette dans l'exploration de plusieurs bibliothèques de l'Est, notamment de Troyes[2], pour choisir les manuscrits les plus importants destinés à la Bibliothèque nationale. Son témoignage en cette circonstance semblait prouver que le volume n'avait pas été envoyé à Paris. Ensuite l'attribution du volume au VIe siècle faisait penser à une écriture capitale ou onciale, et, comme d'un autre côté la plupart des manuscrits d'Horace ont une origine française, on pouvait espérer, en suivant cette piste, découvrir l'archétype dont dérivent les autres manuscrits. Pourquoi le hasard qui nous a conservé, au moins à l'état fragmentaire, sept manuscrits de Virgile en écriture capitale, ne nous en aurait-il pas laissé au moins un d'Horace? L'imagination des philologues pouvait se donner carrière. On aurait pu également, en admettant l'ignorance paléographique de celui qui avait assigné le VIe siècle au manuscrit, conjecturer que le volume portait au moins la mention de Vettius Agorius Basilius Mavortius, consul en 527, dont on trouve le nom sur un certain nombre de mss. entre les *Épodes* et le *Carmen sæculare*. Il n'est pas rare de voir, encore aujourd'hui, de fausses attributions de date provenant de souscriptions reproduites par les copistes d'après des mss. plus anciens.

---

1. Communiquée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans la séance du 17 février 1888.

2. Delisle, *Cabinets des manuscrits*, t. II, p. 15-18.

Le P. Chapet, mis en cause dans la note de Hænel, dut recevoir plus d'une réclamation. Le 26 juin 1830 il écrit d'Auxerre à Ferdinand Hauthal une assez longue lettre publiée par ce dernier dans son édition d'Acron et Porphyrion[1], dans laquelle il avoue avoir eu le précieux manuscrit « à sa pleine disposition pendant plusieurs jours, » et cela « au moins quarante ans auparavant. » Il disait entre autres :

« Mais voilà qu'une mauvaise circonstance, que rien ne pouvait me faire craindre, m'enlève brusquement le manuscrit, sans me laisser le loisir d'en prendre la moindre note soit descriptive soit foncière, et sans que j'aye eu depuis les moyens un peu sûrs d'y suppléer de mémoire. Et il y a quarante ans de tout cela.

L'ignorance avec ses longues oreilles a porté ce manuscrit à Paris, et l'a vendu à je ne sais qui et je ne sais comment.

« Voilà, Monsieur, tout ce qu'il m'est possible de vous en dire. Je crois pourtant pouvoir vous ajouter qu'autant que je puis me le rappeler, l'écriture très nette et très lisible partout était la carlovingienne du VIIIe ou IXe siècle, avec une onciale en tête de chaque vers, d'une autre encre, et tenue à une distance régulière de la suite du vers.....

« Au surplus il y manquoit depuis très longtemps un cahier tout entier au 2e livre des satyres. »

Les souvenirs de ce vieillard n'étaient peut-être pas très précis sur la date où le ms. lui avait été communiqué, ni sur celle où il avait dû être envoyé à Paris, mais on peut retenir au moins que le ms. avait une mutilation vers la fin et qu'il était écrit en minuscule carlovingienne.

Dans l'Avertissement qui précède le Catalogue des mss. du séminaire d'Autun, Libri s'exprime ainsi[2] :

« C'est seulement dans les premières années de la Restauration que deux livres d'un prix inestimable, un Horace et un Virgile très anciens qui faisaient partie de la bibliothèque du séminaire d'Autun, et qui brillaient parmi les mss. les plus précieux qu'il y eût en France, ont disparu. On ignore les circonstances de cette perte si regrettable; cependant, parmi les versions que nous avons recueillies dans le pays, la plus accréditée est que ces livres furent, sur de puissantes recommandations, confiés à une personne dont le nom est resté inconnu, et qui ne les a jamais restitués. Quoi qu'il en soit, il n'est guère présumable que des manuscrits de cette importance aient été détruits. Ajoutons qu'ils n'ont figuré dans aucune vente et qu'on peut affirmer qu'aucune des grandes bibliothèques de l'Europe n'en a fait l'acquisition. Il faut espérer que nos regrets, exprimés publiquement,

1. *Acronis et Porphyrionis Commentarii in Q. Horatium Flaccum.* Edidit F. Hauthal Berolini, 1864 (Vol. I, Addenda, p. VIII-IX).

2. *Catalogue général des mss. des bibliothèques des départements*, t. I, 1849, p. 4.

presque officiellement même, pourront amener la découverte de ces manuscrits si précieux. »

Le meilleur moyen de retrouver la trace du fameux manuscrit d'Horace est de recourir au témoignage positif de Millin, ainsi que le rappelait fort judicieusement dans un récent Programme de Breslau M. Martin Hertz [1]. Millin avait vu le ms. en 1804 et fait la description suivante dans son *Voyage dans les départemens du midi de la France*, I (1807), p. 328 sq.

N° 37. « Q. Horatii Flacci carmina. » Manuscrit sur vélin in-4°, avec des gloses, surtout au commencement et dans le milieu. L'*i* est toujours sans point; l'écriture est d'une encre tirant un peu sur le rouge, et quelquefois retouchée par une main postérieure et d'une encre plus foncée. Il manque un cahier des épîtres. Le manuscrit commence par ces mots : « Mæcenas atavis edite regibus », etc. Le dernier vers du manuscrit est :

Magno prognatum deposco c. c.

Ainsi il finit au soixante-dixième vers de la seconde satire du premier livre.

On trouve ensuite l'indication du mètre dans lequel chaque poème est écrit, des pieds qui constituent ce mètre, etc.; en un mot une analyse raisonnée et critique d'Horace.

Les trois dernières pages du manuscrit contiennent une vie d'Horace qui commence ainsi : « Quintus horatius flaccus venusinus, patre, ut ipse tradit, libertino. »

Les A majuscules n'ont point la raie transversale, Λ; et le T est de cette forme : T, presque comme un grand I.

Le tout est terminé par ces mots :

Explicit vita Horatii.

Cette Vie est plus étendue que celles qui sont en tête des manuscrits qui ont été déjà collationnés.

Le titre de chaque ode est en encre rouge, et les lettres initiales de chaque vers sont aussi écrites en encre rouge et dans une colonne particulière, séparée du reste du vers par deux lignes tracées perpendiculairement du haut en bas avec un instrument pointu.

L'écriture est très soignée et très lisible, presque sans abréviations, et ressemble beaucoup à celle d'un Horace de la bibliothèque de Strasbourg, collationné par M. Oberlin, lorsqu'il a publié son édition. Une partie des gloses paraît écrite de la même main que le texte.

On assure qu'un Anglais a offert de ce manuscrit deux mille pistoles. Il faudroit pouvoir l'examiner plus longtemps que nous n'avons fait pour savoir s'il offre des variantes intéressantes, et quel parti l'on en pourrait tirer; il est certain qu'il n'a pas été collationné. »

---

1. *Index lectionum in Univ. litt. Vratislaviensi* per æstatem anni 1882... Præmissa sunt Martini Hertz Analecta ad Carminum Horatianorum historiam. V. (p. 24-25).

Des quatre manuscrits de Strasbourg consultés par Oberlin pour son édition (1788), les deux premiers (A et B) étaient attribués au xe siècle, le troisième (C) au xi-xiie siècle, le quatrième (D) au xi-xiie siècle. Le plus ancien ms. de Strasbourg, coté Cvii 7, détruit comme les autres en 1871, était du ix-xe siècle, suivant MM. Keller et Holder, qui s'en sont procuré une nouvelle collation pour leur édition (1864-69).

Les témoignages de Millin et du P. Chapet sont donc d'accord au moins sur deux points, la grande lacune dans les Épîtres ou les Satires, et l'écriture carlovingienne.

On connaît une vingtaine de mss. d'Horace remontant à l'époque carlovingienne. MM. Keller et Holder les ont collationnés en général très exactement, mais ont négligé d'en publier une description détaillée. Dans ses *Epilegomena zu Horaz* (1879-1880), M. O. Keller n'a pas comblé cette lacune.

Dans l'examen des mss. d'Horace auquel j'ai dû me livrer pour ma *Paléographie des classiques latins,* je crois avoir découvert un ms. qui réponde tout à fait à la description de Millin, c'est le ms. de la Bibliothèque nationale de Paris, n° 10310 (autrefois supplément latin 592)[1].

Le ms. 10310 comprend 135 feuillets (mes. 0,26 sur 0,235) le texte même du poète est mutilé à partir du vers rapporté ci-dessus (Sat. I, 2, 70) qui termine le f° 128 v°; chaque page contenant 24 lignes d'écriture (pour les Odes) ou exceptionnellement 25 (pour les Satires) il manque environ cinq quaternions.

Au f° 129 se trouve une courte vie d'Horace : « Q. Horatius Flaccus libertino patre natus in Apulia cum patre in Sabinos commigravit..., melius Acron omnibus. » Puis le traité de Servius relatif à la métrique d'Horace (Keil, *Gramm. lat.,* IV, p. 468-472) : « Decem et novem tantum ΩΔΑΣ variis Horatius metrorum compositionibus texuit..... jugiter continentur, » sans alinéa, l'énumération des mètres employés par Horace, « Adonium ex dactylo et spondeo : Terruit urbes... Invicte mortalis dea, nate puer Thetide. Hisdem metris Pasiphes incipit fabula : Filia solis... tristia texta domus » (cf. Anth. lat., ed. Riese, n° 732).

Les trois dernières pages (f°s 134 v°, 135, 135 v°) contiennent la vie d'Horace attribuée à Suétone (ed. Reifferscheid, p. 44 sq.). « Quintus

---

1. Voir un fac-similé dans ma *Paléographie des classiques latins*, planche LXXXVI, 1°.

Horatius Flaccus Venusinus patre ut ipse tradit libertino... juxta Mecenatis tumulum. Explicit vita Horatii[1]. »

Enfin un supplément de preuve peut être fourni par les mots « Officialis eduensis » écrits vers le xv° siècle sur le dernier feuillet. Il me paraît donc prouvé que l'ancien ms. 37 du séminaire d'Autun est bien le ms. 10310 de la Bibliothèque nationale[2].

J'ajoute à la description de Millin quelques détails complémentaires. Au f° 1 r° se trouvent des fragments du traité de Fulgence *(de prisco sermone,* p. ex. Sandapila, Vespillio, Bajulus); ils sont même transcrits deux fois : la même main qui s'est donné le plaisir de recopier dans certains endroits les gloses marginales du texte d'Horace (notamment au f° 22) a repété dans la marge le texte qu'une main plus ancienne avait mis au milieu de la page.

Le f° 1 v° est occupé presque entièrement par le titre suivant tracé en onciale à l'encre rouge :

IN TRAGOEDIIS HORI
UOCANTUR CARMINA
IN COMEDIIS COENE. IN
SATYRIS SATURAE.
IN LYRICIS ODAE. IN BU
COLICIS EGLOGAE.

Ce titre est developpé par des notes marginales[3].

C'est au f° 2 seulement que commence réellement le texte d'Horace. Millin n'attachait aucune importance à ce détail qui peut avoir sa valeur pour la classification des manuscrits.

On trouve les variantes du ms. 10310 dans l'édition de MM. Keller et Holder qui le désignent par π, et ne semblent pas en faire

1. Les différents appendices contenus du f° 129 au f° 135 ne suffiraient pas pour identifier le ms. avec celui d'Autun ; car on les trouve et absolument dans le même ordre dans d'autres mss. d'Horace, notamment les Paris. 7971 et 7974, tous deux remontant au xe siècle.

2. Au f° 80, dans la marge, une quarantaine de vers français ont été inscrits au xvie siècle, avec une encre blanche presque illisible.

3. « Incipiunt glosæ Horatii... Notandum autem est quod carmina in lyricis dicuntar ΟΔΗ, in tragediis ORI, eo quod ibi altæ declamationes magnarum rerum fiant. Grece enim ori montes vocantur; inde et oricalcum dicitur, id est montium æs, vel auricalcum, id est auri æs, quia splendorem auri habet et græce calcon æs dicitur, etc. »

grand cas. « Qui hunc codicem scripsit, » lit-on dans leur préface (t. I, p. x) et neglegentem et indoctum fuisse apparet; prævalet autem id mendorum genus, quod solet esse ad dictata scribentium. » M. Keller, dans ses *Epilegomena* (p. 795) n'a pu déterminer la provenance de notre manuscrit.

Un classement rigoureux des mss. d'Horace n'a pas encore été établi. Si l'on pouvait connaître exactement leur origine, le problème serait bien près d'être résolu.

ÉMILE CHATELAIN.

P. S. — J'ajouterai quelques mots pour rectifier l'opinion admise sur la provenance d'un ms. d'Horace du XIe siècle conservé à la Bibliothèque de la ville de Berne, sous le n° 21. M. Keller (t. II, præf. p. VII) le croit originaire de Fleury-sur-Loire. Il a appartenu, en effet, à Daniel; on lit au bas du dernier feuillet :

Pour Mon^s Daniel aduocat
A Orl(éans)

seurement et
diligemment
s'il vous plaist

Mais les notes que j'ai recueillies sur le f° 1 :

O G ✠

et les chiffres romains

XXXIIII. XI^c. IIII^xx. II.

prouvent qu'aux XIIIe et XVe siècles le manuscrit 21 de Berne appartenait à l'abbaye de Saint-Denys (Cf. Delisle, *Cab. des mss.*, I, 203-204).

DE QUELQUES MANUSCRITS DU TRAITÉ DE CICÉRON

DE INVENTIONE

Les manuscrits du *De Inventione* sont fort nombreux ; peu d'ouvrages de l'antiquité ont été aussi souvent reproduits que ce livre, qui servait à l'enseignement de la rhétorique dans les écoles du moyen âge. A cause de leur nombre même, la critique ne s'est guère occupée que des trois plus anciens; celui de Paris, n° 7774 A, de la Bibliothèque nationale, ordinairement désigné par *P;* celui de Wurtzbourg, désigné par *V* dans l'édition Weidner et par *H* dans celle de Mueller, et enfin celui de Saint-Gall (*S*) que quelques-uns ont voulu placer au premier rang, mais dont M. Ströbel[1] a montré l'étroite parenté avec H et placé assez loin derrière lui.

Les autres manuscrits ont été plusieurs fois examinés et collationnés, mais aucun travail d'ensemble n'a encore été fait. Les variantes même de quelques-uns d'entre eux ne sont pas publiées, et Orelli, qui a vu tous les manuscrits de Cicéron que possède la riche bibliothèque du chapitre à Saint-Gall, en a omis plusieurs dans son édition. Il était pourtant nécessaire de classer ces manuscrits. P, H, S, appartenant à une même famille, et H, S, étant copiés sur un même ancêtre, on ne possède aucun criterium interne dans les cas nombreux de divergence entre P d'une part et H, S de l'autre. Il est donc important d'avoir le témoignage d'une autre famille, et je ne saurais approuver le procédé de Weidner, qui s'en tient aux trois premiers manuscrits et ne se sert des autres que quand ceux-là lui manquent.

J'étudierai ici les cinq manuscrits suivants :

1°) *Bernensis,* n° 469 de la bibliothèque de Berne, désigné par β dans l'édition Mueller. Une nouvelle collation faite au mois de juillet 1887 m'a permis de relever un certain nombre de variantes qui avaient échappé au précédent éditeur.

2°) Le manuscrit 313 de la bibliothèque Vadienne à Saint-Gall (x° siècle), je le désigne par G ; il a été collationné par Fels pour l'édition de Schütz, et examiné par Orelli en 1829 et 1833. Le pro-

---

1. *Philologus*, 1886. Une étude sur les manuscrits postérieurs, annoncée dans ce même article, n'ayant pas encore paru, et M. Ströbel s'étant occupé depuis d'autres manuscrits de Cicéron, je crois pouvoir ici esquisser le sujet, sans encourir le reproche de marcher sur les brisées d'autrui.

fesseur Dilthey, de Zurich, l'a vu en 1875, et voici le jugement qu'il en porte : « Obwohl unbenutz und reichliche Varianten bietend, ist sie werthlos sehr stark interpolirt (21 mars). » Nous aurons à examiner ce jugement.

3°) Le manuscrit 852 de la Stiftsbibliothek de Saint-Gall ; je le désigne par *s*. M. Chatelain (Paléographie des classiques latins) l'attribue au XIIe siècle. Comme pour le précédent, les variantes n'en ont pas encore été publiées. Je donnerai dans le cours de ce travail les plus importantes.

4°) Le *Turicensis* (Bibliothèque de Zurich, du XIIe siècle.) Je le désigne par *T*. Baiter l'avait déjà collationné, je regrette de n'avoir pu me procurer le relevé de ses variantes et les comparer à celles que j'ai notées moi-même.

5°) Le *Cassellanus,* désigné par *c* dans l'édition Mueller ; il présente de grandes analogies avec le précédent.

Il m'a été impossible de faire rentrer dans cette étude le Leidensis ; les notes de Mueller étant trop incomplètes pour pouvoir le classer avec certitude. Le jugement qu'en porte Ströbel me paraît au moins prématuré.

Première famille. β. *s.* G.

Ces cinq manuscrits appartiennent à deux familles différentes quoique sortant d'un ancêtre commun. La première est formée par les manuscrits β, *s,* G, qui présentent des additions ou des omissions, et très souvent des leçons particulières; celles-ci, sans être toujours fort importantes, sont trop nombreuses pour pouvoir être attribuées à une simple coïncidence[1].

1°) Des mots ajoutés. Pag. 140, 1, Liberius vivendi fuit potestas, etc. ; 144, 3, ei negotio, adopté par F. pour in negotio ; 148, 33, mulieris ; 185, 15, nota *et* communia ; 188, 19, ad ea quæ præcepta sunt... comparationis ; 222, 17, *quale* odium; 209, 30, *non* absit. Comparez en outre : 142, 1, *vel* quibus ; 159, 12, *sed* perquisitius ; 161, 3, *ei quicum* confertur (quicum se trouve néanmoins dans S); 229, 12, veritas *est*.

2°) Des omissions ou des variantes. Pag. 140, 4, post hoc (deinde); 141, 21, non de vivo (de non vivo); 142, 34, *ut* incredibilia videantur *et* jam (aut in. vi. ut jam); 143, 36, aliquid placé devant confici même dans β, quoique Mueller ne le note pas ; 147, 22,

1. Les renvois se rapportent à l'édition Mueller, dans laquelle la partie rhétorique est publiée par Wilhelm Friedrich. Lips., Teubner, 1884, pet. in-8°.

quasque (quamque); 150, 7, quod Epa. (cum Epa.); 150, 8, quod omis; 152, 29, pertractarunt (tractaverunt); 164, 26, diffinitio (definitione que donnent tous les manuscrits, à l'exception de P, qui porte definitio); 173, 7, putaverimus (qui concorde avec putarimus de P, contre putamus de H^1 *c*, et putaremus de H^2 ST); 170, 14, in se (in sese); 179, 34, faciendum aut non faciendum (faciendi aut non faciendi); 180, 4, incommodum aliquod (incommodi aliquid); 182, 31, sed id (et id); 201, 4, erunt (inerunt); 203, 8, comparabatur (compararetur); 205, 17, quod non potuerit (quid potuerit); 210, 27, dixeris (dicere); 220, 12, si qua (hæc quæ H P T, hæc quæq; S; hæc si qua *c*); 227, 2, quæritur (quæratur); 227, 26, tantum (tunc H S, tunc P); 229, 20, breviter (brevi); 231, 1, inter (in).

Un fait remarquable est que nous n'avons dans tous ces manuscrits aucune lacune de quelque importance, et cela prouve avec quel soin a été fait ou revu le manuscrit original. Cette exactitude n'est pas faite pour justifier le dédain qu'on a témoigné jusqu'ici envers cette famille.

En examinant de plus près ces trois manuscrits, on s'aperçoit que β et *s* présentent un si grand nombre de points communs qu'il faut évidemment en faire un groupe à part, et leur double témoignage se réduit à un seul en opposition avec G. Dans un apparat critique on pourrait ne citer β que lorsqu'il présente quelque divergence notable avec *s*, en les réunissant ailleurs sous une même notation. Ils présentent :

1°) Des interpolations communes : 227, 25, periclitari jura omnia si similitudines accipiantur, nihil pæne esse quod non alteri simile videatur; 137, 31, commoda; 139, 9, ejus secum sicuti (réunissant secum de H S avec sicuti de P); 147, 34, argumenti *s*. argumentandi β argumentandi absolutio; 168, 35, nam *quid si* legis scriptor; 184, 17, (de) monstrare debebit; 199, 26, vel sunt judicationes; 206, 9, *præ*nobilis; 207, 3, remotionis; 207, 22, autem; 210, 25, in eo *ut depreceris;* 213, 31, opitulatus est; 213, 15, Hic *ut et* in; 218, 9, Eurotæ *fluminis*; 228, 36, deliberativo *et demonstrativo;* 230, 8, ducunt *ad se;* 232, 34, Ut verbi gratia (ut sic dicam).

2°) Des omissions : 172, 3, per quem; 187, 14, avaritia; 211, 15, jam; 213, 31, alicujus; 219, 13, hæc; 165, 5, enim; 169, 11, omnibus; 169, 22, de diis immortalibus; 177, 15, nos; 178, 34, ut fit; 199, 12, criminis; 223, 10, res (delevit β 2); 225, 27, quamdam; 226, 25, ipsos, ipse; 227, 8, is; 228, 31, autem nostris rebus.

3°) Des leçons particulières : 135, 9, *similis* res ostenditur cujusmodi *sunt* (similes... est); 135, 31, sumuntur (sumentur); 146,

18, nec (ne); 163, 6, omnis omnino (interversion); 164, 23, ostenditur (ostendetur); 166, 7, agrariam (judiciariam); 167, 5, infirma datur (infirma S^2 *c* ont infirmatur); 168, 2, implicatas (implicitas); 168, 27, offerebatur (offeratur); 185, 21, factum (facta); 185, 37, cuiquam; 188, 5, quæritur enim utrum; 200, 25, demonstrabitur (demonstrabit); 31, laudabitur (laudatur); 207, 30, nesciverit (nescierit); 209, 4, devitari (vitari); 211, 12, cautum futurum (defuturum); 216, 5, constet (exstet); 219, 33, impulerit (impulisset); 220, 14, apud legis ejusdem (apud eundem legis); 222, 19, de his locis (ex iis locis); 222, 31, hoc in loco (in hoc loco); 223, 16, accusaretis (accusarent); 226, 12, pervenitur (venitur); 227, 23, ratiocinationibus (rationibus); 227, 31, complecti (amplecti); 230, 32, tractum a natura (a natura tractum).

Pour ne pas allonger cette liste indéfiniment, il suffira de dire que j'ai relevé une vingtaine de passages environ où G est d'accord soit avec β seul, soit avec *s* seul, tandis qu'en près de cent vingt endroits β et *s* donnent la même leçon.

On ne saurait admettre que l'un ait été copié sur l'autre, chacun d'eux présentant un certain nombre d'omissions ou d'interversions qui ne se retrouvent pas dans l'autre; j'en ai relevé ainsi plus de quarante dans chacun des deux manuscrits, la plupart d'ailleurs, sans importance, et qui n'auraient probablement pas été corrigées par un reviseur. Cependant, comme on pourrait toujour admettre entre β et *s* un intermédiaire revu sur un autre manuscrit, j'appellerai l'attention sur quelques passages qui me semblent prouver que β et *s* dérivent d'un même original.

190, 25. Les mots « testibus credi oportere et non oportere » qui sont omis dans *s*, ont été déplacés par β. Il est probable que ces mots étaient placés en marge dans le manuscrit primitif, *s* y aura vu une interpolation ou une réminiscence de la phrase précédente, et β les aura fait entrer dans le texte, mais sans pouvoir les rétablir à leur place naturelle.

199, 16. Les manuscrits portent « effugere ullo modo posset », mais β écrit « ullo modo posset effugere », et *s* donne : « ullo modo effugere posset. « Ici encore dans l'original le mot effugere, omis à la première rédaction, aura été écrit en interligne au-dessus de posset ou même en marge. De là l'erreur de nos deux manuscrits.

Même explication pour les variantes. 217, 11, la leçon est : non potuerit aut non oportuerit obtemperari, mais β porte : non oportuerit aut non potuerit, et *s* donne : ut oportuerit non potuerit. La différence des deux manuscrits nous fait voir la rédaction primitive. Oportuerit devait être placé en interligne entre *aut* et

non. Pour donner un sens à la phrase, *s* a supprimé la première négation et changé aut en ut. En résumé, je crois pouvoir établir pour ces trois manuscrits le schema suivant :

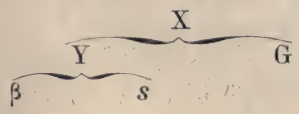

Quelle est la valeur de β par rapport à *s* ou à *G*. Ce dernier, copié avec assez de soin, est celui qui présente le moins de variantes ou d'omissions. Il est en même temps plus près de l'original, mais il présente aussi le plus d'interpolations, prises généralement dans Victorinus. Néanmoins, je le considère comme le plus important des manuscrits de cette famille. Le moins pur de tous est *s* ; ses omissions et ses variantes sont notablement plus nombreuses, mais du moins nous est-il parvenu tout entier; β au contraire a de nombreuses pages perdues. Les premiers feuillets du manuscrit ont été arrachés et le texte ne commence qu'après le paragraphe 27, s'arrête p. 191, l. 30, § 17, 53, pour reprendre p. 197, l. 28, § 22, 68. Enfin, il finit à la page 234, l. 3, par les mots *illic in* au milieu du § 57, 172 : il manque donc 48 paragraphes environ dans un ouvrage qui en compte exactement 178. En tenant compte des interpolations de *G*, ce manuscrit me paraît tenir mieux sa place dans un apparat critique que β ou *s*. Il est d'ailleurs de deux siècles plus ancien, car il faut faire redescendre β et *s* jusqu'au XIIe siècle, tandis que *G* est du Xe. P H S remontent au IXe siècle.

*Seconde famille. c*T.

En opposition à β, *s*, *G*, il faut placer les manuscrits *c* (Cassellanus) et T (Turicensis). Ici encore, la commune origine des deux manuscrits est moins attestée par des additions ou des lacunes considérables que par le grand nombre de leçons communes et particulières, de légères omissions, de particules ajoutées, etc. Ces deux manuscrits ont de grandes analogies avec Victorinus, et on ne saurait douter que l'original n'ait été revu sur le texte de ce commentateur.

Des nombreuses leçons communes que j'ai relevées dans ces deux manuscrits, je ne citerai que les suivantes : 122, 4, aut (et); 13, diximus partes; 31, neque eo quo ejus ars; 140, 1, Ephebis Sosia; 144, 8, *autem* addit; 147, 34, argumentandi adjungeretur (avec G^2); 148, 14, quid om. age si; 153, 19, *athenis* om.; 29, quadam in argumentatione (avec le Leidensis); 37, ostendimus (également avec le Lei-

densis); 155, 25, hoc est ex p. R. cōservamus; 163, 28, prædictum; 167, 10, maximum malum; 168, 35, nam si legis scriptor (avec P^2); 178, 20, transferentur (transferuntur); 179, 19, enim addit; 188, 10, si addit; 192, 33, conetur ut et; 199, 35, ratio est; 228, 13, ergo omnia; 224, 33, præmium; 225, 1, nomen Thebe.

Les passages suivants montrent la parenté de ces deux manuscrits avec Victorinus : 120, 17, publice perverse abutuntur cVT (avec s!); 120, 30, beluis c v; 122, 36, maximum est vT; 127, 17, aliquod cVT; 127, 27, reperientur cVT; 128, 28, ratio cV; 133, 28, summa c^2D; 134, 26, præceptum cV; 135, 34, tris c^1V; 138, 19, distributam cTV; 140, 13, confirmatur VT (avec P^2 S^2).

Cependant, je n'ose rien affirmer sur les rapports qui unissent ces divers manuscrits. Les variantes données par Mueller sont, je crois, incomplètes, et ne permettent pas de se faire une opinion raisonnée. Mais il est possible que le manuscrit de Darmstadt du VIIe siècle ait servi à corriger tous les autres.

C'est sur un manuscrit fort étroitement apparenté avec cette famille qu'a été corrigé le manuscrit P et qu'a été rétablie la lacune de § 36, 62-76; mais comme P présente des variantes qui ne se retrouvent aujourd'hui dans aucun autre, il faut bien admettre qu'il a été revu sur un texte aujourd'hui perdu. (21 nous présente trois leçons, versabatur H^1 P^1 S^1, versetur P^2 βc, versabitur P^3T.); 149, 16, qui cum agimus a été ajouté par P^2 sans qu'on puisse voir l'origine de cette leçon, il ne semble pas pourtant qu'elle ait été inventée par un reviseur.

Il n'est pas inutile de faire remarquer les rapports nombreux qui existent entre le Turicensis et le Parisinus. 139, 10, in eamdem partitionem (eādem partitione); 139, 37, vitam filii (nati vitam); filii détruit la mesure du vers et par suite n'a pu être amené par une préoccupation de métrique; 152, 12, neque enim negant (negant enim neque); 166, 31, vitio (vitiis); 169, 21, his locis (locis iis); 173, 14, diximus (dixisse), diximus ne donne aucun sens; 179, 21, necessaria (necessario); 183, 12, dic ere (ducere); 232, 18, existimans reprehendere incipiat (existimant reprehendere incipiant); 233, 29, necessitudinis cui nulla vi resisti potest quo ea secius id quod facere potest perficiat quæ neque mutari neque leniri potest. Ce dernier passage surtout est caractéristique; mais pour montrer combien les leçons des divers manuscrits se croisent et s'entremêlent par des corrections successives, il suffira d'appeler l'attention sur 148, 21, où les mots « profecto semper id quod optimum putabilis esse multo maxime requiretis » ont été omis par S^1 et T^1, sans qu'on puisse voir aucune raison d'homoioteleuton ou autre qui justifie cette concordance.

Les manuscrits β*s*, *G; c*T forment en opposition avec P, H, S, la seconde classe des manuscrits du « De Inventione »; famille moins pure sans doute que la première, altérée par de nombreuses interpolations, mais qui, employée avec méthode, est très utile pour la constitution du texte de Cicéron. Dans les cas très nombreux où P est en désaccord avec HS, le témoignage de cette famille peut être décisif. Le manuscrit T en particulier, notablement plus pur que les autres, me paraît avoir une valeur au moins égale à celle de S, à celle de S^2 surtout, manuscrit qui se rattache évidemment à la première classe, mais dont l'original avait certainement été revu sur un manuscrit de la seconde.

M. Ströbel, à la fin de son article, a plusieurs fois corrigé le texte de Friedrich (édition Mueller). Le défaut de cette édition est en effet de manquer de méthode dans le choix des variantes; l'éditeur s'est attaché de préférence aux manuscrits P, H, S; mais dans bien des cas il s'en est écarté, et comme les manuscrits *c*, T, β, V qu'il emploie n'étaient pas exactement classés, on ne voit pas toujours la raison de ses préférences.

Le texte du « De Inventione » présentera toujours, je le crains, de grandes difficultés, de ces passages désespérés que recherchent les amateurs de conjectures; il sera toujours difficile de se reconnaître dans ce dédale de variantes et cet entrecroisement des corrections. Très commenté des maîtres ès rhétorique du moyen âge, il expie aujourd'hui son ancienne faveur; cependant, je crois que le texte en peut être établi et qu'il ne présente pas, plus que d'autres, des difficultés insurmontables.

A. Baudouin.

Königsberg, 10 décembre 1887.

CORRECTIONS A DEUX ÉLÉGIES DE SULPICIA

(TIBULLE, IV, 8 et 9).

Le livre IV du Tibulle traditionnel, recueil posthume où quelques pièces seulement appartiennent à Tibulle, est surtout intéressant par une série d'élégies (2-12) consacrées aux amours secrètes de Sulpicia, fille de Servius, et de Cérinthe, et desquelles au moins les six dernières (7-12) sont de la propre main de Sulpicia. Celles-ci, — véritables billets amoureux écrits à l'adresse ou à l'intention de Cérinthe et visiblement improvisés, — soit qu'à l'origine le scribe les ait mal déchiffrées sur les tablettes de Sulpicia, soit que leur tour laconique et embarrassé en ait rendu l'intelligence plus difficile aux copistes postérieurs, nous sont parvenues dans un état très défectueux et qui sollicite au plus haut point l'intervention de la critique. Si pour trois de ces élégies (7, 11, 12) le texte paraît actuellement établi d'une façon satisfaisante, l'élégie 10, dont trois vers sur six ne présentent aucun sens raisonnable, demeure jusqu'à nouvel ordre une pure énigme; d'autre part, il subsiste dans les élégies 8 et 9 quelques endroits corrompus, qui m'ont semblé susceptibles d'amélioration. Voici ces deux pièces, telles qu'elles résultent des manuscrits (A et C de Lachmann, Ambr. et Vat. de Bæhrens, corrigés à l'aide de l'excellent fragment du Cujacianus de Scaliger) :

VIII

Invisus natalis adest, qui rure molesto
  Et sine Cerintho tristis agendus erit.
Dulcius urbe quid est? an villa sit apta puellæ,
  Atque Aretino frigidus amnis[1] agro?
Jam, nimium Messalla mei studiose, quiescas
  Non tempestivæ sæpe propinque viæ.
Hic animum sensusque meos abducta relinquo,
  Arbitrio quoniam[2] non sinis esse meo.

---

1. La leçon *annus*, proposée par les anciens éditeurs italiens, est une conjecture bien tentante.

2. *Quamvis* dans les manuscrits : mais la correction *quoniam*, introduite par les Italiens, s'impose. Bæhrens, inutilement : *quom me*.

IX

Scis iter exanimo sublatum triste puellæ?
Natali Romæ jam licet esse *tuó*.
Omnibus ille dies nobis natalis agatur,
Qui necopinanti nunc tibi forte venit.

El. VIII, v. 6. — Remarquons d'abord que Ambr. et Vat. donnent *Neu* au lieu de *Non*. De toutes manières, le vers est corrompu. Après l'hexamètre précédent, on attend autre chose ici qu'un second vocatif; quant à l'expression *sæpe propinque viæ*, pour signifier « qui sæpe te accingis itineri intempestivo » (Scaliger), l'on ne peut absolument pas admettre que cela soit latin : et l'exemple de Lucain : « [consules] pugnæ jam mente propinqui », dont certains prétendent autoriser cette facon de dire, n'a pas avec elle d'analogie véritable.

Unger conjecture : [*quiescas*] *Ceu tempestivæ, sæve propinque* (!), *viæ :* ce qui a l'air d'une plaisanterie. Bährens : *Neu tempestivæ perge monere viæ :* mais, outre qu'il est plus que douteux que *tempestiva via* se puisse prendre au sens de « longue route », le *monere viæ* est tout à fait forcé. Heyne avait écrit le premier : [*quiescas*] *Non tempestivam sic properare viam :* conjecture plausible, mais qui a l'inconvénient d'altérer trop gravement le texte; et d'ailleurs j'aime peu *quiescas sic properare*. Je propose :

Neu tam festines me rapere usque viæ.

On voit assez comment la leçon des manuscrits a pu sortir de là par une mauvaise lecture.

El. IX, v. 2. — *Tuo* est fautif. Deux choses sont hors de doute, savoir : 1° que les élégies VIII et IX se font suite et qu'il s'agit dans l'une et dans l'autre d'un seul et même « natalis »; Sulpicia, d'abord désolée de passer cet anniversaire loin de Rome et de Cérinthe, parce que son oncle Messala veut l'emmener à la campagne (él. VIII), a réussi à se faire dispenser du voyage; dans l'élégie IX elle mande la bonne nouvelle à son amant, et qu'ils pourront passer cette chère journée ensemble. Au reste, pour peu qu'on examine l'élégie IX avec attention, l'on s'assure qu'il ne s'y trouve pour ainsi dire pas une expression qui n'ait rapport à la pièce précédente : le *iter triste* de IX, 1, rappelle le *viæ* de VIII, 6 ; *natali licet esse Romæ* et *ille dies agatur*, IX, 2, 3, répondent à *Natalis rure molesto agendus*, VIII, 1 et 2; au *non sinis* de la fin de

l'élégie VIII s'oppose exactement le *jam licet* du commencement de l'élégie IX; 2° que l'anniversaire dont il est question dans l'élégie VIII doit s'entendre de Sulpicia : grammaticalement, *natalis adest,* sans possessif exprimé, ne peut se rapporter qu'à la personne qui parle; et du reste, s'il s'agissait de l'anniversaire d'un amant qu'elle idolâtre, jamais Sulpicia n'aurait dit « ton maudit anniversaire ».

Il s'ensuit que dans l'élégie IX, adressée à Cérinthe, *natali — tuo* n'offre pas de sens acceptable. En outre, si *natali* était réellement modifié par *tuo,* Sulpicia aurait écrit : « Romæ *natali* jam licet esse *tuo*[1] », suivant l'usage constant où elle est (ainsi que tous les élégiaques latins) de mettre en symétrie à la fin des deux hémistiches, chaque fois que cela se peut, le substantif et l'épithète (voy. VII, 4, 7 ; VIII, 4; X, 6 ; XII, 2, 3). Je propose de lire : *tuæ* [*puellæ*], dépendant de *licet* (cf. XI, 1 : *tuæ — puellæ*).

Ibid., v. 3. — *Omnibus,* clair à première vue, soulève après réflexion une grave difficulté. Le texte fait dire à Sulpicia : « Fêtons, tous tant que nous sommes, ce jour dont le sort maintenant te fait la surprise ! » On ne s'attend guère à trouver « tout le monde » en cette affaire ; et s'il est peu naturel qu'une fille de qualité ait l'idée de se réjouir en famille des journées qu'elle donne à son amant, la chose est particulièrement impossible pour Sulpicia, dont nous savons pertinemment que la liaison est secrète (voy. él. VI, *passim*). Comme d'autre part on ne peut songer à traduire *omnibus nobis* par « tous les deux », signification dont toute la latinité n'offre pas un seul exemple, il faut que *omnibus* soit une leçon vicieuse. Ajoutez que, dans l'état présent du texte, *natalis* se prend nécessairement comme épithète de *ille dies,* et que répété de cette façon, après avoir figuré au vers précédent en guise de substantif, ce mot constitue ici une cheville inadmissible : nouvelle difficulté qui avait induit les Italiens à écrire en place *genialis,* ce qui n'avance à rien ; et que Bæhrens essaie de résoudre en corrigeant : *tam lætus agatur, Quam* (pour *Qui,* v. 4), mais *tam — quam* n'est pas vraisemblable.

Au lieu de *omnibus*, je lis *optimus* (constr. : *Ille dies qui,* etc., *agatur nobis optimus natalis !*) : et moyennant cette légère correction toute difficulté s'évanouit. D'une part, les deux amants sont seuls en scène, sans que le public intervienne mal à propos dans leurs secrets ; de l'autre, *natalis* reste, comme au vers précédent, un substantif, auquel l'épithète *optimus* se rapporte très

1. Cet argument-ci m'a été suggéré par M. L. Havet.

naturellement. Sulpicia parlait de son « maudit anniversaire », quand il le lui fallait passer loin de l'amant : le même jour est devenu « le plus bel anniversaire du monde », maintenant qu'elle est sûre que l'amant sera là pour le fêter. Le démonstratif *ille* fait mieux sentir cette opposition : si Sulpicia eût entendu simplement désigner un jour prochain, elle devait se servir du mot *hic ;* mais *ille* contient une allusion au *natalis invisus* de l'élégie VIII : « *Ce* jour que je maudissais naguère. » Dans ce contraste de l'*invisus* initial et de l'*optimus* final, il y aurait, ce me semble, bien de l'art, s'il n'y avait surtout bien du naturel. GEORGE DONCIEUX.

CORRECTION A UN PASSAGE D'ARISTOTE

(*Physique*, II, 2, 194 *b* 13).

On lit dans la vulgate : Τινὸς γὰρ ἕνεκα ἕκαστον, καὶ περὶ ταῦτα ἅ ἐστι χωριστὰ μὲν εἴδει, ἐν ὕλῃ δέ · ἄνθρωπος γὰρ ἄνθρωπον γεννᾷ, καὶ ἥλιος[1]. Πῶς δ'ἔχει τὸ χωριστὸν καὶ τί ἐστι, φιλοσοφίας τῆς πρώτης διορίσαι ἔργον.

Ἥλιος donne un sens peu satisfaisant ou plutôt est dénué de sens. L'édition de la collection Didot considère la phrase comme inachevée.

La lecture des textes alchimiques grecs révèle la confusion fréquente des mots ἥλιος et χρυσός. Cette confusion provient de ce que, dès le IIIe siècle de notre ère, les copistes ont remplacé l'un et l'autre mot par une seule et même abréviation :

Reste à voir si χρυσός offre ici un sens plus plausible.

Or l'on rencontre dans la lettre d'Isis à Horus[2] : Ὡς γὰρ προεῖπον ὅτι ὁ σῖτος τὸν σῖτον γεννᾷ καὶ ὁ ἄνθρωπος τὸν ἄνθρωπον, οὕτω καὶ ὁ χρυσὸς τὸν χρυσόν. Cette proposition pouvait avoir cours chez les physiciens devanciers ou contemporains d'Aristote.

Je proposerai donc de lire dans Aristote : Ἄνθρωπος γὰρ ἄνθρωπον γεννᾷ καὶ χρυσὸς <χρυσόν>. CH. EM. RUELLE.

---

1. *Laurentianus* LXXXVII, 7 : καὶ ὁ ἥλιος. Cf. *Parties des animaux*, II, 1, 646 *a* 33 : ἄνθρωπος γὰρ ἄνθρωπον καὶ φυτὸν γεννᾷ φυτὸν κ. τ. λ.
2. *Collection des alchimistes grecs*, I, p. 34, dernière ligne.

LVCRETIANA.

Lucrèce, *De rer. nat.*, IV, 792 sq., édition Bernays :

> An magis illud erit verum? quia tempore in uno
> Consentimus id est cum vox emittitur una 793
> Tempora multa latent, ratio quæ comperit esse,
> Propterea fit uti quovis in tempore quæque
> Præsto sint simulacra locis in quisque parata.

Le vers 793, sous la forme qu'il a dans les manuscrits, ne présente aucun sens. Bernays (*præfat.*, p. VII) le range parmi ceux qu'un lecteur du poème a interpolés « partim ut explicaret Lucretium, partim ut irrideret ; » mais on n'interpole pas un nonsens. Il n'y a pas de raison a priori pour que cette suite de mots sans lien entre eux soit la corruption d'un vers interpolé plutôt que d'un vers de Lucrèce [1].

A ce propos, je rappellerai que Bernays explique de la même façon l'origine du vers V, 312 (ms : *quærere proporro sibi cumque senescere credas*), qui même avec le changement de *quærere* en *quare* (Bern.) ne signifie rien. Lachmann [2], qui violente la leçon des manuscrits pour en tirer : *Quæ fore proporro vetitumque senescere credas,* fait du moins remarquer avec justesse que *cumque* non précédé d'un relatif n'est pas latin. Faut-il, comme il y a songé, chercher dans le *quærere* des manuscrits une trace de ce relatif ? Je ne le crois pas, car le commencement du vers V, 312 tel qu'il est dans les manuscrits : *quærere proporro sibi,* rappelle singulièrement un autre vers de Lucrèce (II, 979) :

> Et *sibi proporro* quæ sint primordia *quærunt.*

Le vers V, 312 est peut-être formé par la soudure de deux éléments hétérogènes, réunis par la distraction d'un copiste : l'un serait le commencement d'un vers, le second la fin d'un autre qui dans l'original pouvait suivre immédiatement le premier, ou en être séparé par un intervalle plus ou moins grand. En tout cas, le mal semble sans remède : il importe seulement de se rendre

---

1. Ou de l'auteur, quel qu'il soit, des vers 775-814, si, comme le veut Forbiger, tout ce passage est interpolé.
2. *Comment. in Lucret.*, p. 287 s.

bien compte de sa nature et de ne point recourir à des hypothèses aussi peu vraisemblables que l'est dans ce cas la présence d'une interpolation.

Mais revenons à notre point de départ. Lachmann a cru le vers IV, 793 non pas interpolé, mais seulement déplacé, et il l'a intercalé entre les vers 780 et 781 (782 et 783 de son édition), en changeant *consentimus* en *quod sentimus*. Le sens se prête sans trop de difficulté à cette correction et à ce déplacement : mais peut-être pourrait-on proposer une autre hypothèse.

Si le vers est bien à sa place entre 792 et 794, la liaison du sens montre qu'il ne peut être qu'une explication du premier de ces deux vers, un développement de l'idée exprimée par *tempore in uno :* « dans ce que nous appelons un seul moment, la raison reconnaît l'existence de plusieurs moments. » L'opposition du moment, tel qu'il est en réalité (complexe), et tel qu'il nous paraît être (simple), ne se trouve pas exprimée explicitement dans les vers 792 et 794 : c'est cette idée qu'il faudrait chercher dans le vers intermédiaire.

Dans cette hypothèse, les derniers mots du vers 793 se comprennent aisément : *cum vox emittitur una* peut signifier « le temps de prononcer un seul mot. » Ce serait un exemple de ce qu'on entend vulgairement par *tempus unum*. Deux changements des plus légers permettent de mettre le commencement du vers en harmonie avec la fin. Il suffit de lire : cum *sentimus idem*. « Quand notre sensation est une, quand nous ne sentons qu'un moment » (cf. IV, 773 : *tantaque* sensibili *quovis est tempore in uno*.) Le passage aura ainsi la forme suivante :

> Quia tempore in uno,
> Cum sentimus idem, cum vox emittitur una,
> Tempora multa latent, ratio quæ comperit esse...

Au point de vue paléographique, au moins, ces deux corrections ne présentent pas la moindre difficulté. Un copiste a pensé au composé *consentire* et a réuni les deux premiers mots en un seul. Les exemples de ce fait sont fréquents dans les manuscrits de tous les auteurs : et pour ne parler que de Lucrèce, au vers II, 194, l'Oblongus[1] présente *commissus* pour *cum missus*. Lachmann a sans doute vu dans cette faute un précieux archaïsme, car il l'a conservée dans son texte (*nostro com missus corpore*

1. Le *cum* du Quadratus est sans doute une correction : d'ailleurs peu importe ici.

sanguis). Quant à la confusion de *id est* et de *idem*, elle s'explique par l'abréviation *ē* usitée à la fois pour *em* et pour *est*. Cette dernière abréviation se trouve déjà dans les manuscrits en capitale : quant à l'autre (*ē* pour *em* ou *en*), on trouve dans le texte même de Lucrèce de nombreuses preuves de son existence dans un des manuscrits dont dérivent tous ceux qui nous ont conservé le *De rerum natura*. Car dans l'archétype immédiat de l'*Oblongus*, du *Quadratus* et de nos autres manuscrits de Lucrèce[1], se trouvaient un grand nombre de fautes qui ne peuvent s'expliquer que par l'emploi habituel, dans le manuscrit auquel remonte directement ou indirectement cet archétype perdu, d'une abréviation pour exprimer la nasale après une voyelle. Ces fautes consistent soit dans l'omission de la nasale (et c'est naturellement le cas le plus fréquent), soit dans son addition fautive. Voici les faits les plus probants de ce genre que j'ai pu relever dans les livres II et III :

1° Omission de la nasale :

II,	469	*Bernays :*	conste*n*t] constet, *mss.*,
	488		transmuta*n*s] transmutas,
	790		crea*n*tur] creatur,
	853		contracta*n*s] contractas,
	1000		missu*m*st] missus,
	1129		debe*n*t] debet,
	1153		opinor e*n*im mortalia] opinore immortalia ;
III,	22		ride*n*t] ridet,
	421		nome*n*] nome,
	721		priuas i*n*] priua si,
	871		no*n*] no,
	945		resta*n*t] restat,
	1083		fortunam] fortuna.

Les exemples II, 1153 ; III, 421, 871, où la faute ne peut avoir qu'une origine mécanique et non psychologique, sont particulièrement probants.

2° Addition fautive de la nasale :

II,	998	*Bernays :*	adepta] ade*m*pta, *mss.*,
	1078		gignatur] gigna*n*tur,
	1138		queat] quea*n*t ;
III,	798		mortale] mortale*m*,
	904		cinefactum] cine*m*factum.

1. Je ne tiens point compte en général de la leçon des *Itali*, qui ont été certainement remaniés et corrigés par les érudits de la Renaissance : je ne parle en principe que des manuscrits de l'époque carolingienne.

Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, nous autorisent à admettre dans un manuscrit antérieur à l'archétype des manuscrits existants de Lucrèce, l'usage d'abréviations qui ne se trouvent pas dans les plus anciens de ces manuscrits, par exemple dans l'Oblongus, où la nasale est en principe complètement écrite. On a d'ailleurs la preuve que dans ce manuscrit perdu, les prépositions *per* (et la syllabe *par-*), *pro* et *præ* [1], étaient écrites en abrégé, comme aussi les différentes formes du pronom relatif.

Je citerai quelques exemples de fautes qui doivent s'expliquer de cette manière : se trouvant dans tous nos manuscrits, elles ont été faites au plus tard par le copiste de leur archétype : leur principe, c'est-à-dire l'emploi des abréviations, se trouvait donc dans un manuscrit antérieur à cet archétype lui-même.

α)	II,	455.	*Bernays* : *pro*cursus] *per*culsus, *mss.*,
		760, 963	*pro*pterea] *prae*terea ;
	IV,	679	*per*missa] *pro*missa ;
	V,	590	*par*te] *per*te,
		975	*par*uis] *per*uis,
	VI,	888	*pro*pterea] *pre*terea.
β)	II,	586	*quae*cumque] *quod*cumque,
		966	in*que*] in*quo* ;
	III,	900	quo*d*] quo,
		1048	qu*id*] quod ;
	IV,	44	qu*ae*] qu*i* ;
	V,	1222	ne*quid*] ne*quod*.

Dans ce même manuscrit, *ante* était écrit *an̄*, comme le prouve la faute (III, 868) *annullo anulo* pour *ante ullo*.

Une telle abondance d'abréviations dans un manuscrit sur lequel même notre Oblongus n'a pas été copié directement, et auquel le Quadratus et les *Schedæ* (qui, comme le prouvent les fautes spéciales qu'ils ont en commun, dérivent d'un manuscrit frère de l'Oblongus) ne remontent que par deux intermédiaires au moins, peut à bon droit nous surprendre, si nous admettons avec Lachmann que l'original direct de l'Oblongus est du IVe ou du Ve siècle au plus tard [2]. Je crois, en effet, que le principe posé par Lachmann au début de son commentaire est erroné. Je crois que, non

1. Il y a quelques exemples d'abréviation de ces formes dans l'Oblongus : mais ils étaient certainement plus fréquents dans le manuscrit père de l'archétype.
2. *Comment. in Lucret.*, p. 3.

seulement cet original direct de l'Oblongus, mais aussi l'original de ce manuscrit perdu étaient en écriture minuscule. Ce que j'ai dit des abréviations de ce manuscrit suffirait déjà à le prouver : mais on a encore d'autres preuves que j'indiquerai plus bas.

Et d'ailleurs, je cherche en vain les raisons pour lesquelles Lachmann a cru devoir supposer que l'original de l'Oblongus était en écriture capitale. Le fait qui l'a sans doute amené à concevoir cette idée, la confusion fréquente des lettres qui ne se ressemblent que dans l'écriture capitale (par exemple *i, e, l, t*), me paraît prouver précisément le contraire. Car il ne s'agit point de fautes commises séparément par chacun des copistes de l'Oblongus, du Quadratus et des *Schedæ* : les mêmes mots sont altérés de la même manière dans tous nos manuscrits [1]. La conclusion est évidente : ces fautes existaient dans l'archétype, soit que le copiste de ce manuscrit les y eût introduites lui-même en copiant un original en capitale, soit — et c'est là l'hypothèse à laquelle on doit s'arrêter d'après ce que nous avons dit plus haut et qui sera confirmé par ailleurs — qu'elles existassent déjà dans le manuscrit qu'il copiait. Il n'y a en tout cas rien à en conclure pour la forme des lettres de l'archétype direct de nos manuscrits. Ou plutôt on peut y trouver un indice contraire à la théorie de Lachmann : c'est que pour faire un si grand nombre de fautes élémentaires en transcrivant un original en écriture capitale, le copiste qui en est l'auteur devait vivre à une époque où l'on n'avait plus l'habitude de cette sorte d'écriture.

A ces indices, à ceux que fournit la fréquence des abréviations, s'ajoutent d'autres faits plus concluants contre la théorie de Lachmann, qui, comme nous avons essayé de le montrer, n'a d'ailleurs pour elle aucun argument positif. Si tous nos manuscrits présentent des fautes communes provenant de la ressemblance qui existe dans l'écriture minuscule, et seulement dans cette écriture, entre certaines lettres, il en résulte : 1° que ces fautes, étant communes à tous nos manuscrits, se trouvaient dans leur archétype ; 2° que l'origine de ces fautes, c'est-à-dire l'écriture minuscule, se

1. Il n'y a rien à tirer du cas comme I, 27, où nos manuscrits présentent une faute (*oralatum* pour *ornatum*) provenant de la ressemblance de AL et de N dans l'écriture capitale, et où l'Oblongus a rétabli après coup la vraie leçon. Etant de première main dans l'Oblongus et le Quadratus, *oralatum* était nécessairement dans leur archétype. La correction *ornatum* de l'Oblongus, si elle n'est pas simplement une conjecture heureuse du copiste, a été empruntée à un autre manuscrit, à moins qu'elle ne se soit déjà trouvée en marge ou entre les lignes de l'archétype. Mais si cet archétype eût été en écriture capitale, les deux copistes des *Leidenses* n'auraient certainement pas altéré séparément de la même manière le même mot très simple de façon à en faire quelque chose d'inintelligible.

trouvait dans le manuscrit auquel remonte directement ou non cet archétype. Or, il y a des exemples incontestables de confusions de ce genre dans tous les manuscrits de Lucrèce. Et ainsi nous arrivons encore une fois à cette conclusion que le texte de l'Oblongus a passé au moins par deux copies intermédiaires en écriture minuscule, et les autres manuscrits par trois au moins.

Voici le relevé des principales fautes dues à l'emploi de la minuscule dans l'original de notre archétype perdu :

α) *n* lu pour *u* (capit. N, U ou N, V) :
V, 891, Bernays : ui*u*o] ui*n*o mss. ;

β) *iu* lu pour *ui* (capit. IU, UI ou IV, VI) :
III, 581, animae *uis*] anima e*iu*s,
IV, 1150, *ui*s] *iu*s ;

γ) *u* lu pour *a*[1] (la confusion de l'*u* et de l'*a*, ouvert en haut, de certaines minuscules est très facile ; cf. au contraire, les formes de l'écriture capitale : U, A ou V, A) :
V, 551, supr*a*] supr*u*,
VI, 811, met*a*lla] met*u*lla ;

δ) *e* lu pour *c* (capit. E, C) :
VI, 498, uin*c*am] uin*e*am ;

ε) *c* lu pour *e*[2] (faute inverse de la précédente) :
III, 456, a*e*ris] a*c*ris,
V, 698, di*e*i] di*c*i ;

ζ) *i* lu pour *c* (capit. I, C) :
III, 249, persentiscunt] persentis*i*unt ;

η) *t* lu pour *c* (capit. T, C) :
III, 403, circum] cre*t*um,
IV, 787, necare] ne*t*are ;

---

1. Les exemples de cette confusion dans le texte de Lucrèce sont innombrables ; mais la plupart pourraient à la rigueur s'expliquer par une confusion psychologique ou grammaticale (futur pour imparfait, subjonctif pour indicatif, etc.) : je ne cite ici que quelques fautes d'origine évidemment mécanique.

2. Cf. VI, 465 *mmore coorta* pour *maiore* coorta. La faute *mm* pour *mai* remonte sans aucun doute à l'écriture capitale (MM, MAI) ; mais la chute de l'*e* devant *c* est due à la ressemblance de ces deux lettres dans l'écriture minuscule (cap. E, C.)

θ) *c* lu pour *t* (faute inverse de la précédente) :
II, 1080, inclu*t*e] indi*c*e ;

ι) *d* lu pour *cl* (capit. D, CL) :
II, 1080, inc*l*ute] in*d*ice (de *inclite*),
IV, 417, mira*cl*o] miran*d*e,
IV, 460, mira*c*(u)*l*a] miran*d*e,
IV, 1123, ly*cl*ini, corruption de *lychni*] lui*d*i ;[1]

κ) *n* lu pour *r* (capit. N. R) :
I, 884, te*r*imus] te*n*emus,
VI, 805, ui*r*i] ui*n*i ;

λ) *r* lu pour *n* (faute inverse de la précédente) :
I, 664, u*n*o] u*r*o,
IV, 141, ge*n*antur] ge*r*antur,
IV, 157, ge*n*untur] ge*r*untur,
VI, 466, quea*n*t) quea*r*t ;

μ) *f* lu pour *s*[2] (minusc. f, ſ ; capit. F, S) :
II, 497, *s*emina] *f*emina ;

ν) *s* lu pour *f* (faute inverse de la précédente) :
I, 739, pro*f*atur] pro*s*atur,
II, 683, et 684 *f*ucos] *s*ucos,
IV, 840, con*f*erre] con*s*erre,
V, 359, *f*it] *s*it.

Il resterait à déterminer quelle sorte d'écriture minuscule a pu donner naissance à ces différentes fautes : peut-être la confusion de *s* et *r* que l'on trouve deux fois au moins (II, 736, *colose* pour *colore* et inversement VI, 48, *exirtant* pour *existant*), et celle de

---

1. *Lyclini* pour *lychni* se trouve au vers V, 295. Le changement de *h* en *li* peut remonter soit à l'écriture capitale, soit à l'écriture minuscule. *Luidi* est pour *luidini*, avec omission de la dernière syllabe, comme cela arrive souvent à la fin du vers, surtout quand les deux dernières syllabes du mot finissent par la même lettre.

2. Cf. II, 975 *quibu(s) factumst*, et 986 *ridentibu(s) factus* écrits *quibus auctumst* et *ridentibus auctus*. Peut-être l'*f* a-t-il disparu à cause de sa ressemblance avec l'*s* : mais il faut plutôt voir là une trace des corrections systématiques qu'on a fait subir au texte de Lucrèce pour le mettre en harmonie avec les règles prosodiques du moyen âge. Il y a une foule d'autres exemples de faits analogues ; par ex. la finale *is* devant une consonne est souvent remplacée par *e*, etc. Mais ces corrections existant déjà dans l'archétype perdu de nos manuscrits, c'est encore un indice de la date tardive à laquelle il remonte.

r et de *n* dont nous venons de donner des exemples, autoriseraient-elles à croire qu'un des intermédiaires perdus était en écriture anglo-saxonne[1], comme le sont un grand nombre de corrections importantes dans l'Oblongus. Mais cela n'est qu'une hypothèse accessoire. Le seul fait sur lequel je veuille insister en ce moment est l'inexactitude de la théorie de Lachmann sur la transmission du texte de Lucrèce, et la fausseté du principe de critique qui découle de cette théorie. LOUIS DUVAU.

Marius Victor, *Alethia,* I, 91, ed. Schenkl.

Arida tunc primum mundi pars ima retectam
Ostendit faciem tremefactaque numine verbi
Cærula nudatas cinxerunt æquora terras;
Quas vario raptim jussas *virescere* fetu
Luxuriosa novo texerunt germina limo.

Le ms. de Paris 7558 qui est le seul fondement pour ce texte porte *veriscere;* Jean de Gagny, qui a usé très librement du ms. de l'île Barbe aujourd'hui perdu, éditait *frutescere;* la collection Pisaurienne *fructescere* qui a passé dans les dictionnaires. M. Schenkl pense que Victor a fait ici une faute de quantité ; cela ne me paraît pas nécessaire. Victor imite très souvent Ovide ; peut-être avait-il sous les yeux ce vers des Métamorphoses, II, 408 : « læsasque *jubet revirescere* silvas ». Mais l'expression *revirescere* serait impropre dans ce cas ; il a dû choisir le mot *viridescere* employé par S. Ambroise (De excessu frat., 55 ; Hexaëm., 5, 1, 1 ; in Luc., 7, 16). Theodorus Priscianus (4, fol. 317) qui se trouve sous la forme contracte *virdescere* dans l'Anthologie latine (481, 126, ed. Riese), d'où notre mot français « verdir ». E. CHATELAIN.

---

1. Cf. *n* pour *ri* dans la faute *funae* pour *furiae* (III, 1009) qui pourrait bien venir d'une mauvaise lecture de la ligature *ri*.

CICÉRON

IIe ACTION CONTRE VERRÈS, 4, 90.

Les manuscrits donnent le texte suivant : *Dedit igitur tibi nunc fortuna Siculorum C. Marcellum judicem, ut, cujus ad statuam Siculi te praetore alligabantur*

R religione te isti devinctum adscriptumque *dedamus.*
P religioni eundem vinctum abstrinctumque [1] *dedamus.*

Ce texte a embarrassé les philologues. Tous s'accordent à rétablir avec les manuscrits inférieurs *adstrictumque.* Mais, comme on peut le voir par l'édition récente de M. Thomas, chacun d'eux a essayé de porter remède au reste du texte. M. Thomas ne propose pas de nouvelle correction et garde la leçon de R, tout en convenant qu'elle n'est guère défendable [2].

Je proposerais de lire *religione tecti te vinctum adstrictumque...* L'emploi du verbe *tego* dans un sens analogue est assez fréquent dans les discours de Cicéron (cf. le *Lexique* de M. Merguet), ainsi *De Imp. Pomp.*, 70 : *pericula facile innocentia tecti repellemus.* Au point de vue paléographique, la correction est facile. Cependant, si nous insistons, nous tirerons peut-être quelques enseignements sur la nature du meilleur manuscrit, R (*Regius*, B. N., lat. 7774 A) [3].

Par l'étude des confusions de lettres, on peut se faire une idée du manuscrit sur lequel R a été copié. Pour ne pas compliquer la question, je ne cite que les fautes évidentes et exclusivement propres à R. Voici les principales [4] :

---

1. La leçon de R est commune aux deux manuscrits de Wolfenbüttel et aux manuscrits de Leyde (G^1, G^2, Ld) que l'on croit être des copies de R ; la leçon de *p* est celle des *deteriores* (qui ont cependant *adstrictumque*) : c'est une de ces dégradations par lesquelles le vrai texte a passé (M. E. Thomas, *De signis*, p. 4) et sous lesquelles les conjectures des copistes l'ont fait disparaître.

2. Il est difficile de croire avec Halm que *isti* = *judici Marcello*, ou de lire avec Zumpt *istis* = *Siculis.*

3. M. E. Thomas a déjà démontré (*Rev. de phil.*, 1885, p. 167) que ce manuscrit contenait à l'origine toutes les Verrines. On sait que Meusel a prouvé l'excellence du *Regius* sur le *Vaticanus* lui-même : pour ce passage, nous n'avons pas le *Vaticanus.*

4. Ce relevé est complet, autant que possible, pour le discours IV ; pour le discours V, je me suis contenté de dépouiller le choix de variantes de l'édition Thomas. Les nombreuses vérifications auxquelles je me suis livré me permettent d'affirmer que la collation de Jordan publiée dans la 2e édition d'Orelli, complétée et améliorée à l'aide des

E pour C :

eum, 4, 77, Th. p. 73 (om. Jordan).
aeta, 5, 82, Th. p. 87 (om. Jordan).

L pour I[1]

ab helo, 326, 16, f° 3ª.
helo, 337, 30, f° 12ᵈ.
praestriglas, 343, 26, f° 17ᵈ.
conchyllo, 346, 8, f° 19ᶜ.
Antiochiae illos (=*Antiochi filios*), 346, 23, f° 19ᵈ.
alebant, 359, 31, f° 31ª.
trolla (=*troia*), 351, 4, f° 23ᶜ.
L*Nsuls* (=*in suis*), 351, 31, f° 24ᵇ.
de L*N. de* (=*deinde*), 354, 23, f° 26ᵈ.
ad lanio (=*a Dianio*), 429, 8, f° 92ª.

I pour L :

sicilia (=*sigilla*), 342, 1, f° 16 .
iucoliorum (=*lucullorum*), 342, 5.
sicilie (=*sic ille*), 345, 17, f° 19ª.

U pour A :

uestrum, 333, 15, f° 8ᵈ.
emblematũ (=*emblemata*), 343, 16, f° 17ᶜ.
reuectu, 4, 77 ; Th., p. 72 (om Jordan), f° 25ᵇ.
nauigabunt, 408, 17.

A pour U :

fatebantur, 379, 2.
palam, 5, 72, Th., p. 81 (om. Jord.).

O pour A :

regno, 349, 21.
prosecutos, 353, 5.
quottuor, 367, 18.

S pour R :

hostensius, 5, 2, Th., p. 36 (om. Jordan), f° 49ᵇ.

R pour S :

fertiuom (=*festiuom*), 342, 9, f° 16ᶜ.
ipro illo, 419, 14, f° 84 et f° 84ᶜ (sur deux pages différentes).

TR pour ER :

utrum (=*uerum*), 5, 82, Th., p. 87 (om. Jordan).

TRU pour TE :

uestrum (=*uestem*), 362, 14, f° 33ᶜ.

I pour T

iametsi, 366, 3.
iam, 368, 5.

T pour I

regesit (=*reges ii*) 347, 30 (douteux).

Les confusions graphiques données en dernier lieu, *i* pour *t* et *t* pour *i*, ne peuvent guère s'expliquer qu'en supposant le passage

---

variantes données par M. Thomas, est l'équivalent exact du manuscrit. Toutes les fois que j'ai vérifié moi-même la leçon, j'indique le folio et la colonne. Je cite par la page et la ligne de l'édition Orelli. Quand il y a erreur ou omission de Jordan, je donne le discours, le paragraphe et la page de l'édition Thomas.

1. Certains manuscrits, le Térence de Paris par exemple (lat. 7899), présentent, surtout au milieu de plusieurs jambages semblables, un *i* long identique à une *l* et muni d'un petit crochet à la base, (*ln*) ; mais la liste donnée ici prouve que ce n'est pas le cas de R : ce sont des noms propres ou des mots rares ou des mots coupés arbitrairement que le copiste a mal lus.

du texte par la capitale : comme elles se réduisent à peu de chose — il ne faut pas oublier que ce sont les fautes *propres* à R — et qu'il est certain que tous les classiques ont été écrits d'abord en capitale, elles n'offrent pas d'intérêt. Les confusions de *e* pour *c*, *l* pour *i*, *i* pour *l* peuvent s'être produites à la lecture d'un texte en capitale ou en onciale ; mais elles sont également possibles dans les écritures dites nationales. De plus *l* est substitué à *i* un grand nombre de fois, *i* rarement à *l* et dans des cas facilement explicables ; il devait donc exister dans l'écriture copiée par le scribe de R, un I surélevé, facile à confondre avec *l*, tandis que le petit crochet inférieur de cette dernière lettre empêchait de la prendre pour *i*. Cela n'est possible que dans la demi-onciale et les écritures nationales. Enfin, si l'on considère les confusions de la seconde colonne, surtout celles de *s* et *r*, *r* et *s*, *tr* et *er*, *tru* et *te*, on arrive à conclure que probablement le manuscrit qui a servi de modèle à R était écrit en cursive mérovingienne.

Dès lors notre texte devait se présenter sous la forme

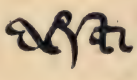 [1]

Le moindre accident a suffi pour que le crochet inférieur du *c* ne fût pas visible, et le copiste a lu ou cru lire

[2]

confusion d'autant plus facile que dans cette écriture la lettre f descend à peine au-dessous de la ligne. Ayant sous les yeux *testi*, le copiste a dû corriger instinctivement *te isti*. En effet *sti* n'est qu'une forme vulgaire de *isti* : or cette forme a pu exister dans le texte à cette époque, car il y a dans R la trace d'autres vulgarismes. Voici les principaux :

E pour I[3] :

*vide*mus, 329,4.
*equit*e, 340,13.
*acerbitat*e, 349,24.
*ist*e, 353,19.
*civitat*e, 354,28.

1. Cf. fac-similé d'une page du *Corbiensis* B. N. lat. 17655 dans Omont, *Grégoire de Tours*, in-8, 1886, ligne 12, dernier mot : *pectauus*.

2. Cf. le même fac-similé, passim, et Zangemeister et Wattenbach, *Exempla codicum latinorum*, pl. 30, écriture supérieure (mérovingienne, et non lombarde comme le disent les auteurs), 2e alinéa, l. 9, *testante*.

3. Cf. Schuchardt, *Vokalismus*, II, 1 sq. ; I pour E est rare et doit être une confusion paléographique.

antestites, 367,24.
accedant, 366,12.
dilegentissime, 369,25.
recordare, 371,13.

O pour U et U pour O[1] :

locullo, *iucoliorum* (=*lucullo*, etc.), 342,8, f° 16c.
pupillo (=*Popilio*), 4,112, Th. p. 99 (om. Jord.).
tumolo, 409,14.
furturum, 417,3.
nulle, 424,5.
promunturio, 362,15, f° 33c.

B pour V :

violabit, 357,17, f° 29a.
appellabit, 377,11, f° 47a.

T pour D[2] :

at, 355,26; 327,32.
atscita, 366,24.

D pour T

aliquod, 347,14; 351,15.
aliquando, 352,15.
uelud, 359,31, f° 31a.
reliquid, 360,22, f° 31d.
quodannis, 363,4, f° 34a.
capud, 371,15, f° 41d.
sediam (=*sietiam*, *setiam*), 353,20 f° 25d.
adque, 372,31, f° 43b, etc.

Chute des consonnes finales

facere (*-t*), 4,51, Th. p. 55 (om. Jord.).
dare (*-t*), 346,13, f° 19c.
esse (*-t*), 348,14.
decori (*-s*), 355,23, f° 27c.
fuisse (*-nt*), 374,29, f° 45a, etc.

Fusion de voyelle + *n* en une seule voyelle.

eraclesis (=*Heracliensis*), 415,27.
in potiore (=*in Ponti ore*), 371,18, f° 41d.

Psilose[3]

eius (=*Heius*), 328,1; 330,23.
alluntium (=*Hall.*), 342,28.
aclenus, 345,10.
umero, 353,38.
ortis, 368,16.
æracli æreditatem, 373,20[4].

Mais il faut surtout remarquer le cas suivant d'aphérèse : *in spania*, 345.4=f° 18c. On comprend d'après ces faits, que le copiste ait pu lire couramment *isti*, d'autant mieux que ce mot est très fréquent dans ce discours; il se lit quelques lignes plus haut : *successum isti*. Un curieux exemple d'accommodation irréfléchie dans le même genre est *verri simile* pour *verisimile*, 358,6=f° 29d.

---

1. Schuchardt, II, 91 et 149.
2. Cf. Schuchardt, III, 250, et Seelmann, *Aussprache des Latein*, 365.
3. Les cas d'aspiration irrégulière sont très fréquents : 4,62, Th., p. 62; 4,126, Th. p. 109, etc.
4. Notons la variante curieuse *scumas*, 378, 11 ; les romanistes rattachent le français *écume* et les mots correspondants des langues sœurs à une racine germanique. — On sait combien les manuscrits mérovingiens présentent de formes barbares. La réforme faite à l'époque de Charlemagne n'a pas porté que sur l'écriture : les copistes formés dans les écoles de l'empire ont dû apprendre assez de latin pour purger les textes des fautes grossières des deux siècles précédents. C'est ce qui semble ressortir de la comparaison des manuscrits des deux époques.

Reste à expliquer le changement de *te vinctum* en *devinctum*. Dans notre manuscrit *d* pour *t* est fréquent, quelle que soit l'origine de cette faute. C'est peut-être le point de départ de toute l'altération. Si le copiste de R avait sous les yeux le texte déjà fautif *testi* (par accident matériel) *devinctum* (par erreur de transcription), il a écrit naturellement *te isti devinctum :* il n'était pas besoin de longs raisonnements. On est donc en présence de deux fautes successives : *de* pour *te, isti*= *sti* pour *cti*. En rétablissant *tecti te*, on a un minimum de correction que la plupart des textes proposés jusqu'ici ne présentent pas. Si cette conjecture ne s'impose pas, les faits cités à l'appui gardent quelque intérêt pour la critique.

PAUL LEJAY.

Térence, *Heaut.*, 530-532.

CHREMES. Hominem pistrino dignum. SYRVS. Quem? CHR. *Istunc* servolum
Dico adulescentis... SY. Syre, tibi timui male.
CHR... *Qui passus est* id fieri. SY. Quid faceret?

Vers 530. On ne peut expliquer *istunc* (*istum* des mss. calliopiens). Dans Térence, *iste* a toujours un rapport étroit à la seconde personne; il signifie *ce tien* (Ht., 88, *istos rastros,* cet outil que tu portes), *ce .. que tu dis* (274, *istuc veniam,* j'arriverai à ta question), *ce... qui t'appartient* (358, *istunc exora,* demande un service à ton ami que voici), *ce... qui est près de toi* (380, *quid istic,* que fera Clinias? que tu ne chasses pas d'où tu es comme tu m'as chassé) : aucune nuance de ce sens général d'*iste* n'est admissible ici. Il n'y a qu'à rectifier la distribution : SY. *Quem istunc?* CHR. *Servolum Dico adulescentis. Servolum,* réponse à *quem ; Dico,* réponse à *istunc*. On pourrait traduire : « Qui *dis-tu? Je dis* le valet du jeune homme. »

Vers 532. On admet que *Qui passus est id fieri* est la suite de *servolum dico adulescentis :* ce valet qui a souffert la chose. Mais pourquoi Chrémès laisse-t-il à Syrus le loisir de faire un petit a-parté entre les deux incises de sa phrase? Pourquoi Syrus exprime-t-il son soulagement avant d'être sûr de la fin de cette phrase? Pourquoi Chrémès emploie-t-il l'indicatif, tandis qu'un subjonctif *passus sit* exprimerait mieux qu'il entend lier les incises disjointes? Concluons que nous avons une phrase à part : *Qui passus est id fieri? Comment* l'a-t-il souffert? Cette phrase tranchée appelle d'ailleurs mieux le *quid faceret* de Syrus, dont le *quid?* répond bien au *qui?* de Chrémès.

LOUIS HAVET.

REMARQUES SUR DIVERSES QUESTIONS DE SYNTAXE LATINE

I. — *La construction de* POTIUS QUAM.

Dans ma *Syntaxe latine* (§ 226), j'avais essayé de préciser, plus qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, les règles relatives à la construction de *potius quam* [1]; depuis, une nouvelle étude du même sujet m'a fait voir que sur plus d'un point je m'étais trompé.

Je voudrais reprendre ici toute la question, donner la liste — malheureusement incomplète — des exemples que j'ai pu réunir, et indiquer les conclusions qui me semblent aujourd'hui ressortir de ces exemples. Ces conclusions n'ont évidemment qu'un caractère provisoire : elles sont destinées à être modifiées tôt ou tard par la découverte de textes nouveaux. Je n'ai donc, en somme, d'autre but pour le moment que d'attirer l'attention des grammairiens sur une question qui me paraît mal connue.

I

§ 1. — Ce qui correspond en latin à notre construction française « plutôt *que de* » suivi de l'*infinitif* ou « plutôt *que* » suivi du *subjonctif* [2], c'est la construction de *potius quam* avec le *subjonctif :* « il endura tout *plutôt que de* dénoncer ses complices, » « perpessus est omnia potius quam conscios... *indicaret* » (Cic., *Tusc.*, 2, § 52). Dans les phrases de ce genre, il y a toujours l'idée d'une personne placée entre deux alternatives et choisissant l'une *avec un dessein bien arrêté de repousser l'autre :* c'est cette idée d'*intention* qui amène, après *potius quam,* le subjonctif (Schmalz, *Lat. Syntax,* p. 341).

---

1. Les grammaires ne consacrent généralement à cette question que quelques lignes à peine. On trouve quelques détails de plus dans Hand (*Tursellinus*, IV, p. 512 et suiv.), Dräger (II, p. 653), Kühner (p. 857-8) : mais là non plus la question n'est pas traitée d'une façon complète.

2. La Bruyère, chap. *De la cour* (p. 195 de l'édition Hémardinquer) : « Ceux qui nuisent à la réputation ou à la fortune des autres *plutôt que de perdre* un bon mot méritent une peine infamante. » Corneille, *Horace*, 804-806 : « Ils combattront *plutôt* et l'une et l'autre armée... *Que* pas un (= aucun) d'eux *renonce* aux honneurs d'un tel choix. » Cette dernière construction, vieillie aujourd'hui, s'employait dans les cas où la première ne peut pas s'employer, c'est-à-dire là où le sujet *change* de la première partie de la phrase à la seconde.

§ 2. — Mais *plutôt que* ou *potius quam* s'emploient aussi quand on compare entre elles deux affirmations et qu'on veut dire que l'une est *plus exacte que l'autre :* « il trahit ses complices par sa maladresse *plutôt qu'il ne les dénonça* volontairement. » En pareil cas la construction de *potius quam* est la même que celle de *plutôt que* en français, c'est-à-dire que les deux verbes reliés par *potius quam* se mettent *au même mode.*

C'est un emploi de *potius quam* dont les grammairiens ont jugé inutile de donner des exemples; on en trouvera un certain nombre dans le lexique des discours de Cicéron, de Merguet[1]. Si d'ailleurs, nulle part dans les discours de Cicéron, *potius quam* ainsi employé n'est suivi de l'*indicatif,* ce n'est là qu'un simple effet du hasard; Cicéron, qui dit (*P. Clu.,* § 178) : « ut *velle* atque *optare* aliquid calamitatis filio potius quam id *struere* et *moliri* videretur », aurait évidemment dit de même : « *volebat* atque *optabat* aliquid calamitatis filio potius quam id *struebat* et *moliebatur* » (elle lui *souhaitait* du mal plutôt qu'elle ne *cherchait* à lui en faire). Chez T.-Live, j'ai noté 42, 29, 11 : « *fecerat* potius cur suspectus esset Romanis quam satis *statuerat* utram foveret partem » (il avait donné lieu aux Romains de se défier de lui plutôt *qu'*il *n'avait* nettement *pris* parti contre eux). Cf. Plaute[2], *Trin.,* 311, « animum *vicisti* potius quam animus te » (sous-entendu : *vicit*).

§ 3. — Si l'on s'en était tenu rigoureusement à la règle énoncée ci-dessus (§§ 1-2), la syntaxe de *potius quam* serait fort simple; mais il reste à étudier certaines particularités de l'usage. C'est ce que je vais essayer de faire, en convenant, pour plus de commodité, d'appeler « construction (*a*) » la construction mentionnée § 1, et « construction (*b*) » la construction dont il a été parlé au § 2.

§ 4. — Dans quelques-uns des textes qui vont être cités, *potius quam* est remplacé, soit par *prius quam,* soit par *citius quam*[3]. Je reviendrai plus loin (§ 15) sur ce point; pour le moment, je veux simplement faire remarquer qu'il faut bien se garder de confondre

---

1. *Lexikon zu den Reden des Cicero,* t. III, p. 718-720. — Voyez par exemple : *Cat.,* 1, § 27, « ut exsul potius *tentare* quam consul *vexare* rem publicam posses; » *in Vat.,* § 33, « ne quid a me *dictum* in te potius putes quam abs te *esse quæsitum :* » *Verr.,* II, 1, § 80, « de tui comitis injuria *questum* ad te potius quam te *oppugnatum* venirent; » 3, § 140, « indignum uni potius ex iniquis *sumendi* quam utrique ex æquis *reiciundi* fieri potestatem; » *De dom.,* § 95, « *adsciscendæ laudis* causa potius quam *criminis depellendi* » (cf. *De Bello Gall.,* 8, 55, 2, « spes aliqua... jure potius *disceptandi* quam *belli gerundi* »); *in Vat.,* § 1, « ut... *vexatum* potius quam *despectum* vellem dimittere, » etc. Cf. d'ailleurs plus loin, §§ 5, 6, 10, 12.

2. Pour Plaute, je citerai le chiffre des vers d'après l'édition de Ussing.

3. Cet emploi est à rapprocher du français *plutôt que,* qui se ramène, étymologiquement parlant, à *plus tôt que,* bien que, dans l'usage, *plutôt* soit devenu un équivalent exact du latin *potius.*

prius quam et *citius quam* pris dans leur sens ordinaire avec *prius quam* et *citius quam* pris dans le sens de *potius quam*[1].

II

§ 5. — Je crois qu'il faut tout d'abord considérer à part les passages où *potius quam* se rattache à une forme du verbe *sum* accompagnée d'un adjectif verbal en *-ndus*.

Si l'on applique la règle générale qui a été donnée plus haut (§§ 1-2), on distinguera :

(*a*) « Moriendum nobis est potius quam hoc *patiamur*, » « notre devoir est de mourir *plutôt que de* supporter cela » (entendez : « *pour ne pas* supporter cela »);

Et : (*b*) « Vivendum nobis est potius quam *moriendum*, » « notre devoir est plutôt de vivre que de mourir » (entendez : « plutôt que [ce n'est notre devoir] de mourir »).

La construction (*b*) était donc demandée par le sens dans des passages tels que :

Cicéron, *P. Cœl.*, § 76, « semper magno ingenio adulescentes refrenandi potius a gloria quam *incitandi* fuerunt » (on a toujours eu à les retenir plutôt qu'à les exciter) ; *P. Mil.*, § 49, « illi nocturnus ad urbem adventus vitandus potius quam *expetendus* fuit ; » *De off.*, 1, § 112, « Catoni... moriendum potius quam tyranni vultus *aspiciendus* fuit[2] ; » — *P. Mur.*, § 60, « ut corrigendus potius quam leviter *inflectendus* esse videare ; » *De prov. cons.*, § 32, « semper illas nationes nostri imperatores refutandas potius bello quam *lacessendas* putaverunt. »

Mais il est remarquable qu'ici l'usage paraît s'être établi d'employer la construction (*b*) même là où le sens eût demandé la construction (*a*) ; en fait, on ne connaît pas jusqu'ici d'exemple de la construction « moriendum est potius quam hoc *patiamur* » qui soit antérieur à T.-Live. Cicéron, pour rendre cette idée, semble

---

1. Par exemple, César, 7, 78, 1, « omnia *prius* experiantur *quam* ad Critognati sententiam descendant », *prius... quam* doit se traduire par : « *avant* de... » (la traduction « *plutôt* que de... » *fausserait* le sens).

2. Dans ce passage, il semblerait à première vue qu'il faut entendre : « Caton devait mourir *plutôt que de...* » (cas du § 1); mais, ce qui me semble s'opposer à cette traduction, c'est la place de *fuit :* lorsque le verbe commun aux deux membres de phrase est placé, comme ici, *après le second membre*, c'est un signe que l'exemple rentre dans le cas du § 2 (cette observation s'applique aussi au § 6 et au § 12). La suite du passage montre d'ailleurs que le sens est le suivant : « D'autres que Caton auraient peut-être eu tort de se tuer (*ceteris forsitan vitio datum esset, si se interemissent*) ; leur devoir était plutôt de vivre, même en subissant la domination de César. Mais, pour Caton en particulier, étant donné son caractère et ses principes, le devoir était plutôt de mourir que de consentir à, etc. »

employer régulièrement la construction illogique « moriendum est potius quam hoc *patiendum.* »

Voici les textes qui me sont connus :

1° *Construction* (*b*) :

Cicéron, *P. dom.*, § 100, « demigrandum potius aliquo *est* quam *habitandum* in ea urbe, etc. » (le sens n'est pas : « mon devoir est plutôt de m'en aller que de rester, » mais bien, ce qui est tout différent : « il faut que je m'en aille, plutôt que de... »); *De off.*, 3, § 30, « suum cuique incommodum ferendum est potius quam de alterius commodis *detrahendum.* »

De leg. agr., 2, § 6, « mihi... omnia potius perpetienda *esse* duco quam non ita *gerendum* consulatum ut, etc.; » *Verr.*, II, 1, § 81, « ut Lampsaceni moriendum sibi potius quam *perpetiendum* putarent; » *Brut.*, § 314, « quodvis potius periculum mihi adeundum quam a sperata dicendi gloria *discedendum* putavi. » — César, 7, 78, 2, « illo tamen potius utendum consilio... quam aut deditionis aut pacis *subeundam* condicionem. »

2° *Construction* (*a*) :

T.-Live, 7, 40, 14, « vel iniquis standum *est* potius quam impias inter nos *conseramus* manus. »

7, 18, 6, « si quod tristius sit imperi nomen, patiendum *esse* potius... quam ambos patricios consules *videant;* » 21, 13, 9, « vel hæc patienda censeo potius quam trucidari corpora vestra... sinatis[1]; » 9, 14, 16, « omnia patienda potius quam *proderetur* salus, etc. ; » 22, 33, 10, « per interregem comitia habenda esse potius quam consul alter a bello *avocaretur* ; » 43, 7, 9, « quemadmodum omnia sibi... patienda esse ducant potius quam fide *decedant.* »

§ 6. — Là où *potius quam* se rattache à une forme du verbe *sum* accompagnée d'un adjectif verbal en *-urus,* on est également conduit à distinguer :

(*a*) « Moriturus sum potius quam hoc *patiar*, » « je suis décidé à mourir *plutôt que de* supporter cela » (entendez : « *pour ne pas* supporter cela »);

Et : (*b*) « Abiturus sum potius quam *mansurus*, » « j'ai plutôt l'intention de m'en aller que de rester » (entendez : « plutôt que [je n'ai l'intention] de rester »).

La construction (*b*) était demandée par le sens dans le passage suivant : Cic., *P. Balb.*, § 18, « non intellego cur potius invidia violatura virtutem L. Corneli quam æquitas vestra pudorem ejus *adjutura* videatur ; » et, quoique je ne puisse pas citer d'exemple semblable où la forme du verbe *sum* jointe à l'adjectif verbal en *-urus* soit un *indicatif,* il me semble évident qu'on pourrait dire

1. On observera que ce dernier passage se serait mal prêté à l'emploi de la construction (*b*).

de même : « potius invidia violatura virtutem L. Corneli quam æquitas pudorem ejus *adjutura est.* »

Mais ici encore la construction (*b*) se trouve employée là où le sens eût demandé la construction (*a*) ; seulement cette fois les exemples de Cicéron ou de César qui sont connus jusqu'à présent sont trop peu nombreux pour qu'on ait le droit d'en conclure que ces deux auteurs *évitaient* en pareil cas la construction (*a*).

1° *Construction* (*b*) :

CICÉRON, *Ad fam.*, 2, 16, 3, « nonne tibi affirmavi quidvis me potius perpessurum quam ex Italia ad bellum civile [1] *exiturum* ? » — CÉSAR, *de bello civ.*, 3, 49, 2, « crebræque voces... audiebantur *prius* se cortice... victuros quam Pompejum e manibus *dimissuros.* »

2° *Construction* (*a*) :

TÉRENCE [2], *Heaut.*, 479-480, « *prius* proditurum te tuam vitam... quam abs te *amittas* filium. »

SALLUSTE, *Jug.*, 106, 3, « mansurum potius quam... vitæ *parceret.* »

CORNÉLIUS NÉPOS, *Ham.*, 1, 5, « periturum se potius... quam cum tanto flagitio domum *rediret.* »

T.-LIVE, 5, 24, 9, « morituros se *citius*... quam quicquam earum rerum *rogaretur ;* » 24, 3, 12, « morituros se... *citius* quam... in alienos ritus... *verterentur;* » 35, 6, 6, « potius quam Q. Minucium a bello integro *avocaret,* interregnum iniri *passurum ;* » 40, 4, 7, « se potius omnes *interfecturam* quam in potestatem Philippi *venirent.* »

TACITE, *Ann.*, 13, 42, « omnia potius toleraturum quam... dignationem subitæ felicitati *submitteret.* »

Dans tous les passages dont je viens de donner la liste, la forme du verbe *sum* à laquelle est joint l'adjectif verbal en *-urus* est l'infinitif *esse,* qui est du reste partout *sous-entendu.* J'ai à citer encore un exemple où, au lieu de *esse,* il y a *fuisse :*

T.-LIVE, 4, 2, 9, « quamlibet dimicationem subituros *fuisse* potius quam eas leges sibi imponi *paterentur*, »

et enfin un exemple où le participe en *-urus* est employé tout seul, sans le verbe *sum :*

Q.-CURCE, 10, 2, 7, « prohibuere igitur exsules finibus, omnia potius toleraturi quam purgamenta quondam urbis suæ, tunc etiam exsilii *admitterent.* »

---

1. *Civilem,* que porte le *Mediceus* (d'après Wesenberg), doit être lu simplement *civile*, et non : *civile m<e>.*

2. Pour Térence, je cite le chiffre des vers d'après l'édition de Fleckeisen.

On remarquera que la construction (*b*) n'est possible en pareil cas ni lorsque les deux verbes reliés par *potius quam* ont un sujet *différent* (voy. T.-Live, 5, 24, 9 et 40, 4, 7), ni lorsque la proposition qui commence par *potius quam* est placée *avant* la proposition principale (voy. T.-Live, 35, 6, 6).

III

§ 7. — Si l'on fait abstraction des passages où *potius quam* se rattache à une forme du verbe *sum* accompagnée d'un adjectif verbal en *-ndus* ou en *-urus,* il y a lieu de classer les exemples restants en plusieurs catégories, suivant le *mode* du verbe de la proposition principale. Considérons d'abord le cas où ce verbe est à l'*indicatif*.

En pareil cas, là où le sens demande la construction (*a*), c'est aussi, en règle générale, la construction (*a*) qui se trouve employée en fait; je n'ai noté que deux textes où la construction (*a*) se trouve remplacée, d'une façon illogique, par la construction (*b*).

1° *Construction* (*a*).

α) Le verbe principal est à l'indicatif *présent*.

Plaute, *Amph.*, 236, « animam omittunt *prius* quam loco *demigrent*. »

Cicéron, *Verr.*, II, 3, § 83, « sed quid ego ex te quæro quid defensurus sis potius quam *cognoscam* ex ipsa civitate quid gestum sit? »; *De fin.*, 4, § 39, « cum autem ad summum bonum volunt pervenire, transiliunt omnia et duo nobis opera pro uno relinquunt, ut alia sumamus, alia expetamus, potius quam uno fine utrumque *concluderent*[1]. »

T.-Live, 6, 15, 12, « cur quod in sinu vestro est excuti jubetis potius quam *ponatis*...? »; 32, 21, 13, « cur igitur nostrum ille auxilium absens petit potius quam præsens nos *tueatur?* »

Cf. Plaute, *Mil.*, 1109-1111, « Te cum illa verba facere... volo... — Qui potius (*suppléez :* me cum illa verba facere *vis*) quam tute *adeas*...? »

β) Le verbe principal est à l'indicatif *parfait*.

Plaute, *Pseud.*, 368-9, « atque occidi quoque | potius quam cibum *præhiberem*. »

Térence, *Heaut.*, 443-6, « potius quam *paterere* filium | commetare ad mulierculam..., proterruisti hinc. »

---

1. *Concluderent* au lieu de *concludant :* cette infraction à la règle de la concordance des temps n'est pas rare après le présent employé *pour rapporter l'opinion d'un auteur*. Voy. Kühner, § 181, 2, *a* (vers la fin). *Relinquunt* peut être considéré comme équivalant logiquement à *reliquerunt*.

CICÉRON, *P. Planc.*, § 41, « omniaque potius permiscuerunt quam ei legi condicionique *parerent;* » *Tusc.*, 2, § 52, « perpessus est omnia potius quam conscios delendæ tyrannidis *indicaret;* » *De fin.*, 2, § 66, « virginem filiam sua manu occidit potius quam ea Ap. Claudi libidini... *dederetur.* »

CORNÉLIUS NÉPOS, *Eum.*, 11, 4, « cur non in prœlio cecidisti potius quam in potestatem inimici *venires?* »

γ) Le verbe principal est à l'indicatif *futur.*

PLAUTE, *Most.*, 867, « illi erunt bucædæ multo potius quam ego *sim* restio; » *Pseud.*, 556, « potius quam id non *fiat*, ego dabo (argentum); » *Pœn.*, 921, « uni potius intus ero odio quam hic *sim* vobis omnibus; » *Truc.*, 439, « me potius non amabo quam huic *desit* amor; » *Mil.*, 313, « mussitabo potius quam *interem* male; » *Pers.*, 358-9, « meo modo istuc potius fiet quam tuo | *fiat*[1]. »

TÉRENCE, *Andr.*, 396, « inveniet inopem potius quam te corrumpi *sinat;* » *Eun.*, 174, « potius quam te inimicum *habeam*, faciam ut jusseris. »

CICÉRON, *Verr.*, II, 5, § 105, « potius istius culpæ crimen... suscipiam quam... in te *sim* crudelis; » *Acad. pr.*, 2, § 3, « ita privabo potius illum debito testimonio quam id cum mea laude *communicem;* » *De fato*, § 21, « eam plagam potius accipiam quam fato omnia fieri *comprobem;* » *Ad fam.*, 7, 2, 1, « inlicitatorem potius ponam quam illud minoris *veneat*[2]. »

T.-LIVE, 28, 44, 9, « illum ego potius traham quam ille me *retineat.* »

HORACE, *Sat.*, 2, 5, 35-6, « eripiet quivis oculos *citius* mihi quam te | contemptum cassa nuce *pauperet.* »

OVIDE, *Pont.*, 2, 8, 65-7, « nam caput e nostra *citius* cervice recedet... quam *caream*, etc[3]. »

2° *Construction* (*b*).

α) Le verbe principal est à l'indicatif *parfait.*

CICÉRON, *P. dom.*, § 56, « cur me flentes potius prosecuti sunt quam aut increpantes *retinuerunt* aut irati *reliquerunt?* »

Le sens est bien : *plutôt que de...;* cf. plus haut (p. 48-49) les passages présentant la même forme de phrase, « *cur*... potius, etc. » (CIC., *Verr.*, II, 3, § 85; T.-LIVE, 6, 15, 12 et 32, 21, 13; CORN. NÉP., *Eum.*, 11, 4), et dans lesquels *potius quam* est suivi du subjonctif.

β) Le verbe principal est à l'indicatif *futur :*

---

1. *Asin.*, 809, « *suspendam* potius me quam tacita hæc tu auferas », *suspendam* peut être aussi un subjonctif pris dans le sens *potentiel.*

2. *Verr.*, II, 3, § 206, « potius enim te damnato ceteris angustior locus improbitatis defendendæ *relinquetur* quam te absoluto alii quod audacissime fecerunt recte fecisse existimentur, » le sens paraît demander *relinquatur*, admis par C. W. F. Müller.

3. Étant donnés les exemples qui viennent d'être énumérés, il faut également considérer comme des *subjonctifs* les formes *sinam, paciscar, committam* dans les passages suivants : PLAUTE, *Most.*, 224-5, « pater venibit multo potius | quam te... *sinam* egere; » *Epid.*, 518, « perdam potius quam *sinam*, etc.; » CICÉRON, *Verr.*, II, 3, § 37, « non tollam potius quam *paciscar;* » *ad Att.*, 5, 11, 1, « frustra potius dabo quam... *committam* ut non dem. »

PLAUTE, *Cist.*, 358, « perdam operam potius quam *carebo* filia. » — Le sens est bien : *plutôt que de...*

Au contraire, il ne faut citer ici ni CIC., *P. Lig.*, § 16, « suam *citius* abiciet humanitatem quam *extorquebit* tuam, » ni CIC., *P. Planc.*, § 79, « multo *citius* meam salutem pro te abjecero quam C. Planci salutem *tradidero* contentioni tuæ; » ici, en effet, le sens est le suivant : « il réussira plus vite à se dépouiller de ses propres sentiments d'humanité qu'à t'arracher les tiens; » « je me déciderai plus vite à te sacrifier ma vie qu'à te livrer la vie de Plancius; » la traduction « plutôt *que de...* » serait absurde [1]. Au contraire, dans les passages d'Horace et d'Ovide cités plus haut (p. 49), le sens était : « je me laisserai arracher les yeux *plutôt que de* souffrir, etc., » « je me laisserai couper la tête *plutôt que de*, etc. »

§ 8. — Je passe maintenant aux passages dans lesquels *potius quam* se rattache à un *impératif :*

TÉRENCE, *Ad.*, 240-1, « potius quam *venias* in periclum, Sannio, | servesne an perdas totum, dividuom *face*. »

CICÉRON, *Ad Att.*, 7, 7, 7, « depugna potius quam *servias*. »

HORACE, *Epist.*, 1, 13, 7-8, « abicito potius quam... clitellas ferus *impingas*. »

T.-LIVE, 3, 21, 6, « aliorum exemplo peccate potius quam alii vestro recte *faciant;* » 7, 30, 17, « vos potius... beneficio vestro occupate eam quam illos habere per maleficium *sinatis*. »

Tous ces passages sont des exemples de la construction (*a*). La construction (*b*) existait-elle aussi en pareil cas ? Je ne saurais le dire. Weissenborn dit, à propos du second passage de T.-Live (7, 30, 17) : « *potius... quam...* se construit *plus rarement* avec l'impératif »; mais il ne cite point d'exemple de cette construction.

§ 9. — Lorsque *potius quam* se rattache à un *subjonctif présent* ou à un *subjonctif imparfait*, la construction (*a*) et la construction (*b*) se confondent : que *potius quam* ait ou non le sens de « plutôt *que de...* », il n'en est pas moins suivi du présent ou de l'imparfait du subjonctif [2]. Ce cas ne donne donc lieu à aucune observation : néanmoins, pour être complet, je donnerai l'indication des textes qui me sont connus.

1° Les deux verbes sont au subjonctif *présent :*

---

1. CICÉRON, *Ad fam.*, 5, 2, 10, « *citius*... fratrem tuum odisse desinam quam... quicquam de nostra benevolentia *detraham*, » le sens est le même et il faut également considérer *detraham* comme un *futur*.

2. CIC., *De div.*, 2, § 133, « ut si quis medicus ægroto *imperet* ut sumat « terrigenam, herbigradam, domiportam, sanguine cassam, » *potius quam* hominum more cocleam *dicere*, » *dicere* est évidemment incorrect. Lambin l'a supprimé comme étant une glose (*diceret*, qui est admis par C. W. F. Müller, me paraît difficile à justifier après *imperet*).

PLAUTE, *Bacch.*, 102 et 1037; *Most.*, 693-4; *Men.*, 327 et 713 (passage où *potius* est *sous-entendu*); *Rud.*, 1029; *Trin.*, 1057-8; *Aul.*, 50-51; *Asin.*, 790-91; *Cas.*, 232-3 et 234-7. — TÉR., *Heaut.*, 928-9. — CIC., *Div. in Cæc.*, § 50; *Verr.*, II, 5, § 189; *Cat.*, 2, § 16; 4, § 3; *P. Planc.*, § 94; *Phil.*, 3, § 35; *Acad. post.*, 1, § 8. — SALL., *Cat.*, 58, 21. — T.-LIVE, 32, 21, 16. — JUSTIN, 5, 10, 1.

On peut ajouter : TÉR., *Hec.*, 424-5, « aufugerim | potius quam redeam, » où le potentiel *aufugerim* équivaut tout à fait, pour le sens, à un subjonctif *présent ;* et : CIC., *Phil.*, 6, § 19, « aut vincatis oportet... aut quidvis potius quam serviatis, » où *potius quam* se rattache à l'idée de *faciatis* sous-entendu.

2° Les deux verbes sont au subjonctif *imparfait :*

CIC., *Verr.*, II, 1, § 139; 5, § 78; *P. Sest.*, § 46; *P. Mil.*, § 103; *Phil.*, 9, § 1.— DECL. IN SALL., § 9. — CÉS., 6, 34, 7. — SALL., *Jug.*, 24, 9. — T.-LIVE, 1, 15, 3; 5, 46, 6; 28, 22, 10. — TAC., *Ann.*, 3, 37.

Remarquez : CIC., *P. Rab. perd. reo*, § 15, « moreretur *prius* acerbissima morte milies C. Gracchus quam in ejus contione carnifex consisteret. »

§ 10. — Lorsque, au contraire, le verbe auquel *potius quam* se rattache est au *parfait* ou au *plus-que-parfait* du subjonctif, il y a de nouveau une différence entre la construction (*a*) et la construction (*b*) : la construction (*b*) demande, après *potius quam, le même temps* du subjonctif qui se trouve dans la proposition principale ; la construction (*a*) demande ici, après *potius quam,* le subjonctif *imparfait*. Voyez d'une part :

a) CICÉRON, *Phil.*, 10, § 14, « tantum... aberat a bello ut... defuerit civium studiis potius quam eos in armorum discrimen *adduceret* » (= *defuit*... potius quam... *adduceret*); — *P. Sest.*, § 45, « jecissem ipse me potius in profundum... quam illos... in magnum vitæ discrimen *adducerem* » (ici encore le sens est « plutôt *que de*... »);

Et d'autre part :

b) CIC., *Cat.*, 2, § 15, « multoque magis illud timeo, ne mihi sit invidiosum aliquando quod illum emiserim potius quam[1] *ejecerim* » (« Cicero Catilinam *emisit* potius quam *ejecit,* » « il l'a laissé partir plutôt *qu'il ne l'a chassé* »).

Toutefois la construction (*b*) se rencontre aussi là où le sens demanderait la construction (*a*) :

CIC., *Cat.*, 2, § 3, « si quis est... qui... me vehementer accuset quod tam capitalem hostem non comprehenderim potius quam *emiserim* » (« cur illum non comprehendit potius quam *emitteret ?* » « pourquoi ne l'a-t-il pas fait arrêter plutôt *que de* le laisser partir ? »).

---

1. Les bons manuscrits donnent *quam quod,* mais le sens me paraît demander qu'on supprime ce *quod.*

IV

§ 11. — Que deviendraient les phrases citées comme exemples au § 7, si, par suite du *style indirect,* le verbe principal se trouvait être à l'*infinitif?*

Il me semble évident que, dans les cas α et β, le mode employé après *potius quam* ne changerait pas, c'est-à-dire que *potius quam* continuerait à être construit avec le subjonctif : le passage des *Verrines,* II, 3, § 85, deviendrait : « quid se ex illo quærere quid defensurus esset potius quam *cognosceret,* etc., » le passage des *Tusculanes,* 2, § 52, deviendrait : « illum perpessum esse omnia potius quam conscios... *indicaret,* » et ainsi de suite.

Je ne peux toutefois citer à l'appui de cette règle que le texte suivant de Tite-Live :

2, 15, 2, « ideo potius delectos Patrum ad eum missos quam legatis ejus Romæ *daretur* responsum » (style direct : « delecti Patrum ad te missi sunt potius quam legatis tuis *daretur* responsum »);

Et je dois ajouter d'ailleurs que j'ai aussi trouvé un passage de Cicéron où, dans un cas analogue, la construction (*b*) a été substituée, d'une façon illogique, à la construction (*a*) :

P. Dej., § 23, « non quæro quam veri simile sit..., qui dicto audientes in tanta re non fuissent, eos vinctos potius quam *necatos* » (style direct : « cur eos vinxit potius quam *necaret?* » « pourquoi les mettre aux fers plutôt *que de* les faire tuer? »).

Au contraire, dans le troisième cas (γ) du § 7, l'indicatif futur se trouverait naturellement remplacé, au style indirect, par *esse* accompagné de l'adjectif verbal en *-urus,* et l'on se trouverait ramené au cas du § 6. D'ailleurs il peut se faire aussi que le verbe principal soit à l'infinitif futur *passif;* je ne peux toutefois citer qu'un seul exemple de ce fait :

Cic., *Ad Att.,* 2, 20, 2, « addit... se *prius* occisum iri ab eo quam me *violatum iri*[1]. » — La construction (*b*) est employée ici d'une façon *illogique;* le sens demanderait la construction (*a*).

---

1. Dans ce passage, on pourrait, à la rigueur, prendre *prius quam* dans son sens ordinaire de « avant que » : la construction de *prius quam* (avant que...) avec l'*infinitif* n'est pas sans exemple, lorsque le verbe principal est lui-même à l'infinitif (voy. Corn. Nép., *Dat.,* 7, 1, T.-Live, 9, 14, 15).

§ 12. — Considérons maintenant le cas où *potius quam* se rattache à un infinitif dépendant d'une des expressions diverses qui peuvent se construire avec ce mode.

Ici encore nous distinguerons entre :

(*a*) « Abire decet potius quam hæc *patiare,* » « il convient que tu t'en ailles *plutôt que de* supporter cela » (entendez : « *pour ne pas* supporter cela »);

« Expedit tibi abire potius quam hæc *patiare,* » « ton intérêt demande que tu t'en ailles *plutôt que de* supporter cela » (entendez : « *pour ne pas* supporter cela »);

« Abire cupimus potius quam hæc *patiamur,* » « nous désirons nous en aller *plutôt que de* supporter cela » (entendez : « *pour ne pas* supporter cela »), etc. ;

Et : (*b*) « Abire decet potius quam *manere,* » « il convient plutôt de s'en aller que de rester » (entendez : « plutôt qu'il ne convient de rester »);

« Abire expedit potius quam *manere,* » « il est plus utile de s'en aller que de rester » ;

« Abire cupimus potius quam *manere,* » « nous avons plus envie de nous en aller que de rester, » etc.

Dans des passages comme les suivants la construction (*b*) est justifiée par le sens (cf. encore les exemples cités p. 44, note 1) :

PLAUTE, *Capt.*, 320-2, « ne patri... *decere* videatur magis | me saturum servire apud te sumptu et vestitu tuo | potius quam illi... mendicantem *vivere.* »

CICÉRON, *P. Dej.*, § 28, « imitari... potius avi mores... *debebas* quam... male *dicere;* » *De or.*, 2, § 300, « cum quidem ei *fuerit optabilius* oblivisci posse potius... quam... *meminisse;* » *De inv.*, 2, § 5, « Quod si... a multis eligere homines commodissimum quidque quam (*suppléez l'idée de* potius) sese uni alicui certo *vellent addicere.* »

CÉSAR, *De bello civ.*, 1, 35, 1, « *debere* eos Italiæ totius auctoritatem sequi potius quam unius hominis voluntati *obtemperare;* » 3, 1, 6, « statuerat enim *prius* hos judicio populi *debere* restitui quam suo beneficio *videri* receptos. »

T.-LIVE, 25, 29, 6, « famæne credi *velis* quanta urbs a te capta sit quam (*suppléez l'idée de* potius) posteris quoque eam spectaculo *esse*, etc. »

Là, au contraire, où le sens demande la construction (*a*), ce n'est pas toujours, en fait, la construction (*a*) qu'on rencontre; on trouve aussi la construction (*b*), employée dans ce cas d'une façon *illogique :*

1° *Construction* (*a*), régulièrement employée :

PLAUTE, *Men.*, 1038-9, « *certissumum est* | mepte potius fieri servom quam te umquam *emittam* manu. »

CIC., *Verr.*, II, 3, § 99, « magni sua putabant *interesse* publice potius quam-

vis magno emi quam in aliquem istius emissarium *inciderent :* » le texte n'est d'ailleurs pas sûr ; *inciderent* est une correction de Halm ; le principal ms. (*Lagomarsinianus* 42) porte *incideret,* les autres ont *incidere.*

Acad. pr., 2, § 23, « qui *statuit* omnem cruciatum perferre... potius quam aut officium *prodat* aut fidem. »

De fin. 4, § 20, « *quid* enim *perversius... quam* bonam valetudinem, quam dolorum omnium vacuitatem... ponere in bonis potius quam *dicerent* nihil omnino inter eas res iisque contrarias interesse? »

On peut ajouter : PLAUTE, *Aul.,* 11-12, « inopemque *optavit* potius eum relinquere | quam eum thesaurum *commonstraret* filio ; » TÉR., *Andr.,* 797-8, « quæ sese inhoneste *optavit* parere has ditias | potius quam in patria honeste pauper *viveret ;* » CATULLE, 64, 82-84, « ipse suum Theseus pro caris corpus Athenis | proicere *optavit* potius quam talia Cretam | funera Cecropiæ nec funera *portarentur :* » trois passages où *optare* a le sens de « choisir ».

2° *Construction* (*b*), employée d'une façon illogique :

Il faut probablement faire rentrer dans cette catégorie le texte suivant : CIC., *Verr.,* II, 3, § 191, « video Philomeliensibus *expedire* quanti Ephesi sit frumentum dare potius in Phrygia quam Ephesum *portare :* » si *potius* était autrement placé, on pourrait entendre : « il leur est plus utile de vendre leur blé sur place que de le transporter à Éphèse », ce qui rendrait la construction parfaitement régulière ; mais, placé comme il l'est, *potius* ne peut guère porter sur *expedire,* et le sens doit être : « leur intérêt demande qu'ils vendent leur blé sur place, *plutôt que de* le transporter à Ephèse ; » c'est donc la construction (*a*) que l'on attendrait.

Quant au passage suivant, je crois que le texte traditionnel n'est pas admissible : *Phil.,* 5, § 39, « *quid optatius* populo Romano *accidere potuit quam,* cum bellum civile maximum esset..., sapientia etiam[1] id potius exstingui quam armis et ferro rem in discrimen *adducere?* » : la régularité de la construction demanderait absolument que le second membre, comme le premier, fût un infinitif *accompagné d'un accusatif sujet ;* Lambin a proposé *adduci,* mais cette correction a peu de vraisemblance paléographique ; je croirais plutôt qu'il faut rétablir *adduceret,* en lisant peut-être dans ce qui précède : «... sapientia id potius < *ejus* > exstingui quam, etc. »

T.-LIVE, 7, 21, 1, « dictatore *obstinato* tollere potius totum e re publica consulatum quam promiscuum *facere ;* » 23, 9, 8, « hic te deterreri *sine* potius quam illic *vinci.* »

On peut ajouter les deux passages suivants, où l'idée de *potius* est *sous-entendue :* PLAUTE, *Rud.,* 674, « *certum est* moriri quam hunc *pàti,* etc. », et CORNÉLIUS NÉPOS, *Dat.,* 8, 1, « *statuit* congredi quam cum tantis copiis *refugere ;* » toutefois ces deux textes sont moins concluants : *potius* n'étant pas exprimé, on pourrait dire que *certum est... quam* est pris dans le sens de *malo quam, statuit... quam* dans le sens de *maluit quam* et que c'est cette analogie qui a déterminé la construction de la phrase. Cf. ci-dessous § 13.

§ 13. — Parmi les expressions qui se construisent avec l'infinitif (seul ou accompagné d'un accusatif sujet), il y en a plusieurs qui

1. Ce mot est sans doute à supprimer purement et simplement, comme provenant d'une dittographie.

indiquent par elles-mêmes (sans l'addition de *potius*) une idée de *préférence : malo, præstat, satius est,* etc. ; après ces expressions, *quam* est naturellement suivi d'un second infinitif : « mori malo quam *servire,* » ou bien : « liberos meos mori malo quam *servire,* » etc.[1]. Je crois que *régulièrement* la construction reste la même lorsque, par pléonasme, on exprime encore une fois devant *quam* l'idée de *potius* déjà contenue dans le verbe :

PLAUTE, *Stich.*, 83, « si manere hic sese *malint* potius quam alio *nubere.* » CIC., *In Pis.*, § 15, « ut ei mori potius quam *servire præstaret;* » *Div. in Cæc.*, § 21, « tamen eos defendes qui se ab omnibus desertos potius quam abs te *defensos esse malunt.* » .

Toutefois, j'ai noté des exemples de *potius quam* construit en pareil cas avec le *subjonctif* (après *præoptare*) :

PLAUTE, *Capt.*, 681-2, « meumque potius me caput periculo | *præoptavisse* quam is *periret* ponere ; » TÉRENCE, *Hec.*, 532-4, « ut puerum | *præoptares* perire... potius quam... *esset* cum illo nupta[2] ; »

Et ce qui est plus remarquable, c'est que l'idée de « plutôt *que de...* » contenue dans la pensée amène quelquefois, par exception, le subjonctif après *malo... quam, præstat... quam, satius est... quam,* sans que *potius* soit exprimé[3] :

PLAUTE, *Asin.*, 121-2, « moriri sese... mavolet | quam non... *reddat*; » 803-4, « emori | me *malim* quam hæc non ejus uxori *indicem;* » *Aul.*, 653-4, « emortuom ego me *mavelim*... quam non ego illi *dem* hodie insidias seni[4]. » VARRON cité par Nonius, p. 93, 11-12 (p. 95 de l'éd. de Quicherat) : « In cubiculo meo dormire *mallem*... quam... *cubarem* » (le texte du passage est du reste fort douteux). Au contraire les deux exemples de CICÉRON que cite C. F. W. Müller me paraissent douteux : *Verr.*, II, 4, § 39, « abesse a domo

---

1. Pour *malo*, on trouvera une quantité d'exemples dans le lexique des discours de Cicéron, de Merguet, t. III, p. 113-114 ; ainsi : *Verr.*, II, 2, § 155, « ut multo maluerint de suo more decedere quam de tuis moribus non *dicere;* » 3, § 37, « malo... plus dare quam non mature ex area *tollere;* » § 69, « condemnari cum istius invidia infamiaque malebant quam ad ejus condiciones pactionesque *accedere*; » etc. — Pour *præstat*, voyez par exemple : CIC., *Phil.*, 14, § 34; *P. Sest.*, § 146; *De nat. Deor.*, 3, § 77; *Ad Att.*, 14, 9, 2. CÉS., 7, 10, 2. SALL., *Cat.*, 20, 9 ; — pour *satius est :* PLAUTE, *Amph.*, 1010-1. TÉR., *Andr.*, 307-308; *Ad.*, 234-5. CORN. NÉP., *Timol.*, 1, 3. T.-LIVE, 5, 53, 8; 26, 29, 4; 34, 33, 7; 42, 23, 10. DECL. IN SALL., § 5. Cf. TÉR., *Heaut.*, 969, « satius est (hoc quod dixi) quam... hæc *possidere* Bacchidem. » — De même, pour *præoptare*, la construction régulière doit être celle que présentent les passages suivants : JUSTIN, 8, 4, 5 : « ut... perire ipsi quam non *perdere* eos præoptarent ; » VALÈRE MAXIME, 4, 1, *Ext.*, 5 : « seque potius vehementer ab adversario urgeri quam patriam egregio advocato *carere* præoptaverit. »

2. Cf., p. 54, les exemples de *potius quam* construit avec le subjonctif après le verbe simple *optare.*

3. Cf. C. F. W. Müller, dans son édition des discours de Cicéron, t. I, note critique se rapportant à la p. 232, l. 36.

4. *Truc.*, 732, le texte n'est pas sûr : voy. p. 59, note 3.

paulisper maluit quam præsens illud optime factum argentum *amittere*, » le *Lagomarsinianus* 42 donne *amitteret*, mais le *Regius*, qui a une autorité bien supérieure, donne *amittere ;* cela étant, on peut avoir des doutes sur la valeur de la leçon *vitaret* donnée [1] par le même *Lagomarsinianus* 42 dans un passage tout semblable, où il se trouve que nous n'avons malheureusement pas de manuscrit meilleur : *Verr.*, II, 2, § 91, « hiemi sese fluctibusque committere maluit quam non istam communem Siculorum tempestatem calamitatemque *vitaret ;* » d'après l'usage suivi ailleurs par Cicéron dans ses discours, je croirais plutôt qu'il faut lire *vitare*. — César, 7, 17, 7, « *præstare* omnes perferre acerbitates quam non civibus Romanis... *parentarent.* » — Plaute, *Cas.*, 111-2, « hercle me suspendio quam tu... *fias satius est* mortuom [2]; » De Bello Afr., 25, « satius esse sibi suoque regno subsidio ire quam... ipse... forsitan utraque re *expelleretur.* » T.-Live, 39, 10, 2, « mori et sibi et illi satius esse quam id *faceret* [3]. »

V

§ 14. — Il resterait à parler du cas où *potius quam* correspondant à « plutôt *que de...* » (ou à « plutôt que » suivi du *subjonctif*) se rattache à un *participe ;* mais je n'ai trouvé, pour ce cas, qu'un seul exemple à citer :

T.-Live, 33, 13, 3, « iis sine quibus pax impetrari non poterat sua potius voluntate omissis quam altercando *extorquerentur.* »

VI

§ 15. — Dans les différentes séries d'exemples que nous venons de passer en revue, nous avons rencontré au lieu de *potius quam :*

a) *Quam* tout seul : Plaute, *Men.*, 712-3 (« non patiar præterhac | quin vidua vivam *quam* tuos mores perferam »); *Rud.*, 674; Cic., *De inv.*, 2, § 5; T.-Live, 25, 29, 6; Corn. Nép., *Dat.*, 8, 1 (dans tous ces passages, sauf le premier, *quam* se rattache au verbe *velle* ou à une expression de sens analogue).

b) *Prius quam :* Plaute, *Amph.*, 236; Tér., *Heaut.*, 479-480; Cic., *P. Rab. perd. reo*, § 15; *ad Att.*, 2, 20, 2; Cés., *De bello civ.*,

---

1. Suivant C. F. W. Müller (la 2e édition d'Orelli ne mentionne pas cette variante).
2. Ce passage est particulièrement remarquable, parce que *fias*, au lieu d'être placé entre le premier membre de la phrase et le second, est placé *après le second membre :* en pareil cas, il est extrêmement rare que l'un et l'autre membre ne soit pas à l'infinitif.
3. On trouve des constructions analogues en français : Molière, *Tartuffe*, 1113-4, « *j'aimerais mieux* souffrir la peine la plus dure | *qu'il eût reçu* pour moi la moindre égratignure » (cf. la note de M. Boully dans son édition, Paris, Belin, 1885). Ce tour ne paraît s'employer en français que lorsque le sujet *change* du premier membre de phrase au second.

3, 1, 6; 3, 49, 2; il faut ajouter Cic., *P. Lig.*, § 34, et peut-être Plaute, *Most.*, 849-850, passages qui vont être cités au § 16. Dans *presque* tous ces exemples, le verbe principal est : ou bien au *futur*, — voy. Tér., *Heaut.*; Cic., *Ad Att.*; Cés., *De b. c.*, 3, 49, 2 (cf. Plaute, *Most.*, où *consiliumst cavere*, si l'on admet cette restitution, implique l'idée de *cavebo*); — ou bien à l'*irrealis*, — voy. Cic., *P. Lig.* et *P. Rab.* — Les seules exceptions sont Plaute, *Amph.*, où le verbe principal est au *présent historique*, et Cés., *De b. c.*, 3, 1, 6, où le verbe principal est au *présent*.

Il faut remarquer d'ailleurs que, dans plusieurs des passages cités, il peut sembler douteux si *prius quam* signifie « plutôt que » ou « avant que[1]. » Cf. § 4 et p. 52, note 1.

c) *Citius quam* : si l'on met à part les trois exemples de Cicéron, *P. Lig.*, § 16, *P. Planc.*, § 79, *Ad fam.*, 5, 2, 10, où *citius quam* a encore trop nettement son sens primitif (« j'aurai *plus tôt* fait de.... ») pour qu'on puisse y voir un synonyme de *potius quam*, il reste les textes suivants, où *citius quam* peut se traduire par « *plutôt que...* : » T.-Live, 5, 24, 9; 24, 3, 12; Hor., *Sat.*, 2, 5, 35-6; Ovide, *Pont.*, 2, 8, 65-7, sans compter un autre passage de T.-Live (35, 31, 16) qui sera cité au § 16. Il est à remarquer que, *dans tous ces exemples*, le verbe principal est au *futur* : faut-il croire que ce cas était le seul où *potius quam* signifiant « plutôt *que de...* » pût se remplacer par *citius quam*[2]?

Je ne connais pas de passage où *potius quam* soit remplacé par *ante quam*. Dans les textes qu'on pourrait être tenté de citer, *ante quam* a son sens ordinaire, et ne doit pas être traduit par « plutôt que...[3] »

---

1. Plaute, *Pœn.*, 907, « quin *prius* disperibit faxo quam unam calcem civerit, » je crois que *prius quam* signifie plutôt « avant que » que « plutôt que. » En tout cas, il ne faut pas citer T.-Live, 31, 11, 16, « pacem illi *prius petendam*... esse quam ut rex sociusque... appelletur; » ici le sens est évidemment : « il fallait demander la paix *avant de* demander à être appelé roi, etc., » et traduire par « plutôt que... » serait faire un contre-sens.

2. Je n'ai d'ailleurs considéré dans tout ceci que la forme de phrase dans laquelle les deux membres reliés par *potius quam* ont *chacun* un verbe à part : or, il peut arriver que le même verbe soit *commun* aux deux membres, et il y aurait aussi à faire la liste des passages où, dans ce second cas, *citius quam* est employé au lieu de *potius quam*. J'ai noté : Cic., *De off.*, 1, § 59, « vicinum *citius* adjuveris in fructibus percipiendis quam aut fratrem aut familiarem; at, si lis in judicio sit, propinquum *potius* et amicum quam vicinum defenderis; » *Phil.*, 6, § 4, « ita domesticis stupris... delectatur ut mulieri *citius* avarissimæ paruerit quam senatui populoque Romano; » *Tusc.*, 2, § 46, « quod quidem *citius* dixerim solum quam non summum bonum; » *Brut.*, § 238, « ut *citius* veteratoriam quam oratoriam (accurationem) diceres. »

3. Voyez Cic., *P. Quinct.*, § 54, « dici vix potest quam multa sint quæ respondeatis *ante* fieri oportere *quam* (*suppléez* : oporteat) ad hanc rationem... devenire : » la traduction « *plutôt* que de... » *fausserait* le sens. — Virg., *Buc.*, 1, 59-63, « *ante* leves

§ 16. — Au lieu de *potius quam* suivi du subjonctif, on trouve quelquefois « potius (citius, *peut-être* prius) quam *ut*... » C'est surtout T.-Live qui semble avoir employé cette construction :

2, 34, 11, « ipsos potius cultores agrorum fore quam *ut*... coli prohibeant; » 4, 2, 8, « se milies morituros potius quam *ut* tantum dedecoris admitti patiantur; » 6, 28, 8, « locum insignem memoria cladis irritaturum se potius... quam *ut* timorem faciat, etc.; » 9, 14, 7, « potius quodcumque casus ferat passuros quam *ut* sprevisse pacis auctores videantur; » 35, 31, 16, « in corpora sua *citius*... sævituros quam *ut* Romanam amicitiam violarent. »

4, 12, 11, « potius quam *ut* cruciarentur trahendo animam,... se in Tiberim præcipitaverunt. »

On remarquera que ce dernier passage est le seul de ces textes de T.-Live où le verbe principal ne soit pas à l'infinitif futur.

Je ne vois rien qui puisse justifier *logiquement* cette addition de *ut ;* mais l'examen des passages de Cicéron qui présentent ou *semblent* présenter le même emploi fera peut-être comprendre comment il a pris naissance.

a) Dans les exemples suivants, la ressemblance avec les passages de T.-Live n'est qu'apparente :

P. Planc., § 8, « tantum afuturam esse orationem meam a minima suspicione offensionis tuæ, te *ut* potius objurgem... quam *ut*, etc. : » il est évident qu'ici c'est la conjonction exprimée dans le premier membre qui est répétée au second.

P. Lig., § 34, « quidvis *prius* futurum fuisse quam *ut* hi fratres diversas sententias... sequerentur : » *ut* se rattache évidemment à l'idée de *futurum fuisse.*

Ad Att., 13, 26, 1, « quidvis enim potius quam *ut* non hac æstate absolvatur : » le premier membre ne s'expliquant que si l'on supplée l'idée de *fiat* (cf. le passage, *Phil.* 6, § 19, cité p. 51), on peut construire : « quidvis [fiat] potius quam [*hoc fiat*] ut... »

b) Voici maintenant un passage dont la construction peut sembler douteuse :

P. Planc., § 97, « quæ se vel potius exscindi quam e suo complexu *ut* eriperer facile pateretur : » on pourrait encore construire : « quæ se vel exscindi potius pateretur quam [*pateretur*] ut...; » toutefois, *le changement de construction* (*se exscindi — ut eriperer*) serait assez singulier, et il est peut-être préférable de voir ici déjà un exemple de la construction que nous avons rencontrée, d'une manière certaine, chez T.-Live.

---

ergo pascentur in æthere cervi... *quam* nostro illius labatur pectore vultus : » l'idée n'est pas que l'un des deux faits arrivera de préférence à l'autre, mais bien (ce qui est tout à fait différent) que l'un des deux faits est encore moins impossible que l'autre ; je crois qu'il serait tout à fait barbare d'employer « *potius*... quam... » pour rendre cette idée (cf., plus haut, § 1, le sens de *potius quam* suivi du subjonctif). — Virg., *Én.*, 4, 24-27, « sed mihi vel tellus optem *prius* ima dehiscat, etc., *ante*, Pudor, *quam* te violo : » la construction de *ante quam* avec l'*indicatif* présent (Dräger, II, p. 618-619) indique assez clairement que cette expression a conservé sa valeur de conjonction de *temps* et doit se traduire par « avant que... » (« potius quam... *violo*, » dans une phrase de ce genre, serait absolument barbare).

c) Enfin le texte suivant me paraît concluant :

Phil., 2, § 25, « citius dixerim jactasse se aliquos, ut fuisse in ea societate viderentur..., quam *ut* quisquam celari vellet qui fuisset[1]. »

Ce qui est du reste fort extraordinaire dans ce dernier exemple, c'est qu'ici « quam *ut* », contrairement à ce qui a lieu partout ailleurs, se trouve employé dans une phrase qui rentre logiquement, non dans le cas de notre § 1, mais dans le cas du § 2; le sens est en effet : « *jactabant* se potius aliqui.... quam quisquam celari *volebat*... » Il est facile de dire que, *jactabant se potius aliqui* ayant été remplacé par l'affirmation atténuée « *citius dixerim* jactasse se aliquos », c'est cette substitution qui a amené la construction «... quam *ut* quisquam celari *vellet*..., » mais cette remarque ne me paraît nullement supprimer la difficulté de ce passage : à vrai dire, je ne sais trop comment l'expliquer, et, en l'absence d'autres textes semblables, il m'embarrasse beaucoup.

Quoi qu'il en soit, le rapprochement de ces différents exemples de Cicéron me porterait à croire que la construction « potius quam *ut*... » est entrée dans la langue par suite d'une fausse analogie avec les phrases où *ut*, après *potius quam*, dépend d'un verbe *sous-entendu*.

Il est probable enfin qu'il faut ajouter aux passages qui viennent d'être cités le texte suivant de Plaute, *Most.*, 849-850, « mihi in pectore consili<umst cavere> malam rem *prius* | quam *ut*[2] meum <tergum doleat> : » cet exemple prouverait que cet emploi de « quam *ut* » au lieu de *quam* est très ancien[3]. O. Riemann.

---

1. Hand (*l. l.*, p. 514) cite à tort Cicéron, *Acad. pr.*, 2, § 23, où « ... quam *ut* » n'est qu'une correction de Lambin (les manuscrits ont : « ...quam *aut* officium prodat aut fidem »). — Merguet, t. III, p. 114, cite : *Verr.*, II, 1, § 105 (165 est une faute d'impression) : « malebat pecuniam accipere... quam *ut* hoc edictum interponeret; » cette citation est inexacte ; voici quel est le texte : « malebat pecuniam accipere ne quid novi ediceret quam (suppléez : *pecuniam accipere*) ut (« afin que... ») hoc edictum tam improbum et tam inhumanum interponeret. »

2. La restitution des deux lacunes est douteuse, mais *prius quam ut* semble bien certain. D'autre part, le sens permettrait bien aussi de prendre *prius quam* dans le sens de « avant que... »; mais en ce cas la construction serait encore bien plus extraordinaire : car on ne connaît jusqu'ici aucun exemple de *prius quam* (avant que...) remplacé par « prius quam *ut*. » Dans les deux passages suivants il y a, en effet, une ellipse : T.-Live, 26, 26, 7, « non passurum quicquam prius agi quam *ut* Siculi in senatum introducantur, » entendez : « prius... quam [*id agatur*] ut... »; 31, 11, 16, « pacem illi prius petendam a populo Romano esse quam *ut* rex sociusque et amicus appelletur, » entendez : « prius... quam [*petat*] ut... »

3. Il ne faut pas citer Plaute, *Truc.*, 732, « mortuom hercle me quam *ut* id patiar *mavelim* » : même en admettant ce texte, *ut* pourrait dépendre de *mavelim* (cf. Cic., *Ad Att.*, 8, 9, 4, « nihil malle Cæsarem quam *ut* Pompejum assequeretur »), au lieu qu'on ne cite aucun autre exemple de *quam* remplacé par « quam *ut* » après *malle*. On a d'ailleurs proposé de supprimer *ut*, qui peut être une glose, et les textes cités plus haut, p. 55, rendent cette correction assez vraisemblable.

NOTES CRITIQUES

SUR LE TRAITÉ DE L'ASTROLABE DE PHILOPON

1. — Dans le *Rheinisches Museum* de 1839, p. 127-171[1], H. Hase a publié le texte grec d'un petit Traité sur l'astrolabe de Jean d'Alexandrie, dit Philopon. Il ne l'a accompagné que d'une très courte préface, où il s'excuse presque, devant les philologues, d'avoir tiré cet opuscule de l'oubli des bibliothèques de manuscrits, tout en émettant l'espoir que les mathématiciens en reconnaîtront l'intérêt. Jusqu'à présent, cet espoir n'a guère été satisfait, mais il faut avouer que Hase lui-même ne paraît pas avoir compris toute l'importance de ce Traité, et que les quelques indications qu'il donne sur la matière, même les renvois à l'*Histoire de l'astronomie ancienne* de Delambre, étaient plutôt de nature à induire en erreur et à faire négliger par les astronomes le texte qu'il éditait.

Le fait est que le nom d'astrolabe est appliqué à deux instruments essentiellement différents : l'un, qui est en réalité une sphère armillaire adaptée à l'observation directe des longitudes et latitudes astronomiques, se trouve décrit dans l'*Almageste* de Ptolémée comme dans les *Hypotyposes* de Proclus ; l'autre, dont l'objet essentiel était la détermination de l'heure pendant la nuit, est unanimement attribué aux Arabes, au moins sous la forme connue par les astronomes du moyen âge et de la renaissance[2]. A la vérité, on savait que le principe en avait été emprunté aux Grecs, que la théorie en reposait sur un ouvrage de Ptolémée, le *Planisphère,* dont le texte arabe subsiste seul, et que, d'après le témoignage de Synésius, l'invention devait remonter jusqu'à Hipparque ; mais, en l'absence de tout autre document précis, on admettait que l'instrument grec avait été très imparfait et de peu

---

1. Je renvoie ci-après à cette pagination ; pour avoir celle du texte grec dans le tirage à part : *Joannis Alexandrini, cognomine Philoponi, de usu astrolabii ejusque constructione libellus, e codd. Mss. Regiæ bibliothecæ Parisiensis edidit H. Hase. Bonnæ, impensis Ed. Weberi,* il faudra retrancher le nombre 128 du numéro des pages citées.

2. Voir dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (1re série, t. I) le travail de L. Am. Sédillot *Sur les instruments astronomiques des Arabes*, 1844, où ce second astrolabe est appelé planisphère, le premier étant dit sphérique.

d'usage, que son perfectionnement et son emploi pratique appartenaient aux Arabes.

Or, le traité de Philopon est une description de ce second astrolabe, en même temps qu'une explication de son usage ; si le manque de figures peut le rendre assez difficile à comprendre, il n'en ressort pas moins que, de son temps, l'instrument était aussi perfectionné qu'il l'a jamais été chez les Arabes[1] ; que, depuis Ptolémée, il n'avait jamais subi aucune modification essentielle ; qu'enfin, depuis le temps d'Hipparque, il a été régulièrement employé par les astronomes grecs.

L'importance historique de l'opuscule de Philopon est d'autant plus grande que, le *Planisphère* de Ptolémée étant purement théorique, il ne subsiste d'ailleurs sur le même instrument aucun ouvrage de l'antiquité. Si à côté des noms de Ptolémée et de Proclus, qui ont, comme je l'ai dit, décrit un appareil tout différent, Hase cite les noms d'Ammonius et de Synésius, il y a lieu d'observer :

1° Que c'est uniquement par Philopon que nous savons que son maître Ammonius avait écrit sur l'astrolabe, et que le traité que l'on rencontre parfois manuscrit sous ce nom est celui de Nicéphore Grégoras, écrit au commencement du XIVe siècle ;

2° Que c'est absolument à tort que, dans le titre de la lettre de Synésius à Péonius, on traduit περὶ δώρου par « de dono astrolabii. » Synésius n'a nulle part écrit le mot ἀστρόλαβος, et, s'il parle en fait de cet instrument sous le nom d'ὄργανον, le cadeau qu'il envoie à Péonius n'est nullement un astrolabe, mais simplement une représentation de la sphère céleste sur une surface conique[2], dont le sommet figure le pôle apparent.

Pour dissiper autant que possible la confusion entre les deux astrolabes, il est d'ailleurs essentiel de remarquer que le mot ἀστρόλαβος sans épithète, chez les Grecs, désigne exclusivement l'instrument décrit par Philopon. Ainsi, par exemple, c'est celui dont il est parlé comme ayant servi à la détermination de l'heure dans les observations attribuées à Thius, et qui sont en réalité, sauf une τοῦ θείου, c'est-à-dire de Proclus, dues aux deux frères Héliodore et Ammonius, les maîtres de Philopon[3].

---

1. Ceux-ci en ont d'ailleurs copié la nomenclature ; ils ont traduit par exemple dans leur langue les mots techniques d'ἀράχνη et de δοχεῖον, qui désignent diverses pièces de cet instrument.

2. Et non pas cylindrique, comme on le suppose dans les notes de la traduction Druon.

3. Voir mon article : *Eutocius et ses contemporains*, dans le *Bulletin des sciences mathématiques et astronomiques* de novembre 1884.

Dans l'instrument de Ptolémée (qui est d'ailleurs lui-même soit une répétition, soit une simplification d'un appareil analogue d'Hipparque, le *météoroscope ?*), le mot d'astrolabe (preneur d'astres) s'applique spécialement à un cercle double servant à la visée. Il s'étend abusivement à tout l'appareil, mais alors il est toujours accompagné d'une épithète, διὰ τῶν ἑπτὰ κρίκων dans Proclus, σωματικός dans Simplicius, κρικωτός dans Nicolas Sophianus au XVIe siècle.

George Valla (Venise, Sim. Papiensis, 1498) a grandement contribué à la confusion en traduisant côte à côte et comme s'il s'agissait du même instrument, le traité de Nicéphore Grégoras (astrolabe planisphère) et ce qu'a écrit Proclus sur l'astrolabe sphérique, et de plus en ajoutant à ce dernier écrit, comme en faisant partie, la traduction du traité de Philopon, ce que Hase a méconnu, quoique le fait eût déjà été signalé par Halma.

Le traité de Nicéphore Grégoras, malgré sa date récente, a son importance, parce qu'il explique des tracés sur lesquels Philopon ne s'étend pas, les supposant connus d'après le *Planisphère* de Ptolémée, et parce qu'il est accompagné de figures dont Hase a reproduit quelques-unes, d'ailleurs insuffisantes, d'après George Valla. Hase a fait également au texte de Philopon deux additions de différente importance, qu'il a tirées du manuscrit de la Bibl. nat. Suppl. gr. 55.

La première est un Scholie sur Nicéphore Grégoras, d'un « Macarius hieromonachus », qui, d'après le texte plus complet des manuscrits que Hase n'a pas utilisés, aurait été le frère de Nicéphore. Il n'y a d'ailleurs aucune raison pour dire, avec Hase, que ce Macarius aurait utilisé une *Notitia de usu astrolabii* qui forme la seconde addition et qui est sous le nom d'un certain Ægyptius.

J'ai démontré ailleurs[1] que ce nom d'Ægyptius est une invention de Paléocappa, le copiste du manuscrit; que ce dernier a commis un véritable faux en réunissant différents morceaux anonymes qu'il a tirés de divers manuscrits de Paris, et en y substituant aux noms de mois romains les noms attiques d'après la correspondance supposée par Théodore Gaza. J'ai remarqué également que Hase aurait dû avertir les lecteurs : 1° qu'il ne publiait pas divers chapitres de la compilation de Paléocappa; 2° que, s'il a retrouvé dans trois manuscrits du Vatican un Traité sur l'astrolabe qui forme la première partie de cette com-

1. *Les Mois attiques chez les Byzantins*, dans la *Revue archéologique*, 1887.

pilation, il est loin de la représenter toute entière et que surtout ce Traité y est anonyme, en sorte que le titre qu'il a adopté, Αἰγυπτίου ἑρμηνεία τῆς τοῦ ἀστρολάβου γενέσεως, et l'addition à ce Traité sur l'astrolabe de divers chapitres qui n'y ont aucun rapport reposaient uniquement sur l'autorité suspecte de Paléocappa.

2. — Les indications qui précèdent suffiront à faire comprendre comment j'ai été amené, à la suite de recherches sur les instruments astronomiques de l'antiquité, à m'occuper des Traités sur l'astrolabe et en particulier de la publication précitée. Je n'ai pas l'intention d'entrer ici dans de plus longs détails sur la question scientifique, mais il m'a semblé qu'il y aurait quelque intérêt pour les philologues à se rendre compte de l'ensemble des corrections dont le texte de Hase est susceptible et, par suite, de la nature des difficultés que peuvent présenter des publications analogues. Ils verront, je l'espère du moins, que ces difficultés sont tout à fait de l'ordre de celles qu'ils sont habitués à surmonter, et que Hase aurait dû éviter la plupart des fautes dans lesquelles il est tombé.

Je dois dire d'abord quelques mots du choix des manuscrits. Il n'y en a pas moins de quinze à la Bibliothèque nationale. Hase n'en a utilisé que trois, que je désignerai par les lettres : A = suppl. gr. 55, celui copié par Paléocappa au XVIe siècle ; — B = suppl. gr. 83, copié en 1652, par Huet, à Stockholm, sur un manuscrit *manu Angeli Cretensis,* c'est-à-dire d'Ange Vergèce (XVIe siècle); — C = fonds grec 1921, du XIVe siècle (c'est sans doute par suite d'une faute d'impression qu'on lit *Sæc.* XVI dans la préface de Hase).

J'ai collationné sur le texte édité les deux manuscrits A et C, et il m'a été facile de reconnaître que, malgré son dire, Hase n'avait pas réellement utilisé ce dernier, pourtant le plus ancien et le plus digne de confiance. Non seulement il en a généralement négligé les leçons, malgré leur valeur, mais il n'a même pas remarqué que ce manuscrit s'arrête au milieu de la page 146, ligne 14 (καὶ ἄλλην δὲ χρείαν τοῦ ὀργάνου προς) et il a continué de noter dans ses variantes *reliqui* ou *omnes*. On peut donc dire qu'en fait le texte de Hase repose exclusivement sur deux manuscrits du XVIe siècle, quoique la Bibliothèque nationale lui en offrît au moins six plus anciens.

J'ai eu l'occasion de collationner également deux autres manuscrits du XVIe siècle : D = fonds grec 2409; — E = suppl. grec 13. Le premier est précieux parce que le texte, qui est des plus mauvais, est accompagné d'une collation soigneuse sur un manuscrit *optimæ notæ,* et qu'on y reconnaît dès lors facilement l'origine des

corruptions. Quant à E, il offre quelques leçons spéciales et sa valeur est moyenne.

L'examen rapide que j'ai fait des autres manuscrits m'a convaincu d'autre part que la reconstitution du texte même de Philopon, d'après les règles de la critique moderne, demanderait un travail hors de proportion avec l'intérêt que présente l'opuscule. Le classement même des manuscrits demanderait à lui seul une longue étude ; mais on peut dire en gros que les meilleurs se distinguent par le titre Ἰωάννου γραμματικοῦ τοῦ Ἀλεξανδρέως sans addition de l'épithète τοῦ φιλοπόνου ; que les manuscrits utilisés par Hase sont d'une valeur moyenne ; qu'enfin il y en a de sensiblement pires.

Dans ces conditions, je me suis borné aux corrections intéressant soit le sens, soit la philologie, et je les ai appuyées autant que possible sur le manuscrit C ou, quand ce dernier m'a fait défaut, sur les bonnes leçons de D et de E. Je me suis au contraire abstenu d'indiquer les variantes sans gravité, comme, par exemple, ἐπὶ ταύτης δὲ au lieu de ἐπὶ δὲ ταύτης.

Quant aux textes publiés après le traité de Philopon, je me suis contenté en principe de présenter les observations que m'a suggérées la collation de A, ces textes ne se trouvant plus ni dans B ni dans C. Toutefois, pour le scholie de Macarios, j'ai indiqué les altérations que Paléocappa lui a fait subir ; je me suis à cet égard appuyé sur les manuscrits D et E, qui sont d'ailleurs conformes aux copies du même scholie qui peuvent se trouver à la suite du traité de Nicéphore Grégoras sur l'astrolabe dans les quatre autres manuscrits de la Bibliothèque nationale qui le renferment.

De même, pour les trois premiers chapitres du traité du Pseudo-Ægyptius, qui appartiennent à l'opuscule que Hase a trouvé dans trois manuscrits du Vatican, mais qu'il aurait pu trouver tout aussi facilement dans six manuscrits de Paris [1], j'ai encore indiqué les leçons importantes de D et E.

Traité de Philopon

P. 130, l. 1-2 : ἡμισφαιρείῳ] ἡμισφαιρίῳ C. Le barbarisme est commis dans plusieurs manuscrits indépendants à première vue. — L. 7 :

1. Fonds grec 2493, 2397, 2409, 2490, 2491, Suppl. gr. 13, en général sous le titre Ἑτέρα ἐξήγησις, et à la suite du traité de Philopon ; le véritable titre paraît être Ἐξήγησις μερικὴ περὶ τοῦ ἀστρολάβου.

δι' ὧν (l. οὗ)[1]. La leçon des manuscrits peut être maintenue. Nous jugeons de la hauteur du soleil au moyen des degrés marqués sur l'instrument; δι' οὗ signifierait : au moyen de l'index de la dioptre (alidade) qui parcourt la division en degrés. Le correcteur a évidemment été frappé par l'asyndétisme dans la phrase : μοίρας, ἐφ' ὧν τὸ τῆς διόπτρας πίπτει μοιρογνωμόνιον, δι' ὧν κρίνομεν... Il y a certainement une corruption, mais le plus probable est que l'incise ἐφ' ὧν... μοιρογνωμόνιον est une glose venue de la marge : c'est en effet le genre de corruptions le plus fréquent dans le texte de Philopon.

P. 131, l. 30-31 : ἐπὶ τὸ περὶ τῆς τοῦ παντὸς διαμέτρου. Au lieu de περὶ, qui ne donne aucun sens, il faut lire πέρας, C. — L. 31-32 : οἱ δὲ ἑξῆς ἀεὶ τῷ διαστήματι τούτου, προσαφαιρούντων ἡμῶν ἢ μίαν μοῖραν. Il faut en tout cas supprimer la virgule après τούτου, ἀεί étant lié avec προσαφαιρούντων. Le sens est : les cercles suivants se décrivent en retranchant successivement du diamètre soit un degré (soit deux ou trois, suivant le genre d'astrolabe que l'on construit). Les manuscrits varient entre τούτου et τούτων, qui peut être préféré; C supprime ἡμῶν, peut-être à bon droit, et met τῷ διαστήματι au génitif. Cette dernière leçon peut sembler plus régulière ; mais le datif doit être conservé, comme régi par γράφονται, qui donne l'idée prédominante.

P. 132, l. 18 : ὁ ἥλιος ἢ τῶν ἰχθύων (l. ἀπλάνων) ἀστέρων ἕκαστος. La correction ἀπλανῶν est juste quant au sens ; mais comment ce mot aurait-il pu être lu ἰχθύων ? C donne simplement ἢ τῶν ἀστέρων, ce qui est la bonne leçon. L'erreur tient évidemment à la confusion du symbole d'ἀστήρ, ✕, avec celui du signe des Poissons, ⋊. Il peut se faire d'ailleurs qu'ἀστέρων dans A provienne d'une correction en marge ; ou bien encore le symbole d'ἀστήρ a pu être répété deux fois, suivant l'usage le plus fréquent des copistes quand le mot est au pluriel ; le premier signe aura alors été lu ἰχθύων, et le second, moins déformé, ἀστέρων. — L. 19 : κινούμενος, ἄλλοτε ἄλλως (l. ἄλλου). Il semble préférable de lire ἄλλος, première leçon de A. C a ἄλλῃ.

P. 134, l. 4 : αἰγοκερέως. Hase a constamment adopté cette forme, qui est absolument étrangère aux manuscrits mathématiques. La plupart du temps, les signes du Zodiaque sont représentés par des symboles sans terminaison de cas. Quand celui du Capricorne est résolu, c'est toujours au nominatif en

1. Les corrections ainsi indiquées dans le texte ne sont pas de Hase ; d'après une note de la page 171, *debentur optimæ spei juveni, seminarii philol. Bonn. sodali.* En thèse générale, et sauf indications contraires de ma part, on pourra considérer ces leçons comme justifiées par les manuscrits sur lesquels je m'appuie. De même pour les athétèses.

αἰγόκερως (plus rarement αἰγόκερως), au génitif αἰγόκερω (αἰγοκέρω) ou bien αἰγοκέρωτος, forme moins fréquente, mais en tout cas donnée ici et constamment ensuite par C. De même pour les autres cas. Notamment la note p. 151, l. 11, d'après laquelle A porterait en marge : γρ. αἰγοκέρους, est erronée. A a là le symbole avec la terminaison -ος, et, quand il résout, il donne toujours αἰγοκέρωτος. — L. 12-15 : ἀπὸ τοῦ τροπικοῦ χειμερινοῦ ἕως τοῦ θερινοῦ τροπικοῦ, ἐστὶ (sic) τὸ πλάτος τοῦ ζωδιακοῦ μοιρῶν μζ, λεπτὰ πρῶτα μη καὶ δεύτερα μ. C n'a pas cette phrase, qui provient d'une annotation en marge et contredit le texte de Philopon ; celui-ci prend en effet approximativement 48° pour le double de l'obliquité de l'écliptique ; le glossateur indique, dans un style passablement incorrect au point de vue technique, la valeur donnée par Ptolémée : 47° 48′ 40″. — L. 16 : μοίρας μη. Le mot μοῖραι est généralement abrégé μοι dans les manuscrits, ce qui entraîne souvent des erreurs pour le cas ; ici, après ἔστι δὲ τὸ διάστημα, il faut régulièrement μοιρῶν, que donne C.

P. 135, l. 15 : κύκλος καὶ ἀρχόμενος ἔξωθεν. Lire avec C : κύκλος καὶ τρίτος ἀρχομένων ἔξωθεν, le cercle, qui est en même temps le troisième, en comptant à partir de l'extérieur. — L. 24-25 : καθ'ὃ τὸ ζώδιον ἡγούμενον αὐτοῦ τοῦ ζωδίου ἐστίν. Phrase corrompue par des additions de glossateurs. Lire avec C : καθ'ὃ τὸ ἡγούμενον αὐτοῦ ζώδιόν ἐστιν. — L. 31 : αὐτὴ] αὕτη C.

P. 136, l. 7 : μετὰ. Lire κατὰ, C. — L. 8 : τοῦ κέντρου τεταρτημόριον. Lire évidemment avec C τοῦ κύκλου τεταρτημόριον, quart du cercle. La leçon de A, τοῦ Κου κύκλου indique l'origine de la confusion et montre une correction passée de la marge dans le texte ; l'abréviation régulière de κέντρον est d'ailleurs le K majuscule avec une barre horizontale dans l'angle, tandis que celle de κύκλος (d'ordinaire un cercle avec un point au centre) est parfois aussi Κυ, quand cette dernière abréviation ne peut être prise pour κύβος. — L. 11-12 : δυσχεραίνωμεν περὶ τὴν δίοπτραν. Corriger διόπτειαν, C. « Être embarrassé pour la visée. » — L. 21-22 : Εἰ αὐταὶ ἀκριβῶς τῇ ἴτυι τοῦ ὀργάνου αἱ ἀκτῖνες τοῦ ἡλίου προσβάλλωσιν. C a mieux : Εἰ αὐτῇ ἀκριβῶς τῇ ἴτυι κ. τ. λ., puis προσβάλλουσιν.

P. 137, l. 9 : ἐλάττον. Corriger ἐλάττων, C. — L. 10-11 : συμβαίνει τὸ φῶς ὑπεκπίπτον τῆς ἑτέρας. Corriger ὑπερεκπίπτειν, C.

P. 138, l. 8 : Εἰ δὲ μὴ μονομοιριαῖος ὁ ἀστρόλαβος. Rétablir εἴη après μὴ, C. — L. 9 : ἀλλὰ διμοιριαῖος ἢ τριμοιριαῖος ὁ διοπτευθεὶς τῶν μοιρῶν ἀριθμὸς. Avec C, lire ἀλλ'ἢ διμοιριαῖος ἢ τριμοιριαῖος, ὁ δὲ διοπτευθεὶς κ. τ. ε. « Si l'astrolabe n'est pas par degré, mais par deux ou trois degrés, et que le nombre de degrés obtenu par la visée... » — L. 26-27 : ἀπὸ πρώτης δυτικοῦ, ἥτις ἐκ τοῦ δυτικοῦ μέρους τὴν ἀρχὴν ποιεῖται. Supprimer le premier δυτικοῦ, C. — L. 29 : ἢ. Corriger ἡ, C. « Si *le* degré diamétralement

opposé au soleil ne tombe pas sur une des lignes horaires. » — L. 30-31 : τὸ αὐτὸ ἐπὶ τῆς μετασημερινῆς διοπτείας. Lire μεταμεσημερινῆς (faite après midi) ou plutôt μετὰ μεσημβρίαν, C.

P. 139, l. 9 : Après τί, rétablir avec C les mots ἀπὸ τῆς δύσεως, nécessaires au sens. — L. 13-14 : εἰ καταγραφὴν. Rétablir : εἰ τὴν τῶν ὡρῶν καταγραφὴν, C. — L. 30 : εἴτε αὐτὸ τοῦτό τις μερίσειεν. Corriger μετρήσειεν, C. Dans D et E, on lit μετρίσειεν, ce qui indique l'origine de l'erreur. Les lignes suivantes doivent être rétablies comme suit : εἴτε τὸ (à savoir διάστημα : τὴν Hase, τὸ D E, om. C) ἀπὸ τοῦ δυτικοῦ ὁρίζοντος ὑπὸ γῆν ἐπὶ τὴν κατὰ διάμετρον μοῖραν, en supprimant seulement les mots διάμετρον μοῖραν intercalés avant ἐπὶ τὴν, CDE.

P. 140, l. 10-11 : ἡ τῶν ὡρῶν ἀπαρίθμησις γίνεται ὑπὸ τὸ ὑπὸ γῆν ἡμισφαίριον. Au lieu du premier ὑπὸ, lire ἐπὶ, C. — L. 12-13 : ὅτε μὴ εἰς αὐτὴν τῶν ὡριαίων πίπτῃ γραμμήν. Corriger ὅταν μὴ εἰς αὐτὴν τὴν ὡριαίαν π. γ., C. — L. 15 : θέντες (l. θέντας) et 16 : φυλάξαντες (l. -τας). Si l'on adopte l'accusatif, que donnent plusieurs manuscrits et qui est plus régulier, (ces participes commandent une longue incise dans une phrase : δεῖ... μετρεῖν), il faut aussi corriger συμπεριάγοντας à la ligne 17. — L. 17-18 : συμπεριάγοντες αὐτὸν ἐν τῇ ἀράχνῃ παρ' ἑκάτερα μέχρι τῶν παρ' ἑκάτερα ὡριαίων γραμμῶν. Un des deux παρ' ἑκάτερα est de trop. Les meilleurs manuscrits suppriment le second. — L. 23 : ἀποφαίνεται. Il faut ἀποφαίνεσθαι, C. — L. 26-27 : δεῖ γὰρ ἓν τῶν μοιρογνωμονίων ἐν τῷ μοιρογνώμονι τῆς ἀράχνης ἐπιτηρῆσαι. Il faut supprimer avec C ἐν τῷ μοιρογνώμονι, qui est une seconde et mauvaise leçon pour ἓν τῶν μοιρογνωμονίων.

P. 141, l. 1-2 : τὴν ὅλην μοιριαίαν διάστασιν. La leçon de E, ὡριαίαν pour μοιριαίαν, est meilleure pour le sens. — L. 11 : πόσον (l. πόστον). Bonne correction, mais non appuyée par les manuscrits. C a partout πόσον dans ce passage. — L. 21-22 : καὶ τὸ ὑπὸ γῆν τοῦ μεσουρανοῦντος. Lire simplement καὶ τὸ ὑπὸ γῆν μεσουρανοῦν, C. Cf. l. 20.

P. 142, l. 5-8 : τὴν δὲ διαμετροῦσαν αὐτὴν ἐν τῷ ὑπὸ γῆν δηλονότι μεσουρανήματι, ἥτις ἐν τῷ λοιπῷ μέρει, τῷ ὑπὸ γῆν ἡμισφαιρίῳ τοῦ τυμπάνου μέρει, πεσεῖται τῆς τοῦ μεσουρανοῦ ἀναλογούσης γραμμῆς. Hase propose de supprimer le premier μέρει et d'intercaler d'une part ἀναλογοῦντι après ἡμισφαιρίῳ, de l'autre ἐπὶ après πεσεῖται. Mais il suffit, pour rétablir la phrase, de supprimer les mots : ἡμισφαιρίῳ τοῦ τυμπάνου μέρει, que ne donne pas C et qui viennent de gloses. « Le degré diamétralement opposé sera attribué au point du milieu du ciel sous la terre ; ce degré tombe sur l'autre partie, au-dessous de l'horizon, de la ligne qui correspond au méridien. » Cependant la correction n'est pas complète ; pour le commencement C, au lieu de αὐτὴν ἐν τῷ, lit αὐτῇ τῷ ; d'autre part μεσουρανήματι est douteux (D donne μεσουρανούντι, qui est le mot technique) ; enfin les mots précédents sont : καὶ ταύτην εἶναι λέγειν τὸ

μεσουρανοῦν κέντρον. Il faut donc continuer : τὴν δὲ διαμετροῦσαν αὐτῇ, τὸ ὑπὸ γὴν δηλονότι μεσουρανοῦν. Si d'ailleurs le mot μεσουράνημα est seulement douteux ici, μεσουρανοῦ, que donne Hase dans les derniers mots et qu'il reproduit fréquemment par la suite soit à ce cas, soit à d'autres, est certainement faux, et il ne l'a jamais trouvé dans les manuscrits; c'est une mauvaise résolution de l'abréviation : μ surmonté de ρ, qui est celle de μεσημβρινός, méridien. C donne au reste ici, en toutes lettres, μεσημβρινοῦ. Il était donc facile de reconnaître la vraie signification de l'abréviation. — L. 25-26 : ἕνα τῶν κειμένων ἐν τῇ ἀράχνῃ ἀστέρων τὸν φαινόμενον (l. τῶν φαινομένων) ὑπὲρ γῆν. Correction faite à tort; toutes les étoiles qui sont marquées sur l'*araignée* ne sont pas toujours visibles; pour l'observation, on en choisit une qui le soit.

P. 143, l. 16-17 : ἐν τῷ τοῦ μεσημβρινοῦ τεταρτημορίῳ. Ajouter πρὸ après ἐν τῷ, C. — L. 23-24 : ὡς ἂν τούτου τοῦ ἀστέρος μοιρογνωμόνιον. Ajouter τὸ après ὡς ἂν, C.

P. 144, l. 2-3 : διοπτευθείς... ἐστιν. Lire διώπτευται, C. — L. 6-7 : διειστήκει (l. διέστηκεν). Fausse correction; le plus-que-parfait est bon.

P. 145, l. 8-9 : ὃς πρῶτον διωπτεύθη τοῦ ὁρίζοντος ἐπηρμένος. Le nominatif ὅς ne peut se rapporter à rien et doit être lu οὓς, C : « (les parallèles), suivant lesquels le soleil a été trouvé tout d'abord, par la visée, élevé au-dessus de l'horizon. »

P. 146, l. 11 : τὴν μεσημβρινὴν καθ' ἕκαστον κλίμα. Rétablir, après κλίμα, θέσιν, que donnent aussi bien A que C. Ce dernier manuscrit fait défaut quelques lignes plus loin.

P. 148, l. 4-5 : πόσων ἐστὶν ἰσημερινῶν χρόνων, εὑρεῖν (add. ἐστιν). Au lieu de cette addition, D indique celle de δυνατὸν avant πόσων. — L. 28 : σκοπῶμεν. Il faudrait l'indicatif; une leçon de D, σημειοῦμεν, est à prendre en considération.

P. 149, l. 1 : καὶ ταύτας (l. τούτους). Correction inutile; on peut sous entendre μοίρας. Cf. τὰς πάσας, p. 148, l. 29. — L. 25-28 : Rétablir comme suit la phrase d'après D : ζητήσομεν ποία αὐτῶν τοσούτους ὑψοῦται παραλλήλους ἐν τῷ μεσημβρινῷ γενομένῃ, ὅσους (au lieu de ἐν τῷ μεσουρανῷ καὶ τὴν γενομένην, ὅση) εὕρηται κατ' ἐκείνην τὴν ἡμέραν ὑψούμενος ὁ ἥλιος, κἀκείνην (au lieu de ἐκείνην) ἀποφαινόμεθα.

P. 151, l. 14 (note 32). Hase suppose une lacune, mais il suffit, avec D, de changer ἐπὶ (ligne 13) en ἐπεὶ et de remplacer le point après μοίρας (l. 14) par une virgule. « Puisque les points équinoxiaux sont également distants du tropique d'été, j'entends du premier degré du tropique du Cancer, ces points sont pour ainsi dire (ὡς εἰπεῖν) sur le même parallèle. » La correction ὡς εἶπον est fausse; Philopon dit ὡς εἰπεῖν, parce que, à proprement parler, les

points équinoxiaux sont sur l'équateur, et qu'il croit devoir s'excuser de désigner ce cercle comme parallèle. Quant à la phrase ajoutée par B, c'est évidemment une glose tirée du texte plus loin (p. 152, l. 1-2); il n'y a donc aucune lacune en cet endroit, pas plus qu'en aucun autre. — L. 24 à p. 152, l. 1; D montre qu'en cet endroit il y a eu une assez grave confusion amenée par l'introduction dans le texte d'une glose où l'indication du sens de l'ordre des signes est donnée contrairement à l'usage de Philopon. Lorsque celui-ci dit par exemple que le commencement des Poissons est éloigné de celui du Bélier ἐπὶ τὰ ἡγούμενα, il entend que le signe des Poissons est ἡγούμενον (occidental) par rapport au Bélier. Par suite les corrections d'ἡγούμενα en ἑπόμενα (p. 152, l. 8 et 10) sont fausses; le passage corrompu est d'ailleurs à rétablir comme suit : οἷον, ὅσον διέστηκεν ἡ ἀρχὴ τῶν Διδύμων τῆς ἀρχῆς τοῦ Καρκίνου, τοσοῦτον ἡ ἀρχὴ τοῦ Λέοντος τῆς ἀρχῆς τοῦ Καρκίνου, ἐπείπερ ὅσον διέστηκεν ἐπὶ τὰ ἑπόμενα ἡ ἀρχὴ τῶν Διδύμων τῆς ἀρχῆς τοῦ Κριοῦ, τοσοῦτον καὶ ἡ ἀρχὴ τοῦ Λέοντος ἐπὶ τὰ ἡγούμενα τῆς ἀρχῆς τοῦ Ζυγοῦ διέστηκεν· ἀλλ' οὐχ ὅτι... De la sorte le raisonnement devient exact et clair.

P. 152, l. 19 : οὐδὲν δὲ δίεισι κἂν. Corriger δίεισι en διοίσει, D. — L. 23, μόνον. D mieux μόνων. Le τῶν après τροπικῶν (même ligne), se rapportant non pas à ce mot, mais à σημείων, doit être conservé.

P. 153, l. 1 : καὶ εὑρήσομεν. Il faut le présent. Cf. ζητοῦμεν qui précède. D a εὑρήσκομεν. — L. 2 : καὶ ὁ τῶν διδύμων εἰκοστὴ. Corriger ὁ en ἡ, D. — L. 6 : κριοῦ. Lire καρκίνου, D. On est après le solstice d'été. — L. 12 : Le point doit être avant et non après πάλιν. — L. 24 : ὅπερ. Corriger ὅσον, D, en rapport avec τοσοῦτον.

P. 154, l. 5 : παραλάττοιεν. Faute d'impression? — L. 18 : τὸ τμῆμα τοῦτο τοῦ παραλλήλου. Corriger τοῦτο en τούτου, DE. — L. 21 : διὰ τῶν μέσων. Supprimer τῶν, DE; διὰ μέσων est une expression technique pour l'écliptique ou cercle moyen du zodiaque. — L. 23 : τὰς ἐποχὰς τῶν χρόνων. Au lieu de χρόνων, lire ἀστέρων, dont le symbole, que donnent DE, aura été confondu avec l'abréviation de χρόνος. — L. 26 : αὐτῶν. Corriger αὐτῆς, DE.

P. 156, l. 10 : δ. Lire δν, DE; il s'agit d'un cercle. — L. 14 : τῆς κθ̄ τοῦ αἰγοκερέως. Lire τῆς κθης τῆς παρθένου, DE. — L. 20 : λαβόντες, que ne donnent pas DE, est inutile.

Scholie de Macarios (p. 157-158).

Le titre : Μακαρίου ἱερομονάχου a été tiré par Paléocappa du texte (p. 157, l. 9-10), où les manuscrits donnent : ἄξιον ἔμοιγε τῷ Μακαρίῳ ἔδοξεν ἱερομονάχῳ συνᾶραι καὶ βοηθῆσαι τούτῳ πονήματι τοῦ καλοῦ μεγάλου

(*sic* D : καλουμένου E) ἀδελφοῦ κυροῦ Γρηγορᾶ πρὸς τὸ κ. τ. ε. Paléocappa n'a pas seulement pris de grandes libertés avec ce passage ; il a encore supprimé : l. 5, λέγω après γενέσεως ; l. 8, περὶ avant τῶν ιϛ̄ ζωδίων ; il a écrit : l. 25, ἕως pour ἤως, c'est-à-dire ἤγουν ; l. 28, ἐσημειούμην pour ἐσημειοῦμεν ; p. 158, l. 3, τοῦ pour τῷ. Au contraire, on ne doit lui imputer ni la leçon τετράμορον pour τεταρτημόριον (p. 157, l. 23) ni (l. 31) la fausse répétition καὶ ἰσημερινοῦ. Ce sont là des erreurs de copie de Hase, qui, ici, ne s'est servi que de A.

Traité du Pseudo-Ægyptius

Corrections d'après DE.

P. 158, l. 28 : avant τὴν κάτωθεν, rétablir ἤγουν (E a ἤως).

P. 159, l. 16 : après κλίματος, ajouter ἢ τόπου τινός. — L. 17 : ἐταξάμεθα. Lire διεταξάμεθα. — L. 19 : ξυγόν. Faute d'impression pour ζυγόν. Supprimer les mots καὶ διόπτευσον, qui suivent. — L. 20 : μέχρις ἂν εὑρήσῃς μεσουράνημα. Écrire τὸ μεσημέριον. Ce mot, qui se trouve déjà l. 1 et 9, et est pour ἡ μεσημβρία, indique une époque de décadence. Le ms. A l'a laissé en blanc les trois fois. — L. 25 : δυούσης. Corriger δυνούσης.

P. 160, l. 2 : Mettre la virgule avant et non après πάλιν. — L. 5 : μοίρας. Lire ὥρας. Au lieu de ὃν, lire ὃ. — L. 5-6 : ἐγκαταγεγραμμένον. Lire ἐγκαταγεγραμμμένα (τὰ ιϛ̄ ζώδια). — L. 7 : ἐστὶ. Nos manuscrits ont ἔνι. — L. 17 : εἰ. Corriger ἦν. — L. 21 : ἡ τοῦ μεσουράνου κέντρου εὐθεῖα. Lire ἡ τοῦ μεσημβρινοῦ κύκλου εὐθεῖα. — Après le chapitre qui se termine ligne 23, Hase en a omis quatre, qui ont pour titres : Περὶ τῶν ιϛ̄ οἰκοδεσποτειῶν. — Περὶ τοῦ εἰδέναι καὶ τὰ μέρη τῆς μοίρας. — Περὶ τοῦ εἰδέναι τοὺς πλάνητας ἐν ποίᾳ οἰκοδεσποτείᾳ εὑρίσκονται. — Περὶ νυκτερινῶν ὡρῶν. Ces quatre chapitres forment la fin de l'Ἐξήγησις μερικὴ τοῦ ἀστρολάβου ; le dernier se termine par les mots : καθὼς πρότερον διεταξάμεθα. La suite est tirée par Hase du seul manuscrit de Paléocappa.

Corrections d'après A.

P. 160, l. 27. Après πεντακισχίλια, Hase a laissé une lacune ; A a très lisiblement ρπδα. Il faut entendre le nombre 5184. — L. 28 : εἴκοσι πενταετηρίδων. Lire εἰκοσιπενταετηρίδων, les périodes de vingt-cinq ans des *Tables manuelles* de Ptolémée. — L. 30 : τῶν κε̄ ἀριθμῶν, et p. 161, l. 1 : τοῖς κε̄ ἀριθμοῖς. Ce sont bien là cette fois les leçons de A. Mais, si l'on compare tout ce passage avec le commencement du chapitre suivant, p. 162, l. 7 et 8, où Hase a laissé des blancs après τὸ μὲν πρῶτον κεφάλαιον τὰς et après τὸ δὲ δεύτερον κεφάλαιον τὰ, il

n'y a pas de doute qu'à la place de ces blancs il ne faille lire, la première fois εἰκοσιπενταετηρίδας, la seconde ἔτη ἁπλᾶ. Or A porte, au lieu de ces mots, des abréviations qui sont celle d'ἀριθμὸς dans Diophante, doublée (signe du pluriel) et, la première fois, précédée de κε̅, la seconde fois, surmontée de l'esprit doux et de l'accent aigu et suivie de deux barres horizontales parallèles (pour ἁπλᾶ). Nous apprenons ainsi que ce symbole (d'une forme voisine de celle du ς) est ici, non pour ἀριθμὸς, mais bien pour ἔτος ; par suite nous pouvons conclure que κε ἀριθμῶν de A est une mauvaise résolution pour εἰκοσιπενταετηρίδων, et que, pour τοῖς κε ἀριθμοῖς, il faut lire ταῖς εἰκοσιπενταετηρίσι[1]. — L. 31 : Après τὰ ἁπλᾶ, ajouter ἔτη.

P. 161, l. 4 : ρυπδ̅. Lire ϛυπδ = 5484. — L. 8 : καὶ ἀνθεστηριῶνος ά. Ces mots ont été ajoutés après coup (et à tort) par Paléocappa. J'ai déjà dit, du reste, que l'emploi des noms de mois attiques dans ce chapitre est une falsification de sa part. — L. 21 : ψηφορίαν. Corriger ψηφοφορίαν. — L. 33 : εἰ δὲ ἐλάττονες τῶν ρπα, ἀφαίρει. A a ρπα, ἀφέρει. Il y a eu ici une dittographie de α, et il faut corriger ρπ.

P. 162, l. 2 : καταλλήξῃ] καταλήξῃ. — L. 12 : Ponctuer après σελίδιον. — L. 15 : ἐπικυκλίου (de même l. 20 et p. 163, l. 1 et 3). Corriger partout ἐπικύκλου. A a ἐπι suivi du symbole de κύκλου. — L. 16 : καὶ ποίῳ (l. ποιῷ). Bonne correction. A a en fait ποιῷ. Les corrections l. 21, puis p. 163, l. 28 ; p. 166, l. 28 ; p. 167, l. 19 ; p. 171, l. 18, correspondent bien aux véritables leçons de A. — L. 28 : σελίδια. Malgré A, il faut corriger σελιδίου.

P. 163, l. 5 : ἐκ τοῦ ἀπὸ σελήνης. Lire ἐκ τοῦ ἀπογείου (dans A, l'o de ἀπο est surmonté d'un γ et de l'accent aigu signe d'abréviation) σελήνης. — L. 10 : μεσουρανίας. Abréviation mal résolue. Il faut lire μεσημβρινὰς (cf. l. 13), que voulait A, ou plutôt μεσημβρίας. Il s'agit de transformer les heures saisonnières (καιρικαὶ) en heures équinoxiales et pour les midis d'Alexandrie. — L. 16 : μοίρᾳ (l. μοῖρα) μόνον περιέχει. Il faut préférer la leçon de 2423 qui donne μοι μόνην, c'est-à-dire μοῖραν μόνην. — L. 27 : Après εὑρισκομένων, ajouter ἢ ἐξαναλόγου λαμβανομένων.

P. 164, l. 7 : Après τῶν τοιούτων, ajouter ξξων = ἑξηκοστῶν. Pour le blanc après λαβεῖν τὸ, A a clairement δον = τέταρτον. — L. 14 : Après χρόνων, mettre une virgule au lieu d'un point. — L. 20 : ἡμερνιάς] ἡμερινὰς. — L. 24 : ἀπὸ τῶν ὡρῶν] ἀπὸ τῶν κεων (lisez καιρικῶν) ὡρῶν. — L. 29 : γενομένων] γινομένων.

---

1. Ces corrections ont été confirmées par l'examen des manuscrits du fonds grec 2491, celui qu'a copié Paléocappa, et 2423, qui résout les abréviations conformément à mes conjectures.

P. 165, l. 1-2 : μεσονύκτιαι (l. μεσουράνιαι). La correction est aussi fausse que la leçon de Hase; il faut ἰσημεριναὶ, dont A a clairement l'abréviation. Il convient au reste de remarquer que cette abréviation se confond souvent, dans les manuscrits mathématiques, avec celle de μεσημβρινός, et qu'il en résulte des erreurs fréquentes. — L. 4-5 : ἀπὸ (add. μεσουράνου). Le mot à ajouter est μεσημβρίας. A a ici l'abréviation de ἰσημερίας. — L. 15-16 : ἐκ τῶν εἰρημένων κανόνων (l. μεσουρανίων) ἰσημερινὰς ὥρας. Le mot dont la lecture est indiquée comme correction correspond sans doute à un blanc laissé par Hase, et pour lequel A donne l'abréviation d'ἰσημερινὰς, c'est-à-dire du mot suivant. Il n'y a évidemment qu'à ne pas tenir compte de la répétition. — L. 21 : μεσουρανίους] ἰσημερινοὺς (A en abrégé). — L. 24. Dans le blanc, après λαβόντες τὸ, lire δον = τέταρτον. Ligne 32, le δ, après τοιοῦτο, représente également τέταρτον.

P. 166, l. 7-9 : διὰ τὸ πλεῖον τοῦ μήκους πέρας (add. προστίθεμεν τὴν ὑπεροχήν). Lire simplement διὰ τὸ πλεῖον τοῦ μήκους, προστίθεμεν. Ce dernier mot, abrégé dans A, a été mal résolu en πέρας. — L. 12-13 : μεσονυκτίου (l. μεσουράνου). De même ligne 22. Dans les deux cas, A a l'abréviation d'ἰσημερίας, mais il faut lire μεσημβρίας.

P. 167, l. 9 : στενωτέρως] στενώτερον. — L. 10 : Supprimer οὖν et τοὺς. — L. 14 : πλατυτέρως] πλατύτερον. — L. 23 : Mettre la virgule après et non avant οὕτω, malgré A. — L. 26 : σχεμαστισμῶν] σχηματισμῶν. Hase a omis le chapitre qui suit le premier titre des lignes 26-27.

P. 168, l. 11 : ρξ, ἅτινα γίνονται (l. μοῖρα α ο) *sic*. A donne clairement ρξ, ἅτινα γίνονται μοῖραι β δίμοιρον (ce dernier mot abrégé suivant la forme ordinaire, voisine de l'ω). En fait, 160 minutes font bien deux degrés (120 minutes) et deux tiers de degré (40 minutes). — L. 13 : Le point avant ἤγουν est à remplacer par une virgule : A a le point en haut. — L. 24 : ἐκβάλλει] ἔκβαλλε.

P. 170, l. 14 : χρησιμεῖον] χρησιμεῦον. — L. 16 : ὁ μὲν γὰρ Ἀριστοτέλης] ὁ γε μὴν Ἀριστοτέλης (*sic* A). — L. 18 : ὁ χρόνος ἐνενηκοστός] ὁ Κρόνος (en symbole dans A). — L. 33 : Les noms des quatre planètes, dont A a seulement les symboles, doivent évidemment être mis au génitif. La dernière est d'ailleurs Ἀφροδίτη et non Ἑρμῆς.

J'ajouterai une dernière remarque ; il est évident, d'après les observations qui précèdent, que la partie publiée par Hase sur le manuscrit A seul est passablement incorrecte, tandis que le reste est, au contraire, relativement satisfaisant. Or, qui connaît l'écriture de Paléocappa, une des plus lisibles qui soit, malgré son défaut d'élégance, supposera facilement que Hase aura cru inutile de copier lui-même le manuscrit A et aura laissé ce soin à quelqu'un en qui il croyait pouvoir se confier. Les omissions et

inadvertances prouvent cependant que la copie n'a pas seulement été collationnée sérieusement. La morale est, qu'en pareille matière, il ne faut se fier qu'à soi-même.

PAUL TANNERY.

GLOSES DANS QUINTE CURCE[1]

LIBER III

1, 9 : petentes ut capti apud Granicum amnem redderentur [sibi]. (*Ed.* 1833).

3, 15 : hi currum [regis] anteibant, quo ipse eminens vehebatur. (*Ed.*).

5, 14 : Ingentem omnibus incusserat curam tam præceps temeritas [ejus]. (*Ed.*)

11, 8 : Ego frater ejus Oxathres, quum Alexandrum instare [ei] cerneret. (*Ed.*)

12, 16 : Is longe omnium amicorum carissimus erat [regi], cum ipso pariter educatus. (*Ed.*)

12, 18 : feliciorem fuisse crederem quam visus est [esse]. (*Ed.*)

13, 1 : litteras ad Alexandrum a præfecto Damasci missas tradit [ei]. (*Ed.*)

13, 9-10 : armati qui eos prosequebantur, eodem metu arma jactare ac nota deverticula petere [cœperunt]. Præfectus, quasi et ipse conterritus, [simulans] cuncta pavore compleverat. (*Ed.*)

13, 11 : Non sufficiebant prædantium manus [prædæ]. (*Ed.*).

LIBER IV

1, 12 : Philippum... quis ignorat ab iis interfectum [esse] quos, etc. (*Ed.*)

---

1. En 1833, L. Quicherat avait publié une édition de Quinte Curce (*Q. Curtii Rufi de rebus gestis Alexandri magni libri superstites*, ad optimarum cod. fidem recensuit, notisque illustravit L. Q. ad usum scholarum. Parisiis, apud L. Hachette, 204 p. in-12) qui est restée inconnue aux philologues. A la marge d'un exemplaire de cette édition, on trouve de la main de L. Quicherat des « gloses conjecturées » qu'il m'a semblé utile de publier. On connaît la critique prudente et réservée de ce philologue; ses soupçons méritent d'autant plus d'être pris en considération. Dans l'édition elle-même il avait mis entre crochets bon nombre de mots, j'en ai reproduit ici un certain nombre (avec la mention *Ed.*), laissant de côté beaucoup de passages où il supprime *ei, eis, rex, regi,* etc. On verra par exemple que la correction *causam* (5, 1, 7) trouvée par M. Hedicke, avait déjà été publiée en 1833. D'autres conjectures auxquelles L. Q. eût probablement renoncé, s'il les avait mises au jour lui-même, doivent être abandonnées pour la leçon des bons manuscrits qui n'a été connue que récemment, à la suite des travaux de MM. Hedicke et Vogel. [E. CHATELAIN].

3, 17 : Jamque scindi [cœperant] vincula. (*Ed.*)

8, 6 : Fama est... avium greges advolasse et polenta [esse] pastas... magnam illam urbem advenarum frequentiam culturam, multrique [eam] terris alimenta præbituram. (*Ed.*)

9, 6 : A [parte] dextra erat Tigris. (*Ed.*)

10, 3 : Diis invitis in ultimas terras trahi se [querebantur].

10, 6 : veteraque exempla percensent [Persidis] regum.

10, 17 : secutus [consilii] auctorem castra movit.

10, 32 : Vides [ne] in te, Tyriote, locum mendacio non esse.

11, 3 : Matrem, conjugem, liberosque [ejus], nisi, etc. (*Ed.*)

11, 7 : Nisi moderationem animi tui notam haberem, [non] dicerem hoc esse tempus... (*Ed.*)

13, 14 : Nec ipsum ducem saniorem esse; quippe ritu ferarum prædam modo quam expeteret intuentem, in perniciem quæ ante [prædam] posita esset, incurrere.

14, 1 : Granicum hic amnem... incitamenta [referebat].

14, 7 : Hæc se fortibus viris dicere. Si qui dissimiles [eorum] essent, illa fuisse dicturum : Pervenisse *eos* (?) unde fugere non possent.

14, 22 : Matrem meam, duas filias, Ochum in spem hujus imperii genitum [principem], illam sobolem regiæ stirpis, etc.

15, 10 : Vicisse Darium, ingenti cæde prostratos hostes, ad ultimum etiam impedimentis exutos [esse] nuntiant.

15, 11 : Non vox ulla excidit [ei].

15, 15 : Circumire deinde currus, et propugnatores præcipitare [cœperunt].

Liber V

1, 7 : Jam Susa, jam cætera ornamenta regni, causam[que] belli. (*Ed.*)

2, 7 : Ergo perticam [quæ undique conspici posset] supra prætorium statuit, ex qua signum eminebat pariter omnibus conspicuum : [observabatur] ignis noctu, fumus interdiu. (*Ed.*)

2, 20 : Nuntiant qui dona tulerant, tristem esse Sisygambius; dignaque [res] excusatione et solatio visa. (*Ed.*)

3, 9 : Simul admonens jam [inter hæc] eminens petebatur. (*Ed.*)

4, 1 : Sed vates quoque adhibere [cæpit] a superstitione animi. (*Ed.*)

4, 11 : Subit animum memoria [regis] oraculo editæ sortis. (*Ed.*)

5, 1 : Rex eodem loco quo hostium copias fuderat, castra communivit. Quanquam enim undique fugati [hostes] victoriam concesserant. (*Ed.*)

5, 2 : Procedenti [ei] litteræ redduntur a Tyridate.

5, 3 : Nullam virtutem [regis] istius magis quam celeritatem laudaverim; relictis enim pedestribus copiis tota nocte cum equitibus [itineris] tanto spatio fatigatis.

5, 5 : Miserabile agmen, inter pauca fortunæ exempla memorandum, [regi] occurrit.

6, 14 : Rex castigare territos supersedit... primusque [rex] dolabra glaciem perfringens, inter sibi fecit; exemplum [regis] cæteri imitati sunt.

7, 5 : Primus rex ignem regiæ injecit... Multa cedro ædificata erat [regia]... sed ut ad vestibulum [regiæ] ventum est.

8, 5 : III milia et CCC equites erant, maxime Bactrianorum. Bessus præerat [Bactrianæ] regionis præfectus.

8, 10 : Etiamsi consilium fugæ, a *qua* multum abhorret animus. — Forte *quo*.

8, 15 : Equidem quam versabilis fortuna [sit] documentum ipse sum.

9, 1 : Hæc dicente [Dario].

9, 2 : Assensu excepere cæteri [hanc vocem].

9, 10 : Ni propere Bessus Bactrianique eum deprecarentur, tristum specie; cæterum, si perseveraret, vincturi [circumstetissent]. (*Ed.*)

9, 12 : Si persecuti fugam [ipsius] alienentur [a rege] ? (*Ed.*)

9, 15 : Dux Græcorum [militum] Patron. (Cf. 11, 11 : Patron autem Græcorum dux).

10, 10 : Affirmans mitigatum esse Darium, eumdem illis amicitiæ gradum patere [apud regem].

13, 3 : Non equidem vinctum [regem], sed in periculo esse aut mortis aut vinculorum. Rex, ducibus, etc.

13, 10 : Phalange, quantum [festinare] posset, sequi jussa.

13, 12 : Strenuo alioqui cupiditatem consequendi [transfuga] injecerat.

13, 15 : Bessus et cæteri facinoris [ejus] participes.

13, 16 : Tum vero, ira quoque accensi, tela injiciunt [in regem]. (*Ed.*).

Liber VI

1, 11 : Pedem deinde referre [cœpit] et urgente hoste, etc. (*Ed.*)

1, 17 : Et quanquam fortuna rerum placebat, invidiam tamen, quia majores [res] erant, etc. (*Ed.*)[1].

---

1. Ce texte est adopté aujourd'hui d'après P.

2, 9 : Mille [hi] fuerunt.

2, 13 : Atque inde ad Tanaim [alium amnem] recta plaga attinent [1].

3, 4 : Nescio an enumeranti [mihi] quædam ipsa rerum multitudo subduxerit.

3, 6 : Sed in novo et, si verum fateri volumus, precario imperio, adhuc jugum [ejus] rigida cervice subeuntibus barbaris.

3, 10 : Omnes [hi], simul terga nostra viderint, sequentur.

3, 13 : Nos vero peccavimus, milites, si Darium ob hoc vicimus ut servo [ejus] traderemus imperium.

3, 15... Nuntiatum erit [vobis], quo dolore afficiemini ?

3, 17 : Darii quoque hostis, finito post mortem [ejus] odio.

4, 1 : Tertioque per Parthienem die ad fines Hyrcaniæ penetrat, Cratero relicto... ut ab incursione barbarorum [Parthienem] tueretur.

4, 9 : Agitasse Darium custodiam corporis [sui].

4, 10 : Nihil esse miseris mortalibus spiritu carius ; amore ejus ad ultima *se* propulsum, sed ea magis [esse] secutum, etc.

4, 16 : Duo terræ [ejus] velut brachia excurrunt.

4, 23 : Quum Phrataphernes [ei] occurrit. (*Ed.*).

5, 21 : Rex, obsidibus acceptis, Phradati parere [eos] jussit.

5, 22 : Artabazum deinde, geminato honore quem Darius habuerat [ei].

6, 9 : Plus amissum victoria quam bello quæsitum [esse].

6, 20 : Iter facienti [ei] litteræ afferuntur... Satibarzanem quem satrapiæ Ariorum ipse præfecisset, defecisse [ab eo].

6, 32 : Alii in medios ignes, alii in petras præcipitavere [se].

6, 35. « Ab hac urbe digresso » montre que *ei* est une glose dans une foule de cas analogues.

10, 26 : Scripsisse me hæc fateor regi, non de rege [scripsisse].

10, 32 : Quid enim me procreabas [infelicem] adversantibus diis ? (*Ed.*)[2].

10, 37 : Abducitur deinde ab iis qui custodiebant [eum].

11, 9 : Sive ut in custodia quoque torqueret, sive [ut] diligentius cuncta cognosceret. — Et cæteris quidem placebat, Macedonum more, <*eum* ?> obrui saxis.

11, 27 : Hæc Hegelochus [dixit] supra cœnam.

11, 28-29. Le mot *esse,* quatre fois de suite, montre quelques additions.

---

1. M. Vogel fait la même suppression.

2. Quich. ajoutait en note : *Adversantibus diis,* hoc ipsum est *infelicem.* Cf. Phædr., IV, 18 : *Diis est iratis natus qui similis tibi;* et Hor., Sat. II, 3, 8.

Liber VII

1, 18 : Rex solvi utrumque [jubet], desiderantique Amyntæ ut habitus quoque redderetur [armigeri ?], lanceam dari jussit.

1, 21 : Te, quæso, permittas] *Tu,* quæso, permittas[1],

1, 23 : parentes, liberi, si *occurrunt,* et ingrati et invisi sunt,

1, 38 : ne quem præter te intuerer, sed detrectantes militiam perducerem [ad te].

2, 3 : lacrimæ deinde omnibus manare [cœperunt ?].

2, 24 : Polydamas epistolam ab rege scriptam [ei] tradidit.

3, 37 : Et querentium litteræ exceptæ sunt : et qui forte tædium laboris [per litteras] erant questi, etc. (*Ed.*)

3, 2 : Satibarzanem... irrupisse rursus [in Arios].

3, 5 : Ipse [rex] nationem, etc.

4, 11 : Après *amor*, il semble qu'il y ait une lacune. *Nam in te* « mais ce que je dis là ne t'est pas applicable. »

4, 37 : tunc haud immemores, etc.] Malim *tum* (alia parte).

5, 6 : Itaque primum animi, deinde corpora deficere [cœperunt], (*Ed.*)

5, 17 : nudo solo et *materia* maxime sterili. — Forte *materiæ,* genitiv.

5, 26 : Multitudo [an] vindicatura Bessum fuerit, incertum est.

5, 33 : Tandem [ut dejicerent] fundamenta murorum ab imo moliuntur.

5, 35 : juxta ultio [esse] non crudelitas videretur. (*Ed.*).

5, 40 : tradique Bessum [ei] ut cruci, etc.

5, 43 : ut eo loco, in quo Darium [ipse] occiderat, necaretur.

6, 7 : Ceterum se gentem in fidem dedere, superatos virtute [illius].

6, 8 : Le mot *rex,* trois fois répédé, est bien suspect.

6, 22 : exercitus certe velut erepto [eo] ingemuit.

7, 6 : Ipse non insistere [in] terra, non equo vehi... poterat.

8, 9 : magnitudine corporis animum æstimantibus [modicus animus] haudquaquam famæ par videbatur.

8, 10 : Sicque locutos *esse* apud regem. — Forte *eos.*

8, 11 : utcumque sunt tradita, incorrupta *perferemus.* — Forte *referemus.*

9, 1 : se usurum [esse] respondet.

9, 7 : Ne tela quidem conati [nixu] vibrare poterant.

---

1. On préfère aujourd'hui la leçon des mss. « Et, quæso, p. »

6, 36 : Barzaentes, sceleris in regem suum particeps [Besso]; is, etc.

7, 3 : ut affirmet jurejurando, quæ commisisset, silentio [esse] se tecturum.

7, 13 : ne... conjurati proditos se [esse] resciscerent. Ipse [Cebalinus] ante, etc.

7, 18 : ore confuso magnæ perturbationis notas præ [se] ferens. (Cf. VI, 8, pietatis præferens speciem.)

7, 23 : regi corpus forte curanti, quid [ei] index detulisset, ostendit[1]. (*Ed.*)

7, 25 : institit quærere quotus dies esset ex quo Nicomachus [ad eum] detulisset indicium.

7, 27 : Ille clamitare [cœpit]. (*Ed.*)

7, 28 : quærens an Philotam adisset? an institisset [ei] ut perveniret ad se? perseverante eo affirmare, etc.

7, 29 : haud ignarus quam ob causam arcesseretur [a rege].

8, 3 : sed contumaciæ tamen [esse] suspectum. (*Ed.*)

8, 5 : Ille enim semper insidiari tibi poterit; tu non semper Philotæ [poteris] ignoscere.

8, 10 : auditis quæ [ad eum] delata erant.

9, 28 : Proditos eos [esse] barbaris; neminem... fuisse rediturum.

10, 3 : liberari ab absente non possum qui a præsente damnatus [sum].

10, 13 : unde et parricidæ et proditori tam alta quies [somni], quum scelerati... dormire non possint?

9, 18 : clementia in devictos [Scythas].

11, 12 : Præmium erit ei qui primus... uno minus accipiet qui proximus [ei] venerit.

11, 22 : varietas cæli.... Verum ut liquidior lux apparuit [cælo] dubitatio exempta est. (*Ed.*)

11, 25 : *signorum* concentus. — Forte *lituorum?*

Liber VIII

1, 28 : exaudiri posset [a rege].

1, 31 : queis Clitus obterebat laudes [ejus].... si finem... sermoni [Clitus] imponeret.

2, 8 : duo filii apud Miletum... occubuere [mortem]. (*Ed.*)

2, 36 : ut digrederetur [a rege] effici potuit.

3, 1 : indulgendo [ei] nunquam fatigata. (*Ed.*)

---

1. *Ei* ne se trouve plus dans les éditions récentes.

3, 6 : patereturque sortem quamcumque [eis] fortuna fecisset.

3, 9 : Quem ut alto et gravi somno sopitum [esse] sensit uxor.

4, 15 : torpentemque [militem]... jussit considere. (*Ed.*)

5, 6 : Ultro legerem : « Non deerat talia concupiscenti perniciosa *assentatio,* perpetuum malum regum, quorum opes sæpius [assentatio] quam hostis evertit, » ut sit *adulatio* glossema τοῦ *assentatio.*

13, 2 : misit ad eum Cleocharem qui denuntiaret [ei] ut.

13, 16 : qui effugerant [hostem].

13, 20 : Alexander in diversa parte ripæ statui suum tabernaculum jussit, assuetamque comitari ipsum cohortem ante id [tabernaculum] stare. (*Ed.*)

13, 21 : præbiturum speciem ipsum [regem] illi ripæ præsidere.

14, 2 : venienti agmini [Porus] objecit[1].

14, 13 : *Pori* venant après *Porus* doit renfermer une faute[2].

14, 33 : Nec segnius bellua... invehebatur ordinibus, donec rector [belluæ] regem conspexit... Tum belluam, etc.

14, 39... labi ex bellua cœpit. Indus qui [elephantum] regebat, descendere eum ratus, more solito elephantum procumbere jussit in genua.

Liber IX

1, 3 : quia nunquam affirmatio ejus fefellerat [eos].

2, 7 : hunc qui nunc *regnat* generasse. — Forte *regnabat?*

2, 12 : ab incolis [Indiæ] per hos dies.

2, 34 : Ite reduces *domos.* — Forte *domum?*

3, 19 : Tertio die processit erigique duodecim aras ex quadrato saxo... ut speciem omnium augeret, < et > posteritati fallax miraculum præparans. (*Ed.*)

3, 23 : Oppida quoque duo condidit, quorum alterum... Bucephalon, equi quem amiserat, memoriæ ac nomini dedicans [urbem].

4, 27 : Jam admovebat rex. — Forte admovebat <*scalas*>, ut 3, 30.

6, 1 : spem [hostium] falso nuntio conceptam inhibuit.

6, 13 : Universos licet [milites] ignominia notes.

7, 13 : quippe intactis *viribus* jugum excipere. — Forte *cervicibus?*

---

1. *Porus* ne doit pas se trouver dans les bons manuscrits; les récents éditeurs le suppriment sans observation.

2. On a depuis corrigé : « *magnitudinem* < *cor* > *pori*. »

8, 1 : currus quos quadrijugi [equi] ducebant.
8, 5 : At qui in agris erant *proximi* flumini. — Forte *proximis?*
8, 8 : Nihilo plus animi his fuit quam cæteris [fuerat].

Liber X

1, 36 : Concitaverat jam animum [in iram]. (Cf. infra, animo obsequi, scilicet iræ).
3, 7 : additurum [esse] sperabam.
3, 10 : Vigor [ejus] et vultus educentis in prælium milites. (*Ed.*)
3, 15 : alius e muris, alius culmine sui quisque tecti. — Forte *e culmine?*
3, 18 : sed proximam regionem ab ea, [deinde] magnam partem Asiæ...
6, 16 : Alexandrum consultum cui relinqueret regnum, voluisse optimum deligi; judicatum autem ab ipso [optimum] Perdiccam cui annulum tradidisset. (*Ed.*)
6, 23 : harum enim opum [regiarum] utique populus est heres. (*Ed.*)
7, 2 : nunc solus heres præteritur [a vobis].
9, 9 : dolentisque speciem ostentare [ei] cœpit.
9, 20 : Meleager, sero intellecta fraude [Perdiccæ], tum quidem, etc.

L. Quicherat.

Plaute, *Aulularia,* 250 (II, 2, 72).

Septénaires trochaïques :

Si hercle ego te non elinguandam dedero usque ab radicibus,
Impero auctorque sum ut me cui vis[1] castrandum loces.

Entre *ut* et *me* la seconde main de B ajoute *tu*. Ce n'est là qu'une correction conjecturale, la symétrie ayant suggéré *tu me* au second vers comme *ego te* au premier. Ce n'est pas le texte primitif, car l'addition de *tu* laisse le vers faux. Mieux vaut ajouter *tibi* à une autre place :

Impero auctorque <*tibi*> sum ut me cui vis castrandum loces.

Louis Havet.

---

1. *Vis* om. B.

EUGÈNE BENOIST

La *Revue de philologie* manquerait à ses devoirs si elle ne consacrait quelques lignes à la mémoire d'Eugène Benoist, qui avait salué sa fondation avec enthousiasme et collaboré, dans la mesure de ses forces, aux premières années[1].

Suivant lui, l'histoire de la philologie et des philologues devait trouver sa place dans cette revue, et en publiant son remarquable article sur Ritschl (1877), il annonçait une série d'études qui porteraient soit sur les philologues français des siècles précédents, soit sur les maîtres de la philologie au XIXe siècle. La maladie ne le lui a pas permis, et lui-même vient prendre rang, avant l'âge, dans la série funèbre.

Louis-Eugène Benoist était né à Nangis (Seine-et-Marne), le 28 novembre 1831 ; il est mort à Paris le 22 mai 1887. Après un court séjour au collège de Fontainebleau, il fit ses études à l'institution Jauffret et au collège Royal, devenu le lycée Charlemagne (1842), entra à l'École normale (1852) en même temps que MM. Perrot et Bréal, et fut nommé en 1855 professeur au lycée de Marseille. En 1862, il fut reçu docteur ès lettres. « La thèse française, *Guichardin, historien et homme d'État*[2], paraissait annoncer un futur historien, et il n'est pas douteux que, s'il avait persévéré dans cette voie, M. Benoist n'y eût fourni une honorable carrière[3]. » Il n'abandonna pas immédiatement cet ordre d'études, car l'année suivante il publie encore *Les lettres de Philippe de Comynes aux archives de Florence*[4] ; mais sa thèse latine sur les personnages féminins dans Plaute devait l'engager sur une route qu'il n'abandonnerait pas. Les conseils de Victor Leclerc et d'Émile Egger finirent par l'attacher entièrement aux études philologiques.

Il avait eu d'abord un goût prononcé pour les livres ; réunissant une foule d'éditions de l'auteur qu'il devait expliquer, et comparant les diverses leçons, il s'était trouvé amené peu à peu sur

---

1. Nos lecteurs n'ont pas oublié que M. Benoist, rédacteur général de l'Allemagne pour la *Revue des Revues*, avait analysé lui-même deux recueils des plus importants en 1877, le *Jahresbericht* de Bursian (pour le grec et le latin) et le *Jahresbericht* du Verein de Berlin joint à la Zeitschrift f. d. Gymnasialwesen. Son nom est même resté, suivant son désir, en tête de l'Allemagne jusqu'à ces derniers temps comme une marque de sympathie à notre publication.

2. Marseille, Barile, 1862 (IV-137 p.), in-8°.

3. M. Himly, Discours prononcé aux obsèques.

4. Lyon, Louis Perrin, 1863, 2 brochures (30 et 12 p.), in-8°.

le terrain de la philologie. Plus tard, il reconnaissait, dans un cours d'ouverture sur Plaute, que ces précieux incunables qu'il avait payés fort cher étaient absolument inutiles pour la critique du texte. C'est par Plaute néanmoins qu'il s'orienta dans la philologie ; la *Cistellaria,* le *Rudens* et l'*Aulularia,* furent l'objet de ses soins de 1863 à 1865 ; mais bientôt il fut chargé par la maison Hachette d'une grande édition de Virgile, dont le premier volume parut en 1867. « Ce n'était pas seulement un travail d'érudition de premier ordre, c'était une tentative hardie et qui marque une date dans l'histoire de la philologie française. Depuis longtemps, la tradition de nos savants éditeurs de texte était interrompue, et l'Allemagne avait pris en ce genre la maîtrise abandonnée par nous. M. Benoist renouait cette tradition, ressaisissait cette maîtrise et, rejoignant les Allemands sur le terrain où ils nous avaient devancés, y rétablissait ces qualités de mesure et de justesse qui, là comme ailleurs, sont la marque de notre esprit national[1]. »

Il était donc tout désigné pour remplacer M. Émile Burnouf à la Faculté de Nancy (1867), dans la chaire de littérature ancienne. De 1871 à 1874, il occupa la chaire de littérature étrangère à la Faculté d'Aix ; puis appelé à suppléer M. Patin à la Sorbonne, il fut nommé titulaire de la chaire de poésie latine en 1876. Enfin en 1884, l'Académie des Inscriptions l'appelait dans son sein ; on espérait que la joie de cette élection, qu'il avait tant souhaitée, aurait une influence favorable sur sa santé, déjà profondément altérée, mais c'est à peine s'il put assister à quelques séances.

Ses publications, dont on trouvera plus loin la liste[2], témoignent toutes d'un travail étonnant et d'une conscience remarquable. Personne n'a lu de nos jours autant de livres, de brochures, de dissertations, avant d'aborder un sujet. L'ambition de M. Benoist était d'offrir à ses lecteurs un livre parfaitement au courant des dernières publications. L'estime profonde qu'il avait pour les travaux de philologues éclate partout dans ses œuvres ; négliger un article écrit par un autre sur le sujet qu'il traitait lui eût paru une injustice envers l'auteur de cet article. Sans doute, avec cette méthode qui est la vraie, mais que personne, en aucun pays du monde, n'a pratiquée avec le même scrupule, M. Benoist devait perdre un temps précieux et diminuer dans ses publications la

---

1. M. Himly, *loc. cit.*

2. Nous l'avons empruntée, en la disposant dans un autre ordre, à M. A. Cartault, qui l'a ajoutée au tirage à part d'un article fort substantiel et très exact sur *La vie et les travaux de M. Eugène Benoist* (*Revue internationale de l'enseignement,* 1888, 15 janvier, p. 1-22).

part d'originalité qu'il aurait pu y mettre, mais aussi, quel exemple donnait-il à ses élèves et quels résultats a-t-il obtenus !

On pourra, dans les publications de M. Benoist, étudier la part importante qu'il a prise au renouvellement des études et à la propagation de la méthode, mais nous voudrions caractériser l'influence prépondérante qu'il a exercée sur la génération actuelle des jeunes latinistes. A Paris, comme jadis en province, il avait su grouper autour de sa chaire un noyau d' « élèves » sérieux, à une époque où les Facultés n'avaient guère que des « auditeurs » ; avec un dévouement rare, non seulement il corrigeait des travaux auxquels ses devoirs professionnels ne l'obligeaient nullement, mais en dehors de ses cours, il était toujours prêt à renseigner et à diriger ses jeunes disciples. C'est grâce à M. Benoist que beaucoup de thèses de doctorat ès lettres eurent une réelle valeur ; on ne se fût pas risqué à présenter sur un sujet de littérature latine, de grammaire ou de métrique, une dissertation mal informée; la crainte des critiques de M. Benoist a été pour plus d'un candidat la source d'une dissertation sérieuse. C'est que ce travailleur sans relâche et sans pitié pour lui-même était exigeant pour les autres. La liste des travaux qu'il a provoqués serait longue : un grand nombre de thèses lui sont dédiées ; en outre, il a été l'inspirateur de la Nouvelle collection à l'usage des classes entreprise par la librairie Klincksieck et accompagné de préfaces les premiers volumes[1].

Pénétré de cette conviction que « le latin est une des parties de la science de l'antiquité que nous possédons le moins[2], » il s'efforçait de diriger les jeunes gens de ce côté, ne marchandant pas les conseils à ceux qui y avaient recours. Sa bienveillance, dissimulée parfois sous une apparente brusquerie, ne se bornait pas à encourager ses propres élèves; son dévouement était acquis d'avance à quiconque lui semblait entreprendre une besogne utile. L'autorité qu'il avait su prendre et qui allait toujours en augmentant faisait de lui un des plus solides soutiens des études latines, battues en brèche de bien des côtés. Les jeunes gens qui se jettent dans les études historiques, la linguistique, les langues orientales, les langues romanes, etc., trouvent des institutions et des sociétés qui leur donnent des encouragements, leur promettent des récompenses, leur assurent des débouchés ; ceux qui

1. Si la grammaire grecque de Madvig, traduite par l'abbé Hamant, a pu paraître dans de bonnes conditions, c'est grâce aux démarches faites auprès de M. Albert Dumont par M. Benoist, qui avait l'intention d'y joindre une Préface.

2. Ed. Virgile, t. III, p. XVI et suiv.

cultivent le grec peuvent au moins tourner les yeux vers une « Société d'encouragement » et se croire soutenus par elle. Les études latines sont peut-être les seules pour lesquelles l'État, l'Institut, l'initiative privée semblent faire trop peu à l'heure actuelle. Voilà pourquoi la perte de M. Benoist, alors qu'il aurait pu pendant longtemps encore diriger cette espèce de séminaire philologique sur lequel il fondait tant d'espoir, est une perte bien cruelle pour notre pays et laisse à ceux qui poursuivent en France le même but que lui une tâche tout à fait dure à remplir.

PUBLICATIONS PHILOLOGIQUES DE E. BENOIST

PLAUTE

De personis muliebribus apud Plautum (thèse de doctorat). Massiliæ, J. Barile, 1862 (71 p.), in-8°.

Titi Macci Plauti Cistellariam recensuit variorumque notis illustravit L. E. Benoist. Lugduni, Perrin, 1863 (XVI-66 p.), in-8°.

Titi Macci Plauti Rudens. Le Cable, comedie de Plaute. Revue sur les principales éditions et publiée avec une préface et des notes en français. Paris, A. Durand, 1864 (LVI-152 p.), in-8° et in-12°.

Lettres à M. Egger sur divers passages de l'Aulularia. Lyon, Perrin, 1865 (40 p.), in-8°

Plautus. Aulularia [édition scolaire]. Paris, Hachette, 1874 (XXIII-57 p.), in-16.

Plaute, Morceaux choisis... Paris, Hachette (XXXVI-287 p.), in-16. — Nouv. édition [tirage] revue avec soin, 1877.

Plaute, Morceaux choisis, traduction de E. Sommer, avec une étude,... par E. Benoist. Paris, Hachette, 1872 (II-380 p.), in-16.

Des études relatives à la constitution et à l'interprétation du texte de Plaute (*Revue politique et littéraire,* 1874, 30 mai, 2e série, t. VI, p. 1128-1135).

Plaute, Captifs, 3, 5, 30, et Pacuvius Iliona 198 (*Rev. de philol.,* 1882, p. 155).

Le Plaute de François Guyet (*Mélanges Graux,* Paris, Thorin, 1884, p. 461-480).

TÉRENCE

P. Terenti Andria. L'Andrienne, revue sur les principaux textes avec une préface et des notes en français, Paris, Belin, 1865, in-12.

[*Térence, Les Adelphes.* Texte latin,... sous la direction de M. E. Benoist, par J. Psichari. Paris, Hachette, 1881, 96 p. in-16.]

LUCRÈCE

Explication de Lucrèce, V, 1-107 et 678-1196. (*Revue de l'Instruction publique.* 1870, t. XXIX, p. 747, 763, 779, 795, 811, 843 ; t. XXX, p. 29, 109, 141, 173, 269, 285.

Commentaire sur Lucrèce (V, 1-111 et 678-1455). Paris, Lahure, 1872 (106 p.), in-16. [Réunion des articles précédents avec quelques notes ajoutées à la fin, entre autres sur le texte de Quintilien]. N'a pas été mis dans le commerce.

T. Lucreti Cari, de rerum Natura. V• livre. Texte latin p. p. E. Benoist et H. Lantoine. Paris, Hachette, 1884 (168 p.), in-8°.

T. Lucreti Cari de rerum natura. Livre V [édition scholaire] p. p. E. Benoist et H. Lantoine. Paris, Hachette, 1886 (138 p.), in-16.

VIRGILE

P. Virgilii Maronis Opera... Édition publiée d'après les travaux les plus récents de la philologie avec un commentaire critique et explicatif, une introduction et une notice, p. E. Benoist. Paris, L. Hachette, in-8°, 3 vol. ; 1re édit. t. I, (*Buc. et Géorg.*), 1867 ; t. II, Énéide (I-VI), 1869 ; t. III, Énéide, VII-XII. Petits poèmes, 1872; — 2e édit. revue et augmentée d'un choix de variantes, t. I (*Buc. et Géorg.*), 1876; t. II, 2e tirage, (*Énéide* I-VI), 1880; t. III, 2e tirage, 1880.

Des principales éditions et du texte de Virgile (*Revue de l'Instruction publique,* 4 et 11 juillet 1867, t. XXVII, p. 217-19, 231-33.

Lettre de M. Eug. Benoist sur Brunck, éditeur de Virgile (*Ibid.*, 1er août 1867, t. XXVII, p. 275).

Introduction du second volume de la nouvelle édit. de Virgile par M. Eug. Benoist (*Ibid.*, 22 avril 1869, t. XXIX, p. 53-54).

Publii Virgilii Maronis Opera,... par E. Benoist. Paris, Hachette, 1873, in-16, XII-591 p.

Note sur Virgile (*Revue archéologique,* février 1879, p. 115-119. Sur le vers 2 de l'Enéide « Lavinaque » ou « Lavinjaque »).

Observations sur les vers 684, 685, 686 du III• l. de l'Énéide (Extrait du *Bulletin de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*). Broch. in-8°, 7 p. Paris, Hachette (sans date).

HORACE

Horace. De la faveur dont il jouit, surtout en France. Caractère romain de ses œuvres. (*Revue politique et littéraire,* 1875, 30 janv., 2• série, t. VIII, p. 719-728).

Horace, Odes, 1, 2, 39-40 (*Rev. de philol.,* 1878, p. 62-64).

Compte rendu de *Q. Horatii Flacci Carmina.* Oden und Epoden des Horaz, mit Anmerkungen von Lucian Müller, Giessen, 1882. Premier article (*Journal des Savants,* 1883, sept., p. 522-536).

Horatii opera. Édition d'après les travaux les plus récents de la philologie (En préparation. M. Frédéric Plessis doit être chargé de la terminer).

CATULLE

C. Valeri Catulli liber. Traduct. par Eug. Rostand, texte et commentaire par E. Benoist. Paris, Hachette, t. I, 1878, LXXIX-338, *a-k* p. ; t. II, 1882, XIII-339-561 p. (non terminé. M. Émile Thomas doit achever le Commentaire).

Sur Catulle LV, 29 et XXII, 7-9 (*Revue de philologie,* 1879, p. 26-27).

Catulle XXIX. (*Revue archéologique.* Janvier 1880, p. 1-25). Tirage à part. Paris, Didier, 1879. C'est un spécimen de l'édition.

CÉSAR

Cæsaris opera. Édition d'après les travaux les plus récents de la philologie (Inachevée. La librairie Hachette va probablement charger M. Dosson de la terminer.

TITE LIVE

Titi Livii ab urbe condita libri XXI-XXII. Texte latin publié avec une notice sur la vie et les ouvrages de Tite Live, des notes critiques et explicatives, des remarques sur la langue, un index des noms propres historiques et géographiques et des antiquités, deux cartes et des illustrations d'après les monuments par O. Riemann et E. Benoist. Paris, Hachette, 1881 (XXIV-379 p.), in-16.

Titi Livi ab urbe condita libri XXIII, XXIV, XXV. Texte latin... par O. Riemann et E. Benoist. Paris, Hachette, 1883 (XXIV-522 p.), in-16.

TRAVAUX PÉDAGOGIQUES ET GÉNÉRALITÉS

De la liberté de l'enseignement supérieur (*Revue de l'Instruct. publ.*, 1870, t. XXIX, p. 754-756 ; 771-773 ; 786-787 ; 803-805 ; 836-838 ; t. XXX, p. 19-21 ; 67-70, p. 116-117).

La chaire de poésie latine depuis sa création, l'enseignement de M. Patin (*Revue polit. et litt.*, 1876, 30 déc., 2e série, t. XI, p. 625-631).

Frédéric Ritschl (*Revue de philol.*, 1877, p. 91-100).

Compte rendu de l'édition de *Cicéron, de legibus,* I, par Boirac, et de Sénèque *De Vita beata,* par V. Brochard (*Revue critique,* Nouv. série, t. XI, 1881, p. 426-433 et p. 517.)

Nouvelle collection à l'usage des classes (Paris, Klincksieck, in-16.)

Observations sur les exercices de traduction du français en latin, d'après la préface du dictionnaire allemand-latin de C. F. Ingerslev, par F. Antoine, avec une Préface par E. Benoist, 1880 (XXVI-36 p.).

Métrique grecque,... par L. Müller, trad. de l'allemand par A. Legouëz, et précedée d'une introduction par E. Benoist, 1882 (XXXI-157 p.).

[*F. Kraner, L'armée romaine au temps de César.* Ouvrage trad. de l'allemand,... sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larroumet, 1884.]

Lexique latin-français, à l'usage des candidats au baccalauréat ès lettres, par E. Benoist et J. Favre. Paris, Garnier, 1883, in-16.

Nouveau Dictionnaire français-latin, par E. Benoist. Paris, Garnier, 1885 (IV-784 p.), in-16.

ÉMILE CHATELAIN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Virgilii Maronis grammatici Opera, edidit JOHANNES HUEMER. In-16, XV-196 pp. Lipsiæ, Teubner, 1886.

M. HERTZ, *De Virgilii Maronis grammatici epitomarum codice Ambianensi Disputatio*. In-4, 10 pp. Vratislaviæ, W. Friedrich, 1888. (Prog.)

E. ERNAULT, *De Virgilio Marone grammatico Tolosano*. In-8, 65 pp. Paris, Vieweg, 1886. (Thèse.)

L'édition de M. Huemer est établie, pour les *Epitomæ*, surtout d'après deux manuscrits, celui de Paris, Bib. nat., lat. 13026 (P) et celui de Naples, IV, A 34 (N). De plus M. H. a utilisé un fragment (A) de la bibliothèque Angelica de Rome, coté V, 3, 22 (p. 88, l. 23), publié aussi en appendice (p. 95); un fragment de Montpellier, n. 306 (appendice, p. 96); les extraits de Nancy, publiés ici même par M. A. Collignon (*Rev. de phil.*, VII, 13); ceux de Berne, n. 123, publiés par Hagen; le fragment de Vienne 19556 (V, dans l'éd. Huemer); le fragment de Milan, M 79, du XIe s. (appendice, p. 100). Pour la seconde partie, les *Epistulæ*, dont Mai a le premier fait connaître des extraits, on ne dispose jusqu'à présent que d'un seul manuscrit, N.

M. H. a donné, p. IV, le contenu de P. (IXe s.; 18^cm, 26^cm 1/2). Il y a quelques inexactitudes ou omissions. La pièce *effusum ingenii* se trouve f° 57^a (non 54^a); aj. : f° 40^b, ce fragment de glossaire est du XIe s.; f° 75^a, INCIPIT de OPUSCOLIS SU | IS PRUDENTIUS, = *Peristephan., Epilog.*, v. 2; — f° 75^c : INCIPIT de OCEANO | *Vndarum rector genitor maris*, = Bährens, *Poet. min.*, 3, 165; enfin, f° 121^a :

HN ONOMA ΘΗ ΚΥΡΙ IN NOMINE DNI

Ce ms. provient de Corbie, ainsi que le prouve une note écrite au XVIe s.[1], au f° 1_a : *ex Corbeiensi monaster(io)*[2]. Puis il a passé dans la bibliothèque de Saint-Germain des Prés, où il a reçu le n. 540[3]. Il comprend actuellement

---

1. La même main (d'un bibliothécaire, sans doute) a écrit sur la marge droite du f° 1 une table qui prouve que dès cette époque le ms. était constitué tel qu'il est aujourd'hui; puis diverses indications ou titres, notamment f° 56^b et f° 100^b. — Un autre bibliothécaire, d'une époque plus ancienne, a mis des titres en tête de chaque partie, là où il en existait déjà de première main; ainsi le titre : ARS uirgilii Maronis (non ARS UIRGILII) est de seconde main; M. H., p. 2, n'en avertit pas.

2. Ce ms. semble réunir les n^os suivants des anciens catalogues de Corbie, publiés par M. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, II, 427. Dans le deuxième catalogue (XIIe s.) : 136 *Eutichii* (*Eutichis* Delisle) *liber de verbo*; 299 *Virgilii Maronis epytoma*; 116 *de arte grammatica cuiusdam liber* (dans la table mise en marge du f° 1, *l'ars Cruindmeli* est qualifiée de *grammaticalia incerti*); 74 *Boetius de consolatione Philosophiæ*; 241 *Paulini uersus de uita Sancti Felicis*. Dans le troisième catalogue (vers 1200), on trouve : 279 *Grammatica Euticii. Prima rethorica Tullii* (ce dernier art. manque); 273 *Boetius de consolacione philosophie*; 294 *Martiani Capelle de nuptiis Mercurii et philologie* (?). D'après cela la provenance de Corbie pourrait bien ne s'appliquer qu'aux parties I, II et III.

3. C'est le n° du cat. publié par Montfaucon, *Bibl. Bibl.*, II, 1132. Ce ms. a reçu ensuite le n° 1118.

132 feuillets. Le f° 182 doit avoir appartenu à un manuscrit beaucoup plus grand, écrit au xe s.; ce qu'on lit *de alea* est au f° 181^b et l'*epistola quædam ascetica* (Huemer, p. v) n'est autre chose que la deuxième épître de S. Pierre; les derniers mots, encore visibles, sont : *Quod fuit ab initio.* Si on laisse de côté ce feuillet, il reste en réalité un composé de quatre manuscrits différents.

I. — F^os 1-10^b (*Ars Euticii*) : le feuillet 10^b est blanc; 1 cahier et 2 feuillets, sans signatures. A longues lignes; 30 ll. à la page.

II. — F^os 11-40^b (*epitomæ Virgilii*) comprenant 3 cahiers et 6 feuillets. Les cahiers portent au milieu de la marge inférieure du dernier feuillet (verso) une signature .q̄ι, .q̄ιι. Pour le premier cahier il ne reste qu'une trace et le bas du f° 40 est coupé. A longues lignes; 27 lignes à la page.

III. — F^os 41-120^b (*Ars Cruindmeli* et extraits poétiques). 12 cahiers, signés à la même place que les précédents, en chiffres romains de I à XII; ces chiffres ne sont pas accompagnés de la sigle q et sont entourés de points ou de lignes sinueuses. Écrit sur 2 col. de 30 ll. chaque.

IV. — F^os 121-181^b (extraits de grammairiens). 7 cahiers et 5 feuillets. Les signatures sont à leur place ordinaire, formées par une lettre et un chiffre romain : c̄iii, e. v., (le couteau du relieur a enlevé une partie des autres). A longues lignes; 27 ll. à la page.

En outre l'ensemble du volume a reçu postérieurement une double numérotation de cahiers, tracée grossièrement en chiffres romains. La plus ancienne, au haut des premières pages de chaque quaternion, va de III à XXX, mais les n°s XI, XX, XXI et XXII manquent. Ces lacunes correspondent aux deux premiers cahiers de l'*Ars Euticii*, pour laquelle nous n'avons pas les signatures originelles; à 6 feuillets de l'*Ars Cruindmeli*[1] la signature originelle manque pour les cahiers II et III, mais IV est au f° 66^b, au lieu de se trouver au f° 72); enfin aux 3 cahiers terminaux des extraits de poètes. La deuxième numérotation générale a été faite quand les deux premiers cahiers de l'*Ars Euticii* manquaient, mais avant la formation des autres lacunes. Elle va de I à XXVIII (VIII, XVIII, XIX, XX, correspondant à XI, XX, XXI, XXII précédents, manquent) et est inscrite au bas du premier feuillet.

Sauf les exceptions formulées plus haut pour les f° 40^b et 182, le manuscrit entier a été copié par differentes mains et dans deux espèces d'écriture. L'une est l'écriture ordinaire du IXe siècle, sans caractères distinctifs. L'autre présente les particularités suivantes : *a* rond formé d'un seul trait de plume, quelquefois allongé à droite d'une ligne recourbée qui part du haut de la lettre et lui donne l'aspect de *oc* accollés; *f* très développée; *r* descendant beaucoup au-dessous de la ligne; *s* courte et ne dépassant pas du haut; l'*e* se lie à l'*m* suivante; *te* forment une ligature analogue à la ligature *te* de la cursive mérovingienne, sans la boucle supérieure du *t*, ou à notre signe typographique æ (cf. propær, f° 12^a, l. 1; brauiæ, f° 14^b, l. 5 du bas); les abréviations sont assez nombreuses (elles sont rares dans l'autre écriture), et les plus caractéristiques sont : h/ *autem* (52^a, = Huemer, 5, ll. 17 et 19), ÷ *est* (on ne trouve nulle part ces abréviations dans l'autre écriture); b : *bus;* enfin un des signes de ponctuation les plus fréquents est ·.· les trois points groupés en triangle. Dans la partie du manuscrit ainsi écrite qui contient le texte de Virgile, il y a des grattages et des corrections dus au premier copiste, ou à

1. La fin du texte de Cruindmelus correspond à la p. 42, l. 1 de l'édition de M. Huemer (*Cruindmeli sine Fulcharii Ars metrica;* Wien, VIII-52 pp., in-8).

un copiste d'écriture semblable : généralement l'exponction se fait par deux points, en haut et en bas de la lettre[1]. Il semble résulter de l'ensemble de ces caractères, que le copiste avait été habitué à l'écriture saxonne avant d'adopter la caroline[2]. Dans la seconde écriture, ont été copiées les parties I, II jusqu'au f° 35b au milieu, III. I et II sont très probablement de la même main; les lignes sont irrégulières et l'écriture négligée. III est d'une autre main (dans I et II *y* est sans point, il est ponctué dans III) ou plutôt de plusieurs autres mains (notamment le recto du f° 77). IV a été copié dans l'écriture ordinaire du IXe siècle. Il en est de même — contrairement à ce que dit M. H., p. V, — de II à partir du f° 35b aux mots *velut præsenti proximum* (coïncide exactement avec le commencement de la page 65 de Huemer)[3]. Pour cette écriture, comme pour l'autre, on peut aussi distinguer plusieurs copistes.

Ce manuscrit, comme N, semble dériver d'un archétype écrit en anglo-saxonne. On sait, en effet, que Virgile, lu et étudié dans les monastères de Grande-Bretagne, est revenu en Gaule à la suite d'Alcuin et des maîtres d'outre-Mer. Ce fait est confirmé par les confusions de lettres. On peut ajouter pour P, à celles que mentionne M. H. (pp. XI-XII), les suivantes, beaucoup plus décisives, indiquées par M. Ernault (p. 36) : *b* et *l*, *h* et *n*, *n* et *r*, *p* et *r*. L'omission de *i* après *t* (Huemer, 41, 9) et après *r* (*ib.*, 50, 2) prouve qu'il était souvent écrit au-dessous de la ligne.

P est de beaucoup, malgré la négligence extrême du copiste, la meilleure source du texte. N, qui est du IXe ou du Xe s., présente en effet un texte abrégé, quelquefois de manière à être inintelligible (p. 43, 14). Les vulgarismes et les formes bizarres de Virgile y sont parfois remplacées par des formes plus correctes : *aetheream* (4, 6) pour *aetream; potius* (5, 5) pour *putius; aliquid ratio* (11, 10) pour *aliquidatio; rehtorica* (17, 23) pour *rhetoria; praeparant* (18, 4) pour *praepalat*; *triginta* (49, 19) pour *trienta*. On y trouve de plus d'assez nombreuses gloses (42, 9; 56, 19; 59, 3; 83, 4, etc.) et notes marginales (19, 11; 22, 4; 23, 13, 27; 38, 11; 77, 18, etc.), qui n'auraient pas tardé à passer dans le texte, si N avait eu un descendant.

Le manuscrit d'Amiens, sur lequel M. Hertz publie quelques renseignements — nous le désignerons par C[4] — et qui est du Xe siècle, contient en effet un texte singulièrement *amélioré*. Non seulement on y constate des changements comme *etherea* pour *aetrea*, *aemulam* pour *emulem* (4, 16); *fit* pour *fitur* (5, 18); mais le copiste a substitué *praetendant* à *perfendiant*, *omnino* à *omnimodatim*, *ausum* à *audatum*, *offendas* à *offendies*, *elocucionibus* à *eloquentionibus*, etc. (cf Hertz, p. 8). Il semble que C n'appartienne pas à la même famille. Néanmoins ces exemples prouvent ce que serait devenu le texte de Virgile si on avait continué à le copier : c'est ainsi qu'on a fini par expulser des Pères toute trace des anciennes versions de la Bible.

---

1. On trouve ainsi l'exponction d'une tilde ~ (Huemer, 52, 6; 60, 2 = P f° 30a et 33a) qu'il ne faut pas confondre avec la tilde ponctuée des mss. wisigothiques.

2. « Il convient peut-être de citer ici [à propos de ms. d'Irlande de l'abbaye de Corbie], un ms. de Corbie, n° 13026 du f. lat., qui renferme des traités grammaticaux composés par des Irlandais ». Delisle, *Cabinet*, II, 123, n. 2.

3. C'est le même copiste qui, f° 36b, au-dessous de EXPLICIT UIII, a écrit en notes tironiennes : *Deo gratias amen.*

4. C'est un *Corbeiensis*. M. Hertz l'appelle A, à tort, puisque cette lettre est employée déjà par Huemer pour un fragment. Ce ms. est désigné dans le deuxième catalogue de Corbie sous le titre de *Foce grammatici ars*.

Ce manuscrit C n'a pas été utilisé par M. Huemer. Quelque faible valeur qu'il ait, c'est néanmoins regrettable. Sur un chapitre collationné par M. Hertz (6 pp. de l'édition), il présente *seul* 2 fois la bonne leçon (pp. 5, 6, *latitudine;* p. 4, 4, *peritia*). Il pourrait servir aussi de contrôle pour N à partir de l'endroit où P manque.

La collation du manuscrit P lui-même, dans Huemer, n'est pas toujours complète. Voici quelques additions ou rectifications pour le premier chapitre et le commencement du quatrième[1] :

P. 4, 4, ordiamus : ordeamus. P. 5, 6, latitudine : latinitate tudine; 16. in *om.* 18, atrametum. P. 6, 2, quia : qui. 5, ueru : uer ‖ ; 8, ablatiuo quoquihabibus : ãb ibibus; 12, fragon ex fragore flammae *om.* P. 12, 20, syllab(e)is; 22, expositionem, s *s. l.;* 23, trorum, *à la suite d'un blanc où* Me *semble avoir été gratté;* 24, naturum. P. 13, 1, unum : unum f; 15, surgit : sugit (r *s. l.*); 17, metra : metra sunt. 21, est *om.* P. 14, 5, per dactylos : dactuliis; 8, semper : super; 10. praesentis; presentis; 12, dolosos fouent; 17, pene *om.* 18, affantis : effantis. P. 15, 1, necessaria : necessariu; 2, cuius : cuis; 3, et : aut; 7, auctoritate : autoritate, c *s. l.* 7-8, nulla soffatorum; 11, archadum : arhca(s)dum; 18, unum : uno; 21, inlustrat : inlutrat. P. 16, 6, amo : ama. 6, haec *om.;* 8, confussibilitas : confussibilitas. 10, at : sedesat; uersa : uersum, *m. 1.* uersa, *m. 2;* 12, eleuatur : aleuat'; 16, e diuerso : edi fo: (uer, *s. l.*); 17, praepositio : praepositiõ. P. 17, 4, statim : staq̃tim. q *effacé en passant le doigt sur l'encre fraîche*); procemio : prohcemio; 6. mare : ma; 7, gande : grande. 9, intulit iocundam; in quadam *om.;* 14, aliquando : aliquanta.

Bien qu'il soit regrettable que les collations d'un auteur comme Virgile, qui ne trouvera pas de sitôt un éditeur, ne soient pas définitives, il faut reconnaître que l'edition de M. Huemer est faite avec soin[2], et savoir gré à l'auteur de son courage à aborder l'étude et l'établissement d'un texte pareil.

Le livre de M. Ernault a été écrit avant la publication de l'édition Huemer. M. E. n'a eu pour tout secours que le manuscrit de Paris et les fragments publiés çà et là par Mai, Hagen et M. Collignon[3]. Mais son travail a été fait avec une méthode si saine que l'édition de Virgile n'en modifie pas les résultats; c'est plutôt M. Huemer qui eût eu à gagner à connaître la thèse de M. Ernault[4]. Les deux premiers chapitres sont consacrés à la personnalité de Virgile[5]. Le troisième chapitre, de beaucoup le plus important, est consacré à la langue du grammairien. M. E. établit que les formes et les théories singulières enseignées par Virgile appartiennent à trois sources : 1° La langue vul-

---

1. Ce complément de collation est fait en prenant le texte de Huemer pour base; j'indique l'accord avec P toutes les fois que l'apparat indique à tort une variante.

2. P. 53, 20 : *In quadam epistola ad me † zandu misa, zandu* ne cache-t-il pas un participe dont le commencement manque?

3. A la bibliographie du sujet, donnée par M. E., pp. 6-15, il faut ajouter *Archiv für lat. Lexic. u. Gramm.*, I, 461 et II, 25.

4. Huemer, 149, 16 : *Graecus* et non *Graecus* (*c* et *e* font souvent échange), E., p. 24; H., 48, 26 : *Carthaginiensis*, non *Cargiensis*, E., p. 38 (par conséquent *Atheniensis*, non *Athensis*, p. 141, 28); H., 40, 22 : *gloficatia*, non *glorificatio*, E., p. 49; H., 165, 13, les vers de Mævius doivent être certainement rétablis comme le fait M. E., p. 16 (en replaçant au v. 1 *omnis* oublié) avec accents fixes et rime.

5. P. 8, le nom du grammairien est bien *Virgilius*, non *Vergilius : Virgilius* se trouve 14 fois dans le texte et 5 fois dans les *incipit* ou les *explicit; Vergilius* se rencontre une seule fois, dans l'*incipit* des *Epistulæ* (N); les mss. confirment donc l'orthographe que la linguistique établit.

gaire de l'époque. — Cette langue comprenait, outre les vulgarismes connus, une certaine quantité de débris celtiques; la thèse de M. E. sera sous ce rapport d'une grande utilité aux profanes. M. E. aurait pu indiquer, à propos des vulgarismes, la méthode de ces grammairiens de l'extrême décadence. Ils étaient en présence de deux formes ou de deux constructions, celle de la langue parlée, déjà romane, et celle de la langue littéraire, encore classique. Pour les expliquer, ils imaginaient des distinctions sans fondement. Ainsi, pour les ablatifs en *is* et *iis* (E., p. 43), pour les formes à consonnes doubles et à consonne simple (E., p. 49), pour *tenebra* et *tenebrae* (E., p. 51), pour *facies* et *facia* (E., p. 52), pour *pluriores* et *plures* (E., p. 55), pour *probo*, *-as* et *probo*, *-is*, etc. (E., p. 57), pour *maior omnium* et *maior omnibus* (E., p. 60), etc. — 2° La langue latine authentique. — 3° Les formes et les mots inventes de toute pièce ou déformés intentionnellement par les grammairiens de Toulouse. Ici se place la question des douze latinités de *Virgilius Assianus*. Si étranges que paraissent ces formes, elles ne sont pas invraisemblables. Trois ou quatre siècles plus tôt, dans la même région, à Bordeaux, une confrérie religieuse avait créé par les mêmes procédes une langue artificielle. On lit en effet sur une inscription du depôt du Colisée cette bizarre épitaphe : D · M | GAL · VLIRCLI | ET OMNES · | ANLECESSI | DVETIL · TIBLIK | EPPIMVS · SORIS | OMNBVS · COP | OTORIBVS · | BENE · D'après M. Jullian[1], *anlecessi* est une altération voulue de *antecessi* = *superstites*, et les mots suivants sont des noms propres déformés. Nous trouvons donc là deux faits, noms de guerre et altération voulue de la langue courante. Il n'est pas impossible que plus tard, au moment de l'invasion et dans une période de confusion linguistique, des grammairiens pédants aient eu de nouveau la même idée. On voit par ces considérations combien est injuste le jugement porté par Hagen sur Virgile et dans quelle mesure ce texte difficile peut rendre service à l'histoire du latin[2].

PAUL LEJAY.

LAUTENSACH, *Verbalflexion der attischen Inschriften* (Programme du Gymnasium Ernestinum de Gotha), Gotha, 1887, 26 p. in-4°.

Ce travail complète utilement le chapitre de Meisterhans qui traite de la conjugaison (*Grammatik der Attischen Inschriften*, p. 74-89). Meisterhans ne s'occupe que des formes verbales *propres aux Attiques ;* M. Lautensach donne une liste complète de *toutes les formes verbales*, propres ou non au dialecte attique, qu'on trouve dans les inscriptions publiées jusqu'ici.

Pour ce qui est de la conjugaison *proprement attique*, M. Lautensach modifie peu les résultats fournis par Meisterhans[3]. Mais, venant plus tard, il

---

1. Inscriptions de Bordeaux, n. 84 : *D(is) M(anibus) Gal(li). Ulircli (Ulirc (us) li (bertus)* (cp. *Aulircus*) *; et omnes anlecessi* (= *superstites*)*: Duetil, Tiblik, Eppimus* (cp. *Epomima*), *Soris* (cp. *Sora* et *Siora*). *Omnibus co(m)potoribus bene!*

2. Le chapitre IV contient une théorie de la rythmique populaire dont M. W. Meyer a tiré bon parti dans *Der Ludus de Antichristo*, Munich, 1882.

3. Le plus souvent il les confirme, en apportant à l'appui de nouveaux exemples, et ne fait que changer les chiffres des statistiques. Ainsi, d'après le travail de M. Lautensach, le rapport des impératifs en - ων à ceux en - ωσαν, jusqu'en l'an 300, est de 112 : 0 ; celui des impératifs en - όσθων à ceux en - έσθων, de 420 à 370 av. J.-C., est de 6 : 4; la proportion des formes γίγνομαι et γίνομαι, de 445 à 292 av. J.-C., est de 44 : 0 ; de 390 à 30 av. J.-C., de 0 : 21. Pour l'aoriste pluriel de τίθημι, ἵημι, δίδωμι, le rapport des formes sans κ aux formes avec κ est de 133 : 10, de 385 à 300 av. J.-C., puis de 0 : 26 à partir de 300.

apporte çà et là quelques observations nouvelles, qui méritent d'être signalées.

P. 3. Le parfait périphrastique se trouve deux fois à l'indicatif (fin du IVe siècle), pour des verbes dont le radical se termine par une voyelle : εἰσὶν οἰκοδομη[μ]ένοι *C. I. A.*, II, n° 167, 59 ; εἰσ[ὶν] κειμέναι II, 167, 70. — On rencontre aussi : à l'impératif [ἔστω ἐψ]ηφισμένα II *add.* 1 c, 22 (399/98 av. J.-C.); au plus-que-parfait [ἦν ἐ]ψηφισμένος II, 380, 14 (229 environ av. J.-C.). — Au subjonctif parfait (p. 24), on ne trouve que la forme périphrastique, même à l'actif : παρειληφῦα εἴ, II, 811, c, 150 (323/22 av. J.-C.) ; ἢ ἐ[ξεστη]κότα II, 55 (peu après 307/6 av. J.-C.) ; ἀφεστηκ[ό]τ[α] ᾖ *ibid.* l. 85.

P. 5. A noter les deux exemples : εὐεργετήκα[σι] II, 283, 10 (vers 300 av. J.-C.) et εὐε[ργ]ε[τ]ηκε[ν] II, 271, 4 (302/1 av. J.-C.), dans lesquels la particule εὐ n'est pas suivie de l'augment temporel[1] contrairement à une règle bien connue (voy. *Etymologicum magnum*, s. vv. εὐφραίνω, ἀήθεσσον, et cf. Bekker, *Anecd. Græca*, p. 1285).

P. 9. La forme θέλῃ, IV, 1, c, 16 (456 av. J.-C.), que donne Meisterhans, n'est pas sûre : d'après Hicks, le Θ est douteux. Cet exemple écarté, θέλω ne se rencontre pas avant la seconde moitié du IIIe siècle av. J. C..

P. 9. Nulle part la forme αὔξάνω ne se rencontre dans les inscriptions attiques ; on trouve αὔξω, au IVe siècle, Ἐφ. ἀρχ., 1883, p. 21.

P. 11. M. Lautensach a noté deux exemples, ἀπο[λόσθ]α[ι *C. I. A.*, I, 2, C, 18 (500 à 450 av. J.-C.) et [ἀπολ]ὅσθαι, *ibid*, l. 22, de la forme attique ἀπολοῦσθαι (et non ἀπολούεσθαι). Aux exemples de cette forme cités par Veitch ajoutez παραλοῦμαι, qui se trouve dans un fragment d'Aristophane, cité par Suidas (éd. Gaisford, p. 2857, B.).

P. 12. φθίμενος, assez fréquent chez les poètes, est rare en prose (Veitch n'en donne qu'un exemple, Xén., *Cyr.*, 8, 7, 18). M. Lautensach relève cette forme dans une inscription du VIe siècle av. J.-C., I, 463, 4.

P. 13. L'aoriste 2e de ἀλφάνω n'était connu jusqu'ici que chez Homère, où l'on trouve l'indicatif ἧλφον et l'optatif ἄλφοι. M. Lautensach apporte un exemple du subjonctif ἄλφῃ, Ἐφ. ἀρχ., 1884, p. 161, 15 (418/17 av. J.-C.).

P. 13. La forme ἐπίθοντο, *C. I. A.*, II, 38, 14 (avant 380 av. J.-C.) est remarquable. Veitch ne cite guère de cet aoriste 2e moyen que des exemples poétiques[2].

P. 13-14. De ce que εἶπον se trouve dans des inscriptions qui remontent au milieu du Ve siècle, Meisterhans (p. 79) croit pouvoir conclure que εἶπον ne vient pas de ϝεϝεπον. En effet la diphtongue résultant de la contraction de ε+ε s : figure, en règle générale, dans l'orthographe d'avant Euclide par un E simple, et non par EI (Meisterhans, p. 7). A cela M. Lautensach oppose des exemples de εἶχον écrit également par EI au Ve siècle ; or, on ne peut douter que εἶχον ne soit pour ἔ-σεχ-ον. On trouve de même εἰμί avec EI dès le VIe siècle.

P. 15. Quatre nouveaux exemples de la forme ἐκάθηρα, tous quatre de

---

1. [M. A. von Bamberg, *Jahresber. d. philol. Vereins*, t. XII, p. 46, cite des exemples de εὐεργέτησα, εὐεργέτηται, εὐεργέτησεν dans de bons mss. Il serait à désirer qu'on trouvât, pour trancher cette question, des exemples épigraphiques *un peu plus anciens*. — *Note de la Réd.*]

2. [Il conteste à tort, Plat. *Phédon*, 117 *a*, πιθοῦ, qui est à cet endroit la leçon du meilleur ms. ; *ibid.*, 61 *b*, ἀσφαλέστερον γὰρ εἶναι μὴ ἀπιέναι πρὶν ἀφοσιώσασθαι ποιήσαντα ποιήματα καὶ (supprimé par Schanz) πειθόμενον τῷ ἐνυπνίῳ, il y aurait peut-être lieu de corriger : πιθόμενον. — *Note de la Réd.*]

329/28 av. J.-C. : τῷ καθήρα[ντι] Ἐφ. ἀρχ., 1883, p. 121, α, 51 ; 121, 6, 19 ; [τῷ καθ]ήραντι 119, 43; καθῆ[ραι] 119, 49. — A ces formes, que cite M. Lautensach, ajoutez : ἀνακαθηράμενον, Ἐφ. ἀρχ., 1886, p. 193-94, B, lig. 52 (commencement du IVe siècle).

P. 16. La forme ἐθρέφθην, qui ne se trouve dans les textes que chez Hésiode et les tragiques, se rencontre dans une inscription du IVe siecle, au participe θρεφθείς (Kaibel, *Epigrammata*, 71, 5).

P. 17. On sait que ἐλῶ est la seule forme attique (cf. Mœris, éd. Koch, p. 134). M. Lautensach en donne deux exemples épigraphiques : ἐξελῶ *C. I. A.*, I, 9, 27 (temps de Cimon) ; IV, 27 a, 4 (environ 445/44 av. J.-C.).

P. 17. M. Lautensach cite cinq exemples de la forme moins attique τιμηθήσομαι. Ajoutez-y τιμηθήσονται Ἐφ. ἀρχ., 1887, p. 29-30, III, ligne 4 (fin du IVe siècle ou commencement du IIIe). Sur ces six exemples, l'un au moins (*C. I. A.*, II, 575, 9) paraît être certainement du IVe siècle (350-300 av. J.-C.). Cela étant, on hésitera peut-être à rétablir τιμήσομαι chez Dém., 19, 223 (cf. ici même, t. IV, p. 58).

P. 21. Un nouvel exemple de plus-que-parfait à ajouter à ceux que cite Meisterhans : ἐτετίμητο *Mitth.*, IX, p. 291, 37 (200-150 av. J.-C.). Jusqu'ici aucune des formes de plus-que-parfait relevées dans les inscriptions (il y en a sept) ne manque d'augment syllabique. Les quelques exemples sans augment qui se trouvent dans les mss. des auteurs attiques doivent sans doute être corriges[1]. Il est plus que problable que ces formes sans augment sont dues aux copistes des temps postérieurs[2].

P. 23. M. Lautensach traite la question du σ du passif, que Meisterhans avait laissée de côté[3]. Il ne fait que confirmer d'ailleurs les remarques faites déjà par Wecklein (*Curæ epigr.*, p. 60-61) et Riemann (*Rev. de phil.*, V, p. 176, IX, p. 89).

En résumé, le travail de M. Lautensach est bien conçu, bien exécuté ; il renferme quelques faits nouveaux et quelques observations justes, dont M. Meisterhans ne peut manquer de profiter dans une nouvelle édition de sa grammaire. CH. S.

AD. BAUER, *Thukydides und H. Mueller-Struebing. Ein Beiträg zur Geschichte der philologischen Methode.* Nœrdlingen (Beck), 1887, in-8°, 31 p. — Prix : 0 fr. 90.

L'auteur de cette brochure a été frappé, comme tant d'autres, de ce qu'avaient d'excessif les conclusions auxquelles arrive Mueller-Struebing dans ses etudes sur Thucydide. Il s'attache à montrer, avec preuves à l'appui, combien sa critique est injuste et dans quelles contradictions elle finit par

---

1. [Pour Thucydide, voy. Stahl, *Quæstiones grammaticæ ad Thucydidem pertinentes*, 2e éd., p. 59 ; pour les tragiques et Aristophane, voy. Riemann, *Qua rei criticæ tractandæ ratione Hellenicon Xenophontis textus constituendus sit*, p. 22, note 1 pour Platon, voy. l'édit. de Schanz, t. XII, *Præf.*, p. XII-XIII. — *Note de la Réd.*]

2. Il est à noter que, dans le Nouveau Testament, que les scribes copiaient le plus, ces formes sans augment *sont fréquentes ;* ce fait a pu contribuer à les faire introduire par erreur dans les textes classiques : voy. par exemple *Marc*, 14, 44, δεδώκει ; 15, 7, πεποιήκειταν ; § 10, παραδεδώκεισαν ; 16, 9 ἐκβεβλήκει ; *Actes*, 14, 23, πεπιστεύκεισαν ; *Jean*, 2, 19, μεμενήκεισαν ; *Matth.*, 7, 25, τεθεμελίωτο, etc. Cf. Trollop, *A greek gramm. to the new Testam.*, p. 25.

3. [Aux exemples épigraphiques réunis par M. Lautensach on peut ajouter ἄθραυστος Ἐφ. ἀρχ., 1886, p. 187-190, l. 58, 88, 100, 104, etc. (commencement du IVe siècle). — *Note de la Réd.*]

tomber. Tout en reconnaissant les grands services que Mueller-Struebing a rendus à la science et en s'inclinant devant son savoir et sa sagacité, il trouve sa méthode par trop arbitraire et refuse de le suivre ; il préfère s'en tenir à l'ancienne méthode, qui considérait comme un devoir d'accepter comme vraies les assertions d'un auteur ancien, aussi longtemps que leur fausseté n'a pas été établie d'une manière irréfutable, et qui essayait de comprendre les passages difficiles plutôt que de les expliquer d'après des idées préconçues. En un mot, il proteste contre cette manie de tout mettre en question et de tout démolir qu'affectent un certain nombre de critiques modernes à l'égard de plusieurs auteurs anciens. On lui saura gré de s'être prononcé au nom du bon sens contre des exagérations évidentes.

A. K.

COMMENTATIONES PHILOLOGÆ *in honorem sodalitii philologorum Gryphiswaldensis* secundum lustrum a. d. IV Kal. Aug. a. 1887 condentis. Scripserunt veteres sodales. Berolini (Weidmann), 1887, 68 p. in-8°. — Prix : 1 M. 60.

Ce petit « Festschrift » fort intéressant contient les articles suivants : A. BRUNK, Zu Ælians Varia historia ; — Guil. SCHULZE, De reconditioribus quibusdam nominum in -υς exeuntium formis ; — Wald. OLSEN, Properz und Tibull ; — G. KNAACK, De fabulis nonnullis Cyzicenis ; — P. RUSCH, Zu Hygins Schrift de apibus ; — Max. WELLMANN, De Hellanici Troicis. Il faudrait une compétence très variée pour bien juger cet opuscule qui montre combien les études philologiques sont en vigueur à Greifswald.

C. Sallusti Crispi Catilina, Jugurtha, Historiarum reliquiæ codicibus servatæ. Accedunt rhetorum opuscula Sallustiana. Henricus JORDAN tertium recensuit. Berolini (Weidmann), xx-172 p. in-8°. — Prix : 1 M. 50 Pf.

Cette troisième édition, terminée après la mort de Jordan, par P. Krüger, est surtout remarquable en ce qu'elle contient les fragments palimpsestes des Histoires nouvellement découverts par M. Hauler dans le ms. 169 d'Orléans (cf. Rev. de Phil., 1886, p. 113 sq.). C'est la première fois qu'une édition peut réunir les fragments fournis par le Reginensis 1283, par le petit morceau de Berlin et par le ms. d'Orléans. Tous ces fragments proviennent d'un seul et même manuscrit, en écriture capitale, conservé pendant le moyen âge au monastère de Fleury-sur-Loire (cf. Paléogr. des classiques lat., pl. LI ; p. 14, note 1) ; la partie du Vatican a été en la possession de Pierre Daniel qui très probablement l'avait tirée de Fleury. Quant au petit feuillet de Berlin, désigné sous le nom de « fragmentum Toletanum », parce qu'un étudiant nommé Heine (le même qui a fourni un ms. d'Horace à la bibl. de Halle) l'a, soi-disant, acheté à Tolède, on manque de renseignements sur la manière dont il est sorti du ms. 169 d'Orléans ; mais son histoire doit être intimement liée à celle des vols de Libri ; c'est à peu près à l'époque fatale à nos manuscrits que ledit fragment parvint entre les mains de Pertz, qui reconnut immédiatement le texte d'un historien latin et crut découvrir un passage inédit de Tite-Live (Abhand. Ak. Berl. 1847). Les nouveaux feuillets déchiffrés avec une rare persévérance par M. Hauler sont palimpsestes, comme celui de Berlin ; tandis que les pages sauvées par Pierre Daniel laissent voir dans l'état primitif leur belle écriture capitale. Les savants se sont déja bien exercés pour restituer le texte des passages fournis par les parties palimpsestes, et il reste encore beaucoup à faire.

Le texte du Catilina et du Jugurtha repose sur les meilleurs mss. P

(Paris. fonds Sorbon. 500, qu'il vaut mieux désigner maintenant par Paris. 16024), s. IX, C (ceteri ejusdem familiæ vel omnes vel aliquot), Z (interpolati vel omnes vel aliquot, quorum optimus *m* ou Monacensis 14477, s. XI; puis *v* ou Vatic. 3325, s. XII, conservé autrefois à S. Pierre du Mont-Blandin, Π ou Palat. 883, s. XII; ces trois derniers employés surtout pour combler la lacune du Jugurtha, chap. 103-112). Mais il existe encore une foule de mss. importants dont il n'est pas question dans cette édition. — Le texte des « Orationes et epistulæ » est publié d'après V (Vatic. 3864, s. X) et Z (codices ex Vaticano oriundi). — Enfin, l'invective du Pseudo-Salluste contre Cicéron et la réplique sont publiés d'après le Gudianus 335, s. X; les Harleiani 2716, s. IX-X; 2682, s. XI; 3859, s. XII et plusieurs autres mss. de moindre valeur. En résumé, la présente édition de Salluste doit être entre les mains de tous les latinistes; c'est celle qui donne, à un prix très modique, les derniers résultats de la critique sur Salluste. E. C.

C. Sallusti Crispi Bellum Jugurthinum. Scholarum in usum recognovit Robertus NOVAK. Pragæ, Storch, 1888. VI-90 p. in-8°.

A la suite de cette édition classique, qui a pour base le texte de Jordan, sans en être une reproduction servile, l'auteur ajoute six pages de notes critiques; parmi les conjectures qu'il propose, beaucoup sont dignes de considération, par exemple, chap. 10, 2, « gloria ornavisti » au lieu de « gloria honoravisti. » Les auteurs qui ont été copiés et recopiés à un si grand nombre d'exemplaires au moyen âge, comme Salluste, Lucain, Sénèque et les écrits rhétoriques de Cicéron nous sont parvenus dans un tel état d'altération que la critique en viendra difficilement à bout; il faut savoir gré aux philologues qui s'efforcent, comme M. Novák, de contribuer à leur épuration. E. C.

P. Ovidii Narsonis Metamorphoseon XIII-XIV. Edited with Introduction, Analysis and Notes by Charles SIMMONS. London, Macmillan, 1887, XXXII-256 p. in-16.

Cette édition classique, dont les notes seules, rejetées à la fin, occupent plus de 160 pages, repose sur le texte de Haupt revu par Korn et donne les variantes des éditions de Riese et Merkel. Dans l'introduction se trouve un appendice de M. R. Ellis sur les manuscrits des Métamorphoses. Outre le Marcianus et le Laurentianus, il rappelle qu'on doit tenir compte de plusieurs fragments assez importants : *Brit. Mus. Add.* 11967, s. XI (contenant Métam. II, 833-875; III, 1-510; IV, 292-803; V, 1-389, 588-678; VI, 1-412); *Harleianus* 2610, s. X (Met. I, II, III, 1-622. Cf. Anecd. Oxon. I, part. 5); *Paris* 12246, s. X (Met. I, 81-193; II, 67-159; Cf. Journ. of. Phil. XV, p. 241 sq.) qui s'accorde souvent avec l'Harl. 2610; un fragment de Leipzig (cf. R. des R. 8, 149, 30); des passages conservés dans le fameux ms. irlandais de Berne, n° 363 (Met. I, 1-199, 304-309, 773-778; II, 1-22; III, 1-56). Plusieurs mss. de la Bodléienne d'Oxford, quoique plus récents, mériteraient encore d'être consultés. M. Ellis a aussi communiqué des notes critiques insérées dans le Commentaire. On voit par ce court aperçu que les éditions à l'usage des classes deviennent de plus en plus sérieuses, et que dans tous les pays on exige davantage de ceux qui les publient. E. C.

Cornelii Taciti Opera. Dialogue des orateurs. Texte latin revu et publié d'après les travaux les plus récents avec un commentaire critique, philologique et explicatif, une introduction et un argument par Henri GŒLZER. Paris, Hachette, 1887. XLVIII-88 p. in-8°.

L'introduction contient un excellent résumé des questions relatives à la

constitution du texte et à l'authenticité du dialogue qui n'est plus contestée par des critiques sérieux. Le texte de cet opuscule ne nous est conservé malheureusement que dans des manuscrits inférieurs, tous dérivés du manuscrit découvert en 1458, par Henoch d'Ascoli, dans un monastère qu'on croit être celui de Hersfeld, dans la Hesse ; la copie même d'Henoch a disparu. On en est réduit à confronter une dizaine de mss.; le *Farnesianus*, l'*Harleianus*, le *Leidensis*, l'*Ottobonianus* 1455, le *Parisensis*, les *Vaticani* 1518, 1862, 4498, le *Venetus*, le *Vindobonensis* et deux fragments l'*Urbinas* 1194 et le *Vatic.* 2964. — Cette nouvelle édition figure dignement dans la collection des éditions savantes. E. C.

H. Kiepert, *Manuel de géographie ancienne*, traduit par Émile Ernault. Ouvrage accompagné d'un avant-propos et remanié en ce qui concerne la Gaule, par Auguste Longnon. Paris, Vieweg, 1887. VIII-366 p. in-8°.

Traduit, en général, du *Leitfaden der alten Geographie*, de H. Kiepert (1879), cet ouvrage reproduit pour la Gaule le *Lehrbuch der alten Geographie* du même auteur, mais avec une certaine liberté. En outre, pour qu'il fût au courant des derniers résultats, l'éditeur a demandé la collaboration de M. Longnon, dont le nom seul assure le succès à ce Manuel, indispensable à tous nos étudiants de l'enseignement supérieur.

A. Ed. Chaignet, *Essais de métrique grecque. Le vers ïambique*, précédé d'une introduction sur les principes généraux de la métrique grecque. Paris, Vieweg, 1887. 282 p. in-8°.

L'auteur n'a pas eu d'autres guides que les grammairiens grecs et latins méprisés à tort par beaucoup de métriciens modernes : il n'adopte pas les systèmes de métrique, plus ou moins modifiés, de G. Hermann, de Boeckh, de Wesphal et de Christ, quoiqu'il les connaisse parfaitement. Il persiste à penser « qu'Horace et Archiloque, Aristophane et Pindare, que même Héphestion, Aristide, Marius Victorinus et Diomède avaient une notion plus exacte, un sentiment plus juste, un goût plus sûr, en ce qui concerne la structure des vers de leur langue respective, que le plus savant des érudits de l'Allemagne. » S'il faut recourir quelquefois aux conjectures de la rythmique moderne pour expliquer certains mètres, on doit bien reconnaître que ces résultats ne sont pas fort certains, et avant d'y recourir il est bon d'avoir tiré tout le parti possible des textes anciens. De tous les mètres, le vers ïambique est peut-être celui que les grammairiens nous fassent le mieux comprendre, et il serait imprudent d'en parler sans avoir fait une étude attentive du livre de M. Chaignet. E. C.

Paléographie des classiques latins, p. E. Chatelain. 6e livraison : *Horace*. Paris, Hachette, 1888, in-f°.

Cette livraison contient, en 15 planches, des fac-similés des mss. suivants : *Bernensis* 363 (écriture irlandaise du IXe s.), 4 pages; — les mss. suivants de la recension de Mavortius : *Leidensis* F. 28 (s. IX); *Paris.* 7972 (s. X); *Bruxel.* 9776 (s. XI); *Taurinensis* I, VI, 2 (s. XI); *Paris.* 8216 (s. XII); — *Ambros.* O 136 sup. (s. IX-X, palimpseste): *Paris.* 7900 A (s. X); *Harleianus* 2725 (s. IX): *Paris.* 7971 (s. X), 7974 (s. X), 7975 (s. X-XI), 10310 (s. X, olim *Augustodunensis*); *Lipsiensis* 1, 4, 38 (s. XI); *Reginensis* 1703 (s. IX); *Laurentianus* XXXIV, 1 (s. X); *Harleianus* 2688 (s. X); *Einsidlensis* 361 (s. X); *Turicensis* C 154 (s. X); *Sangallensis* 864 (s. XI); *Sangallensis Vadianus* 312 (s. XI).

Rennes, Imprimerie polyglotte Alph. Le Roy. *Le Gérant :* C. Klincksieck.

REMARQUES

SUR LE TEXTE DES LIVRES XXVII-XXX

DE T.-LIVE

Je voudrais essayer ici de justifier les quelques corrections — peu nombreuses d'ailleurs — que j'ai été amené à introduire dans le texte de ma petite édition classique des livres XXVII-XXX de T.-Live[1]. Je parlerai en même temps de quelques passages où j'ai cru devoir reprendre d'anciennes leçons, abandonnées par les éditeurs récents.

Pour chaque passage, je commencerai par donner le texte auquel je me suis arrêté; je dirai ensuite les raisons qui me l'ont fait admettre.

Je rappelle que le texte des livres XXVI-XXX est fondé d'une part sur le *codex Puteani* (P), et, à son défaut, sur les mss. B et C, d'autre part sur une autre classe de mss. (Σ), dont le principal représentant est le *Spirensis* (S), aujourd'hui perdu et à laquelle appartiennent plusieurs mss. cités dans ce qui suit : F, L, V, R, (désignation collective indiquant l'accord de cinq mss. α, β, γ, δ, ε), enfin, *dans certaines de ses parties*, le ms. B.

Livre XXVII

27, 1, 13 : cum tredecim milia <*alibi*>, alibi haud plus quam septem inveniam. — Le premier *alibi* manque dans P ; les mss. de la classe Σ ont « cum *alibi* tredecim milia, alibi haud plus quam septem inveniam », leçon qui est admise par Luchs ; le texte auquel j'ai donné la préférence est celui que portaient les éditions antérieures à celle de Luchs.

Comme je le dis dans mon édition (p. 417), j'attribue d'une manière générale aux mss. de la classe Σ une autorité moins grande qu'au ms. P, « parce que, dans un certain nombre de passages, le texte donné par les mss. de la famille Σ me paraît être le résultat

---

1. Cette édition paraîtra très prochainement à la librairie Hachette.

de *corrections* dues à un copiste ou à un reviseur et qu'ainsi cette rédaction me semble présenter moins de garanties d'authenticité que la rédaction P, où les fautes *involontaires* abondent, mais où les altérations volontaires du texte me paraissent assez rares. » J'ai discuté cette question dans une communication que j'ai faite dernièrement à l'Académie des Inscriptions, et dont on trouvera le résumé dans les *Comptes rendus* de 1888, p. 133 et suiv. Je me bornerai donc ici à faire remarquer qu'étant donné mon point de départ, j'ai été amené à ne pas accepter purement et simplement le texte de Σ dans les passages où les mss. de cette classe semblent combler une lacune que présente P, mais à me demander, à propos de chacun de ces passages, si vraiment, dans l'archétype de Σ, la lacune n'existait pas ou si, étant commune à l'archétype de P et à l'archétype de Σ, elle s'est trouvée comblée dans Σ par une conjecture d'un copiste. Cette seconde hypothèse me semble avoir une certaine probabilité dans les passages où il s'agit d'une lacune *facile à combler* et où, de plus, l'omission dans le ms. P du mot tel qu'il est placé dans Σ *ne s'explique par aucune raison paléographique.* Ici, par exemple, si l'on accepte le texte de Σ, il faudrait considérer l'omission du premier *alibi* dans P comme une omission tout à fait *fortuite,* ne s'expliquant par rien. Une omission de cette espèce est possible certainement; mais, du moment que je considérais la rédaction Σ comme une rédaction plus ou moins *remaniée,* il devait me sembler plus vraisemblable de supposer que le premier *alibi* se trouvait placé là où son omission était toute naturelle et de croire que, dans Σ, il avait été rétabli, par correction, à une mauvaise place.

J'ai appliqué le même raisonnement aux passages suivants, où il s'agissait également de combler des lacunes existant dans le texte de P :

27, 10, 4 : pluribuS <Si> opus esset. — Restitution d'Alschefski ; Σ : « *si* pluribus opus esset. »

27, 15, 7 : hæ naves ab aperto mari <Ut> Urbem adgrederentur. — Leçon de F ; VR : « hæ naves *ut* ab aperto mari urbem aggrederentur. »

28, 40, 7 : dum mE <nE> pæniteat... — Restitution de Weissenborn ; Σ : « dum me *non* pæniteat... »

28, 44, 4 : non speraverat Hannibal fore ut tot in Italia ad se deficerent <*populi quot*> defecerunt. — Cette restitution est de

moi; **P** : « in Italia ad se deficerent », **Σ** : « in Italia populi ad se deficerent defecerunt », *Aldine de 1521* : « in Italia populi ad se deficerent <*quot*> defecerunt » (texte adopté par Luchs). Ici encore, au lieu d'admettre dans **P** l'omission toute *fortuite* de *populi,* il me semble plus vraisemblable de supposer que, dans **P**, *populi quot defecerunT* a été passé après *deficerenT,* tandis que, dans **Σ** (où l'on est, de toute façon, obligé de supposer aussi une lacune à cette place), ce serait seulement *populi quoT* qui aurait disparu, omission qui aurait entraîné la *correction* « in Italia *populi* ad se deficerent. »

30, 10, 10 : erat minime certamini navali similiS <reS>. — Cette restitution est de moi ; **Σ** : « erat *res* minime certamini navali similis. »

30, 13, 10 : exitUM <eUM> sui furoris fuisse. — Restitution de J. Fr. Gronove ; **Σ** : « exitum sui furoris *eum* fuisse. »

Enfin j'aurais peut-être dû écrire, 30, 24, 8, « victoriiS <pluribuS> et majoribus prœliis » (**Σ** : « *pluribus* victoriis et majoribus prœliis »), et, 30, 40, 3, « <INde> IN contionem... » (**Σ** : « in contionem *inde*... »).

27, 21, 9 : ludi et Romani et plebei *singulos dies* instaurati. — Jusqu'à preuve du contraire, ce texte, donné par l'éd. de Bâle de 1535 et par conséquent emprunté peut-être au *Spirensis,* me paraît devoir être préféré au texte donné par les mss. actuellement existants, « *in* singulos dies instaurati. » Cf. 25, 2, 8 : « ludi Romani... *diem unum* instaurati » ; 27, 6, 19 : « ædiles curules... ludos Romanos *diem unum* instaurarunt » ; 30, 26, 11 : « ludi Romani *diem unum*... instaurati » ; 31, 50, 2 : « ludos Romanos... *diem unum* instaurarunt » ; 39, 7, 10 : « plebei ludi... *diem unum* instaurati sunt » ; — 29, 38, 8 : « ludi Romani *biduum* instaurati, item *per biduum* plebei » ; 27, 36, 9 : « plebeis ludis *biduum* instauratum » (*passif impersonnel*) ; 31, 4, 6 : « *biduum* instauratum est » ; — 25, 2, 10 : « ludi plebei *per biduum* instaurati » (construction *synonyme de l'accus. de durée*) ; 33, 42, 11 : « ludi plebei *per biduum* instaurati » ; cf. le passage 29, 38, 8, cité plus haut ; — 23, 30, 16 : « ludos Romanos fecerunt, qui *per triduum* instaurati sunt. » — Au contraire, je ne sais pas s'il existe chez T.-Live un autre exemple de l'expression « ludos *in* diem unum, etc., instaurare. »

27, 33, 7 : <*ita*>, id quod nullo ante bello acciderat, etc. — *Ita,* qui manque dans tous les mss., semble demandé par le sens; l'omission de *ita* devant *id* m'a semblé plus vraisemblable à admettre que l'altération de *ita* en *id,* admise par Weissenborn.

Livre XXVIII

28, 3, 4 : prima pars cum adorta oppugnare es<se>t, atrox sane et anceps prœlium fuit. — Les mss. ont tous : « cum adorta oppugnare *est* », mais ce texte donnerait un sens qui ne me paraît pas du tout convenir ici : « ce fut *au moment où* la première division fit son attaque que la lutte fut terrible ». Il semblerait que l'auteur ait voulu opposer ce moment-là à un autre, où la lutte aurait été moins vive; or, il n'y a aucune opposition de ce genre dans la pensée. Le sens est simplement : « la première division *ayant attaqué,* il s'engagea une lutte terrible »; et l'on sait qu'en pareil cas, pour marquer l'enchaînement des faits dans le récit historique, c'est avec le *plus-que-parfait du subjonctif* que *cum* se construit[1].

28, 4, 2 : Scipio, conlaudato fratre cum quanto poterat verborum honore, <*cum*> Carthagini ab se captæ captam ab eo Orongim æquasset, etc. — Le texte donné par les mss. et conservé par tous les éditeurs est : « Scipio, conlaudato fratre cum, quanto poterat verborum honore, Carthagini ab se captæ captam ab eo Orongim æquasset, etc. »; mais il me semble que les mots *quanto poterat verborum honore* n'ont aucun sens, si on ne les rattache pas à *conlaudato fratre :* il ne s'agit pas de savoir si Scipion employa des expressions plus ou moins élogieuses en égalant la prise d'Orongis à la prise de Carthagène; c'est le fait même de mettre sur la même ligne la prise de l'une et de l'autre ville qui constitue un magnifique éloge, *summus verborum honos.* Le sens doit donc être évidemment : « Scipion loua son frère en termes très élogieux (*cum quanto poterat verborum honore*), *puisqu'*il alla jusqu'à égaler, etc. » L'omission de *cum* devant *Carthagini* s'explique aisément; on pourrait supposer aussi qu'un copiste y a vu une répétition fautive du *cum* qui précède.

28, 25, 3 : *stupenti* ita *seditioni,* cum vivere primo, mox etiam

---

1. L'altération de *esset* en *est* n'est pas rare; un exemple qui me paraît tout à fait évident est 29, 37, 8 : « cum ad tribum Polliam ventum *est*... et præco *cunctaretur* citare ipsum censorem... »; Siesbye a rétabli avec raison « ventum *esset.* »

valere Scipionem certi auctores adferrent, tribuni militum septem, *quI <lenirent seditionem missI>* ab ipso Scipione, *supervenerunt.* — **P** : *stupente* ita *seditione...* tribuni militum septem *qui* ab ipso Scipione *sunt;* **Σ** : *stupenti* ita *seditioni...* tribuni militum septem ab ipso Scipione *missi supervenerunt* (leçon de SVR; *sunt missi supervenerunt* F, *sunt missi supervenere* L). — Les mots *stupenti... seditioni... supervenerunt* présentant une façon de parler qui est bien dans les habitudes de T.-Live [1], je les considérerais comme authentiques; *sunt*, dans **P**, peut être une altération *involontaire* de *sU<pervenerU>nt.* Mais, pour le reste de la phrase, le texte de **Σ** ne peut pas être le texte primitif; le mot *qui,* que donne **P**, semble indiquer qu'il y avait là une lacune, dont **Σ** a effacé la trace : en effet, si *qui* n'est pas le reste d'une proposition relative disparue, comment expliquer la présence de ce mot dans le texte ? On est donc conduit à admettre qu'après *quI* un certain nombre de mots ont été omis, dont le dernier devait être *missI* [2], et que **Σ** a supprimé arbitrairement *qui,* de même qu'il a ajouté, d'une façon également arbitraire, *missi* après *Scipione.*

28, 25, 7 : talia *querentibus* æqua orare seque ea relaturos ad imperatorem respondebant. — **P** : quærentis (*lisez :* querentis); **Σ** : querentes. — Outre que *respondebant* demande un complément indirect, il me semble que *talia querentis* ne pouvait pas faire partie de la réponse donnée par les envoyés de Scipion; cette réponse devait être : « æqua oratis », et non : « *talia querentes* æqua oratis ». Les envoyés de Scipion reconnaissent que les soldats « demandent une chose juste », c'est-à-dire qu'ils ont en effet bien gagné la solde qu'ils réclament; on ne peut pas admettre qu'ils leur disent que « leurs plaintes sont justifiées [3] » sens qu'on attacherait naturellement à cette phrase : « *quand vous vous plaignez ainsi,* c'est une chose juste que vous demandez ». — La substitution de la finale *-is* à la finale *-ibus* est une faute bien connue.

28, 25, 10 : ut ad stipendium petendum convenirent Carthaginem, seu carptim seu universi mallent. — Les mss. portent

---

1. Cf. 28, 23, 3 : « jam cædi perpetratæ victores Romani supervenerunt; » 34, 40, 7 : « huic lætitiæ Quinctius supervenit. »

2. La restitution que j'ai admise dans mon texte est de Hertz.

3. Cf. chap. 29, 2 : « stipendiumne diebus paucis, imperatore ægro, serius numeratum satis digna causa fuit cur patriæ indiceretis bellum, cur ad Ilergetes desciscereti a populo Romano, cur nihil divinarum humanarumve rerum inviolatum vobis esset? »

« carptim *partes* »; mais, au style direct, « seu carptim *partes vestrum* Carthaginem convenire volent » serait une façon de parler bien extraordinaire. J. Fr. Gronove a proposé « carptim < *per* > partes», mais, suivant Mor. Müller, cette expression, *per partes,* n'existe pas dans le vocabulaire de T.-Live. J'ai donc supprimé *partes,* en considérant ce mot comme une glose maladroite de *carptim.*

28, 27, 6 : nec enim ea sunt commissa quæ, vulgata in omnem exercitum, sine piaculis ingentibus expiari *possent.* — Les mss. donnent *possint,* mais l'imparfait du subjonctif me semble demandé par le sens : il s'agit d'une hypothèse *contraire à la réalité* (*vulgata* = *si vulgata essent,* puisque Scipion admet que cela n'est pas le cas).

28, 27, 9 : in castris en meis (quantum < *me* > opinio fefellit !) fama mortis meæ, etc. — Il me semble que *fefellit* peut difficilement se passer de complément. La disparition de ME après *quantu*M est aisée à expliquer.

28, 43, 1 : Fabius... magnam < *cum* > partem senatus et seniores maxime movisset, etc. — Luchs écrit, avec Weissenborn : « magnam partem senatus et seniores maxime < *cum* > movisset » ; l'omission de *cu*M après *magna*M m'a paru plus vraisemblable. Il va de soi, d'ailleurs, qu'on ne saurait ici prétendre à la certitude.

Livre XXIX.

29, 32, 10 : totaque Africa fama mortis Masinissæ repleta (abl. abs.), varie *animi adfecti.* — Les mss. ont *animos adfecit;* je suppose que *adfec*TI a été lu *adfec*IT, et que cette faute a entraîné le changement de *animi* en *animos,* les copistes ayant été amenés naturellement à considérer *Africa* comme le sujet de *adfecit.* Cette correction est sans doute incertaine; elle me paraît toutefois moins invraisemblable que celles qui consistent à remplacer *repleta* par *perlata* ou *vulgata.*

Livre XXX.

30, 10, 15 : deinde et propugnatoribus incommodæ erant. — P : et propugnatoribus quoque, Σ : ex propugnatoribus quoque. — Madvig a supprimé *et,* mais on ne comprend pas du tout pourquoi un copiste aurait eu l'idée d'ajouter ce mot; c'est *quoque* qu'il

faut supprimer, comme étant une glose destinée à expliquer *et*. L'on se rend compte alors en même temps de l'origine de la leçon de Σ : *ex* est une correction maladroite, dont le but était de faire disparaître le pléonasme *et... quoque*.

30, 10, 18 : scindi videres vincula quibus aliis innexa erat, seriem *alia<s>* simul plurium navium trahi (*alias*, « en d'autres endroits du champ de bataille »). — P et un ms. de la classe Σ donnent *aliam*, les autres mss. de la classe Σ donnent *alium* ou *aliarum*. — Ussing a proposé « seriem *etiam*, etc. », correction qui me paraît moins simple que la mienne : devant *simul*, *alias* a facilement pu devenir *alia* ; et, quant au changement de *alia* en *aliam*, quiconque a pratiqué les mss. latins sait combien cette faute est ordinaire.

30, 10, 20 : sexaginta ferme onerariæ puppibus abstractæ Carthaginem sunt ; <*ubi fuit*> major quam pro re lætitia, sed eo gratior, etc. — *Ubi fuit* manque dans les mss. Je crois, avec Madvig, qu'il est difficile d'admettre que *major... lætitia* soit ici une apposition à la proposition tout entière *sexaginta... sunt*. Cette apposition se comprendrait, si *lætitia* pouvait signifier « un *sujet de* joie » ; mais tel n'est pas le sens de *lætitia* : déterminé comme il l'est par *major quam pro re*, ce mot ne peut désigner que *la joie* même des Carthaginois. D'autre part, la substitution de *fuit* à *sed*, que propose Madvig, me paraît manquer de vraisemblance. Je préfèrerais donc admettre, après *sunt*, la disparition de plusieurs mots, dont le dernier aurait été *fuit*.

30, 24, 1 : in Siciliam, inde et in Africam transiturus, trajecit. — P : inde et Africam ; α β γ ε F : inde in Africam, δ : inde Africam ; V : etiam inde in Africam. — Luchs a raison de rétablir *in* devant *Africam* d'après Σ, mais je crois qu'il faut garder aussi *et* donné par P. J'admets donc que *in* a été omis dans P et que *et* a été supprimé (ou remplacé par la glose *etiam*) dans les manuscrits de la classe Σ.

30, 28, 3 : nec Scipioni aut *cum* Syphace, inconditæ barbariæ rege..., aut *cum* socero ejus Hasdrubale, fugacissimo duce, rem futuram aut <CUM> TUMultuariis exercitibus, etc. — Étant donnée la facilité avec laquelle *cum* pouvait disparaître devant *tum-*, j'ai cru pouvoir rétablir la préposition ; mais il faut avouer que, d'une façon générale, la question de savoir jusqu'à quel

point la répétition de la préposition est *obligatoire* en pareil cas est encore peu connue[1].

30, 35, 9 : Italicos, incertos socii an hostes essent, intervallo quoque diremptos in postremam aciem summotos. — Les éditions portent, d'après Σ : « Italicos intervallo quoque diremptos, incertos socii an hostes essent, in postremam aciem summotos » (*intervallo quoque diremptos* manquent dans BC, qui représentent ici le texte de P). — Il me semble que « intervallo quoque diremptos » ne peut pas se comprendre si on le sépare de « in postremam aciem summotos ». En effet, la phrase ne peut signifier que ceci : « in postremam aciem summotos (esse) *ita ut intervallo quoque dirempti essent ;* » or, il me paraît difficile que ce sens soit marqué d'une façon suffisamment claire, si les deux propositions participiales, dont l'une est destinée à préciser le sens de l'autre, sont séparées par la parenthèse explicative *incertos socii an hostes essent.* J'admettrais donc que IN*tervallo... diremptos,* dans l'archétype commun de P et de Σ, a été passé devant IN *postremam... summotos,* puis que ces mots ont été rétablis dans l'archétype de Σ, mais qu'on les a placés par erreur devant le groupe de mots (commençant également par *in-*) IN*certos... essent.*

30, 43, 9 : senatus consultum in hæc verba factum est, ut privos lapides silices privasque verbenas secum ferrent *et, ubi* prætor Romanus iis imperaret ut fœdus ferirent, illi prætorem sagmina poscerent. — *Et,* donné par C (qui est seul ici à représenter la rédaction P), manque dans B et dans Σ ; de plus, dans C comme dans BΣ, il y a *uti* au lieu de *ubi.* — Luchs a adopté la correction de Madvig : « ... secum ferrent : *ut,* ubi prætor... ; » pour moi, étant donné que, d'une façon générale, j'avais pris comme base de

---

1. Pour les discours de Cicéron, le lexique de Merguet m'a permis de vérifier qu'après *aut... aut...* la préposition était *répétée* dans les passages suivants : *Verr.*, II, 1, § 27 ; 5, § 51 ; *De imp. Pomp.*, § 69 ; *P. Clu.*, §§ 64 et 152 ; *Cat.*, 4, § 8 ; *P. Mur.*, §§ 7 (*aut... aut... aut*) et 61 ; *P. Sull.*, § 43 ; *P. Flacc.*, § 27 (*aut... aut... aut*) ; *P. dom.*, § 36 ; *P. Sest.*, § 59 ; *P. Cœl.*, §§ 9, 15, 47 ; *P. Planc.*, § 6. Cela étant, les deux exemples suivants semblent suspects : *P. Rosc. com.*, § 24, « ne quis aut *in* genere injuriæ aut ratione actionis errare posset » (il faut sans doute supprimer *in*), et : *De leg. agr.*, 2, § 48, « aut *in* oppidis aut agris » (on a eu sans doute raison de rétablir : « *in* agris »).

Un de mes auditeurs de l'École des Hautes Études, M. Dutilleul, a fait la même vérification pour *neque... neque :* il a trouvé que la préposition était répétée : *P. Rosc. Am.*, § 82 ; *Verr.*, II, 1, § 80 ; 3, § 194 ; *P. Clu.*, § 108 ; *Cat.*, 3, § 28 ; *P. Mur.*, § 13 ; *P. Sest.*, § 89 ; *P. Planc.*, § 77 ; *P. Lig.*, § 31 ; le texte du passage *P. Flacc.*, § 79, étant trop douteux pour qu'on puisse le considérer ici, il reste le passage *Verr.*, II, 4, § 1, où le principal ms. porte « neque *in* tabula neque textili, » mais où l'on a eu sans doute raison de rétablir : « *in* textili. »

mon texte la rédaction P, j'ai jugé cette correction inutile et j'ai gardé la leçon de C, sauf, bien entendu, la substitution de *ubi* à *uti*. J'admets que, dans BΣ, *e*T a disparu après *ferren*T.

30, 44, 7 : illo enim vulnere concidimus, *ne* vos otio vestro consultum ab Romanis credatis. — Au lieu de *ne*, BC donnent *necesse est ne*, Σ donne *necesse* (ou *nec esse*). Madvig corrige : *nec est cur*... — La correction que je propose est fort incertaine, elle me paraît toutefois plus vraisemblable que celle de Madvig. J'admets que *necesse est* est une *glose*, destinée à expliquer *ne* ; ces deux mots étant retranchés, le sens de la phrase est le suivant : « Voilà le coup qui nous a abattus pour toujours (*je vous dis cela* pour que vous ne croyiez pas, etc.). » Cette ellipse d'une idée intermédiaire à côté d'une proposition *finale* est un fait bien connu : voy., par exemple, 2, 12, 15 : « ut beneficio tuleris a me quod minis nequisti (idée à suppléer : « *apprends donc ceci* ») : trecenti conjuravimus, etc. » ; 26, 50, 4 : « juvenis juvenem appello, quo minor sit inter nos hujus sermonis verecundia » (idée à suppléer : « *je fais cette remarque* pour que... »)

O. Riemann.

Construction de *quisque* dans les discours de Cicéron. — La règle bien connue d'après laquelle *quisque* ne doit s'employer que joint à un *possessif*, à un *réfléchi*, à un *superlatif*, à un *adjectif numéral*, à un *relatif* ou à un *interrogatif* est presque toujours observée dans les discours de Cicéron. On ne peut, en effet, citer que trois[1] passages où elle soit vraiment violée : *Verr.* II, 4, § 7 (*tot homines cujusque modi*) ; *p. Mur.* § 30 (*de insita cujusque virtute disputo*) ; *Verr.* I, § 13 (*tantum quisque habet in Sicilia quantum hominis avarissimi... imprudentiam subterfugit*). Au contraire, les exemples où la règle est observée sont fort nombreux.

On ne doit considérer que comme des exceptions apparentes[2] les passages où, à côté d'une proposition relative contenant *quisque*, ce pronom est répété dans la proposition corrélative (*Phil.*, 3, § 24 : *ut, quæ cuique apta esset, ea cuique obvenirent*, 14, § 19 : *poteratne fieri ut non proinde homines de quoque ut quisque mereretur judicarent*, et ibid. : *ita de quoque ut quemque meritum arbitrantur existimant*), ainsi que les passages où, par une simplification de la construction précédente, *quisque* manque dans la proposition relative et est exprimé seulement dans la proposition corrélative (*Phil.*, 5, § 20 : *tantum quisque habebat possessor quantum reliquerat divisor Antonius*).

A. Gasc-Desfossés.

---

1. *Verr.* II, 5, § 184 est cité à tort par Merguet : dans ce passage *cujusque* équivaut à *cujus* + *que*.
2. Voy. Nägelsbach, *Lateinische Stilistik*, § 92, 2 (p. 266 de la 6e édition).

SUR L'AULULARIA DE PLAUTE[1]

296, sq. sénaires :

STR. Vah! COCVS. Quid negoti est? STR. Quid negoti sit rogas?
Pumex non æque est ardus atque hic est senex.
298 COCVS. Ain tandem? STR. Ita esse ut dicis[2]. COCVS. Tute existima :
Suam rem perisse seque eradicarier
Quin divum atque hominum clamat continuo fidem,
301 De suo tigillo fumus si qua exit foras.

Tout le monde reconnaît que le vers placé dans les mss. après 298 est inintelligible à cette place. On peut ou le transporter après le suivant, ou le transporter après les deux suivants, ou enfin supposer qu'entre 298 et lui il a disparu un ou plusieurs vers. Cette dernière hypothèse est la plus probable, car si les mots *rem perisse* et *se eradicarier* s'appliquent à la perte d'un peu de fumée, cette hyperbole énorme rend bien faibles les hyperboles qui viennent dans les vers suivants, 302-308.

Quant au vers 298, nous ne pouvons songer à garder la distribution ci-dessus indiquée, qui est celle de BD. Ni celle de J : ce ms. attribue *ain... dicis* à un seul personnage (l'édition Goetz n'indique pas nettement lequel), et donne *tute existima* à Strobilus. Un peu de réflexion fera voir qu'aucune de ces deux distributions n'est soutenable. De là des conjectures comme *est* au lieu d'*esse, dixi* ou *dico* au lieu de *dicis;* on change le texte pour l'accommoder aux interlocuteurs dans la bouche desquels on le suppose placé.

Ce procédé me paraît contraire à la méthode. Si l'on veut procéder rigoureusement, il faut laisser de côté la distribution de J ; elle n'est qu'à moitié déraisonnable, donc elle est due à une tentative de divination critique. Celle de BD au contraire est franchement absurde : donc elle seule repose exclusivement sur la tradition, et par conséquent c'est d'elle qu'il faut partir pour former nos conjectures. Et à quoi devront s'appliquer nos conjectures? A cette distribution elle-même, non au texte; guérissons ce qui est manifestement malade avant de toucher à ce qui peut être sain.

Comme il saute aux yeux que *tute existima* ne peut être dit que par Strobilus, nous sommes sûrs que Cocvs dans BD est une faute.

---

1. Voy. *Rev. de philol.*, 1887, p. 142.
2. *Dicas* D.

Remettons le vrai nom à cette place, cherchons la vraie place de l'autre nom, et nous aurons, sans autre changement, un vers de tous points intelligible :

COCVS. Ain tandem? STR. Ita esse. *Cocus.* Vt dicis? *Str.* Tute existima.

321, sq. sénaires. C'est Strobilus qui parle d'abord :

Sed uter vestrorum est celerior? memora mihi.
CONGRIO[1]. Ego, ut multo melior. STR. Cocum ego, non furem rogo.
COCVS[2]. Cocum ego <*me*> dico. STR. Quid tu ais? CONGRIO. Sic sum, ut [vides.
STR. Cocus ille nundinalis est; in nonum diem
325 Solet ire coctum. CONGRIO. Tun[3] trium litterarum homo
Me vituperas? COCVS. Fur. STR.[4] Etiam fur trifurcifer.

STROBILVS SERVVS CONGRIO COCVS[5].

STR. Tace nunciam tu atque agnum hinc[6] uter est pinguior
COCVS[7] licet. STR. Tu, Congrio,
Eum sume[8] atque abi intro illuc; et vos illum[9] sequimini,
330 Vos ceteri illuc ad nos. COCVS. Hercle injuria
Dispertivisti; pinguiorem agnum isti habent.
STR. At nunc tibi dabitur[10] pinguior tibicina.
I sane cum illo, Phrugia; tu autem, Eleusium,
Huc intro abi ad nos. CONGRIO. O Strobile subdole,
335 Huccine detrusisti me...

COCVS dans les mss. désigne Anthrax, tandis que le cuisinier CONGRIO est désigné par son nom. L'en-tête de scène à deux personnages, placé après 326, est fautif à cette place. Cela dit, il ne me paraît pas qu'il y ait à remanier toute la distribution du dialogue.

En ce qui la touche, deux points seulement appellent correction. Premièrement, au vers 324, il est à croire que COCVS a été supprimé devant *cocus,* et qu'ensuite STROBILVS a été inséré à sa place, un copiste s'étant rendu compte que les deux CONGRIO des vers 323 et 325 exigeaient entre eux un nom différent. En second

---

1. CONGRIO om. D.
2. COCVS om. D.
3. *Tun* B², *tum* BD, *tu* J.
4. STROBILVS om. D.
5. Cet en-tête de scène est omis dans D, mais un blanc lui est réservé.
6. *Hunc* J.
7. COCVS om. D. Ce ms. laisse, avant *licet,* un grand blanc qui manque dans BJ.
8. B attribue *eum sume* à 328; J joint les deux vers en un seul.
9. *Eum* J.
10. *Dabitur tibi* B.

lieu, le vers 327 nous faisant voir que Strobilus coupe la parole à un des deux rivaux, il saute aux yeux qu'au vers 326 STROBILVS doit être ou remplacé par CONGRIO, ou purement et simplement supprimé. S'il faut choisir, j'opinerais pour la suppression, et je verrais dans le *licet* prononcé par Anthrax au vers 328 un débris d'une phrase par laquelle il essaie de violer la défense à lui adressée par Strobilus. — A part les deux corrections qui viennent d'être indiquées, la marche du dialogue est intacte.

Congrion, le premier, se présente comme le meilleur des deux cuisiniers; la réponse que lui fait Strobilus fournit à Anthrax l'occasion de s'offrir à son tour. *Quid tu ais*, dit alors très naturellement Strobilus à Congrion, c'est-à-dire : Et toi, est-ce, comme Anthrax, en qualité de cuisinier que tu te présentes? A quoi Congrio répond : Oui, tu le sais bien. Une seconde fois Anthrax saisit l'occasion de se mêler au dialogue des deux autres. Ah! oui, reprend-il avec un dédain affecté; un cuisinier surnuméraire, qui fait la cuisine tous les huit jours! — Tout cela se suit à merveille. Il y a dans notre passage, à la vérité, deux emplois fautifs du nom de Strobilus, mais il n'y a pas un seul exemple d'une confusion entre les deux cuisiniers.

Quant au texte même du dialogue, il appelle un petit nombre d'observations. Dans 327, la ponctuation doit marquer une phrase suspendue : *atque agnum hinc... Uter est pinguior?* Comparer, au vers 321, la question *uter vestrorum est celerior?* — Les vers 333-334 signifient : Toi qui es la plus grasse, Phrygia, accompagne Anthrax là-bas; quant à toi, Eleusium, entre avec Congrion et moi dans la maison que voici (*huc intro*). A ce moment Anthrax et les siens doivent disparaître. C'est donc maintenant que va commencer la petite scène à deux personnages, Strobilus et Congrion, dont les manuscrits ont donné l'en-tête quelques vers trop haut. Mais si Anthrax doit disparaître, c'est sans doute que, sous une forme ou sous une autre, Strobilus lui en donne congé. C'est ce congé, donné à Anthrax, qu'expriment les mots *abi ad nos*, ou plutôt, puisque ces mots ne s'adressent pas à la même personne que ceux qui les précédent immédiatement, *abi* < *tu* > *ad nos;* en tout cas, qu'on soutienne ou non *abi* par le pronom *tu*, il faut, par la ponctuation, isoler *abi* de *huc intro*. Car *abi* ne peut se construire avec *huc;* pas plus en latin qu'en français on ne dit : *Va-t-en ici.*

Dans notre morceau, comme dans tout Plaute et dans tout Térence, le choix des démonstratifs mérite l'attention la plus scrupuleuse. C'est ce choix qui nous fait connaître la position de chaque acteur. *Huc* (334) indique que Strobilus n'est pas loin de

la maison d'Euclion. En lui parlant de Congrion ou de ses aides, on les désigne par *isti* (331), donc il s'est rapproché d'eux. Par le même mouvement, il s'est éloigné d'Anthrax : c'est ce qu'indique *cum illo* (333). Rien de plus naturel. Anthrax n'a pas besoin de Strobilus pour l'introduire dans la maison où il va travailler, celle de Mégadorus ; Mégadorus l'y attend, et d'ailleurs il n'a qu'à y suivre les esclaves, qui portent les provisions chez leur maître. Congrion au contraire a besoin d'être introduit chez Euclion, et le seul qui ait qualité pour l'y installer, de la part de Mégadorus, est l'esclave en chef Strobilus.

Un peu plus haut, les positions des acteurs et figurants sont autres; et en effet ils ont dû changer de place, au fur et à mesure que se dessinait le triple partage des provisions, des marmitons et des musiciennes. Au vers 327, Strobilus n'est pas encore en marche vers la maison d'Euclion. Il est au milieu des porteurs, comme l'indique *agnum hinc...*, c'est-à-dire, prends un agneau parmi les provisions que voici. Congrion, ayant pris l'agneau, s'éloigne momentanément de Strobilus : il est désigné alors par *illum* (329). Strobilus, on le devine, se donne les allures d'un intendant fort actif; il se démène donc sur la scène, et à coup sûr il ne prononce pas à une même place le *vos* de 329 et le *vos ceteri* de 330. Aussi le premier *illuc* (329) n'a-t-il pas dans sa bouche le même sens que le second (330) : le premier désigne la maison d'Euclion, le second celle de Mégadorus. Toute confusion est d'ailleurs impossible, le premier *illuc* étant éclairci par *intro*, le second défini par *ad nos*. Le vers indique enfin que les deux adverbes sont différenciés par la forme, car il n'est sur ses pieds que si, avec M. Goetz, on remplace le premier *illuc* par *illo;* et la différence de forme se trouve correspondre à une différence de construction, puisqu'il y a apposition adverbiale dans *illuc ad nos*, mais non dans *intro illo*.

Voici la restitution d'ensemble de notre morceau :

S. Sed uter vestrorum est celerior? memora mihi.
C. Ego, ŭt multo melior. *S.* Cocum ego, non furem rogo.
A. Cocum ego *me* dico. *S.* Quid tu ais? *C.* Sic sum ut vides.
A. Cocus ille nundinalist; in nonum diem
325. Solet ire coctum. *C.* Tun, trĭŭm litterarum homo,
Me vituperas? *A.* Fur, etiam fur trifurcifer.
S. Tace nunciam tu, atque agnum hinc... Uter est pinguior?
A. ⏑–⏑–⏑– licet. *S.* Tu, Congrio,
Eŭm sume atque ăbi ĭntro illo ; et vos illum sequimini.
330. Vos ceteri illuc ad nos. *A.* Hercle injuria
Dispertivisti ; pinguiorem agnum isti habent.
S. At nunc tibi dabitur pinguior tibicina :

I sane cum illo, Phrugia; tu autem, Eleusium,
Huc intro. Abĭ *tu* ad nos.

STROBILVS CONGRIO
SERVVS COCVS

C. O Strobile subdole,

335 Hucine detrusti me.....

406, sq. système trochaïque :

Optati[1] vires[2] populares, incolæ, accolæ, advenæ omnes,
407 Date viam qua fugere liceat, facite totæ plateæ pateant.
408 *Neque ego umquam nisi hodie ad Bacchas veni in Bachinal*[3] *coquinatum,*
Ita me miserum et meos discipulos fustibus male contuderunt.
410 Totus doleo atque oppido perii : ita me iste habuit senex gymnasium.
411 Attat perii hercle ego miser ; aperit *Bachanal;* adest,
Sequitur. Scio quam rem geram, hoc ipsus magister me docuit.
413 Neque ligna ego usquam[4] gentium præberi vidi pulchrius,
Itaque omnes exegit foras me atque hos onustos fustibus.

La première composition de la pièce est antérieure à l'an 200, date où commença sérieusement la guerre contre la Macédoine. La preuve, c'est qu'aux vers 85 et 704 *Philippe* est pour les spectateurs un personnage du passé, comme *Darius*. Le public n'est pas encore familier avec le Philippe qui devait être vaincu par Flamininus; ce nom ne lui rappelle que le père d'Alexandre, le roi qui fit frapper des philippes d'or. — Cette date explique la tirade sur le luxe des femmes (acte III, scène v). Il était plaisant de s'en moquer quant il était non seulement effréné, mais illégal. Quand la loi Oppia fut abrogée (195), le morceau dut perdre le meilleur de son sel.

Quant à notre passage, il contient des allusions bien postérieures. Il suffit de parcourir des yeux le récit de Tite-Live (XXXIX, IX-XIX) sur la fameuse affaire des Bacchanales, pour être bien convaincu qu'aucune allusion à ce sujet scabreux n'a pu être risquée par un poète comique avant le coup d'autorité de l'an 186. Par conséquent, il y a trace d'un remaniement dans le v. 408 (*Bacchas, Bacchanal*), dans le v. 411 (*Bacchanal*), enfin dans le v. 409 (où le pluriel *contuderunt* suppose pour son sujet les *Bacchae* du vers précédent).

Si l'on veut retrouver le texte primitif, il faut probablement ôter tout à fait 408 et 409 ; en effet, que restera-t-il du premier de

---

1. *Ptati* D.
2. *Viues* D, *ciues* J.
3. *Bachanal* B², *baccanal* Nonius.
4. *Eo* ||||| *quam* B.

ces deux vers si on en ôte l'idée des Bacchanales? quant au second, il ne suffirait pas d'y rétablir le singulier *contudit,* car le sens général du vers ferait double emploi avec 414. Une correction moins radicale peut suffire pour 411; au lieu de *aperit<ur> Bacchanal, adest* il suffira de lire : *aperitur domus; eccum ille adest,* ou n'importe quelle formule équivalente. Pour le mètre il nous faudra toucher au v. 412, qui ne peut se scander avec *me docuit :* nous n'adopterons pas *me docet,* qui jure avec les parfaits *vidi* et *exegit,* et qui suppose *magister* employé en apposition d'une façon bizarre; mais nous n'avons qu'à lire *mihi fuit.* Cf. *Epid.* 592 : *Epidicus mihi magister fuit* (m'a enseigné ce rôle), Trin. 226 : *Magister mihi exercitor animus nunc est.*

Le texte ainsi rétabli présente une structure métrique très naturelle. Le système commence par des octonaires trochaïques suivis d'un septénaire; la coupe principale de ce dernier est placée de telle façon que le second hémistiche est pareil à un quaternaire ïambique. Ensuite viennent des octonaires ïambiques dont chacun est un double quaternaire; c'est ainsi, par exemple, que des ïambiques (octonaires et quaternaires), forment la suite d'un système trochaïque dans Térence, *Eun.* 646. Après notre morceau viennent (415 ss.) des *vers de Reiz,* dont chacun a pour premier hémistiche un quaternaire ïambique. Rien donc de plus vraisemblable en soi que la consécution des vers dans tout le passage. Le voici, avec des corrections déjà connues :

O Attici cives, populares, incolæ, accolæ, advenæ omnes, —
407 Date viam qua fugere liceat; facite totæ plateæ pateant.
410 Totus doleo atque oppido perii : ita me iste habuit sĕnĕx gymnasium.
Attat! perii hercle ego miser; aperit*ur domus, eccum ille* adest,
Sequitur; scio quam rem geram : hoc ipsus magister *mihi fuit,*
Neque ligna ego usquam gentium præberi vidi pulchrius,
Itaque omnes exegit foras me atque hos onustos fustibus. —
415 Rĕdĭ, quo fugis nunc? tĕnĕ, tene.....

Tel devait être à peu près le premier jet de la tirade de Plaute. Lorsque, seize ou dix-huit ans plus tard, le poète lui-même ou n'importe quel homme de théâtre voulut y introduire une allusion à l'événement du jour, il inséra le mot *Bacchanal* dans 411, il ajouta deux vers nouveaux après 407; on peut conjecturer qu'en même temps il dut supprimer 414 pour éviter la redite, ainsi que 413, qui lui avait fourni le modèle de la tournure *Neque ego...*

Remarquons que le souci de l'actualité, qui assure le succès du moment, est facilement défavorable à la perfection classique. Le public fut peut-être mis en gaîté par la comparaison d'Euclion avec une assemblée de Bacchantes; il n'en est pas moins vrai que

cette assimilation était parfaitement impropre. Le vieil avare vit solitaire; il fait sans collaborateurs la police de sa maison, de sorte qu'on gâte son caractère lorsque, même par plaisanterie, on en vient à parler de lui au pluriel.

449, sq. septénaires trochaïques :

Hoc quidem hercle quoquo ibo mecum erit, mecum feram,
450 Neque istud in tantis periclis umquam committam ut siet.
Ita sane nunc jam intro omnes et coqui et tibicinæ.
Etiam intro duce si vis vel gregem venalium :
Coquite, facite, festinate nunciam quantum libet.

Les conjectures *ite* 451 et *festivate* 453 me paraissent évidentes. Rien de plus à changer dans ces deux vers; *nunc iam* dans le premier n'a pas le même sens que *nunciam* dans le second. Dans 452 j'aimerais mieux *Etiam* <*tu*> que *etiam* <*huc*> : un adverbe de lieu est inutile avec *intro,* comme l'indique 451.

Dans 450 *istud* n'est pas conservable; *istic* n'est pas plus admissible, car certainement Euclion prononce ce vers à part, et, sous aucune forme, il ne peut y avoir place ici pour le démonstratif de la seconde personne. On aura un sens convenable en lisant *est ut*. Ce *est ut* fait allusion à une hypothèse vague, qui seule peut rendre intelligible la présence de *umquam*. Otez-le, il n'y a plus qu'une idée très précise, celle de ce qu'Euclion veut faire le jour même; *umquam* devient impropre, et il faudrait *hodie*. — Remarque qui nous aidera à corriger le vers 449.

Dans celui-ci, point d'hypothèse vague, donc *hodie* y est nécessaire. C'est *hodie* que nous insérerons pour faire le vers, et non une cheville comme *ego*. L'omission d'*hodie* après *hercle* s'explique aisément.

Hoc quidem hercle *hodie,* quoquo ibo, mecum erit, mecum feram;
450 Nĕque ĕst u*t* in tantis periclis umquam committam ut siet.
Ite sane nunc jam intro omnes et coqui et tibicinæ.
Etiam *tu* intro duce si vis vel gregem venalium.
Coquite, facite, festivate nunciam quantum libet.

LOUIS HAVET.

Salluste, Fragment d'Orléans, 9, 14 : *Servilius prudens ferociæ hostium neque illis tædium belli sed repentinam formidinem, pacem suadere, ne demissione mutarent animos, quam primum mœnia eorum cum omnibus copiis accessit.* Écrivez : *ne remissione mutarent animos.* Pour l'ablatif de cause, voir *Catil.* 6, 6, avec la note de Fabri. MAX BONNET.

FRAGMENTS D'HÉSIODE

SUR PAPYRUS D'ÉGYPTE

J'ai entre les mains un certain nombre de fragments de papyrus appartenant à M. Édouard Naville, qui a bien voulu m'autoriser à les examiner et à en faire l'objet de toute publication que je jugerais intéressante. L'éminent égyptologue me renseigne comme il suit sur la provenance de ces fragments. « Je les ai achetés, m'écrit-il, à un fellah de Thèbes, dans l'hiver de 1882. Ils ont dû être tirés d'une des tombes de la nécropole qui est située tout entière sur la rive occidentale du fleuve. C'est tout ce que j'en sais. On en trouve du reste beaucoup de ce genre que l'on vend aux voyageurs. Il y en a qui sont en meilleur état, mais les plus beaux proviennent en général d'El Fayoum. »

Dans les fragments achetés par M. Naville le grec et le copte se rencontrent en quantité à peu près égale. Je ne m'occuperai ici que des fragments grecs. Et d'abord je remarque l'extrême variété qu'ils offrent au point de vue paléographique. Il y a là des spécimens de toutes les écritures anciennes, depuis la belle onciale ronde du Sinaïticus jusqu'à des types très analogues à la minuscule classique. La cursive abonde sous ses différentes espèces. Nous trouvons d'ailleurs dans la collection plusieurs mains qui semblent échapper aux classifications des manuels de paléographie. Les fragments opisthographes, relativement nombreux, sont pour la plupart écrits avec un soin égal des deux côtés : l'écriture du verso n'y provient, pas plus que celle du recto, de brouillons ou de minutes.

Quant à la nature des textes, la variété est plus grande encore, si c'est possible : elle n'a d'égale, hélas! que leur peu de surface. Des prosateurs et des poètes, des auteurs de la plus belle époque et des écrivains de la pleine décadence, des textuaires liturgiques et des actes officiels, tout cela se voit ou se devine dans ce lot de débris dont les neuf dixièmes n'ont que quelques centimètres carrés. Plusieurs de ces papyrus portent encore au dos un titre d'ouvrage ou un nom d'auteur, plusieurs n'ont plus que cela ou n'en ont que la moitié. C'est un lamentable émiettement de grandes richesses littéraires et historiques.

Le premier fragment qui ait attiré mon attention est couvert des deux côtés d'une écriture assez régulière, une onciale cursive

légèrement penchée. L'ι, l'ε, le θ, l'η, le λ dépassent la hauteur moyenne des lettres, le ρ et quelquefois l'α descendent au-dessous de la ligne, le κ et le φ débordent des deux côtés. La diphtongue ει, ainsi que le double λ, forme ligature. Aucun signe prosodique autre que l'apostrophe pour marquer l'élision et les deux points sur l'ι pour marquer la diérèse, aucun signe orthographique particulier autre que le tréma sur l'υ en trois endroits. Pas un seul iota adscrit ou souscrit. Le nombre des lignes est de 13 de chaque côté; les lettres de la 13e sont coupées par le milieu. A la 3e ligne le mot τ]ανυσίπτερος m'a fait connaître la provenance du texte en me reportant au vers 212 des *Travaux* et des *Jours*. Ce sont en effet les vers 212-221 de ce poème qui se lisent en partie au verso de ce papyrus : la dernière ligne du recto correspond au vers 182 de nos éditions.

J'ai trouvé ensuite un autre débris du même manuscrit. C'est une bande très mince — sept lettres au plus en largeur — qui d'un côté va du vers 111 au vers 118 du poème d'Hésiode, et de l'autre du vers 153 au 161e. Enfin, j'ai recueilli quelques parcelles très petites s'adaptant d'une manière exacte au bord gauche du fragment que j'ai décrit en premier lieu.

Nos deux fragments faisaient partie de deux feuillets distincts détachés d'un codex ou livre proprement dit, qui comptait en moyenne 40 lignes par page. En effet, les vers qui se correspondent du recto au verso du fragment principal ou fragment B sont séparés dans nos textes par un intervalle de 41 lignes, et, pour le fragment A, cette distance est de 39 lignes. Enfin, comme il n'y en a que 10 à peine entre le dernier vers de A (161) et le premier de B (170), on voit que nos deux feuillets se suivaient immédiatement.

L'âge du codex peut être fixé d'assez près, l'écriture offrant une analogie frappante avec celle d'un certain nombre de papyrus datés. Ces papyrus, qui appartiennent à la collection de l'archiduc Renier, remontent aux années 401, 407[1], 409 et 434. Notre codex serait donc du commencement du ve siècle de notre ère : aussi ancien que l'Hésiode dont M. C. Wessely a publié les fragments dans les *Mittheilungen* de Vienne, il aurait huit siècles de plus que le plus vieux ms. jusqu'ici connu des *Travaux* et des *Jours*.

---

1. Je dois ce renseignement à la grande obligeance de M. C. Wessely. Personne n'était plus à même de me le donner que le savant éditeur des fragments d'El Fayoum, l'habile paléographe dont l'œil s'est exercé sur plus de 3,000 papyrus. A l'aide d'un fac-similé très bien exécuté par M. C. Blachier, un de mes anciens élèves, M. Wessely a comparé l'écriture de nos fragments avec celle des papyrus dont j'ai indiqué d'après lui la date, et m'a envoyé un tableau synoptique des cinq écritures. Le rapprochement ne peut laisser aucun doute.

Je transcris le texte de mes deux fragments, me servant pour le collationner et le compléter de l'excellente édition critique de Rzach. Les parties complémentaires sont placées entre crochets. Je rappelle que dans l'original l'ι souscrit ou adscrit, les accents, les esprits et la séparation des mots n'existent pas.

Fragment A

Recto.

Ἔργα, v. 111 [οἱ μὲν ἐπὶ Κρόνου ἦσα]ν, ὅτ' οὐ[ρανῷ ἐμβασίλευεν]·
[ὥστε θεοὶ δ' ἔζωον] ἀκηδέα [θυμὸν ἔχοντες],
[νόσφιν ἄτερ τε πόνω]ν καὶ ὀϊ[ζύος· οὐδέ τι δειλὸν]
[γῆρας ἐπῆν, αἰεὶ δὲ π]όδας κα[ὶ χεῖρας ὁμοῖοι]
[τέρποντ' ἐν θαλίῃσι] κακῶν [ἔκτοσθεν ἁπάντων]·
[θνῆσκον δ'ὡς ὕπνῳ] δεδμ[ημένοι· ἐσθλὰ δὲ πάντα]
[τοῖσιν ἔην· καρπὸν δ'ἔ]φερε[ν ζείδωρος ἄρουρα]
v. 118 [αὐτομάτη, πολλὸν δὲ] καὶ [ἄφθονον· οἱ δ'ἐθελημοὶ]

Verso.

v. 153 [βῆσαν ἐς εὐρώεντ]α δόμ[ον κρυεροῦ Ἀΐδαο],
[νώνυμνοι· θάνατος] δὲ καὶ ἐ[κπάγλους περ ἐόντας]
[εἷλε μέλας, λαμπρ]ὸν δ'ἔλι[πον φάος ἠελίοιο],
v. 156 [αὐτὰρ ἐπεὶ καὶ τοῦτ]ο γένος [κατὰ γαῖα κάλυψεν],
v. 158 [. . . . . ποίησ]ε δικ[αιότερον καὶ ἄρειον],
v. 159 [ἀνδρῶν ἡρώων θ]εῖον γέν[ος, οἳ καλέονται]
[ἡμίθεοι προτέρη γ]ενεὴ κ[ατ' ἀπείρονα γαῖαν]
[καὶ τοὺς μὲν πόλεμό]ς τε κ[ακὸς καὶ φύλοπις αἰνή].

Le vers 157 de nos mss. : αὖτις ἔτ' ἄλλο τέταρτον ἐπὶ χθονὶ πουλυβοτείρῃ manque au papyrus, ce qui entraîne, s'il n'y a pas là une simple omission du copiste, un changement plus ou moins notable dans les premiers mots du vers 158. Peut-être lisait-on dans notre texte : Ἄλλο Ζεὺς ποίησε, κ. τ. λ. Cf. vers 47 : ἀλλὰ Ζεὺς ἔκρυψε, κ. τ. λ.

Fragment B

Recto.

. . .[. . . . .]ν ελυσε πα[. . . . . .]
. . .[. . . . .] εατοισι τιμη[. . . . . .]
. . .[. . . . .]λλο γενος θηκ. [. . . . . .]
. . .[. . . . .] γεγαασιν επι [. . . . . .]

v. 174 [Μηκέτ' ἔ]πειτ' ὤφελλον ἐγὼ πέ[μπτοισι μετεῖναι]
ἀνδράσιν, ἀλλ' ἢ πρόσθε θανεῖν [ἢ ἔπειτα γενέσθαι]
νῦν γὰρ δὴ γένος ἐστὶ σιδήρεον· [οὐδέ ποτ' ἦμαρ]
παύονται καμάτου καὶ ὀϊζύο[ς, οὐδέ τι νύκτωρ]
φθειρόμενοι, χαλεπὰς δὲ θεοὶ δ[ώσουσι μερίμνας]·
ἀλλ' ἔμπης καὶ τοῖσι μεμίξε[αι ἐσθλὰ κακοῖσιν].
Ζεὺς δ'ὀλέσει καὶ τοῦτο γένος [μερόπων ἀνθρώπων]
εὖτ' ἂν γεινόμενοι πολιοκρότ[αφοι τελέθωσιν].
[οὐδὲ πα]τὴρ παίδε[σσιν ὁμοίιος οὐδέ τι παῖδες].

Verso.

v. 210 [Ἄφρων δ',ὅς κ' ἐθέλῃ πρὸς κρ]είσσονας ἀντιφ[ερίζειν]·
[νίκης τε στέρεται πρός τ' αἴσ]χεσιν ἄλγεα [πάσχει].
[Ὦς ἔφατ' ὠκυπέτης ἴρηξ τ]ανυσίπτερος ὄ[ρνις].
[Ὦ Πέρση, σὺ δ'ἄκουε δίκ]ης, μηδ' ὕβριν ὄφελλ[ε]·
[ὕβρις γάρ τε κακὴ δειλ]ῷ βροτῷ· οὐδὲ μὲν ἐσθ[λός]
[ῥηϊδίως φερέμεν δύν]αται, βαρύθει δέ θ' ὑπ' αὐτοῦ
[ἐγκύρσας ἀάτῃσιν ὁδὸς] δ' ἑτέρῃφι παρελθεῖν
[κρείσσων ἐς τὰ δίκαια]· δίκη δ' ὑπὲρ ὕβριος ἴσχει
[ἐς τέλος ἐξελθοῦσα, π]αθὼν δέ τε νήπιος ἔγνω.
[Αὐτίκα γὰρ τρέχει Ὅρκος] ἅμα σκολιῇσι δίκῃσιν
[τῆς δὲ Δίκης ῥόθος ἑλκ]ομένης ᾗ κ' ἄνδρες ἄγωσιν
v. 221 [δωροφάγοι, σκολιῇς] δὲ δίκης κρίνωσι θέμιστας.

A remarquer : v. 174 ὤφελλον, leçon des trois mss. de Florence B L O et du grammairien cité dans les Anecdota Oxoniensia de Cramer, la seule forme que l'on trouve chez Homère (la vulgate a ὤφειλον); — v. 176 παύονται au lieu de παύσονται qu'ont tous nos mss.; — v. 215 αὐτοῦ pour αὐτῆς. Les vers 210 et 211, condamnés par Aristarque, sont maintenus.

Mais bien autrement considérable est le fait que nos manuscrits n'ont pas gardé la moindre trace des quatre vers qui précèdent dans le papyrus le 174e vers. Or nous savons que certains critiques anciens condamnaient précisément les vers 169-173 des éditions vulgaires comme affaiblissant par une inutile redondance l'élan poétique de tout le passage (voir Schol. Procul., à propos du v. 169). Nous pouvons donc supposer ou bien qu'au lieu de supprimer simplement les quatre vers incriminés on avait tenté d'y substituer un texte meilleur, qui a été conservé en partie par notre papyrus, ou bien que ce texte meilleur est le premier en date et que déjà à une époque ancienne les critiques ne le trouvaient plus dans la plupart des manuscrits.

On voit que, si nos fragments ne nous offrent qu'une bien petite

quantité du texte d'Hésiode, la contribution qu'ils apportent à l'histoire et à la critique de ce texte n'est pas à dédaigner. Par un heureux hasard, ces 41 vers qui, partiellement du moins, ont échappé au naufrage, appartiennent tous aux premières pages du poème, c'est-à-dire à celles dont les papyrus d'El Fayoum ne nous ont rien sauvé. C'est, dans un double malheur, une consolation relative.

JULES NICOLE.

CICÉRON

PRO ARCHIA, § 8, « *Heracleæne* esse tum *adscriptum negabis?* »

C'est avec raison que M. Émile Thomas rejette la correction : *tu eum;* comme il le fait remarquer, le mot *tum* est indispensable au sens (cf. § 7 : « si *tum cum lex ferebatur* in Italia domicilium habuissent »). La raison qui a pu donner lieu de suspecter le texte du ms., c'est qu'on a jugé incorrect l'emploi de *esse* dans le sens d'un infinitif *imparfait* (« *esse* tum adscriptum » représentant « *erat* tum adscriptus » du style direct); or, quoiqu'il soit évident que « *fuisse* tum adscriptum » (= « *fuit* tum adscriptus ») serait plus conforme à l'usage ordinaire, je crois cependant qu'il faut admettre cet emploi de l'infinitif « présent » dans le sens d'un infinitif *imparfait* pour plusieurs passages de Cicéron (voy. ma *Syntaxe latine*, p. 198, note 1) : outre l'exemple du *De off.* (1, 30, 108), que toutes les grammaires citent à propos de cette question [1], j'explique de même les deux textes suivants : CIC., *P. Rosc. Am.*, § 92 : « video... causas *esse* permultas quæ istum *impellerent* » [2], et *Verr.*, II, 5, § 52 : « dices frumentum Mamertinos non *debere*. Quo modo non debere ? an ut ne *venderent?* Non enim *erat*, etc. » Le passage du *Pro Archia* me paraît confirmer mon interprétation de ces deux passages et être tout à fait du même genre ; il y aurait ainsi, jusqu'à nouvel ordre, *quatre* exemples connus [3] de cet emploi très remarquable de l'infinitif dit « présent. »

O. R.

---

1. Voy., par exemple, Kühner, p. 519.
2. Ce passage est cité dans les grammaires comme un exemple d'infraction à la règle de la concordance des temps ; en prenant *esse* dans le sens d'un infinitif *imparfait*, cette irrégularité disparaît.
3. C'est par étourderie que Kühner, p. 519, cite *Verr.*, II, 4, § 70 (*audisti Q. Minucium dicere* est une façon de parler tout à fait usuelle et constitue un cas grammatical absolument différent); il fait un contresens sur le passage *ad Att.*, 13, 51, 1 (le sens est : « j'ai oublié *de l'envoyer*, etc. »).

UN NOUVEAU TEXTE DU TRAITÉ DE SÉNÈQUE

DE REMEDIIS FORTUITORUM

Il y a quelque temps, dans une visite aux archives départementales du Finistère, à Quimper, l'archiviste M. Luzel me pria de jeter un coup d'œil sur des feuillets de manuscrit collés des deux côtés d'un carton, qui servait à je ne sais quel usage du temps de son prédécesseur. Mes regards tombèrent juste sur le récit de la mort de Cicéron par Tite-Live conservé dans les Suasoriæ de Sénèque le rhéteur. M. Luzel me permit d'étudier ces feuillets à loisir. Je résolus de décoller les feuillets de parchemin. M. Vétaut, bibliothécaire de la ville de Rennes, ancien élève de l'École des chartes, plus expert que moi en pareille matière, se chargea de l'opération qui réussit parfaitement, et j'eus la satisfaction de retrouver sur la partie collée le *De remediis fortuitorum* à peu près en entier, moins quelques lignes au commencement de deux feuillets, le sommet de ces feuillets ayant été coupé.

Les quatre feuillets composant ma trouvaille ne sont pas numérotés. Ils sont à deux colonnes et ont 0m33 de haut sur 0m22 de large. Chaque page pleine porte environ 49 lignes, et la ligne, de cinq à six mots. La provenance des feuillets est inconnue. L'écriture paraît être de la fin du XIIIe siècle.

L'édition qu'a donnée Haase [1] du *De remediis fortuitorum* repose sur quatre manuscrits, dont trois de la bibliothèque académique de Breslau, l'un noté IV. fol. 39, écrit en 1375 et dont les feuillets 77 et 78 manquent; le second, coté IV. 2. 66, manuscrit sur papier du XVe s.; le troisième, coté I. 2. 412, est sur papier et du XVe siècle également. Haase ne donne pas l'âge du quatrième, manuscrit de Dresde, utilisé par Osann [2], mais il semble le considérer comme plus récent. Haase s'est de plus servi de quelques vieilles éditions, notamment d'une édition de Venise de 1492, d'une édition de Leipzig de 1495, d'Arnold de Cologne. Notre manuscrit est donc plus ancien qu'aucun des manuscrits jusqu'ici connus. Il ne renferme pas, naturellement, les *additiones* que

1. *L. Annæi Senecæ opera*, ed. Frid. Haase. Lipsiæ, 1853. Vol. III, p. XVI-XX; 446-457.

2. Osann a donné une édition du *De remediis*, Giessen, 1847, d'après le manuscrit de Breslau qu'il a le premier collationné.

Haase a données d'après un manuscrit et l'édition de Leipzig, mais que l'on sait aujourd'hui être l'œuvre de Pétrarque[1].

Le *De remediis* appartient-il réellement à Sénèque le philosophe? Je laisse à d'autres le soin de résoudre la question[2]. Il y a dans ce traité des interpolations évidentes, le nom des interlocuteurs (*Sensus, ratio;* un manuscrit donne *Nero, Seneca*) est une invention du moyen âge: en plusieurs endroits, le copiste oublie de la donner; le prologue n'a aucun rapport avec l'œuvre; le traité ne commence en réalité avec certitude qu'à *unde ergo incipiendum*, ou peut-être même au premier *morieris*. Le prologue est précédé dans notre manuscrit d'une préface en latin absolument barbare et sans aucun lien avec le *De remediis;* elle occupe un folio et demi. Je la laisse de côté et prends au *prologus* proprement dit. Haase ne donnant pas de variantes, il m'est impossible, avec les moyens dont je dispose ici, de voir quels peuvent être les rapports de ce manuscrit avec ceux dont il s'est servi. Au verso du folio qui termine le *De remediis* commence une *suasoria* de Sénèque le Rhéteur (VI; les premières lignes sont enlevées). On ne peut savoir ce qui précédait, la préface commençant le folio. J'ai revu ma copie du *De remediis fortuitorum* sur l'original avec M. Vétaut avant de l'offrir aux lecteurs de la *Revue de Philologie,* aussi puis-je répondre de sa parfaite exactitude.

En réunissant les variantes relevées par M. Chatelain, ainsi que par MM. Rabiet et Lejay, élèves de l'École des hautes études, dans cinq mss. de la Bibliothèque nationale de Paris, dont un est le célèbre *Salmasianus,* en écriture onciale du VIIe siècle, qui contient l'Anthologie latine et quatre manuscrits au moins aussi anciens que celui de Quimper, on peut essayer d'établir un texte moins corrompu que ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour[3].

INCIPIT PROLOGUS IN LIBRUM SENECE DE REMEDIIS FORTUITORUM AD CALLIONEM POETAM. Unde quamvis hic tractetur ista materia sub dyalogo

---

1. Voy. Haase, *Animadversiones ad Senecæ libros de rem. fort. et de nat. quæst.* (Index lect. in Univ. litt. Vratislav. per hiemem a. 1859), p. 5-6; et A. Hortis, *Le addizioni al De rem. fort. di Seneca dimostrate cosa del Petrarca* (Archeografo Triestino, vol. VI, fasc. 4).

2. Haase ne doute pas qu'il ne soit de Sénèque et réfute, en tout cas, heureusement les objections de ses adversaires. Le *De remediis,* au point de vue purement littéraire, paraît digne de Sénèque par ses qualités comme par ses défauts. Notre manuscrit eût fourni à Haase de nouveaux arguments. Plusieurs des interpolations sur lesquelles s'appuyaient ses contradicteurs ne s'y trouvent pas.

3. Nous désignons par S le Cod. Salmasianus, Paris. 10318 (pag. 228) s. VII; — C, le ms. de Quimper, s. XIII fin; — M, Paris. 8541 (f. 68 v), s. XII fin ou XIII init. « liber sancte Marie de (mot gratté) quem dedit ei sacerdos de Domnapetri »; — P, Paris, 6388, olim Puteanus, s. XIII; — T, Paris. 2287, olim Tellerianus, s. XIII; — V, Paris. 4286, s. XIV.

Sensus et Rationis, puto tamen quod rationabilius tractaretur et magis secundum intentionem Senece sub dialogo Callionis et Senece, ut locum Racionis tenens Seneca, locum vero Sensus Callio (*en rouge*).

Hunc librum composuit tamen nobilissimus oratorum ad Gallionem quemdam amicum suum contra omnes impetus [1] et machinamenta fortune; fecit autem illum sub dyalogo ut sit Sensus conquerens et Racio confortans. Liber autem iste et sensuum majestate et eloquii claritate et sententiarum brevitate refulget. *Explicit prologus, incipit liber* (en rouge).

I. [1]. Licet cunctorum poetarum carmina gremium tuum [2] semper illustrent, aliquando deliberans hoc tibi opusculum pro accidentibus casibus dirigere curavi, quod non præcedentes sed posteri narrabunt.

[2] Unde ergo incipiendum [3] tibi videtur [4]? A morte? Ab ultimo, inquis : immo a maximo. Ad hoc præcipue mens [5] humana contremit, nec immerito videtur sibi hoc facere [6]. Ceteri enim [7] timores habent aliquem post [8] se locum, mors autem [9] omnia abscidit; alia nos torquent : mors [10] devorat.

[3] Omnium quæ horremus ad hanc exitus [11] spectat. Etiam qui aliud se timere non [12] judicant [13], hoc timent. Quicquid aliud extimescimus habet aut remedium aut solatium [14]. Sic ergo te formaveris ut si quis tibi palam mortem minetur [15], omnes terriculas [16] ejus eludas [17].

II De morte. [1] *Sensus*. Morieris. — *Ratio :* Ista est hominis natura, non pœna est [1].

S. Morieris. — *R*. Hac condicione intravi ut exirem [2].

S. Morieris. — *R*. Gentium lex est quod acceperis reddere.

[2] *S*. Morieris. — *R*. Peregrinatio est vita [3] hominis. Cum multum ambulaveris, domum [4] redeundum est.

S. Morieris. — *R*. Putabam [5] te aliquid novi dicere : ad hoc veni, hoc ago [6], huc me singuli dies ducunt, nascenti mihi protinus natura [7] posuit hunc terminum. Quid habeo quod [8] indigner : in [9] hæc verba juravi.

---

1. La deuxième colonne de C commence après *impe*.

2. *Vestrum* SMTPV. Cet emploi du pluriel de respect pourrait aider à fixer la date où l'on a ajouté la présente préface; elle ne peut être en tous cas antérieure au ve siècle de notre ère. Le fait même de la réunion du traité *de remediis* avec les poésies de l'Anthologie peut faire supposer que le compilateur de l'Anthologie est en même temps l'abréviateur de Sénèque. Sur la date où furent réunies les pièces du *Salmasianus* voyez Bährens, *Poet. lat.. min.* t. IV, præf. [E. C.].

I. 3. *Primum incipimus si* S; *primum incipiamus* MPTV. — 4. *Dignum querere tibi videtur* MP; *d. t. q. v.* TV. — 5. *Gens* MPTV Haase. — 6. Haase met entre crochets : « videtur s. h. facere. » — 7. *Enim* om. S. — 8. *Præter* C. — 9. *Autem* MPV, om. STC. — 10. *Omnia* add. SMPTV. — 11. Exitus ad hanc MPTV. — 12. *Se non timere* MPTV. — 13. *Indicant* T. — 14. *De morte* add. MPT. — 15. Minatur C. — 16. *Turriculas* PTV. — 17. *Eludas* CMP, *illudas* TV.

II. 1. *Est* om. C. — 2. Cette ligne est omise dans C. — 3. *Vita est* TV. — 4. *Diu* MPTV. — 5. *Putabatur* C. — 6. *Ad hoc veni huc ego* MP, *ad hoc ego veni huc* TV. — 7. *Natura* om. T. — 8. *Quid* TV. — 9. *In* om. codd. corr. Haase. — 10. *Est* om

[3] *S.* Morieris. — *R.* Stultum est[10] timere quod vitare non possis. Istud non effugit et qui distulit.

S. Morieris. — *R.* Nec primus, nec ultimus. Omnes[11] me antecesserunt, omnes sequentur[12].

[4] *S.* Morieris. — *R.* Nihil grave est quod semel. Alienum æs[13] meum novi; hoc equidem cum eo creditore contraxi cui detorquere[14] non possum[15].

S. Morieris. — *R.* Di[16] melius quod nemo mihi istud[17] mirari immortalis potest.

[5] *S.* Morieris. — *R.* Hic est humani officii finis; quis[18] sanus exauctorari se[19] moleste tulit?

S. Morieris. — *R.* Quid? ego nescio me esse animal rationale[20] mortale[21]?

S. Morieris. — *R.* Ad hanc condicionem cuncta gignuntur; quod cœpit et desinit[22].

III. De decollatione. [1] *S.* Sed decollaberis[1].— *R.* Quid interest cæsim[2] moriar an punctim[3]?

S. Sed sæpe ferieris et multi in te gladio[4] convenient.— *R.* Quid refert quam multa sint vulnera? Non potest amplius quam unum esse mortiferum.

[2]. De morte in peregrinatione[5]. *S.* Peregre[6] morieris. — *R.* Undecumque ad inferos via est una[7].

S. Peregre morieris. — *R.* Hoc est in patriam sine viatico pervenire[8].

S. Peregre morieris. — *R.* Ego quod debeo solvere paratus sum; videat fenerator[9] ubi me appellet.

S. Peregre morieris. — *R.* Nulla est patria aliena mortuo[10].

S. Peregre morieris. — *R.* Non est gravior foris quam domi somnus.

IV. De morte in juventute. [1] *S.* Sed juvenis morieris. — *R.* Optimum est, ante quam optes, mori[1].

S. Sed juvenis morieris. — *R.* Hoc[2] unum est quod æque ad

M. — 11. *Omnes* codd., *multi* vulgo. — 12. *Sequuntur* C; *te sequentur* V. — 13. *Es alienum* C. — 14. *Cui detorquere* CM; *cum decoquere* P; *de quo conqueri* TV. — 15. Possim PV. — 16. Morieris. Di] dum C. — 17. Istud mihi MPT. — 18. Lacune de 7 lignes dans G jusqu'à « quam multa » (III, 1). — 19. *Exauctorari sic* MPT, *exauctori sic* V, *exactorem* Paris. 10358 (s. XIV) et vulgo. — 20. *Et* add. vulg. — 21. *Cum rationali est et mortale* add. vulg. — 22. *Quo transit orbis, ego transibo* add. vulg.

III. 1. Decolaberis M. — 2. Cesus M. — 3. Punctus M, in puncto TV. — 4. Gladio SPTV, gladii M. — 5. De peregrina morte T. — 6. Pereger S et infra. — 7. V. e. u. MP; u. v. e. SZ, v. u. e. VT. — 8. Chez Haase cette phrase se trouve avant « Undecumque » etc. — 9. Ubi me fen. Z. — 10. Nulla terra aliena mortuo est SMPTV; u. al. e. t. m. Z.

IV. 1. Morieri M; sed juvenis... mori *om.* C. — 2. Equidem *add.* T. — 3. Eitamur T.

juvenem quam ad senem pertinet. Non citamur[3] ex censu, nec exigitur numerus annorum[5]; et adolescentes et impuberes[6] eadem[7] fati necessitas ducit. Optimum est mori cum juvat vivere.

[2] *S.* Juvenis morieris[8]. — *R.* Quicunque ad extremum fati sui venit, senex moritur. Non enim refert quæ sit hominis ætas sed quæ sit meta.

S. Juvenis morieris. — *R.* Fortasse[9] alicui malo subducit me fortuna[10], et si[11] nulli alii, certe saltem[12] senectuti.

S. Juvenis morieris. — *R.* Non refert quot annos habeam sed quot acceperim; si plus vivere[13] non possum, hæc est senectus mea.

V. De morte sine sepultura. [1] *S.* Insepultus jacebis. — *R.* Quid aliud huic respondeam quam Virgilianum[1] illud : *facilis jactura sepulchri :* si nihil sentio, non pertinet ad me jactura corporis insepulti. Si sentio, omnis sepultura tormentum est.

[2] *S.* Insepultus jacebis. — *R.* Quid interest ignis me an fera[2] consumat an tempus omnium[3] ultima sepultura. Istud non sentienti supervacuum est, sentienti onus.

[3] *S.* Insepultus jacebis. — *R.* At[4] tu combustus, at tu obrutus, at tu inclusus, at tu putridus, at tu evisceratus et constrictus aut traditus lapidi qui paulatim[5] edat et[6] exsiccet. Nulla est sepultura : non sepeliemur sed projiciemur.

[4] *S.* Non sepelieris. — *R.* Quid in re tutissima trepidas ? Ultra pœnarum omnium terminum iste locus est, ut[7] vitæ[8] multa debeamus, morti nihil. Non defunctorum causa[9] sed vivorum inventa est sepultura, ut corpora et visu fœda[10] et odore fetida[11] amoverentur[12] : alios terra obruit, alios flamma consumpsit, alios lapis ad ossa redacturus inclusit : sic[13] nostris oculis parcimus.

VI. De ægritudine[1]. [1] *S.* Ægroto. — *R.* Venit tempus quo experimentum mei caperem. Non in mari[2] tantum aut in prœlio vir fortis apparet : exhibetur[3] etiam[4] in lectulo[5] virtus.

[2] *S.* Ægroto. — *R.* Non potest istud toto seculo fieri[6] : aut ego febrem relinquam aut ipsa me : semper una esse non possumus[7].

S. Ægroto. — *R.* Cum morbo mihi res est[8] : aut vincetur aut vincet.

— 4. Ne S. — 5. Amicorum C. — 6. Impubes M T V. — 7. Eadem *om.* C. — 8. Moriar (*et infra*) T. — 9. Fortassis C. — 10. Te subducit fortuna M T. — 11. Et si] aut C. — 12. Vel C. — 13. Viverim S.

V. 1. Virgilianum *om.* C. — 2. Flamma C. — 3. Hominum *add.* S. — 4. At tu obr., aut tu comb., aut tu p., aut tu ev. M. — 5. « Paulatim... visu fœda et » mutilé dans C. — 6. Et *om.* M. — 7. Ut *om.* T Haase. — 8. Scilicet *add.* M P. — 9. Cura M P T. — 10. Viso fæda S. — 11. Fetido M, *om.* S P T. — 12. Amoverent C. — 13. Sed S, *om.* C; inclusit... parcimus om. P.

VI. 1. De egrotatione M P. — 2. Mare S. — 3. Exibetur S, exhibemus C. — 4. Et C, etiam et P. — 5. Scictulo C. — 6. Fleri T. — 7. N. p. e. C. — 8. Est res C.

VII. De maliloquio[1]. [1] *S.* Male de te opinantur[2] homines. — *R.* Sed mali : moverer si de me Marius[3], si Cato, si Lælius sapiens, si alter Cato, si Scipiones duo ista loquerentur; nunc[4] malis displicere laudari est. Non potest ullam[5] auctoritatem habere sententia, ubi qui damnandus est male de te loquitur[6].

[2] *S.* Male de te loquuntur. — *R.* Moverer si hoc[7] judicio facerent; nunc autem morbo faciunt : non de me loquuntur sed de se.

S. Male de te loquuntur. — *R.* Bene enim nesciunt loqui; faciunt non quod mereor sed quod solent[8].

VIII. De exsilio. [1] *S.* Exulabis. — *R.* Erras. Cum omnia feceris, patriam meam transire non possum. Omnium una est : extra hanc nemo projici potest.

S. Exulabis. — *R.* Non patria mihi interdicitur, sed locus[1]. In quamcunque[2] terram venio, in meam[3] venio. Nulla terra exsilium est, sed altera patria[4].

[2] *S.* Exulabis. — *R.* Patria est ubicumque bene[5]. Illud autem per quod bene est, in homine est, non in loco; in ipsius, inquam, potestate est, quid sit illa fortuna[6]. Si sapiens est peregrinatur, si stultus[7] exulat.

S. Exulabis. — *R.* Hoc dicis : alterius loci civitate donaberis.

IX. De dolore. [1] *S.* Dolor imminet. — *R.* Si exiguus est, feramus : levis est patientia. Si gravis est, feramus : non levis est gloria.

S. Clamorem dolor exprimit. — *R.* Dum secreta non exprimat[1].

S. Non potest homo par dolori esse[2]. — *R.* Nec rationi dolor.

S. Dura res est dolor. — *R.* Immo tu mollis[3].

S. Pauci dolorem ferre potuerunt. — *R.* Simus ex paucis[4].

S. Imbecilli natura sumus. — *R.* Naturam infamare nolite : illa nos fortes genuit.

S. Fugiamus dolorem. — *R.* Quid, quod ille[5] sequitur fugientem[6].

X. De paupertate. [1] *S.* Paupertas mihi gravis est. — *R.* Immo tu paupertati. Non in paupertate vitium est, sed in paupere. Illa

---

VII. 1. De opinione malorum T, de malorum maliloquio P. — 2. Loquuntur C. — 3. Marius S M T ; Marcus P. — 4. Nam M. — 5. Nullam S ; a. h. s. u. C. — 6. Male de te loquitur] damnat S *vulgo*. — 7. Hoc *om*. C. — 8. Haase ajoute : « Quibusdam enim canibus sic innatum est, ut non pro feritate sed pro consuetudine latrent, » avec le paragraphe suivant : [« Homines de te male loquuntur. Si merito, non quod loquuntur, molestum est, sed quod non mentiuntur : si immerito, innocentia mea nunc maxime gaudeo. Apparet enim illos objecturos vera, si possent. »]

VIII. 1. Litus C. — 2. Quacumque S. — 3. Medami (i *expunct.*) C. — 4. Est *add.* S M P T. — 5. Bene es M P T. — 6. Quiscit illa fortuna S, quid sit illud fortumi C. — 7. Sept lignes mutilées dans C : « exulat... nec rationi dolor. »

IX. 1. exprimit P ; dum... expr. *om*. T. — 2. Esse dolori M P T. — 3. Mullis M. — 4. Illis paucis C. — 5. Illa C. — 6. Fugientes V T.

expedita est, hilaris[1], tuta. Nescis te opinione, non re laborare : pauper es[2], quia[3] videris.

S. Pauper sum. — *R.* Nihil deest avibus; pecora in diem[4] vivunt; feris[5] in alimentum solitudo sua sufficit.

S. Accipit ille grandem pecuniam. — *R.* Ergo et superbiam.

[2] De impotentia. *S.* Non sum potens. — *R.* Gaude : impotens non eris.

S. Injuriam accipere potero. — *R.* Gaude : facere non poteris.

[3] *S.* Magnam pecuniam habet[6]. — *R.* Hominem illum judicas? arca est. Quis ærario, quis plenis invidet loculis? Et iste[7] quem dominum pecuniæ æstimas[8], loculus est.

S. Multum habet. — *R.* Utrum avarus an prodigus sit[9] nescis[10]. Iste quem tu felicem admirantibus credis[11], sæpe dolet, sæpe suspirat.

[4] *S.* Multi illum comitantur. — *R.* Mel muscæ sequuntur, cadavera lupi, frumenta formicæ : prædam sequitur turba ista, non hominem.

XI. De amissione pecuniæ. [1] *S.* Pecuniam perdidi. — *R.* Fortasse te illam perdidisset[1].

S. Pecuniam perdidi. — *R.* Sed habuisti.

S. Pecuniam perdidi. — *R.* Habebis unum periculum[2] minus.

[2] *S.* Pecuniam perdidi. — *R.* O te felicem si cum pecunia perdidisti avaritiam. Sed si manet illa[3] apud te, es tamen utcunque felicior, quod[4] tanto malo materia subducta est.

[3] *S.* Pecuniam perdidi[5]. — *R.* Et illa quam multos! Eris nunc in via expeditior, domi tutior : non habebis, sed non timebis heredem. Exoneravit te fortuna, si intellegis, et tutiore posuit loco; damnum putas? remedium est. Defles, gemis, miserum te clamitas, quod opibus excussus es? tuo vitio ista tibi jactura[6] tam tristis est. Non tam moleste ferres, si tanquam perditurus habuisses.

S. Pecuniam perdidi. — *R.* Nempe quam ut tu[7] haberes, alius ante perdiderat.

XII. De amissione oculorum. [1] *S.* Oculos perdidi. — *R.* Habet et nox suas voluptates.

S. Oculos perdidi. — *R.* Quam multis cupiditatibus via incisa

---

X. 1. Et *add.* T. — 2. Pauperes C. — 3. Qui C, *om.* P. — 4. Dies C. — 5. Fera C. — 6. M. p. h. *om.* C. — 7. Istum T. — 8. Existimas S M P T. — 9. Aut av. aut pr. est C. — 10. *om.* S M P. — 11. Crede C.

XI. 1. Nescis fortasse te illam perdidisse C. — 2. Uno periculo S M P T. — 3. Illa *om.* C. — 4. Mutilation dans C : « quod... quod opibus. » — 5. Pec. quidem perdidisti M, pec. perdidisti T, pec. quidem perdidi P. — 6. Natura C. — 7. Tu *om.* C.

est. Quam multis hominibus carebo quos ne videre vellem[1]; vel[2] eruendi[3] erant. Non intellegis partem innocentiæ cæcitatem [hiis qui mundum et quæ mundi sunt vident[4]]. Huic[5] oculi adulterium monstrant, huic incestum, huic domum quam concupiscat, huic urbem : irritamenta vitiorum, duces scelerum[6].

XIII. De amissione liberorum. [1] *S.* Amisi liberos. — *R.* Stultus es qui[1] fles casus[2] mortalium. Quid istic aut novum aut mirum est? Quam rara est sine isto casu domus! Quid, si infelicem voces arborem quod[3], stante[4] ipsa, cadant sua[5] poma? Et hic tuus fructus est. [2] Nemo extra ictum vulneris positus est. Ducuntur ex plebeia domo immatura funera, ducuntur ex regia. Non est idem fati ordo[6] qui[7] et ætatis. Non quo modo quisque venit[8] emittitur. Quid hic tamen est quod indigneris? quid contra[9] exspectationem tuam evenit? Periere perituri.

[3] *S.* Sed ego illos superstites optaveram. — *R.* Sed[10] hoc nemo tibi[11] promiserat.

S. Perierunt liberi mei. — *R.* Habebant illi cujus magis essent quam tui; apud te morabantur precario. Educandos illos tibi fortuna mandaverat; recepit illos, non abstulit.

XIV. De naufragio. [1] *S.* Naufragium feci[1]. — R. Cogita non quid perdideris, sed quod evaseris.

S. Nudus exivi. — *R.* Sed existi.

S. Omnia perdidi. — *R.* Sed cum omnibus perire potuisti.

De latronibus[2]. [2] *S.* In latrones[3] incidi. — *R.* Alius in accusatores, alius in fures, alius in fraudatores : plena insidiis via est. Querere[4] quod incideris : gaude quod effugeris.

XV. De inimicis. [1] *S.* Inimicos graves habeo. — *R.* Quomodo adversus feras munimenta conquires, quomodo adversus serpentes, sic adversus inimicos auxilia circumspice, quibus illos aut arceas aut compescas aut, quod optimum est, places.

S. Inimicos habeo. — *R.* Illud est pejus, quod amicos non habes.

De amicis[1]. [2] *S.* Amicum perdidi.— *R.* Jam autem[2] te habuisse certum est.

XII. 1. Velles C. — 2. Etiam M. — 3. Erudiendi M. — 4. « Hiis... vident ». Interpolation évidente de C. — 5. *om.* C. — 6. Sce C (sans aucune trace de lacune ou d'abréviation).

XIII. 1. Quod C. — 2. Casus] mortem S M P T. — 3. Quo S. — 4. Flante M. — 5. Sua *om.* S M P T. — 6. Ordo fati M P; ordo *om.* T V. — 7. Que M. — 8. Venit *om.* C. — 9. Extra M. — 10. *Om.* C. — 11. Hec tibi nemo M.

XIV. 1. Incidi C. — 2. De rapina latrorum M P. — 3. Mutilation dans C « in latrones... amicos non habes ». — 4. Noli quærere M P T, noli quereris S.

XV. 1. De amico perdito T, de amissione amicorum M P. — 2. Enim C. — 3. Studia vel officia C.

S. Amicum perdidi. — *R.* Alium quære, et illum ibi quæras ubi inveneras. Quære inter liberales artes, inter recta et honesta officia[3]; quære in laboribus : ad mensam ista res non quæritur. Quære aliquem frugi.

S. Perdidi amicum. — *R.* Fortem animum habe, si unum; erubesce, si unicum. Quid, tu in tanta tempestate ad unam ancoram stabas?

XVI. De amissione uxoris. [1] *S.* Uxorem bonam[1] amisi. — *R.* Utrum inveneras bonam an feceras? Si inveneras, habere te posse ex hoc intellegas licet[2] quod habuisti. Si feceras, bene spera : res periit, salvus est artifex.

[3] *S.* Uxorem amisi. — *R.* Quid in illa probabas[3]? Pudicitiam? Quam multæ diu custoditam[4] perdiderunt! Decus? Quam multæ inter[5] probra[6] matronalis ordinis esse cœperunt, inter exempla numeratarum[7]! Delectabat te fides ejus? Quam[8] multas ex optimis conjugibus pessimas videmus, ex diligentissimis solutissimas, ex liberalissimis rapacissimas :

[4] Omnium quidem[9] imperitorum[10] animus[11] maxime tamen in lubrico[12] muliebris est. Etiam si bonam habuisti uxorem, non potes eam[13] permansuram affirmare in illo proposito fuisse. Nihil est tam mobile quam feminarum voluntas, nil tam vagum[14].

[5] Veterum matrimoniorum repudia cognovimus et fœdiores[15] divortio male cohærentium rixas. Quam multæ quos in adolescentia amaverunt, in senectute communi[16] reliquerunt! Quotiens anile divortium risimus! Quam multarum notus[17] amor odio notiore mutatus est!

S. Sed hæc et fuit bona et fuisset, si vixisset. — *R.* Mors effecit ut affirmare sine periculo possis.

[6] *S.* Bonam uxorem amisi. — *R.* Invenies si nihil quæris nisi bonam uxorem, tu modo ne[18] imagines proavosque respexeris nec patrimonium, cui jam ipsa nobilitas primo loco cessit. Ista diu cum forma repugnabunt : facilius reges animum nulla[19] vanitate rerum[20] tumentem, non multum abest a contemptu viri quæ se nimis suspicit.

[7] Duc[21] bene institutam, non[22] maternis[23] inquinatam vitiis; non cujus auriculis utrimque[24] patrimonia bina dependeant[25]; non

---

XVI. 1. *Om.* C. — 2. *Om.* C. — 3. Probas C. — 4. Custoditum M. — 5. *Om.* T. — 6. Probas M P, bona C. om. V T. — 7. Muneratarum M T V, numeratarum P, nominatarum C. — 8. *Om.* C. — 9. Equidem C. — 10. Imperatorum M. — 11. Temere *add.* C. — 12. In lubrico *om.* T V. — 13. *Om.* C. — 14. Magnum C. — 15. Feliciores T V. — 16. Utrique communi M P T V. — 17. Mutilation dans C : « amor odio... reges animum. » — 18. Nec M. — 19. In illa M. — 20. Non *add.* M. — 21. Duc] At M V. — 22. Nec S P T. — 23. Magnis C. — 24. Utriusque matrimonii C. — 25. Dependent C M.

quam[26] margaritæ suffocent, non[27] cujus[28] minus[29] sit in dote quam[30] in veste; non quam patente[31] sella circumlatam[32] per urbem nunquam populus ex omni parte, raro inspexerit[33] maritus; cujus sarcinis domus non sit angusta. Hanc facile ad mores tuos rediges, quam nondum corruperunt publici corruptores.

[8] *S.* Uxorem bonam amisi. — *R.* Non erubescis flere et intolerabilem vocare jacturam? Hoc unum deest, utrum lugeas an non. Cum enim maritum te cogitaveris, et virum cogita.

[9] *S.* Amisi uxorem bonam. — *R.* Soror reparari[34] bona non potest : uxor adventicium est; non est inter illa quæ semel unicuique contingunt. Multos tibi enumerare possum quibus uxorem bonam lugentibus contigit melior.

[10] *S.* Amisi uxorem. — *R.* Mors, exilium, luctus, dolor, non sunt supplicia sed tributa vivendi. Neminem illæsum fata transmittunt[35]. Felix est non qui aliis videtur sed qui[36] sibi. Vides autem qua in domo[37] sit ista felicitas.

Explicit de remediis fortuitorum Senece liber ad Callionem poetam.

J. Loth.

P.-S. — Cet article était composé quand nous avons eu connaissance du travail de M. Otto Rossbach, *De Senecæ philosophi librorum recensione et emendatione* (Breslauer philolog. Abhandl. II, 3, 1888), où se trouve, pag. 99-109, une nouvelle édition du traité « de remediis » établie au moyen du Salmasianus avec le secours d'un ms. de Vienne et de deux mss. de Rome. Le texte de M. Rossbach diffère peu du nôtre.

Emploi remarquable du subjonctif. — On connaît la forme de phrase « ea suasi Pompejo *quibus* ille *si* paruisset, tantas opes Cæsar non haberet. » Ce qu'il y a de remarquable et ce que les grammairiens négligent en général de faire remarquer, c'est que, si dans une phrase de ce genre le relatif a le sens *consécutif* ou *final,* le verbe de la dernière proposition, dans laquelle le relatif ne joue plus aucun rôle grammatical, se met néanmoins au *subjonctif,* comme si, au lieu du relatif, il y avait *ut :* Cicéron, *De orat.*, 1, § 167 : « petebat... quod cum impetrasset causa *caderet;* » *Verr.* II, 4, § 26 : « vestrane urbs electa est ad quam cum adirent ex Italia crucem civis Romani... *viderent;* » Tite-Live, 21, 41, 15 : « nec Alpes aliæ sunt quas dum superant comparari nova *possint* præsidia ; » 30, 30, 9 : « agimus ei... qui quodcumque egerimus ratum civitates nostræ habituræ *sint.* » Il est probable que, si on y faisait attention, on trouverait beaucoup d'exemples semblables. O. R.

— 26. Non quam] numquam M. — 27. *Om.* C. — 28. Cui C. — 29. Munus M. — 30. Numquam M. — 31. Parente M. — 32. Circumlata M C. — 33. Inspexit C. — 34. Uxor sperari C. — 35. Transmiserunt M V. — 36. Quod C. — 37. Qua in domo M T, quæ in domo V; quam rara domi S, quam domi sit ista rara C (*qui* felicitas *om.*)

NOTE SUR DEUX PASSAGES DU PHÉDON

(PLATON, *PHÉDON*, p. 63 *d* et 118 *a*.)

P. 63 *d* : Τί... ἄλλο γε ἢ πάλαι μοι λέγει ὁ μέλλων σοι δώσειν τὸ φάρμακον ὅτι χρή σοι φράζειν ὡς ἐλάχιστα διαλέγεσθαι ; Φησὶ γὰρ θερμαίνεσθαι μᾶλλον διαλεγομένους, δεῖν δὲ οὐδὲν τοιοῦτον προσφέρειν τῷ φαρμάκῳ· εἰ δὲ μή, ἐνίοτε ἀναγκάζεσθαι καὶ δὶς καὶ τρὶς πίνειν τούς τι τοιοῦτον ποιοῦντας. — Il ne sera peut-être pas sans intérêt de faire remarquer que l'assertion contenue dans cette phrase semble *fausse*, au point de vue toxicologique. La grande ciguë (*conium maculatum*) doit ses propriétés toxiques à un alcaloïde (*conicine* ou *cicutine*), qui paralyse les *nerfs moteurs* et amène la mort par l'arrêt des mouvements respiratoires ; or, il ne paraît pas admissible que cette action puisse être sensiblement modifiée par l'excitation cérébrale que pourrait produire une conversation précédant l'ingestion du poison [1].

On sait aujourd'hui que la quantité de *conicine* contenue dans les préparations de ciguë est sujette à varier d'une façon très sensible suivant diverses circonstances [2] ; ce fait expliquerait sans doute pourquoi, dans certains cas, la dose ordinaire donnée aux condamnés avait besoin d'être renouvelée une ou deux fois.

P. 118 *a*, dans le récit des derniers moments de Socrate, le mot ἐκινήθη paraît désigner quelques faibles mouvements convulsifs [3], dus sans doute à l'asphyxie, c'est-à-dire à l'action de l'acide carbonique accumulé dans le sang. M. Archer-Hind, dans son édition (Londres, 1883), fait à ce propos la remarque suivante : « ἐκινήθη is far too mild a word to signify convulsions, as some would have it » ; mais il semble précisément que, dans l'empoisonnement par la ciguë, l'asphyxie ne détermine que des convulsions peu marquées, à cause de l'état de paralysie des nerfs moteurs [4]. L'explication que M. Archer-Hind donne pour son propre compte, « ἐκινήθη, *he stirred*, probably some slight spasm or shudder at the moment of dissolution, » me paraît manquer un peu de la précision scientifique que comporte la matière. O. R.

---

1. Sur l'action de la ciguë, voir le beau livre de M. Binz, *Vorlesungen über Pharmakologie* (Berlin, 1886), p. 120 et suiv. M. Binz a d'ailleurs eu l'obligeance, dont je le remercie vivement, de me donner par lettre plusieurs explications supplémentaires.

2. Voy. Binz, p. 125 ; Bernatzik et Vogl, *Lehrbuch der Arzneimittellehre* (Vienne, 1886), p. 630. Par exemple, des feuilles de ciguë conservées depuis quelque temps peuvent ne plus contenir qu'une faible quantité de *conicine*, à cause du peu de stabilité de ce corps.

3. M. Binz, p. 121, traduit ἐκινήθη par « er zuckte » (*il eut des mouvements convulsifs*).

4. Voy. Binz, p. 123.

SUR LA PERSONNALITÉ DE « LYGDAMUS »

(Tibulle, livre III)

Entre les pièces, très diverses de genre, de mérite et d'origine, qui suivent dans les manuscrits les deux premiers livres de Tibulle (seuls authentiques), les six élégies dont les éditeurs ont formé le livre III ont particulièrement exercé la curiosité des critiques. Dans cinq de ces élégies (1, 2, 3, 4, 6), un poète qui se donne une fois (2, v. 29) le nom de Lygdamus célèbre son amour malheureux pour Néèra ; dans l'autre (5), un jeune homme malade fait ses adieux à la vie et se recommande au souvenir d'amis absents; comme il n'est plus ici question de Néère, et que d'ailleurs le poète ne s'y nomme point, l'on pourrait se demander si cette dernière pièce est de la même main que les cinq autres : point fort important à fixer, d'autant plus que l'él. 5 fournit justement sur son auteur de précieux renseignements biographiques. La place même de cette élégie, intercalée parmi celles de Néère et formant avec elles une série nettement isolée par le *Panégyrique de Messala* (IV, 1) de toute autre poésie élégiaque, est déjà une présomption ; cette présomption devient certitude, quand on remarque dans l'él. 5, outre une sensible analogie de ton et de versification, la même recherche des allitérations (v. 2 et 25 sq.) et des contrastes de couleurs (v. 15 et 33 sq.) qu'on sait être caractéristique du style de Lygdamus : c'est donc à lui seul qu'il faut attribuer les 6 pièces du livre III.

Mais quel personnage se cache sous ce nom grec de « Lygdamus[1] »? J. H. Voss le premier (1786) a montré que ce ne pouvait être Tibulle : et la chose n'est ni contestable, ni sérieusement contestée des critiques modernes. Quand nous n'aurions pas en effet le distique décisif (5, 17 sq.) où Lygdamus date sa naissance par l'année « où les deux consuls périrent d'une mort pareille » (Hirtius et Pansa, frappés sous les murs de Modène, l'an de Rome 711), date tout à fait inconciliable avec ce que nous savons de Tibulle, lequel naquit probablement vers 695, et au plus tard en

---

1. Λύγδαμις, ιδος *ou* ιος (ὁ), nom d'homme. Originairement nom d'un arbuste, *alba populus* [de λύγδος], d'après Pape, *Wört. d. griech. Eigennamen.* — Nous n'avons pas d'exemple, en grec, de la forme Λύγδαμος, ου.

700 : le vocabulaire, la syntaxe, la métrique de Lygdamus, pardessus tout la faiblesse de son inspiration, la pauvreté et la monotonie de son art, la nature spéciale de sa sensibilité, qui décèle une âme chaste et une complexion froide, tout enfin le séparerait profondément de Tibulle; et quant aux expressions ou aux situations par où il le rappelle, il n'y a là que des pastiches assez gauches, qu'on ne saurait, au premier coup d'œil, confondre avec l'œuvre originale du maître. Ceci nous dispense de discuter l'opinion d'après laquelle, le héros et l'auteur du troisième livre étant distincts, Tibulle aurait prêté son talent à un ami plus jeune que lui [1] : conjecture que l'accent tout personnel du poète et la prosaïque banalité de son histoire d'amour, ainsi que le sujet particulier de l'él. 5, suffiraient d'ailleurs à exclure.

Ici se place l'hypothèse de Gruppe (1838), reprise plus récemment par Kleemann : Lygdamus serait un pseudonyme d'Ovide (Publius = Lygdamus, en vertu de l'usage connu des élégiaques latins, de substituer dans leurs vers au nom réel de la personne un nom propre grec, équivalent par le nombre des syllabes et par la quantité). Ces conclusions de Gruppe s'appuient sur une singularité très remarquable, savoir : que non seulement dans ses *Amours,* ses *Tristes,* etc., Ovide a fréquemment imité les élégies de Lygdamus, en particulier la cinquième, à laquelle il emprunte des figures caractéristiques, des fragments de vers tout entiers, mais encore que le pentamètre où Lygdamus indique la date de sa naissance se lit, textuellement, en ce passage des *Tristes* (IV, 10) où Ovide résume sa propre biographie ; en sorte que l'un et l'autre marquent par le même vers qu'ils sont nés dans le même temps. Gruppe s'ingénie à établir d'autres rapprochements plus ou moins exacts; finalement il retrouve dans Néère la seconde femme d'Ovide, que celui-ci épousa tout jeune et dont il se sépara bientôt; dans le livre de Lygdamus, un vestige de ces essais de jeunesse qu'Ovide, selon son propre témoignage, supprima comme peu dignes de la publicité. Cette hypothèse, pour spécieuse qu'elle soit, ne résiste pas à l'examen. D'abord Néère est la fiancée, non l'épouse de Lygdamus; puis, quelles que soient les coïncidences et les ressemblances superficielles qu'on peut relever à propos des deux poètes, elles ne sauraient prévaloir contre d'essentielles différences de langue et de versification, ni surtout contre l'absolue contradiction qui existe entre ces deux natures, entre l'abondance, la facilité, l'imagination enjouée et

1. Comme il a fait apparemment pour la jeune Sulpicia (IV, 2-6).

sensuelle de l'un, et la sécheresse, la monotonie, la chaste et ennuyeuse sentimentalité de l'autre : et l'on peut affirmer que Lygdamus, si fort éloigné de Tibulle, a encore moins de rapports, s'il est possible, avec Ovide[1]; bien qu'au demeurant les réminiscences ou imitations de Lygdamus, portées au point où nous les voyons chez Ovide[2], soient quelque chose d'assez extraordinaire et qu'on n'a pas encore expliqué.

Albius (Tibulle) et Publius (Ovide) une fois écartés, l'on a cherché de nouveau parmi les versificateurs contemporains quelqu'un dont le nom ou le prénom pût s'adapter au vocable de Lygdamus : Cassius de Parme (Œbecke), Lucius Messalinus (F. Haase), Valgius Rufus ont été proposés tour à tour. Ces trois personnages, à la vérité, composèrent des vers élégiaques, et les deux derniers faisaient partie du cercle de Messala; mais, chronologiquement, aucun d'eux ne se peut confondre avec Lygdamus. Pour Cassius de Parme, l'inadvertance est étrange : en l'année 710, Lygdamus étant encore à naître, il comptait parmi les meurtriers de César! Valgius Rufus était vraisemblablement le contemporain d'Horace et l'aîné de Tibulle ; en tout cas, l'auteur du Panégyrique de Messala, qui écrivait en 723, le donne pour un poète de grande espérance, « un second Homère » : et Lygdamus était pour lors un enfant de douze ans. Lucius, un des deux fils de Messala, devenu par adoption L. Aurélius Cotta Maximus, et dont il est souvent question dans Ovide, doit être écarté pour une raison contraire : Ovide, dans ses *Pontiques,* l'appelle plusieurs fois « *juvenis* »; or, supposé qu'il fût né en 711, il aurait eu à cette époque le même âge qu'Ovide, c'est-à-dire quelque soixante ans.

Reste l'hypothèse la plus simple : pourquoi Lygdamus ne serait-il pas le vrai nom du poète? C'est l'opinion où s'arrête Hertzberg; et de fait elle semble d'autant plus naturelle, que l'emploi du pseudonyme grec constitue ici une anomalie qu'on n'a pas assez remarquée : car tous les érotiques latins dont nous possédons les œuvres, Catulle, Tibulle, Properce, Sulpicia (fille de Servius), s'ils ont coutume d'attribuer un nom fictif à la personne aimée, se désignent toujours eux-mêmes par leur nom véritable (*gentilice* ou *cognomen*). Ce nom de « Lygdamus » se rencontre plusieurs fois dans les textes et les inscriptions latines, généralement porté par un esclave ou un affranchi (voy. Properce, III,

---

1. Voy., pour le détail du parallèle entre Lygdamus d'une part, Tibulle et Ovide de l'autre, S. Teuffel (*Studien und Characteristiken,* Tibullus, 2, § 9).

2. On voit par l'él. III, 5, comparée à la pièce IV, 10 des *Tristes*, que c'est très certainement Ovide qui a imité Lygdamus.

6; Lucain, III, v. 710; cf. *Corp. Inscr. lat.* passim); il suppose, en tout cas, une origine grecque. Par malheur, le Lygdamus du livre III ne peut être ni un affranchi, ni même, comme le veut Hertzberg, le descendant de quelque famille grecque établie à Rome et gardant son nom primitif en guise de *cognomen :* en effet, il se désigne expressément comme un Romain, et de la meilleure naissance (1, 1 sq., et 6, 60 sq.), et l'expression *nostris avis,* appliquée par lui aux anciens Romains, ne laisse là-dessus aucun doute.

Rien ne subsiste donc de toutes les conjectures essayées jusqu'ici. Cette autre, que je propose, serait-elle plus plausible?

D'abord, quoique j'aie admis précédemment avec tous les commentateurs qu'Ovide et Lygdamus étaient nés la même année, ceci n'est peut-être pas exact.

Ovide, par ces vers des *Tristes* (IV, 10, 5) :

> Editus hinc ego sum, nec non ut tempora noris,
> Cum cecidit fato consul uterque pari.

marque évidemment l'année 711 comme celle de sa naissance. Mais l'hexamètre de Lygdamus :

> Natalem primo nostrum videre parentes

est-il synonyme de *editus ego sum?* On peut répondre oui; mais il se pourrait bien aussi que Lygdamus voulût dire, entendant par *natalem* son anniversaire, que « ses parents fêtèrent pour la première fois son jour de naissance », c'est-à-dire qu'il avait un an révolu, au moment de la mort des consuls : il semble même que la périphrase, assez plate et alambiquée, si on lui laisse le premier sens, prend de cette façon quelque chose de neuf et d'ingénieux. D'après cela, Ovide serait né en 711, Lygdamus en 710.

D'autre part, Ovide nous apprend qu'il eut un frère, nommé Lucius, son aîné d'un an jour pour jour :

> Nec stirps prima fui : genito sum fratre creatus,
> Qui tribus ante quater mensibus ortus erat.
> Lucifer amborum natalibus adfuit idem,
> Una celebrata est per duo liba dies.
> (*Trist.*, IV, 10, 9-12)

Ce Lucius, qui reçut comme Ovide une brillante éducation,

était fort doué pour la parole, et de bonne heure se destina au barreau :

Fortia verbosi natus ad arma fori.
(*Ibid.*, 18).

il mourut dans sa vingt-unième année, tendrement regretté de son frère.

La date de naissance de Lucius, sa condition sociale (Ovide était d'une famille équestre), sa fin prématurée (cf. l'él. 5, qui contient peut-être de réels adieux à la vie), son prénom en parfaite harmonie avec le pseudonyme de Lygdamus, ajoutez-y des relations plus que probables avec la société de Messala[1], tout cela fait songer à l'auteur des élégies du livre III. Ovide, il est vrai, ne mentionne nulle part les talents poétiques de son frère : et quoiqu'il n'ait pas eu à le faire entrer dans les énumérations de poètes qu'on lit en plusieurs endroits de ses œuvres, ni dans le passage du livre II des *Tristes* (v. 421-466), où il cite seulement des poètes légers ou licencieux — et rien de plus chaste que la poésie de Lygdamus, — ni dans celui des *Pontiques*, IV, 16, qui n'a trait qu'à des auteurs connus du public, tandis que les essais de Lygdamus étaient inédits : l'on pourra du moins demander comment il se fait qu'Ovide, dans son court éloge de Lucius (*Trist.*, IV, 10), n'ait pas fait la moindre allusion à ces vers, dont il se souvenait pourtant assez bien pour les loger en ses propres poèmes?

L'objection est forte, je ne la crois pas décisive. Les vers de Lygdamus, quel qu'en soit l'auteur, ressemblent fort à des vers d'amateur : un style pur et soigné, de jolis détails indiquent un aimable esprit, et des plus lettrés, mais nul souffle, nulle originalité, rien de ce qui révèle ou promet un vrai poète. De même que nous voyons maints garçons d'esprit qu'un instinct d'imitation littéraire, le besoin aussi de célébrer leurs joies ou leurs tourments d'amoureux font momentanément rimeurs, les beaux vers de Tibulle et les beaux yeux de Néère inspirèrent sans doute à Lygdamus ses tentatives poétiques : que ces tentatives aient été dans sa vie un simple accident, c'est ce que rend vraisemblable le pseudonyme même où il a soin de s'effacer, contrairement à la coutume des véritables élégiaques latins. Maintenant, à supposer que Lucius et Lygdamus ne fassent qu'un, Ovide, en ce peu de lignes qu'il consacre à son frère, ne pouvait-

1. Il dut la fréquenter en même temps que son frère, lequel y fut admis dès sa jeunesse.

il taire ses prétentions poétiques? Un poète, il y en avait un dans la famille, c'était lui-même : quelle nécessité d'infliger à la mémoire de l'autre une aussi accablante comparaison? et quoi d'étonnant, en somme, qu'Ovide n'ait voulu voir dans Lucius que l'éloquent jeune homme à qui était promise la gloire du forum?

Pourtant il y avait moyen de rendre à la muse fraternelle une façon d'hommage, délicat et discret : c'est ce qu'il fit. Soit qu'il possédât un manuscrit des vers de Lucius [1], soit qu'il les eût conservés dans sa mémoire, certains passages qui l'avaient frappé, et qui ne manquent pas en effet d'élégance, furent insérés par Ovide dans la trame de ses propres élégies. On rendrait compte ainsi de ces imitations, ou plutôt de ces transcriptions de Lygdamus (spécialement de l'él. III, 5), autrement si surprenantes.

Tout ceci, j'en conviens, n'a rien que de très conjectural; il suffit que la conjecture ne soit pas invraisemblable, au lieu que les hypothèses antérieures sont manifestement fausses. Qu'on pense ce qu'on voudra de l'identité de « Lygdamus » avec Lucius, frère d'Ovide, toujours est-il acquis que le jeune Romain, caché sous ce pseudonyme, ne peut être ni Tibulle, ni Ovide, pas plus que Cassius de Parme, Valgius Rufus ou Lucius Messalinus.

GEORGE DONCIEUX.

SÉNÈQUE

(*Lettre à Lucilius*, 88, 17).

Ego quid futurum sit nescio, quid fieri possit scio. Ex hoc nihil desperabo, totum exspecto; si quid remittitur, boni consulo. Pourquoi *desperabo* au futur ? et que signifie *desperare* quand il s'agit de maux? (Comp. *si quid remittitur,* et § 16, *ab insidiis tutus*). Il faut un mot comme *detraho,* ce mot même peut-être, qui a pu devenir *detrabo,* puis, par interpolation, *desperabo.*

MAX BONNET.

---

1. Je croirais volontiers qu'Ovide était un des jeunes gens à qui fut adressée l'él. III, 5, une véritable épître.

ARISTOPHANE

(*Nuées,* vers 184.)

Les éditeurs disent généralement, à propos de ce vers, qu'il y avait à cet endroit un changement de décor qui avait pour effet de montrer aux spectateurs l'*intérieur* de la maison de Socrate, et ils s'étonnent qu'aux vers 195 et 198-9 le disciple de Socrate ordonne aux autres élèves de *rentrer,* alors qu'ils sont déjà dans la maison. Il semble qu'on n'ait pas fait attention à plusieurs expressions qui paraissent bien indiquer que les élèves, au moment où Strepsiade les aperçoit, sont, non pas dans une salle, mais *en plein air :* voy. v. 187 et suiv. : τί ποτ' ἐς τὴν γῆν βλέπουσιν οὗτοί ; — Ζητοῦσιν οὗτοι τὰ κατὰ γῆς. — Βολβοὺς ἄρα ζητοῦσι, et v. 194 : τί δῆθ' ὁ πρωκτὸς ἐς τὸν οὐρανὸν βλέπει ; ce n'est non plus qu'*en plein air* que Socrate peut ἀεροβατεῖν καὶ περιφρονεῖν τὸν ἥλιον (v. 218 et 225). Il est donc évident que le changement de décor qui avait lieu au vers 184 montrait aux spectateurs la *cour* de la maison de Socrate [1], et il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce que le disciple invite les élèves à *rentrer :* sans doute, dans l'idée d'Aristophane, on leur permettait de sortir de temps en temps dans la cour pour se livrer à des recherches qui ne pouvaient se faire qu'en plein air, mais il leur était défendu de rester à l'air trop longtemps.

La contradiction signalée par les éditeurs n'est donc qu'apparente, et cet argument est à rayer de la liste de ceux que l'on cite pour prouver qu'Aristophane, en remaniant les *Nuées,* a laissé subsister des vers de la première rédaction qui, dans l'état actuel de la pièce, n'auraient plus de sens. O. R.

SED = NUNC VERO

T.-Live, XXI, 13, 1-2 : Si civis vester Alco... pacis condiciones ab Hannibale ad vos rettulisset, supervacaneum hoc mihi fuisset

---

1. On sait que, dans les maisons grecques de ce temps-là, la porte d'entrée donnait accès à un vestibule s'ouvrant justement en face sur une cour intérieure (voy., par exemple, le manuel de Iwan Müller, t. IV du nouveau *Handbuch der klassischen Alterthumswissenschaft,* p. 362 et suiv.).

iter, quo nec orator Hannibalis nec transfuga ad vos venissem : cum ille aut vestra aut sua culpa manserit apud hostem..., ego, etc. — Madvig a proposé de lire : « ... ad vos *veni; sed,* cum... »; Wölfflin-Luterbacher lisent : « ... ad vos venissem; < *nunc* >, cum... », et disent à ce propos que l'emploi de *sed* admis par Madvig ne se rencontre jamais. Sans entrer dans le fond du débat, il sera intéressant de signaler l'exemple suivant de Cicéron, *De Officiis,* III, 3, 12 : « Quod si is esset Panætius qui virtutem propterea colendam diceret quod ea efficiens utilitatis esset..., liceret ei dicere utilitatem aliquando cum honestate pugnare; *sed,* cum sit is, etc[1]. » F. Strowski.

Outre le passage que me signale M. Strowski, j'ai noté : Cic., *Ad Q. fr.*, I, 1, § 44 : « denique illud etiam debes cogitare, non te tibi soli gloriam quærere; quod si esset, tamen non neglegeres...; *sed* (= *nunc*) ea tibi est communicanda mecum, prodenda liberis nostris. » J'ai donc eu tort dernièrement (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.,* 1888, p. 135), de prétendre, d'après l'autorité de Wölfflin, que, dans le passage de T.-Live XXX, 30, 23, « *sed* non statuendo... », donné par le ms. Σ, fait *une faute de langue.* Tout ce qu'on peut dire, c'est que cet emploi de *sed* ne paraît pas se rencontrer autre part chez T.-Live; M. Wölfflin m'écrit d'ailleurs que, dans sa note sur le passage XXI, 13, 2, c'est seulement de l'usage de T.-Live qu'il a voulu parler. O. R.

NOTE SUR UNE RÈGLE DE LA GRAMMAIRE LATINE DE MADVIG

Madvig (*Lat. Sprachl.*, 3e éd., § 275, *Rem.* 2) enseigne qu'on emploie l'*ablatif* du nom de ville pour marquer, à la fin d'une lettre, le lieu d'où l'on écrit cette lettre (par exemple « *Roma,* a. d. IV. idus Octobres »). Ceci n'est exact qu'à moitié; la vérité est qu'on trouve[2] :

a) Tantôt l'*ablatif :* voy. Cic., *Ad fam.*, 7, 19; 7, 20; 14, 2; 14, 4;

1. [Dans un autre cas semblable, Cicéron dit, *Ad Q. fr.*, I, 1, § 27, « quod si te sors Afris aut Hispanis aut Gallis præfecisset..., tamen esset humanitatis tuæ consulere eorum commodis... Cum *vero* ei generi hominum præsimus, etc. » — O. R.]

2. La formule est tantôt « *data* a. d. IV. idus Octobres *Roma* » (ou « *Romæ* »), tantôt, sans le mot *data,* « a. d. IV. idus Octobres *Roma* » (ou « *Romæ* »).

14, 13; 16, 2; 16, 4; 16, 6; 16, 7; 16, 12; VATINIUS, *Ad fam.*, 5, 9 et 10; PLANCUS, *Ad fam.*, 10, 23; ASINIUS, *Ad fam.*, 10, 31 et 32; BRUTUS, *Ad fam.*, 11, 10; 11, 20; 11, 23;

b) Tantôt le *locatif :* voy. CIC., *Ad fam.*, 14, 1; *Ad Q. fr.*, 1, 3; *Ad Att.*, 3, 5; 3, 7; 3, 8; 3, 9; 3, 10; 3, 12; 3, 14; 3, 20; 3, 21; 3, 22; LENTULUS, *Ad fam.*, 12, 14 et 15.

Pour les noms *autres que les noms de villes*, il semble qu'ils soient, en règle générale, à la question *unde :* « *ex* castris » CIC., *Ad Att.*, 11, 3, et *souvent* chez divers correspondants de Cicéron ; « *de* Venusino » CIC., *Ad fam.*, 14, 20; « a Pontio (d'auprès de Pontius), *ex* Trebulano, » *Ad Att.*, 5, 3 et 7, 3; « *ex* Arpinati, » *ibid.*, 15, 26 et 16, 13; « *de* Tarentino, » *ibid.*, 3, 6; « *ab* Appi foro, » *ibid.*, 2, 10; « ex castris, *ex* Ponte Argenteo » LEPIDUS, *Ad fam.*, 10, 34, « *a* Ponte Argenteo, » LEPIDUS, *ibid.*, 10, 35; « Cypro (construit comme un nom de ville), *a* Crommyu-Acride », CASSIUS, *Ad fam.*, 12, 13; « Cularone, *ex* finibus Allobrogum[1] », PLANCUS, *Ad fam.*, 10, 23. — En regard de ces passages, je ne peux citer qu'un exemple de « *in* Sinuessano », CIC., *Ad Att.*, 16, 10.

BRUTUS, *Ad fam.*, 11, 9, « *ex* castris, *Regii* » semble suspect; il faut lire sans doute *Regio*[2]. O. R.

SÉNÈQUE

(*Phéniciennes*, 363 sq.).

JOCASTA. *Felix Agaue : facinus horrendum manu Qua fecerat gestavit, et spolium tulit Cruenta nati mænas in partes dati, Fecit scelus, sed misera non* ULTRA *suo Sceleri occucurrit.*

N. Heinsius, au vers 366, écrit *ultro;* les éditeurs admettent sa conjecture. A tort. Le seul crime de Jocaste qui puisse se mettre en parallèle avec celui d'Agavé, c'est d'avoir voulu faire mourir son premier enfant, Œdipe. Mais en quoi Jocaste, plus qu'Agavé, a-t-elle couru d'elle-même au devant de son crime, *ultro suo sceleri occucurrit?* C'est Laïus qui voulut avoir d'elle un enfant,

---

1. BRUTUS, *Ad fam.*, 11, 11, il faut lire sans doute : « ex castris, < *ex* > finibus Statiellensium. »

2. Voy. VATINIUS, *Ad fam.*, 5, 9 « ex castris, *Narona* », BRUTUS, *ibid.*, 11, 10 « ex castris, *Dertona* ». — Il est vrai que, dans le recueil des lettres *Ad Brutum*, on trouve, 1, 6, « ex castris, *ad* imam Candaviam. »

malgré l'oracle, c'est lui qui voulut exposer cet enfant; elle ne fit que consentir. La pensée de Sénèque est tout autre. Le crime d'Agavé, fait-il dire à Jocaste, a été plus atroce, en ce qu'elle a tenu de sa main son forfait (c'est-à-dire la victime de son forfait), *facinus manu qua fecerat gestavit*; elle a emporté les lambeaux du corps de son fils, *spolium tulit,* etc. Mais l'horreur de son forfait s'est terminé là. Elle n'a pas, dès lors, *ultra,* dans la suite de sa vie, rencontré son crime (c'est-à-dire la victime de son crime), comme Jocaste, pour son malheur, a retrouvé Œdipe. Car, de là, sont résultés de nouveaux malheurs. *Feci nocentes,* Œdipe; *peperi nocentes,* Polynice et Etéocle; *ut hostem amarem,* Polynice. Heureuse Agavé, dont le forfait, plus horrible, n'a pourtant pas eu de pareilles conséquences!

MAX BONNET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

The Principles of sound and inflexion as illustrated in the greek and latin languages. By J. E. KING, M. A. and C. COOKSON, M. A. Oxford, 1888.

Le livre de MM. King et Cookson est le fruit d'un travail consciencieux et digne de toute estime. Rarement en telle matière, on rencontrera une aussi sérieuse connaissance des questions pendantes, jointe à cette abnégation modeste sur tout ce qui concerne la manière de les résoudre. Le seul reproche qu'on se sente le courage d'adresser aux auteurs, c'est précisément peut-être d'abdiquer trop complètement leur personnalité. Car en se condamnant même au rôle d' « enregistreur», l'auteur peut encore manifester son originalité par l'affirmation d'un point de vue éclectique souvent fort apprécié du lecteur. Il ne faut pour cela que quelques dons de critique dont je crains que MM. King et Cookson n'aient pas toujours fait preuve. — Çà et là (dans un autre ordre d'idées), on relèvera quelques péchés véniels contre la pureté des formes classiques: ainsi, il était inutile de choisir pour type de l'aoriste en -θην la forme ἐγράφθην (pp. 192, 193) qui frappera désagréablement les atticistes. La forme homérique εὐκτίμενος (p. 124) est en vérité ἐὔκτίμενος.

Le titre n'annonce pas exactement ce que contient le volume. Il semblerait que l'étude des lois universelles du langage soit la préoccupation dominante des auteurs. En réalité, le livre se rapporte simplement à l'explication pratique du grec et du latin, et s'il est fait mention des faits linguistiques généraux acquis par l'observation, c'est sans entrer aucunement dans la philosophie de ces phénomènes.

Ces critiques, qu'il était de notre devoir d'exprimer, ne diminuent pas sensiblement l'impression nettement favorable que nous gardons de l'ouvrage de MM. King et Cookson. F. DE S.

August BÖCKH, *Die Staatsaushaltung der Athener.* Dritte Auflage heraus-

gegeben und mit Anmerkungen begleitet von Max Fränkel. Berlin, 1886, 2 vol. in-8 de xxviii-711 et vii-517 + 217 p.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de l'ouvrage de Böckh; non seulement c'est le premier travail d'ensemble qui ait été entrepris d'après une méthode scientifique sur l'organisation économique de l'État athénien, mais on peut dire qu'il est encore aujourd'hui le type des écrits de ce genre; la plupart des manuels qui ont suivi n'ont fait bien souvent que répéter ce que Böckh avait dit. La première édition parut en 1817; la science des antiquités, comme le dit l'auteur dans la préface de son livre, était encore dans l'enfance. Aussitôt après ce travail, Böckh avait entrepris ce qui est resté la grande œuvre de sa vie, la publication du *Corpus* des inscriptions grecques; le premier volume parut en 1824. Tous ces textes qu'il publiait, qu'il étudiait, lui fournissaient une ample matière pour compléter ou corriger son étude sur l'économie politique des Athéniens; aussi la seconde édition, qui parut en 1851, était-elle un ouvrage véritablement nouveau. Cette deuxième édition fut bientôt épuisée. C'est là ce qui prouve, plus que toute autre chose, l'excellence de l'ouvrage de Böckh; il est resté le livre classique : composé avant les grandes découvertes épigraphiques, qui sont une des gloires de notre siècle, la masse extraordinaire de documents qui ont été ramenés à la lumière dans ces dernières années n'a pas véritablement nui à la valeur de l'ouvrage; sur des points des retouches étaient devenues nécessaires, mais l'ensemble du monument était resté intact. On comprend cependant combien une restauration était ici délicate et difficile. Le livre, tel qu'il était pour le fond et pour la forme, était devenu une chose consacrée; même en y retouchant légèrement, on pouvait craindre d'en altérer l'ordonnance et la beauté; mais, d'autre part, on ne pouvait pas ne pas y faire les restaurations nécessaires. Le nouvel éditeur a donc pensé qu'il devait, avant tout, respecter l'œuvre de Böckh; il n'a fait que des changements insignifiants; il a, par exemple, rectifié ou complété les renvois; quant aux corrections et aux additions véritables, elles sont toutes rejetées comme appendice à la fin du deuxième volume. Grâce à cette disposition, la part du nouvel éditeur est nettement distinguée de celle de l'auteur, et l'œuvre de Böckh reste ce qu'elle était. On comprend les scrupules du nouvel éditeur et son respect pour un auteur comme Böckh; cependant, il faut bien reconnaître que la disposition qu'il a adoptée offre de sérieux inconvénients. Le procédé qui consiste à rejeter les notes en paquet à la fin de chaque volume est aujourd'hui de plus en plus abandonné; ici l'inconvénient est, si l'on peut dire, double, en ce sens que les notes de tout l'ouvrage sont réunies à la fin du deuxième volume; pour lire le premier volume, il faudra donc toujours avoir à côté le second. — De ce que l'œuvre du nouvel éditeur ne comprend guère que 133 pages, il ne faudrait pas croire que cette œuvre a été facile. M. Fränkel le dit très justement dans la préface; il aurait été plus facile de refaire en entier certains chapitres que de les annoter comme ils devaient l'être. On ne saurait trop louer le sentiment d'abnégation dont le nouvel éditeur a fait preuve, le soin de s'effacer, de rejeter toute préoccupation personnelle et de n'apporter à cette restauration d'une œuvre consacrée que le souci de travailler à la gloire de l'homme de génie qui l'a créée.

Albert Martin.

J. M. Hoogvliet, *Studia Homerica*. Specimen literarium inaugurale, Lugduni-Batavorum, apud S. C. Van Dösburgh, 1885, 1 vol. in-8 de viii-84 p.

L'auteur de cette thèse est un élève de l'école hollandaise; en digne disciple de Cobet, c'est à Homère qu'il s'attaque pour ses débuts. Son travail

comprend trois parties : une étude ' de verbis videndi '; — des observations sur l'emploi du mot αὐτός ; — une correction du vers Od. XIV, 17. Il y a beaucoup d'observations très fines dans ce travail ; la partie qui nous plaît le plus est la première ; l'auteur établit avec beaucoup de sagacité les divers sens des verbes qui ont rapport à la vue ; Ὁράω c'est le verbe qui a le sens le plus étendu, il signifie 'voir' de la façon la plus générale, il est employé comme verbe actif et comme verbe neutre ; δέρκεσθαι et λεύσσειν ne sont guère employés, le premier surtout, que comme verbes neutres ; ils diffèrent l'un de l'autre en ce que le premier désigne l'action de voir seulement avec les yeux du corps, le second désigne le regard de l'homme en tant que l'esprit, la raison participe à cet acte ; ὄσσεσθαι c'est voir, mais seulement avec les yeux de l'esprit. On comprend que tous les emplois de ces verbes dans Homère n'entrent pas dans les significations indiquées plus haut ; par exemple, le verbe δέρκεσθαι est employé trois fois comme transitif. M. H. n'admet pas d'exceptions pour sa règle ; il applique avec la plus grande rigueur le principe de la nouvelle école des grammairiens, qu'il n'y a jamais d'exceptions ; là où il rencontre des faits contraires à ses théories, il dit que les textes sont corrompus, interpolés ; il faut les corriger. On est étonné de voir qu'un homme, qui d'ordinaire applique si justement le premier principe de la sagesse en matière de critique verbale qui consiste à tout contrôler, on est étonné de voir que cet homme n'émet aucune objection sur l'authenticité ou plutôt l'antiquité des divers passages qu'il examine ; car enfin il peut bien se faire que telle forme que M. H. repousse soit la forme authentique, si le passage ne remonte pas à une haute antiquité. Pour ce qui concerne αὐτός, M. H. étudie surtout l'emploi de ce mot comme pronom ; d'après l'auteur, cet emploi n'a lieu que lorsque αὐτός est joint à une préposition ou à un adverbe de lieu. Ici encore, M. H. trouve des faits contraires à sa théorie ; seulement cette fois la difficulté est autrement grave ; ce n'est plus trois passages qu'il faut corriger, c'est soixante pour le moins. M. H. n'est pas embarrassé pour si peu ; il corrige les soixante passages ; deux seulement sur le nombre se sont montrés rebelles et ont défié tous les efforts. Il y a donc deux parts à faire dans la dissertation de M. H. : d'un côté, les explications, les discussions grammaticales, qui sont toujours très ingénieuses, très intéressantes, souvent justes ; de l'autre côté, les corrections ; ici l'auteur est moins heureux. Pour faire connaître la méthode de M. H., il me suffira d'un exemple. Dans le passage si connu de la querelle, au premier livre de l'*Iliade,* M. H. trouve que les v. 88-89 contiennent un grand nombre de fautes et doivent être corrigés :

Οὔτις ἐμεῦ ζῶντος καὶ ἐπὶ χθονὶ δερκομένοιο
σοὶ κοίλῃς παρὰ νηυσὶ βαρείας χεῖρας ἐποίσει.

Le mot ἐμεῦ ne pouvait primitivement se placer devant une consonne ; ζῶντος est une forme moderne pour ζώοντος, moderne aussi est la construction κοίλῃς παρὰ νηυσί. Voici comment les vers devraient être écrits :

Οὔτις σοι παρὰ νηυσὶ βαρείας χεῖρας ἐποίσει
ξώοντος γ' ἐμέθεν καὶ ἐπὶ χθονὶ δερκομένοιο.

Qui ne voit combien ces vers sont froids, prosaïques même à côté des vers homériques ? Quand il s'agit d'un grand écrivain, surtout d'un grand poète, l'ordre des mots, qui n'est que l'ordre que des idées, a toujours une importance capitale. Au lieu de cette vive et ardente apposition que donne le vrai texte, le 'moi vivant' d'Achille mis tout de suite en face des autres,

de ceux qui pourront faire violence au devin, nous n'avons plus qu'une idée secondaire παρὰ νηυσί. M. Van Leeuwen s'est rencontré avec M. H. pour cette correction; malgré cette double autorité, nous n'hésitons pas à la rejeter. ALBERT MARTIN.

Σοφοκλέους Τραγῳδίαι. Διώρθωσε καὶ ἐξηγήσατο Δημήτριος Χ. Σεμίτελος. — I. Ἀντιγόνη. — Athènes, Perry, 1887.

L'édition de Sophocle dont ce livre de 714 pages est le premier tome fait partie d'une collection d'auteurs grecs entreprise grâce à un legs de Zographos, avec des notes en grec.

Ce gros volume se compose : 1° d'une introduction ; 2° de l'édition proprement dite ; 3° d'un commentaire critique de plus de trois cents pages ; 4° d'un appendice métrique. Il faut rendre hommage au travail et au soin de l'éditeur, qui n'a pas épargné sa peine. Un défaut important de son œuvre est une prolixité fatigante tant dans les notes explicatives que dans l'introduction et dans le commentaire critique. M. Sémitélos a voulu évidemment, en même temps qu'il expliquait et tentait de restituer le texte, donner au lecteur toutes les conjectures proposées par des philologues sur chaque vers d'Antigone, et faire pour Sophocle le pendant de ce que Wecklein a fait pour Eschyle. Il est d'ailleurs fort bien informé : cependant, tout surchargé qu'il est, son relevé présente encore des omissions, tant est riche la littérature de Sophocle. Le malheur est qu'en ce qui concerne certains vers, on se trouve perdu, sans fil conducteur, au milieu d'une foule de corrections plus ou moins hasardées. A toutes celles qui se trouvaient déjà publiées, M. Sémitélos en a ajouté un très grand nombre : ce ne sont pas les moins aventureuses. Presque toutes ont pourtant été introduites par lui dans le texte, qu'elles rendent méconnaissable en certains endroits. La plupart se justifient mal, quelques-unes sont admissibles : par ex. v. 355 ἀγοράς pour ὀργάς, sur quoi l'auteur se rencontre avec S. Mekler.

Malgré ses grands défauts, ce livre sera utile par ce que l'auteur y a mêlé de bon et surtout par les renseignements que l'on y trouvera réunis, soit pour l'exégèse, soit pour la critique du texte. Les volumes suivants gagneraient en valeur, si à la même diligence et à la même application M. Sémitélos joignait un peu plus de goût et beaucoup plus de sobriété.

A. M. D.

SOPHOKLES. I. *Œdipus Tyrannos* erklært von J. HOLUB, mit einer Abbildung. — Paderborn et Munster, F. Schœningh, 1887.

On aura une idée de la compétence de ce nouvel éditeur de Sophocle en matière de méthode critique, si l'on veut seulement lire les premières lignes de sa préface. M. Holub prétend prouver que le *Laurentianus* est un manuscrit *dicté*, et *dicté par un Grec* ou un homme accoutumé à la prononciation reuchlinienne : il en donne comme preuves les iotacismes assez nombreux, les confusions de consonnes, les lettres redoublées indûment, les fautes d'orthographe, comme si ces lapsus ne se produisaient pas constamment dans la copie! C'est un assez beau témoignage de naïveté. Le reste du volume est à la hauteur du commencement. Il n'est pas fort utile d'insister sur une telle œuvre, où l'ignorance le dispute au mauvais goût. Donnons un seul exemple des constitutions de texte et des interprétations de M. H. Au vers 52, αἰσίῳ est remplacé par εἰς ἀεί et non seulement la phrase : ὄρνιθι (le sphinx, selon M. H.) καὶ τὴν τότ' εἰς ἀεὶ τύχην παρέσχες ἡμῖν est expliquée, mais elle sert même d'explication à ce qui suit : ἴσος γενοῦ = πάλιν τῷ λοιμῷ τύχην τινὰ εἰς ἀεὶ ἡμῖν παράσχες (!). L'insuffisance du fond n'a d'égale que la suffisance de la forme. On devine quelles conjectures sont introduites dans le texte.

L'éditeur annonce l'intention de publier les autres tragédies. Le meilleur service qu'il puisse rendre à Sophocle et à lui-même serait d'arrêter l'édition au premier volume, au moins tant qu'il n'aura pas appris l'*a b c* du métier de philologue. A. M. D.

Kritische Studien zu den Griechischen Dramatikern, von F. W. Schmidt. Bd. I. Zu Aeschylos und Sophokles. — Bd. II. Zu Euripides. — Bd. III. Zu den Kleinen Trag., den Adespota, den Komikern und der Anthologie. Berlin, Weidmann, 1887.

Le nom de M. F. W. Schmidt est assez connu pour que l'on soit sûr de trouver dans son livre d'excellentes observations sur le texte des Tragiques surtout, qu'il a fort étudiés. L'auteur est très au courant de tout ce qui a été publié sur le même sujet, assez au courant pour tomber rarement dans le défaut qu'il reproche vertement aux critiques hollandais, celui de donner comme siennes des corrections déjà proposées par autrui. Sa connaissance de la langue des Tragiques lui fournit des remarques fort utiles. Ses conjectures, qui portent principalement sur les auteurs dramatiques, mais aussi, chemin faisant, sur beaucoup d'autres écrivains, sont exposées clairement, soutenues avec précision et autorité : il en est un certain nombre qui méritent de passer dans le texte. Celles-ci sont pourtant moins nombreuses que le nom de l'auteur n'autoriserait à le penser. Bien souvent, M. Schmidt, tout en indiquant avec sagacité le mal, échoue à trouver le remède. Souvent aussi, il semble, à force de chercher des altérations, en trouver même dans les parties saines.

Les corrections proposées par M. Schmidt s'éloignent trop fréquemment de la leçon des manuscrits, sans que les altérations qu'elles sont censées faire disparaître soient suffisamment expliquées. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que l'auteur proclame bien haut qu'il n'admet que les conjectures fondées paléographiquement, les corrections tirées du tracé des lettres. Il pousse cette prétention jusqu'à se servir de l'onciale pour rendre sensible aux yeux une similitude qui n'existe que dans son imagination. Le changement de ἐν πρώτοις ἔπη en ἐν πρώτοις κυρεῖς (Sophocle, Electre, 28) ne gagne guère en vraisemblance à être figuré ainsi ἐν πρώτοις (κ)ΥΡΕΙϹ — ἐν πρώτοις ΕΠΗΙ. Cela prouve qu'en telles matières il est aisé de prendre son désir pour la réalité.

Cela n'empêchera pas les philologues de trouver beaucoup à prendre dans ce livre, dont l'usage est rendu commode par un index joint au troisième volume. A. M. D.

S. Lederer, *Eine neue Handschrift von Arrians Anabasis* (dans les Wissenschaftliche Abhandlungen, n° 91). Commissions-Verlag von A. Pichler's Witwe und Solm, Vienne et Leipzig. In-8, xviii pages. (L'année n'est pas indiquée.)

Le manuscrit appartient à la bibliothèque de l'Université de Leyde ; il a été envoyé à Prague sur la demande de l'auteur. C'est un ms. de mélanges ; il est en papier et du xve siècle ; il porte une souscription qui ne donne que des indications incomplètes : le ms. a été terminé au mois de décembre, indiction 13 ; l'indication de l'année manque. La description que M. L. donne du ms. est assez complète. Suit une collation ; l'auteur dit qu'il a pris pour modèle le regretté Ad. von Velsen dans son édition d'Aristophane ; il ne pouvait assurément prendre un meilleur modèle. On sait avec quelle rigueur sont faites les collations de Velsen; celle de M. L. paraît aussi faite avec le plus grand soin ; il a collationné trois fois le ms.; il relève les moindres particularités qu'il présente, en ayant bien soin d'indiquer les

variantes fournies par les mains postérieures. Nous ne pouvons que féliciter l'auteur et l'encourager à poursuivre des études si utiles; assurément, il est grand temps d'entreprendre un travail vraiment critique sur le texte de l'historien d'Alexandre. ALBERT MARTIN.

Quæstiones Musonianæ. De Musonio stoico Clementis Alexandrini aliorumque auctore, scripsit Paulus WENDLAND. Berolini, apud Mayerum et Müllerum, 1886, 1 vol. in-8 de 66 p.

Le sujet de ce travail se rattache à la grande question des rapports du christianisme avec le paganisme, et en particulier avec la philosophie païenne dans les premiers siècles de notre ère. Clément d'Alexandrie surtout présente le mélange le plus singulier d'idées chrétiennes et d'idées païennes; dans le "Pædagogus" par exemple, tantôt il affirme la perversité originelle de l'homme, tantôt, au contraire, il dit que l'homme n'a qu'à suivre sa nature, qu'il est sûr ainsi de pratiquer la vertu et d'arriver au bonheur. Ces dernières idées sont le fond de la doctrine stoïcienne. Quel est le philosophe de cette école qui suit ici Clément? M. W., procédant par élimination, conclut que ce philosophe ne peut être que le stoïcien Musonius, le célèbre maître d'Épictète; il étudie sa doctrine, il montre l'influence qu'il a exercée, les imitateurs qu'il a inspirés, par exemple, saint Justin, Tertullien, Plutarque. Il y a un point très délicat dans cette discussion : Musonius a-t-il véritablement laissé des écrits? Cela n'est attesté que par Suidas et Eunape, deux garants très peu sûrs, M. W. le reconnaît lui-même. Nieuwland, Heeren, Ritter, Zeller, des juges compétents assurément, n'accordent aucune foi au dire de Suidas et d'Eunape. M. W. prétend que ces deux auteurs méritent ici plus de confiance; a-t-il réussi à le prouver, nous n'oserions l'affirmer. Quoi qu'il en soit de ce point délicat, on ne peut méconnaître que la dissertation de M. W. ne soit intéressante et instructive. ALBERT MARTIN.

L. Annæi Senecæ dialogorum libros XII ad codicem præcipue Ambrosianum recensuit M. C. GERTZ, professor Hauniensis. Hauniæ, Gyldendal, 1886, XXXIII-443 p. in-8.

Charles Thurot, en rendant compte dans la *Revue critique* (1875, I, p. 68-72) des *Studia critica* de M. Gertz, engageait ce philologue à publier une nouvelle édition de Sénèque. Déjà, en 1876, il s'est acquitté d'une partie de la tâche par la publication, fondée sur le Palat. 1547, des traités *de Beneficiis* et *de Clementia*. La publication des *Dialogi* publiée, après la mort de Koch, par les soins de Vahlen, a failli nous priver de l'éd. de M. Gertz; mais ayant reconnu que les variantes de l'Ambrosianus n'étaient pas exactement rapportées dans la susdite édition, M. G. s'est décidé à en entreprendre une nouvelle.

On sait que le texte des Dialogues repose surtout sur l'Ambrosianus C. 90. *inf.*, copié au XIe siècle en écriture dite lombarde et provenant du mont Cassin. On en trouve les variantes relevées, dans la présente édition, avec un soin extrême : toutes les abréviations du ms. sont représentées par des caractères typographiques fondus exprès; les différentes mains des correcteurs sont nettement distinguées, comme il convient de le faire. — Malheureusement le fameux Ambrosianus n'est plus complet, les 16 premiers chapitres (et le commencement du 17e) du dialogue *ad Polybium de Consolatione* ont été enlevés par une mutilation ; on en est réduit pour cette partie à de mauvais mss. du XIVe ou XVe siècle. En outre, le commencement du *De ira* (I-II, 3) qui remplit le f° 12 r° de l'*Ambr.* y est transcrit postérieurement d'une main du XIVe s.

Lorsqu'un auteur a été répandu comme Sénèque au moyen âge, il semble présompteux de laisser de côté une foule de mss. et de prétendre que tous dérivent d'une source unique. C'est pourtant exact en ce qui concerne les Dialogues de Sénèque; j'ai recherché, avec plusieurs élèves de l'École des hautes études, MM. Charpy, Lejay, Rabiet, si quelque ms. de la Bibliothèque nationale de Paris ne fournirait pas d'utile secours, au moins pour le *de ira* et *ad Polybium,* et je dois reconnaître que nous n'avons rien trouvé qui pût faire échec à l'apparat critique de M. Gertz.

Grâce à un index contenant les différents genres de fautes de l'Ambrosianus, l'édition de M. G. me paraît être d'un précieux secours pour enseigner la critique des textes dans les séminaires philologiques. Espérons que M. G. nous donnera prochainement une édition des *Lettres à Lucilius* établie avec une base aussi solide et avec le même sens critique. E. C.

Juli Frontini Strategematon libri quattuor. Edidit Gotthold GUNDERMANN. Lips. Teubner, 1888, XVI-176 p. pet. in-8°.

M. G. a établi le texte de Frontin d'après deux familles de manuscrits : la première, qui n'a subi aucune interpolation, est représentée par l'*Harleianus* 2666, s. IX, et des extraits fournis par le *Gothanus* I, 101, s. IX, ainsi que par le *Cusanus* C. 14, s. XII ; la seconde, qui apporte souvent des corrections au texte de la premiere, mais aussi porte la trace de changements arbitraires, est représentée surtout par le *Paris.* 7240, s. X. La première famille avait été négligée par les précédents éditeurs de Frontin, aussi M. G. n'a pas manqué d'y récolter une abondante moisson de variantes qui lui ont permis de restituer le texte authentique de Frontin et de son continuateur (Wachsmuth et Wölfflin ont établi que le livre IV n'est pas de Frontin) dans un tres grand nombre de passages. E. C.

La Bibliothèque de Fulvio Orsini. Contributions à l'histoire des collections d'Italie et à l'étude de la Renaissance par PIERRE DE NOLHAC. (LXXIV° fascicule de la Bibliothèque des Hautes Études.) Paris, Vieweg, 1887.

La publication de ce livre, fruit des recherches les plus sagaces et les plus étendues, rend un grand service à l'histoire de l'humanisme. Outre ses autres mérites, il sera utile en particulier au philologue par les précieux renseignements qu'il donne sur les manuscrits possédés par Orsini, leur origine et leur histoire, sur les bibliothèques de la Renaissance, sur les premières éditions d'un grand nombre d'auteurs, sur toute cette pléiade d'érudits qui ont tant fait, soit pour la conservation, soit pour l'intelligence des textes antiques. Tous ceux qui, à des points de vue divers, voudront s'occuper ou des manuscrits conservés au Vatican, ou de ce grand mouvement d'étude passionnée de l'antique que fut la Renaissance en Italie, auront à puiser sans cesse dans ce volume, où les faits intéressants abondent. Ils en seront reconnaissants à M. de Nolhac et sans peine lui pardonneront les quelques erreurs qui fatalement se glissent dans un pareil travail, et qu'on ne saurait d'ailleurs corriger sans les données mêmes fournies par l'auteur.

A. M. D.

Rennes, Imprimerie polyglotte Alph. LE ROY. *Le Gérant :* C. KLINCKSIECK.

LE SUPPLICE DE PHLÉGYAS

ÉTUDE SUR UN ÉPISODE DE L'*ÉNÉIDE*

I

L'épisode que je me propose d'étudier ici appartient à la description du Tartare, contenue dans le sixième chant de l'*Énéide*. Virgile y nomme Phlégyas parmi les âmes criminelles qui subissent une peine. Examinons d'abord comment le morceau qui concerne Phlégyas est amené.

Du dehors, Énée vient d'apercevoir le triple mur du Tartare et son fossé de flammes ; du dehors aussi, il entend le bruit des supplices. Comme l'accès du séjour infâme lui est interdit, il interroge son guide, la Sibylle. Celle-ci s'empresse de lui faire connaître dans son ensemble l'organisation pénitentiaire des enfers. Puis, de l'ensemble, elle passe aux détails ; elle procède alors par énumération, nommant individuellement les criminels, Phlégyas entre autres, et citant leurs peines. Mais elle en aurait bien long à dire : elle renonce à poursuivre sa nomenclature, de sorte que l'énumération ne contient qu'un petit nombre de noms propres. Nous pouvons, pour la commodité de notre étude, les répartir en deux groupes. Le premier, qui ne nous intéresse pas ici, comprendra les noms des Titans et des fils d'Aloeus, qui voulurent forcer le ciel ; de Salmonée, qui prétendit imiter le tonnerre ; de Tityos, dont un vautour dévore le foie. Au second de ces deux petits groupes, c'est-à-dire à celui qui doit fixer notre attention, appartiendront d'une part les rois Lapithes, Ixion et Pirithoüs, nommés dans un même vers ; d'autre part Thésée, qui vient un peu plus loin, et avec lui notre héros Phlégyas. A celui-ci s'arrête l'énumération, et c'est là tout. Sisyphe n'est pas nommé ; il est seulement indiqué. Il n'est pas question de Tantale, bien qu'il figure dans la Νέκυια homérique (*Odyssée*, λ, 582).

La partie de l'énumération qui concerne notre premier groupe de personnages n'a rien de suspect dans sa disposition générale. Il en est autrement de l'autre partie, qui commence au vers contenant la mention des rois Lapithes, et dans laquelle figure Phlégyas. Bien que, pour cet endroit de l'œuvre de Virgile, on possède quatre manuscrits qui remontent à l'antiquité, ceux que M. Ribbeck désigne au moyen des lettres F, M, P, R, cette seconde moitié de l'énumération ne s'est conservée nulle part sous sa forme

authentique. Dès la fin du IVe siècle, une même rédaction altérée se trouvait dans tous les manuscrits communément consultés, car Servius n'en connaît pas d'autre. L'altération, qui paraît n'avoir pas été signalée jusqu'à présent, est assez grave par les conséquences qu'elle a eues, mais de nature simple; elle provient d'un vulgaire accident de copie, qui s'est produit postérieurement au Ier siècle. Elle consiste dans le déplacement d'un morceau de cinq vers, ceux où sont nommés Thésée et Phlégyas; la correction à exécuter consiste à remettre les cinq vers en place.

On verra plus loin comment cette correction se trouve avoir un caractère exceptionnel de certitude. On verra même qu'elle n'est pas, à proprement parler, du domaine de la critique dite conjecturale, car nous possédons deux paraphrases du texte virgilien, faites l'une et l'autre avant que la faute s'y fût introduite. Comme, grâce aux deux paraphrases, la démonstration se trouvera faite d'une façon qui exclut le doute, nous pouvons, sans inconvénient, venir tout de suite à l'interprétation du texte véritable, c'est-à-dire de celui qu'on obtient après correction faite; la rigueur n'y perdra rien, et la clarté y gagnera.

On se le rappelle, le morceau à examiner commence au vers qui nomme les deux rois Lapithes, Ixion, le père, et Pirithoüs, le fils.

601 Quid memorem Lapithas Ixiona Pirithoumque?

Ce vers unique une fois lu, nous arrivons tout de suite au point essentiel de cette étude. Car, dans l'état actuel du texte, le vers se lie mal à ceux qui suivent, en sorte que M. Ribbeck l'en a judicieusement séparé par des étoiles, signe de lacune. Mieux vaut encore combler la lacune. C'est ce que nous allons faire en remettant ici, c'est-à-dire à sa vraie place, le morceau transposé de cinq vers.

Qu'on ne s'attende pas à y voir Virgile insister sur les peines d'Ixion et de Pirithoüs. Il y fait une brève allusion à la roue d'Ixion, mais sans décrire en détail ce supplice connu. Quant à Pirithoüs, qui est un captif plutôt qu'un supplicié, le poète n'a pas jugé indispensable de nous entretenir de ses *trecentae catenae* (Horace, *Odes,* III 4, 80). Il passe tout de suite à Thésée, captif avec Pirithoüs pour avoir participé au même crime. Thésée, dit-il au commencement du morceau des cinq vers, n'est pas puni comme d'autres par un mouvement éternel, il l'est par une éternelle immobilité :

616 Saxum ingens uoluunt alii radiisque rotarum
617 Districti pendent : sedet aeternumque sedebit
618 Infelix Theseus...

Les « autres » auxquels Virgile oppose ainsi Thésée, ce sont Sisyphe et Ixion; *uoluunt alii pendentque* équivaut à *ex aliis hic uoluit, ille pendet;* bref, le pluriel représente la somme de deux singuliers. Ainsi le permet la grammaire, ainsi aussi le veut le sens, car il n'existe qu'un Ixion et qu'un Sisyphe. On s'est mépris toutes les fois qu'on a interprété les mêmes mots par deux pluriels, *alii uoluunt, alii pendent.* Quant à l'antithèse d'*alii* avec *Theseus,* elle a la même forme que la célèbre antithèse d'*alii* avec *tu* (même chant, v. 847) : « Excudent *alii* spirantia mollius aera,... *Tu* regere imperio populos, Romane, memento. »

Mais achevons le morceau transposé :

... Phlegyasque miserrimus omnes
619 Admonet, et magna testatur uoce per umbras :
620 « Discite iustitiam moniti et non temnere diuos. »

Omnes, tous les hôtes du Tartare entier, peuvent entendre plus ou moins la clameur de Phlégyas, qui perce l'épaisseur des ombres infernales ; mais Phlégyas n'a pas l'intention de s'adresser à tous indifféremment et au même titre. Ceux qu'il tient à admonester, en souffrant plus qu'eux (*miserrimus*), ce sont ses enfants. Phlégyas, en effet, selon certains mythographes et déjà selon Euripide, dans un fragment cité par le scholiaste d'Apollonius de Rhodes, est le père d'Ixion, et par conséquent le grand-père de Pirithoüs. Le rôle qu'il joue ici est clair maintenant, tandis que dans le texte non corrigé, son nom étant très loin d'*Ixiona Pirithoumque,* on ne peut comprendre en quelle qualité ce supplicié se charge de prêcher les autres. Le dernier nom cité avant le sien, Thésée, est celui du complice de son petit-fils, et d'un complice qui est un ami intime ; on disait *Thésée et Pirithoüs* (Martial, X 11) comme nous disons encore *Oreste et Pylade.* Les choses donc se passent en famille ; celui qui fait de la morale aux Lapithes est le patriarche des Lapithes. Scarron a eu beau jeu à plaisanter son *Discite iustitiam,* bon conseil, mais trop tardif ; il faut du moins reconnaître, à la décharge de Virgile, qu'après tout un conseil, même superflu, est bien placé dans une telle bouche, et que, si on en juge par les vivants, il n'y a pas invraisemblance à ce qu'un homme morigène inutilement ceux qu'il a le droit de morigéner. Le poète a mis ici un trait réaliste.

On peut même dire que le vrai défaut de ce passage, comme de tout le sixième chant de l'*Énéide,* c'est l'introduction du réalisme dans la fantaisie. Plus poétique et plus sérieuse en même temps, plus pleine d'imagination et aussi plus profondément philosophique était la métaphore de Pindare, quand il montrait Ixion,

sur sa roue tournoyante, parlant non à ses compagnons les morts, mais aux mortels (*Pyth.*, II 39) : Θεῶν δ'ἐφετμαῖς Ἰξίονα φαντὶ ταῦτα βροτοῖς λέγειν, ἐν πτερόεντι τροχῷ παντᾷ κυλινδόμενον. De cette métaphore s'est inspiré Virgile ; d'une simple figure de pensée il a voulu tirer toute une scène ; il a eu le malheur d'y réussir, et le principal personnage de la scène se trouve être un peu un vieillard de comédie. Le plus curieux de la transformation réaliste, c'est la substitution de Phlégyas à Ixion : aux enfers aussi bien qu'à Rome, Virgile a estimé qu'un fils devait laisser la parole à son père.

Ayant achevé de lire à leur vraie place les cinq vers égarés, reprenons la suite du passage où nous les avons remis. Le premier mot qui se présente est suivant les uns *quo,* suivant les autres *quos ;* d'après ce qu'on vient de voir, *quo* équivaudrait à *Phlegya, quos* à *Thesea et Phlegyan,* de sorte que, de toute façon, Phlégyas est intéressé dans ce qui suit. Nous pouvons, jusqu'à nouvel ordre, ne nous occuper que de lui, et écrire *quo* comme leçon provisoire :

602 Quo super atra silex iamiam lapsura cadentique
Imminet adsimilis ; lucent genialibus altis
Aurea fulcra toris, epulaeque ante ora paratae
Regifico luxu ; Furiarum maxima iuxta
Accubat et manibus prohibet contingere mensas
607 Exsurgitque facem attollens atque intonat ore.

Le châtiment du vieux Phlégyas (nous le comprenons maintenant, les vers où Phlégyas est nommé étant replacés à côté de ceux où le châtiment est décrit), c'est la faim, toujours excitée, jamais satisfaite ; c'est le châtiment bien connu de Tantale. Non pas du Tantale de l'*Odyssée,* car nous ne retrouvons ni l'eau où le malheureux baigne et qui fuit ses lèvres, ni les fruits qui se penchent vers lui et qui fuient sa main ; mais du Tantale d'une autre légende. Matériellement, rien n'empêche Phlégyas de saisir les mets ; mais il y a un obstacle au dedans de lui, et cet obstacle est la terreur. Il a peur du rocher qui surplombe ; peur aussi de la Furie, qui brandit sa torche et le harcèle de ses clameurs. Il doit avoir peur de l'obscurité, puisqu'il crie *per umbras ;* ici *umbrae* désigne certainement les ténèbres (non pas les âmes des morts), comme aux vers 452, 461, 490, 576. Le somptueux festin servi dans cette nuit n'est point illuminé ; si l'or du lit de table scintille, c'est grâce à la torche de la Furie, qui flamboie sous le rocher enténébré, *atra silex.*

Examinons maintenant, en continuant la lecture du chant VI, l'endroit d'où ont été ôtés les cinq vers. Y laissent-ils un vide ?

Non; au contraire, les idées, les expressions de détail s'y enchaînent mieux qu'avant le déplacement :

608 Hic quibus inuisi fratres dum uita manebat
Pulsatusue parens et fraus innexa clienti,
Aut qui diuitiis soli incubuere repertis
Nec partem posuere suis, quae maxima turba est,
Quique ob adulterium caesi, quique arma secuti
Impia nec ueriti dominorum fallere dextras,
Inclusi poenam exspectant. *Ne quaere doceri*
615 Quam *poenam,* aut quae *forma* uiros fortunaue mersit :

(Ici étaient les cinq vers que nous déplaçons, et que caractérise la présence des noms *Theseus* et *Phlegyas.*)

621 Vendidit hic auro patriam dominumque potentem
Imposuit, fixit leges pretio atque refixit;
Hic thalamum inuasit natae uetitosque hymenaeos ;
Ausi omnes immane nefas ausoque potiti.
Non, mihi si linguae centum sint oraque centum,
Ferrea uox, omnes scelerum comprendere *formas,*
627 Omnia *poenarum* percurrere nomina possim.

Alii du premier des vers déplacés, s'il pouvait être correct de l'interpréter comme *alii... alii,* irait assez bien pour commencer l'énumération que semble annoncer le vers 615. C'est cette convenance apparente qui aura amené l'intrusion des cinq vers à cette place plutôt qu'à une autre, car ordinairement les transpositions proviennent d'une omission fortuite, suivie de correction fourvoyée. Mais la fausse interprétation d'*alii* a été réfutée d'avance. Quant à Thésée et à Phlégyas, il est clair qu'en ôtant ici ces deux noms propres, singulièrement encadrés entre deux séries de désignations abstraites, on fait disparaître une difficulté. De sorte qu'à tous égards, la correction faite se montre conforme à la vraisemblance. Il est plausible, on le voit en ce moment, d'ôter les vers 616-620 de la place où les manuscrits les donnent; plausible aussi, on l'a vu précédemment, de les placer avant les vers 602-607, de façon que Phlégyas soit le convive de la Furie.

Reste à voir si ce qui n'est que probable peut devenir certain.

Par un hasard heureux, la vérification est possible. Elle va se trouver faite, pour commencer, par le témoignage de Stace, qui lisait encore le texte authentique de Virgile, et qui l'a paraphrasé de façon non équivoque. Stace nomme Phlégyas comme puni pour avoir offensé Apollon, et de ce Phlégyas il fait le héros du festin infernal ; dans ses vers, d'ailleurs (*Thébaïde,* I 712), on retrouve plusieurs des détails virgiliens :

... ultrix tibi [*entendez :* Apollini] torua *Megaera*...

(Voilà la *Furiarum maxima* de Virgile, vers 605.)

Ieiunum Phlegyan, *subter caua saxa iacentem...*

(Ces *caua saxa* sont l'*atra silex* du vers 602, et *iacentem* rappelle le lit de table du vers 603.)

Aeterno premit *accubitu...*

(Voilà *accubat,* vers 605.)

dapibusque profanis
Instimulat, *sed mixta famem fastidia uincunt.*

Le dernier trait, malgré une nuance sur laquelle il y aura à revenir, est en harmonie avec le sens général du passage de Virgile, tel qu'on l'a vu reconstitué. Si Phlégyas ne mange pas, c'est qu'un malaise de l'âme lui ôte l'énergie d'allonger le bras, misère morale qui s'ajoute pour lui aux souffrances de la faim, et qui le pousse à crier dans la nuit son repentir.

Somme toute, l'imitation de Stace nous délivre désormais de tout doute sur la transposition des cinq vers. Elle constitue ce qu'on pourrait appeler la preuve décisive, si nous ne devions pas voir bientôt une preuve plus décisive encore.

II

Cette preuve plus décisive est connexe à la solution d'un petit problème, déjà mentionné, qui partage les éditeurs de l'*Énéide* au vers 602, celui du choix entre les deux lectures *quo super* et *quos super*. Il ne s'agit que d'une lettre de plus ou de moins, mais la présence ou l'absence de cette lettre unique fait beaucoup au sens (*quo,* Phlégyas seul ; *quos,* Phlégyas et Thésée.)

La seule leçon qui paraisse sérieusement appuyée par les documents est *quos*. D'abord, pour ce qui est des manuscrits virgiliens, elle se trouve dans les manuscrits MPγ*bc* de Ribbeck et dans le manuscrit de Prague de Kvíčala ; en outre, F a de première main *quod,* faute évidente, mais qui indique aussi une quatrième lettre après l'*o*. *Quo* ne se trouve que dans le *Romanus* R.

Ce n'est pas tout. Dans le texte traditionnel, le relatif en question suit immédiatement *Ixiona Pirithoumque,* de façon que *quos* semble désigner les deux rois Lapithes, tandis que *quo* désignerait Pirithoüs seul et ne porterait pas sur Ixion ; comme dans le vrai texte, une simple lettre ajoutée ou retranchée change tout le sens du passage. Cette remarque nous permet de constater que les commentateurs, Servius et le pseudo-Probus,

avaient sous les yeux *quos*. Servius, en expliquant le *radiisque rotarum* du vers 616, dit qu'il s'agit d'Ixion, et cela quelle que puisse être la contradiction avec le *quos super atra silex* du vers 602, contradiction suivant lui permise en telle matière ; s'il avait connu la leçon *quo,* il eût été plus simple de la citer, en disant qu'elle faisait disparaître la contradiction. Si donc, dans la citation même de Servius, le *Floriacensis* ou manuscrit de Saint-Benoît-sur-Loire porte *quo,* ce ne peut être que par un hasard sans conséquence, d'autant plus que les pluriels *eorum* et *abstineant* dans les commentaires (vers 606 et 607) supposent forcément un pluriel dans le texte commenté. Tout comme Servius, le pseudo-Probus croit que le relatif porte sur Ixion, et par conséquent qu'il est au pluriel. Cet auteur cite notre passage à propos d'un autre (*Géorgiques,* III 37), et son texte a été maltraité par les copistes, mais non de façon qu'il puisse y avoir doute sur le point en question.

Ajoutons enfin que Macrobe (*Saturn.*, IV 4, 15) cite le vers 602 avec la leçon *quos*.

En définitive, tous les témoignages sont pour *quos,* sauf ceux du *Romanus* de Virgile et d'un des manuscrits de Servius. Aussi est-il probable que le *quo* de ces deux manuscrits provient de deux lapsus des deux copistes, QVOSVPER au lieu de QVOSSVPER ; lapsus qui affectent gravement toute la signification apparente du passage, mais qui en eux-mêmes ne constituent que des peccadilles légères. Nous venons de dire ce qui ôte toute autorité au *quo* du manuscrit de Servius. Quant au *Romanus,* il est en général très fautif, et c'est la moins antique de nos copies antiques de Virgile ; peut-être est-il du VIe siècle ; il est d'ailleurs, en tout cas, d'un temps où *quos* devait avoir partout prévalu, et, quelle que soit sa date exacte, il a dû être copié sur un manuscrit qui donnait *quos*. Songeons en effet que, vraie ou fausse, la leçon *quos* n'a pas pu ne pas s'imposer. Par suite de la transposition des cinq vers, le relatif se trouvait précédé de deux noms d'hommes, *Ixiona Pirithoumque,* étroitement joints par une apposition commune *Lapithas*. Dans de telles conditions, il ne pouvait paraître intelligible qu'à la condition d'être au pluriel. A supposer même qu'un lecteur se trouvât avoir sous les yeux QVOSVPER, il devait de prime abord rattacher l'*s* au premier mot, sauf à suppléer mentalement une seconde *s* pour compléter *super*. Il n'y a donc aucune apparence qu'un QVOSVPER se soit propagé, jusqu'aux siècles où furent écrits le *Romanus* et le *Floriacensis,* par tradition ininterrompue. Si bien que, à supposer prouvé que la leçon primitive publiée par Varius et Tucca était

déjà QVOSVPER, la concordance des deux manuscrits avec ce texte primitif ne devrait être attribuée qu'à des rencontres fortuites.

Nous venons de ruiner les deux seuls documents favorables à la leçon *quo*. Il n'y a plus, pensera-t-on, d'autorités que pour *quos ;* mais ce serait conclure trop vite. En effet, puisque la transposition des cinq vers rendait la généralisation de la lecture *quos* inévitable, quel que fût le texte primitif, cette lecture ne peut fournir sur le texte primitif aucune lumière. De même que nous ne pouvons plus nous fier aux deux manuscrits pour *quo,* nous ne pouvons nous fier pour *quos* ni aux sept autres manuscrits, ni à Macrobe, ni au pseudo-Probus, ni à Servius. Aucun témoignage n'a plus pour nous de valeur. Laissons donc les autorités, et jugeons par nous-mêmes. Aussi bien il n'est pas difficile de nous décider, grâce à l'importance qu'a ici pour le fond une légère différence de forme.

A la réflexion, le pluriel *quos* paraît vite insoutenable, parce que, les cinq vers égarés étant remis à leur place légitime, il désignerait Phlégyas et Thésée.

D'abord, pourquoi Phlégyas et Thésée participeraient-ils à un même supplice ? Ils n'ont pas trempé dans un même crime ; Phlégyas a offensé Apollon, comme nous l'avons vu dans Stace, tandis que Thésée a prêté main-forte au ravisseur de Proserpine. Entre eux il n'y a aucun lien direct. On concevrait qu'une même table rénnît Phlégyas et Pirithoüs, ou bien Pirithoüs et Thésée, mais qu'a affaire avec le grand-père l'ami du petit-fils ?

En second lieu, s'il y a deux patients, la description du supplice est obscure. Pendant que la Furie empêche l'un de manger, l'autre n'aura-t-il pas chance de happer un morceau ? Phlégyas est sur un lit (*genialibus*), Thésée est assis : pourquoi cette différence de posture ? La Furie est aussi sur un lit, et, semble-t-il, sur le même lit que Phlégyas (*accubat*) : comment pourra-t-elle tourmenter Thésée sur son siège ? Phlégyas crie son repentir aux ténèbres qui l'enveloppent : que ne parle-t-il en particulier à son convive ?

En troisième lieu, Thésée subirait à la fois deux supplices : l'un à lui personnel, l'autre partagé avec Phlégyas. D'une part, Thésée serait puni pour son compte par l'immobilité sur un siège immuable, immobilité terrible en elle-même, puisque Virgile la met en antithèse avec le labeur de Sisyphe et le tournoiement d'Ixion ; d'autre part il serait de moitié avec Phlégyas dans le supplice de la faim. En soi déjà cela serait étrange ; mais que le poète aurait mal commenté cette étrangeté ! Thésée, qui subit deux peines à la fois, n'est qu'*infelix,* au positif, et le superlatif *miserrimus* est réservé à Phlégyas, dont la peine est simple.

Pour écarter toutes ces difficultés, il nous faut absolument, au lieu du pluriel *quos,* mettre un singulier, qui se rapportera au seul Phlégyas. En prose classique, ce singulier devrait être *quem;* mais la syntaxe de Virgile admet l'ablatif (ainsi, dans la première églogue, *requiescere noctem Fronde super uiridi*). On a donc le choix entre les deux cas. Provisoirement, on peut préférer *quo,* mais sans avoir encore de raison décisive, puisque la variante *quo* dans deux manuscrits ne constitue pas une autorité sérieuse, et que la leçon *quos* des autres documents serait fatalement sortie du singulier, soit qu'il fût *quo,* soit même qu'il fût *quem.* La petite question du cas à choisir va être tranchée, grâce à un texte beaucoup plus ancien que tous nos grammairiens et nos manuscrits. Et, ce qui est plus important, le même texte nous donnera en même temps la preuve définitive, annoncée plus haut, de la transposition qui a eu lieu dans Virgile.

Ce texte est un passage imité de Virgile par Valérius Flaccus (*Argonautiques,* II 188). L'imitation, un peu antérieure à celle de Stace, a été faite comme elle d'après une *Énéide* où les cinq vers 616-620 occupaient encore leur vraie place; elle s'en distingue en ce qu'elle repose sur un exemplaire fautif d'ailleurs, qui a fait commettre à Valérius un contresens. La faute du copiste était bien légère; elle consiste à avoir mis au lieu d'un singulier le pluriel *quos;* l'erreur de Valérius est d'avoir été dupe de cette variante, et d'avoir cru que Thésée partageait le supplice de Phlégyas. Maladresse pour nous utile, car, grâce à elle, le passage de Valérius jette une lumière encore plus vive sur la transposition des cinq vers. Sur ce point, nous allons avoir l'esprit encore plus en repos qu'après avoir lu Stace.

Valérius Flaccus peint le festin que les femmes de Lemnos offrirent à leurs époux avant de les massacrer. Chacune fait fête à l'homme qu'elle égorgera tout à l'heure; elle prend place à ses côtés, *semblable à la Furie près de Phlégyas et de Thésée :*

> ... simulantque choros delubraque festa
> Fronde tegunt laetaeque uiris uenientibus adsunt,
> Iamque domos mensasque petunt; discumbitur altis
> Porticibus; sua cuique furens funestaque[1] coniunx
> Adiacet. *Inferni qualis sub sede barathri*
> *Accubat attonitum* Phlegyan et Thesea *iuxta*
> *Tisiphone, saeuasque dapes et pocula libat,*
> *Tormenti genus, et nigris amplectitur hydris.*

1. Correction de Schenkl pour *festinaque.*

Phlegyan et Thesea, on a vu que cette association des deux noms est insoutenable, disons ridicule; il n'est pas possible que Valérius ne fasse pas erreur. Mais, plus cette erreur doit choquer la critique, plus elle est démonstrative. Jamais Valérius n'aurait pu avoir occasion de la commettre, si Virgile n'avait, par hasard, rapproché le mot *Theseus* et le mot *Phlegyasque*, et cela dans un passage où il s'agissait de festin et de Furie. La méprise de l'imitateur équivaut à un renvoi formel au texte de son modèle, chant VI, vers 618, et elle suppose ce vers étroitement lié aux vers 602-607, ceux où le festin est décrit et où figure la *Furiarum maxima.* Notre certitude était un peu moins absolue avec Stace, qui ne nous parlait que de Phlégyas. Nous avions pourtant le droit de dire, à propos de la transposition des cinq vers, que l'imitation de Stace constituait une preuve. Maintenant nous pouvons dire que la preuve est parachevée.

Ce qui n'est pas indifférent au point de vue général de la critique virgilienne. Quand il s'agit de toucher à un texte tel que celui de l'*Énéide,* des esprits très fermes peuvent hésiter. Comment des fautes graves auraient-elles pu faire invasion dans un poème qu'on a étudié de tout temps dans toutes les écoles? Faut-il ne compter pour rien la multiplicité des copies, la continuité de la tradition, l'âge imposant des manuscrits qui nous sont parvenus ? car ils sont plus vieux pour Virgile que pour Horace, plus vieux de quatre siècles au moins; ils remontent à l'antiquité même. Et qui accuser d'une énormité hypothétique, si l'on n'en peut charger ni la barbarie des temps mérovingiens, ni la demi-science qui succéda à cette barbarie? Les arguments pour la circonspection abondent, et on aimerait à s'y tenir, tant certains critiques aventureux ont compromis leur art. Mais ici l'évidence parle : il faut bien que nous admettions, même dans Virgile, la faillibilité des copistes. Cinq vers de l'*Énéide* ont été égarés, postérieurement à l'époque de Valérius et de Stace, dans un temps où les bibliothèques, les écoles, les librairies, contenaient des centaines d'exemplaires corrects. Et les copistes sont incontestablement les vrais coupables; ici on ne peut songer à une de ces fautes dont personne ne répond, à quelque désordre dans les papiers posthumes de Virgile, qui aurait pu induire en erreur Varius et Tucca. Quel que soit le premier auteur de la faute, il l'a commise après le règne des Flaviens.

Elle s'était propagée d'exemplaire en exemplaire avant le règne de Gratien; cette limite inférieure nous est fournie par Servius, qui écrivait avant l'an 375, et qui ne connaissait déjà plus le vrai texte. Une faute peut faire bien du chemin en trois cents ans, et,

sans doute, tant de temps n'a pas été nécessaire. Quoi qu'il en soit, entre Valérius et Stace au plus tôt, et Servius au plus tard, un copiste distrait a sauté les vers 616 à 620 du sixième chant, un correcteur étourdi les a rétablis en se trompant de place, et une légion de libraires mal outillés, avec la complicité des grammairiens inattentifs, a collaboré à la multiplication de l'erreur; multiplication favorisée, d'ailleurs, par l'apparence d'un lien entre *Saxum ingens uoluunt alii* et la formule *ne quaere doceri Quam poenam...* C'est la loi des vulgates que, de proche en proche, les textes malades infectent les textes restés sains. Après tout, il n'y a là rien de bien étonnant pour la raison. De tout temps, on s'est laissé allé à croire qu'un texte mauvais est encore bon pour les élèves. Il semble que la jeunesse, sous prétexte qu'elle trouvera toujours pâture dans un grand poète, peut sans inconvénient apprendre par cœur quelques passages qui n'ont plus de sens. Or le livre de classe, si imprudemment négligé, possède une puissance redoutable. C'est le seul que l'homme du monde ait bien lu, que le savant même connaisse page par page. Les absurdités qu'on y a vues ne surprennent plus, et même, si ailleurs on rencontre mieux, le mieux dépayse (tel lecteur du présent travail sera peut-être effarouché de l'idée de déplacer *Saxum ingens uoluunt alii*). Par la force des choses, tout homme a un faible pour l'édition de pacotille où il a épelé. Ainsi, le livre pour lequel on est souvent le moins exigeant tend à devenir la loi des autres livres. Si ce danger existe de nos jours, que devait-ce être dans l'antiquité? On conçoit en vérité qu'un commentateur comme Servius, si soigneux d'ordinaire, si bien informé parfois, n'ait plus trouvé à sa portée d'exemplaire ayant échappé à la contagion.

Revenons à Valérius Flaccus. Sa méprise, si précieuse pour la critique du texte virgilien, nous apprend par-dessus le marché qu'il avait sous les yeux le pluriel fautif *quos,* que par conséquent cette leçon vicieuse est antérieure à la transposition des cinq vers, et n'a pas eu pour origine le contact des mots *Lapithas Ixiona Pirithoumque.* L'effet de ce contact a été celui que nous avons indiqué, la généralisation de la leçon *quos,* mais la généralisation seulement. Observation qui nous autorise à lire définitivement *quo* et non *quem.* Évidemment QVOSSVPER, dans le Virgile que lisait Valérius, provenait de QVOSVPER par simple répétition d'une consonne. Voilà un détail de critique verbale réglé. Il est temps de dire quelle importance ce petit détail s'est trouvé avoir dans l'histoire de la littérature.

III

Nous voyons maintenant le passage de Stace sous un jour nouveau. Stace n'est pas seulement un élève de Virgile, c'est aussi le successeur immédiat de Valérius Flaccus. Il connaissait l'œuvre de Valérius, et dans cette œuvre, il n'est pas inutile de le remarquer, il avait donné une attention toute particulière au grand récit où se trouve nommé Phlégyas, celui du massacre de Lemnos; la preuve, c'est qu'il a traité à son tour le même massacre dans son chant V, très en détail, et en laissant voir, en nombre de passages, l'usage qu'il a fait de son devancier. Si dans un chant antérieur, le chant I, il a parlé de Phlégyas, il ne faisait à ce moment que s'approprier cette figure par anticipation, en la détachant de l'ensemble qu'il se réservait de refondre plus tard. En somme, il n'a pas imité d'emblée le passage de Virgile, mais, ce qui est différent, il l'a repris après un premier imitateur.

Il l'a repris, et repris à très court intervalle. Le passage de Stace appartient à son premier chant, qui paraît avoir été commencé vers l'an 80; or le poème de Valérius n'a été publié qu'après le mois d'août 79, car il contient des allusions à la fameuse éruption du Vésuve. De sorte que, selon toute apparence, Stace aura écrit ses vers sur Phlégyas l'année même où ceux de Valérius avaient paru. C'est là un fait digne de remarque. Un poète ne revient pas volontiers sur un épisode qu'un autre vient justement de déflorer, et qui d'ailleurs, comme c'est le cas ici, n'a aucun lien avec son sujet personnel, s'il n'y est poussé par quelque motif spécial.

Nous avons, par conséquent, à découvrir dans Stace une intention. Peut-être peut-on essayer de deviner son cœur : une occasion s'étant présentée à lui de faire sentir les torts d'autrui, il aura saisi cette occasion avec plaisir. Il a d'ailleurs procédé sans méchanceté véritable et en homme de goût.

Valérius Flaccus, trompé par son exemplaire de Virgile, avait commis la lourde méprise d'associer Thésée au festin de Phlégyas. Il avait donc péché en tant que poète, car, on l'a vu, cette façon de se représenter les choses donne une peinture incohérente et obscure. On peut dire aussi qu'il avait péché en tant que critique, puisqu'il n'avait pas su se procurer un bon texte de son modèle. Stace a pu être bien aise de redresser la double faute du critique et du poète. Il a donc introduit une rédaction nouvelle de notre épisode dans la *Thébaïde,* non sans doute qu'il s'intéressât à Phlé-

gyas et tînt à citer son nom, mais pour le plaisir de ne pas l'accompagner du nom de Thésée. Et il l'a introduite, on s'en aperçoit, d'une façon assez artificielle.

Comme Phlégyas avait offensé Apollon, une invocation à Apollon a servi de prétexte; c'est celle que prononce Adraste dans le temple d'Argos. La composition de cet hymne mérite à coup sûr un moment d'examen. « Tu es, dit Adraste en substance, un dieu riche en habitacles sacrés, un dieu toujours jeune, un Dieu instruit de l'avenir; tu es un dieu terrible, car ton bras a puni Marsyas, Tityos, Python, Niobé. « Ta vengeance, ajoute-t-il, poursuit Phlégyas aux enfers; assiste-nous. » On fera tout de suite une première remarque : c'est que la prière proprement dite, *Adsis o...* arrive brusquement après le passage qui la fait le moins attendre, et qui en soi-même, d'ailleurs, est quelque peu un hors-d'œuvre. Or, ce passage, c'est celui qui mentionne le châtiment de Phlégyas.

Autre remarque : Les exploits d'Apollon viennent d'être énumérés bien sommairement :

> Tu Phryga summittis citharae, tu matris honori
> Terrigenam Tityon Stygiis extendis harenis,
> Te uiridis Python Thebanaque mater ouantem
> Horruit in pharetris...

Ce sont là des actes accomplis par le bras même d'Apollon, il y en a quatre bien comptés, et ils sont narrés en trois vers et demi. Or, cette étendue est précisément celle du morceau sur le seul Phlégyas, morceau où le dieu ne figure pas même directement, n'étant indiqué que par l'épithète *ultrix tibi,* donnée à la Furie. Si Adraste est si occupé de Phlégyas, c'est sans doute que Stace est occupé de Valérius Flaccus.

Outre sa grosse faute, Valérius avait laissé échapper une peccadille. Il lui avait plu de donner un nom à la Furie anonyme qui tourmente Phlégyas, et à tout hasard il avait mis *Tisiphone*, oubliant que Virgile (au vers 555) assigne à Tisiphone un autre emploi. Stace a pris le soin de rectifier : il a mis *Megaera.* A-t-il rencontré juste? c'est une question. Aux yeux de Macrobe (V 17, 3), la *maxima Furiarum* est Allecto, comme la *dearum maxima* est Junon : voilà Mégère dépossédée aussi bien que Tisiphone. Et qui pis est, *la première des Furies*, dans Virgile, n'est pas un terme offrant un sens clair. Le même titre est revendiqué, au chant III de l'*Énéide,* par une étrange concurrente des trois grandes Furies classiques, la harpye Céléno : *Furiarum ego maxima* (vers 252). Peut-on d'ailleurs prendre une telle expression

tout à fait à la lettre, comme *Vestalis maxima,* et supposera-t-on que Phlégyas ait l'honneur d'occuper pendant l'éternité la Furie en chef? Le mot même de *maxima* est équivoque : est-ce la plus considérable, ou bien est-ce la plus âgée? L'*ainée des Furies,* πρέσβειρ' ἥτις ἦν Ἐρινύων, apparaît à propos dans Euripide (*Iphig. Taur.,* 963); elle vient se placer devant l'Aréopage en face d'Oreste, et ainsi elle assume solennellement la conduite de l'accusation. Stace, dans un tout autre endroit de son poème (VII 477), sait renouveler à propos la même image, quand il nous montre Jocaste se présentant aux assiégeants de Thèbes avec un rameau d'olivier entouré de laine noire; la vieille reine s'avance pâle, hérissée, l'œil hagard, et pourtant, nous dit Stace, parée de la majesté du malheur; et il la compare non sans justesse à l'aînée des sombres déesses, *Eumenidum uelut antiquissima.* Voilà qui va bien; quant au *maxima* de Virgile, nous ne pouvons en être satisfaits. C'est avec hésitation que nous esssaierons de l'interpréter un peu plus loin; nous ne pouvons nous tenir tout à fait sûrs de bien l'entendre. Le tort du grand poète, disons-le nettement, est plus grave que l'inadvertance très vénielle qui a fait écrire *Tisiphone* à Valérius. Si bien que, pour conclure, nous saurons bon gré à celui-ci d'avoir supprimé une périphrase défectueuse, quitte à s'être trompé sur le choix d'un nom propre. Et Stace a droit à sa part de l'éloge, non pour avoir réparé cette petite erreur en se trompant peut-être à son tour, mais pour ne pas s'être trop rappelé Virgile, et pour avoir eu le bon goût d'emprunter à Valérius son idée essentielle, la substitution d'un nom précis à une désignation obscure.

Ce petit fait suffirait déjà à l'indiquer, et nous allons en avoir la preuve, le procédé de Stace n'est pas celui d'un jaloux. En retouchant pour le public le passage de son devancier, il a agi plutôt comme un maître avec un élève distingué; tel un professeur, qui marque des fautes dans un devoir, mais qui tire de ce devoir un corrigé pour sa classe. De même quand il a refait, d'après Valérius, le récit du massacre de Lemnos. Il est clair, par exemple, qu'il emprunte à son devancier sa formule d'incertitude pathétique (*Theb.,* V 206) :

> Quos tibi nam dubito *scelerum de mille figuris*
> Expediam *casus.*

C'est presque littéralement celle de Valérius (II 216) :

> Vnde ego *tot scelerum facies,* tot *fata* iacentum
> Exsequar?

Il est vrai que Stace corrige. D'abord, il met la formule en question dans la bouche d'Hypsipyle, qui est censée s'intéresser à ce qu'elle raconte et à qui le lecteur est supposé s'intéresser, tandis que Valérius a la maladresse d'employer en son propre nom cette transition aussi banale que froide. En second lieu, il se hâte d'aller tout de suite au fait : *Elymum temeraria Gorge*... Il supprime donc le délayage glacial de Valérius, qui ajoute trois grands vers pour paraître bouleversé par l'émotion :

> heu, uatem monstris quibus intulit ordo!
> Quae se aperit series! o qui me uera canentem
> Sistat, et hac nostras exsoluat imagine noctes?

Voilà, en somme, un détail singulièrement amélioré par Stace, mais n'oublions pas que c'est Valérius qui le lui a suggéré. Perfectionner, mais ne pas craindre d'imiter, voilà la règle que Stace semble s'être donnée, et qu'il a suivie soit à propos des Lemniennes, soit à propos de notre épisode de Phlégyas. Aussi, si dans celui-ci ses retouches semblent avoir quelque chose de malicieux, elles ont du moins été faites avec bonne grâce. La publication des *Argonautiques* a-t-elle été posthume, comme certains l'ont supposé? certes, si Stace écrivait du vivant de Valérius, on comprend mieux la tentation de reprendre ses fautes sans en avoir l'air, et l'envie de tempérer une critique implicite en y mêlant quelque hommage; en tout cas, Stace n'a pas fait difficulté d'emprunter à son devancier un trait tout à fait neuf, dont il a enrichi sa propre peinture.

Valérius Flaccus devait ce trait original au cadre dans lequel il nous présente sa Furie du banquet infernal. Il l'introduit, on s'en souvient, par une comparaison : telle est, nous dit-il, l'épouse perfide de Lemnos. Or l'épouse, naturellement, doit participer au repas de l'époux; le poète s'est dit que la Furie, elle aussi, devait goûter les mets devant ses victimes. Voilà le trait ingénieux qu'il a ajouté à la description virgilienne; *saenasque dapes et pocula libat, Tormenti genus*. De là Stace a tiré le seul détail sur lequel nous ayons dû glisser d'abord, faute de pouvoir le commenter au passage; *dapibusque profanis Instimulat*[1]. Le verbe *instimulat*

---

1. *Profanis dapibus* semble être la reproduction du *saeuas dapes* de Valérius; Stace emploie avec prédilection *profanus* dans le sens d'*abominable*. Ainsi *profanis odiis*, dès le premier vers de la *Thébaïde*, la haine parricide des frères ennemis; *gentem profanam* (I 232), une race souillée de crimes; *specula profana* (III 202), le regard sacrilège d'Actéon. Toutefois, ici, il faut avouer que l'emploi de cet adjectif est médiocrement heureux; *saeuas* va bien dans Valérius, à côté de *tormenti genus* et dans une comparaison faite à propos d'un crime humain, tandis que Stace, qui est censé féli-

diffère du *libat* de Valérius par une nuance : cette nuance a sa raison d'être. Valérius a en vue sa comparaison ; donc il veut que, comme la furie domestique de Lemnos, sa Tisiphone affecte de prélever sa part du régal ; quant à Stace, qui ne fait point de comparaison, sa Mégère n'a qu'à montrer les mets, sans y goûter elle-même.

En confrontant les textes des deux imitateurs, on trouve à faire une autre observation dont la portée est plus grande, car elle mène à la critique du texte original.

La Furie de Valérius joue à la fois deux rôles : d'une part elle cajole par des attentions feintes (*dapes et pocula libat*), d'autre part elle menace (*nigris amplectitur hydris*). C'est qu'elle est à la fois le personnage de Valérius et celui de Virgile ; les menaces sont prises du modèle, les cajoleries sont suggérées à l'imitateur par sa comparaison de la Lemnienne. Stace a aperçu la contradiction et l'a effacée ; sa Furie, *torua Megaera*, n'est plus menaçante, si ce n'est peut-être du regard. Plus de torche, comme dans Virgile, ou de serpents, comme dans Valérius ; plus de clameurs tonnantes (l'*intonat ore* de Virgile, l'*attonitum Phlegyan* de Valérius) ; plus de ces terreurs, à la longue puériles. Ce qui oppresse éternellement Phlégyas dans l'odieux tête-à-tête avec son bourreau femelle (*aeterno premit accubitu*), ce n'est plus de l'épouvante, c'est une sorte d'écœurement (*famem fastidia uincunt*). D'ailleurs, le rocher même cesse d'être présenté comme une cause d'effroi ; sans doute Phlégyas est à table dans une caverne (*subter caua saxa iacentem*), mais cette caverne ne joue plus de rôle dans le drame, elle n'en est que le décor. De sorte qu'en définitive nous voilà loin du tableau virgilien ; en même temps que le rocher, instrument de supplice inanimé, a perdu en importance, la cruauté divine a gagné en raffinement ; le patient ne souffre plus le même genre d'angoisses. Le tourmenteur surtout est tout autre.

Dans Virgile, la Furie n'est guère qu'une allégorie, celle de la Peur, qui obsède en dedans le cœur du condamné, mais que le poète a transportée au dehors. La Peur, abstraction personnifiée, voilà en effet le sens probable de *Furiarum maxima*, comme dans la bouche de Céléno (et ici même selon une interprétation absurde de Servius) les mêmes mots signifient la Faim. Si ce

---

citer Apollon de sa divine vengeance, ne devrait rien dire qui semblât en être la condamnation. Je ne crois pas devoir taire que j'avais songé à corriger *propinans*, qui correspondrait à peu près au *libat* de Valérius. *Propinare* signifie offrir, soit à boire, soit à manger (*edendam propinans*, Capitolin, *Marcus*, 15 ; au figuré *comedendum propino*, Térence, *Eun.*, 1086).

n'est pas la Peur, ce ne pourra être qu'une autre abstraction, le Remords. Or, la *Megaera* de Stace n'est plus l'allégorie d'un tourment intérieur; elle est un être réel et personnel bien extérieur, ayant un nom et un sexe; c'est un démon féminin, qui torture non par la brutalité, mais par l'ironie.

L'origine de cette transformation profonde est l'heureuse comparaison de Valérius. Comment la tradition de la « *divine Énéide* » a-t-elle été sacrifiée par Stace à la trouvaille d'un rival? serait-ce, par hasard, qu'ici le plus parfait des poètes avait besoin d'être corrigé par ses élèves? Peut-être.

Dans Virgile en effet, on voit mal à quoi sert la présence d'une Furie.

« Phlégyas a faim, mais la peur du rocher l'empêche de manger »: voilà un supplice complet, nettement intelligible; ajoutons la torche et la voix de la Furie, et aussitôt nous comprenons moins bien. Le rocher devrait suffire. Si la volonté ou la lassitude peuvent en distraire Phlégyas, elles le distrairont aussi de cette terreur de rechange. Notre imagination aime un surnaturel qui paraisse sûr de lui; c'est ainsi que, dans le supplice de Tityos, elle accepte facilement le foie immortel, le vautour insatiable. Mais, dira-t-on, dans le cumul de la peur du rocher et d'une Peur allégorique, il n'y aurait point double emploi, il y aurait dédoublement artistique; la première des deux peurs est cachée dans l'âme qui expie, la seconde est la même rendue visible. Ce serait là une explication insuffisante, parce qu'en poésie une Peur visible est inutile, le chemin de l'âme d'autrui à la nôtre ne passant pas par nos yeux. En peinture seulement l'artifice du dédoublement aurait sa raison d'être. Virgile donc s'est exposé au reproche d'avoir procédé en peintre plutôt qu'en poète. Son épisode de Phlégyas laisse à désirer au point de vue de l'unité poétique. Ce défaut a été instinctivement senti de Stace, quand il a remanié l'épisode après Valérius. Il a rétabli l'unité; non, il est vrai, en supprimant le personnage superflu de la Furie, mais en lui subordonnant tout le reste, ce qui est exactement le contraire, mais qui, pour l'effet produit, revient au même.

Virgile, d'ailleurs, avait lui-même éprouvé un embarras dont la trace se voit encore. Le rocher, dit-il, est menaçant, *iamiam lapsura cadentique Imminet adsimilis;* mais il n'a ni dit, ni fait entendre clairement que Phlégyas fasse attention à ce danger et en ait peur. Déjà le rôle du rocher est à demi escamoté, et déjà le rôle de la Furie prédomine en fait, bien qu'il ait l'air de n'être encore qu'accessoire. Il y a là un manque de netteté, à peu près insensible quand on lit vite, mais qui devient apparent à la ré-

flexion. Il n'avait pas dû échapper au poète lui-même, le génie le plus délicat de la littérature latine. Ce sont, sans doute, les imperfections de ce genre, bien plus que les contradictions matérielles ou les vers inachevés, qui lui faisaient croire son œuvre indigne de paraître au jour. Ne craignons pas d'en chercher et d'en découvrir, fût-ce au prix d'une critique exigeante et minutieuse ; le lecteur respectueux est celui qui ne prend pas Virgile pour un poète content de lui.

IV

Quelque idée qu'on ait des mérites ou des défauts du morceau virgilien, il y a lieu de rechercher comment ce morceau a été composé.

Remarquons d'abord qu'il forme un petit tout, distinct de ce qui l'entoure. Les derniers mots, *intonat ore*, sont sans lien avec ce qui suit, *Hic quibus inuisi fratres*... Quant aux premiers mots, *Quid memorem Lapithas*, qui, avant le nom de Phlégyas, introduisent ceux de son fils et de son petit-fils, c'est une formule bien plate, à laquelle on reconnaît un de ces vers provisoires que Virgile appelait *tibicines* ou vers d'échafaudage ; cet exorde banal ne servait qu'à garder la place d'une future transition. L'épisode a donc été écrit sans que le poète eût décidé ni ce qui devait précéder, ni ce qui devait suivre ; il suffit, pour en être persuadé, de lire le commencement et la fin.

En outre, à l'intérieur même de l'épisode, nous trouvons une preuve qu'il a été composé isolément : c'est la contradiction relevée par Hygin et mentionnée par Aulu-Gelle (X 16, 12). Hygin avait remarqué qu'ici Thésée est captif pour l'éternité dans le Tartare, tandis que, plus haut (vers 122), Thésée est cité comme l'un des héros qui ont eu le privilège de descendre impunément aux enfers et d'en sortir. Il est évident que, quand Virgile a écrit notre passage, ou bien il ne pensait plus aux parties antérieures du sixième chant, ou bien, et c'est le plus probable, il n'y pensait pas encore. L'épisode est donc une petite œuvre indépendante, destinée, sans doute, à être un jour incorporée dans la grande œuvre, mais qui, en attendant, a été traitée pour elle-même. C'est à peu près ce que les artistes appellent une étude.

Comme une étude, en général, suppose un modèle ; comme ici, en particulier, le poète ne se préoccupant pas encore de fondre son épisode dans le corps du poème, le modèle a dû être suivi de très près, nous sommes amenés à nous poser maintenant cette question précise : quel a pu être le modèle de Virgile ? Elle est

assez importante pour que nous la traitions avec un certain développement.

L'hypothèse la plus simple, ce serait que Virgile se fût inspiré d'un poète antérieur, comme plus tard Valérius et Stace se sont inspirés de lui, et comme lui-même a pris dans Pindare l'idée de prêter un discours moral à Phlégyas. Il se serait inspiré, bien entendu, d'un poète grec. Le morceau virgilien serait quelque chose comme une traduction, et sauf la différence des langues, il devrait nous donner une idée assez fidèle de l'original.

Pour reconnaître que cette hypothèse manque de vraisemblance, il suffirait de réfléchir à ce qui a été dit plus haut. Virgile, nous l'avons vu, a été corrigé par les poètes qui l'imitaient ; si lui-même eût imité d'une façon analogue à la leur, il eût su corriger avant eux tout en traduisant, et il n'eût pas laissé à Stace l'honneur d'effacer certaines imperfections.

Mais admettons que cette argumentation paraisse un peu vague ; voici un motif plus précis pour rejeter l'hypothèse. En fait, il ne semble pas y avoir de trace, directe ou indirecte, qu'avant Virgile aucun poète, ou même aucun écrivain notable, ait fait mention du supplice de Phlégyas. Il n'en est pas dit un mot dans les auteurs spéciaux que nous lisons encore, comme Apollodore, non plus que dans ce que nous avons des poètes.

En outre, les poètes et les mythographes que lisaient les anciens scholiastes avaient dû garder le même silence, à en juger par l'ignorance où se trouve Servius.

Servius, qui sait pourtant que Phlégyas est le père d'Ixion, ne se doute pas que ce Phlégyas est le convive du festin infernal, et ne comprend rien à ce qui le concerne. A propos des mots *Phlegyas omnes admonet,* il cite l'imitation de Stace, *Phlegyan subter caua saxa iacentem Aeterno premit accubitu,* mais sans en tirer aucune lumière ; il méconnaît si bien la valeur de son propre rapprochement, qu'il s'avise de poser la question si *Phlegyas* dans Virgile est un nominatif, sujet d'*admonet,* ou bien si ce serait un accusatif pluriel, construit avec *omnes.* Évidemment il n'avait jamais rencontré, dans ses lectures, un texte qui fût de nature à l'éclairer pleinement, c'est-à-dire un texte qui fût la source même de Virgile ; quant aux scholiastes ses devanciers, il est probable qu'un tel texte leur était non moins inconnu. Hygin, Cornutus, Aemilius Asper, Valérius Probus avaient écrit sur Virgile dans un temps où les cinq vers transposés étaient encore en place : ils avaient dû, par conséquent, les bien entendre ; ils étaient en mesure d'en reconnaître et d'en signaler la provenance, mais il ne semble pas qu'ils aient rien signalé. Car, s'ils avaient pris

occasion de notre épisode pour en citer l'original grec, l'indication eût passé d'âge en âge aux commentaires postérieurs; remarquée des maîtres diligents, elle eût empêché la transposition d'envahir tous les exemplaires, de sorte que nos manuscrits et nos éditions donneraient encore le texte authentique, et que le présent travail serait sans objet. Tout au moins, quelque souvenir en serait arrivé jusqu'à Servius. Si les scholiastes du premier âge sont restés muets, comme il semble, n'est-ce pas simplement parce qu'ils n'avaient rien à dire ? n'est-ce pas parce que le supplice de Phlégyas n'avait été raconté par aucun poète, au moins de ceux qui peuvent se faire lire de tous les lettrés, et qui sait, peut-être par aucun mythographe marquant ?

En général, même en dehors de cette légende du supplice, la littérature mythologique sur Phlégyas devait être pauvre.

Phlégyas n'est pas un de ces personnages classiques comme Ulysse ou Œdipe, qui, longuement élaborés par le génie des grands artistes, ont fini par acquérir une physionomie, une biographie, une famille, une patrie, une date. C'est, au contraire, une des figures les plus inconsistantes de la fable, et par conséquent, sans doute une des moins littéraires. A ce nom de Phlégyas ont été rattachées plus ou moins arbitrairement des traditions décousues. Selon Euripide, il est le père d'Ixion ; selon Strabon (IX, p. 442), il est son frère. Sa mère est tantôt Dotis (Apollodore, III, v, 5, 3), tantôt Chrysa, fille d'Almos (Pausanias, IX, 36). C'est sa fille Coronis qui donne le jour à Esculape, selon l'hymne homérique à Esculape et selon Pindare (*Pyth.*, III), mais, pour d'autres, la mère d'Esculape est plutôt Arsinoé, fille de Leucippe. Phlégyas est tué tantôt par les flèches d'Apollon (Servius), tantôt par Lycos et Nycteus (Apollodore).

En lui tout est douteux, jusqu'à sa personnalité. En effet, il nous est parfois donné comme le fondateur éponyme d'une nationalité, les Φλεγύαι de la Φλεγυαντὶς χώρα (Pausanias, IX, 36) ; or, toute légende semblable devant s'interpréter à rebours, ce n'est pas un homme qui a donné son nom aux Φλεγύαι ; c'est au contraire leur nom qui a engendré un prétendu roi Φλεγύας. Aussi l'*Iliade*, qui ne connaît pas encore le personnage individuel, nomme déjà la nation (N 302). La nation, dans l'hymne homérique à Apollon Pythien (100 = 278), a par avance les caractères qui, plus tard, deviendront ceux du roi et justifieront son supplice, c'est-à-dire l'injustice et l'impiété. Ὑβριστάων, dit le poète grec ; comparer *discite iustitiam*, qui est une confession de Phlégyas. Διὸς οὐκ ἀλέγοντες, dit encore le poète grec ; comparer *temnere diuos*. Le crime des Phlégyens est à peu de chose près le crime de Phlé-

gyas. Il consiste, au rapport de Pausanias, à avoir voulu piller le temple de Delphes, sous la conduite de leur chef éponyme ; or Phlégyas, au rapport de Servius, met le feu à ce même temple. Un incendie substitué à un pillage, c'est un bien petit changement, surtout quand la forme même du nom propre fait penser au verbe φλέγω. L'analogie entre les Phlégyens et Phlégyas subsiste dans le dénouement des deux crimes : Phlégyas est arrêté miraculeusement par les flèches du dieu ; de même l'armée des Φλεγύαι périt par des armes surnaturelles, tonnerres, tremblements de terre, épidémie. Le roi n'est visiblement qu'une personnification de son peuple. Aussi, au lieu d'en prendre le nom, il peut aussi bien porter un nom de fantaisie : qu'importe le nom, pour un personnage qui n'a pas d'existence par lui-même ? Ainsi dans Ovide (*Metam.*, XI, 413) : *templa profanus Inuia cum* Phlegyis *faciebat Delphica* Phorbas. Si notre héros n'a en mythologie qu'une individualité précaire, c'est sans doute que, pendant longtemps, la littérature proprement dite ne s'est guère intéressée à ses aventures.

Quand, par hasard, des idées un peu arrêtées ont été liées à la personne vague de Phlégyas, ce n'a pas toujours été par la seule voie de la littérature, mais aussi par celle de la politique, pour donner du corps à des légendes d'intérêt local. Pausanias (II, 26) rapporte à ce sujet une anecdote instructive.

Les gens de Messène, voulant qu'Esculape fût leur concitoyen, lui donnaient pour mère leur Arsinoé, et il circulait des vers à l'appui, sous le nom imposant d'Hésiode. Or la légende messénienne et l'autorité qu'elle invoquait n'accommodaient pas les gens d'Épidaure ; ils avaient besoin de nier l'une et de réfuter l'autre. On eut l'idée, pour tirer au clair le vrai nom de la mère d'Esculape, de le demander au témoin le mieux informé, le père lui-même ; c'était, d'ailleurs, un témoin encore plus imposant qu'Hésiode ou que n'importe quel poète, puisque c'était le dieu Apollon. Un certain Apollophane d'Arcadie alla le trouver chez lui, à Delphes, et, sans cérémonie, lui posa catégoriquement la question εἰ γένοιτο ἐξ Ἀρσινόης Ἀσκληπιὸς καὶ Μεσσηνίοις πολίτης εἴη. A quoi Apollon, par l'organe de la Pythie, daigna faire une réponse non moins catégorique : « O mon fils Esculape, mis au monde à Épidaure *par Coronis, fille de Phlégyas.* » La théorie généalogique est celle de Pindare, mais l'auteur de l'oracle n'est pas un Pindare, et ses vers ne sont pas de la poésie. Si on cherche des productions écrites comparables, on en trouvera d'assez analogues : ce sont ces articles que des hommes en vue donnent à des journaux, sous forme de réponses que des Apollophanes de profession

viennent se faire dicter. Sans prétendre que les origines littéraires du mythe de Phlégyas soient toutes de pareille catégorie, on peut se demander si du moins les versificateurs qui ont pu chanter ce personnage, à supposer qu'il y en ait eu, n'auraient pas travaillé à un point de vue très étroit, pour être lus dans telle ville ou dans la clientèle de tel temple ; on peut douter et presque nier qu'il y ait eu parmi eux quelque demi-Homère ou demi-Sophocle, digne que Virgile lui empruntât les ornements de son grand poème.

Pindare et Euripide, il est vrai, ont prononcé le nom de Phlégyas, mais tous deux pour le seul amour de la généalogie ; εὐίππου Φλεγύα θυγάτηρ, dit Pindare en parlant de Coronis, Φλεγύαντος υἱέ, disait un personnage d'Euripide à Ixion ; il ne semble pas que ni Pindare ni Euripide se soit soucié de Phlégyas lui-même et des fables qui constituent son mythe personnel.

Pour en revenir au point particulier qui seul nous touche ici, celui du supplice, c'est une fable qui, moins que toute autre, pouvait être familière à la plupart des poètes. Elle aurait choqué une idée reçue, car, d'habitude, c'est à Tantale qu'on attribuait ce même supplice.

Dans un écrivain cité par Athénée (VII, p. 281 bc), et qui est peut-être Agias de Trézène, auteur de cinq livres de Νόστοι, Tantale obtient de voir servis devant lui des régals semblables à ceux des dieux, mais il n'y peut toucher, parce qu'une pierre suspendue au-dessus de sa tête le tient dans une perpétuelle épouvante. Ce poète a été suivi par Alcée, Alcman, Archiloque, Pindare, Euripide, sans parler des Latins (Ribbeck, *Prolégomènes* de l'édition de Virgile, p. 62), et le succès de sa version est d'autant plus remarquable qu'elle se trouvait en contradiction avec la tradition homérique. Elle ne peut avoir soutenu une telle concurrence que si, avant lui, elle était déjà très répandue. D'où cette conséquence, qu'aucun lettré grec ne pouvait ignorer le rocher de Tantale, et qu'il devait être très difficile de parler de rocher à propos d'un supplicié moins illustre ; le plus connu des deux noms devait évincer l'autre, soit dans l'esprit même des poètes, soit dans celui du public dont ils voulaient être compris.

C'est ainsi que, bien plus tard, la célébrité trop éblouissante de Tantale a masqué même à des érudits la figure plus terne de Phlégyas. La chose est arrivée à l'un des plus anciens interpolateurs de Servius. Comme Servius lui-même, par suite du désordre du texte, s'était imaginé que le passage du festin se rapportait à Ixion et à Pirithoüs, l'interpolateur a réclamé ; réclamé non pour Phlégyas, mais pour Tantale : « Aliud est : *Tantalus* rex Corin-

thiorum... » Sa rectification lui paraît si évidente, et il éprouve si peu le besoin d'y regarder de plus près, qu'il raconte ici le supplice de Tantale à peu près selon la version de l'*Odyssée,* et par conséquent en contradiction avec le texte qu'il prétend commenter ; évidemment le prestige d'un nom trop classique empêche de réfléchir, et même de voir ce qu'on a sous les yeux. Il est facile de se méprendre en de telles circonstances, qu'à son tour M. Ribbeck a fait erreur tout comme l'antique grammairien, et qu'il cherche à reconstituer dans l'*Énéide* un prétendu épisode de Tantale, que Virgile n'a jamais écrit.

Si le souvenir de Tantale s'impose si impérieusement, qui aurait osé désorienter les lecteurs grecs en remplaçant ce nom par un autre ? A la rigueur, peut-être, quelque poète d'humeur bizarre, indiscipliné, amoureux de la difficulté même et voulant être novateur de parti pris, mais non pas un écrivain ordinaire.

De toute façon, on le voit, il est invraisemblable que Virgile ait puisé ou même pu puiser dans un poète, et tout invite à supposer qu'il aura été le premier à traiter l'épisode de Phlégyas en vers. En sa qualité de Romain, il ne pouvait être gêné, comme l'eût été un Grec, par la popularité de l'épisode analogue de Tantale. La connaissance de la mythologie hellénique n'était pas encore assez vulgarisée, chez les Latins, pour que le public se choquât de voir donner à la légende une forme insolite. Au contraire, un peuple qui n'a qu'une littérature d'imitation peut priser la rareté ; c'est une originalité à la portée des parvenus. Enfin Virgile, personnellement, tient à n'être pas banal dans le choix même de la matière : il ne dit rien des Danaïdes, il indique à peine Sisyphe et Ixion, il sacrifie la légende de Tantale sous ses deux formes, et en revanche il s'étend sur Phlégyas ; il aura trouvé intéressant d'introduire son supplice dans la poésie.

A la place de l'hypothèse que nous avons écartée, nous en mettrons une autre : c'est que la source de Virgile a été une peinture.

L'existence d'un tableau représentant le festin de Phlégyas n'aurait rien d'invraisemblable en elle-même. Quand un artiste est chargé d'orner un lieu déterminé, les murs de tel temple ou de tel portique, il peut fort bien y figurer une fable qui n'a pas encore eu son entrée dans la littérature générale, ou qui même en contredit les données ordinaires. Il peut la recueillir dans le pays si elle y circule, la prendre au dehors si elle accommode le patriotisme local. Et en tout cas, il est plus libre que le poète à l'égard des légendes divergentes, le souvenir de ces légendes pouvant gêner pour entendre, mais non pour voir.

Cela dit, nous avons le droit de remarquer que, dans le morceau virgilien, certains traits semblent d'origine picturale. Ainsi, la présence de la *Furiarum maxima,* c'est-à-dire, sans doute, d'une personnification de la Peur. Ce point a été traité plus haut : on a vu comment cette Peur visible fait double emploi avec la peur abstraite, comment Stace a été amené à rétablir l'unité en retouchant l'épisode poétique. Remplaçons, en idée, cet épisode poétique par une peinture, et aussitôt le défaut cessera d'être sensible. L'œil du spectateur s'attachera à la disposition des ombres et de la lumière ; sa curiosité morale, aux deux physionomies de la victime et de son bourreau allégorique ; quant à sa réflexion, qui ici a un certain droit de se reposer, elle n'examinera pas si toute allégorie et tout symbolisme impliquent un dédoublement peu rationnel de la réalité. Au contraire, il pourra être bien aise que la figure symbolique l'aide à comprendre, car il est telle chose que la poésie peut dire, mais que la peinture est réduite à faire deviner. D'ailleurs, le spectateur que nous supposons n'est pas un de nos contemporains, enveloppé et pénétré, s'en défendît-il, d'esprit réaliste et raisonneur. Un ancien ne pouvait être scandalisé de voir l'homme qui a peur et la Peur elle-même peints à côté l'un de l'autre. Ajoutons enfin que, dans l'antiquité, l'unité en peinture était peut-être conçue autrement qu'aujourd'hui. Polygnote avait peint un Tantale à double supplice, à la fois affamé de la même façon que dans la version homérique, et épouvanté par une roche comme dans l'autre version (Pausanias, X, 31, 12). En poésie, un pareil tour de force eût été autrement difficile, et en effet tous les poètes ont séparé les deux fables conciliées par le peintre. Si le pinceau a le privilège de faire accepter ce qui répugne nettement à la réflexion, à plus forte raison il fera passer les conventions artistiques qui paraissent lui être nécessaires ; or l'emploi des allégories, telles que celle de la Peur, est précisément une de ces conventions.

Un second indice d'origine picturale, c'est le détail de l'exécution dans Virgile ; on dirait que le poète affecte ici d'être coloriste. La roche qui menace Phlégyas pourrait être *énorme,* ou *monstrueuse,* ou *effroyable ;* au lieu de cela elle est *noire.* La Furie n'a pas pour attribut des *serpents,* comme dans l'imitation de Valérius, elle brandit une *torche.* Est-ce l'imagination d'un poète ou celle d'un peintre qui a conçu cette juxtaposition d'un flamboiement et d'une masse sombre ? L'artiste n'a pas oublié les reflets de l'or, *lucent aurea fulcra.* Or, si la couleur domine dans notre passage, il est difficile de voir là un pur hasard. Virgile a une autre façon de concevoir les choses quand il ne les a contem-

plées qu'en lui-même. Dans le morceau sur Tityos par exemple, tout est subordonné à une idée abstraite, celle de l'éternité du supplice et de l'acharnement du bourreau :

> ...rostroque immanis uultur obunco
> Immortale iecur tondens fecundaque poenis
> Viscera rimaturque epulis habitatque sub alto
> Pectore, nec fibris requies datur ulla renatis.

C'est que, livré à sa propre inspiration, un certain goût classique va plutôt à la psychologie qu'au pittoresque. Virgile nous dit bien que le corps de Tityos s'étend sur une surface de neuf arpents, mais il ne lui vient pas à l'idée de nous faire savoir si le géant est cloué sur la roche comme Prométhée, ou bien si les neuf arpents sont de sable jaune ou d'herbe verte. Où souffrent les Titans ? « tout au fond », *fundo in imo ;* on ne saurait imaginer une poésie moins descriptive. Quelles peines subit Salmonée ? *crudeles*, et nous n'en savons pas davantage. Dans ces divers exemples, le poète évidemment tire tout de sa pensée et de ses réminiscences de lettré. Il en a été autrement pour la description du supplice de Phlégyas. Ici Virgile ne ferme plus les yeux pour interroger des témoignages intérieurs ; il les ouvre tout grands pour voir l'œuvre du peintre, et c'est la réflexion qui cette fois reste à demi inactive.

Outre ces deux arguments, l'emploi de l'abstraction visible et l'importance donnée à la couleur, il nous en reste à faire valoir un troisième. Examinons les personnages secondaires de l'épisode, ceux en comparaison desquels le vieux Phlégyas est déclaré *miserrimus,* et qu'il exhorte au repentir. Notre morceau étant une petite œuvre distincte, composée par le poète à la façon d'une *étude,* et qui suppose un modèle imité de près, nous pouvons présumer qu'ils figuraient déjà dans ce modèle, tout aussi bien que Phlégyas et son bourreau la *Furiarum maxima.* Le modèle était-il bien un tableau, ainsi que nous l'avons supposé ? en ce cas, comme la peinture est un art et la poésie un autre, tout ce qui dans l'œuvre du peintre n'était qu'accessoire aura dû venir mal dans l'*étude* du poète. Or, c'est là, justement, ce qui est arrivé pour nos personnages secondaires. Certaines gaucheries dans le traitement de ces figures montrent que Virgile a eu à leur faire subir une transformation dont elles sont sorties endommagées.

Il leur manque une qualité picturale par excellence, la perspective. Dans un tableau, l'œil distingue d'emblée le premier plan du second, parce qu'il les voit tous deux ensemble ; or, la simulta-

néité de deux impressions est irréalisable en poésie, et par conséquent cet art se prête mal à traduire l'autre. Les personnages secondaires, dans Virgile, ne paraissent plus être en arrière. Le lecteur voit défiler Ixion, Pirithoüs, Sisyphe, Thésée, sans se douter, pendant trois vers et demi, qu'il s'agit d'arriver à Phlégias, et que ce dernier nom, tenu jusque-là en réserve, est pourtant celui auquel le poète s'intéresse *in petto*. Il a fait ceux-là insignifiants pour la plupart, mais l'insignifiance n'implique pas la subordination ; Pirithoüs ou Sisyphe sont ternes, sans pour cela être à l'arrière-plan par rapport à Phlégyas.

Tous d'ailleurs ne sont pas suffisamment ternes. Il en est un, Thésée, qui tranche vivement parmi eux, et qui, bien indûment, prend tout à fait des airs de personnage principal. Il accapare à lui seul deux vers et demi, et c'est à sa figure, non à celle de Phlégyas, que le poète a subordonné directement les figures de Sisyphe et d'Ixion. L'antithèse d'*alii* souligne d'autant mieux son nom, qu'elle n'est nullement préparée, et que la difficulté de l'entendre oblige l'attention à un effort. Or, de tous les personnages secondaires de notre épisode, le Thésée est celui qui provient le plus sûrement du modèle du poète, puisqu'il se trouve en contradiction avec le Thésée du vers 122. Virgile, occupé de transcrire la peinture en poésie, détail par détail, ne s'est pas aperçu que d'un tableau il en tirait deux, encadrés en quelque sorte l'un dans l'autre.

Le personnage de Sisyphe donne prise à une critique d'un autre ordre. Ce personnage est de trop : il ne devrait pas être mentionné, à côté de Phlégyas, en même temps que le fils et le petit-fils de ce dernier ; complètement étranger à cette famille, puisqu'il n'est pas même, comme Thésée, ami d'un de ses membres, il figure ici sans prétexte aucun. En vain plaiderait-on qu'il n'est pas nommé, mais seulement indiqué par voie d'allusion (*saxum ingens uoluunt alii*), et cela dans une sorte de parenthèse. Ixion, le propre fils de Phlégyas, est indiqué dans la même parenthèse par une allusion analogue ; de quelque façon qu'on prenne ce passage, il y a entre le fils et l'étranger une symétrie choquante, et Sisyphe devrait disparaître. Virgile, à coup sûr, n'a pas ajouté de son chef cette figure superflue ; il l'a prise à son modèle. Or, dans le modèle, l'inconvénient qui existe dans l'imitation pouvait fort bien n'exister pas. Le peintre avait un moyen très simple d'établir une différence entre les personnages accessoires ; il dépendait de lui que Phlégyas fixât les yeux sur ses enfants, et que Sisyphe fût placé en dehors de son regard. Cette ressource du peintre manquait au poète.

On pourrait signaler, à propos de Sisyphe encore, une autre petite imperfection de la rédaction virgilienne. C'est que les mots qui le désignent sont intercalés à une place singulière, après *Ixiona* et avant ceux qui désignent Ixion. Mais ici le passage de la peinture à la poésie n'est pas en cause. Il faut se rappeler que le vers *Quid memorem Lapithas Ixiona Pirithoumque* n'est, comme nous l'avons expliqué, qu'un exorde provisoire, un « vers d'échafaudage ». Le poète a pris la première formule venue, et, comme il n'y attachait aucune importance, il ne s'est pas donné la peine de la choisir irréprochable. Laissons donc ce détail : tout ce qu'il prouve, c'est que le vers *Quid memorem* a été ajouté après coup en tête du morceau sur Phlégyas. Mais retenons de ce qui précède cette conclusion, que les autres défectuosités de notre épisode sont l'effet d'une transposition d'art.

Non seulement le rôle inattendu donné à la Peur allégorique, mais le manque de subordination des personnages secondaires, l'importance trop grande donnée à Thésée, l'introduction peu justifiée de Sisyphe, tous ces points critiquables tiennent à l'imitation d'un peintre par un poète. Et l'on peut ainsi définir ce qu'ont fait Valérius Flaccus et Stace, quand ils ont successivement remanié le morceau virgilien : ils ont effacé les traces picturales, et ramené l'épisode aux règles de la stricte poésie.

V

L'histoire du Phlégyas virgilien a eu, très tard, un épilogue.

La transposition des cinq vers avait ôté au personnage sa netteté. On ne voyait plus que le nom de *Phlegyas* désignait l'un des criminels punis dans le Tartare ; seule l'épithète de *miserrimus* aurait pu le faire deviner vaguement. Comme ce *Phlegyas* criait aux suppliciés d'apprendre à n'offenser point la justice et les dieux, il avait l'air d'être non un autre supplicié, mais un des agents de la justice infernale ; quelque chose comme une Furie mâle. De cette erreur inévitable est sorti le rôle nouveau attribué à Phlégyas par Dante (*Inferno,* VIII).

Pour Dante, c'est un autre Charon ; c'est un nocher, préposé à la traversée des eaux bourbeuses. Sa nacelle arrive comme une flèche, et, avant même d'aborder, il interpelle brutalement son visiteur : Te voilà, âme scélérate ? (*Or se' giunta, anima fella ?*) Virgile le fait taire : Tu cries en vain, Phlégyas ; nous ne serons à ta merci que le temps de la traversée. (*Flegiàs, Flegiàs, tu gridi a vuoto...*) Et Phlégyas, par nécessité, accueille avec grande mauvaise humeur deux passagers qui ne doivent pas être ses pa-

tients, *Quale colui che grande inganno ascolta Che gli sia fatto, e poi se ne rammarca.*

On le voit, un grand poète du moyen âge a pris un damné pour un démon, par une conséquence lointaine de l'étourderie d'un copiste, qui avait sauté cinq lignes. Dès l'antiquité une étourderie bien plus légère, *quos* écrit pour *quo* devant un mot commençant par *s*, avait fait commettre une grave erreur à un versificateur de mérite, et suggéré à un autre des vers rectificatifs, dont le sens général ou plutôt l'âme même nous échapperait, si nous négligions de fixer notre attention sur cette variante. L'étude de notre épisode se terminera donc par une remarque qui intéresse la méthode : c'est que la critique verbale peut être une des conditions de l'histoire littéraire, aussi bien que de la métrique ou de la syntaxe, et que le lettré qui dédaigne le travail philologique risque d'être parfois, par sa faute, aveugle en matière de poésie. LOUIS HAVET.

ET NON

Il ne sera peut-être pas inutile de faire remarquer qu'on emploie *et non* au lieu de *nec ;* dans deux cas qui ne sont pas mentionnés dans la *Syntaxe latine* de M. Riemann (§ 268) :

1° Dans l'expression de l'*étonnement :* CIC. *de har. resp.* § 25 : Uidemus uniuersi repente examina tanta seruorum immissa in populum Romanum saeptum atque inclusum, *et non* commouemur !

De même : *p. Cœl.* § 56 ; *De Imp. Pomp.* § 55.

2° Quand une proposition incidente est intercalée entre *et* et *non* : CIC. *Mur.* § 23 : *Et, quoniam* mihi uideris istam scientiam juris tanquam filiolam osculari tuam, *non* patiar te in tanto errore uersari ut....

De même : CIC. *Verr.* II, 1, § 141 ; *Phil.* 13, § 32.

On peut expliquer de même des passages comme : CÉS. *de b. G.* 3, 29, 2 « uti opus necessario intermitteretur *et* continuatione imbrium diutius sub pellibus milites contineri *non* possent » : *continuatione imbrium* tient ici la place d'une proposition incidente[1]. A. MEILLET.

---

1. La même règle s'applique à *et... nullus, et... nunquam,* etc. : Voy. SALL. *Jug.* 110, 4 « *et, quoad* vives, *numquam* tibi redditam gratiam putaveris » ; CÉS. 7, 65, 4 « hostes equitatu superiores esse intellegebat *et,* interclusis omnibus itineribus, nulla re ex provincia atque Italia sublevari poterat. »

FRAGMENTS D'HÉSIODE

SUR PAPYRUS D'ÉGYPTE

Sous ce titre, M. Jules Nicole a fait connaître dans le dernier cahier de cette Revue (p. 113 sqq.) les fragments d'un vieux manuscrit des *Travaux* d'Hésiode. Ce qu'il y a de plus intéressant dans cette publication, ce sont les débris de quatre vers qui ne se trouvent dans aucun des manuscrits connus de ce poème, et dont l'origine est d'autant plus problématique que la teneur même en est incertaine, la bande de papyrus ne donnant que 7 à 11 lettres du milieu de chaque vers. Ce fait curieux, déjà discuté d'une manière générale par le savant éditeur, nous suggère les observations suivantes.

Les vers nouveaux appartiennent à l'épisode des *Ages;* ils sont immédiatement suivis du vers 174, par lequel commence la description du cinquième et dernier âge. Or, le commentaire de Proclus nous apprend que les quatre derniers vers du morceau relatif au quatrième âge, celui des héros chantés dans les grandes épopées, étaient condamnés par les critiques anciens. Il semble donc que M. Nicole ait raison de supposer que les quatre vers nouveaux tenaient dans le manuscrit d'Égypte la place des quatre vers 170-173, suspects aux littérateurs de l'antiquité. S'il en était ainsi, les vers nouveaux se rattachaient à ceux qui, dans nos textes, précèdent le vers 170 :

Τοῖς δὲ δίχ' ἀνθρώπων βίοτον καὶ ἤθε' ὀπάσσας 167
Ζεὺς Κρονίδης κατένασσε πατὴρ ἐς πείρατα γαίης
Τηλοῦ ἀπ' ἀθανάτων. Τοῖσιν Κρόνος ἐμβασιλεύει. 169

Il est vrai que le vers 169 avait paru aux critiques dont Proclus rapporte l'opinion aussi choquant que les vers suivants, plus choquant même, s'il faut en juger par ce fait que la plupart des manuscrits l'omettent. Je suis cependant disposé à croire que ce vers se trouvait dans le texte du papyrus d'Égypte. On y lit dans le premier des quatre vers qui précèdent le vers 174 : .... ν ελυσε πα..., et ces mots font penser au mythe suivant lequel Zeus, après avoir affermi son pouvoir, rendit la liberté à Kronos et aux Titans. Le texte pouvait porter :

Τοῦ γὰρ δεσμὸ]ν ἔλυσε πα[τὴρ ἀνδρῶν τε θεῶν τε.

Du vers suivant, il reste les lettres εατοισι τιμη. Il faut probablement compléter νεάτοισι, ou plutôt νεάτοις, car la forme pleine répugne ici au mètre. Cet adjectif doit-il s'entendre au sens local ? Cela n'est guère probable quand les confins du monde viennent d'être désignés par la locution πείρατα γαίης. Nous pensons donc que cet adjectif s'applique au temps : le poète disait peut-être que la génération des héros de Thèbes et de Troie était la dernière génération qui fut honorée par Zeus.

Τοῖσι δ᾽ ἄρα ν]εάτοις τιμὴ[ν καὶ κῦδος ὄπασσεν.

Ce qui reste des deux vers qui suivent ne suffit pas même pour en déterminer le sens général. L'éloge de la race héroïque pouvait s'y continuer à peu près en ces termes :

Οὐδ᾽ οὕτως κλυτὸν ἄ]λλο γένος θῆκ᾽[εὐρυόπα Ζεὺς
ἀνδρῶν οἳ] γεγάασιν ἐπὶ [χθονὶ πουλοβοτείρῃ.

Mais ces vers pouvaient aussi annoncer l'âge suivant :

Χείριστον πολὺ δ᾽ἄ] λλο γένος θῆκ[εν μετόπισθεν
ἀνδρῶν οἳ] γεγάασιν ἐπὶ [χθονὶ πουλοβοτείρῃ.

Quoi qu'il en soit, le vers suspect, qui est le 169me des éditions qui le portent,

Τηλοῦ ἀπ᾽ ἀθανάτων τοῖσιν Κρόνος ἐμβασιλεύει

se rattache étroitement aux quatre vers nouveaux et ne saurait en être séparé.

Comment se fait-il donc que, des cinq vers condamnés par les critiques, quatre seulement aient été remplacés par d'autres ? Cela est fort extraordinaire et peut faire réfléchir. J'avais d'abord admis, avec M. Nicole, que nous nous trouvions en présence de deux versions parallèles. Puis, des doutes m'étant venus, je suis allé consulter les scholies de Proclus, et je n'ai pas tardé à changer de sentiment. Voici, en effet, ce que dit ce commentateur. Τοῦτον (il s'agit du vers 169) καὶ τοὺς ἑξῆς (correction de Schœmann, pour τὸν ἑξῆς) ὡς φληναφώδεις ἐξοικίζουσιν τοῦ Ἡσιόδου. On croyait jusqu'ici, et l'on était en quelque sorte forcé de croire, que ce jugement dédaigneux se référait aux vers 170-173 de nos textes. Il faut les remettre sous les yeux du lecteur.

Καὶ τοὶ μὲν ναίουσιν ἀκηδέα θυμὸν ἔχοντες
Ἐν μακάρων νήσοισι παρ᾽ Ὠκεανὸν βαθυδίνην,
Ὄλβιοι ἥρωες, τοῖσιν μελιηδέα καρπὸν
Τρὶς ἔτεος θάλλοντα φέρει ζείδωρος ἄρουρα.

Cette peinture de la vie des héros dans les Iles Fortunées peut-elle être taxée de bavardage? Mais lisons la suite de la scholie : τά τε ἄλλα φαυλίζοντες καὶ τὸ ἐνθουσιαστικὸν τῆς εἰσβολῆς τῶν μετ' αὐτοὺς στίχων ἀφαιρεῖν (lisez ἀναιρεῖν) εἰπόντες.

Les vers visés sont :

Μηκέτ' ἔπειτ' ὤφελλον ἐγὼ πέμπτοισι μετεῖναι, κ. τ. ἑ.

L'entrée en matière est, en effet, très vive ; mais en quoi la vivacité de ce tour est-elle détruite par la description du séjour des héros? Rapportée à ce morceau, la critique des commentateurs grecs est incompréhensible ; elle se comprendra parfaitement, si on veut bien la rapporter aux vers révélés par le papyrus. Cette critique lève aussi le doute où nous étions sur le sens général des deux derniers de ces quatre vers : ils ont dû contenir l'annonce de l'âge suivant, annonce très inutile et très maladroite, due à un interpolateur qui voulait ménager une transition plus régulière.

Les vers de notre papyrus sont donc bien les vers condamnés par Proclus. Reste à savoir s'ils présentent en effet une version parallèle à celle de nos textes. Rien dans la scholie ne vient à l'appui de cette manière de voir ; son auteur s'exprime, au contraire, comme s'il avait dans son exemplaire ces vers aussi bien que ceux qui figurent dans nos textes. On est ainsi amené à cette conclusion que, dans le papyrus, ces vers n'étaient pas substitués aux vers 170-173, mais se trouvaient placés à leur suite, et qu'ils étaient immédiatement précédés du vers dans lequel se lit le nom de Kronos et que nous connaissions déjà par un petit nombre de manuscrits. Détaché du morceau auquel il appartenait, ce vers a été inséré un peu plus haut, après le vers 168.

HENRI WEIL.

SUR ARISTOTE

(ETH. NICOM., I, II, p. 1365 A 33.)

Τῶν μὲν οὖν ὁμογενῶν ῥάων ἡ κρίσις, τῶν δὲ διαφερόντων ἐργωδεστέρα.

On propose σύγκρισις.

Damasius s'exprime ainsi dans la partie inédite du περὶ ἀρχῶν (*Cod. Marcian. Venet.*, 246, fol. 263 v.) : ἡ γὰρ σύγκρισις ἐν ὁμογενέσιν, ὥς φησι καὶ ὁ Ἀριστοτέλης.

RUELLE.

REMARQUES SUR DIVERSES QUESTIONS DE SYNTAXE LATINE

II. — Unus *avec le génitif chez* Cicéron

J'ai touché autrefois cette question dans mes *Études sur T.-Live,* 2e éd., p. 268-9; je crois aujourd'hui pouvoir définir d'une façon plus précise la règle que Cicéron semble avoir suivie.

On enseignait, il y a quelque temps, que, suivant l'usage classique, *unus* ne se construisait avec le génitif que là où il était opposé à *alter* (*alius*), *tertius*, etc. Plusieurs grammairiens, et en dernier lieu M. Schmalz [1], ont combattu cette règle et proposé d'y substituer la rédaction suivante : « *Unus* ne se construit avec le génitif que là où *le chiffre total* des personnes ou des objets dont l'un est désigné par *unus* a été indiqué dans ce qui précède. » Il s'agit d'examiner jusqu'à quel point l'usage de Cicéron donne raison à l'une ou à l'autre de ces deux règles.

Il faut d'abord mettre de côté toute une série de passages, qui s'expliqueraient aussi bien par l'ancienne règle que par la nouvelle :

De off. 1, 43, 152 : « cum omnis honestas manet a partibus *quattuor,* quarum una sit cognitionis, *altera* communitatis, *tertia* magnanimitatis, *quarta* moderationis ». 2, 5, 18 : « virtus omnis *tribus* in rebus fere vertitur, quarum una est in perspiciendo quid in quaque re verum .. sit..., *alterum* cohibere motus animi..., *tertium,* etc. »

Ad Att. 6, 1, 15 : « *duobus* generibus edicendum putavi : quorum unum est provinciale.....; *alterum,* etc. »

P. Flacc. 27, 64 : « quis ignorat... quin *tria* Græcorum genera sint vere? Quorum uni sunt Athenienses..., Æoles *alteri,* Dores *tertii* nominabuntur.»

De leg. agr. 2, 26, 70 : « ad hanc emptionem... *duo* genera agrorum spectant... Eorum unum propter invidiam domini fugiunt, *alterum* propter vastitatem.»

P. Mur. 5, 11 : « intellego... *tres* totius accusationis partes fuisse et earum unam in reprehensione vitæ, *alteram* in contentione dignitatis, *tertiam* in criminibus ambitus esse versatam. »

On peut ajouter à cette liste : *De off.* 1, 20, 66 : « fortis animus et magnus *duabus* rebus maxime cernitur, quarum una in rerum externarum despicientia ponitur, etc. » (un peu plus loin, il y a : « *altera* est res ut, etc.»); et : *Verr.* II, 4, 53, 118 : « ea tanta est urbs ut ex *quattuor* urbibus maximis

---

1. Voy. *Festschrift zur XXXVI. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner,* p. 84-85; *Antibarbarus,* p. 632-633.

constare dicatur; quarum una est ea quam dixi Insula, etc. » (un peu plus loin, § 119: « *altera* autem est urbs Syracusis cui nomen Achradina est... *tertia* est urbs... *quarta* autem est... »).

Ces passages une fois mis à part, je ne connais malheureusement plus qu'un petit nombre d'exemples de la construction de *unus* avec le génitif chez Cicéron. Or, s'il y a *trois* de ces exemples qui semblent en effet donner raison à la nouvelle règle, j'en trouve aussi *trois* qui seraient en faveur de l'ancienne :

a) Passages favorables à la nouvelle règle.

De fin. 4, 2, 4-5 : « totam philosophiam *tris* in partis diviserunt... Quarum cum una sit qua mores conformari putantur, etc. » 5, 7, 20 : « superiores *tres* erant quæ esse possent, quarum est una sola defensa. » *De rep.* 6, 17, 17 : « *novem* tibi... globis conexa sunt omnia, quorum unus est cælestis. »

b) Passages contraires à la nouvelle règle.

De nat. Deor. 3, 7, 17 : « reliquæ causæ quas Cleanthes adfert, quarum una est de commodorum quæ capimus copia, *altera* de temporum ordine cælique constantia, tum tractabuntur a nobis cum, etc. » 3, 21, 54 : « Soles ipsi quam multi a theologis proferuntur ! Unus eorum Jove natus..., *alter* Hyperione, *tertius* Volcano. »

Ad Att. 2, 1, 3 : « fuit enim mihi commodum... curare ut meæ quoque essent orationes quæ consulares nominarentur. Quarum una est in senatu Kal. Jan. ; *altera* ad populum de lege agraria ; *tertia*... ; *quarta*... ; *quinta*... ; *sexta*..., etc. »

D'ailleurs, ce n'est pas tout : il reste encore *trois* passages [1], qui ne s'accordent ni avec la nouvelle ni avec l'ancienne manière de formuler la règle :

P. Tull. § 45 : « multa dantur ei qui vi alterum detrusisse dicitur, quorum si unum quodlibet probare judici potuerit,... vincat necesse est. » *Verr.* II, 5, 49, 129 : « si per L. Metellum licitum esset..., matres illorum miserorum sororesque veniebant : quarum una... mihi obviam venit, etc. »

De nat. Deor. 3, 20, 51 : « arcus... ex nubibus efficitur... : quarum una etiam Centauros peperisse dicitur. »

En présence de cette double difficulté, je ne peux m'empêcher de trouver que ni l'une ni l'autre des deux règles proposées jusqu'ici ne semble être tout à fait exacte, et cela d'autant plus que ni l'une ni l'autre ne se présente avec une apparence bien logi-

1. Il ne faut pas citer *p. Sest.* 64, 133, « unus *ordinis nostri* », où *unus* signifie, non pas « l'*un* de... », mais « *seul* de tout notre ordre. »

que : car en quoi, par exemple, la forme *logique* de la phrase sera-t-elle changée, parce que l'on remplacera, je suppose, « *novem* globis conexa sunt omnia, quorum unus est cælestis » par « *pluribus* globis conexa sunt omnia, etc. » ?

Mais il y a, ce me semble, un trait qui est commun à *tous* les 17 passages énumérés ci-dessus : dans tous, le génitif qui dépend de *unus* est le génitif pluriel d'un pronom *relatif* ou, plus rarement, d'un pronom *démonstratif*[1], représentant un groupe de personnes ou d'objets *qui vient d'être mentionné dans ce qui précède*. Partout, en somme, le cas est le même : l'auteur parle d'abord, en bloc, d'un certain nombre de personnes ou de choses, puis il en considère une à part et commence une nouvelle proposition par la formule « *une* de ces personnes..., *une* de ces choses...[2] » C'est dans ce cas, et dans ce cas seulement, que Cicéron construit *unus* avec le génitif, au lieu que dans l'exemple de César, 7, 35, 3, « e regione unius *eorum pontium* quos Vercingetorix rescindendos curaverat », ainsi que dans les nombreux exemples semblables de Virgile ou de T.-Live, on se trouve en présence d'un emploi absolument différent.

III. — *Toto orbe terrarum* ou *in toto orbe terrarum*.

I.

A propos du passage suivant de Cicéron — *Verr.* II, 4, 1, 2 : « nego *in* Sicilia tota... ullum argenteum vas.., fuisse... quin conquisierit, inspexerit, etc. », — M. Émile Thomas, dans son excellente édition (Paris, Hachette, 1887), fait la remarque suivante : « La préposition a été exprimée ici : 1°.... ; 2°... ; 3° surtout parce que le sens est exactement, non pas : *par* toute la Sicile (comme 27, 51 et 77 : *tota Sicilia*), mais : *dans les limites, dans toute l'étendue* de la Sicile. »

M. Thomas fait là une distinction logique extrêmement importante, que les grammaires négligent en général de faire. Il est facile, en effet, de se convaincre qu'une expression comme *toto*

---

1. *Quarum* ou *quorum* dans 14 passages, *eorum* ou *earum* dans 3 passages.

2. Il convient d'ajouter que, lorsque dans la forme de phrase dont il vient d'être question, *unus* devrait être suivi d'un nom propre *en apposition*, le pronom est régulièrement *supprimé : de prov. cons.* 2, 4 : « ad ipsas venio provincias, *quarum* Macedonia, etc. (« l'*une* d'entre elles, la Macédoine, etc. »); *Brut.* 77, 268 : « duo præterea Lentuli..., *quorum* Publius, etc. »; 83, 286 : « duo fuerunt...; *quorum* Charisius, etc. »

orbe terrarum peut avoir un sens tout à fait différent, selon la signification de la phrase même où elle se trouve. Que l'on compare, par exemple, « *toto mari* dispersi vagabantur » (Cic. *p. Flacc.* 13,30) et « quis... *toto mari* locus... tam firmum habuit præsidium ut tutus esset... ? » (*p. leg. Man.* 11, 31) : dans le premier passage, il s'agit d'une action qui *s'étend à un certain espace tout entier ;* dans le second, au contraire, l'idée est simplement que, *dans tout cet espace,* on ne trouve *aucun* endroit qui réponde à telle condition. Il est évident qu'au point de vue logique, ce sont là deux cas qui n'ont aucun rapport et qu'il faut bien avoir soin de séparer.

La remarque de M. Thomas m'a suggéré l'idée de vérifier si, pour ce qui est de l'addition ou de l'omission de *in,* l'usage de Cicéron, dans ses discours, varie réellement suivant que les phrases où l'on rencontre *totus* accompagné d'un substantif à l'ablatif rentrent dans l'un ou dans l'autre de ces deux cas. Un de mes élèves, M. Molbert, a bien voulu se charger de réunir et de classer, d'après leur sens, tous les exemples que donne le lexique de Merguet. Voici le résultat auquel nous sommes arrivés.

Premier Cas

L'idée est que l'action *s'étend à un certain espace tout entier,* ou bien qu'elle se fait *dans toutes les parties* de cet espace. Ici la règle semble être que *in* ne soit pas exprimé :

Verr., II, 4, 32, 71 :	« multos... ab isto Deos *tota Asia Græciaque* violatos. »
P. Flacc., 6, 14 :	« quod... sermo est *tota Asia* dissipatus. »
Phil., 11, 2, 6 :	« *tota Asia* vagatur. »
Phil., 2, 36, 92 :	« *toto Capitolio* tabulæ figebantur. »
Phil., 5, 4, 12 :	« falsæ tabulæ... *toto Capitolio* figebantur. »
Verr., II, 1, 26, 67 :	« clamor... fit *tota domo.* »
P. Font., 15, 33 :	« vagantur... passim *toto foro.* »
P. Mil., 33, 91 :	« qui... cum gladiis *toto foro* volitarunt. »
Phil., 2, 34, 85 :	« gemitus *toto foro.* »
Verr., II, 2, 35, 87 :	« qui... et est et fuit *tota Græcia* summo propter ingenium honore et nomine. »
P. Flacc., 13, 30 :	« qui... *toto mari* dispersi vagabantur. »
Verr., II, 2, 54, 135 :	« hæc vero hujus erat ars et malitia miranda quod acutissime *tota provincia* quid cuique accidisset... indagare et odorari solebat. »
Verr., II, 3, 57, 131 :	« cum palam decumani *tota provincia* loquerentur. »
Verr., II, 4, 19, 40 :	« conquiri Diodorum *tota provincia* jubet. »
Verr., II, 2, 43, 106 :	« cum præterea *tota Sicilia* multum posset. »

Verr., II, 3, 23, 58 : « ante oculos vestros *tota Sicilia* decumanorum hos impetus... proponite. »
Verr., II, 3, 25, 61 : « res est *tota Sicilia* celeberrima atque notissima. »
Verr., II, 3, 33, 77 : « cujus nomen istius nequitia *tota Sicilia* pervulgatum est. »
Verr., II, 3, 98, 228 : « arationes omnes *Sicilia tota* desertas. »
Verr., II, 4, 12, 27 : « illa Attalica *tota Sicilia* nominata. »
Verr., II, 4, 19, 41 : « res clara *Sicilia tota.* »
Verr., II, 3, 45, 108 : « arant... *tota Sicilia* fere Centuripini. »
Verr., II, 4, 23, 51 : « hominem non solum domi, sed *tota Sicilia* in primis nobilem. »
Verr., II, 3, 5, 129 : « incredibile dictu est,... sed et factum et *tota Sicilia* pervulgatum. »
Verr., II, 4, 35, 77 : « quid hoc *tota Sicilia* est clarius...? »
Verr., II, 4, 49, 107 : « mira quædam *tota Sicilia*... religio est Cereris Hennensis. »
Verr., II, 5, 7, 16 : « ecquid hoc *tota Sicilia* clarius... proferri potest? »
Verr., II, 5, 31, 81 : « de qua muliere plurimi versus... *tota Sicilia* percelebrantur. »
Verr., II, 5, 43, 112 : « homo... post mortem *tota Sicilia* clarus et nobilis. »
P. Rosc. Am., 9, 24 : « ut *urbe tota* fletus gemitusque fieret. »
Verr., II, 4, 43, 94 : « fama *tota urbe* percrebruit. »
Verr., II, 4, 50, 110 : « ut acerbissimus *tota urbe* luctus versari videretur. »
Verr., II, 5, 35, 93 : « concursabat *urbe tota* maxima multitudo. »
Post red. in sen., 3, 7 : « cum ferro et facibus homines *tota urbe* volitantes... vidistis. »
P. dom., 50, 129 : « servorum omnium vicatim celebrabatur *tota urbe* discriptio. »
In Pis., 12, 26 : « cum... vis latrocinii vestri *tota urbe* volitaret. »
P. Sest., 42, 90 : « ... vulneribus quæ cernit cottidie *toto corpore* monetur ut... »
Phil., 7, 4, 13 : « cum dilectus haberi *tota Italia* jussistis. »
Phil., 8, 2, 6 : « dilectus *tota Italia* decreti. »
Phil., 13, 10, 23 : « dilectu *tota Italia* habito. »
Phil., 7, 8, 20 : « hæc jam *tota Italia* fient. »

En regard de ces 41 passages, on n'en peut placer que 7 où *in* soit exprimé :

Phil., 5, 12, 31 : « dilectum haberi... *in urbe et in Italia præter Galliam tota.* »
Verr., II, 4, 45, 99 : « sacrarium Cereris est apud Catinenses eadem religione qua Romæ, qua *in ceteris locis,* qua *prope in toto orbe* terrarum. »
P. leg. Man., 3, 7 : « qui uno die *tota in Asia, tot in civitatibus*... cives Romanos necandos... denotavit. »
P. Planc., 30, 71 : « ferrum *in foro,* flammam *in delubris,* vim *in tota urbe* versari. »
P. Font., 6, 13 : « ad ea bella quæ tum *in toto orbe* terrarum a populo Romano gerebantur. »

In Pis., 37, 90 : « mitto diplomata *tota in provincia* passim data. »
Leg. agr., 2, 24, 64 : « ut... hoc faceret per quinquennium *toto in orbe* terrarum. »

Encore, sur ces sept exemples, les quatre premiers sont-ils peu concluants : l'addition de *in* à côté de *totus* a pu y être amenée par une raison de *symétrie*. L'exemple du *pro Fontejo* pourrait également être considéré comme douteux : il serait possible que *in* ne dût son origine qu'à une simple *dittographie* de l'*m* de *tum*. Il ne resterait donc que 2 exemples avec *in* contre 41 sans *in ;* par conséquent, l'addition de *in* en pareil cas peut être regardée comme tout à fait *exceptionnelle*.

Deuxième Cas

Le sens peut être ici : ou bien que, *dans toute l'étendue d'un certain espace,* il n'y a *aucune* personne ou *aucun* objet qui réponde à telle condition ; — ou bien, au contraire, que, *dans tout cet espace,* il y a telles personnes ou tels objets donnés (mais pas d'autres) qui répondent à la condition dont il s'agit ; — ou bien encore que telle personne ou tel objet est, *dans tout cet espace,* la personne ou l'objet qui répond *le mieux* à cette condition, etc.

L'usage semble avoir été ici plus flottant que dans le cas précédent. *Le plus souvent,* dans les discours de Cicéron, *in* se trouve ajouté en pareil cas, ce qui confirme la remarque de M. Thomas ; mais la préposition *peut* aussi *très bien manquer*.

a) **In** *est ajouté* (11 exemples).

De prov. Consul., 4, 7 : « *qui* locus aut lucus *in Græcia tota* tam sanctus fuit, etc.? »
Phil., 10, 5, 10 : « *tria* (« trois *seulement* ») tenet oppida *toto in orbe* terrarum. »
Phil., 11, 13, 34 : « qui *unum* Dejotarum *in toto orbe* terrarum ex animo amicum... judicavit. »
P. Lig., 3, 7 : « cum ipse imperator *in toto imperio* populi Romani *unus* esset. »
Verr., II, 4, 1, 2 : « *nihil* istum ejusmodi rerum *in tota provincia* reliquisse. »
In Pis., 35, 86 : « *unus* venditor *tota in provincia* per triennium frumenti omnis fuisti. »
Verr., II, 2, 66, 160 : « vestigium statuarum istius *in tota Sicilia nullum* esset relictum. »
Verr., II, 4, 1, 1 : « *nego in Sicilia tota... ullum* argenteum vas... fuisse, etc. »

Verr., II, 4, 1, 2 : « *nihil*... istum... *tota in Sicilia* reliquisse. »
Verr., II, 4, 32, 72 : « *nihil* postea *tota in Sicilia* neque sacri neque religiosi duxit esse. »
Verr., II, 3, 9, 22 : « quem (entendez : « quem *unum* ») *in provincia tota* Verres... sui simillimum judicavit. »

b) **In** *n'est pas exprimé* (8 exemples).

Verr., II, 4, 59, 133 : « *nulla* umquam civitas *tota Asia et Græcia* signum ullum... vendidit. »
Verr., II, 4, 60, 135 : « longum est... commemorare quæ apud quosque visenda sunt *tota Asia et Græcia.* »
P. Planc., 8, 21 : « ut *nulla* (præfectura) *tota Italia* frequentior dici possit. »
Verr., II, 2, 49, 120 : « *tota Sicilia... neminem...* senatorem factum esse gratis. »
Verr., II, 3, 59, 136 : « *nemo* erat *Sicilia tota* quin sciret, etc. »
P. Flacc., 26, 63 : « Lacedæmonii... qui *soli toto orbe* terrarum septingentos jam annos amplius unis moribus et numquam mutatis legibus vivunt. »
P. leg. Man., 11, 31 : « *quis... toto mari* locus... tam firmum habuit præsidium ut tutus esset...? »
Catil., 2, 4, 7 : « *quis tota Italia* veneficus... inveniri potest qui se cum Catilina non familiarissime vixisse fateatur? »

P. Flacc., 29, 70, le texte est douteux : « homines sunt *tota Asia* (variante : tota *ex* Asia ») *frugalissimi*[1]. »

II

M. Frigell, dans ses *Prolegomena in T. Livii librum XXIII* (Gotha, Perthes, 1885), p. XXXII-XXXIII, cite un certain nombre de passages de T. Live, où *totus,* à l'ablatif, est employé tantôt sans *in,* tantôt avec *in.* Je doute que cette liste soit complète, mais, d'après les exemples qui me sont connus jusqu'ici[2], l'usage de T. Live ne me semble pas avoir différé beaucoup de celui de Cicéron[3].

---

1. Pour l'emploi de *ex,* cf. *Verr.,* II, 4, 67, 150 : « *ex* tota provincia *soli* sunt (Mamertini) qui te salvum velint. »
2. J'ai pu en ajouter trois ou quatre à la liste de M. Frigell.
3. Je ne suis donc pas tout à fait d'accord avec M. Frigell pour la règle à tirer de ses exemples. D'ailleurs, sa règle, telle qu'il la formule, me paraît manquer un peu de précision (« Deest... *in,* si quid velut per superficiem quasi puncti instar obtinentem motum (vel moveri) aut porrectum aut uno aspectum visum cogitatur... Additur... *in,* ubi interiora rei respiciuntur, vel quæ sunt in aliqua re, quæ illius terminis continentur »).

Premier Cas

In semble manquer régulièrement, comme chez Cicéron :

27, 41, 10 : « incompositos *toto* passim *campo* se fudisse. »
37, 20, 5 : « sparserant se *toto* passim *campo*. »
2, 45, 11 : « *totis castris* undique ad consules curritur » (*totis castris* ne doit pas être considéré comme un abl. de la question *unde*).
39, 32, 10 : « sine lictoribus cum fratre *toto foro* volitans. »
39, 46, 3 : « cum *toto foro* triclinia strata essent. »
28, 44, 10 : « cum victor *tota* volitaret *Italia* Hannibal. »
2, 49, 1 : « manat *tota urbe* rumor. »
38, 43, 6 : « templa *tota urbe* spoliata ornamentis. »
26, 44, 5 : « trepidatio... quam *tota urbe* fuit. »
22, 2, 9 : « jumentorum *itinere toto* prostratorum. »
23, 22, 7 : « cum fremitus indignantium *tota curia* esset » (M. Frigell corrige à tort : « *in* tota curia »).
2, 49, 9 : « *tota regione*... sua tuta omnia, infesta hostium... fecere. »

Je ne connais pas d'exemple bien certain de l'addition de *in* en pareil cas : 40, 3, 5, « ingentem ea res fremitum *in Macedonia tota* fecit », il y a la variante «...fremitum Macedonia tota... » ; 22, 20, 1, « aciem *toto* prætentam *in litore* », *in* pourrait avoir son origine dans une *dittographie* de l'*m* qui précède.

Deuxième Cas

Ici, contrairement à ce qu'on remarque dans les discours de Cicéron, *in* semble être *au moins aussi souvent* omis qu'exprimé.

a) **In** *est exprimé* (3 passages).

29, 14, 8 : « P. Scipionem... judicaverunt *in tota civitate* virorum bonorum *optimum* esse. »
32, 18, 3 : « *nullus in tota Acarnania*... portus erat qui, etc. »
37, 25, 10 : « esse eum non Africæ modo regum longe opulentissimum sed *toto in orbe* terrarum cuivis regum... parem » (= *nullum* regem esse cui non par esset).

b) **In** *est omis* (4 ou 5 passages).

5, 53, 8 : « si *tota urbe nullum* melius... tectum fieri possit. »
27, 8, 6 : « ut *nemo tota juventute* haberetur prior. »
26, 38, 12 : « longe *fortissimi* equitum *toto Punico exercitu* erant. »
37, 29, 9 : « erant Rhodiæ (naves) longe omnium celerrimæ *tota classe*. »

Il faut peut-être ajouter : 39, 30, 12 : « id *robur* (mot qui implique une idée de superlatif : « *les meilleures* troupes ») *toto exercitu* erat » (variante : *totius exercitus*).

Chez CÉSAR et chez CORNÉLIUS NÉPOS, tous les passages qui me sont connus[1] se rapportent à ce que j'ai appelé « le *premier cas* »; dans tous, l'ablatif est employé *sans préposition*.

CÉSAR, *De b. G.*, 5, 55, 3 :	« exsules damnatosque *tota Gallia* magnis præmiis ad se allicere cœpit. »
De b. c., 3, 1, 2 :	« cum fides *tota Italia* esset angustior. »
De b. G., 7, 1, 1 :	« dilectum *tota provincia* habere instituit. »
De b. c., 2, 18, 1 :	« dilectum habuit *tota provincia*. »
— 3, 32, 1 :	« pecuniæ *tota provincia* exigebantur. »
De b. c., 1, 12, 3 :	« dilectum... *toto Piceno*... habebat. »
De b. G., 1, 39, 5 :	« *totis castris* testamenta obsignabantur. »
— 6, 37, 6 :	« *totis* trepidatur *castris*. »
De b. c., 1, 64, 3 :	« *totis*... *castris* milites circulari. »
De b. G., 5, 34, 1 :	« *tota acie* pronuntiare jusserunt ne, etc. »
De b. c., 3, 88, 4 :	« quæ *tota acie* disperserat. »
De b. G., 7, 38, 10 :	« nuntios *tota civitate* Hæduorum dimittit. »
De b. G., 2, 6, 2.	« *totis mœnibus* undique in murum lapides jaci cœpti sunt. »
— 7, 24, 3 :	« *toto muro* clamore sublato. »
— 7, 72, 4 :	« turres *toto opere* circumdedit. »
De b. c., 1 61, 4 :	« *toto flumine*... naves conquirere. »
CORNÉLIUS NÉPOS, *Præf.*, 5 :	« magnis in laudibus *tota* fere fuit *Græcia* victorem Olympiæ citari. »
Iph., 2, 3 :	« quod maxime *tota* celebratum est *Græcia*. »
Chabr., 1, 3 :	« hoc... *tota Græcia* fama celebratum est. »
Ham., 2, 5 :	« *tota Africa* tantum otium reddidit ut, etc. »

III

Je terminerai par deux remarques :

1° Parmi les passages qui se rapportent à ce que j'ai appelé « le *premier cas* », il y en a un certain nombre où l'ablatif avec *totus* est très évidemment, non un ablatif de la question *ubi*, mais un ablatif de la question *qua* : par exemple « sparserant se *toto* passim *campo* » (= *per* totum campum), « nuntios *tota civitate* Hæduorum dimittit » (= *per* totam civitatem), etc.; il est clair qu'ici « *in* toto campo, *in* tota civitate » serait absolument *bar-*

1. Pour César, j'ai consulté le lexique de Eichert; pour Cornélius Népos, le travail bien connu de Lupus (*Der Sprachgebrauch des Cornelius Nepos*, p. 75). — Chez SALLUSTE, la construction qui nous occupe ici ne semble pas du tout se rencontrer (ni avec *in* ni sans *in*).

bare. Il pourrait donc sembler nécessaire de distinguer, parmi les passages de cette catégorie, ceux où l'ablatif doit être rapporté à la question *ubi* et ceux où il doit être rapporté à la question *qua*. Si, dans ce qui précède, je n'ai pas essayé de faire cette distinction, c'est que, pour beaucoup de passages, il me paraît extrêmement difficile de décider à laquelle des deux questions de lieu il convient de les rattacher. On peut même se demander si *tous* les passages de cette catégorie ne doivent pas être rapportés à la question *qua;* ce fait que *in,* en pareil cas, est tout à fait exceptionnel, serait peut-être en faveur de cette hypothèse. On aurait donc tort de parler d'une « ellipse » de *in* à propos de phrases comme « hoc *tota Græcia* fama celebratum est », et il serait plus juste de dire que *tota Græcia* est un équivalent de « *per* totam Græciam. » Au contraire, dans ce que j'ai appelé « le *deuxième cas* », l'ablatif me paraît être toujours un ablatif de la question *ubi,* et, si *in,* en ce cas, n'est pas exprimé, c'est qu'il y a *ellipse* de la préposition.

2° Là où l'ablatif de *totus* n'est pas précédé de *in, totus* est presque constamment placé *avant* le substantif : les seules exceptions[1] sont « Sicilia *tota* » (Cic., *in Verr.* II, 3, 59, 136; 3, 98, 228; 4, 19, 41), « urbe *tota* » (*P. Rosc. Am.,* 9, 24; *Verr.,* II, 5, 35, 93), et « itinere *toto* » (T.-Live, 22, 2, 9), et l'on peut supposer qu'en pareil cas l'auteur a voulu *faire ressortir* l'adjectif d'une façon particulière. Au contraire, là où il y a *in,* la place de *totus* n'est point fixe; c'est ainsi qu'on a vu plus haut, chez Cicéron : « in toto orbe terrarum » (3 fois) et « toto in orbe terrarum » (2 fois); « in tota provincia » (1 fois), « in provincia tota » (1 fois) et « tota in provincia » (2 fois); « in tota Sicilia » (1 fois), « in Sicilia tota » (1 fois) et « tota in Sicilia » (2 fois), etc. O. Riemann.

Explication d'une inscription importante pour l'histoire du Pyrrhonisme. — Dans le dernier numéro du *Bulletin de Corresp. hellénique* (XII, p. 368), M. Démosthène Baltazzi a publié l'inscription suivante[2] :

ὁ τᾶς ἀοιδ[ᾶ]ς ἀγεμὼν ἀν ᾽Ἑλλάδα
ὁ παντάπασιν ἐξισώσας τὰν λόγῳ

---

1. Je ne compte pas T.-Live, 40, 3, 5 (« Macedonia *tota* »), puisque le texte est douteux.

2. Elle avait été publiée moins exactement dans le Μουσεῖον καὶ Βιβλιοθήκη τῆς εὐαγγελικῆς σχολῆς de Smyrne, puis avec une correction ingénieuse par Kaibel (*Epigr. Græca,* 241b).

καὶ τὰν ἀτάραχον ἐν Βροτοῖς θεύσας ὁδὸν
Πυρρωνιαστὰ[ς Με]νεκλέης ὅδ' εἰμὶ ἐγώ.

Nous avons, dans une note lue à l'Académie des sciences morales, montré l'importance de ce document pour l'histoire du Pyrrhonisme. Nous voudrions justifier ici l'explication que nous avons cru pouvoir donner du second vers, le seul qui présente quelques difficultés. Kaibel dit à ce sujet : « τάν λόγῳ videntur poetæ verba dici, quæ suis cantus numeris plane se exæquasse et ad amussim expressisse ille gloriatur » ; D. Baltazzi, de son côté, reconnaît que le sens du second vers est assez difficile à déterminer : « On pourrait, » dit-il, « traduire, *moi qui égalais tous dans tous les genres de discours,* c'est-à-dire, *moi qui ai écrit aussi bien qu'homme de mon temps* (il faudrait alors écrire πάντα πᾶσιν). L'autre traduction qui se présente est celle-ci : *moi qui ai tout à fait égalé* (dans mes vers) *la prose du maître.* » Ni l'une ni l'autre de ces interprétations ne nous paraissent satisfaisantes, soit au point de vue de la pensée, soit au point de vue de la langue. Il faut se rappeler d'abord que le quatrième vers nous indique qu'il s'agit d'un pyrrhonien, que le troisième nous le montre comme ayant poursuivi l'*ataraxie* ou l'absence de trouble, qui constituait pour Pyrrhon le souverain bien. Or, on sait que les sceptiques placent à côté de l'ataraxie, qui a rapport à la vie pratique, l'*époque* ou la suspension de jugement : « Le sceptique, dit Sextus (*Hyp. pyrrh.*, I, 8), compare les choses qui apparaissent aux sens et celles qui sont perçues par l'esprit (φαινομένων καὶ νοουμένων), les oppose et arrive, par la force égale des choses et des raisons opposées (διὰ τὴν ἐν τοῖς ἀντικειμένοις πράγμασι καὶ λόγοις ἰσοσθένειαν), d'abord à l'époque, ensuite à l'ataraxie ». Si de l'expression ἐν λόγοις ἰσοσθένειαν on rapproche les formules suivantes : παντὶ λόγῳ λόγος ἴσος ἀντίκειται (*H. P.*, I, 202 ; Diog. L. IX, 75), « à tout raisonnement s'oppose un raisonnement de force égale » ; ita sunt in *plerisque* contrariarum *rationum paria momenta* (Cic., *Ac.*, II, 39) ; ut, cum in eadem re *paria* contrariis in partibus *momenta* inveniuntur, facilius ab utraque parte assensio sustineatur (*Ac.*, I, 12) ; si l'on se rappelle que Montaigne exprimait ingénieusement par le : *que sçay je?* et une *balance,* l'égalité des raisons opposées qui l'amenaient au doute, on verra que dans le second vers τὰν λόγῳ correspond au ἐν λόγοις de Sextus, ἐξισώσας à ἰσοσθένειαν ou à ἴσος, παντάπασιν à παντί. On traduira donc ainsi ce second vers : *Moi qui ai partout mis en égalité les choses qui sont exprimées dans le raisonnement,* ou, d'une façon moins littérale et plus précise : *Moi qui partout ai mis en opposition des raisonnements de force égale.*

F. Picavet.

SUR L'AULULARIA DE PLAUTE[1]

Vers 720, parmi des anapestiques octonaires.

Em, nemo habet horum ? occidisti. Dic igitur quis habet :
[nescis ?

Au point de vue du mètre, il manque une longue ou sa monnaie. Au point de vue du sens, il manque *tu*. Euclion a posé une première question à un spectateur, qui répond négativement d'un signe de tête, et à qui il dit alors *occidisti;* ce ne peut pas être au même personnage qu'il adresse la nouvelle question, *Dic igitur...;* le changement d'interlocuteur doit nécessairement être marqué.

Nous guérirons donc le mètre et le sens en lisant : *occidisti. Tu dic.*

723, anapestiques octonaires et ternaire final :

Perditissimus ego sum omnium in terra[2] : nam quid
[mihi opus est uita, qui tantum auri
Perdidi quod concustodiui[3] ? Sedulo[4] egomet me de-
[fraudaui[5].
Animumque meum geniumque meum ; nunc ergo[6] alii
[lætificantur.
Meo malo et damno : pati nequeo.

Dans le premier vers, le second hémistiche a un pied trop long, même si on prononce *mi*. On contracte *ŏpŭst,* on supprime *nam* ou *qui,* mais l'origine de ces intrusions ne se comprendrait guère. Or le sens est vicieux tant que *tantum* subsiste. C'est *tantum* qu'il faut rayer.

Euclion en effet n'a pas à se lamenter ici sur l'importance de la somme perdue : la forme actuelle de son chagrin, comme le montre la suite, est le dépit de s'être privé pour que ses privations profi-

1. Voyez plus haut, p. 106 et suiv.
2. Les mss. coupent ce vers en deux lignes ; *in terra* (*interea* J) est rattaché par BD à la première, par EJ (Goetz p. XI) à la seconde.
3. *Custodiui* EJ.
4. On rattache d'ordinaire *sedulo* au verbe précédent.
5. *Fraudaui* EJ.
6. *Eo* les mss.

tassent à un voleur. Otons *tantum,* le vers sera sur ses pieds, et les idées s'enchaîneront bien, le génitif partitif *auri* dépendant maintenant de *quod.* « A quoi bon la vie, quand j'ai perdu de l'argent, et quel argent? celui que je ménageais si bien. D'autres jouissent de mon infortune : voilà ce qui ne peut se supporter. » — La construction du partitif avec *quod* étant de forme assez insolite, il est naturel qu'un copiste ait cru corriger en insérant *tantum* (que lui suggérait d'ailleurs le vers précédent, *Tantum gemiti et mali...*)

808, vers trochaïques, octonaires et septénaires; restitution :

Di immortales, quibus et quantis me donatis gau-
[diis !
Aulam quadrilibrem[1] auro onustam ego[2] habeo :
[quis me est ditior[3] ?
810 Quis me Athenis nunc măgĭs quisquam est hŏmŏ
[cui di sint propitii ? —
Certe enim ego uocem hic loquentis modo mi[4]
[audire uisus[5] sum. — Hem :
812-13 Erŭmne ego aspicio meum ? — Mĕŭm[6] uideo ego hunc
Strobilum seruum ? —
814 Ipsus est. — Haud alius[7] est. — Congrediar. — Con-
[tollam gradum.
815 Credo ĕgo ĭllum ut iussi ĕămpse[8] anum adiisse[9],
[hŭiŭs nutricem uirginis. —
Quin ego illi me[10] inuenisse dico hanc prædam[11]
[<–∪–> ?
Igitur orabo ut manu me emittat : ibo atque[12] eloquar.
Repperi... — Quid repperisti? — Non quod pueri
[clamitant

1. *Quadrilibrem aulam* les mss., Osbernus p. 48, mais *aulam quadrilibrem,* Osb. p. 310.
2. *Ego* om. mss., donné par Osbernus. C'est ainsi qu'Osbernus seul a conservé le préfixe du verbe *effero,* vers 156.
3. Mss. *diuitior.*
4. *Mi* om. D, *me* BEJ.
5. Prononcer *uisŭ sum.*
6. Les mss. placent le second *meum* après *seruum :* il avait facilement été omis après le premier *meum,* et a été remis hors de sa place.
7. Mss. *aliud.*
8. *Eam apse* B¹DE, *eam adse* J.
9. *Adisse* mss.
10. *Illum* mss.
11. *Praedam atque eloquar* mss., cf. 817.
12. *Que* mss., cf. la note précédente.

In faba se repperisse. — Iamne autem ut soles[1] deludis? —
820 Ere, mane, eloquar; iam ausculta. — Age ergo loquere.
[— Repperi hodie,
Ere, diuitias nimias. — Vbinam? — Quadrilibrem, in-
[quam, aulam auri plenam. —
Quod[2] ego facinus audio ex te? — Huic Euclioni[3] sĕnĭ
[subripui. —
Vbi id est aurum? — In arca apud me : nunc uŏlŏ
[me emitti manu. —
824-6 Egŏn te[4], scelerum cumulatissume. — Abi, ere,
[scĭŏ quam rem geras :
827 Lepide hercle animum tŭŭm temptaui : iăm ŭt eriperes
[apparabas.
Quid faceres, si repperissem[5]? — Non potes probasse
[nugas :
I, redde aurum. — Reddam ego aurum? — Redde in-
[quam, ŭt[6] hŭic reddatur[7]. — Vnde? —
830 Quod modo fassu's[8] esse in arca. — Soleo hercle ego
[garrire nugas :
Id[9] loquor. — At scin quo modo? — Vĕl hĕrcle
[enica, numquam hinc feres[10].

La suite manque. — Je n'entreprendrai pas de discuter ici les conjectures anciennes ou nouvelles admises dans cette restitution : les indications données en note suffiront à les éclaircir.

LOUIS HAVET.

---

1. *Solis* B¹DE.
2. *Quo* B¹DE.
3. Mss. *Heuclioni* (*Eucl.* J) *huic*, par contraction de *Huiceuc-* en *Heuc-* et correction fourvoyée.
4. *Egone te emittam manus* mss. Ils font de *abi... geras* un vers : c'est-à-dire qu'ils ont coupé le vers, devenu trop long par l'intrusion d'*emittam manus*, à l'endroit où changeait l'interlocuteur.
5. BDE omettent ici LYC.
6. Les mss. font de *ut... unde* un vers.
7. STR. om. ici J, *Str.* B avec *tr* sur un grattage, *a* DE.
8. *Fassus es* mss.
9. *Ita* mss.. issu sans doute d'un ancien *it*. Je prends *id* au sens d'*ideo*.
10. *Hinc feres a me* mss. ; *a me* n'est qu'une glose de *hinc*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Corpus glossariorum latinorum. Vol. II. *Glossæ latinogræcæ et græcolatinæ.* Ediderunt Georgius Götz et Gottholdus Gundermann. Accedunt minora utriusque linguæ glossaria. Lips. Teubner, 1888, xlvi-597 p. gr. in-8°.

Après le Corpus des grammairiens latins, heureusement terminé par Keil, la librairie Teubner entreprend celui des glossaires, dont le regretté Georges Löwe avait formé le projet. C'était d'ailleurs une lacune fâcheuse dans nos bibliothèques; on peut dire que depuis la Renaissance les savants emploient les ressources inépuisables des glossaires avec aussi peu de discernement que leurs prédécesseurs du moyen âge. Les lexiques sont pleins de mots, de bonne apparence souvent, qui reposent uniquement sur un glossaire. Quelle est l'autorité, la valeur, la source de la plupart des glossaires ? On l'ignorait ; et c'est seulement dans le premier volume du nouveau Corpus (qui paraîtra après les autres), que notre légitime curiosité sera satisfaite. En attendant, un intrépide ami de Löwe, M. G. Götz, secondé habilement par M. Gündermann, publie dans ce volume : 1° le glossaire latin-grec (vulgairement dit de Philoxène) d'après le ms. Paris. 7651, s. ix, autrefois de Claude Dupuy; — 2° les gloses gréco-latines (connues sous le nom de gloses de Cyrille), d'après l'Harleianus 5792, s. vii, provenant de Nicolas de Cues, le ms. même dont s'était servi Estienne, et le ms. de Laon n. 444, s. ix ; — 3° Idiomata codicis Harleiani (latino-grecs) ; — 4° Glossæ Servii grammatici ; — 5° Idiomata nominativa quæ per genera efferuntur, quæ apud Latinos masculina, apud Græcos feminina sunt, etc. ; — 6° Glossæ Laudunenses (gréco-latines) ; — 7° Glossæ nominum (titre donné par Löwe au glossaire commençant par : Absonum sine sono). — On trouve aussi des reproductions phototypiques, en grandeur naturelle, de trois pages empruntées aux mss. les plus importants : Paris. 7651, Harleianus 5792, Laudunensis 444. E. C.

Homeri Iliadis carmina cum apparatu critico ediderunt J. Van Leeuwen J. F. et M. B. Mendes Da Costa. Pars prior. Carm. I-XII. Lugduni Batavorum apud A. W. Sythoff, 1887. In-8, xvii-282 p.

Il y a cinq ans, MM. Van Leeuwen et Mendes da Costa avaient publié, en appendice à leur grammaire de la langue d'Homère, le premier chant de l'Iliade et celui de l'Odyssée, pour montrer l'application de leurs principes. Aujourd'hui ils donnent la première moitié d'une édition critique de l'Iliade d'après la même méthode. Soucieux de rendre à chacun ce qui lui appartient, les auteurs ont recherché avec soin et inscrit à côté de chaque correction le nom du critique auquel elle est due, ce qui n'était pas un mince travail, vu les erreurs dont fourmillent à cet égard les éditions d'Homère. Ils ont noté au bas des pages, outre le texte et l'apparat critique, les athétèses de Zénodote, d'Aristophane de Byzance et d'Aristarque; puis dans les marges, les vers et les portions de vers répétés dans les poèmes homériques. Le digamma a été introduit partout où l'hiatus et le mètre le réclamaient (cf. Γ 172 et 351; I 376), il est mis à la place de l'υ dans ἀFFέρυσαν pour ἀνέρυσαν A 359, dans ἀποFράς pour ἀπουράς A 356, B 240. Les formes éoliennes des pronoms personnels ont été remplacées par les formes ἧμες,

ἧμας, ὕμες, ὕμας, etc. Dans l'apparat critique on a renvoyé aux paragraphes d'un manuel en préparation, qui doit remplacer la grammaire dont nous avons parlé plus haut. Les idées de MM. V. L. et M. D. C. paraîtront bien hardies, téméraires même, chez nous; elles sont presque timides si on les compare à la tentation de M. Fick; mais, qu'on les adopte ou non, la présente publication est indispensable à quiconque s'occupe du texte des poésies homériques. A. J.

Index Thucydideus ex Bekkeri editione stereotypa confectus a M. H. N. von Essen Dre Hamburgensi. Berolini apud Weidmannos 1887. In-8, 457 p.

L'auteur n'a pas eu la prétention de faire autre chose qu'un *index* aussi complet que possible de tous les mots employés par Thucydide. Il ne faut pas s'attendre à trouver dans son ouvrage des discussions sur la forme et le sens des mots ni sur la syntaxe; M. E. s'est interdit toute recherche de ce genre et s'est contenté de relever tous les termes et de renvoyer à tous les passages où ils se trouvent, afin d'être utile à ceux qui voudront travailler sur le texte de Thucydide, sans les gêner par ses doctrines personnelles.

Le dépouillement paraît avoir été fait avec beaucoup de soin, et même un peu de minutie : les mots sont donnés à tous leurs cas, et chacun de ces cas fait l'objet d'une section spéciale; il en est de même pour les temps et les personnes des verbes; on a été jusqu'à faire une distinction entre ἀλλά et ἀλλ', entre ἀεὶ et ἀεί suivi d'une enclitique. Les renvois comprennent trois mentions, le livre désigné par une des lettres α, β, γ, etc., le paragraphe et la ligne de l'édition stéréotype de Bekker (Berlin, 1832 et 1868). A. J.

De praeparationis Euangelicae Eusebii edendae ratione scripsit Dr I. A. Heikel. Helsingforsiae, ex officina typographica Societatis litterariae Fennicae. 1888. In-8, 106-LXXV pages.

M. H. ayant remarqué combien il y avait d'omissions et d'erreurs dans l'édition de Gaisford (Oxford, 1843), a eu la bonne pensée de comparer entre eux tous les mss. d'Eusèbe qu'il a pu trouver. Cette comparaison l'a conduit à conclure que pour les livres I-II, les meilleures autorités sont le cod. *Paris.* 451 et le *Bononiensis* 3643 : pour les livres III-V les mêmes mss. et le *Marcian.* 341; pour les livres VI-XV le Marcianus et le Bononiensis. On trouve, du reste, page 3, un schema d'après lequel on peut se faire une idée de la parenté des mss. M. H. fait ensuite la description de chaque ms. en particulier. Dans celle du cod. *Par.* 451, on lit (p. 5) cette extraordinaire assertion : « *Calligraphi ipsi in subscriptionibus prima persona de se loquuntur* » qui porte l'auteur à conclure que la souscription est plutôt d'Aréthas que de Baanès; ce qu'il fera difficilement croire à ceux qui connaissent ce ms. Le chapitre suivant contient l'exposé des rapports qui existent entre les mss. d'Eusèbe et ceux des auteurs où il a puisé. Voici les conclusions de M. H. : pour Diodore les mss. D (*Vindob.* 79) et C (*Vatic.* 130), ainsi que le ms. dont s'est servi Eusèbe, auraient un même archétype; ce n'est pas impossible, mais il faut savoir que l'auteur raisonne d'après les collations de l'édition de Dindorf, qui laissent fort à désirer. Au contraire, pour Denys d'Halicarnasse, Eusèbe aurait eu sous les yeux des mss. d'une tout autre famille que ceux que nous possédons. Pour le Phédon, il n'y aurait nul profit à tirer du texte d'Eusèbe; mais ce texte, pour le Cratyle, ne serait pas complètement négligeable. Enfin le texte du Timée dans Eusèbe est très corrompu. Pour l'Ancien Testament les leçons d'Eusèbe sont, paraît-il,

très voisines de celles du codex Alexandrinus A. Suit un chapitre sur quelques particularités de grammaire et d'orthographe qui renferme de curieuses remarques, la langue d'Eusèbe y est rapprochée de celle de Diodore... Les pages 77-106 sont occupées par des annotations critiques. La dernière partie offre le texte de la *Préparation évangélique*, l. I, ch. 1-9, 20 : l. VI, ch. 7; le prooemium du liv. XI jusqu'au ch. 6, 11. A. J.

Flavii Josephi opera. Recognovit Benedictus NIESE. Editio minor. Vol. I. Antiquitatum Judaicarum libri I-V. Vol. II, libri VI-X. Berlin, Weidmann, 1888, in-8 min.

Cette petite édition a été faite pour mettre le texte de Josèphe à la portée de tout le monde. Ce n'est d'ailleurs pas une simple reproduction de la grande dans un plus petit format; car l'éditeur, ne voulant donner que peu de place aux notes critiques, a admis dans le texte un bon nombre de conjectures, soit de lui, soit d'autres philologues, qui lui ont paru présenter un haut degré de probabilité (I, 100, il abandonne la conjecture de Naber σοφώτερον comme peu sûre). Les noms hébreux ont été ramenés à une seule et même forme. Pour les noms en -εις comme Βενιαμείς, Ἰωαβείς, il a admis la déclinaison Βενιαμεῖ, βενιαμείν; il a décliné de même Ἠσαῦς, Ἠσαῦ, Ἠσαῦν, puis Ἰηοῦς, Ἰηοῦδος, Ἰηοῦδι. Du reste, à ce sujet, M. N. nous promet un *index nominum,* lorsque tout Josèphe sera édité. Çà et là, au bas des pages, on voit encore quelques notes critiques où sont mentionnées les conjectures qui ne sont confirmées ni par l'autorité d'un ms., ni par quelque autre témoignage. Enfin, on y trouve les renvois aux passages de l'Ancien Testament dont Josèphe s'est servi. A. J.

Otto von HEINEMANN, *Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel.* Erste Abtheilung : *Die Helmstedter Handschriften.* III. Wolfenbüttel, Zwissler, 1888, 280 p. gr. in-8°.

Ce 3e volume contient la description des manuscrits *Helmst.* nos 1103 à 1562, outre une phototypie représentant la nouvelle bibliothèque et huit facsimilés des mss. les plus curieux : n. 1110, recueil d'hymnes copié entre les années 1024 et 1027 ; — n. 1126, XIIe s., lettres des empereurs, archevêques, etc. ; — n. 1145, fin du XIIe s., Amalarii Fortunati officialis liber ; — n. 1148, XIVe s., l'Aurore de Pierre de Riga ; — n. 1151, XIVe s., de miraculis S. Egidii (cf. Mon. Germ. Script. XII, 316) ; — n. 1206, XIVe s., Carmina latina, avec la musique ; — n. 1212, trad. latine d'Aristote, copiée en 1367 ; — n. 1450, tablettes de cire remontant aux années 1341-1361. Ces reproductions sont très réussies. On trouve à la fin de ce tome un index détaillé des mss. du fonds d'Helmstädt, une liste des mss. datés, une liste des copistes, des possesseurs anciens, enfin tout ce qu'on peut exiger d'un catalogue. Nous n'avons, en trois volumes, que la première partie de l'inventaire des mss. de Wolfenbüttel qui exigera de l'auteur une somme de travail considérable, mais qui n'est pas au-dessus du courage de celui qui a su mener à bonne fin la publication du *Codex diplomaticus Anhaltinus.* E. C.

Rennes, Imprimerie polyglotte Alph. LE ROY. *Le Gérant :* C. KLINCKSIECK.

BINDING DEPT. APR 15 1956

PA
2
R34
n.s.
t.9-12

Revue de philologie de
littérature et d'histoire
anciennes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HAND BOUND
BY
UNIVERSITY